This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

7.2.18.7 Bd. Dec. 1892.

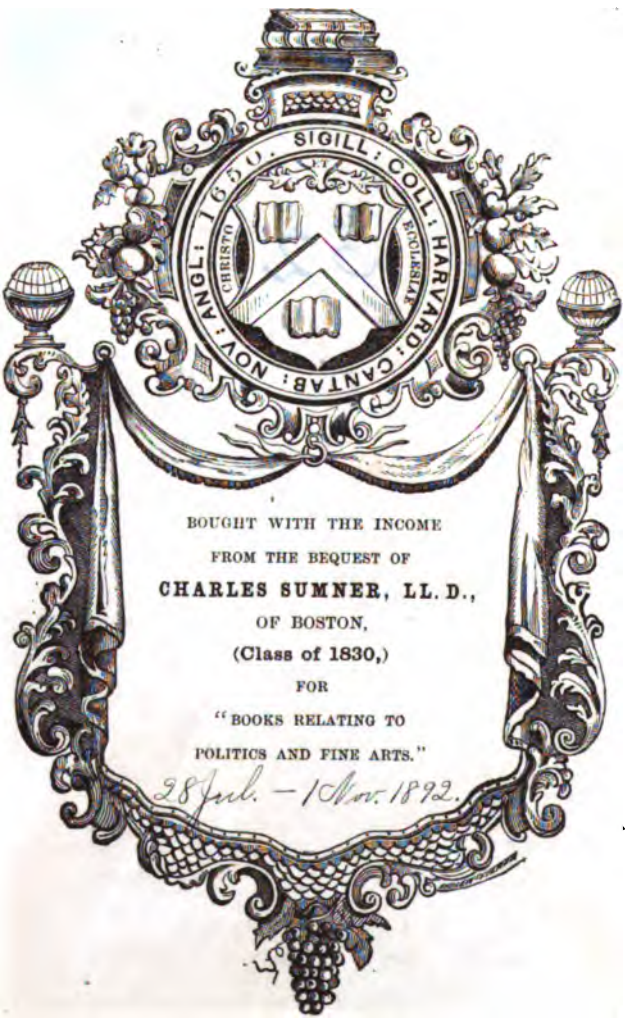

BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER, LL. D.,
OF BOSTON,
(Class of 1830,)
FOR
"BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS."
28 Jul. — 1 Nov. 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
JUL 28 1892
LIBRARY.

3.2
606

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VIII

(LIIe DE LA COLLECTION)

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1892

Digitized by Google

VII. 113

1892, v. 28, — No. 1.
Samuel Ward.

Digitized by Google

UN ÉVÊQUE D'IRLANDE AU XIIe SIÈCLE

SAINT MALACHIE O'MORGAIR

Dans ce grand mouvement des études historiques qui marque la fin de notre siècle, l'Irlande n'a pas été oubliée. Depuis une dizaine d'années surtout, l'histoire ecclésiastique de ce pays a été l'objet de nombreuses publications tant en Irlande même qu'en Angleterre. Tout récemment encore, un Allemand, le docteur Alphons Bellesheim, vient de faire paraître une *Histoire* en deux volumes *de l'Église catholique en Irlande* [1], qui a mérité d'être aussitôt traduite en anglais [2]. Un ouvrage de ce genre manque à notre littérature nationale. Il nous plairait de voir une plume érudite française, utilisant les matériaux amassés en ces derniers temps par les étrangers, nous donner une bonne histoire de l'Église irlandaise. La traduction de l'ouvrage de M. Bellesheim pourrait tenter un lecteur studieux qui a quelque loisir; mais ce ne serait là qu'une demi-satisfaction à notre vœu. Le travail du savant chanoine de la collégiale d'Aix, bien que fortement documenté, se ressent de la hâte avec laquelle il a été composé. L'auteur n'a pas toujours eu le temps de remonter aux sources, et quand il s'est contenté de consulter des ouvrages de seconde main, il lui est parfois arrivé de négliger les plus autorisés et les mieux informés [3]. Malgré cette réserve,

[1] *Geschichte der katholischen Kirche in Irland, von der Einführung des Christenthums bis auf die Gegenwart*, von Alphons Bellesheim. Mainz, Kirchheim, 1890-1891, 2 vol. in-8 de XXXII-702 + XXXVI-782 p.

[2] Sa traduction est due à O.-H. Blair, Blackwood, 1891, 4 vol. in-8°.

[3] Par exemple, le Dr Bellesheim ne paraît pas avoir lu la *Vie de Malachie*, par O'Hanlon, à laquelle il renvoie pourtant à plusieurs reprises. De là une chronologie inadmissible appliquée à la vie du saint.

Digitized by Google

son œuvre n'en est pas moins fort intéressante, et il serait à souhaiter que nous en ayons l'équivalent en France.

Nous n'avons pas l'intention de traiter un sujet aussi vaste ; notre ambition est moins haute. Étudier le rôle joué au XIIe siècle par saint Malachie, évêque de Connor, archevêque d'Armagh et légat du Saint-Siège, dans la crise que traversait alors l'Église d'Irlande, nous a paru un point digne d'être pleinement élucidé. O'Hanlon, dans sa *Life of S. Malachi O'Morgair* [1], a déjà abordé cette question ; mais peut-être ne l'a-t-il pas traitée avec toute l'ampleur et la précision désirables. La biographie de son héros achevée, il ne met pas, à notre gré, suffisamment en lumière les conséquences des réformes dont l'éminent prélait avait pris la courageuse initiative. L'article qu'on va lire a pour but de refaire, en la complétant, l'œuvre du savant et consciencieux historien irlandais.

I.

Malachie (en celtique Maol-Maodhog ou Maelmaedhog) [2] naquit à Armagh [3], en 1094 ou 1095 [4], d'une famille riche et distinguée [5], qui comptait parmi ses membres l'un des plus illustres

[1] John O'Hanlon, *Life of saint Malachi O'Morgair*. Dublin, 1859.

[2] Le mot *Maol* signifie *tonsuré*, et servant de préfixe à *Maodhog*, il indique que le *tonsuré* fut placé sous le patronage du saint de ce nom, qui fut le premier évêque de Ferns. C'était la coutume en Irlande de placer ainsi les enfants sous la protection des saints nationaux; de là les noms de *Maol-Bridgit*, *Maol-Patrick*, etc. Cf. O'Hanlon, *Life of saint Malachi O'Morgair*, p. 8.

[3] « In civitate Ardmacha (ipsa est, in qua alitus est Malachias). » Bernard, *De vita et rebus gestis S. Malachiæ, Hiberniæ episcopi*, cap. II, n° 4.

[4] Cette date résulte d'un texte de saint Bernard qui donne à Malachie mourant (2 nov. 1148) plus de cinquante-trois ans : « Anno ætatis suæ quinquagesimo quarto. » (*Malachiæ Vita*, cap. XXXI, n° 74.) Nous savons d'ailleurs qu'il fut sacré évêque de Connor en 1124 (*Annals of the kingdom of Ireland by the Four Masters from the earliest period to the year 1616*. Edited with translation by John O'Donovan, Dublin, 1851, 7 vol., t. II, p. 1018-1019) et qu'il avait alors environ trente ans : *tricesimo ferme ætatis suæ anno*. (*Malachiæ Vita*, cap. VIII, n° 16.) Cela donne 1094 ou 1095 pour date de sa naissance. C'est par suite d'une erreur d'arithmétique que O'Hanlon (ouv. cit., p. 7 et 8) donne comme probable la date 1093-1094.

[5] « Parentes illi fuere genere et potentia magni, juxta nomen magnorum qui sunt in terra. » (*Malachiæ Vita*, cap. I, n° 1.)

Digitized by Google

professeurs du temps, Mugron O'Morgair [1]. Quelques historiens ont même pensé que Mugron était le père de notre saint; la chose est fort douteuse [2]. Au moins connaissons-nous un de ses oncles qui devait plus tard lui offrir en don le monastère de Bangor et toutes ses dépendances [3]. Nous savons pareillement qu'il eut une sœur, morte vers 1120, et un frère du nom de Christian, qui occupa le siège épiscopal de Clogher [4].

Élevé par une mère chrétienne qui plaçait « la piété au-dessus de la vaine connaissance de la littérature profane [5], » le jeune Malachie fit, dès l'aube de sa vie, des progrès surprenants dans la vertu. Son amour pour les lettres ne fut pas moins vif. Il était l'élève préféré du maître, qui le gardait volontiers près de lui à ses heures de loisir. Plus d'une fois on les vit tous deux diriger leurs promenades studieuses vers un village voisin d'Armagh. Saint Bernard raconte qu'en ces circonstances le pieux disciple laissait parfois son professeur prendre les devants pour se recueillir un instant et se hâtait de faire une

[1] « Mugronius O'Morgar, archipræfectus studiorum Ardmachæ et occidentalis Europæ totius, coram multis testibus, tertio nonas octobris, suam vitam feliciter finivit. » (*Annales Ultonienses*, ad ann. 1102, ap. O'Connor, *Rerum Hibernar. Scriptor.*, IV, 366.) Dans Ussher (*de Britannorum ecclesiarum primordiis*, cap. XVII, p. 861), on lit la même formule avec cette variante : « Mugronius O'Mungair Armachiæ et totius occidentalis Europæ lector primarius. » Les Annales d'Innisfallen l'appellent également « professeur de littérature. »

[2] Après avoir rapporté la mort de Mugron, Colgan ajoute : « Fuit hic cognatus S. Malachiæ Hua Morgair Hiberniæ, qui ex perantiquæ nobilitatis familia, olim Hua Morgair, hodie Dochartinorum dicta, fertur oriundus. » *Trias Thaumaturga seu divorum Patricii, Columbæ et Brigidæ, trium Hiberniæ sanctorum insulæ communium patronorum Acta.* Lovanii, 1647. *Septima appendix*, pars III, p. 299. C'est tout ce qu'on peut dire de cette parenté. Lanigan (*Ecclesiastical History of Ireland*, Dublin, 1822, IV, 60-64) et Bellesheim (*ouv. cit.*, p. 351) nous paraissent donc avoir été trop loin dans leurs conclusions, en faisant de Mugron le père de Malachie.

[3] *Malachiæ Vita*, cap. VI, n° 12.

[4] *Ibid.*, cap. II, n° 6; cap. V, n° 11; cap. XV, n° 34. Christian O'Morgair mourut en 1138. (*Annals of Four Masters* ad ann. 1138, édit. O'Donovan, II, 1058-1059.) L'abbé de Clairvaux fait de l'évêque de Clogher la plus élogieuse oraison funèbre en quelques mots : « Episcopus erat, illi quidem (Malachiæ) secundus in celebri opinione, sed vitæ sanctimonia et justitiæ zelo forte non impar. » (*Loc. cit.*)

[5] « Hanc pluris illi existimans ventosa scientia litteraturæ sæcularis. » (*Malach. Vita*, cap. I, n° 1.)

Digitized by Google

sorte d'oraison jaculatoire avant de rejoindre son compagnon [1].

A peine sorti de l'enfance, Malachie rêvait déjà de solitude. Il n'était bruit alors à Armagh que d'un reclus, nommé Imhar O'Hegan (Uah Aedhogain), qui, renfermé dans une cellule voisine de l'église, se livrait dans le secret aux austérités de l'ascèse et aux douceurs de la contemplation. Malachie quitta sa famille pour faire auprès de lui l'apprentissage de la vie religieuse. Cette démarche devait décider de son avenir. Imhar était un ardent promoteur de la réforme ecclésiastique et pressait le clergé d'Armagh d'adopter la liturgie et les usages romains. Comme la plupart des Irlandais éminents de son temps, il ne voyait de salut qu'en Rome. C'était un véritable ultramontain, comme nous dirions aujourd'hui; il devait même finir ses jours près des tombeaux des saints apôtres, en 1134 [2]. A son école, Malachie prit des leçons de zèle et de dévouement au Saint-Siège. On ne sera donc pas étonné de le voir toute sa vie prêcher la réforme et l'obéissance au pontife romain. La cellule d'Imhar devint ainsi une sorte de séminaire apostolique. Après Malachie, nombre de jeunes Irlandais y affluèrent, et tous ceux qui en sortirent devaient être dévoués à la cause de la réforme [3].

Entre tous ces disciples, le plus éminent fut Malachie. Aussi attira-t-il bientôt sur lui l'attention de son évêque, qui, du consentement d'Imhar, le promut au diaconat. Le jeune lévite remplit son office avec une pieuse sollicitude et une prudence consommée. A vingt-cinq ans, il fut ordonné prêtre. L'abbé de Clairvaux ne peut s'empêcher de remarquer que cette promotion était contraire aux canons, qui exigaient vingt-cinq ans d'âge pour le diaconat et trente ans pour la prêtrise. Mais l'exception, ajoute-t-il, avait son excuse et sa raison d'être dans la sainteté du sujet [4]. En enfreignant ainsi les règles, le primat

[1] « Raptim quodammodo, ac veluti jaculatam emittebat orationem. » (*Malachiæ Vita*, cap. I, n° 2.)

[2] *Ibid.*, cap. II, n° 4. « Imhar.... died at Rome on his pilgrimage. » (*Annals of the Four Masters*, ad ann. 1134, O'Donovan, II, 1047.) O'Donovan a traduit « Imhar Uah Aedhogain » par « Imhar O'Hegan. » Cf. O'Hanlon, ouv. cit., p. 12, note.

[3] *Ibid.*, cap. II, n° 5.

[4] *Ibid.*, cap. III, n° 6. L'abbé de Clairvaux fait ici allusion aux décrets de plusieurs conciles, en particulier au canon 17 du concile d'Agde de l'année

Digitized by Google

d'Irlande, Celse, avait son dessein; il voulait associer le brillant disciple d'Imhar à l'œuvre de réforme qu'il avait entreprise et qu'il se sentait incapable de mener seul à bonne fin. Quoique simple prêtre, Malachie devint le collaborateur de l'archevêque et pour ainsi dire son coadjuteur. Un vaste champ s'ouvrait de la sorte à son zèle; le diocèse était dans un état lamentable; liturgie, sacrements, en particulier le sacrement de mariage, étaient partout traités avec une déplorable irrévérence [1]. Et ce qui était plus grave, le mal avait ses racines dans l'état social, politique et religieux de l'Irlande. C'est cette situation qu'il importe de connaitre si l'on veut comprendre à quels obstacles allait se heurter l'activité du jeune réformateur.

L'état social de l'Irlande, fondé sur les us et coutumes des anciens Celtes, diffère absolument de la famille et de la société du continent, régies alors par les lois féodales. Le « Tuath » ou district, ayant à sa tête un chef ou Ri, forme la base principale de la société civile. Trois ou quatre Tuatha réunis entre eux par des intérêts communs prennent le nom de Mor Tuath et obéissent à un supérieur dont la dignité correspond à peu près à celle de duc. Ce qui constitue le noyau du district, c'est le « clan, » qui parfois se compose uniquement de la postérité du chef, mais le plus souvent embrasse différents Tuatha. Le clan est constitué primitivement par les membres de la famille du Ri et comprend ses parents jusqu'au cinquième degré. Le mot « clan » a une signification purement généalogique; le mot « Tuath, » un sens à la fois généalogique et géographique [2].

Les clans se groupaient eux-mêmes en royaumes et l'Irlande se trouvait ainsi divisée en quatre régions : au nord, l'Ulster; au sud, le Munster; à l'est, le Leinster; à l'ouest, le Connaught; un district central, que représentent les comtés actuels de Meath et de Westmeath, formait l'antique milieu sacré d'Erin, et le do-

506. Mabillon fait remarquer, à ce sujet, que la dispense d'âge était fréquente au XIIe siècle.

[1] *Malachiæ Vita*, cap. III, n°s 6 et 7.

[2] Sur le clan et l'organisation de la vieille société irlandaise, cf. Stokes, Whitley, *The tripartite life of Patrick with others documents relating to that saint*. London, 1888, I, *Introduct.*, p. CLXXI; Bellesheim, *ouv. cit.*, I, 43-49; Bagwell, Richard, *Ireland under the Tudors with a succinct account of the earliest history*, London, 1885, I, p. 3 et suiv.; de Valroger, *Les Celtes*, Paris, 1879, p. 507-538.

Digitized by Google

maine particulier du monarque suprême avec Tara pour capitale [1]. »

La puissance et l'autorité du chef irlandais reposaient sur sa richesse en terres et en bestiaux; il avait sous son autorité non seulement des hommes libres, mais encore des colons et des serfs. Mais ce qui caractérise particulièrement les rapports sociaux en Irlande, ce sont deux constitutions, propres à ce pays, que les Anglais ont appelées la « tanistry » et le « gavelkind. » La loi de « tanistry » réglait toutes les nominations aux charges et aux dignités. Aucun office n'était à proprement parler héréditaire. Le « tanist » ou héritier présomptif était élu par la famille ou par le clan, du vivant même du chef ou du roi en titre. Si le fils aîné du titulaire avait plus de chance que toute autre personne de succéder à son père, il n'était pas rare cependant qu'il se vît préférer quelque autre membre de sa famille, surtout un parent plus âgé, un oncle, par exemple [2]. De là des rivalités inévitables, des luttes fratricides et des guerres perpétuelles. Un historien fait remarquer que plus de la moitié des princes et des rois d'Irlande furent pour cette cause assassinés ou tués sur les champs de bataille [3].

Il en était des biens comme des dignités. Le fils aîné du chef défunt n'héritait pas des richesses paternelles; le domaine et la fortune retournaient à la communauté, pour subir une nouvelle répartition. C'était proprement le district ou la tribu qui était propriétaire. Ce principe dominait tellement la propriété que nul ne pouvait donner ou vendre son bien à un membre d'une tribu voisine [4]. Même en un temps comme le moyen âge, où les dons particuliers aux églises étaient si fréquents et si

[1] « Neque enim unum est Hibernia regnum, sed divisa in plura. » (*Malachiæ Vita*, cap. IX, n° 9. O'Conor (*Rerum Hibernic. Scriptores*, Prolegom. LVIII-LIX) a essayé d'établir les limites de ces provinces, d'après les anciens écrivains. Sur Tara, voir Petrie, George, *On the history and the antiquities of Tara Hill*, Dublin, 1839.

[2] Stokes, *loc. cit.*; Bagwell, *ouv. cit.*, I, 9; Bellesheim, *ouv. cit.*, I, 45.

[3] Lingard, *History of England*, 6e édit., II, 86.

[4] Au sujet de la propriété, Stokes écrit : « The collective ownership in which the greater part of the land in Ireland was doubtless held is evidenced, » etc., *loc. cit.*, p. CLXXIV-CLXXV; il constate *(ibid.)* l'existence de la propriété individuelle et ajoute : « Whether this individual ownership was absolute or subject to resumption by the tribe, is a question on which no light is thrown by the documents now printed. »

Digitized by Google

conformes à l'esprit public, ces aumônes étaient en Irlande soumises à certaines règles. Quand un chef de famille venait à mourir, son domaine était divisé entre ses enfants, à parts égales. C'est ce qu'on appelait le *gavelkind*. Les fils naturels étaient admis à l'héritage au même titre que les fils légitimes; mais toutes les filles, au contraire, en étaient absolument exclues [1]. Un tel mode de succession, qui dura jusqu'au règne de Jacques Ier, entraînait nécessairement de fâcheuses conséquences. L'agriculture eut à en souffrir. L'homme cultive le sol par intérêt; mais quel intérêt pressant eût pu pousser l'Irlandais à verser ses sueurs pour un travail dont la communauté recueillait le profit? Aussi est-il remarquable que pendant tout le moyen âge, l'Irlande fut un pâturage immense. Seules les villes du littoral, occupées par les Danois, firent, après l'invasion, exception à cette loi en se livrant au commerce. Dublin, par exemple, était déjà, au XIIe siècle, un entrepôt qui rivalisait de richesse avec Londres [2]. Mais en général, les habitants de l'intérieur de l'île, les indigènes, menaient une vie sédentaire, molle et indolente. Tout labeur tant soit peu pénible leur répugnait, nous dit un contemporain de Malachie [3]. Les habitudes de fainéantise, favorisées par le *gavelkind*, menaçaient de mener le pays à sa ruine.

D'autre part, la *tanistry* et le *gavelkind*, tout en fortifiant le clan, relâchaient les liens du groupe familial proprement dit et semblaient faire de la femme un être inférieur. Pour que la jeune fille devînt épouse, il fallait que l'homme qui demandait sa main offrît un don à son père. Cette transaction ressemblait fort à un marché [4]. Du reste, la femme ne sortait guère de sa

[1] Cf. Bourke, *Prechristian Ireland*, Dublin, 1887, p. 177-183; de Valroger, *Les Celtes*, p. 526-528; Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 45.

[2] « Divilinum urbem maritimam, portuque celeberrimo, in commerciis et commeatibus, nostrarum æmulam Londòniarum. » Willelm. Neubrig., *De rebus Anglicis*, II, 26, édit. Picard, Paris, 1610, p. 713.

[3] Giraldus Cambrensis, *de Hiberniæ topographia*, dist. III, cap. X, ap. Camden, p. 739. « Gens a primo pastoralis vitæ vivendi modo non recedens.... vacat arvorum virtus in vita, dum et opimis agris desunt agricolæ, desuntque manus poscentibus arvis. »

[4] Ce don s'appelait « Coibche. » De Valroger, *ouv. cit.*, p. 524. Cf. d'Arbois de Jubainville, *L'Achat de la femme*, dans la *Revue celtique* publiée par Gaidoz, III, 360 et suiv.

Digitized by Google

tribu. En raison du lien étroit qui unissait tous les membres d'un même district et faisait du clan un monde presque fermé, les mariages entre consanguins étaient extrêmement fréquents. Le principe chrétien de la diffusion et du mélange des races devait difficilement prévaloir contre de tels usages.

Saint Patrice, en introduisant le christianisme en Irlande, ne songea pas à porter atteinte à la constitution du pays. Ses coups qui renversaient les idoles respectèrent en général les lois et les coutumes politiques et sociales [1]. C'est pour se conformer à l'esprit celtique qu'il institua, dans chaque tribu ou district, une Église avec son évêque et ses prêtres. L'Église, qui avait ainsi un caractère en quelque sorte domestique, formait en même temps un véritable diocèse. Pour répondre au même besoin social, Patrice avait soin de choisir dans le clan ou la tribu celui qui devait en être le chef ecclésiastique : chaque famille comptait un prêtre parmi ses membres. De la sorte, la tribu se suffisait à elle-même ; comme elle avait son juge ou magistrat et son barde, elle eut aussi son chef spirituel [2]. Quand les districts avaient pour centre une ville un peu importante, l'évêque était entouré de collaborateurs qui, en qualité de chorévêques, desservaient les bourgs ou villages voisins [3]. Mais insensiblement les choré-

[1] Sur saint Patrice, voir Stokes, *ouv. cit.* Cf. Morris, *The Apostle of Ireland and his modern Critics*, London, 1881 ; et du même auteur, *The life of saint Patrick, apostle of Ireland, with a preliminary account of the sources of the saint's history*, 3e édit., London, 1888 ; Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 1-68.

[2] Voir sur tout cela Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 73-75, 91-93.

[3] Hogan, Edmund, *Documenta de S. Patricio, Hibernorum apostolo, ex libro Armacano edidit*, Bruxellis, 1884, p. 86, 95. Cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 75. A cause du grand nombre d'évêques sacrés par saint Patrice, d'après la *Litanie d'Oengus (Irish ecclesiastical Record*, Dublin, III, 391-397),

Seventimes fifty holy cleric bishops
The saint ordained
With three hundred pure presbyters
Upon whom he conferred orders,

le docteur Bellesheim pense qu'il faut comprendre dans ce chiffre énorme (350) des chorévêques. « Hieraus darf geschlossen werden, dass Patrick für jede neu gegründete Kirche einen Bischoff bestellte. Ohne Zweifel haben wir dabei an Chorbischöfe zu denken, deren grosse Zahl um so weniger befremden darf als wir ähnlichen Erscheinungen in andern Ländern, namentlich in Kleinasien begegnen. » *Ouv. cit.*, p. 74. Nous verrons que cette institution des chorévêques devait durer en Irlande plus longtemps qu'ailleurs.

Digitized by Google

vêques se substituèrent aux évêques : de là une dangereuse multiplicité de sièges épiscopaux [1]. A peine, ce qui est plus grave, un lien, presque invisible, rattachait-il entre eux tous les diocèses de l'Irlande. L'évêque d'Armagh, en qualité de successeur de saint Patrice, revendiquait à la vérité une sorte de suprématie sur tout le royaume ; mais son autorité ne se faisait guère sentir qu'à l'occasion de l'impôt qu'il prélevait sur les districts, impôt nommé denier de saint Patrice [2]. En matière de discipline générale, chaque évêque, tout en sauvegardant les principes du dogme et de la morale catholique, suivait ses goûts particuliers. Avec le temps, on pût compter autant de liturgies diverses que de districts [3]. C'est sur ce point, entre tant d'autres, que devait porter la réforme au XIIe siècle.

Un autre abus criant résultait du système celtique de l'hérédité. Saint Patrice, en créant dans chaque tribu un évêché ou une abbaye à laquelle il préposait un membre même de la famille dirigeante, n'avait pas prévu que cette famille finirait par considérer les fonctions épiscopales ou abbatiales, avec les revenus qui y étaient attachés, comme un patrimoine inaliénable, et les exploiter comme un domaine privé. Conformément à la législation civile, le successeur de l'évêque devait être choisi dans sa famille tant qu'on y pourrait trouver un prêtre ou un simple clerc [4]. Mais quand les clercs firent défaut dans la pa-

[1] Au XIIe siècle, il est encore question de ces chorévêques : « Ut occidentibus chorepiscopis et exiliorum sedium episcopis, » etc. (Wilkins, David, *Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, 4 vol. London, 1734, t. I, 547.)

[2] Il est fait mention de cet impôt dès le commencement du VIIIe siècle. Killen, *The ecclesiastical history of Ireland from the earliest period to the present times*, 2 vol. London, 1875, I, 114. Celse parcourut l'Ulster et le Munster en 1106, et le Connaught en 1108, pour percevoir le denier de saint Patrice. *Four Masters*, ad ann. 1106 ; *Annals of Loch-Cé, A Chronicle of Irish affairs from 1014 to 1590*, 2 vol., edit. Hennessy, London, 1871, I, 97 : « Ceallach, comarb of Patrick, proceeded on a visitation of Connacht for the first time and obtained his full demand. »

[3] « Each congregation had its own peculiar liturgy and office. » (Malone, Sylvester, *Church history of Ireland from the Anglo-Norman Invasion to the reformation*, 3 édit. Dublin, 1880, I, 12.)

[4] Cf. Cusack, *Life of saint Patrick*, Dublin, 1869, p. 560. Au sujet d'Armagh nous lisons dans le « Senchus Mor : » *The ancient laws and institutes of Ireland*, 4 vol. Dublin, 1865-1880, III, 73 : « The tribe of the patron saint shall succeed to the church as long as there shall be a person fit to be an abbot of the said tribe of the patron saint ; even though there should be but

Digitized by Google

renté, les héritiers de l'évêque ou de l'abbé défunt ne renoncèrent pas toujours pour cela à remplir le siège vacant. Au lieu de vrais évêques et de vrais abbés, on eut alors des abbés et des évêques laïques. Les fonctions ecclésiastiques furent confiées à des prêtres gagés ; mais ce furent les titulaires, véritables intrus, qui perçurent les bénéfices [1]. Tel était le cas au XIe et au XIIe siècle pour l'abbaye de Bangor [2] et l'archevêché d'Armagh [3]. Saint Bernard compte huit évêques laïques qui occupèrent, dans l'espace de deux cents ans, le siège de saint Patrice ; et les noms de quatre d'entre eux nous ont été conservés : Amalgaid, qui succéda à Maelmury en 1020, Dubtalethe, Maelisa et Domnald [4].

a psalm singer of them, it is he that will obtain the abbacy. » Ce qui est dit des fonctions abbatiales est également vrai des fonctions épiscopales.

[1] Sous l'épiscopat du laïque Amalgaid, qui succéda, en 1020, à Maelmury sur le siège d'Armagh, ce fut l'évêque Moeltule qui remplit les fonctions ecclésiastiques. Amalgaid perçut en 1049, dans le Munster, le denier de saint Patrice. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 329. Cf. Gams, Pius Bonifacius, *Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo.* Ratisbonæ, 1873, p. 206.

[2] « Siquidem a tempore, quo destructum est monasterium (Benchor), non defuit qui illud teneret cum possessionibus suis. Nam et constituebantur per electionem etiam, et abbates appellabantur, servantes nomine, etsi non re, quod olim extiterat. » (*Malachiæ Vita*, cap. VI, n. 13.) Ce que l'abbé de Clairvaux dit de Bangor, Giraud le Cambrien l'affirme également un peu plus tard de nombreuses abbayes de l'Irlande et du pays de Galles, en assignant pour cause de ce désordre, non plus la « tanistry, » mais le patronage et l'avouerie : « Hæc ecclesia, sicut et aliæ per Hiberniam et Walliam plures, abbatem laïcum habet. Usus enim inolevit et prava consuetudo, ut viri in parochia potentes, primo ecclesiarum patroni et defensores a clero constituti, postea totum sibi jus usurparent, terras omnes sibi appropriarent, solum altaria cum decimis et obventionibus clero relinquentes et hæc ipsa filiis suis clericis et cognatis assignantes. » (*Itinerarium Cambriæ*, lib. II, cap. IV, ap. Camden, *Anglica, Normannica, Hibernica*, etc. Francfort, 1603, p. 863.)

[3] « Verum mos pessimus inoleverat quorumdam diabolica ambitione potentium, sedem sanctam obtentum iri hæreditaria successione. Nec enim patiebantur episcopari, nisi qui essent de tribu et familia sua. Nec parum processerat exsecranda successio, decursis jam in hac malitia quasi generationibus quindecim. Et eousque firmaverat sibi jus pravum, imo omni morte puniendam injuriam, generatio mala et adultera, ut etsi interdum defecissent clerici de sanguine illo, sed episcopi nunquam » (*Malachiæ Vita*, cap. X, n° 19); « qui jam annos ferme ducentos, quasi hæreditate possedissent sanctuarium Dei.... non posse illos extirpari. » (*Ibid.*, n° 20.) L'origine de cet abus échappe à saint Bernard, qui ne paraît pas connaître plus que Giraud la loi de « tanistry. »

[4] « Denique jam octo (episcopi) exstiterant ante Celsum viri uxorati et

Digitized by Google

Avec Domnald, qui mourut repentant le 12 août 1105 [1], finit la série de ces pseudo-évêques. Mais le mal produit par leur administration n'était pas près de trouver son remède. Tout entiers au soin de leurs intérêts temporels, ils avaient vu périr d'un œil presque indifférent tout ce qui constituait la vie spirituelle du diocèse. Les offices religieux avaient perdu leur éclat et même leur régularité ; la confession était tombée en désuétude ; plus de confirmation, faute de ministre qui la conférât ; le sacrement de mariage était ouvertement profané : unis clandestinement et souvent malgré l'empêchement canonique de consanguinité, les époux se quittaient avec une déplorable facilité pour convoler à d'autres noces aussi illégitimes que les premières. Tel était l'état du diocèse au moment où Celse monta sur le siège d'Armagh ; tel il était encore, malgré ses efforts généreux, lorsqu'il associa Malachie à son œuvre de réforme [2].

L'Irlande presque entière souffrait d'un mal à peu près pareil. Les invasions danoises y avaient contribué, non moins peut-être que la constitution politique et sociale du pays. A la suite de ces invasions, la civilisation chrétienne, implantée dans l'île par saint Patrice et ses compagnons ou ses successeurs, avait failli disparaître. Il fut un temps où l'Irlande éclairait tout l'Occident. Les fils de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Gaule et de l'Espagne fréquentaient ses écoles et lui empruntaient ses lumières [3]. Puis tout à coup, sous l'avalanche qui du VIIIe au Xe siè-

absque ordinibus. » (*Vita Malachiæ*, cap. x, n° 19.) Gams, *ouv. cit.*, p. 206. « Noble family which had now for 208 years (en 1129) possessed itself of the archiepiscopal see, and held it, as it were by hereditary right. » Ware, *The history of the bishops, the antiquities of Ireland*, etc., edit. Harris, Dublin, 1739-1745, I, 54. Cf. Bernard, *Malach. Vita, loc. cit.*, n° 20 : « Qui jam annos ferme ducentos quasi hæreditate possedissent sanctuarium Dei. »

[1] Cf. Brenan, *An ecclesiastical history of Ireland*, Dublin, 1864, p. 213; Gams, *loc. cit.*

[2] « Inde tota illa per universam Hiberniam dissolutio ecclesiasticæ disciplinæ, censuræ enervatio, religionis evacuatio : inde illa ubique, pro mansuetudine christiana, sæva subintroducta barbaries, imo paganismus. » (*Vita Malachiæ*, cap. x, n° 19. Cf. cap. III, nos 6 et 7.)

[3] Sur ce point, cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 69-261. Bède relève à propos des écoles un trait de générosité des Irlandais : « Quos omnes (alumnos extraneos) Scoti libentissime suscipientes, victum quotidianum sine pretio, libros quoque ad legendum, ac magisterium gratuitum præbere curabant. » (*Histor. eccles. gentis Anglorum*, lib. III, 27, edit. Gravius, Antuerpiæ, 1550, p. 142.)

Digitized by Google

cle tomba des bords du Danemark sur ses côtes et couvrit les centres intellectuels du pays, son éclat littéraire et religieux s'obscurcit. A la place des foyers d'instruction qui se nommaient Kildare, Clonfert, Clonmacnoise, Clonart et Bangor, on n'apercevait plus que de rares savants et quelques professeurs de littérature et de théologie isolés dans les villes. Il semblait que le feu allumé à Kildare sur le tombeau de sainte Brigitte, et que ses religieuses avaient entretenu, durant quatre ou cinq cents ans, avec une pieuse vigilance, comme le fanal de la patrie, fût sur le point de s'éteindre [1]. Ce ne fut qu'au XIe siècle qu'une sorte de renaissance se fit sentir dans quelques cloîtres [2], comme Bothconuis, Clonmacnoise [3], etc., et particulièrement à Armagh [4]. On se ferait difficilement une idée des ravages exercés par les barbares du Nord, que le christianisme avait à peine touchés. Les cloîtres surtout allumaient leur convoitise. Le seul cloître de Clonmacnoise ne subit pas moins de treize pillages en plein XIe siècle [5]. Et ces ravages matériels ne sont que l'image des ravages moraux et religieux qui en étaient l'accompagnement et la suite.

Le christianisme finit cependant par adoucir les mœurs farou-

[1] « Apud Kildariam.... occurrit ignis sanctæ Brigidæ, quem inextinguibilem vocant, non quod extingui non posset, sed quod tam sollicite moniales et sanctæ mulieres ignem suppetente materia fovent et nutriunt, ut a tempore virginis per tot annorum curricula semper mansit inextinctus. » (Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, dist. II, cap. XXXIV, édit Camden, p. 729.)

[2] Cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 333 et suiv.

[3] A Bothconuis florissait Mœlisa O'Brolchan, de la famille des Nialls, « illustrious senior of Erin, and professor of learning and poetry, » qui mourut en 1086. (*Chron. Scotorum, A Chronicle of Irish affairs from the earliest times to 1135*, edit. Hennessy, London, 1866, p. 295.) Colgan a recueilli quelques fragments de ses œuvres. Cf. Lanigan, *Ecclesiastical history of Ireland*, III, 432, 487. Sur Tighernach, abbé de Clonmacnoise, cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 642-643. Ses *Annales* ont été imprimées dans le second volume des *Rerum Hibernicarum Scriptores*, de O'Conor, en 1814. Cf. O'Curry, *Lectures on the manuscript materials of the ancient Irish history*, Dublin, 1878, p. 53-55.

[4] A la fin du XIe siècle, Armagh possédait un quartier dit des étudiants anglais, ou Trian-Saxon. Ce quartier fut la proie des flammes en 1092. Cf. Colgan, *Trias thaumaturga*, p. 300. Le plus célèbre professeur d'Armagh au XIIe siècle fut « Flan O'Gormain, chief lector of Ard-Macha and of all Erin.... after having been twenty one years learning in France and in Saxonland and twenty years governing the schools of Erin. » (*Annals of Loch-Cé*, I, 151.) Cf. Archdall-Moran, *Monasticon Hibernicum*, Dublin, 1873, I, 42. Se rappeler ce que nous avons dit de Mugron O'Morgair.

[5] Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 333.

Digitized by Google

ches de ces conquérants. Au XIIe siècle, on les voit prendre peu à peu les habitudes des peuples civilisés. Dublin, Wexford, Waterford et Limerick, qui sont des colonies purement danoises, ne le cèdent guère en activité intellectuelle, morale et religieuse, aux villes les plus anciennement illustres de l'île. Il faut dire que les fils de la vieille Erin étaient alors étrangement dégénérés. On les avait vus encore au XIe siècle, sous la conduite du roi de Munster, O'Brien, lutter avec succès contre les étrangers, qu'ils étaient parvenus à refouler sur le littoral, où ils les tenaient en respect. Au XIIe siècle, faute d'un chef qui s'impose à tous, le lien politique qui unissait les divers royaumes est rompu ; le monarque suprême, Murrough Melaghinn, roi de Meath, ne possède plus qu'une autorité nominale ; les O'Loghlinns ou O'Neills, dans l'Ulster; les O'Conors, dans le Connaugth ; les Dermot, dans le Leinster ; les O'Brien, dans le Munster, sont des princes absolus et indépendants, et qui pis est, ennemis. L'Irlande est périodiquement en proie à la guerre civile. La cruauté la plus révoltante préside à ces luttes fratricides. En dépit des traités de paix et des serments les plus solennels, un Dermot, par exemple, fait crever les yeux à vingt et un prisonniers. Le roi Turlogh O'Conor, par peur de son fils, lui inflige, en 1136, un supplice semblable [1].

On devine aisément que des chefs de tribus qui déchiraient si cruellement leur patrie n'épargnèrent pas davantage l'Église : les décrets des conciles n'étaient pas pour arrêter l'ambition ou la convoitise d'un Dermot. Le synode de Bathbreasail, en 1118, avait placé les biens des évêchés et des abbayes sous la protection des lois et la sauvegarde des princes. C'était là une bien faible barrière pour contenir les passions de roitelets que le sentiment religieux ne gouvernait pas. Aussi fut-elle souvent rompue. Nombre de princes irlandais, malgré leurs engagements formels, ne respectaient guère plus les églises et les cloîtres que ne le faisaient les pillards étrangers. En présence de ces scènes de brigandage, un annaliste contemporain ne peut s'empêcher de s'écrier : « Malheur au pays où s'accomplissent de telles actions [2] ! »

[1] Cf. Bellesheim, *ibid.*, p. 347-349.

[2] Cf. *Annals of Innisfallen* ad ann. 1127; *Annals of the Four Masters*, aux

Digitized by Google

Telle était la nation, tels étaient les hommes à qui Malachie allait s'adresser durant sa carrière de réformateur. Il ne faudrait pourtant pas pousser le tableau trop au noir. Pour être juste, il importe de mettre en regard les ressources dont le collaborateur de Celse pouvait disposer. Le goût artistique de ses compatriotes et l'appui indirect de quelques évêques du sud qui, soumis à l'influence de l'archevêque de Canterbury, s'inspiraient déjà de l'esprit romain, lui furent d'un grand secours.

Malgré les crises politiques que l'Irlande avait eu à traverser durant plusieurs siècles, toutes les institutions qui faisaient sa gloire n'avaient pas été ruinées; entre autres éléments de régénération, il lui restait ses bardes. On connait la rencontre légendaire de saint Patrice et d'Ossian. Rien n'égalait la renommée des bardes d'Erin, au temps de sa conversion, et l'habileté de ses joueurs de harpe. L'Eglise ne devait pas ôter à l'Irlande ce qui illustrait le plus son génie; elle mit les harpes nationales dans le sanctuaire et les psaumes de David sur les lèvres des bardes. Une fois bénis et transformés, dit un vieil auteur [1], les chants des bardes devenaient si beaux que les anges de Dieu se penchaient au bord du ciel pour les écouter. Les Irlandais excellèrent toujours dans la musique. Quand les Anglais descendirent pour la première fois sur cette terre où ils devaient porter l'esclavage, leurs archers s'arrêtaient ravis aux accords que les chanteurs du pays tiraient de leurs instruments. On admirait les combinaisons savantes de leur jeu et la rapidité avec laquelle la main promenée sur les cordes en faisait jaillir des torrents d'harmonie [2]. Ce sont les contemporains de

années 1139, 1143, 1159 (on lit à cette dernière année: « Woe to the country in which this deed was perpetrated »); *Annals of Loch-Cé*, ad ann. 1132, t. I, p. 131.

[1] La Villemarqué, *Légende celtique*, p. 109.

[2] Sur les joueurs de harpe irlandais, voir Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, dist. III, cap. XI, edit. Camden, p. 739 : « In musicis solum instrumentis commendabilem invenio gentis illius diligentiam. In quibus præ omni natione quam vidimus incomparabiliter est instructa. Non enim in his, sicut in britannicis instrumentis, tarda et morosa est modulatio, verum velox et præceps, suavis tamen et jucunda sonoritas. Mirum quod in tanta, tam præcipiti digitorum rapacitate musica, servatur proportio, et arte per omnia indemni inter crispatos modulos, organaque multipliciter intricata, tam suavi velocitate, tam dispari paritate, tam discordi concordia consona

Digitized by Google

Malachie, des étrangers, qui leur rendent ce témoignage. Aussi l'habile réformateur mit-il à profit cette disposition native de ses compatriotes pour entretenir et restaurer dans les églises et dans les cloîtres le chant ecclésiastique, et pour y introduire insensiblement les suaves mélodies du chant grégorien, répandues alors dans toute la chrétienté [1]. La liturgie entière suivit le chant, comme le fil suit l'aiguille. L'église d'Armagh se vit ainsi dotée comme par enchantement du rit romain [2].

L'introduction des autres réformes offrait plus de difficulté. Il fallait s'attaquer directement aux mœurs ou aux coutumes locales. Malachie trouva une arme puissante dans l'exemple que lui fournissaient plusieurs diocèses du Leinster et du Munster, Dublin, Waterford et Limerick. Un des résultats de l'invasion danoise, et non des moins précieux, avait été d'établir une communication constante entre l'île et l'Angleterre, surtout entre Dublin et Canterbury. Depuis l'époque même de sa fondation (1038), le siège de Dublin relevait de Canterbury, sans aucune attache au siège d'Armagh ou à quelque autre évêché irlandais [3]. L'esprit romain, qui régnait dans la métropole de l'Angleterre, put ainsi s'étendre jusque sur les bords de l'Irlande, en attendant qu'il pénétrât plus avant dans les terres. En fait, ce fut sous l'inspiration de Lanfranc et de saint Anselme que plusieurs

redditur et completur melodia, seu diatessaron, seu diapente chordæ concrepent.... Sic sub obtuso grossioris chordæ sonitu gracilium tinnitus ludunt, latentius delectant, lasciviusque demulcent, ut pars artis maxima videatur artem velare. »

[1] « Ipse in adolescentia cantum didicerat et in suo cœnobio mox cantari fecit, cum necdum in civitate seu in episcopatu universo cantare scirent vel vellent.... Hinc est quod hodieque in illis (ecclesiis) ad horas canonicas cantatur et psallitur *juxta morem universæ terræ*. » (*Malachiæ Vita*, cap. III, n° 7.) O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 35-37, pense que par ces derniers mots il faut entendre le chant grégorien. Cette interprétation, cependant, ne nous paraît pas absolument sûre.

[2] « Sed et apostolicas sanctiones ac decreta sanctorum Patrum, præcipueque consuetudines sanctæ romanæ Ecclesiæ, in cunctis ecclesiis statuebat. » (*Ibid.*) A noter que les dissidences entre l'Irlande et l'Eglise romaine auxquelles il est fait allusion ici ne concernaient que la tonsure, l'époque de la célébration de la Pâque, les cérémonies du baptême et la liturgie, et ne touchaient en rien au dogme. Voir dans Warren, *The liturgy and ritual of the celtic Church*, Oxford, 1881, p. 63-82, *Points of difference between the roman and celtic Church*.

[3] Cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 314-315.

Digitized by Google

évêques irlandais prirent l'initiative de la réforme dans leurs diocèses [1]. Au commencement du XIIe siècle, Gilbert de Limerick et Malchus de Lismore se distinguèrent particulièrement dans cette tentative. Gilbert composa même à ce propos un traité fort curieux *de usu ecclesiastico*, sorte de circulaire qu'il adressa ensuite à ses collègues pour stimuler leur zèle. Le chapitre qui a pour titre *De statu ecclesiæ* est un tableau de la constitution de l'Eglise, avec la description de sa hiérarchie, et l'indication des droits et des devoirs du pape et des évêques. Aux yeux de l'auteur, l'Église ressemble à une pyramide dont les fidèles forment la base et le pape le sommet; les évêques sont subordonnés au Primat, lequel ne peut exercer son autorité sans le consentement du souverain pontife, à qui seul il appartient de conférer le pallium [2]. L'ouvrage eut quelque retentissement. Il valut bientôt à Gilbert le titre et les fonctions de légat du saint-siège [3].

C'était principalement sur la liturgie et sur les mariages illégitimes que saint Anselme avait appelé l'attention de Gilbert. Gilbert qualifie lui-même le rit irlandais de schismatique; qualification à coup sûr excessive. Le vrai reproche qu'il mérite est plutôt le défaut d'unité. On y remédia par l'introduction de la liturgie romaine. Ce qui était plus difficile à extirper, c'était l'irrégularité des mariages clandestins et consanguins. A la vérité, l'empêchement de consanguinité était à cette époque une cause de nullité de mariage fort fréquente, même sur le continent [4]. Les mœurs irlandaises, dominées par le système social que nous avons décrit, en souffraient particulièrement. Les plus zélés réformateurs étaient incapables de supprimer totalement le mal. On ne saurait douter cependant qu'ils aient obtenu un résultat partiel. Malachie put se prévaloir de leur succès pour

[1] Cf. Lanfranc, *ep.*, ap. Migne, CL, 532; Usher, James, *The whole works now first collected with a life of the author by Charles Elrington*, Dublin, 1864, IV, 488; Haddan et Stubbs, *Concils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, Oxford, 1873, II, 160; Anselmi *ep.*, ap. Migne, CLIX, 174 et 179.

[2] Ap. Migne, CLIX, 996-1004.

[3] « Gillebertus quem aiunt prima functum legatione apostolicæ sedis per universam Hiberniam. » (*Malachiæ Vita*, cap. x, n° 20.)

[4] En 1215, le concile de Latran devait reconnaître la nécessité d'abaisser du septième degré au cinquième l'empêchement de consanguinité.

Digitized by Google

préconiser une réforme semblable dans le diocèse d'Armagh. Ses efforts ne restèrent pas infructueux, si l'on en croit saint Bernard. Il rétablit pareillement l'usage de la confession et de la confirmation. Bref, en quelques années, Armagh fut, par ses soins, le théâtre d'une véritable renaissance religieuse [1].

II.

Ce bien ne s'accomplit pas sans tâtonnements. Malachie, qui avait conscience de sa jeunesse et de son inexpérience, jugea utile d'aller, avant de mettre la dernière main à son œuvre, prendre des leçons de liturgie et de droit canonique dans ce royaume de Munster qui était le centre du mouvement réformateur. Son plus vif désir était de vivre quelque temps sous la conduite de Malchus, évêque de Lismore, ardent promoteur de la liturgie romaine, et l'un des plus précieux auxiliaires du légat Gilbert. Imhar et Celse approuvèrent ce dessein. Malchus reconnut aisément dans l'hôte que la Providence lui envoyait un futur apôtre de l'Irlande, et traita Malachie en égal plutôt qu'en disciple [2]. L'occasion s'offrit bientôt à lui de montrer en quelle estime il tenait son jeune collaborateur. A la suite de l'un de ces bouleversements politiques dont les provinces d'Irlande étaient si souvent le théâtre, Cormac Mac Carthy, prince de la province du Munster, dépouillé de son trône par Turlogh O'Conor et par son propre frère, vint chercher un refuge près de l'église de Lismore. Toute arrière-pensée d'ambition était étrangère à cette démarche. Dégoûté des honneurs, le prince aspirait désormais à mener la vie érémitique. Malchus lui assi-

[1] « Deinde usum saluberrimum Confessionis, sacramentum Confirmationis, contractum conjugiorum, quæ omnia aut ignorabant aut negligebant, Malachias de novo instituit. » (*Malachiæ Vita*, cap. III, n° 7.) Sur le caractère de l'illégitimité des mariages irlandais, voir O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 20-31.

[2] Lanigan (*ouv. cit.*, IV, 73-75) place ce pèlerinage de Malachie à Lismore en 1123, et Bellesheim (*ouv. cit.*, p. 353) adopte cette opinion. La date proposée est sûrement erronée. Les événements qui précèdent l'élévation de Malachie au siège de Connor, en 1124, n'ont pu se dérouler en une année. Du reste, si l'on en croit un chroniqueur, dès 1120, Malachie avait déjà quitté Lismore pour Bangor. (Mervyn Archdall, *Monasticon Hibernicum*, Dublin, 1873, p. 229-230.)

Digitized by Google

gna pour demeure une cabane, pour nourriture du pain avec du sel et de l'eau, pour maître Malachie. Le prince et son jeune directeur étaient faits pour s'entendre. Dès lors se noua entre Cormac et Malachie une amitié qui, dans les conseils de la Providence, devait un jour tourner singulièrement au bien de l'Église d'Irlande. Ils ne paraissent pas avoir joui longtemps des douceurs de cette intimité dans les exercices de l'ascèse. Rappelé par ses partisans, et soutenu par Conor O'Brien, le prince dut remonter sur le trône [1], et à quelque temps de là, Malachie fut lui-même rappelé à Armagh par son archevêque et par Imhar [2].

Ce ne fut pas Armagh qui profita d'abord des lumières qu'il avait acquises à Lismore, ce fut Bangor [3]. Le nom de Bangor évoque les plus glorieux souvenirs de l'Irlande monastique. On comptait par milliers les religieux qui avaient, du vivant même du fondateur, saint Comgall, fait en ce lieu profession de la vie religieuse. Un moine nourri « dans cette sainte congrégation, saint Luan, » s'était lui-même rendu célèbre par la fondation de plus de cent monastères. C'est de là que sortit également l'illustre saint Colomban, qui attacha son nom au couvent de Luxeuil.

[1] Sur ces premiers rapports de Malachie avec Cormac Mac Carthy, nous avons suivi la chronologie de saint Bernard (*Malachiæ Vita*, cap. IV, nos 8-10). Il faut avouer qu'elle est en désaccord avec les *Annales d'Innisfallen*, qui semblent placer le fait en 1127. A cette date, en effet, nous lisons : « A great army was led by Turlough O'Conor to Cork, he himself going by land, and a fleet by sea round to Cork, and he and Donough Mac Carthy with his people caused Cormac son of Muireadhach, son of Carthach, to be dethroned, so that he was obliged to go on a pilgrimage to Lismore and take a staff here; and Donagh, son of Muireadhach, son of Carthach, was inaugured in his presence.... In the same year Conor O'Brien disavowed the authority of Turlogh O'Conor and went to Lismore and gave his hand to Cormac Mac Carthy, and brought him again into the world, and made him king of Desmond, and dethroned and banished Donogh Mac Carthy into Connaught, in doing which, he was abetted by Turlogh O'Brien (his brother), etc. » Selon O'Hanlon (*ouv. cit.*, p. 42), saint Bernard aurait déplacé les faits. Peut-être faut-il supposer que Cormac fut deux fois détrôné et que l'abbé de Clairvaux aura fondu et confondu les événements.

[2] *Malachiæ Vita*, cap. VI, n° 12.

[3] *Ibid.*, nos 12-14. Nous lisons dans Archdall Mervyn (*Monasticon Hibernicum*, p. 229-230, ad ann. 1120) : « Malachy O'Morgair in the 25th year of his age, was placed over this abbey (Benchor) which he had rebuilt; four years afterwards he was made bishop of Connor. »

Digitized by Google

Saint Bernard rappelle ces gloires, en même temps que les brigandages dont Bangor fut victime, au temps de l'invasion danoise. Il raconte, d'après la tradition, que neuf cents moines furent alors égorgés en un seul jour par les pirates. Ce qui est sûr, c'est que le monastère fut complètement détruit. Cependant ses richesses ne périrent pas tout entières, ni son domaine. A défaut d'abbés revêtus d'un caractère sacré, on vit des laïques usurper la crosse et exploiter l'abbaye comme un bien privé. Au commencement du XIIe siècle, c'était un oncle de Malachie qui jouissait de ce bénéfice. Soit remords, soit sentiment de sa responsabilité, celui-ci conçut le projet de rendre à l'Église ce qui appartenait à l'Église. Le choix du restaurateur de l'antique monastère lui parut tout indiqué ; il remit sa personne et ses biens entre les mains de Malachie. Par un désintéressement facile à expliquer, Malachie n'accepta que l'emplacement du monastère, sans souci des terres ni des revenus qui y étaient attachés. Du consentement d'Imhar, il prit avec lui environ dix frères et s'installa au milieu des ruines de Bangor, qu'il entreprit aussitôt de restaurer [1]. En peu de temps, nous dit-on, l'oratoire fut reconstruit en bois, à la façon irlandaise [2]. Malachie, qui exerçait les fonctions d'abbé, était la règle vivante de ses frères, en même temps qu'il était leur guide. Sa vie, raconte saint Bernard, était le livre où ils lisaient ce qu'ils avaient à faire [3].

C'est dans ces exercices que se consumait son zèle, lorsque le siège épiscopal de Connerth ou Connor vint à vaquer [4]. Les

[1] *Malachiæ Vita*, loc. cit.

[2] « Oratorium intra paucos dies consummatum est de lignis quidem lævigatis, sed apte firmiterque contextum, opus Scoticum, pulchrum satis » (*Ibid.*, n° 14); cf. cap. XVII, n° 40 : « Construitur interim de virgis in sæpem textis oratorium. » Déjà Bède (*Histor.*, III, 25, edit. Gravius, p. 133) avait appelé *opera Scotica* les églises en bois construites par les missionnaires irlandais dans le nord de l'Angleterre. « In insulâ Lindisfarnensi fecit ecclesiam episcopali sede congruam. Quam tamen more Scotorum non de lapide, sed de robore secto totam composuit atque arundine texit. » Brompton, parlant du palais bâti par Henri II à Dublin, dit également : « Opus de virgis mirifice ad modum illius patriæ. » A noter que les Irlandais sont nommés *Scoti* jusqu'au XVIe siècle.

[3] « Legebant in vita ejus quomodo conversarentur. » (*Malachiæ Vita*, cap. VI, n° 14.)

[4] « The age of Christ 1124, Maelmaedhog O'Morgair sat in bishopric of

Digitized by Google

électeurs portèrent leur choix sur lui. Bien qu'il éprouvât une répugnance extrême à accepter cette dignité nouvelle, qu'il regardait comme un fardeau accablant, il dut s'y résigner sur l'ordre exprès de son maître Imhar et de son métropolitain. Il avait environ trente ans lorsqu'il reçut, des mains de Celse, la consécration épiscopale [1]. Pour comprendre son hésitation et son effroi, il suffit de se représenter l'état lamentable de son diocèse. La peinture que l'abbé de Clairvaux nous en a faite est vraiment désolante. Nulle part, dans l'Irlande dégénérée, Malachie n'avait rencontré d'hommes aussi barbares, d'une impiété aussi déclarée, de pratiques aussi superstitieuses, de mœurs aussi corrompues. Les habitants n'avaient de chrétien que le nom ; le baptême formait tout leur christianisme ; ils ne connaissaient l'usage d'aucun autre sacrement ; le tribunal de la pénitence était déserté ; plus de communions ; plus même de mariages légitimes. Les prêtres étaient rares, et personne ne recourait à leur ministère. En conséquence, on refusait de leur payer les dîmes. Les églises restaient fermées. Bref, le diocèse avait l'aspect d'un pays de sauvages. Aussi, quand Malachie y pénétra, il lui sembla qu'il allait avoir affaire non à des hommes, mais à des bêtes, *non ad homines se, sed ad bestias destinatum* [2].

L'accueil qu'on lui fit n'était pas pour corriger cette triste impression : on fuyait devant lui comme devant un malfaiteur ; il était obligé de traquer en quelque sorte ses diocésains, pour les forcer à écouter la parole de Dieu. Longtemps sa prédication errante demeura stérile. L'abbé de Clairvaux renonce à décrire toutes les fatigues qu'il endura, tous les outrages qu'il supporta, toutes les industries qu'il employa pour se concilier l'estime et l'affection de ce troupeau de brebis rebelles et endurcies. A la fin, sa persévérance l'emporta sur leur obstination. Et lorsqu'une fois il fut maître de leurs cœurs, il les amena in-

Conneire. » *Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1018-1019. Cf. Reeves, *Ecclesiastical Antiquities of Down, Connor and Dromore*, appendix T, p. 242; Archdall Mervyn, *Monasticon Hibernicum*, p. 229-230.

[1] *Malachiæ Vita*, cap. VIII, n° 16.

[2] « Nusquam adhuc tales expertus fuerat (Malachias) in quantacumque barbarie; nusquam repererat sic protervos ad mores, sic ferales ad ritus, sic ad fidem impios, ad leges barbaros, cervicosos ad disciplinam, spurcos ad vitam. Christiani nomine, re pagani, etc. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

sensiblement à la pratique du christianisme. Bientôt on vit refleurir ce désert ; les églises se relevèrent ou se rouvrirent ; les vocations sacerdotales s'accrurent ; les sacrements, en particulier la pénitence et le mariage, furent remis en honneur ; les lois et les usages celtiques cédèrent la place aux lois ecclésiastiques et aux usages de l'Église romaine [1].

Mais il était dans la destinée de Malachie de laisser inachevées à peu près toutes les œuvres qu'il entreprenait. Pendant qu'il était occupé à renouveler ainsi la face de son diocèse, une révolution éclata dans l'Ulster. Sa ville épiscopale en fut la proie. Malachie, contraint de fuir, — nous ne savons pour quel motif, — se réfugia dans le royaume de Munster, où il retrouva son ancien fils spirituel Cormac, victime lui-même d'une nouvelle révolution politique. L'exil de Cormac ne dura que quelques mois. Lorsqu'il fut rétabli sur le trône de Desmond, Malachie le suivit dans sa principauté. Ses disciples de Bangor l'y accompagnèrent. La fondation du monastère d'Ibrach dans le comté de Kerry fut le résultat de cette émigration [2]. Là, le saint évêque recommença cette vie de prière et de pénitence qu'il avait appris à goûter dans la cellule d'Imhar, et qui devait lui rester chère jusqu'à son dernier soupir. Malgré sa dignité, il se considérait comme le dernier des moines. Il était à la fois le maître et le serviteur de tous. Tous les offices lui étaient bons. A l'église, il chantait ou récitait les heures et les répons à son tour ; à son tour il servait au réfectoire ; à son tour enfin il faisait la cuisine [3].

La nouvelle d'un événement qui devait avoir sur sa destinée

[1] *Malachiæ Vita*, cap. VIII, n° 17.

[2] Lanigan (*ouv. cit.*, IV, 75 et suiv.) fixe cet exil de Malachie en 1130 et renvoie aux *Annales d'Innisfallen*, qui signalent à cette date un ravage d'une partie de l'Ulster par Conor, fils d'Artgoil Mac Sochlin, à la tête des forces de Tirconnell et de Tirone. Bellesheim adopte cette chronologie (*ouv. cit.*, p. 354). Mais le récit de saint Bernard (*Malachiæ Vita*, IV, n°s 9 et 10, cf. cap. IX et X) ne permet pas de placer ce fait et la fondation d'Ibrach, qui s'y rattache, après la mort de Celse (1129). En outre, les détails du chapitre IV sont trop conformes à ceux que fournissent les *Annales d'Innisfallen* (ad ann. 1127, cf. p. 18, note 1), pour qu'on puisse douter de la rencontre de Malachie et de Cormac Mac Carthy dans le Munster en cette même année. Cf. O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 55, note.

[3] « Ipse in ordine vicis suæ, coquinæ ministerio inserviebat. » (*Malachiæ Vita*, cap. IX.)

Digitized by Google

des suites fort graves, la mort de l'archevêque d'Armagh [1], vint le surprendre dans ces exercices (avril 1129). Il avait eu déjà comme un pressentiment de ce trépas ; et un coin de son avenir s'était révélé à lui dans un rêve. Une femme d'une grande beauté, que son âge et sa majesté rendaient extrêmement vénérable, lui était apparue en songe. Comme il lui demandait son nom, elle répondit qu'elle était l'épouse de Celse. Puis s'avançant vers lui, elle lui offrit le bâton pastoral qu'elle tenait à la main et disparut [2]. Or, quelques jours plus tard, Malachie reçut effectivement une crosse absolument semblable à celle de la vision, et que Celse lui avait léguée en mourant. Le don était significatif ; un testament oral en expliquait le sens. L'archevêque d'Armagh, sur le point de mourir en tournée pastorale dans le Munster, et prévoyant que son siège allait tomber, selon l'usage celtique, aux mains de l'un des membres de sa famille, peu digne de recueillir un pareil héritage, avait désigné Malachie pour son successeur [3]. La mesure était hardie et peu conforme à l'esprit de la nation ou même aux canons ecclésiastiques. Pour donner plus de poids à ses dernières volontés, Celse les avait placées solennellement sous la protection de saint Patrice, et il avait adjuré les grands du royaume, particulièrement O'Brian de Munster, et Cormac Mac Carthy de Desmond, de se constituer sur ce point ses exécuteurs testamentaires. Comme on devait s'y attendre, la mort de Celse était à peine connue que l'un de ses parents, nommé Murtogh ou Maurice, prit possession du siège d'Armagh [4]. Malachie n'était pas homme à lui disputer son titre

[1] « Ceallach, successor of Patrick, a son of purity and archbishop of the West of Europe, the only head whom the foreigners and Irish of Ireland, both laity and clergy, obeyed; after having, etc., etc.; after unction and good penance, resigned his spirit to heaven, at Ard-Padraig, in Munster, on the first day of avril, on monday precisely, in the fifthieth year of his age. His body was conveyed for interment, on the wednesday following, to Lismor-Mochuda, in accordance with his own will, etc. » (*Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1032-1035. Cf. *Annales Ultonienses*, ap. O'Connor, *Rerum Hibernic. Script.*, IV, ad ann. 1129.)

[2] *Malachiæ Vita*, cap. x, n° 21.

[3] « Fecit quasi testamentum, quatenus Malachias deberet succedere sibi. » (*Ibid.*, n° 19.)

[4] *Ibid.*, n°s 19 et 20. « Muircheartach, son of Domhnal (Domnald, prédécesseur de Celse), was appointed to the successorship of Patrick afterwards. » (*Annals of Four Masters*, loc. cit.) « Upon the dead of Celsus he (Maurice

Digitized by Google

à la pointe de l'épée. Le bâton pastoral qu'il avait reçu devait demeurer longtemps entre ses mains un insigne inutile. Mais en 1132, l'évêque de Lismore et l'évêque de Limerick, d'accord avec le roi de Munster et le prince de Desmond, vinrent lui rappeler la teneur du testament de Celse. L'Église d'Armagh, réduite à un état d'extrême désolation, appelait un sauveur. Or, ce sauveur, Dieu ne l'avait-il pas désigné par la bouche du prélat défunt? Le véritable titulaire du siège d'Armagh, aux yeux des sages, ne pouvait être que Malachie. Les princes O'Brian et Cormac étaient décidés à lui prêter main-forte pour faire valoir ses droits. Le malheureux prélat, pressé entre cet appel de ses amis et son amour de la paix, persuadé d'ailleurs que l'entreprise qu'on lui proposait ne réussirait pas sans effusion de sang, hésitait à accepter la responsabilité d'une pareille tentative. A la fin, il céda aux instances du légat : « Vous me conduisez à la mort, dit-il, soit, j'obéis dans l'espoir du martyre. Que si nos efforts sont couronnés de succès, comme vous me le promettez au nom du ciel, je demande que, la paix faite et l'ordre rétabli, vous me permettiez de choisir pour le siège d'Armagh un successeur idoine et de retourner moi-même à mon premier siège, Connor. » A ces conditions, Malachie consentit à délaisser ses moines d'Ibrach et fit route vers le nord avec une escorte d'amis. Il ne fallait pas songer à s'emparer d'Armagh par la force. Murtogh, averti du danger qui le menaçait, avait mis la ville en état de défense. Pour ne pas voir couler le sang, même en faveur d'une cause qui lui paraissait sainte, Malachie se contenta de se montrer aux habitants des campagnes et d'évangéliser cette partie, ordinairement peu favorisée, du diocèse [1]. Une mort soudaine emporta Murtogh au bout de deux années [2]. On put croire d'abord que c'était là un événement de bon augure. Mais l'usurpateur avait pris soin de se donner, de son

entered on this see and held it alone for three years, and two years more in schism against Malachy. » (Ware, *Archbishops of Armagh*, édit. Harris, I, p. 54.)

[1] *Malachiæ Vita*, cap. x, n°s 20-21. « The age of Christ 1132, Maelmaedhog Ua Morgair sat in the successorship of Patrick, at the request of the clergy of Ireland. » (*Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1040-1041.)

[2] *Malachiæ Vita*, loc. cit., n° 21. « He died in 1134, 17th of september, having expressed great signs of remorse and penitence, as our Annals say. » (Ware, *Archbishops of Armagh*, éd. Harris, I, 54.)

Digitized by Google

vivant, un successeur de sa race, « cette race maudite, » comme l'appelle saint Bernard [1]. Le nouvel intrus, nommé Niells ou Nigellus, était le propre frère de Celse [2]. Après cinq ans de schisme et de lutte, les choses étaient donc dans le même état qu'au premier jour. Les amis de Malachie, Conor O'Brian et Cormac Mac Carthy, jugèrent que l'heure était venue de frapper un coup décisif. Ils entrèrent dans Armagh et mirent Niells en fuite. Malheureusement le fugitif eut le temps de faire main basse sur le trésor de son église et d'emporter, entre autres reliques importantes, l'évangéliaire qui avait appartenu à saint Patrice et le fameux bâton, lamé d'or, enrichi de pierres précieuses, qu'on appelait le bâton de Jésus, parce que le Seigneur lui-même, disait-on, l'avait fait remettre par un ange au fondateur de l'Église d'Irlande [3]. Armé de ce double talisman, Niells séduisit aisément le peuple des campagnes, qui avait coutume de voir dans le possesseur de ces objets sacrés le légitime successeur de saint Patrice. A la fin, cependant, traqué par la force armée, il fut contraint de rendre à l'église d'Armagh le prestigieux bâton et le vénérable évangéliaire. Si l'on en croit certains chroniqueurs, Malachie aurait acheté la paix à prix d'argent. Il est plus probable qu'il offrit au vaincu dépossédé quelque secours pour le consoler de sa défaite et de sa déposition. On était alors au mois de juillet 1135 [4].

[1] *Malachiæ Vita*, cap. XI, n° 22.

[2] Niell était comme Celse fils d'Aidus (Aedh), lequel était lui-même fils de l'évêque Maelisa et mourut en 1108. Cf. Lanigan, *ouv. cit.*, IV, 94-95. L'abbé de Clairvaux ne peut s'empêcher de faire un jeu de mots sur le nom de Niell, qu'il traduit par « Nigellus : » *Nigellus quidam, imo vere nigerrimus.* (*Malach. Vita*, loc. cit.)

[3] *Malachiæ Vita*, cap. XI, cap. XII, n° 24. Selon le sentiment d'O'Curry (*Lectures on the manuscript materials of Irish history*, Dublin, 1861, p. 321 et suiv.), d'accord en cela avec le docteur Petrie, le fameux évangéliaire de saint Patrice existerait encore; ce serait le manuscrit qui porte le nom de « Domnach Airgid, » et que possède l'Académie royale de Dublin. (Cf. Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland from the earliest specimens to 1719*, London, 1875, I, pl. II.) D'après la légende, saint Patrice aurait reçu du Sauveur, par l'entremise de l'ange Victor, le « baculus Jhesu, » et c'est avec cette arme qu'il aurait renversé l'idole « Crenn Cruaich. » Ce bâton joue un grand rôle dans l'histoire de l'Irlande. Il fut brûlé par les protestants en 1537. (*Annals of the Four Masters*, O'Donovan, V, 1447.)

[4] Nous lisons dans les *Annals of the Four Masters*, à l'année 1134 : « Niall, son of Aedh, was installed in the successorship of Patrick. A change of ab-

Digitized by Google

Dans cette lutte dangereuse, Malachie n'avait rien perdu de son prestige [1]; il s'y était même acquis un renom de bravoure et d'héroïsme, qui lui gagna nécessairement les masses. Plus d'une fois, il avait failli être victime de guets-apens que lui dressaient ses ennemis. Mais toujours il avait échappé au péril en le bravant. Un jour, par exemple, on lui annonce que l'un des chefs de la famille de Niells, sous prétexte de régler les termes d'une paix si ardemment désirée de tous, l'attend en un lieu isolé avec une bande d'assassins. On le supplie de ne pas se présenter au rendez-vous, qui n'est qu'une criminelle embuscade. « Sachez donc, répond Malachie, que le prêtre a appris du Christ à ne pas craindre de mourir pour le Christ, » et il part, avec trois disciples, pour se rendre à l'endroit désigné. A sa vue, les meurtriers sentent tomber leur haine et leurs épées; la majesté du saint évêque avait suffi pour désarmer le chef

bots at Ardmacha, Maelmaedhog Ua Morgair in the place of Niall; » et à l'année 1135 : « Maelmaedhog Ua Morgair, successor of Patrick, purchased the *Bachall-Isa*, and took it from its cave on the seventh day of the month of july. » (O'Donovan, II, 1046-1049.) Saint Bernard écrit : « Anno ætatis suæ tricesimo octavo pauper Malachias, pulso incubatore, intravit Ardmacha, pontifex et metropolitanus totius Hiberniæ, » etc. (*Malachiæ Vita*, cap. XII, nos 24 et 27.) Cet « anno tricesimo octavo » a embarrassé les historiens. L'*incubator* dont il s'agit paraît être Niell, d'après le contexte. Or, Niell n'occupa le siège d'Armagh qu'après le 17 septembre 1134; et selon les Annales des *Four Masters*, il fut remplacé la même année, c'est-à-dire bientôt après, par Malachie. Malachie, dans ce cas, serait donc né au plus tôt vers la fin de l'année 1096. Mais alors comment aurait-il été dans sa trentième année en 1124, époque de sa promotion à l'évêché de Connor, et serait-il mort dans sa cinquante-quatrième, le 2 novembre 1148? Ces différentes dates sont évidemment inconciliables. O'Hanlon propose de placer la trente-huitième année de Malachie au début de son archiépiscopat, c'est-à-dire en 1132 (*ouv. cit.*, 95-97). Il oublie que le *pulso incubatore* du contexte s'oppose à cette interprétation. Il semble donc qu'il ne faut voir dans le *trigesimo octavo* de saint Bernard qu'une date approximative et en soi inexacte. — Le fameux Niell mourut en 1139 « after intense penance. » (*Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1062-1063.)

[1] Bernard raconte que le ciel se déclara miraculeusement en sa faveur en frappant ses ennemis de la foudre. (*Malachiæ Vita*, cap. XI, nos 22-23.) Magnifique description d'un orage avec souvenirs de Virgile : *Vicinamque elementa intentant omnia mortem*. (Cf. Æneid., I, 91.) Les Annales d'Innisfallen racontent plus prosaïquement le même fait à l'année 1134 : « The Kineal Eogan (Tironians) of Tulach-og (now Tullyhog, comté of Tirone) conspired against Maolmaodhog, bishop of Armagh, and twelve of them were struck dead by ligthning on the very spot, where they were forming the conspiracy against the holy man. » (Lanigan, *ouv. cit.*, IV, 95.)

Digitized by Google

même de la bande. Le bruit de cet événement se répandit bientôt dans tout le diocèse; il en rejaillit naturellement sur Malachie une gloire qui ne fit que rehausser son mérite et fortifier sa cause [1].

Devenu titulaire incontesté du siège d'Armagh, Malachie s'appliqua à déraciner les abus qui, depuis six ans, sous l'administration de Maurice et de Niells, avaient crû comme l'ivraie dans son diocèse. Grâce à sa réputation de sainteté, sa réforme fut généralement bien acceptée. Quand il vit l'ordre à peu près rétabli, il songea à faire valoir, si on peut s'exprimer ainsi, ses droits à la retraite. S'étant choisi pour successeur le moine Gélase, qu'il fit agréer du clergé et du peuple, conformément aux canons, il donna sa démission (1137), pour retourner, ainsi qu'il s'y était engagé naguère, dans son ancien évêché de Connor [2]. Ce diocèse, à la vérité, était pourvu d'un titulaire, mais comme il avait jadis possédé deux sièges épiscopaux, Malachie les rétablit et se retira à Down, laissant à son collègue de Connor la meilleure part.

Là encore, son premier soin fut de s'entourer de moines. Il ne concevait pas l'épiscopat sans la rigueur et les exercices de la vie cénobitique, *rigorem disciplinæ cœnobialis* [3].

Cependant il ne perdait pas de vue les intérêts généraux de l'Eglise d'Irlande. Même après avoir cédé à un autre le titre de primat, il en remplissait toujours les fonctions. C'est à lui que s'adressaient de préférence le peuple et le clergé. Toutes les affaires ecclésiastiques de quelque gravité étaient soumises

[1] *Malachiæ Vita*, cap. XII, nos 25-26.

[2] « Malachias *intra triennium*.... libertate Ecclesiæ restituta, pulsa barbarie et reformatis ubique moribus, » etc. (*Ibid.*, cap. XIV, nos 31 et 32.) Ce *triennium* dont parle saint Bernard ne s'accorde pas exactement avec les chroniques. On lit dans les *Annals of the Four Masters*, à l'année 1136 : « Maelmaedhog Ua Morgair resigned the successorship of the Patrick for the sake of God. » (O'Donovan, II, 1054-1055.) A la même date, les Annales de Downpatrick disent également : « Maolmaedhog O'Morgair retired from the cowarbate of Patrick (Primacy) to serve God. » (Archdall Mervyn, *Monasticon Hibernicum*, p. 248.) Cependant dans Ware, *Archbishops of Armagh*, édit. Harris, I, 55, le désistement de Malachie est fixé en 1137. C'est la date adoptée par plusieurs historiens, en particulier par Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 353.

[3] *Malachiæ Vita*, cap. XIV, no 32. « He established (in Down) a house of Regular Canons which is supposed to have been on the site now occupied by the old jail. » (Archdall Mervyn, *Monast. Hibern.*, p. 248. Cf. *Ibid.*, p. 243 et suiv., note 10.)

Digitized by Google

à son tribunal ; il avait, remarque saint Bernard, l'autorité d'un apôtre, et personne n'eût osé lui dire : « En vertu de quel pouvoir agissez-vous ainsi [1] ? »

L'évêque de Limerick, devenu vieux, se serait volontiers déchargé sur lui des fonctions de légat. L'Eglise d'Irlande subissait alors une transformation qui allait atteindre jusqu'aux fondements l'organisation hiérarchique sur laquelle elle reposait depuis saint Patrice. La suprématie du siège d'Armagh était ébranlée, amoindrie. Le Midi tendait à se séparer du Nord. Une main ferme pouvait seule maintenir l'unité, sans nuire au progrès de la réforme hiérarchique, dont la nécessité s'imposait. Les périls de cette crise n'échappaient pas à la perspicacité de Malachie, et pour les conjurer, il ne vit d'autre moyen que de faire intervenir l'autorité du souverain pontife.

C'est pourquoi, d'accord avec le légat Gilbert et malgré la résistance de ses amis qu'effrayaient les dangers d'un long voyage, il entreprit en 1139 le pèlerinage de Rome [2]. Ayant traversé le détroit, il s'arrêta quelque temps avec ses compagnons de route à York, où la réputation d'austérité des cisterciens de Rievaulx parvint sans doute à son oreille et lui fit vraisemblablement concevoir le projet de visiter Clairvaux. « Il m'a donc été donné, s'écrie saint Bernard, de voir cet homme ; j'ai joui de sa vue et de sa parole ; et tout pécheur que je suis, j'ai trouvé grâce devant ses yeux. Nos frères et lui se sont édifiés mutuellement ; il nous a donné place au fond de son cœur [3]. » L'historien de Malachie est bref sur cette première entrevue. Mais il est visible que le saint évêque fut tenté de s'oublier dans les délices de Clairvaux. Il s'arracha avec peine aux douceurs des entretiens de Bernard, et la première faveur qu'il demanda avec instances et larmes au souverain pontife, en arrivant à Rome, fut la permission de vivre et de mourir à Clairvaux [4].

Pour accéder à un tel désir, il eût fallu qu'Innocent II méconnût les intentions de son légat et les besoins pressants de l'Église d'Irlande. Malachie ne pouvait lui-même oublier com-

[1] *Malachiæ Vita*, cap. XIV, n° 32.

[2] « Usque ad nonum annum quo mortuus est ipse, » dit saint Bernard parlant de l'époque du voyage de Malachie. (*Ibid.*, cap. XV, n° 36.)

[3] *Ibid.*, cap. XV, n°s 33-36; cap. XVI, n° 37.

[4] *Ibid.*, n° 38.

Digitized by Google

bien sa présence était encore nécessaire en Irlande et quel était l'objet principal de sa mission. On devine qu'il dut présenter au souverain pontife un rapport détaillé sur l'état politique et religieux de son pays [1]. La réforme de la hiérarchie ecclésiastique, où les droits traditionnels du siège primatial d'Armagh se trouvaient particulièrement engagés, forma nécessairement le point central de sa relation. Depuis 1101, la question s'était posée par la création du siège métropolitain de Cashel. Il y avait là le germe d'une véritable révolution disciplinaire dans l'Église d'Irlande, germe issu de jalousies et d'intrigues politiques, très faciles à comprendre. Le roi de Munster, Murtogh O'Brian, malgré sa piété bien connue, ne voyait pas sans peine et sans irritation que l'archevêque d'Armagh étendît sa juridiction primatiale sur tout le royaume. Les évêques laïques eux-mêmes avaient encore, au XIe siècle, usé de l'antique prérogative de leur siège pour lever dans le Munster l'impôt connu sous le nom de denier de saint Patrice. Aux yeux de Murtogh, les richesses de sa province passaient de la sorte entre les mains de sujets d'un roi étranger et rival [2]. Il ne fallait pourtant pas songer à supprimer directement cet impôt, sacré au cœur des Irlandais, ni à contester juridiquement la suprématie du successeur de saint Patrice. Mais afin de soustraire le plus possible le Munster à l'autorité et à l'influence du Nord, Murtogh imagina de créer, au centre même de ses Etats, un grand siège épiscopal indépendant. En 1101, il offrit « à l'Eglise, en l'honneur de Dieu et de saint Patrice, la ville et le château de Cashel. » Les termes de la donation trahissent sa pensée secrète : Cashel devait appartenir en toute propriété à l'évêque, sans que « nul laïque ou ecclésiastique » pût revendiquer sur elle aucun droit [3]. Par ecclésias-

[1] « Cum summus Pontifex inquisisset esse patriæ, mores gentis, statum ecclesiarum, » etc. (*Ibid.*)

[2] Cf. Archdall, *Monasticon Hibernicum*, I, 39; Colton, *Acts in his metropolitan Visitation, 1397*, édit. Reeves, Dublin, 1850, V-IX. Les Annales des *Four Masters* nous donnent une idée de ce revenu. Elles racontent qu'en 1106 Celse reçut, dans chaque « cantred » du Munster, « sept vaches et sept moutons et une demi-once d'argent, sans compter les bijoux. » Cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 330. Selon Ware (*The Antiquities of Ireland*, édit. Harris, II, 30), « a cantred countains thirty town lands. »

[3] *Annals of the Four Masters* ad ann. 1101; *Chronicon Scotor.* ad ann. 1097 (1101), édit. Hennessy, p. 307.

Digitized by Google

tique, il faut entendre surtout ici l'archevêque d'Armagh. Le concile de Rathbreasail mit pleinement en lumière les desseins du monarque et compléta son œuvre. Ce concile se tint en 1118 [1], sous la présidence du légat Gilbert. Murtogh O'Brian y assistait, en compagnie des nobles de son royaume et du nouvel archevêque de Cashel. L'assemblée était composée presque uniquement des prélats du Sud; seul, entre les évêques du Nord, Celse, archevêque d'Armagh, dont les intérêts étaient particulièrement en jeu, y figurait. Outre la fixation du revenu des évêques, ce fut la délimitation des circonscriptions diocésaines qui forma l'objet principal des délibérations. On décida qu'à l'avenir douze sièges épiscopaux, Clogher, Ardstraw, Derry, Connor, Down, Duleek, Clonard, Tuam, Clonfert, Cong, Killala et Ardcarn, seraient placés sous la juridiction de l'archevêque d'Armagh, pendant qu'un nombre égal de sièges méridionaux, Lismore ou Waterford, Cork, Rathmaighe, Ardfert, Limerick, Killaloe, Emly, Kilkenny, Leighlin, Kildare, Glendalough, et Ferns ou Wexford, relèveraient du métropolitain de Cashel. Armagh conserva sa primauté d'honneur sur toute l'Église d'Irlande, et Dublin demeura, comme par le passé, suffragant de l'archevêché de Cantorbéry [2]. En 1139, l'Irlande vivait encore sous le régime de ce décret, auquel les années n'apportèrent que de légères modifications [3]. Malachie pria le souverain pontife de l'approuver, en confirmant l'érection du siège métropolitain de Cashel. Il exprima, en outre, le désir que Rome mît le comble à cette faveur, en conférant le pallium aux deux archevêques qui se partageaient éminemment la sollicitude de l'Église d'Irlande. Innocent II, favorable à la première partie de la requête, fit quelque difficulté d'agréer la seconde. « En ce qui regarde la collation du pallium, répondit-il, il serait désirable que la chose fût examinée avec plus de soin et traitée avec plus de maturité. Réunissez un concile national, et si tout le clergé d'Irlande est

[1] Lanigan (*ouv. cit.*, IV, 42-44) nous paraît avoir bien établi la date de ce concile que certains historiens, entre autres Bellesheim (*ouv. cit.*, p. 331), confondent avec celui de Piadh-Mac-Aengussa, tenu en 1111. Cf. Lanigan, *ibid.*, p. 38, note 80.

[2] Cf. Lanigan, *ibid.*, p. 42 et suiv.

[3] Nous verrons plus tard que les sièges épiscopaux se multiplièrent, en dépit des règlements. Malachie lui-même rétablit deux sièges dans le diocèse de Connor.

Digitized by Google

d'accord pour solliciter cette faveur, je vous l'accorderai [1]. » Bien que dilatoire, la réponse n'avait rien d'offensant pour Malachie. Le souverain pontife lui donna, au contraire, plusieurs marques de sa particulière bienveillance. Il lui confia la légation de l'Irlande, charge aussi onéreuse qu'honorable, à laquelle les épaules de l'évêque de Limerick se dérobaient; et avant de congédier son illustre visiteur, il ôta sa mitre et la lui mit sur la tête; il lui offrit, en outre, l'étole et le manipule avec lesquels il avait coutume de célébrer la sainte messe [2]. Ce fut son adieu.

Malachie avait séjourné un mois à Rome, occupant les loisirs que lui laissaient les affaires à la visite des lieux sanctifiés par les apôtres et par les martyrs. S'il repassa par Clairvaux, ce fut pour prendre conseil de saint Bernard et pour tracer, de concert avec lui, le plan de réforme qu'il se proposait d'appliquer à l'Irlande [3]. Ses deux grands moyens d'action allaient être la propagation ardente de l'ordre monastique et la fréquente tenue des conciles provinciaux.

Il traversa rapidement l'Angleterre, et après avoir accordé une courte visite au roi d'Écosse, dont il guérit miraculeusement le fils, il prit de nouveau la mer et débarqua à Bangor (1140) [4]. C'était ce lieu qui devait être le premier théâtre de ses expériences de réforme. Déjà, nous l'avons vu, il en avait entrepris la restauration. Mais les bâtiments, construits d'abord à la façon irlandaise, c'est-à-dire en bois [5], offraient sans doute peu de solidité. Malachie résolut d'y substituer des constructions en pierre semblables à celles qu'il avait vues en France, et dont il avait pu admirer l'ordonnance et la

[1] *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 38.

[2] « Per universam Hiberniam legatum illum constituens. Significatum siquidem erat ei ab episcopo Gilleberto, qui tunc legatus extiterat, quod jam non posset præ senio et debilitate corporis villicare, » etc. *(Ibid.)*

[3] « Mensem unum fecit in Urbe, loca sancta perambulans, » etc. (*Ibid.*, n°s 38 et 39.)

[4] *Ibid.*, cap. XVII, n° 50; cap. XVIII, n° 42. Les Annales d'Innisfallen indiquent l'année 1140 comme date de la rentrée de Malachie à Bangor. Voir, sur son itinéraire, O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 81.

[5] En 1064, il y avait cependant déjà à Bangor une église en pierre. (Mervyn Archdall, *Monasticon Hibernicum*, Dublin, 1873, p. 232.) Cf. *Annals of Four Masters*, O'Donovan, II, 886-889, et O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 147. Sur l'architecture monastique irlandaise, cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 648-658.

Digitized by Google

beauté. Mais à peine, inaugurant cette architecture, avait-il jeté les fondements d'une chapelle, que les protestations éclatèrent autour de lui. « Excellent homme, à quoi songez-vous d'introduire ces nouveautés dans notre pays ? Nous sommes des Irlandais et non des Français. Quelle légèreté est la vôtre ? Où trouverez-vous l'argent nécessaire pour achever une pareille œuvre ? » Ces clameurs de quelques indigènes ignorants, assaisonnées d'injures grossières [1], avaient été méchamment provoquées par un ennemi du saint prélat. Malachie n'en prit aucun souci. « Il trouva, dit saint Bernard, dans la bourse de Dieu ce qui manquait à la sienne. Tout l'univers n'appartient-il pas à Dieu ? Or, Dieu et lui mettaient leur bourse en commun. » De la sorte, la chapelle hardiment commencée put se terminer heureusement, en dépit des critiques [2].

Mais ce n'était là que le côté extérieur et purement matériel de son entreprise. Sa suprême ambition était de faire revivre dans Bangor et dans toute l'Irlande la ferveur des anciens jours. A Bangor, à Sabhal et en quelques autres monastères, il eut la consolation d'atteindre le but qu'il poursuivait [3]. Mais croire que ses efforts isolés suffiraient à remettre en vigueur dans tout le pays la discipline abandonnée eût été téméraire. Aussi avait-il, par une heureuse inspiration, fait appel aux cisterciens. Avant de quitter Clairvaux, il avait dit à Bernard en soupirant : « Puisque le séjour de votre maison m'est refusé, je vous laisse du moins quatre de mes compagnons, afin que vous leur donniez des leçons de sagesse qu'ils pourront ensuite nous transmettre. Ce sera une semence que nous jetterons sur le sol de

[1] « Simiam appellans. » (*Malachiæ Vita*, cap. XXVIII, n° 62.) A Armagh, on avait déjà appelé Malachie « hypocritam et invasorem alienæ hereditatis, sed et calvitiei illius improperans. » (*Ibid.*, cap. XIII, n° 29.)

[2] « O bone vir, quid tibi visum est nostris hanc inducere regionibus novitatem ? Scoti sumus, non Galli, » etc.... « Invenit Dei famulus in Dei marsupio, quod defuit suo.... Marsupium unum erat amborum, » etc. (*Ibid.*, cap. XXVIII, n° 61-63.)

[3] « After having founded churches and monasteries (for by him were repaired in Ireland every church which had been consigned to decay and neglect and they had been neglected from time remote), » etc. (*Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1084-1085.) Sur le monastère de Sabhal-Phadraig, aujourd'hui Saul, dans le comté de Down, cf. Bernard, *Malachiæ Vita*, cap. XXVIII, n° 63 ; O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 151. Sur les églises reconstruites par Malachie, cf. O'Hanlon, *ibid.*, p. 155.

Digitized by Google

l'Irlande. Mes compatriotes, qui ne savent plus ce que c'est qu'un moine, le rapprendront en les voyant [1]. » Quelques mois plus tard, il dirigea encore sur Clairvaux quelques novices irlandais [2]. Bernard forma ces nouveaux disciples à la règle bénédictine, et après une ou deux années d'épreuve, il les renvoya en Irlande, où ils fondèrent, avec l'aide de plusieurs religieux français, au diocèse d'Armagh, un premier monastère cistercien, qui prit le nom suave de Mellifont [3]. Sous la conduite de l'abbé Christian O'Conarchy [4], le futur évêque de Lismore, la nouvelle ruche fut prospère et féconde. En moins de dix années, cinq essaims en sortirent pour aller s'abattre dans les diocèses de Meath, d'Elfin, de Limerick et de Leighlin. Dès 1152, Bernard nommait avec orgueil dans sa pensée les cinq petites filles que Mellifont avait données à Clairvaux, *Beatitudo* (Bective), *Buellium* (Boyle), *Nagium* (Nenay), *Vallis-Salutis* (Baltinglas) et *Benedictio-Dei* (Shrule) [5]. Avant de mourir, il put apprendre de la bouche

[1] *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 39.

[2] *Ibid.* Cf. Bernard, ep. 341. Si l'on suppose que Malachie rentra en Irlande au commencement de 1140, cette lettre dut être écrite la même année.

[3] *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 39. Avec Janauschek (*Origines cisterciennes*, Vindobonæ, 1877, p. 70) nous plaçons en 1142 l'établissement des cisterciens à Mellifont. Cette date se trouve confirmée par certaines chroniques : « De cujus extructione in Annalibus a Thoma Casæo editis ita legimus : anno 1142 fundatur abbatia Mellifontis, Donato rege Urgalliæ terras et possessiones donante, Malachia episcopo procurante, » etc. (Ussher, *Veterum epistolarum Hibernicarum Sylloge*, p. 149-150.) Selon cette chronologie, l'épître 356 de saint Bernard serait également de 1142, et l'épître 357, de 1142 ou 1143. Dans la dernière, noter les mots : « In terra tam insueta, imo et inexperta monasticæ religionis, » appliqués à l'Irlande. Comparer le langage de Malachie (*Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 39) : « Erunt nobis in semen, et in semine isto benedicentur gentes, et illæ gentes, quæ a diebus antiquis monachi quidem nomen audierunt, monachum non viderunt. » La vie monastique dont il s'agit ici est la vie rigoureusement claustrale.

[4] *Malachiæ Vita*, loc. cit. Dans l'épître 357 de saint Bernard, adressée à Malachie, on voit que l'abbé Chrétien ou Christian dut faire un voyage à Clairvaux peu de temps après la fondation de son monastère : « Jam quidem quia bene proficit domus et ex vestris litteris et ex fratrum nostrorum relatione didicimus.... Charissimum filium nostrum et vestrum remisimus ad vos, quantum potuimus instructum plenius in his quæ ad ordinem pertinent, et de cætero circa observantias ejus sollicitiorem futurum, ut speramus. » Ep. 357, n°s 2 et 3.

[5] *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 39; Janauschek, *ouv. cit.*, p. 92, 113, 114, 122. Shrule fut fondée au plus tard en 1152, peut-être en 1150. Au moment où l'abbé de Clairvaux écrivait la vie de saint Malachie, Nenay avait déjà donné

Digitized by Google

même de saint Malachie tout le bien que son Ordre accomplissait en Irlande.

Un historien anglo-normand de la fin du XIIe siècle confirme ce témoignage. Il rend hommage à la piété, à la chasteté, aux vertus personnelles du clergé, que la réforme avait touché. Le seul reproche qu'il lui adresse, c'est de se confiner trop étroitement sous l'œil de l'évêque ou de l'abbé, dans la solitude et les exercices du cloître, et de négliger l'instruction du peuple, voué à tous les vices qu'engendre l'ignorance [1]. Il faut reconnaître en effet que l'œuvre de Malachie, de ce côté, fut incomplète. Les cisterciens qu'il avait appelés à son aide étaient eux-mêmes incapables de l'achever. Du moins répandirent-ils autour d'eux l'instruction religieuse et le goût de l'agriculture. A cet égard, nul n'a rendu plus de services à l'Irlande. Et si l'abbé de Clairvaux avait pu lire dans l'avenir, ce lui eût été une consolation de penser qu'il avait contribué pour sa part à rendre laborieux et fort un peuple qui devait plus tard tant souffrir pour sa foi.

La sollicitude de Malachie, bien qu'appliquée particulièrement à la réforme de l'ordre monastique, n'était guère moins active sur d'autres points. Elle embrassait à la fois les intérêts politiques et les intérêts religieux de l'Irlande. Dans ses courses apostoliques, quel souci d'apaiser les discordes, de réconcilier les princes entre eux et avec leurs sujets, de prévenir les guerres civiles ! Le terrible Dermot lui-même dut recevoir ses avis et ses reproches [2]. Bref, comme on l'a dit, il se montra vraiment « l'homme de la patrie [3]. »

Mais il fut surtout l'homme de Dieu et de l'Église. Les atteintes portées au dogme ou à la discipline l'affligeaient plus que tous

une petite fille à Mellifont, l'abbaye d'Inislounagh (Surium) dans le comté de Tipperary. (*Malachiæ Vita*, cap. XXIX, n° 64.)

[1] « Hujus terræ prælati inter ecclesiarum septa, de antiqua consuetudine se continentes, contemplationi solum fere semper indulgent, » etc. (Girald. Cambrens., *Topograph. Hiberniæ*, dist. III, cap. XXVIII, ap. Camden, p. 746.) Le reproche est exagéré, mais non pas sans fondement.

[2] *Malachiæ Vita*, cap. XXIII, n° 49 (nous supposons que le « Diarmitius comes » dont il s'agit est le roi de Leinster) ; cap. XXVII, n° 58-60 ; cf. *Annals of the Four Masters*, ad ann. 1143 et 1147, O'Donovan, II, p. 1072-1073, 1082-1083 ; O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 107-108.

[3] « Diceres natum patriæ. » (Bernard, *In transitu Malachiæ*, sermo II, n° 3.)

Digitized by Google

les autres maux. Depuis Scot Érigène, l'Irlande n'avait eu à déplorer aucune hérésie. Or, un jour Malachie apprit qu'un clerc de Lismore, de mœurs pures, mais d'une science douteuse, attaquait dans son enseignement le mystère de l'Eucharistie; il niait la présence réelle [1]. Ce fut un scandale dans le diocèse. Pour en atténuer l'effet, le légat voulut entretenir d'abord en secret, puis devant témoins, le novateur, discuter ses raisons et l'amener à une rétractation publique. La discussion étant restée sans résultat, Malachie, consterné, cita le rebelle devant un concile provincial. Après un débat public, les évêques furent d'avis de lancer l'anathème contre l'auteur de la nouvelle hérésie. Mais celui-ci protesta en s'écriant : « Vous prenez tous parti pour un homme plutôt que de prendre le parti de la vérité; moi, je ne sacrifierai pas la vérité à un homme. » « Puisse Dieu, reprit le légat, te faire avouer la vérité de gré ou de force. » « Ainsi soit-il, » répondit le présomptueux théologien, et il sortit. A quelque temps de là, il tomba malade, et rentrant alors en lui-même, il fit appeler son évêque, rétracta son erreur, mourut pieusement, muni des sacrements de l'Église [2]. Son hérésie ne laissa aucune trace en Irlande.

L'un des grands soucis du légat était la pureté des élections épiscopales. Il n'ignorait pas que le choix d'un pasteur décide du progrès ou de la décadence de la religion dans un diocèse. En Irlande comme ailleurs, il était souvent à craindre que le choix du clergé et du peuple ne s'égarât sur des sujets dont le mérite consistait plutôt dans la noblesse de leur extraction que dans l'éclat de leurs vertus. Malachie préférait à bon droit la piété et la science à la richesse et à la dignité du rang. C'était là un principe qu'il cherchait à inculquer dans toutes les élections. En 1140, le siège de Cork étant venu à vaquer, les électeurs assemblés ne purent s'entendre sur le choix d'un candidat. Malachie, appelé à donner son avis, écarta tous les noms qui avaient jusque-là réuni les suffrages, pour proposer celui d'un étranger, pauvre et modeste, qui n'avait d'autre titre à l'épiscopat que sa science et ses vertus. Le

[1] « Præsumpsit dicere in Eucharistia esse tantummodo sacramentum et non rem sacramenti, id est solam sanctificationem et non corporis veritatem. » (*Malachiæ Vita*, cap. XXVI, n° 57.)

[2] *Malachiæ Vita*, cap. XXVI, n° 57.

Digitized by Google

clergé et le peuple de Cork, comprenant la leçon, applaudirent à ce choix [1]. Cette fois, du moins, la raison bien guidée prévalut sur l'intrigue et la passion.

Il n'était pas une province d'Irlande qui échappât à la sollicitude du légat. Les historiens ne nous ont pas tracé son itinéraire; mais ils signalent sa présence dans un certain nombre de villes importantes, Cashel, Lismore, Armagh, etc., et il est sûr que beaucoup d'autres lieux furent le théâtre de son activité [2]. Il allait partout, faisant revivre les vieilles traditions ecclésiastiques que la négligence du clergé avait laissé abolir, et condamnant les coutumes qui avaient leur principe dans la superstition ou la mondanité. A cet égard, les conciles provinciaux furent pour lui un excellent instrument de réforme. Dans ces réunions s'agitaient les questions de discipline générale, qu'il tranchait toujours avec une mesure parfaite et une autorité souveraine. Nul n'eût osé contester la valeur de ses décrets. Ainsi s'introduisirent discrètement, dans un pays trop longtemps fermé aux idées romaines, les règles universellement admises dans l'Église catholique au XIIe siècle [3].

Dans « cet exercice de ses fonctions de légat, » une chose étonne, c'est qu'il ait laissé passer huit ans sans poser en concile la question du pallium, pour laquelle il avait reçu pleins pouvoirs du souverain pontife. L'abbé de Clairvaux signale ce retard sans en indiquer le motif [4]. Enfin, en 1148, les évêques, consultés au concile d'Inispatrick, furent d'avis d'envoyer une ambassade au pape Eugène III pour lui rappeler les promesses d'Innocent II. L'ambassadeur ne pouvait être, en pareil cas,

[1] *Malachiæ Vita*, cap. XXIII, n° 51. Sur la date de la vacance du siège de Cork, cf. Gams, *ouv. cit.*, p. 214; O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 98-99.

[2] « Ne qua regio, seu portio regionis, legationis fructu et utilitate fraudetur.... Ubique discurrit, » etc. (*Ibid.*, cap. XVIII. Cf. cap. XX-XXVI, XXIX, nos 64-65.) On le voit à Culrath, aujourd'hui Coleraine, dans le comté de Londonderry; à Sabhal Phadraig, aujourd'hui Saul, dans le comté de Down; à Fochart, village voisin de Dundalk, comté de South; à Œnthreb, aujourd'hui Antrim, dans le comté du même nom; à Duevania ou mieux Cloyne. Cf. Lanigan, *ouv. cit.*, IV, 123, etc., etc.

[3] « In conciliis, quæ passim celebrantur, repetuntur antiquæ traditiones, quas tamen bonas fuisse constiterit, abolitas vero negligentia sacerdotum. Nec modo vetera instaurantur, cuduntur et nova, » etc. (*Malachiæ Vita*, cap. XVIII.)

[4] *Ibid.*, cap. XXX, n° 67.

Digitized by Google

que le légat lui-même. Malachie, malgré le mauvais état de sa santé, partit sans retard pour la France [1]. L'Irlande ne devait plus le revoir.

III.

Ce n'était pas sans inquiétude que ses collègues dans l'épiscopat avaient consenti à lui laisser entreprendre un pareil voyage. Peut-être se rassurèrent-ils à la pensée que le souverain pontife qui présidait vers ce temps le concile de Reims n'aurait pas encore repassé les monts [2]. La route eût été de la sorte abrégée de moitié. Mais quand Malachie arriva en France, Eugène III était déjà dans le voisinage de Pise [3]. Plusieurs obstacles imprévus avaient retardé la marche du pèlerin irlandais. Non seulement, après une orageuse traversée, il avait perdu quelque temps à la cour de David, roi d'Écosse, mais encore lorsqu'il eut mis le pied en Angleterre, il se vit arrêté par ordre du roi Étienne, qui, sur de vains soupçons, lui interdit de continuer sa route et de prendre la mer. Cette inique et malencontreuse défense ne fut levée qu'après le départ d'Eugène III pour l'Italie [4].

Ce fut seulement le 13 ou 14 octobre que Malachie, déjà las de sa course, frappa à la porte de Clairvaux. Son arrivée inopinée répandit la joie dans toute la maison. « De quel éclat de lumière ce soleil étincelant illumina notre Claire Vallée, écrit saint Bernard ; avec quelle célérité et quels élans, malgré la débilité de mes membres tremblants, je courus à sa rencontre ! Avec quel bonheur je me précipitai dans ses bras ! » Quatre ou cinq jours furent consacrés à ces épanchements d'une surnaturelle amitié, auxquels la communauté tout entière fut admise

[1] *Malachiæ Vita*, nos 67-68. « A synod was convened at Inis Padraig, by Maelmaedhog, successor of Patrick, at which were present fifteen bishops and two hundred priests, to establish rules and morals for all, both laity and clergy; and Maelmaedhog Ua. Morgair, by advice of the synod, went a second time to Rome, to confer with the successor of Peter. » (*Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1082-1085.)

[2] Eugène III résida à Reims jusqu'au 18 avril; du 24 au 26 du même mois il séjourna à Clairvaux. (Jaffé-Lœvenfeld, *Regesta Romanorum Pontif.*, II, 56.)

[3] *Ibid.*, p. 59-60.

[4] *Ibid.*, cap. xxx, nos 67-69.

Digitized by Google

à prendre part. Mais cette allégresse se vit bientôt changée en désolation. Déjà Malachie, à peu près remis de ses fatigues et entouré de ses compagnons, qui, un moment dispersés en Angleterre, avaient fini par le rejoindre à Clairvaux, se préparait à partir pour l'Italie à la poursuite d'Eugène III, lorsque le 18 octobre, jour de saint Luc, après avoir célébré la sainte messe, il fut pris de fièvre et contraint de se mettre au lit. « Nous tombâmes tous malades avec lui, » raconte saint Bernard [1]. Les soins les plus touchants lui furent prodigués. Moines et novices se disputaient l'honneur de préparer les potions et de servir les remèdes prescrits par les médecins. Malachie, objet de tant de sollicitude, s'en plaignit doucement, avec l'air d'un homme résigné qui a le pressentiment de sa mort prochaine. « Tout cela est inutile, disait-il. Mais pour l'amour de vous, je ferai ce que vous voudrez. » Et comme on essayait d'écarter de son esprit ces pensées funèbres, il répondit sans trouble : « Cette année même, Malachie sera dépouillé de son corps, » et il ajouta : « Le jour est proche. » En ce moment, sans doute, le souvenir d'une conversation mystérieuse qu'il avait eue avec quelques-uns de ses frères en Irlande lui revenait à l'esprit. On lui demandait un jour en quel endroit il voudrait mourir. « A l'endroit même où repose notre apôtre saint Patrice, » avait-il répondu, « mais si je dois mourir en pays étranger, Clairvaux est le lieu que je préfère. » « Et quel jour? » ajouta-t-on. « Le jour de la commémoration de tous les défunts, » répondit-il [2]. Or, le jour des Trépassés était proche.

Par une coïncidence étrange, l'abbé de Clairvaux avait fixé à cette date une cérémonie qui devait être spécialement consacrée aux défunts du monastère. Dès la fin d'octobre, probablement le 30, il fit transporter, en vue de la fête du 2 novembre, de l'enclos de la première abbaye dans le cimetière attenant à la nouvelle église, les ossements vénérés de ses premiers compagnons, tous morts en odeur de sainteté. Malachie témoigna une grande joie d'entendre les chants sacrés qui accompagnaient cette translation. Ce fut pour lui comme un prélude des con-

[1] « Jam quatuor aut quinque dies effluxerant, cum ecce die solemni beati Lucæ Evangelistæ, » etc. (*Ibid.*, cap. XXXI, n° 70.)

[2] *Malachiæ Vita*, cap. XXX, n° 67.

Digitized by Google

certs angéliques auxquels il allait bientôt mêler sa voix [1]. Il demanda l'extrême-onction et le saint viatique, et quoiqu'il fût extrêmement affaibli, il eut encore la force de se lever et de descendre de sa cellule, qui était située à l'étage supérieur, jusqu'à la chapelle, où il reçut les divins sacrements. Il regagna ensuite péniblement son lit, qu'il ne devait plus quitter. Le jour de la Toussaint, à la tombée de la nuit, la fièvre qui le minait devint plus forte. La sueur froide qui ruisselait sur tout son corps convainquit les plus incrédules que la mort invisiblement présente ne lâcherait pas sa proie. Bernard, mandé en toute hâte, interrogeait du regard la pensée du malade. Celui-ci, comme pour répondre à sa question, murmura : « J'ai désiré grandement de manger cette Pâque avec vous; Dieu merci, mon désir ne sera pas frustré. » Toute l'assistance tomba à genoux, et Bernard demanda au moribond une suprême bénédiction. « O mon Dieu, reprit Malachie, gardez-les en votre nom, non seulement ceux-ci, mais encore tous ceux que ma parole et mon ministère ont attachés à votre service. » Puis, élevant sa main sur la tête du saint abbé et sur celles des religieux qui entouraient sa couche, il les bénit, et, comme ranimé par cet effort de charité fraternelle, il leur enjoignit d'aller prendre leur repos, « persuadé que son heure n'était pas encore venue. »

Vers minuit, Bernard fut averti que « l'aurore ou plutôt le grand jour, comme il parle, se levait au sein même des ténèbres. » Il accourut auprès de son ami, et à sa suite, toute la communauté. Le malade sommeillait doucement; son souffle s'entendait à peine. On commença les prières des agonisants. Mais bientôt on dut interrompre la récitation « des psaumes,

[1] Bernard, *In transitu S. Malachiæ*, sermo I, nos 1-2. Cf. Henriquez, *Fasciculus Sanctorum ordinis Cisterciens.*, lib. II, distinct. XLI, cap. VI, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 1559. Quoique le texte du sermon de saint Bernard ne soit pas clair, on ne peut guère admettre l'hypothèse d'après laquelle (O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 167, notes) Malachie aurait assisté à la translation des défunts de Clairvaux en 1139. Cette translation ne peut, à la vérité, avoir eu lieu le 2 novembre 1148. A cause de la Toussaint et du 31 octobre qui tombait cette année-là un dimanche, il faut probablement la reculer jusqu'au samedi 30. Le monument nouveau où furent déposés les premiers défunts de Clairvaux était situé non pas dans le cimetière proprement dit, au nord de l'église, mais derrière le chevet. Henriquez, *loc. cit.* Cf. Martène, *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, I, 99.

Digitized by Google

des hymnes et des cantiques spirituels : » on s'aperçut que Malachie ne respirait plus; son regard était fixe et ses traits immobiles; dans un soupir imperceptible son âme était partie [1].

Au même instant, les larmes qui coulaient des yeux de tous les assistants s'arrêtèrent comme par enchantement, et le deuil se changea en joie. Tous furent subitement pénétrés de cette pensée que le mortel qui venait d'expirer sous leurs yeux était un saint. Dans cette conviction, les plaintes et les gémissements eussent été hors de saison [2]. On honore moins les saints en les pleurant qu'en les invoquant. Ce sentiment se fit jour d'une façon étonnante dans un acte solennel de l'abbé de Clairvaux. Lorsque, quelques heures après la mort de son ami, il offrit à son intention le sacrifice de la messe, il récita la collecte des confesseurs pontifes au lieu de celle des défunts, obéissant ainsi à une inspiration qu'il n'hésite pas à croire divine [3].

Le corps du saint prélat fut lavé et déposé provisoirement dans une chapelle destinée à le recevoir avec honneur, dans le voisinage de l'église [4]. L'abbé de Clairvaux profita de cette cérémonie pour lui enlever sa tunique, qu'il porta toute sa vie comme une relique sacrée [5]; pieux larcin qui rappelle celui de saint Athanase dérobant le manteau de saint Antoine. Avant la fin du jour, les funérailles étaient accomplies. Malachie fut inhumé dans l'oratoire même de la Sainte-Vierge, vers le chevet de la nouvelle basilique [6]. C'était là que ses dépouilles mortelles devaient reposer jusqu'au jour assez proche où les honneurs des autels lui seraient décernés par l'Église [7], et au jour

[1] *Malachiæ Vita*, cap. XXI, nos 71-74. Cf. Præf. ad Congan, n° 2.

[2] *Ibid.*, n° 74. Cf. Bern., ep. 374, n° 1.

[3] *Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 21.

[4] « Ante fores Oratorii Clarevallis, in cellula quæ olim ob receptionem corporum sanctorum confessorum Bernardi et Malachiæ, constructa fuerat, » etc. (Henriquez, *Fasciculus Sanctorum ord. Cisterc.*, II, distinct. XXXV, 5.) Dans le *Catalogue manuscrit des Abbés de Clairvaux*, fol. 6, r°, *Archiv. de l'Aube*, fonds de Clairvaux, on lit : « Ante fores ecclesiæ Clarevallensis, in cellula quæ olim honorifice parata fuerat ad receptionem corporum SS. Malachiæ et Bernardi. » Cf. Guignard, *Lettre sur les reliques de saint Bernard et de saint Malachie*, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 1669-1671, note 11.

[5] *Bern. Vita*, lib. V, cap. III, n° 23.

[6] *Malachiæ Vita*, cap. XXXI, n° 75.

[7] Malachie fut canonisé par le pape Clément III, le 6 juillet 1190. (Jaffé-

Digitized by Google

plus lointain où ses restes seraient dispersés pour ne plus se réunir [1]. Sa tête forme aujourd'hui l'une des plus précieuses reliques du trésor de la cathédrale de Troyes [2].

L'abbé de Clairvaux, malgré les embarras de ces jours de deuil, s'était empressé d'annoncer au clergé d'Irlande, et en particulier aux abbayes cisterciennes, par une sorte d'encyclique, la mort soudaine du légat. Sa lettre respire moins la douleur

Lœvenfeld, *Regesta*, n° 16514; Migne, t. CCIV, p. 1466.) On lui érigea alors, entre le rond-point du chœur et les chapelles rayonnantes de l'abside, un monument chargé d'une longue épitaphe. (Henriquez, *Fasciculus Sanctorum ord. Cist.*, lib. II, dist. XLI, cap. II, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 1551-1552. Guignard, *loc. cit.*, p. 1766. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, Troyes, 1877, p. 11-14.) En 1191, le chapitre général de l'ordre de Cîteaux porta ce statut : « Festum B. Malachiæ fiat IV nonas novembris, et agatur de eo sicut de B. Gregorio. » (Martène, *Thesaurus novor. Anecdot.*, IV, col. 1272, n° 21.) Voir dans Lalore, *ouv. cit.*, pièces justificatives, p. XXVIII-XLII, l'office de saint Malachie, d'après les bréviaires manuscrits de Clairvaux qui sont à la bibliothèque de Troyes. L'hymne sur saint Malachie que Martène a publiée dans son *Amplissima collectio*, t. I, d'après un manuscrit d'Altenberg (*de veteri Monte*), ne saurait être attribuée à saint Bernard. L'abbé de Clairvaux n'avait aucune raison de versifier, malgré la règle cistercienne, un éloge de son ami.

[1] Jean d'Aizanville, 30e abbé de Clairvaux (1330-1345), fit faire une châsse dans laquelle il enferma la tête et un bras de saint Malachie : « Iste fecit vasa argentea optime deaurata, in quibus sunt reposita capita gloriosorum confessorum beati Malachiæ et beati Bernardi, » etc. (Biblioth. de Troyes, ms. 150, fol. 473, r°, XIVe siècle. Meglinger, *Iter Cisterciense*, n° 58, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 1601. Cf. Lalore, *Le Trésor de Clairvaux du XIIe au XVIIIe siècle*, Troyes, 1875, p. 36, 95 et appendice XVII.) Lalore a prouvé (*Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 20-80) que les reliques de saint Malachie conservées à Clairvaux jusqu'à la Révolution ont été, sauf la tête et quelques parcelles, transférées en 1793 dans l'église de Ville-sous-la-Ferté, où elles se trouvent encore, mêlées aux reliques de saint Bernard et à d'autres ossements.

[2] Le chef de saint Malachie est conservé actuellement, ainsi que celui de saint Bernard, à la cathédrale de Troyes, dans une admirable châsse de la fin du XIIe siècle, qui provient de Nesle-la-Reposte. (Lalore, *Le Trésor de Clairvaux*, p. 219 et suiv.) Les docteurs Paul Carteron et Charles Forest, médecins à Troyes, ont décrit (20 juillet 1874) de la façon suivante *le Chef de saint Malachie* : « Partie antérieure de la boîte crânienne, comprenant : 1° l'os frontal; 2° une portion des os pariétaux; 3° une portion des temporaux; tous ces restes sont soudés les uns aux autres. Cet ensemble est limité en arrière par un trait de scie vertical passant à trois centimètres de la suture fronto-pariétale. Il en résulte que la paroi supérieure de la cavité orbitaire est conservée, mais avec cette différence qu'à droite elle est entière, tandis qu'à gauche il manque le tiers postérieur. » (Lalore, *ibid.*, p. 221-222.)

Digitized by Google

que la consolation et la foi. « Pleurer Malachie défunt, disait-il, est sans doute chose pieuse ; mais il est plus pieux encore de se réjouir avec lui de ce qu'il est vivant. Ne vit-il pas de la vie bienheureuse? Aux yeux des insensés il a paru mourir, mais il est dans la paix [1]. » Cette pensée plaisait à saint Bernard; on en retrouve l'expression fidèle dans les deux oraisons funèbres qu'il prononça les années suivantes, au jour anniversaire de la mort de son saint ami [2]. Ces discours sont de vrais panégyriques, où éclate toute l'ardeur de l'amitié chrétienne. Il n'est pas d'homme au monde que l'abbé de Clairvaux ait loué avec plus de sincérité et de chaleur d'âme que le légat de l'Irlande. Vivant, il avait fait quelquefois rougir sa modestie; mort, il traça de lui un portrait qui fait pâlir tous ses contemporains. Avec quelle complaisance il montre en lui un double idéal réalisé, celui de la vie active et celui de la vie contemplative, l'idéal du moine et l'idéal de l'évêque!

Tout, dans l'extérieur de Malachie, révélait l'exquise délicatesse et la surnaturelle beauté de son âme. Seul, il n'était jamais oisif, il priait; en public, s'il interrompait son oraison, c'était pour la continuer par la gravité et l'onction de son entretien. Son abord était sympathique, humble et réservé. Il recueillait habituellement son regard et ne permettait pas à ses yeux dévots, *oculos devotos*, d'errer à l'aventure autour de lui. Il riait rarement, toujours par charité et sans éclats; c'était plutôt un sourire discret qui ajoutait encore de la grâce à son visage, sourire si modeste d'ailleurs qu'on n'eût pu y voir une marque de légèreté, et assez vif cependant pour écarter du front l'ombre même de la tristesse. Toute la physionomie du prélat respirait la bonté. Sa haute taille lui donnait un air de majesté et de

[1] Bern., ep. 374.

[2] *In transitu Malachiæ*, sermo I, n° 5; II, n° 5. Il semblerait d'abord que le premier de ces sermons fut prononcé le jour même de la mort de Malachie. Mais dans cette hypothèse on ne s'expliquerait pas que l'abbé de Clairvaux ait cru devoir faire devant ses auditeurs un récit du voyage et des derniers moments de Malachie. Noter, par exemple, ces mots : « Paucos deinde apud nos dies fecit in incolumitate sua.... Jamque omnibus (sociis) ad eum collectis, ad Romanam, pro qua venerat, curiam parabat iter : cum subito infirmitate præventus, sensit protinus ad cœleste magis sese palatium evocari, » n° 1. Le mot *hodie* ne prouve rien ; on le retrouve également dans le sermon II, n° 5 : « Non immerito hodie Malachias in consortium Angelorum recipitur. »

Digitized by Google

force. Il semble que, par tempérament, il ait été enclin à la colère; mais, grâce à une surveillance de tous les instants qu'il exerçait sur lui-même, il était parvenu à dompter sa violence naturelle. Il possédait sur ses sentiments un empire absolu. La colère ne lui échappait pas, elle ne partait que sur un signe de sa volonté, moins comme l'effet d'une passion aveugle que comme l'éclair d'une juste et salutaire indignation. Tous les mouvements de son âme étaient réglés de la sorte; bref, chez lui la volonté était maîtresse, une volonté éclairée par la raison et gouvernée par l'esprit de foi. Tel était le modèle que l'abbé de Clairvaux proposait à ses moines [1].

Malachie offrait un type épiscopal non moins accompli. Bernard se plaint que son siècle soit dépourvu d'hommes; jamais, à l'entendre, pareille pénurie ne s'est fait sentir dans l'Église. C'est le signe assuré du prochain avènement de l'Antechrist [2]. Dans une telle désolation, n'est-ce pas une impérieuse nécessité de conserver le souvenir des vertus essentiellement apostoliques dont la vie de l'archevêque d'Irlande présente un si rare et si parfait assemblage [3]? Ce qui caractérise éminemment le pieux prélat, au sein de l'insouciance et de la mollesse générales, c'est un zèle que les épreuves ne font qu'alimenter et un désintéressement que rien n'altère.

Tout en lui décèle l'apôtre qui s'oublie lui-même pour se dévouer aux intérêts des âmes. Dans ses missions, il marche à pied; c'est la manière apostolique. Combien rares sont les évêques qui en font autant! Voyez comment il a partagé avec ses collègues dans l'épiscopat l'héritage commun qui leur fut légué. « Ceux-ci dominent sur le clergé; lui, s'est fait le serviteur de tous. Ceux-ci mangent sans évangéliser ou évangélisent pour manger; Malachie, à l'exemple de Paul, mange pour évangéliser. Ils estiment que la piété consiste dans le faste et le gain;

[1] *In transitu Malachiæ*, sermo II, nos 3 et 4; cf. I. n° 3: *Malachiæ Vita*, cap. XIX. n. 43. On trouve dans un manuscrit du XIIe siècle un portrait en miniature de saint Malachie : Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, vol. XXVIII. catalogue de Bindon, n° 9648. p. 500. lettre initiale D. Cf. *Proceedings of the Royal Irish Academy*, III, n° 67.

[2] Raritas sanctitatis.... ætas inops virorum.... optimus hodie est qui non est nimis malus, » etc. (*Malachiæ Vita*, præf., n° 1. Cf. *In Cantic.*, Serm. LXXVII. n° 2.

[3] *Malach. Vita*, præf., n° 2.

Digitized by Google

Malachie ne revendique pour sa part d'héritage que les charges et les œuvres. Ils se croient heureux quand ils ont reculé les limites de leurs domaines ; Malachie met sa gloire à étendre la charité. Ils amassent dans leurs greniers et entassent dans leurs caves des aliments qui chargeront leurs tables ; Malachie va recueillant dans les déserts et les solitudes les âmes qui peupleront les cieux. Ceux-ci, après avoir reçu décimes, prémices, oblations, et par octroi de César, tonlieu, tributs et autres revenus à l'infini, sont encore inquiets de savoir s'ils auront de quoi manger et boire ; Malachie, qui n'a rien de tout cela, enrichit encore les autres de l'abondance de sa foi. Leur cupidité, leur sollicitude n'a pas de bornes ; Malachie, qui ne désire rien, ne songe même pas au lendemain. Ils exigent des pauvres ce qu'ils donnent aux riches ; lui, sollicite des riches ce qui est nécessaire pour sustenter les pauvres. Ils vident les bourses de leurs subordonnés ; lui, pour les péchés de ses ouailles, comble les autels de vœux et d'hosties pacifiques. Ils élèvent des palais et dressent vers le ciel des tours et des murailles ; Malachie, qui n'a pas où reposer sa tête, fait, pendant ce temps, son œuvre d'évangélisation. Ils marchent à cheval, suivis d'une tourbe de parasites ; Malachie, escorté de frères pieux, marche à pied, portant le pain des anges qui doit rassasier les âmes affamées. Ils ne connaissent même pas la plèbe ; celui-ci l'instruit ; ils honorent les puissants et les tyrans ; Malachie les punit. O homme vraiment apostolique [1] ! »

L'éloge du saint évêque n'est pas, on le voit, purement rétrospectif. Si Bernard s'est complu à le composer, c'est pour en accabler l'épiscopat de son temps. La leçon est vive, et même légèrement excessive. Si Malachie s'est vraiment placé hors de pair par ses vertus, il y a néanmoins, entre lui et ceux dont l'abbé de Clairvaux flétrit si justement l'âpre égoïsme, bien des degrés divers où peuvent se ranger, par ordre de dignité, les membres de l'épiscopat du XIIe siècle. Ils ne sont pas si rares qu'on pourrait le croire d'après cette satire, les évêques qui, sans pratiquer le zèle à un degré héroïque, remplissaient alors leurs devoirs avec conscience et scrupule. Mais la sainteté extraordinaire du légat de l'Irlande contrastait singulièrement avec le

[1] *Malach. Vita*, cap. XIX, n° 44.

Digitized by Google

relâchement du grand nombre. De là, pour l'abbé de Clairvaux, la tentation irrésistible de mettre en comparaison ces deux extrémités des choses humaines. Le contraste est, certes, saisissant. Mais le seul terme qu'on doive en retenir absolument est la partie de l'éloge ; c'est le seul qui soit strictement juste et que l'histoire puisse enregistrer sans réserve.

Sur le désir de Congan, abbé d'Inislounagh, et des communautés cisterciennes de l'Irlande, Bernard dut tracer un portrait beaucoup plus complet du légat défunt [1]. Ce qu'on lui demandait, ce n'était pas une œuvre d'imagination et de sentiment, mais une véritable histoire. Phénomène assez rare dans les annales de l'Église, on allait voir un saint raconter la vie d'un autre saint. L'entreprise n'offrait pas de difficultés graves. Confident de Malachie, Bernard était déjà initié aux secrets de son apostolat; et, d'autre part, l'abbé d'Inislounagh se chargeait de lui fournir un large supplément d'informations [2]. En quelques mois, en quelques années au plus [3], tous les matériaux furent prêts et l'historien se mit à l'œuvre.

[1] « Tu id mihi, abba Congane, injungis, reverendus frater et dulcis amicus meus, ac tecum pariter (ut ex Hibernia scribis) vestra illa omnis ecclesia sanctorum. » (*Ibid.*, præf., n° 2.) Selon O'Hanlon (ouv. cit., p. 3) il ne serait pas sûr que cet abbé Congan fût l'abbé cistercien de Surium (Inislounagh) dont il est question dans la *Vita Malachiæ*, cap. XXIX, n° 64. Dans un manuscrit, ce dernier se trouve nommé « Cogan » et non « Congan. » O'Hanlon cite, en conséquence, un abbé de Bangor du nom de Congan (Hammer, *Chronicle of Ireland*, Dublin, 1809, p. 209-210) comme collaborateur de l'abbé de Clairvaux pour la composition de la Vie de Malachie. Mais il est bien probable que « Cogan » est une faute de copiste; les meilleurs manuscrits et les plus correctes éditions portent « Congan. » Les mots « reverendus frater et dulcis amicus meus, » appliqués au correspondant de saint Bernard, conviennent, du reste, beaucoup mieux à un abbé cistercien qu'à un moine de Bangor.

[2] « Sane narrationis veritas secura apud me est, intimata a vobis, haud alia procul dubio protestantibus, quam quæ certissime comperta sunt vobis. » (*Malach. Vita*, præf., n° 2.)

[3] L'ouvrage fut évidemment composé avant le concile de Kells, c'est-à-dire, comme nous le verrons, avant Pâques 1152; autrement l'abbé de Clairvaux n'eût pas manqué d'indiquer en quelque endroit de son livre (par exemple, chapitre XXX, n° 67) que l'affaire du pallium, pour laquelle son héros avait tant travaillé, venait d'être heureusement réglée dans ce concile. Le chapitre XVI et le chapitre XXIV, sinon tout l'ouvrage, furent écrits après la fondation des monastères de Shrule et d'Inislounagh, c'est-à-dire vraisemblablement après 1150. Cf. Janauschek, *Origin. cisterc.*, p. 123.

Digitized by Google

La vie de saint Malachie est, avec le traité *De consideratione*, l'un des écrits les plus achevés de l'abbé de Clairvaux. Son style y atteint un degré de pureté, de clarté, d'élégance et d'originalité que nul écrivain de son siècle, pas même Jean de Salisbury, n'a surpassé. Mais ce qui fait le principal mérite de l'ouvrage, c'est l'abondance et la sûreté des renseignements qu'il nous procure sur la personne de Malachie et sur l'état de l'Irlande au XIIe siècle.

On a vu, par ce qui précède, de quel secours cet ouvrage devait être pour les modernes historiens de Malachie. Il importe d'y noter encore quelques traits particulièrement instructifs. On ne concevrait guère que l'abbé de Clairvaux, si attentif à observer les phénomènes surnaturels, eût laissé dans l'ombre le côté merveilleux de la vie de son héros. Non pas qu'il accueille de parti pris les légendes. Il prend soin de nous avertir que son œuvre est « un récit » purement historique [1]. C'est à ce titre uniquement que les prophéties et les miracles y figurent, à côté des autres faits dont l'authenticité n'a jamais été révoquée en doute. Le nombre des miracles de Malachie est fort considérable. Ces miracles tiennent plus de la bonté que de la puissance; comme le Sauveur, le thaumaturge les fait presque tous sur les hommes mêmes et pour guérir leurs infirmités. Plusieurs cependant paraissent « bizarres [2], » et parfois on est tenté d'adresser au narrateur le reproche de crédulité [3]. Mais ces exceptions n'autorisent nullement la critique à rejeter en bloc, comme on l'a fait, la seconde partie de l'ouvrage à partir du chapitre seizième [4]. Si quelques faits ont été mal interprétés, altérés, embellis par l'imagination populaire, il est téméraire d'appliquer

[1] « Libens obedio, præsertim quod non eloquium exigitis, sed narrationem. » (*Malach. Vita*, præf., n° 2.)

[2] Le mot est de Montalembert. *Note manuscrite.*

[3] Un exemple : « Venit mulier gravida et vere gravis. Indicat se contra omnes naturæ leges retinere partum jam *quindecim mensibus et diebus viginti*. Compassus Malachias super novo et inaudito incommodo, orat et mulier parit. » (*Malachiæ Vita*, cap. XXI, n° 47.) Une grossesse de quinze mois et vingt jours ne peut être qu'une illusion de femme. Geoffroy (*Fragmenta*, Biblioth. nation., ms. 17639, fol. 12, v°) raconte un miracle analogue de saint Bernard. On lit encore (*Malach. Vita*, cap. XVII, n° 41) le récit d'un phénomène non moins étrange.

[4] Morison, *The life and times of saint Bernard*, London, 1884, p. 413-414, notes.

Digitized by Google

à tous la qualification de mythe ou de légende. C'est à tort, du reste, que le rationalisme croit échapper par là à la nécessité d'admettre le surnaturel que proclame la foi de l'historien de Malachie. Le merveilleux éclate d'un bout de son récit à l'autre. L'auteur signe lui-même un miracle en qualité de témoin. A peine Malachie avait-il rendu le dernier soupir que Bernard, confiant en Dieu, fait approcher de la couche funèbre un jeune homme dont le bras était paralysé et l'aide à poser sa main aride sur la main du défunt. Au même instant, le membre perclus redevint souple et agile [1]. L'instantanéité de la guérison, que l'abbé de Clairvaux atteste, suppose une intervention spéciale de la Providence. C'en était assez et plus qu'il n'en fallait pour que le témoin crût à la puissance surnaturelle de son saint ami, et c'est ce qui explique qu'il ait accepté, sans un contrôle peut-être suffisant, certains faits miraculeux mal vérifiés ou difficilement vérifiables, dont l'abbé Congan et ses frères se portaient les garants [2] au nom de la population irlandaise émerveillée.

Les prophéties de Malachie se rangent dans le même ordre de phénomènes. Elles ont d'ordinaire pour objet les événements qui intéressent spécialement ses interlocuteurs, et elles sont à courte échéance. Comme il n'en est aucune qui regarde l'histoire générale, nous n'avons pas à les relater. Il ne sera peut-être pas inutile, cependant, d'examiner ici la valeur de la fameuse prophétie sur la succession des papes, qui lui a été souvent attribuée depuis trois cents ans. Cette pièce parut pour la première fois en 1595 dans un ouvrage d'histoire qu'Arnold de Wion, bénédictin mantouan, originaire de Douai, publia à Venise chez Georges Langelier [3]. C'est un recueil de devises qui

[1] *Malach. Vita*, cap. XXXI, n° 75.

[2] « Haud alia procul dubio protestantibus quam quæ certissime comperta sunt vobis. » (*Ibid.*, præf., n° 2.)

[3] Voici le titre entier de l'ouvrage : Lignum vitæ, ornamentum et decus ecclesiæ in quinque libros divisum, in quibus totius sanctissimæ religionis Divi Benedicti initia, viri dignitate, doctrina, sanctitate ac principatu clari describuntur, et fructus qui per eos S. R. E. accesserunt fusissime explicantur. Auctore D. Arnoldo Wion, Belga Duacensi, monacho S. Benedicti de Mantua, ordinis D. Benedicti Nigrorum, Congregationis Cassinensis, alias S. Justinæ de Padua. Accessit dilucidatio, quomodo principes Austriaci originem ducant ex Anicia Romana familia quæ erat D. Benedicti. Venetiis, apud Georgium Angelerium, M. D. XCV.

Digitized by Google

sont censées fournir l'horoscope des papes depuis Innocent II jusqu'à la fin du monde. Ce singulier document ne supporte pas la critique. Tout, selon nous, et la date de son apparition, et son contenu même, et avant tout le silence de l'abbé de Clairvaux, en démontre le caractère apocryphe. Il serait fort surprenant que l'historien de Malachie eût passé sous silence une prophétie qui aurait déjà reçu trois fois sous ses yeux, à l'époque où il écrivait, un accomplissement partiel par l'élection de Célestin II, de Lucius II et d'Eugène III. Que sont les prophéties notées avec tant de soin dans la *Vita Malachiæ*, en comparaison d'une vision où se déroule tout l'avenir de l'Église? L'importance d'un tel écrit eût fait un devoir à l'abbé de Clairvaux d'en recommander l'étude à la postérité ; et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il en a ignoré l'existence.

Cette existence, il n'est pas un historien qui l'ait soupçonnée avant Arnold Wion. La fameuse prophétie ne serait-elle pas l'œuvre même de ses contemporains? On n'en saurait douter. Elle fut composée en 1590 pour soutenir la candidature du cardinal Simoncelli, qui prétendait à la tiare [1]. Il est remarquable en effet que, jusqu'à Grégoire XIV [2], les devises s'appliquent assez bien soit aux armes, soit au lieu de naissance, soit au genre de vie de ses prédécesseurs. La devise du successeur d'Urbain VII devait être la suivante : *De antiquitate urbis*. Dans l'esprit du faussaire, elle convenait parfaitement au cardinal Simoncelli, natif d'Orvieto (*Urbs vetus*). Mais l'élection du cardinal Sfondrate, originaire de Milan, qui prit le nom de Grégoire XIV, fit de la prophétie un logogriphe inexplicable. Ce fut le sort réservé aux autres devises pour la suite des temps. De 1590 [3] jusqu'à nos

[1] A. Harnack précise la date « du 16 septembre au 4 décembre 1590, » dans son étude *Ueber Verfasser und Zweck der prophetia Malachiæ*, ap. Brieger, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, III, 319.

[2] Nous disons « assez bien, » car les anachronismes ne sont pas rares et les armoiries quelquefois attribuées d'une façon erronée dans ces prétendues prophéties. Les sources où le faussaire a puisé, entre autres les Vies des Papes de Panvini, en sont la cause. Voir toutes les erreurs relevées par le P. Ménétrier dans sa brochure intitulée : *Réfutation des prophéties faussement attribuées à saint Malachie sur les élections des Papes*, Paris, 1689. Nous renvoyons à la seconde édition in-12, Avignon, chez Seguin aîné, 1840. 71 p., p. 45 et suiv.

[3] Les devises : *Fructus Jovis juvabit* et : *Æsculapei pharmacum*, appliquées,

Digitized by Google

jours, on n'en trouve guère que trois qui puissent s'appliquer rigoureusement aux pontifes auxquels elles étaient destinées, *Montium custos* à Alexandre VII, *Peregrinus apostolicus* à Pie VI, *Lumen de cœlo* à Léon XIII. Les autres, même après l'événement, demeurent inintelligibles, quand elles ne sont pas absurdes. Comment rattacher par exemple à Grégoire XVI la devise : *De balneis Etruriæ*, « des bains de Toscane, » quand on sait que ce pontife était originaire de Bellune, petite ville de la Vénétie autrichienne? Et que dire de *Bellua insatiabilis*, « la bête insatiable, » appliquée à Innocent XI, ou de *Canis et coluber* qui regarde Léon XII? Enfin, comment attribuer une origine surnaturelle à une prophétie qui place, parmi les successeurs de saint Pierre, les antipapes au même titre et sur le même rang que les papes légitimes [1], et qui, malgré la sentence du Sauveur, détermine d'une façon certaine [2], à quelques dizaines d'années près, la date de la fin du monde? On ne saurait donc trop s'étonner que quelques écrivains français aient cru pouvoir encore défendre en ces derniers temps l'authenticité d'un pareil écrit [3]. Il

la première à Jules II (1503-1513), la seconde à Pie IV (1559-1566), dénotent plutôt, on en conviendra, un auteur de la Renaissance qu'un écrivain du XIIe siècle, un saint Malachie.

[1] Si l'on s'en tient à l'interprétation reçue de ces prophéties, huit antipapes y sont mêlés aux papes légitimes; ce sont Victor IV, cardinal du titre de Saint-Nicolas, sous ces mots : *ex tetro carcere;* Calixte III, Gui de Crème; Pascal III, Hongrois de nation; Nicolas V, dit Pierre *de Corbario;* Clément VII, de la maison de Genève; Benoît XIII, Pierre de Lune; Clément VIII, chanoine de Barcelone; Félix V, Amédée de Savoie. Dira-t-on que cette interprétation peut être fausse et que rien n'oblige d'insérer les antipapes dans la liste des successeurs de saint Pierre? En ce cas, les devises, qui cadraient tant bien que mal avec les noms auxquels on les appliquait, ne cadrent plus du tout : nouvelle et inextricable difficulté.

[2] Les vies de dix papes seulement nous séparent de la fin du monde. Voici leurs devises : 1. *Ignis ardens;* 2. *Religio depopulata;* 3. *Fides intrepida;* 4. *Pastor Angelicus;* 5. *Pastor et Nauta;* 6. *Flos florum;* 7. *De medietate lunæ;* 8. *De labore solis;* 9. *Gloria olivæ;* 10. In persecutione extrema S. R. E. sedebit *Petrus Romanus*, qui pascet oves in multis tribulationibus : quibus transactis civitas septicollis diruetur, et Judex tremendus judicabit populum suum.

[3] Citons seulement *La prophétie de la succession des Papes depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du monde; son auteur, son authenticité et son explication*, par Cucherat. Grenoble, Baratier frères et Bardelet, 1873, xx-304 p. L'auteur de cet essai, emporté par son sujet, se met à prophétiser à son tour, et nous annonce que d'après la prophétie de Malachie combinée avec

Digitized by Google

y a longtemps que le P. Carrière, religieux conventuel [1], et le P. Menetrier, jésuite, en ont fait justice. Et l'évêque de Fort-Wayne (États-Unis) n'a fait que reproduire leurs conclusions, en mettant ses fidèles en garde contre cette pseudo-prophétie [2].

Selon Arnold Wion, Malachie aurait encore composé quelques autres ouvrages, qui sont perdus [3]. Plusieurs ont cependant été édités sous son nom. Mais il est sûr qu'ils sont apocryphes [4]. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que l'abbé de Clairvaux n'en ait pas fait mention.

Bernard ne se borne pas à raconter la vie intime de Malachie; il nous montre son héros dans le champ même où se meut son activité. La *Vita Malachiæ* est le meilleur ouvrage que nous puissions consulter sur l'Irlande du XIIe siècle. Cette Irlande, nous l'avons vu, est loin d'être la verte Erin, prospère, poétique, riche en vertus domestiques et sociales, que les bardes ont chantée. C'est une terre inculte, un peuple abâtardi, une chrétienté en péril, une nation en décadence. Au sommet de l'édifice social, on aperçoit la discorde qui agite son brandon et qui, semant la division entre les chefs civils et religieux, hâte encore l'œuvre de décomposition de la patrie. Ce tableau est fort sombre. On a justement reproché au peintre de l'avoir poussé au noir [5]. Comme tous les écrivains qui ressentent pour le vice des haines vigoureuses, l'abbé de Clairvaux a une tendance à grossir et à généraliser le mal qu'il a sous les yeux. En restreignant uniquement à la province de l'Ulster la peinture qu'il nous a faite de l'Irlande, on serait sans doute fort près de la

quelques autres de même force, la fin du monde arrivera en 1911 et que l'Antéchrist est né en 1855. Il est fâcheux qu'un prêtre érudit ait cru devoir dépenser tant de talent et de temps à développer en 324 pages de pareilles billevesées. Il a cru réfuter le P. Ménétrier; il aurait dû commencer par le lire.

[1] Dès 1602, le P. Carrière, religieux conventuel, combattit l'authenticité de la prophétie dans son *Historia chronologica Pontif. Romanor. cum præsignatione futurorum ex sancto Malachia*, Lugduni. Le P. Ménétrier, qui lui emprunte ses arguments, a oublié d'en indiquer la source.

[2] Voir le *Katholik*, 1885, I, 592.

[3] « Scripsisse fertur et ipse nonnulla opuscula de quibus nihil hactenus vidi præter quamdam prophetiam, etc. » (Wion, *ouv. cit.*, liv. II, à l'articl *Down*.)

[4] Cf. O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 183-187.

[5] Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 329 et 360.

Digitized by Google

vérité ; mais il y a quelque exagération à présenter tout le royaume sous le même aspect. Les autres provinces, en particulier le Munster, sans être exemptes de nombreux désordres, échappent cependant aux reproches de barbarie que l'abbé de Clairvaux applique d'une façon générale à la patrie de son héros [1].

Mais sur ce fond sombre, avec quelle vigueur se détache la grande figure de l'apôtre, qui essaie d'arracher son pays à la mort! Sur un geste de Malachie, l'Irlande tressaille et fait un effort pour reprendre le cours de ses chrétiennes destinées. Partout où il passe, l'ordre succède à l'anarchie, le foyer catholique renaît, l'agriculture refleurit, l'activité intellectuelle s'exerce. La vie religieuse, retranchée dans les monastères, est l'âme de tout ce progrès. Voilà, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un véritable changement à vue. Malheureusement, ce nouvel aspect de l'Irlande ne représente pas davantage la vérité absolue. L'action de Malachie n'a été ni aussi universelle ni aussi profonde que l'abbé de Clairvaux paraît le croire. Les forces et les jours ont manqué à l'illustre réformateur avant que la tâche qu'il s'était assignée fût accomplie, et ses continuateurs, au premier rang desquels figure saint Laurent de Dublin (Lorcan O'Toole [2]), n'ont même pas achevé ce qu'il avait si heureusement commencé. Lui mort, son œuvre périclite; Giraud le Cambrien n'en aperçoit presque plus les bienfaits [3]. Mais si incomplète fût-elle, elle n'en montre pas moins ce que peut le génie uni à la sainteté pour relever une nation qui penche à sa ruine.

[1] « Barbare » est une épithète qui revient fréquemment sous la plume de l'abbé de Clairvaux pour désigner l'Irlande. « Malachias noster, ortus Hibernia de populo barbaro.... de natali barbarie traxit nihil, non magis quam de sale materno pisces maris. » (*Malach. Vita*, cap. I, n° 1.) « In gente fera » (cap. II, n° 5). « Extirpare barbaricos ritus » (cap. III, n° 6). « In quantacumque barbarie » (cap. VIII, n° 16). « Barbaricæ leges » (*ibid.*, n° 17). « Sæva subintroducta barbaries » (cap. X, n° 19), etc. Cf. *In transitu Malachiæ*, serm. II, n° 1. « Replevit evangelio patriam, suorum maxime feralem edomuit barbariem Hibernorum. »

[2] Sur saint Laurent de Dublin, connu aussi sous le nom de saint Laurent d'Eu, voir O'Hanlon, *The life of saint Laurence O'Toole*, Dublin, 1868.

[3] Il est vrai que Giraud le Cambrien exagère les vices des Irlandais. Sur sa partialité, voir *Giraldi Cambrensis Topographia Hiberniæ et Expugnatio Hiberniæ*, édit. Dimock, London, 1867, t. V, préf., p. LXI et suiv., ap. *Rerum Britann. medii ævi Scriptor.* Cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 407-411.

Digitized by Google

Au nombre des services rendus par Malachie à l'Église d'Irlande, il faut compter en première ligne l'établissement de rapports suivis entre l'épiscopat de son pays et le saint-siège. Cette partie de son œuvre n'a pas été entamée ; le temps n'a fait que la consolider. Avant lui sans doute, l'Église d'Irlande, issue de Rome, n'oubliait pas son origine. Les pèlerins de l'île sainte connaissaient le chemin de la ville éternelle. Mais on n'aperçoit guère, au commencement du XIIe siècle, l'influence réelle de la cour romaine sur les affaires religieuses de l'Irlande. La légation confiée à Gilbert, évêque de Limerick, ouvre, pour ce pays longtemps isolé, une ère nouvelle. Malachie, en soumettant la création de la métropole de Cashel à l'approbation d'Innocent II et en sollicitant de sa bienveillance l'honneur du pallium pour les deux principaux sièges du royaume, a fait plus que de resserrer le lien qui commençait à unir étroitement l'Irlande à la papauté, il l'a rendu indissoluble. Ce qu'il avait souhaité si vivement durant sa vie, on peut dire qu'il l'obtint après sa mort, et d'une manière plus haute qu'il ne l'entendait. En 1151 [1], Eugène III envoya en Irlande le cardinal Paparon pour régler toutes les questions de discipline que le concile d'Inispatrick avait agitées. L'affaire du pallium touchait à beaucoup d'autres d'une importance non moins grande. La multiplicité des sièges épiscopaux que l'abbé de Clairvaux avait tant déplorée était devenue, malgré la tentative du concile de Reathbreasail pour la restreindre, un abus de plus en plus manifeste. De là, pour les évêques, une extrême difficulté de soutenir leurs œuvres, à cause de l'insuffisance des dîmes. En outre, il semblait qu'il fût temps de supprimer les chorévêques, qui étaient plus à charge à la population des campagnes qu'ils ne lui rendaient de services réels : c'est cet ensemble de réformes que le cardinal Paparon eut à examiner au concile de Kells (comté de Meath), en mars 1152 [2]. L'assemblée était composée

[1] Johann. Augustaldensis, *Simeonis Dunelmensis histor. continuat.* ad. ann. 1152, ap. *Hist. Anglic. Scriptores decem*, London, 1652, p. 279.

[2] Sur la date et les décrets de ce concile, cf. Johann. Augustald., *loc. cit.*; Girald. Cambrens., *Topographia Hibern.*, III, XVII, ad ann. 1152, ap. Camden, p. 742, édit. Dimock, V, 163; Robert de Torigny, ad ann. 1152, éd. Delisle, I, 262-263; Wilkins, *Concilia*, I, 547; *Histor. Pontificalis*, ap. Mon. Germ., XX, 518. Roger de Hoveden, édit. Savile, p. 281, le place à tort en 1151; et il est

Digitized by Google

de vingt-deux évêques et de trois cents ecclésiastiques, moines ou chanoines. L'évêque de Lismore, Christian O'Conarchy, ancien abbé de Mellifont, siégeait en qualité de légat, à côté du cardinal [1]. Ce fut évidemment l'esprit romain qui présida à la rédaction des décrets. Ces décrets modifièrent profondément la constitution hiérarchique de l'Église d'Irlande. La suppression des chorévêques et des petits évêchés fut décidée en principe ; à la mort des titulaires, ces diocèses minuscules devaient être confiés à des archiprêtres [2]. Les sièges épiscopaux, réduits à trente-huit, furent rangés, par province, sous une métropole spéciale : Armagh dans l'Ulster, Dublin dans le Leinster, Cashel dans le Munster et Tuam dans le Connaught. Armagh eut pour suffragants Connor, Down, Louth ou Clogher, Clonard, Kells, Ardagh, Raphoe, Rathlury ou Maghera, Duleek et Derry; Glendalough, Ferns, Ossory, Leighlin, Kildare, se rattachèrent à Dublin : Killaloe, Limerick, Iniscathy, Kilfenoragh, Emly, Roscrea, Waterford, Lismore, Cloyne, Cork, Ross, Ardfert, à Cashel ; et enfin Mayo, Killala, Roscommon, Clonfert, Achonry, Clonmacnoise, Galway ou Kilmacogh, à Tuam [3]. Pour mettre le sceau à cette création et à ces délimitations nouvelles, le cardinal Paparon conféra, au nom du souverain pontife, le pallium non pas seulement à l'archevêque d'Armagh et à l'archevêque de Cashel, mais encore aux deux autres métropolitains [4]. Le vœu

surprenant que Jaffé-Lœvenfeld, *Regesta*, II, 70, ait adopté cette dernière date. Le concile s'ouvrit le 9 mars, *Dominica Lætare*, et finit le 24 mars 1152, IX *kalendas aprilis*. Cf. Lanigan, *ouv. cit.*, IV, 142-143, note 97, et p. 150, note.

[1] Sur la composition de l'assemblée, cf. Lanigan, *ibid.*, p. 140-149, et Wilkins, David, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, London, 1734, I, 425.

[2] « Cum dominus Johannes Paparo legatus in Hibernia, in Synodo generali tensa apud Kenanas in Midia, anno gratiæ MCLII.... ordinaverit, ut decedentibus chorepiscopis, et exiliorum sedium episcopis in Hibernia, in eorum locum erigerentur et succederent archipresbyteri a diœcesanis constituendi, qui cleri et plebis sollicitudinem gerant infra suos limites, et ut eorum sedes in totidem capita decanatuum ruralium erigerentur. » (Wilkins, *op. cit.*, I, 547.) C'est donc à tort que Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, Paris, 1865, art. *Chorévêques*, enseigne que « la dignité et l'office de chorévêque cessèrent complètement d'exister avant la fin du xe siècle. »

[3] Cf. Lanigan, *ouv. cit.*, IV, 146-149; Keating's *General history of Ireland*, book II, p. 104; Ware, *The Antiquities of Ireland*, éd. Harris, cap. XVI.

[4] Voir les auteurs cités, p. 55, note 2.

Digitized by Google

de Malachie se trouvait de la sorte comblé, voire dépassé. Armagh, qui avait exercé jusque-là sur toute l'Église d'Irlande une véritable suzeraineté [1], devait conserver quelque temps encore une sorte de suprématie honoraire. Mais l'heure était proche où les autres métropoles allaient se soustraire définitivement à son autorité [2] pour ne plus relever que du saint-siège. Par cette lente transformation, l'Église d'Irlande se trouvait constituée sur le modèle du reste de la chrétienté. On ne peut méconnaître que Malachie avait contribué plus que personne à cet heureux dénouement de la crise qu'elle traversait depuis un demi-siècle; et aux yeux de quiconque estime à son prix la hiérarchie et l'unité dans l'Église, c'est là une œuvre du plus haut mérite. La postérité en a su gré à l'illustre réformateur; et considérant tout ensemble ses autres titres de gloire, elle n'a pas hésité à vénérer en lui le plus grand apôtre de l'Irlande, après saint Patrice.

L'Abbé E. Vacandard,

Premier aumônier du Lycée de Rouen.

[1] Sur l'autorité du siège primatial d'Armagh, cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 365-366.

[2] Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 366, cite une bulle de Lucius III qui interdit « à tout évêque ou archevêque, sauf aux légats, » de faire acte de juridiction dans l'archidiocèse de Dublin.

Digitized by Google

LES

RUSSES AU CONCILE DE FLORENCE

L'histoire du concile de Florence est encore à faire. Cette besogne est d'autant plus rude et compliquée que les actes authentiques du célèbre synode n'existent plus intégralement dans leur forme primitive. A chaque séance, des notaires assermentés rédigeaient en grec et en latin des procès-verbaux officiels qui malheureusement ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Au lieu de cela nous n'avons que des recueils de discours, de notes, d'appréciations, tels que les *Acta Græca*, les *Acta sacri œcumenici Concilii Florentini* de Giustiniani, la *Summa Conciliorum Basileensis, Florentini*, etc., d'Agostino Patrizio. Les grandes collections des conciles, comme celles de Labbe, d'Hardouin, de Mansi, ne contiennent guère d'autres documents en dehors des résumés que nous venons de citer [1]. Les orthodoxes s'en tiennent de préférence à l'histoire du fanatique Silvestre Syropoulos, témoin oculaire des faits qu'il raconte [2].

Il convient d'ajouter que diverses sources d'informations peu et rarement exploitées jusqu'ici pourraient répandre une vive lumière sur le sujet qui nous occupe. Deux manuscrits méritent

[1] Une énumération assez complète des sources sur le concile de Florence se trouve dans Hergenrœther, *Handb. der allgemeinen Kirchengeschichte*, Freiburg, 1880, III, p. 388 à 391. Voir aussi Pelesz, *Geschichte der Union*, Wien, 1876, I, p. 366 à 376; Harasiewicz, *Annales Ecclesiæ Ruthenæ*, Leopoli, 1862, p. 74 et suiv.

[2] *Vera Historia Unionis non veræ inter Græcos et Latinos*, Hagæ-Comitis, 1569. Le travail de Syropoulos a été édité par Creyghton d'après un manuscrit défectueux. M. Zhishman (*Die Unionsverhandlungen*, p. 5) croit savoir qu'un exemplaire complet se trouve à Cambridge. Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'en existe pas, ni dans la bibliothèque de l'Université ni dans celle des collèges Caius, Corpus, Saint-John. — Syropoulos a été résumé en russe par Gorski, *Ist. Flor. Sobora*, Moscou, 1847.

Digitized by Google

surtout d'être signalés : le ms. Strozzi, n° 33, de la Laurenziana à Florence, et le ms. XVI, 85, de la bibliothèque Barberini à Rome. Le premier a été écrit à l'usage du cardinal Capranica, le second est une compilation due à l'infatigable Léon Allacci, dont une partie a été frauduleusement imprimée par Giustiniani, au grand dépit d'Allacci, qui se réservait de mettre en œuvre tous ces trésors dans l'histoire qu'il méditait du concile de Florence. Les archives du Vatican et les archives d'État de Florence contiennent, en outre, un grand nombre de pièces, éparses dans différents volumes, et qui doivent être nécessairement consultées [1].

En 1869, l'abbé Eugenio Cecconi a publié le premier volume d'une histoire ou plutôt d'une apologie du concile de Florence, où les sources inédites étaient largement mises à contribution [2]. Mais, devenu ensuite historiographe officiel du concile du Vatican, promu à l'archevêché de Florence, absorbé par ses nouvelles occupations, il dut interrompre son premier travail, qu'une mort prématurée l'empêcha ensuite de terminer.

Nous n'avons pas l'ambition de reprendre ces belles études inachevées. Le but que nous poursuivons est plus modeste, et notre horizon plus restreint. Par un singulier concours de circonstances, les Russes ont été amenés à prendre part au concile de Florence. Ils y ont été représentés par le Grec Isidore, métropolite de Kiev et de toute la Russie, nommé peu auparavant à cette dignité par le patriarche de Byzance.

Le rôle rempli par Isidore à Moscou, à Florence et à Rome, les conséquences qui s'y rattachent, font du métropolite de Kiev un personnage remarquable. Il a fixé l'attention et exercé la plume de quelques écrivains allemands. Strahl [3] et Hefele [4] ont les premiers frayé le chemin. Frommann les a suivis en

[1] Nous citerons nommément un manuscrit en langue slave connu sous le nom de *Liber clerici Ostrogiensis*, Bibl. du Vatican, ms. slave, n° XII, p. 55. Voir le commentaire de Schévyrev (*Novyia izv.*) dans le *Journal Min. Nar. Prosv.*, janvier 1841, p. 60 à 78.

[2] *Studi storici sul Concilio di Firenze*, Firenze, 1869.

[3] *Der russische Metropolit Isidor....* dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingen, 1823, p. 46 à 63.

[4] *Die temporære Wiedervereinigung der griechischen mit der lateinischen Kirche* dans *Theol. Quartalschr.*, Tübingen, 1847, p. 50 à 97, 183 à 259; 1848, p. 179 à 229.

Digitized by Google

donnant à son récit plus d'ampleur [1]. Les historiens russes se sont tous bornés à reproduire les chroniques nationales sans jamais pousser plus loin leurs investigations. En France et en Italie, personne, que nous sachions, n'a encore tenté d'esquisser cet épisode historique.

En présence de cette situation, il nous a paru opportun de revenir sur ce sujet et de donner un aperçu d'ensemble sur la vie et les travaux d'Isidore.

I.

L'élection de Martin V, en 1417, mit un terme au schisme funeste d'Occident et aux beaux jours d'Avignon. La papauté sortait triomphante d'une lutte qui avait duré trente-neuf ans, et l'intensité même de la crise n'en prouvait que mieux la force de résistance, l'indestructibilité du pouvoir spirituel. Le nouvel élu reprit le chemin de Rome, où l'entrée solennelle eut lieu le 30 septembre 1420. Veuve trop longtemps de ses maîtres, victime d'un déplorable vandalisme, la cité éternelle attendait, pour se relever de ses ruines, le retour du pontife. Les travaux considérables de voirie, la restauration des basiliques et des églises, les chefs-d'œuvre d'un Gentile et d'un Pisanello, d'un Masaccio enlevé à la Toscane, devinrent comme le symbole du renouveau qui s'opérait dans toute l'Église. Les Jean XXIII, les Clément VIII, les Benoît XIII, disparurent peu à peu. Martin V, aidé de ses frères et de ses neveux, tous richement dotés et peut-être même trop, reconstitua le patrimoine de saint Pierre, rendit à la papauté son prestige, et fit rentrer dans leurs orbites normales le monde et les affaires ecclésiastiques.

Au milieu de ces soucis, tandis que l'Occident, travaillé par les Hussites, troublé par des fantômes de concile, attendait des réformes qui tardaient à venir, l'attention du pape dut se porter aussi vers l'Orient. A mesure que les Turcs accéléraient leur marche en avant et resserraient Constantinople dans un cercle

[1] *Kritische Beitræge zur Geschichte der Florentiner Kircheneinigung*, Halle a. S., 1872. — *Zur Kritik des Florentiner Unionsdecrets*, Leipzig, 1870.

Digitized by Google

de fer, les Grecs, à bout de ressources, se rapprochaient des Latins, et, pour conclure une alliance militaire plus durable, offraient à nouveau d'oublier les querelles des Photius et des Cérulaire. Membres de la même Eglise, soumis à la même autorité, Grecs et Latins eussent opposé une masse plus compacte et plus homogène au torrent islamique qui débordait sur la presqu'île des Balkans. Le saint-siège, selon sa coutume, ne fit pas difficulté d'entrer dans cet ordre d'idées. Les négociations se poursuivaient activement, une ambassade byzantine était en route pour Rome, un concile devait se réunir, lorsque Martin V, frappé d'apoplexie, mourut subitement dans la nuit du 20 au 21 février 1431.

Reprendre en sous-œuvre les pourparlers de son prédécesseur et les conduire à bon terme échut en partage à Gabriel Condulmaro, qui prit le nom d'Eugène IV en ceignant le tirègne. Le neveu de Grégoire XII était un enfant de Venise, cette vieille entremetteuse entre l'Europe et l'Orient, plus préoccupée d'étendre ses domaines et de placer ses marchandises que de propager le règne du Christ. Toutefois, le lion de Saint-Marc abritait sous ses ailes non pas seulement une marine de commerce et de guerre, mais aussi des hommes au cœur ardent, aux vues larges et profondes, aux convictions franchement chrétiennes. Eugène était de ce nombre, au témoignage de saint Antonin, bon juge en pareille matière. Encore simple moine à Saint-George, il voyait souvent les navires de la seigneurie se diriger vers le Levant, et ses vœux d'apôtre s'élançaient à leur suite dans le lointain sillage. Une mission pontificale lui donna l'occasion de parcourir l'Épire, la Macédoine, la Thrace, l'Asie Mineure et l'Égypte. Dès lors la question d'Orient au point de vue religieux devint l'objet de ses prédilections, il s'en occupa assidûment pendant le concile de Constance, et fut initié à toutes les négociations ultérieures. Appelé au suprême pontificat, il n'eut garde d'oublier ses projets de cardinal et de moine.

A la vérité, il fallait avoir une indomptable énergie pour songer à l'union des Églises en face des épreuves qui assaillirent le saint-siège aussitôt après la mort de Martin V. La faction des Colonna troublait profondément la paix à l'intérieur. Au dehors, le duc de Milan manifestait des intentions hostiles, et ses condottieri ravageaient les États de l'Église. En 1434, la révolte

Digitized by Google

éclata à Rome même. Le Capitole fut pris d'assaut, les fils dégénérés des Gracques proclamèrent la république, et le pape, obligé de fuir, se réfugia à Florence, où il passa quelques années.

Entouré d'ennemis qui le serraient de près les armes à la main, Eugène devait encore compter avec des adversaires d'un autre genre, dont les efforts tendaient à paralyser son action pontificale. Un concile s'était improvisé à Bâle, dans des conditions assez étranges, et comme il dégénérait en conciliabule, le pape lui signifia l'ordre de se dissoudre. Mais bientôt il rapporta sa décision, et prévoyant une résistance inflexible, il reconnut, le 15 décembre 1433, la légitimité du concile. Malgré cette mesure d'indulgence, les difficultés persistèrent, et prirent même parfois une tournure menaçante. En particulier, au sujet des affaires d'Orient, il y eut des réticences, des manques d'entente mutuelle, voire des divergences, qui faillirent compromettre le succès de la conciliation, car les Byzantins traitaient simultanément avec Bâle et avec Rome, ce qui rendait ces relations singulièrement complexes.

En effet, Eugène IV négociait depuis longtemps la paix religieuse avec les Byzantins, que les Pères de Bâle n'y attachaient encore aucune importance. Lorsque leur existence conciliaire fut menacée à cause de cette entreprise, ils la firent même dédaigneusement passer pour un « vieux refrain » et une « cantilène démodée. » Préoccupés des Hussites, qu'il tardait à l'empereur Sigismond de voir désarmés, les Pères abandonnaient l'Orient aux soins charitables du pape et ne se lançaient pas à la poursuite d'un fantôme insaisissable. Mais sitôt qu'on s'aperçut des succès d'Eugène, un complet revirement s'opéra dans les esprits, et l'espoir de rétablir l'unité de l'Église exerça sur les Pères de Bâle une séduction fascinatrice. Ils se mirent promptement en rapports avec les Grecs, sans en avertir toutefois le pape. A l'insu de celui-ci, deux délégués se rendirent, en 1433, à Constantinople, avec mission — qu'on nous passe le mot — d'escamoter au profit de Bâle les négociations déjà engagées avec Rome. Aussi devaient-ils insister sur l'importance et la grandeur du concile, mieux secondé par les princes que le pape, et par conséquent plus à même de préparer l'union et d'organiser la croisade.

Digitized by Google

Jean Paléologue accueillit gracieusement les délégués et s'empressa d'envoyer, de son côté, des mandataires dans la cité impériale. A l'encontre du pape, qui consentait à une réunion sur le Bosphore, les Pères du concile plaidaient vigoureusement en faveur de Bâle, et, quoique sans argent et sans crédit, ils prenaient sur eux tous les frais de déplacement, que le pape laissait, au contraire, à la charge des Byzantins. Les conditions des deux parties présentaient ainsi des avantages différents, et si Constantinople sollicitait les préférences des patriotes byzantins, peut-être l'empereur tenait-il encore plus à ménager un trésor obéré, à moins qu'il ne fût possible d'obtenir gain de cause sur les deux chefs à la fois. Jean Paléologue confia toutes ses pensées et donna ses pleins pouvoirs à ses trois ambassadeurs : Démétrius Paléologue, son parent, Isidore, hégoumène de Saint-Démétrius, Jean Dishypato, officier de palais. Le nom d'Isidore paraît ici pour la première fois, que nous sachions, sur la grande scène de l'histoire. Les quelques détails qui nous sont parvenus sur sa vie antérieure nous le représentent comme un personnage influent et éclairé. Dans un message à l'empereur Manuel, Isidore raconte son voyage à travers le Péloponèse en homme habitué à traiter avec son maître et jouissant auprès de lui d'une certaine considération. Deux autres lettres adressées au traducteur de Strabon, Guarino, prouvent qu'Isidore n'était pas étranger au mouvement de l'humanisme. Il envoyait des manuscrits à son correspondant, disciple de Chrysoloras, et s'intéressait à la diffusion des lettres et des sciences en Occident [1]. Dans la suite du récit, Isidore tiendra, nous l'avons déjà dit, une place considérable.

Divers incidents de voyage, tempête sur mer, agression sur

[1] Macaire (*Istoria roussk. Tserkvi*, Pétersbourg, IV, p. 106) fait arbitrairement d'Isidore un Bulgare. Ducas (éd. Bonn, c. XXXVI, p. 252) dit expressément de lui : « Ῥωμαῖον τὸ γένος. » Ubertino Pusculo (Elissen, *Analekten*, Leipzig, 1857, III, p. 31) s'exprime ainsi : « Nam genus is magna Danaum ducebat ab urbe. » — Voir Hody (Humphredus Hodius), *De Græcis illustribus*, Londini, 1742, p. 178. — Les lettres d'Isidore à Manuel et à Guarino ont été publiées par M. W. Regel, *Analecta byzantino-russica*, Petropoli, 1891, p. 59, 61, 65. — Les messages du patriarche et de l'empereur au concile de Bâle se trouvent dans Cecconi, *Studi storici*, p. XXXVI à XL, nos XIV, XV, XVI. — Ajoutons ici que les mss. 8306-8317, 8030-8032, de la Bibliothèque royale de Bruxelles ne contiennent rien de nouveau sur Isidore et sont inexacts en quelques endroits.

Digitized by Google

les grandes routes, retardèrent l'arrivée des ambassadeurs grecs à Bâle jusqu'en juillet 1434. Le cardinal Giuliano Cesarini présidait le concile. Pieux et savant, ami des humanistes, à l'extérieur imposant, habitué aux grandes manières, il souhaita la bienvenue aux arrivants dans un de ces discours, si chers à la Renaissance, où la profusion des mots étouffe les idées, où la rigueur même du raisonnement est parfois sacrifiée aux formules oratoires et aux exigences de l'effet. Après des réflexions à perte de vue sur la paix et l'union, Cesarini exposa brièvement la marche suivie jusque-là dans les affaires et les résultats obtenus. Pour conclure, il formula l'opinion qu'au fond les différences entre l'Orient et l'Occident se réduisaient à des questions de formes, et que la nouvelle de la fusion des Eglises serait comme le signal d'une croisade générale : les princes chrétiens viendraient spontanément se ranger sous l'étendard de saint Pierre, et rien que l'effet moral de cette levée de boucliers serait désastreux pour les Turcs. Toute cette harangue respirait l'enthousiasme et la joie par suite de l'arrivée des ambassadeurs grecs que l'orateur saluait avec des éloges sympathiques et discrets [1].

Chargé de la réponse, l'hégoumène Isidore sut non seulement se maintenir au même diapason, mais, grâce au génie oriental, il poussa encore plus loin l'affectation de la phrase et l'audace de l'hyperbole. Fatigué du voyage et peu versé dans l'éloquence, il s'avoua tout à fait au-dessous d'une tâche où les plus grandes voix de l'antiquité eussent certainement échoué, car le concile de Bâle, disait-il, ne saurait être en aucune façon dignement apprécié. L'orateur remonta ensuite jusqu'au siège de Troie et redescendit jusqu'aux guerres récentes entre la France et l'Angleterre afin de prouver, l'histoire à la main, les avantages de la paix et les détriments des discordes. Reprenant la thèse de Cesarini, il déclara absolument futiles les causes de la rupture entre les deux Églises : simples malentendus, dont le démon s'est servi pour creuser des abîmes. Si cette largeur de vues trahit le futur partisan de l'union, le patriote se révèle quand vient le tour de Byzance. Nation infortunée, s'écrie l'hégoumène en parlant des Grecs, mais illustre et puissante ! Des

[1] Cecconi, *Studi storici*, p. LXVIII, n° XXVIII.

Digitized by Google

provinces nombreuses en Europe et en Asie reconnaissent encore sa souveraineté. La juridiction du patriarche byzantin s'étend jusqu'en Russie, pays immense, qui touche aux monts hyperboréens. Quelle gloire par conséquent de travailler à l'union de Byzance avec Rome! Ne serait-ce pas, se demande le moine ébloui par cette vision, élever un monument grandiose qui rivaliserait avec le colosse de Rhodes, dont le sommet atteindrait les cieux et dont l'éclat rejaillirait sur l'Orient et l'Occident [1]?

Aux discours d'étiquette succédèrent les discussions. En principe, on admettait de part et d'autre qu'un concile général serait le meilleur et peut-être l'unique moyen de s'entendre. La divergence portait sur le lieu de la réunion : tandis que les Grecs penchaient vers Constantinople, les Pères du concile insistaient fortement sur Bâle. On dépensa beaucoup de temps en efforts stériles avant de se résoudre à des concessions mutuelles. Enfin il fut convenu qu'en toute hypothèse la préférence resterait à l'Occident, et que l'empereur Paléologue y viendrait en personne avec le patriarche. Les Grecs durent se contenter de l'espoir que le concile se réunirait dans une ville plus rapprochée de l'Orient que Bâle. En revanche, les Pères se chargèrent, avec plus de hardiesse que de prudence, des frais énormes qu'entraînerait nécessairement le voyage de tant d'évêques et de princes. Ils promirent aussi, sur demande expresse des Byzantins, de soumettre ces stipulations à l'approbation pontificale.

Le 7 septembre 1434, toutes les difficultés ayant été écartées, le décret *Sicut pia mater* fut, en séance solennelle, promulgué dans la cathédrale, adopté par les Pères et juré par les Grecs. Ce document célèbre résume les conditions mentionnées plus haut et reproduit en latin, à leur suite, le chrysobule de l'empereur du 11 novembre 1433 et la lettre du patriarche du 15 octobre de la même année. Un mot fatal, trompant la vigilance des intéressés, s'était glissé dans le texte conciliaire [2]. Les

[1] Cecconi, *Studi storici*, p. LXXX, n° XXIX. Voici le passage relatif à la Russie : « .... Et iuxta yperboreos montes Russorum maxima respublica, et magnæ Russiæ qui magnus appellatur dux; multique in ea alii reges, et inferior omnis Russia, regibus exceptis et quibusdam aliis, parent Constantinopoli. Tot sunt ac plura nostri obtemperantia. »

[2] *Ibidem*, p. XCVI, n° XXXII. — Le mot fatal est celui-ci : « Quamobrem,

Digitized by Google

Pères y annonçaient pompeusement qu'après avoir calmé les discordes récentes des Hussites, ils allaient s'occuper des discordes anciennes des Grecs. Mettre ainsi sur la même ligne ceux qui se croyaient archiorthodoxes avec d'odieux hérétiques était un affront qu'on aurait pu supprimer sans inconvénient. Cependant l'hégoumène Isidore, pas plus que ses collègues, ne fut choqué de ce rapprochement. Leurs compatriotes, nous le verrons bientôt, se montrèrent plus perspicaces et surtout plus susceptibles. En attendant, le chanoine d'Orléans Simon Fréron fut chargé de porter le décret au pape.

Mission délicate. Grande avait été la surprise d'Eugène sitôt que les démarches entreprises à la sourdine par les Pères eurent transpiré. Son désappointement s'accrut à l'arrivée du mandataire. Le pape se fût réservé volontiers la haute direction de l'affaire byzantine. L'idée d'un concile à Constantinople lui souriait : proclamée sous les voûtes de Sainte-Sophie, l'union eût peut-être trouvé plus d'écho en Orient, et le sanctuaire national eût mieux attesté la liberté des serments de paix. Enfin la question financière elle-même réclamait un examen plus approfondi, car les Pères de Bâle comptaient sur des ressources très problématiques. Cependant, vis-à-vis d'un concile toujours prêt à se révolter, le pape, déjà fugitif à Florence, crut devoir se rendre aux conseils de modération qui prévalaient dans son entourage. Le 15 novembre 1434, il envoya à Bâle un message dans lequel, après avoir motivé sa ligne de conduite, il se ralliait à l'opinion du concile si celui-ci restait inébranlable [1].

Bientôt après, deux ambassadeurs grecs, George et Manuel Dishypato, arrivèrent en Italie, et ce que le pape avait prévu et même annoncé d'avance passait dans l'ordre des faits. L'empereur, changeant d'avis, acceptait les conditions du pape, rejetait celles de Bâle, et enjoignait à Isidore et à ses collègues de réformer dans ce sens les engagements qu'ils auraient pu prendre.

Eugène IV, redevenu maître de la situation, oublia les questions personnelles pour ne songer qu'aux meilleurs moyens d'atteindre le but. Il n'usa point de représailles envers les Pères

huius sanctæ synodi ab initio suæ congregationis præcipua cura fuit, recens illud Bohemorum antiquumque Græcorum dissidium prorsus extinguere, et eos nobiscum in eodem fidei et caritatis vinculo perpetuo copulare. »

[1] Cecconi, *Studi storici*, p. CXIII, n° XLII.

Digitized by Google

de Bâle, dont les démarches intempestives avaient provoqué ce chassé-croisé d'ordres et de contre-ordres ; il ne reprocha pas aux Grecs, excusables d'ailleurs à cause des distances et des retards, d'avoir négocié en double, mais fidèle à ses engagements du 15 novembre, il ne voulut pas trancher la question lui-même et renvoya les ambassadeurs de Jean Paléologue pardevant le concile. Tout fiers de ce premier succès et sûrs d'avance de l'approbation pontificale, les Pères n'en mirent que plus d'obstination à défendre leur plan. Force fut aux Grecs de sacrifier Constantinople et d'accepter la réunion du concile en Occident [1].

Désormais il ne manquait plus à ces préliminaires que la suprême ratification de Jean Paléologue. Le théâtre de l'action se transporte ainsi au palais impérial du Bosphore, arène traditionnelle d'intrigues, où de grands esprits se dépensaient parfois en sourdes querelles et en futiles compétitions. En ce moment, tandis que les projets du concile surexcitaient les passions religieuses, l'approche du danger inspirait des sentiments conciliants. A en croire les Latins, un Traversari, un Giovanni de Raguse, il y eut comme un courant de sympathie pour Rome, qui traversa Byzance. Si l'empereur Jean craignait surtout les Turcs, car la paix chèrement achetée à Mourad II n'était qu'une trêve peu rassurante, le patriarche Joseph, vénérable vieillard, entouré de l'estime générale, s'inspirait de motifs plus élevés. Autour de ces deux personnages se groupait un parti peu nombreux, il est vrai, mais prêt à tout sacrifier pour les grands intérêts de la patrie et de la vérité. Même dans les masses, au moins à Constantinople, on se plaisait à signaler une détente qui rendait les rapports plus faciles. Cependant l'accalmie était, en général, plus apparente que réelle, et les proportions que prenaient certaines questions secondaires légitimaient des craintes pour l'avenir. Les fastidieux détails des derniers arrangements relatifs au concile, qui touchaient surtout au point d'honneur et à l'argent, sont en dehors de notre sujet. Un seul incident où figure l'hégoumène Isidore mérite d'être relevé.

[1] Sur ces phases des négociations on consultera utilement, outre Cecconi, les six premiers chapitres de Zhishman, *Die Unionsverhandlungen zwischen der orientalischen und der rœmischen Kirche*. Wien, 1858.

Digitized by Google

Sitôt que les mandataires latins et grecs, chargés des préparatifs du concile, furent réunis à Constantinople, des bruits malveillants se répandirent sur les trois ambassadeurs de Bâle, Démétrius, Isidore et Jean. On les accusait d'avoir sacrifié des intérêts majeurs à de futiles considérations personnelles, et d'avoir négligé de se concerter sur les mesures à prendre. L'affaire fut débattue devant l'empereur. Démétrius présenta la défense des ambassadeurs, Isidore le soutint vigoureusement, et ils gagnèrent leur cause, mais ce ne fut que pour subir une nouvelle et plus forte attaque. Lorsque le décret du 7 septembre 1434 tomba dans le domaine public, une véritable tempête se déchaîna parmi les Byzantins, furieux de se voir assimilés aux Hussites. D'un commun accord, le texte outrageant fut repoussé et une réparation jugée nécessaire. De fiers et durs reproches atteignirent les ambassadeurs de Bâle : un seul mot de leur part eût suffi pour modifier la rédaction ; imprévoyance ou faiblesse, ils ne l'avaient pas prononcé, et avaient encouru une lourde responsabilité. On se mit immédiatement à l'œuvre afin de régler ce différend, et il ne fallut pas moins de trois séances orageuses pour trouver un biais admissible par les deux parties. Les Latins consentirent enfin à rédiger un nouveau texte qui serait soumis aux Grecs avant d'être envoyé au concile de Bâle, mais tandis qu'ils travaillaient à cette besogne, l'empereur voulut que les Grecs dressassent un contre-projet, et il nomma à cet effet une commission de quatre membres, parmi lesquels se trouvait Isidore. Les commissaires en furent pour leurs frais de composition, et l'empereur pour son excès de prudence, car le nouveau texte des Latins enleva tous les suffrages et l'incident fut clos à la satisfaction générale [1]. L'hégoumène Isidore, quelle qu'eût été sa conduite à Bâle, n'avait pas perdu, on le voit, la confiance de l'empereur, qui ne tarda pas à lui en donner une nouvelle preuve en l'envoyant à Moscou. Laissons les Grecs à leurs derniers préparatifs en vue du concile qui s'ouvrira en Italie. Pour saisir l'importance de la mission confiée à Isidore, il importe d'esquisser rapidement les relations entre Moscou et Byzance.

[1] Syropoulos est celui qui raconte cet incident avec le plus de détails. *Vera historia Unionis*, p. 22 à 42.

Digitized by Google

Ces relations dataient de loin et se rattachaient à l'introduction du christianisme parmi les Russes. Victorieux des Grecs sous les murs de Chersonèse, le grand-kniaz Vladimir demanda, vers la fin du xe siècle, la main d'une princesse byzantine et consentit à recevoir le baptême. Les empereurs Basile et Constantin n'osèrent pas refuser leur sœur Anne au vainqueur, et le Clovis des Russes revint à Kiêv avec une épouse chrétienne et des missionnaires, double conquête qui s'ajoutait à son triomphe. Aussitôt l'idole de Péroune fut renversée, et la guerre déclarée aux faux dieux. Les Byzantins prêchèrent l'Évangile sur les bords du Dniêpre et, par ce fait, l'église russe fut dès l'origine enclavée dans le patriarcat de Constantinople. C'est de Byzance que toutes ces communautés naissantes reçurent l'enseignement, les livres liturgiques et les hauts dignitaires du clergé. Lors des funestes polémiques soulevées par Photius et Michel Cérulaire, l'église russe n'y prit directement aucune part, mais elle en ressentit le contre-coup grâce aux écrits haineux et virulents répandus parmi les lettrés. Ainsi disparurent les dernières traces d'union avec Rome, et, au xve siècle, le métropolite « de Kiev et de toute la Russie » ne conservait des liens hiérarchiques qu'avec Byzance : le patriarche d'Orient nommait le chef de l'Eglise russe ou, pour le moins, confirmait son élection.

A cause de ces antécédents, il n'est pas étonnant que l'empereur Paléologue ait songé à faire représenter Moscou au concile. La vacance momentanée du premier siège de Russie offrait l'occasion d'entrer en matière, bien que le choix du nouveau titulaire présentât de singulières difficultés. Le bouleversement de l'échiquier politique avait troublé la hiérarchie du clergé. Les Lithuaniens s'étaient emparés de Kiev, mais le métropolite de la cité sainte, berceau de la foi des Russes, avait suivi le grand-kniaz de Kiev à Vladimir, de Vladimir à Moscou, changeant de domicile sans changer toutefois de titre. Ce déplacement provoqua des rivalités : les Lithuaniens voulaient voir le métropolite à Kiev, les Moscovites ne le laissaient pas partir du Kremlin ; les uns et les autres, dès que le siège était vacant, favorisaient leurs propres candidats. En 1431, à la mort du métropolite Photius, le grand-kniaz Vasili II lui donna immédiatement pour successeur l'évêque de Riazan, Jonas. Mais tandis que

Digitized by Google

le nouvel élu tardait à se faire confirmer, le candidat des Lithuaniens, Guérasime, fut nommé métropolite de Kiev par le patriarche d'Orient. Le rival de Jonas périt tragiquement sur le bûcher, en 1435, et un rayon d'espoir brilla aux yeux de l'ancien prétendant, qui se rendit en toute hâte à Constantinople, mais pour n'y trouver encore qu'une amère déception. L'empereur et le patriarche avaient pris leurs mesures d'avance : il leur fallait à Moscou un homme dévoué à leur cause et capable de faire triompher une idée. Leur choix s'arrêta sur l'hégoumène Isidore, qui fut promu au siège de Kiev et consacré par le patriarche. On n'accorda à l'évêque moscovite que la promesse de succession en cas de survivance. Résigné à son sort, quoique trompé dans son attente, Jonas, en compagnie d'Isidore, reprit le chemin de Moscou dans les premiers mois de l'année 1437.

En quittant le Bosphore pour se rendre sur les rives de la Moskva, l'ancien moine de Saint-Démétrius entrait dans une sphère d'action complètement neuve pour lui et encore peu connue de ses compatriotes. Les lettres qu'il avait échangées autrefois avec le métropolite de Kiev, Photius, Grec également d'origine, ne lui avaient probablement pas beaucoup appris [1]. Aucun guide éclairé ne s'offrait pour l'orienter, et la mission qu'il avait à remplir était des plus pénibles, car, on ne saurait en douter, il se rendait à Moscou principalement pour engager les Russes à prendre part au prochain concile ou pour avoir, au moins, un titre légitime de les y représenter. Les antécédents d'Isidore à Bâle, l'insistance des Byzantins sur son choix, toute la suite de l'histoire, en fournissent des preuves inéluctables. Partisan de l'union des Églises, ardent patriote, Isidore arrivait au Kremlin avec des projets bien arrêtés et l'inébranlable résolution de les exécuter. Or, ni les conditions politiques et religieuses de Moscou ni l'homme qui détenait le pouvoir ne favorisaient cette entreprise.

En effet, la Russie traversait alors sa période laborieuse d'unification territoriale et de réaction contre les Tatars. Longtemps victime du système des apanages qui l'avait morcelée en lambeaux, durement rançonnée par la Horde d'Or et soumise à son

[1] M. Regel (*Analecta*, p. 69) a publié une lettre d'Isidore à Photius d'où on peut conclure à une correspondance suivie.

Digitized by Google

joug, elle ne sortit victorieuse de ses épreuves que grâce à la politique savante, tenace, invariable, mais cruelle et sans scrupules, des princes de Moscou. Les fils de Monomaque devinrent comme les fermiers généraux du tribut à payer aux Tatars, et ils s'acquittèrent de cette charge de manière à faire prospérer leurs propres finances. Au milieu de la détresse générale, cet argent leur permit d'acheter les principautés vacantes ; des alliances avantageuses et trop souvent des intrigues et des rapines arrondirent encore leurs domaines. A mesure que Moscou concentrait les forces nationales, elle reprenait conscience d'elle-même et se sentait en mesure de tenir tête aux Tatars. Dimitri Donskoï remporta sur eux une brillante victoire. Ses successeurs, moins hardis, s'en tinrent à une hostilité latente, mais active et persévérante.

Le grand-kniaz Vasili, qu'Isidore trouva sur le trône, appartenait à cette pléiade de princes qui savaient à merveille tantôt louvoyer et temporiser, tantôt prendre les armes, sans jamais perdre de vue l'hégémonie de Moscou et l'affranchissement du joug tatar. Les chroniques lui ont gardé le surnom de *temny* (aveugle) pour avoir eu les yeux crevés par un de ses neveux, dont il avait soumis le frère au même supplice. Les vingt premières années de son règne furent remplies de discorde et de sang. Vasili eut à défendre son titre de grand-kniaz contre son oncle Iouri, qui s'appuyait sur les coutumes russes traditionnelles, mais au tribunal du khan tatar l'or de l'opulent neveu et les bassesses de ses boïars prévalurent sur les subtilités juridiques de l'oncle. Le *iarlyk* échut au plus offrant et au moins fier, et la guerre intestine se ralluma immédiatement. A peine Vasili en était-il sorti vainqueur qu'il fut fait prisonnier par les Tatars de Kazan, et ceux qui payèrent sa rançon comprirent la grandeur du désastre. Ces revers successifs n'empêchèrent pas Vasili d'englober des apanages dans sa principauté, de faire sentir à Tver, à Riazan et même à Novgorod, la pesanteur de son bras. Quant à la Horde d'Or, sans jamais l'attaquer de front, le grand-kniaz minait sourdement sa puissance, en accordant un asile et en octroyant des domaines aux Tatars transfuges, qui devenaient de précieux auxiliaires contre leurs anciens maîtres.

Malgré ces guerres, ces intrigues, ces préoccupations de toutes sortes, Vasili trouvait encore des loisirs pour les affaires ecclé-

Digitized by Google

siastiques. La nomination d'Isidore dut nécessairement le contrarier. L'échec à deux reprises du candidat moscovite portait déjà une sensible atteinte au prestige du Kremlin, et des conséquences encore plus graves étaient à craindre dans l'ordre pratique. Jusque-là les chefs de l'Église avaient servi d'instruments dociles au chef de l'État. Photius avait naguère lancé des anathèmes contre les rebelles et assuré le triomphe du grand-kniaz sur ses ennemis. Jonas, le malheureux candidat au siège métropolitain, eût sans doute fait preuve d'une égale souplesse. Mais en serait-il de même d'Isidore? Ce prélat byzantin arrivant du palais impérial saurait-il s'adapter aux mœurs de Moscou, oublier les intérêts des Paléologues et servir uniquement ceux du grand-kniaz? Cette incertitude devait inquiéter un prince habitué de longue date à trouver dans son métropolite un allié sûr et fidèle.

Cependant telle était encore l'autorité dont jouissait Byzance que, par égard pour l'empereur et le patriarche, Vasili renonça à l'homme de son choix et subit l'évêque qui lui était imposé. Il fit même à Isidore un accueil gracieux. Aux solennités d'installation succéda le banquet d'usage, et les présents traditionnels furent offerts au nouveau pasteur. L'auréole de l'Orient l'entourait, il en imposait à son entourage et, parlant plusieurs langues, passait pour un phénomène de science.

La bonne harmonie entre les deux chefs de l'Église et de l'État ne dura pas plus longtemps que les cérémonies banales de réception. Le grand-kniaz ne dissimula point son humeur sitôt qu'il eut vent des desseins d'Isidore. Le concile dont il a été question plus haut allait se réunir à Ferrare. Grecs et Latins s'y donnaient rendez-vous pour discuter les conditions d'un rapprochement définitif. Rien n'était plus légitime que d'y faire représenter la Russie. Elle formait une partie notable du patriarcat de Byzance, et celui-ci se glorifiait de la compter parmi ses provinces ecclésiastiques. Isidore l'avait proclamé à Bâle et, conséquent avec lui-même, il demanda à son nouveau maître l'autorisation de se rendre au concile.

Évidemment, tout cela avait été concerté d'avance : Isidore remplissait un programme savamment élaboré sur les rives du Bosphore. Mais Vasili, complètement étranger à ces nouvelles idées, élevé dans le culte superstitieux de la routine, n'en fut

Digitized by Google

pas moins frappé d'une profonde stupeur. Le chef de l'église russe au milieu des Latins, discutant avec eux sur des matières de foi, voire négociant un rapprochement, il y avait là de quoi déconcerter le bon prince moscovite! Les Grecs eux-mêmes lui avaient enseigné que les sept premiers conciles généraux méritaient seuls d'être respectés, que tous les autres devaient passer pour nuls et non avenus à partir du huitième, où le pape Nicolas avait condamné le patriarche Photius; et voilà que le métropolite, oubliant ces rancunes séculaires, songeait à une étrange innovation! Pour expliquer ce phénomène, les chroniqueurs scandalisés s'en prenaient à l'inspiration du diable, et Vasili se fit l'interprète de l'indignation générale, lorsque, renchérissant sur les théories byzantines, il parla en ces termes à Isidore: « Père, sache que le septième concile a exposé toute la doctrine des apôtres, et qu'il a voué d'avance aux anathèmes ceux qui songeraient à un huitième concile. » Le métropolite ne se laissa pas ébranler par cette naïve théologie, et les foudres suspendues au-dessus de sa tête ne lui inspirèrent aucune crainte. Se réclamant de la promesse faite au patriarche, il insista avec tant de vigueur et de force que Vasili se crut obligé de lui accorder, en 1437, une autorisation qui, en plein XIXe siècle, a été refusée aux évêques russes catholiques désireux de se rendre au concile du Vatican. Pour calmer ses scrupules, le grand-kniaz munit Isidore de judicieux conseils. « Puisque tu te rends, lui disait-il, à ce huitième concile, réprouvé par nos saintes traditions, au moins reviens-nous avec l'ancienne foi de Vladimir. Garde-toi bien d'y changer quoi que ce soit, car toute innovation nous serait désagréable. » La chronique ajoute qu'Isidore s'engagea par serment à remplir cette condition en réalité illusoire, car il s'agissait précisément de constater qui des deux, de Byzance ou de Rome, avait conservé intacte et pure la foi de Vladimir [1].

Lorsque tous les obstacles furent surmontés, le 8 septembre 1437, Isidore se mit en route avec une suite évaluée à plus de cent personnes. On distinguait parmi ses compagnons

[1] Sur l'arrivée d'Isidore à Moscou et son départ pour l'Italie, il n'y a guère d'autres sources que les chroniques russes. *Poln. sobr. roussk. liét.*, Saint-Pétersbourg, 1853, VI, p. 151; VIII, p. 100.

Digitized by Google

l'évêque Avrami, de Souzdal, le pope Siméon, également de Souzdal, et l'archimandrite Vassian. Jamais encore caravane si nombreuse n'avait quitté Moscou avec un but de voyage si éloigné, une mission plus importante à remplir. Pour gagner l'Italie, il fallait traverser la Lithuanie ou bien faire un détour par la mer Baltique. Isidore donna la préférence à la seconde de ces deux voies.

Au début, son voyage ressemblait à la marche solennelle d'un pasteur vénéré au milieu de ses ouailles. Le kniaz Boris de Tver le reçut en grande pompe et consentit même à se faire représenter au concile par le boïar Foma, qu'une autre source fait passer pour délégué par le grand-kniaz Vasili, ce qui parait toutefois moins vraisemblable. A Novgorod et à Pskov, l'enthousiasme se manifesta également dans des banquets et des processions. C'est à Dorpat qu'eut lieu le premier incident de mauvais augure. La ville étant habitée par des orthodoxes et des catholiques, les deux clergés vinrent à la rencontre du métropolite. Au grand scandale de ses compagnons, Isidore vénéra la croix latine avant les images russes. Dès lors il passa pour suspect.

A Riga, la caravane s'embarqua et descendit la Baltique jusqu'à Lübeck. Désormais les Moscovites respireront l'atmosphère occidentale. Ils nous ont révélé eux-mêmes les fraiches et naïves impressions qu'a provoquées dans leurs esprits la vieille civilisation d'Europe. Ce récit, bien entendu, ne vient pas d'Isidore, initié lui-même au progrès de la Renaissance, mais d'un de ses compagnons de voyage [1]. Leur itinéraire les conduisait à travers l'Allemagne par Lünebourg, Leipzig, Bamberg, Nürnberg, Augsbourg, Innsbruck, jusqu'à la vallée de l'Adige et jusqu'en pleine Italie. Une cruelle mystification, qui se rattache aux légendes du Dauphiné et du lac de Lucerne, leur fit découvrir sur les bords d'un fleuve imaginaire la patrie de Ponce-Pilate, qu'ils nomment hardiment la ville Pont ou Pontisk. En général, ce qui frappe le plus nos voyageurs, c'est l'aspect extérieur des villes d'Occident. Moscou, avec ses méchantes maisons de bois, n'offrait rien de comparable aux cathédrales gothiques,

[1] Le nom de ce compagnon est resté inconnu. Son récit a été publié plus d'une fois, en dernier lieu par Sakharov, *Skaz. roussk. nar.*, Saint-Pétersbourg, 1849, II, p. 81 à 88. Voir Pavlov, *Krit. opyty*, Saint-Pétersbourg, 1878, p. 90 à 97.

Digitized by Google

aux palais somptueux, ni même aux modestes demeures bourgeoises des cités d'Allemagne. Les fontaines publiques avec leurs ornements bizarres, géants de bronze ou de marbre, monstres marins ou dieux mythologiques, vomissant de toutes parts des eaux abondantes, excitèrent la plus vive admiration des Moscovites. Leur enthousiasme ne connut plus de bornes à la vue d'une antique horloge de Lübeck, qui représentait des scènes bibliques en sonnant les heures. Ils ne pouvaient détacher les yeux de ce prodigieux spectacle, dont les moindres détails intéressaient leur pieuse curiosité. La visite de quelques abbayes leur suggéra des observations judicieuses : ils remarquèrent que les bibliothèques contenaient beaucoup de livres, qu'on servait à table du bon vin, et que les femmes n'entraient pas dans les couvents d'hommes. Le progrès occidental, on le voit, n'attirait pas les Moscovites par ses grands côtés. En vrais primitifs, ils se contentaient des apparences. Quant aux phénomènes de la nature, à la beauté des sites, à la variété des paysages, ils y restèrent indifférents jusqu'à la vue des montagnes du Tyrol. Au pied de ces colosses, qui élèvent jusqu'aux nues leurs cimes couronnées de neige, les habitants des plaines ondulées du Nord ne cachèrent pas leur étonnement et leur surprise. Bientôt aux chaînes majestueuses des Alpes, à leurs derniers contreforts, succédèrent les riantes campagnes de la Haute-Italie. Isidore se dirigea sur Padoue, et arriva, le 15 août 1438, à Ferrare.

Le concile était déjà réuni dans la capitale des marquis d'Este. Le 27 novembre 1437, les galères pontificales stationnées dans la Corne d'Or avaient pris le large, emmenant en Italie, avec Jean Paléologue et son frère Démétrius, le patriarche de Constantinople, et un nombre considérable de métropolites, d'évêques, d'hégoumènes et de grands dignitaires de la cour. La traversée fut longue et désastreuse. Les Byzantins n'arrivèrent à Venise qu'en février 1438. Accueillis avec un grand déploiement de pompe par le doge Francesco Foscari, le sénat et le peuple, ils furent bientôt invités à se rendre à Ferrare, où, malgré la résistance d'un petit nombre, le pape avait transporté le concile qui siégeait à Bâle. L'empereur accepta cette proposition, et à partir de cette époque, brisant complètement avec les récalcitrants, il s'en tint toujours au pape.

Digitized by Google

Les Latins réunis à Ferrare avaient déjà inauguré leur première séance, le 8 janvier 1438, sous la présidence du cardinal Albergati. Le 9 avril eut lieu l'ouverture solennelle du concile en présence d'Eugène IV et des Byzantins. Après quoi le chômage des sessions générales dura jusqu'au 8 octobre. En vain s'était-on flatté de voir dans l'intervalle arriver les ambassadeurs des princes d'Occident. L'empereur Sigismond venait de mourir en décembre 1437, et son successeur, Albert d'Autriche, ne manifestait aucun empressement. L'Allemagne gardait la neutralité entre les débris schismatisants du concile de Bâle et le nouveau concile de Ferrare. Charles VII taillait la plume qui devait signer la Pragmatique sanction de Bourges et défendait même aux prélats français de se rendre en Italie. Les souverains se désintéressaient de l'union religieuse avec les Grecs et croyaient ne rien risquer en tergiversant. Ce temps forcé d'arrêt fut consacré à des études préliminaires et à des discussions privées. L'empereur et son frère en prenaient philosophiquement leur parti et employaient leurs loisirs à la chasse. Ils s'y livrèrent avec tant d'ardeur que les habitants des environs, soucieux de conserver leur gibier, portèrent plainte au marquis Nicolas d'Este.

A peine les travaux conciliaires furent-ils organisés qu'un projet de translation en interrompit la marche. La peste sévissait à Ferrare, et les compagnons d'Isidore, peu faits au climat d'Italie, furent, paraît-il, les plus éprouvés [1]. A ce motif d'intérêt général et qui servit de prétexte officiel s'ajoutaient, en faveur du changement, des raisons particulières aux Latins et au pape. Niccolò Piccinino rôdait avec sa bande autour de la ville et entretenait de secrètes intelligences avec le duc de Milan. Chaque jour l'audacieux condottiere, déjà maître de Bologne, Imola, Forli et Ravenne, pouvait tenter un coup de main, s'emparer des restes du trésor pontifical, et isoler complètement le pape de ses États. Pareil voisinage n'était pas fait pour rendre le séjour de Ferrare attrayant. D'autre part, Florence, sous l'impulsion des Médicis, briguait depuis longtemps l'honneur d'héberger le concile. Elle offrait au pape, avec une

[1] C'est Syropoulos qui nous a conservé ce détail. *Vera Historia Unionis*, p. 145.

Digitized by Google

sécurité parfaite, des sommes considérables pour faire face aux dépenses, qui dépassaient déjà les prévisions, et ce secours pécuniaire, malgré les conditions onéreuses de restitution, n'était pas à dédaigner. Les Grecs résistèrent longtemps. Si la contagion les effrayait, ils craignaient beaucoup plus de s'éloigner du rivage, de pénétrer plus avant dans le continent, et de rendre plus difficile le retour dans la patrie ; mais pensionnaires du pape, sous la pression de l'empereur, la détresse les obligea de céder. Le 10 janvier 1439, dans la seizième et dernière session de Ferrare, le décret de translation fut promulgué, et aussitôt Grecs et Latins partirent pour la Toscane [1].

II.

Lorsque l'empereur d'Orient, Jean Paléologue, arriva, le 16 février 1439, à Florence, il fut complimenté, aux portes de la ville, en langue grecque, par Léonard l'Arétin, chancelier de la république florentine.

Le génie des Médicis planait au-dessus de la pittoresque cité baignée par les eaux de l'Arno et entourée de toutes parts d'un amphithéâtre de délicieuses collines. Côme, surnommé père de la patrie, vivement épris des souvenirs de Rome et d'Athènes, propageait autour de lui le culte des sciences et des arts. Le goût de l'antiquité, les lettres grecques et latines, la philosophie d'Aristote, non encore supplanté par Platon, exerçaient sur les esprits un charme irrésistible et acquéraient chaque jour une vogue nouvelle. Dans le grand mouvement de la Renaissance qui se développait alors en Italie, et dont les Médicis étaient les promoteurs intelligents et généreux, la rencontre des Grecs et des Latins sur le sol étrusque doit être considérée comme une date remarquable. L'échange d'idées, fréquent et animé, qui se produisit en dehors des discussions conciliaires, ouvrit nécessairement de vastes horizons aux intelligences en travail, ja-

[1] Le décret de translation ne parle que de la peste, mais il est certain que les questions politiques et financières influèrent aussi sur la décision. Voir Frizzi, *Memorie storiche per la storia di Ferrara*, Ferrara, 1793, III, p. 427 à 436; Frommann, *Kritische Beitræge*, p. 25 à 39, où l'auteur cite les documents inédits publiés par Cecconi.

Digitized by Google

louses de trouver un nouvel et plus poétique idéal. Si le pape Eugène restait lui-même étranger au renouveau de l'Italie, l'humanisme n'en comptait pas moins de brillants représentants parmi les membres du concile et jusque dans l'entourage du pontife. Traversari, arraché à son désert de Camaldoli, maniait le grec avec la même élégance que le latin, et professait pour Byzance les plus vives sympathies. Les projets grandioses qui devaient éclore dans la tête du futur Nicolas V germaient déjà dans celle de Tommaso Parentucelli. L'éminent latiniste Flavio Bionda exerçait les fonctions de secrétaire pontifical. Parmi les Grecs il y en avait un qui éclipsait tous les autres et dont la gloire ne périra jamais, c'était l'intègre et savant Bessarion. Gémiste Pléthon, présent lui-même au concile, l'avait initié aux secrets de la spéculation, mais le disciple surpassait le maître égaré dans une théosophie presque païenne.

Si important qu'il soit dans les fastes de l'humanisme, le concile de Florence l'est encore plus dans l'histoire de l'Église et au point de vue théologique. Réuni en Italie, au lendemain du grand schisme d'Occident et à la veille de la Réforme, succédant à l'assemblée turbulente de Bâle, il a contribué au prestige de la papauté en Europe et attiré vers le saint-siège les regards de tout l'Orient. C'est au point qu'on n'a souvent voulu voir dans la convocation de ces assises qu'un plan politique d'Eugène IV pour réduire à l'impuissance les Pères de Bâle et faire éclater aux yeux du monde le triomphe de Rome. Mais s'il entrait dans les vues du pape de maitriser des adversaires dangereux, son zèle d'apôtre recherchait avant tout cette unité de croyances que, moine encore, il avait rêvé de rendre à la chrétienté. Aussi bien les décisions doctrinales de Florence ont-elles une portée et une valeur impérissables : c'est le programme de concorde religieuse entre l'Orient et l'Occident qui s'imposera de lui-même à tous les essais de réunion.

C'eût été dépasser les limites de notre travail et en méconnaître la nature que d'entrer ici dans les détails des discussions théologiques du célèbre concile. Elles ont été laborieuses et prolixes. Trop souvent des récriminations fastidieuses succédaient à des discours éloquents et lumineux. Pour indiquer le rôle des Russes et apprécier leur action, il suffira d'un aperçu sommaire et rapide.

Digitized by Google

En remontant jusqu'à la synthèse des controverses de Florence, on peut dire que l'union des Églises s'est faite en vertu de ce principe souverainement équitable et théoriquement admis des deux côtés : unité dans la foi, variété dans les rites.

La question du rite est plus importante et plus complexe qu'on ne le croirait à première vue. Les usages liturgiques, désignés dans leur ensemble du nom de rite, se sont introduits dans les églises avec l'assentiment des autorités compétentes, mais sous l'influence du génie populaire, des coutumes locales, des événements historiques. Grâce à ces origines, ils deviennent un élément de la vie nationale, surtout lorsque la langue du pays pénètre dans les livres sacrés et dans les services religieux. A la différence des dogmes abstraits, accessibles seulement aux intelligences d'élite, les rites sont du domaine commun, ils tombent sous les yeux du vulgaire, et un fanatisme aveugle les confond parfois avec l'essence même de la religion. Or, de tout temps, l'Orient et l'Occident ont suivi des rites différents, et pendant de longs siècles, l'unité dans la foi n'en a pas souffert. Lorsque Photius, doué d'un esprit à large envergure, rompit ouvertement avec Rome, il insista de préférence sur le désaccord dans les hautes et subtiles controverses théologiques, sans négliger cependant les divergences rituelles. Il était réservé à ses successeurs, moins soucieux d'érudition, d'exagérer l'importance des variétés liturgiques et d'en faire un engin formidable de guerre. Sur les vingt-deux points de discordance énumérés par le patriarche Michel Cérulaire, la plupart se réduisent à des usages extérieurs d'une portée absolument secondaire, tels que les azymes, le jeûne du samedi, la coutume des prêtres de se raser la barbe, celle des évêques de porter l'anneau au doigt. Avec le temps, ces griefs ne firent que s'accroître et, au XIVe siècle, mêlant l'accessoire au principal, et faisant flèche de tout bois, Byzance accusait les Latins d'être tombés dans des « hérésies innombrables [1]. »

Il importait de mettre un terme à ces funestes malentendus, de dégager les croyances dogmatiques, et de laisser aux différents rites, tant qu'ils n'atteignent pas le dogme, leur caractère inoffensif. Un vaste champ de concessions s'ouvrait ici, et on

[1] Hergenrœther, *Photius*. Regensburg, 1869, t. III, p. 820 à 843.

Digitized by Google

pouvait se donner des gages mutuels d'estime et de bonne volonté, car s'il fallait imposer aux Grecs le respect des usages latins, il fallait aussi leur rendre la pareille en respectant les usages grecs. Les Pères de Florence ont fait preuve dans ces débats d'une grande largeur de vues : les deux rites d'Orient et d'Occident ont été, pour ainsi dire, mis sur le même pied et revêtus d'une nouvelle sanction officielle. Comme la question des azymes avait soulevé autrefois les plus vives controverses, elle fut mentionnée explicitement dans la bulle d'union et résolue dans ce sens que la sainte Eucharistie est toujours validement consacrée avec du pain de froment, qu'il soit fermenté ou qu'il ne le soit pas. Le saint-siège approuvait si bien cette ligne de conduite qu'il ne s'en est jamais plus départi. Benoît XIV a rendu un brillant hommage aux rites orientaux dans un bref à jamais célèbre, et Léon XIII est animé des mêmes sentiments. Aujourd'hui comme au lendemain du concile de Florence, les préjugés sont encore possibles dans le vulgaire, mais les hommes éclairés sauront à quoi s'en tenir et, pour décliner l'unité, n'essaieront pas de se retrancher dans les rites nationaux.

Tout autre était la nature des questions dogmatiques. Sur ce terrain élevé, la discussion changeait d'allures et les procédés se pliaient nécessairement aux croyances. Sitôt qu'on se trouvait en présence d'un dogme enseigné par Jésus-Christ, l'entente à l'amiable devenait impossible. Le dépôt sacré de la révélation doit être, en effet, conservé dans son intégrité ; aucune puissance humaine ne saurait y toucher. Le but de la discussion, dans chaque cas particulier, ne pouvait être que celui de fournir la preuve de la révélation du point proposé. Cette preuve une fois bien et dûment établie, il n'y avait plus qu'à s'incliner et l'accord s'imposait de lui-même. D'ailleurs, c'eût été injuste et sacrilège d'exiger des membres du concile qu'ils se missent par avance dans la disposition d'esprit que Descartes a nommée doute méthodique, et qu'ils consentissent à suspendre leur assentiment à des doctrines d'après eux divinement révélées. La bonne foi et l'amour de la vérité étaient des armes suffisantes pour livrer le combat, toute autre prétention eût été déplacée.

Des deux points principaux sur lesquels il y avait dissension

Digitized by Google

complète, le premier se rapporte au mystère de la sainte Trinité, qui a été, dès l'origine du christianisme, l'écueil des esprits téméraires. L'Occident a toujours cru que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe par une éternelle et ineffable spiration. Cette croyance a été insérée dans le symbole. Une autre doctrine avait prévalu parmi les adhérents de Photius et rallié peu à peu tous les Orientaux. Ils enseignaient que le Saint-Esprit procède seulement du Père, et, poussant les choses à l'extrême, ils faisaient un crime aux Latins d'avoir ajouté le *Filioque* au symbole. De même que la vie intérieure de Dieu, la constitution hiérarchique de l'Église se concevait de part et d'autre différemment. La primauté de juridiction divinement accordée à l'évêque de Rome, reconnue jadis par l'antique Orient, l'Orient des Athanase, des Basile, des Grégoire, des Chrysostome, était contestée par l'Orient des Photius et des Michel Cérulaire, qui n'admettait qu'un simulacre de primauté d'honneur, quitte à rendre acéphale l'Église fondée avec un caractère saillant d'unité.

A côté de ces points fondamentaux, tous les autres ne semblaient plus que secondaires. La bulle d'union du 6 juillet 1439 mentionne expressément les décisions suivantes : 1° le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ou du Père par le Fils comme d'un seul et unique principe et par une seule spiration ; 2° l'addition du *Filioque* au symbole a été légitime ; 3° l'Eucharistie peut être consacrée avec du pain de froment soit azyme, soit fermenté ; 4° immédiatement après la mort, les saints jouissent de la vision de Dieu, et les réprouvés descendent aux enfers ; 5° le pape est le successeur de saint Pierre, sa juridiction s'étend sur l'Église universelle, il est le père et le docteur de toutes les nations. Dans l'ordre hiérarchique, le second rang après lui revient au patriarche de Constantinople, le troisième à celui d'Alexandrie, le quatrième à celui d'Antioche, enfin le cinquième à celui de Jérusalem [1].

[1] La bulle d'union a été publiée en plusieurs originaux. Voir Frommann, *Zur Kritik des Florentiner Unionsdecrets*. L'auteur est parfois victime de ses préjugés protestants. — Le texte grec et latin de la bulle a été publié par Theiner et Miklosich, *Mon. spectantia ad Unionem*, Vindobonæ, 1872, p. 46 à 56 ; le texte slavon par M. Loparev, *Opisanié roukop.... drevn. pism.* Saint-Pétersbourg, 1892, p. 276 à 280.

Digitized by Google

Quelque légitimes que nous paraissent ces conclusions, on ne parvint à les formuler qu'après des discussions animées, souvent fastidieuses, parfois brillantes, où des théologiens consommés prodiguèrent avec éloquence les plus belles inspirations du génie. Parmi les Orientaux, ceux qui entrèrent le plus souvent en lice furent Bessarion, métropolite de Nicée, et Marc Eugénikos, métropolite d'Éphèse. L'un penchait fortement vers l'union avec Rome, l'autre était son adversaire implacable. Devant ces lutteurs, armés de toutes pièces, versés dans les sciences et les lettres, les Russes, ignorants et grossiers, s'effaçaient complètement. Isidore seul soutenait avec honneur la comparaison.

Par le fait même de sa position élevée et de ses relations étendues, le métropolite de Kiev se trouvait appelé à occuper au concile une place marquante. Investi de la confiance de l'empereur et du patriarche, représentant d'un pays dont les Grecs ambitionnaient l'alliance, vicaire du patriarche d'Antioche, disposant, paraît-il, de ressources abondantes, il avait entre les mains des moyens puissants de se faire valoir, et sa haute intelligence lui permettait de s'en servir avec succès. Toutefois, c'eût été se méprendre étrangement que de vouloir l'étudier de la même manière qu'un Bessarion, orateur et polémiste, dont les discours substantiels et serrés reflètent toutes les phases des discussions conciliaires. Homme d'action plutôt que rhéteur exercé, Isidore avait déjà insinué à Bâle que l'habitude de la parole lui manquait, et, en effet, dans les réunions de Ferrare et de Florence, il se renferma le plus souvent dans le silence. S'il se décide à parler, c'est pour lancer quelques mots incisifs qui trahissent surtout du caractère. Aucune trace des hyperboles, des phrases sonores et creuses prodiguées à Bâle. On dirait qu'un seul effort l'a complètement épuisé et qu'il est heureux, quand c'est possible, de s'en remettre à d'autres pour les frais d'éloquence [1].

Si le métropolite de Kiev s'efface dans les grandes luttes oratoires, il reparaît avec ses traits fortement accusés dans les réunions privées et dans les entretiens familiers. C'est là qu'on

[1] Frommann a relevé toutes les paroles prononcées par Isidore dans les séances du concile. *Kritische Beitr.*, p. 147.

Digitized by Google

le voit constamment à côté de Bessarion, promoteur infatigable de la paix, partageant ses opinions et secondant ses efforts. Médiateur préféré entre l'empereur et le pape, sitôt qu'il y avait des malentendus à dissiper, il ne s'écarta jamais des principes formulés à Bâle. Le doute sur ses dispositions n'est pas possible : il défendait les dogmes latins avec l'ardeur d'un homme convaincu, et avec des arguments qui témoignent d'une conviction rationnelle bien arrêtée. Aussi Silvestre Syropoulos, le Sarpi du concile de Florence, le poursuit-il de ses traits les plus acérés. Il le considère comme membre militant d'un triumvirat formé avec Bessarion et le protosyncelle Joseph, entièrement dévoué au pape et désireux de conclure l'union. Aux yeux du fougueux stavrophore de Sainte-Sophie, c'était là une trahison à la cause nationale. Il en fait un crime à Isidore, qu'il représente comme intrigant, ambitieux, voire corrupteur de textes. Reproches très graves, qu'on ne saurait admettre sur la foi d'un adversaire déclaré qui se dispense d'en fournir les preuves [1].

Les dispositions conciliatrices d'Isidore apparurent avec éclat au moment où les deux plus graves questions dogmatiques furent discutées et dans des circonstances particulièrement remarquables.

Et d'abord il fut du nombre de ceux qui ne voulurent pas s'éterniser dans des questions secondaires se rattachant à la procession du Saint-Esprit, et qui préférèrent engager le débat sur le fond même des choses. Comme nous l'avons déjà mentionné, le *Filioque* est non seulement un dogme des Latins, mais encore un article ajouté à leur symbole. Évidemment, cette addition n'est qu'un accessoire. Si le dogme est vrai, l'Église a le droit de le professer publiquement. Telle n'était pas l'opinion de certains Grecs, qui y voyaient un sacrilège et s'attardaient sur ce point en litige. Isidore, au contraire, vota pour le passage à la discussion sur l'essence du dogme lui-même. Et quand la fameuse lettre de saint Maxime fut proposée comme base de conciliation, il fut un de ceux qui l'accueillirent avec le plus d'enthousiasme.

Vers la fin du concile, lorsque la lassitude s'emparait des es-

[1] Syropoulos, *Vera Hist. Unionis*, p. 241, 286 et ailleurs.

Digitized by Google

prits et que les Grecs, au risque de compromettre le succès, méditaient un prompt départ, le métropolite de Kiev redoubla d'activité et fit preuve de fermeté et de hardiesse. C'était le 30 mars 1439. Les Grecs, l'empereur en tête, réunis dans la cellule du patriarche, revinrent à nouveau sur la procession du Saint-Esprit. Les preuves théologiques avaient été produites, reproduites et discutées à satiété. Ce n'était pas la lumière qui manquait. Il ne fallait qu'un suprême effort pour déconcerter l'opposition et entrainer les hésitants. Isidore se chargea de cette mission. Avec une franchise qui lui fait honneur et une élévation de vues incontestable, il se déclara publiquement en faveur de l'union avec les Latins, union des âmes et union des corps, selon son expression pittoresque, qui rattache l'alliance militaire à la paix religieuse. Et abordant la question par son côté pratique : à moins de consommer l'union, dit-il à ses compatriotes, il faut partir; rien de plus facile que le départ par lui-même, mais où aller, quand partir et comment, c'est là ce que je ne vois pas. On ne pouvait faire un aveu plus complet de détresse. Mais cette amorce une fois jetée, Isidore revient aux principes surnaturels, à sa conception unitaire de l'Église, il en développe l'économie avec une force et une lucidité qui témoignent de ses convictions. Se renfermant dans le sujet particulier que l'on traitait ce jour-là : nous admettons tous la tradition divine, disait-il aux Grecs, et puisqu'elle est représentée par les Pères d'Orient et d'Occident, il ne saurait y avoir entre les uns et les autres d'opposition inconciliable. Or, les Pères d'Occident enseignent catégoriquement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, c'est donc dans ce sens qu'il faut expliquer les textes des Pères d'Orient qui, pour être moins clairs, n'en sont pas moins susceptibles de la même interprétation, sans qu'on soit obligé de les forcer. Ce raisonnement, dont Bessarion s'était déjà servi, n'admettait pas de réplique, personne n'essayait plus de le réfuter, et confiant dans sa cause, le métropolite fit un jour sa profession formelle de foi devant ses confrères byzantins : Il faut accepter, leur dit-il, la doctrine des Pères d'Occident : l'Esprit procède du Fils, le Père et le Fils sont le principe du Saint-Esprit. Telle est ma conviction, je la confesse et je la déclare devant Dieu et devant les hommes.

Non content de ces manifestations platoniques, le partisan

Digitized by Google

convaincu de l'union risqua même une mesure importante d'initiative. Déjà, au grand scandale de Syropoulos, il avait reconnu au pape le droit de juger en dernier appel, de trancher les causes majeures en Orient, de lancer l'anathème contre ceux qui n'admettraient pas le concile de Florence; cependant, toutes ces questions restaient encore ouvertes, la sanction solennelle tardait à venir. Vers la fête de saint Jean-Baptiste, quelques opposants indomptables soulevèrent même de si grosses difficultés que l'empereur, découragé, songea à regagner les rives du Bosphore. Isidore intervint avec la ténacité d'un homme qui veut résolument atteindre son but. Il raisonna l'empereur et négocia avec ses collègues. Ceux-ci renoncèrent aux discussions ultérieures, et celui-là fléchit sur toute la ligne. Le moment sembla dès lors favorable pour hâter une décision suprême. Accompagné de Dorothée de Mitylène, Isidore s'empressa d'aller trouver le pape. Ils le mirent au courant des dernières péripéties et insistèrent avec force sur une prompte solution. Déjà, ajoutaient-ils, bien des solennités se sont succédé sans que l'union fût proclamée. La fête imminente des saints Pierre et Paul nous semble une indication providentielle. Ne devraient-ils pas, le jour même où ils ont reçu la couronne de gloire, accorder à leur successeur légitime la couronne de l'union? Presse-toi donc, et puissions-nous, le jour de leur fête, célébrer ensemble les saints mystères. Les métropolites allaient au-devant des vœux du pape, qui n'attendait qu'une démarche de ce genre pour en venir à une solution. Il répondit par des remerciements que la bulle d'union confirma bientôt [1].

Si le métropolite de Kiev était favorable aux Latins, ses collègues russes ne cachaient pas leur hostilité. A ce point de vue, la relation du pope Siméon est assez curieuse. Seul de toute la caravane moscovite, il a consigné par écrit ses impressions sur

[1] La conduite d'Isidore est représentée comme favorable à l'union par les amis et les ennemis de Rome. Pour ne citer que deux auteurs, Syropoulos et le rédacteur des *Acta græca*, quoique très opposés l'un à l'autre, s'accordent parfaitement sur ce point particulier. — Notons ici, en passant, une étrange distraction de M. Vast. Dans ses disquisitions sur l'auteur des *Acta græca*, il fait passer un écrivain hellène récent, très connu, M. Démétrakopoulos, pour un stavrophore du concile de Florence! (*Le cardinal Bessarion*, Paris, 1878, p. 439.) M. Vast invoque à tort l'autorité de M. Gorski et de M. Gœthe.

Digitized by Google

le concile. Ce n'est pas l'histoire qu'il faut chercher dans ce tissu d'erreurs grossières. Il s'en dégage plutôt des observations psychologiques qui relèvent l'étrange rudesse du prêtre de Souzdal, subitement transporté dans un milieu lettré, imposant et bien au-dessus de sa sphère ordinaire. Au gré de Siméon, le concile de Florence se résume dans des opérations financières et des mesures de police : avec l'argent et les menaces tout s'explique. Les questions plus élevées ne lui apparaissent que confusément et comme à travers un brouillard épais. Marc d'Éphèse, l'adversaire implacable des Latins, est le seul qui captive son attention au point de l'absorber complètement. Et voici comment il raconte les exploits de son héros. Dès la quatrième session de Ferrare, tandis que les autres évêques gardaient le silence, Marc éleva doucement la voix, et reprocha au pontife romain de se nommer toujours le premier, de supprimer dans les prières la mention de l'empereur, de refuser aux patriarches le nom de frères, de rejeter les sept premiers conciles et d'en réunir un huitième, enfin de favoriser le latinisme aux dépens de l'orthodoxie. Le pape se jugeant incapable de répondre, de savants théologiens parlèrent à sa place. Après quoi, reprenant la parole, Marc d'Éphèse s'exprima à peu près en ces termes : O Latins, jusques à quand rejetterez-vous dans votre démence les sept premiers conciles? Le premier a été tenu sous Silvestre, le dernier sous Adrien, anathème à qui en supprimera ou bien y ajoutera, ne fût-ce qu'une seule syllabe. Ce discours produisit l'effet d'un coup de foudre. Le pape, les cardinaux, les évêques, tous les Latins, pris d'une terreur subite, s'éloignèrent précipitamment. Les Grecs restés seuls jouirent en paix de leur triomphe. Et comme Siméon ne se rendait pas compte de ces péripéties, un métropolite complaisant lui donna le mot de l'énigme : Marc, champion de l'orthodoxie, avait surpassé Chrysostome et vengé brillamment les Orientaux. Désormais, Siméon fera répéter sans cesse à son héros le même refrain des sept conciles méconnus et du huitième convoqué en dépit des canons. Les Latins, silencieux et stupéfaits, seront victimes d'accidents sinistres, preuves évidentes de leur égarement et de la vertu surhumaine de Marc. Le « philosophe Jean » tombe raide mort à ses pieds pour avoir essayé de le corrompre. A « l'archimandrite Ambroise » il prédit, prophète

Digitized by Google

véridique, la mort dans quarante jours [1]. Inaccessible aux séductions et à la crainte, il rejette l'or qu'on lui offre, et la menace du bûcher ne le fait pas plier.

Après avoir esquissé son personnage à grands coups de pinceau, Siméon, sans transition aucune, arrive au dénouement du concile, à la dernière session, où la bulle d'union fut promulguée. Cette solennité eut lieu dans la cathédrale de Florence, sous l'élégante coupole que Brunelleschi venait d'achever comme pour servir d'écho impérissable aux accents pacifiques des Pères du concile. Une foule immense remplissait la vaste nef, des flots de lumière jaillissaient de l'autel, la vibrante musique italienne alternait avec les serments de paix éternelle. Insensible à toutes ces merveilles, le pope moscovite s'abandonnait à une tristesse profonde, et navré de voir les Grecs baiser la main du pape en fléchissant le genou, il répétait du bout des lèvres la prière expiatoire : Seigneur, nous avons péché. Au nom de ses ouailles russes, le métropolite de Kiev apposa sa signature à la bulle d'Eugène IV, mais l'évêque de Souzdal, Avrami, refusa obstinément la sienne. Huit jours de réclusion lui inspirèrent d'autres idées, et bon gré, mal gré, il s'exécuta.

Nous avons reproduit les points saillants du récit de Siméon [2]. Inutile d'ajouter qu'ils ne s'accordent pas avec les actes du concile tels qu'ils nous sont parvenus et que, dans les détails, ils ne soutiennent pas la critique. C'eût été fastidieux de les réfuter chacun en particulier. L'impression générale qui s'en dégage, c'est qu'Isidore faisait cause commune avec les Latins : là-dessus toutes les sources sont d'accord.

Siméon s'en scandalisait, et des historiens récents partagent jusqu'à un certain point sa manière de voir. On reproche à Isidore, représentant du grand-kniaz Vasili et de tous les Russes, d'avoir trahi son mandat et compromis arbitrairement ses mandataires. Mais la théorie du mandat n'est pas admissible quand

[1] Les deux incidents relatifs à Ambroise Traversari et Giovanni de Raguse sont de pure invention.

[2] La relation de Siméon a été publiée plus d'une fois d'après différents textes; en dernier lieu par M. A. Popov, *Istor. litt. obzor*, Moscou, 1875, p. 344 à 359, et M. Pavlov, *Krit. opyty*, p. 198 à 210. M. Popov donne aussi quelques détails biographiques sur Siméon, *ibidem*, p. 337 à 344. M. Frommann nous semble attacher trop d'importance à cette relation, *Krit. Beitr.*, p. 110 à 124.

Digitized by Google

il s'agit d'un concile. Les droits imprescriptibles de la vérité et les devoirs impérieux de la conscience doivent être mis en première ligne. Ayant reconnu que l'Église de Rome est la seule vraie Église, Isidore ne pouvait lui refuser son adhésion. Et ce qu'il faisait en son propre nom, il devait le faire au nom de ses ouailles, sauf plus tard à les instruire, car c'eût été injuste de les supposer volontairement rebelles à la vérité. A la veille du concile, aucun mandat, aucune convention ne pouvait réserver des garanties à l'erreur. Après le concile, la vérité seule, démontrée et reconnue, réclamait tous les suffrages. Isidore s'est tenu à cette règle de conduite, la seule absolument logique. Il y resta fidèle pendant toute sa vie, au milieu des plus pénibles circonstances.

III.

Le 6 juillet 1439, le grand acte, que l'on a si heureusement nommé les fiançailles de l'Orient avec l'Occident, avait été conclu. Pour s'assurer de l'avenir, il fallait incarner dans la vie des peuples les principes d'union religieuse adoptés par le concile. En Russie, cette mission devait naturellement échoir au métropolite de Kiev. Eugène IV l'arma de son mieux en le chargeant d'une œuvre si ardue dans un pays trop éloigné pour permettre des relations fréquentes. Isidore fut nommé, le 17 août, légat *a latere* pour la Lithuanie, la Livonie, toute la Russie et les provinces polonaises enclavées dans le territoire de la métropole kiévienne. Les termes du diplôme sont des plus flatteurs pour le mandataire pontifical, dont la vertu, la science, le zèle, sont comblés d'éloges. Un sauf-conduit garantissait la sécurité du voyage [1].

Le métropolite fut un des derniers à quitter Florence. Il y resta jusqu'au 6 septembre, c'est-à-dire jusqu'après le départ de l'empereur Paléologue, qui se mit en route le 26 août. C'est surtout dans cet intervalle que, d'après Syropoulos, il aurait brigué le siège de Constantinople, vacant depuis la mort du patriarche Joseph, et desservi un ami de la veille pour écarter le rival du lende-

[1] Theiner, *Vet. Mon. Poloniæ*, Romæ, 1861, II, p. 41, nos 56, 57.

Digitized by Google

main [1]. L'ennemi déclaré d'Isidore est le seul qui, en cette circonstance, l'accuse de vulgaire ambition. D'autres honneurs attendaient le partisan de l'union. Le 17 décembre, Eugène IV fit une nombreuse promotion de cardinaux : à côté de Bessarion figurait aussi Isidore, avec le titre cardinalice des Saints-Pierre et Marcellin, qu'il échangea, après la mort de Cesarini, contre celui de Sainte-Sabine. Cette haute distinction le trouva encore à Venise, où il resta assez longtemps, à cause peut-être de son indécision sur la route à prendre pour rentrer à Kiev. L'itinéraire d'Allemagne inspirait des craintes par suite de la mort de l'empereur Albert. Isidore, d'après une lettre d'Eugène IV à Jean Paléologue [2], aurait songé à faire un détour par Constantinople, mais, renonçant à ce projet, il s'embarqua, le 22 décembre, pour Pola dans la direction d'Agram et de Pesth.

Le séjour de la caravane russe à Venise fut signalé par des incidents caractéristiques. Fidèle à ses convictions et conséquent dans ses procédés, Isidore, tout en retenant le rite grec, officiait dans les églises latines, et entendait que ses compagnons de voyage en fissent de même. En cas de résistance, il ne reculait pas, dit-on, devant les moyens coercitifs. Siméon fut la première victime de ces rigueurs. Les scrupules du pope se réveillèrent alors avec une telle violence qu'il en vint à un parti extrême : le 9 décembre, il prit secrètement la fuite, avec le boïar Foma, pour rentrer au plus tôt dans la patrie de l'orthodoxie. Trouver son chemin de Venise jusqu'en Russie, traverser des pays étrangers, dont il ignorait les coutumes et la langue, n'était pas une entreprise facile pour un Moscovite du xve siècle. Un récit contemporain nous a livré les secrets de Siméon, il achèvera de peindre ce pope aventureux et fixera le degré d'autorité qu'il faut lui accorder. Nos deux voyageurs essayèrent d'abord de tourner la difficulté en se joignant à des marchands ambulants, mais ils ne tardèrent pas à se trouver dans un ter-

[1] *Vera Hist. Unionis*, p. 286, 305.

[2] La lettre d'Eugène IV est datée du 27 novembre 1439. Elle a été publiée par Frommann (*Krit. Beitr.*, p. 156), d'après le ms. XVI, 85, de la bibliothèque Barberini. — A la même époque, probablement, se rapporte une lettre du nomophylax Jean Eugénikos, frère de Marc d'Ephèse, à Isidore. (Bibl. nat.. *Parisinus grec*, n° 2075, ancien fonds, p. 319.)

Digitized by Google

rible embarras. Depuis quelque temps déjà ils marchaient à travers un pays sauvage, par un chemin tortueux et étroit, suspendu entre des précipices et des montagnes inaccessibles. Les voici tout à coup en présence d'un repaire, d'une ville de brigands, dit l'auteur, qui barraient fièrement le passage aux pèlerins. Inutile de demander le nom de cette ville étrange, il faut croire sur parole. Mais que faire dans des conjonctures si critiques ? La nature moscovite se laisse ici saisir dans son réalisme primitif : Siméon se mit tranquillement à dormir, et le sommeil lui porta bonheur. Saint Serge, patron de Moscou, lui apparut en songe, et lui reprochant ses parjures, l'adressa à dame Eugénie qui viendrait à son secours, ensuite il ajouta : « Tu me promettras de nouveau un pèlerinage, tu mentiras encore, mais je saurai te contraindre à visiter mon sanctuaire. » Malgré ces menaces, le visionnaire se réveilla la joie dans l'âme. On se remit aussitôt en route. La mystérieuse Eugénie donna l'hospitalité aux voyageurs et, sur le départ, un guide pour traverser la ville. A l'approche de la caravane, les portes de fer roulèrent sur leurs gonds et s'ouvrirent comme par enchantement. Les Moscovites pénétrèrent sans encombre dans l'enceinte fatidique et en sortirent avec la même aisance, tandis que les brigands poussaient des cris de guerre et s'agitaient sur les murs sans faire de mal à personne. Délivrés du danger, les pèlerins exhalèrent leur reconnaissance dans une hymne à saint Serge [1]. Laissons-les poursuivre gaiement leur route et revenons à Isidore.

Arrivé à Ofen, il adressa, le 5 mars 1440, une lettre circulaire aux Russes et aux Lithuaniens, pour leur annoncer l'union de Florence et les exhorter vivement à l'accepter. Comme on rejetait à Moscou le baptême des Latins, il insiste sur la valeur de ce sacrement dans les deux Églises, et il déclare expressément que désormais, en pays étrangers, les Grecs pourront fréquenter les églises latines et les Latins les églises grecques. C'était l'application pratique du principe adopté à Florence : unité dans la foi, variété dans les rites. La lettre d'Isidore, consignée dans

[1] Ces renseignements ont été écrits sous la dictée de Siméon, vers 1441 ou 1443, et intercalés dans une vie de saint Serge. Voir Popov, *Istor. litt. obzor*, p. 339 à 344.

Digitized by Google

les chroniques russes, parvint à sa destination, nous ne saurions dire à quelle époque, mais ne produisit certainement pas l'effet désiré [1].

Une réception bienveillante attendait le cardinal Isidore dans les provinces slaves limitrophes de Moscou. A Sandec et à Cracovie il officia solennellement selon le rite grec dans les églises latines, et Zbigniew Olesnicki lui fit les honneurs du diocèse polonais. La population russe de Lvov montra beaucoup moins d'empressement et ne voulut pas assister à la messe pontificale d'Isidore [2]. L'union fut proclamée à Chelm [3], où les descendants de ces premiers unis ont prouvé de nos jours l'héroïsme de leur foi. Dans « la mère des villes russes, » à Kiev, la plus belle conquête des Lithuaniens sur Moscou, le succès fut complet. Le prince Alexandre Vladimirovitch, gendre du grand-kniaz Vasili, se montra plein d'égards envers le nouveau cardinal, témoin la charte du 5 février 1441, dans laquelle, de concert avec les grands de sa cour, il confirma « son seigneur et son père » Isidore dans la tranquille possession des biens-fonds et des revenus attachés à la métropole de Kiev [4]. Un fait d'un autre genre prouve que l'apôtre de l'union rencontra aussi des sympathies à Smolensk : le prince Iouri lui prêta main-forte contre le pope Siméon. Grâce à saint Serge, l'intéressant voyageur coulait dans cette ville une vie douce et paisible jusqu'au moment où il fut cité par-devant Iouri et livré à Isidore, qui l'emmena prisonnier à Moscou [5].

Cependant les triomphes à peu près constants dans la Russie méridionale inspirèrent à Isidore une certaine confiance dans sa cause, peut-être en conçut-il même trop de hardiesse. Car c'est à Moscou que devait se livrer la bataille décisive, autrement importante que les précédentes rencontres. C'est dans la capitale de l'orthodoxie que l'union allait subir l'épreuve suprême. Il s'agissait de faire embrasser le concile de Florence par un souverain habitué à des évêques complaisants, par un

[1] *Poln. sobr. roussk. liét.*, VI, p. 159.
[2] *Zbigniew Olesnicki*, Krakow, 1853, II, p. 115.
[3] A la Bibl. du Vatican, le ms. slave n° XII, p. 18, contient la copie d'une lettre d'Isidore au staroste de Chelm.
[4] *Akty istor.*, Saint-Pétersbourg, 1841, I, p. 488, n° 259.
[5] Popov, *l. c.*, p. 355.

Digitized by Google

clergé composé de Siméon et d'Avrami, par un peuple imbu de préjugés contre les Latins. La besogne était rude.

En effet, le lien hiérarchique avec Rome, nous l'avons déjà dit, n'existait plus au xve siècle, et l'hostilité contre l'Occident allait toujours croissant. Renchérissant sur les Grecs, les Russes reprochaient aux Latins de donner à la terre le nom de *mère* ou, d'après d'autres, celui de *matière*. On avouera qu'il n'y avait rien en cela de trop répréhensible. Tout aussi inoffensive était l'histoire d'un légendaire Pierre Gougnivy, qui aurait bouleversé les doctrines romaines et semé partout la discorde. Quoique consignés dans les chroniques, ces deux griefs furent abandonnés dans la suite, et l'on se retrancha dans ceux que Byzance ne cessait de mettre en avant. Peu à peu, en passant par les épitres des évêques et des moines, telles que celles de l'hégoumène Théodose, des métropolites George, Jean II, Nicéphore, ils pénétrèrent jusque dans la *Kormtchaïa Kniga* ou livre canonique des Russes. On finit par faire des recueils spéciaux d'écrits dirigés contre les Latins. Un trait commun à toutes ces productions littéraires, c'est la confusion permanente de l'essentiel avec l'accessoire : la discipline passe parfois avant le dogme, et c'est plus criminel de se raser la barbe que d'enseigner l'hérésie [1]. Ces élucubrations haineuses n'atteignaient naturellement qu'un petit nombre de lettrés, la plupart des Moscovites ne sachant encore ni lire ni écrire. Une autre circonstance impressionnait plus profondément les masses. Les ennemis politiques de la Russie, Polonais, Lithuaniens, Suédois, Porte-glaive, professaient la foi catholique selon le rite romain : adversaire devenait ainsi synonyme de Latin. Aussi, grâce à cette confusion, le Latin passait-il pour un hérétique de la pire espèce, qu'il fallait purifier et rebaptiser avant de lui tendre la main.

Isidore ne semble pas avoir tenu suffisamment compte de ces antécédents et de cette disposition des esprits. Plus énergique que mesuré, il a trop présumé de son ascendant sur Vasili, dont il avait brisé les résistances lors du départ pour l'Italie, et auquel il se flattait de pouvoir imposer le concile de Florence. Le Byzantin de la Renaissance ne connaissait pas à fond la Russie

[1] Popov, *l. c.*, passim, surtout p. 17 à 27; Hergenrœther, *Photius*, III, p. 862 à 869.

Digitized by Google

et les Russes. Disons à sa décharge que les chroniques indigènes ne peuvent être ici contrôlées par d'autres sources [1].

L'arrivée d'Isidore à Moscou eut lieu vers les fêtes de Pâques de l'année 1441. Un laps de temps considérable s'était écoulé depuis la promulgation de la bulle d'Eugène IV, mais telle était alors la rareté des communications, tel aussi l'isolement des Russes, qu'ils ignoraient encore les résultats du concile de Florence. Le métropolite fut reçu sans arrière-pensée d'opposition, avec les honneurs dus à son rang. Il ne ramenait que peu de ses compagnons, la plupart ayant été victimes de la peste à Ferrare. Parmi les survivants, on remarquait l'évêque Avrami qu'Isidore, disait-on, avait contraint à signer la bulle d'union, et le pope Siméon, chargé de fers dont saint Serge ne se pressait pas de le délivrer. A supposer que ces faits soient exacts, la rentrée du métropolite se faisait sous de fâcheux auspices. Avrami et Siméon n'étaient pas hommes à comprimer leur indignation au fond de leur cœur. Les chaînes elles-mêmes du malheureux pope ne manquaient pas d'éloquence.

Isidore ne tarda pas à se rendre en pompe à la cathédrale. Au grand scandale des orthodoxes, on portait devant lui une croix latine avec un Christ en relief, et trois massues qui désignaient, selon la chronique, sa nouvelle dignité cardinalice. Malgré cet appareil, personne ne songea à écarter le métropolite de l'autel. Les offices suivaient leur cours ordinaire, si ce n'est qu'au moment des commémoraisons liturgiques Isidore laissa tomber de ses lèvres le nom d'Eugène IV. Déjà choqué par cette innovation, Vasili fut au comble de l'exaspération lorsque, à l'issue de la messe, Isidore promulgua la bulle d'union signée par les évêques d'Orient et d'Occident. L'élite du clergé, les boïars, Vasili lui-même, durent être saisis d'horreur en entendant ces paroles qui résonnaient à leurs oreilles comme des blasphèmes. Aussi le dénouement de la scène fut-il des plus tragiques. Le prince orthodoxe traita le métropolite de pasteur perverti, de loup ravissant, et, au lieu de recevoir, selon l'usage, sa bénédiction, il le consigna dans un couvent pour y être gardé à vue.

[1] *Poln. sobr. roussk. liét.*, VI, p. 160 à 169; VIII, p. 108 à 110. Au même endroit, p. 108, on trouvera la lettre d'Eugène IV à Vasili.

Digitized by Google

Ces procédés arbitraires furent dissimulés par des apparences canoniques. On convoqua une réunion d'archevêques et d'évêques dans le but, disent les contemporains, de juger Isidore d'après les décrets des apôtres, des sept conciles et des saints Pères. Composé de la sorte, ce tribunal, selon le droit byzantin en vigueur à Moscou, n'avait pas qualité pour citer à sa barre le chef suprême de l'Église russe, qui ne relevait que de ses pairs. Néanmoins, soit ignorance des juges, soit ordre formel du grand-kniaz, on ne tint aucun compte de ce vice radical de procédure. Il tardait au clergé moscovite de manifester hautement son opinion et de jeter sur Isidore un blâme retentissant. On examina d'abord ses doctrines, qui étaient celles du concile de Florence. Elles furent rejetées comme hérétiques et scandaleuses. Les peines les plus graves eussent été portées contre le coupable, s'il n'eût réussi à s'y soustraire : le 15 septembre 1441, accompagné de son fidèle disciple Grégoire, Isidore s'échappa de sa prison et, prenant la fuite, se dirigea sur Tver. A voir la mollesse des geôliers, l'indifférence de Vasili pour se mettre sur les traces du prisonnier, on dirait que les Moscovites n'étaient pas fâchés de se débarrasser de leur métropolite sans recourir à des mesures de rigueur.

Isidore, de son côté, devait se féliciter d'avoir recouvré sa liberté. Une tardive expérience lui dessillait les yeux. Il voyait maintenant que l'union avec les Latins ne se laissait pas imposer facilement à un peuple ignorant sans doute, mais inébranlablement attaché à ses traditions et gouverné par un prince hostile aux doctrines romaines. La démarche mal concertée de Moscou rappelle les discussions de Bâle, qui aboutirent au fameux décret rejeté par les Byzantins. Dans ces deux occasions, la mesure et le tact ont certainement manqué à Isidore.

Le voyage ne se fit pas sans fâcheux incidents. Le métropolite retrouva à Tver le même prince qui l'avait naguère gracieusement accueilli lorsqu'il se rendait au concile. Toujours chancelant dans son amitié pour Moscou, Boris n'en suivit pas moins dans ce cas particulier l'exemple de Vasili. Il ne montra que méfiance à l'égard du fugitif et le fit enfermer dans un couvent. Ici encore on semble lui avoir ménagé des facilités d'évasion, car cet étrange prisonnier parvint sans trop d'obstacles jusqu'en Lithuanie. Nouvelle déception à Novogrodek, cette

Digitized by Google

fois à une cour catholique, où il aurait pu s'attendre à une franche cordialité; mais le prince Casimir favorisait l'antipape Félix V, et un cardinal d'Eugène IV ne pouvait être bien vu d'un partisan du duc de Savoie. Désormais le monde slave n'offrait plus d'asile au vaillant promoteur de l'union de Florence. Sa pensée dut naturellement se reporter vers celui qui l'avait comblé d'honneurs et encouragé dans la lutte. Il partit pour l'Italie, où l'appelaient les plus chers souvenirs du passé et l'espoir de servir mieux que partout ailleurs la cause qu'il aimait tant.

Sur cette dernière période de la vie d'Isidore, l'histoire ne nous fournit que des données fragmentaires. Le saint-siège luttait alors contre le concile de Bâle, engagé dans une voie néfaste par l'élection d'un antipape, contre les princes qui soutenaient le concile ou louvoyaient entre le pape légitime et le concile réfractaire. Depuis 1434, Eugène, fuyant Rome en révolte, résidait à Florence, et la victoire sur ses adversaires ne le ramena dans sa capitale que le 28 septembre 1443. La cité éternelle, livrée trop longtemps à la fureur des partis, était retombée dans l'état lamentable où l'avait trouvée Martin V. Les plus beaux monuments de l'antiquité, les églises avec leurs richesses de marbre et de pierres dures, n'échappaient pas à un odieux vandalisme, qui cherchait partout des matériaux de construction. Dans les rues étroites, mal pavées et plus mal entretenues, les animaux domestiques circulaient librement. Un grand nombre de campagnards, affublés de costumes grossiers et réfugiés dans la ville, lui donnaient les apparences d'un immense village. Nicolas V fut l'immortel Mécène qui rendit à Rome sa brillante physionomie d'autrefois et l'enrichit de nouveaux chefs-d'œuvre.

En Orient, le pape Nicolas reprit, au temporel comme au spirituel, la politique de son prédécesseur, Eugène IV. Les événements qui suivirent de près le concile de Florence, le désastre militaire de 1444, rendaient cette succession singulièrement lourde à porter.

En effet, lorsque les membres du concile se furent transportés à Rome, où ils tinrent encore quelques séances et rétablirent l'union avec les Jacobites et les Maronites, Eugène IV put se faire illusion sur les résultats obtenus. Malheureusement, dans le centre même des églises orientales, à Constantinople,

Digitized by Google

l'union eut à subir le plus mauvais accueil. Les habitants de la capitale se partagèrent en deux camps ennemis. Les partisans de l'union, protégés officiellement par l'empereur et par le nouveau patriarche Métrophane, étaient antipathiques aux masses, qui les désignaient du nom d'azymites et de latinisants. Au contraire, le suffrage populaire favorisait les adversaires de l'union. Le fougueux Marc d'Éphèse se mit à leur tête, les moines de Sinaï et du mont Athos se rallièrent à eux, George Scholarius leur prêta l'appui de son érudition. Devant cette opposition passionnée, les efforts de l'empereur, toujours hésitant et mal conseillé, restèrent impuissants.

Le pape Eugène, quoique peu satisfait de la cour byzantine, qu'il jugeait timide et craintive, ne perdait cependant pas de vue la croisade contre les Turcs, et il saisit au vol une occasion unique qui se présenta vers l'année 1444. La guerre avec le prince de Caramanie avait obligé le sultan Mourad à transporter le gros de ses troupes en Asie; les possessions turques en deçà du Bosphore se trouvaient ainsi à découvert et presque sans défense. La flotte chrétienne, croisant dans les eaux de la mer Égée, pouvait empêcher le retour de l'ennemi, et rien que l'occupation militaire des provinces balkaniques eût été une conquête sur l'Islam. Ladislas Jagellon, roi de Pologne et de Hongrie, eût été l'homme indiqué pour tenter ce coup de main, mais il venait de conclure une trêve avec Mourad II. Le cardinal Cesarini l'engagea à la rompre. Se croyant délié de son serment, Ladislas réunit une armée et marcha sur Varna : une catastrophe l'y attendait. Le sultan avait trompé la vigilance de la flotte et ramené ses troupes en Europe; l'inaction forcée de Ladislas leur donna quelques jours de répit pour se remettre des fatigues; le 10 novembre 1444, on livra la bataille. La déroute des armées chrétiennes fut complète, les Turcs en firent une horrible boucherie. Ladislas et le cardinal Cesarini restèrent parmi les morts.

Lorsque Nicolas V fut élu pape, trois ans après la journée de Varna, la chrétienté était encore sous le coup de ce malheur, et le péril du côté des Turcs devenait toujours plus menaçant. Constantinople n'était qu'une capitale byzantine enclavée dans un empire musulman, et à peine monté sur le trône teint du sang fraternel, le belliqueux Mohammed ne crut même pas de-

Digitized by Google

voir dissimuler ses desseins hostiles. Tout près de Galata, sur la rive européenne du Bosphore, il fit construire la forteresse de Bogaz-Kessen, en face de celle que son aïeul avait élevée sur le rivage opposé. Le but stratégique de ces constructions était trop évident pour échapper à ceux qu'elles menaçaient de si près. Le droit des gens étant audacieusement violé, il fallut se préparer à accepter la lutte inégale.

De front avec les projets de guerre, Constantin Dragazès, frère et successeur de Jean Paléologue, menait les projets de paix religieuse. Il voulait réconcilier Byzance avec le pape pour gagner du même coup l'alliance militaire de l'Occident contre les Turcs, et malgré les obstacles grandissants, il s'y prit avec plus d'ardeur que son défunt frère. L'union n'avait pas encore été proclamée officiellement à Byzance, et afin de hâter cet acte solennel, l'empereur demanda à Nicolas V de lui envoyer un mandataire autorisé. Le pape se rendit à ce désir, et chargea de cette mission le cardinal Isidore.

A deux reprises, l'ancien hégoumène de Saint-Démétrius prit le chemin de Constantinople. Les détails nous manquent sur le premier voyage entrepris vers 1451. On sait seulement qu'il n'aboutit à aucun résultat [1]. Les affaires furent traînées en longueur, et Isidore ne rapporta à Rome que de tristes réflexions sur la versatilité de ses compatriotes. En novembre 1452, le même cardinal revint à Constantinople muni d'une lettre pressante de Nicolas V en faveur de la bulle de Florence. Il fut reçu par l'empereur Constantin dans la cathédrale de Sainte-Sophie, et, à en croire Ubertino Pusculo, il aurait parlé à cette occasion avec une sincérité voisine de la rudesse. L'espoir de voir ma patrie revenir à des sentiments meilleurs, aurait-il dit, est le seul motif qui m'a déterminé, sur le déclin de l'âge, à entreprendre une si longue et pénible traversée. Viennent ensuite d'amers reproches de trahison à l'adresse des Grecs, qui s'oublient jusqu'à traiter d'hérétique et de chien le vicaire du Christ. Il termina son discours par des promesses de secours contre les Turcs, pourvu que la réconciliation avec Rome fût

[1] Ce premier voyage d'Isidore est attesté par l'évêque de Vladimir, Daniel, qui dit avoir été consacré à Constantinople par Isidore et le patriarche Grégoire Mamma (1446-1451). (Macaire, *Ist. roussk. Tserkvi*, Saint-Pétersbourg, 1870, VI, p. 13, 369.)

Digitized by Google

sincère et durable. La réponse de l'empereur, bienveillante et vague, faisait allusion aux difficultés qu'il y aurait à vaincre et qui venaient surtout de la part des moines. Isidore comprit ce langage et se mit à l'œuvre immédiatement. Ce n'était pas seulement dans les couvents qu'il fallait agir, l'opposition se faisait sentir dans toutes les classes de la société, et même dans l'entourage de l'empereur, Lucas Notaras trouvait des adhérents à sa devise insensée : plutôt le turban que la tiare. Le cardinal parvint, au moins ostensiblement, à dominer l'opinion. Soutenu par une poignée d'hommes résolus, par un Jean Argyropoulos, par un Michel Apostolios, entouré de trois cents prêtres, il proclama la paix religieuse. Des offices solennels furent célébrés à Sainte-Sophie, sous ses voûtes vénérables retentit la prière pour le pape Nicolas. L'union des Églises fut promulguée sur la base du concile de Florence, mais cette fête n'offrit pas l'aspect d'une fête populaire, le calme ne rentra pas dans les esprits, et les partis hostiles ne désarmèrent point [1].

Les dissensions intérieures étaient d'autant plus déplorables que l'ennemi du dehors veillait sur sa proie et redoublait d'activité. Au milieu des luttes théologiques, on se préparait cependant à une vigoureuse défense. Quelques hallucinés restaient seuls dans l'inaction avec le ferme espoir que les anges descendraient du ciel au secours de Byzance lorsque les Turcs seraient parvenus à la colonne de Justinien. Ces étranges aberrations n'avaient pas de prise sur Isidore. Mesurant le danger à sa juste valeur, il consacra ses forces à la cité compromise et menacée, mais admirablement située pour braver les sièges.

Toutefois, l'heure fatale avait sonné. Dans les premiers jours d'avril de l'année 1453, une nombreuse armée ottomane investit la ville de Constantin. Quatorze batteries se dressèrent tout autour. Cent quatre-vingts navires parurent dans le Bosphore. Un formidable duel s'engagea entre la sombre énergie du désespoir et le fanatisme, l'exaltation farouche, l'enthousiasme guerrier. Les forces étaient trop inégales pour que la victoire ne restât pas au nombre. L'empereur Constantin, retrouvant sur le

[1] Nous avons reproduit ici le récit d'Ubertino Pusculo, de Brescia, témoin oculaire des faits et partisan d'Isidore. (*Constantinopolis* dans *Analekten der mittel und neu-griech. Litt.*, Leipzig, 1857, III, p. 31 à 32, 51 à 57.)

Digitized by Google

bord des abîmes la fierté des Césars et l'élan des héros, fit des prodiges de valeur et tomba percé de coups sur les murs de la ville assiégée. Le cardinal Isidore fut témoin de ces désastres et de l'horrible carnage qui suivit l'assaut et la prise de Constantinople. « J'ai vu de mes yeux tous les faits précités, dit-il dans une lettre où il esquisse vaguement ce drame lugubre, j'ai partagé les souffrances des habitants, et Dieu m'a délivré des mains des impies comme il a sauvé Jonas du sein de la baleine [1]. » La tradition historique est plus explicite sur ce point. Il paraît qu'Isidore, activement recherché par les Turcs, aurait échappé à une mort certaine en revêtant un cadavre de la pourpre cardinalice et en se déguisant lui-même en esclave. Au milieu d'un épouvantable désordre, la substitution passa inaperçue et n'excita même pas de soupçons. Mêlé à la masse du peuple, Isidore fut fait prisonnier, mais, coutumier des évasions, il prit encore la fuite et, le 7 juillet 1453, il débarquait dans l'île de Crète, aujourd'hui Candie, d'où il adressait sa lettre à la chrétienté, exposant les malheurs de Byzance et réclamant un prompt secours.

Bientôt après, Isidore revint dans la ville éternelle pour ne plus la quitter. Ici encore les renseignements sur son genre de vie nous font défaut. Exilés volontaires de leur patrie en deuil, les Byzantins se groupaient à Rome autour du cardinal Bessarion. Isidore lui était attaché par des liens intimes et anciens, ils avaient tous deux lutté bravement à Florence en faveur de l'union, et maintenant encore leurs efforts convergeaient vers le même but: le salut de Byzance opprimée par les Turcs. Mais tandis que Bessarion attirait les regards et l'attention des contemporains, organisant la croisade, prodiguant son éloquence au congrès de Mantoue, remplissant d'importantes légations, Isidore restait dans la pénombre et ne léguait à la postérité aucune nouvelle action d'éclat. En 1456, il se rendit à Venise et obtint pour ses compatriotes l'érection d'une paroisse spéciale à San-Biagio. Dans la suite on y ajouta une école et, en 1514, la communauté hellénique, avec l'autorisation du pape Léon X, se transporta à Saint-George [2].

[1] La lettre d'Isidore a été publiée par L'Ecuy dans *De capta a Mehemethe II Constantinopoli.... narrationes*, Paris, 1823, p. 76 à 91.

[2] Cecchetti, *La Republica di Venezia e la Corte di Roma*, Venezia, 1874, II, p. 349.

Digitized by Google

Dans le mouvement de la Renaissance, dont Bessarion était un ardent promoteur, Isidore, son collègue et ami, n'a guère laissé de traces marquantes. Francesco Filelfo lui a consacré quelques vers grecs, inspiration poétique qui trahit de beaux sentiments sans rien nous apprendre de neuf [1]. Une lettre du même Filelfo, datée de Milan, 12 février 1461, est également pauvre de détails. Les deux Byzantins se prêtaient un mutuel appui pour revendiquer des pensions auxquelles ils se croyaient en droit de prétendre [2].

Au sein de la curie romaine, Isidore occupait une place distinguée. Doyen du sacré collège des cardinaux, Pie II le nomma, le 20 avril 1459, patriarche de Constantinople. Désormais ce titre devait rester, dans l'Eglise latine, purement honorifique. Vers le déclin de sa vie, de cruelles maladies visitèrent le champion infatigable de l'union. Frappé d'apoplexie, privé de l'usage de la parole, il conserva jusqu'à la fin la lucidité de l'esprit et l'ardeur juvénile de son cœur. Sa dernière apparition en public se rattache à une cérémonie imposante où tout lui rappelait Byzance avec ses anciennes splendeurs.

C'était dans la première moitié de l'année 1462. Le despote de la Morée, Thomas Paléologue, frère de l'héroïque Constantin, obligé de fuir devant l'invasion ottomane, s'en était venu dans la ville éternelle, qui a servi si souvent de refuge aux grandeurs découronnées. Le pieux trésor dont il était possesseur lui assurait d'avance un accueil bienveillant à Rome. Avant de quitter Patras, il avait enlevé le chef de saint André que l'on vénérait dans cette ville. Sitôt que la nouvelle s'en fut répandue, les princes d'Occident se disputèrent à l'envi l'honneur de posséder cette relique et firent au despote des offres séduisantes; mais, cédant aux instances de Pie II, il donna la préférence à Rome.

[1] La poésie de Filelfo se rapporte à l'année 1459. Elle se trouve à la Laurenziana de Florence, plut. LVIII, cod. 15, p. 38.

[2] *Francisci Philelfi epistolarum....* Venetiis, 1502, p. 102. — On a souvent affirmé que Calixte III a donné à Isidore des manuscrits grecs de la collection de Nicolas V, et qu'ils ont été vendus à vil prix pendant la dernière maladie d'Isidore. MM. Müntz et Fabre (*La Bibliothèque du Vatican au XVe siècle*, Paris, 1887, p. 116 à 119) ont fait justice de ces accusations. Les mêmes auteurs (p. 339 à 342) donnent la liste des ouvrages prêtés par le pape Calixte au cardinal de Russie, *ad usum vite*, les 10 et 25 mai 1455.

Digitized by Google

Le pape voulut déployer à cette occasion une pompe extraordinaire et en profiter pour réveiller l'ardeur guerrière contre les Turcs. Trois cardinaux se rendirent jusqu'à Narni à la rencontre de la relique; le 11 avril 1462 ils étaient aux portes de Rome. Deux magnifiques tribunes avaient été érigées au Ponte-Molle, l'une pour les cardinaux venant de Narni, l'autre pour le pape avec sa cour, les princes romains et les ambassadeurs. En présence de cette auguste assemblée, Pie II, fidèle aux procédés des humanistes, adressa une harangue à la relique, qui fut aussitôt après déposée provisoirement à l'église de Sainte-Marie del Popolo. Ceci se passait le 12 avril. Le lendemain, nouvelle procession encore plus solennelle pour transporter le chef apostolique à Saint-Pierre, où il devait rester définitivement. Les cardinaux, sauf quelques infirmes, marchaient à pied, le concours du peuple était immense, de mémoire d'homme on n'avait rien vu de semblable. Retenu par ses souffrances, Isidore avait gardé la chambre, mais lorsque la procession passa sous ses fenêtres en chantant des hymnes sacrées, il eut comme un frémissement d'enthousiasme, et, n'écoutant que son ardeur, il fendit la foule compacte, pénétra jusque dans Saint-Pierre et alla se placer à côté de Bessarion, chargé d'exposer aux Romains le but et la portée de la fête. Le discours du cardinal parut trop long au fin lettré Æneas Sylvius. La conclusion en était un chaleureux appel à la croisade afin de refouler les Turcs en Asie, délivrer Byzance, raffermir la paix religieuse avec l'Orient. Le vieux et vénérable Isidore était là, approuvant de sa présence ces paroles de feu, et mettant ainsi le dernier sceau à une vie consacrée entièrement à ces deux grandes idées : salut de la patrie et union des Églises [1].

L'année suivante, le 8 mars 1463, la mort vint mettre un terme à la longue agonie d'Isidore. Sa dépouille mortelle fut enterrée à Saint-Pierre, mais l'épitaphe de son tombeau n'a pas encore été, que nous sachions, retrouvée par les archéologues.

[1] *Pii II Commentarii*, Francofurti, 1614, p. 200; Pastor, *Geschichte der Pœpste*, Freiburg, 1889, II, p. 180.

Digitized by Google

IV.

Avec la disparition d'Isidore s'évanouissait une grande existence qui, malgré la rapidité de son passage à Moscou, a laissé des traces durables dans le monde slave. Des événements considérables se rattachent à ce nom désormais célèbre.

Et d'abord la division de l'Église russe en deux métropoles date de cette époque. Après la fuite d'Isidore, son siège fut réputé vacant et, afin de le pourvoir d'un nouveau titulaire, le grand-kniaz Vasili II, peu au courant de l'histoire contemporaine, s'adressa de nouveau à Constantinople. Mais au lieu d'une promotion quelconque, le Kremlin ambitionnait cette fois un changement complet de système. Le double échec de Jonas, remplacé d'abord par un Lithuanien et puis par Isidore, avait profondément indisposé le grand-kniaz. Il lui tardait de voir sur le siège de saint Alexis un vrai Moscovite, dévoué à la cause nationale. Le nouveau programme visait, en somme, l'élection d'un Russe par des Russes au lieu d'une nomination arbitraire faite par des Grecs à Byzance. En 1441, Vasili II écrivit dans ce sens à l'empereur et au patriarche, et, posant nettement la question, il demandait l'autorisation d'élire un métropolite à Moscou sans avoir besoin de recourir à Byzance. Il faisait valoir la difficulté des communications à cause des incursions tatares et des guerres intestines, et ne cachait pas son aversion pour un métropolite grec qu'on ne pourrait consulter sur les affaires d'Etat que moyennant un interprète. Les envoyés du grand-kniaz, porteurs de son message, étaient déjà en route, lorsqu'on apprit à Moscou que l'empereur frayait avec Rome. Ils furent aussitôt rappelés en toute hâte. Deux ans après on songea de nouveau à une ambassade qui resta encore à l'état de projet [1].

Cependant la nécessité de prendre un parti s'imposait de plus en plus. Moscou ne pouvait rester sans pasteur, Byzance n'était plus que difficilement abordable. Vasili recourut à un moyen extrême pour parvenir à ses fins. Un concile national fut convoqué au Kremlin. Quelques évêques parurent en personne, entre

[1] *Akty istor.*, I, n° 39.

Digitized by Google

autres Avrami de Souzdal, l'ancien compagnon d'Isidore. D'autres envoyèrent par écrit leur consentement aux décisions à prendre. Aux évêques s'adjoignirent des archimandrites, des hégoumènes et un grand nombre de popes. Le concile s'ouvrit dans l'église de Saint-Michel. Le problème à résoudre se présentait ainsi : comme le grand-kniaz voulait à tout prix que Jonas fût nommé métropolite, il fallait trouver que ce désir était canonique et légitime en tous points. On consulta donc les règles des saints apôtres et des conciles, et quelle ne fut pas la satisfaction générale de trouver que non seulement elles permettaient, mais qu'elles ordonnaient aux évêques d'élire dans chaque province un métropolite. « On sentait bien, poursuit Mgr Macaire, qu'en Russie le consentement et la bénédiction du patriarche étaient nécessaires pour valider l'élection, mais on se rappela que le patriarche et son conseil avaient depuis longtemps béni Jonas à Constantinople comme successeur d'Isidore. » Du reste, les antécédents ne manquaient pas; Hilarion et Clément avaient été jadis élus de la même manière, rien donc n'empêchait d'aller au-devant des désirs du grand-kniaz, et, le 5 décembre 1448, des suffrages unanimes décernèrent à Jonas le titre de métropolite. Des messages motivés devaient porter cette nouvelle à Constantinople; mais quoique soigneusement préparés, ils semblent n'avoir jamais été envoyés à leur destination. En Russie, il y eut une velléité d'opposition. L'évêque Paphnuce de Borov eut le courage de protester : la prison et les chaînes le rendirent bientôt plus docile [1].

Reconnu et installé à Moscou, Jonas prit le titre de métropolite de Kiev et de toute la Russie, et pendant quelque temps il réussit à rester seul à la tête de toutes les églises russes. Cette situation ne tarda pas à se modifier. Le dualisme politique entraînait fatalement à sa suite le dualisme dans la hiérarchie ecclésiastique. La majorité des églises russes, nous l'avons déjà dit, faisait partie intégrante des États de Moscou; les conquêtes des Jagellons en avaient détaché quelques-unes qui se trouvaient ainsi incorporées à la Lithuanie et à la Pologne. De là un étrange enchevêtrement d'intérêts contraires, préjudiciable à l'unité de juridiction. Avec le concile de Florence

[1] Macaire, *Istoria roussk. Tserkvi*. VI, p. 13 à 20.

Digitized by Google

surgit un nouveau principe de division qui précipita le dénouement.

A Rome, on se gardait d'oublier que la bulle d'union avait été acceptée à Vilno. Isidore conservait toujours son titre de métropolite de Kiev et de toute la Russie et se flattait peut-être de gagner ces peuples à la foi romaine. De concert avec lui, le pape nomma un nouveau métropolite pour les églises russes de Pologne et de Lithuanie. Cette haute dignité fut conférée à un fidèle disciple d'Isidore, Grégoire, qui l'avait accompagné dans ses voyages et dans sa fuite de Moscou. Le roi Casimir voyait avec satisfaction les diocèses russes de ses États soustraits à l'influence du métropolite moscovite, partisan d'un grand-kniaz dont la force des choses faisait un rival du roi de Pologne. A partir de cette époque, il y eut deux métropoles de Russie : l'une avait son siège à Moscou, l'autre à Vilno.

Les métropolites de Moscou restèrent toujours hostiles à Rome et opposés au concile de Florence. Les liens hiérarchiques avec Byzance se relâchaient aussi peu à peu sans amener, toutefois, de rupture complète. En Lithuanie, les phases religieuses offrirent plus de variété. Pendant quelque temps les métropolites reconnurent la suprématie du pape et propagèrent cette doctrine avec succès. Des fluctuations succédèrent aux premiers élans de ferveur, et les luttes intestines, les préoccupations patriotiques, les préjugés, oblitérèrent le souvenir de la bulle d'Eugène IV. Les germes de l'union restèrent ensevelis au fond des consciences et ne reparurent au grand jour que vers la fin du XVIe siècle.

En attendant, à l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVe siècle, à la suite du concile de Florence et de la chute de Constantinople, on peut observer un revirement marqué dans la disposition des esprits à Moscou. Jusque-là les Grecs avaient joui parmi les Russes d'une haute considération. Les missionnaires byzantins avaient baptisé dans le Dnièpre les premiers néophytes, du temps de saint Vladimir. Ils avaient fondé des écoles rudimentaires, les plus hautes dignités ecclésiastiques leur furent longtemps réservées, et les affaires religieuses étaient presque exclusivement de leur ressort. Détenteurs des choses célestes et dispensateurs de la science, les Grecs passaient pour des hommes d'élite, doués d'une piété

Digitized by Google

singulière, et Byzance, source des lumières et de la foi, se prévalait d'un prestige incomparable.

Le concile de Florence provoqua une forte réaction. Les Russes le rejetèrent comme une tentative d'apostasie, et le métropolite Jonas enseignait publiquement dans ses lettres que la convocation d'un huitième concile avait été rigoureusement interdite par les canons de l'Église, par les sept premiers conciles généraux, voire les apôtres eux-mêmes [1]. Où Jonas avait-il trouvé cette étrange théorie, et comment cette doctrine évidemment hérétique ne l'a-t-elle pas empêché d'être canonisé en 1547, c'est ce que les historiens orthodoxes n'essaient pas seulement d'expliquer. Quoi qu'il en soit de l'opinion en elle-même, le fait est qu'elle était dominante à Moscou, et qu'on avait le concile de Florence en horreur. Aussi, lorsqu'on apprit que l'empereur et le patriarche y avaient adhéré, le scandale fut-il très grand. Les Grecs eux-mêmes avaient de tout temps attisé la haine contre les Latins, qu'ils traitaient d'hérétiques, et voilà qu'ils devenaient leurs alliés ! N'était-ce pas une défection de la vraie foi, un crime national capable d'attirer les vengeances du ciel?

Lorsque Constantinople tomba entre les mains des Turcs, les Moscovites virent leurs craintes réalisées et ne doutèrent plus de la justesse de leur opinion. Byzance, qui avait ambitionné autrefois l'hégémonie absolue dans le monde, Byzance, la nouvelle Rome, avait failli à sa mission pour avoir embrassé le latinisme : de là, se disait-on, tous ses malheurs et enfin sa chute. Les lettrés de l'époque allaient encore plus loin et se réconfortaient dans de plus hautes considérations. A leurs yeux, si la Byzance des Grecs n'était plus que la capitale du padischah, la Byzance mystique, siège vénéré du pouvoir chrétien, symbole de fusion entre l'Église et l'État, n'avait pas disparu. L'empire orthodoxe avait été seulement déplacé, désormais il était là où se conservent les vivantes traditions des apôtres, où palpite le cœur de l'Église œcuménique, où la vraie foi est protégée par un prince puissant et libre. Or, Moscou est la seule cité qui réunit ces conditions, elle a succédé à Byzance, elle est la troisième Rome, l'impérissable, l'indestructible. Le génie popu-

[1] Macaire, *Istoria roussk. Tserkvi* VI, p. 361 et suiv.

Digitized by Google

laire s'empare de cette fiction hardie, et il forge tout un cycle de légendes qui attribuent à Moscou la principauté universelle, civile et religieuse. Renforcé par les sympathies nationales, ce courant d'opinion remontera vers le trône après avoir pénétré dans des couches plus basses par des infiltrations souterraines. Il paraîtra au Kremlin lorsque le grand-kniaz Ivan IV, rappelant ses affinités avec les Césars de Byzance, demandera aux patriarches d'Orient la confirmation des titres pompeux qu'il s'attribue; lorsque Moscou, déjà résidence du tsar, ambitionnera l'honneur d'être aussi la résidence d'un patriarche. Les évêques byzantins, les moines du mont Athos, courbés sous le joug ottoman, viendront en Russie implorer l'intervention du « tsar blanc, » solliciter des aumônes, ébaucher des plans de campagne contre les Turcs. L'illusion sera de plus en plus complète : les gloires antiques de Byzance sembleront refluer du Bosphore à la Moskva.

L'antipathie invétérée des Grecs contre Rome se réfugia aussi au Kremlin. Elle y dominait déjà avant l'arrivée d'Isidore; ses procédés ne firent que l'accroître et la raffermir. D'autres peuples slaves, indépendants de Moscou, sont restés fidèles aux principes du concile de Florence. Il y a là quelques éléments d'union pour l'avenir.

PIERLING.

Digitized by Google

LA

MISSION DE GOURVILLE EN ESPAGNE

(1670) [1]

I.

Par l'article 81 du traité des Pyrénées, le grand Condé, rentré en grâce auprès de Louis XIV et rétabli dans ses biens et dignités, avait été autorisé à conclure avec le roi d'Espagne une convention particulière pour régler le remboursement des sommes que lui et ses amis avaient dépensées pour le compte de l'Espagne pendant leur séjour aux Pays-Bas [2]. En conséquence, don Louis de Haro signa à Fontarabie, le 12 novembre 1659, un traité par lequel Philippe IV reconnaissait devoir à Condé 1,000,000 d'écus pour lui-même et 400,000 écus pour ses amis [3]. Par une autre convention, le roi d'Espagne réglait le paiement de ces sommes de la manière suivante : 456,000 écus sur le rendement de l'impôt de la Cruzade, et 944,000 écus sur les flottes et galions d'Amérique pendant les cinq années 1660 à

[1] Mgr le duc d'Aumale ayant bien voulu nous autoriser à consulter les riches archives de Chantilly en vue de la nouvelle édition des Mémoires de Gourville que nous préparons pour la Société de l'histoire de France, nous y avons trouvé des documents si nombreux sur la mission de Gourville en Espagne que nous avons cru pouvoir en faire l'objet d'une étude spéciale. — Les volumes d'*Espagne*, aux archives des Affaires étrangères, nous ont aussi fourni de nombreux renseignements. Enfin, aux Archives nationales, le carton K 1398, provenant de Simancas, contient beaucoup de lettres, ordres, avis du Conseil d'Etat, mémoires, etc., relatifs aux affaires du prince de Condé en Espagne, sans compter les mémoriaux originaux de Gourville.

[2] Voir à Chantilly, carton relatif aux affaires d'Espagne, l'autorisation signée, le 7 novembre 1659, par le cardinal Mazarin, au nom du Roi.

[3] Chantilly, carton d'Espagne.

Digitized by Google

1664; la somme due aux amis du prince devait seule rapporter un intérêt de 8 0/0 jusqu'à parfait paiement [1].

En outre, le roi d'Espagne reconnut encore devoir à Condé : 1° 153,000 écus pour reste de plusieurs lettres de change protestées; 2° 166,000 écus pour retirer ses pierreries, qu'il avait mises en gage afin de subvenir aux dépenses de la guerre [2].

Voilà ce qu'était la dette; voyons maintenant comment l'Espagne s'en libéra. La somme assignée sur la Cruzade fut payée intégralement en diverses fois. Les 400,000 écus dus aux amis de Monsieur le Prince ne furent acquittés qu'au commencement de 1662; mais les intérêts dus jusqu'alors pour cette somme et s'élevant à 64,000 écus, ne furent point payés. Dans le courant des années 1664, 1665 et 1666, Monsieur le Prince reçut encore 209,271 écus en diverses lettres de change sur Anvers et Palerme; l'abbé Lenet, son agent, toucha à Irun 53,000 écus à valoir sur ce qui restait dû des lettres de change protestées en Flandre pendant la guerre, et, sur l'argent des pierreries, Condé reçut un acompte de 66,000 écus [3].

Tous ces paiements faits, l'Espagne devait encore à Monsieur le Prince 598,271 écus, près de 1,800,000 livres [4]. Condé patienta longtemps; il connaissait les difficultés financières que les rivalités politiques de l'intérieur et une guerre longue et ruineuse avaient fait naître en Espagne. Philippe IV était mort en 1665 et son fils Charles II lui avait succédé sous la régence de sa mère Marie-Anne d'Autriche, princesse bornée et incapable. « Les histoires, a dit Saint-Simon [5], sont pleines des orages qui agitèrent le gouvernement de la reine mère de Charles II pendant sa minorité, et de ses démêlés avec don Juan d'Autriche, bâtard du roi son mari et d'une comédienne, qui, soutenu d'un puissant parti, la força de se défaire du jésuite Nithard, qui, sous le nom de son confesseur, s'étoit fait l'arbitre de l'État. » Les circonstances n'étaient point favorables pour la réclama-

[1] Chantilly, carton d'Espagne.

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem.*

[4] C'est à tort que Gourville, dans ses *Mémoires*, éd. Petitot, p. 427-428, dit que l'Espagne devait à Monsieur le Prince environ six millions. Les documents authentiques de Chantilly établissent d'une manière irréfutable les chiffres que nous donnons.

[5] Tome IX de l'édition des *Grands écrivains*, p. 141.

Digitized by Google

tion d'une somme aussi importante. Monsieur le Prince l'avait bien compris. Aussi, malgré les embarras toujours croissants de ses affaires et les réclamations de ses créanciers, attendait-il toujours une occasion favorable pour faire valoir ses droits. Enfin, en 1669, son intendant Caillet de Chamlot lui ayant déclaré qu'il ne savait plus comment s'y prendre pour soutenir la dépense de sa maison [1], il se résolut à charger Gourville de ses affaires et en outre à l'envoyer en Espagne pour recouvrer sa créance.

Jean Hérauld, sieur de Gourville, avait alors quarante-quatre ans, étant né en 1625. Sa destinée avait été assez singulière : après avoir débuté dans l'étude d'un procureur d'Angoulême, il était entré comme valet de chambre au service de l'abbé de la Rochefoucauld, puis à celui du prince de Marcillac. Doué d'une grande intelligence, d'un esprit subtil et avisé, d'une conscience suffisamment large et d'un caractère insinuant, il joua dans la Fronde des princes un rôle secondaire, dans lequel il eut l'occasion de se faire apprécier en même temps par Monsieur le Prince et par Mazarin. La guerre civile finie, il entra dans des affaires de finances et de fournitures des vivres aux armées, se lia avec Foucquet et gagna une grosse fortune, tant au jeu qu'à ses opérations financières. La disgrâce du surintendant le força à se retirer aux Pays-Bas, où il noua des relations avec les principaux personnages de la cour de Bruxelles, tandis qu'à Paris on instruisait son procès et on le condamnait à mort par contumace. Il fit même la connaissance du prince d'Orange et des ducs de Zell et de Brunswick, et sa liaison avec ces derniers princes engagea M. de Lionne à le charger, en 1668, de conclure avec eux un traité pour le Roi, de sorte qu'il se trouvait dans cette singulière situation, d'avoir son procès fait en France et de représenter néanmoins Louis XIV comme envoyé extraordinaire. A la suite de ce service, il eut permission de venir à Paris, mais ne put obtenir sa grâce, Colbert lui demandant pour cela six cent mille livres comme représentant la somme qu'il était accusé d'avoir volé au Roi du temps de M. Foucquet. Ce fut alors que Condé songea à lui pour le charger de ses affaires et l'envoyer en Espagne. Gourville accepta, ou plutôt il

[1] *Mémoires de Gourville*, p. 403.

Digitized by Google

proposa lui-même ce voyage à Monsieur le Prince [1]. Il avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour réussir dans cette mission délicate : l'adresse insinuante, l'esprit de persévérance, le désir ardent de gagner sa cause, des liaisons d'intimité avec plusieurs grands seigneurs espagnols qu'il avait connus aux Pays-Bas, rien ne lui manquait. Mais, outre son zèle pour les intérêts de Condé, il voyait encore à ce voyage un autre avantage. Il était alors fort question d'un échange à effectuer entre la France et l'Espagne : celle-ci aurait abandonné à la première les Pays-Bas espagnols, et en aurait reçu en échange le Roussillon, la Navarre, la partie française de l'Alsace et une somme de seize millions. De plus, Marie-Thérèse de France, fille de Louis XIV, née le 2 janvier 1667, aurait épousé le jeune Charles II [2]. Gourville était grand partisan de cet échange ; il espérait le faire réussir en allant en Espagne, et le succès de cette négociation, outre l'honneur de l'avoir menée à bien, aurait forcé le Roi à lui rouvrir toutes grandes les portes du royaume encore à demi fermées pour lui.

Mais cette négociation diplomatique était sa pensée personnelle, et si Lionne, qui l'estimait, lui donnait des instructions secrètes et le chargeait de s'informer de l'état présent de l'Espagne [3], du moins le seul but ostensible et officiel de son voyage était le règlement des créances du prince de Condé. Sur ce point, le terrain était déjà quelque peu préparé par les missions que l'abbé Lenet et M. de la Fuye avaient successivement remplies dans le même but, les années précédentes [4]. En outre, tous les ambassadeurs de France qui s'étaient succédé à Madrid depuis 1660 avaient reçu l'ordre de ne point négliger les affaires de Monsieur le Prince. La correspondance du marquis de Villars avec le secrétaire d'État des Affaires étrangères montre qu'il s'en occupait ; dans une lettre du 14 novembre 1668 [5], il demanda même l'envoi en Espagne d'un mandataire spécial du prince. Villars ne vit point son désir exaucé, car Gourville ne partit qu'un an plus tard et, à cette époque, l'ambassadeur, épuisé

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 56, fol. 137.
[2] Elle mourut le 1er mars 1672.
[3] *Mémoires de Gourville*, p. 404.
[4] Chantilly, carton d'Espagne.
[5] Aff. étrang., vol. *Espagne* 56.

Digitized by Google

par les frais de son séjour à Madrid, avait demandé son remplacement.

La mission de Gourville décidée, M. de Lionne écrivit, le 1er novembre 1669, à M. du Pré, chargé d'affaires à Madrid en attendant l'arrivée du nouvel ambassadeur, M. de Bonsy, évêque de Béziers et archevêque nommé de Toulouse : « Le Roi ayant permis à Monseigneur le Prince d'envoyer en Espagne M. de Gourville pour y solliciter les intérêts de S. A., Sa Majesté désire que vous lui rendiez tous les services qui dépendront de vous dans cette occasion.... » Et le ministre ajoutait en post-scriptum : « J'ai bien de la considération et de l'amitié pour M. de Gourville ; vous m'obligerez en mon particulier de lui rendre tous les services que vous pourrez pendant son séjour à Madrid [1]. »

Le 9 novembre, Monsieur le Prince remit à Gourville, par-devant notaires, un pouvoir en forme dans lequel il lui donnait le titre d'intendant de ses maison et affaires [2]; et celui-ci dut partir peu après, puisqu'il se trouvait le 15 novembre à Amboise [3]. D'Amboise, il gagna Poitiers, puis Verteuil, où il voulait rendre visite au vieux duc de la Rochefoucauld ; il y séjourna du 18 au 22 [4], et le duc en profita pour le prier de renouveler les baux de ses terres; ce qu'il fit à des conditions très avantageuses pour son ancien maître. De là, continuant son voyage, il passa par Angoulême, où l'évêque, François de Péricard, le reçut à diner, et d'où il envoya des truffes à Monsieur le Duc. Celui-ci l'en remercia par le billet suivant, qui donnera une idée de la familiarité qui existait entre les deux princes du sang et leur intendant : « .... Je suis ravi de l'assurance que vous me donnez que je n'entendrai plus parler de Trigant et de Plantier (deux

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 56, f° 427.

[2] Chantilly, carton d'Espagne.

[3] *Voyages faits en divers temps en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en France et ailleurs*, par M. M***. Amsterdam, 1699, in-12. — Cet ouvrage est le récit de divers voyages faits avec Gourville, qui y est désigné simplement par son initiale, et principalement de son voyage de 1670 en Espagne. Il contient beaucoup de renseignements intéressants et nous aurons souvent occasion de nous en servir. L'auteur n'en peut être qu'un nommé Martin, apothicaire de Monsieur le Prince, et que Gourville avait emmené en Espagne pour lui servir de médecin : voyez ses *Mémoires*, p. 417. — C'est par erreur que Gourville dit dans ses *Mémoires*, p. 408, qu'il quitta Paris en octobre.

[4] *Voyage en Espagne*, p. 10.

Digitized by Google

créanciers des Condé, avec lesquels Gourville avait pris des arrangements); ces deux noms-là m'auroient fait déserter comme M. d'Ambleville déserta de l'armée à cause de la haine qu'il avoit contre les longues haltes. Je vous remercie de vos truffes ; je les ai mangées à une fort jolie médianoche.... Adieu, soyez persuadé de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous [1]. » D'Angoulême, Gourville gagna Coutras, terre de Monsieur le Prince, où il fut reçu avec de grands honneurs, puis Bazas, Mont-de-Marsan, Dax et Bayonne. Dans cette dernière ville, il dut remplacer par des mulets les chevaux de son carrosse et se munir de biscuit, à cause du mauvais pain qu'il était menacé de trouver en Espagne [2]. Il se pourvut aussi d'une litière. Outre les domestiques et les officiers de bouche qu'il emmenait, sa troupe se composait de six personnes, en plus de lui-même. C'était d'abord M. Chauveau, secrétaire du prince de Condé, MM. de la Motte et de la Nogerette, parents de Gourville et attachés aussi à la maison de Monsieur le Prince, puis, comme médecin, le sieur Martin ; enfin MM. de Sagonne et de Chanier, qui faisaient le voyage pour leur bon plaisir. Tout cela, joint aux conducteurs et muletiers, formait une troupe assez respectable, et l'on voyageait aussi confortablement que le permettait le pays que l'on traversait. Gourville avait même poussé l'amour de ses aises jusqu'à emporter un lit ; il ne s'en servit pas en France, où les auberges étaient relativement bonnes ; mais dès qu'on fut en Espagne, on le dressa tous les soirs pour le chef de la caravane [3].

De Bayonne, la petite troupe se dirigea sur Saint-Jean-de-Luz, passa la Bidassoa, prit la route de Burgos par Vittoria et

[1] Archives du château de Chantilly, registre contenant la copie de la correspondance échangée entre Monsieur le Prince, Monsieur le Duc et Gourville, pendant le voyage de ce dernier en Espagne, lettre du 8 ou 10 décembre 1669. — Voici encore un passage d'une lettre de Gourville à Monsieur le Duc qui montrera encore mieux le ton de ses relations avec ce prince : « .... Que V. A. soit persuadée qu'il n'y a jamais eu tant d'attachechement, de respect et de tendresse que j'en ai pour elle. Si ce dernier terme est un peu trop libre, j'en demande pardon à V. A. S. ; une autre fois, je ne le mettrai plus, mais je n'en penserai pas moins. » (Chantilly, lettre du 22 janvier 1670.)

[2] *Voyage en Espagne* et *Mémoires de Gourville*, p. 408.

[3] *Voyage en Espagne*; Arch. nat., K 1398, note des hardes de Gourville.

Digitized by Google

gagna Madrid par le plus court chemin, c'est-à-dire par Lerma et le défilé de Somo-Sierra. Elle arriva dans la capitale de l'Espagne le 19 décembre, après un voyage de plus d'un mois [1]. A six lieues de la ville, M. de la Nogerette, que Gourville avait dépêché en avant depuis Vittoria pour lui chercher une maison, se trouvait à l'attendre, et à une lieue de Madrid, la troupe trouva M. du Pré, chargé d'affaires de France, et don Louis de Salcède, ancien capitaine des gardes du marquis de Castel-Rodrigo, à l'époque où celui-ci était gouverneur des Pays-Bas, et qui avait connu Gourville à Bruxelles [2]. Après les compliments d'usage, on entra dans Madrid, et les Français allèrent mettre pied à terre devant une « assez grande maison, » que M. de la Nogerette avait fait meubler « assez proprement. » Gourville s'y installa immédiatement ; il avait amené de bons cuisiniers, pensant que les finesses culinaires de France, inconnues en Espagne, pourraient être fort utiles au succès de sa négociation. Il y établit son ordinaire « d'un grand potage, quatre entrées, un grand plat de rôti, deux salades, deux plats d'entremets, avec du fruit aussi propre et aussi bon qu'on en peut avoir en ce pays-là, où il est rare [3]. »

Sans perdre de temps, il commença à faire les visites que nécessitaient ses affaires. L'Espagne était alors gouvernée par une junte de régence, nommée par Philippe IV pour assister la reine pendant la minorité de Charles II. Plusieurs fois augmentée et modifiée, cette junte ou conseil d'État se composait alors du marquis d'Aytona, majordome-major de la reine, du cardinal d'Aragon, archevêque de Tolède, du comte de Peñaranda, président du conseil des Indes, du marquis de Castel-Rodrigo, ancien gouverneur des Pays-Bas, que Gourville avait connu à Bruxelles, de l'Amirante de Castille, du marquis de la Fuente et de don Pedro Fernandez del Campo, secrétaire du Despacho universal. L'« ambassadeur du sérénissime prince de Condé en Espagne, » ainsi que Gourville se qualifiait officiellement, alla présenter ses devoirs à tous ces personnages. Il en reçut d'honnêtes promesses et rendit compte à Monsieur le Prince de ces premières démar-

[1] *Voyage en Espagne*, p. 37; Chantilly, correspondance d'Espagne, lettre du 24 décembre 1669.

[2] *Voyage en Espagne*, p. 37 ; *Mémoires de Gourville*, p. 408.

[3] *Mémoires de Gourville*, p. 408.

Digitized by Google

ches dans une lettre du 24 décembre. Il ajoutait qu'il devait avoir l'honneur de saluer, le jeudi suivant, Leurs Majestés Catholiques. « J'espère, disait-il en terminant, avoir un commissaire dans cinq ou six jours et m'en retourner au printemps, quoique tout le monde ici se moque de moi quand je dis cela [1]. »

Les rieurs avaient raison et Gourville, si plein d'ardeur et de confiance, si peu au courant des lenteurs et des atermoiements espagnols, ne devait pas tarder à reconnaître qu'il avait été trop présomptueux en annonçant son retour à si bref délai. Sa lettre du 30 décembre apprend à Monsieur le Prince les premières déconvenues de son émissaire: l'audience qu'il devait avoir de la reine a été, dit-il, remise de jour en jour et il n'a pu encore l'obtenir; il croit qu'on veut traîner son affaire en longueur jusqu'à l'arrivée de la flotte, parce qu'il y aura alors plus de vraisemblance à lui dire qu'on a déjà disposé de tout ce qu'elle apporte; cependant, pour écarter tout faux prétexte, il a déclaré à don Fernandez del Campo que si le retard apporté à son audience avait pour cause des difficultés de cérémonial, il n'avait aucune prétention à cet égard et ne demandait qu'à voir la reine pour la supplier de hâter son affaire. Enfin, le 7 janvier 1670, Marie-Anne consentit à lui donner audience. Don Emmanuel de Lyra, introducteur des ambassadeurs, vint le chercher en carrosse avec ses compagnons. La reine les reçut dans sa chambre. Ils la trouvèrent assise près d'une table, vêtue de blanc et coiffée comme une religieuse [2]. Autour d'elle se tenaient les dueñas, vêtues de blanc comme la reine, et les filles d'honneur, serrées contre les murailles, avec leur guardinfant, et si immobiles qu'on les eût prises pour des statues. La reine s'informa de la santé du prince de Condé, en employant la langue italienne, et Gourville lui ayant remis un mémorandum, elle promit d'expédier son affaire le plus promptement qu'il serait possible [3]. C'était de l'eau bénite de cour, et Gourville, devenu

[1] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.

[2] En Espagne, encore à cette époque, comme en France au moyen âge, les reines veuves portaient des vêtements blancs.

[3] *Voyage en Espagne*, p. 149 et 150; Chantilly, lettre du 7 janvier. — Dès le 8, en effet, elle donna ordre au conseil d'État d'examiner la requête de Condé. Le conseil en délibéra le 14 et renvoya l'affaire au conseil del hacienda ou des finances. (Arch. nat., K 1398.)

Digitized by Google

plus perspicace, ne s'y trompa pas, d'autant plus que la veille, un membre du gouvernement lui avait dit que l'affaire de Monsieur le Prince était difficile à régler à cause de la part qu'il avait prise à la conquête de la Franche-Comté : on était persuadé en Espagne qu'il avait corrompu le marquis d'Yenne et s'était servi pour cela de l'amitié qu'il avait contractée avec ce gouverneur pendant son séjour en Flandre. Aussi, le lendemain, Gourville écrivait qu'on ne pourrait aboutir que quand le gouvernement serait changé. « Peñaranda est prépondérant dans les Conseils, mais il est mal disposé ; le marquis d'Aytona est puissant sur la reine, mais il est indécis ; seul Castel-Rodrigo pourrait quelque chose [1]. » Ce seigneur était plein de bonne volonté ; mais il avait contre lui tous les autres. Il causait volontiers avec Gourville, et même un jour il lui fit confidence que les ministres le croyaient chargé d'une mission importante et regardaient les affaires du prince de Condé comme un prétexte. Le séjour que Gourville avait fait naguère aux Pays-Bas et les amitiés qu'il y avait contractées inspiraient de la défiance aux Espagnols. A cela le rusé Gourville répondit par un seul mot : « Payez-moi ce que vous devez à mon maître, et vous verrez bien si je ne quitte pas l'Espagne sur-le-champ [2]. »

C'était justement ce paiement qui était à peu près impossible, dans l'état de pénurie extrême où se trouvait l'Espagne. Gourville s'en rendit promptement compte et se mit à chercher des expédients pour faire rembourser la créance du prince de Condé. Dès le 15 janvier, il lui proposait de demander la jouissance du comté de Charolais, qui avait déjà été naguère engagé à la duchesse de Chevreuse, et il le priait de lui envoyer une copie du contrat fait à cette occasion ; car il était indispensable, si le gouvernement espagnol proposait ce domaine, de savoir pour quelle somme il faudrait l'accepter. « Il y a des canailles qui ont écrit ici que si on le donnait à S. A., il lui vaudrait plus de 30,000 l. de rente [3]. »

En attendant la réponse du prince, Gourville ne perdit pas de

[1] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne, 8 janvier.

[2] *Ibidem*, lettre du 15 janvier.

[3] *Ibidem*, lettre du 30 janvier à Monsieur le Duc. Le 15 février, le prince lui répondit que le Charolais ne valait que 5,000 l. de rente et que Louis XIV n'approuverait sans doute pas cette combinaison, parce qu'il désirait que le

Digitized by Google

temps et résolut d'agir d'une autre manière. Une lettre chiffrée qu'il envoyait à Condé le 22 janvier et sur la copie de laquelle [1], malheureusement, Gourville a biffé les passages les plus curieux, de telle façon qu'on n'y peut rien déchiffrer, va du moins nous donner l'idée des moyens qu'il voulait employer et des influences qu'il essayait de mettre en jeu. « .... Je suis en confidence avec le marquis d'Aytona et [*un passage biffé*], lequel se trouve avoir été en Flandre, et nous avons fait la plus grande amitié du monde. [*Passage biffé.*] Le bon mari partira dans deux ou trois jours pour [*un nom biffé*].... » La discrétion rétrospective de Gourville nous prive peut-être d'un curieux épisode de son voyage, car il n'est point aisé de percer le voile dont il a voulu envelopper ces secrètes négociations. Les mots *le bon mari* indiquent évidemment qu'il s'agit d'une femme et sans doute d'une femme de la haute classe ; mais quelle est-elle ? Ses rapports avec Gourville n'ont pas duré longtemps, car il n'en est plus question dans les lettres de celui-ci à Condé ni dans celles de l'ambassadeur de France, et, d'un autre côté, on ne peut pas y voir la marquise de la Fuente, dont les correspondances ne parlent que depuis la fin d'avril et dont on racontera plus loin les relations avec Gourville. En présence de données aussi vagues, il vaut mieux renoncer à trouver l'énigme que de faire des suppositions sans fondement, et se consoler de cet insuccès en pensant que cette « grande amitié » n'a pas dû être pour Gourville d'une utilité bien réelle.

Outre cette alliée secrète, Gourville en avait une autre dans la personne de la marquise de Caracène. Son mari avait été gouverneur des Pays-Bas pendant une partie du séjour qu'y avait fait Gourville après le procès de Foucquet. Il estimait fort l'habileté de l'agent de Condé, et sa femme, qui avait beaucoup goûté l'esprit et les manières de Gourville à Bruxelles, et qui même, lorsqu'elle revint en Espagne, lui avait emprunté une

roi d'Espagne restât son vassal. (Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.) Gourville pensa alors à la forêt de Nieppe et demanda en France des informations sur sa valeur. Mais M. de Lionne le fit prévenir dans la suite (*Ibidem*, lettres des 28 avril et 15 mai) que cette forêt était déjà engagée pour plus que sa valeur et qu'ensuite, si la guerre se déclarait, Louis XIV ne pourrait faire autrement que d'y couper du bois.

[1] Chantilly, reg. de la correspond. d'Espagne.

Digitized by Google

somme assez considérable [1], s'était souvenue de ce service et lui avait fait à Madrid l'accueil le plus cordial. Nièce du cardinal d'Aragon [2], l'un des membres de la junte, elle mit au service de Condé, ou plutôt de Gourville, son influence sur le prélat, et, non contente de le solliciter en faveur du prince français, elle poussa son frère, don Joseph Ponce de Léon, à appuyer ses sollicitations auprès de leur oncle [3].

Se servir de l'influence des femmes pour obtenir gain de cause, c'était habile, mais ce n'était pas suffisant. Gourville le comprit, et ayant su que le conseil de hacienda ou conseil des finances était saisi de la demande du prince de Condé, il s'empressa d'envoyer des montres à quelques conseillers « pour les faire diligenter, » disait-il [4]. Malheureusement, les bruits de guerre qui couraient et les projets que l'opinion publique attribuait à Louis XIV sur les Pays-Bas faisaient du tort aux affaires du prince.

Tout en travaillant pour Condé, Gourville ne perdait point de vue la politique. Avant de quitter Paris, il s'était aperçu combien Lionne était mal informé sur l'Espagne : le ministre ignorait l'état et les ressources du pays et ne connaissait ni le caractère des ministres et des courtisans principaux, ni les divers intérêts qui les faisaient mouvoir, ni les intrigues qui se nouaient autour d'eux. Aussi, à peine arrivé, Gourville s'était appliqué à s'informer avec exactitude de tout ce qui pouvait, non seulement intéresser le ministre, mais lui être d'une utilité constante pour diriger la conduite de la France dans ses rapports avec l'Espagne. Tous ces renseignements sur les gens et les choses furent condensés par lui dans un mémoire qu'il intitula : *État auquel j'ai trouvé les affaires d'Espagne à la fin de décembre 1669 que je suis arrivé à Madrid* [5], et qu'il envoya à Lionne par son beau-frère, M. de la Motte, dans la crainte des indiscrétions de la poste [6]. Le ministre lui en accusa réception le 2 mars ; il avait lu sa relation au roi, qui, di-

[1] *Mémoires de Gourville*, p. 409.
[2] Gourville dit sœur, mais il se trompe.
[3] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne, lettres des 31 janvier et 19 février.
[4] *Ibidem*, lettre du 31 janvier.
[5] *Ibidem*, 31 janvier.
[6] *Mémoires de Gourville*, p. 414.

Digitized by Google

sait-il, avait donné de grandes louanges à son habileté et à son zèle; pour lui, il ne pouvait que témoigner à Gourville son admiration pour ses faits et gestes [1].

Sur ces entrefaites, la flotte des Indes arriva; elle n'apportait que cinq cent mille écus pour le roi, et les assignations données sur elle s'élevaient à deux millions; il ne pouvait donc être question de payer Condé, dont les espérances se trouvaient reportées sur les galions du Mexique. D'ailleurs les contadories du conseil des finances n'avaient point fini d'examiner les comptes, et, pour comble de malheur, elles découvrirent que l'abbé Lenet avait reçu, sur le compte des pierreries, cinq ou six mille écus de plus qu'il n'avait mentionné dans ses mémoires, ce qui faisait une petite erreur en trop dans le total réclamé par Gourville [2]; d'où nécessité d'examiner soigneusement tous les comptes, et par conséquent retards indéfinis. En outre, la mauvaise volonté des membres de la junte et des conseils se manifestait de plus en plus, sauf de la part du marquis d'Aytona, qui estimait Gourville et l'emmenait fréquemment prendre chez lui du chocolat. Malgré les efforts de la marquise de Caracène, le cardinal d'Aragon ne s'amadouait pas; il avait dit que « ce seroit une grande folie de donner de l'argent aux François et qu'il valoit mieux le donner à la Ligue [3]. » De plus, le président del hacienda, don Martin Lopez de los Rios, était malade, ce qui servait de prétexte à de nouveaux retards [4]. Comme Gourville s'en plaignait violemment, la reine lui fit offrir un *ayuda de coste*, c'est-à-dire une gratification pour l'aider dans les frais que lui causait son séjour. Mais il refusa, en disant qu'il était venu à Madrid pour les affaires de Monsieur le Prince et non pour les siennes [5]. Par contre, il adressa à la régente un nouveau mémoire dans lequel il réclamait avec instance un prompt règlement et demandait 400,000 écus comptants sur les galions et le reste en assignations à courte échéance [6]. Car les galions, ces bienheureux galions que toute l'Espagne attendait avec impa-

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 188.
[2] Chantilly, lettre du 12 février.
[3] *Ibidem*, lettre du 19 février.
[4] *Ibidem*, lettre du 25 février.
[5] *Voyage d'Espagne*, p. 150.
[6] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.

Digitized by Google

tience et sur lesquels Gourville fondait de si belles espérances, allaient arriver. Ils apportaient au roi cinq millions d'écus [1]; mais la question était de savoir si Monsieur le Prince recevrait une part de ce gâteau. Cela semblait bien improbable : les contadors, mis en éveil par l'erreur provenant du fait de Lenet et qu'ils avaient découverte, prétendaient en trouver de nouvelles, et il fallait toute la logique et le sang-froid de M. Chauveau, ce secrétaire de Monsieur le Prince que Gourville avait emmené comme second, pour les faire convenir qu'ils s'étaient trompés [2]. A ces taquineries se joignaient des difficultés d'un autre ordre. Le marquis d'Aytona, dont les bonnes dispositions inspiraient à Gourville le plus grand espoir, était mort subitement dans les premiers jours de mars, empoisonné, ou plutôt tué par un médecin maladroit, qui s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on fît l'autopsie [3]. Condé perdait en lui son plus dévoué partisan dans la junte; car le marquis de Castel-Rodrigo, également bien disposé, ne jouissait pas de l'influence personnelle d'Aytona ni du poids que lui donnait sa place de majordome-major. Ce fut néanmoins vers Castel-Rodrigo que se tourna Gourville. Connaissant son faible, il l'assura de l'estime particulière que Monsieur le Prince avait pour lui et lui déclara qu'il ne devrait qu'à lui seul tout ce qu'il obtiendrait. Castel-Rodrigo, conquis par cette flatterie, lui donna un conseil qui n'était pas sans valeur. De tous les membres de la junte, le plus opposé à tout règlement de la créance de Condé était le comte de Peñaranda, très puissant sur ses collègues et dont l'opinion entraînait toujours la majorité. Castel-Rodrigo conseilla à Gourville d'aller trouver cet adversaire, de lui dire que Monsieur le Prince n'avait d'espoir qu'en lui, et de lui demander de vouloir bien accepter la charge d'être commissaire rapporteur de cette affaire. Si Peñaranda consentait à s'en

[1] Chantilly, lettre du 25 février.

[2] *Ibidem*, lettre du 4 mars. — C'est M. Chauveau qui rédigea tous les mémoires pour les contadories et s'occupa de tous les détails des négociations. (Chantilly, carton d'Espagne.) — Et cependant, la reine, le 9 mars, engageait le conseil d'État à presser la solution, parce que la présence de Gourville à Madrid était préjudiciable, disait-elle, aux intérêts du roi son fils. (Arch. nat., K 1398.)

[3] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, lettres de l'évêque de Béziers à Lionne, 19 mars et 2 avril.

Digitized by Google

charger, il donnerait des conclusions favorables, et certainement personne n'irait contre son sentiment. Le conseil était bon et Gourville le suivit. Peñaranda n'accepta pas formellement, mais ne refusa pas et parut flatté de la démarche [1]; ce qui n'empêcha pas qu'au conseil suivant il ne « fît le diable, » et ne prétendit que la part prise par Condé à la conquête de la Franche-Comté effaçait tous les services qu'il avait pu rendre naguère à l'Espagne. Il ajouta que ce que Monsieur le Prince avait gagné dans cette conquête compensait, et au delà, tout ce qu'on pouvait lui devoir. Castel-Rodrigo parla en faveur de Condé, dont on décida finalement de renvoyer la demande à un nouvel examen du conseil des finances. L'attitude du comte de Peñaranda n'était point faite pour encourager Gourville; cependant il n'hésita point à retourner voir le comte, et cet homme, si hostile dans le conseil, se montra bienveillant dans le particulier, si ce n'est qu'il refusa de donner à Condé 400,000 écus comptants. Gourville rendit compte au prince de ces incidents [2]; mais en même temps il ne lui cacha pas qu'il commençait à douter beaucoup d'arriver à un résultat favorable. La mort du marquis d'Aytona le « désorientait, » et il demandait s'il ne devait point abandonner la partie et revenir en France. En même temps, il faisait à Condé une proposition audacieuse, qui semble étonnante à notre époque et qui déjà n'était plus de mise en 1670. Si, décidément, les Espagnols se refusent à payer, disait-il en substance à Condé (et il ajoutait pour la forme : si S. M. y consent), que V. A. réunisse ses amis et ses partisans, qu'elle rassemble dans son gouvernement de Bourgogne les régiments de Condé et d'Enghien et qu'elle envahisse la Franche-Comté; on peut, sans grande difficulté, s'emparer de Dôle et de Gray, les deux principales places fortes, et s'y maintenir ; et l'on ne rendrait la province aux Espagnols qu'après parfait paiement de la créance, soit par le gouvernement de Madrid, soit au moyen des taxes qu'on lèverait sur le pays. — L'exposé de ce plan était en clair dans la lettre de Gourville, qui, au contraire, avait chiffré le compte rendu de ses démarches auprès de Peñaranda. C'était

[1] Chantilly, lettre du 12 mars.
[2] *Ibidem*, lettre du 16-18 mars. (Arch. nat., K 1398.)

Digitized by Google

une ruse de guerre de l'habile Gourville, et il le disait carrément à Condé dans un paragraphe chiffré où il lui avouait qu'il avait agi de la sorte parce qu'il espérait bien que sa lettre serait ouverte par la poste espagnole. Il ajoutait qu'il allait faire répandre ce projet dans le public, à Madrid, afin de faire peur aux ministres [1]. La proposition n'était point cependant uniquement une ruse de guerre, car Monsieur le Prince la prit au sérieux et en parla à Lionne, qui lui fit sentir que ce projet n'était guère praticable. Le ministre écrivait à ce sujet, le 13 avril, à l'ambassadeur, M. de Bonsy, récemment arrivé à Madrid :

« .... Le Roi trouve bien, comme M. de Gourville l'a proposé ici en écrivant à Monseigneur le Duc, que vous disiez aux ministres que vous auriez grand déplaisir de voir qu'après la peine qu'ils se sont donnée de faire ajuster les comptes de Monseigneur le Prince, la Reine prît le parti de ne rien faire pour lui, parce qu'il semble que c'est faire envisager à S. A. qu'elle n'a plus rien à prétendre de leur bonne volonté, l'arrivée de la flotte et des galions ne lui laissant pas de lieu de s'excuser sur son impuissance, et que le Roi auroit fort souhaité qu'on eût voulu faire justice à sadite Altesse.

» Le sieur de Gourville proposoit que vous passassiez bien plus avant, ce qu'il vous expliquera lui-même plus particulièrement; mais le Roi n'a pas trouvé à propos que vous disiez rien qui sente la menace, ni de permettre à Monseigneur le Prince, comme il suggéroit, de poursuivre son droit par toutes les voies qu'il pourra, de quelque nature qu'elles soient, et pour cela d'assembler ses amis, S. M. croyant que ces discours-là ne doivent jamais sortir de votre bouche; mais elle ne trouvera rien à dire que ledit sieur de Gourville dise à qui il voudra qu'il croit qu'à son retour Monseigneur le Prince s'adressera au Roi pour lui demander ces mêmes choses-là, et qu'il croit qu'elles ne lui sauroient être refusées sans injustice [2].... »

Et le même jour il écrivait à Gourville :

« Comme vous me parlez d'un premier et d'un second pas, dont j'ai vu l'explication dans votre dépêche à Monseigneur le Prince, je vous répondrai, en faisant la même distinction, que S. M. a approuvé le premier, mais non pas le second, dans la bouche de son ambassadeur, qui vous déchiffrera plus particulièrement cet article et cer-

[1] Chantilly, lettre déjà citée du 16-18 mars.
[2] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 187, v°.

Digitized by Google

taines autres choses aussi qui pourroient bien, dans quelque temps, rabattre un peu de la grande fierté que vous rencontrez de delà, que je trouve appuyée sur des fondements bien fragiles; mais il ne faut encore se vanter de rien [1]. »

Outre les intérêts dont il était chargé pour le compte de Monsieur le Prince, Gourville avait encore à traiter en Espagne une affaire qui intéressait vivement Monsieur le Duc. Le roi Jean-Casimir de Pologne, par contrat du 12 décembre 1669, lui avait cédé tous ses droits sur le duché de Bari et la principauté de Rossano au royaume de Naples, qu'il possédait comme héritier de Bonne Sforza, femme de Sigismond Ier, roi de Pologne. Mais ces droits de Jean-Casimir étaient contestés, d'abord par la Pologne, qui prétendait que les biens de Bonne Sforza devaient revenir à la couronne, ensuite par le duc de Neubourg, dont la femme descendait aussi de cette même reine. Monsieur le Duc avait sur ses concurrents cet avantage que Jean-Casimir, sans avoir néanmoins été mis en possession formelle des domaines en litige, en avait touché jusqu'à présent les revenus, et il avait chargé Gourville d'obtenir de l'Espagne la décision du procès en sa faveur et son envoi en possession des terres provenant de la reine Bonne. Gourville, en effet, s'en occupa; mais il n'avait point les pièces nécessaires; il fallut les faire venir de Paris et de Naples, et tout cela demanda du temps. De plus, le gouvernement espagnol ne semblait point disposé à trancher la question quant au fond; il préférait ménager les trois adversaires et conserver entre eux une sorte de neutralité. La cession de ses droits faite par Jean-Casimir au duc d'Enghien avait mécontenté les ministres; le secrétaire du Despacho universal alla même jusqu'à dire à Gourville que c'était « une chose plus accoutumée entre marchands qu'entre princes. » Néanmoins Gourville remit à la reine, le 15 avril, un mémorial sur cette affaire et proposa à Monsieur le Duc de demander le transfert sur les salines de Franche-Comté de la rente que l'Espagne payait à Jean-Casimir pour les biens de Naples. Le prince approuva fort cette combinaison ; mais Gourville s'aperçut bientôt que le gouvernement espagnol voulait à tout prix conserver le *statu quo*. Dès le mois de juin, il écrivit à Monsieur le Duc pour l'engager

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 188.

Digitized by Google

à se contenter de la jouissance des revenus que l'Espagne payait assez régulièrement et qui ne lui étaient pas contestés; le règlement de la question de fonds pouvait être retardé sans inconvénient. Le prince souscrivit à cet arrangement [1], et il fit bien; car ce ne fut que trente-deux ans plus tard, au mois de juin 1702, qu'il fut envoyé en jouissance des biens sis dans le royaume de Naples et provenant de la succession de Bonne Sforza [2].

II.

Tout en s'occupant activement des affaires des princes, Gourville ne négligeait point la grande affaire de l'échange des Pays-Bas espagnols. Il y attachait une extrême importance et y voyait, pour le royaume, outre une augmentation de territoire considérable, de très réels avantages au point de vue des rapports futurs avec la Hollande. Dès son arrivée, il entreprit sur ce sujet les divers membres de la junte, de concert avec M. du Pré, en attendant l'arrivée de l'ambassadeur, M. de Bonsy. Mais il reconnaissait bien qu'il ne pouvait, lui Gourville, que préparer le terrain et que l'ambassadeur aurait seul l'autorité suffisante pour entamer officiellement d'aussi importantes négociations. Aussi demandait-il à Lionne de l'envoyer sans retard. « Gourville, écrivait le ministre à Bonsy le 16 février, presse fort par ses lettres que l'on vous fasse avancer promptement. Il semble qu'il voie jour à faire quelque chose de bon [3]. » Le 12 du même mois, Gourville avait encore adressé à Lionne une longue lettre chiffrée sur ce fameux échange, dans laquelle il lui rendait compte de plusieurs conversations qu'il avait eues à ce sujet avec le marquis de Castel-Rodrigo et le marquis d'Aytona [4].

[1] Chantilly, reg. de la corresp. de Gourville en Espagne, lettres de Monsieur le Duc des 19 décembre 1669, 15 février, 1er, 12 et 22 mars 1670; lettres de Gourville des 11, 15 et 30 janvier, 5 et 12 février, 29 avril, 17 mai et juin 1670; mémorial à la reine du 15 avril; contrat entre le roi de Pologne et Monsieur le Prince du 12 décembre 1669, tableaux généalogiques, mémoires, etc., sur cette affaire, et aussi dans le carton contenant les documents sur les affaires des princes en Espagne.

[2] Dangeau, t. VIII, p. 432.

[3] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 66.

[4] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.

Digitized by Google

Enfin, le 1er mars, l'archevêque de Toulouse arriva à Madrid, après un voyage assez difficile à travers la Catalogne, pendant lequel il eut à souffrir des mauvais chemins et de la saleté des habitants. « Les Espagnols, écrivait-il le 12 février à M. de Lionne, sont bien les plus sales gens que j'ai vus de ma vie; les Polonois sont des demoiselles auprès. Le vice-roi [de Catalogne] rotoit à table avec une gravité et des roulades d'un vrai pourceau [1]. » Gourville lui offrit sa maison, en attendant qu'il en eût trouvé une. M. de Bonsy accepta ; mais, le jour même, l'introducteur des ambassadeurs vint le chercher pour le conduire à un palais que la reine avait fait préparer à son intention [2].

Le nouvel ambassadeur ne vit pas d'abord d'un très bon œil les négociations entamées par Gourville, par cet envoyé sans caractère officiel qui ne craignait pas de soulever de si graves questions. C'est du moins ce qui ressort de ce passage de sa lettre du 5 mars, dans lequel il laisse percer un peu d'aigreur et le désir de ne point laisser à un autre la gloire de l'entreprise :

« .... M. de Gourville, par le zèle qu'il a pour le service du Roi et par les ouvertures qu'on lui a fait, a peut-être espéré plus que la nature des choses, les conjonctures et les divisions de ce ministère ne permettoient raisonnablement. Ce n'est pas qu'il n'y ait lieu d'en tirer parti; mais il faut bien du secours de votre part.... Vous pouvez croire que j'ai bonne envie d'avoir quelque petit mérite en une si grande affaire.... Comme M. de Gourville m'a demandé ce qu'il diroit à M. le marquis de Castel-Rodrigo s'il lui demandoit ce que je disois de l'échange, je lui ai conseillé de lui dire que j'étois fâché de prévoir que S. M. feroit plus aisément et plus vite cette affaire-là, si elle vouloit, avec les Hollandois qu'avec les Espagnols. J'en ai parlé de même à M. du Pré, qui est fort bien avec le marquis d'Aytona et très propre à bien employer une fausse confidence [3]. »

Cette première impression ne dura pas longtemps ; la déférence de Gourville, ses manières insinuantes, son habileté, firent bientôt changer d'avis l'ambassadeur. Quinze jours après la lettre précédente, il en écrivait une autre où il se félicitait de

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 63.
[2] *Ibidem*, lettre de Bonsy à Lionne, 5 mars.
[3] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 98.

Digitized by Google

sa pénétration, de son adresse, de son zèle et de sa capacité : « Il se conduit fort bien et ne fait pas un pas et ne dit pas une parole sans me le communiquer [1]. » M. de Bonsy aborde ensuite la grave affaire de l'échange. Le marquis de Castel-Rodrigo, dit-il, ne croit pas que le Roi puisse acquérir les Pays-Bas en s'alliant avec les Hollandais et en envahissant le pays ; les Hollandais, à son avis, ne sont point pour le présent dans cet esprit. Chose étrange ! ce ministre espagnol ne s'indigne pas en entendant un Français lui présenter comme possible l'enlèvement d'une province espagnole par le roi de France. On ne renforce pas les troupes, on ne prend pas de mesures défensives ; on se contente de penser que les Hollandais ne s'entendront point avec Louis XIV et que, par conséquent, on est en sûreté. Une telle insouciance montre à quel état d'affaiblissement était arrivée l'Espagne en 1670.

Cette décadence transportait d'étonnement tous ceux qui pouvaient la voir de près ; car au dehors, l'Espagne faisait encore bonne figure. « Je vous avoue que je suis ébahi, écrivait Bonsy à Lionne, de voir ce que c'est que cette monarchie et de quels sujets elle est composée [2]. » Et Gourville dit de son côté au prince de Condé : « Il est impossible que l'on puisse croire en France l'état où tout est ici [3]. » La cause de cet état de choses se trouvait dans la situation financière du pays. Les ressources ne s'élevaient qu'à vingt-huit ou vingt-neuf millions, et les dépenses montaient à une somme bien supérieure. Les valeurs qui arrivaient d'Amérique étaient consommées à l'avance par des assignations, et l'on était obligé de faire des emprunts continuels [4]. Les ministres espagnols se rendaient compte de

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 122. — Lionne, de son côté, autorise l'ambassadeur à confier à Gourville tous les secrets de la politique du Roi. (Aff. étrang., lettres du 26 mars et du 30 avril.) Une seule fois (lettre du 8 juin), il y a une restriction à cette entière confiance. — Le 13 avril, le ministre écrivait à l'ambassadeur de se servir de Gourville pour faire parler Castel-Rodrigo et les autres ministres.

[2] Aff. étrang., lettre du 16 avril.

[3] Chantilly, lettre du 11 juin.

[4] *Mémoires de Gourville*, p. 414. — Voici un fait qui peut donner une idée du désordre qui régnait dans toutes les parties du gouvernement : quand le marquis d'Aytona mourut, la reine accorda à sa veuve la continuation des appointements de majordome-major ; on les payait alors à quatre personnes différentes pour la même charge (lettre de Bonsy à Lionne, 2 avril).

Digitized by Google

cette situation critique, et c'est ce qui les poussait à l'échange des Pays-Bas, qui leur coûtaient des sommes énormes ; mais ils n'étaient pas sans appréhension à l'égard de Louis XIV. La lettre suivante que Bonsy adressait à Lionne le 19 mars fera connaître amplement leurs sentiments à cet égard :

« .... Le comte de Molina a tenu un discours à M. de Gourville que je n'ose mander qu'à vous en particulier.... Après avoir battu du pays sur l'état des affaires, il a dit qu'il ne pouvoit pas durer longtemps sans guerre ou sans échange, et que ce dernier conviendroit aux deux couronnes, mais qu'il n'y avoit ni foi ni sûreté avec un roi ambitieux et puissant, et qui suit tantôt les mouvements de son Conseil qui veut la paix, et tantôt ceux des courtisans qui veulent la guerre. Quelle confiance prendre à un prince qui a fait la guerre dans le temps qu'il assuroit le plus l'Espagne de la paix, ni en un ministère qui n'est pas assez autorisé pour répondre de la durée d'un traité? que l'échange seroit à la vérité de l'intérêt des deux couronnes, s'il ôtoit le sujet des guerres et des démêlés; mais qu'à la première envie qui prendroit au Roi, ou à la première conjoncture qui lui paroîtroit favorable, S. M. prendroit la Catalogne ou le Milanois. De tout ce discours, M. de Gourville juge qu'il faut pousser ces gens-là dans la nécessité de faire la guerre ou l'échange, et qu'en examinant les inconvénients et l'impossibilité à la soutenir, ils pourroient prendre l'autre. Je lui ai conseillé de rabattre ces sujets de méfiance par la modération du Roi d'avoir donné la paix à la tête de cent mille hommes et par les sûretés qui se pourroient trouver avec l'échange même et dans les manières de l'exécuter [1].... »

La conduite de Louis XIV semblait justifier les craintes qu'exprimait le comte de Molina : le roi, en effet, rassemblait alors une armée sur les frontières de Flandre et s'apprêtait à s'y rendre en personne. Les Espagnols s'inquiétaient avec rai-

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 132. — Gourville ne s'était point contenté d'essayer de persuader les ministres de la nécessité de l'échange des Pays-Bas, il avait tâché d'y gagner l'opinion publique en écrivant un Dialogue d'un Français et d'un Espagnol contenant les raisons pour et contre l'échange; mais Bonsy le dissuada de faire paraître ce travail, qui aurait peut-être outrepassé les intentions du cabinet de Versailles. (Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, lettre de Bonsy du 14 mai.) Cependant Gourville n'abandonna pas facilement cette idée d'échange : en 1677, il fit encore un mémoire pour prouver que l'Espagne n'avait aucun intérêt à conserver les Pays-Bas, cette province n'ayant d'utilité que pour la Hollande, à qui elle servait de rempart et de protection contre la France. (Chantilly, carton de pièces relatives à l'Espagne.)

Digitized by Google

son de cette manière d'agir; Bonsy s'efforçait de les rassurer et le facétieux Gourville leur proposait, s'ils voulaient se mettre à prix, de leur assurer les Pays-Bas à 10 %, comme l'on assure les vaisseaux en Hollande [1]. Inutile de dire que les ministres espagnols n'acceptèrent pas le marché et que Gourville, de son côté, s'il en eût été autrement, aurait peut-être regretté cette proposition trop hasardeuse.

A côté de l'affaire de l'échange des Pays-Bas, il y avait une question d'une importance au moins égale pour Louis XIV, c'était celle de la succession au trône d'Espagne. Charles II, alors âgé de huit ans, était l'enfant le plus malingre et le plus délicat qu'on puisse imaginer. Continuellement malade, d'une maigreur extrême, d'une faiblesse incroyable, sujet à des vomissements répétés et à des crises nerveuses fréquentes, le jeune monarque inspirait à son entourage les craintes les plus justifiées. Les lettres de Bonsy et de Gourville sont remplies de détails sur sa santé et sur les accidents ou les indispositions innombrables qui lui arrivent. Le peuple espagnol s'inquiétait beaucoup de la santé de son jeune souverain; des bruits sinistres circulaient dans le royaume. Il y avait, disait-on, une prophétie annonçant la mort du roi comme devant arriver entre le 6 et le 19 mai; on prétendait qu'à Grenade une statue miraculeuse de la Vierge avait versé des larmes, et ce prodige avait encore plus enraciné dans l'esprit du peuple la certitude du trépas prochain du jeune prince et la crainte des malheurs que cette mort allait faire fondre sur l'Espagne [2]. Gourville écrivait à ce sujet à Monsieur le Prince, le 26 avril :

« .... Je ne saurois m'empêcher de dire à V. A. que tout le monde parle ici des prophéties qui prédisent la mort de ce pauvre jeune roi [3], que l'on dit être marquée depuis le 6 du mois prochain jusques au 20. Je regarde cela comme une grande folie, et je trouve qu'il y a plus à craindre de la foiblesse de sa constitution. Mais, de quelque sorte que ce malheur arrivât, je ne vois point de parti ici pour l'empereur, ni qu'il s'y en puisse faire. D. Juan a quelques amis dans les personnes médiocres; mais il a aussi presque tous les grands contre lui, et j'o-

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 214.

[2] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, passim.

[3] Dans son *Etat de l'Espagne* envoyé le 31 janvier, Gourville parlait déjà de cette prophétie.

Digitized by Google

serois dire qu'en ce cas S. M. pourroit ici peut-être beaucoup plus qu'elle ne s'imagine [1].... »

Cette lettre fut communiquée par Condé à M. de Lionne; mais elle contenait encore des propositions trop peu définies pour que le ministre pût y prêter une grande attention. L'ambassadeur, d'ailleurs, nouvellement arrivé à Madrid et encore peu au courant des affaires, tout en lui parlant de la santé de Charles II, n'agitait pas encore la question d'une intervention de Louis XIV dans la succession du jeune roi. Les insinuations de Gourville n'eurent donc point d'effet pour le moment, d'autant plus que la politique française était alors orientée d'un autre côté; c'était l'époque d'un rapprochement avec l'Angleterre et du voyage de Madame Henriette auprès de Charles II. Ce sera seulement un peu plus tard que, sur des propositions plus précises, Lionne pensera sérieusement à cette grosse question de la succession d'Espagne, qui ne devoit se résoudre que trente ans après en faveur du petit-fils de Louis XIV.

III.

Nous allons profiter de ce répit pour raconter l'épisode le plus curieux peut-être de la mission de Gourville, parce qu'il présente un petit problème dont la discrétion des intéressés ne nous a point laissé la solution entière, mais qu'on peut cependant espérer d'élucider avec les éléments assez nombreux que nous possédons.

C'est Gourville qui en parle le premier dans cette lettre à Condé du 26 avril, à laquelle nous venons déjà de faire un emprunt : « M. l'ambassadeur ayant fort souhaité que nous trouvassions quelque voie de savoir une partie de ce qui se passoit dans les conseils, et lui étant bien aise de ne pas paroitre, j'ai fait un traité pour mon compte et, dans la vérité, de son argent [2]. » De son côté, l'ambassadeur écrivait au ministre le 30 avril :

« Ayant voulu essayer l'espion qui s'étoit en quelque façon offert et

[1] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.
[2] *Ibidem.*

Digitized by Google

n'ayant pas cru me devoir commettre, ni au payement, que je ne reconnusse la qualité de la marchandise et que je ne susse la volonté de V. M. pour entretenir ce commerce, je l'ai fait commencer par M. de Gourville, par qui il m'étoit venu, et pour ne pas paroître encore, je lui ai donné de quoi payer l'espion un mois sur mon compte, comme si c'étoit sur le sien, parce que, lorsqu'il partira, si V. M. juge de son service d'employer cent pistoles d'or par mois à cet espion, j'établirai avec les précautions requises cette secrète correspondance, et, s'il ne donnoit rien qui vaille ou que V. M. ne me donnât pas les moyens de continuer cette pension, le départ de M. de Gourville rompra tout et je n'aurai pas paru....

» L'espion sait assez en général ce qui se passe, mais proprement l'esprit du marquis de la Fuente et tout ce qui lui passe par les mains lui est connu, par la confiance qu'il a en cette personne et par l'esprit qu'elle a de le faire parler au retour du conseil....

Cette personne dit.... qu'elle ne peut savoir les choses qu'en faisant parler le marquis de la Fuente principalement, mais que rien ne lui échappera de ce qu'on lui dira de savoir au vrai. M. de Gourville lui a trouvé un esprit et une adresse admirable pour bien cacher sa curiosité, et le marquis de la Fuente s'y confie si fort qu'il lui communique très souvent les consultes qu'il fait [1].... »

D'un autre côté, Gourville, dans ses Mémoires [2], raconte qu' « il y avoit à Madrid une petite marchande françoise qui avoit bien de l'esprit [3]. Elle vendoit toutes sortes de marchandises venant de Paris, ce qui étoit fort au gré des dames espagnoles. Il me vint en pensée de la charger de dire à la femme d'un ministre que si elle pouvoit apprendre quelque chose de particulier sur ce qui se passoit touchant les affaires de Monsieur le Prince pour me le faire savoir, elle lui feroit volontiers des présents de tout ce qu'elle estimeroit le plus de sa boutique, et que ce seroit même servir l'Espagne que de contribuer à faire faire quelque justice à Monsieur le Prince, qui l'avoit si bien servie. Le ministre étoit vieux, et la femme, qui étoit jeune, paroissoit d'as-

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 224.

[2] Pages 420-421.

[3] Cette modiste s'appelait Mlle Jollivet. Elle continua ses relations avec Gourville après le départ de celui-ci et vint même à Paris en 1677. Il y a à Chantilly plusieurs lettres d'elle en chiffres et avec des pseudonymes : Medina Celi est appelé *M. Pineau*, le duc d'Ossone, *le sieur Trottereau*, etc. Elle signe ses lettres : *Marguerite Demillier*. (Chantilly, carton relatif à l'Espagne.)

Digitized by Google

sez bonne volonté pour vouloir rendre service à Monsieur le Prince ; elle reçut quelques petits présents de ma part qui lui firent plaisir.... Et, comme je rendois compte de tout ce que je faisois à M. l'ambassadeur, il me dit que la voie que j'avois prise étoit très bonne et qu'après que j'aurois fini mes affaires, il pourroit bien se servir de cette ouverture pour celles dont il étoit chargé. »

Est-ce bien cette « femme d'un ministre » qui est l'espion dont M. de Bonsy et Gourville parlent dans leurs lettres? C'est là ce qu'il convient d'abord d'établir. Aucune des lettres officielles, même chiffrées, ne contient le nom de l'espion ; aucune ne dit que ce soit une femme, à plus forte raison la femme d'un ministre. Bien plus, dans sa lettre du 4 juin, l'ambassadeur écrit à M. de Lionne que Gourville, à son retour en France, lui dira le nom de l'espion, dont il sera bien surpris ; car ils ont fait « serment de ne pas le fier au papier. » L'espion a donc pour se cacher un intérêt très considérable, puisqu'il n'a même pas confiance dans les chiffres diplomatiques. Voyons maintenant si Bonsy et Gourville n'ont point laissé échapper quelque terme, quelque expression qui nous dévoile son sexe. Remarquons d'abord que quand, en en parlant, ils ne disent pas « l'espion, » c'est « la personne qu'on appelle l'espion, » ou « cette personne ; » jamais ils ne se sont laissés aller à dire « cet homme, » ce qui aurait été bien naturel et nullement compromettant si l'espion avait appartenu au sexe masculin. Mais ce n'est là qu'une présomption vraisemblable ; il existe une preuve réelle que l'espion était une femme. Le 29 septembre, après le retour de Gourville, l'archevêque de Toulouse écrit à Lionne : L'espion a dit « que je pouvois juger qu'il en avoit besoin [d'argent] puisqu'il trahissoit son roi, sa patrie et le ministère, comme le ministre son confident, mais que la nécessité où se trouvoit *un de ses parents* l'obligeoit à prendre ce seul chemin qu'il avoit pour l'assister.... Lui ayant envoyé cent pistoles dans une jolie bourse. l'espion la prit pour soi et bailla tout l'argent à *son parent*, qui m'écrivit le billet ci-joint [1]. » Or, ce billet est encore joint à la lettre de l'ambassadeur ; il est en espagnol ; le signataire s'y dit « femme de bien et de vérité » et signe « Votre ser-

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 59, f° 300.

Digitized by Google

vante; » ce *parent* est donc une femme. Mais il y a plus : ce signataire y parle de sa « parente ; » l'espion est donc également une femme ; le manque de prudence de ce confident subalterne nous donne la solution d'un des termes du problème.

Ce premier point établi, il s'agit maintenant de rechercher si cette « espionne » est bien la femme d'un ministre, comme le dit Gourville dans ses Mémoires, et de quel ministre. On a vu par la lettre citée plus haut que l'espion connaît surtout l'esprit du marquis de la Fuente, qu'il ne peut savoir les choses qu'en le faisant parler, que le marquis a pleine confiance dans cette personne, au point de lui communiquer souvent les consultes qu'il fait, qu'elle a soin de le faire parler au retour du conseil, etc. Il semble donc que cette « espionne » était de l'intime confidence du marquis de la Fuente. Or, le marquis était conseiller d'Etat, membre de la junte de régence et chargé spécialement des affaires étrangères ; on lui avoit confié de plus l'examen des prétentions du prince de Condé. Il semble tout naturel que Gourville ait cherché à avoir des intelligences dans son entourage immédiat ; et qui pouvait être plus intime avec le marquis que la marquise elle-même ? A qui nous dira qu'il n'est pas croyable qu'une femme de ce rang se soit abaissée à un semblable commerce, nous répondrons d'abord que la lettre écrite, le 9 novembre, par Louis XIV à M. de Bonsy pour l'autoriser à continuer ses relations avec « l'espion, » laisse à entendre que c'est une personne de qualité, et ensuite que certaine particularité de la vie de la marquise pourra édifier le lecteur sur sa moralité. Qu'on en juge.

Doña Ana Portocarrero avait épousé en premières noces le marquis de Espinardo, gentilhomme de la chambre de don Juan d'Autriche. Devenue veuve au bout de peu d'années, elle s'était remariée, dans les premiers mois de 1668, avec le marquis de la Fuente, âgé d'environ soixante ans [1]. C'est bien là la jeune femme d'un vieux ministre dont parle Gourville dans ses Mémoires. Jeune, jolie, aimant le luxe et les plaisirs, elle

[1] Dans les volumes du fonds *Espagne* aux Affaires étrangères, il y a une lettre du 16 septembre 1668, adressée par M. de la Fuente à M. de Lionne, dans laquelle il parle de son récent mariage. Nous devons ces renseignements à M. Morel Fatio, dont la complaisance inépuisable nous a été maintes fois d'un grand secours.

Digitized by Google

avait été, du vivant de son premier mari, la maîtresse publique et entretenue de don Juan d'Autriche [1]. Son second mariage ne l'avait sans doute pas empêchée de continuer ces relations, car la reine régente refusait de l'admettre à lui faire la révérence [2], et les collègues de son mari ne se gênaient point pour l'appeler ce « *cornudo* de marquis de la Fuente [3]. » Lorsque Gourville vint à Madrid, don Juan venait d'être exilé en Catalogne ; qu'y aurait-il d'étonnant à ce que sa maîtresse, privée des ressources qu'il lui fournissait, ait cherché à s'en créer de nouvelles en trafiquant des secrets que son trop confiant mari lui dévoilait ?

Qu'on remarque encore l'étonnement de Lionne quand Gourville lui apprend le nom de l'espion [4]. Jusque-là, le ministre engageait plutôt Bonsy à cesser ce commerce ; il ne trouvait pas que « la denrée valût la dépense. » Du jour où Gourville parle, tout est changé ; Bonsy est autorisé à reprendre les correspondances interrompues quelque temps, et Louis XIV écrit à son ambassadeur pour lui dire qu'il consent à payer à cet espion mystérieux *mille francs par mois*, et pour lui tracer la conduite qu'il doit suivre dans ses rapports avec lui [5]. Voilà bien la preuve de la haute situation occupée par l'espion, dont le nom seul produit ce complet revirement.

Résumons tout cet exposé. L'espion est donc une femme ; elle appartient à une classe élevée ; elle est dans l'intimité continuelle et absolue du marquis de la Fuente ; enfin elle occupe auprès de lui une situation si distinguée que la cour de France n'avait pu même la soupçonner. A notre avis, il n'y a que la femme du ministre, la marquise de la Fuente elle-même, qui puisse répondre à toutes ces conditions, et ce que nous connaissons de sa vie la montre parfaitement capable d'avoir livré pour de l'argent les secrets de l'Etat. Qu'on n'objecte point à cela le passage cité plus haut de la lettre de Bonsy du 29 septembre, où il est dit que l'espion prit la bourse et donna l'argent à son parent ; car Bonsy ajoute deux lignes plus loin :

[1] Lettre de Bonsy, du 3 mai. (Aff. étr., vol. *Espagne* 58, f° 250.)
[2] Lettre du 26 juillet. (*Ibidem*, vol. *Espagne* 59, f° 130.)
[3] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne, lettre de Gourville du 14 juillet.
[4] Lettre de Lionne du 13 octobre. Aff. étrang., vol. *Espagne* 59.
[5] Lettre déjà citée du 9 novembre. Aff. étrang., vol. 59.

Digitized by Google

« Le correspondant (c'est-à-dire l'intermédiaire entre lui et l'espion, sans doute la modiste des Mémoires de Gourville), le correspondant m'a dit qu'ils partageront, mais que l'espion a voulu que je crusse qu'il ne retenoit rien pour soi. » Il nous semble en conséquence bien établi que c'est la marquise de la Fuente qui fournit à Gourville et à Bonsy tous les renseignements dont ils eurent besoin pendant leur séjour à Madrid.

Voilà donc l'ambassadeur et Gourville en possession d'intelligences secrètes de première valeur dans le ministère et dans la junte de régence. Ils vont en profiter, et leurs meilleurs renseignements vont venir de cette source. Ce n'est pas que les ministres espagnols ne se doutassent de quelque chose : « M. le marquis de la Fuente, écrit Gourville à Condé le 16 mai [1], a dit à *une personne de sa confidence....* qu'il gageroit que j'avois des espions chez les ministres pour savoir ce qui se passoit dans les conseils. *Celui à qui il parloit auroit pu être sûrement avec lui de la moitié de la gageure.* » Mais comment auraient-ils pu supposer que la femme d'un de leurs collègues, toute méprisée qu'elle fût, servît justement d'espion aux Français et que l'intermédiaire de ce trafic fût une petite marchande à la toilette établie à Madrid depuis longtemps et que sa situation modeste semblait mettre à l'abri de tout soupçon. C'est pourtant ce qui arriva. Depuis le 30 avril, presque toutes les lettres de Bonsy et de Gourville à M. de Lionne contiennent en phrases chiffrées des renseignements fournis par l'espion [2]. La correspondance de Gourville avec Condé, du moins la copie qui nous en est parvenue, est beaucoup moins explicite à cet égard ; mais cette copie doit nous être suspecte à certains points de vue : elle ne contient certainement pas toutes les lettres de Gourville à Condé et réciproquement, ou du moins, en copiant ces lettres, on a dû y retrancher certains passages compromettants. Nous avons vu plus haut que, dans une lettre qui promettait des détails piquants, des noms propres et des passages entiers avaient été biffés de telle façon qu'on n'y peut rien lire à l'heure actuelle. Dans d'autres, certains noms propres sont restés en blanc, assurément à dessein. Enfin jamais, sauf dans les termes vagues du

[1] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.
[2] Voir aux Aff. étrang. les vol. *Espagne* 58 et 59.

Digitized by Google

passage cité plus haut de la lettre du 26 avril, Gourville ne parle ni de l'espion ni de la modiste française qui lui servit d'intermédiaire. Il n'est pas croyable qu'il se soit cru obligé à une telle réserve vis-à-vis de son maître. Il semble donc certain que la copie de la correspondance de Gourville avec Monsieur le Prince pendant son séjour en Espagne n'est point absolument fidèle, et que les originaux nous fourniraient bien des détails piquants qui nous manquent et que nous ne pouvons que regretter. Heureusement la correspondance de M. de Bonsy comblera ces lacunes pour la partie politique.

Cette partie politique nous fait oublier pour un moment la partie financière de la mission de Gourville, qui en est pourtant l'objet principal. Nous ne tarderons pas à y revenir ; mais il convient de terminer auparavant le récit des négociations qu'il conduisit avec M. de Bonsy pour cette grave affaire de la succession de Charles II, qui devait occuper l'Europe pendant plus de quarante ans.

IV.

M. de Lionne, nous l'avons vu, n'avait point goûté les propositions vagues de Gourville et de l'ambassadeur au sujet de la succession du roi d'Espagne. A la lettre de ce dernier du 30 avril il répondit, le 11 mai, de s'en tenir à cet égard aux instructions qu'il avait reçues en partant, et, dans le cas où Charles II mourrait, de favoriser les prétentions de l'Empereur [1]. L'ambassadeur ne reçut cette lettre que le 24 mai. Immédiatement il répondit au ministre qu'il exécuterait ponctuellement ses ordres et qu'il avait prié Gourville de cesser toute négociation.

Ce n'était pas sans regret que M. de Bonsy se conformait à ces instructions venues de Paris; car il voyait véritablement jour à la formation d'un puissant parti en faveur de la candidature d'un prince français. Gourville avait « tourné de tant de côtés » les principaux seigneurs espagnols qu'il était parvenu à leur persuader que c'était là le salut de leur pays, que par là ils seraient assurés de n'avoir plus de guerre avec la France et sauveraient les Pays-Bas. Les ducs d'Albe et de Veragua se fai-

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58.

Digitized by Google

saient surtout remarquer par leurs dispositions favorables [1]. Gourville avait eu l'adresse de faire venir M. de Bonsy chez lui, comme si celui-ci avait quelque chose d'important à lui communiquer, un peu avant l'heure d'un grand repas qu'il donnait aux grands du parti français et auquel, par crainte d'effaroucher ses convives, il n'avait point invité officiellement l'ambassadeur. Il avait fait semblant d'avoir avec lui un entretien particulier, et, lorsqu'il en était sorti, ses convives l'avaient eux-mêmes engagé à prier l'ambassadeur de prendre part à la fête, de sorte que, sans que rien parût prémédité, M. de Bonsy avait pu causer plus librement avec ces seigneurs et se rendre compte de leurs dispositions [2]. L'ambassadeur secondait d'ailleurs Gourville de tout son pouvoir et employait sans scrupule des moyens plus persuasifs. C'est ainsi qu'il avait pensé à « promettre des récompenses à ceux des ministres qui ne seraient pas fort scrupuleux d'en recevoir. » Ayant questionné Lionne à cet égard, celui-ci lui avait répondu : « S. M. ne croit pas les matières assez avancées pour songer à cela ; mais il y a de certaines choses qui vont sans dire, comme le bréviaire de messire Jean [3]. » Pour parvenir jusqu'à la reine, il employait soit l'intermédiaire de la marquise de Moncade, sœur du marquis d'Aytona et favorite de la régente, avec qui M. du Pré, secrétaire de l'ambassade française, était au mieux [4], soit celui d'une religieuse carmélite que la reine avait amenée d'Autriche. Il avait pris « quelque habitude avec elle, » et lui envoyait des présents de « choses de dévotion, parmi lesquelles il pouvait y en avoir de propres pour la reine [5]. »

Le nain favori de la régente était aussi un excellent intermédiaire ; il suffisait d'y mettre le prix. Avec quelques milliers de pistoles l'ambassadeur ne désespérait pas d'arriver, par son influence sur l'esprit de la reine, à tout ce que voudrait Louis XIV, et à l'appui de son dire l'ambassadeur citait de curieux exem-

[1] *Mémoires de Gourville*, p. 419.

[2] *Mémoires de Gourville*, p. 417. Lettre de Gourville à Condé, du 16 mai, à Chantilly et aux Aff. étrang., vol. *Espagne* 58.

[3] Lettre du 11 mai. Aff. étrang., vol. *Espagne* 58.

[4] *Ibidem*, lettre du 16 avril. — Plus tard, M. du Pré sera soupçonné d'avoir eu trop de familiarité avec Aytona. (Lettre de Lionne du 3 août.)

[5] *Ibidem*, lettre du 30 avril.

Digitized by Google

ples du pouvoir de ce nain dans de graves affaires politiques [1].

Dans ces conditions et avec de tels atouts dans les mains, il était dur de renoncer à un projet de tant d'importance, lorsque les apparences étaient si favorables. C'est cependant ce que firent MM. de Bonsy et de Gourville, dès que le ministre leur eut signifié les ordres du Roi. La lettre de Lionne arriva le 24 mai à Madrid. Mais deux jours auparavant, le 22, l'ambassadeur avait envoyé à M. de Lionne, par courrier spécial, une dépêche qui devait changer les dispositions de Louis XIV et de son ministre.

Après avoir parlé de la probabilité de la mort prochaine du roi d'Espagne, des difficultés qui en naîtraient, de l'hypothèse que don Juan se fît couronner et de l'opportunité qu'il y aurait à soutenir la candidature d'un prince français, il ajoutait :

« M. de Gourville, qui entre dans ce moment, embarrasse bien davantage mon esprit. Il me demande si, en cas que le roi d'Espagne empire, je désire qu'il me mette en main des plus grands seigneurs d'Espagne pour traiter avec moi en faveur de la Reine [2] et de Messeigneurs ses enfants, ou si je veux qu'il traite comme de soi. J'avoue que j'ai bon besoin que Dieu m'inspire bien en une rencontre où je considère d'un côté les ordres du Roi et de l'autre le peu de figure que fera l'Empereur de son chef et le risque de tout perdre en rejetant les offres et les pensées de ces principaux seigneurs que M. de Gourville a tournés de tant de côtés, depuis qu'il entendit parler de la prophétie du 19 de ce mois, qu'il a si bien connu le fond de leur âme que nous jugeons que, si la Reine paroissoit à la frontière avec M. le duc d'Anjou [3] pour venir ici avec très peu de François et que Monsieur le Prince fût à Perpignan en même temps avec une armée, vous verriez toute l'Espagne se donner à elle, tandis que les Pays-Bas feroient le même pas pour le Roi. Je ne sais ce que Dieu m'inspirera; mais assurément, je ne ferai rien contre les ordres du Roi, autant que l'état des affaires de l'Empereur et de la reine d'Espagne le permettra, ni le moindre pas que le roi d'Espagne ne soit mort [4].... »

Le duc d'Anjou, dont il était question, était Philippe de France, second fils de Louis XIV, qui n'avait pas encore deux ans, étant né le 5 août 1668. Gourville, de son côté, adressait

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 59, passim.
[2] Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV et sœur du roi d'Espagne.
[3] En marge, de la main de Lionne : *Non*.
[4] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 290.

Digitized by Google

au ministre, le même jour 22 mai, une très longue missive sur le même sujet, dont il n'est point inutile de citer les passages suivants :

« Tous ceux, disait-il, qui ont paru des amis de D. Juan pour chasser le confesseur et qui depuis ont tâché de s'en servir pour faire peur à la reine, ne sont pas ceux qui le souhaiteroient le plus sur le trône. Il a ses ennemis parmi les autres grands et les plus considérables familles d'Espagne, et si quelque chose a fait jeter les yeux sur lui, c'est, si j'ose le dire, le peu de cas que l'on fait ici de l'Empereur.... Le peuple, qui a vu D. Juan secondé par une partie des ministres, croyant de bonne foi que cela se faisoit pour son mérite, l'a regardé comme un remède à ses maux et jugé digne de la couronne, si le roi venoit à mourir. La vérité est que l'aversion que ces gens-ici auroient d'être gouvernés par un roi de France, ne leur ayant donné lieu de balancer l'affaire qu'entre l'Empereur et D. Juan, a fait paroître tout du côté de celui-ci. Mais j'oserois dire que je sais que, quand on leur a ouvert les yeux sur les inconvénients qui arriveroient du couronnement de D. Juan, demeurant d'accord avec eux des difficultés de joindre les deux royaumes et convenant, d'un autre côté, que l'Empereur ne leur étoit pas propre, ils ont extrêmement goûté comme un bon remède de songer à Mgr le duc d'Anjou, qu'ils pourroient élever à leur mode, et par là se procurer une paix de longue durée. Cela a réveillé un bruit de l'amitié que l'on avoit pour la Reine [Marie-Thérèse], qui sembloit s'être augmentée depuis qu'entre eux ils se sont laissés entendre les uns et les autres là-dessus. Le bruit de la prophétie et la foible constitution du prince ayant donné lieu d'en parler plus que l'on auroit pu ni osé faire auparavant, j'oserois avancer à cette heure qu'il y a beaucoup de gens de la première considération qui préféreroient Mgr le duc d'Anjou à tout autre.... Mais.... il pourra arriver, si par malheur ce pauvre prince venoit à mourir, que le peu d'envie en général qui paroît d'attendre l'Empereur, pourra bien établir D. Juan, qui sera ici en deux jours, si l'on ne met sur le tapis quelque autre chose qui oblige les grands de balancer le premier mouvement des peuples, qui, selon les apparences, sera porté pour D. Juan, et il est à craindre que les grands même, qui ne sont ni vigilants ni hasardeux, ne se laissent aller contre leur gré, outre que D. Juan les peut gagner par des promesses [1]. »

Ces deux lettres durent arriver à Paris vers le 4 ou le 5 juin. A cette époque, Louis XIV et son ministre étaient toujours dans

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58, f° 297. — Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.

Digitized by Google

les mêmes intentions au sujet de l'Espagne; ils ne voyaient qu'une chose, ne pas indisposer l'Empereur, afin qu'il n'entrât pas dans la triple alliance. Aussi, au reçu de la lettre de l'archevêque de Toulouse, Lionne, en marge du passage où l'ambassadeur soumettait le projet de présenter le duc d'Anjou comme héritier de Charles II, Lionne écrivit de sa main : « Non, » marquant ainsi l'intention bien arrêtée où étaient lui et son maître de ne donner aucune suite à ce projet. Le 8 juin, il écrivait encore dans ce sens à M. de Bonsy et ajoutait, en lui expliquant de la part du Roi les motifs de ce refus d'une couronne : « Je vous dirai, et ceci vous le réserverez pour vous seul et ne le communiquerez à personne, pas même à Gourville, qu'il y a une fort bonne et même très étroite intelligence entre moi et l'Empereur, et que j'ai grand intérêt de la conserver pour l'empêcher d'entrer dans la triple alliance [1]. » Et cependant, le soir du même jour, ayant réfléchi sans doute que la couronne d'Espagne n'était point à dédaigner et comprenant tous les avantages que la France pourrait recueillir dans l'avenir de cette union des deux royaumes, Louis XIV, qui ne se doutait guère alors qu'un autre duc d'Anjou, son petit-fils, recueillerait trente ans plus tard le trône qui semblait alors offert à son fils, Louis XIV, en avisé politique qui veut se ménager des deux côtés et ne point repousser une bonne occasion qui se présente, faisait écrire à son ambassadeur dans un sens tout différent.

« J'aime mieux, comme de raison, lui disait-il, mes avantages que ceux de l'Empereur, et si vous voyez un parti assez bien fondé pour pouvoir espérer de réunir en la personne de mon second fils, sous la direction de la Reine, la monarchie d'Espagne, vous ne devez pas perdre les occasions de pousser ce projet, bien entendu pourtant que vous ne direz pas d'en avoir eu de moi un pouvoir formel, parce que j'ai quelques engagements de parole avec l'Empereur [2].... »

L'ambassadeur avait donc carte blanche; il pouvait lâcher la bride à Gourville, et user de toute l'habileté de ce coopérateur et de toute l'influence que son titre lui donnait à lui-même pour faire réussir cette entreprise qui devait être si glorieuse pour ceux qui l'auraient entamée et menée à bien. Mais l'heure

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 59, f° 14.
[2] *Ibidem*, f° 17.

Digitized by Google

marquée par la Providence pour l'extinction de la race de Charles-Quint et l'avènement des Bourbons au trône d'Espagne n'avait pas encore sonné. La crise terrible qui mettait en danger la vie de Charles II sembla s'apaiser ; sa santé, quoique bien précaire encore, parut se raffermir et M. de Bonsy n'eut point à user du plein pouvoir que son maître lui avait donné, un peu tardivement. Un an après, le 10 juillet 1671, mourait en quelques jours ce jeune duc d'Anjou, que l'ambition de Louis XIV avait pu espérer un instant de voir monter sur le trône des Espagnes.

V.

Ces négociations diplomatiques n'avaient point fait négliger à Gourville les graves intérêts de finances que Monsieur le Prince lui avait confiés. Mais la junte, les ministres, les commissaires, les contadores de la real hacienda, tous les fonctionnaires à tous les degrés de l'échelle mettaient une telle lenteur et, disons le mot, un tel mauvais vouloir à s'occuper de son affaire, que les semaines se passaient sans que rien avançât. Le 10 avril, il avait remis deux nouveaux mémoriaux, l'un à don Martin de Los Rios, président de la real hacienda ou conseil des finances, l'autre à la reine, pour dire que Condé réclamait sa présence à Paris, où il avait fort besoin de ses lumières, et pour supplier qu'on réglât son affaire [1]. Le 24, nouveau mémorial à la reine, sans plus d'effet que le précédent. Les 1er et 9 mai, autres mémoriaux : puisqu'il y a des difficultés sur certains points, qu'on en réserve la décision et qu'on termine ce qui est sans contestation [2]. Le mois de mai se passe en supplications aux ministres : « J'ai supplié M. de Peñaranda, écrit-il à Condé le 24 [3], de vouloir aller aujourd'hui au Conseil pour y faire résoudre l'affaire de V. A., et lui ai dit que je ne doutois pas que ce ne fussent mes bonnes prières qui ont rendu la santé à sa nièce. Il m'a dit qu'il n'en doutoit point et qu'ils m'avoient dans le Conseil en grande odeur de sainteté. » Peñaranda, cependant,

[1] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.
[2] *Ibidem;* Arch. nat., K 1398.
[3] Aff. étrang., vol. *Espagne* 58.

Digitized by Google

était toujours mal disposé. Gourville crut pouvoir agir sur lui par l'intermédiaire du cardinal d'Aragon. Mais le bon cardinal, « qui avoit la meilleure volonté du monde, » lui avoua ingénument que, « ne se trouvant pas assez de lumières pour se déterminer par lui-même, il suivoit toujours l'avis de M. de Peñaranda [1]. » Néanmoins Gourville sut si bien persuader le cardinal que celui-ci consentit à entretenir le comte des affaires de Monsieur le Prince et réussit à modifier quelque peu ses dispositions.

D'un autre côté, le commissaire qui avait été désigné par le Conseil pour examiner les demandes de Condé était le marquis de la Fuente [2]. Nous savons que Gourville avait auprès de lui des intelligences intimes et puissantes. De plus, le marquis était disposé à l'expédier promptement pour trois raisons, disait-il : obéir à la reine, servir Monsieur le Prince et se débarrasser de Gourville [3]. Mais ces avantages étaient compensés par bien des inconvénients. D'abord M. de la Fuente était mésestimé, dit Bonsy, au delà de toute expression, et les affaires dont il s'occupait en recevaient du préjudice [4]. Ensuite, il y avait une telle jalousie entre les ministres qu'il suffisait qu'un d'entre eux proposât quelque chose pour que les autres s'y opposassent, afin qu'il n'eût pas le mérite de l'affaire. Le pauvre Gourville s'évertuait avec la constance la plus louable à les intéresser tous aux affaires de Monsieur le Prince; il les prenait, suivant leur caractère, tantôt par l'intérêt personnel, tantôt par l'amour-propre, tantôt par la crainte d'un éclat, voire même par les sentiments. Cependant il n'avançait guère. « Il m'a paru, écrivait-il mélancoliquement à Condé le 16 juin, que les pas que je fais vers l'un ne me rendent pas de bons offices auprès de l'autre [5]. » Dans une entrevue qu'il eut avec M. de la Fuente, dans les premiers jours du même mois, il avait ainsi formulé ses demandes : trois cent mille écus comptants, cent cinquante mille écus de bois à couper en Flandre, et, pour le surplus, une rente assignée sur les salines de Franche-Comté ou sur les domaines du

[1] *Mémoires de Gourville*, p. 424.
[2] Arch. nat., K 1398.
[3] Aff. étrang., lettre de Bonsy du 31 mai.
[4] *Ibidem*, lettre du 16 avril.
[5] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne, lettres des 4 et 16 juin.

Digitized by Google

royaume de Naples, rachetable en trois ou quatre ans [1]. Le ministre ayant répondu évasivement et l'affaire n'avançant toujours pas, Gourville, à bout de patience, avait, d'un côté, chargé le confesseur de don Pedro Fernandez del Campo, secrétaire du Despacho universal, de prévenir son pénitent que lui, Gourville, était décidé à faire quelque éclat [2], et de l'autre, avait déclaré au marquis de la Fuente que M. de Bonsy avait des ordres du Roi pour agir diplomatiquement en faveur du prince de Condé et qu'il était décidé à user de ce moyen extrême. A quoi le marquis répondit flegmatiquement qu'il aurait tort de croire que cela lui valût un sol de plus, parce que la junte ne voudrait pas paraître avoir été forcée de faire justice à Son Altesse Sérénissime [3]. Gourville ne mit point sa menace à exécution; il voulut patienter encore; mais cette longanimité ne lui réussit pas mieux que précédemment.

Entre temps, pour pouvoir fournir à Monsieur le Prince une partie des sommes dont celui-ci avait besoin, il avait médité une combinaison assez singulière, dont il soumet l'économie à Condé dans sa lettre du 22 juin [4] : des financiers espagnols qui désiraient obtenir le bail de la ferme du tabac, connaissant les relations intimes de Gourville avec la plupart des ministres, avaient sollicité son appui. Gourville avait aussitôt pensé à utiliser ces financiers pour faire avoir de l'argent à Monsieur le Prince. Il leur avait promis son appui à condition qu'ils fourniraient à Condé une somme de cent mille écus, qui leur serait remboursée avec les intérêts au moyen des « cartes de pague » ou cédules sur le trésor, que le gouvernement espagnol délivrerait successivement au prince pour solder sa créance. Ceux-ci acceptèrent, mais à condition de payer la somme, non en argent, mais en marchandises, et dans un délai de trois ans; ils offraient de livrer immédiatement, à Bilbao, quatre cents sacs de laine d'une valeur de trente mille écus.

Cette proposition, étonnante seulement pour ceux qui ignorent jusqu'à quel point les plus grands seigneurs de cette époque se mêlaient d'affaires de finances et même de commerce, n'eut

[1] Chantilly, lettre de Gourville du 4 juin; Arch. nat., K 1398.
[2] *Ibidem*.
[3] Aff. étrang., vol. *Espagne* 59, lettre de Bonsy du 17 juin.
[4] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.

Digitized by Google

pas lieu d'être suivie. Le 30 juin, Monsieur le Prince écrivit à Gourville, puisqu'il n'avançait à rien en restant à Madrid, d'adresser à la reine un mémorial de congé, de demander ses passeports et de revenir immédiatement, parce que sa présence devenait de plus en plus nécessaire à Paris [1].

Au reçu de cet ordre, Gourville ne perdit point de temps : il rédigea rapidement un mémorial pour la reine. Lui-même va nous raconter comment il s'y prit pour lui faire remettre ce document :

« .... Je me suis allé poster entre la Cavachuela et la porte de la Junte pour ne pas manquer D. Pedro Fernandez del Campo. Mettant pied à terre pour monter à la Junte, et me voyant venir, il a tâché de m'esquiver par le moyen des autres gens qui lui vouloient parler. De

[1] Nous avons dit plus haut que Monsieur le Prince et son fils Monsieur le Duc avaient chargé Gourville de remettre en état leurs affaires. Avant son départ pour l'Espagne, il avait réglé toutes choses pour que la maison des deux princes pût marcher pendant son absence (ses *Mémoires*, p. 404). Néanmoins, même de Madrid, il s'occupait toujours de leurs affaires. Le registre de Chantilly où est transcrite sa correspondance d'Espagne renferme de nombreuses lettres à ce sujet. En voici quelques exemples : le 12 février, il demande où en est le projet de donner à la duchesse de Longueville la terre de Nesle pour les 170,000 livres qu'on lui doit; il faudrait aussi lui payer les 5 ou 6,000 écus qui lui restent dus sur sa dot, afin de n'avoir plus d'affaire avec elle. Quelques jours plus tard, il rappelle à Condé les paiements pressés qu'il y a à faire; il recommande de donner au sieur Marchand une assignation sur la vente des bois de Berry et de Bretagne pour les 32,000 l. qui lui sont dues pour les fournitures de 1668. Le 4 mai, Monsieur le Duc lui écrit qu'on a payé une année d'arrérages aux créanciers qui ont bien agi; mais, pour ceux qui ont fait des saisies, on a pris des lettres d'État pour jusqu'à son retour d'Espagne. Le 22 juin, Condé lui-même l'entretient des affaires de Mme la princesse Palatine, et lui annonce que le nouveau fermier de Montmorency prépare cent chicanes et commence par demander 30 ou 40,000 écus de diminution; le 9 juillet, Gourville lui donne le moyen de mettre ce fermier à la raison. Dans la même lettre, Condé lui parle de la succession de Mme de Montausier comme dame d'honneur de la Reine, et Gourville répond qu'il désire vivement d'être revenu avant que cela soit décidé. Mais c'est surtout à cause du grand procès que Monsieur le Prince soutenait alors contre la duchesse de Richelieu, qu'il désirait le retour de son intendant. L'objet de ce procès était la succession du cardinal de Richelieu, qui s'élevait à cinq ou six millions. Monsieur le Prince avait grand besoin, à cette occasion, de l'habileté de Gourville, dont le séjour en Espagne forçait à retarder toujours la décision de cette affaire. (Lettres des 15 février, 5 mars, etc.) On avait épuisé tous les moyens juridiques d'ajournement, et c'était pour cette raison que Condé se décidait à rappeler formellement son agent.

Digitized by Google

quoi m'étant aperçu, je me suis avancé sur un petit degré où il falloit nécessairement qu'il passât, et l'arrêtai en lui disant que j'avois reçu des ordres précis de V. A. de m'en retourner, et que je le suppliois de donner ce mémorial à la reine. Il n'a pas manqué de me dire qu'il falloit m'adresser au marquis de la Fuente. Je lui ai répondu qu'il y avoit trois mois qu'il me disoit la même chose et que je m'apercevois qu'il ne suffisoit pas de parler aux autres, puisque la Reine ne s'arrêtoit guère à leurs sentiments, et que, s'il ne vouloit pas se charger de mon mémorial, en lui présentant le mémoire de mes hardes, je lui dis : « Dû moins, Monsieur, est-ce à vous à qui il faut s'adresser pour avoir un passeport pour me retirer? » Alors, fort étonné, il prit le mémorial et le mémoire de mes hardes, et ayant pris le branle pour s'en aller, se tourna et me dit avec quelque émotion que le passeport seroit bientôt prêt. Je lui répondis que je n'avois pas moins attendu que cela de sa courtoisie, et nous nous retirâmes chacun de notre côté, comme gens peu contents l'un de l'autre....

» Je me suis trouvé, au sortir de la Junte, chez M. de Peñaranda.... Il m'a appelé à son ordinaire le premier, mais avec un air beaucoup plus grave.... *(Il lui parle de ce qui s'est passé entre lui et D. Fernandez del Campo.)*.... Il a repris son air ordinaire avec moi en me disant que j'étois *el mayor vellaco* [1] qu'il y eût dans le reste du monde, et que tout cela n'étoit qu'un jeu joué par moi pour parvenir à ma fin [2].... »

Gourville s'en défendit en montrant le billet écrit par Monsieur le Prince; mais le ministre répondit que S. A. avait écrit tout ce que Gourville avait voulu.

Le mémorial remis par l'agent de Condé au secrétaire des Dépêches universelles fut communiqué par celui-ci à la reine et à la junte et souleva une véritable tempête. Gourville crut même, au premier instant, qu'il fallait renoncer à toute espérance d'obtenir quelque chose, tellement souveraine, ministres et conseillers avaient été froissés des termes de ce mémorial.

« Notre émétique a tellement remué les humeurs, écrivait-il à Condé le 14 juillet [3], que tout est à craindre et presque rien à espérer. Ce que je puis dire à V. A., pour sa consolation et pour la mienne, est qu'ils n'avoient nulle envie de donner de l'argent, et que, par le tour qu'ils alloient prendre, je n'en aurois pu voir la fin....

[1] Le plus grand coquin, au sens badin.
[2] Chantilly, lettre du 12 juillet.
[3] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.

Digitized by Google

» M. le marquis de la Fuente, contant ce qui s'étoit passé au conseil, a dit qu'on y avoit fort pesté contre moi, disant qu'il sembloit que j'étois venu ici pour la réformation de leur gouvernement et que l'on n'avoit point accoutumé de parler à leur roi et à leur reine un tel langage comme celui qui étoit dans mon mémorial; et que j'avois encore moins de retenue dans mes discours, que je ne les menaçois pas moins que de leur prendre un poste dans la Franche-Comté ou en Flandres. Peñaranda, qui avoit dit une partie de tout ceci, ajouta que M. l'ambassadeur les menaçoit aussi par ses mémoriaux, et pourquoi venoit-on ici leur faire des menaces puisqu'il étoit si aisé de leur prendre ce que l'on voudroit, et acheva en disant : « Qu'ils prennent ce qu'ils voudront et qu'ils nous laissent en repos.... »

» Salcède, à ma prière, alla hier dire à D. Pedro Fernandez del Campo que les amis de Peñaranda publioient que c'étoit lui D. Pedro qui avoit rompu l'affaire de V. A., pour le charger de tous les événements. Celui-ci se récria que c'étoit plutôt ce *cornudo* de marquis de la Fuente qui faisoit courre ce bruit-là, et, s'excusant, dit qu'il n'étoit point le trésorier et que c'étoient eux qui étoient cause que cela ne s'achevoit pas.... »

Dans quels termes était donc conçu ce mémorial, qui avait fait l'effet d' « émétique » et si bien « remué les humeurs? » En voici le début et quelques fragments des plus saillants, qui donneront une idée du ton général de ce document.

« MADAME [1],

» Après tant de témoignages d'amitié et de bienveillance que le feu Roi a donnés à Monseigneur le prince de Condé, et celles dont V. M. l'a honoré depuis, S. A. avoit espéré qu'en peu de temps j'aurois réglé les affaires qui lui restent en cette cour, et je puis dire que les longueurs qui s'y sont trouvées lui auroient fait soupçonner les bonnes volontés de V. M., si je n'avois pris soin de lui faire connoître qu'elles ne venoient pas tant d'Elle ni de son Conseil que de quelques particuliers poussés par leur mauvaise volonté. Enfin, Madame, les comptes qui pouvoient être réglés en *huit jours* l'ont été en *quatre mois et demi,* en sorte qu'il n'a plus été question, depuis plus de trois, que de supplier V. M. de déclarer ses intentions sur l'argent comptant qu'elle voudroit donner....

» M. le marquis de la Fuente...., avec cette exagération que V. M. n'avoit pas moins de bonne volonté et d'estime pour Monseigneur le Prince qu'en avoit eu le feu roi, m'a exhorté à diminuer mes de-

[1] Arch. nat., K 1398; Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.

Digitized by Google

mandes sur l'argent comptant.... J'étois si persuadé, Madame, de la bonne volonté de V. M.... que je donnois toute mon application pour faire que Monseigneur le Prince fût content de ce que V. M. vouloit lui donner.... Mais les longueurs qui ont suivi, depuis que l'on a dit les choses faites, me font craindre avec raison que V. M. n'ait été prévenue et, si je l'ose dire, surprise, par des vues de quelque intérêt particulier qui se couvre de l'apparence du bien public et du service de V. M. Mais, comme il ne m'appartient pas de pénétrer dans les secrets de la sage conduite de V. M...., je demande la liberté à V. M. d'aller à ses pieds lui témoigner la douleur que j'ai d'avoir si mal réussi dans l'ajustement de cette affaire, qui ne peut être interprétée par tout le monde que comme un effet de la volonté déterminée de V. M. de ne vouloir plus faire aucune justice à Monseigneur le Prince.... Je suis forcé de dire à V. M. que Monseigneur le Prince me commande de m'en retourner, puisque l'arrivée des galions a donné lieu à V. M. de se déterminer et qu'un plus long séjour ici ne sauroit compenser ce qu'il risque de perdre par mon absence de Paris. Ce sont les propres mots qu'il me fait l'honneur de m'écrire, dont je ne me serois pas vanté sans la crainte que j'ai que le *flegme d'Espagne* ne traite la résolution que je suis forcé de prendre, d'une *brusquerie françoise* [1]. »

On comprendra maintenant que la reine d'Espagne et ses ministres aient été froissés du langage de Gourville ; le passage relatif au flegme espagnol les avait surtout « fort fâchés, » lui dit quelques jours après le marquis de Castel-Rodrigo. Au premier moment, la junte avait même pensé à envoyer directement des lettres de change à Monsieur le Prince, sans se servir de l'intermédiaire de Gourville, qu'on aurait ainsi laissé de côté [2]. Mais une fois le premier mouvement de colère passé, ils avaient

[1] *Furia francesa*, dans l'original espagnol des Archives nationales.

[2] Il y a en effet, dans le carton K 1398, un avis du conseil d'Etat dans lequel il est dit que le mémorial de Gourville est si insolent qu'il faut lui donner ses passeports et le faire partir au plus vite. Le conseil était d'avis, en outre, de traiter avec le prince de Condé par la voie du chargé d'affaires en France, le secrétaire Iturrieta. En conséquence, il fallait expédier immédiatement à celui-ci un courrier, pour que le chargé d'affaires pût parler au prince avant l'arrivée des lettres de Gourville. Une minute de lettre fut préparée à cet effet. Les intentions de la reine pour le règlement des affaires de Monsieur le Prince y étaient exposées au long ; Iturrieta était chargé de les rendre à Condé et de lui dire que l'insolence de Gourville à l'égard de la reine obligeait celle-ci à ne point se servir de cet intermédiaire. Mais cette lettre ne fut point expédiée.

Digitized by Google

renoncé à cet expédient. Ils avaient cru plus sage de rire des termes du mémorial et en avaient même « si bien profité qu'ils » étoient convenus qu'il falloit faire promptement ce qu'ils vou- » droient faire pour S. A. » Il semblait après cela que Monsieur le Prince allait obtenir gain de cause ; et cependant Gourville, plus au courant maintenant qu'au début de sa mission « de l'impuissance et du génie de ces gens-ici, » écrivait à Condé qu'il ne regarderait la chose comme faite que quand il aurait touché l'argent [1]. Ses craintes ne devaient pas se réaliser. Quelques jours plus tard, le 5 août, il avertissait Monsieur le Prince que le président de la real hacienda avait ordre de chercher cent mille écus pour les lui remettre et qu'on allait avoir cette somme en renouvelant le bail des anciens fermiers du tabac [2]. L'affaire était donc « ajustée ; » mais Gourville craignait toujours qu'on ne « dissipât » les cent mille écus promis. L'argent était si rare en Espagne qu'un mois après, le 3 septembre, il n'avait encore rien reçu, et ce long retard commençait à l'inquiéter, d'autant plus que le gouvernement espagnol ne paraissait plus disposé à lui donner la rente sur les salines de Franche-Comté et le bois à couper dans la forêt de Nieppe. Il avait encore une fois supplié la reine de terminer cette affaire, écrivait-il à Monsieur le Duc, et quoiqu'il eût refusé l'engagement du Charolais pour cent mille écus, il se résignerait peut-être à l'accepter, faute de mieux [3]. Ce fut en effet ce qui arriva, et, après cette dernière concession, il put toucher au Trésor royal cinquante-quatre mille écus en espèces et quarante-six mille en lettres de change sur Anvers [4]. En outre, il reçut : 1° l'autorisation en forme de faire couper pour deux cent mille écus de bois dans la forêt de Nieppe ; 2° l'engagement à Monsieur le Prince du domaine du Charolais ; enfin, comme complément, un titre de rente sur les salines de Franche-Comté, jusqu'à extinction de la dette [5].

[1] Lettre de Gourville du 23 juillet. (Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.)
[2] Arch. nat., K 1398.
[3] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne.
[4] Liste des papiers laissés à M. de la Nogerette à Madrid. Chantilly, carton Espagne.
[5] Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne, lettre sans date et lettre du 20 septembre 1670, de Bayonne.

Digitized by Google

C'était un succès merveilleux d'avoir obtenu un pareil résultat, dans un pays aussi ruiné et aussi divisé que l'était alors l'Espagne. Gourville avait lieu de s'en applaudir, et ce fut d'ailleurs l'opinion générale. « On peut dire, sans flatter Gourville, écrivait M. de Bonsy, qu'il étoit le seul capable de faire ce miracle que de tirer cent mille écus comptant [1]. » Et le ministre lui répondait [2] : « Je n'en attendois pas moins d'un si grand saint. »

Aussitôt son argent reçu, Gourville fit ses préparatifs de départ ; il avait hâte de retourner à Paris. Il laissa en Espagne M. de la Nogerette, comme agent de Monsieur le Prince, avec une instruction détaillée, pour le cas où quelque difficulté surviendrait [3], et quitta Madrid le 10 septembre [4], en compagnie du marquis de Cœuvres, gendre de M. de Lionne, qui était venu récemment en Espagne pour une mission de compliments [5] ; il emmenait avec lui un superbe cheval dont la reine lui avait fait présent [6]. Détail curieux : de l'avis même du grand écuyer, ce cheval était le seul bon des écuries royales [7].

Il ne prit pas au retour la route qu'il avait suivie en venant. De Madrid, il se dirigea sur Alcala de Hénarès, bourgade aussi modeste alors qu'aujourd'hui, et gagna Pampelune par Porto-Agrada. Rentré en France par Bayonne, il alla rendre visite en passant au comte de Guiche, alors en son château de Bidache, gagna Bordeaux et Angoulême, s'arrêta un jour, le 26 septembre, à la Rochefoucauld et arriva à Paris le 4 octobre, en passant par Poitiers, Amboise et Orléans [8] ; il y avait près de onze

[1] Aff. étrang., vol. *Espagne* 59, f° 153.

[2] *Ibidem*, f° 189 v°.

[3] Chantilly, carton d'Espagne.

[4] *Voyage en Espagne*, p. 155.

[5] Aff. étrang., vol. *Espagne* 59.

[6] *Mémoires de Gourville*, p. 430 ; *Voyage en Espagne*, p. 154 ; Aff. étrang., vol. *Espagne* 59, f° 219 ; Chantilly, reg. de la corresp. d'Espagne. — Outre ce cheval, Gourville rapportait d'Espagne beaucoup de curiosités et d'objets particuliers au pays. Monsieur le Duc (Chantilly, lettre du 1er mars) l'avait chargé de nombreuses commissions. Nous ne pensons pas cependant que Gourville ait ramené en France l'Indienne que le comte de Molina, selon la coutume d'Espagne d'offrir des cadeaux à ses amis malades, lui avait envoyée, avec toute sa toilette, un jour que Gourville s'était fait saigner. (*Voyage en Espagne*, p. 116.)

[7] Arch. nat., K 1398, lettre du marquis de Fuentès, du 10 septembre.

[8] *Voyage en Espagne*, p. 155-164.

Digitized by Google

mois qu'il en était parti pour cette mission, qu'il comptait terminer si rapidement.

En somme, le résultat de son voyage était satisfaisant, étant données les difficultés de l'entreprise [1]. Mais, de tout ce qu'il rapportait, il n'y avait d'assuré que les fonds qu'il avait en poche. Tout le reste, lettres de change, coupes de bois, revenus du Charolais, rente sur les salines, était plus ou moins aléatoire. Ce serait faire injure à la sagacité de Gourville que de croire qu'après avoir connu les lenteurs et les atermoiements d'Espagne, il ait pu espérer que tout allait maintenant marcher à souhait. En tout cas, s'il s'en flatta, il fut bien vite détrompé. Les autorités locales de la Flandre et de la Franche-Comté, malgré les lettres et les ordres envoyés par la cour de Madrid [2], ne tardèrent pas à élever de nouvelles difficultés. Dès le mois de décembre qui suivit son retour, Gourville dut faire un voyage à Bruxelles pour essayer de lever ces obstacles [3]. Réussit-il, nous l'ignorons; mais il est certain qu'en 1679, Condé envoya à Madrid le sieur Deschamps, un de ses gentilshommes, pour une mission analogue à celle de Gourville [4], et qu'en 1681 il était encore en instance auprès du parlement de Dijon pour être mis en possession du Charolais [5]. Selon toute probabilité, il ne reçut qu'une partie de sa créance et dut renoncer à en recouvrer la totalité. Ce fut peut-être la seule punition de la faute qu'il avait commise en allant servir dans les rangs des Espagnols contre son roi et sa patrie.

LÉON LECESTRE.

[1] Le 24 octobre, Condé écrivit à la reine d'Espagne une lettre de remerciements. (Original aux Archives nationales, K 1398.)

[2] Arch. nat., K 1398.

[3] Chantilly, corresp. gén., lettre de Condé à Gourville, 10 décembre 1670.

[4] Arch. nat., K 1398.

[5] *Ibidem*, lettre de Gourville, 25 juin.

Digitized by Google

LES

THÉATRES ET LA RÉVOLUTION

I.

En 1789, au moment de la prise de la Bastille, Paris avait quatre grands et six petits théâtres :

Le Théâtre-Français, situé alors sur la rive gauche et sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'Odéon.

L'Académie royale de musique, ou l'Opéra, sur l'emplacement du théâtre actuel de la Porte-Saint-Martin.

Le Théâtre de la Comédie italienne, ou plus simplement le Théâtre-Italien, où l'on jouait et chantait la comédie à ariettes, — en français, malgré son titre. On l'appelait aussi le théâtre Favart. Il allait devenir en 1790 l'Opéra-Comique national, mais, aux abords de la Révolution, il ne laissait pas de faire une certaine concurrence au Théâtre-Français, car on y donnait avec succès des pièces comme *les Jeux de l'amour et du hasard.*

Le théâtre de Monsieur, ou l'Opéra-Buffa, inauguré seulement le 26 janvier de l'année courante, d'abord aux Tuileries, avant d'être transféré rue Feydeau. Le privilège en avait été obtenu, dit-on, par Léonard, le fameux coiffeur de la reine, malgré l'opposition des grands spectacles. On y jouait non seulement l'opéra italien et l'opéra-comique français, mais la comédie et le vaudeville. Il ne lui fallait donc pas moins de trois troupes, et c'était encore, à certains jours, une concurrence au Théâtre-Français.

Voici les petits théâtres :

Les Variétés du Palais-Royal, ou Variétés amusantes, fondées par Gaillard et Dorfeuille, à l'entrée du Palais-Royal, et vite popularisées par les prodigieux succès de Janot-Volange.

Les Petits comédiens de S. A. S. Mgr le comte de Beaujolais,

Digitized by Google

à l'autre extrémité du Palais-Royal, spectacle assez mal famé, où de jeunes enfants avaient remplacé les marionnettes primitives, à la condition de se borner à faire les gestes en scène, tandis qu'on chantait pour eux dans la coulisse.

Les théâtres dits du boulevard, c'est-à-dire les Grands danseurs du roi, dirigés par Nicolet, et l'Ambigu comique du sieur Audinot.

Enfin, au dernier rang, le spectacle des Associés, qui ne s'adressait qu'à la populace, mais où le beau monde allait quelquefois par curiosité — et les Délassements, ou plutôt le Délassement comique — tous deux boulevard du Temple.

Nous ne parlons ni de beaucoup d'autres spectacles qui n'avaient rien de commun avec l'art dramatique, ni des théâtres de société.

Tous ces spectacles vivaient sous le régime du privilège, et il semble que cette considération eût dû les attacher au système d'où ils tenaient leur existence et leur faire redouter une révolution qui ne pouvait, en outre, que porter la perturbation dans leurs affaires, en atteignant tous les intérêts et en mettant les plaisirs en déroute. Il faut distinguer toutefois entre les quatre premiers et les autres : le Théâtre-Français et surtout l'Opéra jouissaient de prérogatives exorbitantes; l'Opéra-Comique et le théâtre de Monsieur étaient également des privilégiés et s'adressaient avant tout, comme eux, quoiqu'à un moindre degré, à un public aristocratique ou de bonne bourgeoisie. Les autres étaient plus populaires; ils ne vivaient qu'en payant aux grands théâtres un tribut de vassalité, et le privilège qui les avait créés s'accompagnait, pour la plupart, de restrictions gênantes et odieuses. Rien qu'à ce point de vue, on concevrait donc aisément que les théâtres subalternes se soient ralliés avec empressement à la Révolution, sans compter qu'ils devaient naturellement subir le contre-coup des impressions de leur public habituel.

Pour ceux de premier ordre, ces raisons n'existaient point, ou pas au même degré, et il en existait d'autres en sens contraire. De fait, en ce qui concerne spécialement le Théâtre-Français, l'abolition des privilèges, le décret sur la liberté des spectacles et la propriété des auteurs dramatiques furent de rudes coups pour lui, et non les derniers ni les plus désas-

Digitized by Google

treux. Les intérêts, comme les traditions, les habitudes, les relations même des anciens comédiens ordinaires du roi, étaient si clairement du côté de l'ancien régime, qu'il n'en fallait pas davantage pour les rendre suspects aux yeux des purs. Les journaux révolutionnaires incriminent souvent leur patriotisme. La feuille de Prudhomme, en particulier, les qualifie toujours, avec le dernier mépris, d'histrions et d'aristocrates [1], sans tenir compte des gages qu'a donnés le théâtre. Dans son discours sur la liberté dramatique aux Amis de la constitution, le 10 décembre 1790, la Harpe dénonce les sentiments réactionnaires de la Comédie française, qu'il accuse particulièrement d'avoir choisi, pour les fêtes de la Fédération, des pièces antirévolutionnaires comme celles de du Belloy [2], de n'avoir joué *Brutus* qu'à contre-cœur et de s'être mal conduite envers Talma. Fréron, Marat, Hébert, ne les traitent pas mieux. Ils avaient raison pour un certain nombre d'acteurs, tels que Saint-Prix, Saint-Phal, Fleury, Préville et son neveu Champville, Dazincourt, Mlle Contat, Mlle Raucourt, Mlle Devienne, appartenant à notre première scène. Mais le Théâtre-Français lui-même était partagé en deux camps : il avait sa moitié révolutionnaire — l'escadre rouge, comme on l'appelait, en opposition avec l'escadre noire — bien plus ardente que la moitié aristocratique. Et dans la plupart des autres, la grande majorité des acteurs suivait le mouvement.

Rien de plus naturel. Tout acteur, comme tout théâtre, est un écho et un reflet. Il se trouve en contact continuel avec la foule. Il faut qu'il suive l'actualité, qu'il reçoive et qu'il rende la note du jour. Il ne lui est pas possible de se dérober au courant et, dans les premiers temps, une grande partie de la noblesse elle-même croyait à la Révolution. Nul moins qu'un comédien ne peut s'isoler, et la scène double, en les répétant, les impressions qu'elle subit : l'art dramatique ne vit que par son contact immédiat avec le public. Joignez-y l'esprit d'aventure, l'amour du mouvement et de la nouveauté, la tendance chimérique et romanesque naturellement développée en lui par

[1] V. *les Révolutions de Paris*, t. V, p. 545, 654; t. VI, p. 246; t. X, p. 400, etc.

[2] Du haut du balcon, Mirabeau avait réclamé une représentation de *Charles IX* au nom des fédérés de Provence.

Digitized by Google

sa profession et la mobilité d'humeur qui le prédispose à tout changement. Dans la nouvelle société qui se formait sur les débris de l'ancienne, les actrices retrouvaient les traditions de galanterie et, avec des manières différentes, les mêmes dispositions à leur égard. Jamais elles n'avaient vécu en plus étroites relations avec les petits marquis de l'ancien régime qu'elles ne le firent avec leurs successeurs. Quant aux hommes, ils ne prévoyaient pas, pour la plupart, que les événements les ruineraient : ils voyaient l'avenir à travers le mirage de l'espérance, et le présent n'était pas de nature à les décourager. Au lieu de vider les théâtres, en effet, les premières années de la Révolution les remplirent. On s'y portait en masse aux pièces patriotiques, et l'effervescence du public était pour les curieux un attrait de plus, sans être encore un danger. Pendant que les uns y cherchaient un nouveau foyer de fièvre et d'excitation, ils étaient pour les autres une diversion aux inquiétudes et aux agitations de la rue, un repos et comme un abri.

La multiplication subite des spectacles, en 1791, répondait certainement à un besoin ou à un désir de la population parisienne, quoiqu'elle ait de beaucoup dépassé la mesure. La France entière y défile aux fêtes de la Fédération. De 1789 à 1792, on s'y presse, même aux jours de troubles, même après la proclamation de la patrie en danger [1], et dans les moments de détente, l'affluence redouble. Tous les témoignages contemporains s'accordent à reconnaître la fièvre de plaisir et de frivolité qui se mêla, pendant les premières années de la Révolution, aux agitations de la rue et que la Terreur même ne devait pas éteindre entièrement [2], car si, durant cette période néfaste, les désordres, les émeutes, les massacres, interrompaient souvent les spectacles, à la première éclaircie la foule en reprenait le chemin, avec cet amour qu'ont toujours eu le Parisien et le peuple pour les jeux de la scène. On jouait aux plus mauvais jours, sauf impossibilité matérielle ou défense de la Commune. Suivant le mot de Mercier [3], qu'on coupât soixante têtes ou qu'on

[1] « Les spectacles sont pleins, comme de coutume; les cabarets, les lieux de divertissement regorgent de peuple, de garde nationale, de soldats. » (*Mercure de France*, 21 juillet 1792.)

[2] V. particulièrement le *Gil-Blas de la Révolution*, par Picard.

[3] *Paris pendant la Révolution*, t. I, ch. 21.

Digitized by Google

n'en coupât que trente, le rideau se levait toujours à la même heure, et le public ne faisait point défaut. Il se leva le 21 janvier 1793 ; il se leva le 31 mai, le 12 octobre, le 5 avril 1794.

L'intérêt des comédiens ne semblait donc pas, autant qu'on pourrait croire, en contradiction avec leur orgueil. Comment n'eussent-ils pas saisi avec empressement l'occasion de s'émanciper et de s'affranchir, de conquérir leurs droits d'hommes et de citoyens? Il était clair, dès l'origine, que les effets de la Révolution devaient s'étendre jusqu'à eux. On sait quelle était, sous l'ancien régime, leur position sociale, et quelle flétrissure, en dépit de certaines apparences, non seulement l'opinion, mais l'Eglise et, en beaucoup de points, la loi infligeaient aux comédiens. Dans un grand nombre de diocèses, particulièrement dans celui de Paris, ils étaient tenus pour excommuniés, et la formule de l'anathème était lue au prône chaque dimanche ; ou pour infâmes et assimilés aux pécheurs publics. On ne les mariait, ils ne recevaient les sacrements et la sépulture chrétienne que moyennant une renonciation préalable et formelle à leur état. Plusieurs rituels même allaient jusqu'à les refuser comme parrains. Les corps d'état leur étaient fermés ; ils n'étaient admis à exercer aucunes charges, fût-ce de celles qui s'achetaient à prix d'argent. Sur ce terrain, d'ailleurs, tout n'était qu'inconséquence et contradiction : ceux que flétrissaient la loi et l'Eglise se réclamaient de la bienveillance et de la protection du roi, fils aîné de l'Eglise et au nom de qui la loi se rendait. Les tribunaux repoussaient leur témoignage, et le roi les pensionnait. L'Eglise les forçait de quitter leur état; le roi leur enjoignait d'y rentrer, et les gentilshommes de la Chambre ne leur permettaient de tenir nul compte du serment qu'ils avaient prêté, s'ils échappaient à la mort. En réalité, la loi civile était encore plus sévère pour eux que la loi religieuse. Ils n'avaient point d'état légal en France. Le Parlement les avait toujours traités de fort haut. En 1709, il ne consentit que « par grâce » à les entendre au cours d'un de leurs procès ; en 1738, dans ses Remontrances au roi, il les qualifiait « d'hommes diffamés, dont le crime est aussi public que la profession qu'ils exercent est solennellement défendue. » Soumis à un pouvoir arbitraire, tantôt on les enfermait pour un rien, même les plus illustres, au For-l'Evêque ou à la Force; tantôt on leur passait les caprices les

Digitized by Google

plus extravagants. On les frappait administrativement, on disposait d'eux sans ou contre leur gré, et la seule différence qu'il y eût, à ce point de vue, entre les comédiens du Roi et ceux des théâtres inférieurs, c'est que les premiers dépendaient des gentilshommes de la Chambre et les autres du lieutenant de police [1].

Certains philosophes, — pas tous ; qu'il nous suffise de rappeler Rousseau, — avaient eu beau combattre le préjugé ; le relâchement des mœurs et des liens sociaux avait eu beau se prêter à une foule de compromissions, la note d'infamie n'en subsistait pas moins. Le monde les repoussait de son sein, tout en les employant à ses plaisirs ; s'il les comblait de ses dons et les traitait sur le pied d'une familiarité bienveillante, c'était avec une nuance de mépris, comme des gens sans conséquence, des amuseurs, en se réservant de leur faire sentir leur infériorité et de les remettre à leur place. Riches, recherchés, courtisés, adulés, grisés par leurs succès de tout genre, enivrés de leur importance, insolents envers les auteurs, ils ne pouvaient cependant effacer de leur esprit cette humiliation d'un état social qui les mettait sur le même rang que les juifs, les prostituées et le bourreau, et qui les exposait à de fréquents affronts, dont ils se vengaient par un redoublement d'arrogance envers leurs souffre-douleur : les poètes tragiques et comiques.

La fierté de quelques comédiens fameux sentait cette situation avec amertume : « Comptez-vous pour rien le droit de me parler ainsi ? » disait Lekain à un vieux chevalier de Saint-Louis qui, l'entendant exprimer ses doléances de ce que la part de l'année eût à peine monté à huit mille livres, s'était écrié d'un ton bourru : « Voilà un plaisant faquin de se plaindre ! Moi, je suis couvert de blessures, et j'ai huit cents livres de pension [2]. »

[1] V. Gaston Maugras, *Les Comédiens hors la loi*, 1887, in-8, chap. 12 à 14. On a dit que François de Neufchâteau avait été rayé du tableau de l'ordre des avocats pour avoir épousé la fille d'un danseur à l'Opéra, nièce de Préville. Le fait est contesté par Jal dans son *Dictionnaire critique ;* cependant on le trouve rappelé dans les *Cahiers, plaintes et doléances des comédiens*, en 1789. — L'Académie royale de musique, plus favorisée que le Théâtre-Français, s'était dérobée depuis quelques années à la domination des gentilshommes de la Chambre.

[2] Grimm, *Correspondance*, éd. Maurice Tourneux, t. VII, p. 275.

Digitized by Google

On raconte que lorsque Brizard, dont on estimait le caractère à l'égal du talent, donna sa représentation de retraite, le même jour que Préville, au milieu des premiers symptômes de la Révolution (1er avril 1786), un de ses plus notables auditeurs vint le féliciter dans sa loge, et dit à son fils, en lui montrant le vieil Horace : « Mon enfant, saluez en M. Brizard l'homme de bien, estimé de tous, dont la vie a combattu le préjugé attaché à sa profession, et dont la présence compensera dans la société le vide que sa retraite va faire au théâtre ; » le vieux comédien et ses camarades se montrèrent, dit-on, fort touchés de ces paroles, et Brizard, se tournant vers eux : « Mes amis, fit-il, prenez patience, votre tour viendra. »

Pour un bon nombre, en effet, l'avènement de la Révolution dut être le signal de la réhabilitation, de l'émancipation et de la revanche. Beaucoup y virent le moyen, dont ils usèrent largement, de se venger du mépris que faisaient peser sur eux non seulement la noblesse et le clergé, mais le peuple, qui les regardait comme une caste à part, frappée d'excommunication [1]. Eux aussi ils eussent pu publier leurs cahiers, s'ils avaient été constitués en un corps jouissant de ses droits. Un auteur anonyme y suppléa en mettant au jour, peu après la réunion des Etats généraux, les *Cahiers, plaintes et doléances de messieurs les comédiens françois* [2]. Il suppose une réunion de la troupe pour aviser, sur la proposition de Saint-Phal, aux moyens « de prendre part à la grande Révolution qui s'opère dans le moment, » et de suppléer à l'oubli des électeurs, qui n'ont choisi aucune personne de leur profession parmi les représentants des trois ordres. Cet opuscule n'est qu'une fantaisie satirique dont certains traits sont dirigés contre l'orgueil et les prétentions de ce que les *Mémoires secrets* appellent *le tripot comique*, tandis que d'autres visent les faits politiques du jour ; mais il n'en indique pas moins, sous une forme d'un enjouement discret, quelques-unes de leurs espérances, de leurs rancunes et de leurs revendications. Les principales sont placées dans la bouche de Grammont, qui déjà alors se distinguait par l'ardeur de son patriotisme : il signale, en particulier, l'abus des lettres de cachet et

[1] Lombard de Langres, *Mémoires*, t. I, p. 143.
[2] 1789, brochure in-8.

Digitized by Google

des ordres arbitraires chez les gentilshommes de la Chambre, et il espère que, « en les voyant aussi zélés pour le bien de l'Etat, » la nation cessera « de flétrir leur profession par un préjugé aussi injuste que grossier [1]. »

Leur zèle était grand, en effet, s'il n'était pas entièrement désintéressé, et il ne devait pas tarder à porter ses fruits. Dès la formation de la milice bourgeoise, on les voit accourir et s'enrôler; ils passent les nuits au corps de garde, font des patrouilles, se mêlent aux premiers mouvements. Le 13 juillet 1789, dans les églises où se réunissent les patriotes, des comédiens du boulevard montent en chaire pour les haranguer, et cette indécence ne laisse pas de choquer de braves gens, si avancés qu'ils soient dans les idées du jour [2]. Quelques témoins des événements font l'éloge du *zèle* et du *courage intrépide* déployés alors par les comédiens [3]. Plusieurs, entre autres Beaulieu, des Variétés, prennent une part active au siège de la Bastille. Tous les théâtres célèbrent la grande journée, donnent des représentations au bénéfice des héros du 14 juillet, des blessés, des veuves et des orphelins. On compose et l'on joue des œuvres de tout genre en l'honneur de la victoire populaire : le cirque d'Astley et Ruggieri, prêts les premiers, à cause de la nature élémentaire de leurs représentations, montent, l'un deux pièces équestres sur la prise de la forteresse, l'autre une pantomime avec feux d'artifice, où doivent figurer les favoris du moment, les gardes-françaises. Plus tard, le théâtre des Associés donnera le *Quatorze juillet*, fait historique en vers, de Fabre d'Olivet. Plus tard encore, voulant payer son tribut, le Théâtre de la Nation accueillera un ouvrage indigne de lui, élucubration fastidieuse d'un auteur inconnu, le sexagénaire Harny, et jouera vingt-trois fois la *Liberté conquise ou le Despotisme renversé*, au milieu de transports enthousiastes. Talma ne dédaigne pas de tenir un rôle dans cette espèce de pantomime dialoguée, avec accompagnement de coups de fusil, et pendant une représentation gratuite de la pièce, Mlle Sainval couronnera sur la scène l'ex-garde française Arné, l'un des *vainqueurs* les plus popu-

[1] 1789, brochure in-8, p. 29 et 12.
[2] Cousin Jacques, *Histoire de France pendant trois mois*, p. 43.
[3] *Principaux événements de la Révolution de Paris*, III.

Digitized by Google

laires. A peine ouvert depuis quelques mois, en concurrence avec le Théâtre de la Nation, le Théâtre-Français de la rue Richelieu ne voudra pas rester en arrière, et il dépensera chaque soir deux mille livres de poudre à la représentation d'un drame national sur le même sujet [1].

On peut conjecturer sans jugement téméraire que l'amour de l'uniforme et le plaisir de la parade n'étaient pas pour peu de chose dans le zèle extraordinaire que déployèrent tout d'abord les comédiens pour la garde nationale [2], comme l'habitude de parler en public et de remuer les foules ne put que les pousser encore à briguer les emplois publics. Non seulement le fougueux Grammont, mais Brizard et Larive, du Théâtre-Français, sont nommés chefs de bataillon, pendant que Naudet devient président de district, et ils font passer leur service civique avant le devoir professionnel : parfois le régisseur vient annoncer qu'un acteur ne peut prendre part à la représentation ou qu'il se trouve en retard parce qu'il est de garde, et l'on applaudit; ou l'acteur paraît sur la scène revêtu encore de son uniforme, et l'on applaudit toujours. Arlequin lui-même est dans le mouvement et se signale aux premiers rangs des patriotes [3].

Le choix de comédiens comme officiers de la garde nationale dans quelques districts fut le point de départ de leur émancipation. Il enflamma leurs espérances et celles de leurs partisans; il suscita aussi bien des discussions et des objections. Plusieurs orateurs, particulièrement des avocats, s'élevèrent contre ce choix dans les assemblées de districts, et à l'un d'eux, qui venait de citer Cicéron, un membre répondit : « Je ne connais point M. Cicéron; je ne sais pas ce qu'il a fait dans la Révolution : ce que je sais, c'est que M. Naudet, mon général, entend fort bien le service (il avait débuté par l'état militaire et avait servi dans les gardes-françaises), qu'on a été fort heureux de le trou-

[1] V. nos *Hommes du 14 juillet*, in-18, p. 153 et 166.

[2] On a pu observer ce même amour du panache et du galon dans les comédiens infimes ralliés à la Commune en 1871. Il y en a eu sept condamnés par les conseils de guerre.

[3] Goncourt, *Société française sous la Révolution*. 3e édit. 37-38, 63. Etienne et Martainville citent à ce propos plusieurs traits curieux, en particulier celui d'un acteur jouant son rôle de valet sous l'uniforme national. (*Le Théâtre français pendant la Révolution*, III, 140-141.) Le fait est postérieur de quelques années, mais il s'en est passé de semblables alors.

Digitized by Google

ver dans les moments de trouble et qu'après s'être servi des gens, on ne doit pas en être quitte pour leur dire : « Allez-vous-en, gens de la noce [1]. » Des membres du comité militaire de la ville réclamèrent aussi. Les contestations furent parfois si violentes qu'elles allèrent jusqu'aux voies de fait. Naudet, dont le sang était chaud, souffleta un citoyen, nommé Lavau, qui attaquait trop aigrement son élection [2]. J. Chénier prit nettement parti dans la question par un court et énergique plaidoyer [3], où il s'appuie sur l'égalité proclamée par la Constituante, arguë que si les comédiens ne devaient pas être éligibles, il fallait commencer par les empêcher d'être électeurs, rappelle les exemples de Garrick et de Molière, démontre qu'on ne saurait avilir et faire déchoir, parce qu'ils cultivent un talent difficile et ont acquis des droits à l'admiration et à la reconnaissance, des hommes qui jouissaient pleinement de leur droit de cité avant de se faire acteurs, et réclame pour eux la faculté de n'être jugés que d'après leur conduite personnelle, indépendamment d'une profession qui n'a rien de flétrissant en elle-même.

En un style moins correct et plus ampoulé, un autre de leurs champions s'écriait :

« Vous, messieurs, que la patrie arme pour protéger les hommes et leurs pensées, quoi ! par une prévention puérile que n'aura bientôt plus la Sorbonne, vous prétendriez exclure des guérites municipales ces Roscius dont la profession a été celle de la Noue et de du Belloy !.... Dans plusieurs villes du royaume, les comédiens ont donné des preuves de courage et de patriotisme qui leur ont valu, notamment à Brest, l'honneur d'être inscrits à l'hôtel de ville en qualité de bons et honorables citoyens et de recevoir un brevet qui les investit de tous les droits et de toutes les prérogatives attachés à ce titre. Les bourgeois de Nancy ont tenu la même conduite avec eux [4], » etc. Et il

[1] Laya, la *Régénération des comédiens*, 1789, in-12, p. 43.

[2] *Mémoire pour les comédiens français à Messieurs de la milice bourgeoise*, 1789. Naudet ne tint pas ce qu'il semblait promettre, car on le retrouve bientôt dans le parti des *noirs*, et C. Desmoulins l'accuse, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, d'avoir frappé Chénier et Talma.

[3] *Courtes réflexions sur l'état civil des comédiens*, broch. in-8°.

[4] *Mémoire pour les comédiens français à Messieurs de la milice bourgeoise*, pièce in-8.

Digitized by Google

rappelait encore les témoignages d'estime publique donnés à plusieurs acteurs du Théâtre-Français dans deux districts de Paris.

Bientôt après, au milieu du grand élan des dons patriotiques, la Comédie ne reste pas en arrière; elle prend à l'unanimité la résolution d'offrir à l'Assemblée nationale la somme de 23,000 livres, et elle reçoit les félicitations du président, M. de Clermont-Tonnerre, dans la séance du 26 septembre 1789. Trois jours auparavant, les comédiens italiens avaient offert 12,000 livres. Les théâtres des Variétés, Feydeau, du Marais, de l'Ambigu comique, etc., suivent cet exemple. Mlle Dangeville envoie sa toilette en argent; Beaulieu, des Variétés, trois années d'une pension de quatre cents livres que lui faisait son théâtre, avec une adresse débutant ainsi : « Je n'étais rien, lorsqu'un de vos décrets a relevé mon âme et m'a donné le droit d'être quelque chose. » La Fayette reçoit de Larive la chaîne que Bayard portait au cou et qui avait été donnée jadis à Grenoble par un descendant du chevalier sans peur et sans reproche, disent les journaux du temps, à celui qui l'avait si bien représenté dans la tragédie de du Belloy. Le 21 juillet 1790, les sujets de l'Académie nationale de musique apporteront 15,000 livres à l'Assemblée.

D'un bout à l'autre de la Révolution, les démonstrations patriotiques des comédiens ne faibliront pas. Aux approches de la Fédération, on les voit se signaler dans les travaux du Champ de Mars, et Sophie Arnould ne veut pas héberger moins de quatre fédérés à elle seule. Le 19 juillet 1791, les acteurs du théâtre Molière, admis à la barre, s'engagent à entretenir six gardes nationaux à leurs frais, et l'année suivante, ceux du théâtre du Palais à travailler au camp sous Paris. Le 3 septembre 1792, le Théâtre-Français de la rue Richelieu viendra prendre également à la barre l'engagement de voler aux frontières si les dangers de la patrie exigent la fermeture des spectacles, et quelques jours après, quatre-vingt-cinq artistes et employés du théâtre Montansier se forment en une compagnie pour partir aux avant-postes. On n'en finirait pas d'énumérer ces démonstrations [1].

[1] V. les tables des Assemblées et du *Moniteur*, art. *Comédiens*, *Offrandes patriotiques*, Beaulieu, Larive, etc.

Digitized by Google

Dès l'origine, d'ailleurs, les théâtres étaient entrés dans le mouvement en épousant chaque question du jour, en donnant des pièces nouvelles en rapport avec les idées dominantes, ou en reprenant les pièces anciennes qui pouvaient plaire au public du moment et fournir matière à des allusions patriotiques, bref en se formant peu à peu de leur mieux un répertoire révolutionnaire. Tant de zèle ne pouvait rester sans effet. Dans la séance du 21 décembre 1789, à la Constituante, la question des droits des comédiens fut soulevée par Rœderer au cours d'une discussion sur les non catholiques et les juifs. Le comte de Clermont-Tonnerre proposa un décret déclarant formellement qu' « aucun citoyen actif, réunissant les conditions d'éligibilité, ne pourra être écarté du tableau des éligibles, ni exclu d'aucun emploi public à raison de la profession qu'il exerce ou du culte qu'il professe. » Beaucoup de membres trouvaient la Déclaration des droits de l'homme suffisante; il leur semblait inutile de faire une loi pour reconnaître propres aux emplois publics ceux que nulle loi n'en excluait. Mais, afin de ne laisser place à aucune équivoque, la discussion s'engagea, le 23 décembre, sur la motion de Clermont-Tonnerre.

Ce fut l'auteur du projet qui monta d'abord à la tribune pour le soutenir. En ce qui concernait les exclusions relatives aux professions, « il en est deux, dit-il, que je souffre de rapprocher : » celle du bourreau et celle du comédien. Quoi! « d'honnêtes citoyens peuvent nous présenter sur les théâtres les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, des ouvrages remplis de cette saine philosophie qui a préparé avec succès la Révolution, et vous leur direz : « Vous êtes comédiens du roi, vous occupez avec succès le théâtre de la nation, vous êtes infâmes ! » La loi ne doit pas laisser subsister l'infamie. Si les spectacles, au lieu d'être l'école des mœurs, en causent la dépravation, épurez-les, ennoblissez-les et n'avilissez pas des hommes qui exercent des talents estimables. Mais, dit-on, vous voulez donc appeler aux fonctions de judicature, à l'Assemblée nationale, des comédiens? Je veux qu'ils puissent y arriver s'ils en sont dignes.... »

L'abbé Maury lui répondit sur tous les points, avec sa vigueur ordinaire :

« L'opinion qui les exclut n'est point un préjugé; elle honore, au contraire, le peuple qui l'a conçue. La morale est la pre-

Digitized by Google

mière loi ; la profession du théâtre viole essentiellement cette loi.... Les révolutions dans l'opinion ne peuvent pas être aussi promptes que nos décrets.... Craignons d'avilir les municipalités au moment que nous devons les créer de manière à ce qu'elles méritent le respect pour obtenir la confiance. »

C'était la vieille et éternelle controverse sur le théâtre qui ressuscitait sous une forme nouvelle, mais cette fois avec une sanction et dans un but précis. L'évêque de Nancy, M. de la Fare, appuya l'opinion de Maury, auquel répondit Robespierre. Tout en croyant qu'une loi était inutile, Robespierre s'applaudissait néanmoins de cette manifestation « en faveur d'une classe trop longtemps opprimée. Les comédiens, ajoutait-il, mériteront davantage l'estime publique quand un absurde préjugé ne s'opposera plus à ce qu'ils l'obtiennent : alors les vertus des individus contribueront à épurer les spectacles, et les théâtres deviendront des écoles publiques de principes, de bonnes mœurs et de patriotisme. »

Les acteurs de notre première scène intervinrent au cours du débat par une lettre adressée au président, qui fut lue dans la séance du 24. Cette lettre était conçue avec modération et habileté. Elle exprimait leur inquiétude sur les résultats de la délibération, car des « hommes honnêtes peuvent braver un préjugé que la loi désavoue, mais personne ne peut braver un décret, ni même le silence de l'Assemblée nationale sur son état.

« Les comédiens français, dont vous avez daigné agréer l'hommage et le don patriotique, vous réitèrent, Monseigneur, et à l'auguste Assemblée, le vœu le plus formel de n'employer jamais leurs talents que d'une manière digne de citoyens français, et ils s'estimeraient heureux si la législation, réformant les abus qui peuvent s'être glissés sur le théâtre, daignait se saisir d'un instrument d'influence sur les mœurs et sur l'opinion publique. »

La Révolution devait exaucer ce vœu, dont la Comédie n'avait probablement pas compris toute la portée, et qui n'était même sans doute sous sa plume qu'une demande détournée de protectorat. La lettre produisit des effets divers sur l'Assemblée ; beaucoup de membres trouvaient cette intervention déplacée, et l'abbé Maury se fit rappeler à l'ordre, au milieu d'un grand tumulte et de protestations nombreuses, en la qualifiant

Digitized by Google

d'indécente. La discussion reprit, et le marquis de Marnésia ne laissa pas d'embarrasser fortement les partisans des comédiens, en rappelant les anathèmes de Rousseau, que la Révolution considérait comme son oracle. Mais le poids de la parole de Mirabeau emporta la balance. A l'en croire, d'ailleurs, quelques provinces avaient déjà secoué le joug du préjugé, et il allégua pour preuve que les pouvoirs d'un député de Metz étaient signés de deux comédiens. « Il serait donc absurde, en politique même, de leur refuser le titre de citoyens que la nation leur défère avant nous [1]. » En conséquence, l'Assemblée décréta qu « 'il ne pourra être opposé à l'éligibilité d'aucun citoyen d'autres motifs d'exclusion que ceux qui résultent des décrets constitutionnels. »

Une grande partie de la presse avait secondé les revendications des acteurs. Camille Desmoulins n'avait pas attendu la discussion pour se prononcer sur leur cas. Dans son *Discours de la lanterne*, il rappelait que les Thébains avaient élevé une statue au comédien Pronomus, à côté de celle d'Epaminondas, et, en rapportant l'épigramme d'un citoyen du district des Cordeliers qui, après l'élection de Grammont comme capitaine, opinait qu'il fût désormais interdit de le siffler au parterre, il s'associait à la réplique du président, faisant remarquer qu'il doit être permis de siffler l'avocat et le capitaine aussi bien que le comédien, qu'on a sifflé le marquis d'Uxelles, maréchal de France, à l'Opéra; le coadjuteur, Condé, Conti, le comte d'Artois, le Parlement, les chanceliers, les archevêques.

« Il est passé, ce temps, écrivait le rédacteur des *Sottises de la semaine* [2], en rendant compte de la proposition, où l'on excommuniait à la fois les sauterelles et les acteurs; j'estime plus le citoyen qui amuse le public en corrigeant ses mœurs que le jongleur qui dupe la multitude par des farces mystérieuses.... Si le gouvernement approuve et soutient les spectacles ; si, en bonne politique, ils sont regardés comme indispensablement nécessaires, pourquoi affliger du mépris public une classe d'hommes utiles, et qui tend au point de ralliement, à l'intérêt général? »

[1] *Moniteur*, *Réimpression*, II, p. 439 à 471, *passim*.
[2] 1789, n° 3.

Digitized by Google

Laya écrivit, en faveur des comédiens, une brochure [1] dédiée par les éditeurs à Messieurs des districts des Cordeliers et de Saint-André des Arcs, qui avaient ouvert la voie au décret en choisissant un acteur pour capitaine. Ce n'est, dans sa plus grande partie, qu'une déclamation sentencieuse et vague, qui s'attache à réfuter respectueusement Rousseau, dont l'opinion gênait beaucoup ses disciples. Elle ne devient un peu piquante que vers la fin, où l'auteur s'en prend à maître Simon, l'un des avocats assez nombreux qui avaient parlé contre les comédiens dans les districts, et amplifie la thèse de Camille Desmoulins, que ceux-ci ne sont pas seuls à être sifflés. Bien d'autres *brochuriers* soutinrent la même cause. Il est vrai que le décret trouva aussi des censeurs. Une facétie mordante, publiée quelques semaines après, suppose une discussion à l'Assemblée entre le philosophe de Genève et Mirabeau :

« Messieurs, — dit Rousseau, en soulignant d'abord l'inconséquence que nous avons signalée, — dans les commencements de votre assemblée, vous avez trop suivi mes opinions, et maintenant j'ai lieu de craindre que vous ne les suiviez pas assez. Vous avez fait de grandes fautes en étendant trop mes principes, et vous risquez d'en faire de plus grandes en étendant encore davantage vos conséquences. M'avez-vous donc réservé pour me compromettre aux yeux de l'univers et de la postérité, tantôt en m'écoutant et tantôt en ne m'écoutant pas?....

« En commençant par observer les faits avant de raisonner sur les causes, je vois en général que l'état de comédien est un état de licence et de mauvaises mœurs ; que les hommes y sont livrés au désordre; que les femmes y mènent une vie scandaleuse ; que les uns et les autres, avares et prodigues tout à la fois, toujours accablés de dettes et toujours versant l'argent à pleines mains, sont aussi peu retenus sur leurs dissipations que peu scrupuleux sur les moyens d'y pourvoir. Je vois encore que, par tout pays, leur profession est déshonorante; que ceux qui l'exercent, excommuniés ou non, sont partout méprisés, et qu'à Paris même, où ils ont plus de considération et une meilleure

[1] *La régénération des comédiens en France, ou leurs droits à l'état civil*, par Laya.

Digitized by Google

conduite que partout ailleurs, un bourgeois craindrait de fréquenter ces mêmes comédiens qu'on voit tous les jours à la table des grands. Une troisième observation, non moins importante, est que ce dédain est plus fort partout où les mœurs sont plus pures, et qu'il y a des pays d'innocence et de simplicité où le métier de comédien est presque en horreur. Vous me direz qu'il n'en résulte que des préjugés ; j'en conviens ; mais ces préjugés étant universels, il faut leur chercher une cause universelle, et je ne vois pas qu'on la puisse trouver ailleurs que dans la profession même à laquelle ils se rapportent. A cela vous répondez que les comédiens ne se rendent méprisables que parce qu'on les méprise; mais pourquoi les eût-on méprisés s'ils n'eussent été méprisables? Pourquoi penserait-on plus de mal de leur état que des autres, s'il n'avait rien qui l'en distinguât ?....

« Il ne s'agit pas de crier d'abord contre les préjugés, mais de savoir premièrement si ce ne sont que des préjugés, si la profession de comédien n'est point, en effet, déshonorante en elle-même, car si, par malheur, elle l'est, nous aurons beau statuer qu'elle ne l'est pas, au lieu de la réhabiliter nous ne ferons que nous avilir nous-mêmes.

« Qu'est-ce que le talent du comédien? L'art de se contrefaire, de revêtir un autre caractère que le sien, de paraître différent de ce qu'on est, de se passionner de sang-froid, de dire autre chose que ce qu'on pense, aussi naturellement que si on le pensait réellement, et d'oublier enfin sa propre place à force de prendre celle d'autrui. Qu'est-ce que la profession de comédien ? Un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent, se soumet à l'ignominie et aux affronts qu'on achète le droit de lui faire et met publiquement sa personne en vente. J'adjure tout homme sincère de dire s'il ne sent pas au fond de son âme qu'il y a dans ce trafic de soi-même quelque chose de servile et de bas.... Quel est donc, au fond, l'esprit que le comédien reçoit de son état? Un mélange de bassesse, de fausseté, de ridicule orgueil et d'indigne avilissement qui le rend propre à toute sorte de personnages, hors le plus noble de tous, celui d'homme, qu'il abandonne. »

J'ai donné de longues citations de cette prosopopée, qui n'est guère qu'un extrait de la *Lettre* de Rousseau *sur les spectacles*,

Digitized by Google

parce qu'elle résume nettement et vigoureusement l'opinion des opposants à l'émancipation des comédiens. L'auteur fait répliquer au philosophe par un discours de Mirabeau qui n'est qu'un persiflage. Mirabeau répond que la question de savoir si les comédiens sont éligibles est résolue déjà, puisqu'on l'a élu. N'a-t-il pas joué la comédie à Aix, à Versailles, à Paris, à Berlin, et la tragédie aussi, dans les rues, les places, les carrefours, dans la galerie du palais même du Roi, et jusqu'à sa porte, à celle de la reine? Il faut donc que ses camarades puissent entrer, à moins qu'il ne doive sortir. Et ne reconnait-il pas dans l'assemblée trente, quarante, cinquante de ses collègues, comédiens et tragédiens comme lui? Si leur décret écarte les acteurs de cette enceinte, il ne lui restera qu'à étendre le doigt et à déclarer l'Assemblée dissoute [1].

Mais l'opinion parut généralement accueillir avec faveur la décision de l'Assemblée. Dans une espèce de *revue* en vers : le *Journaliste des ombres, ou Momus aux Champs-Elysées*, que le futur auteur de *Cadet-Roussel*, le chevalier Jean Aude, donna au théâtre de la Nation le 14 juillet 1790, il n'eut garde d'oublier le décret de l'Assemblée nationale. Momus distribuait dans l'autre monde les journaux qui contenaient les grandes nouvelles de la Révolution. Lekain et Adrienne Lecouvreur apprenaient de lui la réhabilitation des comédiens, aux vifs applaudissements de la salle, qui éclata surtout en bravos à ce vers adressé à Lekain :

S'il eût vécu plus tard, il mourait citoyen.

Le parterre applaudit également les allusions faites par les acteurs, dans leurs compliments de rentrée, à l'abolition du préjugé cruel dont ils étaient autrefois victimes. Ce n'étaient là, après tout, que des congratulations de famille, très naturelles dans le lieu et dans les circonstances où elles se produisaient. Le décret de l'Assemblée obtint des sanctions plus significatives. Plusieurs sociétés populaires, et en particulier celle des Amis de la Constitution, s'ouvrirent aux comédiens. Un acteur

[1] *Evénements remarquables et intéressants à l'occasion des décrets de l'auguste Assemblée nationale, concernant l'éligibilité de MM. les comédiens, du bourreau et des juifs.* 1790.

Digitized by Google

du théâtre de Nantes, excellent dans les *financiers*, Gourville, que la garde nationale avait déjà élu officier, devenu membre de cette société, prononça à la rentrée du théâtre une harangue où il se prévalait de toutes ces circonstances pour relever sa profession : « Messieurs, l'instant où j'ai l'honneur de paraître devant vous est sans doute le plus beau moment de ma carrière; ce n'est plus le comédien qui s'acquitte d'un devoir établi par l'usage, c'est l'homme libre, qu'une sage législation vient d'élever au rang de citoyen.... Si la Bretagne a secoué le joug de la tyrannie, si elle a marché la première sous l'étendard de la liberté, j'ose avancer aussi, Messieurs, que vous avez été les premiers à fouler aux pieds ce fanatique préjugé, ce fantôme enfanté dans des siècles d'ignorance, qu'une saine philosophie vient enfin d'anéantir. » Et il finissait en exprimant un espoir qui ne devait guère se réaliser : « La scène épurée deviendra l'école de la nation. J'ose enfin espérer que les mœurs illustreront les talents et que les talents ne seront jamais avilis ni dégradés par les mœurs. L'acteur sentira le premier que pour persuader, élever l'âme, il faut qu'il soit lui-même pénétré des sentiments vertueux dont il est l'organe [1]. »

II.

Par son vote du 24 décembre 1789, la Révolution élevait donc les comédiens au rang de citoyens, et ils vont se hâter d'user de leurs droits nouveaux, en se poussant aux fonctions et en briguant des emplois publics, avec une ardeur révolutionnaire encore accrue par leur reconnaissance pour ce don de joyeux avènement. Entraînés par l'orgueil et la vanité caractéristiques de la profession, par l'habitude et le besoin des exhibitions publiques, par la soif des applaudissements, par l'habitude de jouer un rôle et le désir de passer de la fiction à la réalité, ils restent encore comédiens en croyant devenir, en devenant des hommes politiques.

En outre, le côté théâtral de la Révolution les attire. Entre elle et eux il y a comme une harmonie naturelle, comme une

[1] C. Mellinet, *La Commune et la milice de Nantes*, VI, 213.

Digitized by Google

affinité secrète et puissante. En même temps que des déclamations de Rousseau et de l'abbé Raynal, elle s'inspirait des souvenirs de l'antique et de l'éducation de collège; elle se réclamait de Brutus, de Caton d'Utique, de Cincinnatus, de Cornélie, de Décius, des Gracques, et reprenait à son compte les tirades des tragédies de Voltaire, aussi bien que les hardiesses et les irrévérences de Figaro. La transition se faisait comme d'elle-même entre le Romain de Corneille et le farouche patriote veillant à la garde des droits de l'homme et de la liberté. Le théâtre était, pour ainsi dire, de plain-pied avec la réalité : la tragédie courait les rues, suivant le mot de Ducis, ce qui ne l'empêchait pas de se multiplier aussi sur la scène, tant elle répondait à l'état d'esprit général. Les hommes politiques y puisaient leurs formules, et les acteurs y avaient pris d'avance les habitudes oratoires et l'emphase républicaine des clubs, des sociétés patriotiques, de la Convention.

La Révolution est comme une grande tragédie, ou plutôt comme un grand drame shakespearien, en une multitude de tableaux, fourmillant de personnages et de mouvement, tumultueux, plein de péripéties émouvantes, grotesques et terribles : scenario de Marat, Robespierre et Sanson; paroles de Mirabeau, Barnave, Vergniaud, Danton; couplets de Marie-Joseph Chénier, Desorgues, Lebrun-Pindare, Rouget de l'Isle; musique de Gossec, Catel, Lesueur et Méhul; costumes et décors de David; mise en scène de Collot d'Herbois, Saint-Just, Merlin de Thionville, Lequinio, Boissy d'Anglas, François de Neufchâteau et du patriote Palloy. Malgré l'atroce réalité des faits, en lisant les grandiloques répliques des acteurs et en voyant leurs gestes, n'avez-vous pas eu souvent l'impression d'une pièce colossale et d'une troupe de comédiens guindés sur leurs cothurnes, drapés dans leurs toges, immobilisés sous leurs masques violents, prenant des attitudes antiques et jetant dans un porte-voix, avec des gestes apprêtés, des phrases à la Tite-Live? Aux heures les plus sombres, dans l'entraînement de la lutte, dans le paroxysme de la fièvre, ils posent encore d'instinct et arrangent des scènes à effet. — La tragédie est partout, à tel point que de lui-même le mot vient sans cesse sous la plume et monte spontanément aux lèvres de Danton : « Il s'agit bien de misérables comédies! s'écrie-t-il, le 16 janvier 1793, dans la discussion sur l'*Ami des lois*. Il s'agit de la tragédie que vous devez donner aux

Digitized by Google

nations ; il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête d'un tyran. » Et repoussant le système des deux Chambres : « Il faut qu'il y ait unité de lieu, de temps, d'action, et la pièce restera. »

La Révolution fut vraiment le règne du théâtral, et il serait même assez curieux d'examiner comment l'artifice et la mise en scène purent garder toujours une si large place dans une période où tous semblent emportés par la tourmente infernale qui souffle dans le deuxième cercle du Dante. Partout le désir de paraître, de se mettre en relief, de jouer son rôle ; partout les démonstrations, les défilés, les parades, l'étalage de la médaille commémorative, de l'épaulette, de la cocarde ; partout l'arrangement, la déclamation, l'emphase ; jamais de naturel et d'abandon ; quelque chose, même dans la fureur, de guindé et d'artificiel où l'on sent qu'il s'agit d'un rôle.

Tout d'abord le langage est théâtral. Ecrivains dans leurs livres, orateurs dans leurs discours, à l'Assemblée, à la Commune, au club, au district, se créent une phraséologie redondante, pleine de formules et de périodes pompeuses. Les mots longs d'une toise, comme dit Martine, — ce qu'Horace appelle *sesquipedalia verba*, — se croisent avec les métaphores ambitieuses dans une trame de lieux communs ampoulés. L'enflure des sentiments se traduit par l'enflure des mots ; chacun s'observe, s'efforce de se modeler sur son idéal romain ou spartiate, se tend, se gonfle, se raidit. Le jacobinisme, a dit M. Caro, est la politique de l'emphase [1]. L'imagination obsédée de grands mots et de grandes phrases, tel révolutionnaire n'a poussé à outrance ses opinions que parce qu'il a l'esprit naturellement théâtral, parce qu'il s'enivre à froid comme un acteur.

Cette emphase passe même au peuple, et le langage courant mêle sa grossièreté de boursouflure. Dans les réunions populaires, on n'a que les noms des Brutus et des Gracques à la bouche. Des savetiers et des rempailleurs de chaises se font appeler Aristide et Publicola. Parmi les innombrables récits de la prise de la Bastille, ceux qui sont d'origine populaire comptent parmi les plus ampoulés : ils arrangent le moindre détail en drame ; ils métamorphosent le moindre mot

[1] *Fin du XVIIIe siècle*, II, 292.

Digitized by Google

en harangue : rien n'y est dit simplement; on y discerne un perpétuel effort, toujours gauche, souvent grotesque, pour mettre toutes choses à l'optique du théâtre. Le domestique Grolaire, blessé dans l'attaque, a conscience de l'importance que lui donne sa blessure, dont il fait les honneurs à ceux qui l'entourent; il envoie des sourires et des baisers au public, comme un acteur qu'on applaudit joue son rôle avec une jactance ingénue, et s'efforce de trouver de belles phrases, dignes du personnage qu'il est devenu. De même les gardes-françaises, les simples soldats, passés au rang de héros, sentent le besoin de soutenir leur renommée par leurs paroles, et ils font, ou on leur fait des mots antiques. La réponse de la poissarde devant qui l'on se plaignait, le jour des obsèques de Mirabeau, que la municipalité n'eût pas fait arroser les boulevards : « Elle a compté sur nos pleurs, » obtient le succès du *qu'il mourût!*

Et pour Mirabeau lui-même, qui donc, tout en admirant son éloquence souveraine, n'en sent la pompe et l'arrangement théâtral? Se sachant l'objet de l'attention générale, a écrit son ami et collaborateur Dumont de Genève, « il n'a cessé de parler et de se conduire comme un grand et noble acteur sur le théâtre national. » Les comparaisons semblables viennent tout naturellement en parlant des hommes de cette époque, et particulièrement de Mirabeau, dont la mort fut plus théâtrale encore, et qui s'appliqua à soutenir son rôle jusqu'au bout, à *dramatiser* son agonie, selon l'expression de Talleyrand, par des mots à effet, des attitudes étudiées sur celles des grands hommes de la scène.

Charlotte Corday et Mme Roland se modèlent sur Corneille, celle-ci sans préjudice de Rousseau, et la jeune Cécile Renaud, qui n'a que dix-huit ans, et qui est fille d'un marchand papetier, surprise au moment où elle cherchait à s'introduire chez Robespierre, fait une réponse à la romaine : « Je voulais voir comment était fait un tyran. » On retrouve cette emphase mélodramatique non seulement dans les motions, délibérations et arrêtés des sociétés populaires, mais jusque dans certains décrets, comme celui de la levée en masse (août 1793), où il est dit que « les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'amour de la république. »

Digitized by Google

La Révolution fait preuve du même génie théâtral dans ses formules et ses dénominations. Elle a des communes qu'elle appelle *Bourg-Régénéré*, *Brutus-le-Magnanime*, *Chêne-Libre*, *la Montagne-Chérie*, *la Régénération*, *les Rochers-Républicains*, *Guillaume-Tell*, *Renom-Libre*, *Val-Civique;* elle substitue aux noms de l'Hôtel-Dieu et de la Pitié ceux de *Grand Hospice d'humanité* et de *Maison des élèves de la Patrie*; Saint-Roch devient le *Temple du Génie ;* Saint-Sulpice, le *Temple de la Victoire;* Saint-Nicolas des Champs, le *Temple de l'Hymen*. Un citoyen fait baptiser patriotiqueement sa fille sous le nom de *Pétion-Nationale-Pique*, et le citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères, présente la sienne à la municipalité, le 12 novembre 1792, sous celui de Civilisation-Victoria-Jemmapes-Dumouriez. On a des vaisseaux qu'on nomme *le Formidable*, *le Foudroyant*, *le Tyrannicide*, *le Vengeur*. Une section de Paris vient proposer à la Convention, le 14 brumaire an II, par l'organe du citoyen Chamouleau, d'appliquer aux noms des places et rues de toutes les communes les noms de toutes les vertus. A Paris, le Palais national sera le *Temple du républicanisme;* le parvis Notre-Dame, la *Place de l'Humanité républicaine;* la Halle, la *place de la Frugalité républicaine;* les rues adjacentes porteront les noms de rues *de la Générosité*, *de la Sensibilité*, etc. Et la Convention applaudit!

Les souvenirs de théâtre et les souvenirs de collège introduisent les modes antiques. Le club des Arts, sur la proposition du statuaire Espercieux, délibère sur la question de savoir si l'on portera le costume grec ou romain. David dessine pour les simples citoyens un costume composé d'une tunique, d'un manteau court, d'un pantalon collant, avec bottines et bonnet à la hongroise orné de plumes, et pour les fonctionnaires, pour les représentants, pour les généraux, pour les directeurs, des accoutrements pompeux comme il en eût pu faire pour Larive et Talma. Regardez surtout son costume de représentant du peuple aux armées, avec ce bonnet extraordinaire qui rappelle celui du grand Thomas, le dentiste du Pont-Neuf. Garnerey, Duplessis-Bertaux, Bonneville, Châtaignier, Labrousse, Saint-Sauveur, rivalisent avec lui et imaginent des uniformes mélangés de grec, de romain et de troubadour pour les membres des conseils, les secrétaires, les messagers d'Etat, les agents du gou-

Digitized by Google

vernement, les huissiers, pour chaque catégorie de magistrats et de fonctionnaires, et même pour chaque ministre. Les membres des deux conseils portent un manteau écarlate, brodé de soie bleue, à ganse et à glands d'or, une toque pourpre et violette, une cocarde-panache, la ceinture nationale à franges d'or, la redingote bleu foncé, le gilet cramoisi, les hauts brodequins noirs. Les directeurs sont ceinturés de bleu, portent le manteau nacarat doublé de blanc et le chapeau retroussé avec panache tricolore, ou avec une gerbe de six larges plumes retombant en saules pleureurs. Cette série de costumes révolutionnaires [1] ferait plutôt songer à des figurants de féeries et de ballets qu'à des fonctionnaires, à des magistrats et à des législateurs républicains. Et je ne parle pas des femmes, vêtues ou plutôt dévêtues de tuniques transparentes, avec des bandelettes dans les cheveux, aux pieds des bracelets et des sandales rattachées à la jambe par des nœuds de rubans.

Saint-Just veut que les meurtriers soient vêtus de noir toute leur vie, que le soldat porte une étoile d'or sur son vêtement à l'endroit où il a été blessé, que les sexagénaires qui auront vécu sans reproche viennent prendre l'écharpe blanche dans le temple le jour de la fête de la Vieillesse [2]. Le peuple a lui-même l'instinct de la mise en scène. Le jour de la prise de la Bastille, il élève sur ses épaules Elie couronné de lauriers, « environné, dit le *Moniteur*, de captifs et de trophées composés de tous les instruments de la tyrannie; » il promène les gardes-françaises sur un pavois, le front ceint de fleurs et de lauriers; les prisonniers au son du tambour, précédés de drapeaux et du bonnet de la liberté au bout d'une lance, des clefs, des verrous, des chaînes, des menottes, de prétendus instruments de torture. Après l'acquittement de Marat par le tribunal révolutionnaire, ses admirateurs l'enlèvent, déposent sur sa tête l'inévitable couronne de laurier et de chêne, et le portent en triomphe à la Convention, au milieu d'un immense cortège que précède un sapeur et où figurent des officiers municipaux, des gendarmes, des détachements de la garde nationale. Les défilés à la barre de l'Assemblée, avec musique, accla-

[1] V. la collection *Costumes* au Cabinet des estampes.
[2] *Institutions* de Saint-Just.

Digitized by Google

mations, chants patriotiques, drapeaux déployés et tous les *accessoires* qui peuvent ajouter à l'intérêt pittoresque et dramatique de la manifestation, sont d'ailleurs incessants et donnent un continuel spectacle à la Convention, aux tribunes, à la foule même qui y prend part.

Tout est prétexte à cortèges, défilés, exhibitions. Tout s'y fait théâtralement : pas un don patriotique de boucles de soulier en argent qui ne soit accompagné du serment de mourir pour la patrie. Pas un discours, une motion, un acte quelconque sans annoncer qu'on est prêt à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang, qu'on périra à son poste, qu'on brave les poignards des tyrans : sentiment qui peut être vrai, mais phrase de mélodrame, qui devient ridicule par son éternelle répétition et souvent par sa disproportion avec les circonstances. Quand Merlin de Thionville s'écrie dans la Convention : « Je suis prêt à poignarder le premier qui aspirera à la tyrannie, » il reprend pour son propre compte le rôle qu'il a vu jouer la veille dans *Brutus*, et lorsque David crie à Pétion : « Je demande que vous m'assassiniez, je suis un homme vertueux aussi, » il prononce une phrase qu'on croirait extraite d'un mélodrame de Pixérécourt.

La solennelle prestation de serment civique avec forme théâtrale, roulements de tambours, mains tendues vers le drapeau, a de tout temps été chère aux patriotes de parade, à qui elle donne sans péril une attitude héroïque et fournit l'occasion de transporter dans leur vie une de ces scènes qui sont toujours sûres de produire de l'effet au théâtre. Jamais on ne l'a multipliée comme sous la Révolution. Hommes, femmes, enfants, tous veulent prêter le serment et le renouveler sans cesse; quand on ne le leur demande pas, ce sont eux qui viennent l'offrir : ils se grisent de ce rôle facile de figurants et de comparses; ils se sentent grandis. Tout y sert de prétexte, et chaque fois c'est avec un enthousiasme nouveau qu'on le prête, Gardes nationaux, soldats, fonctionnaires, officiers municipaux, législateurs, simples citoyens, comme les ministres et le roi lui-même, tous y passent et y repassent. C'est une immense traînée de poudre qui va de Paris aux départements, franchit les frontières, saute partout où il y a des Français, jusqu'à Smyrne. Le serment du Jeu de paume a donné le

Digitized by Google

signal. La cérémonie s'organise d'un bout à l'autre du pays et se répète jusqu'au fond du moindre village, avec un appareil proportionné aux ressources dont on dispose. Serments individuels, serments par familles groupées autour de leur chef; serments par corporations, serments par districts. On jure dans les églises, dans les mairies, dans les sections, sur les places publiques, dans toutes les rues et tous les carrefours. Le 4 février 1790, à l'Assemblée, où le roi était venu annoncer son acceptation des derniers décrets et sa résolution de maintenir et défendre la liberté constitutionnelle, tous les membres montent successivement à la tribune pour prêter le serment civique ; puis les tribunes se lèvent et le prononcent à leur tour, devant les députés tournés vers elles. Le soir, à la Commune, Danton demande que le public soit associé au serment, ce qui est adopté par acclamation : les citoyens des deux sexes, dans la salle et les galeries, jurent de concert avec les membres de la municipalité. Puis ceux-ci, le maire à leur tête, descendent sur le perron de l'Hôtel de ville, de là dans la place, où, aux accents de la musique militaire, la Commune et la foule répètent le serment face à face, au milieu des acclamations [1].

Après la fuite du roi, non seulement tous les fonctionnaires publics, les officiers généraux, les chevaliers de Saint-Louis faisant partie de l'Assemblée, se pressent à la tribune pour y prêter le serment, mais le 23 juin, dans la séance de midi, le détachement de la garde nationale qui a escorté à la procession de la Fête-Dieu les membres de l'Assemblée, demande, en les ramenant, à jurer à son tour, et dans la séance de quatre heures du soir, une députation beaucoup plus nombreuse se présente à la barre et, par l'organe de la Fayette, réclame la même faveur. D'elle-même elle organise une sorte de mise en scène théâtrale, quelque chose comme une pantomime civique qui électrise les tribunes : d'abord les musiciens, placés en tête, arrivent en silence, la main levée vers le ciel, et vont se ranger dans la partie supérieure du côté droit ; puis une masse énorme de gardes nationaux, auxquels se sont mêlés des gardes-suisses et des citoyens armés de sabres, de fusils, de piques, traversent la salle, également en silence et les mains

[1] *Moniteur* du 24 juin 1791.

Digitized by Google

levées, et s'arrêtent devant le président, en criant tout à coup : « Nous le jurons ! vivre libres ou mourir ! » Et alors éclate le *Ça ira*. Pendant deux heures et demie les *phalanges patriotiques* se succèdent, le flot coule sans interruption, et la salle retentit de serments et d'acclamations, aux accents de l'hymne révolutionnaire joué par la musique.

Tout ce que la Révolution organise est empreint du même génie théâtral. Lors des enrôlements volontaires pour la patrie en danger, le drapeau noir, les coups de canon sur le terre-plein du Pont-Neuf, les promenades militaires par les rues, les lectures et les harangues des municipaux en écharpes, les amphithéâtres dressés sur les places publiques, avec leur table posée sur deux tambours, leurs tentes ornées de banderoles tricolores et de couronnes de chêne, les deux pièces de canon, placées sur le devant, autour desquelles on range, pour les faire voir, les citoyens inscrits, avant de les conduire en corps jusqu'au quartier général, rien n'est oublié de ce qui peut ébranler les nerfs, exalter et entraîner le patriotisme. Mais ce n'est point assez encore : on fait appel aux théâtres; on leur demande un concours direct et, sur des tréteaux improvisés en plein air, des acteurs populaires jouent au pas de course des pantomimes militaires, des pièces martiales, des vaudevilles où souffle la fièvre du moment : les *Racoleurs*, l'*Enrôlement d'Arlequin*, l'*Enrôlement du bûcheron* [1].

Mais l'interminable chapitre des fêtes révolutionnaires est surtout significatif à cet égard, depuis la Fédération, qui ouvre la marche, jusqu'aux fêtes décadaires et théophilanthropiques. De son premier à son dernier jour, la Révolution a montré pour les fêtes publiques et populaires un penchant caractéristique. Jamais nous n'en avons eu autant que dans la période la plus agitée, la plus sinistre et la plus sanglante de notre histoire. Quel contraste entre ces déploiements de pompe décorative et les événements qui se passent ! Ici les réjouissances par ordre, et là les prisons, la misère, la guillotine. D'un côté, les théories solennelles, les mises en scène théâtrales, les pompeuses imitations de l'art grec et romain; de l'autre, la populace sale et déguenillée, les sans-culottes en bonnets de laine et en carma-

[1] Goncourt, *La société pendant la Révolution*, ch. VIII.

Digitized by Google

gnoles. La magnificence des fêtes atteignit précisément son comble pendant le triomphe de la canaille, sous la Terreur. La Révolution se mire à la fois en Marat, hideux, lépreux, la tête ceinte d'un mouchoir sale, et en ses représentants à panaches ; dans les flaques de sang autour desquelles dansent les tricoteuses, et dans les chars dorés de ses processions à la mode antique.

On s'était élevé contre le nombre excessif des fêtes catholiques et le temps qu'elles faisaient perdre aux travailleurs ; la Révolution imposa plus de fêtes chômées que l'Église, et il était autrement dangereux de s'en tenir à l'écart. Fêtes civiles, fêtes religieuses, commémorations, anniversaires, apothéoses, pompes funèbres, fêtes accidentelles et fêtes périodiques, fêtes relatives aux époques de la nature, à celles de la société humaine, à celles de la Révolution, fêtes particulières aux départements, aux districts, aux simples cantons même, on ne les compte pas. Les décrets des 8 mai 1793 et 24 juin 1794 en établissent trente-sept à eux seuls. Les moindres occasions sont saisies pour en instituer de nouvelles, et les Amis de la Constitution vont jusqu'à en organiser une en l'honneur des acquéreurs de biens nationaux.

Cet amour des fêtes s'explique d'abord par le désir d'amuser la rue et de distraire le peuple souverain. La devise de celui-ci est comme au temps des Césars : *panem et circenses*, et la Révolution s'attache d'autant plus à lui donner ceux-ci qu'elle ne parvient pas à lui assurer celui-là. Les fêtes de la rue font le pendant des représentations gratuites *par et pour le peuple*. Elles sont aussi comme un témoignage public de prospérité et d'allégresse. La Révolution veut qu'on soit heureux, qu'on se réjouisse ; celui qui ne s'amuse pas est suspect, et on sait où cela mène. Là d'ailleurs, comme partout, elle est guidée par l'imitation des républiques antiques, et elle y cherche un moyen d'action, d'éducation populaire : « Tous les législateurs anciens firent des jeux leur principal levier pour élever l'homme à la hauteur des vertus civiques. On croit être dans un pays enchanté lorsqu'on lit l'histoire des Grecs et des Romains ; on ne voit que fêtes, jeux, spectacles, tous plus brillants, plus pompeux les uns que les autres [1]. » Ainsi s'explique l'importance

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, par Labène.

Digitized by Google

extraordinaire que la Révolution attache à ses fêtes et tout ce qu'elles lui ont inspiré de discours, de rapports, de programmes, de brochures et de décrets. « Il est curieux de voir les esprits les plus grands, les plus fermes, comme Mirabeau; les plus pénétrants, les moins aisés à duper, comme Talleyrand, tracer des programmes qui attestent quelle idée démesurée ils se font de l'influence des fêtes publiques [1]. » Marie-Joseph Chénier, David, Dusaulx, Boissy d'Anglas, Merlin de Thionville, Mathieu de l'Oise, Lakanal, Daunou, Dumolard, Portiez, Opoix, Lequinio, Terral, Daubermesnil, Baudin, Eschassériaux, on n'en finirait pas d'énumérer les constituants ou les conventionnels qui ont parlé, écrit, philosophé, raisonné et déraisonné sur ce thème.

Est-il besoin d'appuyer sur le caractère profondément théâtral de toutes ces fêtes, dont les programmes sont composés comme des scenarios d'opéras? Il suffira largement de prendre un type dans chaque catégorie.

Nous ne nous arrêterons pas à la fête en l'honneur des Suisses de Châteauvieux, dite Fête de la Liberté (15 avril 1792). Elle respirait le double génie de la Révolution et du comédien Collot d'Herbois, qui en avait été l'organisateur avec David. La déclaration des Droits de l'homme portée sur les épaules de quatre comparses, les bustes de Voltaire, de Rousseau, de Sidney, de Franklin, les deux sarcophages qui rappelaient le *massacre* de Nancy, les chaînes suspendues à des trophées et soutenues par de jeunes citoyennes en blanc devant les quarante martyrs, le char attelé de vingt chevaux, où la statue de la Liberté, assise au sommet, était invoquée par un sans-culotte debout à côté d'un trépied de parfums, tout, jusqu'au *sot* monté sur un âne derrière le char pour figurer les vils esclaves qui s'étaient opposés au *divin triomphe* et pour rappeler en même temps les personnages des vieilles *soties* et les fous de cour en titre d'office, tout sentait son cortège de théâtre [2].

Mais ce n'est guère là qu'un début. Franchissons un intervalle de seize mois. Voici la fête de la *Régénération*, célébrée le

[1] Baudrillart, *Histoire du luxe*, IV, 559.

[2] On peut voir la gravure de Girardet et celle des *Révolutions de Paris*, n° 145.

Digitized by Google

10 août 1793. David en a dressé le décor : sur la place de la Bastille, la Nature aux cent mamelles, comme la Cybèle antique; sur la place de la Révolution, la Liberté ; sur la place des Invalides, l'Hercule populaire terrassant le fédéralisme — trois statues colossales — et l'arc de triomphe du boulevard, et l'autel de la Patrie au Champ de Mars. Dans le cortège, la Convention entourée d'un ruban tricolore, quatre-vingt-six vieillards portant les bannières des quatre-vingt-six départements, les ouvriers avec leurs outils; les infirmes, les aveugles, les enfants trouvés sur des chars, les plus petits dans leurs berceaux sur une charrue transformée en char de triomphe, deux vieillards traînés, comme Biton et Cléobis, par leurs propres enfants, un tombereau plein de sceptres et de couronnes ; une urne enfermant les cendres des héros, traînée par huit chevaux blancs à panaches rouges, suivie par les parents couronnés de fleurs, et des sonneries de trompettes. A chaque station, des tableaux vivants : sur les ruines de la Bastille, le président de la Convention, Hérault de Séchelles, devant la statue dont les mamelles épanchent l'eau de la régénération, prononce une invocation à la Nature; puis il remplit une coupe antique, fait des libations, boit et la passe, en leur donnant le baiser fraternel, aux vieillards, qui tous y trempent leurs lèvres après lui, pendant que le canon tonne. Sur la place de la Révolution, aux pieds de la statue de la Liberté, on culbute le tombereau de sceptres et de couronnes ; on y met le feu, et trois mille oiseaux s'envolent vers la nue. Au Champ de Mars, après avoir passé sous le niveau de l'Égalité, le cortège gravit la sainte Montagne, puis se dirige vers un temple funèbre : l'urne enfermant les cendres des héros est transportée sous le vestibule, qui domine la foule. La Convention se répand sous les colonnes et les portiques ; la foule se découvre, et le président, penché sur l'urne qu'il embrasse d'une main, soulevant de l'autre une couronne de lauriers, apostrophe dans un dernier discours ces cendres chères et sacrées [1].

Avançons encore. Lisez le programme de la *Fête des Époux*,

[1] Pour bien voir dans tout son jour le caractère théâtral de chaque épisode, des inscriptions, des discours, des paroles à effet mises dans la bouche des vieillards, il faut lire surtout le *Procès-verbal* imprimé par ordre de la Convention.

Digitized by Google

tracé par Boissy d'Anglas [1] : unis par des guirlandes de fleurs, les jeunes époux s'avancent vers l'autel de gazon, « avec cette contenance paisible qui annonce le vrai bonheur. » Ils sont précédés de jeunes filles « dont l'habillement est celui de l'innocence » et dont les « danses vives et légères peignent l'allégresse de ce beau jour. » Je passe les couronnes de fleurs, les branches de myrte, les serments, les chants, la harangue du vieillard. C'est une pastorale en règle, une pastorale allégorique et dramatique avec ballet. A la fête de *la Vieillesse*, célébrée en l'an IV, le commissaire du Directoire s'écrie à un certain moment : « Enfants, apportez des fleurs, et couvrez-en ces sages, » et à ces paroles « de jeunes citoyennes s'élancent aussitôt vers les vieillards, font voler sur eux à flocons les fleurs qui remplissent leurs corbeilles. » L'orateur continue : « Touchez avec respect ces cheveux, etc. Baisez avec transport ces mains laborieuses.... Enfants, guerriers, citoyens, magistrats, levez-vous, inclinez-vous.... Honneur aux pères de la patrie! » Et à l'instant « la municipalité et tous les fonctionnaires publics se sont levés *spontanément* et ont, dans un religieux silence, exprimé aux vieillards leur vénération profonde. » Idylle panachée de pantomime, avec figuration et tableaux. Et conçoit-on que quelques esprits difficiles pussent trouver que la forme des fêtes révolutionnaires ne fût pas encore suffisamment dramatique [2]?

Faut-il maintenant choisir comme spécimen des cérémonies religieuses la fête de l'Être suprême, avec ses groupes symboliques de l'athéisme, de l'égoïsme, etc., auxquels Robespierre met le feu et qui laissent alors apparaître la statue de la Sagesse; avec la montagne du Champ de Mars et sa colonne chargée de trompettes; avec ses jeunes filles jetant des fleurs, ses mères élevant leurs enfants dans leurs bras, ses jeunes gens tirant leurs sabres! Et comme spécimen des apothéoses et des pompes funèbres, les obsèques de Marat ou de Lepeletier, avec leur lugubre mise en scène ; celui-ci, le corps découvert, le sabre ensanglanté suspendu sur la blessure béante, la tête ceinte d'une couronne de chêne, près de lui sa fille drapée

[1] *Essai sur les fêtes nationales*, 1794.

[2] Motion de Scherlock au Conseil des anciens (11 thermidor an VI), tendant à examiner s'il ne convient pas de donner une forme dramatique à nos fêtes nationales.

Digitized by Google

dans de longs voiles noirs; celui-là, couché sur un lit, nu jusqu'à la ceinture; un homme laissant tomber des aromates avec une éponge sur la face hideuse qu'il baise; un enfant tenant d'une main un flambeau, de l'autre une couronne civique; et l'exposition du cadavre sous les arbres des Cordeliers, entre sa baignoire et sa chemise sanglante; et son tombeau, d'une poésie sentimentale et romantique, au milieu d'un amas de rochers, entourés de cyprès et de peupliers. Non, jamais régisseurs et machinistes de l'Opéra n'eurent à ce point le génie de la mise en scène, et les maquettes de décors de nos vieux drames, les fameux *tombeaux* de Parthénie, de Silvanire, de Climène, ou de *Roméo et Juliette*, de *don Juan*, de *Robert le Diable*, ne furent jamais plus dramatiques.

Mais le théâtre n'inspirait pas seulement les fêtes révolutionnaires, il s'y mêlait directement. A la translation des cendres de Voltaire, le cortège s'arrête devant l'Opéra, où le chanteur Chéron et Mme Pontaut couronnent et embrassent l'effigie du philosophe; puis devant le Théâtre-Français, où Larive, Mlle Raucourt et Mlle Contat viennent lui rendre hommage; les acteurs des divers théâtres marchent avec les auteurs sous la bannière qui porte l'inscription *Famille de Voltaire*. Il est vrai que Voltaire était un auteur dramatique, ce qui expliquait naturellement la large part faite aux comédiens dans son apothéose. Mais ils reparaissent dans toutes les autres solennités révolutionnaires. A la fête en l'honneur de la liberté de la Savoie, Chénard, de l'Opéra-Comique, chante la *Marseillaise* en carmagnole et en sabots, sur la place Louis XV, devant la statue de la Liberté qui a remplacé celle du monarque. Les actrices des divers théâtres figurent les déesses de la Raison à la fête païenne du 10 novembre 1793. Toujours les théâtres, et l'Opéra en première ligne, — non pas seulement par ses chanteurs, mais par ses danseuses, comme à la fête des Époux, à celle de Barra et Viala — sont associés à la fête; elle se poursuit et s'achève chez eux. A peine arrivés à Versailles, les Suisses de Chateauvieux sont conduits en triomphe à une représentation de *Brutus*. Après la fête de l'Agriculture, on mène au Vaudeville les trois laboureurs couronnés. A la fête de la Vieillesse, douze premières loges du théâtre des Arts, décorées de draperies et de guirlandes, reçoivent les héros de la journée, et

Digitized by Google

après la pièce, deux des vieillards, le front ceint de pampres et assis sur une charrue, sont promenés sur la scène, pendant qu'on chante des vers en leur honneur et que des enfants, costumés en Amours, les couronnent de roses.

Non contents de prendre une part active aux fêtes nationales, les théâtres les transportent parfois dans leur enceinte : à la représentation de la rue, ils font succéder la représentation de la scène. La pompe funèbre de Marat se répète dans la pièce de Gassier Saint-Amand, salle des Variétés amusantes, et l'année suivante, les orphelins des défenseurs de la patrie, réunis sous le titre de *Société des jeunes Français*, représentent au théâtre de l'Égalité, le jour même de la translation de Marat au Panthéon, une fête en l'honneur de *l'Ami du peuple* [1]. L'Opéra transporte la *Fête de la Raison* dans la pièce du même titre, composée par Sylvain Maréchal et Grétry, et la Cité-Variétés, celle de l'*Être suprême* dans des scènes patriotiques dues aux citoyens Cuvelier et Van der Brock [2]. Aux *Amis de la patrie*, on donne la *Fête de J.-J. Rousseau*, avec la représentation de la cérémonie [3]. « D'après le vœu formé par quelques personnes, dit un journal du temps, de voir représenter sur les divers théâtres de Paris la scène touchante des funérailles célébrées en l'honneur du général Hoche, les théâtres de la République et des Arts (l'Opéra), de Feydeau, etc., se disposent à donner au public la représentation de cette cérémonie lugubre [4]. »

Le siège de Lille, dont la vaillante résistance a excité l'enthousiasme des patriotes, inspirait en même temps une comédie pour l'Opéra-Comique, une pantomime pour le Grand Théâtre de Lyon, et une autre pantomime donnée en forme de réjouissance publique au Champ de la Réunion, le jour de la fête anniversaire du 10 août [5]. Dans la séance du 11 août 1793, le citoyen Thiébaud (d'Épinal) offre à la Convention, qui l'accepte avec

[1] Porel et Monval, *l'Odéon*, t. I, p. 146.

[2] Ces représentations de la fête de l'Être suprême sur les théâtres furent si nombreuses que la commission de l'instruction publique dut les interdire comme tendant à rapetisser cette grande solennité (arrêté du 11 messidor, signé Payan et Fourcade).

[3] Welschinger, *Théâtre de la Révolution*, p. 473.

[4] *La Toilette*, vendémiaire an VI, citée par M. Vatel dans *Charlotte de Corday*, introduction, p. 167.

[5] Il en existe le *Programme*, pièce s. d., imprimerie des Enfants aveugles.

Digitized by Google

mention honorable, une pièce intitulée *la Révolution française*, pour être représentée par de jeunes républicains les jours de fêtes civiques et décadaires.

En définitive, le théâtre et la Révolution ont exercé l'un sur l'autre une influence et une action réciproques. C'est entre eux comme un échange continuel, un courant alternatif et ininterrompu. En province surtout, les salles de spectacle étaient choisies sans cesse pour les cérémonies patriotiques, réunions populaires, discours, prestations de serments. A Troyes, le représentant Albert, en mission, était couronné au théâtre par une actrice descendant du ciel sur un nuage [1]. A Bordeaux, dans la représentation d'un ballet devant un autre représentant, des bergers formaient ces mots avec des guirlandes de fleurs : *Ysabeau. Liberté. Égalité* [2]. Joseph Lebon, qui avait l'amour de la comédie et des comédiens, faisait de ceux-ci l'une de ses compagnies préférées et les recevait à sa table ; il avait amené d'Arras à Cambrai une troupe de jurés et une troupe d'acteurs, et il assistait régulièrement aux exécutions sur le balcon du théâtre; il organisait des représentations gratuites avec sermons patriotiques où il haranguait lui-même le peuple dans les entr'actes, et il lui arrivait de sauter sur la scène pour gourmander les acteurs et interpeller le parterre [3].

Le théâtre a marqué la Révolution à son empreinte, et la Révolution le lui a rendu. Les révolutionnaires sont des acteurs aux poses théâtrales, jouant une tragédie terrible et emportés par leur rôle; beaucoup d'acteurs sont des révolutionnaires qui prolongent la scène en dehors de la salle de spectacle et qui, enivrés d'applaudissements patriotiques sur leurs planches, en veulent récolter également dans une pièce plus sérieuse.

III.

La Révolution comprit de bonne heure l'importance énorme du théâtre comme moyen d'agir sur l'opinion et comme instrument de propagande. Le rédacteur des *Révolutions de Paris*,

[1] Albert Babeau, *Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 345.
[2] *Papiers trouvés chez Robespierre*, t. III, p. 40.
[3] Dépositions du directeur Mion et de Lebon lui-même dans son procès.

Digitized by Google

gourmandant l'Assemblée nationale, dans les premiers jours de décembre 1790, de sa lenteur à statuer sur la pétition des auteurs dramatiques, établissait les services qu'avaient rendus à la cause de la liberté les représentations du *Mariage de Figaro*, de *Charles IX*, de *Brutus*, et déclarait que, dans le domaine « de l'instruction publique, » le chapitre le plus important peut-être était celui du théâtre, « si nous le considérons du côté de la politique. » Il rappelait l'exemple des Grecs, qui discutaient et éclaircissaient sur la scène leurs causes nationales, et celui de « nos ci-devant tyrans, » qui avaient des écrivains à gages, et par eux envoyaient au théâtre « leurs mensonges et leurs poisons, quand ils vouloient diriger l'opinion, la tourner sur tel ou tel objet et la déterminer [1]. » Mais, en même temps, il s'élevait contre toute censure qui eût pu gêner si peu que ce fût la liberté de penser, et sur ce point il manquait de logique, car il est clair qu'un moyen d'action si puissant avait besoin d'être surveillé de près, comme la Révolution ne tarda pas à le sentir.

Au dire de Talma, mieux placé que personne pour en juger, « la Révolution française ne fit que des progrès insignifiants tant que les théâtres ne servirent point d'arène aux passions populaires; mais, aussitôt que la scène devint une tribune, le mouvement fut irrésistible [2]. » Dans son troisième mémoire sur l'instruction publique (1791), Condorcet écrit : « Ceux qui ont pu observer depuis un demi-siècle les progrès de l'opinion, ont vu quelle a été sur elle l'influence des tragédies de Voltaire; combien cette foule de maximes philosophiques, répandues dans des pièces ou exprimées par des tableaux pathétiques et terribles, ont contribué à dégager l'esprit de la jeunesse des fers d'une éducation servile. » Et, tout en proclamant, comme le rédacteur des *Révolutions de Paris*, et suivant les idées qui régnaient encore à cette date, que le théâtre doit être absolument libre, il demande que les fêtes nationales soient accompagnées de spectacles populaires, composés de façon à agir sur l'esprit public, et dont il trace le programme [3].

L'auteur de la *Démocratie en Amérique*, Alexis de Tocque-

[1] *Révolutions de Paris*, t. VI, p. 455-460.

[2] Dalloz, *Répertoire de jurisprudence*, art. *Censure*.

[3] *Œuvres*, publiées par Condorcet, O'Connor et F. Arago (1847-1849), t. VII, p. 364-367.

Digitized by Google

ville, a remarqué que lorsqu'une révolution commence à se faire jour dans la littérature d'un peuple, « c'est en général par le théâtre qu'elle se produit d'abord, et c'est par là qu'elle demeure toujours visible. » Le théâtre, qui annonça la Révolution, qui en donna en quelque sorte le signal et en sonna le tocsin, qui l'aiguillonna, qui la précipita, subit lui-même toutes les variations de l'opinion publique, qu'il lui rendait à son tour, dans une sorte de courant ininterrompu, d'action réflexe et alternative. Quand on suit la marche et les développements du théâtre révolutionnaire, on est conduit à croire qu'il ne reçoit pas seulement le mot d'ordre du public et le choc en retour des faits, mais qu'il procède avec une certaine méthode, qu'il est dirigé, qu'il exécute un plan de campagne. Plusieurs observateurs contemporains l'ont remarqué, et particulièrement une Anglaise qui voyagea en France de 1792 à 1795, et dont nous avons la relation. Je fréquente beaucoup le théâtre, écrit-elle en septembre 1792, « non pas tant à cause de la représentation, que parce que cela me fournit une occasion d'observer les dispositions du peuple et la direction qu'on veut lui imprimer. La scène est devenue une sorte d'école politique où l'on enseigne au public la haine des rois, de la noblesse ou du clergé, selon la persécution du moment, et je crois qu'on peut juger souvent par les pièces nouvelles quels sacrifices on prépare. » Et elle ajoute qu'il y a un an c'était contre la noblesse qu'on dirigeait tous les coups, mais que maintenant elle est si bien abattue qu'il n'est plus nécessaire de s'acharner contre elle : en conséquence, les pièces du jour s'attaquent au trône, puis au clergé et aux ordres monastiques. On dispose le peuple à la fermeture des couvents de femmes et au bannissement des prêtres, en s'efforçant de justifier les persécutions par la calomnie, en représentant dans les tragédies et les drames, dans les farces et les opéras, les monastères comme le séjour de la licence, de l'intrigue et de la superstition. On prépare les voies en accoutumant l'esprit populaire à des événements qui lui eussent fait horreur quelques mois auparavant [1].

Aussi n'aurait-on que l'embarras du choix entre les témoignages qui prouvent l'extrême importance qu'attachaient les

[1] *Un séjour en France de 1792 à 1795*, trad. par M. Taine, p. 30-32.

Digitized by Google

hommes de la Révolution à l'action exercée par la scène. En rendant compte à la Convention de l'arrestation des comédiens français : « Si la mesure du comité paraissait trop rigoureuse à quelqu'un, concluait Barère, je lui dirais : « Les théâtres sont les écoles primaires des hommes éclairés et un supplément à l'éducation publique. »

Un membre des Jacobins demande qu'on établisse « dans toutes les grandes communes de la République des spectacles à l'instar des Grecs » — c'est toujours l'exemple de la Grèce qu'on allègue, — tandis qu'un autre propose que, dans toutes les villes de quatre mille habitants au moins, il y ait une salle de spectacle « où les élèves des écoles publiques et autres personnes pourront s'exercer, » en donnant exclusivement, toutefois, « des pièces sentimentales et dans le sens de la Révolution. » Et la société transmet ces vœux au comité d'instruction publique de la Convention nationale [1]. Ce dernier orateur fait remarquer que, presque toutes ces villes ayant des églises vacantes, on sera dispensé de bâtir.

Quelques semaines auparavant, un représentant demandait, du haut de la tribune, que la profession d'acteur devînt un *sacerdoce* de morale, et le journal *les Révolutions de Paris*, tout en répudiant ce mot, — « car on n'a pas chassé les prêtres des églises pour en permettre d'autres sur la scène, » — souhaitait qu'on remplaçât le culte aboli en convoquant le peuple régulièrement, chaque jour de décade, dans de vastes salles de spectacle, « pour y assister aux grandes leçons pratiques qui lui seront offertes en guise de ces plats sermons, de ces cérémonies religieuses du temps passé. L'école du théâtre, ajoutait le rédacteur, est peut-être la seule qui convienne à un peuple laborieux, libre, qui n'a point d'instants à perdre et à l'imagination duquel il faut s'adresser pour l'instruire vite, et cependant d'une manière prononcée et durable [2]. » Il est certain que, surtout pendant l'établissement du culte de la Raison, beaucoup rêvèrent non seulement d'ériger le théâtre à la dignité de tribune et d'école, mais de le substituer à l'église, et même après l'abolition de l'athéisme officiel, le 16 messidor an II, le repré-

[1] Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, t. II, p. 135 (5 nivôse an II).
[2] T. XVII, p. 245-246.

Digitized by Google

sentant Lecarpentier autorisait la municipalité de Coutances à construire dans le temple de l'Être suprême un théâtre où les amateurs patriotes des deux sexes joueraient des pièces destinées à propager la vertu républicaine.

Chaumette aurait voulu « qu'il y eût des spectacles et des comédiens sur toute la surface du globe, à l'usage du peuple et à la charge des gens riches [1]. » Le représentant Maignet, attendu « que les spectacles étaient un besoin pour l'homme, que les plus grands législateurs en avaient fait toujours l'un des principaux ressorts du gouvernement; que l'histoire attestait leur influence, principalement dans les républiques; qu'ils avaient presque toujours préparé et servi les révolutions, » songeait à faire des théâtres de Marseille « une école nationale qui, par les mœurs privées, produisit les vertus civiques; » et Jean Bon Saint-André, « considérant que si les théâtres doivent être regardés comme un moyen d'instruction utile au progrès des mœurs et de l'esprit public, il en résulte qu'on doit les assujettir tous à des règles uniformes, afin qu'ils remplissent tous également le but de leur institution, » ordonnait aux deux théâtres de la même ville d'envoyer leurs programmes à la commission de l'instruction publique, de se donner des secours mutuels, s'ils ne préféraient se réunir, et de fournir à la scène du Port-la-Montagne des artistes vraiment patriotes, « devant bien moins consulter l'intérêt propre ou une rivalité déplacée que le désir de se rendre utiles au développement de l'esprit public [2]. » Bentabole et Levasseur faisaient jouer d'autorité *Caïus Gracchus* et *Robert chef de brigands* sur le théâtre de Lille, quoiqu'il n'eût pas de quoi payer la somme demandée par les auteurs, persuadés que l'Assemblée ou la nation serait heureuse de solder ce petit compte, en considération des heureux effets que ne pouvaient manquer de produire les deux pièces [3]; et nous avons déjà dit que Joseph Lebon, à Arras et

[1] Rapport de Perrière, 6 juin 93. (Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, t. I, p. 11.)

[2] Arrêtés du 17 thermidor et du 17 fructidor an II (ce dernier, comme on voit, postérieur à la chute de Robespierre), cités par M. Welschinger dans le *Théâtre de la Révolution*.

[3] Voir leur lettre du 15 août 1793 dans Wallon, *les Représentants en mission*, t. V, p. 54.

Digitized by Google

à Cambrai, avait, pour ainsi dire, fait de la salle de spectacle son quartier général, se mêlant même aux représentations.

Le théâtre fut l'objet d'une attention constante non seulement de la part des municipalités et des représentants en mission, mais de l'Assemblée nationale, comme en témoigne la série de décrets rendus par les législateurs. Celui du 13 janvier 1791, qui, suivant un contemporain [1], eut rapidement pour triple résultat « la perte de l'art, la corruption de l'esprit public et la ruine des entrepreneurs, » avait établi la liberté des théâtres et jeté dans la propriété publique les ouvrages des auteurs morts depuis cinq ans: tout citoyen pouvait ouvrir une salle de spectacle et y jouer n'importe quel genre, à la seule condition d'une déclaration à la municipalité, qui n'avait le droit ni d'arrêter, ni de défendre une représentation, « sauf la responsabilité des auteurs et des comédiens, » — restriction dont les partisans de la liberté absolue se plaignirent comme d'un piège et d'une menace, et qui fournit, en effet, un prétexte légal à plus d'une intervention arbitraire. Durant le cours de la même année et de la suivante, plusieurs autres décrets relatifs au théâtre furent également rendus, mais ils n'ont point d'intérêt pour nous. Le 31 mars 1793, au lendemain de la suspension de l'*Ami des lois*, la Commune, qui avait dû lutter avec obstination pour évincer l'œuvre aristocratique de Laya, arrêta de demander à la Convention un décret ordonnant à son comité d'instruction publique de se faire représenter le répertoire des théâtres, pour le purger de toutes les pièces propres à corrompre l'esprit républicain [2]. Le même jour, sur la dénonciation indignée de Génissieux et sur la proposition de Boissy d'Anglas, la Convention, en invitant le maire de Paris à interdire la représentation de *Mérope*, où l'on voit une reine en deuil qui pleure son mari et désire ardemment le retour de ses deux frères, chargeait son comité d'instruction publique

[1] Amaury-Duval, *Observations sur les théâtres*, 1796. Amaury-Duval était chef du bureau des sciences et des arts au ministère de l'intérieur.

[2] L'année suivante, le 26 germinal an II, à l'occasion d'une demande de passeport faite par plusieurs artistes, le conseil général arrêtait encore d'écrire au Comité de salut public « pour l'inviter à jeter un regard sévère sur l'esprit qui peut animer les différents spectacles des départements, sur les pièces qu'on peut y jouer et sur les différents comédiens qui les jouent. » (*Moniteur* du 28 germinal.)

Digitized by Google

de lui présenter une loi sur la surveillance des spectacles [1].

Le 2 août suivant, après un discours où Couthon rappelait l'envoi à Paris par le peuple de délégués pour l'anniversaire du 10 août et la nécessité de ne pas outrager ces républicains en souffrant qu'on jouât en leur présence des pièces injurieuses pour la liberté, l'Assemblée votait le décret suivant :

« A compter du 4 de ce mois et jusqu'au 1er novembre prochain [2], sur les théâtres indiqués par le ministre de l'intérieur, seront représentées, trois fois par semaine, les tragédies républicaines, telles que celles de *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caïus Gracchus*, et autres pièces dramatiques propres à entretenir les principes d'égalité et de liberté. Il sera donné, une fois la semaine, une de ces représentations aux frais de la République.

« Tout théâtre qui représentera des pièces contraires à l'esprit de la Révolution sera fermé, et les directeurs seront arrêtés et punis selon la rigueur des lois [3]. »

Douze jours après, le 14 août, autre décret, portant que les conseils des communes sont autorisés à diriger les spectacles « pour y faire représenter les pièces les plus propres à former l'esprit public et à développer l'énergie républicaine. » Il n'est personne, déclarait le représentant Delacroix (d'Eure-et-Loir) à l'appui de la proposition, qui, en sortant d'une représentation de *Brutus* ou de la *Mort de César*, ne soit disposé à poignarder le scélérat qui tenterait d'asservir son pays.

Le 20 ventôse (10 mars), un arrêté du Comité de salut public, signé Barère, Prieur, Collot d'Herbois, Carnot, Saint-Just, Robespierre, Couthon, Lindet, Billaud-Varennes, statuant sur des pétitions présentées par les sections de Marat, du Bonnet-Rouge, de l'Unité et de Mucius-Scævola, décréta que le théâtre ci-devant Français, fermé depuis plus de six mois, serait rouvert sans délai, décoré de tous les attributs de la liberté, et uniquement consacré aux représentations *de par et pour le peuple*,

[1] Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. XVI, p. 10, 14.

[2] Non jusqu'au 1er septembre seulement, comme le répètent les uns après les autres beaucoup de ceux qui ont cité ce décret.

[3] Tel était le texte présenté par Couthon. Un pur changement de forme fut introduit dans l'article 2 : « .... pièces tendant à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté. » En province, on s'empressa de prendre la même mesure, sans se préoccuper de la justifier par le même prétexte. (Bourcier, *Essai sur la Terreur en Anjou*, in-8.)

Digitized by Google

trois fois par décade. On mettrait tour à tour en réquisition les artistes des différents théâtres pour ces spectacles gratuits, dont le répertoire, formé des pièces les plus pures jouées sur les scènes parisiennes, serait soumis à l'approbation du Comité. Nul ne devait être admis parmi les spectateurs, « s'il n'avait une marque particulière qui ne serait donnée qu'aux patriotes. » Des spectacles civiques étaient créés aussi de la même façon dans chaque commune où il y avait des théâtres. Le ministre de l'intérieur disposait d'une somme de cent mille francs destinée à rémunérer ces représentations [1]. Elles ne furent pas moins fréquentes en province qu'à Paris, par exemple sur le théâtre de Bordeaux, grâce au zèle de Julien fils [2], qui ne se bornait pas à faire représenter, qui composait lui-même des pièces patriotiques.

Enfin, en messidor, le Comité de salut public arrêtait que l'administration de police de la municipalité de Paris et toutes celles de la République feraient parvenir sans délai les registres et les répertoires des théâtres à la commission d'instruction publique chargée, en vertu de la loi du 12 germinal, « de tout ce qui concerne la régénération de l'art dramatique et la police morale des spectacles, qui fait partie de l'éducation publique. » Il confiait également à cette commission l'examen de l'ancien répertoire et des pièces nouvelles, et nommait, pour les salles de l'Opéra et de l'Égalité (c'est-à-dire pour l'ancien Théâtre-Français), un agent national, qui avait non seulement la surveillance sur les salles, sur les recettes et paiements, sur l'administration et le service, mais sur la « conduite publique, morale et politique » des artistes [3]. Tout ce qui tenait aux théâtres, et spécialement à ceux qui avaient eu jadis des attaches avec la cour, demeurés suspects *quand même*, était l'objet d'une attention jalouse. Si l'on veut voir avec quel soin cette surveillance était exercée, on n'a qu'à parcourir, dans le recueil d'Ad. Schmidt [4], les rapports des observateurs de l'esprit public. Et

[1] Voir l'*Almanach des spectacles* de 1794, 2e partie, p. 145. Archives nationales, F 17 1294.

[2] On peut voir, dans les *Papiers saisis chez Robespierre*, une lettre de lui réclamant une indemnité pour ces fréquentes représentations gratuites du théâtre de Bordeaux.

[3] *Moniteur* du 27 messidor.

[4] *Tableaux de la Révolution française*, 3 vol. in-8.

Digitized by Google

les agents supérieurs ne la négligeaient pas davantage pour leur propre compte. Nous trouvons dans un garde-notes de Payan quelques lignes significatives, qui suffiraient à le prouver : « Où a dîné Chéron le 18? Il joue abominablement. Pourquoi Vestris, Gardel, Adrien, Lays et ...., premiers acteurs pour la sans-culottide, se trouvent-ils malades en même temps [1]? »

On était loin, comme on voit, des belles théories sur la liberté absolue. Au lendemain de la Révolution, elle régna d'abord à peu près complètement en fait, sinon en droit. Un ancien censeur royal, Suard, était resté nominalement en fonctions, s'effaçant de son mieux et autorisant tout ce qu'il avait ou aurait défendu autrefois. Il lisait et approuvait; le maire ou un administrateur contresignait et donnait l'autorisation définitive. Bailly ne considérait nullement la censure comme abolie et la croyait nécessaire, on le voit par ses *Mémoires*. Mais aux yeux des auteurs et du public, la censure faisait partie des bastilles renversées le 14 juillet, et ils supportaient impatiemment les rares et timides efforts de la municipalité, qui se prétendait investie du droit de surveillance sur les théâtres, pour s'opposer aux pièces dangereuses ou pour exiger les modifications qu'elle jugeait nécessaires. Elle essaya vainement d'empêcher les représentations de *Charles IX ;* l'Assemblée, cédant aux clameurs publiques, les autorisa. Elle tenta encore, à diverses reprises, de faire acte d'autorité dans le cours de l'année 1790, en interdisant le *Rienzi* de Laignelot, en rayant deux vers dans le nouveau dénouement adapté par Beaumarchais à son opéra de *Tarare* et qui excita des orages, en résistant au flot immonde des pièces contre les moines et les couvents.

La censure administrative ne disparut même pas complètement et immédiatement après le décret sur la liberté des théâtres du 13 janvier 1791 [2], qui l'abolissait, mais qui laissait encore place à une certaine équivoque par la rédaction ambiguë ou trop peu nette de certaines parties de son article 6. C'était la dernière et faible lueur que jetait la lampe en s'éteignant. A partir de ce moment, le désordre redouble, toutes les barrières sont emportées; une licence croissante règne sur les théâtres.

[1] *Papiers de Robespierre*, t. II, p. 390.
[2] V. Hallays-Dabot, *Histoire de la censure théâtrale*, p. 163.

Digitized by Google

De loin en loin la police s'émeut et, invoquant les termes de l'article 6, qui place la scène sous l'inspection des municipalités, réclame des suppressions ou des changements au nom de l'ordre public et du respect dû aux lois, comme dans les pièces sur la fuite de Louis XVI. Mais, au fond, il n'existe plus qu'une censure, la plus redoutable et la plus tyrannique de toutes : la censure populaire, qui s'exerce directement et par les districts ou les clubs.

Le conflit qui avait déjà éclaté entre l'Assemblée nationale et la Commune pour les représentations de *Charles IX* allait se renouveler au mois de janvier 1793, à propos de l'*Ami des lois*. Cette fois encore, c'est l'Assemblée qui se montre la plus libérale, avec plus de mérite qu'en 1790, en déclarant qu'elle ne connait aucune loi qui permette aux municipalités d'interdire la représentation d'une pièce; mais la Commune révolutionnaire du 10 août tient bon avec plus d'obstination que la Commune constitutionnelle de 1790, et cette fois elle obtient gain de cause. Le 31 mars, elle invite son comité d'instruction publique à lui faire un rapport sur les théâtres. Et bientôt, par le décret du 2 août 1793, la Convention, se donnant un démenti à elle-même, rétablit rudement, quoique indirectement, la censure, en stipulant la fermeture des théâtres et l'arrestation des directeurs qui joueraient des pièces propres à dépraver l'esprit public et contraires à la marche de la Révolution. L'année suivante, au mois de mars, le conseil général de la Commune, toujours jaloux d'affirmer son droit de surveillance, rétablit la censure à son profit et ordonne à tous les théâtres de lui apporter leur répertoire. Il est devenu plus audacieux que jamais; c'est un pouvoir avec lequel l'Assemblée des représentants du peuple doit compter et qui vise ouvertement à prendre le dessus. Néanmoins le 2 floréal (21 mai 1794), la Convention ressaisit la censure, en l'attribuant à sa commission d'instruction publique, formellement chargée de l'examen des pièces.

Dès lors, le répertoire dramatique fut soumis à la surveillance la plus sévère, ainsi que les représentations et la conduite même des acteurs. Le 27 nivôse, le comité mandait devant lui le directeur, les acteurs et tout le personnel de la Gaîté, leur rappelait que les théâtres doivent être l'école de la vertu et des mœurs, et après leur avoir sévè-

Digitized by Google

rement reproché de s'être écartés de ce principe, il faisait arrêter, séance tenante, Nicolet et son pensionnaire Rhomin. Le 12 pluviôse, tous les directeurs de spectacles de Paris étaient convoqués par-devant le comité, qui leur recommandait de faire de leurs théâtres une école de morale et de décence, par un heureux mélange d'ouvrages patriotiques et de pièces propres à répandre les vertus privées, et en même temps le comité de surveillance faisait afficher un avis aux artistes renfermant les mêmes recommandations [1]. Le 27 messidor, la commission adressait aux directeurs et aux écrivains une circulaire pressante où elle faisait appel à leur civisme et à leur génie pour la régénération de la scène. L'âme du Comité de salut public, le dictateur Robespierre, qui, dans la discussion sur la liberté des théâtres, s'était énergiquement prononcé contre toute censure, exerce par lui-même, par son agent Payan, par ses observateurs, une inquisition personnelle. Il fallait que le théâtre marchât droit, conformément à ses vues, allant jusqu'où il voulait aller et par les chemins qu'il voulait, ni au delà, ni en deçà, attaquant le fanatisme, mais l'attaquant dans les limites et dans les termes qu'il jugeait à propos. Et par exemple, pendant qu'il autorisait *les Prêtres et les Rois* de Lombard de Langres et ne voyait pas d'inconvénient à laisser jouer *le Nouveau calendrier, ou Il n'y a plus de prêtres* de Destival, il interdisait, comme dépassant la limite et en contradiction avec son récent discours et le vote de la Convention sur la liberté des cultes, *le Tombeau des imposteurs, ou l'Inauguration du temple de la Vérité*, à la stupéfaction de l'auteur, qui avait cru abonder dans le sens des maîtres du jour [2].

Il n'y avait d'autre moyen de s'y reconnaître que de prendre continuellement le mot d'ordre. Et l'on n'y manquait pas. Avec un empressement servile, de toutes parts on sollicite des avis et une direction ; on demande conseil ; on fait montre de son zèle et de la pureté de ses principes ; on va au-devant des corrections, on en propose soi-même, on envoie des projets et des plans pour la réforme des spectacles et pour faire servir l'art

[1] *Moniteur* du 13 pluviôse.

[2] Hallays-Dabot, *Histoire de la censure*, p. 185-187. D'autres pièces, comme la pantomime de l'*Ermite aux enfers*, furent également interdites pour la même raison.

Digitized by Google

dramatique à fortifier l'esprit public. Entre la Commune représentée par l'administration de police et les comités de la Convention, les malheureux théâtres sont pris ainsi que dans un étau. Et comme si ce n'était pas assez de cette double surveillance, de celle des *observateurs* qui tiennent note de chaque incident et de chaque impression dans leurs rapports, il n'est pas un patriote qui n'y ajoute la sienne. Une censure supplémentaire, plus despotique encore que l'autre, est exercée par le parterre, par les sociétés populaires, les sections, quelquefois par les acteurs eux-mêmes. Chacun s'attribue le droit d'adresser des injonctions au théâtre, de le morigéner, de le rappeler à l'ordre, de le mettre au pas. On lui impose des changements auxquels il n'oserait se refuser; on lui ordonne de jouer telle pièce, sans vouloir entendre aucune excuse; on lui défend de jouer telle autre; on brûle sur les planches celles qui déplaisent. Des auteurs évincés en appellent au public et aux braves sans-culottes, quelquefois en pleine représentation [1], d'autres fois par la voie du journal ou de la préface, contre les directeurs aristocrates qui ont refusé leurs pièces; on devient suspect pour avoir écarté un ouvrage informe, mais dans les bons principes.

Génissieux, par exemple, dénonce *Mérope* à la tribune de l'Assemblée, le lendemain du jour où l'on a interdit l'*Ami des lois;* Julian, fort de son uniforme et de son titre d'aide de camp dans l'armée des Pyrénées, interrompt *Paméla* au Théâtre de la Nation, et, furieux de voir la salle entière se prononcer contre lui, court aux Jacobins déblatérer contre ce repaire d'aristocrates; Godefroy de l'Oise flétrit le directeur du nouveau théâtre de la Montansier, rue dite Richelieu, pour la pièce d'*Alisbelle*, pleine de passages aristocratiques, ainsi que la partie du public qui applaudit ces passages, et se plaint que l'on continue à faire figurer sur la scène « des grands seigneurs en grand cortège (costume?) de féodalité [2]. »

Des acteurs de passage à Blois sont accusés hautement par un jacobin de la ville, pour avoir employé dans une pièce les mots de *Monsieur* et de *chevalier* [3]. A Liège, un capitaine de vo-

[1] Goncourt, *Société française pendant la Révolution*, 3e édit., p. 307.
[2] *Papiers trouvés chez Robespierre*, t. I, p. 285 (13 ventôse an II).
[3] *Souvenirs de la Terreur à Blois*, in-12, 1877, p. 73.

Digitized by Google

lontaires du Pas-de-Calais, en lisant l'annonce de *Raoul, sire de Créqui*, écrit au directeur, le 1er février 1793, par l'intermédiaire de la *Gazette de Liège :* « Je vous préviens, en vrai républicain, que si différens passages de cette pièce, qui ne sont propres qu'à apitoyer les citoyens faibles sur le sort que vient d'éprouver Louis Capet...., ne sont pas changés, vous serez regardé comme ayant voulu attenter à la tranquillité publique ; alors vous pouvez être sûr d'avance que je vous dénoncerai à la Convention nationale. » Et le directeur, ajoutant à sa signature l'indication de tous ses titres civiques, répond humblement à son *cher concitoyen*, en approuvant son patriotisme et en lui donnant l'assurance que ces passages seraient modifiés avec autant de soin qu'il en avait mis à changer totalement le dénouement du *Déserteur* [1].

Ces dénonciations dans les journaux et au club des Jacobins sont incessantes. On y dénonce le *Fénelon* de Chénier, comme donnant le spectacle d'un « riche prélat en rochet et en camail, ayant une cour dans son antichambre et des gardes à sa porte, se laissant monseigneuriser, puis représenter comme le modèle de toutes les vertus. » On y dénonce jusqu'au *Modéré* de Dugazon, ou du moins son auteur, comme essayant de donner le change sur ses propres opinions. On y dénonce l'Opéra, malgré son étalage de civisme, comme ne mettant en scène que des rois, et provoquant sans cesse à l'idolâtrie monarchique. On y dénonce (septembre 1793) une pièce obscure du Lycée des Arts, *Adèle de Sacy*, comme « un tableau de la ci-devant cour, où l'on reconnaît visiblement les ci-devant Monsieur et le comte d'Artois, et où l'on représente Antoinette et son fils dans une tour qui ressemble au Temple. » Mais les patriotes, qui ont couru aussitôt au Lycée pour faire justice de cette tentative contre-révolutionnaire, ne trouvent qu'une pantomime où le Temple est une ville fortifiée et le dauphin une fille, où enfin Adèle de Sacy, la prétendue Antoinette, est poursuivie par un tyran [2]. La plupart de ces dénonciations, toutefois, produisent leur effet, et il est bien rare que la perspicacité des patriotes, ainsi mise en éveil, ne découvre pas de quoi les justifier.

[1] Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. II, p. 162-163.
[2] Goncourt, *loc. cit.*, p. 308.

Digitized by Google

Après les articles publiés contre *la Chaste Suzanne*, des fédérés se présentent au Vaudeville, le dimanche 28 janvier 1793, à la suite de la plantation de l'arbre de la liberté dans la place du Carrousel et du dîner qui avait suivi. Echauffés par le vin, ils voulaient entrer sans payer pour se rendre compte de la pièce; on parvint à faire entendre raison aux premiers, mais il en arriva une douzaine d'autres, qui forcèrent le passage, prétendant venir au nom de la société des Amis de la liberté et de l'égalité. Le directeur, à qui ils avaient reproché de jouer une pièce aristocratique, leur conseilla de l'entendre d'abord et les plaça. Ils écoutèrent paisiblement jusqu'à un couplet tout à fait inoffensif, mais qui leur parut contenir des allusions suspectes; les applaudissements excitèrent leur courroux : ils se mirent à invectiver ceux qui battaient des mains et troublèrent le spectacle en descendant des loges à l'orchestre pour les mettre à la raison [1]. Un autre jour, quatre jacobins furent délégués par la célèbre société pour assister officiellement au spectacle et juger si les corrections faites par les auteurs étaient suffisantes pour permettre de continuer les représentations [2]. Ils voulurent bien déclarer le lendemain qu'ils avaient été contents de leur docilité et qu'on pouvait maintenant tolérer la pièce.

Il n'était pas toujours facile, pour les auteurs de nouveaux ouvrages, de satisfaire des juges aussi sévères et aussi farouches; mais surtout, parmi les pièces de l'ancien répertoire, sans en excepter même celles qui avaient joui de la plus grande faveur dans les premières années de la Révolution, les unes étaient devenues absolument impossibles et les autres ne pouvaient plus se jouer qu'avec des modifications de nature à les adapter aux circonstances. Il avait fallu reprendre et remanier plus ou moins, conformément aux principes du jour, tout ce qu'on ne jetait pas de côté. Tant d'œuvres avaient dû être sacrifiées dans cette patriotique hécatombe, que le fonctionnement régulier de nos premières scènes s'en trouvait entravé et que le théâtre de la République, par exemple, était réduit à implorer un secours, le 18 messidor an II, par suite des nombreuses ra-

[1] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, n° 186.
[2] La Harpe, cité par Jauffret, *Théâtre révolutionnaire*, p. 217.

Digitized by Google

diations d'œuvres à succès qu'il avait été contraint d'opérer dans son répertoire [1].

Il serait très piquant, mais fort long, de passer en revue ces pièces sans-culottisées; d'ailleurs, beaucoup des éléments de cet examen nous manqueraient, et le peu que nous en dirons suffira largement à donner une idée du reste.

Corneille a dans ses ouvrages de beaux vers comme celui-ci, faits pour plaire à un auditoire républicain :

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose!

Mais il en a d'autres aussi qui devaient sonner beaucoup moins heureusement aux oreilles des patriotes de 93 :

Le pire des États, c'est l'État populaire.

Peut-être est-ce à ce vers qu'un spectateur cria un jour, pendant une représentation de *Cinna* : « A la lanterne l'auteur! » Aussi presque tout Corneille était resté sur le carreau. Quand, par hasard, on en reprenait un ouvrage, c'était en le revoyant de près pour effacer toute expression malsonnante. Et même, dans le *Menteur*, on avait remplacé le nom de *place Royale* (I, sc. 4) par celui de *place des Vosges*. Tant pis pour la prosodie : c'était bien le moindre souci d'un auditoire républicain.

A plus forte raison, Racine avait-il dû disparaître des affiches : son théâtre, en effet, n'est-il pas entièrement monarchique, et tous ses personnages n'y parlent-ils pas la langue des courtisans de Louis XIV? On joua *Phèdre* quelquefois pourtant, mais en prenant soin de corriger les vers :

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire *aux rois* la colère céleste.

Le nom de *rois* ne pouvait plus souiller une oreille républicaine, à moins qu'il ne fût accompagné d'injures, et on défigurait ce dernier alexandrin par une platitude :

Que puisse faire, *hélas!* la colère céleste.

[1] Welschinger, *Le Comité de salut public et la Comédie française*, à la suite du *Roman de Dumouriez*, in-18. On peut voir, en parcourant les programmes des spectacles dans les journaux du temps, combien il est rare que le Théâtre de la République, pendant la période aiguë, joue des tragédies du répertoire classique.

Digitized by Google

Cela fait songer aux corrections pratiquées en ces dernières années dans les livres classiques patronnés par le conseil municipal pour y biffer le nom de Dieu :

> Petit poisson deviendra grand
> Pourvu *que l'on lui* prête vie.

Toutes les sottises se tiennent.

Molière était joué plus souvent; mais, malgré le brevet de patriotisme que lui avait décerné, à une époque où l'on se contentait à moindres frais, le journal de Prudhomme, en termes d'ailleurs assez comiques, où il assurait que la liberté sortait par tous les pores à ce grand homme, et qu'il employait les lieux communs les plus vulgaires « avec une intention marquée, comme pour avertir la postérité du dégoût et de l'horreur qu'il avait pour un travail que lui imposaient les circonstances, » on avait dû reviser beaucoup de ses pièces. Dans *Tartuffe*, au lieu de :

> Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude,

l'acteur disait :

> Ils sont passés, ces jours d'injustice et de fraude.

Dans le *Misanthrope*, le roi Henri avait été rayé de la chanson d'Alceste, métamorphosée de la sorte :

> Si *l'on voulait me donner....*
> Je dirais, *d'amour ravi.*

On avait supprimé les petits marquis et le vicomte, remplacé le *commandement du roi* par un décret, etc. [1]. Le *Malade imaginaire* même était noté comme *mauvais*. Et Joseph Lebon se plaignait amèrement qu'on jouât des pièces telles que les *Fourberies de Scapin*, inoffensives sans doute, mais qui n'étaient pas faites pour inculquer dans les esprits les principes à l'ordre du jour [2].

Voltaire, malgré la faveur dont son nom était entouré, n'échappa point davantage à ces remaniements grotesques, dont la plupart étaient pratiqués sur le vif par ce grand comédien et ce petit homme qui s'appelait « le républicain Molé. »

[1] Hallays-Dabot, *Censure théâtrale*, p. 192.
[2] *Papiers saisis chez Robespierre*, t. III, p. 249.

Digitized by Google

Nous avons déjà vu *Mérope* signalée à la tribune de la Convention comme contre-révolutionnaire. Dans *Mahomet*, on avait retranché, avec une stupidité naïve, les deux vers :

> Exterminez, grands dieux ! de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes !

puis on finit par interdire cette tragédie comme mettant en scène un *chef de parti*. *Tancrède* n'était permis qu'avec des arrangements. Les deux pièces mêmes qui avaient si longtemps alimenté les représentations patriotiques, *Brutus* et *la Mort de César*, ne se trouvaient plus à la hauteur et n'eurent le droit de reparaître, après le rétablissement formel de la censure sous la Terreur, qu'avec des modifications qui en changeaient le dénouement et qui, dans cette dernière œuvre, accentuaient le discours d'Antoine. Refait aussi le dénouement du *Déserteur*, où à ces mots : « Le roi passait, » on substitue : « La loi passait. » Dans *le Bourru bienfaisant*, de Goldoni, l'acteur jouant aux échecs n'a garde de dire : « Echec au roi ! » Il serait pour le moins suspect, et cent voix s'élèveraient dans le parterre pour le conspuer. Il dit : « Echec au tyran ! » On déploie tant de zèle et l'on y regarde de si près qu'on ne laisse même point passer le vers de *la Métromanie* : « *Ennoblit* tout autant que le capitoulat. » *Ennoblir* est féodal, et le passage est transformé de la sorte : « *Vaut cent mille fois mieux* que le capitoulat. » Le *Guillaume Tell* de Lemierre est joué avec le sous-titre : *ou les sans-culottes suisses*, et doit payer, lui aussi, son tribut de corrections, comme *le Devin de village*, *le Père de famille* et le peu d'autres qu'on tolère. Dans les comédies, *baron* est remplacé par *Cléon*, *marquis* par *Damis*. Dès 1791, l'Ambigu, en communiquant son répertoire au chef de division de la municipalité chargé de l'examen, prenait soin de faire observer que, dans toutes les pièces anciennes, le mot *citoyen* a été substitué au mot *monsieur* [1]. On allait même jusqu'à changer les noms d'emplois, pour les remplacer par des dénominations qui caractérisent le temps. C'est ainsi qu'on lit sur le *Nouvel état du tableau des artistes qui doivent composer le spectacle de l'Égalité* (ancien Théâtre-Français) : « Homme de

[1] Archives de la préfecture de police, citées par Hallays-Dabot, p. 161. Elles ont été brûlées par la Commune.

Digitized by Google

confiance (qu'on appelait valet) : Verteuil. — Premier rôle marqué et mère républicaine : la citoyenne Vazelles [1]. »

A l'Opéra, les rois sont changés en généraux de la liberté; dans *Admète*, la Thessalie est une république, et Admète devient une espèce de Santerre. A l'Opéra-Comique, toutes les pièces où il y a des seigneurs sont décrassées de ce vernis aristocratique, ce qui dut donner de la besogne aux reviseurs. Et tous les acteurs surtout, quels que soient leurs rôles, Phèdre ou Tartuffe, Guillaume Tell ou Georges Dandin, soubrettes ou petits-maîtres, Grecs, Romains, sauvages même, tous doivent paraître ornés d'une large cocarde tricolore [2].

Le parterre, qui apportait ses passions du dehors, s'échauffait encore à l'électricité de la salle et du coude à coude, à la voix des acteurs, à la flamme des allusions et des contradictions. Les représentations se changeaient en séances de club ou de place publique : on applaudissait avec fureur, on sifflait avec rage, on trépignait, on huait, on se battait, on expulsait ou l'on assommait ceux qui avaient l'imprudence de ne point partager l'avis dominant, on escaladait la scène et l'on se mêlait à la pièce.

L'attitude et les manifestations du parterre subissaient le contre-coup des événements, en tenant compte de la différence des publics pour chaque catégorie de théâtres. Jusqu'en plein procès de Louis XVI, les manifestations royalistes, souvent très accentuées, n'y furent pas rares; la Terreur les étouffa, mais la réaction thermidorienne refit des salles de spectacle des arènes plus tumultueuses que jamais. Chaque parti avait ses pièces de ralliement, tant qu'il fut possible aux partis de manifester leur opinion, et l'on pourrait sans trop de peine écrire une histoire de la Révolution même, en écrivant l'histoire du théâtre et du parterre sous la Révolution.

VICTOR FOURNEL.

[1] Archives nationales, F[17] 1294.

[2] Sur tous ces faits on peut voir çà et là Étienne et Martainville, Goncourt, *La Société sous la Révolution;* Hallays-Dabot, Welschinger, Vivien, *Etudes administratives*, II, etc.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

UNE FLOTTE DE SENNACHÉRIB SUR LE GOLFE PERSIQUE

Nous détachons des annales de Sennachérib, pour en faire l'objet d'une étude spéciale, un passage unique en son genre dans la littérature historique des Assyriens, nous voulons dire la relation de sa sixième campagne, ou de son expédition au pays d'Élam par le golfe Persique, la seule guerre où l'on voie, dans les documents connus jusqu'ici, l'armée assyrienne portée sur une flotte. L'événement dut frapper les contemporains, et Sennachérib, dans un des rapports qu'il a dictés, en parle avec une complaisance marquée, comme d'un exploit tout à fait original; parfois même, il s'exprime avec une naïveté qui ajoute à l'intérêt spécial du récit. Outre son mérite intrinsèque, l'épisode se recommande encore par des analogies objectives, je n'ose pas dire des affinités, avec une page curieuse de l'histoire d'Alexandre le Grand. Enfin, il confirme et explique de la façon la plus plausible l'existence des insulaires phéniciens découverts par Androsthène, officier de la marine d'Alexandre, dans le golfe Persique.

Le fait d'armes de Sennachérib se rapporte à ce combat opiniâtre que les Assyriens, situés sur le cours moyen du Tigre, et les Chaldéens, dont le territoire se bornait dans le principe aux rives de l'Euphrate depuis la Babylonie jusqu'à l'embouchure du fleuve, se livrèrent durant un siècle pour la possession de Babylone [1]. Deux fois déjà Sennachérib s'était mesuré avec les Chaldéens, et ces der-

[1] J'insiste sur la distinction primitive des Babyloniens et des Chaldéens, qu'il faut avoir présente à l'esprit si l'on veut comprendre notre exposé. Voir notre thèse : *Les Chaldéens jusqu'à la formation de l'empire de Nabuchodonosor*, dans cette revue, avril 1877, ou la nouvelle édition. Paris, Leroux, 1889.

Digitized by Google

niers, qui finirent par avoir le dessus, paraissaient anéantis. Une de leurs tribus, celle qui habitait la ville et le territoire de Bit-Yakin au bord du golfe Persique, avait préféré, plutôt que de se rendre au roi de Ninive, s'embarquer avec ses dieux et aller chercher un refuge au nord du golfe, dans le pays d'Élam ou Susiane, le Chusistan actuel, chez un peuple également ennemi des Assyriens. C'est pour les atteindre dans leur refuge que Sennachérib eut l'idée de se construire une flotte qui dépassât en grandeur toutes celles que le golfe Persique avait jamais vues. Mais il faut entrer dans quelques détails sur les faits antérieurs à l'expédition maritime.

A son avènement, Sennachérib avait trouvé Mérodachbaladan en possession de Babylone, non moins que de sa principauté héréditaire de Bit-Yakin, d'où le précédent roi d'Assyrie, Sargon, l'avait successivement délogé; il eut donc à renouveler les conquêtes de son père. Il chassa Mérodachbaladan de Babylone dans une première expédition, et de Bit-Yakin dans une seconde. Dans l'intervalle, il guerroya contre les Cassiens, à l'est du Tigre, au nord du pays d'Élam, et, ce qui nous intéresse davantage pour le moment, remit sous le joug les Sidoniens et d'autres peuples voisins, de manière à rester maître de tout le littoral de Phénicie et de Palestine, ainsi que des riches forêts du Liban.

Voici comment Sennachérib retrace le second acte de sa lutte contre Mérodachbaladan.

Après avoir vaincu Suzub, un autre prince chaldéen, « je pris le chemin de Bit-Yakin. Mérodachbaladan, que j'avais défait au cours de ma première expédition et dont j'avais dispersé les forces, redouta le heurt de mes armes puissantes et le choc violent de mon attaque; il rassembla, avec leurs *châsses* (?), les dieux, maîtres de son pays, et les embarqua sur des vaisseaux. »

Outre ses dieux, d'après une autre relation, Mérodachbaladan emporta les os de ses pères, afin sans doute de les soustraire aux outrages des vainqueurs, car les rois d'Assyrie se glorifient parfois d'avoir infligé cette sorte de châtiment à leurs ennemis [1].

Mérodachbaladan, suivi, comme on le verra, d'une partie de ses compatriotes et sujets de Bit-Yakin, « s'envola comme un oiseau vers Nagitirakki, qui est dans la mer. Il laissa au bord de la mer ses frères et les gens de sa famille. Ce qui restait des hommes de son pays, je les fis sortir de Bit-Yakin, terre de marais et de joncs, et je les réduisis en esclavage. Je détruisis ses villes, je les démolis, j'en fis

[1] Les Chaldéens, devenus grands conquérants à leur tour, après leur fusion avec les Babyloniens, en usaient de même le cas échéant. Lire à ce sujet la prophétie de Jérémie, VIII, 1-2.

Digitized by Google

colline et champ de vignes. J'épouvantai le roi d'Élam, son allié. A mon retour, je fis asseoir sur son trône royal (le trône de Mérodachbaladan à Babylone) Assur-nadin-soum, mon fils aîné, la progéniture de mon sein. Je mis sous son autorité le vaste pays de Soumir et d'Accad (la Babylonie). »

Les fugitifs ne s'étaient point retirés dans une île, bien qu'on soit tenté de le croire à première vue, d'après ces mots : Mérodachbaladan « s'envola comme un oiseau vers Nagitirakki, *qui est dans la mer.* » L'expression soulignée s'applique, dans les inscriptions assyriennes, à Sidon [1], simplement située au bord de la Méditerranée, et la suite du récit montre l'ancienne population de Bit-Yakin fixée sur le littoral dans des territoires concédés par le roi d'Élam ou Susiane.

La générosité du roi d'Élam peut s'expliquer abstraction faite de l'intérêt politique. Mérodachbaladan, qui soutint pendant un quart de siècle, avec des péripéties étonnantes, une lutte inégale contre les rois de Ninive, avait appris, je m'imagine, à compter avec l'imprévu. Je crois également, pour des raisons développées ailleurs [2], que le prince chaldéen, chassé de Babylone par Sargon, père de Sennachérib, y était rentré sans coup férir, avec l'agrément des habitants, déjà fatigués du joug de l'Assyrie. Or Sargon, qui croyait sa victoire définitive, avait consacré, à la fin de son règne, des sommes énormes aux divinités babyloniennes [3]; et il est à penser que, revenu peu après, Mérodachbaladan, en prévision d'une nouvelle attaque des Assyriens, aura mis ces ressources en bon lieu, pour en tirer parti en cas de besoin. De la sorte il se sera trouvé à même de dédommager pour la cession de quelques cantons, le roi d'Élam, dont il devenait au surplus le très humble vassal. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que, quelques années après, un autre roi d'Élam vendit à très haut prix, et se fit payer d'avance, un secours demandé par les Babyloniens en révolte contre Sennachérib, secours qu'il accordait pourtant volontiers, à en juger par les actes qui suivirent [4].

Après tant de combats, les exilés chaldéens méritaient un peu de repos. Ils y comptaient, je pense, protégés qu'ils étaient à l'ouest par

[1] Voir notre mémoire : *L'Asie occidentale dans les inscriptions assyriennes*, dans la *Revue des questions scientifiques*, t. XVII (1885), p. 74.

[2] *Les Chaldéens*, dans cette *Revue*, t. XXI, p. 552.

[3] D'après les *Fastes*, l. 141, ces sommes se chiffraient 154 talents + 26 mines + 10 sicles d'or, et 1,604 talents + 20 mines d'argent. Cela revient à environ 4,630 kilogrammes d'or et 48,130 kilogrammes d'argent. Cf. Oppert, *L'étalon des mesures assyriennes*, p. 72.

[4] Le fait est rapporté par Sennachérib, dans l'inscription du Prisme de Taylor, col. V, l. 5 et suiv. Voir la traduction de Bezold, dans la *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. II, p. 105, 106.

Digitized by Google

le Tigre et ses vastes marécages; au sud, du côté du golfe Persique, par un élément que les Assyriens n'avaient jamais sérieusement affronté; au nord par le roi d'Élam, assez puissant pour aller bientôt détrôner et capturer le fils de Sennachérib en Babylonie. Cependant Sennachérib, tout en guerroyant du côté de l'Arménie, s'occupait activement des préparatifs de son expédition maritime.

Nous connaissons jusqu'à présent quatre relations de cette campagne et des travaux extraordinaires qu'elle nécessita. Celle que je cite en premier lieu, sans être la plus détaillée, en donne l'idée la plus complète à certain point de vue : elle mentionne seule l'établissement simultané de chantiers de construction à Tul-Barsip (Biredjik) sur l'Euphrate en Syrie, et à Ninive sur le Tigre.

« Quant aux villes (et territoires) de Nagitou, de Nagitou-Dihbina, et aux pays de Thilmou, de Pillatou, de Khupapanou, cantons du roi d'Élam, situés au delà de la mer (golfe Persique), où les gens de Bit-Yakin s'étaient établis, après avoir traversé la mer, en emportant avec eux leurs dieux avec leurs *châsses* (?), j'y passai par mer avec des vaisseaux du pays de Khatti (Phénicie) construits à Ninive et à Tul-Barsip. »

Les vaisseaux de Khatti, ainsi nommés parce qu'ils avaient les proportions et la forme des vaisseaux de Phénicie, furent de plus construits par des ouvriers de ce pays, et montés par des matelots phéniciens. Nous lisons en effet dans une autre relation :

« J'installai à Ninive des ouvriers du pays de Khatti, proie de mon arc. Ils construisirent avec art, à la façon de leur pays, de grands vaisseaux, que je mis aux mains de matelots tyriens, sidoniens et yamniens [1]. »

Le rapport qui contient ces lignes est le plus circonstancié, et toutefois, bien qu'il insiste sur les travaux exécutés à Ninive, il passe sous silence ce qui se faisait en même temps à Tul-Barsip, en dehors de l'Assyrie. A mon avis, cela tient à une préoccupation moitié sérieuse, moitié vaniteuse de Sennachérib, sans rapport direct avec l'entreprise actuelle, car, sans parler pour le moment d'autres avantages, il avait les meilleures raisons, puisqu'il se croyait pour toujours maître de la Babylonie, de construire la flotte entière sur l'Euphrate, plus rapproché des forêts du Liban et de l'Amanus, la grande source des bois de construction pour l'Assyrie. Mais les monarques ninivites

[1] Les Yamniens sont généralement identifiés avec les Ioniens. Nous croyons qu'on s'est laissé trop facilement séduire par une assonance fortuite et que les Yamnai appartenaient à la côte de Phénicie ou de Palestine. Voir les raisons alléguées dans *L'Asie occidentale dans les inscriptions assyriennes*, *Revue des questions scientifiques*, t. XVII, p. 76, 77, et spécialement notre brochure : *Encore un mot sur la géographie assyrienne* (Paris, Leroux), p. 18-20.

Digitized by Google

des diverses époques, et notamment Sennachérib, aimaient à avoir sous leurs yeux et à étaler aux regards du peuple, dans leurs capitales, des objets rappelant leurs conquêtes lointaines, comme des plantes et des animaux exotiques, entretenus dans les parcs et jardins royaux, ainsi que des meubles et des objets d'art, des captifs de marque, enlevés aux nations et aux rois vaincus [1]. En ce genre, le spectacle si nouveau des constructeurs, des matelots et des grands vaisseaux phéniciens, produisit sans nul doute une impression extraordinaire. Pour quelque temps, les chantiers, je me le figure, devinrent le but favori des promenades à Ninive.

Si je ne me trompe, les sentiments furent autres à Babylone, quand on y vit passer, descendant au golfe Persique, la flotte de Ninive par l'Arachtou, et celle de Tul-Barsip, soit par le même canal, soit par l'Euphrate. Les habitants, à peine remis sous le joug et tout prêts à le secouer, jouirent moins de ce spectacle inusité. S'ils furent étonnés à la vue des grands vaisseaux de Khatti, ils eussent volontiers incendié une flotte créée contre leurs alliés de la veille, sur lesquels ils comptaient encore.

Je crois Sennachérib quand il parle de ses *grands* vaisseaux. Le mot pourtant appelle un correctif. Il est à présumer que les vaisseaux phéniciens, y compris les vaisseaux de Tharsis ou de long cours, seraient bien petits à côté des énormes bâtiments qui sillonnent aujourd'hui les mers; mais ils étaient grands par comparaison avec les bateaux de l'Euphrate et du Tigre. Pour les vaisseaux de Sennachérib en particulier, on a une preuve directe de leur petitesse absolue. Ils étaient tels, qu'arrivés à Opis, près de Bagdad, en suivant le cours du Tigre, on put les traîner de là par terre, à l'aide de je ne sais quelles machines, sur un parcours de plusieurs lieues, jusqu'à l'Arachtou, canal artificiel [2] qui se détachait de l'Euphrate un peu en amont de Babylone, traçait un arc sur la rive gauche, en passant sous les murs de la ville, et revenait au fleuve à deux cent quarante kilomètres en aval.

Les Phéniciens « lancèrent les vaisseaux dans le Tigre ; ils les menèrent suivant le courant jusqu'à Upia. A partir d'Upia, ils les traînèrent sur des *rouleaux* (?) et les jetèrent dans l'Arachtou. »

Soit dit en passant, la seule prévision d'un pareil labeur eût été une raison suffisante pour ne point établir de chantiers à Ninive, si Sennachérib n'y avait pas été déterminé par des motifs étrangers à l'entreprise. Je pense également que, pour ce motif, la majeure partie des vaisseaux furent construits à Tul-Barsip.

[1] Je reviendrai sur ce sujet dans un autre travail.

[2] Cf. notre mémoire : *Les travaux hydrauliques en Babylonie*, p. 35.

Digitized by Google

La difficulté de ce transport est plus importante à noter à un autre point de vue. Si les grands navires de Khatti, après l'expédition en Élam, ont tenté le retour par le même chemin, et qu'ils aient réussi à gagner de nouveau l'Arachtou, ils seront restés emprisonnés dans le canal. Du moins est-il permis de se demander s'il a été possible de les traîner en sens inverse par terre jusqu'au Tigre, alors que les Assyriens avaient à se frayer un chemin à travers deux armées ennemies dans la Babylonie, révoltée avec le secours des Susiens.

Mais d'autres questions se présentent d'abord. Pourquoi la flotte de Ninive a-t-elle abandonné le Tigre avant sa réunion avec l'Euphrate dans le Shatel-Arab? Pourquoi n'a-t-elle pas gagné le fleuve occidental par le Shatel-Haï, large canal qui va du Tigre à l'Euphrate en aval d'Opis et semble avoir existé dès la plus haute antiquité? Pourquoi enfin, dans l'hypothèse que la voie du Tigre fût libre, traîner plutôt les vaisseaux de Ninive d'Opis à l'Arachtou, que les vaisseaux de Tul-Barsip de l'Arachtou à Opis, car les derniers pouvaient quitter l'Euphrate, s'engager dans le canal et le suivre jusqu'au point le plus rapproché du Tigre?

Tout cela s'explique de bien des façons. D'abord, le Tigre et l'Euphrate, à en juger par de nombreux indices, gardaient alors leur cours indépendant jusqu'au golfe Persique et s'y déversaient par des embouchures différentes. Ainsi la formation postérieure du Shatel-Arab prouverait que les deux fleuves ont subi des changements considérables dans les siècles historiques ; à certaines époques, au lieu de lits profonds, il se sera rencontré çà et là des bancs de sable ou de boue inaccessibles aux grands navires, comme on le conclut aussi à bon droit des accidents survenus naguère à l'Euphrate par suite du déchirement de ses rives et d'autres causes [1]. Dès lors aussi, peuvent avoir existé, dans la région d'Opis, pour faciliter l'alimentation des canaux agricoles et autres [2], les barrages du Tigre, détruits par Alexandre le Grand, comme formant obstacle à la navigation et au commerce qu'il voulait favoriser.

Les raisons de ce genre ne furent probablement pas les seules. La voie du Tigre, qui serrait de près dans son cours inférieur le territoire

[1] Reclus, *Géographie universelle*, t. IX, p. 400, et Jeannier, chancelier du consulat de France à Bagdad, dans le *Journal asiatique*, VIIIe série, t. XII (1888), p. 337.

[2] Strabon, *Géographie*, XVII, I, 9 ; Arrien, *Anabase d'Alexandre*, VIII, VII, 6, 7. Ces auteurs attribuent la création des barrages aux Perses, qui auraient voulu par ce moyen entraver la marche des flottes ennemies. Le motif que j'assigne aujourd'hui est plus vraisemblable, et le procédé de Sennachérib démontre avec assez de probabilité que les cataractes artificielles étaient plus anciennes. Cf. *Les travaux hydrauliques en Babylonie*, p. 22, 23.

Digitized by Google

du roi d'Élam, exposait la flotte disséminée à des attaques dangereuses; et supposé que la majeure partie des bateaux eussent été construits sur l'Euphrate, la route suivie était, de ce chef encore, la plus commode et la plus naturelle, si les deux escadres devaient opérer leur jonction avant d'arriver au golfe Persique.

Cette jonction se fit, soit dans l'Arachtou, soit en aval dans l'Euphrate.

Un seul des quatre récits décrit la marche de Sennachérib depuis l'Arachtou jusqu'au golfe Persique. Mais la tablette en pierre sur laquelle il est gravé offre beaucoup d'échancrures en cet endroit, et le peu de données que le texte fournit dans les parties moins détériorées font vivement regretter la perte du reste.

On embarque les soldats, les chevaux et les provisions quand la flotte est arrivée dans la Chaldée proprement dite.

Sennachérib parle avec enthousiasme de ces grands navires, semblables à des cages, qui transportent ses troupes. Toutefois il a personnellement peu de goût pour la navigation, puisqu'il suit la voie de terre jusqu'au golfe. Arrivé là, il lance ses vaisseaux de Khatti vers la Susiane, sans quitter lui-même le rivage.

Ces détails me semblent tout à fait clairs dans le rapport officiel. En voici maintenant une version, où je remplace par des points les parties effacées ou non interprétées, et note du signe interrogatif les expressions qui rendent le sens d'une manière trop douteuse.

« On navigua à la *rame* (?) jusqu'à Bit-Dakkuri [1] dans le pays de Kaldi (Chaldée).... Mes armes redoutables, *qui ne savent point reculer* (?), les braves attachés à mes pas, mes guerriers *que rien n'arrête* (?), je les embarque dans mes vaisseaux. J'y mis des provisions, je chargeai du froment, du *sem* — et du *sinnu* (orge?) pour les chevaux. Mes guerriers voguèrent avec eux (les chevaux) sur l'Euphrate. Pour moi, je cheminai par la rive à côté d'eux; je dirigeai ma marche vers la ville de Bab-Salimiti. »

A Bab-Salimiti, pour éviter des lagunes ou les détours du fleuve, Sennachérib s'écarte de l'Euphrate. Il gagne la mer à quelque distance de l'embouchure du fleuve.

« Ayant quitté la rive de l'Euphrate, je me rendis au bord de la mer, parcourant une longueur de deux *kasbu*.... J'établis mon camp en cet endroit, près de la mer.... »

Cependant « mes troupes gisent durant cinq jours et (cinq) nuits, dans mes énormes vaisseaux comme dans des cages. Les vaisseaux qui portent mes guerriers arrivent au *salkat* de l'embouchure du

[1] Ce nom, qui revient souvent dans les inscriptions, se lit ici d'une manière douteuse.

Digitized by Google

fleuve, à l'endroit où l'Euphrate jette ses eaux dans la grande mer. Et moi, je me porte en face d'eux, en longeant le Nar Marrati (golfe Persique). »

En face de la flotte, Sennachérib invoque le secours du Neptune assyro-babylonien :

« Au dieu Héa, le roi de l'abîme, j'offris des sacrifices purs; en même temps qu'une navette d'or, je jetai un poisson d'or et un *alluttu* d'or dans la mer. »

A l'armée assyrienne, toute surprise de se voir sur mer, inquiète peut-être à l'approche d'un combat inaccoutumé, le moment dut paraître solennel, et ce ne fut pas non plus sans émotion que Sennachérib donna le signal du départ à la flotte.

On voit par la suite du récit que Sennachérib revint sur ses pas, pour aller attendre l'issue de l'entreprise à Bab-Salimiti.

Si l'on s'en rapporte aux données directes des inscriptions, la victoire des Assyriens fut complète, et les restes de Bit-Yakin furent littéralement anéantis, mais le fils et les descendants de Mérodachbaladan, avec leurs sujets de Bit-Yakin, reparaissent plus tard dans les luttes contre l'Assyrie [1].

Il faut encore moins prendre à la lettre la part d'action personnelle que Sennachérib semble s'arroger dans l'affaire :

« *Je* passai, dit-il, allant à leur recherche (à la recherche des exilés de Bit-Yakin), sur des vaisseaux du pays de Khatti. Je m'emparai des villes de Nagiatou et de Nagiatou-Dihbina, des pays de Thilmou, Pillatou et Khupapanou, districts du Nar Marrati (golfe Persique). *Je* réduisis en captivité les gens du pays de Kaldi (dont Bit-Yakin faisait partie), ainsi que leurs dieux et les hommes du pays d'Élam. *Je* ne laissai pas un coupable. »

D'après la même relation, le rivage de la mer présentait beaucoup de difficultés pour le débarquement des troupes, et il fallut s'engager dans le fleuve Ulaï (Karoun); les ennemis, Chaldéens et Élamites, se massèrent au bord du fleuve, et les Assyriens durent frapper le grand coup en mettant pied à terre :

« (Après les sacrifices à Héa) je fis marcher promptement mes vaisseaux à la conquête de la ville de Nagiti. Le rivage de la Grande mer, qui ne se prêtait ni à la montée des chevaux, ni à la pose du pied pour les hommes, faisait grandement obstacle. Les gens du pays de Kaldi, qui habitaient Nagiti et Nagiti-Dihbina, ainsi que les hommes des cantons de Thilmou, Pillatou et Khupapanou, ayant vu mes vaisseaux et mes guerriers, rassemblèrent des archers, des *sumbi* (espèce de chars), des chevaux et des mulets, une force sans

[1] Voir *Les Chaldéens*, p. 555, ou p. 14 et suiv. dans la nouvelle édition.

Digitized by Google

nombre. Ils se rangèrent contre eux sur le (au bord du) fleuve Ulaï, dont le rivage est plus commode. Ils voulurent empêcher le débarquement de mes troupes, et firent avancer leurs engins. Mes soldats prirent position contre eux près de la berge, volèrent comme des oiseaux de dedans les navires sur le rivage, et les défirent. Quant aux villes de Nagitou, Nagitou-Dihbina, (et) aux pays de Thilmou, Pillatou et Khupapanou, places du roi d'Élam, ils en prirent les *richesses* (?). Ils s'emparèrent de la population chaldéenne et de tous les dieux de Bit-Yakin avec leur mobilier (les riches objets affectés à leur culte), ainsi que des hommes d'Élam, des *sumbi*, des chevaux, des mulets et des ânes. Ils chargèrent le butin sur les vaisseaux et le firent parvenir en ma présence sur la rive citérieure (chaldéenne, du golfe Persique) à Bab-Salimiti. »

Les captifs furent nombreux. Sennachérib « les distribua comme des moutons, à toute son armée, à ses grands officiers et aux habitants de ses villes (en Assyrie). »

Une chose étonne dans cette relation : c'est l'inaction apparente du roi d'Élam, prince assez puissant, qui laisse accomplir de pareils actes sur son territoire. En fait d'Élamites, on ne voit figurer que les riverains dans la bataille, mais la suite du document royal, et mieux encore la chronique babylonienne, qui raconte les mêmes faits avec moins de ménagement pour l'amour-propre du roi de Ninive, expliquent tout à souhait. Lisons d'abord dans la seconde source l'exposé des événements qui marquèrent la fin du règne d'Assur-nadin-soum, prince créé, pour son malheur, roi de Babylone, par son père Sennachérib :

« A la sixième année d'Assur-nadin-soum, Sennachérib descendit au pays d'Élam, saccagea les villes de Nagitou, Thilmou, Pillatou, Khupapanou, et en enleva le butin. Après quoi Khallusou, roi d'Élam, vint au pays d'Accad (Babylonie).... Il entra à Sippar et tua des gens (partisans de l'Assyrie). Assur-nadin-soum fut pris et emmené au pays d'Élam. Assur-nadin-soum régna six ans à Babylone. Le roi d'Élam fit asseoir Nergal-usizib sur le trône à Babylone. »

Nergal-usizib fut pris, comme la même chronique nous le dira, le 7 tasritu (septembre), après un règne de dix-huit mois, ce qui place son avènement au trône en nisan (mars). La chute d'Assur-nadin-soum avait précédé de peu, car s'il y avait eu un interrègne, la chronique, qui note minntieusement les temps, en ferait mention ou le laisserait entrevoir. Il s'ensuit de là que la dernière année d'Assur-nadin-soum se compte aussi à partir de mars. Les grands vaisseaux de Sennachérib, dont la descente par l'Euphrate dut s'effectuer au commencement de cette année-là, profitèrent de la crue du fleuve, lequel est dans son plein aux derniers jours de mai et aux premiers jours de juin. Les bateaux de Ninive, attardés par le traînage d'Opis

Digitized by Google

à l'Arachtou, avaient compensé cette lenteur en partant plus tôt que l'escadre de Tul-Barsip, parce que la crue du Tigre précède de deux semaines celle de l'Euphrate. Avant la crue, de pareils navires étaient condamnés à l'immobilité dans le Tigre, qui, en temps ordinaire, à Ninive et à vingt-cinq lieues au-dessous, n'est navigable qu'avec de simples barques. Il en est ainsi aujourd'hui, et il ne semble pas que le Tigre ait subi des changements notables dans son cours moyen depuis les temps historiques. Donc, en supposant que la flotte soit partie de Ninive le plus tôt possible, il est difficile que les opérations militaires aient commencé avant la fin de juin, et si peu qu'elles aient duré, la flotte, pour remonter l'Euphrate la même année, n'a plus eu l'avantage des hautes eaux; car l'Euphrate baisse sensiblement à partir du milieu de juillet, et il a repris son niveau ordinaire au commencement de septembre.

Le pillage du territoire susien précéda la révolte des Babyloniens et l'arrivée du roi d'Élam dans leur pays. Ces graves événements se préparèrent pendant que Sennachérib jouissait à Bab-Salimiti de son facile triomphe sur quatre ou cinq cantons, que le roi d'Élam semble lui avoir abandonnés dans le dessein de mieux cacher ses projets sur Babylone. L'impression se confirme à la lecture du rapport de Sennachérib. Il faut remarquer que chez ce dernier le Nergal-usizib de la chronique babylonienne figure sous le nom de Suzub.

« A mon retour (du golfe Persique), dit Sennachérib, je défis, dans un combat en rase campagne, le Babylonien Suzub, qui, pendant la *non-occupation* (?) du pays (par les troupes assyriennes qui opéraient ailleurs), s'était emparé du pouvoir au pays de Soumir et d'Accad. Je le pris vivant. Je le dirigeai sur le pays d'Assur. Je défis de même le roi d'Élam, dont il avait *acheté* (?) l'appui, et qui était allé à son secours. Je brisai ses forces, je dispersai son armée. »

On ne souffle mot de la capture d'Assur-nadin-soum; il en est de même dans la relation suivante, qui laisse cependant lire davantage entre les lignes, et réduit le rôle de Sennachérib à ses proportions réelles dans ces derniers événements :

« Après cela (après les opérations du golfe Persique), ceux des Babyloniens qui avaient marché avec Mérodachbaladan et s'étaient échappés.... entraînèrent le roi d'Élam à Babylone. Il établit sur le trône royal (à Babylone), pour régner sur eux, Suzub, fils de Gatul. J'envoyai contre le roi d'Élam les hommes d'armes, les chars, les chevaux, *garde* (?) de ma royauté. Ils tuèrent beaucoup de monde, y compris son fils, et revinrent après cela. Ils entrèrent dans Uruk. »

Sennachérib donne ensuite quelques détails sur le pillage des temples à Uruk, situé dans la basse Babylonie, sur la rive gauche de l'Euphrate, et à Larsa, voisine d'Uruk. Il termine ainsi :

Digitized by Google

Après le sac d'Uruk et de Larsa, mes troupes, « à leur retour (en Assyrie), prirent Suzub vivant. Ils lui mirent des entraves et des chaînes, et l'amenèrent en ma présence. Je l'enfermai, d'une manière sûre, dans la grande porte au milieu de Ninive. »

Citons enfin, en guise de complément et de correctif, le précis des mêmes événements dans la chronique babylonienne :

« Dans sa première année, le 16 duzou (juin), Nergal-usizib (Suzub) s'empara de Nipur (sur la rive gauche et à quelque distance de l'Euphrate, environ soixante kilomètres en aval de Babylone).... Le premier duzou (de l'année suivante), les troupes d'Assur (à leur retour du golfe, d'après Sennachérib), entrèrent à Uruk. Ils enlevèrent les dieux, *gloire* (?) d'Uruk, et les habitants. Vinrent ensuite les Élamites, et les dieux, *gloire* (?) d'Uruk, furent repris, ainsi que les habitants. Le 7 tasritu (septembre), Nergal-usizib livra bataille aux Assyriens en rase campagne dans la province de Nipur. Il fut pris et emmené en Assyrie. Nergal-usizib avait régné à Babylone un an et six mois. »

En somme, voici, dans leur suite chronologique, les faits qui se dégagent du contrôle de nos deux sources :

Depuis le passage de la flotte en Babylonie à l'aller, jusqu'à la bataille où périt Suzub, il s'est écoulé environ vingt-huit mois remplis par la fin du règne d'Assur-nadin-soum et les dix-huit mois de son successeur au trône en Babylonie.

Sennachérib avait pris les devants au retour, naturellement avec une partie de ses troupes. Il convoya sans doute la portion de butin qui fut distribuée en Assyrie. Il est en effet peu vraisemblable que le second corps ait traversé la Babylonie avec un lourd bagage et la foule des captifs chaldéens, quand on considère qu'il a été rappelé en hâte par Sennachérib à la nouvelle de l'insurrection babylonienne et qu'il a même été forcé d'abandonner les dépouilles d'Uruk. Sennachérib a dû repasser par la Babylonie avant l'invasion du roi d'Élam et l'enlèvement d'Assur-nadin-soum; car ces événements une fois accomplis, il ne pouvait traverser la Babylonie sans livrer bataille, et le second rapport cité montre bien, malgré le *moi* du premier, que Sennachérib ne s'est pas mesuré en personne avec les insurgés.

Le second corps de troupes repasse en Babylonie environ vingt mois après Sennachérib. Il doit se frayer un passsage à travers deux armées, celle des Babyloniens, et celle des Élamites revenus pour soutenir leurs alliés.

Ces circonstances amènent : un premier engagement entre les Assyriens et les Élamites, où ceux-là remportent une victoire, assez insignifiante pour que la chronique babylonienne, très impartiale, n'en fasse pas mention; — le sac d'Uruk et de Larsa par les Assyriens;

Digitized by Google

— un second engagement entre les Assyriens et les Élamites, où ceux-ci, vainqueurs, reprennent le butin d'Uruk; — une bataille entre les Assyriens et les Babyloniens, dans laquelle Suzub (Nergal-usizib) est fait prisonnier.

Ajoutons, d'après les mêmes sources, que si les Assyriens réussissent à regagner leurs foyers en dépit des armées qui leur barrent le chemin, ils ne parviennent pas à remettre en même temps la Babylonie sous le joug; cela ne se fit que plus de quatre ans après, suivant la chronique et les inscriptions de Sennachérib. Les Assyriens restent tout ce temps privés de communication avec le golfe Persique.

Cependant qu'était devenue la flotte construite à grands frais par Sennachérib?

Malgré l'absence de données positives, je ne crois pas que, si elle a quitté le golfe Persique, elle ait remonté bien haut le cours de l'Euphrate, ni surtout passé, à l'inverse de l'aller, en tout ou en partie, des eaux de l'Euphrate dans celles du Tigre par la terre ferme. Quant à remonter, à partir du golfe Persique, le cours impétueux du Tigre, sous les traits des Élamites, avec une immense file de navires, protégée, là où le terrain le permettait, par des troupes éparpillées, on y aura encore moins songé qu'à l'aller. On sait, du reste, que le second corps d'armée, qui saccagea Uruk et Larsa, revint par la voie de l'Euphrate.

Il est peu vraisemblable qu'au retour, soit Sennachérib et les troupes de son escorte, soit celles de l'arrière-garde, aient ramené la flotte à Opis. Les premiers repassèrent en effet en Babylonie avant l'insurrection, plus de dix-huit mois par conséquent avant la chute de Suzub, ce qui, en plaçant le départ de Ninive le plus tôt possible, laisserait tout au plus dix mois, les derniers d'Assur-nadin-soum, pour la descente au golfe Persique, les opérations militaires en Élam, le transport des prisonniers et du butin d'une rive du golfe à l'autre, le retour de la flotte en amont jusque dans l'Arachtou à la saison la moins favorable pour la navigation, et le traînage des vaisseaux de ce canal dans le Tigre. Inutile de démontrer que la navigation eût été impossible en Babylonie au retour de la seconde division de l'armée assyrienne dans les conditions rapportées plus haut. Enfin, n'oublions pas que si les Babyloniens, sacrifiant aux nécessités de la lutte, permettaient pour un moment à l'Euphrate de suivre sa tendance naturelle à se jeter sur sa rive arabique, les grands vaisseaux de Khatti, quelque petits qu'ils fussent en réalité, ne pouvaient plus quitter le golfe, ou demeuraient embourbés dans le lit du fleuve en Chaldée.

Fondé sur ces considérations, j'incline à penser que les vaisseaux restèrent dans le golfe Persique ou dans l'Euphrate en aval de Baby-

Digitized by Google

lone, allégés de la majeure partie des troupes qu'ils avaient servi à transporter en Élam, et séparés de l'Assyrie par une large zone de populations hostiles.

Ce fut probablement un grand désastre pour Ninive; car cette flotte comptait un bon nombre de vaisseaux. J'en juge d'abord par sa destination immédiate, la descente en Susiane. En effet, Sennachérib n'ayant pas prévu la tentative audacieuse du roi d'Élam sur la Babylonie, et s'attendant par conséquent à trouver l'armée élamite prête à le recevoir sur le rivage, avait amené des troupes suffisantes pour débarquer malgré cette résistance, et cela, d'autant plus que la nouveauté de l'entreprise exigeait un surcroît de précaution. Il lui avait fallu de même assez de vaisseaux pour jeter sur le sol susien beaucoup de troupes à la fois, sous peine de voir ses bandes successivement anéanties. Des armements si extraordinaires indiquent d'ailleurs des prétentions moins modestes que les résultats obtenus en Élam. Il est vrai que les documents assyriens assignent pour seul but à la campagne maritime la capture des réfugiés chaldéens. Mais les historiographes royaux usaient de grosses réticences, à en juger par la suppression de l'aventure tragique d'Assur-nadin-soum : étant si discrets, ils n'auraient jamais attribué à l'entreprise de Sennachérib une fin qu'elle avait manqué d'atteindre par l'imprévoyance du monarque.

La flotte avait sans doute pour objet principal l'occupation permanente du golfe Persique. Elle devait tenir le roi d'Élam en échec du côté de la mer jusqu'à soumission complète. Il est même permis de croire que Sennachérib, servi par ses matelots phéniciens, songeait à des incursions par la voie maritime en Arabie, le pays de l'or et des parfums, où son fils Asarhaddon pénétrera bientôt en s'engageant dans les chemins beaucoup plus difficiles du désert. Nous avons un indice des plans ultérieurs de Sennachérib dans le fait qu'il ne rappela le gros de son armée des bords de la mer qu'environ vingt mois après avoir regagné Ninive. Encore en usa-t-il ainsi sous le coup d'événements imprévus.

Si l'armée, pour les raisons développées plus haut, s'est vue incapable d'assurer le retour de la flotte, elle lui aura donné le temps de se retirer vers des lieux plus sûrs que le littoral d'Élam et de Chaldée. Dégarnie de troupes, réduite, ou peu s'en faut, à ses équipages phéniciens, la flotte se sera dirigée vers les petites îles dont le golfe est parsemé le long des côtes. Les îles occidentales durent les attirer de préférence par leur accès facile et leur aspect moins abrupt. Je m'imagine que les Phéniciens, enlevés à leur patrie par Sennachérib, ont volontiers profité d'une si belle occasion de recouvrer leur liberté.

Que les choses se soient passées de la sorte, c'est plus qu'une simple possibilité, c'est une hypothèse que l'histoire des temps postérieurs

Digitized by Google

rend probable. Je me demande en effet si ces Phéniciens qu'Androsthène de Thasos, explorateur du golfe Persique pour le service d'Alexandre le Grand, trouva établis trois cent soixante ans plus tard dans les îles de Bahrein, ne provenaient pas des matelots de Sennachérib et de femmes chaldéennes enlevées par lui du pays d'Élam et distribuées dans son armée.

Ecoutons Strabon, parlant de ces insulaires d'après Ératosthène, qui lui-même avait puisé ses données dans Androsthène de Thasos [1].

« Les îles de Tyr et d'Aradus (dans le golfe Persique) ont des temples semblables à ceux de Phénicie. Les habitants prétendent que les îles et villes ainsi nommées en Phénicie sont leurs colonies. Ces îles sont à dix jours de navigation de Teredon (situé au nord, à l'embouchure de l'Euphrate). »

Nous approuvons la réserve de Strabon en ce qui concerne l'origine de Tyr et d'Aradus en Phénicie. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, la ressemblance des édifices s'explique mal par la parenté des deux peuples, s'ils étaient séparés depuis autant de siècles que l'exige la prétention attribuée aux insulaires, et il vaut mieux, du chef de cette ressemblance, considérer les Phéniciens du golfe Persique comme venus à une époque récente des bords de la Méditerranée. L'étude attentive des documents de Sennachérib, en même temps qu'elle rend plus probable à nos yeux l'existence même des Phéniciens des îles de Bahrein, nous confirme aujourd'hui dans cette vue, exprimée pour la première fois en 1884 [2].

Notre opinion est encore justifiée par le nom de Tyr, sous lequel l'île de Bahrein fut désignée à Androsthène. En effet, si ce nom, en hébreu et en phénicien *Tsor* ou *Tor*, c'est-à-dire rocher, convient à la ville méditerranéenne, bâtie sur une île essentiellement rocheuse aujourd'hui réunie au continent, il convient peu par lui-même à l'île de Bahrein, terre basse, peu pierreuse et très fertile. Mais on a pu le lui donner, sans égard au sens du mot, en souvenir de la mère patrie. Toutefois dans Arrien, l'île du golfe Persique est nommée Tylos et non Tyros. Si Tylos était le vrai nom, nos considérations basées sur le nom de Tyros perdent leur valeur, à moins de regarder Tylos comme une déformation de Tyros.

Vers le temps où Androsthène découvrait ses Phéniciens dans les îles arabes, Alexandre eut une idée qui paraît comme une réminiscence de Sennachérib. Très intéressant par lui-même, le passage qui en conserve le souvenir dans Arrien, et dont la substance a été

[1] Strabon, *Géographie*, XV, III, 4.

[2] *L'Asie occidentale dans les inscriptions assyriennes*, dans la *Revue des questions scientifiques*, t. XVII, p. 77, 78.

Digitized by Google

fournie par Aristobule, compagnon et historien d'Alexandre, gagne encore à se lire en regard de nos sources ninivite et babylonienne.

« Alexandre, au rapport d'Aristobule, vit arriver à Babylone la flotte venue de la mer Persique, en remontant l'Euphrate, sous la conduite de Néarque, aussi bien que la flotte *apportée* de Phénicie. Celle-ci se composait de deux quinquérèmes, de trois quadrirèmes, de douze trirèmes et de trente vaisseaux à trente rames. Les navires avaient été démontés et portés par pièces à Thapsaque sur l'Euphrate. Là, on les avait ajustés de nouveau et abandonnés au cours de l'Euphrate. Suivant le même auteur, Alexandre se construisit en outre une flotte avec des cyprès, le seul arbre qui se trouvât en abondance au pays des Assyriens (lisez : Babyloniens), dépourvu d'ailleurs de tout ce qui est requis pour les constructions navales. Il avait de même fait venir de la Phénicie et de tout le littoral (méditerranéen) des hommes pour les équipages et les autres services, ainsi qu'un grand nombre de pêcheurs de pourpres, et toute sorte d'ouvriers de marine. Cependant il creusait près de Babylone un port capable de recevoir mille vaisseaux longs, et y joignait des chantiers; il dirigeait Miccalos de Clazomène sur la Phénicie et la Syrie, avec mission d'y prendre à gage et même d'y acheter tout ce qu'il pourrait d'hommes au fait des choses de la mer. Il avait dessein de coloniser le littoral et les îles du golfe Persique, dans la persuasion que cette région avait chance de rivaliser un jour de richesse avec la Phénicie. Ses préparatifs (pour le moment) étaient dirigés contre la nation nombreuse des Arabes. Il prétextait que seuls parmi les barbares de ces contrées, ils ne lui avaient point envoyé d'ambassade, ni accordé égard ou honneur d'aucune sorte. Mais en réalité, selon moi, c'était une soif insatiable de nouvelles conquêtes qui poussait Alexandre [1]. »

La marine d'Alexandre devait servir à la fois la guerre et le commerce. Sennachérib n'assigne expressément que le premier but à sa flotte. Se préoccupa-t-il du second? Assurément l'idée eût été naturelle chez lui. Il avait contemplé de ses yeux le spectacle de l'activité commerciale de la côte phénicienne; il avait même reçu ou enlevé à main armée sa part des richesses dont elle était la source. Des hauteurs du Liban, il avait vu se dérouler les plages de cette mer occidentale, si pleine d'attrait pour les Assyriens; il avait suivi de l'œil les vaisseaux lancés vers des contrées lointaines pour en rapporter des métaux précieux et ces produits exotiques dont les rois de Ninive se montrent si avides. En outre, comme ses prédécesseurs de toutes les époques, il savait bien qu'il ne régnait point pour lui seul et que sa puissance devait aider au bien-être de ses sujets. Il était

[1] *Anabase d'Alexandre*, VII, XIX.

Digitized by Google

avant tout distributeur de dépouilles, je l'accorde, mais il ne négligeait point les autres moyens; on le voit, par exemple, fort soucieux des intérêts de l'agriculture et de la salubrité dans son royaume héréditaire.

Toutefois, malgré les analogies de situation, Sennachérib ne peut avoir formé des desseins aussi vastes que le héros macédonien. Les peuples soumis à Ninive ne l'étaient en général qu'à demi; l'empire assyrien craquait toujours de quelque côté. Des soulèvements se produisaient sans cesse, et souvent, à l'époque des Sargonides, avec un ensemble effrayant. De la sorte, durant de longs siècles, les rois d'Assyrie passent leur vie à courir du Zagros et des monts arméniens à la Méditerranée, pour comprimer les révoltes par le massacre et l'incendie. Cette police sanglante est pour eux une fonction ordinaire; ils s'y complaisent et en consignent volontiers les horribles détails dans leurs monuments. Mais un pareil état de choses favorise peu les grandes entreprises commerciales. Le cas était différent pour Alexandre, qui savait fasciner les peuples et les attacher à sa fortune; qui s'était révélé organisateur hors ligne et créateur, non moins qu'invincible conquérant. Si la mort lui avait laissé plus de temps, il était homme à exécuter ses desseins et à faire pour la Mésopotamie, par ses installations maritimes à Babylone et sur le golfe Persique, ce qu'il avait à jamais réalisé pour l'Égypte par la fondation d'Alexandrie.

La supériorité commerciale de la Phénicie sur le littoral chaldéen n'a rien d'étonnant. Baignant des pays riches, la Méditerranée, avec ses bords découpés, ses îles et péninsules qui se touchent depuis la côte d'Asie jusqu'aux rivages italiens, et ses nappes plus vastes au sud et à l'ouest, a provoqué l'essor graduel de la navigation, et enhardi peu à peu les marins phéniciens à s'aventurer au delà du détroit de Gibraltar, jusqu'aux mystérieuses Cassitérides; tandis que le golfe Persique, resserré entre les montagnes abruptes du Farsistan à l'est et les déserts de l'Arabie à l'ouest, s'ouvre sur un océan continu, dont les flots battent, à droite et à gauche, les lignes monotones de rivages interminables, stériles, dépourvus d'eau et de ports naturels. Une marine marchande à l'embouchure des fleuves mésopotamiens devait donc se contenter du cabotage dans le golfe Persique et le golfe d'Oman, ou se jeter sans transition dans des voyages aventureux vers les rives de l'Inde, de l'Yémen et de l'Afrique, ce que les riverains auront difficilement tenté. L'exemple devait venir de marins grecs ou phéniciens formés dans la Méditerranée.

Il y eut néanmoins un certain mouvement sur le golfe, dès la période assyrienne. Nous en avons relevé ailleurs un indice dans ces mots d'une tablette d'Assurbanipal, petit-fils de Sennachérib : *Le fleuve*

Digitized by Google

Ulaï qui porte ses trésors à la mer [1]. Ses trésors, cela signifie les riches produits de la plaine de Suse, qui doit son incomparable fertilité à ses fleuves, le Kerkha, le Karoun (Ulaï), le Dizfoul, et à leurs canaux. En outre, on vient de voir que le Bit-Yakin possédait ou avait réuni assez de barques pour transporter par mer en Élam, dans un moment de détresse, cette population distribuée depuis par troupeaux à l'armée de Sennachérib et à ses sujets d'Assyrie, ce qui la suppose assez nombreuse, malgré l'exagération naturelle du document royal. Je ne veux pas toutefois en juger par les préparatifs extraordinaires de Sennachérib; car j'ai dit que sa flotte devait transporter des troupes capables de faire face au besoin à l'armée susienne jointe aux réfugiés chaldéens.

La présence de tant de bateaux dans les parages de Bit-Yakin suppose de l'activité commerciale sur le golfe. Il semble d'ailleurs qu'on doive attribuer au commerce l'importance de Bit-Yakin, dont un des souverains, celui-là même qui transporta ses sujets en Susiane, Mérodachbaladan, enleva par deux fois Babylone aux Assyriens, et s'y maintint douze ans sous Sargon. Cela exigeait des moyens qu'un territoire si restreint eût difficilement procurés dans les conditions ordinaires. Maître des bouches de l'Euphrate, et tout au moins capable de créer des embarras à l'embouchure du Tigre, le roi de Bit-Yakin, autrement dit pays de la Mer, était l'intermédiaire naturel du commerce de la Babylonie avec la Perse, de même qu'avec la côte orientale de l'Arabie, à cause du désert qui en rendait l'accès difficile du côté de l'Euphrate. Il n'en fallait pas davantage pour assurer l'opulence. Avec moins de ressources, dès avant la période macédonienne, les marchands chaldéens de Gerrha, sur le littoral du golfe Persique au nord de la presqu'île de Zabara, avaient accumulé les richesses sur une plage stérile; et ils maintinrent encore leur prospérité durant au moins trois siècles [2].

[1] *Les travaux hydrauliques en Babylonie*, p. 49.

[2] Strabon, *Géographie*, XV, III, 3; XVI, IV, 19. — D'après Aristobule et Androsthène, les deux autorités de Strabon, les Gerrhéens négociaient les produits de l'Arabie avec la Babylonie et la Syrie. Tandis que leurs caravanes se rendaient à Pétra, place florissante dès le IVe siècle avant notre ère, entre la pointe de la mer Morte et celle du golfe Élanitique (bras oriental de la mer Rouge) et qu'elles allaient chercher la myrrhe jusque dans l'Hadramaut, ils remontaient l'Euphrate avec leurs barques jusqu'à Thapsaque au nord-est d'Alep, et pénétraient de là dans les contrées syriennes. Pour se rendre dans l'Hadramaut en évitant le grand désert de l'Arabie méridionale, les Gerrhéens avaient le choix entre deux routes : le chemin aride de la côte à l'est et au sud, et celui qui, passant par l'Arabie centrale, bien pourvue d'eau, et très peuplée aujourd'hui, se prolonge par une série de puits et de villages jusqu'à l'Yémen. La dernière voie est la plus courte et répond

Digitized by Google

La flotte de Sennachérib est la seule qui ait jamais appartenu en propre à l'Assyrie, si on en juge par les documents publiés; j'ai dit aussi que, suivant toute apparence, c'est la seule flotte digne de ce nom qu'ait jamais montée une armée assyrienne. Les opérations navales des rois de Ninive de la même période dans les eaux de la Méditerranée ont été sans doute le fait de leurs vassaux phéniciens, dont ils s'assuraient la fidélité par l'occupation temporaire de leurs villes et de leurs ports. Contrairement à l'opinion de plusieurs, Sargon n'a point fait de descente dans l'île de Chypre.

La flotte de Sennachérib n'eut pas à livrer de combat sur mer. Les inscriptions relatent en tout un seul combat naval des Assyriens; il est d'un genre absolument primitif, bien que Salmanasar II (IXe siècle), qui présida à l'affaire, s'en glorifie comme d'un rare exploit :

« J'allai au pays de Mazamua (probablement près du lac de Van); je m'approchai des villes appartenant à Nigdimi et Nigdira. Ceux-ci,

mieux aux quarante jours que durait le voyage des caravanes de Gerrha. Quant aux richesses des Gerrhéens, qu'on en juge par le présent qu'ils offrirent, au rapport de Polybe (éd. Didot, p. 535), à Antiochus le Grand, à l'effet d'obtenir de lui la conservation des biens que les dieux leur avaient départis, savoir, une paix et une liberté éternelles. Ils lui donnèrent cinq cents talents d'argent, mille talents d'encens, et deux cents talents d'un baume nommé stacté, don considérable, puisque le talent représentait un poids d'environ 30 kilogrammes. Les châteaux qui couvraient le territoire des paisibles Gerrhéens (Polybe, *loc. cit.*) étaient apparemment des entrepôts, où leurs marchandises et leurs trésors se trouvaient à l'abri des Arabes nomades, toujours pillards.

L'idée avantageuse que s'était faite Alexandre (Arrien, *Anabase*, VII, 20) des ressources commerciales de l'Arabie reposait probablement sur les rapports des Gerrhéens, qui fréquentaient la Babylonie et furent visités chez eux par Androsthène. Ces hardis voyageurs ont pu donner à Alexandre, sur l'intérieur de la péninsule, des renseignements que nous ne possédons que depuis les voyages récents de Palgrave, Blunt et Huber. Si ce sont les Gerrhéens qui ont renseigné le conquérant macédonien, ils ne connaissaient le littoral à l'est que jusqu'à la sortie du golfe d'Oman, car au delà on chercherait en vain les îles et les ports nombreux dont il fut parlé à Alexandre.

Androsthène attribue aux Gerrhéens une origine chaldéenne; ils se seraient établis sur le golfe Persique à la suite d'une émigration forcée. Leur exode, s'il est réel, daterait bien du règne de Sennachérib, qui reprit Babylone, où l'élément chaldéen s'était déjà infiltré, et la ruina cinq ans après son expédition maritime. Toutefois, il est possible qu'Androsthène ou Strabon, qui cite le contenu de ses sources sans s'astreindre à la lettre, n'ait pas songé à distinguer en cet endroit les Chaldéens des Babyloniens d'origine. Strabon cependant le fait ailleurs (XVII, I, 6). Mais, chaldéen ou babylonien proprement dit, le petit peuple de Gerrha avait des qualités et il mérite un regard de l'histoire.

Digitized by Google

épouvantés par mes armes puissantes, se jetèrent dans la mer sur des barques de bois *urbati*. Je me mis à leur poursuite sur des barques de peau *takhsî*. Je livrai un violent combat dans la mer, je les défis, je teignis de leur sang la mer comme la laine. »

Les barques de peau *takhsî*, sur lesquelles les Assyriens se sentirent si à l'aise du premier coup, étaient apparemment des embarcations supportées par des outres bourrées ou gonflées, semblables aux radeaux avec lesquels ils s'étaient familiarisés sur le Tigre.

Les textes de Sennachérib mis en œuvre dans le présent travail se lisent dans Smith, *History of Sennacherib*, p. 88-105, reproduits d'une manière plus complète que dans le tome troisième des *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*. Une copie autographiée de la chronique babylonienne, copie due à la main du P. Strassmaier, a été publiée par Winckler dans la *Zeitschrift für Assyriologie*, t. II, p. 163-168. Beaucoup d'assyriologues ont travaillé sur les inscriptions de Sennachérib après M. Oppert, et nous avons trouvé peu à changer dans les interprétations existantes. Il en est de même de la chronique, étudiée d'abord par M. Pinches dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, en 1884, et traduite par M. Winckler dans la *Zeitschrift für Assyriologie*, t. II, p. 150-162.

A. J. Delattre, S. J.

II.

DE QUELQUES ÉTUDES RÉCENTES SUR LA PREMIÈRE RELIGION DES CHINOIS

I. — La question chinoise est souvent à l'ordre du jour; mais l'histoire intellectuelle de ce pays, qui compte à cette heure plus de 4,000 ans d'histoire authentique, n'a point encore pris une place bien étendue dans les préoccupations des savants. Elle n'est, si je ne me trompe, représentée aujourd'hui, à l'Académie des inscriptions, que par M. d'Hervey-Saint-Denys, et cette place n'a été remplie que cinq ans après la mort de Stanislas Julien; mais il est, près de notre frontière, un homme parlant et écrivant notre langue, et qui, après avoir con-

Digitized by Google

quis l'un des premiers rangs, le premier peut-être, dans les études éraniennes, se crée, depuis quelques années, une grande position en Europe comme sinologue. Ce savant, c'est Mgr de Harlez, professeur à l'Université de Louvain.

Je ne suis nullement sinologue moi-même; je ne peux donc juger directement, par la collation des textes, de la valeur des résultats qu'il a obtenus. Mais je peux dire que la sévérité de sa méthode dans ses études sur les textes avestiques constitue plus qu'un préjugé en sa faveur, tout à la fois comme linguiste et comme interprète des doctrines de l'antiquité.

Ce qui constitue surtout l'importance de l'étude qu'il a entreprise sur les plus antiques croyances de la Chine, c'est qu'elle se rattache à une question générale: celle de la condition première du genre humain. On s'efforce, depuis plus d'un siècle, dans les rangs de ceux pour qui science est en quelque sorte synonyme d'incroyance, de faire prévaloir l'idée que cette condition était celle d'une préoccupation exclusive et instinctive des besoins matériels; on conclut de ce préjugé que le fétichisme fut le premier éveil de ce qui, dans la série des siècles, devait devenir la croyance et le sentiment religieux. Or, la question du théisme chez les premiers Chinois, l'illustre professeur de Louvain l'a traitée avec autant de clarté que de rigueur, d'abord dans deux courtes dissertations [1], puis dans un petit volume [2] qui est, depuis quelques semaines, à la portée de tout homme instruit. Ajoutons que cette question a été traitée aussi par M. Antonini dans la seconde session du Congrès scientifique international des catholiques (avril 1891) [3].

N'oublions pas que nos adversaires affirment *d'avance*, et ils écartent sur ce point toute discussion, que le genre humain n'a jamais été éclairé sur ses origines par la Vérité substantielle, mais que, parti de profondes ténèbres, il a marché vers la lumière par un progrès inconscient et fatal. Ils affirment, en conséquence, que si l'on remonte, dans l'histoire des sociétés, vers un passé lointain, on y trouvera un état intellectuel et moral très inférieur à celui de siècles moins antiques. Ne connaissant point, dans la science, de faits à l'appui de leur théorie, ils les *supposent* hardiment ou transforment des faits réels en conceptions imaginaires. Ce qui n'est pas conforme à leur théorie *ne peut pas* avoir existé; donc ils le nient. Ce qui est

[1] *Les Croyances religieuses des premiers Chinois* (1888). — *La Religion en Chine, à propos du dernier livre de M. A. Réville* (1889).

[2] *Les Religions de la Chine*, 1891.

[3] V. *Section des sciences religieuses*, p. 251-278 (*Le Chang-Ti et le Tien dans l'antiquité*).

Digitized by Google

exigé par elle *doit* avoir existé ; donc ils l'affirment. Le savant sinologue de Louvain a fait ressortir, pour la question qui nous occupe, ce que j'ai fait ressortir ailleurs, pour d'autres pays, des investigations de la science : celle des écoles systématiquement incroyantes se dispense de *connaître* sérieusement les faits, comme leur critique se dispense de les discuter.

II. — Dans les deux opuscules que je viens de nommer, le savant sinologue répond, en ce qui concerne la Chine, à deux hypothèses distinctes sur les origines des croyances de ce pays, hypothèses qui ont cela de commun qu'elles ne s'appuient en rien sur les textes. M. Vinson *suppose* que l'imagination des premiers Chinois avait animé les objets qui leur plaisaient ou les effrayaient; que les esprits ainsi créés par eux avaient grandi dans leurs pensées, et qu'enfin l'idée d'un être suprême avait surgi, pour réunir comme en un faisceau ces êtres supérieurs. Il ajoute que le culte a dû être d'abord purement individuel, puis, que la famille ayant été inventée (!!), il fut exercé par le père ; qu'enfin, la nation s'étant formée, l'empereur pria pour elle. Les particuliers avaient adoré les arbres et les fontaines de leurs domaines, les chefs de tribu adorèrent les fleuves et les montagnes de leurs territoires ; l'empereur seul adora les grandes montagnes, les grands fleuves, la terre et le ciel [1].

Quant à M. Réville, il se vante de ne pas savoir le chinois, parce qu'il en résulte pour lui, dit-il, une facilité bien plus grande de comprendre la tradition religieuse du pays. N'étant point absorbé par les minuties des textes, comme le sont les spécialistes, il peut s'inspirer des progrès généraux de la science, c'est-à-dire des hypothèses qui viennent d'être indiquées. Si un animisme grossier, sorti du matérialisme, est à la base de toute religion, il faudra bien qu'on le retrouve partout, coûte que coûte, et si les textes s'y opposent.... ce sont les faits et les textes qui doivent céder [2].

M. Réville essaie pourtant de se soustraire à l'obligation d'inventer de toutes pièces l'histoire religieuse des plus anciens Chinois; pour cela il l'identifie avec le shamanisme des Tartares, c'est-à-dire avec leurs grossières superstitions de jongleurs. Il est vrai qu'il ne se demande pas si les Mongols avaient ces croyances-là aux xxe et xxve siècles avant l'ère chrétienne. Ils les avaient, puisqu'ils devaient les avoir ; autrement l'hypothèse de M. Réville et de ses amis serait fausse, les textes disent le contraire et des Mongols et des Mandchous ; les Mongols étaient monothéistes quand le bouddhisme s'est

[1] *Les Croyances*, etc., p. 5-6. — Cf. *La Religion en Chine*, p. 11-12.
[2] *La Religion en Chine*, etc., p. 6-7.

Digitized by Google

répandu parmi eux ; il n'y avait de shamanistes dans les régions de l'empire chinois que des tribus à demi sauvages, dont les superstitions pénétrèrent dans les Cent familles (les Chinois proprement dits), mais furent rejetées et par le pouvoir et surtout par la nation. Ce sont les textes qui nous apprennent cela; mais qu'importent ces textes; un savant n'a pas à en tenir compte, ni même à en prendre connaissance. Cela ne l'a pas empêché de publier « une volumineuse histoire de la religion en Chine. » Pour y trouver un shamanisme primitif, auquel il tient avant tout, « il rejette tous les textes des livres dont il a lu les traductions, sauf deux ou trois favorables à sa thèse [1]. »

III. — Voilà, en résumé, comment l'auteur exprime la critique du système qu'ont formulé, sous des formes variées, l'un en supposant les faits, l'autre en les déplaçant, MM. Vinson et A. Réville. Voyons maintenant comment lui-même expose les textes qui contiennent les dogmes chinois des premiers temps, puis comment il établit la valeur historique de ces textes.

Au temps où les Cent familles arrivèrent sur le *Hoang-Ho*, ou Fleuve Jaune, c'est-à-dire vers le XXIVe siècle avant notre ère, et où elles commencèrent à s'étendre en réduisant à l'état de vassalité les principautés barbares de cette région [2], elles adoraient un Être suprême appelé *Shang-Ti*, le souverain empereur, et quelquefois, dans les Kings, *Hoang-Tien*, souverain du ciel. « Les lettrés nombreux et savants qui, réunis à la cour et sous les yeux du souverain, ont traduit les Kings en mandchou, il y a deux cents ans, ont rendu cette expression (Hoang-Tien Shang-Ti) par les mots suivants : *Dergi Abka-i Shang-Di :* Shang-Ti, le souverain *maître du ciel* suprême [3]. » On l'appelait encore simplement *Ti*, le seigneur (par excellence), terme que nous employons nous-mêmes en parlant de Dieu.

Des textes nombreux et toujours concordants [4] constatent que l'on reconnaissait à *Shang-Ti* le gouvernement providentiel du monde, dans l'ordre moral et politique, considérés comme devant être inséparablement unis. *Tien*, le *ciel*, est aussi désigné de très bonne heure comme souverain du monde et revêtu d'attributs moraux; mais la comparaison des textes ne permet pas de douter que là ce mot ne soit employé dans un sens métaphorique, comme *synonyme*

[1] *Les Religions en Chine*, etc., p. 11, cf. p. 18-19; et *Les Relig. de la Chine*, p. 12-13.

[2] *Les Rel. de la Chine*, p. 17-18; cf. 30.

[3] *Ibid.*, p. 31.

[4] *Ibid.*, p. 32-34; cf. *Les Croyances*, etc., p. 8-12, 17-21, 24; et Antonini, p. 252-253, 259-260, 265, 273-275.

Digitized by Google

de Shang-Ti; le même usage du mot *ciel* se rencontre fréquemment aussi dans notre langue littéraire, et les deux mots sont, en chinois, employés indifféremment l'un pour l'autre. *Jamais* le ciel cosmographique n'est représenté comme un être *personnel*, tandis que Shang-Ti l'est *toujours* [1]. Le Tien est *intelligent*, est *invisible*, ce qui démontre clairement que ce n'est pas de la voûte azurée qu'il s'agit là [2], Shang-Ti est *au ciel*, mais il n'est pas *le ciel* [3]. Dans les temps antiques, celui-ci n'avait point de part au culte suprême, réservé à Shang-Ti [4]; aucune marque d'adoration proprement dite n'était adressée non plus soit à la terre, soit au soleil ou à aucun corps céleste [5], et, si l'on en vint à adorer le ciel et la terre, on distingua d'abord ce culte de celui de Shang-Ti [6]. Il est question, en trois endroits du Li-Ki, d'un sacrifice présentement offert au Tien, mais qui l'était primitivement à Shang-Ti [7].

Si donc le Tien est aujourd'hui si vénéré, s'il a fini par occuper en quelque sorte la place de Shang-Ti [8], le mouvement ne s'est pas produit dans le sens de l'élévation du fétichisme ou spiritualisme. Il ne me paraît pas bien difficile de comprendre comment l'emploi à peu près exclusif du nom de Tien pour désigner la divinité a pu se produire. Tien, vers le temps de notre ère, gardait encore le sens d'un être immatériel, quand on l'employait comme désignation religieuse; mais il représentait en quelque sorte une abstraction : *l'ordre* du monde, ordre dont Shang-Ti est la *cause* [9]. De là il était facile de passer à l'identification de l'un avec l'autre. L'ordre du monde n'est nulle part plus éclatant que dans les mouvements des corps célestes, qui, ni chez les Chinois, ni chez les Mandchous, ni chez les Mongols, n'étaient adorés eux-mêmes [10]. Ils l'auraient été, qu'on le remarque bien, si les idées combattues par l'auteur avaient été historiquement vraies dans ces contrées, car il est difficile de concevoir l'adoration de la nature sans l'adoration des astres. Les Chinois ont pu arriver à confondre la cause avec sa plus éclatante manifestation [11], d'autant

[1] *Les Relig. de la Chine*, p. 35-36, 47; et *Les Croy. rel.*, p. 21-22. Intelligent et providence. V. aussi Antonini, p. 255-259, 269, 272.

[2] *Les Croy. rel.*, p. 19-23. *La Rel. en Chine*, p. 22.

[3] *Les Relig. de la Chine*, p. 42; cf. *Les Croy.*, p. 23. Antonini, p. 263.

[4] *Ibid.*, p. 35-38, 40. *Les Croy.*, p. 13-14, 19-20, 23.

[5] *Ibid.*, p. 38.

[6] *Ibid.*, *ibid.*, et 41.

[7] *Ibid.*, p. 39; cf. 42.

[8] *Ibid.*, p. 43; cf. *Les Croy.*, p. 30.

[9] *Ibid.*, p. 47-48. Cf. *Les Croy.*, etc., p. 37-38.

[10] *Ibid.*, p. 59; cf. *La Rel. en Chine*, p. 15-16.

[11] *Ibid.*, p. 47-49. Les Chinois, vivement frappés de cet aspect magnifique,

Digitized by Google

plus que cette croyance existait chez certains Tartares [1]. Mais cette opération ne s'est produite que très tardivement. Vers le temps de l'ère chrétienne, le peuple, et non pas seulement le souverain et les grands, quoi qu'on en ait dit, adorait encore Shang-Ti. « Il conduit les hommes au bien, » disait une maxime populaire, mentionnée dans le Shi-King [2].

Cependant on ne reconnaît pas dans le Shang-Ti la plénitude de la conception monothéiste : l'histoire tant politique qu'intellectuelle des Chinois ne remonte pas plus haut que le moyen empire égyptien [3]. L'idée de la création n'est pas inconnue en Chine; mais, dit Mgr de Harlez, nous ne savons à quelle époque elle y remonte [4]. Suivant le Shu-King, les objets matériels tirent leur *substance* du *Tien* et leur *forme* de Shang-Ti [5], ce qui représente une doctrine dualiste; mais ceci est une phase de la tradition chinoise, car ailleurs Ti est dit l'*origine* du ciel et de la terre [6]. Au temps du Shi-King, le ciel est dit père-mère [7], ce qui peut représenter soit la création, soit l'émanation.

Dans les *dernières* parties du Shu-King et du Shi-King, ainsi que dans le Li-Ki, l'adoration du ciel et de la terre a prévalu sur celle du Shang-Ti, et l'astrolâtrie se montre [8]. Le culte des esprits, et parmi eux figurent ceux des quatre régions, des astres, de tous les êtres, avec les génies humains, nous ramène à l'idée d'une religion animiste [9]; mais celle-là ne remonte pas aux premiers temps; la dynastie des Tchear, sous laquelle cette croyance paraît mentionnée pour la première fois, n'a commencé à régner qu'au XIIe siècle avant notre ère, et le Tien lui-même n'occupe point, à cette époque, une place bien importante dans les spéculations chinoises [10]. Notons d'ailleurs que Tien

dit l'auteur, y ont vu un principe de régularisation, de perpétuité auquel ils ont fini par attribuer une existence spéciale, et qui est pour eux le vrai Tien, semblable en cela au *fatum* romain, ou mieux au Varuna de l'Inde. »

[1] *Les Rel. de la Chine*, p. 49.

[2] *Ibid.*, p. 51.

[3] Disons, pour écarter tout malentendu, que pas un savant chrétien, prêtre ou laïque, n'interprète aujourd'hui les chiffres de la Genèse de manière à réduire à 25 siècles le temps compris entre le déluge et la venue du Messie.

[4] *Les Rel. de la Chine*, p. 64; cf. Antonini, p. 267-268.

[5] *Ibid.*, p. 42.

[6] *Ibid.*, p. 44 (Commentaires du Yi-King).

[7] *Ibid.*, p. 44; cf. 50, 65-67. *Les Croy.*, p. 39.

[8] *Ibid.*, p. 93, 95.

[9] Voy. dans quel sens, à la fin de l'alinéa.

[10] Pour les idées et la date, v. *Les croyances*, p. 13, 22; cf. 26-27, 40-45; Antonini, p. 255.

Digitized by Google

est appelé le *suprême Esprit du ciel et de la terre* [1]. Cette désignation, M. Antonini ne l'a trouvée, il est vrai, que dans un commentateur du second siècle avant l'ère chrétienne; mais l'objet de son travail est précisément d'expliquer des textes écrits en caractères anciens [2], et ce texte se lit dans un passage où l'on proclame que Tien n'est pas seulement Esprit, mais premier Principe et grande Unité. Ne peut-on pas voir là un indice de la transition d'une doctrine à l'autre? Du reste, l'animisme n'a jamais *constitué* la religion nationale de la Chine; il y a seulement été *annexé* [3]. Quant au shamanisme, je l'ai dit plus haut, il a pénétré chez les Chinois et même très anciennement, mais ces superstitions grossières venaient de populations barbares; le sentiment religieux de la nation réagit énergiquement contre elles [4].

IV. — Il est vrai, tous les faits qui viennent d'être indiqués sont empruntés à des livres, anciens sans doute, mais non contemporains des premières dynasties. Peut-on se fier à eux pour le classement chronologique des doctrines?

A cette question l'auteur fait deux réponses qui se complètent réciproquement : 1° Ces vieux livres ne se bornent pas à énoncer des traditions : ils se réfèrent à des textes beaucoup plus anciens [5]; 2° à l'époque où ceux que nous possédons furent rédigés, époque que nous connaissons bien par des écrits d'importance considérable et après laquelle il ne se trouve pas de lacune importante dans l'histoire littéraire de la Chine, on admettait une doctrine beaucoup moins théiste que celle des premiers temps. Il n'est donc pas admissible que les doctrines très spiritualistes dont nous venons de parler aient été introduites alors dans la tradition chinoise; ce ne sont pas elles qui inspiraient les écrivains de ces générations; en nous transmettant ces documents précieux, ils parlaient plus en historiens qu'en philosophes. Il fallait que les traditions des vieux temps fussent bien sûres et bien claires pour qu'elles fussent exposées ainsi par eux. « Confucius, dit expressément notre auteur, disait encore :

[1] Antonini, p. 269. Et même aussi le Shang-Ti, p. 273.

[2] *Ibid.*, p. 265.

[3] *Les Rel. de la Chine*, p. 55-58.

[4] *Ibid.*, p. 84-85, 96; cf. 100-101.

[5] *Les Croy.*, etc., p. 8-14. Le Shi-King contient des poésies déjà antiques échappées sans doute plus facilement que la prose, comme plus facilement gravées dans la mémoire, à l'incendie des livres, au IIIe siècle. Pour les différents textes les plus anciens, voy. Antonini, p. 252. Il est clair que l'incendie, très postérieur à Confucius et aux King, n'a pas interrompu réellement la conservation des textes. V. aussi *Les Croy.*, etc., p. 33.

Digitized by Google

Les grands sacrifices sont adressés à Shang-Ti. Le Li-ki, rédigé aux abords de l'ère chrétienne, répète à satiété la même idée, malgré les conceptions contraires que l'on retrouve en d'autres passages relatifs aux *temps de la composition* du livre, et que le Li-ki *distingue parfaitement* [1]. » — Et dans sa brochure de 1888 [2] : « On ne pourrait pas soutenir que ces commentateurs et traducteurs ont introduit leurs œuvres dans leurs versions ou dans leurs commentaires, car s'ils l'eussent fait, le résultat eût été précisément tout le contraire. D'après leurs idées propres, le *Summum numen* n'est point l'être suprême, vivant et personnel, mais ce Tien mal défini, flottant entre l'abstraction, la matérialité et la semi-personnalité. S'ils s'en fussent référés à leurs propres systèmes, ils eussent rendu Shang-Ti par *Tien* seul ou *Tien-Shen*, Esprit du ciel, comme quelques-uns l'ont fait. » — Tout le monde sait que depuis son temps (il était contemporain de Solon), Confucius est le maître, le philosophe par excellence. Convaincu de l'extrême importance de la tradition morale, il croyait au Shang-Ti; mais il employait de préférence la désignation de Tien, qu'il considérait comme moins abstraite, car il était moraliste et très peu métaphysicien; ce n'est donc pas lui qui aurait créé la conception du Shang-Ti, pas plus qu'il ne lutta pour la faire prévaloir [3].

Je m'arrête ici, n'ayant point, dans l'espace qui m'est donné, à faire connaître en entier le volume où j'ai trouvé tant de choses sur la première religion des Chinois. Ce que j'ai voulu ici, c'est faire ressortir le secours qu'il donne à l'apologétique sur cette question des doctrines originaires, si disputée de nos jours, je n'ose guère dire si discutée, puisque nos adversaires n'opposent à la vérité religieuse, historique et philosophique, que des hypothèses frivoles. Mais j'invite le lecteur à recourir à l'ouvrage lui-même et à s'en pénétrer. Ils y trouveront en grand nombre des textes que je n'ai pu qu'indiquer, et de plus la marche des idées suivie, depuis le VIe siècle avant notre ère jusqu'à nos jours, en ce qui concerne les vicissitudes et la fusion des religions taoïste et bouddhiste chez les Chinois. On y verra combien M. Réville est dans l'erreur quand il veut trouver dans la première de ces doctrines la religion primitive des Chinois, puisque Lao-Tzé n'était pas autre chose qu'un métaphysicien. On y verra

[1] *Les Rel. de la Chine*, p. 38-39.

[2] *Les Croy.*, etc., p. 35.

[3] Voy. le livre III du volume de Mgr de Harlez. Le livre suivant nous fait connaître, dans le Taoïsme, une doctrine qui n'avait point, dans ce pays, d'antécédent, et qui n'a pas eu, à proprement parler, d'enseignement durable, malgré le grand nombre des Chinois qui se sont dits et se disent encore les sectateurs de Lao-Tzé.

Digitized by Google

de plus que leur histoire offre double exemple bien frappant de dégénérescence, avec une réfutation par les faits de la puissance actuelle attribuée à l'enseignement de Sakya-Mouni dans l'Empire des fleurs.

FÉLIX ROBIOU,
Correspondant de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté des lettres de Rennes.

III.

LA FRANCE ET LA TUNISIE AU XVIIe SIÈCLE

En proclamant son protectorat sur Tunis, la France a excité bien des jalousies : l'Italie en a pris prétexte pour se détacher de nous ; l'Angleterre réprime nos velléités d'indépendance et nous conteste le droit de fortifier Bizerte. Nos envieux devraient cependant se souvenir que nos relations officielles avec la Régence ne datent pas d'hier et que nos *droits moraux* sont antérieurs aux leurs ; ce serait un grand profit pour eux et pour nous s'ils tiraient cette leçon de modestie rétrospective de l'excellent volume que vient de publier M. Plantet [1].

Nos adversaires d'aujourd'hui sont nos adversaires d'hier. Dès 1618, les Anglais combattent notre influence en Algérie, où la *Turkey Company* cherche à établir des comptoirs, à Stora et au Collo, pour battre en brèche le Bastion de France, et à Tunis, où ils approvisionnent les Maures d'armes et de munitions : « Issouf-Dey, écrit Claude Severt, *à force de présents*, a dispensé les Anglois des droits de consulat. » Onze ans plus tard, « les consuls anglois et flamans, qui résident en ce lieu, prétendent les droits du consulat des marchandises que les subjets de S. M. et ceulx qui viennent icy sous sa bannière chargent en leurs vaisseaux, chose jusqu'à présent non usuelle et non accoustumée. Néansmoins, lesd. consuls ont tant

[1] *Correspondance des beys et des consuls de Tunis avec la cour de France.* Paris, Alcan, in-8.

Digitized by Google

fait envers Issouf-Dey *par voye de présents*, corruptions et amis, qu'ils ont obtenu ce droit contre les privilèges des consuls de la nation françoise et ont déjà commencé à exiger les droits de consulat au grand préjudice de celuy que j'exerce, lequel par ce moyen ne se pourra plus sustenter, parce que, comme les vaisseaux anglois et flamans sont grands et bien armés, chacun désire charger sur iceulx plutost que sur vaisseaux françois et italiens. » La lutte nous est difficile contre des rivaux plus généreux que nous: le consul anglais a 5,000 livres de traitement, le hollandais 6,000. « Le 3 février 1678, sr Méhémet-Bey, chassé de cette ville depuis quelques mois par les armes d'Ali-Bey, son frère puîné, y revint pendant son absence, et avec les troupes et les intelligences qu'il avoit il s'en rendit le maître.... Il leur (aux consuls de France et d'Angleterre) envoya, dès le matin, son trésorier général pour leur dire, après beaucoup de menaces, que pour sauver leur vie, l'unique remède étoit de lui trouver de l'argent.... Messieurs les Anglais lui comptèrent à l'instant 2,200 écus, et M. le consul français n'en ayant point trouvé ni chez lui ni chez les marchands fut reconduit au camp à pied, où il n'arriva qu'à minuit et où il ne trouva ni à manger ni à coucher. » Le bey lui dit des injures, le menace de « le mettre pièce à pièce et de l'attacher à la bouche des canons, » et finit par en tirer 1,000 écus et 2,500 cuirs. Comment combattre dans de telles conditions d'infériorité?

Malgré cela notre diplomatie remporte un grand succès en 1665: « S. M. en la restitution de ses sujets et en les choses accordées par les principaux seigneurs et Divan de ce pays, écrit Jean Levacher, a incomparablement plus été considérée que le roi d'Angleterre et les États de Hollande qui ont fait ci-devant la paix. » Nos esclaves sont rachetés 175 piastres pièce, alors que les Anglais ont dû en débourser 185 par tête, « encore bien qu'ils fussent pour la plupart invalides et non considérés de ceux de ce pays comme les François. » En 1685, nos marchands rentrent en possession du Cap Nègre, indûment occupé par les Anglais ; et « quant aux droits d'entrée et de sortie, les Français ne payent que 3 pour cent, les Anglais 8 pour cent et toutes les autres nations 11 pour cent d'entrée et 5 pour cent de sortie. » Nous ne donnons que 5 piastres de bakchich, les Anglais sont tenus, outre cela, de faire des présents aux officiers du port et de donner deux barils de poudre et des balles de mousquet.

Certains consuls sont trop mous pour défendre nos privilèges; mais le plus souvent ils les maintiennent avec soin. Si la colonie se plaint, en 1683, du sieur Platrier, qui « cède le pas au consul anglais quoique nous lui ayons remontré bien des fois le tort que cela fait à son caractère et à nous, » J.-B. Michel se plaint avec énergie d'un

Digitized by Google

manquement d'égards (12 mars 1686) : « Le jour de Pâques, la coutume est que toute la musique du dey, du pacha et du Divan vient aux maisons consulaires, et comme nous avons le pas sur toutes les autres nations, on vint au consul anglois le premier, ce qui n'est pourtant pas arrivé depuis que j'ai l'honneur d'exercer la charge. Je fus au dey pour lui demander justice sur le cas arrivé.... Il me demanda ce que je voulois pour réparation, qu'il m'accorderoit tout. Je lui demandai qu'on vint jouer pendant les trois jours consécutifs des fêtes (ce qui fut exécuté) et qu'on vint toujours en premier lieu chez nous.... Le consul anglois a été beaucoup mortifié en cette affaire. »

La *concurrence anglaise* n'est pas le seul embarras de notre politique tunisienne : il faut considérer aussi la *parcimonie de la Chambre de commerce de Marseille*, qui avait la haute main sur nos consuls, et les *discordes intestines de la colonie française*.

Nos consuls (on vient d'en voir un exemple piquant) ne roulent pas sur l'or : les subsides leur sont mesurés jalousement. Dès 1604, Savary de Brèves, ambassadeur à Constantinople, a un démêlé avec Marseille : « Vous me dites que la quantité de commandemens que j'ay obtenus de ceste Porte pour Argier et Thunys, ce n'a esté à votre jugement chose trop difficile à faire.... Ce ne sera pas merveille s'ils ne sont exécutés selon leur teneur, puisque l'*avarice* a eu tant de pouvoir sur vous ou sur les négociants que vous avez refusé le guide de l'œuvre que je vous avois envoyé, qui est l'interprète Olivier. » M. de Vincheguerre s'endette de 1,000 écus et demande son rappel (1617) : « Quant à la despance, j'ay du regret comme vous aultres, Messieurs, qu'elle soit ung peu grande, mais je vous prie de considérer qu'en la qualité que je suis on me force à faire plus que je ne vouldrois, faisant moings pour vouloir espargner un escu l'on gaste d'affaires pour dix. » Le successeur de Vincheguerre réclame de l'argent : « autrement vous aurez pour agréable de me rappeler, estimant mieulx m'en retourner bientôt que de demeurer sans pouvoir, avec quelque honneur, supporter les despanses que journellement me faut faire. » Le pacha demande en vain deux horloges et il s'offense du refus. Antoine Béranguier demande à être remboursé de 600 écus, « n'estant point raisonnable d'avoir quitté mes plus importantes affaires pour y bien servir le public et despenser mon bien, car sy cela m'arrivoist je me résolverois à l'advenir ne me mêler de rien, mais l'asseurance que j'ay que vous, Messieurs, estes tous personnes raisonnables m'a faict embarquer de la façon que je suis venu. » Il est obligé de nourrir ordinairement quinze à vingt personnes, « de ceulx que la disgrâce amène icy, » et de les fournir de vin. En 1674, Jean Ambrozin, éconduit par les Marseillais, s'adresse à Colbert :

Digitized by Google

« Je ne puis plus subsister en ce pays, me trouvant en de grandes avances pour des dépenses que j'ay faites en ceste ville. Les émolumens de ce consulat étant modiques ne les peuvent supporter ; les marchands qui trafiquent en ce pays n'y ont jamais contribué. J'ay voulu en donner part à Messieurs les députés du commerce de Marseille, mais ils ont été sourds à la représentation que leur ai faite. » Le consul, qui n'a pour tout salaire que le 2 pour cent de l'exportation, est obligé d'entretenir six personnes, chapelain, chancelier, interprète, maître d'hôtel, cuisinier, garçon, dont les gages seuls lui coûtent environ un millier de livres. Il paie 1,200 francs de loyer et ne rentre dans une partie de ses frais qu'en sous-louant des boutiques à 55 piastres l'an ; mais il faut pour cela que le commerce prospère, et le plus souvent on est malheureusement en guerre. « Le consul ne peut même pas toujours exiger son droit de 2 pour cent, les bâtiments qui trafiquent en cette échelle n'ont que de très petits fonds, qui ne peuvent supporter la moindre imposition, et pour ne pas imposer la moindre chose je me suis contenté de sacrifier mon intérêt particulier pour fournir aux dépenses qu'il a fallu faire pour le bien du commerce et pour l'honneur de la nation. »

Les consuls sont dans la misère, et, en outre, ils sont tenus dans la plus étroite tutelle : le 9 mars 1685, J.-B. Michel défend de vendre à crédit aux Turcs, « à cause que l'on donne trop librement les marchandises à crédit à toutes sortes de gens du pays et qui sont la plupart insolvables, et que pour en tirer le payement il faut venir à des extrémités, ce qui pourroit dans la suite nous attirer la haine du peuple.... » Malgré ces excellents motifs, la Chambre de commerce ne peut dissimuler sa surprise et poursuit en cour l'annulation de cette sage ordonnance (22 mai).

Les consuls, mal rétribués, censurés à tout propos par les bureaux de Marseille, contrecarrés par l'hostilité des Anglais, ont encore à se défendre contre les calomnies de la colonie française. — En 1629, un certain Lovicon est emprisonné pour dettes d'importance dans le château de Tunis, et il tente de s'évader en creusant une mine dans le sol de sa cellule : « J'ay faict en leur faveur tout ce qui m'a esté possible avec sr Pacha et sr Essouf-Dey, écrit le consul, et en paiement de mes diligences led. Lovicon et autres de sa cabale ont faict et font des informations contre moy, à cause que je ne leur ay voulu prêter de l'argent. » Ces discordes sont cause « qu'il n'y a nation plus mesprisée ni plus maltraitée, » que nous et que « les consuls anglois et flamans ont eu licence et pouvoir d'exiger les droits du consulat qui appartenoient à la couronne de France. » Quelques années plus tard, l'infortuné consul, nommé Lange Martin, accusé de malversations et sans fondement, semble-t-il, fut condamné aux galères à perpétuité.

Digitized by Google

— Le P. Levacher, lazariste, eut de longues disputes avec un envoyé extraordinaire de Louis XIV, Dumolin, et c'est à cette triste circonstance que l'on doit la disparition de la correspondance officielle de ce religieux (1648 à 1666) : « Je ne sais, Monsieur, écrit-il, d'où provient la difficulté que vous témoignez à permettre que les lettres qui m'ont été envoyées de France par votre vaisseau me soient rendues; je ne puis croire que vous en ayez l'ordre exprès de S. M. » Dumolin outrepasse les instructions du roi et destitue le Père Levacher; sa conduite indigne le chevalier d'Arvieux, qui accompagne l'ambassadeur et a laissé de si curieux mémoires sur les pays barbaresques : « Cette affaire fit du bruit, et embarrassa M. Dumolin, car il n'avoit point d'ordre de changer le consul sans une nécessité pressante et évidente, et cela ne se trouvoit point en la personne de M. le Vacher, qui étoit estimé de tout le monde et qui rendoit des services importants à tous les marchands et à tous les esclaves, dont il étoit le père et le protecteur. » Le propre aumônier de Dumolin atteste la valeur morale du consul révoqué, et c'est en vain que l'envoyé du roi écrit : « J'ai assez pressé le consul précédent sur toutes choses, mais le bon Père cache ce qu'il sait, comme il peut faire par humilité ses bonnes œuvres, il a fallu lui montrer mes ordres pour le faire obéir; il m'a paru extrêmement intéressé, ce qui m'a fait diminuer quelque chose de l'estime que j'avois pour lui à cause de sa *dévotion apparente.* » Cette dernière insinuation dirigée contre l'honnêteté même d'un Français établi depuis près de vingt ans en un poste aussi périlleux suffirait à infirmer les accusations de Dumolin. — Son successeur, Jean Ambrozin, n'est pas plus heureux que lui : « Mes amis m'écrivent, Monseigneur, dit-il à Colbert, que des gens malintentionnés ont eu la hardiesse de vous dire quelque chose de ma conduite et ménagements, » et il ajoute, en manière de consolation, cet aphorisme : « Tous ceux qui ont quelque commandement ne sont jamais exempts de l'envie et du caprice des mauvais esprits. » Son persécuteur est un certain Pierre de Lebar, qui convoite son office : « Je regarde son ambition sans envie, mais cette mésintelligence avec moi dont ce brouillon a toujours voulu vivre n'a produit en ce pays que de méchants effets tant au service du roi qu'aux affaires du commerce (1674). » Ce Lebar mène une vie scandaleuse, « n'y étant arrêté par aucune sorte de négoce, si ce n'est de donner de l'argent à usure sur des gages, faisant continuellement commerce avec des juifs auxquels il s'est allié, ayant épousé la fille d'une blanchisseuse juive après avoir entretenu la mère pendant plusieurs années. » Il va insulter jusque dans son appartement le consul Claude Lemaire, qui lui réclame un loyer de 8 piastres; il refuse même de reconnaître son autorité, et il a pour complices « deux Pro-

Digitized by Google

vençaux de qui les affaires ne sont pas bien à Marseille et qui n'y font point autre commerce que de troubler le repos public. « Lebar se rend enfin odieux à tout le monde et finit par être expulsé par le Dey en 1688 : « Il m'a dit qu'il n'avoit pas besoin d'espion, et que si led. sr Lebar ne se mêloit que de ses affaires comme font les autres, que cela ne lui arriveroit pas. »

Lovicon et Lebar ne sont évidemment que les porte-parole d'une coterie de mécontents, et il est à croire qu'un certain nombre de Français réfugiés à Tunis, pour échapper aux lois de leur patrie, supportaient avec peine la surveillance du consul.

Malgré toutes ces difficultés, la colonisation française compte bien des succès à son actif, le *Bastion de France* et le *Cap Nègre,* notamment.

Le Bastion de France a été fondé en 1561, près de la Calle, par Thomas de Conche et Carlin Didier; ses occupants ont le monopole du commerce et de la pêche du corail du cap Roux à la Seybouse; détruit en 1605 pour être relevé en 1609, il passe aux mains du duc de Guise, qui le fait exploiter plus tard par Sanson Napollon. L'entretien de nos concessions d'Afrique est, en 1628, de 120,000 livres; ce chiffre donne une haute idée de leur importance. Le personnel est nombreux : 4 officiers commissionnés, 100 soldats, 200 matelots et artisans, 2 prêtres, 2 infirmiers, 1 médecin, 1 chirurgien, 1 apothicaire, 2 barbiers, 3 drogmans et 14 écrivains. L'escadrille comprend 3 tartanes et 21 bateaux de pêche.

Le Cap Nègre, situé à 20 lieues est de Bône, est le théâtre d'une première tentative d'occupation dès 1520; usurpé par les Génois, il est repris par nos corsaires à la fin du XVIe siècle. Sanson Napollon, qui apparaît comme un négociant intrépide et avisé, le joint au Bastion en 1631 : « J'estime, lui écrit Richelieu, qu'il est à propos que vous donniez le nom de Saint-Louis et de la Fleur-de-lis à la fortification du Cap Nègre. » Après bien des vicissitudes, il nous est définitivement acquis en 1685. Ce poste a une grande valeur, car il approvisionne la Provence de blé en temps de disette.

Sanson Napollon n'est pas la seule figure intéressante mise en relief par M. Plantet; il faut lui savoir gré d'avoir tiré de l'oubli le *P. le Vacher* et le *Chevalier Paul.*

Le P. Levacher, envoyé à Tunis en 1645 par saint Vincent de Paul avec les PP. L. Guérin et F. Francillon, pour le soin des esclaves, est désigné par la colonie française trois ans après pour remplacer le consul, mort de la peste. Il ne cesse d'y rendre les plus éminents services, ce qui ne l'empêche pas d'être révoqué par l'incapable Dumolin et de subir le supplice de la bouche du canon en 1683, à cause de la conduite imprudente de Duquesne.

Digitized by Google

Le chevalier Paul, dit Paul de Saumur, né d'une lavandière du château d'If, débute comme mousse sur un bâtiment de commerce, puis, distingué par Richelieu, il devient lieutenant de vaisseau en 1638, puis capitaine (1640), chef d'escadre (1649), lieutenant général et vice-amiral des mers du Levant (1654), chef de l'escadre dirigée contre les Barbaresques (1660), et se couvre de gloire dans cette dernière campagne.

Il me reste, avant de terminer, à m'excuser d'avoir négligé, dans ce rapide aperçu, le côté le plus important en apparence du nouvel ouvrage de M. Plantet, je veux dire le rachat des esclaves et les expéditions militaires destinées à le faciliter, pour mettre en lumière des faits moins connus; mais les travaux abondent sur l'œuvre humanitaire des Pères de la mission, et personne ne connaissait, avant M. Plantet, la vie politique et commerciale de la colonie française de Tunis au XVIIe siècle.

ALFRED SPONT.

IV.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE MERCY AVEC JOSEPH II ET KAUNITZ [1]

Les archives d'Autriche, si libéralement ouvertes par leur éminent directeur, M. le chevalier d'Arnéth, viennent de livrer au public une nouvelle partie de leurs trésors, et c'est encore à l'inépuisable correspondance du comte de Mercy-Argenteau qu'elles l'ont empruntée. Après la correspondance de l'ambassadeur avec Marie-Thérèse, voici celle avec Joseph II et le prince de Kaunitz [2]. Mais, on le conçoit, le caractère

[1] *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par M. le chevalier Alfred D'ARNETH, directeur des archives de la Maison, de la Cour et de l'État d'Autriche, et M. Jules FLAMMERMONT, professeur d'histoire à la Faculté de Lettres de Lille. Paris, Imp. nationale, 1889-1891, 2 vol. grand in-8 de LXXXVIII-495 et 589 p.

[2] Cette correspondance est divisée en deux parties : la première, et la plus importante, comprend les lettres adressées à Joseph II et à Kaunitz, après la mort de Marie-Thérèse, de 1780 à 1790; la seconde, les lettres écrites de 1766 à 1780, concurremment avec celles adressées à l'Impératrice.

Digitized by Google

des documents n'est pas et ne peut pas être le même. Écrites à une mère dont elles concernent la fille, les lettres à Marie-Thérèse sont en quelque sorte des lettres intimes; écrites à un empereur et à un ministre, les lettres à Joseph II et à Kaunitz sont surtout des lettres politiques. Marie-Antoinette y occupe encore une place considérable, mais c'est comme reine, tandis que, dans les premières, c'était surtout comme femme. Rien ici de ce luxe de détails, de cette surabondance de renseignements dont est remplie la correspondance du fidèle ambassadeur avec l'Impératrice et qui peignent la jeune femme à chaque heure de sa vie, épiant tous ses mouvements, devinant toutes ses pensées. Pour répondre à la sollicitude inquiète de Marie-Thérèse, qui veut être instruite de tout, Mercy n'oublie ni un incident, ni une observation, ni une anecdote; à Kaunitz, qui se préoccupe bien aussi de la conduite de « notre petite [1], » comme il l'appelle assez peu respectueusement, mais qui s'en préoccupe au point de vue de l'alliance, il se contente de répondre brièvement que « cette conduite est excellente [2]. » Mais c'est dans les dépêches *d'office* qu'il faut chercher les détails. De cette correspondance parallèle avec l'Impératrice d'une part, avec l'Empereur et le ministre de l'autre, il faut cependant relever cette observation : c'est que, dans l'ardeur de son zèle maternel, l'Impératrice exagère souvent les choses et que la distance à laquelle elle les voit grossit les inconvénients et les défauts [3]. Il est donc bon de contrôler et parfois de corriger les rapports à Marie-Thérèse par les rapports à Kaunitz; c'est une double source d'informations pour les dix premières années de la vie de la Reine. Plus tard, lorsque la grande souveraine est morte, la première et la plus précieuse de ces sources disparaît; la seconde subsiste, non pas évidemment comme la seule, du moins comme une des plus importantes, pour cette période troublée qui va de 1780 à 1790. Mais ne lui demandons plus les échos quotidiens de l'existence familière de Versailles et de Trianon. Quelques considérations générales, quelques plaintes vagues sur les exigences et les inconvénients de la société de Polignac, mais rien de précis, pas une de ces anecdotes typiques dont fourmillent les lettres à l'Impératrice. Sur ce dramatique événement par exemple, qui est comme le sommet douloureux où se partage en deux courants inégaux et disparates l'existence de Marie-Antoinette, sur le procès du collier, qui eût rempli des dizaines et des centaines de pages dans la correspondance avec Marie-Thérèse, aucun détail intime,

[1] Kaunitz à Mercy, 27 mars 1770. *Corresp. secrète*, t. II, p. 368.
[2] Mercy à Kaunitz, 17 mars 1771. *Ibid.*, t. II, p. 388.
[3] *Ibid.*, et 17 février 1773, t. II, p. 415.

Digitized by Google

quelques phrases seulement, quelques notes sèches et courtes.

En revanche, sur les affaires de l'Europe, sur les relations entre Vienne et Versailles, sur les intrigues du roi de Prusse, les détails surabondent. Marie-Antoinette apparaît souvent dans cette correspondance; car dans les combinaisons de l'Empereur et de son ministre, elle est un facteur inportant; elle est le gage et elle doit être le soutien du système inauguré par Choiseul et que ses successeurs compromettent.

Par un phénomène bizarre, l'alliance austro-française, que le mariage du Dauphin et de l'Archiduchesse paraissait devoir rendre inébranlable, fut moins solide sous Louis XVI que sous Louis XV. Le vieux Roi la considérait comme son « ouvrage » favori. « Je le crois bon, écrivait-il, et veux le soutenir. » Et quelque affaibli que fût le respect de l'autorité royale, quand le souverain avait dit : je veux, on n'osait pas trop contrecarrer sa volonté. Mais Louis XVI ne sut jamais dire : je veux, et ses ministres ne l'ignoraient pas. Nature molle et indécise, il ressemblait, suivant le mot de son frère, à des boules huilées et sans consistance. Il y avait chez lui une « abnégation de toute volonté propre » qui le tenait « dans une sorte de tutelle de son ministre [1]. » Or, s'il était, au fond, attaché à l'alliance, malgré l'impression qu'avaient faite sur son esprit les insinuations de ses tantes et les enseignements posthumes de son père, la plupart des membres du cabinet y étaient hostiles. Maurepas conservait sur ce point beaucoup des préjugés de l'ancienne cour. Vergennes avait, au début, paru mieux disposé. « C'est un homme précieux pour l'alliance, » écrivait Kaunitz en 1777 [2]. Et même, après l'affaire de Bavière, où le prince se plaignait amèrement de l'attitude malveillante du cabinet de Versailles, où il l'accusait d'avoir abusé de sa confiance [3], c'était à Maurepas qu'il faisait remonter la responsabilité de cette trahison, et Mercy convenait que « le comte de Vergennes aurait été plus traitable, s'il ne s'était pas trouvé asservi sous la dictature de son vieux collègue [4]. » Mais après la mort de Maurepas, ce ne fut plus la même chose. Comment cela se fit-il? Vergennes avait-il d'abord dissimulé ses sentiments vrais sur l'alliance, en les abritant derrière l'autorité de son « vieux collègue? » Sa méfiance fut-elle éveillée par les agissements de Joseph II en Orient et en Allemagne? Voulut-il simplement suivre les traditions

[1] Mercy à Joseph II, 5 février 1785. *Corresp. secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. I, p. 385.

[2] Kaunitz à Mercy, 5 décembre 1777. *Ibid.*, t. II, p. 516.

[3] Le même au même, 12 janvier 1779, *Ibid.*, t. II, p. 535.

[4] Mercy à Joseph II, 12 janvier 1779. *Ibid.*, t. II, p. 536.

Digitized by Google

de l'homme auquel il avait succédé dans la direction des affaires, sinon en titre, du moins en fait? Ou supposa-t-il que le Roi, retenu par le respect qu'il professait pour son illustre et sage belle-mère, serait plus facile à indisposer contre un beau-frère ambitieux et brouillon? Ce qui est certain, c'est que le ministre qui avait donné en 1774 ces instructions au baron de Breteuil : « Nulle autre alliance que celle de la Maison d'Autriche ne peut convenir à ses vues et à ses intérêts (du Roi) [1], » écrivait en 1783, dans la note remise au marquis de Noailles, envoyé à Vienne :

« Le sieur marquis de Noailles jugera que rien n'est plus vacillant que l'alliance actuellement subsistante entre les deux cours de Versailles et de Vienne [2]. »

Et : « L'alliance subsistante entre la France et la Maison d'Autriche est menacée d'une révolution plus ou moins prochaine [3]. »

Et un an après, le 29 mars 1784, il rédigeait un long mémoire pour dénoncer au Roi l'ambition de l'Empereur, qu'il accusait de compromettre la paix de l'Europe [4].

Ce qui est certain encore, c'est que, s'il ouvrait l'oreille aux confidences du comte de Mercy, il l'ouvrait bien plus grande encore aux insinuations du comte de Goltz. Les preuves en surabondent dans les documents publiés par MM. d'Arneth et Flammermont. Grâce à ces dispositions du ministre, grâce aussi, il faut en convenir, à certaines prétentions intempestives de Joseph II, pendant cette période de 1780 à 1790, mais surtout lors des affaires de Turquie et du différend avec la Hollande, l'alliance austro-française fut sur le point d'être rompue. C'est à la maintenir et à la consolider que la Reine s'employa avec une ardeur qui a pu paraître excessive, mais qui se comprend, quand on réfléchit un peu. N'était-ce pas se montrer fidèle aux enseignements d'une mère dont elle pleurait encore la perte et qui lui avait toujours présenté l'accord des deux puissances comme la plus solide garantie de la paix européenne? L'Empereur et son ambassadeur l'entretenaient avec soin dans cette pensée; ils s'attachaient surtout, avec une habileté consommée — les documents que nous annonçons l'établissent à chaque page — à lui prouver que les intérêts de la France étaient les mêmes que ceux de l'Autriche, et malheureusement ni Louis XVI ni Vergennes ne faisaient rien pour l'éclairer sur ce point délicat. La Reine était donc parfaitement sincère et parfaitement convaincue, quand

[1] *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France: Autriche*, p. 488.

[2] *Ibid.*, p. 529.

[3] *Ibid.*, p. 533.

[4] *Corresp. diplomatique du baron de Stael*, p. 5.

Digitized by Google

elle déclarait à Stael [1] et à Vergennes lui-même [2], qu'elle n'oublierait jamais qu'elle était épouse du Roi de France et mère du Dauphin.

Et un jour — c'était pendant la maladie qui emporta Vergennes — un jour que Mercy avait attiré son attention sur le choix du successeur du ministre, et insistait pour qu'elle recommandât Saint-Priest, que le cabinet de Vienne voyait avec faveur, elle répondit vivement « qu'il n'était point juste que la cour de Vienne nommât les ministres de celle de Versailles [3]. »

A plusieurs reprises, Mercy se plaignait que la Reine ne s'appliquât pas assez aux affaires et ne prêtât pas une oreille assez attentive à ses conseils. « Elle conserve un penchant pour sa patrie, de l'attachement pour son sang, de l'amitié pour son frère, mais elle est incapable d'agir conséquemment à aucun de ces sentiments [4]. » Il eût voulu qu'elle « subjuguât » son mari [5]; était-ce bien facile et était-ce bien souhaitable? Il reconnaissait pourtant qu'elle avait fait « de vrais progrès dans la manière de traiter les affaires, » et qu'elle y apportait « une sagacité étonnante. » On peut remarquer, d'ailleurs, que les récriminations de l'ambassadeur sur l'inattention de Marie-Antoinette étaient d'autant plus vives que les intérêts de l'Autriche étaient plus directement en jeu. Et alors il ne se plaignait pas seulement de la Société de Trianon — ce en quoi il avait raison — de ces « alentours dévorants » que la Reine subissait plus qu'elle ne les aimait, mais dont elle n'avait secoué le joug qu'à moitié et qui tenaient encore « par les liens de l'habitude [6]. » Il accusait aussi — et cela paraît étrange — sa trop grande sollicitude pour l'éducation de ses enfants, qui l'empêchait d'écouter avec un soin suffisant les communications de l'ambassadeur [7]. Quant à Kaunitz, il déclarait que la Reine n'avait « besoin que de mûrir [8]. »

Les événements, hélas! allaient s'en charger. Bien des fois, dans leur échange de lettres, les trois interlocuteurs de cette correspondance avaient signalé le mauvais état des affaires de France, le délabrement des finances, le relâchement général de tous les ressorts de l'administration, l'absence de gouvernement en quelque sorte, les progrès de l'anarchie, la fermentation générale des esprits. La réunion

[1] *Corresp. secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. I, p. 280, note.

[2] Mercy à Kaunitz, 1er mars 1787. *Ibid.*, t. II, p. 80.

[3] *Ibid.*

[4] Mercy à Joseph II, 19 avril 1785. *Ibid.*, t. I, p. 412.

[5] Le même au même, 18 mai 1785. *Ibid.*, t. I, p. 421.

[6] Mercy à Joseph II, 14 juillet 1787, 14 août 1787. *Ibid.*, t. II, p, 105, 113.

[7] Mercy à Kaunitz, 26 décembre 1782. *Ibid.*, t. I, p. 151.

[8] Kaunitz à Mercy, 6 mai 1785. *Ibid.*, t. I, p. 419.

Digitized by Google

des Notables, que Louis XVI avait saluée avec un si joyeux espoir qu'il n'en avait pas dormi de plaisir, n'inspirait confiance ni à Joseph II ni à Kaunitz. « Je vous avoue, écrivait ce dernier, que je regarde comme une vraie arlequinade cette ridicule chose qu'on a fait adopter au Roi. Mais elle n'a rien d'étonnant cependant, parce qu'il est dit une fois pour toutes que, dans le pays où vous êtes, il faut toujours que tout tienne aux personnes et rien à la chose. Cette assemblée est donc, selon moi, ce que l'on appelle, sauf respect, une cacade dans toutes les formes. Le roi n'a qu'un moyen d'augmenter ses revenus, et c'est chercher midi à quatorze heures que de vouloir le trouver ailleurs que dans la réforme des abus de l'administration et dans la diminution des dépenses dans toutes les branches qui en sont susceptibles [1]. »

Et Joseph II écrivait quelques jours après : « Les discours prononcés à l'assemblée des Notables étaient fort intéressants. Il paraît que cette assemblée ne pourra guère se terminer que par un coup d'autorité ou par la chute du contrôleur général, en finissant toutefois par ne rien faire [2]. »

Joseph II avait vu juste : les Notables, en effet, se séparèrent sans avoir rien fait, mais après avoir renversé Calonne. Loménie de Brienne lui succéda, désiré par la Reine, appuyé par elle, mais plus encore porté par l'opinion publique. Si le choix fut malheureux, ce n'est point Marie-Antoinette qu'il faut en rendre responsable, c'est tout le monde. Elle eût voulu d'ailleurs au début qu'on associât Necker à l'archevêque de Toulouse; ce fut le Roi qui refusa obstinément le concours du financier genevois. Il fallut bien s'y résigner pourtant l'année suivante, quand Brienne succomba sous le poids de ses fautes et de la haine populaire. Cette fois, la Reine s'employa énergiquement au rappel de Necker, triomphant à la fois des répugnances royales et des hésitations du ministre. La correspondance de Mercy contient sur cette double nomination, de Brienne d'abord, de Necker ensuite, et sur la part qu'y prit Marie-Antoinette, les détails les plus curieux.

Mais la pauvre femme avait beau faire : tout lui était imputé à crime; toutes ses actions, toutes ses paroles étaient exploitées contre elle. « La Reine, écrivait Mercy, le 15 septembre 1787, est fort affectée de l'espèce de déchaînement qui a existé et qui malheureusement existe encore contre elle dans Paris. L'injustice du public à cet égard et son impertinent délire ont de quoi exciter l'indignation et le mé-

[1] Kaunitz à Mercy, 7 février 1787. *Corresp. secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. II, p. 74.

[2] Joseph II à Mercy, 18 mars 1787. *Ibid.*, t. II, p. 83.

Digitized by Google

pris. Il est très certain que c'est en grande partie à l'influence de la Reine que ce public doit ce que l'on cherche à faire de bien maintenant. C'est la Reine qui a donné l'exemple des réformes et qui y a déterminé le Roi; c'est cette princesse qui de tout temps a frondé l'administration meurtrière du contrôleur général de Calonne et qui a le plus contribué à le faire renvoyer; c'est enfin la Reine qui a vaincu les répugnances du Roi sur le choix d'un principal ministre, d'autant plus nécessaire que, sans ce point de réunion, l'Etat restait sans gouvernement. Tout cela mériterait sans doute la reconnaissance et les hommages d'une nation plus réfléchie et moins inconséquente; car il est essentiel d'observer que ce n'est pas la personne de la Reine qui excite l'animadversion; il n'y a que les alentours favoris de cette princesse qui aient attiré sur elle-même l'animadversion générale [1]. »

Et par un retour fatal, cette société qui avait fait tant de mal à la Reine, qui lui avait aliéné l'opinion, se brouillait avec elle, au moment où elle devenait malheureuse, parce qu'elle refusait de se prêter à des demandes « abusives [2]. » Mais le public ne lui en tenait aucun compte. La Reine avait beau donner l'exemple des économies, prêcher les réformes, concentrer son attention sur les arrangements de l'intétérieur, s'éloigner de plus en plus de ses amies, les clameurs et les dégoûts ne cessaient pas. Marie-Antoinette en était navrée et cela « prenait beaucoup sur son caractère naturel [3]. » Et quand elle fit rappeler Necker : « Je tremble, écrivait-elle tristement, de ce que c'est moi qui le fais revenir. Mon sort est de porter malheur [4]. »

Après la réunion des États généraux, et à mesure que les événement deviennent plus graves, les relations de Mercy avec Marie-Antoinette sont forcément plus rares; on avait tant soulevé l'opinion, même des députés, contre l'*Autrichienne!* Que n'eût-on pas dit, si l'on avait pu représenter l'ambassadeur comme l'inspirateur de la politique de la cour. Certains témoignages cependant sont à recueillir. Ainsi, le 10 mai 1789, après avoir exposé à l'Empereur l'état de fermentation du royaume et le peu d'espoir de remédier à de si grands maux, Mercy ajoute :

« Votre Majesté daignera juger combien un pareil état de choses rend accablante la position de la Reine. Tous les regards sont tournés vers elle en raison de l'inactivité que l'on suppose à son auguste époux; il suit de là une responsabilité d'autant plus injuste que ce

[1] Mercy à Joseph II, 15 septembre 1787. *Corresp. secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. II, p. 123.

[2] Le même au même, 24 novembre 1787. *Ibid.*, t. II, p. 140.

[3] Le même au même, 23 février 1788. *Ibid.*, t. II, p. 165.

[4] Marie-Antoinette à Mercy, 25 août 1788. *Ibid.*, t. II, p. 211.

Digitized by Google

que la Reine imagine et propose pour le mieux est rarement suivi et toujours incomplètement effectué. Il ne reste à cette princesse que le parti d'une conduite passive ou pour le moins qui en ait les apparences. Souvent provoquée par les princes, ses beaux-frères, d'appuyer leur système ou de transmettre leurs idées, elle évite de s'en charger et ne s'occupe que du soin de ramener ces princes à leur devoir par des raisonnements conciliants qu'il faut substituer aux moyens d'autorité, dont on n'a jamais voulu faire usage [1]. »

Plus tard, il est vrai, les obsessions dont la Reine fut l'objet de la part des adversaires de Necker, de la « cabale infernale, » réussirent à l' « émouvoir un peu trop. » Mercy reconnaissait toutefois que c'était « à la modération et à la sagesse des avis de la Reine qu'était dû l'avantage d'avoir évité de plus grands malheurs [2], » ce qui n'empêchait pas, au 14 juillet, sa tête d'être mise à prix [3].

« La Reine supporte ses peines avec le plus grand courage, écrivait encore Mercy; il faut en avoir infiniment pour ne pas être accablée ou révoltée des injustices et des horreurs auxquels cette auguste princesse se trouve en butte. Son affection constante pour la nation, le bien qu'elle a toujours cherché à lui faire, sont cruellement méconnus; c'est un moment d'erreur fomentée par quelques intrigants obscurs, dont les auteurs se cachent; mais le temps et la vérité les démasqueront. Alors cette nation, juste et sensible par caractère, sera effrayée des illusions absurdes par lesquelles on l'a égarée, et il n'est pas douteux qu'elle en réparera les funestes effets. Dans cette attente, la Reine forme des vœux pour le bien, mais elle abandonne aux ministres du Roi le soin de l'opérer et d'en choisir les moyens. Elle ne veut y intervenir directement que dans les objets qui tiennent à son service personnel, et la Reine vient, à cet égard, de provoquer, de son propre mouvement, les réformes économiques les plus étendues dans sa maison. Ce sacrifice volontaire sera d'un grand exemple et éclairera le public sur ses opinions [4]. »

Cinq semaines après, les journées d'octobre étaient la réponse de la populace aux prévisions optimistes de l'ambassadeur : journées atroces, dont Marie-Antoinette pouvait écrire :

« On aura beau dire, rien ne sera exagéré, et au contraire tout sera au-dessous de ce que nous avons vu et éprouvé [5]. »

[1] Mercy à Joseph II, 10 mai 1789. *Corresp. secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. II, p. 239.

[2] Le même au même, 4 juillet 1789. *Ibid.*, t. II, p. 253.

[3] Mercy à Kaunitz, 23 juillet 1789. *Ibid.*, t. II, p. 258.

[4] Mercy à Joseph II, 17 avril 1789. *Ibid.*, t. II, p. 261.

[5] Marie-Antoinette à Mercy, 10 octobre 1789. *Ibid.*, t. II, p. 272, note.

Digitized by Google

Le retour à Paris amena cependant une sorte de détente; quand le peuple pouvait voir face à face cette souveraine tant calomniée, ses préjugés tombaient un instant. Mercy, qui, par prudence, était resté cinq semaines sans voir la Reine, va le 12 novembre pour lui remettre une lettre de son frère :

« Cette occasion, écrit-il, m'a mis en mesure d'admirer de plus près la tranquillité d'âme et le courage de cette princesse; son langage est aussi calme que ses pensées. Elle semble oublier tout ce qui lui est personnel et ne s'affecter que de ce qui intéresse la chose publique, sans cependant vouloir y influer en rien. Toujours occupée de ses augustes enfants qui ne la quittent pas, elle n'est distraite des soins qu'elle leur donne que dans les moments de représentation, où tout le monde alors éprouve de sa part des marques d'une affabilité, d'une bonté dont il serait impossible de ne pas sentir le prix. En joignant à cela des actes journaliers de bienfaisance envers les malheureux, la Reine parvient visiblement à subjuguer les esprits, ci-devant égarés, et à se concilier, surtout de la part du peuple, des témoignages d'affection et de respect [1]. »

La Reine s'effaçait de plus en plus; elle ne voulait pas de moyens violents; elle avait horreur de la guerre civile et se séparait avec éclat de la politique des émigrés. Comme son fidèle conseiller, elle attendait beaucoup du temps et de la patience. Mais cette confiance de Mercy ne dura guère; lui-même ne se sentait pas en sûreté en France, et après la mort de Joseph II, il demanda au nouvel Empereur, Léopold, un changement de destination qui lui procurât « un abri contre l'effroyable orage dans lequel il se trouvait enveloppé [2]. » L'anarchie augmentait chaque jour, et « l'on pouvait se croire arrivé au moment terrible du *sauve-qui-peut* [3]. »

« Au moment de mon départ, écrivait encore l'ambassadeur, je laisse ici toutes choses dans un état de confusion et de désordre inexprimable. Il paraît impossible que l'hiver se passe sans quelques événements violents, mais on ne saurait prévoir quels en seront la nature et les effets. J'ai proposé à la Reine un plan de conduite purement passive; c'est peut-être le seul moyen qui puisse la garantir des dangers personnels qui l'environnent [4]. »

C'est sur ces lignes découragées que se clôt cette correspondance. Le 9 octobre 1790, Mercy quitta la France pour n'y plus revenir. Il

[1] Mercy à Joseph II, 18 novembre 1789. *Corresp. secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, t. II, p. 282.

[2] Mercy à Kaunitz, 25 avril 1790, *Ibid.*, t. II, p. 310.

[3] Le même au même, 20 avril 1790. *Ibid.*, t. II, p. 309.

[4] Le même au même, 4 octobre 1790. *Ibid.*, t. II, p. 313.

Digitized by Google

ne cessa pas pour cela cependant de s'y intéresser et continua à entretenir pendant ces années troublées, soit avec l'Empereur, soit avec la Reine, une correspondance qui a été publiée par M. le chevalier d'Arneth. Celle que nous apprécions aujourd'hui, sans avoir l'attrait piquant des lettres à l'Impératrice, leur sert de complément et apporte à son tour à l'histoire des documents précieux. Des notes fréquentes et développées l'accompagnent, reproduisant souvent ou résumant les dépêches d'office de l'ambassadeur.

A la fin de la très curieuse et très remarquable notice qu'il a consacrée, en tête du premier volume, au comte de Mercy, l'un des éditeurs, M. Flammermont, annonce qu'il a été chargé par M. le ministre de l'instruction publique de publier une analyse détaillée avec de nombreux extraits de ces dépêches d'office. C'est une bonne nouvelle dont tous les amis de l'histoire consciencieuse et vraie se réjouiront, car, comme le dit justement M. Flammermont, « il est impossible de désirer un témoin mieux informé que ne le fut cet ambassadeur pendant tout son séjour en France, de 1766 à 1790 [1]. » Nous pouvons ajouter un témoin plus sincère : « Jamais, dit encore le professeur de la Faculté de Lille, et nous nous associons pleinement à ses paroles, jamais nous ne l'avons surpris en flagrant délit d'erreur volontaire et nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'est pas permis de mettre en doute la sincérité de M. de Mercy [2]. »

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

[1] *Corresp. secrète du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, Introduction, p. LXXXV.

[2] *Ibid.*, p. LXXXVI. M. Flammermont nous permettra de lui signaler une faute d'impression. La note du comte de Fersen, dont il parle à la page LVI, est du 27 février 1792 et non 1791.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

Il y a quelques années, le professeur Ottokar Lorenz publiait des *Études sur la science historique* [1]. Il y passait en revue la philosophie de l'histoire et ses principaux représentants : en première ligne, Frédéric-Christophe Schlosser, puis Schlözer, Jean Muller, Herder et Treitschke. — L'histoire politique, caractérisée spécialement par Dahlmann ; l'histoire des sciences naturelles, par le professeur Du Bois-Reymond ; celle de la civilisation, par Riehl. Pas un mot de Jean Janssen ! pas un mot de Frédéric Böhmer ! On trouve de la hardiesse aux vues exposées dans les chapitres sur la politique considérée comme science historique et sur un système naturel de périodes historiques. Ranke est placé trop haut ; il y a beaucoup de traits d'esprit et tout autant de remarques qui portent à faux.

Comme suite à cet ouvrage, M. Lorenz en publie aujourd'hui un second sur Léopold de Ranke : *Théorie des générations et enseignement de l'histoire* [2] ; là encore Ranke est loué outre mesure. Le second chapitre, sur la prétendue théorie des générations, est plein de vues hardies et aventurées ; on trouve, notamment dans le troisième chapitre, des observations polémiques sur la méthode qui règne actuellement en Allemagne pour l'étude de l'histoire : ces observations sont justes en partie, les autres dépassent le but.

— M. Flasch étudie Constantin le Grand comme premier empereur chrétien [3] ; M. Reinhardt, la mort de l'empereur Julien [4], d'après les sources, mais sans rien de nouveau.

— Depuis Rethberg et Friedrich, personne ne s'était risqué à une histoire ecclésiastique d'Allemagne : le professeur Hauck renouvelle

[1] Lorenz (O.) : *Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben.* Berlin, Hertz, 1886, gr. in-8 de 314 p.

[2] Lorenz (O.) : *Leopold von Ranke. Die Generationenlehre und der Geschichtsunterricht.* Berlin, Hertz, 1891, gr. in-8 de 416 p.

[3] Flasch (M.) : *Constantin der Grosse als erster christlicher Kaiser.* Würzburg, Bucher, 1891, in-8 de 159 p.

[4] Reinhardt (G.) : *Der Tod des Kaisers Julian.* Cöthen, S. Bühling, 1891, in-8 de 31 p.

Digitized by Google

la tentative. Le premier volume [1] se ferme à la mort de saint Boniface; il s'occupe spécialement de l'extension du catholicisme dans le pays du Rhin sous la domination romaine; puis vient un long chapitre sur l'Église de l'empire frank, où l'auteur décrit avec détail les conditions morales et religieuses, le monachisme, les progrès de la conversion de l'Allemagne, la lutte de l'Église contre les Grands. Le troisième chapitre est consacré aux missionnaires anglo-saxons et aux rapports avec Rome; c'est là que nous trouvons ce qui concerne saint Boniface. Dans le second volume [2], le professeur Hauck étudie le développement de l'Église à l'époque carolingienne, spécialement sous Charlemagne; l'auteur montre qu'à la mort du grand empereur, la vie de l'Église subit dans toutes ses parties un affaiblissement. Le professeur Hauck est protestant, mais protestant conservateur sans fanatisme; ce n'est que dans un petit nombre de passages qu'il entre en polémique avec l'Église catholique. En nombre d'endroits sans doute il montre son ignorance des choses catholiques, critique des traditions, il va souvent trop loin. Son travail dans l'ensemble n'en est pas moins excellent, pour le fond comme pour la forme.

— M. Henri Gerdes publie une *Histoire du peuple allemand et de sa civilisation au temps des rois carolingiens et saxons*. L'auteur pense avec raison que jusqu'ici, dans l'histoire du moyen âge, les rapports intérieurs ont été trop négligés; il veut donner à ces rapports une place pareille à celle des rapports extérieurs. Son premier volume [3] va de 843 à 1024; époque des Carolingiens, 843-919; les rois saxons, 919-1024, Henri Ier, Otton le Grand, Otton II, Otton III, Henri II. A l'histoire politique se joint l'histoire intérieure, pays et personnes, État, gouvernement, armée, droit, enfin choses de l'Église et vie intellectuelle. On y regrette un manque complet d'intelligence pour les choses religieuses: citons, p. 586, ce qui est dit de l'ascèse dans les monastères; l'inconcevable assertion, p. 612, que l'Église a regardé le mariage comme un péché, et d'autres, p. 620, non moins erronées sur les bonnes œuvres et la charité chrétienne, ainsi que le chapitre sur les saints et le culte des reliques : quiconque n'est pas catholique ne peut rien comprendre au moyen âge.

— M. Th. Wolf publie une étude intéressante sur la première croi-

[1] Hauck : *Kirchengeschichte Deutschlands*, tome I. Leipzig, Hinrichs, 1887, gr. in-8 de 557 p.

[2] Hauck : *Kirchengeschichte Deutschlands*, tome II. Leipzig, Hinrichs, 1890, in-8 de 757 p.

[3] Gerdes (H.) : *Geschichte des deutscher Volkes und seiner Kultur*, etc. Erster Band. Leipzig, Duncker und Humblot, 1891, gr. in-8 de 709 p.

Digitized by Google

sade [1]; M. Röhricht, un travail important sur la cinquième [2]. Les *Acta pontificum Helvetica* sont une publication considérable [3]. Le premier volume va de 1198 à 1268 et contient ce qui a trait dans les écrits des papes aux personnes et aux lieux des diocèses de Bâle, Coire, Genève, Lausanne, Sitten et de la partie suisse du diocèse de Constance et du canton du Tessin ; ces écrits sont donnés sous forme de regestes ayant trait aux rapports de personnages suisses avec l'étranger. Nombreuses sont les pièces du pontificat d'Innocent IV.

— Le professeur Heyck publie une *Histoire des ducs de Zähringen* [4]; M. Wachmann, des chartes tirées des archives de Taxis à Ratisbonne [5], de 1251 à 1498. Sous ce titre, *Turicensia*, on a recueilli dans un livre de circonstance un grand nombre de travaux importants sur l'histoire suisse [6].

— L'*Histoire de la confédération suisse*, de M. Dierauer, est un livre excellent. Le second volume vient de paraître ; il comprend cent années, 1415 à 1516 [7]; élan dans la vie nationale, 1415-1474; part prise par les confédérés à la politique européenne ; apaisement de crises intérieures. Dans le dernier chapitre on voit comment la Suisse se détacha de l'empire germanique (1499) et se mêla aux guerres d'Italie (1500-1516). L'auteur connaît la littérature du sujet ainsi que les manuscrits, notamment les *Diaria* de Marino Sanudo. Parfois ses jugements ne sont pas exacts : par exemple, p. 149, sur le cardinal Nicolas de Cusa.

[1] Wolff (Th.) : *Die Bauernkreuzzüge des Jahres 1096. Ein Beitrag zur Geschichte des ersten Kreuzzuges.* Tübingen, Fues, 1891, in-8 de IV-194 p.

[2] Röhricht (R.). *Studien zur Geschichte des fünften Kreuzzuges.* Innsbrück, Wagner, 1891, petit in-8.

[3] Bernoulli (J.) : *Acta pontificum Helvetica. Quellen schweizerischer Geschichte aus dem päpstlichen Archiv in Rom*, veröffentlicht durch die histor. und antiquar. Ges, zu Basel. I. Band. 1198-1268. Basel, R. Reich vorm. Dettloff. 1891, in-4 de 533 p.

[4] Heyck (E.) : *Geschichte der Herzoge von Zähringen*, hrsg. von der Badischen histor. Kommission. Freiburg in Br., Mohr, 1891, in-8 de 607 p.

[5] *Quellen zur Schweizer Geschichte*, hrsg. von der Allg. Geschichtsforsch. Ges. der Schweiz. X. Band : *Hermann Wachmann, Rätische Urk. aus dem Zentralarch. d. fürstl. Hauses Thurn und Taxis in Regensburg mit einem Anhange.* Basel, A. Geering. 1891, in-8 de XVI-556 p.

[6] *Turicensia. Beiträge zur zürcherischen Geschichte durch zürcherische Mitglieder der Allgem. Geschichtsforsch. Gesellsch. der Schweiz* bei Anlass der Feier der 50jährigen Thätigkeit der Gesellschaft am 14. und 15. September der in Zürich abgehaltenen 46. Jahresversammlung gewidmet. Zürich, S. Höhr. 1891, in-8 de 243 p.

[7] Dierauer : *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft.* II. Band. Gotha, Perthes, 1892, gr. in-8 de 503 p.

Digitized by Google

— Le professeur Horak donne une édition allemande de l'ouvrage de Sforza sur Nicolas V [1]. Dans les chapitres 5 à 8, l'auteur a mis à profit les indications de Sforza sur de nouvelles recherches. Il est à regretter que M. Horak n'ait pas employé mon *Histoire des Papes*. La traduction, d'ailleurs, est bonne, l'édition soignée.

— Une très intéressante étude est consacrée par Constantin de Höfler à l'*Ère des Bâtards à la fin du moyen âge* [2].

— On connaît le célèbre ouvrage de Gasquet sur Henri VIII et la destruction des monastères : Elsässer en donne une édition allemande [3], dont nous avons le second volume ; c'est une œuvre magistrale. Non moins précieux est le travail d'Enders sur les luttes de Luther et d'Emser en 1521 [4].

— Le nouveau volume du *Corpus Reformatorum* contient la suite des œuvres de Calvin [5]. Spiess donne une traduction d'un écrit de Servet [6]. Bittkau raconte l'introduction de la Réforme en Neu-Ruppin [7]. Türey étudie le *Heiligthumsbuch* de Halle et le cardinal Albert de Brandebourg [8].

— Le docteur Theodor Müller publie une belle étude sur le conclave de Pie IV en 1559 [9], l'un des plus longs, des plus remplis et des plus importants. Pendant des mois, ce conclave a tenu en suspens l'attention des contemporains tant en Italie qu'à l'étranger ; la plupart des princes y ont pris part avec leurs diplomates. Dans l'introduction, Müller jette un coup d'œil sur le pontificat de Paul IV et les événements qui suivirent la mort de ce pape jusqu'à l'ouverture du conclave ; puis il raconte l'attitude des princes à l'égard du conclave, et les partis dans le collège des cardinaux. Suivent les opérations

[1] Sforza : *Papst Nicolaus' V Heimath, Familie und Jugend.* Deutsche Ausgabe von Prof. Horak. Innsbrück, Wagner, 1887, gr. in-8 de 290 p.

[2] Höfler (C. von) : *Die Aera der Bastarden am Schlusse des Mittelalters.* Prag. Rivnac, 1891, in-4 de 64 p.

[3] Gasquet (F. A.) : *Heinrich VIII und die englischer Klöster.* Zweiter Band. Mainz, Kirchleim, 1891, gr. in-8 de 409 p.

[4] L. Enders : *Luther und Emser, ihre Streitschriften aus d. J. 1521.* — II. Band. Halle, 1890, in-8.

[5] *Corpus reformatorum.* Vol. LXXIII. Braunschweig, C. A. Schwetschke und Sohn. 1891, in-4 de vii-630 p.

[6] Spiess (B.) : *Michael Servets Wiederherstellung des Christentums.* I. Band. Wiesbaden, Limberg, 1892, in-8.

[7] Bittkau (G.) : *Die Einführung der Reformation in Neu-Ruppin.* Neu-Ruppin, Petrenz. 1891, in-8.

[8] Türey : *Kardinal Albrecht von Brandenburg und das Hallesche Heiligtumsbuch von 1520.* Strassburg in E., J. H. E. Heitz. 1891, in-8 de xii-113.

[9] Müller (Dr Th.) : *Das Conclave Pius' IV.* 1559. Gotha, Perthes, 1889, gr. in-8 de vii-278 p.

Digitized by Google

électorales et un coup d'œil sur la vie du nouvel élu. L'auteur a consulté les actes des archives espagnoles de Simancas, source précieuse; en appendice il donne une étude très instructive sur les sources : quelques remarques sur la chute de Carafa et les rapports qu'elle eut avec la conduite qu'il tint au conclave; une appréciation de l'ouvrage de Lottino sur les élections des papes : l'auteur a eu sous les yeux un manuscrit de la bibliothèque de Görlitz en Silésie. Tout l'ouvrage est de haut prix; pour qui s'occupe des papes du XVIe siècle il est indispensable. La littérature du sujet est mise soigneusement à contribution.

— On publie une œuvre posthume du célèbre professeur Karl de Hase, ses leçons académiques sur l'histoire de l'Église. La première partie du troisième volume vient de paraître : elle a pour objet l'époque de la Réforme et de la contre-réforme [1]. D'autres écrits posthumes de Hase ont également paru, notamment ses souvenirs de jeunesse [2], où il raconte avec beaucoup d'intérêt son enfance, sa vie d'étudiant, les débuts de sa carrière scientifique. Ce sont des tableaux pleins de couleur, des aperçus sur des contemporains connus. Les souvenirs de Hase sur l'Italie font suite à cette autobiographie; ils sont écrits en forme de lettres à sa future [3]. Ces lettres vont de septembre 1829 à mai 1830 : elles contiennent une ample moisson de jugements sur l'art, la poésie, la nature, la vie nationale, la situation politique. Souvent, sans doute, on sent le rationaliste, parfois même la haine du catholicisme. Mais pour compenser, il y a plus d'un beau passage, notamment sur l'église de Saint-Pierre à Rome, sur la croix du Colisée, sur Fiesole, sur Guido Reni et d'autres peintres. Cette œuvre de Hase fait penser au livre de Taine sur l'Italie. Si on l'ouvre, on ne le fermera pas sans y avoir trouvé profit.

— Le docteur Rübsam publie un excellent travail sur Jean-Baptiste de Taxis [4]. Il étudie successivement la famille de Taxis et les postes; Jean-Baptiste Taxis homme d'État et militaire sous Marguerite de Parme, le duc d'Albe, Requesens, don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse; Taxis à la cour de France; traité de la ligue avec la Suisse 1580-1585; parents de Taxis; rapports de Taxis avec

[1] Hase (K. von) : *Kirchengeschichte auf der Grundlage akademischer Vorlesungen*. 3. Tl. 1. Abtl. *Reformation und Gegenreformation*. Hrsg. von G. Krüger. Leipzig. Breitkopf und Härtel, in-8 de 438 p.

[2] Hase (K. von) : *Ideale und Irrthümer. Jugenderinnerungen*. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1890, gr. in-8 de 230 p.

[3] *Erinnerungen an Italien in Briefen an die künftige Geliebte*, von Karl von Hase. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1891, gr. in-8 de 272 p.

[4] Rübsam : *Joh. Bapt. Taxis. Ein Staatsmann und Militär unter Philipp II und Philipp III*, 1530-1610. Freiburg, Herder, 1890, gr. in-8 de 258 p.

Digitized by Google

la Ligue; sa situation comme inspecteur général de l'armée espagnole; ses deux campagnes contre Henri IV, 1585-1592; Taxis et la succession du trône de France; la paix de Vervins; seconde ambassade de Taxis à la cour de France, traité de paix avec la Savoie, 1598-1603; derniers jours de Jean-Baptiste de Taxis, 1604-1610; commentaires et dépêches de Taxis. Suit un appendice sur la plus ancienne histoire des postes de la maison de Taxis de 1505 à 1520. Là, comme dans tout l'ouvrage, l'auteur a mis en usage la littérature du sujet, et d'importants manuscrits tirés des archives centrales des princes de Thurn et Taxis. Par là, son travail aura une valeur durable.

M. Hopf étudie le prince-archevêque de Vienne, Anton Wolfradt, ministre de l'empereur Ferdinand II [1]; Weiser, les congrégations de la Sainte-Vierge en Hongrie de 1686 à 1699 [2].

— Nous avons déjà signalé l'ouvrage du docteur Georges Steinhausen : *Histoire de la lettre en Allemagne;* la seconde partie a paru [3]. C'est un travail de grande importance pour l'histoire de la civilisation du peuple allemand. L'auteur s'occupe spécialement du XVIIe siècle comme de l'époque académique, et du XVIIIe comme du temps de la prospérité épistolaire : ce qui est dit de la culture épistolaire est fort intéressant. A la fin il jette un coup d'œil sur le caractère des lettres avant 1848 : alors commence pour les correspondances épistolaires une ère nouvelle qui n'a pas encore d'historien.

— M. Diendorfer raconte, d'après les actes des archives centrales de Munich, la suppression des jésuites dans le diocèse de Passau [4]; il a également mis à contribution les archives diocésaines de Passau. A la même époque nous ramène la remarquable monographie de M. Wolfsgruber sur le cardinal Migazzi [5]; nous y trouvons de nouveaux détails sur l'élection de Pie VI, la politique ecclésiastique de

[1] Hopf (A.) : *Anton Wolfradt, Fürstbischof von Wien und Abt des Benediktinerstiftes Kremsmünster, geh. Rath und Minister Kaiser Ferdinands II.* (Bericht der Gumpendorfer Communal-Oberrealschule in Wien 1890-91.) In-8 de 44 p.

[2] Weiser (Fr.) : *Die marianischen Kongregationen in Ungarn und die Rettung Ungarns 1686-1699.* Regensburg, Pustet, 1891, in-8.

[3] Steinhausen (G.) : *Geschichte des deutscher Briefes.* Berlin, Saertner, 1891, gr. in-8 de 420 p. I. Theil.

[4] Diendorfer (J. E.) : *Die Aufhebung des Jesuitenordens im Bistum Passau,* nach den Akten des k. b. allgemeinen Reichsarchivs zu München und des bischöfl. Ordinariatsarchivs zu Passau. Passau, Abt, 1891, in-8 de 81 p.

[5] Wolfsgruber (C.) : *Christoph Anton Kardinal Migazzi, Fürsterzbischof von Wien.* Mit dem Porträt Migazzis und einem Facsimile seiner HS. Saulgau, Kitz, 1890, gr. in-8 de xx-908 p.

Digitized by Google

l'impératrice Marie-Thérèse et de Joseph II ; il y a là des révélations sur le caractère pernicieux du Joséphisme.

— Le ministre Pombal fait l'objet d'une intéressante étude du P. Duhr [1]; l'auteur décrit Pombal comme ministre souverain, son économie politique, son administration militaire ; la suppression des libertés bourgeoises, l'inquisition, les attentats contre le roi, la suppression des jésuites et autres mesures de persécution religieuse, la rupture avec Rome en 1760, la chute de Pombal. Les principales sources consultées par l'auteur sont les rapports des ambassadeurs d'Autriche aux archives d'État de Vienne.

— M. Luginbuhl donne d'intéressants morceaux tirés de la correspondance de Philippe-Albert Stapfer, homme d'État suisse [2] : on y trouvera de curieux renseignements pour l'histoire de la Suisse dans ces derniers temps.

— Nous recevons le quatrième volume des Biographies d'hommes célèbres de Bade, par M. Weech [3].

— M. Keiter donne une très intéressante étude sur Henri Heine [4]. En voici les divisions : jeunesse et années d'université, 1798-1825 ; l'auteur des *Reisebilder*, 1826-1831 ; les années de maturité ; luttes publiques et religieuses, mort, 1831-1856. Heine apparaît ici comme un littérateur sans caractère. Sans méconnaître le talent poétique de Heine, M. Keiter montre qu'il a glorifié la volupté.

— M. Schmidt-Weissenfels [5] publie sur l'histoire du XIXe siècle un ouvrage où il prétend raconter le développement de la civilisation au double point de vue de l'idée et de la matière. C'est une œuvre d'un caractère populaire. Quelques chapitres sont bons, notamment celui qui est consacré au développement de l'industrie moderne, mais beaucoup sont faibles, ceux surtout qui ont trait aux choses religieuses : la papauté est en lutte avec les idées du temps (p. 474); tout est la faute des jésuites ; le concile du Vatican en 1870 ne comptait que 764 prêtres catholiques (p. 476) ; une suite de la proclamation de

[1] Duhr (B.), S. J. : *Pombal. Sein Charakter und seine Politik*, nach den Berichten der kaiserlichen Gesandten im geheimen Staatsarchiv zu Wien. Freiburg in Br., Herder, 1891, in-8 de 182 p.

[2] Luginbuhl : *Aus Philipp Albert Stapfers Briefwechsel*, 2 volumes des Quellen zur Schweizer Geschichte. Bd. XI-XII. Basel, A. Geering, 1891, in-8 de CXLII-400 et 522 p.

[3] Weech (Fr. v.) : *Badische Biographie*. 4. Tl. Karlsruhe, Braun, 1891, in-8.

[4] Keiter (H.) : *Heinrich Heine. Sein Leben, sein Charakter und seine Werke*. Köln, Bachem, 1891. (Dritte Vereinsschrift der Görres-Gesellschaft für 1891.)

[5] Schmidt-Weissenfels : *Des neunzehnte Jahrhundert Geschichte seiner ideellen, nationalen und Kulturentwicklung*. Berlin, Lüstenöder, 1890, in-8 de 477 p.

Digitized by Google

l'infaillibilité fut de produire dans le clergé prussien une attitude hostile au nouvel empire protestant. Autant d'erreurs que de mots : on peut écrire ainsi des romans, mais non une histoire.

— L'historien Rudolf Götte a entrepris une histoire du mouvement unitaire en Allemagne. Nous en avons la première partie : *L'époque du relèvement*, 1807-1815 [1]. Après une longue introduction rétrospective remplie d'inexactitudes, il raconte le ministère Stein et le soulèvement de l'Autriche contre Napoléon Ier, ainsi que la période de paix qui suivit. L'auteur n'a pas employé de sources nouvelles ; sa connaissance de la littérature du sujet est maigre : pour le soulèvement du Tyrol il ne cite que Hormayr (p. 287). Parfois ses réflexions critiques sont bonnes ; par exemple sa critique d'Oncken, à propos de la bataille d'Aspern, et ses réflexions (p. 303) sur Treitschke. Il faut espérer que la suite ne se fera pas attendre.

— Nous avons le troisième volume de l'*Histoire contemporaine* de M. Flathe [2]. Ce n'est pas un ouvrage impartial. Neidl traite des missions des capucins dans les temps présents [3]. M. Meindl raconte la vie de Rudiger, évêque de Linz [4] ; M. Hilpisch, celle de Klein, évêque vivant de Limbourg [5] ; M. Studt, celle du théologien protestant Michel Baumgarten [6].

— Le docteur Münz publie sur la topographie et l'histoire de l'Italie moderne une suite d'articles et d'esquisses [7] : on y trouve des morceaux sur Cavour, Marco Minghetti, Agostino Depretis, Francesco Crispi, Léon XIII, le P. Beckx, le prince Marcantonio Borghese, le P. Tosti, le cardinal Bartolini, le général Kanzler, etc. Toutes les sympathies de l'auteur sont pour l'Italie moderne : dès la préface il en fait la déclaration ; il se montre injuste contre les adversaires, et qui pis est, il prend pour faits historiques des mensonges et des

[1] *Das Zeitalter der deutschen Erhebung 1807-1815.* Von Rudolf Götte. *(Geschichte der deutschen Einheitsbewegung im neunzehnten Jahrhundert.* Erster Band.) Gotha, Friedr. Andr. Perthes, 1891, gr. in-8 de 409 p.

[2] Flathe (Th.) : *Geschichte der neuesten Zeit.* 3. Tl. Berlin, Grote, 1892, in-8 de 775 p.

[3] Neidl (A.) : *Drei Missionen der Kapuziner in der Gegenwart*, nach authentischen Berichten zusammengestellt. Meran, Hendel, 1890, gr. in-8 de 112 p.

[4] Meindl (R.) : *Leben und Wirken des Bischofs Rudiger.* Bd. I. Vorbischöfliche Zeit. Linz, Haslinger, 1891, in-8 de 847 p.

[5] Hilpisch (G.) : *Dr. Karl Klein, Bischof von Limburg. Skizze seines Lebens und Wirkens.* Frankfurt a. M., Fösser, 1891, in-8 de 100 p.

[6] H. H. Studt : *Professor Dr. theol. Michael Baumgarten. Ein aus fünfzehnten jähriger Erfahrung geschöpfter biographischer Beitrag zur Kirchenfrage.* Als häuslicher Nachlass, 2 vol. Kiel, Homann, 1891, in-8 de x-336 et 227.

[7] Münz (S.) : *Aus dem modernen Italien.* Frankfurt a. M., Rütten und Lœning, 1889, gr. in-8 de 355 p.

Digitized by Google

fables : Pie IX aurait donné, ce qui n'est jamais arrivé, sa bénédiction aux volontaires partant en campagne contre l'Autriche (p. 169).

Malgré lui, il ne peut pas ne pas estimer Léon XIII : souvent il parle très bien de ce pape, de l'importance de ses actes et de l'intérêt qu'il prend aux sciences et aux arts ; puis viennent de fausses appréciations, notamment dans le chapitre *Roma veduta, fede perduta,* et à propos de ce qu'il nomme le fiasco du jubilé.

— Le professeur Michael publie un excellent travail sur Döllinger [1] : il nous montre un nouveau Döllinger, celui qui a voué une haine mortelle à la papauté et à l'Église, et qui emploie contre elles toutes les armes de la calomnie. Voici les divisions du livre : apostasie intime, 1861-1869; rupture ouverte de Döllinger avec l'Église ; chutes continuelles de Döllinger ; Döllinger orateur académique, 1875-1878 ; tentatives de réconciliation ; chutes toujours plus profondes de Döllinger, son isolement des dernières années. L'appendice contient des lettres de Döllinger remontant à l'époque où il était encore catholique. L'ouvrage du professeur Michael eût été impossible sans la publication, faite par le professeur Reusch, d'une suite d'opuscules de Döllinger [2] : l'Église et l'État ; discours au Parlement de Francfort en 1848 ; discours à l'assemblée catholique de Mayence en 1848; avis sur la conférence des évêques allemands à Würzbourg en 1848; discours sur la liberté de l'Église en 1849 ; discours à l'assemblée catholique de Linz en 1850 ; considération sur la question du couronnement de l'empereur. Ces travaux sont de l'époque où Döllinger était encore catholique. De 1863 à 1878, ses travaux ont un tout autre caractère. M. Reusch publie les suivants : discours sur le passé et le présent de la théologie catholique ; la question du séminaire de Spire et le Syllabus ; coup d'œil sur l'histoire du concile de Trente ; la brochure *Instruction pour les rois ;* Rome et l'inquisition ; l'inquisition espagnole et l'inquisition romaine ; la doctrine de l'infaillibilité du Pape depuis le XVIe siècle ; le dogme de l'infaillibilité ; les prophètes des temps chrétiens ; Pie IX. Tous ces travaux sont pleins d'intérêt, et nous ne pouvons que remercier le professeur Reusch de les avoir publiés ; maintenant seulement on peut être fixé sur la figure de Döllinger. Nous y apprenons que, dès 1867, longtemps avant le concile, Döllinger entretenait des rapports intimes avec la presse juive de Vienne, et qu'il lui adressait contre Rome des articles anonymes. Le professeur Michael donne une critique appro-

[1] MICHAEL (E.) : *Ignaz von Döllinger.* 2te Auflage. Innsbrück, Rauch, 1892, gr. in-8 de 600 p.

[2] REUSCH (F. H.) : *Kleinere Schriften gedruckte und ungedruckte von J. J. D. von Döllinger.* Stuttgart, Cotta, 1890, gr. in-8 de 608 p.

Digitized by Google

fondie des discours académiques. Malheureusement, çà et là on a donné chez les catholiques une valeur à ces discours. Le professeur Michael montre que Döllinger y a faussé l'histoire: par exemple, un passage du cardinal Bonaventura, où *civitas romana* est traduit par *Saint-Siège*. Ces falsifications respirent la haine de Rome. Et cependant, dans l'automne de 1889, il a cherché à se soumettre à cette papauté qu'il regardait comme d'origine païenne. C'est un fait encore inconnu, qui soulèvera une grande émotion : nous verrons ce qu'en diront les amis de Döllinger. L'ouvrage du professeur Michael porte un coup mortel à la secte des vieux-catholiques; elle ne s'en relèvera pas. C'est aussi un livre de grande valeur pour l'histoire du XIXe siècle : on y trouve une histoire complète de la lutte contre le Vatican, spécialement en Allemagne; il touche à un grand nombre de questions importantes dans le domaine de la théologie et de l'histoire de l'Église. Le professeur Michael a beaucoup de lecture et de critique; son ouvrage est un des plus beaux monuments de la littérature historique dans ces dernières années.

Dr L. Pastor,

Professeur à l'Université d'Innsbrück.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

PUBLICATIONS HISTORIQUES DE L'ANNÉE 1891 (fin)

Une très intéressante série de conférences destinées à illustrer les origines de la vie politique et de la civilisation italiennes a été donnée à Florence en 1890, par un groupe de professeurs et d'érudits presque tous compétents et sérieux. Ces conférences, qui avaient eu un très vif succès, viennent d'être réunies en trois volumes, sous le titre collectif de *Gli Albori della vita italiana*. Le premier volume, sous le titre de *Le Origini dei comuni*, comprend une introduction générale d'Olindo Guerrini, l'excellente leçon de Villari sur les origines de la commune de Florence, celle de M. Molmenti sur Venise et les républiques maritimes, et les origines de la commune de Milan de Bonfadini. Dans le second volume, une seconde conférence de Bonfadini sur les Origines de la monarchie en Piémont ; celle de M. Bonghi sur la monarchie à Naples, une leçon forcément trop résumée de Graf sur les origines de la papauté temporelle et de la commune de Rome, une leçon de Tocco sur les ordres religieux et l'hérésie. Le troisième volume, réservé aux sciences, lettres et arts, comprend les études de Pio Rajna et d'Ad. Bartoli sur les Origines de la langue et de la littérature ; les Universités et le droit de F. Schupfer, et trois conférences certainement inférieures aux précédentes ; la Philosophie et la science dans la période des origines, sujet vague et beaucoup trop vaste, traité sans précision par le professeur Barzellotti ; les Origines de l'art nouveau, sujet non moins vague que le précédent, confié à un critique d'art, M. Enrico Panzacchi, et une conclusion générale présentée par M. Ernesto Masi, qui s'est acquitté honorablement en somme d'une tâche peut-être lourde. Quoique d'inégale valeur, ces études n'en sont pas moins fort intéressantes, et en groupant ainsi des conférences isolées autour d'une idée générale, les promoteurs des *Conférences*

Digitized by Google

Ginori ont su rajeunir un genre qui commence à paraître quelque peu artificiel [1].

La littérature dantesque s'est enrichie de plusieurs ouvrages importants : l'*Ultimo rifugio di Dante Alighieri* [2], de M. C. Ricci; la *Topografia del Viaggio Dantesco* [3], de M. Agnelli; une édition, par le baron Le Locella, des aquarelles et dessins originaux inédits de la collection du roi Jean de Saxe sous le titre de *Dante nell' arte tedesca* [4]; une étude du toujours déplorablement prolixe M. del Lungo sur *Beatrice nella vita e nella poesia del secolo XIII* [5]; une brochure de M. Mioletti, *Guelfi e Ghibellini nel paradiso di Dante Alighieri* [6]. L'étude critique de M. Rodolfo Renier sur *La Vita nuova e la Fiammetta* a plus d'importance pour l'histoire littéraire que le travail précédent [7]. Il faut signaler aussi l'ouvrage de M. Rocca, *Di alcuni commenti della Divina Commedia composti nei primi vent' anni dopo la morte di Dante* [8]. Par contre, la brochure de M. Bernasconi, *Dante ed il potere temporale* [9], offre peu d'intérêt. On peut en dire autant des leçons universitaires de Barrili, *Da Virgilio a Dante* [10]. A la critique dantesque se rattache aussi la plaquette de M. Giorgio Trenta, qui ne sera pas inutile à l'histoire de l'influence de Dante sur l'art de son temps : *L' inferno di Andrea Orgagna, affresco che trovasi nel Campo Santo Pisano, in relazione coll' inferno di Dante* [11]. Le petit *Prontuario del Dantofilo* [12], de G. Bobbio, vient d'être réédité. La librairie Lœscher et Seeber, de Florence, va commencer en trois volumes in-folio une édition de la *Divine Comédie* avec un commentaire selon la scolastique du P. Berthier, le professeur de théologie bien connu de l'Université de Fribourg. Ce travail sera singulièrement utile aux dantophiles contemporains, généralement peu versés dans les sciences théologiques et exposés par leur ignorance même à se méprendre souvent sur le sens

[1] Milan, Treves, in-16.
[2] Milan, Hœpli, 1891, in-4 de 380 p., t. à 400 ex.
[3] Milan, Hœpli, 1891, in-4 de 168 p. et 15 planches, t. à 400 ex.
[4] Milan, Hœpli, in-fol., 27 planches.
[5] Milan, Hœpli, in-16 de 174 p.
[6] Alba, Vertamy, in-8 de 35 p.
[7] Turin, Lœscher, in-8 de XI-350 p.
[8] Florence, Sansoni.
[9] Florence, Galletti et Cocci, in-8 de 47 p.
[10] Gênes, Donath, in-8 de 440 p.
[11] Pise, tip. Galilieana, in-12 de 36 p. avec 1 plan phot.
[12] Rome, Forzani, 2e éd., in-64 de 500 p. environ. Signalons aussi Vitti, *Studi su Dante. (Les origines de la D. C. Le XVIe siècle et la D. C. Essai de commentaire politique.)* Naples, Salvati, in-8 de 63 p.

Digitized by Google

véritable des expressions et des idées du poète. Une illustration, d'après les monuments artistiques du temps et les documents authentiques, sera jointe à cette nouvelle édition.

— M. Alessandro d'Ancona a donné une seconde édition, soigneusement améliorée, de ses *Origini del teatro italiano*, publiées jadis chez Lemonnier et épuisées depuis longtemps [1]. M. D. Orsi a publié deux fascicules d'une étude critique sur le théâtre en dialecte piémontais. Dans le premier, il examine ses débuts de mars 1859 à mars 1862, dans le second la période qu'il appelle un peu ambitieusement son âge d'or (mars 1862-février 1869). C'est un travail minutieux et une utile contribution à l'histoire du théâtre contemporain en Italie, qui se réduit presque entièrement, comme on sait, à l'histoire des théâtres dialectaux [2]. — M. Benedetto Croce a consacré un livre non moins important aux théâtres de Naples depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe [3] : il passe en revue l'histoire du drame depuis ses premières manifestations de cour ou populaires, profanes ou sacrées, jusqu'au moment où avec Ruffo le théâtre est obligé de devenir royaliste et absolutiste. Les types populaires de Fritellino, de Pulcinella, de don Fastidio, sont curieusement étudiés. — Les mémoires du tragédien Rossi, récemment publiés sous le titre de *Quarant' anni di vita artistica*, contiennent nombre de renseignements utiles pour l'histoire du théâtre contemporain.

— Deux bons mémoires de M. Calligaris ont enrichi la littérature de Paul Diacre. L'un, intitulé : *Di un nuovo manoscritto della historia Langobardorum di Paolo Diacono* [4], est consacré à établir la parenté du manuscrit Claretta avec le manuscrit fameux de Saint-Gall et ceux de sa famille, et à prouver que le ms. Claretta est indépendant de la famille italienne dérivée du Sangallensis, et qu'il dérive du Sangallensis par une copie influencée par la famille G. et la famille italienne. D'autre part, ce ms. Claretta a des rapports avec le manuscrit de la bibl. de Novare décrit par De Levis, mais resté inconnu à Bethmann. Les principales variantes de ce manuscrit avec l'éd. Waitz sont données ensuite. — Le second travail, *Saggio di Studî su Paolo Diacono* [5], est d'un intérêt plus général et d'une méthode aussi serrée. L'auteur s'y est proposé d'examiner si les portraits

[1] Roma, Lœscher, 2 vol. in-8 de 600 p. environ chacun.

[2] D. Orsi, *Il teatro in dialetto piemontese*. Milan, G. Civelli, 2 vol. in-8 de 93 et 81 p.

[3] *I teatri di Napoli*. Naples, Pierro, in-8 de 794 p., 4 phototypies et un portrait.

[4] Roma, Forzani, in-8 de 64 p. *(Bullettino dell' Istituto storico italiano, 10.)*

[5] Venise, Visentini, in-4 de 111 p. (Extrait des *Memorie della R. Deputazione di storia patria per la Venezia.)*

Digitized by Google

historiques placés par Paul Diacre dans son *Historia Langobardorum* correspondent à la réalité ou seulement à certaines idées générales, à certains types psychologiques que Paul Diacre aurait eus dans l'esprit : pour cela, il étudie très minutieusement les sources lombardes et non lombardes de Paul Diacre, puis il compare entre eux les divers portraits décrits par Paul Diacre. Il dit que les divers portraits se ramènent à quatre types : le guerrier, le roi, le prêtre et la femme, et il montre que Paul Diacre « obéissait à un criterium solide quand il dessinait ses personnages, » mais que « la justesse de ses idées était trahie par l'insuffisance de son style fixe et immuable, et, pour les portraits des prêtres et des femmes surtout, les traits n'ont rien de caractéristique. En somme, cela revient à dire que Paul Diacre, comme beaucoup d'autres historiographes du moyen âge, manquait de sens littéraire et de finesse psychologique. L'intérêt de ce mémoire est moins dans sa conclusion, prévue depuis longtemps, que dans la critique des sources très approfondies que l'auteur emploie comme moyen d'y arriver.

— L'attention des historiens italiens commence à se porter sur un des éléments les plus caractéristiques et les plus mal connus encore de la culture de la Renaissance : l'influence de l'astrologie dans les mœurs, les croyances, la politique même des républiques, des princes et de tous les Italiens en général. M. Eugenio Casanova a tiré de documents inédits de l'*Archivio di Stato* de Florence, qu'il connaît si bien et dont il communique les trésors avec tant de bonne grâce, les éléments d'un travail très neuf et très piquant sur *l' Astrologia e la consegna del bastone al capitano generale della repubblica fiorentina* [1], où il étudie le choix des moments où le chef de l'État remettait au capitaine général les insignes du commandement. — M. F. Gabotto montre dans ses *Nuove ricerche e documenti sull' astrologia alla corte degli Estensi e degli Sforza* [2], l'importance qu'avaient les prédictions des astrologues sur les décisions des princes et des princesses.

La fameuse et mystérieuse entrevue de Savone de 1507, entre Louis XII et Ferdinand le Catholique, a été l'objet d'une étude assez bonne de M. Giovanni Filippi [3], qui n'a cependant pas réussi à élucider les vrais motifs et les événements véritables de cette rencontre. Il a établi que les fêtes pompeuses données par la ville de Savone ont servi à cacher des colloques très secrets entre les deux

[1] Extrait de l'*Archivio storico italiano*, t. VII. Florence, Cellini, 1891.

[2] Torino, *La letteratura*, 1891.

[3] *Il convegno di Savona tra Luigi XII e Ferdinando il Cattolico*. Savone, Bertolotto, 1890, in-8 de 40 p.

Digitized by Google

princes et entre le roi d'Espagne et le cardinal d'Amboise : mais il n'a pas pu dire quels furent les objets de leurs entretiens. Il est probable, d'après le témoignage des ambassadeurs florentins, qu'il y fut question de l'alliance à conclure contre Venise. Le document découvert plus récemment par M. de Maulde [1] (le texte du traité du 30 juin 1507 entre les deux rois) indique une autre part des négociations. Il n'est pas prouvé que ce traité dise tout ce qui s'est fait alors, et que le mystère du congrès de Savone soit entièrement éclairci.

— L'histoire du XVIe siècle en Italie et de sa civilisation est encore à faire. M. L. A. Ferraï y apporte une bonne contribution dans son travail bien documenté et ingénieux sur *Lorenzino de' Medici e la Società cortigiana del cinquecento* [2]. Les poésies et les lettres de Lorenzino achèvent de faire revivre la singulière et attachante physionomie de ce Florentin dépaysé.

— Les documents inédits de l'Archivio Gonzaga ont fourni à l'aimable et savant gardien de ce trésor, M. Davari, la matière d'une étude tout à fait neuve sur les relations du marquis de Mantoue Federico Gonzaga avec la famille Paléologue de Montferrat, de 1519 à 1533 [3]. M. Luzio, qui, en collaboration avec M. Renier, a étudié l'année dernière les relations d'Isabelle d'Este Gonzague avec Ludovic Sforza, se propose de donner un travail analogue cette année sur les relations d'Isabelle et de François de Gonzague avec la cour d'Urbin. L'histoire de la politique de César Borgia en recevra probablement des lumières inattendues.

— Les deux premiers volumes de la bibliothèque des Traditions populaires siciliennes de M. Pitré étaient épuisés depuis longtemps. Le savant folkloriste vient de donner une seconde édition de ses *Canti popolari siciliani,* avec des poésies inédites, un choix de chansons de l'île d'Ustica et une introduction critique [4].

La bibliothèque des *Canti e racconti del Popolo Italiano* [5], dirigée par Comparetti et d'Ancona, compte actuellement neuf volumes, dont je me borne à transcrire les titres : I. *Canti Monferrini*, recueillis et annotés par Ferraro; II-III. *Canti delle provincie meridionali* A. Casetti et V. Imbriani); IV. *Canti marchigiani* (Gianandrea);

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, t. IV, fasc. 4.

[2] Milan, Hœpli, in-16 de 301 p.

[3] *F. Gonzaga e la famiglia Paleologa del Monferrato*, in-8 de 107 p. (Extrait du *Giornale Ligustico.*)

[4] 2 vol. in-16, XXI-438 et 487 p., avec 16 pages de musique.

[5] Rome, Lœscher, in-8, I, XVI-160 p., II-III, XVI-332 p., XII-448 p., IV, XXX-304 p., V, XXXII-384 p., VI, VIII-312 p., VII, VII-223 p., VIII, LVI-334 p., IX, VIII-263 p.

Digitized by Google

V. *Canti Istriani* recueillis à Rovigno (A. Ive); VI. *Novelline Italiane* (D. Comparetti); VII. *Fiabe Mantovane* (I. Visentini); VIII. *Canti della montagna lucchese* (G. Giannini); IX. *Canti popolari Sardi in dialetto Logudorese* (G. Ferraro).

— En dehors de cette bibliothèque, où il y aurait cependant tout intérêt à concentrer les publications folkloresques, ont paru un recueil de nouvelles populaires des environs de Pistoie [1] et un recueil de chansons populaires de Pise [2]. — M. Ninni a publié, sous le titre fantaisiste de *Ribruscolando* [3], une petite collection de devinettes, proverbes, chansons, jeux, du peuple vénitien, et M. C. Musatti une série de deux cents proverbes vénitiens [4].

— La *Scelta di Curiosità rare od inedite*, où M. Romagnoli dell' Acqua réunit les documents littéraires intéressants qui, n'étant pas *testi di lingua* (c'est-à-dire n'ayant pas d'autorité philologico-littéraire officiellement classique), ne peuvent pas figurer dans la grande collection in-8 des *Testi rari od inediti*, s'est enrichie de plusieurs nouveaux volumes : *Laudi del Piemonte* [5] recueillies et publiées par F. Gabotto et D. Orsi, et *Trattati religiosi e libro de li exempli in antico* [6] *dialetto veneziano*, par M. Ulrich; *Le rime di Tullia d' Aragona, cortigiana del sec. XVI*, par M. Celani [7], et les *Rime di Correggiari*, par M. Lamma [8].

— Les œuvres inédites ou rares de Manzoni sont publiées par M. Bonghi. Le quatrième volume a récemment paru à la librairie Rechiedei, de Milan (in-16, 388 p.).

— Plus sage que Manzoni, M. Carducci nous donne lui-même, avec une piété peut-être trop respectueuse de son incontestable génie, l'édition complète de ses œuvres. Carducci est surtout connu chez nous par ses Odes barbares, que M. Lugol a traduites avec talent et que M. de Nolhac a récemment présentées au public avec une sympathie communicative. Les cinq volumes jusqu'à présent parus de l'édition Zanichelli révéleront un Carducci prosateur, que ses fanatiques comparent aux plus grands écrivains du *cinquecento*. Après les *Discorsi letterari e storici*, les *Primi Saggi*, les *Bozzetti e Scherme*, les *Confessioni e Battaglie*, les *Ceneri e Faville*, récem-

[1] G. Nerucci, *Sessanta novelle popolari montalesi* (circondario di Pistoia), 2e éd. Florence, Lemonnier, in-12 de 512 p. *(Bibl. Nazion economica)*.

[2] Grannini, *Canti popolari Pisani*. Pise, tip. Galileiana, in-16 de 100 p.

[3] Venise, Longhi et Montanari, in-16 de 107 p.

[4] *Duecento proverbi veneziani*. Venise, tip. Ancora, in-8 de 34 p.

[5] T. Ier. Bologne, Romagnoli dell' Acqua, in-16 de 144 p.

[6] *Ibid.*, in-16 de 181 p.

[7] *Ibid.*, in-16 de 239 p.

[8] *Ibid.*, in-16 de 144 p.

Digitized by Google

ment parus, contiennent cent trente-huit articles critiques, bibliographiques, nécrologiques ou polémiques, qui n'avaient jamais été réunis et qui nous montrent un esprit d'une singulière complexité et d'une érudition surprenante à beaucoup d'égards. La nouvelle édition des poésies a commencé au tome VI, avec les *Juvenilia* et les *Levia Grovia*. La librairie Zanichelli traite le grand écrivain bolonais avec des égards typographiques inaccoutumés en Italie.

On traite du reste M. Carducci comme un classique. M. C. Antona-Traversi vient de publier un commentaire historico-littéraire sur une des plus célèbres odes du poète : le *Ça ira*, qui est fort intéressant [1].

— A propos de la récente inauguration d'une statue de Charles-Emmanuel Ier, la librairie Bocca a publié un volume intitulé *Carlo-Emanuele I, duca di Savoia*, et composé de cinq études relatives à ce prince, un des plus grands de sa maison. Orsi a étudié la correspondance de Charles-Emmanuel; Manfroni, Charles-E. et le traité de Lyon; Chiapusso, l'entreprise sur le marquisat de Saluces; Gabotto, les poésies du prince, et Molineri, les poètes italiens à la cour de Ch.-E. Deux de ces études avaient été imprimées déjà dans la *Rivista storica*, ce qui ne laisse pas que de diminuer l'intérêt de nouveauté du volume [2]. — M. Leonardi Mercurio a, d'autre part, publié une très intéressante étude sur la même question que M. Chiapusso [3].

— On aura plus de peine à faire accepter aux Italiens le culte de Charles-Albert que celui de Charles-Emmanuel. La douteuse figure de celui qu'on s'efforce de faire appeler le Roi magnanime restera toujours un problème de psychologie. M. Cappelletti dans sa *Storia di Carlo Alberto e del suo regno* [4], se soucie moins de l'élucider que de placer ce prince dans « le Panthéon des fondateurs de la nouvelle Italie. » C'est un panégyrique de vulgarisation. — M. Ernesti Masi examine les relations de ce prince avec les conspirateurs des Romagnes, de 1815 à 1859, dans un volume dont le sous-titre (*Cospiratori in Romagna, dal 1815 al 1859*) est plus précis et moins emphatique que le titre : Le secret du roi Charles-Albert [5]. Quand le duc de Broglie a publié le *Secret du roi*, le titre était excellent parce qu'il était vrai historiquement. Déjà on avait trouvé que le titre *Le Secret de l'empereur* avait un but de réclame. Ici le mot *secret* n'est plus qu'une mauvaise imitation d'un titre en vogue.

[1] Rome, Trevisini, in-8 de 60 p.

[2] *Carlo Emanuele I, duca di Savoia*. Turin, Bocca, in-8.

[3] *Leonardi Mercurio. C.-E. e l' impresa di Salusso* (1580-1601), in-16 de XVI-187 p.

[4] Rome, Voghera, in-8 de 632 p.

[5] *Il segreto del re Carlo Alberto*. Bologne, Zanichelli, in-16.

Digitized by Google

— L'abondance des matières m'oblige à mentionner seulement la compilation de M. Anelli sur la Réforme du XVIe siècle [1], bien informée et généralement exacte, mais n'apportant rien de nouveau; la courte, mais excellente étude de M. Bruni sur la fameuse affaire de Carnesecchi sous Cosme Ier de Médicis [2]; des synthèses prématurées sur l'histoire de l'Italie mediévale, *l'Italia del medio evo*, de M. Abbate [3], et *l'Italia nell età di mezzo* [4], celle-ci cependant supérieure à la précédente, de M. Calamassi; la conférence sur les terreurs de l'an mille, où M. Pietro Orsi a enfoncé avec talent une porte ouverte [5]; la dissertation de M. Siragusa sur *l'Ingegno, il sapere e gli intendimenti di Roberto d' Angio* (d'Anjou) [6], accompagnée de documents inédits; le récit du règne du premier Carrara de Padoue, tiré des œuvres inédites d'Alberto Mussato, par M. Padrin [7]; le manuel d'*histoire du droit italien*, publié en trois volumes (origines, droit public, droit privé), par Carlo Calisse dans la collection Barbera, qui sera consulté avec fruit non seulement par les juristes, mais par les historiens [8]; l'*Essai* peu important de M. Giordano *sur la doctrine de Vico* [9]; deux bonnes études sur la vie vénitienne, de Musatti, *la Donna in Venezia* [10], et Malamanni, *Il settecento a Venezia* [11].

— M. Émile Longo a fondé un journal dans le genre de notre *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, sous le titre de *Le Curiosità dell' erudizione della storia e delle tradizioni, della scienza, dell' arte, della letteratura*, qui insérera des demandes, des réponses et des discussions. Ce journal fera double emploi avec le *Giornale di erudizione* de M. F. Orlando, qui réussit à peine à végéter. Il est probable, au reste, que sa carrière, si elle n'est pas terminée déjà, sera brève. Nous le souhaitons [12]. — Le *Giornale di erudizione* publie une bibliothèque curieuse (*Bibliotechina grassoccia*), dont le 21e volume vient de paraître : *Le Giornate delle novelle dei novizi*, tome II.

— Parmi les études d'histoire littéraire, il faut mentionner les re-

[1] Anelli, *I reformatori del sec. XVI*. Hœpli, 2 vol. in-16.
[2] *Cosmo I e il processo d' eresia del Carnesecchi*. Turin, Bocca, in-16 de 62 p.
[3] Alba, Vertamy, in-8 de 328 p.
[4] Vol. II. *Il feudalismo*. Citta di Castella, Lapi, in-8 de 133 p.
[5] Turin, Roux, in-16.
[6] Palerme, Clausen, in-8 de 219 p.
[7] *Il principato di Giacomo di Carrara*. Padoue, Draghi, in-8.
[8] Florence, Barbera, Manuali, ser. théorique, 3 vol. in-16, 324, 410 et 348 p.
[9] Naples, Rinaldi et Sellitto, in-16.
[10] Padoue, Draghi, in-8.
[11] I. *La satira del costume*. Turin, Roux, in-16 de 175 p.
[12] Bimensuel. Milan, Verri.

Digitized by Google

cherches sur les Prologues de l'Arioste, de M. Campanini [1]; sur les sources de l'*Adone* du Cavalier Marin, de M. Franc. Manso [2]; sur Camillo Scrofa et la poésie pédantesque, de M. Crovato [3]; sur le Morgante de Luigi Pulci, de Franc. Foffano [4]; sur les amours de Ugo Foscolo dans ses lettres et ses études, de M. Chiarini [5].

— Les études de littérature romane touchent de trop près à l'histoire pour que nous ne signalions pas quelques bons ouvrages récemment parus : d'abord la continuation de l'ouvrage de G. Isola, *Storia delle lingue e letterature romanze* [6], dont vient de paraître la 3e partie, fascicule I; un bon manuel de langue provençale pour les étudiants ès lettres, comprenant des éléments de grammaire, une chrestomathie et un glossaire, de M. V. Crescini [7]; un excellent précis d'histoire de la littérature provençale, qui nous manque encore, de M. Restori [8]; enfin dans la collection des *Studî di Filologia romanza*, de Monaci, deux nouveaux fascicules, IX, contenant : *De Lollis. Canzoniere Provenzale A* (continuation et fin), et XV, contenant : *A. Restori. La Collezione CCIV 28033 della Biblioteca Palatina-Parmense. — V. Crescini. Note Provenzali* [9].

— Je ne saurais mieux terminer qu'en signalant trois volumes d'études historiques, d'un intérêt général pour tous les curieux d'histoire d'Italie. Dans le premier, sous le titre de *Politica e Storia* [10], sont réunies différentes études de M. Cesare Albicini. L'auteur y étudie diverses questions de politique : les bases de la société moderne, les tendances du droit public contemporain, le libre-échange, les nationalités, le concept moderne de la liberté, et y décrit des personnages historiques : Machiavel, Guichardin, Giordano Bruno, Madame Royale de Savoie (Christine, fille de Henri IV), le prince Eugène, etc.

Plus exclusivement historiques, les *Scritti di Storia e Critica* [11], de M. Tommasini, ont aussi une plus grande valeur scientifique. On relira volontiers les belles études sur l'histoire médiévale de Rome, sur la méthode scientifique en histoire, le brillant essai sur Métas-

[1] *Lod. Ariosto nei prologhi delle sue commedie.* Bologne, Zanichelli, in-16 de 212 p.

[2] *Le fonti dell' Adone.* Turin, Clausen, in-16 de 268 p.

[3] Parme, Battei, in-16 de 157 p.

[4] *Studî sui poemi romanzeschi. Il Morgante.* Turin, Lœscher, in-8° de 122 p.

[5] *Bibl. di scrittori italiani.* Bologne, Zanichelli, 2 vol. in-16.

[6] Gênes, Istituto sordo muti, in-16 de 128 p.

[7] In-12 de 250 p.

[8] Milan, Hœpli, in-12.

[9] Rome, Lœscher, in-8 de XXXII-350 et in-8 de 60 p.

[10] Bologne, Zanichelli, in-8.

[11] Rome, Lœscher, in-16 de 354 p.

Digitized by Google

tase, les portraits très vivants de Vannucci et de Michele Amari. La nouvelle bibliothèque publiée par Lœscher ne pouvait mieux débuter que par ce volume.

Dans les *Saggi storici e critici* [1], le talent chaleureux et la science lumineuse du brillant Villari semblent s'être surpassés. Des études comme celles sur la civilisation latine et la civilisation germanique, sur la commune de Rome au moyen âge, sur Rimini et les Malatesta, sur les nouveaux problèmes relatifs à Savonarole, sur l'assaut de Florence, sur Donatello et son œuvre, sur le présent et l'avenir de l'Angleterre, enfin sur la constitution des États-Unis d'Amérique, ont chacune un intérêt différent et montrent un aspect divers du talent de l'auteur. Quelques éminents services qu'ait pu rendre M. Villari à l'Italie et à l'érudition pendant son court passage aux affaires, on ne peut que se réjouir que la science l'ait retrouvé tout entier et que cet exquis volume, qu'il faudrait traduire en français, ne soit pas le testament de l'historien.

LÉON G. PÉLISSIER.

[1] Bologne, Zanichelli, in-8.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

SUÈDE, 1890

Les histoires générales de la Suède sont déjà si nombreuses qu'il semble superflu, pour le moment, d'en entreprendre de nouvelles ou même de rééditer les anciennes, à moins que l'on ne veuille considérer comme telles les narrations plutôt littéraires d'Auguste Strindberg, sur les *Vicissitudes et aventures suédoises* [1]; il n'a paru en ce genre que des manuels scolaires par F. Berg, Knœs et Odhner. Ce dernier, d'ailleurs, qui n'écrit pas seulement pour la jeunesse, a publié le fascicule 14 des *Communications des archives nationales de la Suède* [2]. Parmi les autres recueils donnant des bibliographies ou des mémoires historiques, citons : la *Revue historique* [3], publiée par

[1] *Svenska æden och æfventyr*, Stockholm, petit in-8; t. III (XVIIe siècle), fasc. 3-5 p. 145-386; t. IV, fasc. 1, 80 p.

[2] *Meddelanden från Svenska Riksarkivet*. XIV, p. 347-422. Stockholm, in-8, contenant, outre le rapport annuel pour 1889, catalogue par P. Sondén des écrits adressés au gouvernement et au conseil par le chancelier Axel Oxenstierna de novembre 1632 à juin 1636; et la liste des documents ministériels conservés aux archives et relatifs aux affaires transylvaniennes, moldo-valaques, tatares, tripolitaines, tunisiennes, algériennes, marocaines, cosaques.

[3] *Historisk tidskrift*, 1890. 4 fasc. Stockh., in-8, 372-88-24 p. et bibliogr. pour 1889, par Carl Silfverstolpe, p. 91-103 (contenant dix mémoires étendus : Procès entre les héritiers de Nils Nilsson de Traneberg et ceux de dame Ingegerd d'Œja, par G. Djurklou; Notes détachées sur l'histoire de Vesterbotten, par E. W. Bergman; les Chroniques relatives à Gustave Vasa, par H. Wieselgren; Notice sur G. af Wetterstedt, par le même; Sur le projet d'érection d'une cour suprême en dehors du Conseil, au temps du parlementarisme, par L. Stavenow; Relation de Stanislas Poniatowski l'Ancien sur les événements de sa vie, extrait pour les années 1703-1710, traduit par Anna Lœnnrot sur le manuscrit français de la bibliothèque Czartoriski à Cracovie; la Suède et la Russie après la paix de Kardis (21 juin 1661), par J.-E. Nordwall; les Archives et les bibliothèques italiennes, par E. Tegnér; Sur le document de l'Union de 1397, par O. S. Rydberg; Tordenskjold et les Suédois, par A. Hammarskjœld; Dix autres petits mémoires, notamment sur Pontus de la Gardie et les membres français de sa famille aux XVIe et XVIIe siècles, des notices bibliographiques et, comme

Digitized by Google

la Société historique suédoise ; *Actes de la Bibliothèque royale* [1]; *Actes de l'Académie suédoise* [2]; *la Revue septentrionale pour la science, l'art et l'industrie* [3], publiée par O. Montelius, G.-M. Guldberg et Julius Lange, aux frais de l'Association Letterstedt ; *la Nouvelle Revue suédoise* [4], publiée par R. Geijer.

Mais ce sont surtout les recueils de documents qui fourniront aux futurs historiens de nouveaux matériaux pour leurs récits : les fascicules 4 et 5 du t. III du *Diplomatarium suédois à partir de 1401* [5] ont été édités par Carl Silfverstolpe pour le compte des Archives nationales ; les deux fascicules des *Traités de la Suède* [6], publiés par O.-S. Rydberg, embrassent respectivement les années 1409-1436 et 1572-1609 ; V. Granlund a poursuivi jusqu'à 1538-1539 sa volumineuse édition des *Regestes de Gustave Vasa* [7] ; le recueil non moins précieux des *Écrits et correspondance du chancelier Axel Oxenstierna* [8], publié par Per Sondén, est parvenu au t. III de la dernière série et contient des lettres de Gabriel Gustafsson Oxenstierna (1611-1640) et de Per Brahe (1633-1651) ; les douzième et treizième volumes du *Protocole parlementaire de la chevalerie et de la noblesse suédoises à partir de 1719* [9], publiés par C. Silfverstolpe, s'étendent de 1740 à 1743 ; le professeur A. Winroth, qui traite de la famille à l'Université de Lund, en remontant aux origines du titre du mariage dans le code de 1734, a recueilli dans les archives les *Propositions* [10], dont ce titre a été l'objet à partir de 1686.

De même, les monographies se rapportent surtout à l'histoire du

appendice, une analyse des *Acta suecica* dans les *State Papers* de John Thurloe (Londres, 1742, in-f°).

[1] *Konglig Bibliotekets handlingar*, fasc. 12 (conten., avec le Rapport annuel pour 1889, la liste des rapports sur les guerres de la Suède. II, 1651-1699).

[2] *Svenska Akademiens handlingar ifrån år 1886*, t. IV (contenant les éloges de W. E. Swedelius par N.-F. Sander, et de C.-J. Schlyter par Th. Wisén).

[3] *Nordisk tidskrift fœr Vetenskap, konst och industri.*

[4] *Ny svensk tidskrift.* 10 fasc.

[5] *Svenskt Diplomatarium*, t. III, p. 293-528, Stockh., in-4.

[6] *Sverges traktater med fræmmande magter.* T. III, fasc. 1. Stockh., in-8. 160 p.; t. V, fasc. I, 160 p.

[7] *Konung Gustaf den fœrstes registratur.* T. XII. Stockh., in-8, 319-48 p.

[8] *Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och brefvexling.* 2e série, t. III, fasc. 1-2. Stockh., in-8, 597 p.

[9] *Sveriges ridderskaps och adels riksdags-protokoll från och med år 1719.* Stockh., in-8, t. XII, 774-35 p.; t. XIII, fasc. 1, 320 p.

[10] *Fœrslagen till giftermålsbalk 1686-1734, enligt handlingar i Riksarkivet.* Lund, in-8, VII-90 p.

Digitized by Google

droit, de l'économie politique, de la diète et de la diplomatie : *la Juridiction royale en Suède et la manière dont elle s'exerçait au moyen âge* [1], thèse par K.-H. Karlsson ; *Sur la sanction royale pour la modification ou la suppression des revenus ordinaires de l'État* [2], thèse par K.-G. Landgren ; *Sur le droit de la couronne en matière d'abaissement des tarifs douaniers* [3], par Oscar Alin ; *Sur la législation économique du roi* [4], par Gabriel Thulin, docent à l'Université de Lund, qui, dans une thèse, a traité du *Mantal* ou base cadastrale [5] et, dans une leçon d'épreuve, a établi la *Comparaison entre la commune et la paroisse* [6] ; *Études relatives à la responsabilité ministérielle* [7], par Rudolf Kjellén ; *Relations de la Suède avec la Transylvanie de 1623 à 1648* [8], thèse par Carl Wibling ; *les Relations diplomatiques de la Suède et de l'Angleterre de 1624 à mai 1630* [9], thèse par Aron Rydfors ; *De la lutte des partis à la Diète de 1746-1747* [10], par L. Stavenow, qui a aussi traité deux autres points de l'histoire constitutionnelle de la période dite *de la liberté* ou du parlementarisme *(De l'élection au Riksråd* ou conseil d'État [11], thèse, et *des Formes de l'élection aux Comités* [12]); *Relations diplomatiques de la Suède et de la Grande-Bretagne pendant la guerre de Gustave IV Adolphe contre Napoléon jusqu'à la convention de Stralsund, le 7 septembre 1807* [13], thèse par K.-V. Key-Aberg ; *Sur la révolution de 1809 en Suède* [14], thèse par Magnus Sandegren. Il faut remarquer que sur quatorze articles énumérés dans le présent paragraphe, il y a non moins de huit thèses signées

[1] *Den svenska konungens domsrætt och formerna fær dess utæfning under medeltiden.* I. Ann. 1470. Stockh., in-8, III-103 p.

[2] *Om konungens sanktionsrætt vid færændring eller upphæfvande af statens ordinarie inkomster.* Upsala, in-8, 70 p.

[3] *Om kongl. Majestæts ræt i fråga om nedsættning af tullbevilningsafgifter.* Stockh., in-8, 36 p.

[4] *Om konungens ekonomiska lagstiftning.* Lund, in-8, 260 p.

[5] *Om Mantalet.* I. Stockh., in-8, 132 p.

[6] *Jemfærelse emellan den borgerliga Kommunen og den Kyrkliga.* Lund, in-8, 39 p.

[7] *Studier rærande ministeransvarigheten.* I-II. Upsala, in-8, 226 p.

[8] *Sveriges færhållande till Siebenbürgen.* Lund, in-8, IV-211 p.

[9] *De diplomatiska færbindelserna mellan Sverige och England.* Upsala, in-8, VIII-154 p.

[10] *Till belysning af partistriden vid riksdagen 1746-1747.* Upsala, in-8, 57 p.

[11] *Om riksrådvalen under frihetstiden.* Upsala, in-8, 3-156 p.

[12] *Om formerna fær utskottsval under frihetstiden. Ibid.*, in-8, 40 p.

[13] *De Diplomatiska færbindelserna mellan Sverige och Storbritanien under Gustaf IV Adolfs krig emot Napoleon.* Upsala, in-8, 125 p.

[14] *Till historien om statshvælfningen i Sverige 1809.* Gæteborg, in-4, 86 p.

Digitized by Google

de huit nouveaux noms. Ce sont autant de recrues pour une branche de la littérature bien délaissée. Souhaitons que l'État et les institutions publiques ou privées leur donnent assez d'encouragement pour les attacher aux études historiques.

L'histoire militaire et maritime a été plus cultivée que l'histoire politique; ce n'est pas qu'elle ait beaucoup d'adeptes, mais quelques-uns, comme le directeur du musée d'artillerie de Stockholm, le capitaine Fred. Ad. Spak, ont publié plusieurs mémoires : *Contribution à l'histoire des armes à feu portatives* [1]; *Quelques éclaircissements historiques sur les armes blanches et défensives depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* [2]; *Sur les drapeaux et la musique militaire, et particulièrement sur les trophées des régiments suédois* [3]; *Sur les uniformes et l'équipement depuis le XIVe siècle, surtout dans l'armée suédoise* [4]. L.-G.-T. Tidander a ajouté à ses nombreuses publications : *Coup d'œil sur le développement des armes de main en Suède* [5], *et sur les fortifications en Suède depuis les plus anciens temps* [6]. Le non moins fécond Julius Mankell n'a donné que le commencement d'un seul ouvrage, mais de larges proportions : *Coup d'œil sur l'histoire des guerres et des institutions militaires en Suède,* dont le t. I embrasse *les temps païens et le moyen âge* [7]. La section historique de l'état-major général traite de *la Guerre de Suède dans les années 1808-1809* [8]. A l'occasion de la fête commémorative du 28 février 1890, N.-F. Lilliestrâle a rappelé *Magnus Stenbock et la bataille de Helsingborg* [9] et, dans *la Dernière campagne de Carolins d'Armfelt* [10], F. Schenstrœm a consigné de vieux souvenirs recueillis dans les montagnes du Jæmtland et de la Norvège. L'intendant de la station maritime de Stockholm, Axel

[1] *Bidrag till handskjutsvapnens historia.* Stockh., in-8, 54 p.

[2] *Några historiska upplysningar angående de blanka vapnen samt skyddsvapnen.* Stockh., in-8, 47 p.

[3] *Några historiska upplysningar om fanor och krigsmusik.* Stockh., in-8, 37 p.

[4] *Några historiska upplysningar om uniformering och utredning från 1300 talet.* Stockh., in-8, 76 p.

[5] *Œfversigt af handvapnens utveckling i Sverige.* Linkœping, in-8, 76 p.

[6] *Œfversigt of svenska befæstningsvæsendets utveckling.* Motala, in-8, fasc. 1, 114 p.

[7] *Œfversigt af svenska krigens och krigsinrœttningarnes historia.* I : *Hednatiden och medeltiden.* Stockh., in-8, XIV-578 p. avec 1 carte et 8 plans.

[8] *Sveriges krig åren 1808-1809.* Stockh., in-8, t. I, IX-373-19 p. avec 2 cartes.

[9] *M. Stenbock och slaget vid Helsingborg.* Halsingborg, in-8, 15 p.

[10] *Armfeltska Karolinernas sista tåg.* Stockh., in-8, 111 p. avec 1 portr. et 4 cartes.

Digitized by Google

Zettersten a écrit *l'Histoire de la flotte suédoise pendant les années 1522-1634* [1], et les souvenirs de Joh. Georg af Sillén, sur la campagne maritime de 1790, ont été publiés sous le titre de : *Un mois sur l'Amphion* [2].

En matière de publications sur l'histoire ecclésiastique, on n'a à citer que : *la Loi ecclésiastique suédoise de 1686* [3], édition de Rydén, avec tous les règlements connexes publiés jusqu'en 1690; *Contribution à l'histoire de la liturgie suédoise* [4], par Oscar Quensel; *Visite de l'Esthonie, faite en 1627 par l'évêque Johannes Rudbeck* [5], par Fr. Westling; *Haqvin Spegel comme catéchiste et prédicateur* [6], par H.-W. Tottie; *Éloge de l'évêque G.-D. Bjœrck* [7], par le prévôt C.-Fr. Svensson; enfin les *Constitutions données à l'Université d'Upsala en 1655* [8], publiées pour la première fois par Claes Annerstedt, qui sont, avec le *Matricule des étudiants du Norrland inscrits à l'Université d'Upsala de 1595 à 1889* [9], publié par Erik Modin et E.-N. Sœderberg, les uniques spécimens de l'histoire des écoles, autrefois étroitement rattachées à l'Église. Peut-être faut-il joindre à ce paragraphe le *Matricule des dentistes suédois depuis l'origine avec notices biographiques* [10], par Roland Martin, et l'*Esquisse d'histoire de l'art vétérinaire en Suède* [11], par Paul Heurgren.

Outre les articles parus dans divers recueils et notamment dans les *Archives de philologie scandinave* [12], *Communications de la bou-*

[1] *Svenska flottans historia åren 1522-1634.* Stockh., in-8, XI-511 p.

[2] *En månad på Amphion.* Stockh., in-8, 108 p.

[3] *Sveriges kyrkolag af år 1686.* 10e édition remaniée, publiée par P. Rydholm. Stockh., in-8, VIII-591. p.

[4] *Bidrag till svenska liturgiens historia.* T. I, texte original du manuel de 1529 avec notes et appendices. Upsala, gr. in-8, 137 p.; t. II, fasc. 1. Histoire du rituel de la grand'messe jusqu'en 1614. *Ibid.*, 64 p.

[5] *Biskop Johannes Rudbecks visitation i Estland 1627.* Hernœsand, in-4, 22 p.

[6] *Haqvin Spegel såsom kateket och homilet*, fasc. 1 de la section théologique de *Upsala universitets årsskrift.* Upsala, in-8, 124 p.

[7] *Minnestal æfver biskopen Dr G. D. Bjærck.* Gœteborg, in-8, 13 p.

[8] *Upsala universitets constitutioner af år 1655.* Upsala, in-8, XV-55 p.

[9] *Matrikel æfver i Upsala studerande Norrlænningar 1595-1889.* Upsala, in-8, VIII-350 p.

[10] *Matrikel jemte biografiska uppgifter æfver Sveriges tandlækare från ældre till nuvarande tid.* Stockh., in-8, 72 p.

[11] *Utkast till Sveriges veterinærhistoria.* Stockh., in-8, 156 p.

[12] *Arkiv fær nordisk filologi*, publiées par Axel Kock. Lund, in-8. Nouv. sér., t. II, fasc. 3 et 4, p. 225-391 (cont. des art. de S. Bugge, Sur l'histoire des noms scandinaves; d'Axel Olrik, Sur les chants et le dictionnaire des Færœs, par Sv. Grundtvig et J. Bloch; d'Ad. Noreen, Sur les lois phonétiques du vieux norrain; de G. Storm, Sur Ginnungagap et les Annales de

Digitized by Google

quinerie Josephson [1], *Revue de la Société suédoise des autographes* [2], le *Recueil édité par la Société de paléographie suédoise* [3], *Nouvelles contributions à l'étude des dialectes et de la Vie populaire en Suède* [4], éditées par J.-A. Lundell, et surtout dans *le Collectionneur* [5], organe du comité des travaux de la Société de littérature suédoise, la langue et les lettres ont été l'objet de diverses publications : *Esquisses de leçons sur la phonétique du germanique primitif* [6], par Ad. Noreen ; *Phonétique de l'homiliaire en vieux norrain* [7], par Elis Wadstein ; *Vocabulaire pour la phonétique du patois d'Asbo* [8], par G. Billing ; *la Flexion dans la Loi dalékarlienne* [9], par E. Brate; *Histoire de la littérature suédoise* [10], par H. Schück; *Contribution à l'histoire de l'art dramatique* (acteurs et auteurs) [11], par Frans Hedberg ; *Histoire des belles-lettres après la mort de Gustave III* [12], par G. Ljunggren; *Manuel de littérature*

Gislé Oddsson); t. III, fasc. 1, 2, p. 1-204 (cont. des art. d'Elof Hellquist, Sur la formation des noms septentrionaux; de S. Bugge, Sur la vertu magique de la harpe; Notice sur Th. Mœbius, par K. Maurer, etc.).

[1] *Meddelanden från Josephsons antikvariat.* Upsala, in-8. (cont. des notices sur la collection des manuscrits de Broman et des additions à la *Bibliothèque suédoise* et aux *Ex-libris* de Carlander).

[2] *Svenska autografsællskapets tidskrift.* Stockh., t. II, fasc. 2.

[3] *Samlingar utgifna afsvenska fornskriftsællskapet.* Stockh., fasc. 94-95, 98-100. *Dictionnaire du suédois médiéval*, par K.-F. Sœderwall, in-4, t. I. p. 505-831 ; t. II, p. 1-60 ; fasc. 96-97, *Fictions en prose du moyen âge*, éditées par G.-E. Klemming, t. III, fasc. 1, in-8, fasc. 101 ; *Sermons suédois du moyen âge*, édités par Klemming, in-8.

[4] *Nyare bidrag till kænnedom om de svenska landsmålen och svenskt folklif.* Stockh., in-8.

[5] *Samlaren*, 11e année (cont. des extraits des lettres d'Atterbom à Lindblad; des Notices de H. Wieselgren sur des ouvrages inédits d'écrivains suédois des XVe et XVIe siècles; de L. Bygdén, sur l'origine du mythe de Fale Bure; la bibliographie de l'histoire littéraire de la Suède pour 1889, par E.-H. Lind; des lettres sur l'histoire de la *Nouvelle École* et sur le théâtre sous Gustave III; la bibliographie de la Suède de 1501 à 1518 par G.-E. Klemming).

[6] *Utkast till færelæsningar i urgermansk ljudlæra.* Upsala, in-8, 143 p.

[7] *Fornnorska homilicbokens ljudlæra* (formant le fasc. 2 de la section philosoph. — philol. de *Upsala universitets årsskrift*), in-8, XII-160 p.

[8] *Ordlista till Asbomålets ljudlæra.* Lund, gr. in-8, 35 p.

[9] *Dalalagens bæjningslæra.* Stockh., in-4, 44 p.

[10] *Svensk literaturhistoria.* Stockh., in-8, fasc. 8-10, p. 449-648 (terminant le premier volume ou période du moyen âge et de la réformation).

[11] *Bidrag till skådespelarekonstens och dramatikens historia.* Stockh., in-8, 408 p. et 10 pl. avec 25 portr. d'acteurs suédois et étrangers.

[12] *Svenska vitterhetens hæfder efter Gustaf III sdæd.* T. IV. Lutte de l'ancienne et de la nouvelle école, 1809-1814, fasc. 4. Lund, in-8, 485-652 p. avec 1 pl. de portraits.

Digitized by Google

suédoise à l'usage des écoles [1], par C.-K.-S. Sprinchorn; *Coup d'œil sur la littérature suédoise* [2], édition remaniée par Carl von Friesen du manuel du Bjursten; *les Études philosophiques en Suède depuis la fin du XVIIIe siècle,* exposées dans leurs relations avec le développement général de la philosophie [3], par Axel Nyblæus.

L'archéologie, l'histoire locale, la démomothie et les sciences connexes ont plusieurs organes en Suède : *Revue archéologique pour la Suède* [4], publiée au nom de l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie, par Hans Hildebrand; *Feuille mensuelle* [5] de la même Académie, rédigée par le même; *Communications du Musée national* [6]; *Revue de la Société d'archéologie suédoise* [7]; *Revue de la Société d'archéologie de l'Upland* [8], publiée par C.-A. Klingspar; *Figures d'objets du Musée septentrional* [9], ainsi que des types et des costumes septentrionaux et des constructions, dont il y a des dessins aux archives de ce musée, par Arthur Hazelius; *Contribution à l'étude des antiquités et de l'histoire de Gœteborg* [10], publiées par les soins de la Société archéologique du læn; *Recueil pour l'histoire de Gœteborg* [11], par Vilh. Berg; *Annuaire de la Société suédoise des touristes pour 1890* [12]. De plus ont paru à part : *Glyphes des rochers*

[1] *Handbok i svensk Vitterhet til skolornas tjænst*, t. II, XIXe siècle. Stockh., in-8, IX-482 p.

[2] *Œfversigt af svenska literaturen.* Stockh., in-8, VII-584 p.

[3] *Den filosofiska forskningen i Sverige.* Lund, in-8, t. III, 2e section, p. 129-320.

[4] *Antiqvarisk tidskrift fær Sverige,* dont les fasc. 1-2 du t. XI contiennent des Études sur l'ornementation, par Bernhard Sahlin. Stockh., in-8, 141 p.

[5] *K. Vitterhets historie och antiqvitets akademicus månadsblad.* Stockh., 12 n^os in-8.

[6] *Meddelanden från Nationalmuseum*, n° 11. Stockh., in-8, 39 p.

[7] *Svenska fornminnes færeningens tidskrift.* Stockh., in-8, t. VII; fasc. 3, p. 215-296-20 p. (conten. Trouvailles de l'ancien âge de fer dans le læn de Kalmar, par F.-L. Baehrendtz; Statuette romaine trouvée en Suède, par H. Schück; inscriptions runiques de l'Allemagne, par E. Brate; deux boucliers de la fin du moyen âge, par E. Eckhoff; Christoph Eichhorn et ses collections, par L. Lœnstrœm).

[8] *Uplands fornminnes-færenings tidskrift*, fasc. 15e ou 10e du t. II. Upsala, in-8, p. 353-374, et CCCV-CCCCXLI.

[9] *Afbildningar af færemål i Nordiska Museet.* Stockh., in-4, fasc. 2, 3. Islande, 20 pl. et 8 p. de texte.

[10] *Bidrag till kænnedom om Gœteborgs och Bohuslæns fornminnen och historia.* Gœteborg, in-8, 17e fasc., ou 4e du t. VI, p. 443-523 et 2 cartes.

[11] *Samlingar till Gœteborgs historia.* III. Livres *de l'église de Christine*, Ier fasc. Gœteborg, in-8, 144 p.

[12] *Svenska turistfæreningens årsskrift fær år 1890.* Stockh., in-8, 256 p.

Digitized by Google

du Bohuslæn [1], par L. Balzer; *la Vie dans l'ancien Nord* [2], par A.-U. Bââth; *Recherches sur la mythologie germanique* [3], par V. Rydberg; *Dessins d'objets du Musée de Kalmar* [4], par F. Bærendtz; *Catalogue descriptif des antiquités de la vieille église d'Enånger (Helsingland* [5]), par J.-A. Wistrœm; *Coup d'œil sur la collection de plates suédoises faite par Gustaf Cavalli* [6]; *Vadstena, l'Omberg et Alvastra* [7], notes historiques et topographiques, par Erik Sellin; l'*Alingsås du passé* [8], souvenirs épars, notices et traditions, par Fr. Vilh. Nyman; *Contribution à une bibliographie de l'île de Gotland* [9], par W. Molér.

Il nous reste à parler de l'histoire personnelle, en commençant par les généralités: *Dictionnaire biographique suédois* [10], dont le volumineux supplément, composé de notices mal proportionnées, est parvenu au tome X; *Généalogies suédoises pour l'année 1890* [11], publiée par V. Œrnberg, contenant entre autres les généalogies des dynasties de Vasa, des Deux-Ponts, de Holstein-Gottorp, et de la maison Bonde; *Armorial de la chevalerie et de la noblesse suédoises* [12], publié par C.-A. Klingspor; *Liste des chevaliers de l'ordre des Séraphins, de 1748 à 1890* [13]; *les Rois de Suède et leur temps* [14], collection de portraits d'après des peintures et des gravures contemporaines, choisies et décrites par C. Eichhorn; *Portraits suédois* [15], d'après des gravures sur cuivre du Musée national et de la biblio-

[1] *Hællristningar från Bohuslæn.* 14e, 15e et dern. fasc. Gœteborg in-f°, pl. 53-58 avec 1 carte et 4 p. de texte.

[2] *Nordiskt forntidslif.* Stockh., in-8, IV-241 p.

[3] *Undersækningar i germanisk mythologi.* fasc. 11e, dernier du t. II. Stockh., in-8, p. 513-628-XXXVIII p.

[4] *Teckningar ur Kalmar Museum.* Kalmar, petit in-4, 12 pl. et 3 p.

[5] *Beskrifvande Katalog æfver fornminnen i Enångers gamla Kyrkai; Hælsingland.* Hudiksvall, in-8, 36 p.

[6] *Kort Œfversigt æfver G. Cavallis samling af svenska plåtmynt.* Stockh., in-4, 18 p.

[7] Vadstena, in-8, 110 p. et 1 carte.

[8] *Det Alingsås som gått.* Alingsås, fasc. 2, in-8, 47 p.

[9] *Bidrag til en gotlændsk bibliografi.* Stockh., in-8, 116 p.

[10] *Svenskt biografiskt Lexikon.* Stockh., in-8, nouv. sér., t. X, fasc. 1, 266 p.

[11] *Svenska Ættartal fær år 1890.* Stockh., in-8, XV-496 p.

[12] *Sveriges redderskaps och adels vapenbok*, fasc. 5e et dern. Stockh., in-f°, p. 109-144 et 58 p.

[13] *Seraphimerriddarelængd.* Stockh., in-8, 68 p.

[14] *Svenska konungar och deras tidehvarf*, fasc. 20e et dernier. Stockh., in-16, 4 pl. et 16 p.

[15] *Svenska portrætt*, fasc. 7e à 10e et dernier. Stockh., in-f°, 20 portr.

Digitized by Google

thèque royale, recueillis et publiés par G. Uppmark et W. Silfversparre ; *Autographes et portraits de personnages éminents* [1], publiés par Par Lindell; *les Familles de l'île de Gotland* [2], notes généalogiques et biographiques par Aug. Kinberg. Terminons par les monographies : *Gustave II Adolphe* [3], par G. Bjœrlin ; *Charles XV comme homme privé, roi et artiste* [4], par Cecilia Holmberg, née Bâàth ; *Écrits* [5] du membre du Conseil, comte A.-J. Hœpken, recueillis, choisis et publiés par Carl Silfverstolpe, t. I, contenant ses souvenirs, ses discours et ses lettres ; *Kœnigsmark et Thynne* [6], histoire criminelle anglo-suédoise du XVIIe siècle, contée par Carl Snoilsky; *Lettres et journal d'Adolphe Tœrneros* [7], publiés par R. Bergstrœm; *Karl Ifvarsson et le parti rural* [8], par Emil Svensén; *John Ericsson* [9], par O. W. Alund; *Souvenirs d'un franc-maçon, envoyé de Stockholm par S. M. Charles XV, à Londres, auprès de S. A. R. et I. Albert-Edvard, prince de Galles, en 1869 et 1870* [10], par E. Frœlich; *Dans la lorgnette* [11], souvenirs et notes, par Birger Schœldstrœm; *Autobiographie de Victoria Benedictsson (Ernst Ahlgren* [12]*)*, tirée de ses lettres et notes recueillies et publiées par Axel Lundegård ; *Carl Mich. Bellman* [13], par Joh. Gabr. Carlén; *Hedlinger* [14], contribution à l'histoire de l'art sous la période parlementaire, par Karl Warburg.

E. Beauvois.

[1] *Autographier och portrætt af framstående personer*, fasc. 2-4. Stockh., in-8, 15 portr. et 47 feuilles de facsimilés.

[2] *Gotlændska slægter*. Visby, in-4, fasc. 1, 43 p.

[3] *Gustaf II Adolf*. Stockh., in-8, 401 p. avec 42 illustr.

[4] *Carl XV som enskild man, Konung och Konstnær*. Stockh., in-8, fasc. 1-6, 288 p.

[5] Riksrådet, grefve Anders-Johan Hœpken. *Skrifter*, Stockh., in-8, t. I, xx-491 p. et 2 pl.

[6] Upsala, gr. in-4, 28 p.

[7] *Bref och dagboksanteckningar*. Stockh., in-8, fasc. 1-2, 160 p.

[8] *K. Ifvarsson och landtmannapartiet*. Stockh., in-8, 40 p.

[9] Stockh., in-12, 116 et 17 illustr.

[10] *Mina frimurare-minnen från Stockholm och London*. Stockh., in-8, 202 p. et 6 pl.

[11] *I Kikaren*. Stockh., in-8, 250 p.

[12] *En sjelfbiografi*. Stockh., in-8, 364 p. et 1 portr.

[13] Stockh., in-12, 48 p. avec 7 illustr.

[14] Extr. de *Gœteborgs K. Vetenskaps och Vitterhets samhælles handlingar*. Gœteborg, in-8, VIII-182 p. et 4 pl.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Les fêtes célébrées à Rome en l'honneur de M. de Rossi. — L'union de la science chrétienne. Congrès scientifique international des catholiques. — Société bibliographique. — Les anniversaires. Remarques historiques à propos de la fête du 22 septembre. — Une conversation de Danton avec le duc de Chartres. — La philosophie du dernier siècle et la philosophie chrétienne. — Le dilemme social. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Heuzey, de Mas Latrie, Darmesteter, Bréal, l'abbé Duchesne, Salomon Reinach, Geffroy, Schlumberger, Louis Havet, Siméon Luce, Paul Durrieu (l'ancienne basilique de Saint-Pierre de Rome), Champoiseau, Sénart, d'Arbois de Jubainville, Lecoy de la Marche, Le Blant, Théodore Reinach. — Académie des sciences morales et politiques. Communication de M. de Kermaingant (le droit maritime au commencement du XVIIe siècle). — Élections académiques. — Prix et concours. — Congrès et sociétés savantes. — Périodiques nouveaux. L'*Annuaire d'histoire ecclésiastique*. — Publications récentes ou en préparation.

I.

Nous sommes heureux de commencer aujourd'hui cette *Chronique* en nous associant aux hommages récemment rendus au chef le plus incontesté de la science chrétienne, l'illustre commandeur J.-B. de Rossi, à l'occasion du soixante et onzième anniversaire de sa naissance. Notre éminent collaborateur, M. l'abbé Duchesne, qui représentait à cette fête plusieurs corps savants, et notamment l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Institut catholique de Paris, et qui, par conséquent, s'y est trouvé en bonne place pour voir et entendre, a bien voulu nous communiquer les épreuves du spirituel compte rendu qu'il était justement en train de rédiger pour le *Bulletin* de l'Institut catholique. Nous sommes donc, grâce à lui, en mesure de renseigner exactement nos lecteurs. La première réunion eut lieu le mercredi de Pâques, dans la petite basilique de Saint-Sixte, sur la voie Appienne, qui a été le point de départ des admirables découvertes de M. de Rossi. Il s'agissait d'inaugurer le buste du grand archéologue. Cette cérémonie, organisée par M. E. Stevenson, s'est accomplie en présence d'un grand nombre de représentants d'académies, d'universités, de sociétés savantes d'Italie et d'Europe, ainsi que des délégués du conseil provincial et du conseil municipal de Rome, qui s'était associé à cet hommage par un vote *unanime*. L'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège y a pris une part active,

Digitized by Google

car son compliment en italien a été remarqué parmi les nombreux discours prononcés dans toutes les langues. Celui de M. Geffroy, directeur de notre École française de Rome, qui avait pris place sur l'estrade avec M. l'abbé Captier, procureur de Saint-Sulpice, a été particulièrement goûté et applaudi. M. de Rossi a répondu en remerciant tous et chacun avec cette bienveillance et ce goût parfait qui donnent tant de charme à son commerce.

« Le lundi suivant, c'était encore fête, mais cette fois fête religieuse. En cheminant le long de la voie Appienne, je pensais qu'on était précisément au 25 avril, jour de la litanie majeure, une grande cérémonie autrefois, qui tirait les Romains de chez eux et les invitait à circuler dans les champs en procession liturgique. Le rendez-vous de notre litanie était au même lieu que l'autre jour; mais le petit édifice avait été transformé en église, ou plutôt on lui avait rendu son caractère antique. Pour la première fois depuis onze siècles, la liturgie eucharistique devait y être célébrée par S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire du Saint-Père, son suppléant au gouvernement de l'Église locale de Rome. Ce retour à l'antiquité, cette consécration religieuse donnée aux découvertes de sa jeunesse était, j'en doute peu, ce qui, dans toutes ces fêtes, allait le plus au cœur du grand savant chrétien. A l'Évangile, le cardinal prononça une allocution, une homélie, de l'inspiration la plus heureuse. Il nous montra la Renaissance du xve siècle entraînée, même à Rome, sur deux voies opposées, celle de la religion et celle de l'antichristianisme, et formant ainsi contraste avec le réveil moderne des études sur l'antiquité ecclésiastique. « Sous les auspices de l'homme illustre que nous fêtons aujourd'hui, les esprits, au lieu de se diviser, se maintiennent unis dans la bonne voie, et rallient même l'adhésion ou tout au moins la sympathie des personnes que leurs croyances séparent de nous. Aussi les honneurs rendus à de Rossi sont-ils bien justifiés. Aux mérites que tant de personnes et de corps savants s'empressent de lui reconnaître, s'ajoutent pour les Romains, qui l'apprécient de plus près, le parfait accord de la vie avec les croyances, les vertus domestiques, les qualités sociales, la bienveillante sollicitude envers ceux qui sont maintenant ses disciples et qui plus tard continueront son œuvre. Je voudrais, continuait Son Éminence, faire un plus long éloge de cet homme incomparable, qui a jeté tant d'éclat sur Rome, sur l'Italie et sur l'Église; je donnerais volontiers un plus libre cours au sentiment de la reconnaissance si je n'étais retenu par la sainteté du lieu et du moment. Nul pourtant ne me blâmera de vous inviter à remercier le Dieu très bon et très grand, dans cet édifice mémorable, point de départ des recherches de de Rossi; vous vous joindrez à moi pour demander au suprême Distributeur des temps qu'il lui donne encore de longues

Digitized by Google

et heureuses années. Ce seront sûrement des années bien employées, à l'honneur de la science et de la foi. »

» La messe finie, M. de Rossi s'avança et répondit au cardinal. Plus tard, dans la matinée, l'assemblée s'étant reformée, toujours sous la présidence du cardinal Parocchi, le héros de la fête prit de nouveau la parole, en français cette fois, pour une conférence où l'histoire du lieu fut traitée tant en elle-même que dans ses rapports avec la solennité du jour. Son Éminence ajouta quelques paroles gracieuses et entonna le *Te Deum*....

» Dans l'antiquité chrétienne, les fêtes de cimetière se terminaient toujours par des agapes : les *osterie* de la voie Appienne sont des établissements traditionnels. L'une d'elles se trouvant pourvue d'une exèdre assez spacieuse, on s'y installa. Nous étions, m'a-t-on dit, près de cent cinquante convives. On fit honneur au menu, rédigé en latin classique. Le cardinal, roi du festin, ayant ouvert en latin aussi la série des toasts, l'éloquence se donna carrière. J'ai remarqué des vers syriaques, débités par Mgr Ugolini, de la bibliothèque Vaticane, et un centon de Dante, fort bien agencé par le savant et spirituel chanoine Storti, la joie des fêtes suburbaines que les *cultores martyrum* ont depuis peu remises en usage. » — M. l'abbé Duchesne ne pouvait se dispenser de porter, lui aussi, son toast. Il a bu à la jeunesse de M. de Rossi. « Etre encore jeune à soixante-dix ans, ayant derrière soi une demi-douzaine d'in-folio, sans parler de bien d'autres tomes de moindre envergure, c'est là une heureuse fortune. C'est aussi la preuve qu'on ne meurt pas de l'érudition. » — Puisse cette jeunesse se prolonger longtemps encore! Nous prions M. de Rossi d'agréer les vœux que joignent tous les collaborateurs et tous les lecteurs de la *Revue* à celui qu'a si spirituellement exprimé l'un de ses plus éminents disciples.

L'union internationale de la science chrétienne, qui s'est si heureusement manifestée en cette circonstance, est en bonne voie de progrès. Elle recevra une nouvelle force de la troisième réunion du Congrès scientifique international des catholiques qui doit se tenir à Bruxelles en 1894. La Commission d'organisation, constituée sous la présidence d'honneur de Mgr Abbeloos, recteur de l'Université de Louvain, et sous la présidence effective de M. le docteur Lefebvre, a fait aux membres des réunions précédentes une communication que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs. « La Commission chargée de préparer cette assemblée s'est mise à l'œuvre sans retard. Dès maintenant, elle est assurée de l'approbation de NN. SS. les évêques belges, et elle compte sur l'adhésion d'un grand nombre de savants belges et étrangers. — Néanmoins la Commission ne se dissimule pas les difficultés de sa tâche. Pour maintenir l'œuvre

Digitized by Google

à la hauteur où l'ont placée les hommes éminents qui en ont la direction, il ne suffira pas de conserver toutes les positions acquises, il faudra en conquérir de nouvelles. Des milieux qui nous sont restés fermés jusqu'à présent doivent s'ouvrir; des pays qui ont été représentés d'une manière insuffisante aux deux précédents congrès doivent nous envoyer des contingents plus importants; des forces intellectuelles qui se sont tenues à l'écart doivent venir grossir nos rangs. Il importe que, de plus en plus, nos assemblées affirment leur caractère catholique par l'universalité de la participation, et leur caractère scientifique par l'éclat des noms de leurs membres et par la valeur des travaux qui y seront produits. Un si vaste programme aurait bien de quoi effrayer la Commission d'organisation, si elle était réduite à ses seules forces. Mais elle croit avoir le droit de compter sur le concours bienveillant et sur le dévouement éclairé de tous les catholiques. Elle leur adressera prochainement un appel public, auquel les comités nationaux qui se formeront dans les divers pays assureront la plus vaste diffusion possible. En attendant, elle croit devoir s'adresser, dès aujourd'hui, à tous les ouvriers de la première heure, c'est-à-dire aux membres des précédents congrès, en leur demandant de bien vouloir lui faire parvenir sans retard leur adhésion [1]. »

Cette même union s'est encore affirmée d'une excellente manière à la récente assemblée générale annuelle de la Société bibliographique, tenue sous la présidence de notre éminent collaborateur et ami M. Godefroid Kurth, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège, qui joint aux qualités les plus élevées et les plus solides de l'érudit et de l'écrivain toute la chaleur d'un cœur d'apôtre. Elle s'est manifestée par cette présidence même et par la lecture de rapports très instructifs sur les derniers travaux de la Société scientifique de Bruxelles et de la *Gœrresgesellschaft*.

Nous vivons à une époque riche en solennités et en anniversaires. Tous n'ont pas malheureusement le caractère chrétien, pacifique et scientifique qui a été celui des fêtes données à Rome en l'honneur du commandeur de Rossi. La fin de notre siècle ramène et va ramener, chaque année, le douloureux souvenir des discordes sanglantes qui ont déchiré notre patrie à la fin du siècle dernier. Nous n'avons aucune raison de nous engager dans l'appréciation de l'utilité, au point de vue politique, de la fête commémorative récemment votée pour le

[1] Les adhésions peuvent être adressées, soit à M. André Dumont, secrétaire, soit à M. Ernest Pasquier, trésorier, tous deux professeurs à l'Université de Louvain. — Les souscripteurs français peuvent s'adresser à M. J. Chobert, secrétaire général de l'Institut catholique de Paris, 74, rue de Vaugirard.

Digitized by Google

22 septembre prochain. Mais, au point de vue historique, comme nous n'apportons, Dieu merci! en ces matières aucun parti pris, surtout personnel, nous sommes heureux de reconnaître que l'article inspiré par cette fête à M. le professeur Aulard et publié sous ce titre : *La proclamation de la république en 1792* [1], a une tout autre valeur critique que le dithyrambe enthousiaste par lequel il crut devoir saluer, l'an dernier, l'inauguration à Paris de la statue de Danton. Nous aurions sans doute beaucoup à dire, si nous examinions en détail les assertions contenues dans ce nouveau travail de M. Aulard. Mais, considéré dans son ensemble, nous croyons qu'il renferme sur l'état des choses et des esprits en France, entre la chute de la Royauté au 10 août et la réunion de la Convention, des indications, des remarques et des appréciations dont les historiens devront tenir grand compte. M. Aulard s'est honoré en constatant loyalement dans cette étude combien peu la masse de la nation était alors portée vers la forme républicaine, et en notant la réserve, à cet égard, même des chefs politiques les plus avancés. « Les chefs de l'opinion, dit-il, sont muets sur la grande question, et on voit alors se dérober à l'envi et Robespierre, qui hier encore publiait son *Défenseur de la Constitution*, et Marat, qu'absorbent tout entier ses fureurs contre les personnes, et même Danton, dont la politique fonda pourtant le régime républicain en France : sa circulaire du 19 août aux tribunaux est plutôt une critique de Louis XVI que de la Royauté. Aucun de ces hommes ne dit ou n'écrit : « Nous voulons la République. »

En ce qui concerne Danton, il est permis de croire que, même après Valmy, il était demeuré, dans son for intérieur, d'opinion contraire. C'est ce qui résulte du moins de la très curieuse anecdote déjà rapportée par M. Taine [2], mais qui a été récemment confirmée et complétée par M. le marquis de Flers dans son ouvrage intitulé : *Le roi Louis-Philippe. Vie anecdotique. 1773-1850* [3]. Les relations personnelles de M. de Flers donnent une valeur particulière à son témoignage. Nous croyons utile, dans une vue d'ailleurs purement historique et psychologique, de placer cette page de son livre sous les yeux de nos lecteurs [4].

[1] Publié dans la *Revue bleue* du 30 janvier 1892, cet article a été reproduit avec des notes et des références, dans la *Révolution française* du 14 février. Nous signalerons (p. 104) l'intéressante note sur la législation électorale.

[2] *Les Origines de la France contemporaine. La Révolution.* Tome II, p. 284-285, en note. — M. Taine déclare tenir cette anecdote d'une personne qui la tenait elle-même du roi Louis-Philippe.

[3] Librairie Dentu, in-8, p. 29-31.

[4] « Peu de jours avant la bataille de Valmy, le duc de Chartres avait été nommé gouverneur de Strasbourg; mais il avait refusé de s'enfermer dans

Digitized by Google

Le patriotisme de Danton était réel, aussi bien que son génie d'homme d'État. C'étaient des dons de Dieu en lui. Ses vices et ses crimes ne lui sont pas moins imputables, et ils sont imputables aussi à la philosophie de son temps. Disciple de Diderot, il suivit avec la fougue de son tempérament et sous l'excitation des circonstances la pente où devaient le conduire naturellement l'athéisme et le maté-

une place forte et avait obtenu de rester dans l'armée active. Le général Dumouriez avait été à Paris expliquer de vive voix au ministre son plan de campagne pour anéantir les Autrichiens, toujours en France. Il avait été précédé par le duc de Chartres, qui avait donné au ministre de la guerre, Servan, tous les détails sur la journée de Valmy. — M. Taine raconte ainsi le commencement de la curieuse conversation du prince avec Danton : — Nous devons d'en connaître la fin à une personne qui approcha le roi Louis-Philippe.

» Le soir de la bataille de Valmy, le jeune officier est envoyé à Paris pour porter la nouvelle. En arrivant (22 ou 23 septembre 1792), il apprend qu'on l'a remplacé, qu'il est nommé gouverneur de Strasbourg. Il va chez Servan, ministre de la guerre; on refuse d'abord de l'introduire : Servan est malade, au lit, avec tous les ministres autour de lui. Il dit qu'il arrive de l'armée et apporte des nouvelles; il est admis, trouve en effet Servan au lit, avec différents personnages autour de lui, annonce la victoire. — On l'interroge, il donne des détails. — Puis il se plaint d'avoir été remplacé, dit qu'il est trop jeune pour commander avec autorité à Strasbourg, redemande son poste dans l'armée active. — « Impossible, répond Servan, la place est donnée, un autre est nommé. » Là-dessus un des personnages présents, d'une figure étrange et d'une voix rude, le prend à part et lui dit : « Servan est un imbécile, venez me voir demain, j'arrangerai votre affaire. — Qui êtes-vous? — Danton, ministre de la justice. » — Il va le lendemain chez Danton, qui lui dit : « C'est arrangé, vous aurez le même poste, pas sous Kellermann, mais sous Dumouriez. Cela vous va-t-il ? » — Le jeune homme, enchanté, remercie. L'autre reprend : « Un conseil avant votre départ, vous avez du talent, vous arriverez; mais défaites-vous d'un défaut : vous parlez trop; vous êtes à Paris depuis vingt-quatre heures, et déjà, plusieurs fois, vous avez blâmé l'affaire de septembre. Je le sais, je suis informé — Mais c'est un massacre ; peut-on s'empêcher de trouver qu'il est horrible? — C'est moi qui l'ai fait. Tous les Parisiens sont des j .. -f.... Il fallait mettre une rivière de sang entre eux et les émigrés. Vous êtes trop jeune pour comprendre de telles choses. Retournez à l'armée, c'est le seul poste aujourd'hui pour un homme comme vous et de votre rang. Vous avez un avenir, mais n'oubliez pas qu'il faut vous taire. »

» Danton, reprend M. de Flers, continua ainsi : « Tout cela, général, nous regarde, nous, et non pas vous. Votre rôle n'est pas de faire de la politique, mais de vous battre vaillamment pour votre pays, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, je le reconnais.... Je sais et je sens fort bien que cette république que nous venons de proclamer ne durera pas. Beaucoup de sang sera encore répandu ; cependant la France sera ramenée par ses vices, peut-être aussi par ses vertus, à la monarchie Mais l'ancien régime a fait son temps, on ne reviendra pas en arrière, et les conquêtes de la Révolution ne risquent rien ; elles subsisteront toujours. Une monarchie démocratique sera établie. Jamais la France ne supportera la branche aînée de votre famille !.... Tandis

Digitized by Google

rialisme de son maître. La puissance des idées sur les faits est grande. Dégagé de nos préoccupations et de nos exagérations en sens contraires, l'avenir appréciera mieux que nous la portée de cette restauration des vrais principes de la philosophie chrétienne, également éloignée des erreurs du *rationalisme* et du *traditionalisme*, qui va s'accomplissant peu à peu dans les esprits sous l'impulsion et à la lumière des enseignements de Léon XIII. Il faudra bien que la civilisation moderne, quelque forme qu'elle revête selon les temps et selon les lieux, fasse enfin son choix doctrinal; qu'elle dise comment elle veut vivre et si elle veut vivre. Le choix lui est offert entre deux doctrines: la doctrine qui, ne demandant à ses disciples, du moins au point de départ, qu'un peu de bonne volonté et de droiture de cœur, et n'imposant à aucun d'eux, en aucun temps, un fardeau dépassant ses forces, élève pourtant, par des ascensions graduées, les mieux doués et les plus vaillants d'entre eux sur les sommets sublimes où triomphent dans la lumière un saint Vincent de Paul, un saint François de Sales, une sainte Thérèse; — et la doctrine qui, par des dégradations successives, aboutit finalement et fatalement à Ravachol.

II.

Le 11 mars, M. Heuzey a fait connaître à ses collègues de l'Académie des inscriptions le résultat des fouilles opérées en 1891 par M. Holleaux dans le sanctuaire d'Apollon Ptoïos en Béotie. M. Holleaux a surtout étudié des bronzes votifs et décoratifs qui forment une importante suite chronologique; la comparaison qu'il en a faite

que vous, qui avez combattu sous le drapeau tricolore, vous aurez de grandes chances de régner. Aussi, votre devoir est de vous réserver. Je vous étonne sans doute en vous tenant ce langage, mais vous reverrai-je jamais? dit-il amèrement. Oh! vous aurez une tâche difficile, celle de donner à ce peuple les deux biens qu'il désire le plus et qu'il sait le moins garder, l'ordre et la liberté.... Vous en aurez une autre non moins grave aussi, celle d'assurer notre indépendance nationale, toujours menacée par la position géographique de Paris. Vous saurez alors, vous qui aurez fait cette glorieuse campagne de 1792, où est le point faible. Il est ici. Souvenez-vous bien que Paris est le cœur de la France, et faites ce que nous n'aurons pas eu le temps de faire, fortifiez bien Paris! Allez maintenant, général, rejoignez l'armée de Dumouriez et battez les Autrichiens.... »

« Le duc de Chartres, très ému, continue M. de Flers, s'inclina sans répondre et se retira. Quarante ans plus tard, il était roi des Français et aimait à raconter les détails de cette entrevue. Il se souvenait aussi de la prédiction de Danton et parvenait, non sans peine, à faire élever les fortifications de Paris, malgré une opposition irréfléchie. »

Digitized by Google

avec d'autres bronzes trouvés à Dodone, à l'Acropole athénienne et à Olympie, l'amène à l'hypothèse qu'ils proviennent tous d'un seul atelier péloponésien. — L'*officium robariæ*, ou bureau de la piraterie, institué à Gênes au XIIIe siècle, a été, d'après une note de M. de Mas Latrie, un obstacle à l'organisation de nouvelles croisades. — Un passage du Hom-Yashk, chapitre de l'Avesta, qui montre le dieu-plante Haôma renversant « l'usurpateur Keresâni, qui voulait supprimer la religion de Zoroastre, » a permis à M. Darmesteter d'établir que ce morceau a été rédigé après la mort d'Alexandre et même après la chute de la domination grecque (140 avant J.-C.) et que, par conséquent, le Zend était encore écrit sous la dynastie parthe : c'est, en effet, Alexandre seul que les traditions des Parsis représentent comme ayant voulu détruire le culte de Zoroastre; et d'ailleurs le nom de Kersâni est appliqué aux Grecs par de nombreux textes.

A la séance du 18 mars, M. Bréal a appelé l'attention sur une importante découverte faite par M. J. Krall, professeur à l'Université de Vienne. Il s'agit d'un manuscrit étrusque sur toile, de quatorze mètres de long, dont les morceaux formaient les bandelettes d'une momie donnée, en 1867, au musée d'Agram. M. Krall doit publier bientôt ce manuscrit avec un essai d'interprétation; mais M. Bréal pense qu'il est d'ores et déjà acquis que l'étrusque n'appartient pas aux langues indo-européennes. M. l'abbé Duchesne a ensuite signalé le résultat de fouilles faites à Tipasa (Algérie), par le curé de l'endroit, M. de Saint-Gérand, et qui ont amené le déblaiement d'une basilique chrétienne; un fait curieux est la place de l'autel, qui se trouvait sur un béma adossé au mur de l'église, à l'opposé de l'abside. Les inscriptions découvertes fournissent de nombreux renseignements historiques; nous noterons entre autres l'épitaphe d'un certain Alexandre, évêque de Tipasa : M. Salomon Reinach s'efforce de prouver l'origine lydienne des Étrusques, en rappelant que le suffixe *etta*, que les Latins leur ont emprunté, se retrouve en Lydie et dans d'autres pays occupés par les Pélasges-Tyrsènes. Ainsi se trouverait confirmée l'ancienne tradition qui rattache les Étrusques aux Pélasges.

Le 1er avril, deux lettres, l'une de M. Geffroy, directeur de l'école française de Rome, l'autre de M. Schlumberger, donnent des renseignements sur trois métopes découvertes à Sélinunte, où l'on sent l'influence orientale, et qui se rapprochent des trois métopes trouvées en 1823 dans le temple de l'Acropole. Les recherches de M. Louis Havet, dont le résultat a été communiqué dans la même séance, ont élucidé les *origines métriques du Cursus*. On sait que par ce nom l'on désigne un agencement euphonique des mots de la prose latine, usité au moyen âge dans les bulles des papes; agencement rythmique,

Digitized by Google

fondé sur la considération de l'accent. M. Louis Havet établit que primitivement les règles du Cursus étaient métriques, fondées sur la considération de la prosodie ; on en trouve des exemples dans les lettres de Symmaque, et au ve siècle dans celle de Léon le Grand.

Dans les séances du 8 et du 13 avril, M. Siméon Luce a entretenu l'Académie du séjour à Chantilly de Jeanne Paynel, fille unique de Foulques IV Paynel, seigneur de Hambye et de Briquebec en basse Normandie, et de Marguerite de Dinan. C'est avec sa tante, Jacqueline Paynel, dame de Chantilly, que Jeanne demeura dans cet endroit, dont M. Luce a retracé la physionomie, d'après les termes et autres documents de l'époque. C'est aussi le 8 avril que M. Paul Durrieu a signalé l'existence, dans un manuscrit des grandes chroniques, enrichi de miniatures qu'il attribue à Jean Foucquet, d'une peinture représentant la vue intérieure de l'ancienne basilique de Saint-Pierre de Rome, telle qu'elle était au milieu du xve siècle. On sait que Foucquet a séjourné dans la ville éternelle sous le pontificat d'Eugène IV (1431-1447).

Le 29 avril, l'Académie a entendu une lecture de M. Champoiseau sur l'emplacement du sanctuaire d'Apollon à Actium, célèbre dans l'antiquité et resté longtemps ignoré. Les fouilles de M. Champoiseau ont mis au jour des vestiges de plusieurs temples d'époques successives, dont le plus récent paraît avoir été élevé par Auguste au lendemain de sa victoire sur Antoine.

Une communication, faite le 6 mai par M. Sénart, a fait connaître trois inscriptions de Piyadasi Acoka, nouvellement découvertes dans le nord du Mysore par M. Lewis Rice, inscriptions intéressantes parce qu'elles présentent une version nouvelle et plus étendue d'un édit connu par celles de Sahasarâm et de Rûpinâth ; et parce qu'elles attestent la diffusion, au centre du Dekhan méridional, de la civilisation aryenne à une époque reculée.

Le 13 mai, M. Heuzey a rappelé les découvertes faites en Espagne, au delà de Murcie, dans la colline des Saints, et qui, si elles sont continuées avec critique, donneront de précieuses notions sur la demi-civilisation des Ibères avant la colonisation romaine. M. d'Arbois de Jubainville a ensuite exposé la confusion qui s'est produite chez les géographes belges entre le nom des *Britanni*, peuple belge qui envahit la Grande-Bretagne au IIIe siècle avant notre ère, et celui qui désignait d'abord l'île *Qrtanis* ou *Qritanis*, d'où dérive l'appellation des Pictes *Qritanicos* et en gaulois *Pretanicos* (d'où Πρετανικαὶ νῆσοι, chez Pythéas).

Le 20 mai, M. Lecoy de la Marche a achevé la lecture d'un mémoire commencé le 29 avril, sur Jean Gillemer, enlumineur arrêté et interrogé par Tristan l'Ermite, sur le soupçon d'être un espion du

Digitized by Google

duc de Guyenne. Ces interrogatoires, qui sont des pièces fort rares pour l'époque, fournissent de curieux renseignements sur la vie et le métier des enlumineurs populaires. M. Salomon Reinach s'est ensuite efforcé d'établir que le nom des îles Cassitérides n'est pas dérivé de l'étain (κασσίτερος), mais que c'est, au contraire, cette substance qui a reçu son nom des îles où on l'allait chercher; les îles Cassitérides voudraient dire les îles très éloignées.

Une communication faite le 27 mai par M. Le Blant, sur quelques anciens talismans de bataille, présente l'étude de documents qui remontent au VIe siècle. Dans un mémoire que le savant académicien lira sur cette question, il se propose de rechercher si l'on n'a point fait usage d'amulettes par la vertu desquelles les guerriers devaient sortir de la mêlée victorieux et sans blessures.

M. Heuzey a montré que la partie des *Origines* d'Isidore de Séville, d'après laquelle on a prétendu rejeter au VIIe siècle de notre ère les monuments gréco-puniques, dont il avait entretenu précédemment ses collègues, est une sorte de manuel encyclopédique, dont les renseignements sont pris aux grammairiens.

Le rapprochement d'un passage de la *République athénienne* d'Aristote et d'une inscription attique a permis à M. Théodore Reinach d'établir qu'Hypéride exerça à cinquante-neuf ans les fonctions d'arbitre public, ce qui rejette à l'an 389 la date, ignorée jusqu'ici, de sa naissance.

Nous noterons, à l'Académie des sciences morales et politiques, comme pouvant intéresser nos études, la lecture faite le 14 mai, par M. Laffleur de Kermaingant, sur le droit des gens maritime au commencement du XVIIe siècle, tel qu'il fut pratiqué par l'Angleterre, l'Espagne et la France.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a donné le fauteuil de M. Maury à M. Homolle, directeur de l'École d'Athènes. C'est aussi à un historien, M. Ernest Lavisse, que l'Académie française a donné la place laissée vacante par la mort de M. l'amiral Jurien de la Gravière.

C'est un honneur pour la *Revue* et une vive satisfaction pour les signataires de cette *Chronique* d'annoncer que le grand prix Gobert, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été décerné à l'*Histoire de Charles VII*, de M. le marquis de Beaucourt, terminée, vers la fin de l'année dernière, par la publication du sixième volume et d'un album. C'est la seconde fois que l'Académie décerne à ce grand ouvrage la plus haute récompense dont elle dispose. Le second prix Gobert a été attribué à l'étude de M. Lot, archiviste paléographe, sur *les Derniers Carolingiens*.

Le grand prix Gobert, de l'Académie française, a été décerné aux

Digitized by Google

quatre derniers volumes de l'*Histoire de Mirabeau*, publiés par M. Charles de Loménie; les premiers volumes étaient l'œuvre de M. Louis de Loménie. Le deuxième prix Gobert est accordé à M. Hector de la Ferrière, pour son *Histoire de Marguerite de Valois* et pour le recueil des *Lettres de Catherine de Médicis*.

La même Académie a décerné, sur le prix Thérouanne, 2,000 fr. à l'*Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord*, de M. Moireau, et 1,000 fr. à l'*Histoire du général Changarnier*, par M. le comte d'Antioche; — sur la fondation Montyon, 1,000 fr. à l'ouvrage de M. l'abbé Bouquet, sur l'*Ancien collège d'Harcourt*, et 500 fr. à l'étude de M. de Nolhac, sur la *Reine Marie-Antoinette*; — sur la fondation Marcellin Guérin, 1,500 fr. au *Sébastien Castellion*, de M. Ferdinand Buisson; — 1,000 aux *Mémoires du cardinal Maury*, publiés par Mgr Ricard. M. Mège a obtenu une simple mention pour sa biographie de *Gaultier de Biauzat, député du tiers aux États généraux en 1789*.

C'est aussi une simple mention qu'a obtenue dans le concours Bordin M. Titeux, pour une *Histoire de la maison militaire du roi, de 1814 à 1830*.

Sur le prix Thiers, 2,000 fr. ont été accordés au travail de M. Cavaignac sur la *Formation de la Prusse contemporaine*; 1,000 au volume sur l'*Espagne après le traité d'Utrecht*, de M. le marquis de Courcy, et une mention à M. de Villiers du Terrage, pour la biographie de *Toussaint Rose, marquis de Coye*.

La Société des études historiques a décerné à M. Frantz Funck-Brentano le prix Raymond pour son *Étude sur les lettres de cachet dans la généralité de Paris*.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen offre un prix de 700 fr. (1er mai 1894) à l'auteur de la meilleure étude sur le sujet suivant : Étudier en quoi a consisté la réforme de la coutume de Normandie au XVIe siècle et signaler les différences entre l'ancien coutumier et la coutume réformée; et un prix de 500 fr. (1er mai 1894) au meilleur ouvrage sur l'histoire politique et sociale des Antilles présentement possédées ou jadis occupées par la France.

L'Académie de Belgique met au concours pour 1893, entre autres sujets : une étude sur les vies de saints carolingiens vers la fin du Xe siècle; une histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège jusqu'à la Révolution française. Le terme pour la remise des manuscrits, qui doivent être en français, en flamand ou en latin, est fixé au 1er février.

L'Université de Greifswald décernera, sur la fondation Rubenow, en 1896, trois prix de 2,500 fr. et un de 1,250 pour les sujets suivants : 1° Histoire de l'opinion publique en Prusse, spécialement à Berlin, de

Digitized by Google

1795 à 1806; 2° Développement du droit public ecclésiastique en Allemagne au XVIe siècle; 3° Étude critique des œuvres historiques de Thomas Kantzow; 4° Évolution de l'économie rurale en Prusse après l'abolition du servage. Les manuscrits doivent être remis avant le 1er mars.

Parmi les sujets mis au concours par la société Jablonowski, nous notons ceux qui intéressent nos études : pour 1893, introduction de l'idiome allemand dans les chartes privées et publiques avant le milieu du XIVe siècle; — pour 1894, développement pris par l'industrie polonaise depuis la fin de l'indépendance; — pour 1895, les associations chez les Grecs, étudiées particulièrement avec le secours des inscriptions. Le prix pour chaque sujet est de 1,250 fr. Les travaux rédigés en allemand, latin ou français, sans nom d'auteur, et munis d'une devise, doivent être remis avant le 30 novembre de l'année du concours.

La Société de numismatique italienne, qui vient de se fonder à Milan, décernera un prix de 500 fr. au meilleur mémoire italien ou français sur un ou plusieurs établissements monétaires du moyen âge ou des temps modernes, qui lui sera envoyé avant le 30 avril 1893.

Parmi les sujets mis au concours par l'Institut lombard, nous notons l'Histoire de la vie et de l'œuvre de Léonard de Vinci, à laquelle est réservé le prix Tommasini, de 5,000 fr. (1er mai 1896). Un prix de 1,500 fr. sera décerné en 1895, sur la fondation Ciani, au meilleur ouvrage de lecture pour le peuple sur un sujet d'histoire, publié de 1886 à 1894.

Le Congrès des sociétés savantes s'ouvre au moment où nous mettons sous presse, trop tard pour que nous puissions noter ici les communications intéressant nos études.

Parmi les autres congrès qui doivent se réunir cette année, nous signalerons notamment à Moscou, dans le courant d'août (13-20), le congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique; en Espagne, au couvent de Santa-Maria de la Rabida (province de Huelva), le congrès des Américanistes (7-11 octobre); en Allemagne, le congrès des sociétés d'histoire et d'archéologie à Münster (fin août), et celui de la *Comenius Gesellschaft*, — dont nous avons annoncé la fondation et l'objet, — à Berlin, vers la fin de l'automne.

La Société d'histoire contemporaine a tenu sa deuxième assemblée générale le 1er juin, dans les salons de la Société bibliographique. Elle distribuera pour le présent exercice à ses adhérents deux volumes au moins : le *Recueil de pièces sur la captivité et la mort de Louis XVI*, préparé par M. le marquis de Beaucourt; et *le 18 fructidor, recueil de documents* recueillis et annotés par M. V. Pierre.

L'année dernière, s'est fondée à Oxford, sous la présidence de M. T.

Digitized by Google

K. Cheyne, une société de théologie historique. Elle annonce comme première publication une édition anglaise de l'Hexateuque.

L'établissement à Vienne de la Société académique des historiens allemands est plus ancien et remonte à 1889. La Société vient de donner son second rapport (*Akademischer Verein deutscher Historiker in Wien, Bericht über das II. Vereins-jahr (1890-1891)* (Wien, in-8 de 37 p.). La Société, qui ne comprend pas encore cinquante membres, fait de décembre à juin des conférences mensuelles. Le rapport contient deux essais, l'un de M. Josef Strässle sur l'histoire des relations entre l'Autriche et la Pologne, de 1658 à 1660; l'autre de M. Max Vancsa sur la question de l'unité de l'œuvre de Polybe.

La commission d'histoire badoise doit donner, cette année, la fin des Regestes des palatins du Rhin, préparés par M. Wille ; le premier volume, dû à M. Ladewig, des regestes pour l'histoire des évêques de Constance; deux livraisons des regestes des margraves de Bade, par M. Fester ; le tome III de la correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade, mis à point par M. Obser ; la correspondance du même prince avec les physiocrates français.

La Société historique de Suisse ne va pas tarder à distribuer le répertoire dressé par M. Brandstetter des articles de revues publiés de 1800 à 1892, concernant l'histoire helvétique.

Il s'est tenu à Berlin, le 7 février dernier, sous la présidence de M. Frieddel, une assemblée en vue de former une Société d'histoire du Brandebourg (*Gesellschaft für Heimathskunde der Provinz Brandenburg*).

C'est aussi à Berlin que siège la société toute récente des Ex-libris, présidée par M. F. Varnecke. Elle a fait paraître en octobre (Gōrlitz, Starke, in-4) le premier fascicule d'une revue spéciale : *Ex-libris, Zeitschrift für Bücherzeichen, Bibliothekskunde und Gelehrtengeschichte.*

La Comenius Gesellschaft a aussi donné le premier numéro de son bulletin : *Monatshefte der Comenius Gesellschaft* (Leipzig, Voigtländer).

Mais nous avons à signaler d'autres périodiques d'un intérêt plus considérable. La place d'honneur revient ici à l'*Annuaire d'histoire ecclésiastique* qui doit paraître vers la fin de l'année, sous les auspices d'un comité d'études d'histoire ecclésiastique (18, rue du Luxembourg, à Paris). Cette entreprise ressemble par le plan aux *Jahresberichte* allemands, mais il s'en distingue par un point essentiel, qui est qu'il fera connaître uniquement les travaux parus dans les périodiques français et étrangers [1].

[1] Voici un extrait d'instructions que le comité envoie à ses collaborateurs :
« I. Le Comité d'études d'histoire ecclésiastique (18, rue du Luxembourg,

Digitized by Google

L'on voit assez les services que pourra rendre un *Annuaire* de ce genre, fait dans un esprit sévèrement scientifique et de stricte impartialité. Tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique ont intérêt à ce que le dépouillement soit aussi complet que possible; cette con-

Paris) se propose, cette année, de dépouiller les articles concernant l'histoire de l'Église et la littérature chrétienne, contenus dans les périodiques français et étrangers de 1891. — II. Les études d'exégèse biblique et les travaux sur l'histoire du peuple d'Israël sont en dehors de ce cadre. — III. Les études sur les diverses versions ou éditions des Livres saints faites à l'époque chrétienne (p. ex. sur la *Vulgate*) rentrent dans ce cadre. — IV. Rentrent également dans ce cadre les études concernant le double milieu dans lequel le christianisme s'est développé, c'est-à-dire les sectes juives immédiatement antérieures à Jésus-Christ ou contemporaines de Jésus-Christ, et les cultes païens des premiers siècles (Isis, Mithra, etc.). — V. Les articles concernant l'histoire de l'Église postérieurement à l'avènement de Pie IX (1846) ne seront pas dépouillés. — VI. Le résultat de ce dépouillement sera la publication d'un *Annuaire d'histoire ecclésiastique des travaux parus en 1891*. Les matériaux recueillis seront classés dans cet Annuaire, par les soins du Comité, dans un ordre méthodique et sous des rubriques comme celles-ci : Travaux sur les catacombes ; Histoire de la doctrine chrétienne jusqu'au concile de Nicée ; Histoire des sectes judéo-chrétiennes ; Histoire de l'arianisme ; Histoire des persécutions ; Histoire des Ordres Mendiants ; Histoire des Jésuites, etc.

IX. Les articles de vulgarisation (comme le sont presque toujours ceux de la *Revue des Deux Mondes*, du *Correspondant*, de la *Nineteenth Century*, de la *Deutsche Rundschau*, de la *Nuova Antologia*, etc.) devront être simplement indiqués sur une fiche, sans résumé. Cependant, si les collaborateurs trouvent dans ces articles quelque idée nouvelle et originale, ils devront l'indiquer brièvement. — X. Les articles d'érudition présentant une valeur vraiment scientifique (comme le sont souvent ceux de la *Revue historique*, ceux de la *Revue des questions historiques*, de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, de la *Theologische Quartalschrift*, du *Bullettino dell' archeologia cristiana*) devront être résumés avec soin : on indiquera brièvement la suite des raisonnements, on marquera d'une façon nette la conclusion.

XI. Les articles que les collaborateurs jugeront dignes d'être résumés devront être analysés, en général, d'une façon brève : la longueur du résumé devra être proportionnée à la valeur de l'article, et non point à son étendue.

XII. Le Comité appelle spécialement l'attention des collaborateurs sur le point suivant : l'auteur d'une analyse doit s'abstenir de toute appréciation personnelle sur l'article qu'il résume. L'analyse est supposée résumer fidèlement la pensée de l'auteur de l'article ; elle n'engage pas la responsabilité de nos collaborateurs en ce qui touche la valeur des opinions émises.

XIII Le rédacteur du résumé devra, dans son résumé, éviter les formules comme celles-ci : « X. admet que tel fait doit être rapporté à....; X. juge que tel ouvrage n'est pas authentique. » Il faut dire simplement : « Tel fait doit être rapporté à....; tel ouvrage n'est pas authentique. » Quiconque maniera l'Annuaire saura pertinemment que ces opinions sont celles de l'auteur résumé, et non pas du dépouilleur lui-même.

Digitized by Google

sidération doit porter les travailleurs qui le peuvent utilement à offrir leur collaboration au Comité.

Nous avons annoncé, dans notre avant-dernier fascicule, l'apparition d'une *Revue biblique*. Nous avons aujourd'hui à signaler un autre recueil analogue, l'*Enseignement biblique*, revue bimensuelle d'exégèse biblique, dirigée par M. l'abbé Loisy (14, rue d'Assas, Paris), dont les travaux sont si généralement estimés.

La *Byzantinische Zeitschrift*, dont le premier numéro a paru et que dirige M. Krumbacher sous les auspices de l'Académie munichoise (Leipzig, Teubner, trimestrielle), a pour objet de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui concerne l'histoire de l'Europe sudorientale. La Revue contiendra des articles de fonds, des comptes rendus critiques, des notices bibliographiques. Deux langues sont admises pour la rédaction des articles : l'allemand et le français.

Nous noterons encore l'apparition de deux revues locales : la *Revue normande et percheronne illustrée*, dirigée par M. Louis Duval, avec la collaboration de MM. le comte de Contades, L. Berthault et A. Letacq. L'histoire tiendra quelque place dans la revue.

Le *Giornale storico-araldico del Napoletano*, bimensuel, s'occupe plutôt d'archéologie et d'histoire de l'art que d'histoire proprement dite.

Dom Atto Paganelli, bénédictin de Vallombreuse, poursuit ses études chronologiques. Après son travail considérable sur la chronologie de la Bible, voici venir une chronologie romaine. L'ouvrage, qui est en préparation, formera un volume de 209 pages et embrassera l'histoire romaine jusqu'à l'avènement de Dioclétien. Les souscriptions sont reçues par l'auteur même (Rome, S. Prassede, nº 9 A).

Nous signalons à nos lecteurs, à titre d'exemple de l'utilité inattendue que peuvent avoir, pour l'histoire, certains recueils du moyen âge, ceux notamment qui sont connus sous le nom de *formulaires*, l'opuscule de M. L. Auvray, intitulé : *Documents orléanais du XIIe et du XIIIe siècle, extraits du formulaire de Bernard de Meung* (Orléans, Herluison, in-8 de 23 p.).

Notre collaborateur et ami M. Paul Guilhiermoz vient d'enrichir la science de notre ancien droit et de nos anciennes institutions par la publication de son beau volume intitulé : *Enquêtes et procès. Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle*, suivie du *Style de la Chambre des enquêtes*, du *Style des commissaires du Parlement* et de plusieurs autres textes et documents (Librairie Alphonse Picard, in-4). Nous nous bornons à signaler aujourd'hui à nos lecteurs cette importante monographie, à laquelle la *Revue* consacrera un compte rendu spécial.

Dans un intéressant opuscule intitulé : *Un évêque de Cambrai et la*

Digitized by Google

découverte de l'Amérique (Lille, imprimerie Ducoulombier, in-8 de 24 p.), M. l'abbé L. Salembier s'attache à mettre en relief l'influence exercée sur l'esprit de Christophe Colomb par les écrits cosmographiques de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, l'un des chefs de l'école *nominaliste* au XIVe et au XVe siècle. Le chapitre de Séville possède dans sa bibliothèque un exemplaire de l'*Imago mundi*, l'un des principaux livres de ce docteur, qui ne contient pas moins de cent trente-six notes, écrites soit de la main de Christophe Colomb, soit de celle de son frère Barthélemy. L'opuscule de M. l'abbé Salembier contient en outre plusieurs observations notables, tant sur Pierre d'Ailly que sur Christophe Colomb, et fait grand honneur à l'érudition de son auteur.

Il est encore temps d'annoncer la souscription ouverte par M. Lecoy de la Marche pour la publication d'un ouvrage considérable sur *les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque* (îles Baléares, Roussillon, Montpellier, etc.). (Paris, E. Leroux, 2 vol. in-8. — 18 fr. pour les souscripteurs au lieu de 20 fr.) L'ouvrage est divisé en cinq livres, dont le premier expose l'origine du royaume; le deuxième est consacré à la période d'alliance entre Majorque et la France sous Philippe le Hardi; le troisième montre l'alliance déjà ébranlée sous Philippe le Bel et ses fils; le quatrième nous fait assister au démembrement du royaume sous Philippe de Valois; enfin le dernier donne le récit des démarches faites par Louis d'Anjou, le frère ambitieux de Charles V le Sage, pour faire valoir ses revendications sur le royanme. Cet ouvrage, longuement élaboré par M. Lecoy de la Marche, jette un jour particulier sur l'histoire politique et diplomatique de notre pays au XIIIe et au XIVe siècle ; il intéresse aussi spécialement l'histoire de nos provinces méridionales.

Sous ce titre : *Jeanne d'Arc en Berry* (librairie Alphonse Picard, in-12 de VII-145 p.), MM. Lucien Jeny et P. Lanéry d'Arc ont publié une notice intéressante sur les séjours de Jeanne dans cette province, et en particulier sur la procession dite *de la Pucelle*, qui eut lieu annuellement à Bourges à partir de 1429, et qui ne fut interrompue qu'en 1793. Cette publication a eu l'heureux résultat de faire rétablir cette procession par Mgr l'archevêque de Bourges.

M. Gaetano Capasso vient de donner au public deux brochures intéressantes : la première (*Pier-Luigi Farnese, gonfaloniere della Chiesa nelli stati pontifici (1537)*, Parma, L. Battei, 1882, in-8 de 46 p.) concerne un épisode peu étudié de la vie du premier duc de Parme et de Plaisance : la mission qu'il remplit, en 1537, comme gonfalonier de l'Église. Chemin faisant, il détruit l'accusation d'après laquelle Pier-Luigi Farnese se serait livré à des actes innommables

Digitized by Google

vis-à-vis de l'évêque de Fano, Cosimo Gheri. — La seconde étude de M. Capasso est consacrée aux légats qui représentèrent le pape en 1538 au concile de Vicence, et qui y furent presque seuls présents (*I Legati al concilio di Vicenza del 1538*. Venezia, Visentini, 1892, in-8 de 42 p.). M. Morsolin a déjà écrit l'histoire des efforts tentés alors pour réunir le concile dans cette ville et du peu de succès de cette tentative. M. Capasso donne sur les légats et sur leur rôle des détails nouveaux.

M. Pierre de Vaissière, qui vient de sortir honorablement de l'École des chartes avec une thèse sur *Charles de Marillac, ambassadeur de France auprès de Henry VIII, de Charles V et des princes d'Allemagne*, nous donne, d'après les dépêches de cet ambassadeur, l'historique de la *Découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550* (Montpellier, imp. Ricard frères, 1892, in-8 de 29 p.). C'est au zèle de l'ambassadeur que la France dut de pouvoir acheter d'un Allemand, que l'on connaît seulement sous la dénomination de « chevalier du saint Sépulchre, » les procédés mécaniques du monnayage, qui ont remplacé si heureusement les opérations successives de la frappe au marteau.

Marin Liberge, dont M. Eusèbe Pavie nous retrace la biographie (Angers, imp. Lachèse et Dolbeau, 1892, in-8 de 76 p. Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*), a rempli brillamment, d'abord à Poitiers, puis à Angers, les fonctions de professeur de droit, non qu'il ait eu beaucoup d'originalité, — M. Pavie rappelle qu'il ne se gênait pas pour répéter à ses élèves les cours manuscrits de Cujas, — mais parce qu'il savait exposer avec éloquence les idées qu'il présentait. M. Pavie a ajouté à l'intérêt de son récit en donnant des extraits des œuvres du professeur angevin; mais il ne nous semble pas avoir toujours bien compris ses textes; puis est-il licite d'appeler jeune homme (p. 5) un homme âgé de plus de quarante ans ?

Dans une étude extraite de la *Rivista storica italiana*, M. Pietro Orsi montre tout le parti qu'on peut tirer de la correspondance de Charles-Emmanuel Ier et l'utilité qu'il y aurait d'en donner une édition : *Il Carteggio di Carlo Emanuele I* (Touno, Bocca, 1891, in-8 de 75 p.). L'ambition et le désir d'agrandissement du prince savoyard l'ont porté à se mêler à tous les événements de l'époque; le peu de fond qu'il faisait sur la fidélité de ses ministres l'a obligé à entretenir avec ses ambassadeurs une correspondance directe qui souvent était en contradiction avec la correspondance officielle; et pour bien saisir sa politique, il est nécessaire de contrôler et de compléter ses lettres les unes par les autres. M. Pietro Orsi a déjà éclairé suffisamment la

Digitized by Google

question par l'analyse et la reproduction de quelques-uns de ces documents, pour faire souhaiter la pleine lumière qu'en produira la publication intégrale.

Nous avons signalé l'heureux mouvement vers les études historiques qui s'est produit, dans ces derniers temps, parmi les Dominicains français. Le R. P. Chapotin, déjà justement renommé comme prédicateur, s'est signalé dans ce mouvement par de remarquables aptitudes d'érudit. Il vient de donner au public une nouvelle série de ses *Études historiques sur la province dominicaine de France*, consacrée cette fois aux *Dominicains d'Auxerre* (bureaux de l'*Année dominicaine*, et librairie Alphonse Picard, in-8). Le docte religieux y expose en dix chapitres l'histoire complète du couvent d'Auxerre, depuis sa fondation en 1241 jusqu'à la Révolution française, et y apporte, chemin faisant, de très utiles renseignements pour notre histoire religieuse, politique et littéraire. L'ouvrage est complété par une *Table chronologique des pièces et documents inédits*, au nombre de 82, qui y sont contenus, et par deux tables alphabétiques, l'une des Dominicains qui y sont mentionnés, l'autre des noms de lieux ou de personnes qui y figurent. Il est orné d'une planche représentant un fragment d'une vue d'Auxerre au XVIe siècle, et le dessin du couvent d'après un plan conservé à la Bibliothèque de la ville.

M. l'abbé Chapelle a réuni quelques renseignements sur le *Pont-de-Beauvoisin*, localité delphinale sur laquelle peu de chose avait été publié jusqu'ici (Annecy, P. Abry, s. d., in-8 de 43 p.). Cette courte brochure renferme d'abord un article général sur Pont-de-Beauvoisin, avec une liste des châtelains de 1298 à 1560; un article sur le dernier membre de la branche aînée des seigneurs de l'endroit; une dissertation sur la bataille des Abrets et le traité de 1355, qui donna aux comtes de Savoie le Faucigny, le pays de Gex et le château d'Hermance en Chablais. Cette dernière partie est à coup sûr la meilleure du travail de M. l'abbé Chapelle.

L'étude de M. Louis Courajod sur les *Origines de l'art gothique* (librairie Ernest Leroux, in-8 de 62 p.) est la leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture française professé par l'auteur à l'École du Louvre en 1890-1891. Selon son usage, M. Courajod y émet des vues personnelles, des idées neuves et originales, qui peuvent être contestables en tel ou tel point, mais qui remuent très utilement le sujet qu'il traite, et qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention de tous les amis de notre art national.

Grâce au zèle du R. P. dom de la Tremblaye et de la Société historique et archéologique du Maine, les célèbres sculptures de l'église abbatiale de Solesmes, qui ont déjà prêté à d'intéressantes discussions, mais que la fermeture de l'église avait soustraites à l'étude des sa-

Digitized by Google

vants et à l'admiration du public, viennent d'être reproduites en héliogravure dans un beau volume in-folio. Les trente-huit planches sont accompagnées d'un texte critique du savant bénédictin, dans lequel sont semés d'autres dessins (de sceaux, etc.).

M. Charles de Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire, vient de publier sur *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits* (Niort, Clouzot, in-8 de 156 p.), une notice extraite de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dont, étant donnés le nom du personnage et celui de l'auteur, il est à peine besoin de signaler le mérite et l'intérêt.

Digne continuateur des traditions paternelles, M. Louis de Grandmaison a mis au jour, pour la Société archéologique de Touraine, la première partie du *Cartulaire de l'archevêché de Tours (liber bonarum gentium)* (Tours, Péricat, in-8). L'introduction qui doit prendre place en tête de cette publication sera distribuée avec la seconde partie du cartulaire, qui formera un nouveau volume.

M. le comte de Beauchesne, membre correspondant de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, a retracé et analysé pour les membres de cette société savante *les dernières publications de M. le duc de la Trémoille* (Laval, imprimerie Moreau, in-8 de 18 p.). Il a payé au noble et intelligent héritier d'un des plus grands noms et aussi d'un des plus riches *chartriers* de notre pays un juste tribut d'éloges et de reconnaissance.

La *Revue* a reçu les ouvrages suivants, dont nous rendrons compte dans nos prochaines livraisons : *Esquisse topographique de Constantinople*, par le Dr Mordtmann, publiée par F. de Mély (Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, in-4) ; *Vicaires et comtes d'Afrique (de Dioclétien à l'Invasion vandale)*, par A.-C. Pallu de Lessert (Constantine, Braham; Paris, Picard, in-8); *Mémoire sur la bataille de Courtrai* (1302, 11 juillet) *et les Chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel*, par M. Frantz Funck-Brentano (Klincksieck, in-4) ; *Jeanne d'Arc telle qu'elle est*, par Jules Doinel (Orléans, Herluison, gr. in-8); *Les théories du pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, par Georges Weill (Hachette, in-8); *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France aux Pays-Bas (1571-1574)*, publiées par L. Didier (Leroux, in-8); *Œuvres complètes de Branthôme*, publiées par Pr. Mérimée et L. Lacour, t. XI (Plon, in-16); *Le marquis de Ruvigny, député général des églises réformées auprès du Roi, et les protestants à la cour de Louis XIV*, par A. de Galtier de Laroque (Plon et Nourrit, gr. in-18) ; *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés et annotés par M. J. Guillaume, t. Ier (Hachette, gr. in-8); *Le Culte de la Raison et*

Digitized by Google

le Culte de l'Être suprême (1793-1794), par F.-A. Aulard (Alcan, gr. in-18); *Le Roman d'un royaliste sous la Révolution. Souvenirs du comte de Virieu*, par le marquis Costa de Beauregard (Plon et Nourrit, in-8); *Un agent politique sous la Révolution. Pierre Chépy (1792-1803)*, par R. Delachenal (Grenoble, imp. Allier, in-8); *Souvenirs militaires de Victor Dupuy, chef d'escadrons de hussards (1794-1816)*, avec une préface par le général Thoumas (Calmann-Lévy, in-18); *Napoléon Ier et la fondation de la République argentine*, par le marquis de Sassenay (Plon et Nourrit, in-18); *Histoire de la monarchie de Juillet*, par P. Thureau-Dangin. T. VI et VII (Plon et Nourrit, 2 vol. in-8); *Correspondance du vicomte Armand de Melun et de Mme Swetchine*, publiée par le comte Le Camus (Leday, in-8); *Souvenirs du général Jarras, chef d'état-major général de l'armée du Rhin (1870)*, publiés par Mme Jarras (Plon et Nourrit, in-8); *La Société parlementaire au XVIIIe siècle. Les Exilés de Bourges (1753-1754)*, par A. Grellet-Dumazeau (Plon et Nourrit, in-8); *Machault d'Arnouville. Étude sur l'histoire du contrôle général des finances de 1749 à 1754*, par M. Marion (Hachette, in-8); *Description analytique du Cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, suivie d'un appendice de chartes, et Chronique inédite des évêques de Valence et de Die*, publiées par U. Chevalier (Valence, Jules Céas, in-8); *La Vie privée d'autrefois*, par Alfred Franklin. *Écoles et collèges; les Médecins* (Plon et Nourrit, 2 vol. in-12); *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507 (texte gascon)*, par P. Parfouru et J. de Carsalade du Pont. T. II. 1485-1507 (Paris, Champion; Aux., Cocharaux, in-8); *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne*, publiées par la Société historique de Compiègne; II. *Almanach historique de Compiègne pour 1789*, avec note préliminaire par le comte de Marsy (Compiègne, imp. H. Lefebvre, gr. in-8); *Étude sur Grenoble et ses transformations*, par Pierre Heurteloup (Grenoble, imp. Bregnat, in-8); *Histoire du pays de Villequiers en Berry*, par M. de Laugardière (A. Picard, in-8); *A travers le Cantal et la Lozère*, par Arvernophile (Lechevalier, in-18); *Handbuch deutsche Geschichte*, herausgegeben von B. Gebhardt (2 vol. in-8, Stuttgart, Berlin, Leipzig, Union deutsche Verlagsgesellschaft); *Les Hohenzollern*, par E. Neukomm et P. d'Estrée (Perrin, in-18); *Gottesfrieden und Landfrieden*, von L. Huberti (Ansbach, Brügel, in-8); *Histoire de l'Allemagne depuis la bataille de Sadowa*, par E. Véron (F. Alcan, in-18); *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge*, par H. Van der Linden (Gand, Engelcke, in-8); *Miscellanea di storia italiana edita per cura della regia deputazione di storia patria*. T. XXIX (fratelli Bocca, Torino); *Stendhal diplomate. Rome et l'Italie de 1829 à 1842*, par

Digitized by Google

L. Farges (Plon et Nourrit, gr. in-18); *Storia del Castello di Milano detto di Portia*, govia dalla sua fondazione al di 22 marzo 1848 (Milano, Vallardi, in-8); *Khalifat, patriarcat et papauté*, par *** (Paris, Salmon, in-16 carré); *De Gulielmi Postelli vita et indole*, thesim proponebat litterarum Parisiensi G. Weill (Hachette, in-8); *Léonard de Vinci, l'artiste et le savant, essai de biographie psychologique*, par G. Séailles (Perrin, in-8); *Le cardinal de Lattier de Bayane, d'après ses souvenirs inédits (1739-1818)*, par T. des Robert (A. Picard, in-8); *Ignaz von Döllinger. Eine Charakteristik*, von E. Michaël, S. J. (Innsbrück, F. Rauch, in-8); *Les Archives de l'histoire de France*, par C.-V. Langlois et H. Stein. Fasc. II (A. Picard, in-8); *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia*, compilata di A. Manno. T. IV (Torino, fratelli Bocca, gr. in-8); *Djem-Sultan, fils de Mohamed II, frère de Rayezid II (1459-1495); Étude sur la question d'Orient à la fin du XVe siècle*, par L. Thuasne (Leroux, gr. in-8); *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1801 et 1802*, publiés par le comte Boulay de la Meurthe (Leroux, 2 vol. gr. in-8); *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t. III (Hachette, in-4).

Mentionnons enfin les brochures suivantes, qui nous ont été envoyées : *Le Centenaire de la Marseillaise. Étude historique*, par Ferd. Reiber (Strasbourg, in-12 de 24 p.); *Ch. G. de Toustain-Richebourg, économiste, membre correspondant de l'Académie de Rouen (1746-1836)*, par Gustave-A. Prevost (Rouen, imp. Cagniard, in-8 de 39 p.); *Mémoire de Henri-François de la Broüe de Vareilles, évêque de Gap*, sur sa conduite dans son diocèse depuis mars 1789 jusqu'à juillet 1792, avec la réponse faite à ce mémoire par le cardinal Gerdil, le 11 septembre 1793, publié par l'abbé Paul Guillaume (Gap, Jouglard, gr. in-8 de 23 p.); *Luogo ed anno della nascità di Vittoria Colonna, marchesa di Pescara*, per Domenico Tordi (in-8 de 21 p.).

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

La découverte faite à Rome, sur les bords du Tibre, de nombreux fragments d'une longue inscription du temps d'Auguste, a fourni des renseignements précis sur les jeux séculaires célébrés en l'an 737 de Rome. M. Gaston Boissier a commenté ces renseignements à l'usage du grand public dans la *Revue des Deux Mondes* [1]. Il nous apprend pourquoi ces jeux furent célébrés en cette année 737 et en quoi ils consistèrent. Ils durèrent sans interruption pendant trois jours et trois nuits et se composèrent de sacrifices solennels aux dieux et de représentations théâtrales; il y eut un festin offert à Junon et à Diane et servi par les matrones; enfin, le troisième jour, vingt-sept jeunes gens et vingt-sept jeunes filles chantèrent l'hymne de la fête, le *Carmen sæculare* d'Horace. M. Boissier n'estime guère ce poème du lyrique romain; il est peut-être trop sévère, car il y reconnaît lui-même de réelles beautés.

— Mérigot ou Aymerigot Marchès était un des chefs de routiers qui, à la fin du XIVe siècle, opéraient en Auvergne. M. Moranvillé a raconté, d'après Froissart et quelques documents inédits, l'histoire de sa capture, de sa prison et de sa fin [2]. Ce hardi pillard s'était établi dans le château de la Roche-Vendeix, d'où il rançonnait les environs. Le roi le fit assiéger par le vicomte de Meaux, et la place se rendit pendant une courte absence de Mérigot. Celui-ci se réfugia chez un de ses parents, Jean de Tournemire, qui n'eut rien de plus pressé que de le livrer au roi, moyennant finance.

— Les *Études religieuses* ont publié un long travail du R. P. Chérot sur le P. Paulin, qui fut le premier confesseur de Louis XIV et qui, s'il n'a pas la notoriété du P. de la Chaise, n'en a pas moins eu une influence très remarquable sur la formation de l'esprit de son royal pénitent. L'étude du P. Chérot, faite d'après des documents inédits et des correspondances privées, est très consciencieuse et très complète; on peut reprocher à l'auteur de lui avoir donné trop d'étendue et d'avoir peut-être trop usé de la publication *in extenso* de

[1] Livr. du 1er mars 1892.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, livr. 1-2 de 1892.

Digitized by Google

lettres et de documents qui, à moins d'être d'une importance capitale, alourdissent forcément le récit et en diminuent l'intérêt.

— M. le comte du Hamel de Breuïl a consacré un long travail à l'examen de l'authenticité du *Testament politique de Charles V de Lorraine* [1]. Il conclut naturellement qu'il est l'œuvre d'un faussaire, et cette constatation n'est point nouvelle; elle a été faite bien des fois. Mais M. de Breuïl s'est livré à des investigations si minutieuses, il apporte à l'appui de son dire des arguments si concluants et des preuves si abondantes qu'il a complètement renouvelé le sujet et qu'après lui il n'y a plus rien à dire sur cette question. Quant à l'auteur de ce faux manifeste, on a mis jusqu'à présent deux noms en avant : ceux de l'abbé de Chèvremont et du conseiller aulique Stratmann. M. du Breuïl établit que ce fut l'abbé de Chèvremont, et que le but de sa publication fut d'abord d'avoir un succès de librairie et ensuite de toucher une récompense de la part du gouvernement de Louis XIV.

— M. Lavisse a continué ses intéressantes études sur *Le grand Frédéric avant l'avènement* [2]. Sous ce titre : *L'Idylle de Rheinsberg*, il raconte le séjour de Frédéric dans cette petite ville, dont il acheta le château en 1734 et où il s'installa en 1736. Dans cette résidence, le prince mène une vie assez tranquille, entouré qu'il était d'artistes, de littérateurs, de savants, surtout de réfugiés français et d'hommes de talents divers qu'il faisait venir de France. Les journées se passent en promenade, en concerts, en conversations littéraires, philosophiques ou scientifiques; de temps en temps, il y a un bal, ou bien l'on joue une comédie de salon. Les invités du dehors sont peu nombreux : la petite cour choisie et intelligente du château suffit à Frédéric. Le prince travailla beaucoup à Rheinsberg ; il y écrivit d'abord de nombreuses lettres et ensuite quelques petits traités de philosophie en vers ou en prose. Ces occupations littéraires forment le sujet du dernier chapitre de l'étude de M. Lavisse, intitulé *la Veillée du règne*. L'auteur y montre l'évolution philosophique qui se fit dans l'esprit de Frédéric, sous l'influence de Voltaire et des philosophes français, pendant les années qui précédèrent immédiatement son avènement à la couronne.

— Avant la Révolution, le Muséum d'histoire naturelle était loin d'avoir l'importance qu'il acquit à cette époque. D'abord la ménagerie royale de Versailles y fut expédiée en 1792 ; ensuite les collections confisquées chez les princes et les émigrés vinrent grossir celles que possédait déjà le Muséum. L'une des principales était celle de

[1] *Revue historique*, mars-avril et mai-juin.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril et 1er mai.

Digitized by Google

Chantilly, formée par le duc de Bourbon, l'ancien premier ministre de Louis XV. Elle était riche surtout en échantillons minéralogiques, et la pièce la plus remarquable en était un meuble offert au prince de Condé en 1783 par le roi de Suède, Gustave III, et contenant des types de tous les minéraux du nord de l'Europe. M. Germain Bapst a raconté l'odyssée que cette collection eut à subir avant d'arriver au Muséum et les difficultés qu'eurent à surmonter Bernardin de Saint-Pierre et surtout Daubenton pour obtenir les fonds nécessaires à son installation dans l'établissement qu'ils dirigeaient [1].

— Les débuts de la Révolution à Toulon furent ce qu'ils ont été dans la plupart des grandes villes. C'est d'abord la bourgeoisie libérale qui forme une société pour s'occuper des affaires locales; bientôt cette société est envahie par les éléments populaires et devient le club, qui ne tarde pas à tout régenter, à s'affilier aux Jacobins de Paris, à faire trembler les honnêtes gens et à se livrer aux pires excès. M. Georges Duruy a raconté l'histoire sommaire des premières années de la Révolution dans le grand port militaire de la Méditerranée [2]. Il reconnaît et condamne les excès et la tyrannie du club et de la populace; mais il admire l'élan patriotique qui enflammait alors tous ces hommes, en présence des menaces et des agissements des émigrés réunis à Nice et dans les villes de la frontière sarde. A ce propos, M. Duruy prétend prouver que l'attitude des émigrés a été la raison (nous dirions le simple prétexte) des excès des révolutionnaires, et aussi du patriotisme qu'ils montrèrent alors. Pour lui, l'émigration a travaillé à la réhabilitation future de la Révolution, et peut-être, tous comptes faits, dit-il, elle lui a plutôt rendu service, sans le vouloir, bien entendu.

— Dans la *Revue de la Révolution*, il convient de mentionner la suite de l'importante étude consacrée par M. A. Brette à l'histoire de la séance royale du 23 juin 1789 [3]. L'auteur cherche à démêler des légendes qui l'enveloppent l'apostrophe célèbre de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé. Il arrive à cette conclusion que Mirabeau n'a point prononcé cette réponse dans la forme actuellement courante ni dans celle que Mirabeau lui-même a donnée dans sa Treizième lettre à ses commettants. Mirabeau ne se substitua point au président Bailly; il parla de sa place en quelques mots brefs que tout le monde n'entendit pas. Ce ne fut que plus tard que se forma la légende, aujourd'hui répandue partout et popularisée par les tableaux et bas-reliefs nombreux qui représentent cette scène.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars.
[2] *Idem*, 15 mars.
[3] Livr. de mai 1892.

Digitized by Google

— A côté de ce travail, M. A.-F. Aulard a cherché à élucider si Robespierre, le 9 thermidor, avait tenté de se suicider, ou si sa blessure à la mâchoire fut le résultat d'un coup de pistolet que lui aurait tiré le gendarme Méda [1]. C'est là une question difficile à résoudre, et M. Aulard, après avoir posé les données du problème et rapporté les raisons qui militent en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse, ne se croit pas suffisamment éclairé pour conclure. Selon lui, le suicide est assez vraisemblable ; mais l'hypothèse de l'assassinat n'est point absurde ; enfin, l'on peut fort bien admettre les deux hypothèses à la fois. M. Aulard donne des renseignements très précis sur le gendarme Méda, qui prétendit, à tort ou à raison, avoir blessé Robespierre et qui en fut récompensé.

— La même *Revue* contient diverses notices biographiques, que nous mentionnons pour mémoire : sur le constituant Foucauld de Lardimalie, par M. Bussière [2] ; sur le conventionnel Mallet, par M. Étienne Charavay [3] ; sur Le Masle, évêque constitutionnel du Morbihan, par M. Jeanvrot [4] ; enfin sur le conventionnel Desgrouas, par M. Welvert [5].

— A signaler la suite du nouveau travail de M. Taine : *La reconstruction de la France en 1800 ;* c'est maintenant l'*Université de Napoléon* [6] qui forme le sujet du chapitre en cours. Vous verrez que le volume futur y passera tout entier. C'est toujours le même style, la même méthode, la même monotone et fatigante profusion de détails. Autant cette manière d'écrire l'histoire avait séduit au début, autant maintenant on se sent fatigué de cette uniformité ininterrompue.

— La date du cycle épique irlandais, dit de Cuchulinn, a été reportée par la plupart des auteurs au ve ou au vi^e siècle. M. J. von Pflugk-Harttung a essayé d'établir que c'était lui donner une antiquité beaucoup trop reculée [7]. Les armes, vêtements et parures dont il est question dans le poème, les usages qui y sont relatés, l'état politique qu'il suppose, semblent indiquer péremptoirement que sa rédaction n'est pas antérieure au xe ou au xie siècle. Ainsi, l'Irlande y apparaît divisée en cinq royaumes, ce qui n'eut lieu qu'à une époque postérieure au ixe siècle. Quant aux objections qu'on peut opposer à

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. de mai 1892.
[2] *Revue de la Révolution*, livr. de mars.
[3] Livr. d'avril.
[4] *Ibidem.*
[5] Livr. de mai.
[6] *Revue des Deux Mondes*, 15 mai et 1er juin.
[7] *Revue celtique*, janvier 1892.

Digitized by Google

M. Harttung, tirées de l'emploi des chars de guerre, de l'écriture ogamique, des druides, de la condition des femmes, il montre qu'en réalité ce ne sont point des obstacles sérieux à l'attribution de la date qu'il assigne au poème.

— M. Émile Chénon a exposé, dans un travail très complet et très consciencieux [1], la condition des différentes marches qui séparaient jadis les provinces de Bretagne, d'Anjou et de Poitou. Ces marches étaient des bandes irrégulières de territoire situées sur les limites communes des trois provinces, et qui par suite de conventions de nature diverse se trouvaient en quelque sorte neutralisées et appartenaient à la fois aux deux provinces. Après avoir montré quelle fut l'origine de ce curieux état de choses, M. Chénon a étudié avec le plus grand soin la géographie et les différentes catégories de ces marches. Puis il a exposé la condition de ces paroisses et de leurs habitants tant au point de vue féodal qu'au point de vue juridique; et ce n'était point là un travail facile; car le régime qui leur était appliqué atteignait un degré de complication bien rare, même dans l'ancienne jurisprudence. — Signalons aussi, dans la même revue [2], les coutumes du village de Goudourville en Agenais, publiées par M. Émile Rébouis.

— Nous espérons que M. Edmond Plauchut ne mettra pas à exécution le projet qu'il a semblé annoncer de donner au public des études descriptives, historiques et romantiques sur *Les anciennes provinces de la France*. Cela nous promettrait pour de longues années une interminable série d'articles plus que médiocres, si l'on en juge par les pages qu'il a consacrées au Berry [3]. C'est bien insignifiant, pour ne pas dire bien mauvais, sans compter que les erreurs historiques n'y manquent point et qu'on y retrouve comme vérités une foule de légendes dont il a été depuis longtemps fait justice. La *Revue des Deux Mondes*, nous le savons, a, depuis de longs mois, dans ses cartons, des travaux historiques d'une valeur autrement grande que ceux de M. Plauchut; que ne les donne-t-elle à ses lecteurs, qui bien certainement ne se plaindront pas de voir renvoyer aux calendes grecques la suite des études sur nos anciennes provinces.

— Il semble qu'à notre époque on soit injuste pour Mme de Genlis; c'est du moins l'impression qu'on éprouve après avoir lu l'étude très intéressante et fort bien faite que M. Victor du Bled lui a consacrée [4]. On ne connaît plus guère que la femme auteur, dont certainement

[1] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, janvier-avril 1892.
[2] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, janvier-février 1892.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier, 15 février et 1er avril.
[4] *Ibidem*, 1er juin.

Digitized by Google

la valeur est médiocre. M. du Bled nous présente la femme du monde et l'éducatrice des princes d'Orléans, et l'opinion qu'on avait sur elle se modifie et s'améliore. Ce n'est point que M. du Bled nous donne un panégyrique de Mme de Genlis; loin de là, il montre ses défauts sans indulgence; mais il nous la fait connaître aussi sous une autre face, qui n'est pas la moins curieuse de sa personnalité. Ajoutons que l'auteur, grâce à la connaissance intime et profonde qu'il a de la fin du XVIIIe siècle, donne à son récit un tour séduisant et très particulier.

— M. Paul Durrieu a publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [1], sous le titre modeste de *Notes sur quelques manuscrits français ou d'origine française conservés dans des bibliothèques d'Allemagne,* des renseignements extrêmement utiles et intéressants sur d'importants manuscrits appartenant aux bibliothèques de Vienne, Berlin, Dresde et Munich. Un certain nombre de ces manuscrits proviennent de la bibliothèque de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, et ont été enluminés par Jacques de Besançon. Tous sont d'ailleurs remarquables par les miniatures qui les ornent, et qui sont l'œuvre des premiers artistes des XVe et XVIe siècles. C'est à ce titre surtout que M. Durrieu s'en est occupé.

— L'étude de l'hypnotisme et des questions qu'il soulève n'est point aussi nouvelle qu'on le croit généralement. Les grands théologiens du moyen âge, qui étaient en même temps des savants de premier ordre pour leur époque, s'en sont occupés et ont formulé à cet égard des propositions dont la hardiesse nous étonne. Loin d'y voir l'effet d'un agent surnaturel, ils lui ont reconnu un caractère naturel et scientifique. C'est ce que le R. P. Portalié a clairement montré en dégageant la doctrine contenue dans un opuscule écrit par Richard de Middletown contre Avicenne [2]. Richard y traite de quatre questions qui, traduites en langage moderne, répondent à celles-ci : l'auto-suggestion, le sommeil lucide, la suggestion étrangère, la télépathie. Sur la première question, Middletown, et avec lui saint Thomas, conclut que l'imagination peut modifier profondément l'organisme, amener l'insensibilité, même produire l'extase, sans qu'il soit besoin de recourir au miracle pour ce dernier fait. Quant à la lucidité du sommeil, Richard établit que l'âme peut prévoir les faits qui existent déjà en germe dans notre organisme, comme une maladie par exemple, mais que les actions libres restent tout à fait en dehors de son pouvoir.

— Un fait très curieux dans l'histoire des antiquités gauloises,

[1] Livraisons 1 et 2 de 1892.
[2] *Études religieuses*, mars.

Digitized by Google

c'est l'absence complète d'images sculptées entre l'époque du renne et celle de la domination des Romains. M. Salomon Reinach croit en voir la raison dans une interdiction fondée sur des idées religieuses [1]. Il montre que, très probablement, la doctrine des druides était hostile à la représentation de la divinité sous la forme humaine. Plusieurs passages de divers auteurs semblent établir que les Gaulois, avant la conquête, n'avaient pas d'images de leurs dieux autres que des pierres brutes ou des troncs d'arbres à peine équarris, de même d'ailleurs que les premiers habitants de la Grèce et de l'Italie. Ce que nous appelons maintenant les monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, etc., ne seraient donc que des représentations de dieux ou d'êtres supérieurs dont la religion druidique aurait interdit, par respect, la figuration sous la forme humaine. M. S. Reinach croit néanmoins que ces monuments sont antérieurs à l'époque celtique; car, à cette époque, le druidisme était en décadence, tandis que l'élévation de pareils monuments suppose une aristocratie religieuse très puissante.

— Dans les revues archéologiques, il convient de mentionner la description par M. J. de Laurière d'une mosaïque chrétienne récemment découverte à Palma (îles Baléares) et qui représente l'histoire de Joseph [2]; — une notice de M. Schlumberger [3] sur une relique byzantine, rapportée de Constantinople après le pillage de cette ville par les croisés en 1204. Cette relique est un fragment du crâne de saint Akindinos ; elle est ornée d'une plaque d'argent portant en relief l'effigie et le nom du saint. Conservée jusqu'à la Révolution à l'abbaye de Rosières (Jura), elle avait disparu à cette époque, et n'a été retrouvée que récemment ; — la description par M. H. Laffilée de curieuses peintures murales des XIIe et XIIIe siècles, retrouvées dans l'église de Poncé (Sarthe) [4]; — l'étude très sérieuse de M. Camille Enlard sur les premiers monuments gothiques d'Italie [5], dans laquelle il établit que le gothique de cette contrée dérive du gothique bourguignon, contrairement aux opinions émises par M. Frothingham. Les plans et coupes d'église joints au travail de M. Enlard en augmentent beaucoup l'intérêt.

— Dans la *Revue archéologique* [6], M. C. Mauss a publié un important travail sur l'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch, en Pa-

[1] *Revue celtique*, avril 1892.
[2] *Bulletin monumental*, 1891-1892, n° 2.
[3] *Ibidem*, idem.
[4] *Revue du Maine*, 1re livr. de 1892.
[5] *Bulletin monumental*, 1891-1892, n° 2.
[6] Livr. de mars-avril.

Digitized by Google

lestine. M. C. Mauss voit dans cette localité l'Emmaüs de saint Luc, où Notre Seigneur Jésus-Christ se manifesta aux deux disciples peu de temps après sa résurrection. C'est là un point très contesté entre les archéologues et les historiens ; les uns placent Emmaüs à Amoas, opinion contre laquelle l'objection la plus grave est la distance d'Amoas à Jérusalem ; d'autres voient Emmaüs à Koubeibeh, où existent les ruines d'une église importante ; enfin, M. Mauss tient pour Abou-Gosch, où il y a aussi une église, et se livre à ce sujet à une étude extrêmement minutieuse sur le stade et les mesures de distance au temps de saint Luc et de Josèphe. Certainement il y a beaucoup de vraisemblance dans l'opinion de M. Mauss ; mais une preuve formelle trancherait la question qu'on peut encore considérer comme pendante. La description de l'église d'Abou-Gosch et les nombreuses planches qui l'accompagnent sont intéressantes. M. Mauss voit dans cette église un ancien castellum romain du temps de Vespasien, transformé en basilique au moyen âge, et nous croyons que cela est exact ; la forme de l'édifice et bien des particularités semblent l'établir d'une manière irréfutable.

— *L'Essai de toponymie mancelle* de M. l'abbé Coutard [1] est un excellent travail qui aurait besoin d'être imité dans toutes les communes de France. M. l'abbé Coutard a réuni tous les noms des hameaux, fermes, lieux dits, chemins, etc., de la commune de Sainte-Sabine et en a recherché l'étymologie et l'origine. C'est là une œuvre fort utile, qui demande une certaine érudition et une connaissance très complète des usages et des particularités des régions qui avoisinent celle qu'on étudie ; M. l'abbé Coutard possède abondamment ces deux qualités.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue du Maine*, 3e livr. de 1892.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Guerre des Gaules, de C. J. César; traduction nouvelle avec notes et index géographique par Justin Bellanger. Paris, Ernest Thorin, 1892, gr. in-18 de viii-438 p.

Pourquoi donc une nouvelle traduction de César? Pour résumer et compléter tout ensemble les travaux faits jusqu'à ce jour sur l'œuvre du conquérant. Maintenant que la géographie a profité des travaux archéologiques, que les astronomes ont comparé la durée des temps où les Romains vivaient avec celle de nos jours, que la linguistique a interprété jusque dans leurs acceptions les plus cachées les termes employés par les anciens, il est possible de comprendre d'une façon beaucoup plus fidèle et plus complète le général romain, historien de ses campagnes. M. Bellanger a pleinement atteint le but qu'il se proposait. Ses notes donnent le plus grand intérêt à son ouvrage.

J. d'A.

L'épopée celtique en Irlande, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avec la collaboration de MM. Georges Dottin, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Dijon, Louis Duvau, maître de conférences à l'École des Hautes Études, Maurice Grammont, agrégé de l'Université, Ferdinand Lot, ancien élève de l'École des Chartes. Tome Ier. Paris, Thorin, 1892, in-8 de xliv-536 p.

Comme on voit par ce titre assez long, ce volume est l'œuvre d'une sorte de syndicat; on pourrait même encore à ces noms ajouter celui de M. Chuquet, qui a fourni pour l'introduction la traduction de l'ancien texte allemand sur le combat singulier de Hildebrand et d'Hadubrand. Le but que s'est proposé M. d'Arbois de Jubainville a été sans doute de faire connaître au public français les œuvres les plus originales de l'ancienne épopée (païenne) de l'Irlande : les traductions ou analyses déjà données de ces textes sont en effet éparses dans des recueils divers, et ne formaient pas encore un ensemble. MM. Dottin, Duvau, Grammont et F. Lot ont retraduit plusieurs de ces textes sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville; M. d'Arbois de Jubainville a lui-même retraduit les autres; en même temps, il a écrit les introductions et la plupart des notes.

C'est à cette littérature qu'au siècle dernier James Macpherson avait emprunté son célèbre pastiche, *Ossian*, poème anglais qui a eu tant de succès à la fin du xviiie siècle parce que Macpherson y avait mis la fade sentimentalité de son temps. L'*Ossian* de Macpherson est ainsi entré dans toutes les littératures de l'Europe occidentale; c'est sans doute à cause

Digitized by Google

de ce triomphe éphémère que M. d'Arbois de Jubainville a cru devoir donner si souvent dans ce livre des citations de l'*Ossian* de Macpherson à côté des textes originaux. Nous ne voulons pas imposer notre opinion au lecteur, d'autant plus que le sentiment littéraire est affaire de goût personnel, mais toutes ces citations nous ont paru bien ennuyeuses, et il nous semble que l'épopée irlandaise n'avait pas besoin de ce repoussoir. Dans sa préface, M. d'Arbois appelle Macpherson « homme audacieux » et « falsificateur; » c'est être bien sévère, lorsque dans un récent numéro de la *Revue Celtique*, M. d'Arbois de Jubainville prenait la défense de l'écrivain breton, qu'on a appelé « le Macpherson de la poésie armoricaine. » Il nous semble aussi qu'au lieu de s'étendre avec tant de complaisance sur l'œuvre de Macpherson et ses traductions dans les différentes langues de l'Europe, il valait mieux rappeler que, dès leurs débuts, les ouvrages de Macpherson avaient été appréciés à leur juste valeur en France même. « On dit que le fameux Sigonius mourut de douleur de n'avoir pu persuader qu'un de ses ouvrages fût de Cicéron. Quand M. Macpherson seroit convaincu d'une de ces innocentes supercheries, il lui resteroit de grands motifs de consolation. L'honneur d'avoir créé ces poësies touchantes et sublimes vaudroit bien l'heureux hazard de les avoir découvertes. » Ceci était écrit en France en 1762; et deux ans plus tard, suivait (encore en France) une réfutation en règle des inventions de l'écrivain écossais. Quand aujourd'hui on parle en France de l'*Ossian* de Macpherson, c'est par ces souvenirs qu'il conviendrait de commencer.

Bien peu de lecteurs dans le public lettré (et même dans le public érudit) sont au courant de ce qu'ont écrit ou traduit les celtistes anglais et allemands. Les textes traduits dans ce volume présenteront donc le plus grand intérêt aux écrivains qui s'occupent d'histoire littéraire, et ceux-ci y verront que la littérature irlandaise dépasse en originalité et en intérêt toutes les littératures nationales nées depuis la chute du monde antique; et la littérature irlandaise présente cet intérêt parce que, même après la conversion de l'Irlande au christianisme, elle a conservé ses anciennes épopées, où se reflète une société aussi archaïque pour le moins que la société décrite dans l'Iliade d'Homère. Ces textes appelleraient bien des comparaisons instructives; à ce point de vue, nous ne pouvons comprendre pourquoi le commentaire de M. d'Arbois de Jubainville se réduit à si peu de chose. M. d'Arbois donne trop s'il n'a voulu publier que de simples traductions; il donne infiniment trop peu s'il a voulu essayer un commentaire: il n'a même pas signalé les traits communs aux *Mabinogion* gallois; et pourtant tous ces vieux textes de l'épopée irlandaise, peu à peu mis en lumière de notre temps, ont une grande importance pour la genèse des *Mabinogion*.

Les récits irlandais sont en prose, entremêlés de morceaux en vers mis dans la bouche des héros. Les passages poétiques (ou de *rhétorique*, comme les appelaient les Irlandais) sont souvent d'intelligence très difficile, dans les cas où ils sont, à dessein, une accumulation de mots rares et recherchés, une condensation de figures hardies dans un style abrégé au point d'être abstrus. Cela laisse l'impression du Victor Hugo

Digitized by Google

dans ses jours de prétention apocalyptique, ou du Rabelais quand celui-ci veut étonner et amuser le lecteur par des pétarades de mots à peine intelligibles. Ces tirades, qui étaient intentionnellement d'intelligence difficile pour les Irlandais, le sont encore plus pour nous (d'autant que le texte en est altéré), et ce n'est qu'à l'aide de vieux glossaires (et de beaucoup de divination) qu'on leur retrouve un sens à peu près satisfaisant. Or, une chose frappera le lecteur dans ce livre : dans les deux premiers tiers du volume, ces poèmes intercalés sont toujours traduits ; dans le dernier tiers, ils ne le sont pas, et il s'agit justement ici de morceaux traduits par le chef du syndicat, M. d'Arbois de Jubainville lui-même. Ce dernier se borne à dire (p. 329) : « On trouvera ci-dessous une traduction complète du document irlandais, sauf les discours en vers dont on [c'est-à-dire M. d'Arbois de Jubainville] donne en général le début seulement. » Pourquoi cette différence de traitement? Dans les morceaux précédents, on n'a pas seulement traduit « le début » des discours en vers, on les a traduits intégralement. Comme cette question pourrait être l'énigme du sphinx pour bien des lecteurs, j'en donnerai ici la solution. Dans les morceaux antérieurs, les discours en vers avaient précédemment été traduits en anglais ou en allemand, ou bien étudiés au point de vue lexicographique. Les morceaux traduits par M. d'Arbois de Jubainville lui-même avaient bien été traduits antérieurement ou analysés en anglais par M. Wh. Stokes ; mais M. Stokes n'avait ici traduit que la partie en prose, laissant de côté les discours en vers. De là l'embarras bien excusable de M. d'Arbois de Jubainville ; mais pourquoi n'avoir pas dit simplement : « Je n'ai pas traduit les discours en vers parce qu'ils sont obscurs. »

Nous regrettons de ne pouvoir louer ce livre comme les ouvrages originaux ou approfondis de M. d'Arbois de Jubainville sur l'histoire de la propriété en Gaule ou sur les noms gaulois, publiés dans ces dernières années. Dans le présent volume, les érudits ne trouveront rien de nouveau. Mais si M. d'Arbois de Jubainville nous dit qu'il a voulu s'adresser au grand public par une œuvre de vulgarisation, cette réponse, nous le reconnaissons, amortira nos critiques ; et, à ce point de vue, le livre de MM. d'Arbois de Jubainville, Dottin, Duvau, Grammont et Lot fera connaître l'ancienne Irlande à un cercle plus étendu que le petit monde des celtistes.

H. Gaidoz.

Proverbes et maximes du droit germanique, *étudiés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec le droit français*, par A. Chaisemartin, président honoraire du tribunal de Loches. Paris, Larose et Forcel, 1891, in-8 de xxx-585 p.

M. Chaisemartin a eu l'idée de faire sur les proverbes juridiques de l'Allemagne un travail analogue à celui qu'Antoine Loisel, dans ses célèbres *Institutes coutumières*, avait fait sur ceux de la France. Pour cela il a pris dans les trois recueils, dus à Eisenhart, à M. Hillebrand et à MM. Graf et Dietherr, tous les brocards qui ne font pas double emploi les uns avec les autres, et, après les avoir distribués systématiquement en un certain nombre de chapitres, il a placé à côté de chacun d'eux une traduction française et un commentaire explicatif.

Digitized by Google

Pour donner à un recueil de ce genre une valeur vraiment scientifique, il eût été indispensable d'indiquer toujours les sources premières qui ont fourni les proverbes, de façon à permettre d'assigner à ceux-ci au moins une date *minima*. On trouve à peu près cela dans le livre de MM. Graf et Dietherr, qui, sous chaque proverbe, ont soin de renvoyer à l'ouvrage auquel ils l'ont emprunté, et donnent ainsi le moyen de remonter plus ou moins directement à la source primitive. M. Chaisemartin, n'ayant pas visé à faire un travail tout à fait original, s'est contenté de renvoyer aux trois recueils qu'il a dépouillés, et auxquels, par conséquent, le sien ne saurait en aucune façon dispenser de recourir ; il n'en a pas moins rendu par cette publication un véritable service aux études juridiques, en faisant mieux connaître dans notre pays la riche collection des proverbes du droit allemand, dont un si grand nombre ont des équivalents français.

Les commentaires explicatifs ont été composés avec beaucoup de soin ; ils témoignent d'une érudition étendue, mais qui n'est pas toujours suffisamment au courant ; beaucoup auraient gagné, suivant nous, à être allégés de développements dont on ne voit pas toujours très bien l'utilité ; il est vrai que nombre de proverbes soulèvent des questions immenses et peu aisées à résoudre en quelques lignes.

P. Guilhiermoz.

—

Die französische Politik Papst Leos IX. *Ein Beitrag zur Geschichte des Papsttums im elften Jahrhundert*, par Wilhelm Bröcking. Stuttgart, Goschen, 1891, in-8 de IV-106 p.

L'auteur appartient au groupe des historiens protestants qui cherchent à démontrer que la papauté aurait toujours été une puissance envahissante. A la réforme entreprise par saint Léon IX M. Bröcking attribue un caractère politique. Il se serait agi d'affirmer la suprématie du pape sur les princes séculiers, même dans les affaires temporelles. Léon IX aurait inauguré cette politique en France, où la faiblesse de Henri Ier et la division entre les grands vassaux auraient semblé favoriser un tel dessein. A l'appui de cette assertion, l'auteur invoque un certain nombre de faits (pages 2, 42, 55, 83, 90).

L'auteur avait le parti pris de justifier un préjugé fort accrédité parmi les protestants; mais aucun des faits allégués n'appartient à l'ordre exclusivement politique : ils ont tous rapport à des affaires intérieures de l'Église et relèvent directement de la réforme religieuse que le saint pape avait entreprise. Pour contredire à son immixtion, il faut ignorer complètement quel est le pouvoir, quelle est la mission de la papauté dans l'Église.

—

Kultur- und Sittengeschichte der italienischen Geistlichkeit im 10. und 11. Jahrhundert, von Albert Dresdner, dr. phil. — Breslau, W. Kœbner, 1890, in-8 de XVI-392 p.

Les Xe et XIe siècles forment une des époques les plus douloureuses de l'histoire de l'Église; la papauté y

Digitized by Google

subit un abaissement et fut plongée dans des hontes où aurait sans doute sombré une institution qui n'eût pas été d'origine divine. M. Dresdner a voulu étudier les idées, les croyances, les connaissances, les habitudes morales et intellectuelles, les relations mondaines, en un mot toute la vie du clergé italien à cette époque, et même il a borné ses recherches au clergé de l'Italie centrale et septentrionale, c'est-à-dire des pays qui furent le centre et le siège principal du mal. L'on comprend ce qu'une telle étude bien faite peut apporter de lumière pour la connaissance dn grand mouvement réformiste dont le plus illustre représentant est le saint pape Grégoire VII; des causes et des origines de ce mouvement, des résistances qu'il a subies, des éléments de succès qu'il pouvait avoir. Des informations assez étendues et généralement exactes, une méthode claire, un jugement calme et solide, ont permis à M. Dresdner de dresser de la civilisation et des mœurs cléricales de l'Italie à cette époque un tableau qui nous paraît fidèle, bien que les couleurs en soient parfois un peu trop chargées et que, comme tout écrivain non catholique, l'auteur n'ait pas suffisamment l'intelligence des choses ecclésiastiques. Et cependant M. Dresdner a soin de faire lui-même quelques réserves et de rappeler que l'état qu'il nous fait connaître pour être celui de la masse du clergé ne l'était pas de l'universalité. M. Dresdner a peut-être oublié parfois ce qu'il dit, dans le cours de son livre, sur les exagérations de style qu'affectaient alors les écrivains. Nous n'aurions guère à faire au sujet de cet ouvrage que des observations de détail; c'est ainsi que, à propos des bibliothèques, M. Dresdner aurait pu parler du prêt des livres; l'on sait par exemple que le monastère de Farfa nous a laissé deux registres de prêts du XIe siècle. Quelques *lapsus calami* assez fâcheux. P. 10, par ex., Jean XIII a été mis pour Jean VIII en 876, et la faute, ce qui est plus grave, se trouve reproduite dans le bon index qui, avec les titres mis en tête de chaque page, facilite singulièrement les recherches dans le travail de M. Dresdner.

Au moment de livrer ce compte rendu à l'impression, nous en trouvons un dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, où l'ouvrage de M. Dresdner est l'objet d'une critique sévère. Cette contradiction avec le jugement que nous avons porté sur ce livre, et l'estime méritée et universelle dont jouit dans le monde savant la *Bibliothèque de l'École des chartes*, nous obligent de relever ici l'étrange légèreté avec laquelle a été fait l'article en question. Si le critique avait lu avec plus d'attention l'ouvrage du savant allemand, il n'aurait pas reproché de « s'en tenir à des informations trop souvent de seconde main » à un auteur qui cite presque toujours les textes contemporains, et qui les cite exactement, autant que j'ai pu le contrôler; il ne le soupçonnerait pas de ne pas connaître le *Liber pontificalis*, auquel M. Dresdner se réfère expressément, notamment à la page 200 de son livre; il ne l'accuserait pas de « ne soupçonner pas.... le clergé de l'Italie méridionale, » puisque l'écrivain germanique expose dans sa préface son intention de ne s'occuper point de ce clergé, si ce n'est en passant et par point de comparaison. Enfin il n'aurait point traduit inexactement par : « la connaissance du droit romain n'était point complète-

Digitized by Google

ment éteinte en Italie, » une phrase qui dit — ce qui est tout à fait différent : « A aucune époque la connaissance du droit romain n'a cessé d'exister en Italie. »

E. G. Ledos.

Geschichte des Verkehrswesens am Mittelrhein, *von den ältesten Zeiten bis zum Ausgang des achtzehnten Jahrhunderts, nach den Quellen bearbeitet*, von Franz H. Quetsch. Freiburg im Breisgau, Herder'sche Verlagshandlung, 1891, in-8 de viii-416 p.

C'est un ouvrage fort intéressant et très soigneusement fait que l'*Histoire du commerce sur le Rhin moyen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. L'auteur, M. Franz H. Quetsch, n'a rien négligé pour traiter aussi complètement que possible le vaste sujet qu'il avait choisi; il s'est entouré de tous les genres de documents, documents figurés aussi bien que documents écrits, et il a, en combinant ensemble les différentes espèces de sources, composé un livre des plus instructifs.

Comme il est facile de s'en convaincre en parcourant la seule table des matières, M. Quetsch n'a négligé aucune des parties de ce sujet extrêmement complexe. En huit chapitres, il a successivement étudié les voies terrestres et fluviales de la région dont il s'occupait, les ponts, le transport sur les routes, la navigation fluviale, les messageries et l'organisation des expéditions jusqu'à l'établissement de la poste, la poste, le commerce, enfin les monnaies, les douanes, et les convois destinés à assurer la sécurité des voyageurs et des marchandises.

Ce sont naturellement les chapitres VI (la poste) et VII (le commerce) qui sont les plus développés; ils occupent à eux seuls, avec leurs subdivisions multiples, près des deux tiers du volume (de la page 118 à la page 378). Là surtout on trouvera accumulés une foule de documents curieux sur l'organisation et la rapidité des communications, sur les tarifs des postes, les prix des denrées et des articles commerciaux de tout genre, documents dont beaucoup ne présentent pas qu'un simple intérêt de curiosité (l'énumération de dix-sept genres différents de perruques, par exemple) ou ne fournissent pas seulement des renseignements précieux pour l'histoire du commerce, mais offrent aussi un réel intérêt pour l'histoire de la civilisation en général.

Mayence est naturellement la ville sur laquelle M. Quetsch a le plus insisté. Il a très bien montré quelle importance Napoléon, avec grande raison, y attachait, avec quelle sollicitude il s'en est occupé, et quels étaient ses projets sur elle. Il voulait en faire, on le sait, la seconde capitale de son empire et une très grande place de commerce. « Nous ferons venir ici, disait-il au maire de la ville, par le canal du Rhône, les marchandises de la Méditerranée, et les gros marchands de Francfort nous apporteront leur argent. »

Il y a donc, et non pas seulement au point de vue spécial auquel s'est placé M. Quetsch, beaucoup à prendre dans son livre. Est-ce à dire que ce soit un ouvrage sans défaut? Nullement; en règle générale, il est vrai, pour le détail, M. Quetsch est impeccable (est-il bien sûr, toutefois, p. 270, n. 1, que Marseille ait été fondée exactement en 546 avant Jésus-Christ?); c'est d'une portée plus

Digitized by Google

haute que sont les quelques critiques que nous ferons au travail de M. Quetsch.

C'est une faute de n'avoir pas débuté par déterminer bien exactement, au point de vue géographique, dans quelles limites précises est compris le Rhin moyen. Nous aurions voulu qu'une indication quelconque, si courte fût-elle, nous apprît au juste ce que M. Quetsch appelle le *Mittelrhein*. Est-ce l'électorat de Mayence? Est-ce, comme l'indique un acte de 1427, le cours du fleuve de Lorsch à Miltenberg (p. 3)? Il serait utile de le savoir, et aussi de savoir quels ont été les changements survenus dans le lit du Rhin moyen au cours des siècles. Le premier chapitre du livre de M. Quetsch ne nous renseigne qu'incomplètement à cet égard, bien qu'aux pages 5-8 se trouve une intéressante étude sur la navigation du Rhin, ses obstacles physiques, et les différentes modifications du fleuve.

A ce reproche d'ordre géographique, mais qui nous semble avoir son importance, nous en joindrons une autre, plus grave encore. Par suite du plan qu'il a adopté, M. Quetsch s'est trouvé obligé, chaque fois qu'il abordait un nouveau sujet d'études, de remonter jusqu'à l'époque la plus éloignée pour descendre ensuite le cours des âges jusqu'à la limite qu'il s'était fixée. Il en résulte une véritable lassitude pour le lecteur, et l'impression produite n'est certainement pas aussi vive que si l'auteur avait, adoptant une autre méthode d'exposition, suivi une fois pour toutes le cours des siècles.

En résumé, c'est une mine très précieuse de renseignements que le travail de M. Franz H. Quetsch, et un certain nombre de gravures fort heureusement choisies y viennent encore ajouter de l'intérêt. Ce n'est pas, pensons-nous, un livre qui doive décourager un autre historien d'aborder à nouveau le sujet.

HENRI FROIDEVAUX.

La minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Sully (1610-1612); étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens, par Berthold ZELLER. Paris, Hachette, 1892, in-8 de xxx-394 p.

Ce volume comprend l'histoire des premiers temps de la minorité de Louis XIII depuis la mort de Henri IV jusqu'au commencement de 1612. C'est la régence de Marie de Médicis qui s'établit avec sa politique particulière, ses impopulaires personnages et ses dangereux desseins. « L'unité, dit M. Berthold Zeller, de cette première phase de la minorité réside dans la permanence du conflit qui, dès l'origine, divise la régente et le représentant des traditions du règne précédent, Sully. Le ministre de Henri IV disparaît définitivement de la scène à la fin de 1611; c'est avec les princes du sang que Marie de Médicis devra surtout compter désormais. »

Avec tous ses défauts, on devine quelle grande figure fait Sully, à côté des intrigants de bas étage, sans idées supérieures, uniquement occupés de leur fortune et la gagnant par les voies les plus basses, que furent les Concini. On ne saurait s'étonner assez de l'ascendant que prit un tel couple sur l'esprit et le cœur de la reine en pleine cour de France; rien ne le justifie, ni même ne l'explique. Marie fut littéralement aveuglée.

Écrit d'après les meilleures sources,

Digitized by Google

un peu touffu, de style quelque peu pesant et embarrassé, le livre de M. Berthold Zeller apporte en somme de curieuses et vives lumières sur le ménage des Concini, leurs rapports avec la reine et la multitude de mesquines intrigues dont ils furent naturellement le centre. Il s'y trouve encore d'utiles renseignements, des renseignements dont fera son profit l'histoire, sur les premières heures de la régence au Louvre, sur les obsèques de Henri IV, sur les scènes intimes de la vie de sa veuve, sur le sacre de Louis XIII et l'existence enfantine du roi, sur les orages grands et petits de la cour, sur la politique extérieure de la régente et le rapprochement avec l'Espagne, sur l'assemblée de Saumur, sur les entreprises matrimoniales et les deuils de 1611, etc.

En appendice, des extraits intelligemment choisis de la correspondance des Florentins et des Vénitiens avec leurs gouvernements.

GUY DE BREMOND D'ARS.

Mazarin et Colbert, par le comte Gabriel-Jules DE COSNAC. Paris, Plon, 1892, 2 vol. grand in-8 de XII-524 et 511 p.

Le nouvel ouvrage de M. de Cosnac est le complément de ses *Souvenirs du règne de Louis XIV*. On y trouve, comme dans cette importante publication, un intéressant mélange de récits et de documents; mais, tandis que, dans les *Souvenirs*, les documents sont incorporés au texte, ici chaque chapitre est suivi de pièces justificatives. Pour nous occuper d'abord de ces pièces, presque toutes inédites, et prises surtout aux Archives des affaires étrangères, nous citerons, outre de nombreuses lettres des deux héros du livre, des lettres d'Anne d'Autriche, de Le Tellier, de Brienne, du baron de Penacors, de Gabriel Naudé, de Pierre de Marca, évêque de Conserans et futur archevêque de Toulouse et de Paris, de Claude Auvry, évêque de Coutances, de la duchesse d'Aiguillon, du marquis de Sourches, du P. Paulin (plusieurs des lettres de ce confesseur de Louis XIV viennent d'être utilisées par le R. P. Henri Chérot dans une remarquable série d'articles donnés par les *Études religieuses*), de Fabert, de l'abbé de Cosnac, du prince de Condé, du marquis de la Meilleraye, de l'abbé Foucquet, de Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange, de Servien, du président d'Oppède, de la maréchale de l'Hôpital, de la duchesse de Savoie, de la duchesse d'Orléans, etc. Signalons, à côté de ces documents épistolaires, qui sont au nombre de plus d'une centaine, divers documents d'un autre genre tels que : le procès-verbal de la remise de la bibliothèque du Cardinal par G. Naudé au président Tubeuf (déjà publié deux fois, au XVIIe siècle et de notre temps); la déclaration du duc de Vendôme au Parlement (30 août 1651); l'ordre de retour au cardinal Mazarin (13 septembre 1652); le brevet autorisant ce dernier à entourer son lit d'une balustrade; le mémoire de Colbert sur la reconstitution de la bibliothèque de son ancien maître (3 mars 1654); les articles secrets du traité du 3 novembre 1655 entre la France et l'Angleterre; le mémoire des présents destinés à la duchesse de Savoie; le plan du pavillon de l'île de la Conférence (avec détails de son ameublement et des prix d'achat); le brevet d'union de l'abbaye de Saint-Michel-en-Lerm au collège des Quatre-Nations; enfin le testament de Mazarin,

Digitized by Google

déjà publié, il est vrai, par le général Grimoard (*Mémoires de Louis XIV*), mais d'une façon incomplète.

Le récit est très animé, très vivant : M. de Cosnac y a mis beaucoup de choses nouvelles et il a rajeuni les choses déjà connues en les redisant avec esprit. Quoique l'auteur s'occupe plus de l'histoire anecdotique que de la grande et solennelle histoire, son livre n'est pas moins instructif que piquant. On en jugera par la rapide énumération des particularités suivantes : Lieu de la naissance de Mazarin (problème résolu d'après un document décisif, une lettre inédite du 4 septembre 1651 où, protestant contre la mission qu'on voulait lui donner à Rome, afin de se débarrasser de sa personne, il s'exprime ainsi : « Aux persécutions qu'on me fait, on joindrait l'affront de m'envoyer demander l'aumône *au lieu de ma naissance* »); noblesse de la famille des Mazarini, qui, quoi qu'en aient dit les pamphlétaires, est, aux yeux de l'auteur, très probable; intervention à Cazal de Mazarin « négociateur à cheval passant au milieu des balles entre les lignes des deux armées, criant : *Pace! Pace!* en agitant son chapeau. Un chapeau qui venait de jouer un tel rôle ne pouvait manquer de devenir un chapeau de cardinal; » portrait physique et moral de Mazarin et d'Anne d'Autriche, à propos de leur intime liaison, l'auteur niant le mariage secret et affirmant, contre MM. Loiseleur et Chantelauze, que Mazarin était prêtre, puisqu'il donna, en présence de Daniel de Cosnac, l'extrême onction à la duchesse de Mercœur en 1657; abondants et curieux détails sur les nièces de Mazarin, lesquels n'ont pas tous été connus de leur historien spécial, Amédée Renée; portrait peu flatté de Colbert, avare, rapace, méchant, orgueilleux, et dans lequel il faut voir à la fois un *grand homme et un vilain homme*; Anne d'Autriche ayant recours à l'astrologie pour obtenir l'horoscope de Mazarin, lequel l'appelait « la plus vertueuse princesse qui soit au monde; » les diamants de la couronne emportés hors de France par le ministre exilé; ses tapisseries mises, par un étrange jeu du sort, à la disposition de son ennemie la plus acharnée, la duchesse de Chevreuse; l'inclination du jeune Louis XIV pour Mlle du Fouilloux, qui fut sa première amie, Mme de Frontenac devant être la seconde; les démêlés de Mazarin avec la nièce du cardinal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon; ses spéculations sur le cuivre, sur l'or, etc.; l'excessive exaltation du prince de Condé, pour lequel l'auteur est bien sévère, car ailleurs il assure que « sa duplicité n'avait d'égale que son défaut de jugement; » les *bourrasques* du duc de Chevreuse; les Bibles du cardinal (une vendue plus de 66,000 fr., l'autre 97,000, à Londres, en 1887); la vente de sa bibliothèque d'après des lettres inédites de Naudé; le procès gagné par ce dernier contre les Bénédictins à propos du nom contesté de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*; ses conseils adressés à Mazarin et les reproches adressés à l'avocat général Talon par le trop fameux Laubardemont; le duel des deux beaux-frères les ducs de Beaufort et de Nemours et de leurs seconds (cinq contre cinq); le soufflet appliqué par le comte de Rieux au grand Condé; la mort de Chavigny, « dont le tout-Paris est scandalisé; » le fondateur de la *Gazette*, Th. Renaudot, aujourd'hui si fort à la mode, et son dénonciateur Gaudin; le cardinal de Retz « courant travesti la nuit; » le chevalier Paul,

Digitized by Google

« chez qui la rudesse du marin n'excluait pas la souplesse du courtisan ; » le vieux Louvre décrit avec force détails; la luxueuse robe de chambre de Mazarin; ses 200 millions; les bouteilles d'eau de Spa à lui transmises par l'intermédiaire du futur maréchal Fabert et de Mlle Fabert; ses trafics en épiceries, surtout en sucre et en savon; recouvrement de sept diamants par lui engagés pour cent mille livres (avec aperçu sur les diamants les plus célèbres); l'évêque d'Orange, H. Serroni, activement mêlé aux affaires privées de Mazarin; Christine de Suède en France (cette princesse est fort maltraitée par l'auteur); démolition de la légende de l'indifférence de Mazarin pour les attaques de plume dont il était l'objet (loin d'être favorable à la liberté de la presse, le cardinal était implacable pour les libellistes et leurs imprimeurs); esturgeon envoyé par Colbert au roi et à la reine; corneilles du donjon de Vincennes, dévastatrices des jardins du cardinal, contre lesquelles on dirige un feu continu; argenterie de la duchesse d'Aiguillon, acquise par Mazarin; peintures de Romanelli au Louvre; achat par Colbert de la terre de Seignelay; nomination de l'abbé, son frère, comme garde de la bibliothèque du roi à la place de feu Jacques Dupuy et malgré les démarches de Ménage; le feu mis au Louvre par les paillasses des nièces de Mazarin (l'auteur dit agréablement que leur oncle n'avait pas prévu que leur présence, après avoir enflammé les cœurs, enflammerait le Louvre même); consultation sur le chanvre demandé par Colbert à Chapelain « plus apte aux affaires qu'à la littérature; » achat pour 300,000 livres par l'orfèvre Lescot, agissant au nom de Mazarin, des diamants de la duchesse de Chevreuse et du duc d'Épernon; Christine, ex-reine de Suède, échouant dans son projet d'emprunt de mille pistoles au président d'Oppède et dans son projet de mariage avec Charles II, roi d'Angleterre, circonstances généralement ignorées; la défaite en Catalogne du duc de Candalle, « qui n'était pas précisément un foudre de guerre; » l'insurrection des paysans de la Sologne; Mazarin gastronome, ami des vins fins et des morceaux délicats, encore plus ami des eaux de senteur et des sachets parfumés; pensions accordées par Mazarin à deux grands érudits, Henri de Valois et le P. Lecointre; achats de Colbert pour la toilette de l'infante d'Espagne, future reine de France; séjour de Mazarin chez le duc d'Epernon, au château de Cadillac; conférence de l'île de la Bidassoa; liste des cadeaux échangés entre les deux cours; scène violente faite par Anne d'Autriche à M. de Beauménil, son écuyer, historiette contée par C.-H. de Brienne à son père, inconnue jusqu'à ce jour et qui n'est pas une des moins piquantes de toutes celles que contient un ouvrage où, j'aime à le répéter, on s'instruit en s'amusant.

T. DE L.

Le maréchal de Villars, gouverneur de Provence, *d'après sa correspondance inédite*, par Albert BABEAU. Paris, Firmin-Didot, 1892, in-8 de XI-306 p.

L'auteur a rencontré dans la collection des papiers des Le Bret, conservés à la Bibliothèque nationale de nombreuses lettres écrites par Villars, en sa qualité de gouverneur de Provence, à Pierre Cardin Le Bret, intendant et premier président du

Digitized by Google

Parlement d'Aix. C'est de ces lettres qu'il s'est servi pour écrire le présent volume.

Ce volume est surtout intéressant pour l'histoire de la Provence; mais il est d'un intérêt général aussi, car il ajoute quelques traits curieux à ce que nous connaissions de la figure du maréchal, et de plus donne une idée assez exacte de ce qu'était la charge de gouverneur de province sous Louis XIV et Louis XV.

L'importance effective de cette charge se trouvait bien diminuée depuis le XVIe siècle, comme chacun sait. Des gouverneurs tels que le duc de Guise, le connétable de Lesdiguières, le duc Henri de Montmorency, avaient été formidables pour la couronne. Richelieu mit ordre à de tels abus de puissance, mais, dans son désir de faire prédominer absolument l'autorité centrale, passa peut-être la mesure désirable. L'institution des intendants, placés près des gouverneurs, investis à peu près des mêmes attributions qu'eux-mêmes, rendit leur rôle comme inutile. Aussi ne paraissaient-ils plus guère dans leur province, demandant seulement à leur charge un accroissement de prestige et de fortune.

Villars avait mieux à faire, soit dans les camps, soit à la cour, que dans son gouvernement de Provence. Il ne se désintéressait pas cependant de sa charge; sa correspondance avec Le Bret était active, et « les intérêts sérieux qui lui étaient confiés y étaient traités sérieusement. » M. Babeau estime que le maréchal s'y montre « avide, vantard, personnel, mais actif, conciliant, animé du désir de la justice et de l'amour du bien public, prenant souvent au sérieux ses fonctions malgré leur caractère honorifique, et véritablement dévoué aux intérêts de sa province comme il l'était à ceux de son pays. » Peut-être M. le marquis de Vogüé voudra-t-il en publier des extraits dans l'édition qu'il prépare des Mémoires et de la correspondance de Villars pour la Société de l'histoire de France.

Il convient de remercier M. Albert Babeau du nouveau chapitre qu'il vient d'écrire sur l'histoire des institutions et des mœurs de l'ancienne France.

GUY DE BREMOND D'ARS.

La France sous Louis XV, par H. CARRÉ. Paris, Librairies-imprimeries réunies (sans date), in-8 de 256 p.

Ce volume, qui fait partie de la *Bibliothèque d'histoire illustrée* entreprise par l'ancienne maison Quantin, n'est ni une histoire de Louis XV ni une histoire de France : c'est une étude sur la France sous le règne de Louis XV; la politique extérieure est laissée de côté; il n'est question ni des guerres ni des traités, mais seulement de la situation intérieure du pays, de la société au XVIIIe siècle.

L'auteur examine successivement la cour et les arts; le gouvernement et l'administration; la société. Il passe en revue le Roi, la famille royale, les maîtresses, l'art dans les demeures du temps; le conseil du Roi et son organisation, les ministères, l'administration provinciale et les intendants; le clergé, la noblesse, la robe; le tiers État, qui comprend deux classes de mœurs et d'intérêts souvent opposés : la bourgeoisie des villes et les paysans. Il termine par un chapitre sur la dissolution de la monarchie, où il établit que par la faute un peu de tout le monde, par suite des querelles religieuses, de l'imprévoyance de la

Digitized by Google

noblesse, surtout de l'opposition frondeuse des Parlements et des écrits des philosophes, par suite aussi de l'apathie et du libertinage du Roi, qui avait tué le respect et l'affection populaires, la Révolution, qui devait éclater seulement sous Louis XVI, était préparée et aux trois quarts faite sous Louis XV.

Nous ne souscrivons pas à toutes les conclusions de M. Carré; nous aurions notamment certaines réserves à faire sur la question religieuse et philosophique; nombre d'évêques de l'ancien régime, par exemple, qu'il juge très sévèrement, ont rendu — les recherches de l'abbé Sicard l'ont victorieusement établi — d'éminents services à leurs diocèses, même au point de vue du progrès matériel. Mais nous tenons à reconnaître dans ce livre un réel souci d'impartialité, des études consciencieuses, des tableaux tracés avec talent. Ajoutons qu'un grand nombre de gravures, reproduites d'après des estampes et des portraits du temps, donnent à l'ouvrage un attrait de plus, et non des moins séduisants.

M. R.

Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris, par E. Daubigny. Paris, Hachette, 1892, in-8 de xvi-359 p.

L'alliance autrichienne, le Pacte de famille, l'expulsion des jésuites, tels sont les titres très divers de Choiseul à l'attention de l'histoire. Il en est un autre que M. Daubigny a jugé digne d'être mis au premier plan comme ceux qui précèdent; c'est la suite de ses efforts pour reconstituer, après le fatal traité de 1763, l'empire colonial de la France. A vrai dire, sa principale pensée, la création d'un grand établissement en Guyane, aboutit à un désastre; mais ailleurs toutes les questions qui touchaient aux colonies furent agitées et heureusement résolues. Choiseul les ignorait à son arrivée au ministère; il sut en comprendre l'importance, s'en instruire, et provoquer dans le régime administratif, militaire, judiciaire, économique, de nos possessions d'outre-mer des réformes utiles. Parmi ses collaborateurs, si les noms de Turgot et de Chanvallon restent attachés au souvenir de la malheureuse expédition du Kourou, ceux de Poivre, de Maudave, de Guerchy, de Bougainville, rappellent de précieux services rendus à tous les coins du monde. M. Daubigny a cherché dans les papiers de Moreau de Saint-Méry et dans les documents des Archives de la marine les pièces justificatives d'un mémoire de Choiseul imprimé il y a quelques années, où le ministre faisait valoir les résultats de son administration; et il a jugé à son tour dans quelques pages substantielles (p. 289-296) l'œuvre coloniale accomplie durant les dernières années du règne de Louis XV.

Aujourd'hui l'on parle volontiers de la « plus grande France » et de l'avenir qu'on lui prépare ou qu'on lui souhaite. Si l'on veut bien voir dans le livre de M. Daubigny la part des illusions, des déceptions — elle s'y trouve—et la part des mesures sages, des entreprises menées à bien, on y trouvera matière à des rapprochements utiles. Dans la façon dont Choiseul a pratiqué la politique coloniale, il y a des leçons et des encouragements; M. Daubigny a su mettre en lumière, avec une réelle compétence, les uns et les autres.

L. P.

Digitized by Google

Le patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille (avec un portrait et un fac-similé); *l'Orateur du peuple Gonchon*, par Victor Fournel. Paris, Champion, 1892, in-8 de 365 p.

C'est une curieuse figure que celle de Palloy, le patriote Palloy, comme il s'appelait lui-même, et comme on avait fini par s'habituer à l'appeler : figure de révolutionnaire hâbleur, vaniteux et retors. Celui-là s'est fait de la Bastille une carrière; la Bastille est sa chose; elle lui appartient et il l'exploite; introduit, on ne sait comment, parmi les vainqueurs de la vieille forteresse, il s'en improvise le démolisseur et il s'y installe en maître. A la cérémonie de la fédération, il organise un grand bal sur l'emplacement de la Bastille; avec les pierres provenant de la démolition, il fabrique de petites bastilles qu'il envoie aux quatre-vingt-trois départements; avec les ferrures, il forge une épée qu'il offre à Lafayette ou des médailles qu'il distribue aux huissiers de l'Assemblée. Et chaque don, chaque distribution, est l'occasion d'une cérémonie où naturellement Palloy s'attribue le premier rôle. Pour porter aux départements les petits modèles de la Bastille, il crée une association des Apôtres de la Liberté, dont il est le chef et qui lui sont absolument dévoués. A chaque événement important, il paraît avec des pierres de la Bastille sur lesquelles il fait graver soit un discours, soit un décret. Il en offre à tous les pouvoirs qui se succèdent pendant cette période troublée : Monarchie, Convention, Directoire, Consulat, Empire, peu lui importe, pourvu qu'il puisse se mettre en avant. Les chefs de gouvernement changent, lui reste toujours le patriote, l'inévitable Palloy. Il a encensé Louis XVI, mais au 10 août il célèbre la chute de la royauté, et après l'exécution du Roi, il fonde, tous les 21 janvier, un banquet qu'en souvenir du régicide, il intitule le banquet de la *tête de cochon farcie;* ce qui ne l'empêchera pas, à la Restauration, de se donner comme un royaliste immuable, et de briguer et d'obtenir la décoration du Lis. Sous l'empire, le maçon s'improvise poète et adresse à Napoléon des vers comme ceux-ci, après la bataille d'Austerlitz :

Chaque événement se presse
Et d'une étonnante ardeur
Soult avec Vandamme s'empresse
De marquer par la valeur.
Murat l'ennemi culbute
Qui double de force avait;
Le seize. Soult exécute
Ce que le quinze on tramait.

Mais après l'invasion, il célèbre les alliés, et en 1824, sa verve poétique n'est ni moins féconde ni plus correcte pour Charles X que pour l'Empereur :

Il veut nous rendre heureux : son cœur tout [paternelle
En a fait le serment en face de l'Eternelle!

Triste figure en somme, type trop commun en temps de révolution, trop ridicule pour provoquer l'indignation, trop inconscient pour mériter autre chose qu'un haussement d'épaules.

A ce personnage M. Fournel en a joint deux autres, l'orateur du peuple Gonchon et son ami Fourcade; Gonchon avait une voix de stentor et débitait dans les assemblées les discours que composait Fourcade; il était l'orateur attitré du faubourg Saint-Antoine, et ses discours étaient le modèle le plus réussi de cette phraséologie révolutionnaire dont les têtes se grisaient alors et qui nous paraît aujourd'hui si grotesque.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de ce livre; on connaît le ta-

Digitized by Google

lent de M. Fournel, sa science approfondie de cette époque, son érudition consciencieuse et le charme de ses récits; nous le remercions d'avoir remis en lumière ces trois figures, qui sans lui seraient bien oubliées, mais dont le type, hélas! n'est pas perdu.

MAX DE LA ROCHETERIE.

La préparation de la guerre de Vendée, 1789-1793, par. Ch.-L. CHASSIN. Tome I. Paris, Paul Dupont, 1892, gr. in-8 de XIV-523 p.

Ce volume, indiqué comme faisant partie d'*Études documentaires sur la Révolution française*, est, en presque totalité, rempli de pièces se rapportant aux diverses circonstances de la Révolution dans le département de la Vendée, du commencement de 1789 jusqu'au milieu de l'année 1791. Elles sont empruntées aux archives municipales de plusieurs villes ou bourgs qui par exception les ont conservées, à la correspondance de divers personnages qui y jouaient un rôle, et à quelques documents analogues recueillis aux Archives nationales, ou dans plusieurs collections particulières.

En éditant cette série de pièces, M. Chassin s'est proposé un but qu'il ne cherche nullement à dissimuler. Il s'est persuadé qu'en reproduisant les nombreuses dénonciations émanées de certaines autorités constituées, ou des meneurs des sociétés locales affiliées au club des Jacobins, il allait démontrer que la guerre de la Vendée était préparée de longue main, et qu'elle pouvait être prévenue par des mesures plus acerbes prises contre les gentilshommes du bas Poitou et les prêtres insermentés. Il appelle l'indignation contre les administrateurs du département qui se sont efforcés de calmer les esprits et qui ont payé de leurs têtes le crime de modérantisme. Il reproduit non sans complaisance cette étrange assertion, que la contrée serait restée paisible si, dès le début de la Révolution, on avait exterminé toutes les familles nobles et déporté tous les prêtres fidèles aux lois de l'Église catholique.

S'il est surprenant qu'après un siècle d'intervalle, il se rencontre un esprit assez pénétré des passions furieuses d'une époque d'effervescence, assez complètement séduit par les délirantes déclamations qu'elle ne cessait de produire, pour en faire la règle de ses jugements, on n'en a pas moins lieu de s'étonner de la portée qu'il attribue aux documents qu'il a mis au jour. On y cherche la preuve de cette grande conspiration des nobles du Poitou, et voici ce qu'on y trouve : que là, comme dans le reste de la France, la plus légère critique d'un des actes de l'Assemblée constituante, timidement énoncée devant trois ou quatre témoins, était érigée en crime et dénoncée comme un complot : comme s'il suffisait de proclamer le règne théorique de la Liberté pour être en droit de proscrire toute liberté d'opinion et d'établir un despotisme inquisiteur dont aucun peuple civilisé n'avait encore vu l'exemple! La suppression de la liberté religieuse finit par amener une émeute. A la nouvelle du désordre qui règne dans un bourg voisin, une soixantaine de paysans se réunissent; deux gentilshommes marchent à leur tête, après leur avoir fait promettre de ne molester personne; ils ne cessent de faire la même recommandation et dispersent leur troupe en ap-

Digitized by Google

prenant qu'il n'existe aucun danger. Voilà des insurgés; l'on a peine à comprendre qu'ils en soient quittes pour une longue détention. Ailleurs un rassemblement se jette sur un château, le saccage, l'incendie; point de répression, à peine l'expression d'un blâme hypocrite. On fait un crime aux nobles d'une hostilité à la Révolution, fondée, dit-on, sur le regret de droits abusifs. Qui ne voit qu'au lieu de privilèges dont ils avaient pour la plupart offert la suppression, c'était la sécurité de leurs personnes, de leurs familles et de leurs propriétés qu'ils étaient en droit de regretter et qu'on s'acharnait à leur refuser?

Est-il vrai que ce soient leurs complots qui aient amené l'insurrection de la Vendée? Les pièces que M. Chassin produit à l'appui de cette assertion suffiraient à prouver combien elle est peu fondée. Il cite un écrit du marquis d'Autichamp, daté de 1816, où il énumère ses services à la cause royale; rien de la préparation du mouvement vendéen; il était cependant, nous dit-on, un des principaux chefs des royalistes du Poitou. Il faut arriver au voyage de Varennes pour trouver quelques vestiges d'un semblant d'organisation. Comment encore se manifeste-t-elle? par la réunion dans un château d'une centaine de personnes, femmes et enfants pour le plus grand nombre. N'était-ce pas un élément d'insurrection bien redoutable? Il n'est pas un lecteur de sang-froid qui ne comprenne à quel point les cris de mort, sans cesse proférés contre eux, expliquent suffisamment l'agglomération de ces familles menacées en un lieu où elles se flattaient à tort de trouver un peu de sécurité.

Ce qui démontrera toujours que les gentilshommes poitevins étaient loin de prévoir la possibilité d'une guerre comme celle de la Vendée, c'est le nombre très restreint de ceux d'entre eux en âge de porter les armes qui restèrent dans le pays. La plupart émigrèrent, surtout les plus ardents. Quant à ceux qui restèrent dans le pays, loin de provoquer une guerre civile, ils ne voyaient pour la plupart, dans la levée de boucliers des populations vendéennes, que le signal d'une inévitable destruction. Ils marchèrent avec elles, se regardant comme voués à la mort et voulant du moins succomber avec honneur. Tels étaient les sentiments de Charette, comme ceux de Bonchamps. Ni l'un ni l'autre n'avait prévu les victoires des Vendéens, parce qu'à vrai dire il n'existait aucun exemple d'un pareil phénomène.

Un des principaux griefs que les révolutionnaires violents invoquaient contre les dépositaires de l'autorité de 1789 à 1791, était de ne pas mettre à la disposition des gardes nationaux de leur parti les armes et les munitions qu'ils ne cessaient de réclamer. Comment M. Chassin ne voit-il pas que ces armements ont été un des éléments les plus essentiels des victoires royalistes? Jamais, en 1793, les Vendéens n'ont manqué de fusils, de cartouches, même de canons. Plus tard, les gardes nationales se trouvant désarmées, il leur devint impossible de s'en procurer. Après les pertes les plus énormes, la Vendée a succombé, non en raison du petit nombre de ses soldats, mais faute de munitions.

Entre toutes les aberrations de l'esprit humain, il n'en est point de plus extraordinaire que celle des hommes qui, réclamant en principe la liberté de conscience, s'indignant

Digitized by Google

à juste titre des atteintes qui lui sont données au préjudice d'une religion pratiquée par une faible minorité, croient cependant pouvoir à leur fantaisie la refuser à un peuple tout entier. Telle a été la prétention des partisans de la Constitution civile du clergé promulguée en 1790; tel est encore le rêve de leurs imitateurs. Sans réfléchir que le nom seul des catholiques leur apprend qu'ils sont les membres d'une Église universelle, aussi bien dans l'ordre des lieux que dans l'ordre des temps, ils ont voulu contraindre la France catholique à ne former qu'une Église nationale, recevant les limites de sa foi, les règles de sa discipline et le choix de ses pasteurs du caprice de ses ennemis les plus acharnés. Devant cette monstrueuse folie, toute résistance était devenue un crime. M. Chassin allègue que dans le département de la Vendée, le nombre des curés ayant prêté serment à la Constitution était peu inférieur à celui des refusants; il oublie de tenir compte du nombre considérable de ceux qui, après avoir eu la faiblesse de le prêter, se hâtèrent de le rétracter. Il vante les vertus de certains prêtres jureurs et achève leur éloge en relatant le mariage de ces hommes déjà sexagénaires avec des jeunes filles, sur les vertus desquelles il néglige de nous renseigner. Voilà les hommes dont il s'étonne de ne pas voir les leçons et les exemples faire loi pour les populations! Combien la réprobation fut universelle résulte de ce seul fait. L'assemblée électorale chargée d'élire l'évêque constitutionnel de la Vendée se composait de 471 électeurs nommés par les assemblées primaires : inutile d'observer qu'ils étaient presque tous partisans notoires de la Révolution; en juin 1790, 173 seulement répondirent à l'appel; Servant fut élu par 78 voix. Quelques mois après, il donna sa démission. Les électeurs se réunirent de nouveau le 1er mai 1791; ils étaient 97; Rodrigue fut nommé par 57 suffrages. C'est à M. Chassin lui-même que nous empruntons ces chiffres.

Le bon sens n'indique-t-il pas que cette infime minorité n'était formée que d'adversaires avérés de la foi catholique, sinon d'ennemis jurés de toute religion et de toute morale? M. Chassin n'en reste pas moins persuadé que la résistance des populations ne peut s'expliquer que par des manœuvres machiavéliques; il réédite les déclamaions, chères à ses prédécesseurs, sur la superstition et le fanatisme; enfin il met principalement en cause la congrégation des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre (les Mulotins suivant son langage), et celle des Filles de la Sagesse.

Il n'est pas douteux que l'influence de ces deux congrégations, fondées à la fin du XVIIe siècle par Louis-Marie Grignon de Montfort, récemment béatifié, n'ait été immense sur la formation morale des populations vendéennes. Un siècle plus tôt, les habitants du bas Poitou ne se faisaient remarquer que par la violence et la sauvagerie de leur caractère; les gens des Mauves n'avaient guère meilleure réputation. L'ignorance religieuse y régnait sans partage, et avec elle tous les vices qu'elle traîne à sa suite. Il a suffi d'un siècle de prédications des missionnaires de Saint-Laurent, et surtout des leçons non moins efficaces des Filles de la Sagesse, pour amener dans ces régions la transformation la plus complète. Jamais peut-être n'y eut-il d'exemple d'une régularité de mœurs

Digitized by Google

plus exemplaire et d'une plus exacte probité que celles qui régnaient dans les Mauges et dans le Bocage vendéen à la fin du XVIIIe siècle ; c'est ce dont les hommes sincères de tous les partis ont rendu témoignage. Le Marais, il est vrai, était loin d'avoir fait de pareils progrès. Et c'est aux hommes qui ont obtenu de pareils résultats qu'on ose jeter l'accusation d'avoir propagé la superstition et le fanatisme ! On voit trop ce que le parti jacobin a toujours entendu par là. En amenant les populations à la pratique des vertus chrétiennes, on leur faisait nécessairement chérir la religion qui les leur enseignait. Voilà le crime aux yeux de ceux qui se proposaient de la détruire. Si la guerre civile est née de cet attachement d'un peuple à sa foi, la responsabilité en restera tout entière, aux yeux de tout homme que des passions véritablement fanatiques n'ont pas privé de la faculté de réfléchir, sur ceux qui ont prétendu supprimer le catholicisme par les procédés d'une tyrannie jusque-là sans exemple.

L. DE N.

Un canton du Bocage vendéen. *Souvenirs de la grande Guerre*. Melle, Lacuve ; Paris, Champion, petit in-4 raisin.

Sous l'apparence d'un simple récit dont l'intérêt serait limité à quelques paroisses, *Un canton du Bocage vendéen; souvenirs de la grande Guerre*, est un livre d'une portée beaucoup plus générale et d'un rare mérite. Il apporte l'autorité des pièces inédites ou peu connues, le témoignage des faits authentiques, à plusieurs vérités pour lesquelles il ne faut cesser de combattre, si victorieusement qu'elles aient été déjà démontrées. Le soulèvement du Bocage fut de nature essentiellement populaire : le catholicisme, si profondément empreint dans la vieille France, trouva spontanément dans la Vendée des légions de soldats et de martyrs. — La Convention n'y fit pas seulement une guerre sans humanité ni merci à ceux qui portaient les armes : elle finit par couvrir le pays d'une nuée de bourreaux qui s'appliquèrent à y exterminer tout être humain, avec une rage systématique que l'on n'emploierait pas contre des cannibales, avec des raffinements de cruauté inouïs. (On arrachait, par exemple, le cœur des enfants pour le porter au bout des baïonnettes.) — Cette soif de sang s'assouvissait, non sur le clergé et la noblesse, ces prétendus ennemis du peuple, mais sur le peuple lui-même, celui des villes et celui des campagnes ; maintes fois elle n'épargna pas plus le peuple chez les Bleus que chez les Blancs. Ce sont les délégués de la Convention qui le signalent.

Dans ses 150 dernières pages, l'auteur anonyme donne la liste par paroisse de ceux qui sont morts les armes à la main ou ont été tués par les ennemis de la religion, pour employer l'expression même qui se retrouve souvent sur les registres paroissiaux. Au milieu de ces noms obscurs si laborieusement recueillis, ces héroïques populations retrouveront le souvenir, bien oublié aujourd'hui, des aïeux qui leur ont tracé avec le sang la voie de la fidélité religieuse ; et chacun, bien au delà des limites du canton de Châtillon et du Bocage vendéen, pourra voir ce dont sont capables, à l'occasion, contre le peuple ces soi-disant défenseurs et libérateurs.

Bon A. DE BEAUCORPS.

Digitized by Google

L'Expédition de Custine. — Mayence, par Arthur Chuquet. Paris, Cerf, 1892, 2 vol. in-12 de 269 et 312 p.

Qui se souvient encore du livre *Victoires et conquêtes des Français?* Nos pères, en le lisant, prenaient dans le passé la revanche des traités de 1815. M. Chuquet paraît avoir l'ambition de le refaire lentement, volume par volume; mais, si bon patriote qu'il soit, il n'entend pas fournir d'inutiles aliments à l'amour-propre national; il essaie, avec les pièces d'archives et les documents d'origine allemande ou française, l'histoire impartiale, scientifique, comme on dit aujourd'hui, des guerres de la Révolution; et pour mieux la rajeunir, il la présente par épisodes, par tableaux successifs. Après Valmy, après Jemmapes, après la trahison de Dumouriez (v. t. L, p. 688), voici l'expédition de Custine et le siège de Mayence.

Rien ne se détache mieux de l'ensemble des guerres d'alors que l'aventure militaire tentée par Custine sur Mayence et Francfort. Cette aventure, brillamment commencée, aboutit à de fâcheuses surprises, au moins sur la rive droite du Rhin. M. Chuquet nous en fait parcourir chaque étape, Spire, Mayence, Francfort, Hochheim, Bingen; il suit également Beurnonville dans ses opérations malheureuses sur la Moselle, et, chemin faisant, fait voir la propagande française à l'œuvre, les Allemands appelés à juger sur place, par leurs réquisitions comme par leurs manifestes, les défenseurs des Droits de l'homme.

Nous ramenant ensuite à Mayence, M. Chuquet montre à l'œuvre les « patriotes, » c'est-à-dire la bande d'utopistes et d'aventuriers qui, pendant l'hiver de 1792-1793, essaya d'appliquer le régime révolutionnaire à l'ancien électorat. La lutte entre l'esprit de système et l'esprit de tradition, entre le jacobinisme cosmopolite et le patriotisme local, s'interrompt soudain devant la lutte commencée, sous les murs de Mayence, entre l'armée prussienne et l'armée française. Le siège de Mayence est un des épisodes les plus justement populaires des guerres de la Révolution. Le nom de Kléber, les noms moins connus de d'Oyré, de Meusnier, de Marigny, s'y rattachent; et les tableaux héroïques, les traits chevaleresques qui abondent dans la seconde partie du volume sur Mayence, contrastent heureusement avec les scènes qui précèdent, peu flatteuses pour la raison humaine et pour l'honneur français. M. Chuquet expose les uns et les autres, comme dans ses précédents volumes, en témoin curieux et impassible; il fait naître et il laisse dans les esprits l'impression juste des événements, sans paraître la déterminer. Cette absence de déclamation et de dogmatisme est très appréciable, quand il s'agit d'événements que la politique, malgré cent ans bientôt écoulés, n'a point encore complètement abandonnés à l'histoire.

L. P.

L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel, 4e partie. *Les Limites naturelles.* Paris, Plon et Nourrit, 1892, in-8 de 492 p.

M. Sorel, dans ce quatrième volume, arrive au point capital de sa thèse. Il s'agit de prouver qu'en fait de politique extérieure, les hommes de la Révolution ont continué, sans le vouloir, les hommes de l'ancien

Digitized by Google

régime ; et, en effet, nous les voyons ici poursuivant leurs desseins avec une rapidité, une énergie, un bonheur que n'avaient pas connus les derniers diplomates de la monarchie. Comment la victoire de Fleurus et le 9 thermidor ont fortifié, au dedans et au dehors, contre la coalition et la Terreur, le gouvernement républicain ; comment les deux derniers partages de la Pologne ont servi indirectement l'accroissement de la grandeur française ; comment la Prusse a jugé bon de faire encore une fois, dans son intérêt propre, le jeu de notre politique : M. Sorel nous dit tout cela en retraçant, dans leurs lignes générales, les faits qui se déroulent de 1793 à 1795, et il les a débrouillés, classés, interprétés avec sa sûreté de main ordinaire. A travers ce pêle-mêle d'incidents militaires ou diplomatiques, le lecteur apprendra à connaître mieux, pour emprunter à l'auteur les titres mêmes de ses livres, les « Discordes de la coalition, » la « Paix de Bâle, » les « Desseins de la République en 1795. » Il verra dans la même année succomber le vieux système européen frappé par les vieilles monarchies en Pologne, par la république naissante sur le Rhin ; puis, derrière la fumée du canon de vendémiaire se dresser l'homme qui, à l'abri de son génie et de sa gloire, portera tout à l'excès, le despotisme de l'ancien régime au dedans, l'ambition propagandiste de la république au dehors.

L'ouvrage de M. Sorel, pour être terminé, demande encore deux volumes, l'un consacré à Bonaparte, l'autre à Napoléon. On voit d'ici la conclusion : les traités de 1815. Pour faire comprendre de si prodigieux écarts dans la fortune d'un peuple, en moins d'un quart de siècle, il fallait la connaissance approfondie de l'histoire européenne, l'habileté à suivre d'un pays à l'autre les contre-coups successifs des événements, qui constituent le fond du talent de M. Sorel, et dont il vient de faire preuve une fois de plus.

L. P.

Alexandre Ier et Napoléon Ier d'après leur correspondance inédite (1801-1812), par Serge Tatischeff. Paris, Perrin, 1891, in-8 de XIII-640 p.

M. Tatischeff, comme son nom l'indique, est Russe, et il a pris pour thème de son livre les lettres, jusqu'à présent inédites, d'Alexandre Ier à Napoléon Ier, conservées aux archives du ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. A ces lettres, au nombre de 56, il a joint cinq lettres, également inédites, de Napoléon, et en voulant commenter les unes et les autres, il a été amené à tracer un tableau complet des relations entre la France et la Russie de 1801 à 1812. En même temps que lui, M. Albert Vandal étudiait spécialement et à fond la période inaugurée par le traité de Tilsitt Son premier volume seul a paru ; en attendant les deux autres, nous pouvons déjà connaître, par le livre de M. Tatischeff, l'historique des relations franco-russes au commencement de ce siècle.

L'auteur a fait de nombreuses recherches tant à Paris qu'en Russie. Négligeant toute la partie militaire de son sujet, il s'est attaché à peindre sobrement et nettement les événements qui ont rapproché l'un de l'autre, puis éloigné, puis uni étroitement, et enfin séparé d'une façon irrémédiable, l'empereur Napoléon et

Digitized by Google

son « bon ami » de Russie. Il a puisé ses renseignements dans les rapports de Savary et de Caulaincourt, dans ceux de Tchernitchev et de Balachov, cédant volontiers la parole aux autorités sur lesquelles il s'appuie, et ne s'attribuant que « le rôle modeste du greffier qui dresse les procès-verbaux des interrogatoires, sans les discuter ni commenter. » L'ouvrage est écrit dans une excellente langue, avec un désir visible de ne blesser en rien les préjugés nationaux des deux pays. Il est comme une préface, pleine d'enseignements, à une autre histoire que nous ignorons encore, et qui peut-être, après un nouveau siècle écoulé, devra être écrite.

L. P.

—

Napoléon Ier et Alexandre Ier. T. I. *De Tilsitt à Erfurt*, par Albert Vandal. Paris, Plon et Nourrit, 1891, in-8 de xxiii-527 p.

Cet ouvrage se recommande par trois qualités qu'on trouve rarement réunies; il est puisé aux sources, il est composé et écrit avec art, il vient au bon moment. M. Vandal a voulu raconter l'histoire de l'alliance franco-russe sous le premier Empire. Le sujet est immense, immense comme les projets de Napoléon, qui embrassaient non seulement l'Europe, mais le monde entier. Ce premier volume ne comprend que le récit de quinze mois (juillet 1807—octobre 1808), et déjà on y voit s'agiter les questions les plus graves, les plus variées, entre les deux autocrates, ennemis de la veille, unis soudain par leur haine commune de l'Angleterre, par leur ambition commune aussi, rêveuse chez l'un, ardemment agissante chez l'autre : sort de la Prusse, asservissement de l'Espagne, transformation de la Pologne, surtout conquête de l'Orient, de Constantinople jusqu'à l'Inde. M. Vandal a connu et pesé tous les documents tant à Pétersbourg qu'à Paris; mais une fois maître de sa matière, il a essayé de pénétrer dans l'âme des deux empereurs, de suivre au cours de leur développement les passions qui les ont rapprochés, de mesurer les degrés variables de sincérité qui ont présidé à leurs relations. L'étude politique se double ici constamment d'une étude psychologique, et l'une et l'autre trouvent leur expression dans une narration aussi vivante que solide. M. Vandal a su rendre neuf en particulier, par le choix heureux et la précision pittoresque des détails, le récit des entrevues de Tilsitt et d'Erfurt, qui ouvrent et ferment ce premier volume.

Deux autres volumes suivront, où les pages brillantes seront plus rares, puisqu'ils nous montreront les désenchantements, les défiances réciproques, la lente dislocation de l'alliance improvisée en 1807. Le talent de l'auteur, aux prises avec des événements d'un aspect différent, s'y affirmera sans doute sous une nouvelle forme, et lorsque M. Vandal nous aura ramenés en juin 1812 sur le Niémen témoin de l'entrevue de Tilsitt, devant la grande armée en marche vers Moscou, il n'aura plus rien laissé à dire sur la première alliance franco-russe, ses vicissitudes, ses illusions grandioses, ses résultats inattendus. On parle beaucoup aujourd'hui d'une semblable alliance : tous ceux qui s'y intéressent, en Russie comme en France, aimeront à en connaitre et à en apprécier par le contraste les précédents. Ils diront avec l'auteur : « La politique de con-

Digitized by Google

quête à deux.... en rapprochant les deux empires, devait inévitablement les constituer rivaux.... Un avenir plus normal, plus fécond, semble s'ouvrir aujourd'hui aux destinées des deux peuples.... En s'unissant dans une politique de sagesse et de fermeté prudentes, ils pourront assurer l'indépendance du continent, après avoir cherché vainement à s'en partager l'empire. »

L. P.

Chartularium universitatis Parisiensis sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit, cum authenticis chartis contulit, notisque illustravit Henricus DENIFLE, O. P., auxiliante Emilio CHATELAIN. Tomus II, sectio prior ab anno MCCLXXXVI usque ad annum MCCCL. Paris, Delalain, 1891, in-4 de XXIII-808 p.

Le R. P. Denifle poursuit sa savante publication du Cartulaire de l'Université de Paris. Le second volume, *Pars secunda, ab anno* MCCLXXXVI *usque ad annum* MCCCL, sectio prior, *Res proprie ad universitatem pertinentes*, ne le cède pas en intérêt au premier. Peut-être même l'intérêt en est-il plus grand, plus général, sinon plus intense, puisque le premier a plus spécialement trait aux origines de l'Université. A la fin du XIIIe siècle, l'Université est entrée dans la période de son plein développement. Une des preuves de l'importance qu'elle avait prise dans l'opinion au profit des bonnes et des hautes études, la preuve peut-être la plus typique, nous est fournie par les fondations de collèges spéciaux, par les différents ordres religieux, autres que les mendiants, et par les règlements sur les étudiants de Paris statués par ces ordres. L'évolution qu'ils opérèrent alors vers l'enseignement universitaire eut sa cause, il ne faudrait pas le nier, dans les besoins de l'époque et dans l'état général des esprits de plus en plus curieux et avides d'apprendre, mais aussi, et de plus, il ne faudrait pas davantage le méconnaître, dans la valeur des maîtres de Paris, dont la réputation avait gagné le monde entier. Ce n'est pas à dire que tous les monastères de la même règle missent un égal empressement à envoyer de jeunes religieux étudier à Paris. Comme à peu près toujours, mais surtout aux époques de rénovation, on était partagé sur l'efficacité relative de la science, nécessaire pour les uns, moins utile ou même dangereuse pour les autres. Ces deux tendances divisaient les cloîtres, s'étaient partagé les frères Prêcheurs eux-mêmes, dont cependant la grande devise *Veritas* assignait le but, un des buts principaux. Ainsi, dès 1289, le prieur des écoliers de Cluny à Paris dut, au chapitre général de l'ordre, se plaindre de la négligence, ou défaut de conviction, de quelques prieurs particuliers, qui, au mépris d'un statut antérieur, n'avaient envoyé aucun étudiant en théologie *in prejudicium ordinis*. La science, considérée avant le XIIIe siècle comme l'apanage de quelques individualités bien douées, ou plus puissantes, plus énergiques, était regardée, depuis la rénovation des études par les frères Prêcheurs et les frères Mineurs, comme une part principale de la vocation religieuse du corps tout entier, parce qu'elle était devenue une force sociale. L'amour des hautes études l'emporta sur l'esprit rétrograde. Cette même année, Cîteaux, par exemple, édicta un statut général, rempli de formules solennelles,

Digitized by Google

élogieuses, enthousiastes : « Qui docti fuerint, fulgebunt sicut splendor sydereus firmamenti. » L'impulsion, aussi bien, venait de haut : elle était irrésistible : « Pro reverentia igitur domini pape et cardinalium qui fuerunt studiorum nostrorum precipui promotores. » Depuis quelques années déjà, Cîteaux avait un *Studium* auprès des Universités de Paris, d'Oxford, de Montpellier, de Toulouse et de Salamanque; on décrète que ces *Studia* seront maintenus, « inviolabiliter perseverent. » Cependant celui de Paris aura une situation particulière et avantageuse; la raison en est dans la gloire de son université : « Quoniam autem Parisius est locus celeberrimus ad studendum, et fons omnium studiorum, illi studio Parisiensi nulla lex imponitur, quin ad illud possint de quacunque provincia et patria libere mitti monachi ad studendum absque aliorum prejudicio studiorum. » Donc il est prescrit à tous les abbés cisterciens de Bourgogne, de la province de Lyon et de Besançon, de France, de Picardie, du Brabant, de Flandres, de Normandie, d'Allemagne, de Slavonie, de destiner des étudiants au *Studium Parisiense*, de telle façon qu'une abbaye de trente moines en envoie un chaque année, et une abbaye de quarante soit tenue d'en envoyer deux.

L'année suivante (1290), les Augustins, un des quatre ordres mendiants à la vérité, firent aussi un règlement sur les études, les étudiants et les lecteurs de Paris; ils le rédigèrent avec la plus grande circonspection. Chaque province de l'ordre dut envoyer un étudiant, dont le choix fut laissé au provincial ou à son vicaire et aux définiteurs du chapitre. Bien entendu, l'étudiant n'était désigné que s'il avait déjà parcouru avec honneur et distinction le cycle des études que le moyen âge comprenait dans les deux mots de *grammaticalia* et *logicalia*, grammaire, rhétorique et logique. Celui qui avait atteint la trente-cinquième année était en principe exclu du *Studium* de Paris. On supposait qu'à cet âge l'esprit n'a plus la verdeur, l'intelligence, l'aptitude aux choses de la métaphysique, et la mémoire la souplesse que suppose un régime d'études forcées, appelé à durer cinq ans pour chacun des élus. Cependant le cas pourrait se présenter où un religieux, âgé de trente-cinq ans, instruit et d'un esprit pénétrant, ferait beaucoup espérer pour l'avantage de l'ordre. Le prieur ou le chapitre général avaient le pouvoir de décider en sa faveur. On estimait les études au point que chaque couvent fut nanti de la faculté d'envoyer, à son gré et à ses frais, un de ses religieux à Paris, moyennant la permission du prieur général, qui, de plus, fut chargé de veiller au bon état des autres *Studia;* car, on le reconnut, on le dit sans ambages : les bonnes études étaient un des fondements de l'ordre, « studia, in quibus fundamentum ordinis consistit. » Aussi un religieux ne put être appelé à enseigner, « ad officium lectoris, » que s'il avait passé cinq ans dans un *Studium generale*. C'est là que les futurs maîtres se formaient; c'est de ces hauteurs, comme d'une source d'eaux vives, que les flots pressés d'une science toujours jeune descendaient jusque dans les couvents les plus modestes de l'ordre.

Les Prémontrés, liés par leur règle, furent tenus de recourir au Saint-Siège pour se mettre en mesure de bénéficier de l'enseignement universitaire. Ils n'hésitèrent pas, et Boni-

Digitized by Google

face VIII ne se borna pas à leur donner la permission demandée : c'est avec une joie triomphante qu'il les exhorta à persévérer dans leur résolution. « Exultamus in Domino, » écrivait-il au prieur de Prémontré, « quod in tue mentis archivo hoc precipuum desiderium habetur reconditum, ut canonici tui ordinis splendore virtutum refulgeant, et maximé illius scientie dono prerutilent, que illuminat animam et cibo reficit refectionis eterne. » Cinquante ans plus tard, Clément VI étendit aux Prémontrés la Constitution de Benoit XII accordant aux chanoines réguliers la faculté de suivre les cours de la faculté de droit canonique : la porte leur fut désormais ouverte vers les grades, jusqu'au doctorat inclusivement. De même les religieux de Grandmont purent aspirer au doctorat en théologie et en droit canonique.

Le monastère de Montrouge, alors hors les murs, voulut avoir, lui aussi, dans Paris, sa maison pour les écoliers en théologie. C'est avec empressement que Boniface VIII lui en accorda le pouvoir et l'avantage. Quelques années plus tard, en 1328, les Servites fondèrent un *Studium* pour leurs étudiants, qui y furent envoyés pour trois ans. Le considérant du chapitre général est à noter : « Cum per sacram doctrinam viri religiosi luceant et proficiant toti mundo, prefati prior generalis et definitores voluerunt quod in civitate Parisiensi, ubi scientie studium maxime viget, domum convenientem ordo acquirat. » L'ordre du Val-des-Ecoliers possédait près du couvent des Blancs-Manteaux un prieuré avec une belle bibliothèque, dont l'inventaire fut dressé en 1288 ; si bien que frère Nicolas, chanoine régulier de la Congrégation de France, écrivait dans les *Antiquités du prieuré de Sainte-Catherine de la Couture de Paris*, le même que le précédent : « Le grand nombre des livres exquis est une marque que les religieux étoient en ce temps-là (en 1288) adonnés à l'étude. » L'ordre, en effet, avait édicté un statut, aux termes duquel le prieur de chacune de ses diverses maisons était tenu d'envoyer à Paris un étudiant apte et d'un esprit attentif. Mais trop tôt venu peut-être, il n'avait pas tardé à tomber en désuétude. Du moins, au commencement du pontificat de Jean XXII, on se ressouvint de lui et des avantages qu'il offrait. Les prieurs assemblés demandèrent qu'il fût remis en vigueur. Par sa bulle du 1er août 1319, le pape permit que douze écoliers fussent annuellement envoyés à Paris pour étudier « in sacra pagina. »

Les frères Prêcheurs et les frères Mineurs cependant continuaient à affluer vers Paris. En ce qui regarde les premiers, les statuts nouveaux que le P. Denifle publie visent surtout le maintien de l'organisation existante, la défense des doctrines de saint Thomas d'Aquin et l'enseignement des langues orientales. Les frères Mineurs prennent leurs sûretés contre les nouveautés doctrinales, qui trouvent chez eux un terrain plus propice. Ils font des statuts, où ils ne négligent pas les minimes détails. Ils s'offenseraient de tout propos tendant à faire entendre qu'ils se refusent à suivre le mouvement général et irrésistible vers les grandes études ; nombreux et fiers de leurs hommes, ils ont des visées plus hautes : ils ne tendent à rien de moins qu'à le mener. Au moment où leurs émules, pressés par leur fraternelle admiration pour l'œuvre colossale de saint

Digitized by Google

Thomas, ne souffrent point que sa doctrine soit en rien contredite, il est curieux de voir Jean Scot surgir du sein de son ordre, où il s'est déjà acquis une réputation de génie naissant. Le ministre général, le présentant lui-même pour la licence en 1304, écrivait au chancelier de Paris et l'appelait « dilectum in Christo patrem Johannem Scotum, de cujus vita laudabili, scientia excellenti, ingenioque subtilissimo aliisque insignibus conditionibus suis partim experientia longa, partim fama que ubique divulgata est. »

Grâce aux textes heureusement choisis et réunis dans le *Cartulaire*, on peut suivre la marche des esprits vers la haute culture. Aussi bien, les statuts des nations, ceux qui touchent aux facultés, à l'enseignement et aux grades et que le P. Denifle a résumés dans l'*Introduction* d'une main si sûre, les constitutions et les lettres pontificales, les statuts royaux, les règlements pour les libraires et la vente des livres, ou pour la police et aussi la sûreté des étudiants toujours en grand nombre, tout tendait au même but : le développement des études et le progrès scientifique.

L'Université de Paris était progressivement devenue un corps prépondérant, au point qu'elle tendit à porter son action plus loin et plus haut que l'enseignement lui-même. D'abord elle essaya, du moins quelques-uns de ses maîtres essayèrent d'être dans l'Église une puissance, armée d'un pouvoir réel de décision. Le 15 juin 1297, quelques maîtres en théologie ne se firent pas faute de décider que Boniface VIII n'était qu'un intrus, et le 21 juin 1303, tous les docteurs réunis opinèrent en faveur de la réunion d'un concile appelé à juger le pape Boniface; le pape n'eut rien de mieux à faire que de les ménager. Ensuite, l'Université aurait bien voulu prendre pied sur le domaine de la politique royale. Du reste, les intérêts de l'Église et ceux de l'État, distincts en principe, étaient, en fait, le plus souvent identifiés. Mais ici, le pouvoir royal, loin de céder, chercha plutôt à s'emparer de l'Université, qui était comme un corps dans l'État. Il ne put y réussir entièrement : l'Université se réfugiait obstinément dans le sein de l'Église. Il y aurait tout profit à poursuivre cette lutte d'influence, d'autorité et de crédit. Mais ce n'en est pas ici le lieu. Je m'éloignerais trop du *Cartulaire de l'Université de Paris*, et je courrais le risque d'oublier l'éditeur et de méconnaître le soin qu'il a mis à préparer et à conduire ce second volume, digne du premier par le nombre des pièces (660, 129 de plus que dans le premier), la richesse et la sûreté des notes. Il se meut à l'aise dan l'érudition la plus haute, parfois abstruse, souvent surchargée par les devanciers. Bon goût et savoir : ces deux mots me paraissent caractériser cette édition du *Cartulaire*, publié avec une sorte de magnificence par le ministère de l'instruction publique. M. Chatelain a prêté son concours à cette grande œuvre. Mais la disposition typographique ne permet pas de se rendre compte de la part qu'il y a prise. C'est un regret.

C. Douais.

L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis, par H. L. Bouquet, docteur et professeur honoraire de Sorbonne, aumônier du lycée Saint-Louis. *Notes et documents pour la plupart inédits, avec un dessin de G. Rochegrosse et plus de soixante-dix vi-*

Digitized by Google

gnettes, sceaux, écussons, plans, vues, portraits, etc. Paris, Delalain frères, 1891, in-8 de xv-768 p.

L'histoire d'un des anciens collèges de Paris est toujours intéressante. Jusqu'à présent, cependant, peu d'écrivains ont tenté d'explorer cette mine. Quicherat a donné l'histoire de Sainte-Barbe, le P. Chapotin celle du collège de Dormans-Beauvais; enfin M. l'abbé Bouquet, aumônier du lycée Saint-Louis, vient de faire paraître celle de ce lycée, autrefois le collège d'Harcourt.

Fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, qui appartenait à une des plus illustres familles de Normandie, il fut destiné à recevoir les élèves de cette nation. Le chapitre premier de ce volume est tout entier consacré à l'étude de l'organisation de la nation de Normandie, de ses assemblées, de ses statuts; on se rend ainsi parfaitement compte de la manière dont les études se faisaient au moyen âge et comment se formèrent la plupart des hommes qui illustrèrent cette époque. Après avoir retracé dans le chapitre suivant l'histoire de la fondation de ce collège, M. l'abbé Bouquet parcourt chacun des siècles de son existence et fait connaître ses vicissitudes pendant ce laps de temps. Toute cette période qui s'écoule depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à la Révolution est vraiment bien curieuse. Pendant la tourmente révolutionnaire, le collège d'Harcourt, comme beaucoup d'autres institutions analogues, disparut, et ses locaux furent vendus. Sous l'empire, Napoléon Ier eut l'intention de rendre ces bâtiments à leur destination primitive, mais ce projet ne put être réalisé que sous Louis XVIII. L'ancien collège d'Harcourt devint alors le lycée Saint-Louis. Le dernier chapitre est consacré à l'histoire du lycée depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Trente-cinq pièces justificatives et une table générale terminent ce volume édité avec soin et orné d'un très grand nombre de gravures, dont beaucoup sont intéressantes, quelques-unes peut-être superflues. L'une d'elles, page 31, est mal interprétée; ce n'est pas la délivrance d'un possédé, mais un clerc rendant l'âme; la Vierge la reçoit et écarte les démons qui voudraient s'en emparer. En somme, dans l'ouvrage de M. l'abbé Bouquet, couronné par l'Académie, on a une bonne histoire du collège d'Harcourt, et il serait désirable que chacun de nos vieux collèges parisiens en eût une semblable.

JULES VIARD.

L'instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers, par l'abbé Ch. URSEAU, licencié en théologie, secrétaire à l'évêché d'Angers. Paris, A. Picard, 1890, in-18 de 344 p.

L'histoire de l'instruction primaire dans un département avant 1789 est toujours une œuvre qui demande beaucoup de labeur et de soin. Depuis quelques années, on voit périodiquement s'augmenter le nombre de ces intéressantes publications, qui font mieux connaître sous certains rapports le passé de notre pays. Pour composer son ouvrage, M. l'abbé Urseau n'a épargné aucune peine. Il ne s'est pas seulement contenté de réunir un certain nombre d'observations faites au cours de lectures plus ou moins étendues, mais il a fouillé toutes les archives et les bibliothèques où pouvaient se trouver les éléments de son travail.

Digitized by Google

Dans les différents chapitres qui le composent, il nous fait connaître successivement quelles étaient les petites écoles d'Anjou pendant toute la période du moyen âge et les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, leur organisation, le personnel qui était à leur tête, l'action de l'Église sur ces écoles. La liste des paroisses du diocèse d'Angers pourvues d'écoles avant 1789 est donnée en appendice. Trois pièces justificatives terminent ce volume, dans lequel on trouvera encore une nouvelle réfutation de la calomnie qui a si souvent montré dans l'Église une ennemie de la science, alors que, comme tant d'œuvres le prouvent, elle en a été la protectrice et en a toujours favorisé la diffusion.

E.-J. V.

La Société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés au dix-huitième siècle. — *Bernard de Montfaucon et les Bernardins* (1715-1750), par Emmanuel DE BROGLIE. Paris, Plon, 1891, 2 vol. in-8 de 381 et 336 p.

Au moment de mon voyage en Italie, c'est-à-dire en 1700, écrivait en 1739 dom Bernard de Montfaucon, âgé de quatre-vingt-cinq ans, « j'employais treize ou quatorze heures par jour à lire et à écrire, comme j'ai toujours fait jusqu'à présent. » On n'a plus l'idée, de nos jours, d'une pareille puissance de travail; mais cette déclaration n'est pas inutile pour qu'on puisse expliquer comment le même homme put mettre au jour les quarante in-folio que représentent le *Saint Athanase*, le *Saint Jean Chrysostome*, le *Diarium italicum*, la *Paléographie grecque*, l'*Antiquité expliquée*, les *Monuments de la monarchie française*, le Catalogue des *manuscrits* de toutes les bibliothèques de l'Europe, et autres travaux d'érudition qui ont rendu le nom de bénédictin synonyme de producteur inépuisable. Or, pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, dom Bernard de Montfaucon, l'auteur des publications que je viens d'énumérer, fut le chef incontesté de tous les travailleurs qui portèrent la réputation de l'abbaye de Saint-Germain jusqu'aux points les plus éloignés des deux mondes ; et ces moines de renom, les Bouquet, les Martin, les de Vic, les Vaissette, les Thuillier, les Lobineau, se glorifiaient de suivre ses conseils et d'emprunter son nom pour s'appeler les *Bernardins*, ou, comme écrivait un jour dom Audren, membres de l'*Académie bernardine*. C'est le tableau de cette société choisie que M. Emmanuel de Broglie nous présente en deux volumes, à l'aide de la correspondance des bénédictins conservée à la Bibliothèque nationale. J'ai dit tableau, mais je devrais plutôt dire galerie de tableaux; car on pourrait s'attendre, après avoir lu le premier chapitre, à assister aux séances et aux travaux d'une véritable académie constituée, tandis qu'il n'est question que des académiciens eux-mêmes, de leurs visiteurs et de leurs correspondants. Mais quel intéressant et vivant défilé ! D'abord les compagnons de travail de l'infatigable bénédictin, celui-ci avec son *Origène*, celui-là avec son *Histoire du Languedoc*, un troisième avec l'*Histoire littéraire de la France*, cet autre avec la *Gallia christiana*, suivi par dom Lobineau, dit le *Père Scrupuleux*, avec l'*Histoire de Bretagne* affranchie des prétentions généalogiques de la maison de Rohan. Puis voici les amis parisiens du monde des lettres et de l'érudition, Bignon, Rollin, Fréret, de Boze, Gédoyn, Alary,

Digitized by Google

La Curne, Vertot, de Rothelin, Valincour et Fraguier; ceux du grand monde : les cardinaux de Polignac et de Rohan, le duc et la duchesse du Maine, le cardinal de Bissy, le duc Henri de Coislin, la chancelière d'Aligre, le comte de Lautrec, le duc de Sully, tous avec de charmantes lettres ou de piquantes anecdotes. A leur suite, nous passons en revue les principaux érudits ou collectionneurs de l'Europe et de la province française; pour les Flandres, le baron de Crossier; pour l'Angleterre, Wilkins et Richmond; pour la Hollande, d'Orville, Camuzat, Brenckmann et Gronovius; pour l'Allemagne, Fabricius, Wolf, Anderson, Borner et l'Électeur de Mayence; pour la Suisse, Jacob Vernet; pour l'Autriche, Kraus, le baron de Bartenstein, Gentilotti et les deux Pez; pour l'Italie, Zeno, Muratori, les Salvini, les cardinaux Albini et Quirini; pour l'Espagne, les marquis de Villena et de Villadorias; — et chez nous, le président Bouhier, les marquis de Valbonnais, de l'Académie française, de Caumont et d'Aubais, les présidents Bon et d'Aigrefeuille, l'archevêque d'Arles, l'évêque de Montpellier, dom Maur Audren de Kerdrel, le maire de Nantes, Gérard Mellier, le capitaine de vaisseau Beauharnais, et le trio des Folard, le chevalier avec sa tactique, le jésuite, professeur de rhétorique à Lyon, avec ses poésies latines, et le chanoine de Nimes avec son exubérante gaieté. — Les correspondances de tous ces personnages si variés de caractère et d'esprit animent singulièrement le récit et lui donnent une vie intense. Ce n'est pas qu'on y trouve d'importants matériaux pour la grande histoire, mais ils abondent en détails fort intéressants pour celle des mœurs dans la première moitié du XVIIIe siècle. Les lettres du chanoine Folard en particulier ménagent au lecteur plus d'une surprise agréable, et mériteraient l'honneur d'une publication à part dans toute leur intégrité. La mise en œuvre de tous ces documents était fort difficile. On pourra reprocher à M. Emm. de Broglie quelques répétitions que je qualifierai d'inévitables, et quelques négligences, comme Saint-Jacques de Fernul à Nantes (I, p. 48) pour Saint-Jacques de *Pirmil*, et le chancelier Séguier, grand-père de Henri de Coislin, l'évêque de Metz (I, p. 171), pour arrière-grand-père.... ; mais ces légères taches, qui, après tout, ne sont peut-être que typographiques, n'enlèvent rien à la réelle valeur du livre et n'empêchent pas de le classer parmi ceux qui auront apporté la meilleure contribution à l'histoire littéraire du XVIIIe siècle.

RENÉ KERVILER.

Portraits du vieux temps. *Mme des Loges. Eustorg de Beaulieu. Pierre de Montmaur. Pierre de Besse*, par Émile FAGE. Paris, Ollendorff, 1891, grand in-18 de IX-319 p.

M. E. Fage a réuni dans ce volume de fines et curieuses études sur quatre personnages qui appartiennent à la même province, le Limousin, et au même siècle, le XVIIe. Chacun d'eux méritait, à des titres divers, l'attention de l'habile biographe, leur compatriote. Avec Mme des Loges (Marie Bruneau), il nous fait pénétrer dans un des premiers salons littéraires qui aient été ouverts à Paris, et il rend le plus juste hommage en termes délicats à cette femme supérieure, aussi bonne que spirituelle, qui fut quelque peu la rivale de la marquise de Rambouillet. Eustorg de

Digitized by Google

Beaulieu, musicien et poète, disciple de Clément Marot, eut une vie « accidentée comme un roman » et qui « nous découvre un coin de la Renaissance en province, dans une petite ville (Beaulieu) perdue au milieu des montagnes. » Au récit fort pittoresque de cette vie, qui touche parfois à la *bohème*, succède le non moins pittoresque récit de la vie de Pierre de Montmaur, professeur de grec au collège royal, plus célèbre comme gastronome et parasite que comme érudit, quoique son érudition fût loin d'être aussi méprisable que son caractère. Nous sommes transportés dans un tout autre monde à la suite de Pierre de Besse, prédicateur qui eut ses moments d'éloquence et qui avait été un peu trop oublié même en sa province natale. Le contraste qui existe entre la grande dame, entourée de la vénération de ses contemporains, et le *piqueur d'assiettes*, victime des quolibets de tous les beaux esprits de l'époque, et qui existe aussi entre le licencieux auteur des *divers rapports*, à l'existence si ondoyante et si troublée, et le grave prédicateur de Louis XIII, dont la vie s'écoula si régulière et si calme, ajoute beaucoup à l'intérêt du recueil. La plus considérable des quatre notices est, comme il convenait, celle qui a été consacrée à Mme des Loges, cette reine de salon dont la réputation fut si brillante et l'influence si étendue. Son admirateur et ami Guez de Balzac aurait été charmé par la lecture d'une telle monographie écrite avec une respectueuse sympathie et une élégance digne de l'héroïne. Dans l'amusante analyse des nombreuses satires en vers et en prose, en français et en latin, lancées contre Montmaur, surtout contre son proverbial appétit et sa cynique mendicité, M. Fage a oublié de mentionner un poème intitulé *Metamorphosis parasiti in caballum*, par Abraham Ravaud dit Remi, professeur d'éloquence au Collège de France. Sur tous les autres points, ses indications sont complètes, et l'on peut dire que, bon chercheur, bon critique, l'auteur des *Portraits du vieux temps* a su rajeunir des sujets souvent traités et qu'il a eu raison d'espérer que le lecteur, « en ces sentiers perdus de l'histoire littéraire, trouvera le coin favorable où l'on aime à s'arrêter. »

T. DE L.

Causeries militaires, par le général THOUMAS, 3e série. Paris, Plon et Nourrit, 1891, gr. in-18 de 380 p.

Une fois encore, le général Thoumas publie une série de ses causeries militaires parues dans le journal *le Temps*. « Entretenir ces traditions de gloire, de grandeur et d'héroïsme de la nation, » tel est le but qu'il s'est donné à lui-même. S'il emprunte beaucoup, n'est-il pas dans son droit et dans son rôle de vulgarisateur? Beaucoup de beaux traits et de hauts faits de nos guerres passées sont par lui tirés de l'oubli et mis en valeur. L'officier y trouve une amorce des filons précieux qu'il doit exploiter, l'homme du monde de grands souvenirs, le jeune homme de beaux exemples. Mais, au lieu de faire remonter l'origine de ces grands actes à des causes secondaires, pourquoi ne pas voir leur véritable cause? Au lieu de parler de l'énergie de tel et tel « enfant de la Révolution » s'étant fait lui-même de rien, pourquoi ne pas montrer que la vigueur de ces hommes plongeait ses racines dans la pro-

Digitized by Google

fondeur des honnêtes générations de l'ancienne France?

J. D'A.

—

Traditions populaires du Doubs, par Ch. Thuriet. Paris, Émile Lechevalier, 1891, in-8 carré de xxxv-535 p.

M. Charles Thuriet est à la fois poète, historien, critique et.... magistrat. J'ajouterai, à son actif, qu'il est connu comme « folkloriste » avant peut-être l'acclimatation en terre française de ce mot anglo-saxon. Entendons-nous bien, toutefois : M. Thuriet ne me paraît pas avoir la conception rigoureuse de ce que sont les « traditions populaires. » A notre sens, ces traditions doivent toujours, dans leur expression, posséder cette saveur naïve, cette verdeur, ce pittoresque spécial qui font de tout ce qui touche aux récits « populaires » une chose bien typique.

Or, tels ne m'apparaissent point, dans leur ensemble, les éléments des *Traditions populaires du Doubs*, en raison du poli, du fini de l'œuvre, reproche qui pourra sembler étrange à plusieurs, mais qui ne s'adresse pas à M. Thuriet, absolument, — au moins dans la plupart des cas. L'infatigable chercheur a surtout mis à contribution les livres concernant la Franche-Comté, ne recourant, semble-t-il, à la mémoire des anciens de cette province que dans des circonstances exceptionnelles. Il est arrivé, de la sorte, à nous donner : 1° soixante-dix-neuf contes, récits ou traditions dont l'arrondissement de Besançon est le théâtre ; 2° cent trois s'appliquant à l'arrondissement de Baume-les-Dames ; 3° trente à l'arrondissement de Montbéliard, et 4° quarante-quatre à celui de Pontarlier. Le tout offre un mélange fort curieux, très attachant, de choses relevant presque autant de l'histoire que de la littérature et même de la religion.

Ici, j'ouvre une parenthèse pour faire ce que j'appellerai l'historique de ce livre, ce à quoi, à ma connaissance, aucune revue parisienne n'a encore songé, — et pour cause, probablement. Je dirai d'abord que la partie de ces traditions qui intéresse la région de Pontarlier a été publiée, dès 1889, dans le tome septième et dernier de la défunte *Revue franc-comtoise*. On trouvera également dans les tomes I, II et III de la deuxième série de l'excellent périodique *les Annales franc-comtoises*, de Besançon, tout ou presque tout ce qui a trait à la circonscription de Baume-les-Dames. Le reste, qui s'applique aux arrondissements de Besançon et de Montbéliard, est annoncé comme devant paraître rétrospectivement dans lesdites *Annales*.

Je regrette d'avoir à chercher noise à M. Ch. Thuriet au sujet de sa préface. Pourquoi, en vérité, a-t-il ainsi réédité purement, simplement et paresseusement (à 28 lignes près : je précise), l'*Aperçu général* dont il a fait précéder ses *Traditions populaires du Jura*, publiées en 1877, c'est-à-dire il y a quinze ans! Depuis, nombre d'ouvrages de premier ordre en matière de folklore ont paru tant en France qu'à l'étranger, et des revues françaises spéciales, *la Tradition*, *Mélusine* et *la Revue des traditions populaires* ont prouvé leur vitalité par de nombreux travaux. M. Thuriet s'est joué le mauvais tour de paraître ignorer tout cela, puisqu'il n'en souffle pas mot en sa préface.

Digitized by Google

En ce qui concerne le recueil proprement dit, il se compose de pièces et de morceaux sans références parfois, ou empruntés aux auteurs les plus divers, — les contes recueillis oralement étant malheureusement le petit nombre. Avant de finir, si je voulais « mal et méchamment » lancer à M. Thuriet la traditionnelle flèche du Parthe, je dirais : M. Thuriet, trop souvent, m'a un peu l'air d'un « monsieur » qui voudrait manger des « gaudes » les mains gantées et en se servant d'une cuillère d'argent. Car presque toutes les choses qu'il rapporte semblent bien vraiment d'origine populaire, mais elles se sont par trop « civilisées » en passant par le canal de lettrés et d'érudits.

N'importe, au fond, ce volume est intéressant, il sera utile. A quand, maintenant, la publication des *Traditions populaires de la Haute-Saône?*

SEQUANIO.

Histoire du règne de Marie Stuart, par Martin PHILIPPSON, tome I. Paris, E. Bouillon, 1891, in-8 de XI-344 p.

Après tant de travaux sur Marie Stuart, un auteur nouveau devait forcément se placer sur un terrain nouveau. Ce que M. Philippson a voulu retracer, « ce n'est pas la vie de Marie Stuart, c'est l'histoire de la grande lutte dans laquelle elle a été impliquée et dont son règne est à la fois le point culminant et la solution, la lutte entre le protestantisme et le catholicisme en Écosse et dans toute la Grande-Bretagne; » autrement dit, « l'unité politique et religieuse de l'Angleterre, base nécessaire de son influence en Europe, » ne pouvait s'opérer sans la rupture définitive de l'alliance traditionnelle qui existait entre l'Écosse et la France. « Jamais la race anglo-saxonne ne se serait propagée sur toute la surface du globe, jamais elle n'aurait couvert les mers de ses marins et les continents de ses colonies, si les Cecil et les Lethington ne l'avaient emporté, vers le milieu du XVIe siècle, sur les desseins de Marie de Lorraine et de sa fille Marie Stuart. » Ainsi la personne de la reine infortunée sera mise de côté, son histoire s'arrêtera à sa captivité, l'auteur perdra l'avantage « de pouvoir toucher et émouvoir les âmes sensibles; » mais, en revanche, il espère « intéresser tous ceux qui se laissent captiver par l'étude des grands problèmes de l'humanité et qui aiment à suivre le développement successif des idées et des forces historiques. »

M. Philippson est moins abstrait et moins exclusif qu'il veut bien le dire. Son premier volume s'arrête au moment où la veuve du jeune François II aborda en Écosse, le 19 août 1561. Les chapitres qui traitent de la régence de Marie de Lorraine, du séjour de Marie Stuart en France, de ses rapports avec les Écossais, sont remplis d'anecdotes piquantes, de portraits pris sur le vif des personnages principaux qui devaient jouer un rôle dans cette suite d'événements tragiques. La question politique et philosophique est préparée sans doute, mais on la laisse encore au second plan. Ce que l'auteur fait ressortir seulement avec une insistance que l'on ne trouvait jusqu'ici que chez les historiens anglais, ce sont les torts que se donna Marie Stuart dès le premier jour vis-à-vis d'Élisabeth, en affectant constamment de se dire la seule héritière légitime de la couronne d'Angleterre,

Digitized by Google

en traitant la fille de Henri VIII de bâtarde, en refusant de ratifier le traité d'Édimbourg, qui avait reconnu la souveraineté d'Élisabeth Tudor. Cependant, au moment de quitter la France, Marie, sans doute pour assurer son paisible voyage, avait donné à l'ambassadeur anglais Throkmorton quelques bonnes paroles; et M. Philippson établit, par des preuves assez convaincantes, que la flotte d'Élisabeth n'avait pas reçu l'ordre de s'emparer de la reine d'Écosse, ou plutôt, que cet ordre avait été révoqué.

Les volumes suivants développeront les phases de cette lutte nationale, de laquelle la France eut le tort de se désintéresser; et nous attendrons les points de vue originaux que nous annonce l'ancien professeur de l'université de Bruxelles.

G. B. DE P.

—

Le socialisme allemand et le nihilisme russe, par J. BOURDEAU. Paris, Alcan, 1892, in-12 de 318 p.

« Comme la Réforme du XVIe siècle a été préparée par les humanistes, la Révolution française par les encyclopédistes, le mouvement ouvrier allemand l'a été par la philosophie classique de l'Allemagne universitaire » (p. 9). Expliquant la genèse du nihilisme russe, M. Bourdeau expose (p. 273) que, pendant la jeunesse de Bakounine, la philosophie de Hegel faisait fureur à Moscou. Il rappelle, du reste, fort à propos, que Joseph de Maistre a prédit le nihilisme en 1810 : « Une étude intempestive de la science ferait des jeunes Russes des *rienistes;* elle tendrait à remplir la Russie d'une multitude de demi-savants pires cent fois que l'ignorance même, d'esprits faux et orgueilleux, dégoûtés de leur pays.... Tout le monde aura l'orgueil de la science sans en avoir la substance. Tout le monde sera entêté, inquiet, raisonneur, mécontent, examinateur, indocile, comme si l'on savait réellement quelque chose » (p. 289).

Je trouve au début du livre une spécification fort exacte du socialisme : « Refondre l'homme et la société sur le type jacobin et transformer l'État souverain en distributeur des biens et des vivres, c'est-à-dire en organisateur de la misère et de la famine. Le fonds plus ou moins déguisé des systèmes socialistes est bien encore le jacobinisme, l'idée que la nature humaine peut être transformée par le despotisme de l'État; mais sur ce jacobinisme est venue se greffer la question ouvrière » (p. 2).

La conclusion ouvrière est la même : « Ce que les classes ouvrières exigent maintenant, c'est l'intervention arbitraire de l'État — non à titre d'exception pour remédier à des abus trop criants, à une exploitation inhumaine, mais d'une façon permanente, absolue. L'État-Providence, le Dieu-État pourrait, pensent-elles, si seulement il le voulait, transformer la propriété privée en propriété collective, supprimer la libre concurrence, régler la production, distribuer les biens au profit de la communauté, rendre tous les hommes égaux et prospères. Ce sentiment et cette exigence constituent le socialisme » (p. 4). Voilà qui est parfaitement vrai, bien dit et bien jugé.

Vient ensuite un exposé détaillé de la doctrine de Marx. M. Bourdeau termine par une étude sur Lassalle, qu'on a surfait et qui ne sortira pas grandi des détails intimes — quelquefois trop intimes — que donne

Digitized by Google

l'auteur sur la vie privée du personnage. La fin « absurde en soi » de Lassalle eut un épilogue qui témoigne du prestige qu'exerçait l'agitateur sur le monde radical: la Suisse demanda l'extradition du Roumain qui l'avait tué en duel. Notre ministère des affaires étrangères était assez éclairé sur les hommes et les choses pour déjouer cette concession aux clameurs des partis. Voici, sur la personnalité et l'œuvre de Lassalle, une appréciation de M. Bourdeau, à laquelle manque seulement la note religieuse :

« Lassalle n'était pas un génie, mais c'était un homme génial, habile à s'emparer de certaines aspirations de son temps, à les propager et surtout à organiser, à discipliner un parti. Ses livres offrent peut-être plus de brillante surface que de fond; sa pompeuse éloquence semble apprêtée, récitée devant un miroir. Ambitieux avec audace, habileté, esprit de suite, c'était surtout un homme de volonté. La plupart manquent leur vie par incapacité de vouloir. Lassalle a ruiné la sienne par excès contraire, par une énergie affolée » (p. 266).

A. D'AVRIL.

Que deviendront les colonies françaises dans l'éventualité d'un conflit franco-russe avec la triple alliance? par J. POPOWSKI. Paris, Baudoin, 1892, in-12 de 68 p.

Un ancien élève de notre école d'application d'état-major examine, au point de vue technique, les conditions probables d'une guerre de la France et de la Russie contre la triple alliance. Comme le titre l'indique, il se préoccupe surtout de la perte possible de nos colonies. Cette éventualité lui paraît surtout désastreuse. Il ne croit pas, du reste, que rien doive nous désintéresser définitivement des pertes éprouvées pendant la dernière guerre.

L'attachement de M. Popowski pour la France et sa compétence incontestable donnent de l'intérêt à cet exposé, que publicistes et militaires consulteront avec fruit, dussent-ils en contester les déductions.

A. D'AVRIL.

Réponse au mémoire de la jeunesse roumaine de Bucharest, par le Dr G. MOLDOVAN, professeur à l'Université de Kolozsvar. — Traduit du hongrois par A. DE BERTHA. Kolozsvar, Kózmuvelódes, 1891, in-8 de 71 p.

Le mémoire auquel répond le professeur Moldovan a été publié à Bucharest en 1891, chez Góbl : il est intitulé : *Mémoire des étudiants universitaires de Roumanie relatif à la situation des Roumains de Transylvanie et de Hongrie*, in-4 de 51 p. avec carte ethnographique.

Les Roumains se plaignent d'être opprimés par les Madgiars, particulièrement depuis l'accord (*Ausgleich*) de 1867. C'est là une affaire de politique militante dans laquelle notre *Revue* n'a pas à intervenir; mais les Roumains fondent leurs réclamations sur le droit historique. Il s'agit de savoir s'ils sont établis en Transylvanie depuis la colonisation de Trajan, ou s'ils s'y sont infiltrés beaucoup plus tard, de manière à y avoir été simplement hospitalisés par les Madgiars. C'est une question qui a été suscitée, du moins à l'état aigu, par l'Allemand Rösler. En second lieu, quel rôle les Roumains ont-ils joué

Digitized by Google

en Transylvanie jusqu'au moment où toute l'autorité y fut attribuée aux seuls Madgiars, Seklers et Saxons? L'interprétation qu'on attribuera au mot *knès*, fréquemment employé dans les actes anciens, a ici une grande importance.

Le débat historique a donné lieu à de nombreuses publications. Parmi celles qui sont accessibles au lecteur français, j'indiquerai : *Mémorandum composé et publié par le Comité élu par l'assemblée générale des représentants des électeurs roumains*, tenue à Hermanstadt les 12, 13 et 14 mai 1881. Paris, Dentu, 1883, petit in-4 de 94 p. Ce mémorandum est abondamment fourni de documents dont l'autorité ne me paraît pas avoir été ébranlée par les adversaires de la cause roumaine. Un professeur de Jassi, M. Xenopol, avait déjà publié en français (Paris, Leroux), avec beaucoup de pièces à l'appui, une étude sur la situation des Roumains en Transylvanie pendant le moyen âge.

A. D'AVRIL.

Souvenirs de la côte d'Afrique. *Madagascar, Saint-Barnabé*, par le baron E. DE MANDAT-GRANCEY. Paris, Plon et Nourrit, 1892, in-12 de 312 p.

Dans le concerto quelque peu lugubre de la question esclavagiste, le baron de Mandat-Grancey apporte la note gaie. Il le fait avec infiniment de grâce et de belle humeur; il y apporte une compétence incontestée.

Nos sentiments se rencontreront sur plusieurs points. Avec lui, je considère ceux qui ont décrété, sans ménagement ni transition, l'affranchissement, dans nos colonies, comme des malfaiteurs à l'encontre de la population blanche et de la population noire. Un servage transitoire était la solution indiquée. M. de Grancey exprime également des idées fort justes sur la nécessité de créer un clergé indigène et de tenir compte du génie des populations. Le dogme est intangible; le rite ne peut être que celui de la mission convertissante, puisqu'il n'en existe pas dans la contrée; mais on devrait, paraît-il, introduire des modalités sur certains points délicats de discipline ecclésiastique, comme la chose subsiste dans le Levant, comme les jésuites l'avaient tenté dans le Maduré.

L'auteur des *Souvenirs*, qui est lui-même bon catholique, rend hommage aux missions ; mais j'ai plus de confiance que lui dans le résultat quand je vois ce qui s'est fait à Loanda, au Tanganika, ce qui se prépare à Kita, lorsque je vois essaimer jusqu'au Kili-Mandjaro la colonisation noire de Bagomoyo *(quondam* Saint-Barnabé).

Il me parait que M. de Grancey excelle dans l'exercice paradoxal qui consiste à généraliser des vérités partielles ou des réalités contingentes. Lorsqu'un noir a été amené sur la côte par les traitants à mille kilomètres de son village incendié, lorsque sa famille a été dispersée, il lui devient avantageux d'être acheté ou loué par un Européen qui le convertira et lui assurera jusqu'à la mort une existence relativement douce ; mais le malheur, le crime, c'est qu'il ait été traîné à la côte. Et comme les musulmans sont les artisans les plus actifs de la chasse aux hommes (que notre auteur ne cherche pas à justifier), je ne puis à aucun degré applaudir avec lui à leur intrusion sur le continent noir.

Non seulement les chasseurs arabes commettent le plus grand des crimes

Digitized by Google

en brisant le lien de la famille, en dépeuplant des régions entières; mais, par le fait qu'ils expédient des noirs en Asie, ils perpétuent, dans les empires musulmans, l'esclavage, que la traite seule peut alimenter. Ils perpétuent un état social dont M. de Grancey serait, paraît-il, disposé à s'accommoder, mais qui, domestiqué ou non, est une violation du droit naturel, je le lui prouverai quand il voudra, ici ou ailleurs. Vous viendrez me dire que certains pays ne peuvent pas vivre autrement. Si ces États ne peuvent pas vivre sans violer le droit naturel, qu'ils ne vivent pas. Ils mourront lentement de leur belle (ou vilaine) mort; mais il me serait facile de démontrer que tel n'est pas le cas, notamment pour la Turquie et pour la Perse, où l'esclavage est un dissolvant.

A. D'AVRIL.

Juifs et antisémites en Europe, par Jean DE LIGNEAU. Paris, Tolra, 1891, in-12 de VIII-388 p.

Ce livre, dit l'auteur, n'est pas un livre de polémique, mais d'histoire *documentée*, un livre de défense sociale. Nous n'avons, ajoute-t-il, presque rien mis de nous et pris beaucoup aux autres. Et, en effet, les citations abondent et ces citations sont pour la plupart des manifestes, des entrevues, des articles de journaux, ce qui nous paraît constituer de la polémique au premier chef.

Le volume est orné des portraits de MM. Édouard Drumont, Jacques de Biez, docteur Stœcker, ce qui montre suffisamment dans quel sens les *documents* ont été colligés et commentés.

Un bon point à M. de Ligneau pour avoir répudié le mot *sémite*, que nous ne devons pas nous laisser imposer par le pédantisme allemand. L'auteur passe successivement en revue l'état de la question juive dans toutes les parties de l'Europe où elle a éclaté. Il parle de Jérusalem (p. 18 et suivantes).

Que de points encore mal éclaircis et qu'il serait bon d'approfondir, non plus sur le ton du journalisme, mais sur celui de la science! Le Talmud est mal connu; des pubtications récentes le mettent cependant à la portée de tous. — Que sont devenus les Karaïtes, ces juifs non talmudisants? — Et les juifs de la Nouvelle Alliance, — ces nouveaux chrétiens judaïsants? Et les traits qui distinguent le juif espagnol du juif allemand? etc., etc.

A. D'AVRIL.

Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, par le comte H. DE CHABANNES, t. Ier. — Dijon, imp. Jobard, 1892, in-4 de 944 p.

Malgré son ancienneté et l'éclat des services militaires de plusieurs de ses membres, la maison de Chabannes, qui s'honore du comte de Dammartin et du maréchal de la Palice, n'avait pas encore d'historien. Elle vient de le rencontrer dans un jeune officier d'artillerie, que la vie de garnison ne semblait pas avoir préparé à une étude aussi laborieuse et aussi prolongée, mais qui, de fait, peut le disputer aux érudits de profession. En quittant volontairement l'armée active, M. le comte Henri de Chabannes s'est enfermé dans les archives de sa famille et a entrepris d'en extraire tout ce qui touche à ses ancêtres, dont le

Digitized by Google

premier connu vivait vers l'an 895. Après l'honneur de servir son pays, je ne connais pas d'œuvre plus noble, plus tentante et plus capable d'élever l'âme que celle de recueillir les traditions de sa race — *mementote operum patrum* — et d'en retracer les services. Au rebours des généalogistes amateurs, dont la vanité plus que la vérité conduit souvent la plume, il n'a pas commencé par dresser une liste de noms, sauf à y appliquer ensuite les titres qu'il découvrirait; il a réuni d'abord les preuves de son histoire et n'écrira celle-ci qu'après avoir épuisé les textes originaux sur lesquels elle repose. Le tout ne formera pas moins de huit volumes in-4, tirés à 70 exemplaires et non destinés au commerce. Le premier volume, remarquablement imprimé par M. Jobard, de Dijon, ne renferme que des pièces authentiques, dont le plus grand nombre est inédit et auxquelles, pour être complet, l'éditeur a joint certaines chartes ou d'autres documents déjà connus, mais intéressant tous la maison de Chabannes. Ces pièces sont distribuées par ordre chronologique sous le nom de chacun des personnages qu'elles concernent. Il suffit d'en parcourir quelques-unes pour s'assurer que leur intérêt historique dépasse souvent les limites de la famille et qu'elles ont une valeur pour le pays lui-même, valeur qui s'accroît encore par la correction du texte et le soin méticuleux apporté à leur reproduction. M. le comte de Chabannes n'a pas seulement travaillé pour les siens, il a aussi travaillé pour notre histoire générale, et les paléographes peuvent lui envier autant sa scrupuleuse et intelligente fidélité d'éditeur que la richesse de la mine dont il a exploité les précieux filons. Quand cet important ouvrage sera terminé, il prendra certainement place parmi nos meilleurs recueils tirés des archives particulières de la noblesse française.

HENRI BEAUNE.

L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut de France, par le comte Henri DELABORDE, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Paris, Plon, 1891, in-8 de 396 p.

L'histoire de l'Académie des Beaux-Arts que publie l'homme qui, par son talent comme par sa situation, était le plus capable de nous la donner, fait penser à ces édifices dont on admire autant l'élégance que la solidité. Tout y est aussi habilement qu'exactement présenté. De nombreux portraits littéraires, dessinés de main de maître, et à rendre jaloux par leur frappante ressemblance les peintres les plus renommés parmi les confrères de l'auteur, attireront surtout l'attention. Entre tous, on distinguera ceux de David, Houdon, Pajou, Méhul, Grétry, Quatremère de Quincy, Gossec, Horace Vernet, Gros, Hippolyte Flandrin, Rossini, Halévy, Auber, Beulé. De piquantes anecdotes se mêlent aux graves récits. On sourit en voyant le farouche républicain David renier, comme tant d'autres, son passé politique et, après avoir tant crié : Mort aux tyrans! accepter avec servilité et même avec enthousiasme la dictature de Napoléon On sourit encore en le voyant exiger de ceux qui venaient admirer son tableau des *Sabines* le paiement d'un droit d'entrée et se procurant, par un aussi peu noble moyen, une somme assez ronde, 72,000 livres. On applaudit

Digitized by Google

au bon tour joué par Mme Houdon à Barère et autres tigres en carmagnole pendant leur visite à l'atelier de l'illustre sculpteur, son mari, « incriminé d'incivisme, » lequel, sans cette spirituelle intervention, « aurait été sans doute rejoindre ou précéder dans la prison, et peut-être sur l'échafaud, André Chénier, Lavoisier, tant d'autres, martyrs encore de la dignité de leurs talents ou de leur vie. » Ici, on déguste une épigramme de Talleyrand contre Canova et, plus loin, un bon mot de Charles X à Gros improvisé *baron* par le roi en face même des peintures de la coupole de Sainte-Geneviève, comme un vaillant officier décoré sur le champ de bataille, ce qui fit dire que « peu de titres de noblesse ont été en ce genre acquis avec plus de mérite et conférés avec plus de grâce. » Voici une historiette qui rappelle quelque peu la légende d'Archimède sacrifiant sa vie à la passion de l'étude : « Quatremère de Quincy s'était laissé absorber si complètement par le travail, il s'était si bien épris de sa tâche, que lorsque, après le 9 thermidor, les portes de la prison lui furent ouvertes, il demanda comme une grâce de prolonger son séjour aux Madelonnettes, afin de pouvoir terminer sur place une de ces statuettes que son départ eût laissée inachevée. Il resta donc plusieurs jours volontairement emprisonné, au risque d'attendre indéfiniment le nouvel ordre d'élargissement.... » Il y aurait à indiquer bien d'autres particularités curieuses, par exemple un rapprochement entre les funérailles de Grétry et celles de Victor Hugo, une note sur divers académiciens élus avant l'âge de trente ans, une autre note qui établit, contre les prétentions de Grégoire, de Lakanal et de leurs partisans, que « de tous les hommes qui coopérèrent à la fondation de l'Institut, Daunou a plus de titres qu'aucun autre à la reconnaissance publique, » des détails sur le *Dictionnaire des Beaux-Arts*, auquel l'Académie travaille avec une sage lenteur et un peu, ce me semble, comme Pénélope travaillait à son interminable toile. Ajoutons que la monographie est complétée par une liste chronologique par sections et par fauteuils des membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut, par une liste alphabétique des membres de la Compagnie, des associés étrangers, des correspondants, par une table des noms cités dans le volume, et concluons en déclarant que le travail de M. Delaborde retrouvera tout le succès que les divers chapitres avaient déjà obtenu dans la *Revue des Deux Mondes*.

T. DE L.

Les plus illustres captifs, *ou recueil des actions héroïques d'un grand nombre de guerriers et autres chrétiens réduits en esclavage par les Musulmans.* Paris, Delhomme et Briguet, 1891, 2 vol. in-8.

Le R. P. Calixte de la Providence, qui travaille depuis bien des années à la restauration de l'ordre des Trinitaires, dont il est membre, n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, car il a publié déjà plusieurs ouvrages relatifs à ce grand ordre de la rédemption des captifs, et le dernier : *Corsaires et Rédempteurs*, vient d'avoir un légitime succès.

Aujourd'hui il donne au public un précieux ouvrage, encore manuscrit dans la bibliothèque Mazarine et dû (en 1640) à la plume féconde du

Digitized by Google

P. Dan, Trinitaire, qui avait vu lui-même les esclaves chrétiens dans les bagnes d'Alger. Il s'y trouve 162 notices sur *les plus illustres captifs*, tombés, depuis le XIIe siècle, au pouvoir des forbans des côtes de l'Afrique. C'est vraiment une lamentable histoire, mais fort édifiante, car on y voit, d'un côté, la ferme constance dans la foi de ces princes, de ces chevaliers, de ces croisés, de ces chrétiens de toute condition qui gardèrent leur religion, souvent jusqu'au martyre, et, d'un autre, l'absolu dévouement de ces religieux trinitaires, appelés très justement les *Rédempteurs*, et qui poussaient leur charité héroïque jusqu'à prendre les fers des malheureux captifs, quand leur bourse était épuisée. Parmi ces pieuses notices, les plus intéressantes sont, sans contredit, celle des trois chevaliers rendus à leur patrie par Notre-Dame de Liesse (t. I, p. 92), celle de Henri le Lion, duc de Mecklembourg et compagnon, à la croisade, de notre roi saint Louis (I, 145), celle du fameux Raymond Lulle (I, 217), celle de Jean de Hérédia, grand maître des chevaliers de Rhodes (I, 230), etc., etc.

Ces curieuses notices, dont le P. Calixte a respecté le style naïf, sauf pour quelques locutions trop vieillies et peu compréhensibles, n'ont pas seulement une saveur pieuse qui plaira aux lecteurs chrétiens, elles renferment aussi un véritable intérêt historique, car le P. Dan, déjà célèbre par son *Histoire de Barbarie*, ne parle que de ce qu'il a vu ou connu de bonne source. On doit donc remercier le P. Calixte d'avoir, dans ces deux beaux volumes, mis à la portée de tous les érudits ce qui n'était connu que de quelques chercheurs, en les complétant par des notes fort utiles. Nous espérons aussi que cette publication favorisera l'entière résurrection de l'ordre vénérable de la Sainte-Trinité en l'appliquant, comme les cardinaux Parochi et Lavigerie l'ont conseillé au docte et modeste Trinitaire, à la rédemption non plus des captifs enlevés par des pirates, mais aux pauvres nègres de l'Afrique centrale.

D. Th. Bérengier, O. S. B.

Marguerite d'Angoulême. — *Une véritable abbesse de Jouarre*, par H. de la Ferrière. Paris, Calmann-Lévy, 1891, grand in-18 de IV-391 p.

M. de la Ferrière, qui est pour les grandes dames du XVIe siècle ce qu'a été Victor Cousin pour celles du XVIIe, ajoute deux portraits à tous ceux qu'il avait déjà eu le mérite de peindre avec tant de fidélité. Ces nouveaux portraits, non moins ressemblants que les premiers, sont ceux de la reine de Navarre, sœur de François Ier (p. I-206), et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, abbesse de l'abbaye bénédictine de Jouarre, fille de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier (p. 207-308). Quoique Marguerite d'Angoulême ait été déjà l'objet de nombreux travaux, quelques-uns excellents, l'étude de M. de la Ferrière ne sera pas inutilement lue par les meilleurs connaisseurs des choses du XVIe siècle, car il a tiré force intéressantes particularités du livre de dépenses de cette princesse tenu par Jehan de Frotté, contrôleur général de ses finances, et communiqué à l'habile biographe par M. le marquis de Frotté, descendant en ligne directe de cet officier de la maison de la reine de Navarre. Le précieux document a surtout permis à l'éditeur de la correspondance de

Digitized by Google

Catherine de Médicis de nous faire mieux connaître les largesses dont la digne sœur du Père des lettres comblait les érudits, les poètes, les artistes de son temps. Il met ainsi quelques diamants de plus dans la couronne, déjà si brillante, posée sur le front de « l'une des plus charmantes femmes du XVIe siècle, » de celle qui étendit sa douce protection sur Victor Brodeau comme sur Clément Marot, sur Lefèvre d'Étaples comme sur Bonaventure Desperiers, sur Gérard Roussel comme sur Nicolas Bourbon, sur Nicolas Denisot comme sur Pierre Boaistuau, sur Claude Baduel comme sur Jacques Amyot, sur Étienne Dolet comme sur Charles de Sainte-Marthe, sur l'architecte Serlio comme sur le peintre Clouet, etc., et qui contribua pour une large part à la fondation du Collège de France. M. de la Ferrière s'est aussi très heureusement servi des Lettres de Marguerite d'Angoulême, « où a passé le meilleur de son âme, » et c'est avec la même « irrésistible sympathie » que « de son vivant elle inspira à tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher, » qu'il a fait ressortir les admirables qualités de cette *perle des Valois*, comme l'appelait Michelet.

Charlotte de Bourbon était déjà connue par les récits de Brantôme. M. de la Ferrière, à l'aide de divers documents, les uns inédits, les autres publiés à l'étranger, a fort bien complété les renseignements fournis par le spirituel chroniqueur sur cette *amie* de Ludovic de Nassau, laquelle devint, plus tard, la femme du frère de Ludovic, Guillaume le Taciturne, prince d'Orange. La notice sur *Une véritable abbesse de Jouarre* ne manque pas d'intérêt, mais le voisinage de l'étude sur la séduisante Marguerite lui fait un peu de tort, et c'est avec joie que l'on retrouve dans les *appendices* (p. 311-391) quelques lettres d'elle à Mlle de Caumont, copiées par M. de la Ferrière au *British-Museum*, et une réfutation de l'odieuse accusation de Génin contre la sœur de François Ier, réfutation empruntée à un article du journal *le Semeur*, et dont l'auteur est M. Lutteroth, loyal critique, qui, combattant aussi une autre injuste assertion trop souvent répétée, a formellement déclaré que « Marguerite avait observé scrupuleusement jusqu'à sa mort toutes les pratiques de la religion catholique. »

Nous ne nous séparerons pas du volume de M. de la Ferrière sans signaler une lettre par lui jadis transcrite à la bibliothèque du Louvre et adressée, le 16 novembre 1566, à Catherine de Médicis, où l'on trouve de curieux détails sur les réparations urgentes que nécessitait déjà l'état délabré du château de Chambord.

T. DE L.

Le Gérant : A. VILLIN.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion** paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnemens séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récens et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignemens bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Etranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1891 forment une collection de 63 volumes grand in-8. Prix : 515 fr.; pour les sociétaires, 438 fr.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux de nos confrères qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oatés, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, Directeur-Administrateur de la Librairie de la Propagande; à Madrid, José Ruiz y Cs, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
NOV 1 1892
LIBRARY.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

104e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1892

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1892

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1892

Pages

I. — LES ORIGINES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET SON ORGANISATION AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES, par **M. l'abbé P. Feret** 337

II. — JEAN L'AVEUGLE EN FRANCE, par **M. Th. de Puymaigre**. 391

III. — UN TÉMOIN DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE A PARIS. — JEAN-GABRIEL-PHILIPPE MORICE, d'après des documents inédits, par **M. H. de Broc** 453

IV. — L'ENQUÊTE SCOLAIRE DE L'AN IX, par **M. Ernest Allain**. 499

V. — MÉLANGES : UNE ACCUSATION CONTRE EDMOND CAMPION, par **M. J. Forbes, S. J.** 545

LE MOT DE L'ABBÉ EDGEWORTH, par **M. G. du Fresne de Beaucourt** 564

METZ ET LE MARÉCHAL BAZAINE, d'après une publication récente, par **M. Roger Lambelin** 577

RECHERCHES SUR QUELQUES DATES ANCIENNES DE L'HISTOIRE DU MEXIQUE, par **M. le comte de Charencey** 591

VI. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** 600

VII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine**. 621

VIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 635

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
NOV 1 1892
LIBRARY.

LES

ORIGINES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ET SON ORGANISATION AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I.

Pendant que les barbares, au ve siècle, couvraient de ruines l'empire romain, les connaissances humaines se réfugiaient autour des églises et dans les monastères, qui se chargèrent d'en conserver religieusement l'inestimable dépôt, pour s'attribuer plus tard, la tempête un peu calmée, la noble mission d'en répandre au dehors les éléments.

En effet, outre les écoles où l'on se formait graduellement au sublime ministère évangélique, il y avait aussi, portant différents noms, mais toujours sous l'autorité épiscopale et la direction ecclésiastique, les écoles où l'on enseignait, en tout ou en partie, les fameux sept arts libéraux, et celles où les enfants étaient initiés aux secrets de la lecture et à l'harmonie du chant; mais nulle part on ne négligeait la religion, dont la connaissance se développait parallèlement aux autres et souvent en éclairait la marche [1]. Les écoles monastiques rivalisaient de zèle. Sous les toits qui abritaient la vie religieuse, tandis que les

[1] Voir Claude Joly, *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques*, Paris, 1678, in-12; Theiner, *Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique*, traduct. franç., Paris, 1841.

Digitized by Google

uns méditaient l'Écriture et les Pères ou s'adonnaient à l'étude des documents historiques, des littératures grecque et latine, ou bien aux soins de la multiplication, par de fidèles copies, des ouvrages de l'antiquité, d'autres se consacraient à un ministère extérieur, mais non moins agréable à Dieu que profitable aux hommes : l'enseignement dans ce qu'il avait de plus élémentaire comme de plus élevé. Cette œuvre civilisatrice, inspirée par l'Évangile, était encouragée, commandée par l'Église dans les conciles. Sans nous arrêter au sixième concile général de Constantinople qui aurait prescrit l'établissement, même dans les villages, d'écoles gratuites dont les prêtres devaient prendre soin [1], citons, en particulier le deuxième concile de Vaison, en France, qui, au VIe siècle, chargeait les prêtres des paroisses, ainsi que cela se pratiquait en Italie, de vaquer à l'instruction de la jeunesse ecclésiastique [2], et celui de Cloveshoe ou Cloveshou en Angleterre, qui, au VIIIe, voulait que les évêques, les abbés et les abbesses veillassent à la lecture assidue parmi leurs subordonnés, et qu'on forçât les enfants à se rendre aux écoles [3].

L'on ne songeait, et avec raison, qu'à s'adresser à l'Église pour avoir une part du précieux trésor des connaissances humaines. Lorsque Charlemagne voulut imprimer dans son empire un nouvel essor aux lettres et aux sciences, c'est Alcuin, diacre de l'église d'York, qu'il appela, Alcuin qui dirigea la fameuse école palatine où ne dédaignaient pas de s'asseoir l'empereur, ses enfants, ses ministres, les seigneurs de sa cour, Alcuin, qui, par ses autres établissements d'instruction, ses travaux, ses exemples, exerça une si puissante action sur la France de

[1] Bergier, *Dictionn. de théolog.*, art. ÉCOLE.

[2] Mansi, *Concil.*, t. VIII, col. 726, can. I : « Hoc enim placuit, ut omnes presbyteri, qui sunt in parochiis constituti, secundum consuetudinem, quam per totam Italiam satis salubriter teneri cognovimus, juniores lectores quantoscumque sine uxore habuerint, secum in domo ubi ipsi habitare videntur, recipiant...., ut et sibi dignos successores provideant.... »

[3] Mansi, *Concil.*, t. XII, col. 397, can. VII : « .... Decreverunt.... ut episcopi, abbates atque abbatissæ.... studeant et diligenti cura provideant, ut per familias suas lectionis studium indesinenter in plurimorum pectoribus versetur.... Proinde coerceantur et exerceantur in scholis pueri ad dilectionem sacræ scientiæ, ut per hoc bene eruditi inveniri possint ad omnimodam Ecclesiæ Dei utilitatem.... »

Digitized by Google

ce temps [1]. Un siècle après et en puisant aux mêmes sources, la France payait l'Angleterre de retour. De nouvelles invasions menaçaient de faire retomber la grande île dans les ténèbres de l'ignorance. Pour parer à un semblable malheur, Alfred le Grand obtint d'au delà du détroit deux moines, non aussi connus qu'Alcuin, mais d'un secours non moins salutaire, Grimbald et Jean. Sans parler de l'Italie, où la culture intellectuelle se donnait sous l'influence plus directe de la papauté et surtout par le ministère des religieux bénédictins, les noms des saints évêques Léandre, Isidore, Ildefonse, sont inséparables des écoles, si fréquentées et si fécondes en heureux résultats, de Séville et de Tolède. Enfin, dans le Nord, Liège méritait, par son centre d'enseignement à la cathédrale, à la collégiale de Saint-Barthélemy, au monastère de Saint-Laurent, son glorieux surnom de *nourrice des beaux-arts* [2].

Telle fut l'œuvre chrétienne jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles, époques où les Universités se constituaient pour devenir, sous l'autorité de l'Église et avec la protection et les faveurs du pouvoir civil, le foyer et la règle des sciences sacrées et profanes.

II.

A Paris, trois écoles avaient acquis particulièrement de la célébrité : l'école palatine ou du palais, l'école Notre-Dame et celle de Sainte-Geneviève.

[1] « Charles, dit le moine de Saint-Gall, insatiable de gloire, voyait l'étude des lettres fleurir dans tout son royaume; mais il s'affligeait qu'elle n'atteignit pas à la sublimité des anciens Pères de l'Église. Dans son chagrin, formant des vœux au-dessus d'un simple mortel, il s'écria : « Que n'ai-je onze « clercs aussi instruits et aussi profondément versés dans toutes les sciences « que Jérôme et Augustin ? » Le docte Albin (Alcuin), quoique se regardant comme très ignorant en comparaison de ces Pères, fut cependant saisi d'une grande indignation, ne put s'empêcher de la laisser éclater un moment, et, osant plus qu'aucun mortel n'aurait osé en présence du terrible empereur, répondit : « Le Créateur du ciel et de la terre n'a pas fait d'autres hommes « semblables à ces deux-là, et vous voulez en avoir une douzaine ! » (*De gestis Carol. Mag.*, lib. I, cap. IX, traduct. de la *Collect. des mém. relat. à l'hist. de France*, par M. Guizot, t. III, p. 183-184.)

[2] *Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 17, 19; t. IX, p. 40. Nous lisons à cette dernière page : « La lumière qui sortoit de l'école de Liège et se répandoit sur toute la France, comme on l'a vu sur le siècle précédent, continua encore à luire en celui-ci, » c'est-à-dire dans le XIIe.

Digitized by Google

Quand nous parlions plus haut de l'école palatine, nous ne prétendions pas en attribuer la fondation au célèbre empereur. Sous la première race, il devait y avoir également au palais des maîtres pour l'instruction de la famille royale et des principaux feudataires de la couronne. « Dès le temps de la première race de nos rois, dit Crévier, on trouve des vestiges d'une école tenue dans leur palais, où la jeune noblesse se formoit et s'instruisoit pour les places qui demandoient des lettres et des connaissances [1]. »

En nommant tout à l'heure cette école parmi celles de Paris, nous ne prétendions pas, non plus, la fixer absolument dans cette ville. Nous savons que, sous Charlemagne, elle suivait la cour, que, partant, Aix-la-Chapelle fut son siège ordinaire et que, sous Louis le Débonnaire, elle n'eut pas plus de fixité. Nous voulons simplement dire que Paris peut, en revendiquant la possession momentanée de cette école, s'attribuer une part de l'heureuse influence qui en découla. A cette école, de plus ou moins près, comme directeurs, auditeurs, protecteurs ou amis, se rattachent, outre le grand organisateur Alcuin, les hommes les plus célèbres de l'époque, l'historien Paul Warnefride, le poète Fardulfe, Théodulfe et Leirade, plus tard l'un évêque d'Orléans et l'autre archevêque de Lyon, Adalhard, saint Angilbert, Éginhard, Clément l'Irlandais, Amalarius Symphosius, Riculfe, depuis archevêque de Mayence, le fameux Hincmar, etc.

Cependant, si une lettre du pape Nicolas Ier à Charles le Chauve était authentique en tous points, on serait assez en droit de conclure que ce prince aurait enfin fixé l'école palatine dans la capitale de la France. Dans cette lettre, en effet, Charles est loué de ce que par ses soins les *études refleurissent dans le royaume et spécialement à Paris;* et, d'autre part, il est prié d'interdire à Jean Scot, *chef de l'école, le séjour* de la même ville, de peur que, par l'enseignement de ce dernier, *le mauvais grain ne se mêle au bon* [2]. Ce qui est certain, c'est que le roi montra un grand zèle pour les lettres et les sciences. « Sa cour, dit un écrivain, étoit devenue comme un palestre et un lieu d'exercices pour toutes les parties de la sagesse. Aussi,

[1] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 26.
[2] Du Boulay, *Hist. Univers. Paris.*, t. I, p. 184.

Digitized by Google

toute la noblesse et tous les grands du royaume y envoyoient-ils leurs enfants, pour s'y former aux sciences divines et humaines [1]. »

L'école continua son enseignement pendant le règne de Louis le Bègue, sous la direction du moine Mannon, qui finit par quitter la cour pour se retirer dans son monastère de Condate, aujourd'hui Saint-Claude. A partir de ce moment, elle semble disparaître pour ressusciter et jeter un dernier éclat avec Remi d'Auxerre, qui mourut en 908 [2].

La décadence de la royauté amena fatalement la décadence de cette fameuse école. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le principe du progrès ou du rétablissement des « bonnes lettres » après tant de secousses politiques et de ruines sociales [3].

Anciennes comme celles des cathédrales, des abbayes ou des monastères, et, comme elles, situées près du lieu saint [4], les deux écoles de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève ne se dessinent que faiblement dans l'histoire durant les premiers siècles

[1] Paroles citées par Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 42.

L'histoire nous a conservé le nom des successeurs d'Alcuin comme directeurs de l'école palatine sous Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve. Après un certain maître irlandais, très probablement Clément qui porte ce même surnom d'Irlandais et qui enseignait en même temps qu'Alcuin, nous trouvons Claude, depuis évêque de Turin, Aldric, disciple et collaborateur d'Alcuin à l'école de Saint-Martin de Tours, depuis archevêque de Sens, Amalarius Symphorius, également disciple d'Alcuin et également élevé ensuite à la dignité archiépiscopale sur le siège de Lyon, Jean Scot Érigène, le moine Mannon. (Crévier, *ibid.*, p. 38 et suiv.)

[2] « Voyant, d'une part, dit avec raison Crévier, qu'il n'est fait mention ni de vocation épiscopale ni d'aucune liaison de l'école qu'il rouvrit à Paris avec celle de l'église de cette ville, et, de l'autre côté, que sa venue dans cette même ville concourt presque avec les derniers témoignages qui nous restent de l'école du palais, je ne puis me refuser entièrement à une idée flatteuse qui me frappe, ni m'empêcher de conjecturer que l'école palatine pouvait avoir été établie par Charles le Chauve à Paris, et que Remi vint en continuer la tradition. » (Crévier, *ibid.*, t. I, p. 62.)

[3] Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, t. I, p. 217.

[4] « Les anciennes écoles de Sainte-Geneviève, écrit du Molinet, estoient situées au mesme endroit que celles de Nostre-Dame, car, comme celles de la cathédrale. .. estoient au mesme costé droit du portail en tirant vers l'Hostel-Dieu, ainsy celles de Sainte-Geneviève estoient placées entre le porche de l'église et la porte de la maison où l'on montoit par des degrez. » (Bibl. de Sainte-Genev., ms. H, fr. 21, in-fol., *Hist. de Sainte-Geneviève et de son église royale et apostolique*, p. 583.)

Digitized by Google

de leur existence [1]. La gloire de l'école palatine aura sans doute éclipsé la leur, en attendant que cette école elle-même leur cède complètement la place.

Nous savons que ces deux centres d'enseignement étaient fréquentés et comptaient des maîtres estimés pour leur savoir. Mais il faut arriver jusqu'à la fin du xe siècle pour rencontrer, dans l'école de Sainte-Geneviève, un professeur de renom. C'est Hubold qui, non content des cours, suivis pourtant, de la ville de Liège, vint étudier à Paris, entra ou s'unit au chapitre de Sainte-Geneviève et attira par son enseignement un grand nombre d'élèves. Contraint par son évêque de retourner en Belgique, il s'empressa de profiter d'un second voyage à Paris pour donner, et avec non moins de succès, de nouvelles leçons [2].

Quant à Notre-Dame, en lui réservant les maîtres qui sont simplement cités comme ayant professé à Paris, il faudrait descendre encore davantage le cours des âges; mais plus de noms s'offriraient à nous. Ce serait, dans le xie siècle, Lambert, disciple de Fulbert de Chartres, Drogon de Paris, Magenolde d'Allemagne, et Anselme de Laon. Ces deux derniers comptèrent parmi leurs élèves Guillaume de Champeaux [3].

Ces deux écoles, attirant à elles, vers la même époque, des élèves de tous les pays, produisirent des hommes de mérite, au nombre desquels nous devons placer saint Stanislas, évêque de Cracovie, Gebbard, archevêque de Salzbourg, saint Étienne, troisième abbé de Citeaux, Robert d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontevrault, etc. [4].

Nous attribuons indifféremment à Notre-Dame et à Sainte-

[1] Héméré, *De Academia Parisiensi*, Paris, 1637, p. 7, donne en ces termes à l'école de Notre-Dame plus d'ancienneté qu'à celle de Sainte-Geneviève : « Fuit autem ista, ut ego judico, prima configuratio atque institutio Academiæ Parisiensis, quæ a D. Dionysio initia, exigua illa quidem ac perobscura, a Germano præsule succum pleniorem, ab erudito denique imperatore statum illum accepit, quo et litterarum universitas dici et quidam generalis studiorum mercatus videri posset. » C'est assez juste avec le vague des expressions et malgré une certaine confusion entre l'école palatine et l'école Notre-Dame.

[2] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 68-69.

[3] *Ibid.*, p. 72 et suiv.

[4] *Ibid.*, p. 69 et suiv.

Digitized by Google

Geneviève l'honneur d'avoir formé de semblables élèves, car nous estimons parfaitement juste la réflexion de du Molinet au sujet de ceux qui sont connus comme ayant étudié à Paris. « Il ne faudroit pas conclure aussitost, a-t-il écrit, que c'eût esté en celles (les écoles) de Notre-Dame, y ayant autant et plus de raisons de croire que ç'a esté en celles de Sainte-Geneviève, puisqu'on remarque plus expressément qu'elles ont esté fréquentées par les étrangers [1]. »

III.

Nous savons ce qu'on enseignait dans ces écoles. Mais quelle méthode suivait-on? quel caractère et quelle force pouvait avoir l'enseignement ?

Nous commençons par l'instruction religieuse ou la théologie. « On étudioit, dit très exactement Fleury, les dogmes de la religion dans l'Écriture et dans les Pères, et la discipline dans les canons. Il y avoit peu de curiosité et d'invention, mais une haute estime des anciens : on se bornoit à les étudier, les copier, les compiler, les abréger. C'est ce que l'on voit dans les écrits de Bède, de Raban et d'autres théologiens du moyen âge; ce ne sont que des recueils des Pères des six premiers siècles, et c'étoit le moyen le plus sûr pour conserver la tradition [2]. » Comme l'enseignement oral ne différait pas de l'enseignement écrit, la méthode était surtout autoritaire, la méthode d'investigation se bornant à bien saisir le sens et l'accord des textes, et celle d'argumentation n'apparaissant guère que pour en tirer les légitimes conséquences.

Nous ne passerons pas en revue les diverses parties de l'enseignement humain, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. C'est ce qu'on appelait les sept arts libéraux, qui se divisaient en *trivium* et *quadrivium*. Le *trivium* comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique; le *quadrivium* l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Estimant que les sept arts libéraux conduisaient à la science ou à la sagesse, on en

[1] Bibl. de Sainte-Genev., ms. H, fr. 21, in-fol., p. 576.
[2] *Hist. ecclésiast.*, Discours de l'an 600 à l'an 1100, XXI.

Digitized by Google

faisait deux catégories avec les noms indiqués [1]. On professait du *quadrivium* ce qu'on savait, et, certes, en astronomie, les connaissances étaient fort limitées. Dans le *trivium*, la dialectique était déjà en grand honneur : on tenait à exceller dans l'art du raisonnement, duquel la subtilité ne se trouvait pas toujours bannie. On n'allait pas être bien longtemps à faire de cet art le plus étonnant usage qu'on s'en soit jamais permis. La grammaire et la rhétorique appellent plus particulièrement notre attention.

La grammaire, art de parler et d'écrire selon les règles, était au moyen âge ce qu'elle avait été chez les Grecs et chez les Romains : avec les rudiments du langage, elle comprenait l'interprétation des mots, l'explication des poètes, les règles de la prononciation, en sorte qu'il y avait là tout un système d'études littéraires. La rhétorique, art de bien dire, afin d'arriver à persuader, convaincre, s'est en tout temps montrée à peu près ce qu'elle est aujourd'hui, comme en tout temps elle a été l'objet d'un enseignement spécial. De même qu'à notre époque la rhétorique est considérée comme le couronnement des humanités, de même alors on l'estimait le couronnement des études grammaticales, qui étaient en réalité nos humanités elles-mêmes.

Jean de Salisbury nous a décrit la méthode de Bernard de Chartres, un des meilleurs humanistes de son temps et qui professait dans cette dernière ville, à la fin du XIe siècle, méthode qu'on peut considérer généralement comme celle des maîtres de grammaire et de rhétorique. Dans les pages tracées par l'illustre Anglais, nous voyons que Bernard de Chartres ne se bornait pas à l'explication littérale. Il s'appliquait, à la fois, à faire ressortir les richesses du langage : propriété des termes, choix de l'expression, figures de mots et de pensées, tours oratoires, élégance du style, force du raisonnement, harmonie de la phrase, en un mot, ce qui constitue les lois, les finesses comme les beautés de l'art de bien dire, tout cela était examiné, apprécié, mais toujours selon la capacité des auditeurs. Comprenant l'importance de cultiver la mémoire, il faisait rendre compte des

[1] Les anciens ont exprimé les sept arts libéraux dans ce vers :
Lingua, tropus, ratio, numerus, tonus, angulus, astra.

Digitized by Google

ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, A PARIS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE (1892-1893)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 7 NOVEMBRE 1892

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **E. ANDRÉ**, Président du Conseil; **HÉLY D'OISSEL**, Vice-Président; **E. BOUTMY**, de l'Institut, Directeur de l'École; **Alfred ANDRÉ**, régent de la Banque de France; **AYNARD**, député, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Lyon; **Jean CASIMIR-PÉRIER**, Vice-Président de la Chambre des députés; **Comte CHAPTAL**; **GRIOLET**, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, Vice-Président du Conseil d'administration du chemin de fer du Nord; comte **L. de SÉGUR**, administrateur du chemin de fer d'Orléans; **Jacques SIEGFRIED**, banquier; **H. TAINE**, de l'Académie française; **C. de VARIGNY**.

Commissaire : M. **Louis MULLER**, industriel.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR

Digitized by Google

ANNÉE 1892-1893

TABLEAU ET PROGRAMMES DES COURS RÉGULIERS DU 7 NOVEMBRE 1892 AU 3 JUIN 1893

NOTA. — Une brochure spéciale donne des détails complets sur l'enseignement de l'École et les carrières auxquelles elle prépare.

LÉGISLATION CIVILE COMPARÉE

M. Jacques Flach, professeur au Collège de France.
(*Une leçon par semaine*).

Le Droit de famille.

I. — Histoire du droit de famille.

La famille comme unité politique. — Sociétés antiques. — Puissance paternelle et maritale. — Copropriété de famille. — Vestiges actuels de cet état primitif : Russie, Slaves méridionaux, Orient, etc.

Le droit de famille subordonné au régime foncier. — Société féodale.

L'individu, unité politique. — Conséquences au point de vue du droit de famille. — Sociétés modernes.

II. — Le droit de famille considéré dans son organisme.

Mariage. — Le mariage religieux et le mariage civil. — Régimes matrimoniaux. — Condition de la femme. — Divorce et séparation de corps.

III. — Le droit de famille dans ses rapports avec le droit public.

Régimes successoraux en vigueur dans les divers pays. — Partage égal. — Droit de masculinité. — Droit d'aînesse et de juveigneurie.

Liberté de tester. — Réserve héréditaire. — Partage d'ascendants. — Substitutions et majorats.

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVES EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. Le Vavasseur de Précourt, maître des Requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
(*Une leçon par semaine*).

I. — *Organisation du pouvoir central.* — Principes généraux de droit public et administratif. — Séparation des pouvoirs. — Pouvoir constituant, pouvoir exécutif, pouvoir législatif; droit électoral.

II. — *Organisation administrative.* — Président de la République. — Ministres. — Conseil d'État. — Juridiction administrative, ses organes, ses règles de compétence et de procédure. — Conflits. — Cour des Comptes. — Instruction publique. — Conseil supérieur. — Régime des cultes. — Armée, recrutement, état des officiers.

III. — *Organisation judiciaire.* — Comparaison avec les pays étrangers.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES

M. Gabriel Alix.
(*Deux leçons par semaine*).

ÉCONOMIE POLITIQUE

M. Cheysson, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur à l'Ecole des Mines.
(*Une leçon par semaine*).

Introduction. — Besoins; Travail; Richesse; Utilité; Capital.

La Statistique. — Son rôle vis-à-vis de l'Economie politique.

1. — *Production.* — Travail : Division du Travail; Liberté du travail. — Capital : les machines. La nature : la propriété; questions agraires. — Le classement des industries. — Le climat et les lieux.

2. — *Répartition.* — Salaire. — Rente. — Intérêt. — Profit.

Rapport entre le capital et le travail. — Importance et caractères de l'harmonie. — Patronage. — Association. — Institutions de prévoyance. — Syndicats. — Grèves. — Collectivisme.

3. — *Circulation.* — Echange; Valeur; Monnaie; Crédit; Banques. — Transports. — Commerce; Douanes.

4. — *Consommation.* — Consommations publiques et privées. — l'État; son rôle ses limites. — L'impôt. — Les travaux publics.

Nota. — Des conférences libres sur les *questions agricoles au point de vue économique* seront faites par M. D. Zola, professeur à l'École d'agriculture de Grignon.

GÉOGRAPHIE COMMERCIALE ET STATISTIQUE

M. Levasseur, de l'Institut.
(1er trimestre. *Une leçon par semaine*).

Les grandes routes de commerce et les principales marchandises dans l'antiquité et au moyen âge jusqu'à la découverte de l'Amérique. — Les grands marchés du monde de la découverte de l'Amérique jusqu'à l'ère des chemins de fer. — Coup d'œil sur les grandes régions économiques du globe. — Les chemins de fer, leur histoire en Europe et aux États-Unis. État actuel dans le monde. — Les routes de terre et la navigation intérieure. — Les grands ports du monde. — La navigation à vapeur. — État actuel de la marine marchande (voile et vapeur). — Le commerce comparé des grands États du monde.

M. de Foville, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, chef du bureau de statistique et de législation comparée au Ministère des Finances.
(2e trimestre. *Une leçon par semaine*).

Productions principales, grandes industries et commerces internationaux : Les céréales. — La viande. — Les boissons. — Les matières premières. — Combustibles,

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE

M. Gaidoz, Directeur à l'Ecole des Hautes Etudes.

(*Une leçon par semaine*).

L'Empire d'Allemagne et le pangermanisme : Origines historiques : la nationalité allemande et les nationalités non allemandes de l'empire. — Les Allemands de Russie et les provinces baltiques. — L'élément allemand en Autriche. — La Suisse. — Les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. — La France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. — Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. — Formation historique de ces différents Etats. — Répartition et situation des nationalités et des religions dans ces Etats.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DE 1789 A 1818

M. Albert Sorel, de l'Institut.

(*Une leçon par semaine*).

1. — Droit public de l'Europe en 1789.
2. — La Révolution française et l'Europe.
3. — L'Empire français et l'Europe.
4. — Le Congrès de Vienne et les traités de 1815.
5. — La Restauration. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — L'Europe en 1818.

M. Albert Sorel, de l'Institut.

(*Une conférence par semaine*).

Les services diplomatiques en 1789. — Des sources de l'histoire diplomatique en général. — Sources de cette histoire de 1789 à 1818. — Analyse et étude des textes. — Exercices pratiques. — Procédure d'une négociation.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. André Lebon, Chef de cabinet du président du Sénat.

(*Une leçon par semaine*).

Les constitutions de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse, de l'Italie et de la Belgique.

HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES ET DE L'ESPRIT PUBLIC PENDANT LES DEUX DERNIERS SIÈCLES

M. Lévy-Bruhl, Professeur agrégé de l'Université.

(*Une leçon par semaine*).

L'évolution de l'esprit public en Allemagne de 1815 à 1860.

ORGANISATION MILITAIRE COMPARÉE

M. le colonel Niox, professeur à l'École supérieure de guerre.

(*Une leçon par semaine*).

Géographie stratégique et organisation militaire comparée des principaux États.

L'Empire Allemand. Constitution de l'Empire. — Organisation défensive de ses frontières. — Armées et procédés de mobilisation.

Monarchie austro-hongroise. Compétition des races. — Situation stratégique vis-

Régimes politique, législatif, civil, administratif et judiciaire : l'État, le souverain, les ministères, la province, l'arrondissement, le canton, la commune, la famille et l'individu.

Impôts, travaux publics. — Agriculture, commerce et industrie.

HISTOIRE DES RAPPORTS DES ÉTATS OCCIDENTAUX AVEC L'EXTRÊME-ORIENT

M. Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

(*Une leçon par semaine*).

I. — Notions sommaires pour l'époque antérieure au XVIIIe siècle; découverte du Cap de Bonne-Espérance; conquêtes portugaises; expéditions hollandaises. — La France et l'Angleterre aux Indes au XVIIIe siècle.

II. — L'Angleterre, la France, la Russie, les États-Unis et l'Allemagne dans les pays de l'Extrême-Orient au XIXe siècle.

III. — Histoire contemporaine : la Chine, la Cochinchine, le Tongking, Siam et le Japon depuis 1860.

COURS COMPLÉMENTAIRES

LÉGISLATION DES CHEMINS DE FER*

M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit.

I. — *Historique du développement des chemins de fer en France.* — Période de 1823 à 1851. — Premières concessions : leurs caractères généraux, leur durée. — Discussions de 1837 et de 1838 à la Chambre des députés : construction et exploitation par l'État ou par l'industrie privée. Loi du 11 juin 1842 : plan général du réseau, système des concessions mixtes. — Crise de 1847 et de 1848. Exploitation de plusieurs lignes par l'État.

Période de 1852 à 1870. — Concessions de longue durée. Fusions. Formation de six grandes compagnies. Crise de 1858. — Conventions financières de 1859. Création des compagnies secondaires. Chemins de fer d'intérêt local (loi du 12 juillet 1865).

Période de 1871 à 1882. — Reprise du développement des lignes ferrées. Situation fâcheuse des compagnies secondaires et d'intérêt local. Loi du 18 mai 1878 : rachat de 2 615 kilomètres par l'État et constitution d'un réseau d'État. Plan des grands travaux (loi du 17 juillet 1879). — Modification de la législation sur les chemins de fer d'intérêt local (loi du 11 juin 1880).

Période de 1883 à 1891. — Conventions financières de 1883 conclues entre l'État et les grandes compagnies. Leurs résultats. — Notions sur l'histoire du développement des chemins de fer dans les principaux États étrangers.

II. — *Des lois relatives à l'établissement des chemins de fer.* — De la déclaration d'utilité publique. — Des concessions. Concessions de gré à gré et par voie d'adjudication. — Effets des concessions. — De leur durée et des causes exceptionnelles qui y mettent fin. Du rachat. La question du rachat en France. — Notions sur l'état de la question en Allemagne, en Autriche et en Italie. — Du cahier des charges.

III. — *Des lois concernant l'exploitation des chemins de fer.* — Des tarifs. De leurs différentes espèces. Réformes opérées depuis 1883. — Principes de l'homologation et de l'égalité. — Des pouvoirs de l'administration et des droits des compagnies. — Notions sur les règles relatives aux tarifs admises dans les principaux États étrangers.

Digitized by Google

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'Enseignement de l'École des Sciences politiques est *le couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse des connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'Ecole des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'Administration*. Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée :

1. **DIPLOMATIE.** (Ministère des Affaires étrangères. Légations. Consulats.) (1).
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. Contentieux des ministères. Sous-préfectures. Secrétariats généraux de département. Conseils de préfecture. Administration algérienne et tunisienne) (2).
4. **INSPECTION DES FINANCES.**
5. **COUR DES COMPTES.**
6. **ENTREPRISES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET EMPLOIS DANS LES COLONIES.** Enfin le programme réunit et groupe des éléments d'instruction supérieure formant préparation à des postes d'initiative ou de contrôle, en France ou à l'Etranger, dans les services commerciaux et contentieux des grandes entreprises industrielles et financières, particulièrement celles qui reposent sur une concession ou un monopole. (Banques, Assurances, Mines, Compagnies de chemins de fer, de navigation, de câbles transmarins, de crédit foncier, de gaz, d'éclairage électrique, de transports urbains, etc.). Il contient, en outre, les enseignements spéciaux nécessaires pour la préparation aux consulats d'Orient et d'Extrême-Orient et aux emplois dépendant de Compagnies qui ont des intérêts dans les mêmes régions (1).

Pendant les dernières années, les résultats des concours placés à l'entrée des carrières auxquelles l'École prépare peuvent se résumer ainsi :

CONSEIL D'ÉTAT

De 1877 à 1891, sur 73 candidats reçus, 58 ont appartenu à l'École.

INSPECTION DES FINANCES

De 1877 à 1892, sur 62 candidats reçus, 59 ont appartenu à l'Ecole. Depuis 1880 tous les candidats reçus ont été préparés par l'École.

COUR DES COMPTES

Aux concours de 1879, de 1882, de 1884, de 1886, de 1888, de 1890 et de 1892, les élèves de l'Ecole ont obtenu 31 places sur 33.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Aux concours de 1886, de 1887, de 1888, de 1889, de 1890, de 1891 et de 1892, sur 57 candidats reçus, 48 ont appartenu à l'Ecole.

ORGANISATION. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

L'École reçoit des élèves et des auditeurs; les uns et les autres sont admis sans examen, avec l'agrément du Directeur et du Conseil de l'École.

Ils n'ont à justifier d'aucun grade universitaire.

Les *élèves* sont les personnes qui ont pris une *inscription d'ensemble*.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une ou plusieurs *inscriptions partielles*.

Les élèves sont seuls admis à briguer le diplôme de l'École.

Aucun auditeur ne peut s'inscrire aux conférences de préparation pour l'Inspection des Finances ou pour la Cour des Comptes, s'il n'est inscrit, en outre, au cours de finances, ou au cours d'organisation administrative, ou au cours de matières administratives, ou au cours d'économie politique.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement comprend dans chaque section des Cours et des Confé-

Des prix en livres, pour une valeur totale de 1 200 francs, sont attribués aux candidats les plus distingués.

DIRECTEURS D'ÉTUDES

Le but de cette création est de procurer des conseillers et des guides aux élèves qui sentent le besoin d'une direction.

Chaque année, le Directeur de l'École désigne, parmi les hommes distingués que l'Ecole s'honore d'avoir formés depuis dix ans, un certain nombre de personnes de bonne volonté qui acceptent le mandat de Directeurs d'études.

L'élève qui en exprime le désir est présenté à l'un de ces Directeurs. Le Directeur reçoit une fois par mois les élèves qu'il a agréés, s'enquiert de leurs progrès, les interroge sur les difficultés qu'ils rencontrent, leur suggère des travaux à entreprendre, examine et revise avec eux leur plan d'études.

GROUPES DE TRAVAIL

Les *groupes de travail* sont des conférences où d'anciens élèves, réunis sous la direction de leurs anciens professeurs, traitent par écrit et discutent des

Digitized by Google

générales qui résultent de ces rapprochements.

ORDRE DES ÉTUDES

On peut commencer les études chaque année. Leur durée normale est de deux ans; elle peut être étendue à trois ans, de manière à coïncider avec les études de droit, ou en vue d'une préparation plus approfondie.

Les Cours et Conférences sont distribués en *cinq sections* : I. Section administrative; II. Section diplomatique; III. Section économique et financière; IV. Section coloniale; V. Section générale (droit public et histoire). Les sections étant organisées en vue du diplôme de l'École, les élèves qui ne briguent point ce diplôme ont toute liberté pour composer autrement et selon leurs convenances particulières la liste des cours qu'ils entendent suivre.

L'enseignement est réparti de façon à se combiner utilement avec les études de licence ou de doctorat en droit. Dans les trois premières sections, le cadre des études a été déterminé, non seulement d'après le programme des concours qui ouvrent l'accès de l'Inspection, de la Cour des Comptes, de la Diplomatie, de l'Auditorat au Conseil d'Etat, mais d'après les nécessités ultérieures de chaque carrière et en vue des autres emplois sur lesquels le candidat pourra trouver avantageux de se rabattre en cas d'échec. La Section coloniale prépare à des emplois administratifs en Algérie et en Tunisie et complète les éléments fournis par les sections diplomatique et financière pour la préparation aux consulats du Levant et de l'Extrême-Orient, ou aux emplois de compagnies ayant des intérêts dans ces régions. La Section générale est destinée spécialement aux jeunes gens qui cherchent à l'Ecole le complément d'une éducation libérale, ou qui se préparent à la vie publique.

Des cours d'Anglais, d'Allemand, de Russe et d'Arabe parlé (dialecte algérien et tunisien) ont lieu, chacun deux fois par semaine.

EXAMENS, DIPLOMES

Dans chaque Section, un examen partiel a lieu à la fin de chaque année en cours d'études, un examen général et final à l'expiration de la dernière année.

Les élèves qui en font la demande sont seuls admis à subir ces épreuves. Elles portent *sur toutes les matières* de la section choisie par le candidat, et, en outre, sur ceux des cours des autres sections et sur les cours complémentaires qu'il indiquera dans une demande adressée au Directeur de l'École.

Un diplôme est décerné dans chaque section aux élèves reconnus capables.

(1) Art. 8 du décret du 25 août 1888.

« Nul ne pourra se faire inscrire en vue du concours : ... 4° s'il ne produit : soit un diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres, soit un diplôme de l'Ecole des Chartes... soit, à la condition d'être bachelier ès lettres, un diplôme de l'*Ecole des Sciences politiques*.

(2) Arrêté de M. le Gouverneur général de l'Algérie en date du 26 mars 1892 : « Peuvent être nommés adjoints aux administrateurs de communes mixtes les candidats pourvus du diplôme de langue arabe délivré par l'Ecole des langues orientales vivantes ou du diplôme de l'*Ecole des Sciences politiques*. »

Droit public et privé, sous la direction de MM. Ribot, Alix, Renault et André Lebon; celui d'Histoire et Diplomatie, sous la direction de MM. Sorel, Albert Vandal.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de 10 heures du matin à 10 heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose d'environ 25 000 volumes et d'environ cent revues et journaux français et étrangers.

ANNÉE SCOLAIRE 1892-1893

L'année scolaire commencera le lundi 7 novembre et finira le 3 juin 1893. — Elle est divisée en deux termes. Le second terme commence le 1er mars. On s'inscrit au secrétariat à partir du 3 novembre.

Les cours seront suspendus pendant la semaine du jour de l'an, la semaine sainte, la semaine de Pâques et les jours de fêtes légales.

INSCRIPTIONS

1° INSCRIPTION D'ENSEMBLE

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Donnant entrée à tous les cours et conférences tant réguliers que complémentaires et à la bibliothèque.	180 fr.	300 fr.

2° INSCRIPTIONS PARTIELLES

Un cours (une leçon par semaine).		60 fr.
Id. (deux leçons par semaine).		120
Une conférence (une leçon par semaine)		50
Id. (deux leçons par semaine)		100

3° COURS DE LANGUES

Allemand, Anglais, Russe ou Arabe parlé (deux leçons par semaine).	30 fr.	50 fr.

4° BIBLIOTHÈQUE

Pour toute l'année (sauf août et septembre)	50 fr.

5° EXAMENS

Examen de 1re année (épreuves orales).	40 fr.
Examen final (épreuves écrites et orales)..	60 fr.
Diplôme.	20 fr.

(1) Les compagnies dont les noms suivent ont fondé des bourses d'études à l'École : *Banque de France*, cinq bourses ; *Crédit foncier de France*, deux bourses ; *Chemin de fer du Nord* trois bourses.

Paris. — Typographie Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29088.

Digitized by Google

traité. — Pays-Bas.

Russie. 1° Situation stratégique vis-à-vis de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Empire Ottoman. 2° Situation des Russes dans l'Asie centrale et en Transcaucasie. Leurs relations avec l'Empire Ottoman, la Perse, la Chine, l'Afghanistan.

L'Empire Ottoman et les États danubiens. Situation politique et militaire respective de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie et de la Turquie.

L'Angleterre. Sa puissance maritime et son développement colonial, ses positions stratégiques sur les grandes routes de navigation.

Bassin de la Méditerranée. États riverains. Leur puissance relative, leurs intérêts militaires et commerciaux.

Afrique. 1° Afrique du nord : Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Égypte. Le mouvement musulman. 2° Entreprises de découverte et de colonisation dans l'Afrique centrale, dans les bassin du Niger et du Congo. 3° Développement des protectorats anglais et allemands dans l'Afrique australe et sur les Côtes orientales.

Asie. — Mers des Indes et de la Chine. — L'Inde anglaise. — Annam et Cochinchine. — Les routes du Pacifique.

SYSTÈMES COLONIAUX *

M. Paul Leroy-Beaulieu de l'Institut.

(*Une leçon par semaine*).

Des systèmes coloniaux des principaux pays : Espagne, Portugal, Angleterre, Hollande, France.

DROIT ANNAMITE *

M. Silvestre, ancien chef de la Justice indigène en Cochinchine.

(*Deux conférences par semaine*).

Origines, histoire et philosophie du droit annamite.

Lois religieuses et rituelles ; administratives ; civiles ; criminelles ; commerciales, etc.

de l'ouvrier dans son état normal de travail et de santé. — *Crises de la famille ouvrière :* maladie, chômage, accident, infirmités, vieillesse, mort. — Remèdes appliqués ou proposés en France et à l'étranger. — *Systèmes en présence :* Action de l'Etat ; — du patronage ; — des intéressés ; — des mœurs.

Nota. — Ces conférences seront accompagnées de visites industrielles qui auront lieu sous la direction du professeur.

CAISSES DE RETRAITES ET SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS *

M. Paul Guieysse, député.

Généralités sur les caisses de retraite. — Tables de mortalité. — Calcul élémentaire des annuités viagères. — Conditions de fonctionnement des caisses de retraites. — Examen théorique des divers systèmes de caisses de retraites ouvrières. — — Sociétés de secours mutuels : but, budget, fonctionnement, réglementation. Diverses branches (maladie, décès, retraites,; rapports entre elles. — Fonds commun et livret individuel. — Établissement du bilan.

CONFÉRENCES SUR L'ENREGISTREMENT *

M. De Colonjon, chef du personnel à la Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

COURS DE LANGUES

Allemand : M. Leser, professeur à l'école des Ponts et Chaussées.
Anglais : M. Morel, professeur au lycée Louis-le-Grand.
Russe : M. Leger, professeur au Collège de France.
Arabe parlé (dialecte algérien et tunisien) : M. Houdas, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes.

N.-B. — *L'ouverture des cours marqués de ce signe : * sera indiquée par affiche.*

ANNÉE 1893-1894

TABLEAU SOMMAIRE DES COURS

Organisation administrative comparée (Le Vavasseur de Précourt).
Matières administratives (Alix).
Finances françaises et étrangères (Stourm).
Conférence pour l'inspection des finances (Dubois de l'Estang, — Plaffain).
Conférence pour la Cour des comptes (Boulanger).
Histoire parlementaire et législative (Dietz).
Histoire constitutionnelle de l'Europe. — Angleterre, États-Unis, France (Lebon).
Histoire diplomatique de l'Europe, 1648-1789 (N... — Kœchlin).
Histoire diplomatique de l'Europe 1648-1878 (Sorel).
Conférence d'histoire diplomatique (Sorel).
Histoire politique de l'Europe pendant les quinze dernières années (Anatole Leroy-Beaulieu).
Affaires d'Orient (Vandal).

Droit des gens (Funck-Brentano).
Droit international (Renault).
Législation commerciale et maritime comparée (Lyon-Caen).
Economie politique (Dunoyer).
La monnaie, le crédit et le change (Arnauné).
Droit annamite (Silvestre).
Droit musulman (Houdas).
Législation coloniale (Wilhelm).
Géographie coloniale (Pelet).
Allemand (Leser).
Anglais (Morel).
Russe (Leger).

N. B. — Voir pour les programmes détaillés la brochure explicative.

Digitized by Google

térêt local. — Commune. — Origines de la commune. — Patrimoine communal. — Des divers marchés passés au nom de la commune. — Budget. — Octrois. — De l'accroissement des charges locales en France depuis cinquante ans. — Des divers services publics communaux. — Voirie communale. — Chemins vicinaux et ruraux. — Concours pécunaire de la commune à divers services de l'État : cultes et instruction primaire. — Sections de commune. — Syndicats de communes. — Administration des grandes capitales : Londres, Berlin, Paris. — Du mouvement de décentralisation qui s'est produit en France depuis 1830. — Du mouvement de centralisation qui s'est produit dans d'autres États.

III. — *Colonies françaises et Algérie.* — Organisation. — Budget colonial. — Administration de l'Algérie et de la Tunisie.

IV. — *Des établissements publics et d'utilité publique.* — Question de la propriété des personnes morales. — Principales institutions d'assistance publique et de prévoyance : Caisses des retraites; Caisses d'épargne postales.

FINANCES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

M. René Stourm, ancien Inspecteur des Finances et ancien Administrateur des Contributions indirectes.

(*Une leçon par semaine*).

I. — *Revenus publics : impôts et domaine.* — Définition de l'impôt. — Qualités qu'il doit posséder. — Analyse et détail des diverses formes d'impôt : Impôts directs, impôts de répartition et de quotité. — Impôts sur le revenu. — Impôts indirects. — Impôts de consommation. — Monopoles exercés ou délégués par l'Etat. — Revenus divers. — Domaines. — Forêts. — Revenus départementaux, communaux et coloniaux.

II. — *Ressources extraordinaires.* — Crédit public. — Emprunts et dette. — Amortissement. — Conversions. — Cours forcé. — Dette flottante. — Moyens de trésorerie.

M. Dubois de l'Estang, Inspecteur des Finances

(*Une conférence par semaine*).

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Analyse du décret du 31 mai 1862 : Comptabilité de l'Etat.

M. Plaffain, Inspecteur des Finances.

(*Une conférence par semaine*).

Législation des impôts et organisation des régies financières. — Attributions des agents de chaque administration. — Contributions indirectes, Douanes, Postes et Télégraphes.

Nota. — Il sera fait en outre une conférence d'interrogation pour les candidats à l'Inspection.

M. Boulanger, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

(*Deux conférences par semaine*).

Examen théorique et pratique des règlements sur la comptabilité publique. — Budget général de l'Etat; contrôle législatif, administratif et judiciaire.

M. Arnauné, chef de bureau à la Direction générale des Douanes.

(*Une conférence par semaine*).

Transformations successives du système commercial de la France. — Le commerce extérieur aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. — Législation douanière. — Commerce général et commerce spécial. — Tarifs. — Modes d'évaluation. — Tableaux du commerce extérieur.

AFFAIRES DE BANQUE

M. Raphael-Georges Lévy.

(*Une conférence par semaine*).

Généralités. — Utilité du cours. — Historique. — Idées fondamentales sur lesquelles repose la banque.

Théorie de l'intérêt de l'argent. — Description des principales opérations de banque. — Comptabilité. — Lettre de change. — Théorie du change. — Questions monétaires. — Double et simple étalon. — Billet de banque. — Cours forcé. — Banques d'émission. — Revue des principales banques d'émission du monde. — Banques particulières : banques de dépôt et associations financières. — Etude des bilans. — Banques foncières.

Revue sommaire et description des diverses catégories de titres mobiliers. — Rapports de la banque et de la Bourse.

Nota. — Des conférences libres et exercices sur la *comptabilité* seront faits par M. des Essarts, chef des études économiques à la Banque de France.

DROIT DES GENS

M. Funck-Brentano.

(*Une leçon par semaine*).

Le droit des gens en temps de guerre. — L'organisation des armées et leur conduite dans les pays envahis. — Rapports des Etats et des armées ennemies. — Droits et devoirs des neutres. — Le droit des gens maritime, la traite, la guerre et la neutralité maritimes.

Le progrès et la décadence des Etats dans leurs rapports avec la pratique et les doctrines du droit des gens.

DROIT INTERNATIONAL

M. Renault, professeur à Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine*).

Nationalité d'origine; naturalisation; conséquences d'un démembrement de territoire. — Territoire; traités de limites et de voisinage. — Condition des étrangers (Législation; traités de commerce et d'établissement, Capitulations, traités avec l'Extrême-Orient). — Statuts personnel et réel; exécution des jugements et actes étrangers; compétence à l'égard des étrangers. — Application de la loi pénale; extradition.

Digitized by Google

II. — COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. **AUCOC**, de l'Institut; **BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE**, de l'Institut, sénateur, ancien ministre; **CLAVERY**, directeur des affaires commerciales et consulaires au Ministère des affaires étrangères; **FLOURENS**, député, ancien ministre, professeur honoraire de l'École; **GLASSON**, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit, professeur honoraire de l'École; **S. GOLDSCHMIDT**, fondateur d'une chaire d'Économie politique à l'École; **HUMBERT**, sénateur, premier Président de la Cour des comptes; **JANET**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **LAFERRIÈRE**, Vice-Président du Conseil d'État; **P. LEROY-BEAULIEU**, de l'Institut; **MACHART**, inspecteur général des Finances; **MARQUÈS DI BRAGA**, conseiller d'État; **NISARD**, directeur des affaires politiques et du contentieux au Ministère des affaires étrangères; **G. PICOT**, de l'Institut; **A. RIBOT**, député, ministre des affaires étrangères, professeur honoraire de l'École; **Léon SAY**, de l'Académie française, député, ancien ministre, professeur honoraire de l'École; **Ch. TRANCHANT**, ancien conseiller d'État; **VALLON**, administrateur du chemin de fer du Nord.

III. — CORPS ENSEIGNANT

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
Albert SOREL, de l'Institut.
H. GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes Études.
LYON-CAEN, professeur à la Faculté de Droit.
RENAULT, professeur à la Faculté de Droit.
FUNCK-BRENTANO.
Colonel NIOX, professeur à l'École supérieure de Guerre.
Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut.
Albert VANDAL.
Raymond KŒCHLIN.
E. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École.
Jules DIETZ.
André LEBON, chef de cabinet du président du Sénat.
J. FLACH, professeur au Collège de France.
LEVY-BRUHL, professeur agrégé de l'Université.
Gabriel ALIX.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
DUNOYER, ancien conseiller d'État.
CHEYSSON, inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur d'économie politique à l'École des Mines.

MM. **DE FOVILLE**, chef du bureau de statistique au Ministère des Finances, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.
René STOURM, ancien inspecteur des Finances et administrateur des Contributions indirectes.
Aug. ARNAUNÉ, chef de bureau à la Direction générale des Douanes.
Raphaël-Georges LÉVY, banquier.
BOULANGER, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
DUBOIS DE L'ESTANG, inspecteur des Finances.
PLAFFAIN, inspecteur des Finances.
Paul LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, professeur au Collège de France.
SILVESTRE, ancien chef de la Justice indigène en Cochinchine.
HOUDAS, professeur à l'École des langues orientales vivantes.
Henri CORDIER, professeur à l'École des langues orientales vivantes.
WILHELM, secrétaire du Comité du Contentieux de la Marine et des Colonies.
Paul PELET, membre du Conseil supérieur des Colonies.
LESER, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.
MOREL, professeur au Lycée Louis-le-Grand.
Louis LEGER, professeur au Collège de France.

Secrétaires : MM. **Ch. DUPUIS** et **R. PINOT**. — **M. L. POINSARD**, bibliothécaire

Supplément à la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES du 1er Octobre 1892.

Digitized by Google

leçons précédentes, en sorte que *le lendemain était toujours le disciple de la veille*. Il voulait que les élèves se livrassent, en leur particulier, à la lecture des bons écrivains, poètes et orateurs. Mais, comme c'est frapper de stérilité la science des préceptes et l'étude des modèles, si l'on n'applique les uns, si l'on n'imite les autres, il prescrivait à la jeunesse des compositions quotidiennes en vers et en prose ; il établissait même des conférences, véritables exercices littéraires, dans lesquelles le disciple était appelé à faire les frais et dont Jean de Salisbury proclame avec raison les avantages, « si cependant, ajoute-t-il, la charité régit l'émulation, si en progressant dans les lettres on conserve l'humilité, car le même homme ne doit pas servir et les lettres et les vices [1]. »

IV.

Deux hommes allaient jeter un éclat nouveau sur les écoles de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève : nous avons nommé Guillaume de Champeaux et Abélard. Une troisième école allait surgir pour devenir rivale de celle de Sainte-Geneviève et se substituer, pour ainsi dire, un instant à celle de Notre-Dame, tant ces deux foyers littéraires et scientifiques, en dehors des murs de Paris, paraissaient tout s'approprier, la célébrité et les élèves ! Cette troisième école dut sa fondation à Guillaume de Champeaux lui-même, lorsqu'il se fut retiré à l'abbaye de Saint-Victor.

L'école de Notre-Dame, un instant éclipsée ou oubliée, retrouva son éclat avec Abélard qui, après avoir enseigné sur la montagne de Sainte-Geneviève, termina son bruyant professorat à Paris, au cloître Notre-Dame. Elle ne laissa pas, après lui, de donner un enseignement prisé et suivi. Qu'il nous suffise de nommer quatre des professeurs qui s'assirent dans ses chaires : Pierre Comestor ou le Mangeur, Pierre le Chantre, Pierre de

[1] *Metalogicus*, lib. I, cap XXIV : « .... si tamen hanc sedulitatem regit caritas, si in profectu litterario servetur humilitas. » Voir, sur ce sujet, l'intéressant travail de M. l'abbé Clerval, *L'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du* XII*e siècle, d'après l'*HEPTATEUCHON *de Thierry de Chartres*, Paris, 1889, in-8.

Digitized by Google

Corbeil, Pierre de Poitiers, qui resta chancelier jusqu'en 1208 [1].

L'histoire est moins affirmative au sujet de l'école de Sainte-Geneviève pendant les dernières années des chanoines séculiers. Nous savons que si le chapitre laissait beaucoup à désirer sous d'autres rapports, il ne cessa jamais de compter des personnages remarquables par leurs lumières. En même temps qu'Abélard, Joscelin, depuis évêque de Soissons, professait sur la célèbre montagne. L'on dit qu'un de ses disciples, Gosswin, ne pouvant supporter les hardiesses doctrinales d'Abélard, serait entré parfois en lice avec ce dernier et l'aurait confondu [2]. Nous avons ensuite à citer comme maîtres Robert de Melun et Gautier de Mortagne. En rattachant, vers l'époque de la réforme canonique, un grand nom à cette école, nous nous en tenons simplement à ce qui nous a paru plus probable. Du Molinet fait de Pierre Lombard un des successeurs d'Abélard dans la chaire que ce dernier avait occupée sur la montagne [3]. D'autre part, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* font cette réflexion très juste : « Dans le cas où Pierre Lombard eût enseigné à Notre-Dame avant son épiscopat, il auroit eu sans doute quelque bénéfice dans la même église ; au lieu que, lorsqu'il en fut fait évêque, il étoit chanoine de Chartres, et il ne paraît pas qu'il eût d'autres bénéfices [4]. » Pourtant, il ne serait pas invraisem-

[1] *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 64.

Les autres professeurs dont l'histoire a conservé le nom sont : Adam du Petit-Pont, Michel de Corbeil, Hugues de Champ-Fleuri. (*Ibid.*)

Il faut noter avec Crévier que, à partir de 1227, sur les plaintes des chanoines, que le bruit fatiguait, l'école fut scindée : l'école publique quitta le cloître pour le parvis Notre-Dame, le cloître étant réservé « à l'instruction des seuls membres et suppôts de l'Église de Paris. » (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 273-274.)

[2] *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 67 ; *Gall. christ.*, t. IX, col. 357 ; *Hist. Univers. Paris.*, t. II, p. 10-11, 739.

Si nous faisions une étude littéraire, la plupart des maîtres de ces trois écoles devraient avoir une notice détaillée.

[3] Ms. cit., p. 580.

[4] *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 64.

Le *Gall. christ.*, t. VII, col. 68, dit, de son côté : « .... Philippus electus præceptori suo, jam Carnotensi canonico, locum et dignitatem gratanter cessit.... Il s'agit de l'évêché de Paris.

Il est aussi fait mention d'un autre Pierre Lombard, médecin, qui fut chanoine de Chartres : « Petrus Lombardus, canonicus Carnotensis, archiater Ludovici VII, an. 1131. » (Du Cange, art. ARCHIATRI.)

Digitized by Google

blable que, hospitalisé à Saint-Victor, il y eût débuté dans l'enseignement [1]. Peut-être aussi, dans le cas où l'on tiendrait à en faire un professeur de Paris, pourrait-on placer dans cette école de Sainte-Geneviève le fameux Alain de Lille, celui qu'on a appelé le Docteur universel :

Flandria quem genuit, vates studiosus Alanus
Contudit hæreticos edomuitque prius ;
Virgilio major et Homero cercior idem
Exauxit studii Parisiensis opes [2].

La gloire de deux noms rejaillit tout particulièrement sur l'école de Saint-Victor : Hugues et Richard, qui portent l'un et l'autre, ajouté à leurs propres noms, celui de l'abbaye elle-même. Entre ces deux maîtres, on place Nanterus [3]. L'histoire se tait sur les autres professeurs. Mais on a des indices que l'école se maintint avec avantage jusqu'à la fin du XIIe siècle [4].

Notre-Dame, Sainte-Geneviève, Saint-Victor, furent les centres principaux de l'enseignement et peuvent être considérés comme le triple berceau de l'Université [5]. Mais, « outre ces écoles prin-

[1] C'est comme élève que Pierre Lombard a pu être hébergé à Saint-Victor, selon les recommandations de saint Bernard à Gilduin. Voici les propres expressions de l'illustre saint qui, sur prière, avait pris soin matériellement de lui à Reims : « Nunc commorantem Parisiis vestræ dilectioni commendo, quia de vobis amplius præsumo, rogans ut placeat vobis prævidere in cibo per breve tempus.... » (*Opera*, *Epist.*, Epist. CCCCX, et *Hist. Univers. Paris.*, t. II. p. 766.) Toutefois l'*Histoire littéraire de la France* pense, et nous avons cru devoir tenir compte de ce sentiment, que Pierre Lombard aurait commencé par enseigner à cette abbaye (vol. cit., p. 72). Il est bon, d'autre part, de remarquer que Saint-Victor avait coutume de prendre des professeurs dans son sein.

[2] *Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 396 et suiv.; t. XXII, p. 85.

Nous rencontrons dans la vie de saint Guillaume, abbé de Danemark, un chanoine de Sainte-Geneviève, contemporain de ce saint et qualifié *Magister Albericus...., qui erat vir bonus et justus.* (*Act. sanct.*, avril, t. I, p. 626.) « Ce qui fait penser, ajoute du Molinet, que, estant docteur et chanoine de l'église de Saincte-Geneviève, il pourroit bien avoir esté professeur dans les escoles qui y estoient alors très florissantes. » (B. S.-G., ms. H, fr. 21, in-fol., p. 321-322.)

[3] *Hist. littér. de la France*. t. IX, p. 114.

[4] *Ibid.*

[5] Le savant P. Denifle donne les écoles de Notre-Dame pour unique berceau à l'Université : « Igitur ex magistris in insula commorantibus formata est universitas, ibique, sub umbra nostræ Dominæ, cunabula universitatis agnoscenda. » (*Chartular. Univers. Paris.*, Paris, 1889, *Introduct.*, p. XV-XVIII.)

Digitized by Google

cipales, il y en avoit plusieurs autres dans l'isle et sur la montagne. Quiconque avoit droit d'enseigner pouvoit ouvrir une école en tel lieu qu'il lui plaisoit, pourvu que ce fût dans le voisinage d'une école principale. Ainsi nous avons parlé d'Adam, Anglois, qui tenoit la sienne près du Petit-Pont. Un autre Adam, Parisien enseignoit au Grand-Pont, qui est celui que nous appelons le Pont au Change. Au midi de la rivière et dans le bas de la montagne, quoiqu'il soit indubitable que plusieurs maitres y donnoient leurs leçons, nous ne pouvons marquer avec certitude, pour le temps dont nous parlons, de lieu précis et déterminé. Lorsque les clos Mauvoisin et Bruneau commencèrent à être habités, c'est-à-dire au XIIIe siècle, il est probable que plusieurs écoles s'y établirent [1]. »

V.

Le cadre des études s'était élargi dans les écoles de Paris comme ailleurs.

Le grand ouvrage d'un moine de Bologne, *La Concorde des canons discordants*, connu sous le nom de *Décret de Gratien*, avait amené une division dans la science théologique. Jusqu'alors, la discipline de l'Église n'était pas séparée de la théologie

Mais nous ne pouvons partager son opinion, parce que les raisons par lui alléguées sont loin de nous convaincre.

En effet, il écarte Saint-Victor, parce qu'à la demande de l'abbé et des religieux du monastère, Grégoire IX leur accorde, en 1237, l'autorisation de reprendre l'enseignement, interrompu, de la théologie. (*Ibid.*, p. 159.) Mais l'Université était en grande partie fondée vers 1208, puisqu'alors il est fait mention par Innocent III des « docteurs en page sacrée, en décret et en arts libéraux, » et qu'il ordonne de réintégrer un maître dans le corps professoral : « .... ad communionis vestræ consortium in magistralibus admittatis. » (*Chartul....*, p. 67-68 ; *Histor. Univers. Paris.*, t. III, p. 60-61.) Conséquemment, les écoles précédentes de Saint-Victor ont pu fournir leur contingent à la formation de l'Université.

Le P. Denifle écarte, en second lieu, les écoles de Sainte-Geneviève, parce qu'on y avait cessé d'enseigner les arts. D'abord, ce n'est rien moins que prouvé. Ensuite, il paraît incontestable, comme nous venons de le voir, qu'on n'avait nullement cessé d'y donner des leçons de théologie : ce qui suffit pour notre thèse.

Ajoutons que, selon nous, la formation de l'Université s'explique ainsi bien plus naturellement.

[1] Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 272-273.

Digitized by Google

proprement dite ; on les étudiait ensemble et le même professeur les enseignait toutes les deux. Mais cette vaste collection fit sentir le besoin de cours spéciaux. On commença naturellement à Bologne, où l'on professait le droit romain. En France, Orléans d'abord, Paris ensuite virent s'élever des chaires de droit canonique, lesquelles étaient d'ordinaire, à la fois, chaires de droit civil. La capitale du royaume pouvait déjà s'enorgueillir dans ce nouveau professorat, avant la fin du XIIe siècle, des Gérard ou Girard la Pucelle, Matthieu d'Angers, Anselme ou Anselle de Paris [1].

Montpellier est la plus ancienne école de médecine en France. Mais ce même XIIe siècle ne devait pas s'écouler sans voir la médecine s'enseigner publiquement à Paris. On nomme dans cette ville, à cette époque, un médecin professeur : c'est le *physicien Hugues*, et il est bien à présumer que cette science n'était pas étrangère à son enseignement [2].

[1] Gérard la Pucelle (*Gerardus Puella* ou *Pucella*) était Anglais selon les uns, Normand selon les autres. Il fut évêque de Chester en 1182 ou 1183, et mourut quelque quatre mois après sa consécration. (Du Boulay, *Histor. Univers. Paris.*, t. II, p. 734; *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 74.) Du Boulay (*Ibid.*, p. 370) avait changé Chester en Conventry.

Les auteurs de l'*Hist. littér. de la France*, ayant dit que Matthieu d'Angers fut le plus illustre élève de cette ville, résument ensuite son histoire en ces termes : « Après avoir enseigné à Paris avec une grande réputation l'un et l'autre droit, le pape Alexandre III l'appela à Rome vers 1168, pour se servir de ses lumières dans le concile qu'il devoit tenir à Latran. Dès lors, ce pontife avait dessein de l'élever au cardinalat, ce qu'il exécuta en 1178, en lui donnant le titre de Saint-Marcel. » (*Op. cit.*, t. IX, p. 53.) »

Anselme ou Anselle de Paris fut élevé sur le siège de Meaux dans les dernières années du XIIe siècle, car nous l'y voyons assis en 1197. Il y a lieu de penser qu'il mourut en 1207. L'on a composé ces vers sur lui :

Cum superexcellens legum jurisque peritus
Ille inter proceres intraque palatia magni
Nominis Ansellus, quem cum majoribus orbis
Meldis episcopio promovit gratia sensus.

(*Hist. Univers. Paris.*, t. II, p. 726; *Gall. christ.*, t. VIII, col. 1618-1620.)

[2] Hugues le Physicien, maître ès-arts d'abord, devint ensuite illustre comme médecin :

Physicus excellens, Hugo, pietate refulgens,
Parisiis mortem non sustulit esse minacem;
Quadrivium docuit, ac totum scire reliquit
Anno millesimo bis centum, sed minus uno.

Il mourut donc en 1199. (*Hist. Univers. Paris.*, t. II, p. 749.)

Digitized by Google

Le nombre des élèves qui venaient suivre les écoles de la capitale augmentait continuellement, à tel point que les logements finissaient par faire défaut; déjà Paris comptait presque autant d'écoliers que de bourgeois.

Parmi ces étudiants, prenaient place, pour la France, les princes du sang, les fils de la noblesse, la jeunesse la plus distinguée du royaume.

Les étrangers eux-mêmes accouraient à Paris pour suivre les cours qui s'y faisaient, tellement on les estimait un couronnement nécessaire aux études. Le pape Célestin II et Adrien IV avaient été étudiants à Paris; Alexandre III y envoyait ses neveux; et un rejeton de la noble famille des Segni se confondait parmi cette jeunesse studieuse sous le nom de Lothaire, en attendant qu'il gouvernât l'Église sous celui d'Innocent III. Les autres nations ne montraient pas moins d'empressement. Othon de Friesingen, le cardinal Conrad, archevêque de Mayence, saint Thomas de Cantorbéry, Jean de Salisbury sont au nombre des plus illustres enfants de l'Allemagne et de l'Angleterre dans les écoles de Paris; et, pendant que les contrées du Nord ne s'estimaient pas trop éloignées pour venir puiser à ces sources, il se formait, en particulier, entre le Danemark et Sainte-Geneviève, des liens si étroits que l'une semblait être devenue comme le « séminaire » de l'autre [1].

Tout contribuait à la prospérité de ces écoles.

Les dignités dans l'Église étaient réservées aux savants. Il semble que les professeurs et les élèves qui se formaient à leurs leçons s'imposaient davantage, même en pays étranger : les noms déjà cités l'attestent suffisamment [2].

D'autres raisons encore faisaient préférer Paris. « Outre l'agréable et charmant séjour de cette ville, disent les historiens, outre les commodités de la vie dont on y jouissoit en abondance, c'étoit un théâtre propre à satisfaire ceux qui désiroient faire parade de leur esprit et de leur sçavoir. Les autres qui ne cherchoient que d'habiles maitres, pour s'instruire, étoient assurés d'y en trouver en bon nombre. Il y régnoit de plus un goût et un discernement fin qui étoient fort rares ail-

[1] *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 117.
[2] Voir pour plus de détails, *Ibid.*, p. 75 et suiv.

Digitized by Google

leurs. C'est ce qui faisoit dire au docteur Roger, depuis doyen de l'église de Rouen, qu'il n'y avoit point de science au monde qui, étant apportée à Paris, n'y fût poussée à un plus haut degré de perfection qu'en tout autre lieu [1]. »

Aussi, les chroniqueurs du temps nommaient-ils Paris la « ville des lettres » par excellence [2], pour la placer au-dessus d'Athènes, d'Alexandrie [3]. Les poètes, en la célébrant dans leurs vers, n'avaient pas un autre dire et ils la comparaient à ce qu'il y avait eu et à ce qu'il y a de plus grand et de plus précieux dans le monde [4].

Pour avoir le droit d'enseigner, deux choses étaient nécessaires : la science et la mission. La science se constatait par

[1] *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 79.

[2] « Felix civitas, s'écrie Philippe, abbé de Bonne-Espérance, in qua sancti codices tanto studio revolvuntur et eorum perplexa mysteria superfusi dono spiritus resolvuntur; in qua tanta lectorum diligentia, tanta denique scientia scripturarum, ut in modum Cariath-Sepher dici possit merito civitas litterarum. » (Epist. III, *in fine.*)

[3] « In diebus illis, écrivait Guillaume le Breton sous l'année 1209, studium litterarum florebat Parisiis, nec legimus tantam aliquando fuisse scholarium frequentiam Athenis vel Ægypti vel in qualibet parte mundi, quanta locum prædictum studendi gratia incolebat. » (*De gestis Philippi Augusti.*)

« En celi tens, lisons-nous dans les *Chroniques de Saint-Denis*, florissoit à Paris philosophie et toute clergie, et i estoit li estudes des sept arz si granz et en si grant auctorité, que l'on ne trove pas que il fust onques si pleniers ne si fervenz en Athenes, ne en Egypte, ne en Rome, ne en nule des parties du monde. Si n'estoit pas tant seulement pour la delitableté du lieu, ne pour la plenté des biens qui en la cité habundent, mais pour la pais et pour la franchise que li bons rois Looys avoit tozjors portée, et que li rois Phelippe ses fiuz portoit aus maistres et aus escoliers et a toute l'université. Si ne lisoit-on pas tant seulement en cele noble cité des sept sciences liberaus, mais de decrez et de lois et de phisique, et seur totes les autres estoit leue par plus grant fervor et par plus grant estude la sainte page de theologie. » (*Recueil des hist. des Gaules et de la France*, t. XVII, p. 395-396, *Les Gestes de Philippe-Auguste, extraits des Chroniques de Saint-Denis.*)

[4] Exoritur tandem locus, altera regia Phœbi,
Parrhisius, Cyrrhæa viris, Chrysæa metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana poetis,
Attica terra sophis, mundi rosa, balsamus orbis.
. . . . . .

(Jean de Hauteville, *Archithrenius*, lib. II, cap. XVII.)

De son côté, Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, résumait ainsi l'éloge de la noble cité :

. . . . doctrix extitit totius orbis.
(Lib. I, vers. 101.)

Digitized by Google

l'examen; la mission venait d'ordinaire de l'examinateur lui-même, chef de l'école, sous les noms d'écolâtre, scolastique, capiscol, et plus généralement ensuite sous celui de chancelier. Voilà ce qu'on appelait la licence ou la faculté d'enseigner.

Sans cette autorisation, il eût été à craindre de voir des chaires occupées par des ignorants que Jean de Salisbury représentait « enfants hier, maîtres aujourd'hui, hier recevant des coups de férule, aujourd'hui enseignant en robe longue [1]. » Reconnue nécessaire dès les temps les plus anciens, la licence devait être accordée gratuitement. En 1138, le concile de Londres ne tint pas un autre langage [2]. Celui de Latran, en 1179, fut, à son tour, formel sur les deux points, la nécessité et la gratuité, et son décret a pris place dans les *Décrétales de Grégoire IX*. Mais si, d'une part, il y avait obligation de demander la licence, il y avait, de l'autre, défense de la refuser à ceux qui en étaient dignes [3].

La même loi présidait dans les écoles de Paris.

Nous passons sous silence l'école palatine, qui fonctionnait évidemment sous l'autorité royale et se rattachait tout au plus par la religion à l'autorité épiscopale du lieu.

L'école de Saint-Victor, partageant les obligations comme les immunités de l'abbaye, avait dans son sein le chef qui licenciait.

Indépendantes l'une de l'autre, l'école de Notre-Dame relevait de l'évêché, celle de Sainte-Geneviève de l'abbaye ou du chapitre. C'était l'évêché et l'abbaye ou le chapitre qui, par leurs chanceliers, donnaient l'investiture professorale sur leurs territoires

[1] « Sed quia illi hesterni pueri, magistri hodierni, heri vapulantes in » ferula, hodie stolati docentes in cathedra.... » (*Metalogicus*, lib. I, cap. XXV, *in init.*)

[2] Le XVIe canon porte : « Magistri scholarum si aliis scholas regendas commiserint, prohibemus ne propter hoc quicquam ab eis exigant; quod si fecerint, ecclesiasticæ vindictæ subjaceant, » d'après la meilleure leçon. (*Hist. Univers. Paris.*, t. II, p. 155.)

[3] *Decret. Greg. IX*, lib. V, tit. V, cap. I. : « Pro vero licentia docendi, nullus omnino pretium exigat, vel sub obtentu alicujus necessitudinis ab his qui docent aliquid quærat, nec docere quemquam qui sit idoneus, petita licentia, interdicat. Qui vero contra hoc venire præsumpserit, ab ecclesiastico fiat beneficio alienus. Dignum quippe esse videtur, ut in Ecclesia Dei fructus laboris sui non habeat qui cupiditate animi, dum vendit docendi licentiam, ecclesiasticum profectum nititur impedire. »

Digitized by Google

respectifs, c'est-à-dire l'évêché dans la cité *intra pontes* et les autres lieux soumis à l'ordinaire, l'abbaye ou le chapitre sur la rive gauche du fleuve aussi loin que s'étendait leur juridiction [1]. C'était, par conséquent, explique du Molinet, aux chanceliers de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève qu'il incombait « d'examiner les professeurs et les maîtres qui se présentoient pour enseigner dans ces écoles, de les mettre et de les déposer quand bon leur sembloit, et de licencier après les études ceux qui prétendoient être maîtres et régents [2]. »

A toute règle exception, dit l'adage. Le principe de la gratuité de la licence maintenu, il fut permis, de par l'autorité apostolique, à Pierre le Mangeur, chancelier de Notre-Dame, de prélever une modique rémunération pour la collation de la licence. Cette rémunération, concédée à des mérites personnels et eu égard sans doute à l'état de fortune, devait être fixée par le cardinal de Saint-Chrysogone, de concert avec les archevêques de Sens et de Reims et autres honorables personnages [3].

[1] Du Molinet, même ms. H fr. 21, p. 585-586.

[2] *Ibid.*, p. 586. Le chancelier, nom qui vient du latin *cancellare*, rayer, biffer, avait pour fonctions, dans les cathédrales, abbayes, monastères, de dresser ou de faire dresser et rectifier les actes. « On choisissoit ordinairement pour exercer cette charge, dit encore du Molinet, un des plus capables de la compagnie; car, comme tous les titres se faisoient en latin, il estoit nécessaire que celuy qui estoit commis pour les dresser ou pour les corriger fust habile homme et bien versé dans cette langue. C'est pourquoy il ne faut pas s'étonner si dans les églises où il y avoit des écoles à gouverner, on a choisi le chancelier plutôt que tout autre officier pour en avoir la direction. C'est ce qui s'est pratiqué de tout temps dans Paris à l'égard de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, où l'on trouve qu'il y a eu des chanceliers qui ont eu, sous l'évêque et sous l'abbé, l'intendance des écoles qui estoient auprès de leurs églises. » (*Ibid.*, p. 585-586.) L'on peut consulter le *Dictionnaire de Trévoux* relativement aux autres étymologies du mot : chancelier. Du Boulay estime que, dans les villes où se fondaient des universités, l'écolâtre prenait le nom de chancelier, parce que ce nom était plus *éminent*. (B. S.-G., ms. H lat. 25, in-fol., fol. 5.)

L'ouvrage que nous visons dans cette indication de source est un traité inédit et qui a pour titre : *Remarques sur l'institution, charge, dignité et juridiction des chanceliers de l'Université de Paris.* Ce traité est postérieur à l'*Historia Universitatis Parisiensis*, car l'auteur fait allusion à cette *Historia*.

[3] *Hist. univers. Paris.*, t. II, p. 370-371 : « .... Volentes tamen honestati et litteraturæ M. Petri cancellarii Parisiensis, quantum salva honestate possumus, prompta benignitate deferre, quem speciali prærogativa diligimus et volumus honorare, discretioni tuæ mandamus, quatenus, habito consilio-

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

La multiplication des chaires, le nombre des élèves qui se groupaient autour, firent sentir le besoin d'une réglementation générale. La discipline dans les cours, l'ordre entre les étudiants, les rapports de ceux-ci avec les maîtres, la confraternité entre les professeurs eux-mêmes, tout le demandait. Assurément, la réglementation ne surgira pas complète tout d'un coup. Les choses humaines ne s'accomplissent pas ainsi. Ce sera une organisation qui aura ses débuts et se développera avec le temps et dans la mesure que les circonstances ou les nécessités permettront ou imposeront.

I.

Ce commencement d'organisation nous apparaît dès le XIIe siècle.

C'est, d'abord, une association entre les professeurs; car, selon le témoignage de Matthieu Paris, Jean de Celle, vingt et unième abbé de Saint-Alban d'Angleterre, avait été admis à faire partie du corps magistral de Paris, après en avoir suivi les leçons [1].

C'est, ensuite, une division par provinces dans le corps des maîtres aussi bien que dans la foule des étudiants; car nous voyons Henri II d'Angleterre, dans ses difficultés avec saint Thomas de Cantorbéry, comprendre, parmi les deux tribunaux auxquels il voulait bien soumettre sa cause, celui que compose-

cum venerabilibus fratribus nostris Willielmo Senonensi archiepiscopo.... et Henrico Remensi archiepiscopo, et aliis dignis et honestis personis.... Datum Ferenti 4 kal. novembris. » Telle est la lettre d'Alexandre III au cardinal-légat de Saint-Chrysogone.

[1] « Hic, in juventute scholarum Parisiensium frequentator assiduus, ad electorum consortium magistrorum meruit attingere. » (Dans la *Vie de Jean Ier, 21e abbé de Saint-Alban.*)

Digitized by Google

raient les professeurs de Paris en tant que choisis de diverses provinces [1] : division qui probablement a été le germe de celle par nations, laquelle jouera un rôle considérable dans l'Université.

Un corps constitué ne pouvait ne pas avoir de lois disciplinaires. Aussi découvrons-nous la défense formelle pour les religieux de suivre les cours publics de droit civil et de médecine. L'ordre des leçons, les exercices auxquels étaient soumis les étudiants, ou les thèses, pour employer un langage postérieur, les discours pour la sanctification des âmes, car celle-ci ne devait pas être négligée dans l'œuvre de la culture des intelligences, tout cela ne nous est que bien imparfaitement connu; mais il est impossible qu'il n'y eût pas sur ces divers points, étant donnée la constitution du corps enseignant, une réglementation quelconque [2].

Ce que nous connaissons mieux, ce sont les privilèges dont jouissaient déjà professeurs et étudiants. Par une décision de Célestin III, les étudiants ne relevaient que du for ecclésiastique de l'endroit [3]. Leurs affaires temporelles devaient être jugées par l'évêque de Paris, auquel était probablement adjoint l'abbé de Sainte-Geneviève [4]. On devine le motif principal du privilège : il fallait éviter aux étudiants des dérangements qui fatalement auraient porté préjudice aux progrès dans les sciences. Un autre privilège, que Rome sanctionna par des décisions particulières, n'était pas moins de nature à favoriser les études : les étudiants qui possédaient des bénéfices se trouvaient, par leur qualité même d'étudiants, dispensés de la résidence, et, dès lors, pouvaient percevoir légitimement leurs revenus. Le même privilège devait s'étendre et s'étendait réellement aux professeurs [5].

Telles étaient les écoles au XIIe siècle. Dans les premières

[1] « .... paratus erat.... judicium in palatio Parisiensi subire, gallicana Ecclesia interponente partes suas seu scholaribus diversarum provinciarum æqua lance negotium examinantibus. » (Matth. Paris, *Hist. maj.*, Henri II, à la fin de l'année 1169.)

[2] Cette organisation forma l'*Universitas scholarium*, ce qui comprenait les maîtres et les écoliers; de là l'expression consacrée d'*Université*.

[3] *Decret. Greg. IX*, lib. II, tit. II, *De foro competenti*, cap. IX.

[4] C'est la pensée de Crévier : *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 263.

[5] *Hist. Univers. Paris.*, t. II, p. 370.

Digitized by Google

années du XIIIe, un fait grave détermina un complément d'organisation [1].

Un des prétendants au siège épiscopal de Liège, l'archidiacre Henri, originaire d'Allemagne, continuait alors ses études à Paris. Un de ses valets, étant allé chercher du vin chez un marchand au détail, s'y prit de querelle avec certaines personnes qui y buvaient, et s'en revint portant, non du vin, car son vase même avait été brisé, mais la marque des coups qu'il avait reçus. Aussitôt les écoliers allemands, s'armant pour la vengeance, accoururent chez le marchand, qu'ils attaquèrent et blessèrent dangereusement. De là grand émoi dans la ville. Le peuple se souleva, le prévôt se mit à la tête du mouvement, on fit le siège de la demeure des écoliers allemands, qui se défendirent vaillamment. Dans la lutte, l'archidiacre périt avec quelques-uns de ses compagnons.

Les maîtres des écoles allèrent trouver le roi pour porter plainte contre le prévôt et ses complices. Il paraît qu'on demandait seulement que les coupables fussent remis aux écoliers ou à leurs délégués pour recevoir d'eux une publique fustigation : c'eût été l'expiation du crime et la condition *sine quâ non* de la réhabilitation. Le roi, entendant rendre justice par lui-même, ne voulut point adhérer à la demande. Déjà plusieurs avaient pris la fuite ; mais leurs maisons furent démolies, leurs vignes et leurs arbres arrachés. Quant au prévôt, il fut arrêté avec les complices qui restaient. Une ordonnance royale le condamna à une prison perpétuelle, avec faculté toutefois de se soumettre publiquement à l'épreuve de l'eau. Dans le cas où il succomberait, il serait condamné à la peine de mort ; et, s'il sortait victorieux, il serait exilé de Paris et déclaré pour jamais inhabile à posséder les charges de prévôt ou de bailli sur les terres du roi. La même peine fut infligée et la même faculté avec ses conséquences accordée aux complices présents, car, quant aux fugitifs, ils étaient tenus pour irrévocablement condamnés. L'histoire ne nous fournit pas d'autres données sur les suites du jugement royal [2].

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 1-2; *Gall. christ.*, t. III, col. 881.

[2] Du Boulay, *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 2, fait connaître ainsi la fin du prévôt : « .... cum per multos dies in carcere regis detentus fuisset, per fugam evadere proposuit; et cum per murum dimitteretur, fractus est funis; et ipse ab alto corruens in terram expiravit. »

Digitized by Google

Si Philippe-Auguste, dans l'intérêt des études, prononçait en juge sur un fait accompli, il allait aussi, comme roi, prendre des mesures pour l'avenir.

« Pour la sécurité des écoliers de Paris désormais, de l'avis des hommes de son conseil, » le roi statua comme suit. Nous analysons le diplôme, qui est de l'année 1200 [1].

I. Les bourgeois seront astreints à jurer qu'ils ne se détourneront point d'un étudiant injurié, qu'au contraire ils se rendront parfaitement compte du fait et de ses circonstances pour en témoigner, et que, dans le cas où l'étudiant serait frappé sans avoir été l'agresseur, ils arrêteront le coupable pour le livrer à la justice du roi.

II. Les étudiants ne relèveront que de la justice ecclésiastique. C'est pourquoi défense est faite au prévôt et aux autres officiers d'arrêter un étudiant pour crime, et, si exceptionnellement ils croyaient devoir le faire, ce serait pour remettre incontinent l'étudiant à la justice ecclésiastique ; car la justice royale, dans l'hypothèse d'un crime grave, se bornera à prendre connaissance des suites de l'arrestation ou du jugement.

III. En aucun cas, les officiers du roi ne mettront la main sur le chef des écoles ou même sur un simple régent [2]; un pareil acte ne pourra s'accomplir qu'en vertu d'un mandat de la justice ecclésiastique.

IV. Les simples serviteurs laïques des étudiants, c'est-à-dire ceux qui n'ont ni droit de bourgeoisie ni d'autre domicile que celui de leurs maitres, ne seront eux-mêmes saisis par les officiers du roi qu'autant que le crime sera évident.

V. Enfin, dans les premiers jours de son entrée en charge, le prévôt de Paris jurera, devant les écoles assemblées, l'observation, en ce qui le concerne, du diplôme royal [3].

[1] *Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 2-3, où le diplôme est reproduit. Ce diplôme est imprimé d'après l'original et avec les corrections nécessaires dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. X (Paris, 1883), p. 247 et suiv.

[2] « .... in capitali Parisiensium scholarium.... » (*Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 3.) M. Thurot, dans sa solide thèse : *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge* (Paris, 1850, p. 16, note 2), préfère entendre *capitali* dans le sens de régent.

[3] « Pendant quatre siècles, ajoute Crévier, les prévôts de Paris ont prêté le serment ordonné par le diplôme de Philippe-Auguste, et ils sont devenus ainsi

Digitized by Google

Sous le rapport ecclésiastique, l'Université continuait sans doute à relever du for de l'évêque de Paris. Mais, dans la troisième année de son pontificat, Honorius III portait défense de prononcer contre elle l'excommunication sans commission expresse du siège apostolique [1]. Quelques années auparavant, en 1208, le cardinal Galon, légat en France, avait décrété qu'avant de rendre semblable sentence contre les maîtres et les écoliers, il fallait avertir et menacer [2].

L'Université naissante avait déjà ou allait avoir son procureur. Les affaires à régler, les intérêts à poursuivre, les prérogatives à défendre auraient fait comprendre sans retard la nécessité de l'institution syndicale. On se serait alors — tant il est vrai que le pape était considéré comme le maître suprême de l'Université ! — adressé à Innocent III, ancien élève des écoles de Paris, lequel aurait fait droit à la demande [3]. Telle est, à n'en pas douter, l'origine du syndic. Il faut convenir cepen-

les conservateurs des privilèges royaux de l'Université. Ce titre avoit sans doute de quoi les flatter ; mais l'origine n'en étoit pas agréable, et ils s'en sont toujours souvenus tant qu'ils ont eu le libre exercice des droits de leur charge, en sorte qu'en bien des occasions ils se sont montrés plutôt les ennemis que les conservateurs de nos privilèges. La cérémonie même du serment leur coûtoit, et souvent il a fallu les y contraindre. Le dernier qui l'ait prêté est M. Villeroi en 1592. L'Université, en 1619, fit quelques mouvements pour engager le nouveau prévôt à se conformer à l'ancien usage.... Les prévôts de Paris, sans avoir jamais été dispensés par aucune loi du serment qu'ils doivent à l'Université, s'en sont dispensés par le fait.... » (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 281-382.)

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 94 : « .... inhibentes districte ne quis de cætero sine speciali sedis apostolicæ mandato in ipsorum universitatem tales audeat sententias promulgare.... » La bulle porte : « Datum Romæ, apud S. Petrum, 5 id. maii, pontif. nostri an. III. »

[2] *Ibid.*, p. 44 : « Volumus.... ut, antequam periculum excommunicationis incurratur, admonitio generaliter fiat per magistros et comminatio excommunicationis in transgressores. »

L'on trouve déjà, sous le pontificat d'Innocent II, une intervention du saint-siège dans les affaires de l'école de Paris. Ce fut au sujet du différend entre le professeur Galon et l'évêque de Paris. Selon Crévier, nous avons là le premier fait de l'action de Rome sur notre corps enseignant de Paris. (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 176-178, avec renvois à *Hist. Univers. Paris.*)

[3] « .... postulastis a nobis ut procuratorem instituere super hoc vobis de nostra permissione liceret. Licet igitur de jure communi hoc facere valeatis, instituendi tamen procuratorem super his auctoritate præsentium vobis concedimus facultatem. » (*Decret. Greg. IX*, lib. I, tit. XXXVIII, *De procurat.*, cap. VII.)

Digitized by Google

dant, écrit avec raison Crévier, que c'est seulement deux siècles plus tard qu'on rencontre une « mention certaine et expresse de cet officier dans les actes [1]. »

Si la décrétale d'Innocent III est antérieure aux prétentions ou exigences de la chancellerie de Notre-Dame, la fonction syndicale voyait, à son origine, s'ouvrir devant elle un champ assez vaste où elle dût faire preuve de zèle et d'intelligence.

Le successeur de Pierre de Poitiers comme chancelier de l'école de Notre-Dame, en 1208, Jean de Candel, exigeait, pour licencier, trois choses contraires aux usages : une somme d'argent comme une sorte de droit d'examen, le serment d'obéissance de la part des licenciés et la concentration dans la cité des cours de théologie et de droit canonique. Il fallut recourir à l'autorité du pape, qui chargea l'évêque et le doyen de Troyes de connaître de l'affaire. Ceux-ci se prononcèrent en faveur des usages reçus. Des articles furent rédigés dans ce sens par eux et ratifiés par l'évêque de Paris et par le chancelier lui-même, articles qu'on pourrait appeler de pacification, car ils rétablirent et maintinrent la paix jusqu'au moment où le règlement de Robert de Courçon lui donna une consécration solennelle [2].

Mais avant d'exposer ce règlement, il est juste de mentionner celui qui a été dressé, vers 1208, par quelques commissaires du corps enseignant et reçut une sorte de sanction de la part d'Innocent III [3]. Nous ne connaissons ce dernier règlement qu'en substance [4]. Il statuait sur le costume, les leçons, les

[1] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 285.

[2] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 44 et 59.

[3] Crévier a écrit, en renvoyant aux passages visés de du Boulay : « Je ne compte point un prétendu concordat passé entre les nations sur l'élection du recteur en 1206. Quoique du Boulay le cite pour bon, l'existence en est fort incertaine. J'en dis autant du règlement attribué au légat Octavien et à Eudes, évêque de Paris, par le chancelier Philippe de Grève. Ce chancelier, sommé de donner communication de la pièce par lui alléguée, refusa.... de la représenter. Et par là il ouvre la porte à des soupçons bien fondés. » Philippe de Grève opposa ce refus, lorsque, dans ses prétentions injustifiables, il prétendait s'appuyer sur ce règlement pour mettre à néant un article de celui de Bobert de Courçon touchant l'union des membres de l'Université pour leur propre défense : selon lui, il fallait pour cela son consentement ou celui de l'ordinaire. (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 294 en note, 288-289.)

[4] *Hist. Univers. Par.*, t. III, p. 52, 60, 61.

Dans la bulle d'Innocent à ses « chers fils les docteurs et tous les écoliers

Digitized by Google

thèses, l'assistance aux funérailles. Voilà ce que nous apprend une autre bulle du même pape; car, il ne saurait y avoir de doute, Innocent III visait alors ce règlement. Ce pape intervenait au sujet d'une transgression. Et voici pourquoi et comment. L'observation de cette loi universitaire devait être jurée *(juramentis interpositis)*. Or, un des maîtres refusa de se conformer à cette clause. Son exclusion fut prononcée; et, bien qu'il revînt à résipiscence, il ne put être réintégré que sur l'ordre d'Innocent III [1].

II.

Robert de Courçon était un gentilhomme anglais. Les écoles d'Oxford ne lui suffirent pas : comme tant de ses compatriotes, il voulut suivre celle de Paris, où il arriva vers 1180, et où il connut, pour se lier avec lui, le jeune Lothaire, également écolier et que nous savons être devenu Innocent III. Robert demeura en France. Il était chanoine et chancelier de Notre-Dame de Paris, quand il fut appelé en Italie par son ancien condisciple et ami, qui le créa cardinal et le renvoya en France, en qualité de légat, pour donner son concours à la prédication de la croisade contre les Albigeois et préparer les voies à un concile général. Malgré tant de préoccupations, au sein même des commotions sociales, l'Université de Paris ne fut pas oubliée. L'année même du quatrième concile général de Latran, pendant que la guerre se poursuivait activement contre les dangereux hérétiques du midi, Robert de Courçon, au mois d'août 1215, dressa et publia, au nom du pape, un règlement pour les écoles de Paris [2].

Le règlement portait sur des points principaux et des points secondaires. Les points principaux étaient : les conditions du

de Paris, » il était dit : « Monemus et exhortamur attente per apostolica scripta mandantes, quatenus, si ita est, statuta et ordinationes prædictas et alia perinde ordinata studeatis inviolabiliter observare. Datum Anagniæ 4 non. jul., pontif. nost. an. XII. » (*Ibid.*, p. 52-53.)

[1] *Hist. Univers. Par.*, t. III, p. 60, où la nouvelle bulle est imprimée.

Elle est adressée « universis doctoribus sacræ paginæ, decretorum liberaliumque artium Parisiis commorantibus. » Voir *Chartularium Universitatis Parisiensis*, publié par le P. Denifle. Paris, 1889, in-4°, p. 67.

[2] *Hist. Univers. Paris*, t. III, p. 81-82, où se lit le règlement daté *anno gratiæ 1215*.

Digitized by Google

professorat, l'indication des matières à traiter et la concession de la licence.

Pour enseigner les arts, il fallait être âgé de vingt et un ans, avoir étudié ces mêmes arts six ans au moins et prendre l'engagement de professer au moins deux ans [1]. Une chaire de théologie exigeait trente-cinq ans d'âge avec huit années d'études théologiques, dont les trois dernières étaient en même temps consacrées à des leçons spéciales, sorte d'apprentissage pour la maîtrise [2]. Ces études devaient se faire dans les écoles ou sous la direction d'un maître; car, à Paris, on n'était tenu pour écolier qu'à la condition d'avoir un maître certain [3]. Enfin la pureté des mœurs n'était pas moins requise que la plénitude de la science.

La *Grammaire* de Priscien, la *Dialectique* d'Aristote, tant ancienne que nouvelle, les mathématiques, certains livres de philosophie et de rhétorique, tel était l'objet ou la matière de l'enseignement qu'on pouvait compléter en expliquant l'*Ethique* du Stagyrite, et le quatrième livre des *Topiques*. Mais il y avait défense de lire les livres de ce philosophe sur la *Métaphysique* et la *Physique*, ainsi que les abrégés qui en étaient faits, les écrits d'Amauri de Chartres, de David de Dinant et de l'Espagnol Maurice [4]. Le règlement ne contient point de programme sur les études théologiques.

[1] *Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 81 : « Nullus legat Parisius in artibus citra vigesimum primum ætatis suæ annum, et quod sex annis audierit de artibus ad minus antequam ad legendum accedat, et quod protestetur se lecturum duobus annis ad minus.... »

Il y a dans le texte donné par du Boulay : « .... citra 12 ætatis.... » C'est une faute typographique.

[2] Telle est l'interprétation de la rédaction latine, assez embarrassée, qui nous a paru la plus naturelle : « Nullus Parisius legat citra 35 ætatis annum et nisi studuerit per octo annos ad minus et libros fideliter et in scholis audiverit, et quinque annis audiat theologiam antequam privatas lectiones legat publice, et illorum nullus legat ante tertiam in diebus quando magistri legunt. » (*Ibid.*, p. 82.)

[3] *Ibid.*, p. 82 : « Nullus sit scholaris Parisius qui certum magistrum non habeat. » La bulle de Grégoire IX, dont nous allons bientôt nous occuper, porte, de son côté : « Et illi qui simulant se scholares nec tamen scholas frequentant nec magistrum aliquem profitentur, nequaquam scholarium gaudeant libertate. » (*Ibid.*, p. 141-142.) C'est en conciliant les deux textes que nous avons cru devoir nous exprimer comme nous l'avons fait.

[4] *Ibid.*, p. 82 : « Et quod legant libros Aristotelis de dialectica tam veteri

Digitized by Google

Quant à la licence, elle sera accordée, selon les usages, gratuitement, sans exiger de serment et sans imposer aucune condition.

Les points secondaires embrassaient :

1° Le costume des maîtres ès-arts, lequel sera une robe noire et longue [1] ;

2° Les réunions des maitres et les thèses, circonstances qui ne donneront pas lieu à des festins, car il est mieux de faire passer, comme autrefois, avant ces joyeux repas, les besoins des pauvres [2] ;

3° Les obsèques des élèves et des maitres, auxquelles les professeurs seront tenus d'assister, la moitié aux obsèques des premiers, tous à celles des seconds ; les cours mêmes seront suspendus le jour de l'enterrement d'un maître ;

4° Enfin, il est permis aux maitres et aux élèves de s'unir entre eux, même par serment, pour leur propre défense et celle de leurs droits, quand ils subiront un déni de justice en matière grave.

quam de nova in scholis ordinarie et non ad cursum. Legant etiam in scholis ordinarie duos Priscianos vel alterum ad minus. Non legant in festivis diebus nisi philosophos et rhetoricos et quadrivialia et Barbarismum et Ethicam, si placet, et quartum Topicorum. Non legantur libri Aristotelis de metaphysica et naturali philosophia nec summa de eisdem nec de doctrina M. David de Dinant aut Almarici hæretici aut Mauricii Hispani. »

Le Barbarismus est un traité du célèbre grammairien Donat, lequel est ordinairement, avec les *De Solœcismo*, *De cœteris vitiis*, *De metaplasma*, etc.... joint au *De octo partibus orationis*.

Ce Maurice est peu connu. Du Boulay se borne à dire que cet auteur espagnol florissait au commencement du siècle et que sa doctrine fut suspecte. (*Ibid.*, p. 699.) Il ne faudrait pas le confondre avec Maurice d'Hibernie, que nous trouvons dignitaire de l'Université en 1275. (*Ibid.*)

[1] *Ibid.*, p. 81 : « Nullus magistrorum regentium in artibus habeat cappam, nisi rotundam, nigram et talarem, saltem dum nova est. » Le législateur entrait dans d'autres détails, car il ajoutait : « Sotulares non habeat sub cappa rotunda laqueatos, numquam liripipiatos ; » point que Crévier explique ainsi : « On interdit les souliers armés de pointes recourbées en bec, mode fantasque et qui étoit usitée parmi les petits-maîtres du XIIIe siècle. » (*Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 30.) Les expressions : *laqueatos*, *liripipiatos* ne sont pas clairement définies dans du Cange.

[2] *Ibid.*, p. 82 : « In principiis et conventibus magistrorum, in responsionibus vel oppositionibus puerorum vel juvenum nulla fiant convivia. Possunt tamen vocare aliquos familiares vel socios, sed paucos. Donaria autem vel vestium aut aliorum, sicut solebant fieri alias, amplius fieri monemus et præcipue pauperibus. »

Digitized by Google

Comme on le voit, il n'y est fait mention ni du droit ni de la médecine, probablement parce que ces sciences brillaient d'un moindre éclat.

Voilà le règlement que le légat du pape imposa à l'Université et dont il prescrivit l'observation sous peine d'excommunication.

III.

Relativement à l'enseignement du droit canonique et de la théologie, l'on est fondé à dire que le légat avait décidé la question en faveur de la liberté, puisqu'il y avait ordre au chancelier de Notre-Dame d'accorder la licence au mérite sans autre condition. Cependant, la question pouvait paraître non absolument résolue; et, avec un peu de bonne volonté, il n'était peut-être pas difficile de l'aider à renaître [1]. Nous voyons, en effet, un autre chancelier, Philippe de Grève, qui ne tarda pas à afficher les prétentions du passé. C'étaient particulièrement les écoles de Sainte-Geneviève qui se trouvaient atteintes. L'abbé et le chancelier de l'abbaye entrèrent si résolument en lice qu'il semble que l'affaire se débattait uniquement entre Sainte-Geneviève et Notre-Dame.

L'affaire vint se compliquer d'une question en apparence assez secondaire, mais à laquelle on attachait une grande importance. L'Université jugea à propos de se donner un sceau spécial. Le chancelier de Notre-Dame lui contesta un pareil droit. Ceci se passait un peu avant 1225.

Le cardinal-légat Romain étant à Paris, l'affaire fut portée devant lui cette même année 1225. Après avoir entendu les deux parties, il se prononça immédiatement en faveur de Notre-Dame, et, prenant le sceau de l'Université, le brisa devant les assistants, avec menace d'excommunication contre ceux qui désormais en feraient un autre. Les écoliers, très mécontents d'une pareille décision, formèrent des rassemblements et, s'excitant les uns les autres, ils s'armèrent, qui d'épées, qui de bâtons, et vinrent entourer la demeure du légat. Les gens de ce dernier se hâtèrent de fermer les portes et s'armèrent, de leur côté, pour la défense de leur maître. Les écoliers commen-

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 125-126.

Digitized by Google

cèrent l'attaque. Après plusieurs assauts, les portes cédèrent et le légat allait tomber entre leurs mains, lorsque le roi, présent à Paris et apprenant le danger, envoya des chevaliers et des soldats qui repoussèrent les assaillants et délivrèrent le légat. Mais ce ne fut pas sans effusion de sang. Le légat quitta Paris sous bonne escorte, excommuniant les écoliers qui avaient ainsi assailli sa demeure, aussi bien que les autres personnes qui avaient pris part ou assisté à l'assaut. Quatre-vingts maitres se trouvaient dans ce dernier cas. Ils allèrent rejoindre le légat au concile de Bourges pour lui demander l'absolution, qui leur fut aussitôt accordée [1].

Mais l'affaire capitale de l'enseignement du droit et de la théologie restait toujours en suspens.

L'abbé de Sainte-Geneviève en avait appelé au pape contre le chancelier de Notre-Dame.

Un neveu d'Innocent III, le cardinal Hugolin, avait succédé à Honorius III sous le nom de Grégoire IX. C'était un ancien élève des écoles théologiques de Paris. Il y avait même conquis le grade le plus élevé [2]. La première année de son pontificat, à la fin de novembre 1227, il adressa une bulle à l'abbé de Sainte-Geneviève. « Voulant, disait-il, conserver tous les droits et privilèges du monastère, nous vous autorisons, par ce rescrit apostolique, en tant que la vérité concorde avec vos assertions, à permettre, selon votre prudence, sans que personne puisse s'y opposer, l'enseignement des sciences en question (la théologie et le droit canonique) sur la paroisse et les terres de votre juridiction à ceux qui veulent bien s'en charger et qui auront été jugés aptes à une semblable fonction. » Il annonçait, d'autre part, qu'une commission formée de l'abbé et du prieur de Saint-Jean des Vignes de Soissons et de l'archidiacre de la même ville, était par lui instituée pour connaitre du différend, mettre d'accord les parties ou réserver la décision, après l'instruction de la cause, à l'autorité pontificale [3].

[1] Labbe, *Concil.*, t. XI, col. 291-292, où nous lisons le passage du *Chronicon Turonense* qui rapporte le fait.

[2] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 680 : « .... Lutetiæ summum in theologia apicem consecutus est. »

[3] La bulle se lit dans *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 124-125. Elle est datée du 10 « kalend. decemb. pontif. nost. I. »

Digitized by Google

On ne voit pas qu'il soit intervenu de jugement. Par conséquent, Notre-Dame demeurait avec ses prétentions et Sainte-Geneviève avec une autorisation qui pouvait lui suffire pour l'instant. Quelque quinze mois s'écoulèrent ainsi.

IV.

Nous voici aux jours gras de l'année 1229. C'était le lundi ou le mardi qui précède les Cendres [1]. Quelques étudiants de la province de Picardie, étant descendus au faubourg Saint-Marcel, alors au delà du mur d'enceinte, pour se divertir, entrèrent chez un cabaretier, qui leur servit d'excellent vin. On but copieusement. Mais, quand il fallut payer, on se trouva en désaccord. Des paroles on en vint aux coups. Les étudiants auraient eu facilement raison du cabaretier, si les voisins n'étaient accourus à son secours. Les étudiants furent, à leur tour, bien battus; on compta même des blessés parmi les plus ardents au combat. Les voilà donc rentrant en ville dans le triste état où les avait réduits la bataille. Mais ils demandèrent vengeance à leurs camarades. La prière accueillie, un certain nombre de ces derniers se joignirent à eux le lendemain. On portait des épées et des bâtons. On pénétra par force chez le cabaretier, sur lequel on commença par décharger sa colère. Puis on répandit le vin et on brisa les vaisseaux qui le contenaient. Encouragés sans doute par ce premier succès, excités peut-être par quelques libations, les triomphateurs parcoururent les rues, attaquant ceux qu'ils rencontraient, hommes, femmes, enfants même. Ce qu'apprenant, le doyen de Saint-Marcel, de qui relevait le bourg, se hâta de faire prévenir le légat — c'était encore le cardinal Romain — et l'évêque de Paris, qui eux-mêmes allèrent supplier la reine Blanche d'ordonner la répression d'un pareil désordre. La reine enjoignit aussitôt au prévôt de Paris de se porter avec des archers sur les lieux du désordre et, s'il le fallait, d'employer les armes pour faire rentrer les séditieux dans le devoir.

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 132-133, où nous trouvons, entre autres choses, le récit le plus complet, celui de Matthieu Paris dans l'*Historia major*, sous l'année 1229 *in initio*.

Digitized by Google

Rien que de légitime dans l'ordre de la répression. Mais les subordonnés outrepassent parfois, soit par zèle, soit par précipitation, la volonté des chefs. Quelque chose de semblable arriva dans cette circonstance. Peut-être le prévôt lui-même avait-il sur le cœur l'événement de l'année 1200, avec ses suites.

Quoi qu'il en soit, le magistrat et ses gens, ayant franchi le mur d'enceinte, aperçurent une foule d'étudiants qui se récréaient dans les champs, et qui n'avaient eu aucune part au fait regrettable du faubourg. Sans plus de réflexion, le prévôt et ses gens se jetèrent sur eux. Bien que sans armes, ceux-ci essayèrent de résister. Ce fut en vain. Il fallut céder et chercher par la fuite le salut dans les carrières ou les vignes. Mais il y eut des blessés et des tués au sein de cette jeunesse inoffensive.

Alors les professeurs de l'Université se réunirent pour aller en corps demander justice à la reine et au légat. Qu'on punisse les coupables, disaient-ils, rien de mieux ; mais qu'on ne frappe pas les innocents. N'ayant obtenu justice — on ne saurait dire pourquoi — ni de la reine, ni du légat, ni même de l'évêque de Paris, auquel ils s'adressèrent également, ils prirent une grave décision : ce fut de suspendre tous les cours de l'Université. Les maîtres et les élèves quittèrent Paris après avoir fait serment de n'y rentrer qu'autant qu'on leur aurait donné satisfaction. Il n'y resta pas un seul maître en renom.

Les écoles de Paris demeuraient donc désertes. Ce fut dans cette circonstance que les dominicains, nouvellement établis à Paris, obtinrent du chancelier de Notre-Dame, sur l'avis conforme de l'évêque, l'autorisation d'établir une chaire de théologie dans leur maison près de la rue Saint-Jacques.

L'Université ne pouvait avoir de ressource que dans l'intervention du pape. Elle s'adressa à lui et délégua à Rome Geoffroy de Poitiers et Guillaume d'Auxerre pour plaider sa cause. La démarche ne fut pas inutile. Il était réservé à Grégoire IX d'avoir la gloire du rétablissement de l'Université dans la grande ville qui en avait été le berceau, et de mettre fin aux tracasseries dont le corps enseignant était l'objet de la part de la chancellerie de Notre-Dame. Nous ne perdons pas de vue que les intérêts du corps se confondaient avec ceux de Sainte-Geneviève.

Déjà Grégoire IX s'était spontanément interposé. En apprenant la retraite des maîtres et des écoliers, il avait chargé, cette

Digitized by Google

même année 1229, les évêques du Mans et de Senlis et l'archidiacre de Châlons de négocier avec la cour de France le retour de l'Université, ainsi que la satisfaction préalable à accorder. En même temps, pour préparer les voies, il écrivait au roi et à la reine : « Le royaume de France se distingue depuis longtemps des autres royaumes par les trois vertus qui conviennent par appropriation à l'auguste Trinité : la puissance, la sagesse et la bonté. Ce royaume possède la puissance par la valeur de l'armée, la sagesse par la science du clergé, la bonté par la clémence des princes. Mais, si les deux qualités extrêmes n'ont point pour compagne celle du milieu, elles dégénèrent en vices; car, sans la sagesse, la puissance devient présomptueuse et insolente, la bonté faiblesse et sottise. » Et « comme la sagesse s'alimente par l'étude des lettres, » Grégoire IX, comparant l'Université à un fleuve qui arrose non seulement Paris, mais l'Église universelle, exprimait la crainte que, à l'exemple des fleuves de l'ordre physique, les eaux salutaires du grand fleuve de l'ordre intellectuel en devinssent moins abondantes et même ne se tarissent, si elles changeaient de lit ou se partageaient en plusieurs ruisseaux. En terminant, il engageait le roi et la reine à vouloir bien s'entendre avec les commissaires nommés à cet effet, car autrement, ajoutait-il, « vous paraîtriez avoir rejeté la sagesse et la bonté, sans lesquelles la puissance ne saurait subsister, et alors, ne pouvant souffrir que votre royaume, si divinement béni, se déshonore de la sorte, nous nous verrions obligé de prendre de nous-même les mesures nécessaires [1]. »

Cependant, à Paris, on montrait des dispositions hostiles. Non seulement les commissaires n'avançaient nullement dans leurs négociations, mais l'autorité religieuse fulminait contre les récalcitrants, pendant que l'autorité royale décrétait dans le même esprit [2].

L'an 1230 ayant pris fin sans qu'on eût obtenu aucun résultat, Grégoire IX prit directement en main la cause de l'Université. Nous savons que celle-ci était représentée à Rome par deux délégués.

[1] La bulle, de la fin de novembre 1229, se trouve dans l'*Hist. Univers. Parisiensis*, t. III, p. 135-136.

[2] *Hist. Univers. Paris.*, *ibid.*, p. 139.

Digitized by Google

Le pape commença par régler ce qui regardait l'Université elle-même, c'est-à-dire les conditions de sa rentrée, ou la satisfaction pour le passé et les garanties pour l'avenir. La nature de la satisfaction n'était pas spécifiée. Il paraît bien qu'il s'agissait seulement d'une amende [1]. Quant aux garanties, elles étaient longuement exposées et constituaient réellement, soit par des clauses particulières, soit en rappelant, visant ou supposant les règles de Robert de Courçon et de Philippe-Auguste, la loi qui régirait désormais l'Université. Une bulle contenant ces divers points fut adressée, le 13 avril 1231, aux maîtres et aux écoliers de Paris [2].

Le lendemain, une autre bulle était signée pour le roi de France. Le pape l'avertissait que la grosse affaire avait reçu une solution, et il ajoutait : « Comme il importe à Votre Majesté royale et à Votre Grandeur que les études soient rétablies à Paris et y fleurissent comme par le passé, que vous fassiez observer le privilège accordé aux élèves par Philippe, votre aïeul de glorieuse mémoire ; ainsi il va de votre honneur et de votre salut de tenir la main affectueusement, mais efficacement, à ce qui a été par nous arrêté [3]. »

Le pape tenait beaucoup au diplôme de Philippe-Auguste : à ses yeux, ce n'était pas seulement une loi de sûreté pour les écoliers, c'était aussi une condition pour le progrès des études. Il ne s'en tint pas à la bulle pour le roi. Il fit les mêmes recommandations touchant le diplôme royal à l'évêque de Paris. Mais, comme le diplôme n'atteignait que les bourgeois de la capitale, il estima bon d'y astreindre les personnes qui habitaient hors du mur d'enceinte. Il écrivit dans ce sens et en intimant sa volonté apostolique au chapitre de Saint-Marcel et à l'abbé de Saint-Germain des Prés [4]. Bon gré, mal gré, il fallut déférer aux décisions pontificales.

Voilà comment Grégoire IX se montra le défenseur de l'Uni-

[1] « .... de ipsorum malefactoribus emendæ taxatæ. » (*Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 142.)

[2] *Ibid.*, p. 140-142.

Les diverses bulles ou lettres sont reproduites par cet historien aux pages successivement indiquées.

[3] *Ibid.*, p. 143.

[4] *Ibid.*, p. 144.

Digitized by Google

versité dispersée et victime d'un déni de justice. Voilà comment, grâce au zèle du pontife, à ses efforts, à son autorité suprême, elle put rentrer victorieusement à Paris et y recommencer les cours interrompus pendant plus de deux années [1].

V.

Un mot cependant sur le règlement universitaire contenu dans la première bulle, car c'était plus qu'une loi qui s'imposait aux écoles de Sainte-Geneviève comme aux autres : c'était la solution des difficultés survenues entre l'université et l'abbaye d'une part, et la chancellerie de Notre-Dame de l'autre.

Grégoire IX commençait par l'éloge de l'Université : « Paris, disait-il, mère des sciences, est une autre Cariath-Sepher, ville des lettres. » Il la comparait à un laboratoire où la sagesse travaille les métaux qui s'y trouvent naturellement : l'*or* et l'*argent* pour *décorer l'épouse de Jésus-Christ;* le *fer* pour fabriquer le *glaive spirituel* qui frappe les *puissances* ennemies.

Puis il abordait le sujet.

S'il ne disait rien des conditions du professorat, ce qui était suffisamment approuver celles qu'avait fixées Robert de Courçon, il s'étendait sur la concession de la licence. Aussi bien était-ce le point capital à régler.

« Le chancelier de l'église de Paris — ce sont les propres expressions de la bulle, — dans sa prise de possession, jurera devant l'évêque ou, sur l'ordre de celui-ci, devant le chapitre, en présence de deux maîtres de l'Université convoqués pour la représenter, que consciencieusement, au rang marqué par le mérite et en nombre suffisant pour la cité, il n'admettra à la licence en théologie et en droit canonique que des hommes dignes, capables de faire honneur aux facultés elles-mêmes, repoussant

[1] Dans une autre bulle, datée de Pérouse, 23 novembre 1229, et éditée par M. Noël Valois, dans son *Guillaume d'Auvergne*, Paris, 1880, p. 343-345, le même pontife, après avoir rappelé ses espérances d'autrefois au sujet de l'évêque de Paris, n'avait pas hésité à lui dire : « Sed ecce, quod dolentes referimus, vulnus ab hoste non expectato ferentes et spe concepta frustrati, sic de tuis confundimur actibus, quod de te compellimur dicere, vel inviti : *Pœnitet hunc hominem nos fecisse.* » L'on a compris qu'il s'agit du célèbre évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne.

Digitized by Google

absolument les indignes, sans acception de personnes ni de de nations. » Un peu plus loin il ajoutait : « Le chancelier ne pourra exiger de ceux à qui il conférera la licence ni serment, ni obéissance, ni argent, ni caution, ni promesse. » Il prescrivait au chancelier de s'enquérir de la « vie » des candidats, de leur « science, » de leur « talent de parole, » des « espérances d'avenir » qu'ils donnaient ; et, pour cela faire, le chancelier différerait de « trois mois, » à compter du jour de la demande, la collation de la licence. De leur côté, les maîtres en théologie et en droit canonique, naturellement les premiers à consulter, devaient jurer, à leur première leçon, de porter « un fidèle témoignage » sur ces points. Il y avait également ordre pour le chancelier de procéder de la même façon, quand il s'agirait de la licence en médecine et de la licence-ès-arts.

D'abord, nous ferons remarquer 1° que les mots : *facultés*, (*facultates*) et *nations* (*nationes*), écrits dans la bulle, semblent déjà consacrés par l'usage ; 2° que, à la différence de Robert de Courçon qui ne parlait que de théologie et d'arts, Grégoire IX ajoute à ces deux sciences celles de la médecine et du droit canonique. En ce qui était le fond du débat entre le chancelier de Notre-Dame et l'abbaye de Sainte-Geneviève, soutenue par l'Université, Grégoire IX s'exprimait à peu près dans les mêmes termes que Robert de Courçon, et, partant, le procès ne semblerait pas plus clairement ou plus absolument jugé. Sans doute, le pape aurait pu employer d'autres termes ou préciser davantage. Il ne l'a pas estimé nécessaire. Et, pour peu qu'on réfléchisse, on trouvera la question suffisamment résolue ; car, si le chancelier de Notre-Dame ne peut exiger ni « serment ni promesse d'obéissance, » ne peut imposer aucune autre obligation, il suit logiquement que les licenciés par lui en théologie et en droit canonique auront, dans le cas où ils le voudraient, la faculté de régenter *ultra pontes* ou sur la rive gauche de la Seine. On peut ajouter que l'autorisation, accordée par le même pape moins de quatre années auparavant, n'ayant pas été révoquée, demeurait dans toute sa force. Quelle que soit l'explication qu'on veuille apporter, nous ne voyons pas que la question ait été de nouveau soulevée, preuve qu'elle avait reçu une solution en faveur de Sainte-Geneviève et de l'Université.

Il n'y a rien de changé pour les études dans les arts, à juger

Digitized by Google

par ce qui est dit de Priscien et d'Aristote. Le pape ajoutait cependant, au sujet des livres de physique de ce dernier, que la défense était maintenue jusqu'à ce que les corrections nécessaires y eussent été introduites [1]. Il n'y avait rien non plus de prescrit touchant la médecine et le droit canonique. Par rapport à la théologie, le pape voulait qu'on traitât les questions qui pouvaient être décidées « par les livres des théologiens et par les traités des Pères. »

Les points que nous avons appelés secondaires, dans le règlement de Robert de Courçon, recevaient des compléments nécessités par les circonstances ou les événements derniers.

C'est ainsi que Grégoire IX consacra la grande concession de Robert, en accordant à l'Université le pouvoir de faire des statuts, pour la discipline des écoles, sur la méthode d'enseignement, la soutenance des thèses, le costume des professeurs, les obsèques des maîtres et des élèves. Ce qui était considérable, et ce qui justifiait l'Université au sujet du grand acte par elle naguère accompli, c'était que le pape lui reconnaissait ou lui octroyait le droit, dans le cas où elle éprouverait un grave déni de justice, de « suspendre ses leçons jusqu'à ce qu'elle ait reçu entière satisfaction [2]. »

En traitant aussi bien les maîtres, le pape ne mettait pas en oubli les conflits récents ni les mesures à prendre pour en éviter le retour. Par conséquent, les étudiants ne porteront point d'armes dans la cité ; en cas de désordre de la part de quelques-uns d'entre eux, personne ne devra leur porter assistance, et il appartiendra à l'évêque de Paris de citer les coupables à sa barre, pour les punir comme ils mériteront, et en prenant bien garde que des innocents soient jamais frappés en leur place. Il y avait pour le chancelier de Notre-Dame, qui avait eu des prétentions sous ce rapport, défense d'avoir une prison.

Trois autres points étaient encore réglés par Grégoire IX. Il

[1] « .... magistri artium unam lectionem de Prisciano et unam post aliam ordinarie semper legant, et libris illis naturalibus qui in concilio provinciali ex causa certa prohibiti fuere, Parisius non utantur, quousque examinati fuerint et ab omni errorum suspicione purgati » (*Ibid.*, p. 142.)

[2] *Ibid.*, p. 141 : « Et si aliquem vestrum indebite incarcerari contigerit, fas sit vobis, nisi commonitione præhabita cesset injuria, statim a lectione cessare, si tamen id videritis expedire. »

Digitized by Google

s'opposait à ce que les écoliers fussent emprisonnés pour dettes, estimant que le châtiment ne se trouvait pas proportionné à la faute. Il n'accordait qu'un mois de vacances, dans la pensée que c'était assez pour le repos, et aussi, sans doute, afin de ne pas soustraire trop de temps aux études; mais, durant ce temps, les bacheliers avaient la faculté de continuer leurs leçons. En cas de mort des étudiants venus de la province ou de l'étranger, l'évêque de Paris et un maître de l'Université se chargeraient de transmettre la succession du défunt aux parents, ou, à leur défaut, ils l'emploieraient en bonnes œuvres.

Tel est, dans ses articles principaux, le règlement dont le pape, qui l'a dressé pour le « bien général » de l'Église, demandait l'observation sous peine d'encourir « l'indignation du Dieu tout-puissant et des apôtres Pierre et Paul [1]. »

L'Université continua à jouir de la bienveillance de Grégoire IX et à s'abriter sous son haut patronage. En 1237, ce pape ordonnait que le corps universitaire ne serait frappé d'excommunication qu'en vertu d'un mandement spécial du siège apostolique [2] : c'était, du reste, confirmer la décision d'Honorius III en 1218 [3]. Rome regardait nos écoles de Paris comme un foyer de lumière pour la chrétienté; et on ne pouvait trop veiller à sa conservation.

Nous venons de décrire les origines et les développements de l'Université de Paris. Pasquier avait donc vu juste, lorsqu'il écrivait : « .... rejettant — ce qu'il avait fait au chapitre précédent — la fondation telle qu'est la commune ignorance, nous devons, à mon advis, tous estimer que l'Université de Paris n'a esté jettée en moule tout d'un coup, et est une chose digne de remarque qu'encore que l'usage des Universités ne fust en ceste France du commencement, pour les longues guerres qui y estoient survenues et avoient troublé l'Estat ancien et ordinaire des Gaules, si est ce que d'une bien longue ancienneté il n'y avoit église cathédrale, en laquelle il n'y eust une prébende affectée pour le salaire de celuy qui enseignoit les lettres ordi-

[1] Cette bulle est datée « Laterani, idib. april. pontif. nostr. an. V. »
[2] Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 361.
[3] *Supra*, p. 45.

Digitized by Google

naires, et une pour celuy qui vacqueroit à l'enseignement de la théologie [1]. »

TROISIÈME PARTIE

L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES, SES COMPLÉMENTS NÉCESSAIRES

Il est, les lois de la narration ne nous ayant pas permis de le faire, certaines divisions dans le corps enseignant de Paris que nous n'avons pas assez définies, certaines faces du sujet que nous n'avons pas assez découvertes ; ainsi du rectorat, des quatre nations, des quatre facultés, du rôle des deux chanceliers, des grades, de la situation des écoles ; c'est un supplément à écrire. D'autre part et pour la même raison, nous n'avons pu signaler le mode d'existence chez les étudiants, soit avant, soit après l'établissement des collèges ; c'est un point d'histoire qui a trop d'importance pour être négligé. Enfin, il sera bon de dire un mot de la gratuité de l'enseignement.

I.

Nous connaissons l'origine du recteur et les privilèges qui lui ont été octroyés par le diplôme de Philippe-Auguste. Si ce di-

[1] *Recherches sur la France*, liv. IX, chap v.

Dans les principales contrées de l'Europe, comme dans le royaume de France, les écoles inférieures, en un certain nombre d'endroits, se transformaient également en universités. Outre Salerne et Bologne, ces deux centres si célèbres d'enseignement, l'un pour la médecine, l'autre pour le droit, il faut encore nommer les universités suivantes, qui datent de cette époque : en Italie : Vicence, 1204 ; Padoue, 1222 ; Naples, 1224 ; Verceil, 1228 ; Plaisance, 1246 ; Trévise, 1260 ; Pérouse, 1276 ; en France : Montpellier, 1180-1289 ; Toulouse, 1228 ; en Portugal et en Espagne : Salamanque, 1240 ; Lisbonne, transportée à Coïmbre, 1290 ; en Angleterre : Oxford, 1249 ; Cambridge, 1257. » (Alzog, *Hist. univers. de l'Église*, traduct. franç. par E. Goschler, Paris, 1849, t. II, p. 418, not.) Nous ferons remarquer que l'Allemagne, tout en suivant l'impulsion, ne constitua rigoureusement d'universités qu'au siècle suivant.

Digitized by Google

plôme le mettait à l'abri du bras séculier, la bulle de Grégoire IX, de l'année 1237, le plaçait nommément au-dessus des foudres de l'évêque [1].

La première dignité de l'Université était élective. Mais comment se faisait l'élection ?

Il faut descendre à l'année 1249 pour découvrir quelque chose de positif. A cette époque, nous ne savons pourquoi, nous trouvons déjà les maîtres-ès-arts en possession du droit de nommer le recteur. Ceux-ci ne s'étant pas accordés pour la nomination d'un recteur et s'opiniâtrant dans leurs dissensions, il advint que chaque parti avait son recteur et voulait l'imposer à l'autre. D'un côté était la nation de France, et de l'autre les nations de Picardie, de Normandie et d'Angleterre. En toute cette affaire, nous ne voyons nullement apparaître les maîtres dans les autres sciences. C'est donc qu'elle ne les regardait pas directement.

La nécessité de sortir de cette impasse amena une transaction, et avec la transaction une sorte de règlement pour l'avenir. Il fut résolu que les deux recteurs respectivement nommés se choisiraient un successeur unique. Dans le cas où ils ne pourraient s'entendre, ils géreraient ensemble le rectorat pendant un temps à fixer. Passé ce temps, les quatre procureurs des quatre nations procéderaient à la nomination d'un recteur [2]. S'il y avait unanimité ou simple majorité, l'élection serait valide. Dans l'hypothèse contraire, on appellerait les deux recteurs à prendre part au vote. En cas de partage encore, quatre maîtres, autres que les procureurs, seraient désignés par les nations pour recommencer l'élection. Dans les mêmes conditions et en procédant de la même façon, on aurait recours au même mode électif, jusqu'à ce qu'on arrivât à un résultat. Quelques années plus tard, une division semblable amena une haute intervention et la confirmation apostolique de l'acte qui, dans la pensée de tous, devait servir de règle pour l'avenir [3].

[1] « .... rectorem vel procuratores.... » (*Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 159, où la bulle est imprimée.)

[2] Chaque nation avait un chef qui portait le titre de procureur. Il s'agit uniquement des arts; car il ne paraît pas qu'il y ait eu des procureurs particuliers pour les autres classes de l'enseignement, même avant l'érection des facultés.

[3] Voir l'acte dans *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 222.

Digitized by Google

Deux recteurs se trouvaient encore en présence, élus et soutenus, comme précédemment, l'un par la nation de France, l'autre par les nations de Picardie, de Normandie et d'Angleterre. Mais la querelle du passé s'était aggravée. La nation de France, plus nombreuse, elle seule, que les trois autres ensemble, accentuait mieux ses prétentions à la prééminence et à un pouvoir exceptionnel. Les esprits s'aigrissant de plus en plus, on réclama l'intervention du cardinal-légat Simon de Brion, qui heureusement joignait à l'autorité de sa haute situation la connaissance des hommes et le sens des choses. Il se glorifiait, d'ailleurs, d'avoir été élève de l'Université de Paris [1]. Il interrogea les parties, examina leurs mémoires et rendit une sentence arbitrale qui rétablissait la paix entre les nations, consacrait, au moins par l'ordre de procéder suivant sa teneur dans l'espèce [2], le règlement de 1249 [3] pour l'élection du recteur, et enfin apportait quelque modification à la durée du rectorat [4]. Tout ceci se passait en 1265 et 1266.

Nous exposerons tout à l'heure les clauses de la pacification entre les nations.

Le rectorat était une magistrature à courte durée. Depuis quelque temps, il se trouvait limité à quatre ou six semaines. Le cardinal Simon de Brion estima, à juste titre, qu'il y avait dans des

[1] *Hist. univers. Paris.*, t. III, p. 698; *Hist. littér. de la France;* t. XIX, p. 388.

[2] Il destitua les deux recteurs et ordonna aux nations d'en élire un seul : « .... rectoribus quos sibi monstruose præfecerant, sine omni dilatione dimissis, eisdem unicam personam idoneam, juxta formam quæ infra sequitur, præficiant in rectorem.... » Cette forme est ainsi spécifiée plus loin : .... secundum tenorem statuti super hoc dudum editi, sicut etiam a nonnullis annis extitit observatum. » Voir le jugement dans *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 375 et suiv.

[3] Nous ne savons pourquoi Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. II, p. 19, not. A, ne veut point que ce soit ce règlement, mais un autre qui aurait surgi dans l'intervalle de 1249 à 1266; il n'apporte aucune raison ; et, loin de rencontrer rien qui vienne à l'appui de son idée, nous voyons, au contraire, que l'élection s'est faite et a continué de se faire par les quatre procureurs des nations.

[4] La sentence fut lue et publiée « dans l'église de Sainte-Geneviève, en présence de toutes les parties, de tous les maîtres de la faculté des arts exerçant actuellement la régence et des procureurs des quatre nations, qui tous déclarèrent qu'ils se soumettroient à l'ordonnance du légat et s'engageroient à l'observer. » (*Ibid.*, p. 21.)

Digitized by Google

mutations aussi fréquentes de graves inconvénients. En conséquence, il décida que le rectorat serait de trois mois; et cet article fut observé pendant plus de trois cents ans au sein de l'Université. A la pensée que le lecteur pourrait estimer encore trop courte la durée trimestrielle, Crévier ajoute : « Nos ancêtres regardoient comme un objet bien important le maintien de la liberté du corps; on craignoit pour elle les longues magistratures [1]. »

Douze ans après, en 1278, le même cardinal-légat, qui ne cessait d'exercer une surveillance active et paternelle sur l'Université, apporta par une ordonnance une modification conditionnelle à l'élection du recteur. Prévoyant le cas où un ou deux procureurs feraient défaut, il prescrivit d'appeler le plus jeune ou les deux plus jeunes docteurs en théologie pour suppléer les électeurs absents; disposition qui dérogeait aux droits de la faculté des arts et qui, pour cette raison, sans doute, n'a jamais été suivie [2].

La faculté des arts, à son tour, crut devoir ajouter quelques clauses particulières pour la prompte élection du recteur. C'était en 1280. Elle s'assembla, à cet effet, au couvent des Mathurins. S'inspirant du règlement publié naguère, au deuxième concile de Lyon, par Grégoire X relativement à l'élection des papes, elle décréta que les quatre électeurs, pour procéder au choix du chef de l'Université, seraient enfermés dans une même salle [3], et qu'il y aurait interdiction absolue de toute communication avec le dehors. Ils ne devaient sortir qu'après leur mandat accompli. Un cierge de cire, dont le poids et la forme étaient déterminés [4], et qu'on allumerait à leur entrée dans la salle, mesurerait, par le temps qu'il mettrait à se consumer, le temps fixé à la délibération. S'ils ne s'accordaient pas, leur pouvoir expirant aussitôt, quatre autres électeurs, tirés des quatre nations, prendraient leur place pour procéder dans les mêmes con-

[1] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. II. p. 17-18.

[2] Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. II, p. 80-81.

[3] Le mot *conclave* était même adopté (*Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 573.)

[4] « .... de una libra ceræ supra ellychnium ponderis octo sterlingorum novorum de quatuor filis confectum.... Portio in longitudinem habebit octavam partem ulnæ Parisiensis. » Voir le statut dans *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 451-452.

Digitized by Google

ditions, et, après ceux-ci, d'autres encore, jusqu'à ce qu'on obtînt un résultat. Mais, à la troisième série d'électeurs, si deux voix se réunissaient sur la même personne, il était prescrit d'appeler le recteur en exercice, afin que, par son adhésion, il pût déterminer une majorité.

Ainsi devait s'exercer pour la faculté des arts ce droit d'élire le premier dignitaire du corps enseignant, droit ancien et que depuis elle a su maintenir intact.

II.

Apparaissant déjà vers le milieu du XIIe siècle [1], nommées dans une bulle d'Honorius III en 1222 [2] et dans une autre de Grégoire IX, de l'année 1231 [3], les nations de l'Université se formèrent, avec le temps, en corps parfaitement distincts. En 1249, nous venons de le voir, les quatre nations existaient avec leurs procureurs, leurs droits plus ou moins définis, leurs rivalités ardentes; et, en 1255, au sein des difficultés entre l'Université et les ordres mendiants, une lettre était adressée au pape portant *les sceaux des quatre nations de tout temps distinctes* [4].

Chaque nation se glorifiait du nombre de ses membres, et souvent des contestations surgissaient au sujet de la vraie nationalité; parfois même on allait jusqu'à des voies de fait [5]. La nation de France entendait fournir trois examinateurs sur les quatre qui interrogeaient les candidats à la licence-ès-arts, et cette prétention exorbitante avait été pour beaucoup dans le schisme universitaire de 1265-1266.

Le cardinal-légat eut à statuer sur ces causes de division, et il le fit avec une très grande sagesse, soit en prononçant pour

[1] *Supra*, p. 39.

[2] *Chartular. Univers. Paris.* Paris, 1889, p. 103.

[3] *Supra*, p. 68.

[4] « .... sigillis quatuor nationum ab antiquo Parisius distinctarum in hac « littera usi sumus. » (*Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 288-292.)

[5] « Quod cum Joannes de Ulliaco (probablement Ully-Saint-Georges) in eadem natione Gallicorum spontanea voluntate inceperat, sicut etiam determinaverat in eadem, natio Picardorum, super hoc indebite se opponens, eum ex se ipsa esse confinxit et propter hoc cepit ipsum diuque detinuit, et sibi multas injurias irrogavit.... » (*Hist. Univers. Paris.*, p. 375.)

Digitized by Google

le présent, soit en réglant les procédures à suivre pour les litiges futurs.

D'un côté, il condamnait comme injustifiable la prétention de la nation de France, et, de l'autre, il arrêtait qu'à l'avenir, en cas de contestation sur la nationalité, on s'en rapporterait au serment du bachelier qui en serait l'objet.

Un tribunal, cependant, lui parut nécessaire pour empêcher de nouvelles ruptures entre les nations. Quand donc les nations ne seraient pas d'accord, l'affaire serait portée devant les plus anciens maîtres en théologie et en décret : trois seraient pris dans la première faculté, et quatre dans la seconde; et ils devraient exercer actuellement les fonctions de professeurs. Le tribunal, ainsi constitué, instruirait la cause dans les trois jours qui suivraient la déposition de la plainte, et il rendrait dans le mois un verdict auquel les parties se soumettraient sous peine d'excommunication. Si les juges laissaient s'écouler le mois sans prononcer, la cause serait renvoyée au tribunal de l'évêque de Paris, qui jugerait sans appel.

Six ans à peine s'étaient écoulés que le tribunal universitaire dut fonctionner. Un recteur, du nom d'Albéric, avait été élu. Sous prétexte d'actes délictueux qui le rendaient indigne du rectorat, la plus grande partie de la nation normande s'opposa à l'installation. On estima l'accusation sans fondement, et Albéric, soutenu par les trois autres nations, prit possession de la charge de recteur. Les Normands, refusant d'obéir, furent cités devant le tribunal siégeant réglementairement *ad hoc* et condamnés par lui; sentence de laquelle ils ne craignirent pas d'appeler à Rome. Arriva le moment de l'élection d'un autre recteur. Les procureurs des nations de France, de Picardie et d'Angleterre procédèrent à l'élection sans s'occuper du procureur de la nation de Normandie; ils croyaient, du reste, ce procureur excommunié avec sa nation, en vertu du règlement de Simon de Brion. Ce procureur, aidé de sa nation, pour ne point paraître abandonner la partie, nomma un autre recteur. La double élection se renouvela ainsi à chaque trimestre pendant un laps de trois années. Dans les deux partis, on finit par sentir le besoin de la paix. Une transaction se signa en vertu de laquelle on se soumettrait encore à la sentence arbitrale de Simon de Brion. Celui-ci, depuis quelques années à Rome, ve-

Digitized by Google

nait d'être nommé de nouveau légat en France par Grégoire X. Exiger la démission des deux recteurs; s'attribuer la nomination de leur unique remplaçant, dérogation au règlement que l'état des esprits autorisait et conseillait; éviter de statuer sur le fond même du procès, dans la crainte de diviser davantage, quand il fallait au contraire travailler à l'union; telle fut la manière de procéder du légat, qui rendit un jugement dans ce sens au commencement de l'année 1275 [1].

III.

L'expression : *faculté*, pour être ancienne dans le corps universitaire, n'a pas eu, dès l'origine, le sens que nous lui attribuons aujourd'hui et qu'elle acquerrait plus tard. Elle s'employait alors pour désigner une branche de l'enseignement. C'est, en particulier, dans une bulle de Grégoire IX que nous pourrions lui découvrir la signification de cours professoral [2]. Il serait peut-être permis de lui donner le même sens dans un acte universitaire de l'année 1221 [3].

Si du pays d'origine est née pour les écoles de Paris la division naturelle en nations, la classification des connaissances devait introduire, aussi naturellement, la division en facultés : les professeurs des mêmes sciences se trouvaient plus particulièrement en contact, des liens plus intimes s'établissaient entre eux, en attendant que la communauté de droits et d'intérêts vint cimenter l'union et les constituer partie distincte, tout en demeurant partie intégrante, du corps enseignant. C'est ainsi que les facultés sont nées graduellement; et, par suite, on ne saurait déterminer davantage leurs commencements. Il paraît

[1] « Le jugement fut prononcé, comme le précédent, dans l'église de Sainte-Geneviève.... » (Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. II, p. 62.)

[2] *Supra*, p. 68 pour Grégoire IX.

[3] Il s'agit de l'acte de cession fait par l'Université de ses droits sur le terrain donné aux dominicains par Jean de Saint-Quentin. Voici les paroles visées : « Præterea pro quolibet magistro, cujuscumque facultatis fuerit de nostris, qui in officio regendi decesserit Parisius, tantam facient solemnitatem, quantam facerent pro uno de fratribus suis defunctis. » (*Hist. Univers. Paris.*, t. III. col. 106.)

Digitized by Google

bien que la faculté de médecine est la dernière en date [1]. Mais déjà les quatre facultés sont formellement désignées dans une lettre adressée, en février 1254, par l'Université aux prélats de la chrétienté, car l'on y parle « de la théologie, de la jurisprudence, de la médecine et de la philosophie rationnelle, naturelle, morale [2]. » Dans la célèbre bulle *Quasi lignum* du mois d'avril 1255, Alexandre IV fait mention avec la « faculté de théologie » des autres « facultés, à savoir des facultés des canonistes, des physiciens et des artiens [3]. »

Si les maîtres en théologie avaient donné l'exemple de cette organisation particulière, les maîtres en décret et en médecine s'étaient presque empressés à le suivre. Nous en avons la preuve dans les sceaux que ces derniers maîtres s'attribuèrent quelques années après, comme les maîtres-ès-arts l'avaient déjà fait. On sait que les attributions de ceux-ci dans l'élection du recteur les constituaient en corps depuis assez longtemps. Donc, dès l'année 1271, les maîtres en décret prétendirent à la possession de ce qui est la marque distinctive d'une réelle société, celle d'un sceau spécial. Ceci souleva une opposition analogue à celle qu'avait soulevée, quelque cinquante années auparavant, une prétention semblable de l'Université elle-même. D'une part, on passa outre. De l'autre, on allégua qu'il fallait l'autorisation du pape pour une pareille innovation. Il fut convenu entre les parties que le sceau serait mis en dépôt pendant un an, et que si le pape, à qui on soumettrait l'affaire, ne répondait pas dans cet intervalle, la cause serait gagnée pour les maîtres en décret ; le pape garda le silence, et les maîtres retirèrent leur sceau. L'année 1274 ne se passa point sans que les maîtres en médecine jouissent, à leur tour et sans conteste, d'un semblable privilège. On ne parle pas des maîtres en théologie ; mais nul doute qu'ils n'eussent également leur sceau particulier.

Il n'y aura pas jusqu'au nom consacré pour désigner le chef des facultés, celui de doyen, qui ne soit en usage dans la

[1] Comme nous l'avons vu, Innocent III parle seulement des « universis doctoribus sacræ paginæ, decretorum liberaliumque artium Parisius commorantibus. »

[2] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 255.

[3] *Ibid.*, p. 285.

Digitized by Google

seconde moitié du XIIIe siècle. Ici les facultés de décret et de médecine semblent commencer, et celle de théologie suivre; car nous lisons dans des actes authentiques de 1268 les noms de *doyens de décret et de médecine* [1], tandis qu'il faut arriver à l'année 1296 pour rencontrer celui de *doyen de théologie* [2]. La faculté des arts demeurait avec les quatre procureurs de ses quatre nations. On peut penser que, d'abord, le doyen dans les trois premières branches de l'enseignement a été le plus ancien maître.

Sous le rapport de l'étiquette, ces doyens se montraient déjà exigeants. Ceux-ci prétendaient que, pour les assemblées générales, le recteur, par lui-même ou, au moins, par un maître-ès-arts, devait leur notifier la convocation. Le recteur soutenait qu'elle pouvait se faire par un simple bedeau. La chose s'envenima tellement qu'on ne trouva rien de mieux que de s'adresser au pacificateur ordinaire, Simon de Brion, qui était sur le point de retourner à Rome, rappelé par Nicolas III.

Le légat s'inspira du passé pour apaiser les esprits, en prenant une sorte de moyen terme : il décida que la convocation se ferait par le recteur ou un maître-ès-arts, ou bien encore, si le recteur le préférait [3], par une lettre signée et cachetée que porterait un bedeau. L'ordonnance est de 1278.

Trois ans plus tard, l'Université prit un arrêté d'une grande importance en faveur des facultés. On agitait la question de savoir si l'Université devait considérer comme siennes les causes des facultés et faire participer celles-ci à ses droits et privilèges. Un outrage adressé à un membre de la faculté de médecine hâta la solution. Non seulement l'Université exigea une réparation; mais, s'étant réunie à Saint-Julien-le-Pauvre, elle décréta que tout ce qui touchait les quatre facultés la touchait elle-même, et devait être soutenu et attaqué en son propre nom [4].

La formation des facultés acheva, dans le XIIIe siècle, la consti-

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 236.

[2] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. II, p. 85.

[3] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 445-446, où ordonnance reproduite et datée « apud Divionem 14 kal. nov. pontificat. D. Nicolai papæ III an. II. »

[4] *Ibid.*, p. 455-456 : « Declaramus facta facultatum theologiæ, decretorum, medicinæ et artium, in quantum illa facta respiciunt privilegia Universitatis seu negotia esse facta Universitatis.... »

Digitized by Google

tution de l'Université. Mais, à mesure que les facultés se dessinaient et s'organisaient, la division en quatre nations disparaissait partiellement pour la théologie, le décret et la médecine, tandis qu'elle se maintenait complètement dans les arts. Les facultés supérieures, en effet, n'allaient renfermer que des docteurs, laissant leurs bacheliers dans les nations [1].

D'autre part, la constitution de l'Université de Paris devenait ou allait devenir le principe et le modèle de l'organisation des autres Universités : l'importance autant que l'ancienneté de celle-là en faisait une loi à celles-ci.

Dans notre récit, nous nous sommes servi de cette expression : *faculté de décret*, parce que, selon l'usage, dans cette faculté l'on n'était autorisé qu'à enseigner le droit canonique, c'est-à-dire le *Décret de Gratien* et les *Décrétales*. Sans doute, suivant l'attestation de Ricord, il y aurait eu à Paris, au commencement du XIIIe siècle, des cours de droit civil. Mais, dans la pensée de ne pas distraire des études théologiques, Honorius III donna une bulle qui défendait ces cours dans la capitale de la France et villes environnantes [2]. Cette défense ne fut jamais bien observée. Aussi, voyons-nous que le droit civil s'enseignait au sein de notre Université à l'époque de Robert de Courçon [3]. Pareille désobéissance put se constater dans les temps postérieurs. Cette défense, « on l'éludoit autant qu'il étoit possible : on y donnoit des atteintes dans le fait, quoique l'on n'osât pas attaquer la loi en elle-même. Cette contrainte n'a cessé que par l'ordonnance de Louis XIV en 1679, qui a établi solennellement l'enseignement du droit civil dans la faculté de décret de Paris [4]. »

[1] Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. II, p. 56.

[2] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 96 : « Firmiter interdicimus et districtius inhibemus ne Parisiis seu aliis locis vicinis quisquam docere vel audire jus civile præsumat. »

[3] Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 377.

[4] *Ibid.*, p. 316. L'Université, dit encore Crévier, avait même porté un décret « qui exigeoit trois ans d'étude en droit civil de quiconque voudroit être admis au doctorat dans la faculté de décret. Il paroit que l'on eût bien voulu s'affranchir à Paris de la loi qui y interdisoit l'enseignement du droit civil. Mais on ne pensoit pas de même en cour de Rome ; et le pape Innocent VI, sur la requête du chancelier de Paris, cassa le statut de l'Université qui marquoit de l'attachement à l'étude des lois romaines. » (*Ibid.*, t. II, p. 275-276.) Voir, sur la continuation de l'enseignement du droit civil, M. l'abbé Péries, *La Faculté de droit dans l'ancienne Université de Paris*, Paris, 1890, p. 99 et suiv.

Digitized by Google

IV.

Dans ce travail d'organisation, le chancelier de Sainte-Geneviève vit son pouvoir se circonscrire. Pendant que le chancelier de Notre-Dame licenciait en théologie, en décret, en médecine, aussi bien que dans les arts, son collègue et souvent son antagoniste de la rive gauche de la Seine se trouvait réduit à ne plus licencier que dans cette dernière branche de l'enseignement [1]. Il ne nous paraît pas douteux que la loi sur la licence, imposée par Grégoire IX à l'un, ne s'étendît substantiellement à l'autre relativement à l'examen des candidats, à l'enquête préalable, à la gratuité de la collation.

Par les bulles de Grégoire IX données en faveur ou au sujet de l'Université, nous apprenons que, outre la licence en usage depuis longtemps, un grade universitaire, celui de bachelier (*bachalarii*), existait à cette époque. Le grade de docteur ne devait pas tarder à faire son apparition, s'il ne l'avait déjà faite [2].

[1] Cela résulte évidemment de deux bulles de Grégoire IX, lesquelles vont être immédiatement citées ou mentionnées.

[2] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 124, 141. Il ne saurait y avoir de doute relativement au baccalauréat. Quant au doctorat, nous trouvons ces lignes dans la bulle de Grégoire IX, datée de la première année de son pontificat et adressée au chancelier de l'Église de Paris : « Dilecti filii abbas et conventus Sanctæ-Genovefæ Parisiensis nobis insinuare curarunt quod, cum ad jus suum pertineat ut doctores theologiæ ac decretorum ac liberalium artium de ipsorum licentia libere regere valeant in parochia et terra eorum infra Parisiensium murorum ambitum constituta, theologiæ decretorumque doctores ad regendum inter duos pontes astringis vinculo juramenti; propter quod, etsi doctores artium de licencia ipsorum regant in prædicta parochia, theologiæ tamen et decretorum doctores non audent regere in eadem. » Le pontife ne parle pas autrement dans la bulle de même date, par laquelle il chargeait l'abbé et le prieur de Saint-Jean des Vignes et l'archidiacre de Soissons de faire une enquête à ce sujet. Mais ce mot, *doctores*, ne doit-il pas être pris dans le sens général de maîtres, expression consacrée pour désigner le professeur ? Voilà pourquoi nous n'avons pas cru devoir préciser davantage.

Baccalarius du latin *bacca* et *laurus*, parce que, dit-on, on donnait autrefois aux bacheliers une couronne de laurier ayant ses baies, a eu plusieurs significations. On l'employait pour désigner le chevalier inférieur ou *bas chevalier*, c'est-à-dire le chevalier qui n'avait pas assez de vassaux pour faire porter la bannière devant lui. Ce mot désignait aussi celui et celle qui n'étaient pas mariés : *Adolescentes non conjugati et juvenculæ nondum nuptæ*, d'où bacheliers, bachelettes. Dans les arts et métiers, les bacheliers étaient ou

Digitized by Google

La gratuité de l'enseignement était une première loi qui s'imposait à toutes les écoles et devenait le principe d'une autre, la gratuité tant des examens que de la licence. Nous le savons déjà en ce qui regarde la licence. Une clause réglementaire de 1288 ou 1289 vient nous l'apprendre au sujet des examens, en défendant, sous des peines disciplinaires, d'exiger ou de recevoir rien des candidats [1].

Cependant on fut parfois obligé par la force des choses ou par des circonstances particulières de déroger quelque peu aux prescriptions. Ainsi nous voyons le pape autoriser Pierre le Mangeur à percevoir un droit modique pour la collation de la licence [2], la faculté des arts admettre des droits analogues quand il s'agissait du baccalauréat [3], et enfin l'Université imposer aux écoliers deux sols par semaine pour être versés dans la caisse commune, obligation qui fut confirmée par une bulle de Martin IV [4].

C'était l'abbé et le chancelier de Sainte-Geneviève que la bulle chargeait de veiller au versement de cette cotisation, avec pouvoir de contraindre par les censures les récalcitrants. Les sommes recueillies, destinées à servir aux dépenses communes, devaient être déposées entre les mains et réparties selon les décisions d'une commission composée du recteur, des doyens des facultés et des procureurs des nations.

V.

Les écoles se multipliaient avec le progrès des études et en proportion du nombre des étudiants C'était dans la cité et

devaient être ceux *qui sub eis, qui rebus artificii præfecti sunt, minora negotia curant, suoque ordine ad ejusdem præfecturam eliguntur.* Dans les Universités, le mot prenait et allait conserver le sens de grade ou de premier degré pour le doctorat : .... *qui in eo gradu sunt, ut ad doctoratum aspirare possint.* (Du Cange, art. *Baccalarii.*) Voir le célèbre glossateur pour les autres significations.

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 484.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 370 : « .... volentes, tamen, dit la bulle, honestati et litteraturæ M. Petri cancellarii.... »

[3] *Ibid.*, t. III, p. 347.

[4] *Ibid.*, t. III, p. 463 : « .... mandantes quatenus singuli vestrum qui duos solidos Parisienses in communi bursa cum sociis in hebdomada ponitis, super contributione hujusmodi facienda sic prompte et liberaliter vos geratis... »

Digitized by Google

principalement sur la montagne de Sainte-Geneviève qu'elles s'établissaient, se groupant, pour ainsi dire, autour de leurs mères, les écoles de Notre-Dame et de la grande abbaye. Avec la licence, on était en droit non seulement d'ouvrir une école, mais d'en choisir le local. On louait alors des salles particulières. On comprend que, dans de pareilles conditions, l'école eût parfois de mauvais voisinages. Voilà ce qui faisait dire à Jacques de Vitry : « Dans une même maison, il y avait en haut des écoles et en bas des lieux de débauche ; au premier étage des maîtres enseignaient, et au-dessous des femmes de mauvaise vie exerçaient leur honteux trafic [1]. » La liberté dont jouissaient les écoliers aussi bien que la situation des écoles arrachaient cette apostrophe à Pierre de Celle : « O Paris, que tu es propre à prendre et à tromper les âmes ! En toi se trouvent les attraits des vices, en toi le piège du mal, en toi la flèche de l'enfer qui transperce le cœur des insensés [2].

On devait avoir à cœur de remédier à un pareil état de choses. On fit plus que conseiller ou prescrire un bon choix de salles pour fixer les chaires. Aussitôt que les circonstances le permirent, on s'appropria des maisons en rapport avec la destination, on en construisit même sur de nouveaux emplacements. « Lorsque les clos Mauvoisin et Bruneau, dit Crévier, commencèrent à être habités, c'est-à-dire au XIIIe siècle, il est probable que plusieurs écoles s'y établirent. Ce qui est certain, c'est qu'au XIVe siècle la rue du Fouarre, qui fait partie de l'ancien clos Mauvoisin, et la rue Bruneau, qui est aujourd'hui la rue Saint-Jean de Beauvais, contenoient les écoles de la faculté des arts et de celle de décret [3]. »

L'état de dispersion des écoliers dans Paris créait, en plus, des embarras au point de vue du logement. Il fallait s'adresser aux bourgeois. Ceux-ci voulaient louer cher, les écoliers bon marché. De là des contrariétés, des colères ; or, comme les écoliers étaient très nombreux, parfois aussi nombreux que les bourgeois, il en résultait un malaise social qui aurait pu, si on

[1] *Histor. Occident.*, cap. VII.

[2] *Epistol.*, lib. IV, Epist. X : « O Parisius, quam idonea es ad capiendas et decipiendas animas ! In te retiacula vitiorum, in te malorum decipula, in te sagitta inferni transfigit insipientium corda ! »

[3] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. I, p. 272-273.

Digitized by Google

n'y avait apporté remède, dégénérer en une sorte de guerre civile. On eut donc recours à la taxation.

Ce droit de taxation avait pris place dans le règlement de Robert de Courçon pour être dévolu à l'Université [1]. Il fut maintenu dans la bulle de Grégoire IX adressée au roi en 1231, mais avec une modification importante, car l'exercice dut en être partagé avec les bourgeois : la taxation était réservée à deux maîtres de l'Université et à deux bourgeois de Paris, les uns et les autres nommés par les corps auxquels ils appartenaient. La nomination des bourgeois, cependant, devait être approuvée des maîtres. Si les deux bourgeois se montraient négligents, les deux maîtres procéderaient seuls [2]. Ce droit était tellement patronné à Rome que quand, un peu après, les religieux et les ecclésiastiques voulurent y soustraire les maisons par eux possédées à Paris, ils se firent condamner par le même pape [3].

A l'abri du côté des exigences des propriétaires, il arrivait que les écoliers et même les maîtres se faisaient concurrence en offrant un prix supérieur, soit avant la conclusion du bail, soit pendant la jouissance de l'appartement. Les propriétaires étaient loin de s'en plaindre. Mais, outre que les moins fortunés en souffraient, le corps universitaire ne pouvait que perdre au point de vue de la considération. Aussi, l'Université prit-elle cette décision pour obvier au mal, à savoir que, dans le cas où un propriétaire refuserait d'accéder au prix fixé, défense lui était faite de louer sa maison pendant cinq ans ; et le maître ou l'écolier qui y prendrait logement pendant ce laps de temps devait en sortir au premier avertissement du recteur ou des procureurs, à peine de se voir privé des privilèges du corps universitaire [4]. Rome fit aussi entendre sa voix. Ce fut Innocent IV qui lança la

[1] « Pro taxandis pretiis hospitiorum.... »

[2] « Hospitiorum quoque taxationem per duos magistros et duos burgenses ad hoc de consensu magistrorum electos, juramento præstito, fideliter faciendam, sive, si burgenses non curaverint interesse, per duos magistros, sicut fieri consuevit, eis sine difficultate concedas.... » (*Hist. univers. Paris.*, t. III, p. 141.)

[3] « Taxatores idoneos in eorumdem religiosorum et clericorum domibus authoritate apostolica deputetis, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo. » (*Ibid.*, p. 160.)

[4] La décision du mois de février 1245 est citée dans *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 195.

Digitized by Google

bulle condamnant par les expressions les plus fortes de pareils agissements [1]. Avant la fin du siècle, l'Université était encore appelée à intervenir.

Tout cela avait fait comprendre depuis longtemps la nécessité d'un nouvel ordre de choses.

Offrir aux écoliers un asile où ils n'auraient ni à craindre les tracasseries des propriétaires ni à courir les dangers du monde, voilà bien le double but qu'on se proposait d'abord en fondant ces grandes maisons qui portaient à juste titre le nom de collèges [2]. Il était une troisième fin qu'on atteignait du même coup : c'était le progrès des études par un meilleur emploi du temps ; car, outre des guides qu'on devait parfois posséder dans les maîtres de ces maisons, on trouvait, dans la retraite qu'elles procuraient, l'éloignement de la dissipation. Enfin, quand on fait attention aux dotations de plusieurs de ces établissements et aux conditions qu'elles imposaient, on acquiert la conviction qu'on voulait également rendre les études accessibles aux déshérités de la fortune.

Nos expressions l'ont fait comprendre, ces collèges n'étaient point d'ordinaire des centres d'instruction, mais de simples internats pour la jeunesse qui, de là, se rendait aux écoles publiques. Ces établissements avaient une destination spéciale : ils se fondaient en vue des écoliers d'une province, d'un pays ou encore d'une même science.

Trois collèges sont à signaler dans le XIIe siècle.

D'abord, le collège de Saint-Thomas du Louvre pour les écoliers pauvres sous la direction d'un maître, et celui de la nation danoise sur la montagne de Sainte-Geneviève.

Le premier prenait probablement naissance en même temps que la collégiale du même nom. Robert de Dreux, frère de Louis VII, aurait eu la gloire d'être le fondateur de la maison de prières et de la maison d'études. Séparés administrativement, les deux établissements avaient la même église et le même enclos. On leur avait donné pour patron saint Thomas de Cantorbéry. L'année 1187 est assignée à la double fondation [3].

[1] La bulle, du 6 mars 1245, est reproduite dans *Ibid.*, p. 195-196.

[2] De *colligere*, rassembler.

[3] *Hist. Univers. Paris.*, t. II, p. 463 et suiv. ; Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. I, p. 113, 117.

Nous n'avons pas parlé en termes bien affirmatifs, à cause des documents

Digitized by Google

L'on ne saurait être aussi précis relativement à l'origine du second collège. Les relations entre le Danemark et l'abbaye de Sainte-Geneviève remontent au delà de saint Guillaume de Danemark et d'Étienne de Tournay, tous deux s'illustrant dans la seconde partie du XIIe siècle. Le premier fut appelé de Sainte-Geneviève pour gouverner le monastère d'Eschil en Danemark. Le second fut placé à la tête de la célèbre abbaye de Paris. Grâce à eux, les relations devinrent de plus en plus intimes [1]. De là, le collège de Dace ou des Danois, afin que les étudiants de cette nation y trouvassent l'hospitalité et fussent à proximité des centres de formation intellectuelle, les écoles de Sainte-Geneviève d'abord, puis celles de l'Université.

L'on doit placer au commencement du XIIe siècle, sinon à la fin du XIe, l'origine du collège des Dix-Huit, situé d'abord dans, puis près l'Hôtel-Dieu. M. Cocheris, suivant le manuscrit 121 des Archives nationales, parle d'une « pièce de 1180 » portant approbation de la « fondation faite par Joce de Londres, à son retour de Jérusalem, d'une chambre à l'Hôtel-Dieu, où dix-huit clercs seraient logés ; c'est le titre fondamental du collège. » Ailleurs, le même historien avait déjà écrit que, après sa translation au parvis Notre-Dame, le collège occupa jusqu'au delà de l'année 1384 une maison qui longtemps conserva le nom de *Maison des Dix-Huit* [2].

Le XIIIe siècle était appelé à être fécond en institutions de ce genre, et il le fut.

produits par du Boulay dans sa Dissertation, à l'endroit indiqué, et de l'opinion par lui émise et ainsi exprimée (*Ibid.*, p. 464) : « Igitur ita statuendum videtur prædictum collegium vetustioris esse fundationis ejusque primævam institutionem ad Robertum regem esse referendam qui, ut ad annum 1030 diximus, collegium 160 pauperum clericorum alere solebat dum esset in vivis, moriens vero providit ne quotidianus eis victus defecturus esset. » Certainement fondateur de la collégiale, le comte de Dreux, alors, aurait été restaurateur ou simplement bienfaiteur du collège.

1 V. ce que nous avons dit à ce sujet dans l'ouvrage *L'Abbaye de Sainte-Geneviève et la congrégation de France*, Paris, 1883, p. 121 et suiv., p. 129 et suiv. V. aussi *Hist. Univers. Paris.*, t. II, p. 385.

2 *Hist. Univers. Paris.*, t. I, p. 503-504 ; Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. II, p. 129-130 ; t. I, p. 61.

Digitized by Google

VI.

Ainsi, l'Université avait déjà pris « la forme qu'elle a toujours retenue depuis, et elle fut composée, comme elle l'est encore, de sept compagnies, savoir : les trois facultés de théologie, droit et médecine, et les quatre nations de la faculté des arts [1]. » Nous ajouterons, pour compléter l'assertion de Crévier : l'Université apparait également, à cette époque, avec ses deux principaux grades, de nombreux internats et même ses bedeaux, sous le nom de serviteurs et de messagers [2].

Le sceau tant désiré ne faisait même pas défaut à l'Université. Brisé en 1225, comme nous l'avons vu, il put être remplacé par autorisation pontificale, en 1246, pour une durée de sept ans, et, en 1252, pour dix nouvelles années [3].

Nous avions déjà fait remarquer, en renvoyant pour plus de détails à l'*Histoire littéraire de la France* [4], que les dignités ecclésiastiques semblaient, même en pays étranger, réservées aux maitres et étudiants de Paris, ou, du moins, que ceux-ci étaient préférés pour celles-là. Ces préférences devenaient une règle générale, en attendant qu'elles constituassent un droit, le droit des gradués aux bénéfices.

Telle fut, à son origine et dans sa première, sa substantielle organisation, l'Université de Paris, cette grande Université qui

[1] *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. II, p. 55.

[2] Voy. *supra*, pour les bedeaux.

Voilà bien, d'ailleurs, ce que l'on trouve dans le *Statutum Universitatis super scholis et domibus retinendis*, en date de février 1245 : « Ille autem vel illi scholares qui domum interdictam receperint vel moram ibi fecerint et recedere noluerint quam cito moniti fuerint per rectorem vel *servientem* ab eo missum, vel procuratores similiter vel *nuncium* ab eis missum.... » (*Hist. Univers. Paris.*. t. III, p. 195); et dans une bulle donnée par Innocent IV *Lugduni 3 id. maii, pontif. nost. an. II* : « Vestris supplicationibus inclinati, præsentium authoritate concedimus, ut *servientes vestri communes* qui pro utilitate totius studii a singulis nationibus concorditer eliguntur, illis immunitatibus gaudeant quas vobis apostolica sedes noscitur concessisse. » (*Ibid.*, p. 202-203.)

[3] *Mémoires de la Société. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. X, 1883, p. 245-246, 253-254, où une bulle d'Innocent IV, concédant le privilège en 1246, est imprimée pour la première fois.

[4] T. IX, p. 75 et suiv.

Digitized by Google

pouvait déjà se dire la fille des rois par la protection qu'elle en recevait, mais qui, en réalité, était la fille de l'Église.

Donnons pour couronnement à cet exposé historique deux illustres témoignages. L'un est de saint Louis, l'autre de Clément IV.

Le premier, dans le diplôme qu'il accorde aux chartreux pour leur établissement près Paris, parle de cette cité au sein de laquelle « coulent les eaux les plus abondantes de la salutaire doctrine, en sorte qu'elles deviennent un grand fleuve qui, après avoir réjoui de ses flots la cité elle-même, en arrose l'Église universelle [1]. »

Le second, aussi explicite, emploie une comparaison non moins charmante : c'est « la cité si noble, si renommée, la cité source de la science et répandant sur le monde entier une lumière qui semble une image de la splendeur du céleste séjour; ceux qui y sont enseignés brillent d'un étonnant éclat, et ceux qui y enseignent brilleront avec les astres dans l'éternité [2]. »

L'abbé P. Feret.

[1] *Hist. Univers. Paris.*, t. III, p. 360.
[2] *Ibid.*, p. 371.

Digitized by Google

JEAN L'AVEUGLE EN FRANCE

Je n'ai pas le dessein de raconter la vie si agitée de Jean l'Aveugle, en donnant à une telle étude l'étendue qu'elle exigerait [1]; mais je voudrais, ce qui a pour nous un intérêt spécial, montrer le roi de Bohême dans ses rapports avec la France, à laquelle tant de liens l'attachèrent. Une de ses sœurs partagea le trône de Charles le Bel; son fils, qui fut l'empereur Charles IV, épousa Blanche de Valois, dont le frère devint Philippe VI; une

[1] Nous donnons ici la bibliographie de notre sujet :

Schötter, *Iohann graf von Luxemburg und König von Böhmen*. Luxembourg, 1865, 2 vol. — Lenz, *Jean l'Aveugle*, extrait des *Nouvelles archives de Gand*, in-8, sans date. — E. Welvert, *Philippe le Bel et la maison de Luxembourg. Bibl. de l'École des chartes*, tome XLV. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*. Luxembourg, 1743, 8 vol. — *Itinéraire du Luxembourg germanique*, par L'Évêque de la Basse Moûturie. Luxembourg, 1844, in-8. — Viguier et André du Chesne, *Histoire de la maison de Luxembourg*, 1617. — André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles*. Paris, 1631. — Biermann, *Abrégé historique de la ville et forteresse de Luxembourg*. Luxembourg, in-folio, sans date. — *Publications de l'Institut de Luxembourg*, tomes XVI, XVIII, XX, XXI, XXII, XXIII, XLI. — *Cartulaire de la ville de Luxembourg*, 1881. — Dobner, *Monumenta historica Bohemiæ*. Prague, 1764-1786, 2 vol. — Freher, *Rerum Bohemicarum scriptores*. Hanovre, 1605, in-8. — *Rerum germanicarum scriptores*, 1717. — *Historiarum Poloniæ et Lithuaniæ amplissima collectio*. Varsovie, 1763-1767, 4 vol. — Pertz, *Monumenta hist. Germaniæ*, tomes IX, X, XVI, XVIII, XIX, XX, XXI. — Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, tomes VIII, X, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVIII, XIX.—*Annali d' Italia*, tome VIII, partie I.—*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tomes XX, XXI, XXII. — *Les grandes chroniques de France*. Paris, 1836, 6 vol. — Huguenin, *Chroniques de la ville de Metz*. Metz, 1838. — Teissier, *Histoire de Thionville*. Metz, Verronnais, 1 vol. — Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — *Chronique des empereurs et rois de Bohême*. Manuscrit de la Bibl. de Metz, n° 81. — *Cartulaire de l'Évêché de Metz*. Ib., n° 47. — Witenbach et Miller, *Gesta Trevirorum*. Trèves, 1838, 2 in-4. — Baluze, *Miscellanea historica*. Lucæ, 1761, 4 in-8. — Daniel, *Histoire de France*. Paris, 1775. — Mézeray, *Hist. de France*. Paris, 1675. — Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*. — Sauval, *Histoire et antiquités de la ville de Paris*. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*

Digitized by Google

de ses filles fut la bru de ce prince et la mère de Charles V; Jean choisit sa seconde femme dans la maison de Bourbon; enfin on sait quelle fut sa mort à Crécy, mort dont le glorieux souvenir ne m'éblouira pas assez pour que dans le héros je ne laisse pas apparaître l'homme. J'aimerais au contraire à montrer son caractère, et je tâcherai de le faire en accueillant de divers côtés de menues particularités appartenant plus à la simple biographie qu'à l'histoire, mais sans perdre de vue que mon projet est surtout de parler de Jean l'Aveugle en France.

et des grands officiers de la couronne. — Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon.* Paris, 1867. — *Gallia christiana*, t. XIII. — Washington, *Historia anglicana.* Londres, 1863, t. I. — Bouteiller, *La guerre de Metz* en 1324, poème du XIVe siècle, suivi d'études critiques sur le texte, par B. Bonnardot et précédé d'une préface par Léon Gautier. Paris, 1875. — Siméon Luce, *Chroniques de Froissart.* — Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart.* — Buchon, *Chroniques de Froissart.* — Scheller, *Poésies de Froissart.* Bruxelles, 1871, 3 vol. — Layette Bohême, Layette Bar, Archives nationales. — Viville, *Dict. de la Moselle.* Metz, Verronnais, 2 vol. — Mariana, *Historia general de España.* Madrid, 1780, 2 vol. — *Chronicas de los reyes de Castilla.* Madrid, Ribadeneyra, 3 vol. — Jean de Preis dit d'Outre-Meuse, *Ly Mireur des histors.* Bruxelles, 1881, 6 vol. — *Geste des ducs de Brabant.* Bruxelles, 1839. — *Istore et chroniques de Flandre.* Bruxelles, 1880. — *Cartulaire des comtes de Flandre.* — *Monuments pour servir à l'histoire de Namur.* Bruxelles, 1876. — *Recueil des chroniques de Flandre.* Bruxelles, 1856. — *Chroniques des ducs de Brabant*, d'Edmond de Dynter. Bruxelles, 1854. — Rapin de Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, t. III. — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. IV. — Sismondi, *Hist. des Républiques italiennes*, t. V. *Allgemeine deutsche Biographie.* Leipzig. — *L'Art de vérifier les dates.* — Teiner, *Monumenta veteræ Poloniæ.* Vilna, 1758. — Dubravius, *Hist. Boemica.* Francfort, 1689. — Lancelot, *Justification de Philippe de Valois.* — *Mémoires pour servir à l'histoire de Robert d'Artois.* — *Mémoires tirés des registres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Amsterdam, 1740, tomes XII et XV. — *Musée des Archives nationales.* — *Documents originaux de l'histoire de France.* Paris, Plon, 1892. — Guillaume de Machault, *Œuvres.* Bibl. nationale. Manuscrit fr. 22545. — *La Prise d'Alexandrie*, Bibl. nat., id., n° 1584. — Cte de Mas-Latrie, *Guillaume de Machault et la prise d'Alexandrie*, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXVII. — *La Prise d'Alexandrie.* Genève, 1877, 1 vol. — *Œuvres de Guillaume de Machault*, publiées par Tarbé. Reims, 1849. — *Le Voir dit*, publ. par P. Paris. Paris, 1875. — *Notice sur Guillaume de Machault*, par Caylus; — par Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XX. — *Francisci Petrarchæ opera.* Bâle, Henrichus Petri, 1554, in-fol. — Artaud, *Hist. de Dante Alighieri.* Paris, 1842. — De Sade, *Mémoire pour la vie de Pétrarque*, 3 vol. — Games, *Le Victorial, chronique de Pero Niño.* Paris, 1867. — *Inventaire des titres des duchés de Lorraine et de Bar.* — Le Loyer, *Discours et histoire des spectres et apparitions.* Paris, 1605. — A. Boullée, *Hist. des États généraux*, tome I. — Voltaire, *Annales de l'Empire.*

Digitized by Google

Je ne puis cependant laisser entièrement dans l'ombre les périodes de sa vie qui eurent un autre théâtre. Le faire, ce serait enlever toute suite à cette notice et rendre souvent peu compréhensibles des événements dont les causes se trouvèrent parfois hors de nos frontières. Je rappellerai donc sommairement les phases de la vie du comte de Luxembourg qui se déroulèrent dans d'autres contrées que la nôtre, et seulement assez pour relier les parties de cette existence aventureuse sur lesquelles je voudrais entrer dans plus de détails. Il est cependant certains développements qui pourront sembler déborder de ce plan et que je ne repousserai pas parce qu'ils tiennent trop intimement à mon personnage. Ainsi, après avoir rappelé sa mort, je n'abandonnerai son corps errant que quand on l'aura, sur les bords de la Sarre, déposé dans la petite chapelle de Castell, et je commencerai cette notice par des renseignements sur la famille de Luxembourg et ses relations avec la France, relations d'un grand intérêt pour notre histoire, et qui expliquent la situation prépondérante de Jean l'Aveugle dans notre pays.

I.

Sigefroy est le premier personnage authentique qu'offre l'histoire de la famille de Luxembourg à laquelle on a donné des origines bien fabuleuses [1] et l'une des plus illustres de l'Europe. Il était, parait-il, l'un des fils de Widéric, comte d'Ardenne [2]. Possédant de vastes domaines qui composaient à peu près l'étendue du Luxembourg actuel et, à l'orient, se prolongeaient jusqu'aux environs de Trèves, Sigefroy songea à se donner une résidence importante. Sur les bords de l'Alzette, au sommet d'un promontoire de rochers qui a reçu le nom de Bouc, s'élevaient les ruines d'une forteresse que Gallien, dit-on, avait fait construire pour opposer un rempart aux invasions des Germains [3]. Ce fort démantelé appartenait à l'abbaye de Saint-Maximin, de Trèves. Sigefroy l'acquit par un échange dont l'acte fut passé le 12 avril 963 [4]. L'antique citadelle appelée dans

[1] Du Chesne, *Hist. généalogique de la famille de Luxembourg*, p. 8.
[2] *Art de vérifier les dates*, tome XIV, p. 135.
[3] Bertholet, *Hist. du duché de Luxembourg*, t. I, p. 280.
[4] Id., t. II, p. 8, et t. III, preuves, p. 167.

Digitized by Google

ce contrat Lucilenburhut, parut à Sigefroy propre à devenir le château qu'il habiterait. Il répara ces ruines, les entoura de fossés et les enferma dans une enceinte hérissée de tours dont la dernière n'a disparu qu'en 1814 [1]. Au pied de la forteresse réédifiée se groupèrent les maisons qui sont devenues la ville de Luxembourg.

Je ne m'arrêterai pas à une tradition encore très vivace aujourd'hui [2] et fort semblable à celle qui se rattache aux Lusignan.

Ce ne fut pas une ondine de l'Alzette qu'épousa Sigefroy, mais une femme du nom d'Hedwige, qui lui donna plusieurs enfants. La lignée masculine directe de Sigefroy s'étant éteinte dans le sixième descendant de ce prince, Conrad II, Henri dit l'Aveugle, cousin de ce dernier, lui succéda. Il ne laissa qu'une fille : Ermesinde ou Ermanson. Elle eut d'un second mariage con-

[1] *Abrégé historique de la ville de Luxembourg*, p. 65.

[2] *Itinéraire du Luxembourg germanique*, par L'Évêque de la Basse Moûturie, p. 61. — *Abrégé historique de la ville et forteresse de Luxembourg*, par Biermann, p. 32. Cette tradition touche cependant à une question généalogique assez intéressante pour qu'on me permette de donner en note quelques détails à son sujet. M. H. Gaidoz s'est occupé du rôle qu'a joué à Luxembourg la fée dont le nom est devenu le titre de sa revue. *Mélusine*, t. V, p. 169, il dit n'avoir découvert aucune relation entre les Lusignan et les Luxembourg. Ce qui l'étonne alors, ce n'est pas la ressemblance des deux traditions, c'est que le nom de la sirène du Poitou ait servi aussi à désigner l'ondine de l'Alzette. Il pense que l'histoire de Raymondin, très connue au moyen âge, se répandit, comme partout dans le Luxembourg, et qu'on lui emprunta le nom de Mélusine pour le donner à une ondine déjà antérieurement populaire dans les traditions locales. Mais il existait une parenté entre les Lusignan et les Luxembourg. Jean d'Avesnes, seigneur de Beaumont, épousa Agnès de Lésignem ou Lusignan, dit de Valence. Sa fille, Marguerite, fut mariée à Henri III, comte de Luxembourg, père de l'empereur Henri VII. (La Chenaye-Desbois, t. II, p. 122; Moréri, éd. de 1749, t. VI, p. 527.) Ne pense-t-on pas que par cette alliance la tradition de Mélusine put arriver aux Luxembourg? Ainsi s'expliquerait le cri de guerre *Lesignem*, du connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg; ainsi s'expliquerait aussi ce que dit du Chesne d'une assertion qui rattachait la maison de Luxembourg à celle de Lusignan. J'ajouterai que les Luxembourg portèrent la légende de Mélusine dans le château de Ham et dans celui d'Enghien, qui leur appartinrent. Le Loyer, dans son *Histoire des spectres et apparitions*, p. 200, dit de son côté : « Et pour faire passer la fable de Mélusine pour vraye, son romant la fait descendre de par son père des rois d'Albanie et d'une fée, et la marie à Raymondin de Troisilh, et de ce mariage fonde les maisons de Lusignan et de Luxembourg, de Cypre, de Hierusalem et de Boëme. »

Digitized by Google

tracté avec Valéran, marquis d'Arlon, un fils qui devint comte de Luxembourg sous le nom de Henri II. Ce comte épousa Marguerite de Bar et fut père de Henri III, marié à Béatrix d'Avesnes. De cette union naquirent Henri IV, qui devint l'empereur Henri VII, Valéran tué en Italie, Baudouin, le belliqueux archevêque de Trèves, dont le nom apparaîtra souvent dans ces pages, et deux filles : Félicité, qui, veuve de Jean de Louvain, se fit dominicaine dans l'abbaye de Beaumont à Valenciennes, et Marguerite, morte prieure des dominicaines de Marienthal [1].

Marie de Brabant, veuve de Philippe le Hardi, dans le désir de mettre fin à des querelles qui existaient depuis longtemps entre sa famille et les sires de Luxembourg, aida au mariage de sa nièce Marguerite [2] avec Henri IV, comte de Luxembourg ; le mariage eut lieu en 1292. Quatre ans après, le 10 août 1296, Jean, le futur roi de Bohême, naquit dans ce château du Bouc qu'avait bâti Sigefroy et que Charles-Quint détruisit. Jean eut quatre sœurs : Béatrix, mariée à Charles, roi de Hongrie ; Marie, à qui était réservée une plus illustre alliance encore ; Catherine, femme de Léopold, archiduc d'Autriche, et Agnès, qu'épousa Rodolphe de Bavière.

L'intervention de la reine Marie avait créé entre la maison de France et les successeurs de Sigefroy des relations que favorisait l'influence romane ; elle s'était développée dans le Luxembourg, surtout depuis le règne de Henri l'Aveugle. C'est en France que les souverains de cette contrée recherchaient leurs alliances, de préférence à celles que l'Allemagne leur pouvait offrir. Quantité de noms de lieux avaient pris des terminaisons françaises. En français, encore de nos jours la langue officielle du grand-duché, furent écrites les plus anciennes chartes luxembourgeoises. La charte d'affranchissement de Thionville de 1239 est en langue d'oïl, et à partir du XIVe siècle la bourgeoisie même employa le roman. Il était parlé à la cour de Henri VII, et sur vingt-neuf chartes que l'on a de cet empereur, sept seulement sont en latin [3].

Les rapports des Capétiens avec les comtes de Luxembourg ne

[1] *Art de vérifier les dates*, t. XIV, p. 139.

[2] Fille de Jean Ier, comte de Brabant, et de Marguerite, fille de Guy, comte de Flandre.

[3] *Études sur les chartes luxembourgeoises du moyen âge*, par van Werveke. *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XLI, p. 78-79.

Digitized by Google

firent d'abord que se fortifier sous Philippe le Bel. Ce roi avait l'ambition de parvenir à l'empire; il était de son intérêt d'entretenir une alliance propre à seconder ses desseins. Cette alliance, il la trouvait dans les successeurs de Sigefroy qui, par la situation de leur souveraineté, avaient pied en Allemagne, et par leur civilisation, leurs liens de parenté, se rattachaient à la France. Philippe le Bel ne pensait pas que ce pouvoir suprême, but de ses désirs, le comte Henri IV ne tarderait pas à l'obtenir lui-même, et il chercha à s'assurer le dévouement de ce prince. Philippe s'engagea à donner une rente de cinq cents livres au comte de Luxembourg et à ses héritiers « à prendre sur son trésor du Temple [1]. » Henri reçut aussi du roi 6,000 livres « pour s'appareiller et le servir en guerre qu'il avoit contre le roy d'Angleterre. » Enfin, en 1305, le comte de Luxembourg promit à Philippe le Bel que lui et son frère Baudouin, « en quelque état et dignité qu'ils vinssent, lui seroient feaux et loïaux et lui garderoient alliance de feauté et de loïauté [2]. »

Non seulement des intérêts politiques, des sympathies et des bienfaits attiraient les comtes de Luxembourg vers la France, mais ils se sentaient entraînés vers elle par sa civilisation chevaleresque, et à la fois par cette renommée de science dont, dans toute l'Europe, resplendissait l'Université de Paris. Au XIIIe siècle, elle comptait vingt mille élèves venus de tous les pays, et d'elle, dans ce siècle seulement, sortirent sept papes et une foule de cardinaux et d'évêques. Les plus illustres étrangers accouraient à cette source d'érudition [3] que renfermait Paris, Paris dont un vieux poète espagnol disait :

> La ciudad de Paris en medio de Francia
> De toda la clerizia avie y abondancia [4].

[1] Philippe le Bel avait des trésors au Temple, au Louvre et au Châtelet. Le premier s'appelait le Trésor et la Bourse du roi, au Temple. Les templiers en avaient été les gardiens; après leur dissolution, les chevaliers de Malte les remplacèrent. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 318.

[2] Du Chesne, *Histoire de la maison de Luxembourg*, p. 104.

[3] Muratori, *Antichità italiene*, diss. 44, p. 329.

[4] *Libro de Alexandre*, st. 2418. — Au commencement du XIIIe siècle, Jacques de Vitry disait de Paris : « Tunc civitas parisiensis velut fons hortorum et puteus aquarum viventium irrigabat universæ terræ superficiem, panem delicatum et delicias præbens regibus et universæ Dei ecclesiæ super mel et favum ubera dulciora propinquans. » — Bongars, *Gesta Dei*, præf., p. 12.

Digitized by Google

Quand le roi de Portugal, don Diniz, fonda à Lisbonne une université, la nôtre lui servit de modèle [1], et Dante paraît avoir suivi cette rue du Fouarre, ce *vico degli Strami* où passaient tant d'écoliers empressés d'aller entendre les syllogismes du docte Sigier [2].

Baudoin, le frère du futur empereur, l'oncle du prince qui bientôt allait être roi de Bohême, fit ses études à l'Université de Paris [3]. Il y passa sept ans et étudiait encore le droit canon, quand sa renommée de sagesse et d'érudition et surtout la protection du comte de Luxembourg le firent, à l'âge de vingt-trois ans, appeler à une haute position dans l'Église. Clément V, alors à Poitiers, lui conféra la prêtrise et, lui accordant des dispenses d'âge, le 11 mars 1308, le sacra archevêque de Trèves. Henri IV passa aussi en France une partie de sa jeunesse. Peut-être y fut-il armé chevalier par Philippe le Bel. On a dit, mais sans preuves, que son fils, Jean, fut aussi un élève de l'Université. Il dut certainement demeurer un certain temps à la cour de Philippe IV, son éducation fut toute chevaleresque, toute française. La langue d'oïl était sa langue comme celle de son père; on n'a de lui aucune charte en allemand, mais son séjour à Paris dut être antérieur à l'année 1309. A cette date, les relations du roi de France et du comte de Luxembourg s'étaient fort refroidies à cause de l'élection à l'empire de ce dernier [4] (22 novembre 1308). Par cet avènement, Philippe le Bel voyait s'évanouir des espérances depuis longtemps conçues, et il est probable qu'il ne chercha pas à retenir près de lui le fils du nouvel empereur. Jean, d'ailleurs, dut alors prendre possession du comté de Luxembourg, que son père lui abandonnait [5], et peu après du trône de Bohême. Depuis 1307, ce pays était despotiquement gouverné par Henri, duc de Carinthie, qui avait épousé la princesse Anne, sœur aînée de Wenceslas V,

[1] Braga, *Manual da historia da literatura portugueza*, p. 58.

[2] *Paradiso*, canto X.

[3] Baluze, *Miscellanea historica*, t. I, p. 311, *Gesta venerabilis domini Baldewini.*

[4] Welvert, *Philippe le Bel et la maison de Luxembourg. Bibl. de l'École des chartes*, t. XLV.

[5] Dans la seconde moitié de l'an 1309. La première charte de Jean est du 3 juillet 1310. — Van Werveke, *Études sur les chartes luxembourgeoises*, t. XLI des *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, p. 119.

Digitized by Google

mort sans enfants. Un parti nombreux, las de la tyrannie du nouveau roi, envoya à Henri VII des députés chargés d'offrir à son fils la main d'Élisabeth, sœur cadette d'Anne, et à la fois le trône sur lequel ils appelaient cette princesse à monter. L'Empereur réunit son conseil, tous les membres se prononcèrent contre le duc de Carinthie, qui régnait sur des États dont il n'avait point demandé l'investiture. Henri VII sembla effrayé de la proposition de mariage qu'on lui adressait, son fils lui semblait bien jeune pour disputer au duc de Carinthie un royaume que lui contestait déjà un autre prétendant, Frédéric d'Autriche, fils de l'empereur Albert. L'insistance de Pierre d'Aspelt [1], archevêque de Mayence, tout dévoué à la maison de Luxembourg, triompha d'hésitations feintes ou réelles. Élisabeth fut amenée à Spire, et là Pierre d'Aspelt bénit son union avec Jean, qui alors avait quatorze ans [2]. D'après le plan que j'ai adopté, je n'ai pas à raconter les combats que le jeune roi eut à livrer au duc de Carinthie, son beau-frère, et ensuite aux bandes de brigands qui infestaient la Bohême. Henri VII, satisfait du courage et de l'intelligence que son fils avait montrés au début de son règne, le nomma vicaire de l'Empire, lorsqu'il partit pour cette expédition en Italie, dont Dante accueillit la nouvelle avec tant d'enthousiasme [3]. Elle commença brillamment, cette expédition : couronné roi de Lombardie à Milan, sacré empereur à Rome dans l'église de Saint-Jean de Latran, Henri VII se disposait à combattre le roi Robert de Naples, qui refusait de se reconnaître feudataire de l'Empire; quand à Buoconvento, il fut enlevé par une maladie dont l'issue fatale et soudaine provoqua des soupçons d'empoisonnement [1]. Il avait été précédé dans la tombe par l'impératrice sa femme et par son frère Valéran, tué dans un combat. Jean, qui amenait des renforts à son père, apprit sa mort en arrivant en Italie. Il laissa à Milan et dans quelques autres villes des troupes en état de résister aux Guelfes et se hâta de revenir en Bohême pour repousser une invasion de Hongrois dont il fut victorieux. Après avoir assisté à la diète de Francfort, où il soutint l'élection à l'empire de Louis de Bavière contre Frédéric d'Autriche, Jean

[1] Aspelt est le nom d'un village près de Mondorf, Gr. Duché.
[2] Dubravius, p. 516. — Dobner, p. 52. *Chr. aulæ regiæ*. V. p. 207.
[3] Artaud, *Hist. de Dante Alighieri*, p. 75.

Digitized by Google

revint à Prague. Sa belle-mère avait profité de son absence pour seconder un parti de mécontents, si puissant que l'archevêque de Trèves engagea son neveu à la patience et à des concessions [1]. Jean chercha alors à se consoler du rôle de roi fainéant par des plaisirs. Souvenir de son éducation chevaleresque, il institua une table ronde en mémoire du roi Artus, et donna de brillants tournois. Ces amusements n'étaient point d'accord avec le sauvage pays sur lequel il avait été appelé à régner. On lui reprochait de s'entourer de chevaliers luxembourgeois et d'importer des usages français. On trouvait ses pourpoints trop courts et trop longue la pointe de ses souliers à la poulaine : on l'accusait d'aimer le vin, les festins bruyants, les libres propos, les orgies nocturnes, les aventures mystérieuses [2].... Des événements que produisit en Allemagne la rivalité de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche, nommés chacun empereur, tirèrent Jean d'une vie peu digne de lui. Il porta son appui à Louis de Bavière. Après la bataille d'Eslingen, au gain de laquelle il avait héroïquement contribué, il fut armé chevalier par son oncle, l'archevêque de Trèves [3], qui, lui aussi, avait amené des hommes d'armes à Louis de Bavière. Jean alors avait dix-huit ans.

Jean, après la défaite de Frédéric d'Autriche, vint passer quelque temps dans son cher comté [4]. Il fut obligé de le quitter pour regagner son triste royaume. Il le trouva bien troublé. Je n'ai pas à raconter des intrigues, des séditions ayant pour instigateurs tantôt Henri de Lyppa, du dévouement duquel Jean avait eu jadis beaucoup à se louer ; tantôt la veuve de Wenceslas IV, sa belle-mère ; tantôt, parait-il, la reine Élisabeth elle-même. La naissance d'enfants qui se succédaient rapidement devait cependant laisser peu de temps à cette princesse pour s'occuper de combinaisons politiques [5]. Jean eut d'elle Primislas,

[1] Muratori, *Historia Augusta*, t. X, p. 568 ; *Storia di Parma*, t. XII, p. 732 ; *Gesta Trevirorum*, t. II, p. 230. — Nous aurons l'occasion de reparler de cette mort.

[2] *Historia Boemica*, p. 539 ; Dobner, *Chr. aulæ regiæ*, p. 377.

[3] « Ibi dominus Baldwinus regem Bohemiæ militem fecit cum manibus pretiosissime armatus, gloriosus præliabatur. » — *Gesta Baldwini* et *Gesta Trevirorum*, t. II, p. 226.

[4] « Quod solum natalis patriæ dulcissimum sibi foret. » Freher, p. 32.

[5] *Chronicon Pulkavæ*, Dobner, t. III, p. 275.

Digitized by Google

mort en bas âge ; Charles, qui devint l'empereur Charles IV ; Jean-Henri, qui épousa Marguerite de Carinthie ; Marguerite, qui, veuve de Henri, duc de la haute Bavière, devait épouser Casimir, roi de Pologne, lorsqu'une maladie soudaine l'enleva à Prague en 1341 ; Anna, mariée à Othon, duc d'Autriche, morte en 1338, et Bonne, qui devint la bru de Philippe de Valois. Des calomnies, disent les historiens tchèques, amenèrent entre les deux époux [1] un refroidissement qui semble avoir été complet vers 1321. Jean revint alors à Luxembourg, où il donna un grand tournoi. Assez grièvement blessé par une chute de cheval, à peine rétabli de cet accident, il se rendit en France.

Bien des changements s'y étaient produits depuis le temps qu'il y avait passé dans sa jeunesse ou plutôt dans son enfance. Philippe le Bel était mort en 1314, laissant la couronne à trois fils, les plus beaux hommes qu'il y eût dans le royaume, qui se succédèrent rapidement et ne la transmirent à aucun descendant. Des malheurs domestiques semblables, et tels qu'une malédiction paraissait les poursuivre, frappèrent les trois princes. Leur sœur, Élisabeth, reine d'Angleterre, découvrit à Philippe IV les indignes amours de ses brus [2]. Charles le Bel obtint du pape la rupture de son mariage avec Blanche de Bourgogne. Libre, il songea à une nouvelle union. Beaucoup de seigneurs étrangers avaient assisté à son couronnement ; parmi eux s'était trouvé le roi de Bohême [3] et Charles pensa à la sœur de celui-ci. Henri VII et sa femme avaient promis de vouer à Dieu leur première fille ; Marie avait à peine sept ans, quand ils la conduisirent près de Luxembourg, au couvent de Marienthal, ou Val-Marie [4], dont une de ses tantes était abbesse. Jean cependant croyait qu'une importante alliance pouvait être le prix de la main de sa sœur ; il l'avait retirée de son monastère et depuis trois ans amenée à Prague, où elle vi-

[1] *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XVIII, p. 88.

[2] « Uxores Ludovici, Philippi et Caroli filiorum regis Franciæ in adulterio una nocte in uno castro deprehendantur.... Hujus deprehensionis auctrix fuit regina Angliæ filia regis Franciæ, quæ patrem duxit ad locum in quo omnes condormierant. » — *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. XXI, p. 40. — Pertz, *Annales lubicienses*, t. XVI, p. 422.

[3] *Chronographia regum Francorum*, t. I, p. 257.

[4] Deux chartes datées de Crémone. *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, année 1868, p. 205.

Digitized by Google

vait près de la reine Élisabeth [1]. La jeune princesse avait jusqu'alors repoussé toutes les propositions de son frère. Les chroniqueurs font d'elle le plus complet éloge. Pierre de Zittau la dépeint comme *elegantissima puella, femina simplex, simplicitate columbina*. Froissart écrit qu'elle « estoit humble et prude femme [2]. » Le continuateur de G. de Nangis l'appelle *Virgo gratiosa* [3]. Si l'on en croit Jean d'Outremeuse, ce fut à Reims, où se trouvait le roi de Bohême [4], dont la présence en cette ville n'est pas expliquée, que Charles le Bel fit sa demande. Le roi de France revint ensuite à Paris, et le roi de Bohême retourna dans ses États pour faire part à ses parents des intentions de Charles le Bel. Cette fois, Marie ne repoussa pas la proposition qui lui était faite, mais Jean ne put la conduire en France. Une nouvelle guerre l'attirait sur les bords du Rhin. Ce fut son oncle, l'archevêque de Trèves, qui accompagna la princesse : « En cel meisme tems (1322), dit le continuateur de la chronique de Saint-Victor, li roys Karles prist à fame la suer du roy de Boaigne, jadis fils de l'emperere Henri et comte de Lucenbour, à Provins, le jour de feste saint Mahieu l'apostre, en septembre (le 21), et de là vindrent à Paris, le jour la feste des reliques, qui est le derrenier jour de septembre, où la feste fu célébrée très sollempnement, et vindrent cilz de la ville de Paris jusques à Saint-Denis encontre la royne, à cheval, à pié, en très noble paremens [5]. »

Le connétable de France, Gaucher de Chatillon, alla au-devant de la reine, à qui, pour son entrée à Paris, la comtesse de Valois avait prêté son char. Le roi donna à Marie, comme bague de mariage, un anneau d'or enrichi d'un rubis et beaucoup de bijoux. Lui-même portait une superbe couronne couverte de pierres précieuses, et de grands présents furent faits par Charles le Bel aux courtisans et aux fonctionnaires qui avaient assisté à la cérémonie nuptiale [6].

[1] Freher, *Chr. aulæ regiæ*, p. 37-41.

[2] Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn, t. II, p. 213.

[3] Tome II, p. 40.

[4] *Mireur des histors*, tome VI, p. 266.

[5] *Const. de la chronique de Saint-Victor*, p. 67, tome XXI des *Historiens des Gaules et de la France*. — *Chronologia regum Francorum*, t. I, p. 278.

[6] Nous empruntons ces détails à M. H. Moranvillé : *Chronographia regum Francorum*, t. I, p. 262, note 2.

Digitized by Google

Pendant que Marie devenait reine de France, son frère avait rejoint Louis de Bavière, qui luttait contre Frédéric d'Autriche, son cousin germain et son compétiteur à l'empire. Ce prince avait réuni une nombreuse armée et s'était jeté sur la Bavière. Louis, secondé par Jean de Luxembourg, l'archevêque de Trèves, le marquis de Bade et une foule de puissants seigneurs, se trouvait, de son côté, à la tête de forces considérables, et le 28 septembre les deux partis se rencontrèrent entre Ottingen et Mühldorf. Louis remporta une éclatante victoire, et grâce au roi de Bohême, qui avait pieusement communié le matin et qui invoquait saint Wenceslas, il mit en déroute complète l'armée de Frédéric et fit prisonnier l'archiduc Henri, qui se défendit héroïquement [1]. Vingt jours après cette glorieuse bataille, Jean fit une entrée triomphale à Prague [3], puis il revint dans son comté. Il en repartit bientôt non cette fois pour guerroyer, mais pour exécuter un pèlerinage, peut-être pour s'acquitter d'un vœu formulé lors de la sanglante bataille de Mühldorf.

Jean avait la piété peu logique de tant de ses contemporains ; si, pressé par des besoins d'argent, il rançonna quelques couvents et pilla des églises, il fit baptiser, bon gré, mal gré, bon nombre d'infidèles, bâtir des couvents, restaurer des chapelles [4], et obtint du pape Jean XXII qu'à l'article de la mort son confesseur pourrait lui donner une absolution plénière [4]. Traversant rapidement la France, le roi de Bohême arriva, au commencement de l'an 1323, dans les montagnes du Quercy [5]. Là, dans une sauvage vallée, sur les rives de l'Alzon, à deux lieues de Gramat, s'élève le sanctuaire de Rocamadour. On y vénère une statue miraculeuse de la Vierge, apportée, dit-on, par Zachée, le publicain de si petite taille qui monta sur un sycomore pour apercevoir Notre-Seigneur ; Zachée serait venu dans les Gaules, après la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Il se retira, d'après la

[1] *Gesta Baldewini*, p. 321. *Cont. Swellensis tertia*, p. 667. Pertz, t. IX. — *Annales Matsenses* p. 828. *Cont. Girardi de Frascheto*, p. 62, *Chronicon aulæ regiæ*, t. V. Dobner, p. 386.

[2] *Ib.*, p. 281.

[3] *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XXII, p. 19.

[4] *Pub. de l'Institut de Luxembourg*, t. XXII, p. 21.

[5] Schötter, *Johann Graf von Luxemburg*, t. I, p. 264. — *Joh. Victoriensis*, p. 397.

Digitized by Google

tradition, dans le sombre vallon dont nous venons de parler et y bâtit un ermitage où il eut pour successeur saint Amadour, avec lequel des légendes le confondent et dont on montre le tombeau, creusé dans le roc, entre la chapelle de la Vierge et celle de Saint-Michel. Les plus illustres personnages se rendaient en pèlerinage à Rocamadour. Saint Louis, Charles d'Anjou, Alphonse, comte de Poitiers, y étaient venus en 1245. A leurs noms, inscrits dans l'église principale, s'ajoutèrent ceux du roi de Bohême, de sa sœur la reine Marie, de son beau-frère Charles le Bel. Les deux rois s'étaient rencontrés à Cahors, où Jean avait été reçu avec les plus grands honneurs, et ensemble étaient venus à Rocamadour. Là l'aventureux comte de Luxembourg dut être ému par un souvenir chevaleresque. On assurait qu'avant de partir pour l'Espagne, Roland était venu à Rocamadour — on y voit même son prétendu portrait — et qu'il y avait voué à Notre-Dame sa bonne Durandale. Après le désastre de Roncevaux, elle aurait été rapportée au sanctuaire. Ce n'est plus elle, il est vrai, que l'on fait voir aux voyageurs. Henri au court mantel ayant pillé Rocamadour en 1193, on remplaça, prétend-on, la Durandale authentique par la grande épée suspendue à côté d'une gigantesque représentation de saint Christophe [1].

Dans cette rencontre de Jean de Luxembourg et de Charles le Bel, il fut question de la glorieuse bataille de Mühldorf et de la captivité de l'archiduc Henri, prisonnier, comme on l'a dit, du roi de Bohême. Charles le Bel qui, ainsi que son père, avait des vues sur l'Empire, tenait à ménager la maison de Habsbourg. Il engagea son beau-frère à ne pas se montrer trop exigeant sur la rançon à demander, et un peu plus tard l'archiduc recouvra la liberté, moyennant la somme, d'ailleurs considérable, de onze mille marks. Lors de cette entrevue, les deux beaux-frères fixèrent au 2 mai la date du couronnement de la reine Marie.

A la distance où nous sommes de son époque, il est bien difficile de tracer l'itinéraire des voyages si fréquents qui transportaient

[1] *Géographie* de Reclus, t. II, p. 461. — A. Joanne, *La Loire et le Centre*, p. 572.— Besancenet, *Voyage circulaire à travers la France*, p. 266. Rocamadour était célèbre aussi en Espagne. Lopez de Ayala y fit un pieux voyage : « Sus canciones y supticanasse dirigen al par a las imagines que se veneran en los santuarios de Rocamadour, Guadalupe, Monserra. » De los Rios, *Historia critica de la literatura española*, t. V, p. 134, note.

Digitized by Google

le roi de Bohême d'un point à un autre avec une prodigieuse rapidité. Les envoyés qu'on lui dépêchait ne le rencontraient pas aux lieux où ils pensaient le trouver [1]. « Il voyageait à cheval, volant plutôt que galopant, dit un chroniqueur contemporain, et de telle sorte que qui l'eût rencontré l'eût pris pour un courrier plutôt que pour un puissant seigneur [2]. » S'il apprenait qu'un tournoi dût avoir lieu quelque part, Jean se mettait en chemin, dans l'espoir d'y rompre quelques lances. En Bourgogne, dans une de ces fêtes périlleuses, il transperça de part en part un pauvre chevalier [3].

Lui-même courut souvent des dangers dans ces joutes qui étaient sa passion ; à Prague (1321), il était tombé dans la lice, avait été foulé par les pieds des chevaux, retiré avec peine de la confusion des combattants, ses armes brisées, ses vêtements en lambeaux. Il est malaisé, je le répète, de suivre l'aventureux prince. Où alla-t-il en quittant le midi de la France ? Des historiens ont dit que, passant par Avignon, il traversa la Lombardie et regagna son comté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était à Paris au printemps de l'année 1323. Il revenait toujours avec joie dans cette ville où il retrouvait les passes d'armes, les fêtes, le luxe, les plaisirs dont la privation lui était si sensible dans sa résidence de Prague. « Le fameux Jean de Bohême, de la maison de Luxembourg, dit Michelet, déclarait ne pouvoir vivre qu'à Paris, le séjour le plus chevaleresque du monde. Il voltigeait par toute l'Europe, mais revenait toujours à la cour du grand roi de France ; il y avait là une fête éternelle, toujours des joutes, des tournois, la réalisation des romans de chevalerie, le roi Artus et la Table ronde [4]. »

Jean, cette fois, amena à la cour de Charles le Bel (le 4 avril) son fils aîné Wenceslas, âgé seulement de sept ans [5] ; on a dit qu'il tenait à l'éloigner de la Bohême, où les mécontents, que fa-

[1] *Chr. aulæ regiæ*. Dobner, V, p. 467.

[2] « Miratur omnis etsi quod tam longas frequenter solet facere rex dictus, in via cernitur non ut equitans sed potius quasi volans, hunc si sic equitantem cerneres plus unum famulum quam dominum judicares. » *Chr. aulæ regiæ*, t. V, p. 457.

[3] *Chr. aulæ regiæ*, t. V, p. 417. — *Id.*, Freher, cap. x, p. 37.

[4] Cité par Schötter, t. I, p. 265, note.

[5] *Chronicon aulæ regiæ*. Dobner, t. V, p. 462. Le *Chronicon Pulkavæ* dit que Jean envoya son fils, *mittit*, p. 281.

Digitized by Google

vorisait la reine, auraient pu songer à créer un parti autour de cet enfant. Mais il est probable que Jean désira surtout faire élever son fils autrement qu'il ne l'eût été à Prague [1]. Charles le Bel prit en amitié le petit prince et désira qu'il s'appelât comme lui-même. Wenceslas reçut donc à Saint-Denis, avec le sacrement de la confirmation, le prénom de Charles, que depuis il ne cessa de porter [2].

Charles le Bel voulut encore s'attacher le jeune prince par d'autres liens. Il le maria à Blanche, appelée aussi Marguerite, fille de Charles, comte de Valois, et de sa troisième femme, Mahaut de Châtillon. Blanche était donc demi-sœur du prince qui devait bientôt régner sous le nom de Philippe VI [3]. Elle n'était pas plus âgée que Charles de Luxembourg : *Ipsa ætate septem duntaxat annos* [4]. A cette occasion fut donné un beau tournoi auquel Jean eut le plaisir de prendre part [5]. Le jeune mari demeura en France cinq ans sous Charles le Bel, et deux ans sous Philippe VI. Le premier de ces rois, quoique peu lettré lui-même, avait tenu à ce que l'instruction de son petit favori fût fort développée [6]. Charles apprit à lire dans les heures de la glorieuse vierge Marie. Il étudiait volontiers, et sut parler et comprendre, outre le tchèque, le français, l'italien, le latin et l'allemand : *Divina autem gratia*, a-t-il dit lui-même, *non solum bohemiense, sed gallicum, lombardicum, teutonicum et latinum loqui scribere et legere scivimus* [7]. En 1329 seulement, Blanche fut conduite à Luxembourg [8]; elle n'alla en Bohême qu'en 1334. Elle était belle et plaisait à tout le monde par sa grâce. On regrettait seulement qu'elle ne sût pas la

[1] Le *Chronicon Francisci canonis pragensis*, p. 256, dit que le petit Wenceslas fut amené en France, pour y apprendre une vie vertueuse que son père, hélas ! ne menait pas. « Proh ! dolor, non ducebat. »

[2] « Per Karolum regem Francorum in sacramento confirmationis in ecclesia Sancti-Dionysii prope Parisius, ad instar nominis sui Karolus est vocatus. » *Chr. Pulkavæ*, Dobner, t. III, p. 275. Charles lui-même a rapporté ces détails. Voir *Rerum bohemicarum antiqui scriptores*, t. IV. — *Commentarius de vita Caroli*, p. 89.

[3] P. Anselme, *Hist. gén. de la maison de France*, t. I, p. 102.

[4] *Rerum bohemicarum scriptores*, t. IV, p. 101.

[5] *Chr. aulæ regiæ*. Dobner, p. 460.

[6] Freher, *Rer. boh.*, t. IV, p. 89.

[7] *Ib.*, p. 94.

[8] P. Anselme, t. I, p. 102.

Digitized by Google

langue du pays; elle s'était cependant mise à l'étude de l'allemand [1].

On me pardonnera d'être entré en ces détails, qui n'appartiennent pas strictement à mon sujet, parce qu'ils montrent bien quelles affectueuses relations régnaient entre les Capétiens et la maison de Luxembourg. Charles, du reste, se souvint toujours de son éducation française, et ce fut sur le modèle de la nôtre qu'il créa l'université de Prague.

A la date que le roi de France et le roi de Bohême avaient fixée dans leur rencontre à Cahors, eut lieu le couronnement de de reine Marie. « En cel an, le jour de la Pentecouste, la nouvelle royne Marie fut couronnée solempnelment à Paris en la chapelle du roy, de l'archevêque de Sens [2]. » Le continuateur de Gérard de Frachet [3] dit que la messe fut dite par l'archevêque de Trèves, Baudouin. A cette occasion, Jean fit de telles dépenses que celles du roi de France semblèrent peu de chose [4]. Dans ce moment, du reste, Jean se trouvait très en fonds, car il avait touché la rançon de l'archiduc Henri. Il donna à Cambrai un grand tournoi en l'honneur de son beau-frère et de sa sœur, et fit de grands présents aux barons et chevaliers qui y prirent part [5]; les marks s'écoulaient bien vite des mains trop généreuses du roi de Bohême. A une époque postérieure à celle où nous nous arrêtons maintenant, en 1336, il reçut du duc de Brabant, pour se désister de ses prétentions sur le Limbourg, 150,000 royaux; cette somme énorme pour le temps fut loin, ainsi que le dit l'archevêque Baudouin à Pierre de Zittau, de payer les dettes de son neveu, et s'évanouit aussitôt comme la fumée d'un brouillard [6] : *Ut fumus nebulæ evanescit.* C'étaient

[1] *Chronicon aulæ regiæ*, p. 468.

[2] *Cont. de la chronique de Saint-Victor*, p. 680. — *Cont. de Guill. de Nangis*, t. II, p. 47.

[3] *Cont. de la chronique de Gérard de Frachet. Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 60.

[4] « Frater sponsæ in solempnitate illarum nuptiarum (la chronique veut parler du couronnement, puisque Jean n'assista pas au mariage de sa sœur) factarum Parisiis, tanta largitate pecuniam hinc inde dando et consumendo dispersit ad honorem illius festi, quod expensæ regis Franciæ in comparato illius modicæ videbantur. » *Annales lubicenses*, p. 428.

[5] *Istore et chronique de Flandre*, t. I, p. 526.

[6] *Chr. aulæ regiæ*. Voir sur les emprunts de Jean : Froissart, éd. Kervyn, t. XX, pages 343 et suiv.

Digitized by Google

les malheureux habitants de la Bohême qui pâtissaient des largesses de leur souverain, et leurs chroniqueurs parlent avec douleur des impôts de toute sorte dont on les accablait [1].

A la fin de juin 1323, Jean revint à Luxembourg et s'occupa d'étendre les limites de son comté. Ce fut alors qu'il fortifia une petite ville devenue un village placé presque sur la frontière de l'ancien département de la Moselle, et qui, en souvenir du roi de Bohême, porte encore le nom de Kœnigsmacher [2]. Jean sortit d'un repos de quelques mois pour soutenir le comte de Faulquemont, qui était en guerre avec l'évêque de Liège. Il conclut ensuite un traité avec l'archiduc d'Autriche, Léopold, puis fut rappelé en Bohême par les troubles qui ne cessaient d'agiter ce malheureux pays. Au mois d'avril 1324, Jean était de nouveau en France. Charles le Bel avait l'intention de venger son vice-roi en Navarre d'une défaite que les Basques lui avaient fait subir [3]. Il se rendit à Toulouse, accompagné du roi de Bohême, de la reine Marie, de Charles, comte de Valois, et de don Sanche, roi de Majorque. Le séjour de ces illustres personnages à Toulouse fut environ de deux mois, mais Charles le Bel dut renoncer à l'expédition projetée, à cause de l'inquiétude que lui causaient quelques grands vassaux soutenus par l'Angleterre; il reprit donc le chemin de Paris. La reine, fatiguée du voyage, et qui était grosse, fut obligée, à la suite d'un accident de voiture, de s'arrêter à Issoudun [4]; elle y accoucha d'un fils qui mourut après avoir reçu le baptême. Marie ne survécut à son enfant que de quelques jours, non sans que des soupçons d'empoisonnement eussent été provoqués par sa fin prématurée, « et son corps fut porté au moutier des saintes nonnes de Montargis [5]. » Jean assista aux obsèques de sa sœur. Elles furent dignes d'une

[1] *Historia Boemica*, p. 535.

[2] Wurth Paquet, *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'ancien comté de Luxembourg. Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XVIII, p. 69.

[3] Mariana, *Historia de España*, t. I, p. 904.

[4] « Ainsi qu'elle charrioit dedans son charriot, le fons en cheit parterre.... » — *Anciennes chroniques de Flandre*, t. XXII, p. 418.

[5] *Mireur des Histors*, t. VI, p. 267. Le continuateur de Guillaume de Nangis avait dit par erreur que Marie fut ensevelie « in ecclesia fratrum sancti Dominici, » erreur rectifiée par d'Achery, *Cont. Guill. de Nangiaco*, t. II, p. 53. Pierre de Zittau, dans son *Chronicon aulæ regiæ*, s'est trompé de son côté

Digitized by Google

telle princesse, et les deux rois associèrent leur douleur [1]. Jean retourna ensuite à Luxembourg, d'où peut-être il se rendit dans le château de Durbuy, où il se plaisait à résider, si l'on en croit Guillaume de Machault, qui a laissé de cette demeure une curieuse description [2] dans un de ses poèmes, *Le Jugement du roi de Bohême.*

Nous venons de nommer un personnage qui, à l'époque dont

en avançant que la reine fut inhumée à Saint-Denis, t. IV, p. 391. Ce fut bien dans le couvent des dominicaines de Montargis que Marie fut enterrée. Voir Bernard Guidonis, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 731.

[1] « De quo rex Franciæ et rex Bohemiæ tristes quam plurimum effecti sunt. » — *Istore et chroniques de Flandre*, t. I. p. 526. — *Chronologia regum Francorum*, t. I, p. 274.

[2] On lira peut-être avec intérêt ce passage relatif à l'un des lieux que Jean paraît avoir particulièrement aimés. Durbuy était un fief que les comtes de Luxembourg tenaient, ainsi que le comté de la Roche, des comtes de Hainaut. — *Cartulaire du Hainaut*, p. 353. — *Chroniques de Jean von Heeln*, p. 407-34-36-65. C'est aujourd'hui un village de Belgique, à 13 kilomètres de Marche, sur la rive droite de l'Ourthe, d'une population d'environ 300 âmes. L'ancien château paraît avoir été démoli en 1682. Bertholet, t. IV, p. 303. — Un château plus ancien et très important avait été brûlé en 1236 par l'évêque de Liège. *Dict. géogr. universel*, t. III, p. 519. Dans son poème, encore inédit : *Le Jugement du roi de Bohême*, Machault raconte comment deux personnages, un chevalier et une dame, vinrent soumettre des questions à Jean, puis arrive la description de Durbuy.

Et quand ils ont veu Durbuy de près
    Si s'arrestoient,
Et deu veoir forment se merveilloient,
Car onques mais en leur vie n'avoient
Veu si bel ni si gent se disoient,
    Et sans doutance
Il est moult fort et de très grant plaisance,
Biaux et joli et de deffence,
Car si li rois d'Allemaingne et de France
    Devant estoient
Et il dedans, ia pour ce ne l'auroient
. . . . . .
C'est une roche enmi une vallée
Qui tout entour est d'iave environée
Grande bruiant, parfonde, roide et lee.
    Et li vergier
Sont tout entour si bel qu'a droict jugier,
On ne pourroit nulz plus biaux souhaidier;
Mais d'oisillons y a si grant tropier
    Que jour et nuit

Digitized by Google

nous parlons, était déjà attaché à Jean de Luxembourg, dont pendant plus de trente ans il fut le fidèle serviteur, comme il l'a rappelé lui-même, et qu'il suivit dans ses plus lointaines expéditions.

Ce fut sans doute à la cour de Charles le Bel que Jean vit le poète; il avait été, dit-on, valet de chambre de la reine de Navarre, et avait obtenu le même emploi près de son mari, Philippe le Bel, qui, pour le récompenser de ses bons

La vallée retentit de leur bruit,
Et l'iave aussi seriement y bruit
Si con ne puet en nul milleur deduit.
Et puis après
Li grand rocher tout entour non pas près,
Mais sont si long dou chastel qu'il n'est fer
Engiens ne arcs qui y jetent james.
Mais la maison
Sur la roche est si bien qu'onques mais hom
Ne vist autre de plus belle fession
Car il n'ia nessune mefasson.
Et li fontaine
Au mi la cour qui n'est mie vilaine,
Ainsi est vive de roche clère et saine ;
Mais le vaissel
Qu'elle chiet est taillé à chisel,
En un marbre fin blanc et si bel
Que tels ne fut depuis le temps Abel.
Ja la rivière
Est là près, larges, longues et plénières
Où l'on trouve d'erbe mainte manière.
. . . . . .
Tout en parlant là où ils les menerent
Par les degrés de marbre qu'il monterent
Tant qu'en la chambre au bon roy s'entre entrerent,
Et li bons rois
Qui moult estoit sages en tous endrois
Loyaux, vaillans, liberaux et adrois,
Envers tous, doux humbles et courtois
En moult grant joie
Estoit assis sur un tapis de soie,
Et ot un clerc que nommer ne sauroie
Qui lui lisoit la bataille de Troie.

Œuvres de Guillaume de Machault. Bibl. nationale, ms. fr. 22545, t. XVI. Un autre manuscrit, fr. 2166, offre une vignette, f. 86 recto, représentant Jean sur son trône et accueillant les deux voyageurs. — Le clerc que Machault ne nomme pas ne serait-il pas le poète lui-même?

Digitized by Google

services, le gratifia du domaine de Bouilly en Beauce [1].

Machault plut au roi de Bohême par ses talents de poète et de musicien, par son esprit, par ses goûts aventureux, par son caractère chevaleresque, qui lui avait inspiré deux vers dont il s'était fait comme une devise :

Onneur crie partout et vuet
Fais que doit aviegne que puet [2].

Il lui plut sans doute aussi par une galanterie dont vieux, goutteux, borgne, il devait donner des preuves trop tardives dans une sorte de poème autobiographique, *le Voir dit* [3].

Machault mourut dans un âge avancé, sous Charles V. Cette longue carrière lui permit de composer de nombreux ouvrages sur lesquels plane presque toujours la glorieuse mémoire de son bon maître. Ainsi dans *le Confort d'ami*, Machault fait un beau portrait de Jean, qui donnait tout, qui ne gardait pour lui que l'honneur, et raconte la victorieuse campagne que le comte de Luxembourg fit en Lithuanie lorsqu'il soutint les chevaliers teutoniques; dans *le Jugement du bon roi de Behaigne*, on voit un hommage rendu à la sagesse de ce prince; enfin dans sa dernière œuvre : *La Prise d'Alexandrie*, le vieux poète accorde un souvenir ému à celui qu'il avait si fidèlement servi :

Cel Behaigne dont je vous conte,
N'ot pareil, duc, ne roi, ne comte,
Ne depuis le temps Charlemaine,
Ne fut homme, c'est chose certaine,
Qui fut en tous cas plus parfait,
En honneur en diz, ne en fait.

[1] *G. de Machault et la prise d'Alexandrie*, par le comte de Mas-Latrie. *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXVII, p. 447. — *La prise d'Alexandrie*, publiée par le même à Genève, 1877.

[2] Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t. I, p. 231.

[3] Ce livre a été publié par P. Paris, pour la Société des bibliophiles français en 1875. Il est inspiré par une Dulcinée imaginaire, suivant M. de Mas-Latrie (*Bibl. de l'École des chartes : Guillaume de Machault et la Prise d'Alexandrie*, t. XXVII), mais ayant une héroïne en chair et en os, d'après Caylus (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XX, p. 399), Tarbé (*Œuvres de Guillaume de Machault*, Reims, 1849, p. XVII) et Paulin Paris (*Le Voir dit*, p. XXI et 370); ce dernier nous apprend que la famille du poète de Jean de Luxembourg est encore représentée par Mme la marquise de Vogüé, mère de M. Melchior de Vogüé. J'ai donné quelques autres détails sur Machault dans l'article publié par la *Revue des questions historiques* sous ce titre : *Une campagne de Jean de Luxembourg*. Livraison de juillet 1889, p. 173.

Digitized by Google

Machault ne fut pas le seul poète de son temps qui louait de la sorte le roi de Bohême. Froissart, dans la *Prison amoureuse*, fait de lui un éloge d'où j'extrais ces vers :

.... Li bons rois que je nomme chi
C'est chils qui remest à Créchi,
Qui tant fu larges et courtois
Que de Prusse jusqu'en Artois,
Non, jusqu'en Constantinoble
Ne eut plus large, ne plus noble [1].

Geoffroy de Paris, dans sa chronique rimée, après avoir rappelé Henri VII, dit :

Son fils qui vint en Alemaingne
Tenu fu pour roy de Boaigne,
Moult palle l'on de sa proesce
Ensorque tout de sa largesce,
Et je l'ai ouï réclamer
Viguereux, si se fait amer
Et douter à ses anemis [2].

Un témoignage plus précieux est celui d'un Messin qui devait garder rancune à Jean de sa guerre contre Metz : « Et disoit on grand bien de luy, combien qu'il fist guerre à ciaulx de Metz [3]. » Ailleurs le même chroniqueur ajoute, toujours en parlant du comte de Luxembourg : « Liquel on appelloit li bon roy Jehan, pour tant qu'il estoit large et courtois, et amoit festes et tornois, dames et esbattements [4]. »

En voyant ainsi célébrer Jean de Luxembourg comme un parangon des vertus chevaleresques, comme un modèle d'honneur et de générosité, on voudrait oublier certains épisodes qui jettent des ombres sur cet éclatant portrait. Ces contrastes me rappellent une observation que j'ai faite ailleurs à propos de chevaliers espagnols ; après avoir parlé d'une chevalerie idéale, qui proposait des exemples trop rarement suivis, j'ajoutais à peu près ceci : Cet idéal, néanmoins, produisit parfois d'heureux résultats. Si la chevalerie telle qu'on la rêvait n'exista jamais nulle part

[1] Poésies de Froissart, publiées par Scheller. *La Prison amoureuse*, t. I, p. 213.

[2] *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 141.

[3] *Chronique des empereurs et rois de Bohême*. Bibl. de Metz. Manuscrit n° 81, f. 17.

[4] *Ib.*, f. 50.

Digitized by Google

dans une complète intégrité, elle exista pour ainsi dire par fragments, et bien des seigneurs, dans certains moments, stimulés par l'éclat des modèles imaginaires qu'on exaltait devant eux, parvinrent à imiter, dans certaines phases de leur vie, les vertus dont on leur parlait tant, quittes à retomber ensuite et profondément dans les colères, les violences et même les félonies d'une existence peu civilisée.

Ainsi s'expliquent les discordances que présente l'histoire du roi de Bohême. Il tenta par instants, comme lorsqu'il parcourut l'Allemagne en redresseur de torts, comme lorsqu'il périt à Crécy, d'imiter les fabuleux personnages en mémoire desquels il avait fondé une table ronde, puis ses mauvais instincts, d'incessants besoins d'argent lui firent oublier les glorieux types qu'il voulait reproduire; alors, comme le Cid, il regarde que faire la guerre, c'est gagner son pain, et ne s'inquiète pas si la guerre entreprise est juste ou non. La nécessité de se procurer des ressources pécuniaires dut être un des motifs qui engagèrent Jean à s'attaquer à l'opulente république messine, avec laquelle son père avait toujours entretenu d'excellentes relations [1]. Nous nous sommes proposé de passer rapidement sur les parties de la vie du roi de Bohême qui s'écoulèrent hors de France. Mais il y a si peu de temps que les contrées où Jean apporta la dévastation appartenaient encore à notre pays, et elles lui gardent un tel souvenir, que nous nous croyons autorisé à nous arrêter un peu aux événements dont alors ces malheureuses contrées furent le théâtre, événements plus glorieux, du reste, pour les Messins que pour leur agresseur.

II.

Jean, en entreprenant une guerre contre Metz, pensait couvrir son désir de faire un riche butin de prétextes avouables. Il gardait, prétendait-il, rancune à la république parce qu'elle n'avait pas voulu suivre le parti de Louis de Bavière, dont, comme nous l'avons dit, il avait soutenu l'élection à l'empire. Ferry IV, duc de Lorraine, de son côté, n'avait pas des sentiments meilleurs pour Metz, à laquelle il reprochait de n'avoir

[1] *Chroniques de Metz*, p. 43.

Digitized by Google

pas embrassé la cause de Frédéric d'Autriche, et les deux anciens adversaires, Ferry et Jean, furent aisément d'accord pour châtier les Messins de la neutralité qu'ils avaient gardée à l'égard de leurs empereurs. A ces griefs s'ajoutaient d'autres causes d'irritation. Plusieurs Messins avaient obtenu ou acheté des fiefs dans le Luxembourg, le Barrois et la Lorraine. Fiers d'appartenir à une ville libre, ils avaient refusé les services qu'ils devaient, comme feudataires, à leurs suzerains. Un mécontentement commun rapprocha ceux-ci, auxquels se joignit l'archevêque de Trèves, Baudoin, et tous quatre s'unirent par une alliance dont Jean fut l'instigateur [1]. Mais tels n'étaient pas, suivant les chroniqueurs messins, les vrais motifs de l'agression que leur cité allait avoir à repousser. Les quatre alliés, les quatre seigneurs « et la plus grande partie de leurs gentilshommes et sujets estoient envers les citains et bourgeois de Metz obligés et hypothéqués » et ils voyaient dans la rupture de la paix [2] un excellent moyen de ne pas payer leurs dettes. C'est là ce que dit aussi l'auteur d'un poème [3] où sont relatés tous les incidents de cette guerre :

Hélas! pourquoi font alliance
Sur ceux de Metz? rien ne leur doient,
Et s'ont heü mainte finence

[1] Accord entre l'archevêque de Trèves, Jean, le duc de Lorraine et le comte de Bar, contre Metz. Archives nationales. Layette Metz, n° 5.

[2] *Chroniques messines*, p. 39.

[3] La bibliothèque de Metz possède, sous le n° 81, un manuscrit intéressant. Il porte ce titre moderne : *Chronique des empereurs et rois de Bohême*. C'est un grand in-4 de 28 c. sur 21, relié en basane et contenant 420 pages. Après une table des matières, d'une écriture différente, on lit : « C'y après trouverez et sont plusieurs coroniques parlant de l'Emperreur Hanry, cuens de Luxembourg et de sa dexandance. » Vient ensuite, sur l'expédition de Henri VII en Italie, un poème de 562 vers, dont nous aurons à reparler. Ce poème précède un récit en prose de la guerre des quatre seigneurs contre Metz, récit reproduit dans les preuves de l'*Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. IV, p. 13 et suiv. Après cette narration on arrive au poème, dont M. de Bouteiller a donné une excellente édition (Paris, Didot, 1875), que nous mettrons souvent à contribution.

Cette édition a été publiée, non d'après le texte de Metz, mais d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Le poème est suivi, dans le manuscrit de Metz, de diverses pièces de vers relatives à la guerre des quatre seigneurs et aux événements auxquels elle donna lieu plus tard. La plupart ont été reproduites par M. de Bouteiller, de la page 318 à la page 391.

Après ces vers, on lit la relation en prose des divisions qui éclatèrent entre

Digitized by Google

De nos citains qui lor prestoient,
En tous besoins les secorroient
De blé, de vin, d'argent à crance
Et de quanque mestier avoient [1].

A Thionville, qui, comme on le sait, appartenait au Luxembourg, dans un antique édifice habité de temps en temps par les souverains de ce comté [2], et qui a disparu sous des bâtiments plus récents auxquels est toutefois resté le nom de château, les quatre seigneurs décidèrent la guerre contre Metz et s'engagèrent à amener chacun un nombre considérable d'hommes d'armes. On a évalué, mais sans doute avec exagération, l'armée des princes coalisés à 70,000 cavaliers et 80,000 piétons [3]. A Jean fut confié le commandement suprême de toutes ces troupes.

Tout en se préparant à bien recevoir leurs ennemis, les Messins firent quelques tentatives pacifiques qui ne pouvaient amener aucun résultat. Les quatre seigneurs se croyaient trop puissants et Metz leur semblait trop riche pour qu'ils voulussent entendre des propositions d'accommodement.

Dans une de ces entrevues aux discussions inutiles où les Messins s'abouchaient avec leurs adversaires, le roi de Bohême adressa ces paroles à l'un des envoyés de la cité : « On dit que « vous avez fait faire ung estendart que faictes mener sur ung « char par buefz, je vous dis que j'aurai des buefz la meilleure « partie. — Sire roi, répondit l'envoyé, ceulx de Metz ont païé « les buefz et défraïé et les bouchiers ont aguisé leurs cousteaulx « pour les garder et tuer. Et si vous les vollez avoir, c'est bien « raison que vous saichiez avant que leurs cousteaulx sceivent « faire [4]. » Interpellation et riposte caractéristiques des mœurs du temps.

Les troupes du comte de Bar et celles de Jean se joignirent à

les Messins à la suite de la guerre, puis on trouve quelques détails sur le roi de Bohême et la mention de sa mort à Crécy. Le reste du manuscrit concerne Charles IV, Wenceslas et Sigismond. Le manuscrit ne remonte guère qu'aux premières années du xve siècle, mais la plupart des pièces qui le composent sont beaucoup plus anciennes.

[1] *La guerre de Metz*, p. 124.

[2] Teissier, *Histoire de Thionville*, p. 168.

[3] Bertholet, t. VI, p. 65.

[4] *Chroniques messines*, p. 41.

Digitized by Google

Justemont. De là deux hérauts allèrent porter le défi de leurs souverains à la cité, puis tout à coup, sans attendre que quarante jours se fussent passés, délai d'usage après une signification de ce genre, par le pillage et l'incendie les alliés commencèrent la guerre. L'auteur de la chronique en vers a rappelé avec indignation le procédé déloyal de Jean :

Doit-on honneur à tel roi porter ?
Nenil certes ; il n'est pas roy :
Car il deüst XL jours
Entre tous coys et ses courois
Deust avoir ausi sejour.
Cil qui conquerre veult honneur
Ne doit pas faire tel desroi
Qu'il en seroit blameis tous jours [1].

Cent ans plus tard, un autre chroniqueur ne pardonnait pas à Jean un acte de basse rapine. Il fit de Thionville remonter la Moselle à une barque : « Et pour ce, dit Philippe de Vigneulles, qu'il y avoit alors peu de raisins croissant au pays de Lucembourg, pour faire du leituaire [2] pour les Allemandes et maingier des pussins froissiés et rompus en mouste [3], le dit roy la fit emplir des raisins qu'il fit copper aux vignes des pouvres gens au long de Muzelle, estimant que de ce qui n'estoit point meure, il en feroit faire du verjus pour s'en servir en sa cuisine durant l'hyveir. Et celle neif ainsi chargée la fist mener à Thionville, qui estoit grosse vaillance [4]. »

Les alliés donnèrent l'assaut au faubourg Saint-Julien, situé hors de l'enceinte de Metz. Mais tout à coup le sire de Bitche, qui combattait pour la cité, fit ouvrir une porte et y apparut avec des engins, sans doute inconnus aux assaillants ; il fit tirer sur eux plusieurs coups d'espingoles et canons, qui les mirent en déroute avec une rapidité faite pour autoriser à croire que ce fut là une des premières manifestations de la poudre. Le roi de Bohême en fut si fort « marri qu'il fit corner la retraite [5]. »

[1] *La guerre de Metz*, p. 134.
[2] Électuaire.
[3] Volailles accommodées avec une sauce au vin doux (moût). Rabelais, *Gargantua*, livre I, ch. XXVII, parle de *gourrets de laict à beau moust*, et dans *Pantagruel*, l. IV, ch. XXVII, de *cochons au moust*.
[4] *Chroniques de la ville de Metz*, p. 43.
[5] *Ib.*, p. 46. Voir sur cet incident le travail de M. Lorédan Larchey, *Origines*

Digitized by Google

Le lendemain de cet échec, le comte de Luxembourg, le comte de Bar et l'archevêque de Trèves allèrent au-devant du duc de Lorraine, Ferry IV, qui arrivait, en la dévastant, par la vallée de la Seille. L'armée se trouva alors au complet; on aurait pu s'attendre à quelque vigoureuse attaque, mais les confédérés continuèrent une guerre peu digne d'eux. Ils rançonnèrent impitoyablement toute la contrée, brûlant sur leur passage les fermes et les villages [1].

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de combats qui furent, du reste, plus à l'honneur des Messins que de leurs ennemis et qui n'offriraient que de fatigantes répétitions. Las d'un blocus sans résultat, craignant les pluies de l'automne, les alliés se décidèrent à une retraite. Chemin faisant, ils pillèrent la riche abbaye de Sainte-Croix. L'auteur du vieux poème a d'ailleurs à rappeler bien d'autres scènes d'odieux sacrilège. L'abbaye fut sur le point d'être livrée aux flammes. Le roi de Bohême, le duc de Lorraine, le comte de Bar, s'opposèrent à cet acte de barbarie, bien contre le gré de l'archevêque de Trèves, si l'on en croit la chronique en vers [2].

La guerre n'était pas finie cependant; elle se prolongea par une suite de cruelles représailles, par une succession de meurtres, d'incendies et de pillages, dont nous ne ferons pas le monotone récit. Les Luxembourgeois, les Lorrains, les Barrisiens avaient ravagé les environs de Metz. Les Messins, à leur tour, ravagent le Barrois, la Lorraine et le Luxembourg. Ils s'avancèrent jusqu'aux portes de la capitale de ce comté, jusqu'à Hespérange, brûlèrent une cinquantaine de villages et retournèrent chez eux « avec grand avoir, or, argent, chevaux et autre butin [3]. » Les quatre seigneurs reprirent de sanglantes revanches. Une tentative d'accommodement eut lieu sous les auspices de Jean de Poitiers, récemment appelé à occuper le siège

de l'artillerie française, p. 10. M. Larchey croit qu'à ce siège de Metz les armes à feu firent une de leurs premières apparitions. V. encore du même, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle*, année 1861, la dissertation : Les *Maîtres bombardiers de la cité de Metz*.

[1] *La guerre de Metz*, p. 172.

[2] Philippe de Vigneulles, *Chroniques messines*, p. 46, sans doute moins bien informé que l'auteur du poème, assure que l'archevêque de Trèves fit brûler l'abbaye « et y mist le feu. »

[3] *Publications de l'Institut de Luxembourg*, t. XXIII, p. 87.

Digitized by Google

épiscopal de Metz, mais les exigences des alliés étaient telles que les hostilités recommencèrent avec un nouvel acharnement. Enfin, grâce à la médiation de l'évêque de Toul, Amédée de Genève, une paix fut signée le 3 mars 1326. Les alliés et les magistrats de la ville promirent de vivre à l'avenir en bonne intelligence. Il fut décidé qu'on ne pourrait de part ni d'autre rien réclamer pour les dommages causés et que les Messins ne pourraient acheter des fiefs dans les États des quatre seigneurs sans le consentement de ceux-ci. On arrêta aussi que les citoyens qui possédaient des fiefs dans ces États seraient tenus de remplir exactement leurs devoirs de feudataires. Les Messins enfin s'obligèrent à payer, en deux termes, aux quatre alliés, une somme de quinze mille livres [1].

Il se passa alors quelque chose d'assez semblable, sur certains points, à ce qu'on a vu à Paris après le siège de cette ville par les armées allemandes. Pour couvrir les frais de la guerre, on avait mis une taille sur les manants et bourgeois de la cité; cette mesure causa un grand mécontentement [2]; une violente sédition toute démocratique éclata; les maîtres échevins, une partie des Treize, les plus riches seigneurs, un grand nombre de citoyens, effrayés par l'émeute, quittèrent leur ville et cherchèrent un refuge et un dangereux appui dans les rangs de leurs ennemis. Les fugitifs firent avec Jean et le comte de Bar un traité particulier, s'engageant à remettre à l'un 34,000, à l'autre 20,000 livres de petits tournois s'ils les voulaient aider à rentrer dans Metz [3]. Les bannis, d'accord avec leurs deux anciens adversaires, brûlèrent Saint-Jullien, l'un des faubourgs de la ville, dont ils resserrèrent l'étroit blocus, et repoussèrent toutes les sorties des assiégés. La situation de ceux-ci devenait de plus en plus difficile : « Quand le commun vit et sentit la forte guerre que ceulx de dehors leur faisoient avec les seigneurs, leur servans et aidans, ils eurent conseil et advis qu'ils ne polroient mie longuement durer, tenir ne souffrir la guerre et qu'il valloit trop mieulx se apoinctier et accorder avec ceulx qui s'en estoient allés de-

[1] Voir la *Guerre de Metz* et le manuscrit 81 de la bibl. de Metz, p. 181.

[2] *Chroniques messines*, p. 67.

[3] Man. de la Bibl. de Metz, n° 81, p. 59, et l'excellent vol. d'Ernest de Bouteiller, *La Guerre de Metz*.

Digitized by Google

hors [1], » et cette fois la paix fut définitivement conclue le 27 juin 1327. »

Quand le roi de Bohême, le duc de Lorraine, le comte de Bar et l'archevêque de Trèves se liguèrent contre Metz, ils espéraient le concours d'un très puissant prince, le roi de France, à l'acceptation duquel un projet d'alliance offensive et défensive contre la république messine fut même soumis par eux [2]. Mais Charles le Bel refusa de s'associer aux quatre seigneurs. Ce refus ne refroidit pas l'attachement de son beau-frère à son égard, et le traité de paix avec Metz n'était pas encore signé que Jean vint à Paris pour assister au couronnement de Jeanne d'Évreux, la troisième femme de Charles IV. Le mariage avait eu lieu en 1324, mais des difficultés nées de la proche parenté [3] des conjoints firent retarder cette cérémonie jusqu'au 11 mai 1326. Le *Chronicon aulæ regiæ*, où par erreur Jeanne est appelée Béatrix [4], parle des fêtes et des tournois qui furent alors donnés à la grande satisfaction de Jean. Lui-même y prit une part active et, suivant son usage, y répandit beaucoup d'argent au détriment de ses sujets de Bohême. En 1325, pendant que durait le siège de Metz, Jean avait fait une apparition dans sa capitale. La reine Élisabeth, qui pendant un certain temps s'était retirée en Bavière, était de son côté, revenue à Prague, où elle fut reçue avec enthousiasme. Mais, dit Pierre de Zittau, ce ne fut par pour voir sa femme que Jean avait regagné la Bohême, ce fut pour en tirer de l'argent, *sed ut pecuniam ab omnibus extorqueret;* il revint [5]

[1] *Chroniques messines*, p. 68.

[2] Ce projet de traité est aux Archives nationales, J 580, layette Metz, n° 5. — *La Biographie* Didot a emprunté à l'*Encyclopédie des gens du monde* la bévue de faire combattre le roi de Bohême en Lorraine pour le roi de France.

[3] Jeanne était fille de Louis, comte d'Évreux, oncle de Charles le Bel. P. Anselme, *Hist. généalogique de la maison de France*, t. I, p. 97.

[4] *Chr. aulæ regiæ*, Dobner, V, p. 407. L'erreur qu'a commise le chroniqueur, en nommant la nouvelle reine Béatrix, a pu être produite par ce fait que la sœur de Jeanne d'Évreux s'appelait ainsi. (*Mireur des Histors*, t. VI, p. 100.) Ce prénom a fait aussi commettre une erreur à M. Wurth Paquet. Après avoir, sous la date 1318, dit que Béatrix, sœur de Jean, épousa Charles, roi de Hongrie, et qu'elle mourut l'année suivante (*Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XVIII, p. 62), il cite à la date du 11 mai 1326 le passage du *Chronicon aulæ regiæ* rappelé ci-dessus et le fait précéder de ce titre : *Couronnement de Béatrix, sœur de Jean, comme reine de France.*

[5] Freher, *Chr. aulæ regiæ*, p. 49.

Digitized by Google

de ce voyage avec quatre-vingt quinze mille marcs, et il put paraître avec éclat dans un grand tournoi donné à Condé. De tous côtés y accoururent les plus renommés chevaliers, « et, dit Froissart, li plus gentil roy de largeche qui oncques fust che fu li nobles, li larghes et li courtois roys de Beheingne (1327) [1]. »

La reine Jeanne mit au monde une fille à Châteauneuf-sur-Seine. Elle y était allée faire ses couches parce que, au dire des astrologues, alors en grand crédit, il y avait des chances pour que dans cette ville il naquît un fils [2]. La reine était de nouveau enceinte lorsque Charles IV mourut à Vincennes. « Et ainsi, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, toute la race de Philippe le Bel, la plus belle qu'on pût voir dans le royaume, fut totalement anéantie en quatorze ans [3]. » Deux compétiteurs étaient dans l'attente de l'enfant qui allait naître : Philippe de Valois et Edouard III, l'un et l'autre petits-fils de Philippe le Hardi. Le premier fut nommé régent, et la naissance d'une fille changea pour lui la régence en royauté, grâce aux décisions des États généraux et surtout à l'appui que lui prêta Robert d'Artois. « Li royaume de France estoit comme vaghes, et n'estoient mie les barons d'accord de faire roy, mais toutes fois par le pourcach de messire Robert d'Artois, fut tant la chose demenée que messire Philippe, qui fut fieulx de messire Charles de France, comte de Valois, fust esleu à roy de France [4]. »

Le sacre du nouveau roi se fit avec la plus grande pompe ; il avait attiré le roi de Bohême et le roi de Navarre, le duc de Brabant, le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne, le comte de Blois, le duc de Lorraine, le comte de Flandre, Robert d'Artois, le comte de Bar, le comte d'Harcourt, « et tant d'autres seigneurs que les recoler seroit un grand dictier, » dit Froissart [5].

Lors de cette pompeuse cérémonie du sacre, le nouveau roi promit à Louis, comte de Flandre, de lui prêter son appui contre ses sujets révoltés. Ainsi fut décidée la guerre qui reçut un glorieux dénouement à Cassel (24 août 1328). Jean assista-t-il à cette bataille? Un grand nombre d'historiens l'ont dit en remontant

[1] Froissart, éd. Kervyn, t. II. p. 94.
[2] *Cont. de la chronique de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 79.
[3] *Ib.*, p. 82.
[4] *Istore et chroniques de Flandre*, t. I, p. 341. — Froissart, livre I, ch. XLIX.
[5] Froissart, t. II, p. 226.

Digitized by Google

pour la plupart à Froissart. Un savant luxembourgeois, M. van Werveke, croit que Jean ne prit part ni à la bataille de Cassel, ni à la reddition d'Ypres qui la suivit [1]. Il se fonde sur diverses chartes de Jean, qui par l'indication des lieux et des dates, prouvaient que le comte de Luxembourg se trouvait fort éloigné des contrées où les Flamands avaient été vaincus. M. van Wervecke reconnait, cependant, que l'on possède une charte du roi de Bohême datée du lendemain de Notre-Dame de septembre et donnée à l'*ost* devant Ypres. Suivant lui, elle a été rédigée en l'absence de Jean. Mais ne pourrait-on retourner l'argument et répondre à M. van Werveke que les chartes sur lesquelles il appuie son raisonnement ont pu être écrites dans les conditions qu'il suppose pour ces documents, c'est-à-dire au nom du roi absent? M. van Werveke nie donc formellement la présence de Jean à Cassel, et dit que Pierre de Zittau, dans le *Chronicon aulæ regiæ*, ne le fait point figurer dans cette campagne. Pierre de Zittau pourtant écrit, sous la date 1327 (1328), quelques lignes qui ne peuvent se rapporter qu'à la guerre contre les Flamands, où le nouveau roi de France fut victorieux grâce à cinq cents hommes d'armes de Jean [2]. Un autre chroniqueur dit, sous la date 1328, que Philippe, roi de France, vainquit les Flamands avec le puissant concours du roi de Bohême [3]. Enfin si Jean d'Outremeuse, dans le *Mireur des histors*, ne mentionne pas la présence de Jean à Cassel, ce qu'il dit ensuite semble démontrer que Jean s'y trouvait : « Après chu que les Flamans furent desconfis en le vaul de Cassiel s'en allât en Prusse li roy de Bohemme à grant gent [4]. »

Ces citations semblent confirmer l'assertion de Froissart. Après avoir parlé du campement de Philippe VI aux environs de

[1] *Études sur les chartes luxembourgeoises du moyen âge. Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XL, p. 207.

[2] « Isto anno Philippus novus rex Franciæ nequicquam Flandrenses bellando vicisset si secum ejusdem Johannis regis Bohemiæ quingentos galeatos viros bellicos et teutonicos in suum adiutorium non habuisset. » Freher, *Chr. aulæ regiæ*, p. 63. Dobner, même chronique, t. V des *Monumenta historica Boemiæ*, p. 425.

[3] « His etiam temporibus, Philippus rex Franciæ, Johannis regis Bohemiæ potenti suffultus auxilio, Flandrenses bello devixit. » — *Chronicon Pulkavæ*. Dobner, t. V, p. 285.

[4] *Mireur des histors*, t. VI, p. 412.

Digitized by Google

Cassel, il ajoute : « Et là estoit li bons rois de Boesme en grant arroi [1] ». En racontant ensuite comment les Flamands, arrivant à l'improviste, furent sur le point de s'emparer de Philippe de Valois, le vieil historien dit : « Li aultre bataille s'en alla droist es tentes li roi de Behaigne et l'eurent priès trouvé en tel point [2]; » et dans une autre rédaction : « chil qui vinrent à la tente le roi de Boesme fisrent ainsi et se taisoient tant quoi ils furent priès sourpris aussi li rois et ses gens [3]. »

Contrairement à ces témoignages, je dois reconnaître qu'une chronique flamande anonyme ne cite pas le comte de Luxembourg parmi les combattants de Cassel [4]. Dans l'énumération de l'armée du roi de France, cette chronique dit seulement : « La huitième bataille estoit conduite par Monseigneur le comte de Heinaut à XVII banières, et y avoit une esle de messire Jehan de Heinaut, son frère, qui menoit les gens du roy de Behaigne [5]. » Ce passage autoriserait-il à penser qu'en effet Jean n'était pas avec le roi de France, mais que ses hommes d'armes seulement se trouvaient à Cassel? Pour moi, je continue à croire Froissart. Ce qui est certain, c'est que quand, après avoir soumis les Flamands, Philippe VI fit sa première entrée comme roi dans sa capitale, il avait près de lui son fidèle ami Jean. « Quant li roys Phelippe entra premièrement en Paris comme roys, il y fut très noblement et solennelment recheux et a grant joie. Et furent toutes les rues par où il passa, tant qu'il vint au pallais, couvertes et parées de drap d'or, et estoit li roys de France adestré du roy de Behaigne et dou roy de Navarre et accompagniés de tant de grands seigneurs que sans nombres [6]. »

[1] Froissart, Kervyn, t. II, p. 220.

[2] *Ib.*, p. 220.

[3] *Ib.*, p. 223.

[4] *Istore et chroniques de Flandre*, t. I, p. 609, et une autre rédaction, même tome, p. 343.

[5] Froissart. Luce, t. I, p. 302.

[6] « Philippe cuens de Valois et d'Anjou, régens les royaumes de France et de Navarre, faisons savoir à tous présens et à venir que nous, de notre pure libéralité, avons donné et donnons à noble prince notre cher et féal Jehan, roi de Behaigne, et à ses hoirs nez et à naistre, descendant de droite ligne de son propre cors, perpétuellement une méson qui est dite Nesle, séant à Paris entre la porte Saint-Honoré et la porte de Montmartre, ensemble tous nos jardins et les autres appartenences tenans à ladite méson sans rien retraire à nous en possession ne en propriété, excepté la justice et la souverai-

Digitized by Google

Des fêtes splendides suivirent l'entrée du roi, et il est probable que Jean prit sa part de toutes ces réjouissances. Alors, du reste, il avait son habitation à Paris. Quand il n'était encore que régent, Philippe avait témoigné son affection au roi de Bohême en lui donnant une *méson qui est dite Nesle, séant à Paris entre la porte Saint-Honoré et la porte de Montmartre*. L'acte qui contient cette donation nous a été conservé [2]. Cet hôtel avait été construit par Jean II, seigneur de Nesle et châtelain de Bruges. Celui-ci le donna à la reine Blanche, mère de saint Louis, qui y mourut. Jean de Luxembourg y demeura durant ses nombreuses résidences à Paris. Après sa mort, l'hôtel revint à la couronne, à cause du mariage de sa fille Bonne avec l'héritier du trône de France. L'hôtel de Nesle, que longtemps après la mort du comte de Luxembourg on continua à appeler hôtel de Behaigne, Behaingue, Brochaine, s'étendait, paraît-il, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel de la Monnaie, le quai Conti et l'Institut [1].

Combien de temps Jean séjourna-t-il à Paris à cette époque? c'est ce que nous ne saurions dire exactement. Après une courte guerre contre Frédéric d'Autriche, Jean se rendit à Prague, mais il y resta peu. Il partit bientôt pour une lointaine expédition, *pro Christi nomine pugnaturus* [2].

Obligés de quitter la Palestine où leur ordre s'était fondé en 1128, les chevaliers Teutoniques, dont le nombre s'augmenta de l'agrégation des chevaliers Porte-glaive, s'établirent au bord de la mer Baltique et élevèrent la ville de Kœnigsberg, qui devint leur capitale [3]. L'empereur Frédéric II nomma leur grand-

neté laquelle nous retenons et reservons par devers nous. Et pour que ce soit ferme chose et estable, nous avons fait mettre en ces presentes lettres notre scel duquel nous usions avant que le gouvernement du roiaumes nous venist, sauf en toutes choses le droit d'aucun. Ce fu fait au Louvre, lez Paris, l'an de grâce mil trois cent vingt et sept au mois de février. » Archives nationales, layette Bohême, J 432, n° 1.

[1] Sauval, dans les *Antiquités de Paris*, a parlé plusieurs fois, mais non toujours sans se contredire, de l'hôtel de Nesle, notamment t. II, pages 180, 212, 250, 381, et t. III, p. 309.

[2] *Chr. aulæ regiæ*, p. 62. Voir sur la campagne de Jean en Lithuanie : *Revue des questions historiques*, t. XLI, p. 168, numéro de juillet 1889.

[3] Sur les origines des chevaliers teutoniques : *Historiarum Poloniæ et Lithuaniæ collectio magna*, t. I, p. 93, 99, 600, 620.

Digitized by Google

maître prince d'Empire, et leur domination s'étendit sur la Prusse, la Livonie, l'Esthonie et la Courlande. Mais ce ne fut pas sans de nombreuses guerres que les Teutoniques acquirent ou conservèrent de si vastes possessions [1]. Ils eurent notamment à combattre fréquemment les Lithuaniens [2] qui, ayant un chef habile et vaillant, Gédémin, leur infligèrent des défaites assez sensibles pour que leur grand-maître, Werner d'Orseln, sollicitât le secours du roi de Bohême [3]. Celui-ci accueillit avec empressement cette occasion de guerroyer dans de lointains pays. Il quitta Prague le 6 décembre 1328, conduisant une multitude de guerriers, *cum magna multitudine bellatorum*, et arriva rapidement sur la Vistule [4]. L'hiver était rigoureux, la glace durcissait les rivières, qui offraient à Jean des communications faciles. Il fit alors une glorieuse campagne, dont son poète, Guillaume de Machault, nous a conservé le récit [5]. Les Teutoniques furent affermis dans leurs possessions. Gédémin fut tué [6] et le 25 mai 1329 Jean fit une pompeuse entrée dans sa capitale. On racontait ses victoires dans de sauvages contrées, où, disait-on, aucun prince chrétien n'avait encore porté les armes. On parlait des païens qu'il avait convertis, six mille, dit Machault, et de ceux en plus grand nombre qu'il avait exterminés. Parmi eux, ajoutait-on, le roi avait fait tomber sous ses coups un chef illustre, un géant qui avait plus de douze pieds [7]. Cette guerre acheva de donner au roi de Bohême une grande prépondérance. Il était bien le personnage sur lequel courait cette espèce de dicton : *Sine rege Bohemiæ nemo valet expedire* [8].

Jean ne fit guère que traverser Prague, et se rendit en France, où, le 6 juin 1329 [9], il fut au côté de Philippe de Valois lors-

[1] Sur les origines des chevaliers Teutoniques : *Historiarum Poloniæ et Lithuaniæ collectio magna*, t. II, p. 24, 44, 164, 181, 184.

[2] *Monumenta veteræ Poloniæ*, t. I, p. 49, 50. — *Monumenta Germaniæ hist.*, t. XIX. *Annales Poloniæ*, p. 656.

[3] *Chronicon aulæ regiæ*. Dobner, t. VI, p. 418.

[4] *Annales canonici Sambiensis*, Mon. Ger., t. XIX, p. 705.

[5] Dans le *Confort d'ami*. Bibl. nat., mss. fr. 2254, p. 14, et 843, p. 40.

[6] *Hist. Poloniæ*, coll. magna, t. II, p. 301, 476, 617.

[7] *Aulæ regiæ chronicon*, p. 431.

[8] *Ib.*

[9] Froissart. éd. Luce, t. I, p. 95.— Jean, arrivé le 25 mai à Prague, où il dut passer quelques jours, se trouvait le 6 juin à Amiens. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer la rapidité de ce voyage.

Digitized by Google

que celui-ci reçut, à Amiens, l'hommage du roi d'Angleterre.

« Li rois Philippes estoit tous appareilliés et pourveus de lui rechevoir, le roy de Behaigne, le roi de Navarre et le roy de Mayohres (Majorque) dalés lui, et si grant foison de dus, de comtes et de barons que merveilles seroit à recorder [1]. » Des réjouissances qui durèrent quinze jours accompagnèrent la cérémonie de la prestation de l'hommage.

Justement fier de la prépondérance qu'il avait acquise, Jean ambitionna alors d'exercer une mission pacificatrice. Il parcourut l'Allemagne, devenant l'arbitre des princes et de leurs sujets. Il acquit alors une brillante réputation de droiture et de loyauté [2]. Encouragé par les succès qu'il avait obtenus en mainte circonstance, il tenta de réconcilier le pape et l'empereur, dont Jean XXII n'avait jamais reconnu l'élection. Il échoua dans ces négociations, dont des violences réciproques rendirent le succès impossible. Ce fut alors que le pape songea à l'opposer à Louis de Bavière, qui s'était tourné vers la maison d'Autriche, oublieux de tous les services que le roi de Bohême lui avait rendus. Jaloux de l'autorité que Jean avait conquise en Allemagne, il s'étudiait sans cesse à lui créer des difficultés ; c'est ainsi que fournissant des subsides à la reine Élisabeth, il l'avait attirée en Bavière. Malgré bien des motifs d'animosité, le comte de Luxembourg ne favorisa pas les desseins de Jean XXII. Était-il retenu par un reste d'affection pour son ingrat parent? Craignait-il de n'être qu'un instrument, qu'ensuite on laisserait de côté? Agissait-il avec une dissimulation rappelant la pensée d'un moraliste : « C'est une grande habileté que de savoir cacher son habileté? » Faut-il, au contraire, ne voir en lui qu'un guerrier généreux mettant en pratique sa modeste devise : *Ich dien*, je sers, servant de son épée ou de ses conseils quiconque s'adressait à lui? C'est cet aspect qui a frappé Sismondi : « Il n'avait point, dit-il, l'ambition d'augmenter les États dont il avait abandonné l'administration à ses ministres; la seule gloire et la seule puissance qu'il recherchait lui étaient personnelles ; il voulait être l'arbitre et le pacificateur de l'Europe ; il la parcourait sans cesse à cheval avec la rapidité d'un courrier, et dans les cours où il

[1] Froissart. Luce, t. I, p. 95.
[2] Freher, *Chronicon aulæ regiæ*, p. 79.

Digitized by Google

se présentait, sa noble figure, son éloquence et son désintéressement lui assuraient un crédit dont aucun homme n'avait joui avant lui [1]. »

Jean apparut aux Italiens tel que l'a dépeint Sismondi. Ils le crurent capable de ramener la paix dans leur pays désolé par les factions, et l'appelèrent à leur aide. Il y avait longtemps alors que le nom de Jean avait été prononcé au delà des monts. Il l'avait été par Dante qui, dans une lettre enthousiaste à Henri VII, appliqua au fils de l'empereur des vers de Virgile dont il semblait faire une glorieuse prophétie pour celui qui alors était presque un enfant [2]. Le comte de Luxembourg, sensible aux vœux qu'on lui transmettait, se rendit à Trente. Là il apprit la mort et même les funérailles de sa femme; le 28 septembre, jour de la Saint-Wenceslas, elle avait succombé, à Prague, à une phtisie. Elle avait trente-huit ans; elle trépassa pieusement, à la grande douleur de ses sujets, et à cette nouvelle, rapporte Pierre de Zittau [3], « le roi fut, dit-on, fort troublé; sa contenance, ses vêtements de deuil, attestèrent sa tristesse. Ils avaient été mariés vingt ans, mais leurs relations avaient été souvent interrompues [4], elle en Bohême, lui dans son comté ou ailleurs, suivant que ses affaires le menaient. »

Lorsque Jean entra en Italie, depuis longtemps Dante se reposait dans la tombe de sa vie d'exilé, mais ses passions politiques étaient restées celles d'un grand nombre de ses compatriotes, pour lesquels le nom de Henri VII était plein de souvenirs et son sang plein d'espérance. On a émis des opinions fort différentes sur les motifs de l'expédition de Jean. Les uns ont dit qu'elle se fit avec l'assentiment de Louis de Bavière; les autres avec l'adhésion secrète du pape [5]. Peut-être ne faut-il y voir qu'une entreprise dont le caractère aventureux dut séduire l'imagination du roi de Bohême : « Le roi de Bohême, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, plus, à ce que l'on croit,

[1] *Hist. des Républiques italiennes*, t. V, p. 201.
[2] *Opere di Dante*, t. I. *Pistola allo imperator*, t. I, p. 283.
[3] *Chr. aulæ regiæ*. Freher, p. 77.
[4] « Et tamen simul corporaliter paucissimo tempore commanserunt. » *Ib.*
[5] Muratori, *Annali*, t. VII, parte I, p. 228.

Digitized by Google

par curiosité et par désir de voir du pays que par toute autre raison, entra en Italie [1]. »

Je n'ai pas à décrire l'enthousiasme avec lequel Jean fut accueilli à Brescia, à Crémone, à Pavie, à Verceil, à Modène, à Mantoue, à Vérone, à Parme [2]. Florence, à peu près seule, ne partagea pas cet engouement subit, et donna l'exemple d'une méfiance qui se propagea rapidement. Dans le pacificateur d'abord acclamé on ne vit bientôt plus qu'un oppresseur. Une entrevue de Jean et du légat du pape, Bertrand de Poïet, aida à cette soudaine réaction. Les Italiens crurent à un accord secret de Jean XXII et du roi de Bohême, et, au mois d'août 1331, une ligue formidable se forma contre ce dernier.

Pendant ce temps, Louis de Bavière, effrayé des succès de son cousin en Italie, réussit, de son côté, à former une ligue dans laquelle entrèrent les archiducs d'Autriche, le margrave de Misnie, celui de Brandebourg, les comtes palatins, le roi de Pologne et le roi de Hongrie. Quand la nouvelle de cette confédération, dont le but était l'anéantissement de la maison de Luxembourg, parvint à Jean, il était dans le nord de l'Italie; il y laissa à son fils Charles une armée, apparut brusquement en Allemagne, à la consternation de l'empereur, et battit successivement les nombreux ennemis qu'on lui avait suscités. Sa dernière victoire fut contre l'archiduc d'Autriche [3]. Jean quitta ensuite Prague, à cheval, suivi d'une dizaine de cavaliers seulement et faisant une vingtaine de lieues par jour. Je veux être à Paris la veille de Noël, avait-il dit, et il arriva dans son hôtel de Nesle à la date qu'il avait fixée.

III.

Un scandaleux procès, au dénouement duquel Jean s'intéressait beaucoup, avait ainsi hâté la présence à Paris du roi de Bohême : Robert d'Artois, le beau-frère du roi de France, était

[1] T. II, p. 123.

[2] Jacobi Malvesii Chr., cap. LXX. — *Chronica senese*, p. 88. — *Chronicon estense*, p. 391. — *Chr. mutinense*, p. 592. — *Libro del Polistore*, cap. XVII. — *Chronicon regiense*, p. 45. — Villani, lib. X, cap. CLXIX-CLXXII, etc.

[3] D'après la continuation *Annalium Poloniæ*, p. 44, Jean aurait cependant subi une défaite dans cette guerre contre l'Autriche.

Digitized by Google

accusé d'une odieuse imposture. Et ce prince était l'homme qui, avec Guillaume, comte de Hainaut, et Guy, comte de Blois, mariés aussi, l'un et l'autre, à des sœurs de Philippe de Valois, avait le plus aidé à l'avènement au trône de ce prince. Mahaut, veuve d'Othon IV, comte de Bourgogne, fille de Robert II, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtrai, avait hérité du comté d'Artois, parce que son frère Philippe était mort avant son père et que la représentation, même en ligne directe, n'était pas admise par les lois locales de cette province. Philippe avait pourtant laissé un fils, ce Robert qui avait épousé la sœur de Philippe VI. Ce fils se prétendit frustré par sa tante, mais ses revendications furent repoussées par Philippe le Long, comme par Charles le Bel, non peut-être sans un motif d'intérêt, l'un et l'autre se trouvant, par leurs femmes, les héritiers de Mahaut [1]. Lorsque Robert vit son beau-frère parvenir au trône en vertu d'un principe contraire à celui qui le dépossédait du comté de son aïeul, il pensa que le moment de renouveler ses revendications était venu, et Philippe VI, qui lui avait tant d'obligations, l'y autorisa. Robert, cependant, ne pouvait produire les titres qui eussent établi ses droits. Une habile faussaire lui fournit les moyens de donner à ses prétentions une apparence de vérité. Cette alliée s'appelait Jeanne de Divion; elle appartenait à une ancienne et très noble famille, mais son père, séduit par l'appât de la fortune, avait épousé Sarah Louchard, la fille d'un de ces riches juifs qui alors n'étaient guère moins puissants qu'aujourd'hui [2]. Jeanne était douée de la plus ravissante beauté et de l'esprit d'intrigue propre à la race de sa mère; elle s'était livrée, dès sa jeunesse, à l'étude des sciences occultes, « et s'entremettoit des choses à venir et jugeoit à regarder la phisionomie des gens, et à la fois disait voir et à la fois mentoit [3]. » Jeanne était mariée à un gentilhomme, Pierre de Roye, qui, honteux de ses déportements, l'avait chassée de chez lui. Elle vécut un temps avec Thierry de Hériçon, prévôt d'Aire, évêque d'Arras, le favori de Mahaut. Peut-être une rivalité entre la princesse et la fille de la juive détermina-t-elle

[1] Cette observation est de Mézeray, *Hist. de France*, t. II, p. 394.
[2] Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XX, p. 155.
[3] *Grandes chroniques de France*, t. VI, p. 334.

Digitized by Google

celle-ci à prendre parti pour Robert. Elle fabriqua ou fit fabriquer un acte par lequel Robert II aurait reconnu, en 1281, pour ses héritiers son fils Philippe et ses descendants; elle y joignit une confirmation de cet acte portant, avec la signature, le sceau de Philippe le Bel et d'autres documents qui pouvaient contribuer à établir la légitimité des prétentions du prince. Jeanne déploya dans la confection de ces pièces apocryphes une habileté extraordinaire. Ses démarches, ses intrigues pour se procurer les sceaux dont elle avait besoin, rempliraient des chapitres de romans. Malgré tant de précautions, une erreur de date manifeste frappa Robert d'Artois. « Pour rien au monde, dit-il, je ne voudrais faire usage d'une pièce fausse. » Tels n'étaient pas les scrupules de sa femme; elle réussit à faire de lui le complice de Jeanne de Divion. Quand le malheureux prince s'aperçut du rôle qu'on voulait lui faire jouer, il était sans doute trop engrené dans toutes ces machinations pour qu'il pût en sortir. Il y a aussi à tenir compte d'une observation de M. Kervyn de Lettenhove : « C'était, au moyen âge, une opinion fort répandue qu'une bonne cause pouvait être servie par de mauvais moyens : l'on croyait notamment que si l'on avait le droit pour soi, il était permis, les titres légitimes étant perdus, de les renouveler et de les reproduire. » Cette conviction erronée put encourager Robert à persévérer dans ses impostures. On reconnut la fausseté des documents qu'il présentait, et Jeanne, comme sorcière, fut brûlée sur la place aux pourceaux [1].

Ce procès fut douloureux pour le comte de Luxembourg. Il déshonorait un illustre personnage, un membre de la famille royale, et Jean dut prendre place au nombre des juges. Après un troisième ajournement auquel Robert ne comparut pas, et quand la sentence allait être prononcée, le roi de Bohême et le duc de Normandie, le fils de Philippe VI, s'étaient jetés aux genoux du roi. Ils obtinrent de lui un nouveau délai. Robert n'en profita point. Alors, le mercredi 8 avril 1331, un lit de justice fut tenu au Louvre. Une miniature d'un manuscrit de Froissart reproduit cette scène imposante. Le roi occupait un trône

[1] Voir l'intéressante note de Kervyn de Lettenhove sur Robert d'Artois et Jeanne de Divion, t. XX, à partir de la page 144.

Digitized by Google

élevé, en robe parsemée de fleurs de lis, la couronne en tête. A sa droite, sur un banc particulier, étaient assis le roi de Bohême et le roi de Navarre. Sur un autre banc, placé plus bas, du même côté, avaient pris place huit pairs : le duc de Normandie, le comte d'Alençon, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte de Flandre, le duc de Bretagne, le comte d'Étampes et le duc de Guyenne. En face d'eux, six pairs ecclésiastiques. Entre ces deux bancs, un groupe de divers personnages, gens du parlement et autres. En bas de la salle, deux autres groupes, chacun de six personnes debout. Celles qui sont à droite devaient être les procureurs, l'avocat du roi et les commissaires du procès. Le premier de ces personnages était Simon de Bucy, procureur général, se portant comme accusateur de Robert. L'autre groupe était formé par les envoyés et agents du prince. Philippe prononça alors la sentence qui condamnait son malheureux beau-frère au bannissement et à la confiscation de tous ses biens. Il suspendit toutefois la publication de cet arrêt et l'ajourna à un mois après Pâques (19 mai 1332), dans l'espoir trompé d'un repentir du coupable [1].

Ce fut à la cour du duc de Brabant, où il s'était réfugié, que Robert apprit sa condamnation ; dans sa fureur il demandait sa vengeance à des opérations magiques et pratiquait contre son beau-frère le sortilège de l'envoûtement. Les sentiments de commisération que Philippe de Valois avait pu ressentir firent place à une haine implacable, excitée, entretenue par sa femme, « la male reine [2], » sœur de Mahaut. La comtesse d'Artois et ses fils furent cruellement emprisonnés et Philippe envoya une

[1] Voir Le Roux de Lincy, *Le Procès de Robert d'Artois*. — *Revue de Paris*, août et septembre 1837. — Lancelot, *Justification de Philippe de Valois dans le procès de Robert d'Artois : Mémoires tirés des registres de l'Académie des inscriptions*, t. XII, p. 469. — Le même, *Mémoire pour servir à l'histoire de Robert d'Artois*, même recueil, t. XV, p. 331. — *Musée des Archives nationales, documents originaux de l'histoire de France*, p. 195, n° 337. *Cont. de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 24, 126.—*Grandes chroniques de France*, t. III, p. 245. — Froissart, éd. Luce, t. I, p. 100, 307-316. — Froissart, éd. Kervyn, t. II, p. 298 et suiv., t. XX, p. 144 et suiv. — *Mireur des histors*, t. VI, p. 351. — *Istore et chroniques de Flandre*, t. II, p. 350. — Mézeray, *Hist. de France*, t. II, p. 394. — Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. II, p. 247.

[2] Froissart, éd. Luce, t. I, p. 308.

Digitized by Google

armée porter la dévastation dans le Brabant. C'était le roi de Bohême, cousin germain du souverain de ce pays, qui commandait cette armée, à la formation de laquelle avaient contribué l'archevêque de Cologne, le duc de Gueldre, le comte de Bar et d'autres seigneurs [1]. Robert se décida à gagner l'Angleterre, il partit en jurant qu'il plongerait la France en de telles divisions que les suites s'en feraient sentir plus de deux cents ans [2]. Cette menace était une vraie prophétie.

Après son expédition dans le Brabant et une guerre que provoquèrent les prétentions que le comte de Flandre et le duc de Brabant élevaient chacun de son côté sur la ville de Malines [3], le roi de Bohême se rendit en Allemagne, où de nouveaux troubles auraient, s'il l'eût voulu, hâté la chute de Louis de Bavière. Jean alla ensuite à Prague tirer quelque argent de ses sujets, puis il revint en France. La cour de Philippe de Valois était alors dans son plus grand éclat : « Il n'y avoit oncques mie eut roy en Franche dont il souvenist qui eust tenu l'estat pareil au dit roy Phelippe. Et savoit faire festes, joustes et esbatemens et il meisme les devisoit et ordonnoit.... Par especial il amoit et tenoit li plus dou temps d'allez lui li gentil roy de Behaigne et li roy de Navarre [4]. »

Les liens qui rattachaient la maison de France et celle de Luxembourg furent bientôt resserrés encore. La seconde fille de Jean, Gutha, dont on francisa le nom en celui de Bonne, avait été destinée à Loketeck, fils du roi de Pologne, à Frédéric, marquis de Misnie, dans la demeure duquel elle resta même un an [5], au comte de Bar, à Louis de Bavière, fils de l'Empereur, à Othon d'Autriche, suivant que les exigences de la politique avaient rapproché son père de ces divers personnages, mais la grâce divine, comme le dit le *Chronicon aulæ regiæ*, réservait Bonne à d'autres destinées [6].

Son mariage fut décidé avec le duc de Normandie, l'héritier

[1] Froissart, éd. Luce, t. I, p. 102.
[2] *Ib.*, p. CLXIV.
[3] Dynter, *Chronique*, t. II, p. 569 et suiv.
[4] Froissart, éd. Luce, t. I, p. 313.
[5] « In cujus fere per annum mansit domo, tamen virgo. » *Chr. aulæ regiæ.* Freher, p. 83.
[6] *Ib.*

Digitized by Google

du royaume de France. Bonne avait seize ans et était, paraît-il, d'une beauté remarquable. Dans la *Prise d'Alexandrie*, son dernier poème, Guillaume de Machault a ainsi parlé de cette princesse :

Li rois Jehans[1] dont Dieus ait l'ame,
Ot esposé la meilleur dame
Qu'on peust trouver en ce monde,
Car d'orgueil estoit pure et monde
Et sot qu'onque nature donne
De bien, ce fu madame Bonne,
Bien le scay, car moult la servi,
Mais onques si bonne ne vi,
Fille fust dou bon roy de Behaigne,
Qui fist son fils roi d'Allemaigne
Et empereur par sa vaillance
Et par son sens et sa prudence [2].

Jean conduisit sa fille de Luxembourg à Melun, où le duc de Normandie l'épousa au mois de mai 1332 [3]. Au mois de septembre suivant, le jour de la Saint-Michel, Philippe arma à Paris son fils chevalier. Il y eut à cette occasion de grandes réjouissances qui attirèrent une quantité de nobles personnages ; parmi eux était le roi de Bohême, beau-père du nouveau chevalier [4].

Pendant qu'il jouissait ainsi des splendeurs de la cour de France, son fils Charles se maintenait honorablement en Italie, où tout à coup Jean se décida à faire une nouvelle expédition. Il se rendit d'abord à Avignon pour [5] entretenir le pape de ses projets. Quels étaient-ils? Muratori suppose qu'il s'agissait de la déposition de Louis de Bavière, de l'asservissement de l'Italie soit à la maison de France, soit à celle de Luxembourg [6]. Jean poussait-il son dévouement à Philippe de Valois au point de renoncer en sa faveur à la dignité impériale soit pour lui, soit pour son fils?

Le roi de France favorisa de tout son pouvoir l'entreprise projetée : il prêta à Jean cent mille florins, destinés à lever une

[1] Jean II, roi de France.

[2] Bibliothèque nationale, ms. fr. 1584, vers 763.

[3] Mézeray, t. II, p. 463, fait un grand éloge de Bonne ; elle vécut dix-sept ans avec son mari, auquel elle donna quatre fils et sept filles; un de ses fils fut Charles V. Elle mourut avant l'avènement de Jean au trône.

[4] *Cont. de Guill. de Nangis*, t. II, p. 133.

[5] Villani, l. X, c. CCXI.

[6] *Annali d'Italia*, t. VIII, p. I, p. 232.

Digitized by Google

armée [1], et mit sous ses ordres huit cents chevaliers choisis, un *floretto di ottocenti cavalieri scelti* [2], dit Villani; parmi eux se trouvait le comte d'Armagnac [3]. Que cette nouvelle apparition en Italie fut différente de la première! Jean avait au delà des monts des amis fidèles, il y était encore maître de bien des places, il était suivi des meilleures troupes de l'Europe, tout semblait lui promettre les plus glorieux succès, et pas un fait d'armes remarquable n'a signalé cette campagne. On a confondu avec l'armée de Jean celle du légat du pape, son allié, qui attendait le roi de Bohême et dans laquelle on comptait beaucoup de Français, entre autres le comte d'Armagnac. Elle subit, le 14 avril 1333, une terrible défaite sous les murs de Ferrare [4]. Les chroniqueurs italiens donnent peu de renseignements sur l'entreprise de Jean; l'un dit que sa réputation s'est évanouie comme une fumée, *evanuit ut fumus* [5]. Un autre, après avoir nommé les villes qui s'étaient naguère empressées de se soumettre au roi de Bohême, dit qu'il les perdit sans combat et misérablement, *et brevi ipsas sine bello perdidit et misere* [6]. Le fils de Jean, le futur empereur Charles IV, cherche, dans ses mémoires, à expliquer ces échecs. Armagnac avait été battu, l'hiver venait, les ressources manquaient, et son père se décida à partir [7]. Si, comme on l'a dit, les chroniqueurs italiens sont à peu près muets sur cette expédition, un poète, Pétrarque, a exprimé les sentiments de haine et de colère qui animaient ses compatriotes. Les Gaulois sont des esclaves, des barbares; Jean est un barbare lui-même, qui d'abord s'est affublé d'une peau d'agneau. Dans son indignation, Pétrarque va jusqu'à prédire qu'avant peu les soldats italiens couvriraient les rives épouvantées de la Loire et de la Garonne [8]. Un grand découragement s'empara sans doute de Jean. Il ne montra pas alors cette intrépidité, cette promptitude à concevoir des plans, cette audacieuse rapidité à les exécuter,

[1] *Memoriale historicum*, p. 149.
[2] Villani, l. X, cap. CCXIII.
[3] *Istoria Pistolesi*. — Muratori, XI, p. 466.
[4] Mattei de Griffonibus, *Memoriale historicum*, Muratori, XVIII, p. 169. — *Historia Cartusiorum*. Muratori, XII, p. 868. — Villani, l. X, ch. CCXVIII.
[5] *Ibid.*
[6] *Azarii chronicon*. Muratori, XVI, p. 313.
[7] Freher, *Commentarius de vita Caroli*, p. 93.
[8] Pétrarque, t. III, p. 98 de l'éd. de Bâle.

Digitized by Google

dont il avait donné tant de preuves. Il se décida à abandonner l'Italie après en avoir tiré le plus d'argent possible. Il traita avec les chefs de divers partis pour leur rendre la souveraineté de leurs villes. Au Rossi il vendit Parme, Reggio à la maison de Fogliano, Modène à celle de Pii [1]. Quant à la ville de Lucques, un peu plus tard, par un acte daté du bois de Vincennes, octobre 1334, il la céda au roi de France [2]. Cette cession, du reste, avait eu lieu du consentement des Lucquois et même à leur demande, mais sur les réclamations de Robert, roi de Naples, qui avait des droits sur cette cité, la cession ne tarda pas à être annulée.

Après s'être ainsi déterminé à quitter l'Italie, Jean envoya son fils gouverner la Bohême [3] et revint en France au mois d'octobre 1333. Les prétentions que, nous le rappellerons, le comte de Flandre et le duc de Brabant élevaient sur la ville de Malines, rallumèrent une guerre à laquelle Jean prit une part fort active et que termina enfin une paix signée à Cambrai, le 2 août 1334 [4]. Au mois de décembre de la même année, Philippe de Valois céda au roi de Bohême la seigneurie de Mehun-sur-Yèvre et de quelques autres châteaux du Berry [5], en échange d'une rente de quatre mille livres qui avait été assurée au roi de Bohême par Charles le Bel.

A l'époque de sa vie où nous sommes arrivé, Jean avait trente-huit ans. Il se décida à se remarier. Son choix tomba sur Béatrix de Bourbon, arrière-petite-fille de saint Louis, fille de Louis dit le Grand, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut [6]. Béatrix apportait à son mari quatre mille livres de rente. Jean s'engagea à lui reconnaître un douaire de six mille livres; s'il naissait des enfants de cette union, ils posséderaient le comté de Luxem-

[1] Sismondi, *Hist. des Républiques italiennes*, t. V, p. 216.

[2] On trouve aux Archives nationales, layette Bohême, 452, n° 11, plusieurs pièces sur cette cession de Lucques.

[3] *Comm. de vita Caroli.* Freher, p. 247.

[4] Wurt-Paquet, p. 10.

[5] Bertholet, t. VI, preuves, p. 24. *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XLI, p. 113. La Thaumassière, dans son *Histoire du Berry*, donne des détails sur Mehun-sur-Yèvre, mais ne parle pas de Jean.

[6] Voir, sur ce mariage, *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, p. 319, 362, 373, 385, 395, 409. — *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XVI, p. 214.

Digitized by Google

bourg, les seigneuries de Durbuy et de Poilvache, le marquisat d'Arlon et tous les biens que le roi de Bohême possédait en France [1].

Ce traité de mariage fut ratifié par Philippe VI, mais seulement au mois de mai 1336 par les États du pays de Luxembourg. De leur côté, les deux fils du roi, Charles et Jean-Henri, ne furent pas satisfaits du parti qu'avait pris leur père [2]. Charles n'approuva le contrat qu'au mois d'août 1335, et ne cacha pas son mécontentement dans son *Commentarius*. Il était très en froid avec le roi de Bohême, qui lui enleva ses villes, ses châteaux et ne lui laissa que le titre de marquis de Moravie. *Sic nobis remansit solus titulus Marchio Moraviæ sine re* [3]. Jean parait avoir éprouvé pour sa seconde femme beaucoup plus de tendresse que pour la reine Élisabeth. En 1346, obligé de la quitter pour se rendre en Bohême, il lui donna plein pouvoir pour l'administration de ses propriétés [4] en Berry. En 1344 eut lieu entre les deux époux une donation mutuelle par laquelle ils laissèrent au survivant l'usufruit de leurs biens de Berry et de Bourgogne [5]. Après la mort du roi de Bohême, Béatrix ne nourrit pas d'inconsolables regrets, elle épousa un simple gentilhomme, Eudes, seigneur de Grancey. Ce mariage ne semble pas l'avoir fait mal voir de la maison royale de France, car Charles V donna à sa « très chère tante la reine de Bohême » et à son second mari le châtel et la seigneurie de Bar-sur-Aube [6]. Béatrix mourut en 1383 et fut enterrée à Paris, dans l'église des Jacobins.

[1] Bertholet donne, t. VI, preuves, p. XXVI, le traité de mariage, mais ne sait pas quel jour il fut célébré.

[2] *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XLI, p. 113.

[3] Freher, *Commentarius de vita Caroli*, p. 95.

[4] *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, t. I, p. 291.

[5] *Ib.*, p. 407.

[6] P. Anselme, t. I, p. 198. Voir, sur le second mariage de Béatrix, les *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XVI, p. 214. Bertholet, t. VI, p. 180, donne l'épitaphe de la veuve de Jean. Son second mariage n'y est pas rappelé et le nom d'Eudes de Grancey n'y figure pas. M. Maxime Formont a bien voulu faire à Bar-sur-Aube des recherches, restées sans résultats, sur la donation de cette ville à Béatrix, mais il nous signale un fait assez curieux, d'après l'*Histoire de l'Église gallicane* du P. Longueval, t. VIII, p. 37. En 1322, Bar-sur-Aube fut indiqué comme lieu de réunion des princes et électeurs de l'Empire qui devaient élire un Empereur. Le choix d'une ville française confirme bien les ambitions des rois de France.

Digitized by Google

Mais retournons à l'époque où Jean venait de conclure son mariage avec Béatrix; à cette occasion il donna un grand tournoi où il fut grièvement blessé, *in quo plurimum gravibus ictibus læsus fuit.* Comme des joutes de ce genre ne pouvaient avoir lieu sans le consentement du roi et que Philippe de Valois n'avait pas été averti de cette fête guerrière, il fit arrêter les nombreux chevaliers français, anglais, gascons, bretons, allemands, qui y avaient participé. Ils furent toutefois bientôt rendus à la liberté, sur la demande de Jean [1].

Au mois de février 1335, le roi de Bohême donna sa fille Anna en mariage au duc d'Autriche Othon [2]. Il ne tarda pas à être peu satisfait de ce gendre, qui était à la fois son proche parent. Jean avait fait épouser à son fils Jean-Henri, lorsqu'il n'avait que cinq ans, Marguerite à la laide bouche (Margaretta Maultasch), fille de ce Henri de Carinthie, son ancien compétiteur au trône de Bohême. Ce dernier étant mort, Marguerite et son mari voulurent prendre possession de la Carinthie, mais en furent empêchés par l'Empereur, qui donna ce duché à Albert et à Othon d'Autriche, celui-là même qui venait d'être marié à Anna de Luxembourg. Marguerite et Jean-Henri envoyèrent demander des secours au roi de Bohême [3]. Leurs messagers le trouvèrent à Paris, encore fort malade des suites de son malencontreux tournoi. Il sortit, au mois de juillet (1335), de ce repos forcé par une série de guerres, de trêves, de paix, de reprises d'hostilités dont je n'ai pas à débrouiller l'enchevêtrement. Charles, par l'ordre de son père, envahit la Silésie, dont le duc refusait de reconnaître les droits du roi de Bohême sur la ville de Glogau. Charles fit ensuite une campagne en Pologne, sur laquelle Jean prétendait aussi avoir des droits du chef de sa première femme. Cette guerre fut terminée par une paix dont une des conditions fut que, moyennant une somme de vingt mille marcs [4], Jean renoncerait à porter le titre de roi de Pologne, pris précédem-

[1] Dobner, *Chronicon aulæ regiæ*, p. 486. — *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, année 1864. Wurth-Paquet, 74. — *Cont. chr. Novimotensis* : Pertz, t. IX, p. 690.

[2] *Cont. Novimotensis :* Pertz, t. IX ; p. 670. — *Annales Metlenses*, p. 670. — Anna mourut en 1338.

[3] Wurth-Paquet, *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, année 1864, p. 29.

[4] *Mon. hist. Boemiæ*, t. III, p. 55.

Digitized by Google

ment par lui [1]. Le 2 janvier 1336, le comte de Luxembourg était à Prague avec la reine Béatrix. Le 24 février, il commença son expédition contre les archiducs qui, comme on l'a vu, avaient enlevé la Carinthie à Jean-Henri et à Marguerite à la laide bouche. A la fin de mars, le roi de Bohême était à Avignon avec Philippe VI. Benoît XII qui avait, en 1334, succédé à Jean XXII, n'avait point repoussé les demandes de réconciliation de Louis de Bavière. Mais la réhabilitation religieuse de l'empereur excommunié et le retour du pape à Rome, dont il était question, ne pouvaient convenir au roi de France, et ce fut dans le but de mettre obstacle à ces deux événements qu'il se rendit à Avignon avec son fidèle parent. Le prétexte de ce voyage fut une croisade dont, lors du mariage de son fils avec Bonne de Luxembourg, Philippe avait déjà annoncé le projet que diverses circonstances l'empêchèrent de mettre à exécution. Cette croisade, dont il aurait été le chef, lui eût donné la suprématie sur les autres princes chrétiens et eût favorisé son ambition de parvenir à l'empire. Le vendredi saint, 29 mars, le pape prêcha la guerre sainte et Philippe prit la croix : « Adonc par grant devotion et pour l'amour du roi et lui tenir compagnie en ce pelerinage, » Jean de Luxembourg, le roi de Navarre, le roi d'Aragon et une foison de ducs, de comtes et de chevaliers, suivirent l'exemple donné par le roi de France [2]. L'enthousiasme fut à son comble, d'immenses préparatifs furent faits, mais Édouard III, qui était alors en la fleur de la jeunesse, comme dit Froissart, s'apprêtait à disputer un trône sur lequel il se croyait le droit de s'asseoir. Dans de telles conjonctures, Philippe ne pouvait songer à s'éloigner de son royaume. De son côté, Jean ne renonçait pas à sa lutte contre l'Autriche et contre l'Empereur. Le 24 mai, il était à Prague, où il accablait ses sujets de charges de toutes sortes ; il enlevait au clergé ses biens, rançonnait les juifs et pillait les synagogues, opération qui lui rapporta environ deux mille marks [3]. Ces mesures violentes ont exaspéré certains chroniqueurs tchèques; d'autres, au contraire, approuvaient leur souverain de ne rien négliger pour

[1] *Chronicon anonymi.*
[2] Froissart, t. I, p. 116.
[3] *Chronicon aulæ regiæ*, p. 271.

Digitized by Google

être à même de résister aux ennemis qui le pressaient de tous les côtés [1].

Juillet, août et septembre furent remplis par la guerre de Jean contre Louis de Bavière et ses alliés. Une trêve pourtant permit au roi de Bohême de s'occuper d'une autre expédition. Revenu à Prague, il chercha à se procurer des ressources pécuniaires en enlevant l'or et les pierreries qui ornaient le tombeau de saint Adalbert. Il pensait que le but qu'il se proposait devait l'absoudre d'un pareil sacrilège; le 28 décembre, il partit pour aller de nouveau au secours des chevaliers teutoniques. D'affreuses pluies rendirent cette expédition à peu près nulle, mais elle eut un terrible résultat pour Jean : une violente ophtalmie attaqua son œil droit [2]; il se fit soigner à Breslau par un médecin français; celui-ci ayant fait perdre à son malade l'œil dont il promettait la guérison, le roi de Bohême, furieux, le fit coudre dans un sac et jeter dans l'Oder. Un Arabe ne fut pas plus heureux et sans doute aurait eu aussi une triste fin, si Jean ne lui eût promis la vie sauve.

Le roi fut de retour à Prague le 4 avril 1337. Béatrix l'avait rendu père d'un fils (28 février). Cette naissance n'avait d'ailleurs pas causé de joie à ses sujets, parce que cet enfant, nommé Wenceslas, n'était pas de leur race [3]. Le couronnement de la reine eut néanmoins lieu avec beaucoup de pompe le 17 mai, puis les deux époux partirent pour Luxembourg. Leur départ causa plus de satisfaction que leur arrivée. Au mois de juillet, Jean revint à Prague, qu'il quitta à un appel de Philippe de Valois. Un chroniqueur prétend qu'alors il se rendit en quatre jours de sa capitale à Francfort [4], ce qui, malgré la célérité extraordinaire de ces voyages, semble impossible. Nous sommes entré dans ces quelques détails et nous avons accumulé les dates; c'était le meilleur moyen de donner une idée de l'incroyable activité de Jean.

Excité par Robert d'Artois, à qui il avait donné asile, le roi d'Angleterre soutint Arteweld et les révoltés de Gand contre

[1] *Chronicon anonymi*, p. 56.
[2] *Chronicon aulæ regiæ*, p. 275.
[3] Dobner, *Chronicon anonymi*, t. III, p. 55. — *Chronicon aulæ regiæ*, p. 495.
[4] De Praga exiit.... et sic festinando.... in Frankenfurt die quarto post ejus exitum pervenit. *Chronicon aulæ regiæ*, p. 497.

Digitized by Google

Louis de Flandre, pour qui Philippe avait pris fait et cause. Édouard eut recours à l'or pour créer, dans l'empire, des ennemis au roi de France. Il n'y eut guère que Jean, l'archevêque de Liège et le comte de Hainaut qui ne se laissèrent pas corrompre. L'archevêque de Trèves, Baudouin, fit très chèrement payer son évolution en faveur d'Édouard, mais un peu plus tard assura Philippe de son amitié et de la fidélité de son alliance [1].

Vers cette époque, des contestations éclatèrent entre l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil, et le sire de Rodemack [2]. Jean fut sur le point de tirer son épée en faveur de ce dernier. Une paix empêcha les hostilités de commencer. Peu après un traité fut conclu entre Jean et Henri IV, comte de Bar, au sujet de la garde de la ville de Verdun, que tous deux se disputaient.

L'année suivante (1338), le 30 novembre, Philippe nomma le roi de Bohême son lieutenant en Languedoc et lui donna les pouvoirs les plus étendus; il l'autorisa même à conférer la noblesse [3]. Jean passa environ deux ans à Marmande, d'où il observait les mouvements des Anglais, mais il n'était pas homme à rester tout à fait stationnaire. Il quitta plusieurs fois le midi de la France. Le 19 mars 1339, nous le voyons contracter avec l'empereur une alliance qui fut de courte durée [4]. Au mois d'août suivant, il était en Moravie, où l'appelaient des difficultés causées par l'évêque de Breslau [5], puis nous le retrouvons de nouveau à Marmande (1340). Craignant de perdre complètement la vue, il alla à Montpellier consulter des médecins renommés, mais leur savoir fut impuissant [6]; la cécité fut bientôt complète. Quelques chroniqueurs la regardèrent comme un châtiment céleste. Ils y virent la punition des sacrilèges que

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 107.

[2] *Inventaire des titres des duchés de Lorraine et de Bar*, F. 1085.

[3] Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. IV, p. 228. On dit dans cet ouvrage, et l'*Art de vérifier les dates* a répété l'assertion, que l'original des lettres de Philippe VI confirmant Jean dans sa lieutenance est à Pau. Je l'y ai vainement cherché.

[4] Wurth-Paquet, *Table chronologique des chartes et diplômes. Publ. de l'Institut de Luxembourg*, année 1864, p. 668.

[5] *Ib.*, p. 74.

[6] *Commentarius de vita Caroli*, p. 102.

Digitized by Google

Jean avait commis. N'avait-il pas, à Prague, dépouillé de ses riches ornements le tombeau de saint Adalbert? Ne s'était-il pas emparé des belles statues des apôtres dont son fils Charles avait entouré le sépulcre si vénéré de saint Wenceslas [1]? Jean mettait une sorte de coquetterie à cacher son infirmité. Il feignait de voir, et beaucoup de ceux à qui il avait affaire ne se doutaient pas de son malheur. C'est ce qui explique qu'un chroniqueur anglais, racontant la bataille de Crécy, ait dit seulement que le roi de Bohême voyait mal, *regem Boemiæ cæcutientem fuisse* [2]. Dissimulant son infirmité, le pauvre roi assista même à des tournois, visière baissée, et dans l'attitude d'un témoin attentif, mais la vérité ne tarda pas à être connue, et pour toute l'Europe il devint Jean l'Aveugle.

Au moment où il perdit complètement la vue, son fils, qui l'avait accompagné, quittait le midi de la France pour secourir le roi de Castille contre le roi more de Grenade; mais son père le rappela à Montpellier. Tous deux se rendirent ensuite à Avignon et eurent des entrevues avec Pierre Roger, le moine que l'on supposait avec raison devoir succéder à Benoît XII, et qui effectivement devint, en 1342, le pape Clément VI. Entre Pierre Roger et Charles, l'avènement de ce dernier au trône impérial et la déposition de Louis de Bavière furent dès lors projetés.

Après un court séjour à Luxembourg, où il était toujours heureux de revenir, Jean rejoignit Philippe de Valois aux environs de Tournai, dont le roi d'Angleterre avait commencé le siège. Près de cette ville, le 9 septembre 1340, au pont de Bouvines, le roi de Bohême fit son testament. Il demandait à être enterré à Clairefontaine, ordre de Cîteaux, injonction qui ainsi que d'autres articles de ces dispositions fut, paraît-il, changée dans un testament subséquent. Il prescrivait ensuite de restituer les biens qu'il pouvait avoir injustement acquis, recommandait de largement récompenser les services de ses gens et de payer les dettes qu'il avait contractées, notamment envers les marchands de chevaux de Champagne et de Paris. Il s'occupait ensuite du règlement de sa succession, règlement qui

[1] Dobner, *Chronicon Benessii Krabice*, t. IV, p. 27. — *Chr. Boemorum regum*, p. 253, 281. — *Chr. Francisci Pragensis*, p. 281.
[2] Walsingham, *Historia anglicana*, t. I, p. 268.

Digitized by Google

semble avoir été modifié par un codicille qui put être rédigé entre le mois d'octobre 1344 et le mois de mai 1346 [1].

Philippe avait campé à deux lieues de Tournai, et par sa position rendait inutiles les tentatives de son adversaire. On s'attendait à une grande bataille; elle ne fut pas livrée, et il est difficile de découvrir les causes qui empêchèrent Français et Anglais d'en venir aux mains [2]. Une trêve finit par être conclue grâce à l'intervention de Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI et belle-mère d'Édouard III. La bonne dame, comme l'appelle Froissart, allait du roi de France au comte de Hainaut « et tant alla et tant procura la bonne dame entre ces seigneurs qu'une journée de treitier fut accordée [3]. » Jean de Luxembourg fut l'un des envoyés du roi de France [4]. Après trois conférences, une trêve fut conclue du 20 septembre 1340 jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante, et le siège de Tournai fut levé.

Encore peu habitué à son infirmité, Jean revint à Luxembourg et se condamna à une vie plus sédentaire qui fut très favorable à son cher comté. A l'époque même où il obéissait le plus à ses penchants belliqueux, on l'a vu se plaire parfois à une mission pacificatrice. Plus que jamais il dut alors rechercher ce rôle d'arbitre. Il le remplit en 1344 : au sujet d'un fort à Château-Salins, éclata une guerre dans laquelle se trouva engagée la chevalerie du pays messin, de la Lorraine et du Barrois. Jean réussit à arrêter les hostilités. A cette occasion, il « vint à Metz, où il fist un gros festin à plusieurs princes, seigneurs et dames especielement de Metz, et commença le jour de feste sainct Michel et dura huit jours et fust la landeffrite (*Landfrieden*, paix du pays) prolongée trois ans entre plusieurs seigneurs de la cité [5]. »

[1] L'un des exécuteurs testamentaires désignés par Jean était un de ses fils naturels, Nicolas de Luxembourg. Ce fils, né d'une femme mariée, fut employé par son père à diverses négociations importantes. En 1370, il était patriarche d'Aquilée. Au début de sa carrière, il avait été chanoine de la cathédrale de Prague et l'un des notaires du roi de Bohême, c'est-à-dire l'un de ces secrétaires qui eurent à écrire un si grand nombre de chartes. Voir Van Werveke, *Études sur les chartes luxembourgeoises*, p. 90. — Bertholet, t. VI, preuves, p. XXXIX, donne le testament de Jean.

[2] Mézeray, *Hist. de France*, t. II, p. 398.

[3] Froissart, l. I, ch. CXLIII. Éd. du Panthéon.

[4] *Mireur des histors*, t. VI, p. 625. — Cont. de Nangis, t. II, p. 191.

[5] *Chroniques messines*, p. 80.

Digitized by Google

Jean cependant ne devait pas tarder à reprendre les armes. Nous avons dit qu'il avait conclu une alliance peu expliquée avec Louis de Bavière. Elle fut de courte durée. Marguerite à la laide bouche, mariée, on se le rappellera, au second fils du roi de Bohême, Jean-Henri, que l'on dépeint d'ailleurs comme brutal, grossier et maltraitant sa femme de toutes les manières, se lassa d'un tel mari, le chassa et demanda la rupture de son mariage. La séparation sollicitée se fit non en vertu d'une décision du pape, mais grâce à une dispense que Louis de Bavière accorda par une singulière usurpation de pouvoir. L'empereur donna ensuite Marguerite pour femme à son fils Louis, margrave de Brandebourg [1]. Jean eut bientôt d'autres preuves de l'inimitié de son cousin. A l'instigation de celui-ci, une ligue formidable se forma contre le roi de Bohême. Ses ennemis croyaient l'instant favorable pour triompher d'un ennemi qui tant de fois les avait humiliés et vaincus. En sept jours [2], sept déclarations de guerre arrivèrent à Prague. Après avoir en vain sollicité une entrevue de son parent, Jean s'apprêta à faire face à tant d'adversaires. Le roi de Pologne, Casimir, commença les hostilités en attaquant Nicolas de Troppau, vassal du roi de Bohême. Lorsque Jean arriva devant Troppau avec 2,000 hommes d'armes, de nombreux archers et des troupes irrégulières, Sdenko de Lypa, un de ses dévoués sujets de Bohême, avait déjà fait lever le siège de cette ville. « J'ai perdu les yeux, dit Jean à ses compagnons, mais les mains me restent et je mourrai content si je leur fais toucher les murs de Cracovie [3]. » Jean s'avança vers la capitale de la Pologne en dévastant tout sur son passage. Ce fut alors que Casimir consterné fit proposer au roi de Bohême de terminer la guerre par un combat singulier. — « J'accepterai le défi, répondit Jean, si Casimir veut d'abord, pour rendre les choses égales, se faire crever les yeux [4]. » Il y a quelque obscurité, quelques contradictions dans le récit de

[1] Bertholet, t. VI, p. 93, place cet incident en 1331. Jean-Henri n'aurait eu alors que neuf ans. Cette rupture dut se produire quand il eut vingt ans, en 1342; suivant Job. Victoriensis, les procédés de Jean-Henri pour sa femme étaient odieux. Wurth-Paquet, *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XX, p. 99.

[2] Lenz, p. 58. — *Vita Caroli*, p. 268.

[3] *Annales Mechovienses*, p. 669. — *Annales sanctæ crucis Poloniæ*, p. 684.

[4] *Commentarius de vita Caroli*, p. 105.

Digitized by Google

cette guerre. Casimir et son allié, le roi de Hongrie, firent éprouver un échec au comte de Luxembourg [1]. Mais, comme l'ont dit quelques historiens, il ne fut pas complètement battu et obligé de prendre la fuite. Une telle assertion est contredite par le témoignage de Charles. Suivant lui, à la demande de Casimir, *petente Casimiro*, une trêve de trois semaines fut conclue et suivie d'une paix honorable pour tous les belligérants [2].

Le 25 février 1346, Jean était à Prague [3]; le 25 mars, à Luxembourg [4]; au mois de mai suivant, il se trouvait dans son château de Mehun-sur-Yèvre. Il publia là des lettres qui peuvent éclaircir une question historique assez controversée. Au commencement de cette notice, j'ai rappelé la mort soudaine de l'empereur Henri VII et les soupçons auxquels elle donna lieu. On débitait qu'un dominicain, Bernard de Montepulciano, l'avait empoisonné en lui donnant la communion, et bien des chroniqueurs répétèrent cette assertion; d'autres, au contraire, la repoussèrent, comme Mussatus, qui attribue la fin de l'empereur à un anthrax et à une strangurie [5]. Quoi qu'il en soit, l'opinion publique paraît avoir été du côté des accusateurs, et les incriminations se prolongèrent tellement que plus de trente ans après la mort de Henri VII, Pierre de Castroreginaldi (Châteaurenard?) des frères prêcheurs, se plaignit à Jean qu'au grand détriment de son ordre, dans des romans, des chroniques, des vers [6], on

[1] *Ephemerides Wladislovienses*. Pertz, t. XIX, p. 682.

[2] *Commentarius de vita Caroli*, p. 106.

[3] *Chartes de la famille de Reinach*, p. 55.

[4] *Cartulaire de la ville de Luxembourg*, p. 25.

[5] Muratori, XVI. *Historia Augusta*, p. 568. — M. H. Moranvillé, dans une note de la *Chronographia regum Francorum*, t. I, p. 197, dit que les chroniqueurs italiens écartèrent cette accusation. Cependant l'*Istoria di Parma* (Muratori, XII, p. 731) dit : « Mori di veleno in Buonconvento velenato da un frate. » Dans l'*Anonymi itali historia* (Muratori, XVI, p. 278), l'accusation est moins formelle : « Alii dicunt quod a malo sacerdote in corpore Christi venenum habuit. »

[6] *Facti sunt romancii chronicæ et moteti*. — On lit, dans le *Dynteri chronicon*, huit vers sur la mort de Henri VII, *privatus luce veneno*, t. II, p. 492. Paulin Paris (*Manuscrits de la bibliothèque du roi*, t. I, p. 307) rapporte un motet, du reste fort obscur, extrait du roman de *Fauvel*, où il est fait allusion au poison donné à Henri VII. J'ai déjà cité un manuscrit de la Bibliothèque de Metz, n° 81; on y trouve un poème de 562 vers portant ce titre : « Ci après trouverez les voulz que les nobles, princes et seigneurs vouvont et firent au dit voiage de Romme en accompaignant ledit emperour Hanry

Digitized by Google

représentait Bernard de Montepulciano comme l'assassin de l'empereur. Pierre sollicitait des paroles de réhabilitation. Le roi de Bohême déclara, dans une lettre du 17 mai 1346, qu'il n'avait découvert aucun indice d'un pareil attentat. Il ajoutait que deux de ses tantes, sœurs de son père, furent dominicaines; que sa sœur appartint au même ordre jusqu'à son mariage avec Charles le Bel; que, reine, elle conserva un frère prêcheur pour confesser; qu'elle voulut être enterrée au couvent des dominicaines de Montargis; que son aïeule, qui, comme ses tantes, survécut à l'empereur, voulut également être inhumée dans une abbaye de dominicaines; qu'enfin lui-même et la reine sa femme avaient des frères prêcheurs pour directeurs. Si, dans sa famille, on avait ajouté foi à des bruits calomnieux, jamais on n'aurait accordé tant de marques de confiance à des moines sur lesquels eût rejailli le souvenir d'un affreux crime. Jean enjoignait, en conséquence, à tous ceux qui liraient ces lettres de ne point prêter foi à des accusations imméritées [1].

Jean ne devait pas séjourner longtemps à Mehun-sur-Yèvre. Au mois de juillet 1346, il était à Luxembourg, quand Enjelbert de la Mark, évêque de Liège, implora son aide contre ses sujets révoltés. Cette fois, si l'on en croit Villani, le roi de Bohême ne fut pas heureux [2]. Il subit une défaite à la suite de laquelle, accompagné seulement de cinquante chevaliers, il se rendit à Paris, où Philippe de Valois l'avait fait appeler.

au dit voiage de Romme. » Au vers 492 on raconte l'empoisonnement de Henri VII. Le poème est suivi de ces lignes : « Ici fenissent les voulz dou voiage du bon emperrour Hanry, cuen de Lucembourg, qui fut empoisonné par un frère prescheur en donnant le corps Nostre-Seigneur le jour d'une Nostre-Dame. » L'auteur dit ailleurs que depuis « jamais les prescheurs ne celebreront ne ne eleveront le corps Nostre-Seigneur de la droite main, fors que de la gauche main, et que jamais ne porteront plus leur chappe jusques aux pieds, fors que jusques aux genoulx. » Feuillet 7.

Dans la chronique rimée attribuée à Geffroy de Paris (*Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. XX, p. 140), on dit, après avoir parlé de la mort de Henri VII, que son fils en tira grande vengeance et qu'il chassa les frères prêcheurs de ses États, — ce que je ne vois pas ailleurs et que dément la réhabilitation accordée par le roi de Bohême. Baudoin, l'archevêque de Trèves, le frère de Henri VII, avait, avant son neveu, pris la défense des dominicains. *Gallia christiana*, t. XIII, p. 453.

[1] La lettre est donnée par Baluze, *Miscellanea historica*, t. I, p. 326.

[2] Villani, lib. XII, cap. LXII.

Digitized by Google

Disgracié par Philippe VI, Godefroy d'Harcourt s'était réfugié d'abord chez le duc Jean de Brabant, son cousin, puis en Angleterre [1], où il était comblé d'honneurs. Irrité contre le roi de France, il entretenait Édouard III dans ses projets belliqueux; celui-ci le fit « conduiseur de tout son ost [2]. » Godefroy envahit la Normandie, s'y empara de plusieurs villes, saccagea le pays, pilla Caen et vint assiéger Rouen, dont était gouverneur son frère, Jean, comte d'Harcourt, celui-là fidèle au roi de France, et qui périt à Crécy avec son fils le comte d'Aumale [3].

La nouvelle de ces désastres consterna Philippe de Valois, qui se retira à Saint-Denis. Il ordonna de couper tous les ponts de la Seine entre Rouen et Paris. Il chargea le prévôt de protéger sa capitale par de nombreux travaux de défense; mais pour les exécuter, il fallait abattre quelques maisons; leurs propriétaires s'y opposèrent, soutenus par le peuple mutiné et qu'irritait le départ du roi. Jean accourut avec ses hommes d'armes pour dissiper l'émeute naissante. Toutefois, il ne jugea point prudent de recourir à la force. Au moment où les ennemis s'avançaient menaçants, il ne voulut pas laisser se développer des discordes intestines. Il apaisa les mécontents par ses discours et en faisant cesser les travaux, cause de ces troubles [4].

Nous n'avons pas à refaire ici une douloureuse page de l'histoire de France, à dire comment les Anglais vinrent alors aux portes de Paris, où ils avaient des adhérents; comment, de Saint-Denis, Philippe VI put voir les incendies allumés autour de sa capitale par les soldats d'Édouard III. Nous ne rappellerons pas par quel concours de circonstances le roi anglais rencontra une éclatante victoire dans les plaines où le nombre et la valeur de ses adversaires auraient dû lui infliger une terrible défaite. On a présents à la mémoire les détails de la bataille de Crécy, précédée, a-t-on dit, par des comètes, des éclipses, des prodiges effrayants, des prophéties sinistres [5]. On se rappelait que le roi Robert de Naples, savant en astrologie judiciaire, avait annoncé

[1] Froissart, t. IV, éd. Kervyn, p. 310.
[2] Ib., p. 396.
[3] Ib., p. 421.
[4] Le P. Daniel, *Hist. de France*, t. V, p. 380, raconte cet incident, sans doute d'après Villani, lib. XII, cap. LXIV.
[5] Mézeray, *Hist. de France*, t. II, p. 383, 398, 413.

Digitized by Google

à son cousin Philippe VI qu'une bataille avec Édouard lui serait funeste; on citait une prédiction de Merlin parlant de la rencontre des lis et du léopard. Un personnage seulement attire notre attention au milieu de cette foule de combattants, dont un si grand nombre et des plus illustres allaient joncher la terre. La mort de Jean eut alors, dans toute l'Europe, un grand retentissement; on sait qu'elle fut héroïque, mais on diffère un peu sur les circonstances qui l'accompagnèrent. Un manuscrit peu connu, croyons-nous, donne quelques détails que nous n'avons pas vus ailleurs : « Pour ce que le roy Jehan ne conseilloit pas la bataille aux François, aucuns des François le reprouvoient que s'il avoit doubté qu'il s'en pust ramener, et que c'estoit la coustume des Allemands de n'aimer batiller. Adont, respondit ledit roy Jehan qu'il s'oseroit bien faire mener si avant comme les autres nonobstant qu'il fust aveugle. Et tant avant se fit-il amener en la bataille, qu'il y demeurast et mourut, luy et plusieurs autres. Lequel roy Jehan gist et fust amenez et ensepveli à Luxembourg [1]. »

Un Italien rapporte que les chevaliers qui accompagnaient Jean l'emmenèrent loin de la bataille, et que le roi s'écria : « Où « sommes-nous, que je n'entends pas le bruit des armes? » Alors ses chevaliers lui répondirent : « Seigneur, la bataille est perdue, « et nous avons voulu vous empêcher de tomber entre les mains « de vos ennemis. » Mais le roi, furieux, exigea qu'on le reconduisît au milieu de la mêlée. « Et, dans un petit espace, on trouva morts les uns à côté des autres le roi et ses compagnons [2]. »

Froissart, dont le récit est bien connu, raconte que, d'après la réponse découragée qu'il avait provoquée, Jean, augurant mal de l'issue de la bataille, dit à ses chevaliers : « Signeurs, vous « êtes mi homme et mi ami et mi compagnon à la journée d'ui, « je vous prie et requier très especialement que vous me menez « si avant que je puisse ferir un coup d'espée. » Les chevaliers obéirent, lièrent ensemble leurs chevaux par leurs freins, mirent le roi en avant « pour mieulx accomplir son desirier, » et se précipitèrent au milieu des ennemis « si bien que tous y demo-

[1] Bibl. de Metz. *Chroniques des empereurs et rois de Bohême*, ms. n° 18, f° 193.

[2] Muratori, t. XVI, *Anonymi itali historia*, p. 283.

Digitized by Google

rèrent... et furent trouvés le l'endemain sur la place autour dou roy, leur seigneur, et leurs chevaux, tous alloyés ensemble [1]. »

Sur ce fait, regardé comme douteux par quelques historiens, des chevaux liés les uns aux autres, Froissart est revenu dans une de ses poésies : *La Prison amoureuse* [2], et on le trouve, mais avec quelques différences, dans le *Chronicon Helsatiæ* [3]. Il y est parlé d'un comte Henri qui aurait pris le roi de Bohême, attaché par des chaînes d'or à deux de ses chevaliers : *Comes Henricus regem Bohemiæ cathenatum duobus cathenis aureis cum duobus suis militibus, cepit* [4]. On lit dans les *Antiquitates Italicæ* [5] quelque chose d'analogue : *Denique in medio duorum dynastorum catenis invicem colligatis sese constrinxit cum illis et catenis toracum insimul conjunxerunt ut communem obitum communemque honorem sortirentur.*

Enfin un chroniqueur anglais que j'ai déjà cité, Walsingham, dit que Jean ayant demandé à ses compagnons ce qui se passait, ceux-ci lui répondirent qu'au-dessus de l'armée française volaient beaucoup de corbeaux, de corneilles et d'oiseaux de proie, ce qui lui sembla de mauvais augure. Il ordonna alors qu'on l'attachât à quelque gentilhomme avec lequel il pût entrer dans la mêlée. On obéit, et on le mit ainsi à même de se rencontrer avec le prince de Galles [6]. Tels sont les seuls témoignages puisés dans d'anciens textes qui s'accordent avec l'assertion de Froissart, à laquelle ils donnent une apparence de vérité. C'est dans Walsingham sans doute que Chateaubriand a trouvé la mention d'une rencontre de Jean et du Prince noir [7]; je ne la vois nulle part ailleurs [8].

[1] Froissart, éd. Kervyn, t. V, p. 54-55.
[2] Poésies de Froissart, publ. par Scheller, t. I, p. 218.
[3] Pertz, t. XXI, p. 278.
[4] *Chronicon Helsatiæ* (Pertz, XXI), p. 278.
[5] Cap. XIV, col. 386.
[6] *Historia anglicana*, t. I, p. 288.
[7] *Études historiques*, t. IV, p. 92. Rapin de Thoyras (*Hist. d'Angleterre*, t. III, p. 199, et à la fin du vol. *Extrait de Rymer*, p. 490), raconte qu'on remit au prince de Galles la bannière du roi de Bohême, sur laquelle étaient brodées trois plumes d'autruche et sa devise *Ich dien*, et qu'en souvenir de cette journée et de Jean, le prince orna son cimier de trois plumes d'autruche et prit la devise de son cousin, devise et cimier qui, dit-on, ont été depuis adoptés par tous les princes de Galles.
[8] Une quantité de chroniques ont parlé de la bataille de Crécy et de la fin

Digitized by Google

La plupart des historiens, en parlant de la mort de Jean, l'appellent le vieux roi de Bohême; il n'était âgé que de cinquante ans.

A deux kilomètres environ de Crécy s'élève une croix de

du roi de Bohême, preuve de l'émotion causée par cette glorieuse mort. Nous en citerons quelques-unes : *Gesta Trevirorum*, t. II, p. 259; on y représente Jean comme percé de flèches. — *Chronica Pragensis*, t. VI, p. 301. — Æneas Silvius, *Historia bohemica*, cap. XXXII, p. 45. — *Chronica Bohemorum*, p. 301. — *Chronique de l'abbaye de Floreffe*, p. 120; on y confond Jean et son fils Charles. — *Cronica di* G. Villani, lib. XV, cap. XLVII. — *Cronica senese*, p. 430 (Muratori, t. XV). *Libro del Polistore*, cap. XVII, p. 791 (Muratori, XIX), on y mêle les journées de Crécy et de Poitiers. — *Chronique des premiers Valois*, p. 15. — *Istore et chroniques de Flandre*, t. II, p. 24; on prétend qu'à Crécy il ne mourut que 3,120 hommes. — *Grandes chroniques de France*, t. V, p. 461. — *Chronicon estense*, p. 430 (Muratori, XV), on y parle de la cruauté des Anglais qui fendaient le nez des vaincus quand ils ne les tuaient pas. — *Historia cartusiorum*, p. 921 (Muratori, XII). *Istoria Pistolesi*, (Muratori, XI), p. 517. — *Joannis Dlugosi seu Longini canonici quondam Cracoviensis historia*, t. I, p. 1078. — Dubravius, *Hist. Boemica*, p. 568. — *Geste des ducs de Brabant*, t. III, p. 6. — *Continuatio Swellensis tertia*, p. 591. — *Chronique abrégée*. Bibl. nationale, F. fr. ancien 7136, p. 262 verso. — *Annales Mellicenses*, p. 17. — *Chronicas de los reges de Castilla. Chr. de D. Pedro Ier*, cap. XXII, p. 424, etc. — Gutierre Diaz de Games, qui était venu en France et qui dans son *Victorial* fait un mélange de Crécy et de Poitiers, a certainement eu un souvenir de la mort du roi Jean, mais il l'a dépaysé. Il donne pour fils à un roi d'Angleterre un prince qu'il appelle Amour désiré et qu'il envoie combattre en Frise. Il était grand et beau, mais aveugle. « Il avait grand courage de bien faire quand il entendait parler de batailles, et il mourait d'envie de combattre, et à cause de ce grand désir, son père l'envoya en guerre avec du monde. Il entrait dans la bataille avec des gardes qui disaient quand il était temps de férir et qui, ensuite, le laissaient aller; lui marchait au bruit et donnait de rudes coups, jusqu'à ce que les siens le rappelassent, alors on le conduisait hors de la mêlée, mais il advint qu'un jour il fut vaincu, lui et les siens, et qu'il mourut dans la bataille. » (*Le Victorial*, p. 338.) — Chateaubriand a dit, *Études historiques*, t. IV, p. 92, que Pétrarque chanta le roi de Bohême; dans une épître en vers que j'ai indiquée, il le traite au contraire de barbare; mais en prose il en parla honorablement : c'est dans le traité *de Remediis utriusque fortunæ*, lib. II, *dial.* XCVI : *de cæcitate*. Donnons quelques lignes de ce passage : « Duces suos clara voce compellans : dirigite me, inquit, ocius in eam partem ubi rex hostium est atque omne robur exercitus sui; quod cum mœsti et trepidi fecissent, ille equo stimulis adacto eo se precipitem dedit, quo spectare alii, cæcumque oculis prosequi vix audebant, ubi cum fortissima hostium acie non fortiter modo sed horrifice pugnans ruit. Rem narro notam omnibus, sed nisi mandata sit litteris, oblivio perituram, et quod oro, gloriæ viri fortis obfuit visu caruisse, nisi ut quem virtus et natura mirabilem fecerant stupendum cæcitas faceret. » (Bâle, Henricus Petri, 1554, feuillet 216.)

Digitized by Google

pierre, sur le chemin qu'on appelle encore le chemin de l'armée. Elle indique la place où tomba le roi de Bohême. Une chronique flamande raconte que le lendemain de leur victoire, quand les Anglais parcoururent le champ de bataille, ils trouvèrent Jean qui respirait encore et qu'on vint le dire au roi Édouard. « Tantost commanda que on le allast querre et que on l'apportast en sa tente, et quand il le vit, grand pitié en eut et commanda à ses mires que dilligamment regardassent à lui. Et quant ses plaies étaient appareillées, ils l'eurent couchié en son lit, son esperit rendit [1]. »

Froissart ne donne pas ces détails; il dit que le roi d'Angleterre et son fils « plaindirent moult grandement la mort du bon roi de Boesme, tinrent son fait à grand vaillance, et se vêtirent de deuil [2]. » Il ajoute qu'Édouard fit déposer le corps de son vaillant cousin à l'abbaye de Maintenay, qui était assez près de Crécy, mais il paraît que l'abbaye de Vallorre reçut d'abord ces glorieux restes [3].

[1] *Istore et chroniques de Flandre*, t. II, p. 44.

[2] Froissart, t. V, p. 77.

[3] Villani, lib. XII, cap. LXVII, parle d'une abbaye à laquelle il donne le nom de Riscampo, où Charles s'était retiré.— Ce fut peut-être à Crécy-Grange, qui appartenait à l'abbaye de Maintenay et qui n'était qu'à un kil. du champ de bataille, qu'on amena d'abord le corps de Jean (Lenz, p. 73). — La *Biographie universelle*, d'après l'*Art de vérifier les dates* (t. VIII, p. 27, note), où l'on semble ajouter foi à une assertion de l'*Histoire de l'univers. de Gratz* (t. IV, p. 432), prétend que Jean fut enseveli à Montargis. Un fragment d'inscription découvert dans l'église des Dominicaines de cette ville a donné lieu à cette singulière opinion. Ce fragment le voici :

. . . . . .
Qui trepassa à la teste de ses gens
Ensemblement.... les recommandant
A Dieu le Père.... le jour....
Glorieuse Vierge Marie,
Priez Dieu pour l'âme de ce bon roy. 1346.

Diverses discussions se sont produites à ce sujet. La meilleure explication de cette espèce d'épitaphe nous semble celle de M. Schötter. Il pense que le cœur de Jean put être apporté à Montargis. — On se souviendra que dans l'église des Dominicaines de cette ville fut enterrée sa sœur, femme de Charles le Bel, et que l'inscription pouvait commencer ainsi :

Ci-gist le cœur du roi de Behaigne....

Cette interprétation paraît la bonne, en remplaçant cependant le mot impropre *ci gist* par *cy est*. — V. *Johann Graf von Luxemburg*, t. II, p. 286.

Digitized by Google

Charles demanda à Édouard III le corps de son père, mais d'après plusieurs témoignages, le roi d'Angleterre le lui refusa en disant que lui-même se chargeait de le faire conduire à Luxembourg. Il y fut ramené en grande pompe, escorté de douze chevaliers aux coursiers couverts de caparaçons de deuil, portant les armes de Bohême renversées (septembre 1346). Le cercueil, disent les *grandes Chroniques de France,* fut solennellement reçu et porté dans l'abbaye de Munster, située sur un rocher aux portes de la ville. Là, Jean fut « noblement enseveli; en oultre, les armes et escus de cinquante chevaliers [1] eslus qui avec lui moururent à Crécy sont environ sa sépulture, noblement et authentiquement peintes [2]. »

Jean, après sa mort, ne devait guère être plus en repos que durant sa vie. En 1541, Charles-Quint, étant à Luxembourg, fit, dans la prévision d'une attaque des Français, détruire, en même temps que le vieux château bâti par Sigefroy, où était né le roi Jean, l'abbaye de Munster où il était enseveli, deux positions dont les ennemis auraient pu se servir pour menacer la ville. Avant cette destruction, on retira Jean de sa tombe. Il avait été, paraît il, soumis à un mode d'embaumement qui semble avoir été celui de la dessication. La peau avait été collée sur les os, cependant les membres conservaient leur souplesse [3]. Les restes du roi de Bohême furent alors portés au couvent de Saint-François, puis, l'abbaye de Munster ayant été reconstruite, on les y replaça. En 1684, nouvelle guerre; les Français assiègent Luxembourg. Le prince de Chimay, qui commande la place, fait brûler la ville basse. La récente tombe de Jean est détruite, son corps, arraché aux flammes, est transporté dans la ville haute, dans une cellule du refuge des Bénédictins [4]. Le couvent de Munster ayant encore une fois été rebâti, les restes de Jean y furent renfermés dans une sorte d'autel qu'entourent les statues

[1] Trois cents chevaliers luxembourgeois avaient accompagné Jean à Crécy. *Publ. de l'Institut de Luxembourg*, t. XXII, p. 87.

[2] *Grandes chroniques*, t. V, p. 464.

[3] M. le marquis de Villers, l'un des témoins de la translation du corps de Jean à la chapelle de Castell, dont on parlera tout à l'heure, a donné ces renseignements sur l'état où se trouvait le corps de Jean. *Austrasie*, t. II, 3e série, p. 183. Ils ne s'accordent pas avec d'autres témoignages cités dans la brochure de M. Lenz, p. 85.

[4] Bertholet, t. VI, p. 175.

Digitized by Google

de la Vierge, des saintes femmes et d'autres personnages, et sur lequel on lit une épitaphe du roi de Bohême. Ce monument, pour lequel les Luxembourgeois ont conservé une grande vénération, est encore aujourd'hui dans l'église Notre-Dame. La Révolution française chassa Jean de cet asile. Pour le soustraire aux profanations, on cacha son corps chez un boulanger, derrière un tas de bois. Un moine de l'ancienne abbaye de Munster offrit ensuite le squelette du roi à M. Boch, propriétaire, à Mettlach, d'une grande faïencerie; là, il fut relégué dans une sorte de *cabinet de curiosités*. Venu chez M. Boch, le prince héréditaire de Prusse, depuis Guillaume II, vit le corps desséché de l'illustre comte de Luxembourg : « Le pauvre roi ! dit-il, der arme Kœnig [1] ! »

Le prince conçut dès lors la pensée d'élever un monument à ces précieuses dépouilles, dont M. Boch lui fit présent. Les Luxembourgeois réclamèrent leur glorieux souverain. Le prince ne repoussa pas complètement leur demande et répondit qu'il le leur rendrait quand la ville de Luxembourg aurait préparé une tombe convenable pour le recevoir.

Le 26 août 1838, quatre-cent-quatre-vingt-deuxième anniversaire de la bataille de Crécy, le corps du roi de Bohême fut solennellement conduit au lieu désigné par Frédéric-Guillaume.

A peu près à égale distance de Mettlach et de Sarrebourg, se dressent des rochers terminant un plateau sur lequel les Romains avaient construit un camp. Des débris de ce camp s'est bâti un village auquel ces ruines et le souvenir qui s'y rattachait ont fait donner le nom de Castell. De l'un de ces rochers perpendiculaires et sortant d'épais massifs d'épicéas, s'avance une sorte de promontoire. Il plane sur des paysages d'un aspect mélancolique et domine les sinuosités de la Sarre débouchant dans une vallée étroite et disparaissant vers le sud dans les enfoncements de hautes montagnes.

Sur cette plate-forme s'élève la chapelle où Frédéric-Guillaume a voulu que les restes du roi de Bohême fussent inhumés. La majestueuse beauté du site a sans doute déterminé le choix du prince, mais ce n'est pas en Prusse, dans un lieu auquel ne s'attache aucun souvenir de Jean, qu'un monument devait lui être

[1] *Revue d'Austrasie*, t. II, 3e série, p. 182. — Lenz, p. 73.

Digitized by Google

consacré [1]. En 1872, les Luxembourgeois pensèrent à donner à leur vaillant souverain, et dans sa capitale bien-aimée, un tombeau digne de lui. Des souscriptions furent ouvertes, des projets étudiés [2].... On ne comprend pas que de tels préliminaires soient restés sans résultats, car le nom de Jean est très populaire dans le Luxembourg. Au reste, ce n'est pas seulement dans son comté, qu'il avait comblé de bienfaits, que la mort de Jean l'Aveugle causa une vive émotion. Dans cette Bohême qu'il avait souvent épuisée par de lourds impôts, le 26 août, jour de la fête de saint Ruffus, fut considéré comme une date néfaste déjà sinistrement marquée par la mort du roi Othocar, périssant, comme Jean, dans un jour de bataille [3].

La chapelle de Castell, d'un style roman, se compose de deux salles superposées, voûtées et précédées d'un vestibule que surmonte un campanile. Dans la salle du rez-de-chaussée, on voit un sarcophage de marbre noir, au-dessus duquel quatre lions de bronze soutiennent une inscription tracée en lettres d'or sur une plaque en fonte de Berlin. Ce tombeau est celui de Jean l'Aveugle. Sera-ce sa dernière demeure, *ultima ædes ?* L'épitaphe, fort longue, résume la vie dont nous avons essayé de donner une esquisse. Cette vie, racontée avec les proportions dont elle serait digne, formerait une œuvre d'un grand intérêt. Mêlé à toutes les guerres, à toutes les négociations, Jean est, pour ainsi dire, une transition vivante entre tous les pays qu'il parcourt

[1] Castell toutefois dépendait jadis du burgraviat de Freudenburg, qui appartenait au comté de Luxembourg. *Revue d'Austrasie*, t. II, 3e série, p. 178.

[2] *Publ. de la section hist. de l'Institut de Luxembourg*, année 1872, p. 136. *Entwurf zu einem monumente für Kœnig Johann den Blinden.*

[3] *Dlugossi seu Longini quondam Cracoviensis hist. Coloniæ* libri XII, t. I, p. 1078. — Dubravius, lib. XXI, p. 368. Dans la *Chronica Cragensis* (Pertz, t. VI, p. 301), on lit ces mots qui terminent le chapitre où on raconte la mort de Jean : « Et bene regnavit, et terræ pacem procuravit. O Jesu Christe bone, suo spiritui miserere. » *L'Epitome chronicæ Neptachonis*, Dobner, t. IV, p. 123, rapporte une inscription en vers léonins placée dans un couvent de chartreux que Jean et Béatrix avaient fait construire près de Prague :

Anno dum Domini transissent mille trecenti
Et quadrageno tum sexto numero pleno
In Ruffi festo mors accidit regi honesto,
Regi modesto condoleas corde molesto;
Licet orbatus, imo tota luce privatus,
Vir talis natus, semper ad bella paratus.

Digitized by Google

avec une si étonnante rapidité; on n'a qu'à le suivre pour se trouver au milieu des grands événements de son époque; sa présence, son intervention, les relient, leur donnent une sorte d'unité : l'histoire de Jean de Luxembourg serait l'histoire d'une partie de l'Europe, dans la première moitié du XIVe siècle.

TH. DE PUYMAIGRE.

Digitized by Google

UN TÉMOIN DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE A PARIS

JEAN-GABRIEL-PHILIPPE MORICE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I.

Un siècle achève de passer sur les événements dont chacune de nos années vient évoquer les anniversaires. Nous ne les apercevons plus qu'à travers les ombres d'un passé déjà lointain, et il nous manque les yeux des contemporains qui avaient gardé le reflet des choses tragiques. Ils écrivaient d'après leurs souvenirs, et nous cherchons dans la poussière des documents l'époque que nous essayons de faire revivre, comme on remue les cendres d'un foyer pour en ranimer la dernière flamme.

Dans les générations qui nous ont précédés, nous voulons trop souvent voir notre propre image; au lieu de traduire leurs sentiments, nous leur prêtons volontiers les nôtres. Nous exigeons qu'elles partagent nos préjugés et nos passions. Cette erreur est surtout fréquente lorsqu'il s'agit de la Révolution française, qui a bouleversé si profondément l'ordre social, et autour de laquelle se sont élevées tant de controverses dont le temps n'a pas refroidi l'ardeur.

On a étudié les causes de la Révolution ; on en a dit les conséquences ; on a longuement disserté sur les problèmes qu'elle soulève. Elle a trouvé de nombreux historiens. Mais si vastes que puissent être les tableaux où se déploient, dans un ordre savant et méthodique, tous les événements, ils ne nous donnent

Digitized by Google

pas l'impression vivante, la sensation de l'époque, comme les simples récits des témoins.

Bien des souvenirs de ce genre ont été recueillis. Ils éveillent l'émotion et la curiosité, car ils nous associent à la vie intime des personnages, en nous faisant connaître par eux le temps auquel ils ont appartenu. Si ce temps a été le drame le plus saisissant qui ait jamais été joué sur la scène du monde, comment ne pas prêter l'oreille à la voix du moindre de ses survivants ?

Parmi tant de témoignages si divers, tous n'ont pas la même valeur et le même intérêt, mais chacun d'eux laisse dans notre esprit une image, une vision des hommes et des choses dont le souvenir reste inséparable d'années terribles. S'ils ne répandent pas une lumière nouvelle sur des faits déjà connus, ils y ajoutent parfois un trait, un épisode et quelques-uns de ces détails que viennent, après la moisson, recueillir les glaneurs de l'Histoire.

Vers les commencements de ce siècle, un de ces modestes fonctionnaires dont l'existence laborieuse se termine dans une honorable médiocrité, occupait les loisirs de sa retraite en rédigeant des *Mémoires* qu'il ne destinait pas à la publicité, et que n'aurait guère expliqués l'obscurité de son rôle, s'il n'avait, comme beaucoup d'autres, assisté aux orages déchaînés par la Révolution. Il s'appelait Jean-Gabriel-Philippe Morice. Né à Paris, le 21 février 1776, il était clerc de notaire quand 1789 le surprit à l'étude où, encore enfant, il transcrivait les actes qu'allait violemment interrompre le tumulte menaçant qui venait de la rue.

Le notaire chez lequel se trouvait Morice était suspect par sa clientèle et par ses opinions contre-révolutionnaires. Il échappa à la mort, non à la prison. Notre jeune clerc dut quitter l'étude, et comme il se trouvait sans ressources, il obtint d'être employé dans les bureaux du Comité de salut public. Ce n'était pas seulement un moyen d'existence, c'était aussi une sauvegarde. Il traversa ainsi la Terreur, en conservant la vie et la liberté.

La réorganisation des comités par la Convention suivit le 9 thermidor, et le bureau dont Morice faisait partie dépendit alors du comité de législation présidé par Cambacérès. C'est là qu'arrivaient les dénonciations contre les terroristes qui avaient si souvent eux-mêmes encouragé les dénonciateurs.

Digitized by Google

Attaché au ministère de la justice, puis à celui de la police, Morice fut chef de la division des émigrés. Il eut pour supérieurs hiérarchiques Merlin de Douai et Fouché. Sa place ne fut pas conservée en 1814. Pendant les Cent-jours, la protection de M. de Sémonville la lui rendit, et il se retrouva sous les ordres de Fouché, redevenu ministre de la police. M. Decazes décida plus tard la suppression de son emploi, qui n'avait plus d'objet, toutes les questions relatives aux émigrés ayant alors reçu leur solution. Morice trompa l'inaction par le souvenir, et il retraça les événements qui s'étaient accomplis sous ses yeux pendant sa jeunesse. Ses notes, écrites dans le recueillement de l'âge mûr, forment un volume in-4° de 227 pages, dont les caractères réguliers et parfaitement lisibles décèlent le soin calligraphique et les habitudes correctes de l'homme public.

Il s'est éteint le 15 octobre 1847 à Paris. Mlle Émilie Morice, sa fille, morte à son tour en 1890, a légué par testament ce manuscrit à M. Xavier Marmier, l'éminent académicien, le poétique voyageur qui a cueilli sur les rives étrangères tant de fleurs délicates dont il a rapporté le parfum dans notre pays. Son affectueuse bienveillance m'a confié le dépôt remis entre ses mains, et m'autorise à en faire usage.

Cet écrit n'offre pas un intérêt assez soutenu pour être reproduit en entier. Je me suis borné à en détacher les parties principales, choisissant de préférence les événements auxquels fut présent celui qui les raconte, et négligeant ceux dont il parle par ouï-dire.

Morice n'appartient pas aux classes que leur élévation désigna les premières aux coups de la Révolution. Ce n'est ni un privilégié du rang, ni un privilégié de la fortune. C'est un honnête homme, resté dans la capitale, qu'étreignait la démagogie, à l'époque où chacun pouvait s'étonner d'y vivre.

Il nous dira ce qu'il a vu, et il a été témoin d'inoubliables spectacles. Il s'est trouvé le 10 août aux Tuileries, dans le palais teint du sang des fidèles défenseurs du trône. Il a vu Louis XVI à l'heure suprême où le bourreau faisait tomber sa tête, et Marie-Antoinette sur la charrette qui la conduisait à l'échafaud. Il s'est rencontré avec deux hommes d'un nom sinistre : Robespierre et Carrier. Tremblant d'émotion en présence du premier

Digitized by Google

Consul, il a subi la fascination de sa gloire, éprouvé la brusquerie de son accueil.

Feuilletons ces pages jaunies par le temps. Elles nous transporteront au milieu des scènes qui laissèrent des traces si profondes dans la mémoire de ceux dont elles avaient frappé les regards.

II.

Morice n'a que treize ans lorsque la Révolution s'annonce par les premiers actes où l'on peut déjà prévoir ses excès et reconnaître sa puissance. Il en a seize au moment où la Terreur règne sur Paris et sur la France. Trop jeune pour porter un jugement approfondi sur les événements, il est cependant assez avancé en âge pour les comprendre et pour en garder la vive impression.

On put croire d'abord que 1789 était l'aurore d'un beau jour. Ce fut le rêve de bien des esprits généreux, l'illusion qui se dissipa rapidement aux lueurs menaçantes de la réalité. Cette illusion, dont l'âge mûr ne fut pas exempt, était surtout facile à la jeunesse, si naturellement éprise de liberté. Dans le mirage trompeur des utopies propagées par le XVIIIe siècle, chacun croyait apercevoir l'avènement d'un bonheur idéal. Le précipice était caché sous les fleurs.

Est-ce sagesse précoce chez Morice? Il n'éprouve pour l'ère nouvelle, qui semble promettre le retour de l'âge d'or, aucun des transports qu'elle inspire autour de lui.

Soit l'effet des principes qui m'avaient été inculqués par une mère respectable dont je déplorais la perte récente, écrit-il, soit toute autre cause, que je ne saurais définir, je ne partageais pas l'enthousiasme à peu près général de mes jeunes contemporains, enthousiasme assez excusable, si l'on songe au mode d'instruction adopté dans les collèges. Nos jeunes têtes étaient continuellement échauffées par les récits de Tacite ou des autres auteurs qui traitent des révolutions romaines. Est-il donc étonnant qu'après avoir, en quelque sorte, sucé dans ses leçons le lait de la liberté, une partie de la génération se soit laissé prendre à l'appât d'une révolution qui se présentait sous les bannières de la liberté? Presque tous mes condisciples se considéraient comme autant de Romains.

Digitized by Google

L'étude où se rendait Morice chaque jour était située rue de Grenelle, non loin de la rue des Saints-Pères, dans une maison qui a disparu pour faire place à d'autres constructions. M. Denis de Villières (ainsi s'appelait le notaire) exerçait depuis 1780 les fonctions qu'il cessa seulement de remplir en 1822. Un portrait le représente au déclin de sa vie [1]. L'intelligence éclaire la figure couronnée de cheveux blancs, et la croix de la Légion d'honneur est attachée sur la poitrine du vieillard qui, du haut de son cadre, jette un regard bienveillant sur ses successeurs.

A l'époque où nous sommes, il est presque au début de sa carrière. Assis devant son bureau et poudré à la mode du temps, il reçoit de graves clients. Les affaires ont subi le contrecoup des événements qui défraient la conversation des jeunes clercs réunis dans la pièce voisine. Que de spectacles offerts à la curiosité publique!

Morice assiste plusieurs fois aux États généraux qui l'attirent à Versailles. Il est présent à la fameuse séance du Jeu de paume. Mais ces faits, dont il comprendra plus tard la portée, ne lui laissent qu'une impression de fatigue et d'ennui. Entré au théâtre où se jouent les premiers actes du drame révolutionnaire, il en est sorti déçu par des scènes qui n'ont pas répondu à son attente, ni intéressé son esprit.

Mais un jour il est témoin d'un événement tragique dont le souvenir l'émeut profondément bien des années après :

Je traversais avec mon père la place de Grève, au moment où l'on décrochait de la fatale lanterne du coin de la rue du Mouton le corps inanimé de l'infortuné Foulon.... Je crois voir encore ce cadavre entièrement nu, traîné par les pieds, la tête bondissante sur le pavé et prenant sa direction par les quais, vers le Palais-Royal.... Je crois entendre encore les vociférations des hommes et des femmes qui formaient l'épouvantable cortège.... Mon père, n'ayant pu retenir une exclamation d'horreur, faillit être assommé.... Il eut le bonheur d'échapper à la mort en se perdant dans la foule, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à le rejoindre....

Trois mois plus tard, le 5 octobre de la même année 1789, je me trouvais de nouveau sur cette même place, au moment où une populace effrénée forçait le général Lafayette à l'accompagner à Ver-

[1] Ce portrait existe dans une des pièces de l'étude de Me Tollu, au n° 9 de la rue de Grenelle.

Digitized by Google

sailles, d'où le lendemain elle ramena à Paris la famille royale. S'il était possible que le brave général eût un jour besoin d'une attestation constatant la répugnance qu'il semblait éprouver à se prêter aux désirs, à seconder les projets de ces forcenés, je ne ferais aucune difficulté de le lui délivrer.... Sa figure, aussi blanche que le linge de son col, indiquait, du reste, cette répugnance.... Sa prestance, en général, n'était nullement celle que l'on admirait d'ordinaire au Champ de Mars, quand il passait des revues de la garde nationale.

Emporté par le torrent révolutionnaire qu'il avait cru diriger, Lafayette allait voir l'autorité lui échapper avec cette garde nationale dont il avait été l'inspirateur, et où son fils, âgé de dix ans, avait été élu sous-lieutenant par le district de la Sorbonne.

Au mois d'août 1789, on commençait à rencontrer dans les rues de Paris l'uniforme des soldats-citoyens, portant l'habit bleu à collet rouge et à parements blancs, avec la culotte et la veste blanches. Chaque district était tenu de fournir un bataillon dont les officiers étaient choisis par ses délégués. Le service périodique avait d'abord eu lieu tous les quatre jours; mais l'enthousiasme s'était promptement refroidi parmi ceux que les exigences du travail ou celles du négoce ne disposaient guère à un genre de vie si peu compatible avec leurs occupations et leur caractère.

Cependant la nouvelle institution jouissait encore de la faveur des premières illusions. Au mois de septembre, les soixante bataillons de la garde nationale reçurent leurs drapeaux qui, fidèle image de l'époque, offraient le mélange de symboles monarchiques et révolutionnaires. Une large croix blanche traversait l'étoffe d'un bleu azur semé de fleurs de lis d'or. Au centre de la croix, on distinguait d'un côté la Bastille embrasée avec la devise : *Ex servitute libertas*, et de l'autre, une couronne civique, accompagnée de ces mots : *Pro patria et lege*. Les quatre extrémités de la croix étaient ornées d'une broderie figurant le bonnet de la liberté.

Les bataillons se rendirent, tambours en tête, à Notre-Dame, pour y faire bénir leurs enseignes. L'abbé Fauchet, le futur évêque constitutionnel du Calvados, monta en chaire. Il y parla de la liberté et de la régénération des mœurs. La décharge de mille fusils fit retentir les voûtes de la basilique, tandis que le canon tonnait au dehors, et dans la pose théâtrale de l'époque,

Digitized by Google

les citoyens en armes jurèrent de « mourir libres, fidèles à la nation, à la loi et au Roi [1]. »

Beaucoup moururent, en effet, mais après avoir vu s'évanouir entre les murs de la prison le fantôme de la liberté qu'avaient saluée leurs acclamations.

Aussi suspect aux jacobins qu'aux royalistes, Lafayette se démit du commandement de la garde nationale, un an après l'émeute qui avait été chercher la famille royale à Versailles pour la ramener captive à Paris.

La Révolution continuait sa marche précipitée, renversant sur son passage les hommes et les institutions.

En 1792, le roi existe encore; mais la royauté n'est plus, et le 10 août va consommer sa ruine par l'assaut livré au château des Tuileries.

Cette journée est connue par plus d'un récit. Toutefois, le nouveau témoignage d'un spectateur n'est pas sans intérêt.

Le hasard, aidé de la curiosité, voulut que Morice pénétrât dans la demeure royale, envahie et saccagée par la démagogie triomphante. Les lignes suivantes tombent en ce moment sous mes yeux :

Depuis un mois environ, Paris était agité par une foule d'étrangers dont le teint bruni, le langage et les manières en général démontraient qu'ils étaient arrivés des provinces méridionales, notamment de Marseille. Les gens paisibles éprouvaient une sorte d'inquiétude, d'effroi même, en les voyant fraterniser avec les vagabonds et autres vauriens dont le nombre n'était déjà que trop considérable dans la capitale. Les guinguettes, les cafés, les cabarets ne désemplissaient pas plus les jours ouvrables que les jours fériés, et une grande partie des nuits, on était fatigué de leurs chants avinés et de leur vacarme qui, dans plusieurs quartiers, obligeait les marchands à fermer leurs boutiques avant l'heure où ils étaient dans l'usage de le faire.

Le 10 août 1792, ces bandits s'étaient réunis dès quatre heures du matin sur la place du Carrousel, devant la porte du château des Tuileries, dont la garde était plus que doublée. Cette garde se composait de Suisses, de la nouvelle garde du roi et d'un bataillon des Filles de Saint-Thomas, bataillon qui ne prit pas part à l'action,

[1] *L'armée et la garde nationale* (1789-1792), par le baron Poisson. 4 vol. in-8, 1857.

Digitized by Google

s'étant retiré au moment où la famille royale avait été se réfugier dans la salle de l'Assemblée nationale.

A chaque instant et des divers quartiers de Paris, de nouvelles bandes accouraient se réunir à celles qui se trouvaient au Carrousel. Bientôt la place et toutes ses issues en furent obstruées. Ceux des habitants de Paris qui, par peur ou par insouciance, ne prirent pas part à l'action n'étaient pas plus tranquilles. Continuellement ils allaient ou envoyaient aux informations. Les rapports étaient si différents et variaient tellement d'une minute à l'autre qu'il était impossible de pouvoir fixer ses idées. Déjà j'étais sorti plusieurs fois pour aller aux écoutes ; je me décidai, sur les neuf heures, à y retourner, et j'arrivai sur la place de la Croix-Rouge au moment où les sans-culottes du faubourg Saint-Marceau traversaient cette place pour se rendre au château des Tuileries. Ces braves ayant jugé convenable de grossir leurs troupes de tous les badauds et gobe-mouches qui se trouvaient sur leur passage, je fus ramassé par eux et avec eux obligé de marcher, quoique je n'eusse aucune espèce d'armes. Je n'avais pas même pris mon chapeau, mon intention, en sortant, n'ayant été que de me rendre au café qui fait le coin de la Croix-Rouge et de la rue de Grenelle, à deux pas de la maison du notaire où je travaillais. C'est de cette manière que je fus forcé d'être l'un des acteurs ou plutôt l'un des spectateurs de cette journée.

Nous nous arrêtâmes sur le pont Royal; soit que ce pont fût le poste assigné à mes compagnons, soit que les passages pour se rendre au Carrousel fussent encombrés, nous y restâmes tout le temps que dura le siège, qui déjà était commencé au moment de notre arrivée.

Je m'abstiendrai d'autant plus d'en faire la relation que les détails en sont généralement connus. D'ailleurs, j'avouerai de bonne foi que le bruit du canon, auquel se mêlaient d'un côté les vociférations de ceux qui m'entouraient, de l'autre les cris de quelques malheureux atteints par les balles que nous envoyèrent des Suisses retranchés dans les appartements et derrière les cheminées du château, fit un tel effet sur moi qui me trouvais pour la première fois de ma vie à un pareil spectacle, que je vis double, ou, pour mieux dire, que je ne vis rien jusqu'au moment où des cris de victoire nous annoncèrent que tout était fini.

J'étais bien déterminé à m'esquiver de la bagarre, et déjà j'avais fait quelques pas dans cette intention, mais entraîné par un mouvement de curiosité assez naturel à mon âge, je suivis le torrent. Nous parvînmes pas à pas au Carrousel, puis dans la principale cour du château, et l'on peut se faire une idée du désordre qui y régnait. A chaque pas, le pied heurtait un cadavre ou des membres détachés du corps auquel ils avaient appartenu.

Digitized by Google

La cour du château des Tuileries n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui ; alors divisée en trois, au lieu de la belle grille qui se prolonge présentement depuis les guichets de la rivière jusqu'à ceux de la rue de l'Échelle, étaient des bâtiments qui servaient de corps de garde tant aux Suisses qu'à la garde du roi et aux détachements de la garde nationale qui y étaient de service. En un clin d'œil, ces bâtiments furent en flammes, et le lendemain, lorsque vers trois heures du matin je traversai de nouveau la place du Carrousel avec la patrouille dont je faisais partie, le feu durait encore.

J'eus de la peine à pénétrer dans les appartements qu'occupaient le roi et sa famille. Il me serait difficile de décrire d'une manière exacte toutes les scènes qui s'y passaient. Les uns faisaient la chasse à quelques malheureux Suisses et à des domestiques échappés au carnage, qui avaient espéré trouver un abri dans les cheminées ou dans quelques trous ; aussitôt découverts, ils étaient massacrés ; plusieurs le furent à mes pieds. D'autres ne songeaient qu'à piller et à voler, et quand les objets qui tombaient sous leurs mains n'étaient pas de nature à être mis en poche, ces objets étaient mutilés ou brisés. J'ai vu de cette manière tomber en mille pièces une superbe pendule qui décorait une console. Un compagnon serrurier, ou du moins un homme du peuple dont le costume indiquait cette profession, avait levé avec une sorte de précaution le verre dont elle était couverte, et la considérait avec des yeux de convoitise ; jugeant probablement qu'il ne lui serait pas facile de la dérober sans inconvénients pour lui, il leva de rage un énorme marteau de forge dont son bras était armé, et d'un seul coup, la pendule, la cage et le marbre de la console volèrent en éclats. J'étais si près que je manquai d'être blessé par quelques parcelles du mouvement et du verre de la pendule qui tombèrent autour de moi.

Tout en cassant, brisant et volant, ces messieurs n'oubliaient pas le vin et les liqueurs. Il me serait impossible de donner une idée du spectacle dégoûtant qu'offraient à la vue les pièces où étaient conservées ces sortes de provisions. Pour y arriver, il fallait fouler aux pieds les cadavres des victimes de la matinée et même de leurs bourreaux que les fumées du vin et des liqueurs spiritueuses avaient à peu près réduits au même état.

L'un de ces derniers, qui conservait encore assez de force pour se soutenir sur ses jambes, m'invita à boire ma part d'une bouteille de liqueur des îles qu'il avait versée dans une magnifique jatte de porcelaine. Il eût été imprudent à moi de refuser. Je pris donc le vase et je l'approchai de mes lèvres. Pendant qu'il se disposait à décoiffer un autre flacon, l'idée me vint de soustraire le bol à la déconfiture générale. J'avais, en conséquence, fait quelques pas pour me retirer ;

Digitized by Google

mais à peine avais-je le dos tourné que le héros me rappela, et d'une voix de stentor me demanda la malheureuse jatte. Le mouvement qu'il fit pour la reprendre lui fit perdre l'équilibre; il tomba, et avec lui la jatte ainsi que le flacon qu'il tenait de l'autre main. L'un et l'autre furent brisés.

Fatigué d'un pareil spectacle, accablé de la chaleur que la foule, plus encore que la saison, occasionnait dans les appartements, ainsi que de l'odeur insupportable qu'on y respirait, je n'eus plus d'autre désir que d'en sortir, et ce ne fut pas sans obstacles que je parvins à le satisfaire.

Si j'avais eu de la peine à effectuer ma retraite des appartements du château, je n'en eus pas moins à pénétrer dans la salle de l'Assemblée nationale, où les anciens possesseurs du château s'étaient réfugiés dès les premières démonstrations hostiles. Je n'y serais jamais parvenu, si je n'eusse été reconnu d'un client de mon étude qui occupait un emploi auprès de l'assemblée. Il voulut bien faciliter mon introduction, sous la condition que je n'y resterais qu'un moment, ce que je fis, dans la crainte de le compromettre.

L'Assemblée tenait alors ses séances dans une grande salle dite le Manège, construite sur un terrain qui fait aujourd'hui partie de la rue de Rivoli. Cette salle était située à droite, en sortant des Tuileries, par la porte des Feuillants. Elle a servi depuis au club des Jacobins. On en a fait ensuite une orangerie, et enfin elle a été abattue.

Ceux qui ont pu voir Louis XVI se ressouviennent que sa figure était belle et régulière, mais qu'elle manquait d'expression.... Au moment où j'entrai dans la salle de l'Assemblée nationale, sa figure était telle que je l'avais vue, chaque fois qu'il m'avait été possible de le contempler, soit aux spectacles, soit dans les autres lieux où le public était admis à approcher de sa personne; elle présentait tous les caractères de l'insouciance.

Le malheureux prince tenait à la main une grosse lorgnette qu'il braquait continuellement tantôt sur le président, tantôt sur les divers membres de l'Assemblée. La reine était extrêmement pâle, mais il était impossible de découvrir sur son visage les émotions qu'elle pouvait ressentir. Madame était absolument de même. L'attitude du Dauphin était celle que comportait son âge: il paraissait étonné de se trouver là, et ne savait ni pourquoi ni comment il y avait été amené. Quant à Madame Élisabeth, elle pleurait à chaudes larmes, et ni ses larmes ni la situation de cette famille infortunée ne désarmaient les sarcasmes et les cris insultants d'une populace effrénée qui des tribunes, comme du dehors de la salle, insultait à sa chute.

Je dois à la vérité de dire que pendant le peu de temps que j'ai

Digitized by Google

passé dans la salle de l'Assemblée, ceux des membres qui étaient présents ont été calmes et leur conduite décente.

En sortant de l'Assemblée, où la famille royale est abreuvée d'humiliations et de douleur, Morice rentre par la porte des Feuillants dans le jardin des Tuileries, où l'attendent de nouvelles émotions. Le sol est jonché de cadavres. Il se heurte à chaque pas aux Suisses, aux serviteurs qui ont péri victimes de leur dévouement. Sur la terrasse voisine de la partie du château qu'occupait Madame Élisabeth, on compte une trentaine de morts. Parmi eux se trouve un des heiduques [1] qu'on admirait autrefois derrière le carrosse de la reine. Il a été dépouillé de ses vêtements, et d'horribles mégères se livrent sur son compte à de cyniques plaisanteries.

Morice rencontre à ce moment un de ses amis. Ne pouvant plus supporter davantage la vue de ces lieux ensanglantés, ils sortent ensemble du jardin, en traversant le passage situé en face de la terrasse des Feuillants, et communiquant avec la cour dite des Suisses. Ils arrivent sur la place du Carrousel, devant la rue de l'Échelle, où ils aperçoivent un monceau de cadavres, entassés « comme des bûches dans un chantier. » Il leur faut marcher dans une mare formée du sang qui s'écoule de l'affreuse pyramide.

Parvenus à la place du Palais-Royal, ils se disposent à gagner le Pont-Neuf pour retourner dans le faubourg Saint-Germain, évitant le pont Royal intercepté par la populace. Mais avant de regagner leur domicile, un nouvel incident se présente sur leur chemin, et leur cause une invincible horreur :

Près du Château d'eau, au coin de la rue Froid-Manteau, gisait sur le pavé le corps d'un pauvre Suisse qui avait peut-être eu le bonheur d'échapper au désastre du château des Tuileries, mais dont la destinée avait été de partager le sort de ses frères d'armes. Il est à présumer qu'ayant été rattrapé en cet endroit, il y fut massacré. Son crâne était séparé de sa tête, et une raccrocheuse était tranquillement occupée à en délayer la cervelle avec le bout de son pied.

Un jeune homme, revêtu de l'uniforme de la garde nationale, passa dans ce moment ; n'ayant pu contenir son indignation, je vis le moment où il allait être écharpé par la populace, qui déjà s'était

[1] On appelait ainsi des fantassins hongrois.

Digitized by Google

rassemblée aux cris de l'exécrable créature, si, aidés de quelques-uns de ses camarades armés, nous ne fussions parvenus à le faire évader.

Rentrons maintenant dans l'étude d'où Morice s'est absenté pour être témoin de si affreux spectacles. Il est permis de supposer que l'inquiétude et la consternation y troublaient l'expédition des affaires. Dès sept heures du matin, le tabellion avait reçu la visite d'un de ses clients, M. de Rœttiers, gentilhomme de la Chambre, qui venait l'entretenir de ses intérêts, et surtout peut-être de ses craintes.

Le siège des Tuileries n'était pas encore commencé ; mais tout faisait prévoir et redouter de graves événements. Le gentilhomme, que son nom et ses fonctions exposaient à l'attention et aux poursuites des révolutionnaires, songeait à quitter Paris et à rejoindre sa femme à la campagne. M. Denis de Villières lui fit observer que toutes les barrières de la capitale étaient fermées et rendraient sa sortie impossible. Il le retint charitablement chez lui, où il partagea le repas des clercs de l'étude.

M. de Rœttiers ne se retira qu'à la nuit close. Quelque temps après, il était arrêté. Traduit plus tard devant le tribunal révolutionnaire, il fut impliqué par Fouquier-Tinville dans des conspirations imaginaires, et accusé par lui d'avoir été « du nombre des assassins du peuple réunis aux Thuilleries le 10 août. »

Il n'eut pas de peine à prouver la fausseté de cette accusation, en démontrant qu'il avait passé toute la journée chez son notaire. Ce dernier, assigné à la requête du prisonnier, déposa courageusement en sa faveur. Son témoignage ne préserva pas son malheureux client d'un arrêt décidé d'avance. M. de Rœttiers fut condamné à mort et exécuté le 30 janvier 1794 [1].

Les fureurs révolutionnaires qui frappaient les nobles clients de M. Denis de Villières atteignirent un des clercs de son étude et l'envoyèrent à l'échafaud.

Le lendemain de la terrible journée du 10 août, Morice traversait le Pont-Neuf. On renversait alors la statue de Henri IV du piédestal où l'avait élevée la reconnaissance nationale. Les démolisseurs, qui s'acharnaient après les gloires du passé et croyaient

[1] Sur son jugement et sa condamnation, voir l'*Histoire du tribunal révolutionnaire*, par H. Wallon, t. II, p. 381.

Digitized by Google

l'anéantir dans une image de bronze, accomplissaient leur œuvre avec une telle maladresse que le Béarnais, dont le fin sourire dut faire place à une expression de mépris, pensa tirer de ses agresseurs une vengeance exemplaire, et fut sur le point de les écraser dans sa chute.

Aux attentats contre les choses inanimées succédaient les attentats contre la vie. La capitale s'éclaire de lueurs sinistres pendant les massacres de septembre, auxquels on peut appliquer le mot du poète latin :

Excidat illa dies !

Je n'étais pas à Paris le 1er septembre, nous dit Morice. J'avais obtenu la permission d'aller passer cette journée et celle du jour suivant, qui était un dimanche, chez mon père. Il occupait une petite maison de campagne à Passy, et ce même jeune homme, dont j'avais fait la rencontre dans le jardin des Tuileries le 10 août, au moment où je sortais de la salle de l'Assemblée nationale, était venu m'y rejoindre. Le lendemain 2, après notre dîner, ayant pris congé de mon père, nous reprîmes le chemin de la capitale, avec l'intention d'aller achever la soirée au spectacle. Arrivés à la place du théâtre des Italiens, nous trouvons les portes fermées. Celles des théâtres de Molière, rue Saint-Denis, et du théâtre de la rue Culture Sainte-Catherine, où nous nous présentâmes successivement, l'étaient également. Il nous fallut donc renoncer à nos projets de spectacle.

En passant par la rue Saint-Antoine, pour gagner notre domicile par la place de Grève et le Pont-Neuf, nous remarquâmes bien quelque mouvement dans ce quartier; nous entendîmes même quelques cris qui paraissaient partir de la place Royale. Comme ce jour était un jour férié, nous l'attribuâmes à la gaieté un peu turbulente des bons habitants du faubourg, et nous continuâmes notre route. L'obscurité était déjà profonde, lorsque nous arrivâmes au carrefour de Bussy.

J'étais à peine arrivé à la rue de Seine que je commençai à remarquer une lueur extraordinaire du côté de la rue Sainte-Marguerite, et à entendre une grande clameur qui semblait partir de cette rue. Je m'approchai d'un groupe de femmes du peuple rassemblées au coin de celle de Bourbon-le-Château, et je demandai la cause de cette clameur : *Tiens! celui-là,* dit-elle à sa voisine, *d'où vient-il donc? Eh bien, quoi? vous ne savez pas qu'on travaille la marchandise aux prisons? Regardez dans le ruisseau.*

Le ruisseau était rouge; il n'y coulait que du sang. Ce sang était celui des malheureux qu'on égorgeait à la prison de l'Abbaye. A leurs

Digitized by Google

cris se mêlaient les cris féroces de leurs bourreaux, et la lueur que j'avais entrevue de la rue de Seine était produite par les torches dont s'étaient munis les égorgeurs, et par un feu de paille qu'ils avaient eu soin d'allumer pour éclairer leurs exploits.

Quoique fatigué de la course que je venais de faire, je retrouvai des jambes pour fuir cet effroyable spectacle, et je regagnai la rue de Grenelle, sans cesser d'être poursuivi par les cris des victimes et de leurs assassins.

Me sachant chez mon père depuis la veille, on était tranquille à mon sujet. Mais mon notaire et plusieurs de mes camarades, que je trouvai réunis, éprouvaient de vives inquiétudes à l'égard de l'un de nous, qui avait été commandé de garde pour ce jour-là, et dont le poste se trouvait précisément être celui de la prison de l'Abbaye. Il n'avait pas donné signe d'existence de toute la journée, et vainement on avait tenté à diverses reprises d'aborder ce poste pour se procurer de ses nouvelles. Nous ne le vîmes revenir que le lendemain matin.

Une grande jouissance lui avait été réservée, en compensation de toutes les horreurs dont il avait été le témoin obligé. Mondon (ainsi se nomme cet excellent jeune homme), en arrivant à son poste, dont il était sergent ou caporal, avait eu occasion de remarquer au nombre des détenus un des notaires de Paris chez lequel il avait précédemment travaillé. Je crois me rappeler que c'était M. de Mautort. Dès le commencement des massacres et au moment où ce dernier descendait avec plusieurs autres prisonniers pour comparaître devant l'espèce de tribunal qui venait d'être improvisé, Mondon eut la présence d'esprit et le bonheur de le soustraire à l'exécution d'un jugement prononcé d'avance, au moyen de son bonnet de police, dont il le coiffa, et de son sabre qu'il lui ajusta tant bien que mal sur les épaules, ne se réservant pour lui-même que sa giberne. Ainsi affublé, M. de Mautort parvint à passer le guichet. Une fois dans la rue, et avec l'aide de son libérateur qui, en raison du tremblement assez naturel de ses jambes, le soutenait de son bras, il fut sauvé.

III.

Nous voici parvenus à l'année 1793, date aux résonnances terribles, millésime qui semble tracé en chiffres de sang.

La guillotine règne en souveraine. Son image est partout. La mode, devenue jacobine, reproduit l'instrument fatal, le suspend aux oreilles des femmes et autour de leur cou, mêlant aux objets de parure le souvenir du couperet qui menace toutes les têtes.

Digitized by Google

Morice rapporte à ce sujet un fait relatif à Le Pelletier de Saint-Fargeau, qu'un garde du corps venait d'assassiner au Palais-Royal, chez un restaurant, la veille de l'exécution de Louis XVI, dont il avait voté la mort : « Le Pelletier de Saint-Fargeau demeurait à la place Vendôme. J'avais eu plusieurs occasions d'aller chez lui pour lui lire et lui faire signer des actes qui le concernaient. A chacune d'elles, mes yeux avaient été étonnés à la vue d'un bijou d'une singulière espèce qui décorait la cheminée de la pièce où il se tenait. A la place où l'on met ordinairement une pendule, on remarquait sous sa cage de verre un modèle des mieux perfectionnés, en acajou, de la guillotine et de tous ses accessoires. »

Notre clerc de notaire interrompait ses fonctions pour endosser l'uniforme de garde national, et accomplir un service que rendait de plus en plus pénible la domination des terroristes. Tant que l'élément pacifique et modéré avait composé cette milice, elle n'avait pas favorisé les désordres; mais elle était restée spectatrice des excès sans les réprimer. Elle devint elle-même l'armée de la démagogie, lorsque les progrès de la Terreur eurent assuré la prépondérance de la Commune.

Après la défaite de la Gironde, Hanriot, le farouche Hanriot, fut élu commandant par 9,000 gardes nationaux. Sur 90,000 hommes que comptait alors la garde nationale, 15,000 seulement avaient pris part au vote. Exemple frappant de l'empire qu'exercent les minorités en temps de révolution, grâce au découragement et à l'effroi du plus grand nombre !

Rebutés par les contacts repoussants qu'ils avaient à subir, bien des gens ne paraissaient plus dans les rangs qu'à l'occasion des prises d'armes décrétées par la Commune, et qui servaient à surveiller les suspects.

Les gardes nationaux recevaient 40 sols par jour ; ils étaient chargés des arrestations à domicile et du service des barrières, objets d'une attention continuelle de la part des argus révolutionnaires [1].

Morice se trouva deux fois de faction au Temple pendant le procès de Louis XVI, avec lequel venaient conférer Malesherbes et de Sèze, ses défenseurs. Il ne put apercevoir le malheureux

[1] *L'armée et la garde nationale*, par le baron Poisson.

Digitized by Google

roi, mais il fut involontairement témoin de sa mort. Par quelle circonstance? Il va nous le dire :

Le jour de son supplice, la compagnie de la garde nationale dont je faisais partie, ayant dû fournir comme toutes les autres un certain nombre de fusiliers pour assister à cette exécution et veiller à ce qu'elle se passât sans troubles, deux ou trois individus s'offrirent seuls de bonne volonté. Il fallut donc recourir au sort, et je fus du nombre de ceux qu'il désigna. Jamais encore je n'avais assisté à aucune espèce d'exécution. Ceux qui ont connaissance de mon caractère peuvent se faire une idée de l'effet que celle-ci dut produire sur moi. Je réussis d'abord à faire une assez bonne contenance; mais lorsque la victime fut montée sur l'échafaud, lorsqu'on lui eut enlevé l'habit dont elle était revêtue, il ne me fut plus possible d'y tenir davantage. Je me trouvai mal à perdre connaissance et ne revins à moi qu'au moyen de quelques gouttes d'eau-de-vie que l'un de mes camarades reçut des mains d'une cantinière qui se trouvait à deux pas de là, et qu'il parvint à me faire avaler. Tout était fini. Fort heureusement pour moi, je n'étais entouré que de personnes fort honnêtes qui, comme moi, ne se trouvaient pas là de gaieté de cœur.

On comprend l'émotion qui fit défaillir ce jeune homme de dix-sept ans à l'aspect de la victime royale qu'on immolait.

L'exécution de Louis XVI ouvre l'abime où ses ennemis tombent après lui. La chute des Girondins, dont la plupart avaient voté sa mort, suivit de près l'attentat du 21 janvier, justifiant le mot de Danton : « Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats. »

Le pouvoir glisse des mains de ces faibles que n'ont pu sauver les concessions à l'esprit révolutionnaire, et que la légende ne dérobera pas aux sévérités de l'Histoire.

Le 31 mai, date qui marque un nouveau triomphe du parti de la Montagne, Morice se retrouvait sous les armes, jouant, comme tant d'autres, son rôle de soldat malgré lui dans la journée qu'il retrace en ces termes :

Dès les premiers jours de mai 1793, la Convention nationale n'était plus qu'une espèce de mannequin que la Commune de Paris faisait mouvoir à son gré. C'était réellement la Commune qui gouvernait; elle était elle-même dominée par le club des Jacobins, et trouvait ses moyens d'exécution dans les comités révolutionnaires des quarante-huit sections de Paris, qu'elle faisait agir au doigt et à l'œil.

Digitized by Google

La Commune éprouvait-elle quelque résistance de la part des Girondins? Elle mettait en campagne des satellites qui s'annonçaient comme *pétitionnaires* et obtenaient facilement accès dans le sein de la Convention. Ennuyée du fréquent emploi de ces moyens, et craignant qu'ils ne finissent par s'user, elle se détermina à frapper un dernier coup. Le 31 mai fut arrêté et organisé.

Au point du jour, le tocsin se fit entendre; la générale battit dans toutes les sections et appela tous les habitants de Paris aux chefs-lieux de ses sections. Le notaire chez lequel je travaillais fut d'autant plus exact à se rendre avec toute sa maisonnée à l'appel que déjà il était fort mal noté sur l'album de notre comité révolutionnaire, celui du Bonnet-Rouge. Il ne resta à l'étude que le petit élève dont l'âge et la taille était une excuse valable, et que nous chargeâmes de recueillir des notes des personnes qui pourraient se présenter en notre absence.

Tous les hommes en état de marcher et de porter une arme eurent ordre de se réunir dans le jardin de l'hospice des Petites-Maisons, situé rue de Sèvres. On distribua aux uns des fusils, aux autres des piques ou des sabres. Quelques-uns même, à défaut de piques ou de sabres qui ne se trouvèrent pas en suffisante quantité, furent tout bonnement armés de bâtons, puis au pas accéléré et précédés de deux pièces de canon, mèches allumées, on nous fit marcher par le plus court chemin au jardin des Tuileries, où nous arrivâmes avant sept heures. La position que nous devions occuper, et qui n'avait été indiquée qu'au moment du départ aux officiers supérieurs chargés de nous conduire, était la terrasse du bord de l'eau. Ce poste n'était pas échauffé, attendu qu'il avait gelé à glace toute la nuit et qu'il gelait encore à l'heure où nous prîmes position.

Les autres terrasses de ce vaste jardin, les ponts qui l'avoisinaient, ainsi que la place du Carrousel, celle de la Concorde et une partie assez considérable des boulevards, furent presque au même moment, et comme par enchantement, encombrées de troupes armées comme nous l'étions. Les gens du métier évaluaient à plus de cent mille hommes la totalité de la force armée mise sur pied et conduite sur le terrain pour l'expédition projetée.

Quel était le but de cette expédition? Que venions-nous faire là? Telles étaient les questions que chacun de nous adressait à ceux dont la figure et la tournure inspiraient un peu de confiance, et aucun de nous n'était en état d'y répondre. Ce ne fut que deux ou trois jours après et par les journaux que nous eûmes le mot de l'énigme....

Qui pourrait croire que des mesures si bien prises, que tant de peines et de précautions pussent être en pure perte ce jour-là? En vain nous restâmes à grelotter sur notre malheureuse terrasse du

Digitized by Google

bord de l'eau, depuis sept heures du matin jusqu'à la nuit.... Telles ont été nos prouesses le 31 mai et le 2 juin 1793. Ainsi fut exécuté le parti girondin.

C'est encore comme garde national que nous revoyons Morice à la porte de la prison du Temple, où étaient renfermés Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, Louis XVII et Madame Royale, dont il contemple les infortunes d'un œil ému.

Je lui laisse reprendre son récit :

La première fois, cette porte resta ouverte une heure environ, et je pus les voir, le paravent qui, d'ordinaire, était intérieurement déployé devant cette porte se trouvant alors dérangé. L'officier municipal de service, ce jour-là, auprès de leurs personnes, avait une figure moins rébarbative que celles de ses collègues en général. Il semblait leur laisser autant de liberté que sa mission le lui permettait. Le dauphin, qui, à cette époque, avait plus de six ans [1], sautait et courait dans le court espace dont il lui était permis de disposer. Il vint près de moi et paraissait assez disposé à répondre aux avances que je lui faisais dans l'intention de lui procurer quelques distractions, lorsque Madame Élisabeth vint le prendre par la main pour le ramener dans l'intérieur de l'appartement.

On avait soin de choisir des fusils plus petits que ceux de calibre pour monter les factions de la tour du Temple, la voûte étant trop basse pour employer les autres. Celui qui m'avait été confié était, de plus, fort léger; il n'était point chargé, et j'avoue, à ma honte, que je ne me piquais pas d'une grande exactitude à remplir scrupuleusement les devoirs d'un soldat. Un livre à la main me paraissait beaucoup moins incommode qu'un fusil sur l'épaule, et c'était souvent de cette manière que je montais mes factions lorsque je pensais éviter les regards des officiers supérieurs. C'est ce que je faisais très paisiblement ce jour-là, lorsque le dauphin vint auprès de moi. Mon fusil qui reposait sur le mur paraissait fixer son attention; il n'osait pas y toucher et semblait en avoir grande envie. Je le lui offrais, lorsque sa tante vint le faire rentrer.

Aux douleurs de la captivité vint s'ajouter celle de la séparation qui tortura le cœur de la mère, en livrant l'enfant royal à la barbarie du cordonnier Simon. Le 3 juillet. par ordre de la Convention, Louis XVII fut arraché des bras de Marie-Antoinette que Morice avait entrevue avant cette cruelle épreuve. Il l'aper-

[1] Né en 1785, Louis XVII était alors âgé de huit ans.

Digitized by Google

çut encore, rue Saint-Honoré, lorsque l'on conduisait vers le lieu de son exécution cette Reine qui n'avait plus à perdre que la vie :

Elle avait la tête nue et ses cheveux avaient été coupés d'avance. Il lui en restait cependant assez sur le sommet pour qu'elle en fût incommodée par le vent qui les faisait voler dans ses yeux. Ses mains étaient liées derrière le dos, elle était obligée de secouer de temps en temps la tête pour les faire changer de place. A quelques pas de l'église de l'Assomption, où je m'étais rangé, au moment où la charrette y arrivait, le bourreau voulut une dernière fois lui rendre ce service; elle détourna la tête, en faisant un geste d'horreur.

Têtes royales et têtes plébéiennes tombent tour à tour, abattues par la Révolution, cette grande faucheuse. Marie-Antoinette avait péri sur l'échafaud le 16 octobre. Le 8 novembre suivant, on y voit monter Mme Roland. La républicaine subit le même sort que la Reine dont elle avait été l'ennemie.

Quand il fut attaché plus tard au ministère de la justice, Morice eut l'occasion de voir plusieurs fois Sanson, qui venait y recevoir des mandats pour toucher son funèbre salaire. Le célèbre bourreau raconta devant lui que les victimes les plus courageuses, sans excepter Charlotte Corday, « n'avaient pu se garantir d'un frisson, au moment de courber la tête sous le fer de la guillotine. Mme Roland, disait-il, en fut exempte. C'est la seule qui ait résisté à cette épreuve. »

Comment échapper à cette puissance hideuse qui s'appelle la Terreur? Véritable monstre, elle a partout des yeux pour voir, des oreilles pour écouter, des voix pour dénoncer, des bras pour atteindre.

Chaque quartier a ses inquisiteurs, ses comités révolutionnaires, remplis de jacobins ardents, d'hommes ignorants et fanatiques, choisis dans la lie du peuple.

Rien d'épouvantable, dit notre narrateur, comme celui de la section du Bonnet-Rouge, sous la verge duquel je me trouvais placé. La première question que son président adressait à celui qui était forcé de recourir à ce comité était celle-ci : *Qu'as-tu fait pour être pendu, si la contre-révolution arrivait?*

Ses membres étaient en grande partie d'anciens laquais qui s'étaient rendus les dénonciateurs de leurs maîtres, des forts de la halle, etc. Après le 9 thermidor, plusieurs d'entre eux furent poursuivis comme

Digitized by Google

voleurs et prévaricateurs, et condamnés à vingt ans de fers, après avoir figuré en place de Grève sur le tabouret. Le trait suivant pourra donner une idée de la moralité de ces messieurs et de leur humanité :

Mme de Fleury [1], dans un voyage qu'elle avait fait en Italie, quelques années avant la Révolution, y avait pris un domestique du nom de Tosi, et auquel elle accordait beaucoup de confiance. Cet homme l'avait suivie lors de son retour en France, et il n'était sorte de bontés que sa maîtresse n'eût pour lui. Les opinions exaltées de Tosi le firent bientôt remarquer, et il parvint à obtenir les honneurs du fauteuil dans le comité révolutionnaire de la section du Bonnet-Rouge.

Mme de Fleury, ayant été mise en état d'arrestation, crut pouvoir s'adresser à Tosi pour obtenir du comité la faveur de faire prendre chez elle un peu de linge et quelques vêtements dont elle avait besoin. Elle se détermina donc à lui écrire. Voici, mot pour mot, la réponse de Tosi à son ancienne maîtresse :

Je n'ai pas oublié, citoyenne, le tems où j'avais l'honneur de t'offrir le poing pour monter dans ta voiture. Le seul service que je sois disposé à te rendre présentement, c'est de t'offrir la main pour monter à la guillotine.

Cette lettre fut déposée au greffe du tribunal criminel. Elle a été lue en plein tribunal. C'est là que j'en ai entendu la lecture.

Mme de Fleury comparut devant le tribunal révolutionnaire et fut exécutée le 7 thermidor 1794 [2], deux jours avant la chute de Robespierre.

IV.

Nous avons laissé le notaire dans son étude. Les terroristes l'épiaient depuis longtemps. On vint un jour l'arrêter et le conduire en prison.

Ses opinions, dit son clerc, étaient tellement connues pour être en opposition avec celles de nos régénérateurs, que je suis encore à concevoir comment il a pu parvenir à conserver sa tête. Il est à croire que ce n'aura été qu'aux dépens de sa bourse, que l'on savait bien garnie. Jamais il ne s'est expliqué à cet égard. Il fut renvoyé chez lui sous la surveillance d'un gendarme, qui devint bientôt suspect au comité révolutionnaire, attendu qu'il n'était pas de leur choix. On lui subs-

[1] Élisabeth-Perrette Dubois, veuve de l'avocat général Joly de Fleury.
[2] H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. V, p. 14.

Digitized by Google

titua un honnête sans-culotte, parfaitement à la hauteur des circonstances, dont on doubla le salaire, aux dépens du surveillé.

L'arrestation de M. Denis de Villières désorganisa son étude. Morice, qui en faisait partie, était déjà suspect à ce titre. Il avait, en outre, demandé au Comité de sûreté générale la mise en liberté de plusieurs prisonniers de sa connaissance, au moyen d'une pétition rédigée par lui, et attribuée au notaire dont elle avait motivé la détention. Il se décida à quitter le faubourg Saint-Germain, qu'il habitait, pour aller occuper rue de Richelieu, en face de la rue de Ménard, un petit logement où il eut le bonheur d'échapper aux poursuites dirigées contre lui.

Il se serait trouvé sans ressources, si un de ses amis ne lui avait proposé un emploi dans les bureaux du Comité de salut public. Il accepta, suivant le conseil que lui donna M. Denis de Villières.

Le Comité de salut public siégeait dans les petits appartements du Roi aux Tuileries, protégé par de nombreux corps de garde. Les bureaux formaient autour de lui une seconde enceinte. Des canons, placés aux portes extérieures, en défendaient l'entrée. On se rendait par un long et sombre corridor aux antichambres, d'où l'on pénétrait dans les salons que s'étaient attribués les décemvirs. Ils étaient meublés avec magnificence, et de superbes tapis des Gobelins s'étalaient sous les pieds de ces farouches démocrates.

Le Comité se réunissait à dix heures du soir ; mais il était représenté en permanence par un membre. L'antichambre était assiégée par les députés de la Convention qui venaient solliciter Robespierre et attendre son passage comme celui d'un souverain [1].

Voilà donc Morice introduit dans les bureaux du terrible Comité d'où dépendent des milliers d'existences. Le 5 janvier 1794, il commence des fonctions qu'il remplit à contre-cœur, regrettant amèrement la paisible étude, où il aspire à retourner en des temps meilleurs. Comme il a été pris d'abord à l'essai, on lui fait rayer pendant quinze jours du papier destiné à des états qui ne furent jamais dressés. C'est l'épreuve subie par tous les candidats. Morice s'y soumet comme ses pré-

[1] C.-A. Dauban, *Paris en 1794 et en 1795*, p. 497.

Digitized by Google

décesseurs, et il convient que les autres travaux dont il fut chargé, ainsi que ses collègues, ne furent guère plus utiles à la patrie.

De la table où il est assis, il observe les figures, les caractères, et nous décrit l'étrange milieu ou s'écoulent désormais ses journées :

Le bureau auquel je fus attaché était composé d'une manière vraiment singulière. Nous étions une trentaine environ de commis, et à l'exception de trois ou quatre qui avaient quelques idées d'administration, le reste, à commencer par moi, qui cependant passais pour un aigle, par cela seul qu'on me supposait de force à écrire couramment sous la dictée, n'en connaissait pas même les premiers éléments. On y voyait une ancienne basse de l'Opéra à côté d'un homme de lettres, un garçon perruquier à côté d'un grand vicaire, un professeur d'histoire à côté d'un dentiste....

Le chef, qui se nommait Bégnou, et qui paraissait être dans l'intimité des principaux membres du Comité, était un original d'une espèce particulière. Aux formes les plus dures et les plus rebutantes, il opposait un excellent cœur et un désintéressement à toute épreuve. Patriote au delà de toute expression, patriote, dis-je, tel qu'il fallait paraître ou affecter de l'être à cette époque, il ne manquait pas le spectacle d'une exécution sur la place de la Révolution, y applaudissait, tandis que, d'un autre côté, il sauvait en secret autant de malheureux que le crédit dont il jouissait le lui permettait.

J'étais parvenu, par mon assiduité et mon exactitude, à capter ses bonnes grâces. Ayant remarqué un jour quelques traces de soucis sur ma figure, et m'en ayant demandé la cause, je lui avouai que dans la crainte de me compromettre, je n'avais pas osé me charger de la pétition d'un détenu qui sollicitait un simple sursis à sa translation de la prison, où il avait été écroué, au tribunal révolutionnaire. Il s'emporta contre moi, lorsque je lui déclinai le nom et la qualité de la personne à laquelle on m'avait prié de m'intéresser, me traita, ainsi qu'elle, de contre-révolutionnaire, d'agent de Pitt et de Cobourg, et le soir même, avant la sortie du bureau, m'apporta en grondant, non le sursis, mais un ordre de mise en liberté.

Notre bureau était situé aux Tuileries, dans les appartements que Louis XVI avait occupés. La table sur laquelle je travaillais était appuyée contre cette armoire dans laquelle avaient été trouvés les papiers qui servirent, en partie, de base à son jugement. C'est dans cette armoire que je déposais mon chapeau, mes gants. Assez grossièrement construite, elle était dans un petit cabinet de garde-robe, attenant à l'alcôve de la chambre à coucher. Elle consistait en un trou

Digitized by Google

pratiqué dans l'épaisseur du mur, de huit à neuf pouces de profondeur sur deux pieds environ de hauteur, et quinze pouces de largeur. La porte seule était en fer. Un panneau de la boiserie, qui s'enlevait à volonté, la masquait assez adroitement.

Cette armoire avait été confectionnée, avant le 10 août, par Louis XVI lui-même, aidé de Gamain, serrurier de Versailles, dont il avait pris des leçons et avec lequel il travaillait pendant des heures. On raconte que cet homme, étonné de voir son souverain montrer des goûts si peu dignes de son rang, lui aurait dit un jour : « Sire, quand les rois s'occupent des ouvrages du peuple, le peuple s'empare des fonctions des rois. »

Parole profondément vraie, mais qui n'a peut-être pas été dite. On sait que Gamain, objet des bontés de Louis XVI, trahit sa confiance en révélant l'existence de l'armoire de fer. Il ne recula pas devant la calomnie, et accusa le Roi d'avoir voulu l'empoisonner, calomnie intéressée, qui devait lui mériter la faveur du parti révolutionnaire, dont il espérait attirer ainsi l'attention sur la misère où il était tombé.

Le poison administré en 1792 aurait été bien lent, puisque Gamain ne mourut qu'en 1795, un an après le décret de la Convention qui lui accordait une pension. Naturellement faible, sa santé s'était altérée sous l'empire des frayeurs qu'il avait éprouvées pendant la Révolution et du chagrin que lui avait causé sa ruine. Aucun de ceux qui l'avaient connu à Versailles ne croyait à son empoisonnement [1].

Morice a le tort d'ajouter foi à ces bruits calomnieux. Il ne va pas jusqu'à accuser Louis XVI d'un crime dont il était incapable ; mais ses soupçons se portent injustement sur l'entourage du Roi, et il subit l'influence de ses relations de famille, une tante de sa femme ayant épousé Gamain.

Le bureau dont il faisait partie était intitulé « bureau de la surveillance de l'exécution des lois révolutionnaires. »

Chacun de nous, dit-il, avait un bonnet de laine rouge, fixé par un clou ou par une épingle à l'endroit le plus en évidence de son serre-papier, et il est à croire que l'on n'attendait que le moment de mettre

[1] Voir Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, t. V, p. 531-543, et J.-A. le Roi, *Récit des journées des 5 et 6 octobre 1789 à Versailles*, suivi de *Louis XVI et le serrurier Gamain*, 1867, in-12.

Digitized by Google

à l'épreuve le dévouement dont le symbole du patriotisme le plus éprouvé devait être un sûr garant.

Rien n'était plus facile que de se procurer un bonnet rouge; mais ce qui n'était pas aussi facile, c'était l'obtention d'un certificat de civisme, et ce certificat était de rigueur. La délivrance de nos cartes d'entrée dans les bureaux ne se faisait que sur l'exhibition de ce maudit certificat, que je ne pus jamais parvenir à obtenir. Je n'avais pas été plus heureux lorsque j'avais réclamé une simple carte de sûreté. Cette dernière ne m'a été expédiée que bien longtemps après, sur un ordre du ministre de la police, lorsque je fus attaché à ce ministère.

Pour les certificats de civisme, on exigeait l'attache de plusieurs sans-culottes dont le civisme fût de notoriété publique. Il fallait, de plus, passer, tant au comité révolutionnaire qu'en pleine assemblée de section, par plusieurs scrutins épuratoires que précédait de plusieurs jours une affiche de la demande du certificat, à la porte du lieu des séances de l'assemblée de section. Je m'étais hasardé à présenter ma petite requête; mais la veille où je devais subir l'épreuve d'un premier scrutin épuratoire, je fus charitablement averti que l'un de mes *parrains*, celui précisément sur lequel je comptais le plus, comme ayant le plus de crédit, avait biffé sa signature au bas de l'attestation de civisme qui se trouvait en marge de ma pétition. Je pris donc le sage parti de renoncer à mes prétentions.

Le chef de mon bureau qui, comme je l'ai dit, m'avait pris en amitié, vint encore à mon aide dans cette circonstance. Il parvint à me faire exempter de cette formalité. Je lui dus non seulement la délivrance d'une carte d'entrée dans les bureaux, mais même celle de secrétaire-commis de la Convention nationale, et ces cartes valaient toutes les cartes de sûreté, tous les certificats de civisme que j'aurais pu présenter.

Le hasard rendit Morice témoin des orageuses discussions où les défiances, les rivalités, les dissensions des jacobins éclatèrent avec violence. Écoutons son récit de la dernière séance du Comité de salut public à laquelle ait assisté Robespierre, peu de jours avant le 9 thermidor :

Depuis plusieurs semaines, Robespierre ne paraissait plus au Comité de salut public. En son absence, Couthon le remplaçait ordinairement au fauteuil. Les membres du Comité se réunissaient le matin, entre neuf heures et dix heures, jusqu'à l'ouverture de la séance de la Convention. Ils s'assemblaient de nouveau le soir, vers dix heures. Cette dernière séance se prolongeait assez souvent jusqu'à deux et

Digitized by Google

même trois heures de la nuit. Quelquefois, aussi, ils se réunissaient immédiatement après la séance de la Convention. Pour les séances de nuit, les divers bureaux du comité fournissaient alternativement un de leurs employés, qui était tenu d'y passer tout le temps de leur durée. L'employé de garde expédiait les dépêches qui ne souffraient aucun retard. La pièce où il se tenait était mitoyenne de celles où siégeaient les membres du comité, et quoique le mur qui séparait les deux pièces fût fort épais, pour peu qu'ils parlassent un peu haut, l'employé pouvait les entendre très facilement.

Trois ou quatre jours au plus avant le 9 thermidor, Robespierre qui, comme je viens de le dire, n'assistait plus aux séances du comité, s'avisa de s'y présenter au moment où on l'y attendait le moins. Je me trouvais de garde cette nuit-là. Couthon, qui présidait, mit autant d'empressement que son infirmité le lui permettait [1] à lui céder le fauteuil, et, après les civilités d'usage, après quelques reproches obligeants sur la longue absence qu'il avait faite, civilités auxquelles il répondit avec assez de froideur, l'un de ses collègues, je crois que ce fut Couthon, lui fit de bouche une analyse succincte de ce qui avait été fait en son absence. Quand il en vint à celle de quelques dépêches importantes, récemment arrivées de l'armée, Robespierre manifesta de l'étonnement, de l'humeur même, de ce qu'on s'était permis de les décacheter, lui absent. Un moment de silence succéda à cette observation. Robespierre l'ayant réitérée avec aigreur, un membre (je ne me rappelle plus si ce fut Billaud-Varennes ou Collot d'Herbois) perdit patience, et lui dit avec vivacité qu'il n'eût tenu qu'à lui d'en prendre plus tôt connaissance, en mettant plus d'exactitude à se rendre à son poste, que les affaires de la République ne devaient pas souffrir de l'inexactitude ou du caprice de l'un des membres du comité. Robespierre riposta par quelques paroles piquantes. Couthon, le seul des amis, je crois, que Robespierre, en l'absence de Saint-Just, pût encore compter au Comité, lui fit observer qu'avant l'ouverture des dépêches il avait attendu que les membres fussent à peu près au complet; qu'il ne s'était permis de les décacheter qu'après avoir consulté ses collègues, et que l'unanimité s'étant prononcée pour que l'ouverture et la lecture eussent lieu à l'instant même, il n'avait pu se dispenser de satisfaire à cette décision.

Robespierre reprenait la parole. Il fut longuement interrompu par Collot d'Herbois, dont je reconnus parfaitement la voix, et qui commença par reprocher à Couthon les ménagements dont il venait d'user. Ensuite, s'adressant à Robespierre, il lui reprocha le ton que depuis

[1] Il avait les jambes paralysées.

Digitized by Google

un certain temps il se permettait de prendre avec ses collègues, les airs qu'il se donnait à leur égard, l'empire qu'il semblait avoir l'intention de s'arroger sur eux. Puis, frappant avec force sur le bureau, il lui déclara que, quant à lui, il n'était nullement disposé à supporter davantage ce ton, ces airs de supériorité, ni à se soumettre à son empire. La plupart des autres membres firent à la fois une semblable déclaration. Alors s'éleva un vacarme que je ne saurais rendre, et qui me fit craindre que des gros mots on n'en vînt aux voies de fait. Je n'entendis plus que des trépignements de pieds, que le bruit des sièges qui se heurtaient les uns contre les autres, mêlé à celui des coups de poing dont le malheureux bureau retentissait de temps à autre.

L'ordre ne se rétablit que graduellement, et même assez longtemps après que Robespierre eût pris le parti de quitter la salle, les yeux étincelants de colère et proférant des menaces contre tous les membres présents, menaces que j'entendis seul, attendu que contre son habitude et celle de ses collègues, il effectua sa retraite par la pièce où je me tenais, la porte par laquelle ils entraient ordinairement donnant sur un petit escalier qui ne servait qu'à eux. En sortant, il ouvrit et referma ma porte avec tant de violence que l'une des vis de la serrure se détacha et sauta au milieu de la chambre.

A moins de me boucher les oreilles, ce dont je n'étais nullement tenté, ainsi qu'on doit le présumer, il m'eût été difficile de ne pas entendre cette discussion. J'avoue que je lui prêtai, au contraire, la plus grande attention. J'ai pensé plus d'une fois depuis aux résultats qu'elle aurait pu avoir pour moi-même, si la réflexion fût venue à ces messieurs qu'ils avaient eu un témoin de leurs scandaleux débats.

Ces violences étaient les dernières convulsions du régime qui allait finir. Le dénouement approchait, et le 9 thermidor devait marquer, dans l'histoire de la Révolution, une de ces dates fameuses et retentissantes comme les époques qu'elles ressuscitent d'un mot, par une évocation magique.

Le soleil qui se leva sur Paris annonçait une brûlante journée, semblable à celles qui se succédaient depuis le commencement du mois. Le thermomètre ne descendit jamais au-dessous de dix-huit degrés, aux heures les plus fraîches de la nuit, et la chaleur fit périr des hommes et des animaux [1].

Dès le matin du 9 thermidor, l'agitation était dans tous les esprits. Paris avait la fièvre. Pressentant de graves événements,

[1] Dauban, *Paris en 1794 et en 1795*, p. 447.

Digitized by Google

et convaincus que la Convention serait pour eux un lieu de refuge, les députés s'étaient rendus avec une exactitude inaccoutumée aux Tuileries, où se tenaient les séances, dans ce château d'où la royauté s'était retirée le 10 août, et dont une nouvelle Commune de Paris devait livrer aux flammes les murs tant de fois battus par l'insurrection populaire.

Les conventionnels étaient à leurs places à dix heures [1]. Robespierre, poudré avec soin et mis avec une recherche particulière, portait l'habit de soie violet et la culotte de nankin qu'on lui avait vus à la fête de l'Être suprême. Moins de deux mois auparavant, il avait été élu président de la Convention par l'unanimité des votants, qu'aucun autre n'avait jamais obtenue. Il avait atteint l'apogée de la puissance. Ses ennemis étaient abattus. La guillotine l'avait délivré de Danton. Hoche était en prison. La plus effrayante inquisition régnait sur la France, dénonçant et poursuivant les suspects. La peur asservissait les âmes, et la délation, érigée en système de gouvernement, était devenue un moyen de se sauver en perdant les autres.

La Convention rampait aux pieds du tyran que le soupçon suivait partout, et elle avait voté, le 8 mai 1794, une loi faisant du Comité de salut public l'arbitre suprême de l'État. Maître de ce comité, Robespierre possédait ainsi un pouvoir sans limites, menaçant jusqu'à ceux qui l'avaient édifié [2].

La Terreur se retournait contre les terroristes. Personne ne pouvait plus se croire en sûreté. Soixante députés n'osaient passer la nuit chez eux, et craignaient sans cesse d'être arrêtés. La suprématie de Robespierre se dressait contre ses propres amis et inquiétait maintenant ses complices. Il fallait tuer le monstre ou être dévoré par lui.

La lutte s'engagea dans cette mémorable séance de la Convention, commencée à midi, et qui décida du sort de la France. Morice s'y trouvait en spectateur, et il peint l'aspect de Paris pendant ces émouvantes péripéties d'une journée dont les événements se succèdent comme les actes d'une tragédie :

Ma carte de secrétaire-commis de la Convention me facilitait,

[1] Barère, *Mémoires*, t. II, p. 218.

[2] *La politique de Robespierre*, par A. Sorel. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1889.

Digitized by Google

comme à ceux qui en possédaient de semblables, l'entrée de la salle d'assemblée. Il suffisait, pour nous en faire ouvrir les portes, d'en faire l'exhibition, muni d'un portefeuille sous le bras ou de quelques papiers à la main. Nous ne manquâmes pas, comme on doit le présumer, d'user de cette faculté....

Bien avant l'ouverture de la séance du 9 thermidor, les tribunes étaient encombrées de curieux. On y distinguait en grand nombre les recrues promises à Robespierre au club des Jacobins, dans la séance de la dernière nuit. Elles étaient faciles à reconnaître au négligé de leur toilette, aux bonnets rouges dont leurs têtes étaient affublées, aux longues cannes à sabre qui reposaient entre les jambes de la plupart, et aux bâtons dont les autres étaient armés.

Robespierre n'était entré dans la salle des séances que des derniers. Au lieu de cette sérénité, de cette confiance en ses forces qu'il montrait d'ordinaire, dès les premières phrases de la réponse de Tallien à Saint-Just, sa figure s'était décomposée ; de blême qu'elle était naturellement, dans le cours de l'allocution, elle passa alternativement du blanc au rouge, et du rouge au blanc. Dans le peu de paroles que sa voix criarde put laisser échapper comme dans toute sa contenance, il ne montra plus que de l'hésitation et même de la lâcheté.

Rien de plaisant comme les visages et la contenance de certains membres de la Convention, qui n'osaient se prononcer, dans la crainte de se compromettre, et qui faisaient de vains efforts pour conserver une attitude calme. Il faut convenir aussi que leur position était embarrassante. Le décret d'accusation contre Robespierre, Saint-Just et Lebas était bien rendu ; leur arrestation même avait été effectuée ; mais on avait bientôt appris qu'ils avaient trouvé le moyen de s'y soustraire lors de leur translation à la prison du Luxembourg, où l'ordre avait été donné de les conduire ; qu'ils avaient été demander l'hospitalité à la Commune, et y avaient été accueillis avec un empressement, un enthousiasme, qui n'étaient rien moins que rassurants pour les pauvres trembleurs. La garde destinée à défendre la représentation nationale était, il est vrai, sous les armes, et au grand complet ; mais loin de les rassurer, la moralité bien connue de cette garde qui, d'ailleurs, n'avait jamais vu le feu, ajoutait à leurs craintes. Ils connaissaient sa composition ; ils savaient, à n'en pas douter, que les chefs, comme les subalternes, étaient pour la plupart les créatures de Robespierre ou de ses affidés. Quant à ceux qui, dans cette circonstance, jouèrent leur *va-tout*, pénétrés de cette vérité que de leur énergie dépendait leur existence, impossible à eux de reculer, de regarder même en arrière. Aussi se préparèrent-ils à faire tête à l'orage. La séance fut suspendue et sa reprise ajournée à une heure du soir.

Digitized by Google

En attendant la reprise de la séance de la Convention, je profitai du temps que j'avais devant moi pour faire un tour dans différents quartiers de la capitale et m'assurer par mes propres yeux de l'effet qu'avaient produit sur la population les événements de la matinée.

Je me rendis d'abord au Palais-Royal. On sait que son jardin était le principal foyer des émeutes et des insurrections. J'espérais y apprendre quelques nouvelles ; mais il était presque désert au moment où j'y entrai. Deux ou trois petits groupes seulement, composés de sept à huit personnes au plus, stationnaient, l'un devant le café de Foy, l'autre devant ceux de Chartres et du Caveau. On y causait très paisiblement, et tout ce que je pus y recueillir fut que l'Hôtel de ville était le rendez-vous général des insurgés. Je pris donc ma course de ce côté, et revins sur mes pas pour arriver à la place de Grève par les quais. En longeant la galerie du côté du café de Foy, je remarquai que la plupart des boutiques n'étaient qu'à moitié ouvertes ; l'inquiétude était peinte sur les visages des marchands, dont beaucoup étaient en observation sur le pas de leur porte.

Je fis assez lestement le trajet jusqu'au pont Notre-Dame ; mais là et à partir du pont au Change, force me fut de ralentir le pas, vu l'affluence des allants et venants, qui obstruait déjà cette partie des quais. Ce ne fut pas sans peine que j'arrivai enfin à la place de Grève, et ce ne fut qu'à force de patience et après avoir été bousculé de toutes les manières que je parvins enfin au milieu de la place. Il me fut impossible de pousser plus loin, de gagner les marches de l'Hôtel de ville, que je m'étais proposé d'atteindre. De temps à autre une évolution des artilleurs ou des autres troupes armées forçait les curieux, dont je faisais partie, à se rejeter brusquement en arrière sur ceux qui les suivaient. D'un autre côté, de nouveaux renforts, qui arrivaient des sections ou des députations de comités révolutionnaires, qui se succédaient d'instants en instants, les rejetaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Que l'on ajoute à cette bagarre le bruit de plusieurs milliers de voix discordantes qui criaient à la fois, les unes : *Vive Robespierre !* d'autres : *A bas la Convention ! Mort à la Convention !* de quelques-uns aussi qui demandaient que Robespierre parût à une fenêtre de l'Hôtel de ville, dans l'intention probablement de s'assurer si sa délivrance était bien réelle, et l'on pourra se faire une idée de l'effroyable charivari dont les oreilles étaient assourdies. J'en eus bientôt assez.

Mon but était en grande partie rempli, l'excursion que je venais de faire n'ayant eu d'autre objet que de m'assurer des dispositions de ce ramassis de brigands. J'en avais vu et entendu assez pour être convaincu qu'elles n'étaient rien moins qu'amicales. J'éprouvai autant de difficulté à me dépêtrer de la place de Grève que j'en avais eu à l'aborder.

Digitized by Google

Il s'en fallait de beaucoup que l'heure de retourner à la Convention fût prête à sonner. Je profitai donc du temps qui me restait pour faire un tour à ma section, la fameuse section du Bonnet-Rouge, et voir ce qui s'y passait. A l'exemple des autres sections, elle s'était déclarée en permanence.

Quelques habitués formaient un groupe dans la cour qui précédait la salle de l'assemblée (l'église de l'ancien couvent des Prémontrés de la rue de Sèvres). Ils paraissaient s'entretenir à voix basse des événements de la matinée. La salle était assez garnie ; mais le bureau et la tribune étaient vides, les meneurs étant en conférence avec les membres du comité révolutionnaire qui se rassemblaient dans un local voisin. On attendait avec impatience le retour d'une députation que ce comité avait envoyée à la Commune. Ainsi que j'avais eu l'occasion de le remarquer dans le groupe de la cour, je vis là bien des visages allongés sur lesquels l'inquiétude et l'irrésolution étaient empreintes ; mais la plus grande tranquillité y régnait alors. Le moment de retourner à la Convention approchant, je ne pus y rester que quelques instants, malgré le désir que j'aurais eu d'entendre le rapport de la députation.

Lorsque j'arrivai aux Tuileries, la salle de la Convention n'était pas encore entièrement garnie, et la séance n'était pas reprise. Les membres s'entretenaient entre eux. Plusieurs se promenaient en long et en large, bras dessus bras dessous, dans la partie ordinairement vide de la salle qui sépare les banquettes des députés du bureau du président et des secrétaires.

L'ennui commençait à me gagner et je regrettais d'être revenu de si bonne heure, lorsque Collot d'Herbois, président, arriva pour reprendre le fauteuil qu'occupait en son absence Robert Lindet. Chacun se leva ; beaucoup de membres s'empressèrent d'aller à sa rencontre pour avoir des nouvelles. A en juger par les traits de sa figure, qui cependant conservaient du calme et même de l'*assurance*, ces nouvelles ne paraissaient pas devoir être des plus *rassurantes*.

Collot d'Herbois, sans répondre aux questions particulières, monta à sa place, et lorsque chaque membre eut repris la sienne, il adressa à l'assemblée ce discours que tout le monde connaît ou peut connaître, dans lequel il annonçait que les rebelles environnaient l'enceinte de l'assemblée, que toutes ses issues, ainsi que celles des Comités de salut public et de sûreté générale, étaient déjà en leur pouvoir, que déjà les portes du dernier de ces comités étaient forcées, enfin que le moment semblait arrivé pour les représentants de la nation de tenir le serment que chacun d'eux avait fait de *mourir s'il le fallait sur sa chaise curule*.

Il proposa de renouveler ce serment, puis après avoir invité les

Digitized by Google

citoyens qui remplissaient les tribunes à se retirer dans leurs sections respectives, il termina ainsi :

Quant à moi, mes chers collègues, ma présence ne pouvant plus être d'aucune utilité au Comité de salut public, je viens me réunir à vous, résolu que je suis à partager votre sort.

Connaissant les antécédents de Collot d'Herbois comme je les connaissais, je n'étais guère disposé à l'admiration pour lui.... Je ne pense pas qu'on puisse me soupçonner de partialité en sa faveur; mais je lui dois cette justice de convenir qu'il eut dans ce moment un beau mouvement oratoire. Je doute qu'il ait jamais obtenu, sur aucun des théâtres où il exerça son ancienne profession de comédien, des applaudissements mieux mérités.

L'effet que produisit le peu de mots qu'il venait de prononcer fut tel qu'en un clin d'œil les tribunes furent vides. Il n'eut pas besoin de réitérer son invitation. Quant à moi, qui, au moyen de la carte dont j'étais porteur, m'étais audacieusement placé dans les rangs des membres de l'assemblée, comme ce poste n'était pas le mien et que je n'avais fait aucun serment d'y attendre la mort, si le salut de la patrie l'exigeait, quelque honorable, quelque méritoire qu'il pût être de partager un si beau sort, je crus plus prudent de prendre pour moi-même l'invitation du président aux citoyens des tribunes.

Ce que Collot d'Herbois avait dit était exact. La Convention était bloquée du côté du jardin comme du côté des cours; toutes les issues étaient au pouvoir des rebelles. Il est à croire que pour se rendre du Comité de salut public à la salle des séances de la Convention, Collot d'Herbois avait été obligé de faire le trajet par un passage souterrain qui existait et qui existe, je crois, encore au château des Tuileries. Ce passage était destiné à faciliter le service des hommes de peine et des gens attachés aux cuisines.

Il était clair que les dispositions hostiles remarquées naguère par moi à la place de Grève avaient été suivies d'une prompte exécution. Lors de mon retour à la Convention, les canons destinés à sa défense étaient braqués contre le Carrousel. Lorsque j'en sortis, ces mêmes canons étaient retournés et menaçaient les murs ainsi que les portes de la salle des séances. Les canonniers étaient à leurs pièces, les mèches allumées.

J'eus beaucoup de peine à m'esquiver à travers les hommes armés, tant à pied qu'à cheval, qui encombraient la place du Petit Carrousel, devant la porte du Comité de sûreté générale. Ce comité occupait l'hôtel de Brionne, situé dans l'une des cours des Tuileries, du côté de la rue de l'Échelle. Les portes avaient été enfoncées et la cour était remplie de cavaliers, à la tête desquels était déjà Hanriot, qui y avait été conduit lors de son arrestation et que l'on venait de délivrer.

Digitized by Google

Il était quatre heures lorsque Legendre porta la main sur le tyran dont la puissance s'écroulait sous le poids des crimes, et tombait pour ne plus se relever. Ancien boucher, Legendre s'était montré démagogue exalté. Il avait sur les mains le sang de Louis XVI, dont il avait voté la mort à la Convention, et c'est lui qui, le 10 août, avait présenté le bonnet rouge que mit sur sa tête l'infortuné monarque.

Épris d'une célèbre actrice, Mlle Contat, qui avait gardé un souvenir reconnaissant de Marie-Antoinette, il voulut mériter son cœur en sauvant des proscrits. L'amour le convertit à la pitié comme il arma Tallien contre Robespierre.

La Terreur avait immolé la femme et l'enfant. La femme se vengeait de la Terreur, et triomphait de ceux qui l'avaient faite.

Quel spectacle que celui de ces hommes précipités du pouvoir où les avait élevés leur criminelle audace ! Dumas, président du tribunal révolutionnaire, est saisi sur son siège, et n'a pas le temps d'achever des sentences iniques. Fouquier-Tinville, anxieux, voit partir les dernières charrettes, emportant quarante-cinq condamnés que la pitié publique ne peut arracher à la férocité d'Hanriot.

Enfermé avec Saint-Just, Couthon, Robespierre le jeune et Lebas, aux Tuileries, dans une des salles du pavillon de la Liberté où se tenait le Comité de sûreté générale, Maximilien Robespierre avait été conduit à sept heures du soir au Luxembourg, puis renvoyé à l'Hôtel de ville, où il entra vers onze heures.

On jouait alors au Théâtre-Français, appelé théâtre de la République, *Epicharis et Néron*, tragédie de Legouvé. Les allusions étaient saisies avec transports, et des applaudissements frénétiques accueillaient des vers comme ceux-ci :

> Tremble, tremble, Néron ; ton empire est passé !....
> Me voilà seul, portant la haine universelle....

Et la représentation, soulevant l'enthousiasme de la salle, se prolongeait jusqu'à une heure du matin.

A deux heures et demie, Robespierre, toujours prisonnier à l'Hôtel de ville, se préparait à adresser un suprême appel à la section des Piques, dont il connaissait le dévouement. Il avait commencé de signer les deux premières lettres de son nom lorsqu'un grand tumulte se fit entendre.

Digitized by Google

Robespierre essaya-t-il de se donner la mort? Fut-il atteint par le coup de pistolet d'un gendarme, comme on le croit généralement? On ne saurait rien affirmer avec certitude. Le trouble et la confusion qui règnent dans les événements du 9 thermidor expliquent la contrâdiction des récits [1].

Les incidents disparaissent dans l'acte final: l'écrasement des hommes de sang. Robespierre, la mâchoire fracassée, couvert d'imprécations et ne pouvant pas encore mourir; son frère, étendu sur le pavé où il est tombé, en se jetant par la fenêtre; Hanriot, réfugié dans un égout; Lebas, échappant par le suicide au sort qui attend ces criminels, c'est ainsi que finit la Terreur. Ainsi s'écroule le système monstrueux, fondé sur la délation et la peur.

On dit qu'un patriote apercevant Robespierre ensanglanté, le regarda fixement et s'écria : « Robespierre, il est un Être suprême! »

Douze sectionnaires le saisissent, les uns par les pieds, les autres par la tête et les bras. Ceux qui le portaient par les pieds recommandaient aux autres de tenir la tête haute, « car, disaient-ils, il n'est pas encore mort; il est encore tout chaud. »

On le conduit ainsi au pavillon de Flore, au pied du grand escalier qui mène aux salles du Comité de salut public. On le monte à trois heures et demie du matin dans la salle des séances, et on l'étend sur une table recouverte d'un tapis vert. Il avait tenu constamment son bras droit sur son visage, comme pour le cacher à ses ennemis et se cacher à lui-même l'humiliation de la défaite. Ses vêtements en désordre étaient souillés de sang. Ses traits étaient contractés par la colère et la souffrance. Parfois, il paraissait dormir.

Ses mains, qui s'étaient détachées de sa figure, rencontrèrent sur la table un sac de peau dont il se servit pour étancher son sang. Ce sac portait l'adresse et le nom d'un marchand avec l'enseigne : *Au grand monarque*. Étrange ironie des choses! Tout était leçon et châtiment. Tout contribuait à humilier et à désespérer celui qui avait exercé la souveraineté du crime.

Si la nuit du 9 au 10 thermidor fut laborieuse pour la Convention,

[1] Voir *la Révolution de thermidor*, par Ch. d'Héricault.

Digitized by Google

écrit Morice, elle parut bien longue à la population parisienne ; l'inquiétude, bien plus encore que le bruit du tambour et le tintement du tocsin qui ne cessaient de se faire entendre, ne permit guère qu'à l'enfance de se livrer au sommeil. Le jour parut enfin, et l'on commença à se reconnaître.

Ceux que la frayeur ou d'autres causes avaient retenus chez eux apprirent de bonne heure la défaite de Robespierre et de ses partisans. A peine purent-ils y croire, et ce ne fut d'abord qu'en tremblant que les premiers se hasardèrent à sortir de leurs maisons, beaucoup même de leurs cachettes. Mais peu à peu, la sécurité qu'ils remarquèrent sur les figures des personnes qui circulaient dans les rues ramena la leur. On osa s'aborder, se questionner, ce que l'on n'osait plus depuis longtemps. Et quand tous les doutes eurent été dissipés, ce fut une allégresse, un délire, qu'il serait difficile de peindre.

En sa qualité d'employé dans les bureaux du Comité de salut public, Morice pénétra dans la salle où gisait Robespierre, qu'il aperçut « la tête et une partie de la figure enveloppée de serviettes teintes de sang. » Il vit aussi Couthon couché sur une civière, et reconnut Gobeau, membre du conseil général de la Commune, un des meneurs les plus actifs de la section du Bonnet rouge.

Je les accompagnai, dit-il, à leur retour, curieux que j'étais de voir pour la dernière fois Saint-Just et de m'assurer si, dans le nombre de leurs compagnons d'infortune, je ne retrouverais pas quelques autres figures de ma connaissance. Je n'en distinguai aucune. Il m'avait encore fallu recourir à ma carte pour satisfaire ma curiosité. Dans la crainte de nouvelles tentatives de délivrance, les ordres les plus sévères avaient été donnés de ne laisser entrer que les membres et les employés de la Convention, porteurs de leurs médailles ou de leurs cartes.

Saint-Just, qui, je ne sais pourquoi, n'avait pas eu comme Robespierre et Couthon les honneurs de la translation au Comité de salut public, était détenu dans une pièce particulière, et sous la garde de deux gendarmes. La porte de cette pièce étant ouverte, j'eus le loisir de le considérer tout à mon aise. Il se promenait en long et en large, les bras croisés sur sa poitrine. S'étant arrêté un instant devant la cheminée, à la glace de laquelle il avait substitué, comme dans tous nos bureaux, un exemplaire des *Droits de l'homme*, il le parcourut des yeux et dit : « C'est pourtant moi qui ai fait cela ! »

Vers dix heures du matin, Legendre, armé de deux pistolets

Digitized by Google

et escorté de dix hommes, chassait les jacobins de leur club, dont il apportait les clefs à la Convention. Pour condamner Robespierre, il n'était pas besoin de le juger. Il suffisait de constater l'identité et de l'envoyer à l'échafaud. Il y fut conduit au milieu des battements de main, des insultes, des cris de triomphe, et reçut au passage, par la bouche d'une femme, la malédiction de toutes les épouses et de toutes les mères.

A ses côtés on voyait Hanriot, encore souillé des ordures du cloaque où il s'était réfugié; Couthon et Robespierre le jeune, piétinés dans la charrette par leurs compagnons; Simon, le barbare geôlier de Louis XVII; Saint-Just, Payan, Fleuriot-Lescot. Ils étaient vingt-deux, condamnés par le tribunal de la conscience publique.

« Chacun, dit un contemporain [1], reconnaissait dans ces ennemis de sa patrie son ennemi particulier; chacun, dans le supplice de ces assassins croyait retrouver ce qu'ils lui avaient enlevé de plus cher. »

V.

Ceux qui revenaient à Paris après la Terreur voyaient la vie recommencer au milieu des ruines. Les Tuileries gardaient la trace des boulets du 10 août, et le grand escalier restait taché du sang des Suisses massacrés en défendant la cause de la monarchie. La capitale, presque déserte, avait perdu son animation d'autrefois. L'herbe poussait dans les rues. Les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain étaient à vendre ou occupés par des services publics. Sur la plupart des maisons qui n'avaient pas encore trouvé d'acheteurs, on lisait l'inscription : « Propriété nationale. » Partout les fleurs de lis et les emblèmes de la royauté avaient été brisés, si bien qu'on eût pu croire que la capitale avait subi un bombardement. Un chantier de bois s'élevait sur l'emplacement de la Bastille.

L'hôtel de Nesle était rempli des objets pris aux émigrés, et les fonctionnaires y puisaient de quoi meubler leurs appartements.

Cependant un nouveau gouvernement s'était constitué sous le

[1] Beaulieu.

Digitized by Google

nom de Directoire. Sous cet abri improvisé, au lendemain de la Terreur, cherchait à se former un monde composé d'éléments disparates, et dont Mme de Staël, revenue à Paris en 1795, contemplait avec surprise l'étrange physionomie.

L'influence des femmes, dit-elle, l'ascendant de la bonne compagnie, ce qu'on appelait vulgairement les *salons dorés*, semblaient très redoutables à ceux qui n'y étaient point admis, et dont on séduisait les collègues en les y invitant. L'on voyait, les jours de décade, car les dimanches n'existaient plus, tous les éléments de l'ancien et du nouveau régime réunis dans les soirées, mais non réconciliés. Les élégantes manières des personnes bien élevées perçaient à travers l'humble costume qu'elles gardaient encore comme au temps de la Terreur. Les hommes convertis du parti jacobin entraient pour la première fois dans la société du grand monde, et leur amour-propre était plus ombrageux encore sur tout ce qui tient au bon ton qu'ils voulaient imiter que sur aucun autre sujet. Les femmes de l'ancien régime les entouraient pour en obtenir la rentrée de leurs frères, de leurs fils, de leurs époux, et la flatterie gracieuse dont elles savaient se servir venait frapper ces rudes oreilles, et disposait les factieux les plus acerbes à ce que nous avons vu depuis, c'est-à-dire à refaire une cour, à reprendre tous ses abus, mais en ayant grand soin de se les appliquer à eux-mêmes.

Les apologies de ceux qui avaient pris part à la Terreur étaient vraiment la plus incroyable école de sophisme à laquelle on pût assister. Les uns disaient qu'ils avaient été contraints à tout ce qu'ils avaient fait, et l'on aurait pu leur citer mille actions spontanément serviles ou sanguinaires. Les autres prétendaient qu'ils s'étaient sacrifiés au bien public, et l'on savait qu'ils n'avaient songé qu'à se préserver du danger; tous rejetaient le mal sur quelques-uns; et, chose singulière, dans un pays immortel par sa bravoure militaire, plusieurs des chefs politiques donnaient simplement la peur comme une excuse suffisante de leur conduite [1].

On ne pleurait pas sur les malheurs de la patrie qui avaient dévasté tant de foyers ; mais on dansait avec frénésie. Moyennant trente-six francs par hiver, on s'abonnait à des bals par souscription dont quelques-uns étaient tenus par de grandes dames. Celui que dirigeait Robert Dillon s'appelait « les restes de la guillotine. »

[1] *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, ch. xx.

Digitized by Google

A un très beau bal donné par Mme de Gontaut se pressaient trois cents invités ayant perdu leurs parents sur l'échafaud.

On soupait chez Mme d'Houdetot avec Saint-Lambert, et l'on dînait chez Mme de Damas, où se rassemblaient les débris de l'ancienne cour. M. d'Hautefort donnait chaque mois un concert qui lui coûtait 3,950 fr. Mme d'Angrelau dépensait 50,000 fr. pour une seule de ses fêtes, et recevait le surnom de « princesse Cacao, » son mari étant fabricant de chocolat et ayant fait une immense fortune pendant la Révolution, comme fournisseur des armées.

Le plaisir avait le premier retrouvé sa place dans une société d'où la morale avait fui. Le caprice donnait ses lois au divorce.

« Une jeune dame, raconte Swinburne, se maria l'autre jour du consentement de sa mère et de ses tuteurs ; mais peu après elle disparut, laissant pour son mari une lettre où elle lui annonçait qu'elle divorcerait le lendemain, ne s'étant mariée que pour sortir des jupons de sa mère [1]. »

Tout avait changé depuis 1789. Quelle interversion de tous les rangs ! Que de fortunes détruites et d'opulences nées d'hier !

Au milieu des reconstructions hâtives de la société, les administrations se réorganisaient, et le bureau dans lequel se trouvait Morice avait été attribué au comité de législation, présidé par Cambacérès, le futur archichancelier de l'empire. Ce comité occupait aux Tuileries le pavillon Marsan, et le local étant devenu insuffisant par suite de l'extension donnée aux affaires administratives, les bureaux furent transportés à l'hôtel de Coigny, situé sur la place du Carrousel, alors couverte de constructions qui ont disparu.

Revenu dans le faubourg Saint-Germain, qu'il avait quitté pendant la Terreur, Morice se rendait chaque jour à son nouveau poste. Son expérience et sa belle écriture l'avaient recommandé à ses chefs, et il fut chargé de renseigner Cambacérès sur beaucoup de détails dont celui-ci désirait prendre connaissance. Il

[1] *La France et Paris sous le Directoire.* Lettres d'une voyageuse anglaise, suivies d'extraits des lettres de Swinburne, traduites et annotées par Albert Babeau, 1888, in-12.

Digitized by Google

se présenta devant lui, un matin, à l'heure prescrite, et relate l'incident qui marqua cette première entrevue :

Au Comité de salut public, nous avions contracté l'habitude du tutoiement. L'ordre nous en avait été donné, et la perte de sa place n'eût peut-être pas été l'unique punition qu'eût encourue l'employé qui aurait contrevenu à cet ordre. L'usage n'en étant pas encore révoqué, je ne crus pas devoir m'en écarter, et ce fut dans ce style que j'adressai au président ma petite harangue.

Monsieur, me répondit-il, en me faisant signe d'entrer dans le cabinet, *veuillez prendre un siège et vous placer auprès de moi.*

Je crois inutile de dire que de ce moment je crus devoir m'abstenir du tutoiement. Le ton et les manières du comité de législation différaient tellement du ton et des manières du Comité de salut public, où depuis mon admission je n'avais entendu que jurer et blasphémer, que je me crus transplanté dans un autre hémisphère. J'eus besoin de quelques jours, non pour me mettre à l'unisson, mais pour revenir de mon étonnement. Au Comité de salut public, à peine osait-on envisager son voisin. Ici, chacun s'abordait à visage ouvert et en se donnant une poignée de main. Plus de bonnets rouges, plus de carmagnoles. Nous pouvions arriver à nos bureaux, chaussés de souliers et en habits ou redingotes propres, sans risquer de devenir suspects.

Tandis que la bonne tenue reparaissait, et que la politesse, bannie par les Jacobins, rentrait en émigrée, l'indignation poursuivait les hommes dont le nom rappelait le sang versé. Les dénonciations pleuvaient au comité de législation. Les dossiers s'accumulaient sous les yeux de Morice, qui ne pouvait s'empêcher de frissonner en parcourant l'énumération de tant de forfaits.

Un jour qu'il faisait la lecture de ces pièces accusatrices, un inconnu, qui se disait membre de la Convention, est introduit dans la pièce où Morice se livrait au dépouillement des papiers amoncelés sur sa table, et d'où s'échappaient les cris de la conscience publique, si longtemps étouffée. Apercevant le *Moniteur*, il demanda s'il contenait le récit de la séance de la veille, où la Convention s'était occupée de l'affaire de Carrier. Sur la réponse affirmative de Morice, il prit le journal avec empressement.

Pendant qu'il en faisait la lecture, un huissier entra, apportant de nouvelles pièces, renvoyées à l'examen du comité de

Digitized by Google

législation. Il dit à Morice, qui l'interrogeait au sujet des débats relatifs à Carrier, que la Convention achevait en ce moment l'appel nominal sur la question de savoir s'il serait décrété d'accusation.

L'inconnu paraissait toujours absorbé par la lecture du journal qu'il tenait à la main. Quand il l'eut terminée, il dit à Morice : « Quelques affaires ne me permettant pas d'attendre plus « longtemps mon collègue Cambacérès, je vous prierai, ci- « toyen, de vouloir bien l'informer que j'étais venu dans l'inten- « tion de réclamer de lui, ainsi que de ses autres collègues qui « composent le comité de législation, un témoignage d'obli- « geance. J'ai depuis longtemps le désir de faire partie de ce « comité, et c'est dans cette vue que j'avais pensé devoir me re- « commander à leur souvenir, lorsqu'il sera question du renou- « vellement d'une partie de ses membres. Voulez-vous prendre, « citoyen, la peine d'écrire mon nom et de le remettre à Cam- « bacérès, aussitôt qu'il sera de retour? »

Morice s'apprêtait à écrire, lorsqu'un nom frappa son oreille, celui de Carrier. Il le fit répéter, doutant que le monstre qui avait conquis une si épouvantable renommée fût devant ses yeux. L'homme redit ce nom : Carrier ! Puis il sortit, le laissant troublé de cette apparition qui évoquait le souvenir de tant de victimes englouties dans les flots de la Loire. « Le président, ajoute Morice, ne tarda pas à rentrer, et je m'acquittai de la commission dont je venais d'être chargé. Lorsque je lui eus remis le nom, il ne put s'empêcher de manifester de l'étonnement, me fit aussi répéter, et après avoir réfléchi quelques instants, il haussa les épaules et me dit que le véritable but de cette démarche était facile à concevoir, mais qu'elle était d'autant plus en pure perte que le décret d'accusation venait d'être rendu. Ce fut en me quittant et à sa descente de l'escalier du comité de législation, que Carrier fut arrêté et conduit à la Conciergerie. Ce jour, dont je ne manquai pas de prendre note, était le quatrième du mois de frimaire an III [1]. »

Même après un siècle, en lisant l'histoire dont les dates s'éloignent, il y a dans les châtiments une satisfaction donnée au sentiment de justice que l'humanité porte gravé au fond du

[1] 24 novembre 1794.

Digitized by Google

cœur, et l'on se sent délivré du poids de l'iniquité, en voyant Carrier monter sur l'échafaud.

Fouquier-Tinville est exécuté quelques mois plus tard. La guillotine, dont il a été le pourvoyeur, le prend à son tour, et celui qui fut l'âme du tribunal révolutionnaire paraît enfin devant le tribunal de Dieu.

Morice traversait le pont au Change lorsque Fouquier-Tinville sortait de la Conciergerie. Arrêté par la foule qui accourait à ce spectacle, il aperçut le cortège se frayant un passage à travers les curieux pour se rendre à la place de Grève, où l'exécution eut lieu, saluée par de longues et bruyantes acclamations.

En voyant disparaître ceux qui personnifiaient la Terreur, on se sentait plus complètement affranchi du joug qui avait pesé sur toutes les existences, ne prévoyant pas encore le retour de la domination jacobine et les proscriptions du 18 fructidor.

Les comités de la Convention ayant été dissous, le sort de nombreux employés, que l'administration faisait vivre, se trouva menacé par une organisation nouvelle. Ceux du comité de législation furent répartis entre le ministère de l'intérieur et celui de la justice, où entra Morice sous les ordres de Merlin de Douai.

Il nous fallut, dit-il, faire le siège de nos nouvelles places, qui étaient occupées par plusieurs anciens employés, débris de l'ancienne chancellerie. Ces malheureux étaient là de père en fils. Ils avaient eu le bonheur de s'y maintenir, malgré les réformes qui se renouvelèrent fréquemment dans toutes les branches de l'administration, soit que leur petit nombre, leur peu d'importance, le grand âge de quelques-uns d'entre eux, eussent inspiré la pitié, soit qu'il eût paru prudent aux prédécesseurs de M. Merlin de s'attacher quelques hommes qui, en conservant les traditions de l'ancienne administration, pouvaient se rendre utiles à la nouvelle, on les avait conservés ou plutôt oubliés. Le même oubli semblait encore les épargner ; mais cette fois il devait leur être plus funeste. Leurs noms n'étant pas inscrits sur la liste du ministère nouvellement créé, ils se trouvaient réformés par le fait. Qu'on juge de leur désolation lorsqu'on leur signifia l'ordre de vider les lieux !

L'un d'eux, qui comptait quarante années de travaux, crut cette circonstance de nature à exciter l'intérêt du secrétaire général, chargé de cette signification. *Eh! mais*, lui répondit celui-ci, *si vous êtes ici*

Digitized by Google

depuis quarante ans, c'est une raison de plus pour que vous en sortiez. N'est-il pas temps que vous cédiez votre place à un autre ?

Le ministère de la justice occupait alors l'ancien hôtel de Juigné, sur le quai Voltaire, près de la rue des Petits-Augustins. Une étrangère, venue à Paris en 1796, visite ce ministère et trouve autant de luxe et d'apparat parmi ces *messieurs citoyens*, autant de formalités et de difficultés pour les aborder qu'il en existait sous l'ancien régime. « Ce ne sont plus, dit-elle, les sévères et rigides Spartiates qu'ils cherchaient à imiter, ce sont les manières et les actions des Athéniens.... Nous parcourûmes les différents bureaux, qui étaient remplis d'un nombre incroyable de commis; beaucoup d'entre eux étaient des jeunes gens qui, nous a-t-on dit, appartenaient à la première réquisition et avaient obtenu la faveur d'être admis dans ces bureaux comme dans les bureaux des autres ministères, afin d'avoir une excuse pour ne pas rejoindre l'armée. En général, ils ne recevaient aucun traitement, et le gouvernement ne leur permettait pas d'être rémunérés pour les affaires qu'ils traitaient. Tout devait se faire gratuitement; néanmoins, malgré cette règle, les pots-de-vin et la corruption avaient commencé à trouver accès auprès de certains agents subalternes qui n'étaient pas à l'épreuve de la fascination de l'or. On nous assura cependant, et ce que nous avons vu a semblé confirmer ce que nous disait notre compagnon, que tout était mené avec ordre, célérité et civilité, à l'exception de quelques rares individus qui affectent parfois la grossièreté et la rudesse naguère en usage [1]. »

D'une famille de cultivateurs du Cambrésis, Merlin de Douai, le nouveau ministre de la justice, devait les bienfaits de l'éducation qu'il avait reçue aux moines de l'abbaye d'Anchin, qui payèrent sa pension au collège de Douai. Oublieux de sa dette envers l'Église, il avait pris une part active à la confiscation des biens du clergé. Conventionnel, il avait voté la mort de Louis XVI.

Il fut appelé en janvier 1796 au ministère de la police. Morice l'y suivit et rédigea la première lettre qu'il ait signée en prenant possession de ce ministère. C'était l'ordre donné aux di-

[1] *La France et Paris sous le Directoire.* Lettres d'une voyageuse anglaise, traduites et annotées par Albert Babeau, p. 104.

Digitized by Google

recteurs de tous les théâtres de Paris de faire chanter la *Marseillaise*.

La stabilité de Morice devait être plus grande que celle des ministres qu'il vit se succéder, et dont il a consigné le souvenir. Sotin, qui fut un de ceux-là, avait été compris parmi les cent trente-deux Nantais envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris, et réduits au chiffre de quatre-vingt-quatorze par la misère, les maladies, les souffrances et les fatigues d'un long voyage. Le 9 thermidor les sauva. Plus tard, Sotin se fit l'exécuteur des mesures de proscription du 18 fructidor. Reconnaissant au milieu des déportés Rovère et Bourdon de l'Oise, qui avaient appartenu au parti de ses persécuteurs, il leur dit ironiquement : « Messieurs, je vous souhaite bon voyage. Voilà ce que c'est que les révolutions. »

Il ne savait pas encore comment elles finissent. La dictature était prête. L'astre de Bonaparte se levait à l'horizon, brillant de l'éclat de la victoire.

Le jeune général, revenu récemment d'Italie où il s'était couvert de gloire, se présenta un jour au ministère de la police, et je laisse Morice raconter cette visite à laquelle il assistait, contemplant avec curiosité l'homme extraordinaire qui faisait le sujet de tous les entretiens :

A peine vit-on sa voiture entrer dans la principale cour qu'un mouvement machinal détermina tous les employés à quitter leurs places et à se porter en foule sur son passage. Quelques-uns, dans l'espoir de mieux le contempler, l'avaient précédé dans l'antichambre du ministre. Je fus de ce nombre, et curieux de voir la réception que lui ferait ce dernier; je fus aussi du petit nombre de ceux qui s'introduisirent dans le cabinet dont les portes, en raison du peu d'importance de l'emploi que j'occupais alors, devaient être fermées pour moi.

M. Sotin se leva et quitta son fauteuil pour l'offrir au général, qui s'y assit sans plus de façons. Ce siège, conformément à l'usage adopté par plusieurs ministres dans l'intention d'abréger la durée des audiences, était le seul qui fût auprès du bureau. M. Sotin fut donc obligé de se tenir debout.

Notre brusque entrée dans le cabinet fournit le sujet du petit discours qu'il improvisa et dont voici à peu près le texte :

« Daignerez-vous, général, pardonner à l'indiscrète curiosité des » employés de ce ministère ? Ils n'ont pu résister au désir de contem-

Digitized by Google

» pler le héros dont la république s'honore, et en cela, ils ne font que » partager l'impatience qui porte tous les Français à lui payer le tri- » but d'hommages et de reconnaissance qui lui est si légitimement » acquis. »

Ici, le général jeta un coup d'œil de notre côté et nous honora d'une inclination de tête. Il se fit un moment de silence. C'était au général à parler. Après avoir pris une prise de tabac et balancé trois ou quatre fois sa jambe gauche, croisée sur le genou droit, il dit : « Je » viens de chez votre collègue, le ministre de la justice. (Une pause.) » Vous êtes à peu près de la même taille.

» Sotin. — A peu près, effectivement.... Cependant, je crois avoir » quelques lignes de plus.... »

Ici, une nouvelle pause et de nouveaux balancements de jambe de la part du général, dont l'air rêveur démontrait qu'il pensait à toute autre chose qu'à la réponse qui venait de lui être faite. De son côté, M. Sotin, debout, comme je l'ai dit, le coude appuyé sur la tablette de la cheminée, et se dandinant, tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, attendait une nouvelle question, et méditait peut-être une nouvelle réponse, lorsque le général, sortant enfin de sa rêverie, se leva brusquement, et dit en parcourant le ministre des pieds à la tête :

Ma foi, oui. Je crois que le citoyen Lambrecht et vous êtes à peu près de la même taille.

Et aussitôt, tirant sa révérence, il sortit comme il était venu.

Quelle ironie dans l'observation faite par Bonaparte au ministre du Directoire! quel mépris dans l'accueil! Lorsqu'il toise avec dédain les représentants de ce régime sans prestige et sans autorité, il semble mesurer la petitesse du gouvernement dont il renversera le fragile édifice.

Deux ans plus tard, il était premier consul. Fouché l'apostat, l'ancien terroriste, le proconsul enrichi des dépouilles des victimes et des proscrits, servait César après avoir servi la Révolution. Morice, qui n'avait pas quitté les bureaux de la police, dont Fouché était devenu ministre, fut frappé de « cette longue figure blême, » de « ces gros yeux ternes qui dans le calme ne disent rien, mais qu'éclaire soudain l'expression, la sorte d'inspiration qu'ils acquièrent tout à coup, lorsqu'il se trouve entraîné par la chaleur d'une discussion. »

Quant à la responsabilité qui pesait sur lui, dit-il, je ne crois pas qu'il y ait jamais sérieusement songé, si ce n'est pour en rire. Il ne

Digitized by Google

pouvait pas même s'accoutumer à l'idée qu'un ministre de la police pût être responsable de ses actes. Selon lui, cette responsabilité est chimérique. Souvent je lui ai entendu tourner en ridicule et traiter de niais ceux de ses employés qui croyaient devoir la rappeler à son souvenir, lorsque quelques-unes de ses mesures leur semblaient de nature à le compromettre.

Le premier consul était alors accablé des sollicitations d'émigrés voulant obtenir leur radiation. Désireux de s'éclairer, il demandait au ministère de la police les renseignements dont il avait besoin. Fouché connaissait mal ce qu'il aurait dû savoir, et Bonaparte, impatienté de n'en recevoir que des réponses vagues ou incohérentes, lui ordonna d'amener le soir même, à Saint-Cloud, le chef de division chargé du travail relatif aux émigrés. Cette tâche était confiée à Morice.

Revenu de son bureau, il allait se mettre à table, quand un coup de sonnette retentit à sa porte. Un huissier se présente de la part du ministre, qui le demandait sur-le-champ. Il obéit à la hâte, et Fouché lui apprend qu'il s'agit de répondre à une série de questions du premier consul, auquel il n'a pu donner les explications nécessaires. Il fait atteler sa voiture, et les voilà partis tous les deux pour Saint-Cloud. Ils y arrivent, et c'est en tremblant que Morice s'apprête à paraître devant l'arbitre des destinées de la France, devant celui dont l'aspect intimidait les plus hardis.

Le ministre fut introduit de suite et seul dans le cabinet du premier consul. Quant à moi, écrit Morice, je restai dans le salon, où étaient déjà réunies quelques personnes tant de sa maison que du dehors. Dans le nombre, il s'en trouvait plusieurs de ma connaissance qui, étonnées de me voir là, s'approchèrent de moi et me demandèrent ce qui m'y amenait. N'en sachant rien encore, je ne pus satisfaire à leur curiosité. Au bout d'une demi-heure environ d'attente, la porte s'ouvrit, et le duc d'Otrante, qui en sortait, me fit signe d'aller le remplacer. On se doute que je devais être un peu ému. Je l'étais effectivement, et si quelqu'un m'eût tâté le pouls, il m'eût certainement trouvé la fièvre. Je me remis cependant assez bien, et j'entrai en faisant la révérence d'aussi bonne grâce que possible.

Le premier consul, qui paraissait se promener en long et en large dans son cabinet, les bras croisés derrière le dos, s'arrêta au moment où j'entrai, et mit quelques secondes à me considérer des pieds à la tête, puis s'ouvrit ainsi la conférence :

Digitized by Google

« C'est vous qui êtes le chef de la division des émigrés au minis-« tère de la police ? — Oui, général. — Votre nom ? — Morice. — Il « me semble que je vous connais. Où vous ai-je vu ? — Chez le con-« sul Cambacérès, dont je suis un des secrétaires. — Ah ! ah ! c'est « vrai. Mettez-vous là (en m'indiquant son bureau). Prenez une « feuille de papier, et écrivez-y les réponses aux questions que je « vais vous faire. »

Je m'approchai du bureau, qui était encombré de papiers, de plans, de livres, cherchant des yeux une feuille de papier blanc et une plume, ce qui était assez difficile à trouver dans cet état d'encombrement. Voyant mon embarras et que je me tenais debout devant le bureau, il s'en approcha, chercha lui-même une feuille de papier ainsi qu'une plume, et les posa devant moi avec son écritoire.

D'un ton brusque : « Asseyez-vous. » Voyant que j'hésitais à prendre son fauteuil : « Asseyez-vous, vous dis-je ; là, dans ce fau-« teuil. »

A peine fus-je installé qu'il me fit diverses questions sur le travail des radiations, auxquelles je répondis d'autant mieux qu'elles étaient fort simples et que j'étais préparé. Il s'en présenta une qui m'obligea de recourir à la note dont je m'étais muni avant mon départ de Paris. Le bruit que fit le papier en le remettant dans ma poche éveilla l'attention du premier consul. Il s'arrêta, se retourna, et venant vers moi avec précipitation :

« Qu'est-ce que vous serrez là ? Que contient ce papier ? — Général, « c'est une note que j'ai faite, et dont je me suis précautionné pour « être en mesure de répondre d'une manière exacte aux questions que « je présumais pouvoir m'être faites par Votre Excellence. — Voyons « cette note. Je veux la voir, donnez-la-moi. — Général, elle a été « faite à la hâte et uniquement pour moi. Jamais vous ne pourrez la « déchiffrer. — Donnez, donnez, vous dis-je. Je veux la voir. »

Je la retirai de ma poche et la lui présentai. S'approchant de l'une des bougies et parcourant la note des yeux : « Mais c'est là positive-« ment ce que je désire savoir et ce que cet imbécile de Fouché n'a « jamais pu me dire. »

Continuant de lire : « C'est cela même. Je n'ai pas besoin d'autre « chose. » Puis reployant le papier et le remettant dans sa poche : « C'est bien.... très bien.... Vous pouvez aller rejoindre le ministre de « la police, qui doit vous attendre. Adieu, monsieur Morice. J'ai eu « une bonne idée en disant au duc d'Otrante de vous amener. »

Puis en souriant et avec un geste de bienveillance : « Je ne vous oublierai plus. »

Je ne me le fis pas répéter une seconde fois, et après avoir tiré au premier consul ma dernière révérence, que je fis sans autant d'émo-

Digitized by Google

tion que la première, je rentrai au salon, où je retrouvai le ministre, et nous nous hâtâmes de reprendre le chemin de la capitale.

Quelques jours après, Morice recevait, de la part du premier consul, une gratification de quatre mille francs. Pendant son sommeil, il dut voir le sourire de la fortune illuminer son logis. Peut-être les fantômes du rêve firent-ils passer devant lui la jeunesse commencée rue de Grenelle, dans l'étude d'un notaire, puis les années sombres dont la chaîne s'était déroulée sous ses yeux.

Tant de crimes et de malheurs étaient-ils des conceptions tragiques, ou avaient-ils appartenu à la réalité?

La France allait chercher l'oubli dans les rêves glorieux que racontent la pierre et le bronze de monuments qui gardent l'orgueil du triomphe. Paris s'éveillait à l'espérance, et se livrait à la joie de se sentir renaître.

Le manuscrit, dont j'achève de tourner les feuillets, nous initie aux impressions d'un Parisien à l'époque toute vibrante des passions et des événements dont il fut l'obscur témoin. Les lignes tracées par lui ne s'inscriront pas dans le grand livre de l'Histoire; mais elles composent le livre d'une vie humaine, d'une de ces vies ignorées que traversèrent les épreuves des jours sanglants et troublés, et qui, après la tempête, dans le calme du soir, faisaient, de pages comme celles qu'on vient de lire, les confidentes de leurs pensées, les dépositaires de leurs souvenirs.

H. DE BROC.

Digitized by Google

L'ENQUÊTE SCOLAIRE DE L'AN IX

J'ai étudié ici même [1] ce qui subsiste aux Archives nationales de l'enquête entreprise en 1791-1792 par le Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, enquête confiée par lui aux administrations de district, dans le dessein de préciser la situation des institutions d'enseignement national léguées par l'ancien régime, leur nombre, leur importance, leur constitution, leurs ressources. On pourrait dire, en employant une expression chère aux vieux scolastiques, que nous avons là le *terminus a quo* de l'œuvre scolaire de la Révolution. On le retrouvera, mais cette fois avec le *terminus ad quem*, dans une autre enquête non moins importante, celle de l'an IX, à laquelle procédèrent, par ordre du ministre de l'intérieur, Chaptal, les conseils d'arrondissement. Il ne sera pas inutile, ce me semble, de l'examiner de près, et c'est à quoi je vais employer cet article.

I.

Au commencement de l'an IX, octobre 1800, Chaptal fut appelé par le premier Consul au ministère de l'intérieur ; à ce département était alors rattaché le service de l'instruction publique, dont l'état déplorable attira immédiatement l'attention de l'illustre administrateur. Les questions d'enseignement lui étaient familières. Avant la Révolution, il occupait à Montpellier, avec la plus grande distinction et le plus complet succès, la chaire de chimie fondée par les États du Languedoc ; il avait professé la même science à l'École polytechnique. Il venait de soumettre aux délibérations du Conseil d'État son *Rapport et projet de loi sur l'instruction publique*, œuvre vraiment remar-

[1] Livraison de juillet 1891, t. L, p. 143-203.

Digitized by Google

quable, où il se montre très judicieux, très compétent et très pratique. Personne assurément n'a critiqué avec plus de pénétration le système inauguré par la loi de brumaire an IV, qui fut le testament scolaire de la Convention et qui seule fut appliquée de 1795 à 1802. Chaptal avait la perception très nette des graves erreurs administratives et pédagogiques où étaient tombés les inventeurs de ce système. Il était fort convaincu qu'il n'était guère possible d'améliorer et qu'il était urgent d'abroger une législation que les Conseils du Directoire avaient constamment et vainement tenté de modifier, à laquelle l'opinion des pères de famille s'était presque unanimement montrée hostile et qu'au fond tout le monde reconnaissait et déclarait mauvaise. L'exécution de son projet de brumaire an IX aurait constitué un progrès considérable, mais il soulevait d'assez véhémentes oppositions. D'ailleurs, quoiqu'il eût été longuement médité et que ses diverses parties fussent bien liées entre elles — ce en quoi il se distinguait très nettement des conceptions incohérentes élaborées et plus ou moins complètement exécutées jusque-là, — Chaptal souhaitait sans doute de le perfectionner encore. Esprit vraiment scientifique, fort éloigné des idées purement spéculatives et des abstractions vagues auxquelles s'étaient complus ses devanciers, jusques et y compris Daunou, le principal auteur de la loi de brumaire an IV, il estimait nécessaire, pour reprendre et poursuivre son œuvre avec des chances sérieuses de succès, de s'entourer d'une masse aussi considérable que possible de notions précises et concrètes sur l'état ancien des choses de l'enseignement; sur son état présent; sur les ressources en bâtiments, en revenus, en hommes, qu'on pourrait mettre en œuvre; sur le vœu public.

Durant les deux premières années du gouvernement consulaire, où les détenteurs du pouvoir assumèrent la tâche difficile et urgente d'une véritable « reconstruction de la France, » rien ne fut négligé pour centraliser à Paris des renseignements sûrs. On les obtint des préfets [1], d'enquêteurs chargés de mis-

[1] Vingt et une statistiques préfectorales ont été publiées en l'an IX et en l'an X. J'en ai analysé les parties relatives aux choses de l'enseignement dans mon livre *L'Œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802). Études critiques et documents inédits* (Paris, Didot, 1891, in-8), p. 320-322.

Digitized by Google

sions spéciales [1], des conseils généraux [2]. Ceux-ci avaient été établis par la loi du 28 pluviôse an VIII; leurs membres étaient pris sur la liste de notabilité départementale; ils étaient nommés pour trois ans par le premier Consul et pouvaient être indéfiniment continués; entre autres attributions, ils étaient « spécialement chargés de transmettre au ministre de l'intérieur leur opinion sur l'état et les besoins de chaque département. » Dès leur première session, qui commença le 1er thermidor an VIII, ils portèrent leur attention sur l'instruction publique et émirent à ce sujet grand nombre de vœux.

Mais ces vœux avaient d'ordinaire un caractère quelque peu spéculatif et général, et Chaptal n'y trouvait point les indications de détail, les chiffres précis qui lui paraissaient nécessaires. Il jugea utile de procéder à une enquête spéciale et la confia aux conseils d'arrondissement, créés eux aussi par la loi du 28 pluviôse an VIII, et dont les membres étaient également choisis par le premier Consul sur la liste de notabilité départementale. Il leur était assez facile, pour peu qu'ils missent de zèle dans l'accomplissement de la mission qui leur était confiée, de se renseigner exactement. Les préfets, du reste, devaient contrôler leurs dires et, en les transmettant au ministre, y joindre leur avis motivé. La circulaire par laquelle Chaptal prescrivit l'Enquête scolaire de l'an IX est brève et claire. La voici :

« Paris, le 25 ventôse an IX.

« Le ministre de l'intérieur aux préfets.

« Une école centrale par département ne suffit pas à l'instruction publique. Depuis dix ans, on réclame, de toutes parts, le rétablissement de ces collèges florissants où une jeunesse nombreuse trouvait une instruction facile et suffisante.

« C'est au moment où la paix continentale appelle l'attention du gouvernement sur tous les genres d'amélioration dont nos institutions sont susceptibles qu'il doit porter ses regards sur la première et la plus puissante de toutes, l'instruction publique.

[1] Voir *L'État de la France au 18 brumaire, d'après les rapports des conseillers d'État*, par M. F. Rocquain, Paris, 1874, in-12. (Cf. *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, p. 302-311.)

[2] Leurs vœux de l'an VIII et de l'an IX ont été l'objet d'une publication officielle, émanant du ministère de l'intérieur, en l'an IX et en l'an X. *Analyse des procès-verbaux des conseils généraux de département*. 2 vol. in-4. (Cf. *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, p. 311-319.)

Digitized by Google

« Mais pour ne plus rien donner à la théorie trompeuse des illusions et assurer à la jeunesse française une instruction convenable et pourtant appropriée aux moyens, aux besoins, aux convenances, aux localités, je vous invite à me fournir une réponse, prompte et exacte, aux questions suivantes.

« Vous profiterez de la session actuelle des conseils d'arrondissement pour obtenir les renseignements dont j'ai besoin.

« 1° Quel était le nombre des établissements d'instruction publique dans l'arrondissement, avant la Révolution ?

« 2° Quel était le nombre des maîtres et des élèves pour chacun ?

« 3° Quel était le genre d'instruction qu'on y donnait ?

« 4° Quelles étaient les ressources ou les revenus de chaque établissement ?

« 5° Existe-t-il encore, de disponibles ou de non aliénés, des bâtiments autrefois consacrés à l'instruction publique, et dans quel état ?

« 6° Existe-t-il encore des revenus affectés à ces établissements ?

« 7° Les anciens professeurs ou maîtres de l'enseignement vivent-ils encore et quel est leur état actuel ?

« 8° Quelle est l'opinion du conseil d'arrondissement sur les avantages de ces maisons d'éducation ?

« 9° Quelles ressources offre-t-on pour en faciliter le rétablissement ?

« Aussitôt que chaque conseil d'arrondissement vous aura fait connaître son opinion, vous me la transmettrez, dans le plus bref délai, avec votre avis motivé.

« Je vous salue.

« CHAPTAL [1]. »

La réponse à ces neuf questions bien choisies et bien posées aurait suffi pour fournir, d'une part, les éléments d'une statistique complète de l'enseignement public en 1789, de l'autre, une idée précise de la situation que lui avaient faite onze ans de révolution; pour faire connaître aussi l'état de l'opinion sur les modifications à apporter au système en vigueur ou sur le retour aux anciens errements et donner un aperçu des ressources sur lesquelles on pouvait compter pour mener à bon terme la réorganisation désirée. Le questionnaire embrassait (questions 1-4) le passé de l'enseignement national (questions 5-9), son état présent et son avenir. Il était donc très correctement établi. — En revanche, plusieurs des considérants me semblent critiquables. Tout

[1] *Moniteur* du 4 germinal an IX.

Digitized by Google

d'abord le ministre condamnait sommairement les écoles centrales et indiquait clairement son sentiment sur l'utilité de rétablir les anciens collèges. N'y avait-il pas lieu de penser que ses idées personnelles influeraient sur les vœux des conseils d'arrondissement? Le gouvernement était déjà très fort et les petites assemblées auxquelles il s'adressait, assemblées dont il avait choisi les membres, ne seraient-elles pas tout naturellement portées à abonder dans son sens? Il y avait dans ce procédé un sérieux inconvénient au point de vue de la sincérité de la grande consultation à laquelle Chaptal voulait procéder, et les défenseurs que les écoles centrales ont trouvés en notre temps n'ont pas manqué d'opposer cet argument aux critiques disposés, comme nous, à tenir grand compte, à titre d'indication de l'opinion publique, des réponses fournies à la huitième question de la circulaire ministérielle. Ces observations ont une réelle portée, mais il ne faudrait pas l'exagérer. Les documents de l'Enquête de l'an IX qui nous sont parvenus ne sont pas en effet les seuls qui puissent nous renseigner sur le sentiment des contemporains relativement aux dispositions de la loi du 3 brumaire. Ce ne sont pas seulement les conseils d'arrondissement, les conseils généraux, plusieurs des conseillers d'État en mission qui s'y montrent hostiles. La plupart des écrits pédagogiques publiés de l'an VIII à l'an X s'expriment clairement dans le même sens [1]. On sait de plus que, durant toute la période directoriale, les assemblées délibérantes se sont épuisées en vains efforts pour réformer largement l'organisation scolaire établie par la Convention. Or la concordance est parfaite entre les idées officiellement émises en l'an IX et celles qui furent constamment formulées, dès l'an V et jusqu'au commencement de l'an VIII, à la tribune des Cinq-Cents [2].

Le préambule de la circulaire de Chaptal avait un inconvénient d'une autre sorte et plus grave. Il y était uniquement parlé d' « écoles centrales » et de « collèges. » Aussi, bien que le premier article du questionnaire : « Quel était le nombre des *établissements d'instruction publique?* » s'appliquât sans exception quelconque aux écoles de tout ordre, le plus souvent les

[1] Cf. *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, p. 111-113.
[2] Voir *ibid.*, p. 220-287, les *Débats des conseils du Directoire.*

Digitized by Google

conseils d'arrondissement s'imaginèrent qu'ils accompliraient leur tâche en renseignant simplement le ministre sur l'état ancien de l'enseignement secondaire [1]. Aussi ne trouve-t-on que trop rarement dans notre enquête ces données positives sur les petites écoles et les universités que les historiens de l'instruction publique sont à bon droit très désireux de recueillir. On en rencontre quelques-unes cependant et je ne manquerai pas, au cours de ce travail, de les mettre en lumière.

Quel a été, au vrai, le résultat de l'initiative prise par Chaptal en nivôse an IX? Les conseils d'arrondissement sont-ils tous entrés dans ses vues? A-t-il, grâce à leur concours et au concours des préfets, réuni, du moins pour l'enseignement secondaire, les éléments de la statistique générale qu'il avait rêvée? Il me semble qu'il y a lieu de répondre affirmativement à cette question; et mon sentiment à cet égard est appuyé d'abord sur ce qui nous reste de l'enquête, ensuite sur la fermeté bien connue du gouvernement consulaire et l'esprit de suite remarquable qu'on peut constater dans son action [2].

Ceci, du reste, est secondaire. L'essentiel pour nous est de savoir l'état actuel du dossier et l'importance de la contribution qu'il peut apporter à nos études.

[1] Voici deux textes à l'appui de cette affirmation. « On ne parle point des établissements destinés à l'instruction primaire et spécialement à l'éducation des femmes, tels que les écoles chrétiennes, les maîtres et les maîtresses d'école des paroisses, les communautés ou congrégations religieuses vouées à l'enseignement des personnes du sexe, la mention de ces maisons paraît étrangère au sujet, la lettre du ministre ayant pour but de recueillir des éclaircissements sur les anciens collèges. » (Cons. d'arr. de Reims.) — Celui de Mortagne, ayant mentionné très sommairement quelques écoles populaires, ajoute : « Mais ce n'étaient point des collèges qui font l'objet des questions dont il s'agit. » — Cf. dans le dossier de la Seine-Inf. la réponse du maire de Rouen qui croit devoir, pour les mêmes motifs, se borner au collège de cette ville.

[2] En ventôse an X, le directeur de l'école de médecine de Paris, ayant tardé à fournir au ministre de l'intérieur le tableau trimestriel de l'enseignement, recevait une lettre où je relève ce passage : « Il doit être passé le temps où, pour échapper aux arrêtés et même aux lois, il suffisait de les oublier. Un gouvernement qui est parvenu à fixer sa stabilité par sa modération même doit être d'autant plus sévère à rappeler les actes émanés de lui qu'ils n'ont d'autre but que de ramener aux vrais principes et à l'ordre constant tout ce qui se trouve dans la sphère de sa surveillance immédiate. » (Arch. nat., F[17], 1109.)

Digitized by Google

On a cru jusqu'à ces dernières années que la plus grande partie des documents recueillis par Chaptal était perdue sans retour. Des recherches approfondies aux Archives nationales avaient abouti à un résultat négatif. Je le constatais en 1887, lorsque j'eus à étudier dans la *Revue* l'œuvre scolaire du Consulat. Peu après, heureusement, une bonne partie des pièces précieuses dont on déplorait la disparition ont été retrouvées, non pas aux Archives nationales, mais dans la carton XXVII des Archives de la Sorbonne, et M. Liard en a pu faire usage au livre Ier de son remarquable ouvrage : l'*Enseignement supérieur en France (1789-1889)* [1]. Encouragé par cette importante découverte, le ministre de l'instruction publique prescrivit, pour la compléter, des recherches méthodiques aux archivistes des départements. Ses ordres furent promptement exécutés et une somme appréciable de documents vint s'ajouter à ceux de la Sorbonne. L'administration des Archives nationales fit transcrire ces derniers et constitua ainsi un précieux dossier de copies, formant deux liasses cotées l'une *F*[17], *Enquête de l'an IX, documents de la Sorbonne;* l'autre *F*[17], *Enquête de l'an IX, documents des Archives départementales*. En préparant, il y a deux ans, mon volume sur *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, j'ai copié des parties essentielles de ce millier de pages in-folio, et j'ai fait du reste une analyse consciencieuse.

Voici l'indication exacte de ce qu'on possède actuellement de l'Enquête de l'an IX. Abstraction faite des départements réunis à l'ancienne France par les guerres de la Révolution, des départements perdus en 1871 et de la Corse, il reste 84 départements, 344 arrondissements.

Pour les 38 départements que je vais énoncer, nous possédons au complet, dans leur teneur originale ou d'après les résumés des préfets, les réponses statistiques demandées par Chaptal : Hautes-Alpes, Aude, Calvados, Côte-d'Or, Eure, Gard, Gironde, Indre, Isère, Jura, Landes [2], Loire, Haute-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées,

[1] Paris, 1888, in-8.

[2] Les Landes sont représentées dans l'enquête par un travail statistique fait sur les documents par l'archiviste du département.

Digitized by Google

Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne [1], Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne. Au total : 163 arrondissements. — 31 départements sont représentés dans l'enquête d'une manière incomplète. J'indique pour chacun d'eux les arrondissements dont nous possédons les réponses : Ain (Bourg, Belley, Nantua, Trévoux); Aisne (Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins); Basses-Alpes (Barcelonnette, Castellane); Ardennes (Rethel, Rocroy, Vouziers); Ariège (Pamiers, Saint-Girons); Aube (Troyes, Nogent-sur-Seine); Aveyron (Milhau); Cantal (Aurillac, Mauriac, Saint-Flour); Charente (Angoulême); Charente-Inférieure (la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély); Corrèze (Brive-la-Gaillarde); Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc, Lannion); Creuse (Aubusson); Dordogne (Périgueux, Bergerac, Ribérac, Sarlat); Doubs (Besançon, Montbéliard, Pontarlier); Drôme (Die, Montélimart, Nyons); Finistère (Quimper, Brest, Morlaix); Haute-Garonne (Muret, Saint-Gaudens, Villefranche); Gers (Auch, Lectoure); Hérault (Lodève, Saint-Pons); Ille-et-Vilaine (Rennes, Redon, Saint-Malo, Vitré); Indre-et-Loire (Tours); Loire-Inférieure (Nantes, Ancenis, Paimbœuf, Savenay [2]); Loiret (Orléans); Lozère (Mende, Marvejols); Meurthe-et-Moselle (Nancy); Rhône (Lyon, 2e arrond.); Sarthe (la Flèche); Seine-Inférieure (Rouen, Dieppe, le Havre, Neufchâtel); Seine-et-Oise (Versailles, Corbeil, Étampes, Mantes, Pontoise); Var (Draguignan, Toulon). Au total : 75 arrondissements dont nous possédons la statistique, et 60 pour lesquels tout document fait défaut.

Les dossiers de Loir-et-Cher et de la Somme ne fournissent que des pièces annexes sans aucun intérêt. Nous avons, pour le Lot-et-Garonne, les vœux du conseil général; pour le Morbihan, quelques renseignements sur la situation en l'an IX; pour la Vendée, les vœux des conseils d'arrondissement (5 dép.; 19 arr.).

Les résultats de l'Enquête nous font totalement défaut pour huit départements : Allier, Ardèche, Belfort, Bouches-du-Rhône,

[1] Pour simplifier, j'indique à son rang ce département, qui n'a été formé qu'en 1808. Les pièces de l'Enquête relatives aux arrondissements de Moissac et de Montauban sont dans le dossier du Lot; celles de l'arrondissement de Castel-Sarrasin sont dans le dossier de la Haute-Garonne.

[2] Aujourd'hui arrondissement de Saint-Nazaire.

Digitized by Google

Cher, Eure-et-Loir, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Seine (27 arr.).

L'Enquête nous fournit donc les statistiques de 238 arrondissements; celles de 106 (soit moins du tiers) nous manquent. Elle est donc moins incomplète que celle de 1791-1792, où 217 districts seulement sur 527 sont représentés. Mais, dans une certaine mesure, celle-ci permet de combler les lacunes de l'autre. Je ne crois pas devoir donner ici la concordance détaillée des deux enquêtes. Il me suffira de remarquer que la plus ancienne nous fait connaître la situation d'environ 120 collèges ou séminaires existant en 1789 dans les arrondissements dont les statistiques manquent aux dossiers de l'an IX. Quant aux départements absents dans la dernière enquête, celle de 1791-1792 embrasse 3 districts de l'Allier, 5 districts du Cher, 2 districts d'Eure-et-Loir, 2 districts de Loir-et-Cher, 8 districts du Morbihan, 4 districts des Hautes-Pyrénées, 4 districts de la Haute-Saône. Elle fournit quelques renseignements sur les établissements de l'Ardèche et de la Seine. Elle abonde en documents sur certains arrondissements importants qui font défaut dans l'Enquête de l'an IX, par exemple Toulouse et Montpellier. Enfin, l'instruction primaire y est l'objet d'un bien plus grand nombre de réponses. Il est assez remarquable que cinq départements, Belfort, Bouches-du-Rhône, Lot-et-Garonne, Somme et Vendée, ne figurent aucunement dans les deux enquêtes, du moins en ce qui concerne les renseignements statistiques. N'omettons pas de dire qu'outre les réponses des arrondissements au questionnaire, les dossiers de l'Enquête de l'an IX, tels qu'ils sont constitués actuellement, comprennent un certain nombre de délibérations des conseils généraux et d'avis des préfets.

J'ai cru bon d'entrer dans ces minutieux détails pour faire comprendre de quelle utilité sera pour les historiens de l'enseignement cette série considérable de pièces d'archives, et aussi pour qu'on sache bien exactement ce qu'on y pourra trouver sur les anciens établissements de chaque province.

Avant d'entrer dans l'étude des textes eux-mêmes de l'Enquête de l'an IX, je dois dire l'usage qui en a été fait jusqu'ici. M. Gaultier du Mottay a fourni au *Dictionnaire de Pédagogie* [1]

[1] V° Côtes-du-Nord.

Digitized by Google

les réponses des arrondissements de Saint-Brieuc, Guingamp et Lannion, qu'il avait transcrites sur les registres originaux conservés aux Archives des Côtes-du-Nord. — En 1878, M. de Fontaine de Resbecq a donné au public les états dressés par les communes d'Armentières et Linselles [1]. — Comme je l'ai dit plus haut, M. Liard s'est heureusement servi, en 1888, des dossiers de la Sorbonne et des copies des Archives départementales, au livre Ier de son *Enseignement supérieur en France* (p. 1-45). — En 1889, M. Cardine a publié *in extenso*, d'après les registres des Archives de la Manche, à peu près toutes les pièces de l'Enquête concernant ce département [2]. — Enfin, j'ai moi-même mis au jour une bonne partie des documents qui font l'objet de cet article [3]. D'abord j'ai résumé sous forme de tableaux, mais en me bornant aux collèges et aux séminaires, les réponses aux questions 1-2, 4-6, de Chaptal. Ensuite j'ai publié *in extenso* ou analysé très attentivement les vœux de 192 conseils d'arrondissement (question 8), les délibérations parfois très étendues de 9 conseils généraux et les avis motivés de 28 préfets.

II.

Je disais tout à l'heure que le questionnaire de l'Enquête de l'an IX a été établi de telle sorte qu'il embrassait le passé, le présent et l'avenir de l'instruction publique dans notre pays. Voyons d'abord ce que les réponses conservées actuellement nous apprennent du passé. Pour plus de clarté, je traiterai à part de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, enfin de l'enseignement spécial. On sait déjà que l'enseignement secondaire absorbe à lui seul la plus grande partie de l'Enquête.

A. Enseignement primaire. — Cette partie du présent travail ressemblant fort à l'Inventaire d'un fonds d'archives, je m'en

[1] *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789 dans les communes qui ont formé le département du Nord.* Paris, 1878, in-8, p. 216, 252.

[2] *Histoire de l'enseignement dans le département de la Manche, de 1789 à 1808.* Saint-Lô, 1888-1889, in-8, t. II, p. 181 et seq.

[3] *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, p. 351-432.

Digitized by Google

tiendrai à l'ordre alphabétique des départements. Je fournirai essentiellement des faits et des chiffres et je m'abstiendrai généralement de réflexions. C'est le système que j'ai adopté, l'année dernière, à propos de l'Enquête de 1791-1792. J'ai précisé dans ce travail l'état de la question relativement à l'histoire des petites écoles en nos divers départements, état qui ne s'est guère modifié depuis lors. Je prie donc le lecteur de s'y reporter.

Ain. — L'Enquête nous fait connaître les écoles de quatre communes seulement. Celles de Bagé et de Pont-de-Veyle étaient entretenues sur les fonds municipaux; celles de Culoz et de Lagnieux avaient chacune 800 l. de revenus fonciers.

Aisne. — A Soissons, quatre frères, ayant un revenu de 1,500 l. et installés dans un bâtiment neuf; deux maisons de sœurs d'école (5,000 l.) et « la maison de la Congrégation, destinée à l'instruction gratuite. » — A Vailly, Soupir, Villers-Cotterets, Billy, Vic-sur-Aisne « et autres communes, » sœurs d'école, fondées.

Basses-Alpes. — « Écoles publiques dotées dans plusieurs communes [de l'arrondissement de Castellane] dont les régents étaient salariés par les vigueries ou par les municipalités. » — Deux écoles charitables de filles, dotées, à Entrevaux et Annot.

Hautes-Alpes. — [Dans l'arrondissement de Briançon], « chaque commune avait un instituteur pour apprendre à lire, écrire et chiffrer. 35 instituteurs; nombre des élèves proportionné à la population de chaque commune; à Briançon, 130 à 150. Aucun revenu particulier; les établissements étaient à la charge des communes, qui les soutenaient avec des revenus qu'elles n'ont plus. »

Ardennes. — Les conseils d'arrondissement mentionnent seulement l'école primaire de Rocroy.

Aube. — « Il y avait dans chaque paroisse [de l'arrondissement de Troyes] un maître d'école chargé de l'éducation des deux sexes. » Au chef-lieu, 8 frères des Écoles chrétiennes, 2 ursulines, 4 sœurs du Bon-Pasteur, 2 sœurs de Charité, enseignant tous la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique; au Bon-Pasteur, les travaux d'aiguille en plus. Ces maisons étaient subventionnées par la ville et les fabriques, ou possédaient des

Digitized by Google

biens plus ou moins considérables. A Ervy, une sœur de l'hôpital instruisait les filles.

Aude. — A Carcassonne, 5 frères enseignaient gratuitement la lecture, l'écriture et le calcul à 500 élèves et 60 pensionnaires; ceux-ci apprenaient en outre la géographie. La ville et le diocèse leur allouaient 5,000 l.; ils avaient en plus un domaine et les bénéfices de leur pensionnat. « Le conseil d'arrondissement pense que les écoles chrétiennes étaient d'un grand secours à la classe indigente des citoyens qui se trouve absolument privée d'instruction depuis qu'ils ont été supprimés; il exprime son vœu pour qu'elles soient rétablies, » de même que celle de Montréal, où 3 frères avaient 150 élèves. Il en existait aussi 3 à Chalabre; ils instruisaient 60 écoliers et « n'avaient pas d'autres ressources que celles qu'ils tiraient de leur maison principale à Mirepoix. » — A Alet, un maître, enseignant à la fois le français et le latin, jouissait d'une des prébendes du chapitre cathédral.

Aveyron. — Milhau avait une école de 3 frères logés par la municipalité et recevant d'elle une subvention de 700 l.; 200 élèves « en hiver. » 3 sœurs noires instruisaient 80 à 100 filles et recevaient 800 l. de la ville, qui fournissait les deux locaux scolaires. A Nant, 2 sœurs de Nevers, 80 élèves; logement et subvention municipale de 800 l.

Calvados. — Les ressources pour l'enseignement populaire étaient abondantes à Bayeux : 600 garçons étaient instruits par les frères des Écoles chrétiennes et 250 filles par les « maisons du petit Bureau et de la Manufacture. » On leur apprenait à coudre, à filer, à faire de la dentelle. La maison de la Charité en « entretenait » 50 autres. « Tous ces établissements tenaient à des fondations pieuses et à l'existence du chapitre et des monastères; ils sont tombés avec eux lors de leur suppression et de l'aliénation des biens qui en dépendaient. » — A Lisieux, 6 frères dont le programme embrassait la tenue des livres; pour les filles, les bénédictines, les ursulines, la Providence; ces deux dernières maisons gratuites pour les externes. — A Orbec, un couvent d'augustines avec 140 élèves. — Dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque, « quelques instituteurs dans les villes et les villages enseignaient à lire et à écrire. »

Cantal. — Les communes de Salers, Fontanges, Saint-Martin-Valmeroux, Pléaux, Mauriac, sont indiquées comme

Digitized by Google

ayant possédé des écoles fondées. — A Saint-Flour, deux couvents de filles recevaient chacun 50 à 60 pensionnaires, « non compris les filles externes à qui il était donné une instruction publique (*sic*) par les Filles Notre-Dame. » — A Aurillac, 4 frères vivaient de 1,600 l. provenant d'un legs et des rentes faites par l'abbé d'Aurillac, le curé, etc.; 300 écoliers. Dans la même ville, 3 religieuses de Notre-Dame recevaient 200 élèves.

Côte-d'Or. — Le dossier de ce département ne fournit aucun renseignement statistique sur les ci-devant petites écoles. Mais il y a lieu de noter que le conseil général constate une décadence très marquée de l'enseignement primaire depuis la Révolution et l'attribue « particulièrement à la différence du sort des anciens et des nouveaux instituteurs. Ceux-ci n'ont que le logement et une très modique rétribution pour un petit nombre d'enfants qu'on ne leur envoie que pendant l'hiver. Ceux-là, outre le logement et une rétribution honnête pour un plus grand nombre d'enfants, avaient quelques portions de terre que leur accordaient les communes, des quêtes utiles, un casuel, résultat des services qu'ils rendaient aux églises, un autre dans les fonctions d'arpenteur, etc. »

Côtes-du-Nord. — Une seule mention, celle des trois frères de Saint-Brieuc, avec deux cents élèves, 750 l. de rentes et une maison leur appartenant.

Dordogne. — A Domme, « tous les enfants de la ville se sont toujours rendus à l'école » des Augustins pour y apprendre le latin, le français et l'écriture. — A Salignac, « une espèce de collège réuni à l'ordre de Sainte-Croix-Bretonnerie, » où un maître apprenait aux enfants de la ville la lecture et l'écriture.

Doubs. — Le conseil d'arrondissement de Besançon, qui nous renseigne largement sur les établissements d'enseignement secondaire et supérieur de cette ville, ne dit mot de ses établissements primaires. Après avoir parlé des maîtres d'école entretenus par les municipalités de Quingey et d'Ornans, il ajoute : « Enfin, et comme il convient de rendre compte de tout, même des plus faibles moyens d'instruction, il n'était pas de village en état de payer un maître d'école qui n'en eût un. » Il y avait quatre-vingts élèves à Quingey et à Ornans. « Les écoles de village étaient bornées au nombre d'enfants du village, à quelques exceptions près. Le maître devait apprendre à lire, écrire

Digitized by Google

et calculer, ce qu'il faisait bien ou mal. La confection des rôles d'imposition de la commune lui était confiée. Il faut dire que quelque faible que fût l'instruction dans les campagnes, quelque mauvaise même qu'on ait lieu de la supposer dans un grand nombre de villages, généralement elle donnait plus de moyens d'apprendre qu'aujourd'hui, et par le choix des maitres et par leur nombre, *chaque communauté, à peu d'exceptions près, ayant le sien.* » — L'organisation des écoles primaires de Montbéliard, longuement exposée par le conseil d'arrondissement (dossier du Haut-Rhin aux Arch. de la Sorbonne), est intéressante. Il y avait une école française pour les garçons (2 maitres) et une école française pour les filles (2 maitresses); « ces deux écoles réunissaient toujours au moins cent enfants des deux sexes. » On leur enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la religion. Dans deux autres écoles, dites subalternes, on apprenait à soixante ou quatre-vingts enfants à lire en français et en allemand. « Tous ces établissements (y compris le gymnase ou collège) étaient entretenus par le gouvernement, du produit d'une caisse particulière, dite de recette ecclésiastique ou des églises. Cette caisse jouissait de dîmes considérables et possédait un grand nombre de biens-fonds, avec plus de 100,000 fr. de capitaux placés. La rente ecclésiastique du duché de Wurtemberg lui fournissait d'ailleurs, de temps en temps, un supplément de quelques mille francs. »

Drôme ; Finistère. — Quelques notes sans grand intérêt sur les ursulines de Montélimart et les écoles de frères de cette ville et de Brest.

Gard. — Ce département est un de ceux où l'on a répondu le plus exactement au questionnaire de Chaptal. Cependant les conseils d'arrondissement n'ont guère parlé que des écoles primaires de certaines villes. A Nimes, 9 frères avec 900 élèves; ils avaient acheté une propriété qui leur donnait 1,500 l. de revenu ; 11 sœurs noires avec 400 élèves à qui elles apprenaient la lecture, l'écriture, le calcul et les travaux manuels, « il y avait des maitresses d'histoire, de géographie, etc., pour les élèves dont l'état l'exigeait ; » une communauté de filles, fondée par le chanoine Chassaingt et dites chassaingtes; « c'était essentiellement une maison de travail, on y enseignait aussi à lire et à écrire. » Ces trois maisons étaient « vivement regret-

Digitized by Google

tées. » A Uzès, 4 frères et 150 élèves, 4 sœurs régentes instruisant de 50 à 80 filles; frères et sœurs étaient pensionnés par la municipalité. A Pont-Saint-Esprit, plusieurs couvents de filles; 3 ou 4 frères à qui « tous les parents envoyaient leurs enfants; leurs leçons étaient excellentes; les ressources des établissements de cette ville suffisantes. » A Bagnols, deux ursulines avec 92 élèves; les pensionnaires apprenaient l'histoire et la géographie. A Villeneuve-lez-Avignon, outre deux collèges, une école primaire pour 60 garçons, deux couvents pour les filles où l'on acquérait non seulement les connaissances élémentaires, mais l'habitude de tous les ouvrages manuels et l'art de la broderie en or et argent. A Roquemaure, un maitre et une maitresse qui rassemblaient « toute la jeunesse de cette ville. » — « Il n'existait, dans l'arrondissement du Vigan, que des maitres d'école et des sœurs de la doctrine chrétienne, payés par les communes. On y apprenait à lire et à écrire et les premiers éléments de l'arithmétique. »

Haute-Garonne. — Le conseil d'arrondissement de Villefranche, après avoir indiqué le petit collège de Saint-Félix et, à Auriac, une école de filles pourvue d'une « dotation peu considérable, » dit : « Quant aux autres communes, elles n'avaient qu'un ou plusieurs instituteurs proportionnellement à leur population, dont le salaire était imposé par addition au rôle de la taille. » — « Toute l'éducation était bornée, dans les communes principales de l'arrondissement de Muret, à de simples maitres d'école dont le traitement était à la charge des communes qui l'ajoutaient à leur imposition, ou par un salaire particulier que les pères de famille fournissaient, relativement au nombre de leurs enfants. On leur enseignait la lecture, l'écriture, les premiers principes de la religion et de la morale. Dans les villes principales, on leur donnait quelques éléments de la langue latine, selon l'état auquel ils étaient destinés. L'établissement de ce genre était dans la ville de Rieux, où il y avait 3 régents.... Il y avait encore dans plusieurs communes de l'arrondissement des régentes pour l'éducation des petites filles, mais ce qu'il y avait de plus conséquent *(sic)* pour leur éducation était deux couvents de religieuses, l'un à Longages et l'autre à Autherive.... Il est certain que tous les établissements qui ont existé dans ces arrondissements étaient très imparfaits et très insuffisants,

Digitized by Google

mais ils opéraient quelque bien, et on est forcé de convenir que l'instruction publique souffre encore de leur suppression et fait désirer l'établissement de quelque autre institution. » — « Dans toutes les villes et plusieurs bourgs et villages de l'arrondissement, il y avait des maîtres abécédaires de grammaire, de morale et d'écriture aux frais et choix des communes, assez ordinairement pris parmi les aspirants à l'état ecclésiastique. » En deux paroisses, des maîtres de latin, aux frais et choix de l'évêque. On souhaite le rétablissement de ces écoles paroissiales.

Gers. — Le conseil d'arrondissement d'Auch renseigne le ministre sur deux couvents de cette ville et un à Boulaur, où l'on instruisait les filles.

Ille-et-Vilaine. — Les congrégations dispensaient largement l'enseignement aux enfants de Rennes : 9 frères tenant trois écoles, dont l'une avait été bâtie *ad hoc* par la fabrique de Toussaints; deux maisons d'ursulines; sœurs de Saint-Thomas, de la Retraite, de la Sagesse, celles-ci possédant des « places fondées pour 33 filles, nourries et entretenues jusqu'à l'âge de dix-huit ans, après lequel temps on les mettait en apprentissage ou on les plaçait chez d'honnêtes gens. » — Le conseil général dit : « Il y avait des petites écoles dans la ville, qui étaient confiées aux frères de la doctrine chrétienne. » — « Dans presque toutes les communes de l'arrondissement de Vitré, il y avait des écoles plus ou moins dotées, dont le but était d'apprendre aux enfants d'abord les éléments de la religion, ensuite à lire et quelquefois, mais rarement, à écrire. Ces écoles sont généralement détruites, faute de fonds, mais elles se rétabliraient sur un pied analogue, moyennant une dotation de 100 à 200 fr. par commune, ce qui ferait pour l'arrondissement de 9,000 à 10,000 fr. de rente. » — « L'instruction dans l'arrondissement de Redon était uniquement confiée dans les campagnes aux ministres du culte catholique et, dans le chef-lieu, à un maître particulier auquel la ville assurait un traitement pour l'éducation de la jeunesse. »

Indre. — Le dossier nous renseigne sur les écoles primaires d'Issoudun, dont une dirigée par les frères et une par les ursulines (ensemble 330 élèves environ) de Vatan et de Reuilly (pour les garçons et les filles). « Il n'y avait que ces communes de

Digitized by Google

l'arrondissement qui offrissent des écoles gratuites; elles avaient en outre, *ainsi que beaucoup d'autres*, des écoles libres. » — On mentionne, dans l'arrondissement de la Châtre, les institutions primaires de cinq paroisses. — Au Blanc, un « maître d'écriture, associé à l'académie d'écriture de Paris. »

Isère. — L'organisation de l'enseignement était complète et bien entendue à Grenoble. Sans parler de deux collèges, du séminaire de l'Oratoire, d'une école de chirurgie, d'une école et d'un jardin de botanique, d'un cours d'accouchement, on y trouvait deux écoles gratuites pour les garçons avec 7 maîtres et de 300 à 400 élèves, et sept maisons religieuses, dont certaines donnaient un enseignement professionnel, et d'autres étaient pourvues de maîtresses d'histoire, de géographie et d'arts d'agrément. On en demandait le rétablissement, « le sexe étant privé, depuis dix ans, de toute instruction. » — Dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, on signale cinq petits pensionnats pour les garçons et deux pour les filles, à Crémieu et à Pont de Beauvoisin. — Dans celui de Saint-Marcellin, les couvents de filles du chef-lieu, de Moirans et de Tullins.

Landes. — L'archiviste du département a envoyé un mémoire (qui se trouve joint aux dossiers de l'enquête de 1791-1792), d'après lequel les Landes auraient eu, en 1789, 235 écoles primaires, fréquentées par 5,173 garçons et 1,556 filles; en l'an IX : 204 écoles, avec 4,935 garçons et 1,507 filles.

Loire. — Seul, le conseil d'arrondissement de Saint-Étienne parle de l'enseignement populaire : « Cet arrondissement n'a jamais possédé d'établissement d'instruction publique, sinon ceux appelés petites écoles qui existaient dans certaines communes où l'on enseignait à lire et pas même à écrire.

Haute-Loire. — Uniquement des indications sur l'école tenue au Puy par 4 frères. Ils avaient 2,400 l. de revenu en biens ruraux et rentes sur la province de Languedoc. La maison qu'ils occupaient appartenait aux hospices.

Loire-Inférieure. — Le dossier de ce département fournit des renseignements assez détaillés sur les écoles primaires de Nantes (une tenue par les frères qui enseignaient « à lire, parfaitement à écrire, le calcul, une bonne partie des mathématiques, les éléments du commerce »; deux par les sœurs de Saint-Charles); de Bourgneuf-en-Retz, Pornic, le Pellerin, Saint-

Digitized by Google

Jean de Boiseau, Blain (2 éc.), de Pontchâteau (où l'on apprenait aux filles à lire, écrire, calculer, filer le coton) et de Campbon.

Lot. — « Il n'y avait point dans l'arrondissement de Figeac de maison d'éducation pour les filles qui fût remarquable. Un petit nombre de maisons de dames Mirepoises étaient chargées de l'instruction du sexe et les revenus de ces maisons n'étaient pas considérables. » — Arrondissement de Gourdon : « Quelques dames Mirepoises, répandues dans deux ou trois maisons dont les revenus étaient très médiocres, donnaient une assez bonne éducation à un petit nombre de filles. » — A Cahors, 6 frères avec 300 élèves; leur programme embrassait la lecture, l'écriture, les mathématiques et le dessin; ils jouissaient du revenu d'un capital placé sur la ville par un des évêques de Cahors. On y trouvait aussi la maison mère des Mirepoises. C'étaient des « filles séculières sans vœux, apportant une dot qu'on leur rendait si elles demandaient à sortir, ce qui était très rare »; 20 ou 30 maîtresses; pensionnaires et externes en grand nombre; la maison n'était pas riche; « on y suppléait à la richesse par un ordre et une économie admirables. »

Lozère. — Le préfet affirme dans son rapport que « *dans le plus grand nombre des paroisses de campagne*, il se trouvait un maître pour les garçons et une maîtresse d'école pour les filles. » Ils étaient payés au moyen d'impositions locales. — A Mende, 4 maîtres, recevant 2,000 l. du clergé de France, réunissaient 400 garçons; les filles allaient en très grand nombre chez les sœurs noires (3 maîtresses; 300 l. de revenu) et à l'Union chrétienne (10 à 12 maîtresses); l'évêque G.-T. de Choiseul-Beaupré (1723-1767) avait fondé chez ces dernières des bourses pour quelques filles des Cévennes. — Les conseils d'arrondissement mentionnent spécialement et avec des détails intéressants les établissements de Langogne (2 éc.); Marvejols (4 éc.), Banassac, Saint-Chély, Malzieu et la Canourgue.

Maine-et-Loire. — Seul, le conseil d'arrondissement de Segré a traité, mais très sommairement, de l'état ancien de l'instruction primaire. « Il n'existait chez nous aucun établissement d'instruction publique, à moins qu'on ne regarde comme tels des écoles qu'un petit nombre de vicaires tenaient concurremment avec une douzaine de maîtres d'école très peu instruits,

Digitized by Google

qui apprenaient très mal à lire et à écrire, ce qui a plongé tellement les habitants dans l'ignorance qu'il n'est pas rare de trouver des communes dont les plus instruits savent à peine signer. 2 communes seulement avaient un collège [on veut dire probablement une maison ainsi dénommée], Segré et Marigné, ce qui suppose qu'il y a eu des pensionnats anciennement; mais, depuis longtemps, il n'y a ni maîtres ni élèves. Pas d'autre revenu que l'affermement des maisons, dont chacune pouvait valoir 200 à 250 livres par an. »

Haute-Marne. — « Il existait dans toutes les villes du département, disait le conseil général, des établissements de filles, connus sous différents noms, qui étaient uniquement consacrés à l'éducation des personnes du sexe, et notamment pour les enfants des familles pauvres, comme celles de Saint-Thomas-de-Villeneuve. »

Nièvre. — Nos documents n'indiquent que la Providence de Clamecy et les écoles d'Entrains, Tannay, Lormes et Corbigny, ces trois dernières à la fois latines et françaises.

Nord. — On a joint au dossier de ce département un extrait de la statistique publiée en l'an XII par le préfet Dieudonné. Voici ce qu'on y trouve, relativement à l'enseignement primaire : « Des petites écoles destinées à répandre les connaissances nécessaires à toutes les classes de la société étaient répandues partout. Dans les communes rurales, c'était ordinairement le clerc de la paroisse qui, moyennant une légère rétribution, était chargé d'enseigner la lecture, l'écriture et les premiers principes du calcul. Dans les villes principales, il existait des écoles gratuites, dont la plupart portaient le nom d'écoles dominicales, pour les indigents et les ouvriers des deux sexes. Enfin dans ce pays, comme dans les autres parties de la France, la plupart des communautés de filles étaient des maisons d'éducation pour les personnes du sexe qui pouvaient y payer leur pension. Dans plusieurs de ces maisons, des écoles gratuites étaient ouvertes à des externes, par exemple à la Noble-Famille de Lille.... »

Orne. — Rapport du préfet : « Il se trouvait en outre [des collèges], dans les arrondissements d'Argentan et de Mortagne, des établissements d'instruction, connus sous le nom de petites écoles, à chacun desquels était attachée une petite dotation et

Digitized by Google

qui étaient tenus par les vicaires des communes ou par les sœurs de la Providence. »

Pas-de-Calais. — Les nombreux états envoyés par ce département se réfèrent d'ordinaire à une seule commune. Presque toutes étaient fort riches en institutions primaires. A Boulogne, 10 frères avec 6 à 700 élèves (dans une classe payante, ils enseignaient l'algèbre et la tenue des livres); 3 sœurs de charité, 180 à 200 élèves. — A Calais, 7 frères, 350 à 400 élèves; 7 sœurs, 200 à 240 élèves. — A Saint-Omer, 12 frères avec 5 à 600 externes et 100 pensionnaires; le Jardin Notre-Dame, fondé en 1615, où 10 maîtresses séculières apprenaient à 350 filles la lecture, l'écriture et la fabrication de la dentelle; enfin 14 religieuses de deux ordres instruisaient 650 enfants. — A Aire, l'école dominicale qui avait 3 maîtres et 100 élèves; le Jardin Notre-Dame et deux couvents, 11 maîtresses et 440 élèves. — A Ardres, 2 frères et 2 sœurs de charité, 80 élèves dans chaque école. — A Fauquembergue et Audruic, écoles gratuites. — A Arras, 6 frères, 500 élèves; 3 couvents, 20 maîtresses, 500 élèves (la fabrication de la dentelle y était enseignée). — A Bapaume, 3 frères et 3 sœurs. — Enfin, d'après le conseil d'arrondissement de Saint-Pol, « il y avait des maîtres d'école dans chacune des communes de son ressort, pour l'instruction des garçons, et, pour celle des filles, des sœurs de la Providence : 3 à Saint-Pol, 2 à Frévent, 2 à Auxi, 3 à Lattre.

Puy-de-Dôme. — « Il n'existait pas d'instruction publique dans l'arrondissement d'Ambert [1]. Il y avait seulement dans plusieurs communes des instituteurs qui se chargeaient de l'éducation de la jeunesse et qui lui donnaient la connaissance des premiers éléments. »

Basses-Pyrénées. — Une seule indication relative à une maison d'éducation pour les filles, fondée à Mauléon.

Rhône. — « La ville de Lyon renfermait des établissements d'instruction publique pour tous les âges : neuf écoles et deux dans les faubourgs où l'on enseignait à la première enfance les principes de la morale, de la lecture et de l'écriture ; elles étaient

[1] C'est-à-dire : il n'y avait pas de collège. Cette interprétation résulte évidemment du contexte et de l'emploi de cette formule au même sens, en beaucoup de documents des enquêtes de 1791-1792 et de l'an IX.

Digitized by Google

confiées à de jeunes ecclésiastiques qui, en même temps, faisaient leur séminaire gratuitement; — treize écoles étaient instituées pour les filles, sous la direction des sœurs de Saint-Charles; il y avait, de plus, quatre écoles de travail où les jeunes filles étaient formées aux travaux propres à leur sexe. Le nombre des enfants s'élevait à plus de 4,000. »

Saône-et-Loire. — Le conseil d'arrondissement d'Autun parle seulement de deux écoles fondées dans cette ville pour « instruire les petits enfants des citoyens les moins aisés » et ajoute que « les Ursulines enseignaient, selon leur règle, les petites filles du peuple. »

Seine-et-Marne. — Arrondissement de Melun. « Indépendamment des curés qui enseignaient la morale et des maîtres d'école établis *dans presque toutes les communes* et dotés en partie dans plusieurs, il y avait 3 établissements publics à Melun (noviciat des frères, 5 sœurs grises, sœurs de l'hôpital), 2 à Chaumes (petit collège et 3 religieuses enseignantes), 1 à Brie (religieuses de Sainte-Croix), 1 à Blandy et 1 à Fleury (6 sœurs de charité). Dans beaucoup de communes, les maîtres d'école étaient logés dans des maisons qui leur étaient affectées et qui appartenaient aux communes, plusieurs d'entre eux étaient payés en tout ou en partie par les fabriques ou des dotations particulières et enfin par les souscriptions des propriétaires de chaque commune. » — A Provins, « un couvent de religieuses dites de la Congrégation, établies en 1625 à la condition d'enseigner gratuitement toutes les filles pauvres et riches suivant leur institut; la maison des ci-devant bénédictins était une école journellement ouverte, où les premiers éléments des langues française et latine étaient enseignés. » — A Meaux, deux écoles de frères; à Crécy, un établissement de filles; « il existait encore à Dammartin et dans beaucoup d'autres communes de l'arrondissement des sœurs de charité, fondées, qui instruisaient les jeunes filles et visitaient les malades. » — A Fontainebleau, « plus de 300 enfants étaient instruits gratuitement par les frères des Écoles chrétiennes, hommes qui jouissaient de l'estime publique et enseignaient avec succès à lire, écrire, compter. » On les avait conservés comme instituteurs primaires.

Seine-et-Oise. — Dans l'arrondissement de Corbeil, « le plus

Digitized by Google

grand nombre des communes se sont choisi, *selon leur ancien usage*, de nouveaux instituteurs particuliers. » — Dans celui de Pontoise, le conseil rappelle que beaucoup de communes possédaient pour leurs écoles des immeubles et des rentes. — Dans celui de Versailles, « la classe la plus nombreuse, celle du peuple des campagnes, est privée d'instruction et elle regrette à juste titre les anciens maîtres d'école de paroisse et les sœurs grises auprès desquels les enfants des deux sexes recevaient gratuitement les premiers éléments de l'éducation. »

Seine-Inférieure. — Importante pour les collèges, l'enquête dans ce département est à peu près nulle en ce qui regarde l'instruction primaire. Elle indique à Dieppe 9 frères des écoles chrétiennes recevant chacun 100 l. de la municipalité et instruisant 7 à 800 enfants, et 4 sœurs avec 3 à 400 élèves; au Havre, 3 écoles gratuites.

Deux-Sèvres. — Uniquement des notes isolées sur une communauté de filles à Saint-Génard, 2 à Parthenay et les ursulines de Thouars.

Tarn. — Ici encore aucune vue d'ensemble. On indique : à Castres, 5 frères des Écoles chrétiennes recevant de la ville et du diocèse une subvention de 2,000 l. et instruisant 400 enfants, et 4 sœurs noires, 1,400 l. de même provenance, 80 élèves; à Lavaur, « une maison destinée à l'instruction des filles et dirigée par les ci-devant sœurs de la Croix, 25 religieuses, y compris les converses; » à Gaillac, des « sœurs de la Providence, salariées et logées aux dépens de la commune; » à Cordes, deux maîtres et deux maîtresses; à Rabastens, 1 maître et 3 sœurs de la Providence, logés « dans un local fourni à la commune par le cardinal de la Rochefoucauld; » à Lisle, 3 maîtres et 3 maîtresses entretenus par la municipalité; à Montmiral, une sœur de la Providence.

Tarn-et-Garonne. — Renseignements précis sur les écoles primaires de Montech (1 régent, 2 sœurs de la Providence, taxe imposée sur les habitants), de Montauban (7 dames noires, 10 frères « avec un nombre infini d'élèves »), de Moissac, Lauzerte, Caussade, Molières, Réalville (école de Mirepoises, « très suivie »); à Caylus (école publique de garçons avec 4 maîtres, recevant 1,600 l. de la ville, et 140 élèves, 5 sœurs de Nevers instruisant 200 filles), à Montpezat (8 ursulines « jouissant à juste

Digitized by Google

titre d'une grande réputation et réunissant 80 pensionnaires) ».

Var. — Encore des renseignements de détail. A Seillans, un « établissement pour les filles; » à Toulon, 6 frères avec 300 élèves, coûtant à la ville 3,000 l., 4 couvents de religieuses enseignantes; à Hyères, deux maitres d'écriture et d'arithmétique et deux sœurs d'école.

Vaucluse. — Le régime pontifical avait été bienfaisant aux habitants du Comtat, relativement aux choses de l'enseignement. Le territoire actuel du département comptait, en 1789, 2 universités, celles d'Avignon et d'Orange, 4 collèges de plein exercice, 3 séminaires, 2 petits collèges-séminaires, 6 écoles primaires à Avignon, 2 à Bollène. « Outre ces établissements plus ou moins conséquents suivant la ville où ils étaient placés, *chaque commune un peu populeuse et surtout celles qui devinrent chef-lieu de canton* avaient un instituteur et une institutrice. Ceux des petites communes n'appartenaient à aucune corporation; ils étaient au choix des communes qui les appelaient. » Les écoles primaires d'Avignon avaient ensemble 750 élèves.

Vienne. — Le conseil d'arrondissement de Poitiers rappelle que cette ville comptait « 200 religieuses occupées à l'instruction et au soulagement des pauvres. Une abbaye et 12 communautés de femmes tenaient toutes des pensionnats et y instruisaient les jeunes filles dans la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie; des maitres externes y enseignaient la danse et la musique. 3 de ces communautés tenaient des écoles gratuites pour les externes. Deux autres écoles gratuites pour les garçons, tenues par des clercs qui étaient alors dispensés du séminaire. Dans deux faubourgs, une école gratuite dirigée par des sœurs grises dites de Saint-Laurent. Ces filles avaient ordinairement des connaissances dans la pharmacie et soignaient les malades. Elles n'ont pas cessé, depuis la Révolution, de rendre des services dans ce genre; aussi tous les habitants demandent-ils qu'elles soient réintégrées dans leurs maisons. » — Le conseil d'arrondissement de Châtellerault parle seulement des deux écoles gratuites de cette ville, l'une dirigée par deux jeunes clercs et réunissant de 150 à 200 élèves (le collège en avait presque autant); l'autre où des religieuses instruisaient 400 enfants.

Digitized by Google

Vosges. — Arrondissement de Mirecourt : « *Il y avait dans toutes les communes un maître d'école* qui enseignait au moins à lire et à écrire; il recevait une très petite rétribution de ses élèves; il était pourvu à sa subsistance au moyen de quelques portions de la dîme et de ce que l'on ajoutait au casuel des curés. Ces moyens ne subsistent plus, et cette éducation est tombée. » — En dehors de cette vue d'ensemble, le dossier ne nous fournit que des détails sur la maison des frères de Saint-Dié; 3 maîtres, de 150 à 200 élèves, « 568 francs en contrats anéantis par le papier-monnaie. »

Yonne. — Le dossier, très fourni pour les collèges, ne mentionne que les deux écoles, soutenues par l'archevêque de Sens, où les filles de Joigny étaient instruites gratuitement.

De ce résumé, que je n'ai pu rendre plus bref et moins aride, il résulte que sauf pour un petit nombre d'arrondissements, l'Enquête de l'an IX ne donne que des résultats fragmentaires en ce qui concerne l'enseignement primaire. J'ai pourtant cru utile de les rassembler et de les faire connaître au public. Ils serviront à compléter les nombreuses monographies que nous possédons sur la question et aideront à composer celles qui nous manquent encore.

Je disais, à propos de l'Enquête de 1791-1792, que « malgré ses lacunes, elle témoigne éloquemment des efforts accomplis aux deux derniers siècles pour développer l'enseignement populaire et qu'on y pourrait trouver des preuves nouvelles du zèle du clergé, des congrégations, des municipalités. » Les documents réunis en l'an IX laissent la même impression. Je sais fort bien (car, remplissant le devoir le plus élémentaire de l'historien, je n'ai rien dissimulé) que pour certaines régions la situation des petites écoles n'était pas bonne; il faut le reconnaître, alors même qu'on ferait, dans les formules adoptées par quelques conseils d'arrondissement, la part de l'exagération. Mais nous n'avons jamais prétendu que l'instruction primaire fût également développée partout. Et il en est encore de même aujourd'hui, malgré les lois et malgré l'effort constant des pouvoirs publics. Il y avait des pays avancés et des pays arriérés; il y en a encore. Mais il n'est plus permis à des écrivains sérieux d'affirmer, comme on l'a fait trop longtemps, que nos arrière-grands-pères ont été systématiquement et effectivement main-

Digitized by Google

tenus dans une ignorance honteuse. Après tant de travaux démonstratifs, il se trouve pourtant des historiens et surtout des orateurs pour soutenir ces thèses surannées. C'est pour cela que nous ne nous lassons pas de revenir sur la question et d'apporter de nouveaux arguments en faveur de la vérité historique.

B. Enseignement secondaire. — Nous savons qu'en l'an IX l'attention des conseils d'arrondissement s'est essentiellement portée de ce côté. La contribution de l'Enquête à l'histoire de nos anciens collèges est donc fort considérable. Mais mon embarras est extrême au moment d'en faire profiter nos lecteurs. Il s'agit de notes plus ou moins complètes sur quatre cent quarante-deux séminaires et collèges, grands et petits [1]. Je n'ose vraiment en donner ici l'interminable nomenclature, d'autant plus qu'elle n'aurait pas même le mérite d'être inédite. Elle se trouve déjà aux pages 351-363 de l'*Œuvre scolaire de la Révolution*; j'ai relevé, pour chaque établissement, le nombre des maîtres, celui des élèves, le chiffre des revenus en 1789 d'abord, puis en l'an IX, et j'ai dit les fortunes diverses de leurs bâtiments pendant la Révolution. J'espère que loin de me reprocher de ne pas reproduire ces encombrants tableaux, on m'en saura gré. Je me contenterai de résumer méthodiquement ce que nous fournit ce volumineux dossier sur quelques points importants.

Répartition des établissements. — Elle était fort inégale selon la topographie des départements, le nombre des villes plus ou moins peuplées, la richesse du pays, les aptitudes de la population, les ressources fournies par l'Église ou les largesses privées. Ces données très complexes influent efficacement sur le succès des établissements, et une des causes de l'échec flagrant de la Convention dans ses essais en matière d'enseignement secondaire fut le parti pris de n'en tenir aucun compte. En brumaire an IX, dans son rapport au conseil d'État, Chaptal en faisait la remarque avec son bon sens ordinaire. « Il serait, disait-il, aussi ridicule qu'inconvenant de placer dans chaque chef-lieu d'arrondissement les mêmes ressources pour l'instruc-

[1] J'ai dit 434 dans mon volume; j'ai retrouvé depuis dans mes notes la trace de 8 établissements qui m'avaient échappé.

Digitized by Google

tion : le gouvernement doit partout les proportionner au besoin. Sous l'ancien régime, on avait si bien senti cette vérité qu'il n'existait qu'un seul collège dans toute l'étendue du département de la Lozère, tandis que dans celui de l'Hérault, dont la population totale n'excède pas de la moitié celle de la Lozère, il en existait cinq, et que l'Aveyron, où la population est supérieure à celle de l'Hérault, n'en possédait que trois. Au reste, il est impossible, sans s'exposer à de graves erreurs, de distribuer *à priori* les établissements d'instruction communale [1]; on ne peut jamais avoir des données suffisantes à ce sujet, et il faut s'en rapporter à la sagesse, à l'intérêt et aux connaissances des conseils d'arrondissement. C'est pour avoir voulu tout prévoir, tout arrêter, tout symétriser, que le département du Nord, dont la population s'élève à 808,147 habitants et qui possède cinq à six villes considérables [2], n'a que son école centrale, comme le département des Alpes-Maritimes, dont la population ne se porte qu'à 93,366.... C'est surtout dans le choix de l'emplacement des écoles spéciales qu'il serait dangereux de tracer sur le sol de la France, le compas à la main, les lieux où l'on doit les établir. Je ne connais que deux principes qui puissent guider dans ce choix : d'un côté, l'exemple du passé, qui a vu prospérer pendant des siècles, sur un point déterminé, tel art ou telle science; de l'autre, une réunion bien établie d'hommes capables de bien enseigner. »

Nos anciens collèges avaient donc été fondés sans plan d'ensemble; leur constitution était différenciée par les circonstances locales. Comme on s'en doute bien, on peut les ramener à trois types : établissements de plein exercice; maisons employant de trois à six professeurs; maîtres isolés. Tous répondaient, dans une mesure différente, aux besoins et aux aspirations des populations. Sans déplacements onéreux et sans grande dépense journalière, les jeunes gens appartenant aux familles les plus humbles y pouvaient faire l'essai de leurs aptitudes : ceux auxquels cette épreuve était favorable allaient ensuite achever leurs études dans les établissements de premier ordre. On sait que ce mouvement n'agréait pas aux philosophes, à beaucoup de

[1] C'est le nom que donnait Chaptal aux écoles secondaires dont il proposait la création.

[2] La statistique du préfet Dieudonné nous apprend que le Nord avait 28 collèges avant la Révolution.

Digitized by Google

parlementaires et d'hommes d'État ; mais il constituait un des facteurs les plus puissants de cette ascension constante des classes déshéritées de la société française qui a préparé l'avènement du Tiers-État. On a dit, et il y a beaucoup de vrai dans cette affirmation, que la Révolution a été faite surtout par les boursiers de nos vieux collèges.

Fréquentation. — Je ne serais pas étonné que la statistique de Villemain ait été basée, en partie du moins, sur les documents de l'Enquête de l'an IX. Néanmoins, il est bien peu de départements pour lesquels les réponses à la deuxième question de Chaptal soient complètes. Dans leur état présent, elles confirment néanmoins ce que nous savions de la fascination véritable qu'exerçait, au XVIIIe siècle, l'enseignement classique. Les cinq grands collèges de la Manche avaient 2,400 élèves; les deux collèges d'Ancenis et de Nantes en avaient plus de 700; on en comptait 400 à Aurillac, 3 à 400 à Mauriac, environ 400 à Saint-Flour, 400 à Lannion et à Périgueux, 600 à Besançon et à Dole, de 4 à 500 à Quimper, autant à Saint-Pol-de-Léon, plus de 1,500 dans trois des collèges de la Mayenne, plus de 3,000 dans le département du Nord, 4 à 500 à Arras. Voilà, je crois, assez d'exemples.

Programmes. — La troisième question de Chaptal s'y référait. La difficulté de concentrer suffisamment les réponses m'a détourné de les faire figurer dans le tableau que j'ai joint à mon *Œuvre scolaire*. L'opinion courante en la matière est celle-ci : presque partout, les anciens régents de collège s'en tenaient strictement au latin et à la philosophie scolastique ; ni français, ni histoire, ni géographie; très peu de physique, encore moins de mathématiques [1]. L'Enquête de l'an IX ne conclut pas dans le même sens [2]. Je n'affirmerais pas que les conseils d'arrondissement méritent absolument créance sur ce point. Mais il faut pourtant recueillir leur témoignage, sauf à le contrôler par d'autres. Or, j'ai été très frappé du nombre d'établissements où, d'après eux, l'histoire et les sciences étaient

[1] Pour mettre les choses au point, on doit consulter sur ce sujet les livres de l'abbé Sicard, *Les Études classiques avant la Révolution*, Paris, 1887, in-12, et du P. Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*. Paris, 1887, in-8.

[2] Pas plus que celle de 1791-1792.

Digitized by Google

enseignées. Voici quelques-unes des indications que je trouve à ce sujet dans mes notes. A Belley, Périgueux, Nîmes, Nantes, Orléans, Saumur, Châlons-sur-Marne, Chaumont, Chalon-sur-Saône, etc., physique et mathématiques; à Bourg, physique, arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, mécanique; à Embrun, Niort, Lavaur, Avignon, Montbrison, etc., histoire, géographie, chronologie, mathématiques, physique; à Castelnaudary, les mêmes sciences et l'histoire naturelle, qu'on enseignait aussi à Nancy; je note l'histoire et la géographie à la Tour-du-Pin, à Brioude, à Ancenis, à Charolles; l'histoire et la physique à Cluny et à Tournus; la physique, les mathématiques, la géographie à Château-Gontier, collège « très florissant (400 élèves), où l'on venait même des Isles. » Je crois inutile d'insister sur ce point, me contentant de rappeler que dans les écoles militaires, les sciences, les langues vivantes et les arts d'agrément étaient fort cultivés.

Revenus des collèges. — L'enquête nous édifie très largement à cet égard, mais pas assez pourtant pour qu'il y ait lieu d'essayer une statistique générale. Néanmoins, pour ne pas renvoyer simplement le lecteur aux tableaux que j'ai publiés l'année dernière, j'y ai relevé la liste de 92 collèges, grands et petits, pour lesquels les réponses sont complètes au point de vue financier. Le total des budgets de recette de ces 92 établissements s'élevait à 1,421,717 fr. 55 c. La moyenne serait donc 15,563 fr. 23 c., mais elle serait, comme la plupart des moyennes, absolument fictive. Les revenus de ces 92 collèges étaient en effet très inégaux : la Flèche avait 150,000 fr. ; les deux ou trois professeurs de Noyers (Yonne), instruisant 50 à 60 élèves, en avaient 500. Ce sont les chiffres extrêmes. Voici, en chiffres ronds, quelques autres résultats : Lyon (deux collèges), 95,000 fr., dont 15,000 fr. de subvention municipale ; Rouen, 60,000 ; Poitiers (collège Sainte-Marthe), le Puy, Orléans, 40,000 ; Vienne, 33,000 ; Lille, Auch, Arras, 30,000 ; Lescar, la Rochelle, Châlons-sur-Marne, 25,000 ; Saint-Omer (collège dit des jésuites wallons), Périgueux, 20,000 ; Béthune, Sens, 18,000 ; Compiègne, Riom, Effiat, Thiers, Meaux, Montauban, Avignon, Auxonne, Saint-Flour, Mauriac, Dôle, Montbrison, Pont-à-Mousson, de 16 à 11,000 fr.— Parmi les petits collèges, Domfront avait 4,000 fr. ; Melle, 2,600 ; le Havre, 1,730 ; Calais, 1,280 ; Clermont (Oise), 12 à 1,400 ; Die, 800.

Digitized by Google

J'ai pu recueillir pour 86 collèges, à la fois le nombre des écoliers et le chiffre exact du revenu. Il montait, au total, à 1,321,717 fr. 55 c., suffisant à l'instruction de 19,775 élèves, ce qui la fait revenir, pour chacun, à la somme très modique de 66 fr. 83 c. [1] ; encore faudrait-il que nous fussions certains que les conseils d'arrondissement ont évalué les revenus nets, déduction faite des charges (frais de culture des domaines, portions congrues à retenir sur les bénéfices unis aux établissements, etc.).

Quant à l'origine des ressources affectées à l'enseignement secondaire, l'étude de nos documents confirme ce que nous savions déjà. La majeure partie des revenus provenait de biens d'Église. On avait uni aux collèges de nombreux bénéfices simples, surtout des prieurés, et des centaines de prébendes, dites préceptoriales, dans les chapitres séculiers ; des pensions avaient été imposées en leur faveur sur les abbayes ; beaucoup d'établissements étaient dirigés par des congrégations ou annexés à des maisons religieuses. Les fondations dues à de généreux bienfaiteurs, appartenant pour la plupart au clergé, étaient fort multipliées. — Les administrateurs des maisons d'éducation avaient su, en bien des lieux, accroître leur fortune immobilière ou faire des placements avantageux. — Les villes, même celles dont le chiffre d'habitants était peu élevé, s'étaient imposé, pour avoir au moins quelques maitres de latin, des taxes particulières. — Les provinces et les diocèses, dans le midi surtout, accordaient des subventions ; l'État en usait de même, mais tout à fait exceptionnellement [2]. En somme l'enseignement secondaire, si abondamment dispensé chez nous avant la Révolution, ne coûtait à peu près rien aux contribuables, et la gratuité, accordée dans de très larges proportions, était une gratuité réelle, et non un leurre comme en notre temps, où les bourses figurent au budget de l'État, des départements et des communes.

Comment nos anciens collèges, avec des revenus souvent médiocres, pouvaient-ils se soutenir ? D'abord le pouvoir de l'ar-

[1] Il y a, en 1892, des villes de France auxquelles chaque élève des écoles primaires coûte plus cher.

[2] Tout le monde sait qu'à Paris la gratuité était assurée dans les collèges de l'Université par le 28e de la ferme des postes. Même en province, certains professeurs de faculté avaient un traitement de l'État.

Digitized by Google

gent était, il y a cent ans, très supérieur à son pouvoir actuel, Ensuite, la plupart des maitres étaient ecclésiastiques ou religieux, affranchis des soucis et des charges de la famille, simples dans leurs goûts, bornés dans leur ambition. Dans un des documents de l'Enquête, l'avis motivé du préfet de la Seine-Inférieure, se trouvent formulées à cet égard des observations fort justes. Les biens des établissements d'enseignement, disait en substance ce fonctionnaire, étaient administrés partout « avec une sévérité remarquable » ; les professeurs se contentaient tous du strict nécessaire ; « ces hommes excellents s'occupaient de toute autre chose que de combinaisons de fortune. Ceci posé, il ne faut pas se laisser séduire par des idées chimériques d'un meilleur ordre et d'une plus grande économie. Il faut reconnaître qu'on serait trop heureux si on obtenait aujourd'hui les mêmes résultats aux mêmes frais. De toutes parts on regrette les résultats, de toutes parts on réclame le rétablissement des anciens collèges. Le premier pas à faire, et celui-là est indispensable, est de trouver annuellement une somme égale à celle que leur fournissaient : 1° le clergé ; 2° le trésor public ; 3° les donations particulières. Quand l'État se chargerait seul de cette énorme dette, il ne pourrait aboutir. Dans certaines provinces, un oratorien coûtait 500 fr. pour tous frais. C'était une admirable conséquence de la religion que ces congrégations. Mais elle est perdue sans retour. »

C. Enseignement supérieur. — L'Enquête de l'an IX n'est pas plus riche que celle de 1791-1792 en faits et en chiffres relatifs aux anciennes universités. Celles d'Angers, d'Avignon, de Besançon, de Douai, de Nancy, de Poitiers et de Perpignan y sont seules représentées.

Angers. — Université complète, avec les quatre facultés de théologie (2 professeurs), de droit (4 professeurs, 100 élèves), de médecine (« autant de professeurs que de docteurs régents » ; il en restait 8 en l'an IX, 60 élèves), des arts, celle-ci réunie au collège de l'Oratoire. « L'université avait peu de biens-fonds ; ses revenus étaient médiocres, principalement pour les facultés de droit et de médecine, mais les professeurs trouvaient une ample compensation dans le produit des inscriptions et des lettres de grades. » — Le conseil, si avare de

Digitized by Google

renseignements en ce qui concerne l'université, signale en ces termes l'Académie locale : « L'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers remplissait le but de son institution. Les événements ont dispersé ses membres, mais les éléments en sont encore au milieu de nous. Ses relations l'unissaient à toutes les sociétés savantes et elle avait beaucoup d'associés non résidants. »

Avignon. — L'université comptait quatre facultés : théologie (3 professeurs dont un de philosophie) ; droit (6 professeurs de droit romain et français) ; médecine (3 professeurs et un démonstrateur d'anatomie) ; arts. « Les professeurs étaient pris parmi les docteurs agrégés des diverses facultés. L'ordre des dominicains fournissait ceux de philosophie et théologie. » — L'université avait 1,939 fr. de revenu provenant d'immeubles, de capitaux et de droits sur les greffes du ci-devant Comtat.

Besançon. — 3 facultés, théologie (2 professeurs); droit (5 prof.); médecine (3 prof.). — « Ci-devant établie à Dôle, cette école a reçu dans tous les temps les plus grandes marques de considération et une protection signalée de ses souverains. Elle a fourni des hommes illustres dans toutes les parties ; plusieurs de ses membres ont été élevés à la dignité de chancelier, de ministre, d'ambassadeur, de premier médecin. Les professeurs jouissaient des mêmes honneurs et prérogatives que les conseillers au Parlement, et on avait pour eux dans la ci-devant province de Franche-Comté une grande considération. La faculté de théologie fut supprimée en 1791 par l'établissement des séminaires créés par la Constitution civile ; celle de droit s'éteignit insensiblement par la retraite de quelques professeurs et le défaut d'élèves ; » celle de médecine continua ses exercices jusqu'au 22 brumaire an II, et les reprit le 20 brumaire an III. Elle avait fourni à l'école centrale la plupart de ses élèves et les meilleurs. — « Les professeurs nommaient parmi eux un président qui avait la qualité de recteur magnifique ; il y avait en plus un sénieur et trois distributeurs qui étaient comme des commissaires du gouvernement; ordinairement membres du Parlement, ils surveillaient l'enseignement et avaient voix délibérative aux assemblées. Les chaires étaient au concours. Ces concours étaient des plus sévères et formaient l'épreuve la plus difficile ; ils étaient publics et attiraient pour l'ordinaire une

Digitized by Google

affluence considérable; le premier président en était le président-né; pour être admis au concours, il fallait être régnicole, âgé de 30 ans et docteur de la Faculté pour laquelle le concours était ouvert; tout docteur d'une université française pouvait se présenter. » Des questions étaient tirées au sort et communiquées 48 heures à l'avance; il fallait faire, sans notes, deux leçons d'une heure, dont le premier quart était employé à présenter des vues générales; enfin, soutenir durant six heures des thèses indiquées par le sort. Les juges présentaient alors les trois sujets les plus dignes au choix du roi. — L'université avait plus de 200 étudiants; le séminaire en instruisait 400. — L'université ne possédait pas de local; ses revenus allaient à 25,000 l. (gages des professeurs, deux prieurés, loyer de bâtiments et maisons à Dôle, droit sur les salines de Salins). Les chaires de théologie valaient en moyenne 1,600 l.; celles de médecine, 2,400; celles de droit, 3,000. — Besançon possédait en outre un collège de chirurgie avec 6 professeurs et 60 élèves.

Douai. — Cette ville avait une université de cinq facultés. Pour la théologie, 1 professeur d'Écriture sainte, 1 de controverse, 2 de scolastique, 1 d'introduction à l'étude des conciles, des Pères et des théologiens; pour les deux facultés de droit civil et canonique, 5 professeurs; pour la médecine, 3; pour les arts, 4 (histoire, hébreu, grec, mathématiques). Toutes les chaires, moins celle-ci, étaient au concours. Les revenus s'élevaient à 25,000 l.; le nombre des élèves à 700. Chaque faculté avait sa bibliothèque, transportée en 1767 au collège d'Anchin, où elles subsistaient en très bon état, en l'an XII. « L'instruction publique était mise à la portée de toutes les fortunes dans la ville de Douai : une foule d'établissements créés par la bienfaisance y offraient des ressources précieuses aux jeunes gens qui, peu favorisés des biens de la fortune, voulaient parvenir à un état honorable (séminaires du Roi, des Évêques, Lamothe, Moulart, Notre-Dame, Hathé, Delannoy, d'Hennin, de Tournay, des Sept-Douleurs; hôtel des Nobles, collèges irlandais et écossais). On n'enseignait pas dans ces établissements, mais chacun d'eux avait un certain nombre de bourses, à l'aide desquelles les étudiants fréquentaient les collèges et les cours de l'université [1]. »

[1] Statistique du préfet Dieudonné, dont copie est jointe à l'Enquête.

Digitized by Google

Des notices assez complètes ayant été données lors de l'enquête de 1791-1792 sur les universités de *Nancy* et de *Perpignan*, sur l'école de chirurgie et les cours d'accouchement de *Grenoble* [1], et le présent article étant déjà fort étendu, on ne trouvera pas mauvais que je passe ici sous silence ce qui en a été dit en l'an IX [2].

Poitiers. — « Dès 1481, la ville de Poitiers obtint l'établissement d'une université composée de quatre facultés : théologie, droit, médecine, arts. Quoiqu'elle ne formât qu'un seul corps, les trois premières facultés avaient chacune la direction de leurs écoles particulières; celle des arts était également chargée du régime et de la discipline de ses écoles, mais sous l'inspection du tribunal de l'université, lequel était composé du recteur, des doyens et syndics des facultés, du procureur général et du secrétaire général de ladite université. — La faculté de théologie était composée de docteurs qui, après avoir subi les épreuves prescrites par les règlements, avaient reçu le bonnet de docteur et étaient agrégés à l'université; les épreuves se faisaient à l'instar de celles de l'université de Paris. Il y avait deux écoles publiques de théologie, l'une au collège de Sainte-Marthe, l'autre au collège des dominicains. — La faculté de droit était composée, au moment de la Révolution, de 4 docteurs-régents (dont 3 enseignaient le droit romain et le droit canon, et un le droit français), et de 4 docteurs agrégés, dont un faisait les fonctions de secrétaire; ceux-ci n'enseignaient qu'en l'absence des professeurs, mais ils assistaient aux examens et présidaient les thèses des bacheliers. — La faculté de médecine avait discontinué l'enseignement public. Ses docteurs ne prenaient point le titre de docteur-régent et faisaient subir des examens publics aux docteurs des autres universités, qui se présentaient pour exercer la médecine. — La faculté des arts était composée, lors de la Révolution, de l'ancien principal du collège des Deux-Frères, qui était doyen de ladite faculté, du principal du collège de Sainte-Marthe, syndic-né de ladite faculté, des deux professeurs de philosophie. — La faculté de théologie avait 200 étu-

[1] Il y avait également dans cette ville un cours de botanique sur lequel l'Enquête de l'an IX fournit d'intéressants détails.

[2] Je les ai analysées dans la Revue de juillet 1891.

Digitized by Google

diants; celle de droit, 250; celle des arts, 200 philosophes, 300 humanistes et grammairiens. — Les professeurs de théologie avaient 800 l. d'appointements; ceux de droit romain et canonique, de 2,400 à 3,000 l.; celui de droit français et les agrégés, de 1,200 à 1,500 l. — Outre leurs places de professeurs, les docteurs-régents de la faculté des arts jouissaient du casuel des lettres de grade et de quinquennium, qui donnaient 900 l. environ au doyen et 120 l. aux quatre autres. » — Le préfet dit, dans son avis motivé : « L'université de Poitiers était autrefois fameuse par ses écoles de droit, qui étaient fréquentées par les étudiants de toutes les parties de la France, et qui ont produit en différents temps des jurisconsultes bien célèbres. »

Lille avait un collège de chirurgie et une école de botanique.

On le voit, l'Enquête de l'an IX fournit sur l'enseignement supérieur trop peu de données pour qu'il y ait lieu d'y trouver matière à des réflexions générales, encore moins à des conclusions motivées.

D. Enseignement spécial. — Faute de place, je me contenterai de mentionner, sans entrer dans aucun détail, les écoles de dessin, ordinairement gratuites, de Saint-Quentin (celle-là fondée par le célèbre La Tour), de Troyes, de Reims, de Saint-Malo, de Nantes, de Saint-Omer, de Lille, de Dunkerque, de Bergues, de Douai, de Valenciennes, de Cambrai (dans plusieurs d'entre elles, il y avait des cours d'architecture, de peinture et de sculpture); les cours d'hydrographie de la Rochelle, Boulogne, Nantes; les écoles de mathématiques de Reims et de Valenciennes, etc.

III.

De généreux efforts avaient donc été faits dans notre pays, sous l'ancien régime, pour la fondation et l'entretien d'établissements très nombreux destinés à toutes les classes de la société. Presque partout des résultats fort appréciables avaient été obtenus, grâce surtout au dévouement et à l'intelligence de l'Église tout d'abord, puis des autorités locales et en première ligne des municipalités, grâce aussi à l'initiative individuelle. L'édifice immense, bâti au prix de tant d'efforts, man-

Digitized by Google

quait, il faut bien le dire, d'homogénéité et de cohérence ; il avait besoin d'accroissements, d'aménagements nouveaux, de réparations urgentes. Mais encore une fois, c'était folie de le renverser et d'en disperser les débris. Or, quelle a été essentiellement l'œuvre de la Révolution au regard de l'enseignement national? Chaptal savait bien qu'elle se résolvait avant tout en destructions et en dilapidations insensées. Il voulut se rendre compte, une bonne fois, de l'étendue du mal, et c'est pour cela qu'il avait posé, dans sa circulaire, les questions 5, 6 et 7 relatives à l'état des bâtiments, à celui des revenus scolaires, au sort des professeurs. A cet égard, l'enquête est fort instructive.

Bâtiments. — Quoique les lois prescrivant l'aliénation des biens appartenant aux établissements d'instruction eussent réservé expressément les maisons servant aux classes et au logement des maîtres; elles avaient été l'objet de ventes innombrables, surtout celles qui étaient affectées aux petites écoles. Les documents de l'Enquête confirment très largement, à cet endroit, les assertions — d'ailleurs appuyées sur des textes — des historiens de l'enseignement primaire [1]. Il faut remarquer, au surplus, que les congrégations religieuses de femmes et les frères des Écoles chrétiennes enseignaient d'ordinaire dans des locaux leur appartenant. Or, ces locaux subirent presque partout, dès le principe, le sort des autres biens d'Église, « mis à la disposition de la Nation, » et dont la vente devait servir de gage au papier-monnaie. Je pourrais citer par centaines, d'après l'Enquête, des ventes de ce genre.

Les collèges avaient été relativement épargnés. On peut cependant, en suivant les tableaux que j'ai dressés dans *l'Œuvre scolaire de la Révolution*, se convaincre que cette partie du domaine public avait beaucoup souffert. Les conseils d'arrondissement nous font connaître, avec plus ou moins de détails, la condition en l'an IX des bâtiments ci-devant occupés par 309 collèges et séminaires. 46 étaient encore employés à l'enseignement public : le collège de Provins qui, par une exception unique, avait continué son exercice pendant toute la Révolution ; 34 écoles centrales; 11 écoles primaires. — On dit de 67 bâtiments ;

[1] Cf. *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, p. 88-90 et spécialement p. 89, note 1.

Digitized by Google

soit qu'ils « existent, » soit qu'ils sont « disponibles, » soit qu'ils « n'ont pas été aliénés, » soit qu'ils sont « en assez bon, en bon, en très bon état; » de 57, qu'ils sont « dégradés, très dégradés tombant en ruines; » 7 sont indiqués comme « aux mains de la nation; » 3, « affermés par la régie; » 7, acquis par les municipalités sans emploi déterminé; 2 servent de préfecture, 1 de sous-préfecture, 28 autres sont des mairies, tribunaux, hospices, casernes, prisons, magasins, ateliers militaires, etc. De 7 bâtiments, on dit assez vaguement qu'ils sont « aliénés ou affectés à des services publics. » Supposons que l'État les ait conservés; nous aurions alors le chiffre de 225 établissements restés dans son domaine et celui des communes. — Des 84 autres, 4 avaient été vendus pour établir des pensionnats particuliers, entre autres Juilly et Sorèze, 74 avaient été aliénés purement et simplement, 6 avaient été brûlés ou démolis.

On sait dans quel état déplorable se trouvaient tous les édifices publics à la fin de la Révolution. Pendant cette terrible période, on n'avait pu les entretenir presque nulle part; on leur avait donné trop souvent des destinations très inattendues, entraînant d'énormes dégradations. On sait les constatations étonnantes et lamentables que firent à cet endroit, en l'an IX, les conseillers d'État envoyés en mission dans les départements par le premier Consul [1]. Les collèges et les écoles primaires non aliénés, n'étant plus, sauf quelques bien rares exceptions, employés au service public pour lequel ils avaient été bâtis, furent totalement abandonnés ou reçurent les affectations les plus contraires à leur bon entretien. Aussi, le préfet de la Seine-Inférieure pouvait-il écrire à Chaptal : « Il ne reste de cet antique patrimoine de l'instruction que quelques édifices transformés ici en casernes, là en prisons, et *partout dans un si misérable état que je ne me prononce pas s'il serait plus économique de les réparer que d'en élever de nouveaux.* » Nul n'ignore ce qu'il a fallu de temps et de millions pour restaurer tant de ruines.

Revenus. — Les réponses à la sixième question de Chaptal sont d'une désolante monotonie : « aucuns revenus; néant; biens vendus, » voilà comment elles sont formulées *188 fois pour 292 établissements* d'enseignement secondaire; je ne parle

[1] Voir à ce sujet l'ouvrage de M. Rocquain, *passim*.

Digitized by Google

pas de ceux, et ils sont nombreux, où on dit : « Il ne reste presque rien. »

J'ai indiqué plus haut que la somme des revenus en 1789 de 92 collèges pour lesquels nous possédons des renseignements précis et complets, s'élevait à 1,421,717 fr. 55. Je retranche de ce chiffre total les chiffres particuliers se référant à 10 établissements pour lesquels nous n'avons pas, ou nous avons seulement d'une manière insuffisante la réponse à la question sixième de l'Enquête. Restent 82 collèges, ayant ensemble 1,164,517 fr. 55 de rente. En l'an IX, 38 d'entre eux se trouvaient absolument dépouillés ; les débris de la fortune des 44 autres allaient à 44,585 fr., plus 483 arpents et 95 perches de bois, un petit bois, 448 arpents de terre et quelques cens appartenant au collège de Pont-à-Mousson [1].

Quant aux fondations destinées aux petites écoles, elles avaient disparu presque partout, et c'est tout à fait exceptionnellement que des parcelles infimes des terres ou de rentes ayant appartenu aux congrégations enseignantes avaient échappé à l'aliénation.

Qu'étaient donc devenus les biens accumulés en faveur de l'enseignement national par la piété des siècles? Ils avaient été acquis, le plus souvent à vil prix, par des politiciens sans scrupules et des spéculateurs véreux. L'ensemble des faits que je viens d'alléguer, en les précisant d'après nos textes, constitue un des plus scandaleux exemples de dilapidation dont l'histoire fasse mention.

« Il est juste et utile, a dit avec beaucoup de raison M. Taine [2], que l'Église, comme en Angleterre et en Amérique, que l'enseignement supérieur, comme en Angleterre et en Allemagne, que l'enseignement spécial, comme en Amérique, que les diverses fondations d'assistance et d'utilité publiques soient maintenues indéfiniment en possession de leur héritage. Exécuteur testamentaire de la succession, l'État abuse étrangement de son mandat lorsqu'il la met dans sa poche pour combler le déficit de

[1] En tenant compte par approximation de ces débris de fortune immobilière non évalués, on peut dire — et on restera au-dessous de la vérité — qu'en onze années de révolution les 19/20es de la dotation des collèges en question avaient été dilapidés.

[2] *La Révolution*, t. Ier, p. 220.

Digitized by Google

ses propres caisses, pour la risquer dans de mauvaises spéculations, pour l'engloutir dans sa propre banqueroute, jusqu'à ce qu'enfin de ce trésor énorme amassé par quarante générations pour les enfants, pour les infirmes, pour les malades, pour les pauvres, pour les fidèles, il ne reste plus de quoi payer une maîtresse dans une école, un desservant dans une paroisse, une tasse de bouillon dans un hôpital. » Ces vérités de bon sens, ces principes de simple honnêteté, semblaient évidents, en l'an IX, aux conseillers d'arrondissement, dont les dépositions forment le gros de l'Enquête. Ils se trouvent formulés dans la plupart de leurs réponses. Mais ce n'étaient, hélas! que des doléances stériles, et il faudra désormais demander à l'impôt les moyens de fonder et d'entretenir tous les établissements d'enseignement public.

Personnel. — Ici je ne tenterai pas le moindre essai de statistique, même partielle, en raison du très grand nombre et de la variété extrême des faits recueillis dans les réponses à la septième question de Chaptal; je me contenterai de quelques indications générales.

Si les universités, les collèges et les petites écoles avaient été profondément atteints dans leur situation matérielle par les lois de la Révolution et les actes des pouvoirs publics, non seulement les maîtres chargés d'y dispenser l'enseignement avaient été frappés dans leurs intérêts, mais leur carrière s'était trouvée brisée à peu près partout. Dès l'époque de la Constituante et de la Législative, la Constitution civile du clergé, l'obligation du serment schismatique imposée à quiconque dispensait à un titre quelconque l'enseignement public, commencèrent la désorganisation des établissements de tout ordre, la majorité des maîtres s'étant montrée réfractaire aux exigences des législateurs. L'anéantissement des ordres religieux avait eu des conséquences très fâcheuses dans le domaine de l'instruction, et avait entraîné la suppression de nombreux collèges; en 1792, les congrégations séculières enseignantes furent elles-mêmes dissoutes. Ces diverses mesures dispersèrent des milliers de maîtres et de maîtresses. Vinrent ensuite la persécution ouverte et la déportation des ecclésiastiques et religieux, l'interdiction de l'enseignement chrétien dans toutes les écoles, l'obligation de remplacer les anciens livres de classe par des livrets

Digitized by Google

absurdes et impies [1]. On sait ce qui en résulta : les écoles primaires officielles furent livrées à ces maîtres que M. Taine a justement stigmatisés quand il a dit : « Presque partout l'instituteur est un laïque de rebut, un jacobin déchu, un ancien clubiste famélique et sans place, mal embouché et mal famé [2]. » On en trouva même de cet acabit dans quelques écoles centrales. Quand, en l'an IX, Chaptal s'enquiert du sort des anciens professeurs d'université, régents de collège, maîtres d'école, il reçoit des réponses comme celles-ci : « disparus du pays (Aisne); on ne sait où ils sont (Basses-Alpes); on ignore s'ils existent (Aveyron); ils ont quité le département ou sont dans la misère (Dordogne); émigrés ou errants (Finistère); dans une grande détresse (Indre); plusieurs professeurs existent, privés de tout moyen d'existence, et voudraient être employés dans la nouvelle organisation de l'instruction publique (Lozère); déportés (Marne, Mayenne, Meurthe, Nièvre, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Tarn, etc.); la hache révolutionnaire a moissonné une partie des maîtres (Vendée). » — D'autres occupent des places dans les administrations publiques, exercent divers métiers; bon nombre ont établi des écoles libres, des pensionnats, dont plusieurs, comme Sorèze et Juilly, ont un grand succès; enfin l'ancien corps enseignant a fourni aux écoles centrales leurs meilleurs maîtres. En bien des lieux, les membres des congrégations abolies tentent de se réunir pour reprendre leur œuvre ou l'ont déjà reprise individuellement. Les conseils d'arrondissement affirment que les populations les accueillent avec empressement, et appellent de tous leurs vœux la réorganisation de ces associations éminemment utiles.

En somme, l'enseignement public a été profondément désorganisé et même à peu près détruit : établissements fermés, bâtiments dégradés ou aliénés, biens pillés, personnel dispersé et tombé dans la misère, tels sont les principaux traits du tableau présenté par l'Enquête de l'an IX. Et qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici de spéculations vagues, de développements ora-

[1] Dès l'an V, le ministre Bénezech parlait avec un juste mépris de « ces petits livrets que produisit la première impulsion du gouvernement révolutionnaire et qui furent salis par les maximes les plus révoltantes. »

[2] *Le Régime moderne*, t. I, p. 221.

Digitized by Google

toires; on nous cite des noms, on affirme des faits de notoriété publique, on fournit des chiffres.

IV.

Il me reste à parler des réponses obtenues par Chaptal sur deux points importants : état de l'opinion relativement à la situation en l'an IX et à l'avenir de l'enseignement national; ressources sur lesquelles il est permis de compter pour assurer cet avenir.

Il n'y a pas de discussion possible sur le sens dans lequel se prononçait l'opinion publique relativement à l'œuvre scolaire de la Révolution. Autant les rédacteurs des Cahiers de 1789 s'étaient montrés sévères pour les anciens établissements et avides de réformes, même de réformes radicales, autant les conseils d'arrondissement et de département de l'an IX furent ardents à réclamer la restauration du système si décrié douze ans auparavant et désireux de voir anéantir l'organisation de brumaire an IV. Les nouveautés pédagogiques inventées par les théoriciens de la Convention n'avaient pas résisté à l'expérience. Quand des hauteurs de l'abstraction idéologique on avait voulu les faire descendre dans le domaine des faits, on n'avait pas tardé à se convaincre qu'elles étaient par essence inefficaces et rationnellement inapplicables, et que ce serait folie de s'obstiner dans la voie où l'on avait si malheureusement engagé l'instruction publique. Je veux bien que la plupart des membres des assemblées consultées par Chaptal ne fussent pas grands clercs en matière pédagogique; mais pour arriver aux mêmes conclusions que lui et la plupart des écrivains spéciaux de l'an VIII et de l'an IX, le bon sens suffisait et aussi l'expérience des faits.

Il est remarquable en effet que la plupart des critiques d'ensemble et de détail dont l'organisation édictée en l'an IV, pour les écoles centrales et les écoles primaires, a été l'objet de la part des contemporains les plus compétents, se retrouvent ou simplement indiquées, ou largement et vivement développées, dans les vœux de l'an IX. Pour les écoles centrales, lacune impossible à combler entre leur programme et celui des écoles primaires; insuffisance de l'enseignement littéraire; suppres-

Digitized by Google

sion désastreuse de l'enseignement moral et religieux; substitution des cours aux classes; excessive liberté laissée aux élèves; indépendance réciproque des professeurs; trop petit nombre et placement mal compris des établissements; — pour les écoles primaires, insuffisance de leur nombre; mauvais choix de leurs maîtres et fâcheuse situation matérielle qui leur était faite; effets déplorables de la substitution de l'éducation civique à l'éducation chrétienne; désertion de l'école officielle au profit de l'école libre.

Veut-on la preuve de ces affirmations? Elle serait fort éclatante si je pouvais reproduire la série considérable de textes que j'ai publiés il y a quelques mois. Mais ce procédé m'entraînerait beaucoup trop loin et ne serait pas de mise ici. Je me contenterai d'une analyse rapide et méthodique des documents.

Que nous apprennent-ils de *l'état général de l'instruction publique?* Les conseils d'arrondissement nous parlent de « la dégradation où sont tombées les campagnes par son écroulement » (Châtillon-sur-Seine); du « coup funeste que lui a porté l'absence des anciens établissements » (Briançon); de son « état déplorable » (Rocroy); de sa « décadence extrême » (Bordeaux); de sa « nullité » (Vaucluse); du « vide affreux où se trouve cette partie essentielle de l'ordre public » (Pontoise); de son « lamentable anéantissement » (Corbeil). — Ils nous disent « que la jeunesse languit dans l'ignorance » (Saint-Pons, Sainte-Menehould, Chaumont); qu'il est urgent de l'en tirer en « organisant promptement un enseignement à la portée de tous » (Segré); qu'elle est « tombée dans l'insubordination et le dérèglement » (Jura); qu'elle « croupit dans l'immoralité » (Saint-Pol); que « l'enfance est livrée à un abandon affreux » (Gaillac); que « la génération actuelle est perdue pour les lettres et les sciences [1]. » — « Le nombre des hommes instruits diminue tous les jours; ils ne sont pas remplacés. Dix ans d'interruption des études ont porté le coup le plus funeste aux sciences. » (Giroud, préfet.)

S'agit-il de l'*Instruction primaire?* « Partout l'enseignement est dans un état de désorganisation qui le rend presque nul; presque tout accès aux arts et aux sciences est fermé à la jeunesse.... Les premières classes de l'instruction manquent absolument. Nulle part des écoles primaires et secondaires n'offrent

Digitized by Google

à l'enfance et à la jeunesse, dans les campagnes et dans les communes plus considérables, les premiers moyens de s'instruire. On ne peut trop s'empresser de remplir ces lacunes énormes, surtout celle des écoles primaires, dont la privation jette les pères de famille dans la consternation » (Haute-Marne, cons. gén.). — L'enseignement des écoles primaires est à peu près nul, au moins dans les campagnes » (Lot-et-Garonne, cons. gén.). — « Les écoles primaires manquent dans beaucoup de communes » (Gironde, cons. gén.). — « Tous les procès-verbaux des conseils d'arrondissement attestent le défaut presque absolu d'instruction dans les campagnes » (Calvados, cons. gén.). — « Les écoles primaires sont nulles; elles n'ont pas été établies dans la plupart des communes » (Ille-et-Vilaine, préf.). — « Les écoles primaires ont été ouvertes dans quelques lieux, mais presque partout elles ont été abandonnées et, presque partout dans les campagnes, il n'y a nul moyen d'instruction » (Indre, préf.). — « Les écoles primaires ne sont pas et n'ont jamais été organisées » (Loire, préf.). — 45 conseils d'arrondissement seulement ont formulé des vœux relativement à l'enseignement populaire [1]. En voici le résumé : le système inauguré par la loi de l'an IV est « vicieux » (Corbeil); des petites écoles sont absolument nécessaires (3 des conseils de l'Ain); les écoles primaires « ne sont en activité nulle part » (Lyon); « la plupart des maitres manquent de moralité et d'instruction » (Orléans), « de lumières et de conduite » (Mantes); on constate en eux « l'absence de qualités morales » (Étampes). 2 conseils demandent l'établissement d'écoles dans toutes les communes; 1, dans tous les chefs-lieux de justice de paix; 1, dans toutes les paroisses où il y avait avant la Révolution des sœurs enseignantes; 5 réclament le relèvement et la réorganisation de l'enseignement primaire; 16, la restauration des anciens établissements, 9, celle des congrégations.

Si maintenant nous en venons aux vœux consignés dans l'Enquête de l'an IX relativement à *l'enseignement secondaire*, nous constaterons tout d'abord que 7 conseils d'arrondissement font

[1] Il est facile de s'expliquer l'abstention des autres. J'ai déjà montré que l'enquête semblait avoir essentiellement et même exclusivement pour objet l'enseignement secondaire.

Digitized by Google

des écoles centrales un éloge à peu près sans réserves et que 3 en font un éloge relatif. — En revanche 1 déclare préférer les collèges aux écoles centrales, 19 demandent, soit qu'on conserve, soit qu'on supprime ces nouvelles fondations, des écoles secondaires et intermédiaires, *139* réclament plus ou moins énergiquement, et en motivant sérieusement leur proposition, le rétablissement des anciens collèges, quelques-uns ajoutant qu'il y aura lieu d'en modifier les programmes [1].

Un certain nombre de conseils d'arrondissement, de conseils généraux et de préfets présentent des critiques plus ou moins vives, plus ou moins précises, sur l'organisation intérieure, les méthodes, les objets d'enseignement des écoles centrales. On se plaint du « vide » ou de « l'intervalle » impossible à combler existant entre elles et les écoles primaires, d'où il résulte pour les élèves de celles-ci une difficulté extrême à en suivre les cours avec profit. On signale la nécessité de soumettre les professeurs à un chef, à un principal, qui y fasse régner la subordination et le bon ordre, et de s'assurer de la « moralité » des maîtres. On proteste contre l'abandon où sont laissés les élèves en dehors des heures de cours, cours très mal à propos substitués aux classes suivies et cohérentes des anciens collèges; contre l'insuffisance notoire de l'enseignement des langues anciennes confié à un seul professeur; contre le défaut de « graduation » dans les études; contre la suppression radicale de l'éducation religieuse. On constate le petit nombre des jeunes gens qui suivent les cours et les charges exagérées imposées au Trésor par le salaire de maîtres qui ont peu ou point d'écoliers. Ne vaudrait-il pas mieux répartir les fonds ainsi gaspillés sur des écoles d'arrondissement où l'on reviendrait aux anciennes méthodes [2]?

[1] L'*Analyse* (officielle) *des procès-verbaux des conseils généraux de département, session de l'an IX* (p. 523-548), nous apprend que les assemblées de *102* départements (y compris les départements réunis) avaient réclamé le rétablissement des anciens collèges ou la création d'écoles secondaires; que 22 avaient demandé sans ambages qu'on rétablit les congrégations enseignantes; que 13 avaient proposé la réduction du nombre des écoles centrales, et 17 leur suppression.

[2] Voir les réponses des conseils d'arrondissement de Carcassonne, Semur, Nimes, Orléans, Châlons, Épernay, Lille, Arras, Clermont, Versailles, Niort, Castres, Neufchâteau, etc.; — les délibérations des conseils généraux du Cal-

Digitized by Google

On peut conclure qu'en l'an IX, les organes de l'opinion publique se sont, en très grande majorité, fortement prononcés contre le système d'enseignement et d'éducation édicté cinq ans plus tôt et appliqué tant bien que mal depuis cette époque. Les rédacteurs des documents recueillis dans l'Enquête avaient suivi de près le développement de l'œuvre scolaire de la Convention; ils avaient constaté par eux-mêmes que, très active et très obéie quand il s'était agi de détruire, la Révolution s'était trouvée presque toujours impuissante quand il avait fallu réédifier. Jamais ils n'avaient eu de goût pour les abris provisoires étrangement imaginés et élevés à la hâte au milieu des ruines, ou, comme l'a dit M. Taine, pour « les quelques fabriques improvisées et misérables » ouvertes dans le dessein d'abriter et d'instruire leurs enfants. L'occasion leur avait été offerte en l'an VIII, Chaptal la leur offrait encore — officiellement et spécialement — en l'an IX, de dire leur sentiment sur une question grave entre toutes et qui les intéressait très spécialement. Ils ne manquèrent pas de la saisir. Ils parlèrent donc et ce fut pour condamner les nouveautés et demander le retour à la tradition.

Mais comment obtenir ce retour? Quelles ressources offrir au gouvernement pour l'opérer? Tel était l'objet de la dernière question posée par Chaptal, et l'embarras fut grand quand il s'agit d'y répondre.

Il me semble qu'on peut ranger en trois catégories les solutions proposées par les conseils d'arrondissement.

Les uns disent hardiment au gouvernement : la nation a fait vendre les terres de nos collèges; elle a amorti leurs rentes ou, les inscrivant au Grand-Livre de la dette publique, elle en a perçu les arrérages. Qu'elle acquitte les charges des biens dont elle s'est emparée; qu'elle exécute les intentions des fondateurs. Il reste des biens nationaux invendus; que l'État les attribue aux établissements qui remplaceront ceux qu'il a dépouillés puis supprimés.

vados, de la Gironde, de la Haute-Marne et surtout d'Ille-et-Vilaine (j'ai publié *in extenso*, aux pages 404-411 de *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, le rapport adopté par cette assemblée; c'est un document des plus remarquables, où les erreurs pédagogiques commises par les créateurs des écoles centrales sont mises en pleine lumière avec une rare compétence); — les avis des préfets des Hautes-Alpes, de l'Aude, de l'Indre, du Lot, de la Manche, etc.

Digitized by Google

Les autres, tout en déplorant le poids excessif des charges que font peser sur les contribuables les exigences du fisc, sentent si vivement l'indispensable nécessité de pourvoir à l'éducation de la jeunesse, qu'ils se déclarent résolus à payer de nouveaux centimes additionnels et à supporter des taxes spéciales. Les villes, si fort appauvries pourtant, offrent, pour le rétablissement des collèges, des immeubles qu'elles possédaient avant la Révolution ou ceux qu'elles ont acquis, le plus souvent à vil prix, il faut bien le dire.

D'autres enfin, et ce sont les plus nombreux, s'en remettent humblement à « la sollicitude du gouvernement, » à « la bienfaisance nationale. »

L'attribution à telle ou telle assemblée de ces indications diverses et la statistique numérique de celles qui les ont préconisées n'offrirait aucun intérêt. Les érudits que ce point de détail pourrait intéresser trouveront satisfaction par l'étude directe des documents.

Me voici arrivé au terme de ce trop long mémoire, d'où pourtant j'ai dû éliminer à regret nombre de particularités curieuses. Il me reste à conclure.

L'Enquête de l'an IX, malgré ses lacunes, est une des sources les plus précieuses à consulter pour les historiens de l'enseignement, surtout pour les historiens de l'enseignement secondaire. Si, dans son état actuel, elle ne permet pas d'établir des statistiques rigoureuses et complètes, elle fournit néanmoins une somme très appréciable de chiffres et de faits. Elle ouvre des jours assez vastes sur l'organisation de l'instruction publique dans l'ancienne France et, j'ose l'affirmer, ce qu'elle révèle est, d'ordinaire, à l'honneur de nos pères. Elle les montre, dans presque toutes nos provinces, très soucieux de pourvoir à la fois à l'éducation intellectuelle et à l'éducation religieuse et morale de leurs enfants. Elle donne l'idée de ce que peuvent l'initiative individuelle, la charité privée, l'action persévérante des pouvoirs locaux, pour pourvoir à un service public qui, somme toute, du moins en certaines de ses parties, est beaucoup plus leur affaire que celle du gouvernement central. Remarquons-le enfin : si notre pays eût été, avant la Révo-

Digitized by Google

lution, aussi dépourvu au point de vue de l'enseignement qu'on veut bien le dire (ce que les travaux récents et les documents des Enquêtes de 1791-1792 et de l'an IX ne permettent pas de soutenir) ; si, d'autre part, les effets de la législation scolaire de la Convention avaient été réellement bienfaisants, comme l'affirment, sans ombre de preuves, les panégyristes, le mouvement très sensible en faveur de la réorganisation et du développement de l'instruction publique que nos documents nous révèlent ne se serait pas produit ou serait absolument inexplicable.

L'Enquête de l'an IX nous renseigne sûrement et largement sur les destructions révolutionnaires, sur l'aliénation ou la dégradation de la plupart des bâtiments affectés aux collèges et aux petites écoles, sur la dilapidation systématique et à peu près totale de leur dotation, sur la dispersion et la misère à laquelle des lois iniques et d'odieuses vexations condamnèrent un personnel très nombreux, le plus souvent honorable et méritant.

Elle nous fait connaître enfin ce que pensait la nation du régime auquel les réformateurs de l'an IV avaient voulu condamner la jeunesse. Rarement les historiens ont été mis en mesure de se rendre compte, par un ensemble de documents plus vaste et mieux coordonné, des tendances de l'opinion publique sur un objet important, à une époque déterminée. Ces tendances sont conformes aux thèses que m'ont fait adopter des études poursuivies pendant des années. Comme la plupart des témoins entendus dans l'enquête de l'an IX, et plus encore après avoir recueilli leurs dépositions, je reste convaincu de l'insuccès à peu près complet des entreprises scolaires de la Révolution française.

J'ajouterai un mot seulement. Il serait vraiment désirable que les pièces d'archives dont je viens de tenter une analyse méthodique fussent intégralement imprimées. Il est malheureusement peu probable qu'elles soient l'objet d'une publication officielle. On en devine sans peine la raison. Mais ne se trouvera-t-il pas un particulier généreux ou une société savante pour se dévouer à cette tâche vraiment utile?

ERNEST ALLAIN.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

UNE ACCUSATION CONTRE EDMOND CAMPION

Edmond Campion, récemment béatifié, est si connu qu'il est à peine besoin de le présenter aux lecteurs de cette *Revue* : ils savent qu'après de brillants débuts à Oxford, sous le règne d'Élisabeth, il abjura le protestantisme et revint dans sa patrie en qualité de prêtre et de jésuite. Arrêté par le gouvernement et emprisonné à la Tour de Londres, il mourut martyr à Tyburn, le 1er décembre 1581.

Mais auparavant, il avait subi trois fois la torture, et ses ennemis prétendent que sur le chevalet, vaincu par la douleur, il faiblit un instant et donna les noms de quelques-uns des catholiques généreux qui l'avaient hébergé au péril de leur vie; faiblesse passagère, que rend croyable l'horreur du supplice et qui fut lavée par ses larmes et par son sang.

Nous demandons des preuves. On nous répond que toute l'Angleterre l'a cru; qu'ennemis et amis en étaient également persuadés; que Thomas Pound, jésuite très connu, qui passa sa vie en prison, en avait fait à Campion de vifs reproches, et que celui-ci lui avait répondu en avouant et en déplorant sa faute; qu'on retrouve la trace de cette conviction dans les livres les plus graves, comme la *Concertatio Ecclesiæ in Anglia;* qu'un prêtre, témoin de son supplice, l'entendit avant de mourir demander pardon d'avoir livré les noms de quelques amis. Après avoir pesé ces témoignages, Lingard, cet historien si sérieux, dit qu'à sa seconde torture, le 31 octobre 1581 (c'est la date de la troisième), Campion fit un aveu qu'il regarda comme insignifiant. » — M. Jesopp dit dans son bel ouvrage : *A generation of a Norfolk house :* « Sous l'influence de tortures intolérables, Campion paraît avoir livré les noms de quelques amis qui lui avaient donné l'hospitalité. » — Enfin, Simpson, l'éminent historien de Campion, après avoir mieux réfuté que personne les prétendues preuves

Digitized by Google

de la faiblesse du martyr, finit, on ne sait pourquoi, par accorder quelque chose en se rangeant à l'opinion de Lingard [1].

Hâtons-nous de le dire, pas une des preuves alléguées ne soutient l'examen, pas une n'infirme les raisons, directes et péremptoires, qui démontrent la constance invincible de Campion. Non, l'illustre martyr n'a pas faibli dans l'épreuve; non, il n'a pas terni sa gloire et trahi la confiance de ses amis.

Le préjugé qui voulait qu'il eût cédé à la violence des tourments a été l'effet d'une intrigue infernale, et les catholiques qui l'ont partagé et propagé ont donné dans le piège que leur tendaient lord Cecil et Walsingham.

Avant de mettre cette thèse dans tout son jour, racontons comment fut ourdi ce complot, qui devait déshonorer la victime, avant de la conduire au supplice. Impossible de rien voir de plus habile et de plus infâme.

I. — Campion n'était pas arrêté depuis huit jours, que les lords du conseil avaient déjà résolu de le traiter avec la dernière rigueur. Transfuge de la secte anglicane, prêtre et premier représentant en Angleterre d'un ordre abhorré, n'avait-il pas eu l'audace de jeter à la reine, à ses ministres et à ses évêques, un défi public?

On lui répondait en le tuant : mais avant de le traîner au gibet, on tenait à lui enlever ce prestige d'honneur sans tache et de science sérieuse qui faisait de lui un adversaire si populaire et si redoutable.

Après l'avoir abattu et démoralisé par la triple épreuve d'une étroite prison, d'une instruction minutieuse et d'une torture sauvage, on le ferait passer à l'improviste de la salle des tortures à celle des conférences, où il serait aux prises avec l'élite des docteurs protestants, et alors, de deux choses l'une : ou il refuserait le combat, ce qui serait s'avouer vaincu, ou il accepterait, et, dans ces conditions inégales, serait facilement terrassé. L'opinion publique s'inquiéterait peu des détails de la lutte et n'en verrait que le résultat brutal. Après tout, ce génie, cet astre naissant, dont la gloire avait séduit la jeunesse d'Oxford, ce n'était qu'un beau parleur, gonflé de vanité et de belles phrases; ce n'était pas un savant. Mais avant d'en venir là, il fallait à tout prix lui arracher une autre couronne plus précieuse mille fois que celle de la science, celle de l'honneur sacerdotal. Il fallait l'amener, à force de tourments, à trahir le secret du prêtre, à livrer les noms de ceux qui lui avaient ouvert leurs demeures; il fallait du moins arriver à faire croire, ce qui reviendrait au même, qu'il les avait livrés; faire ainsi de lui, le seul prêtre populaire et vraiment

[1] Cf. Simpson, *Life of Campion*. — Art. of the *Rambler*.

Digitized by Google

accepté de tous, un lâche et un sot, puis le traîner, sous les risées d'une foule désabusée, à l'ignoble supplice, le pendre au gibet et, tout vivant, le dépouiller et le couper en morceaux. On verrait bien, après cela, si l'Angleterre s'éprendrait encore de lui !

L'exécution de ce plan diabolique nous présente le développement d'une des intrigues les plus noires et les plus savamment ourdies dont l'histoire fasse mention.

Pour en saisir tous les fils, remontons à l'arrestation de Campion[1].

Sir Owen Hopton, gouverneur de la Tour, voyant Campion livré par les ministres aux risées de la foule, crut leur faire sa cour en le traitant rudement et le jeta d'abord dans le cachot bien connu sous le nom de *little-case*. On voit encore à la Tour de Londres cet antre étroit, pris dans l'épaisseur des murs, dans les souterrains de la Tour principale, tout près de la salle des tortures, si près qu'on y entendait probablement les cris et les gémissements des victimes. On ne pouvait s'y tenir qu'accroupi et les jambes repliées. Campion y resta quatre jours.

Le 25 juillet, on l'embarqua mystérieusement et sous forte escorte sur un bateau, qui vint le chercher à l'intérieur de la Tour par la Tamise et les fossés, et on le conduisit chez le comte de Leicester. Le comte le reçut avec beaucoup de respect et d'affabilité, entouré du comte de Bedford et de deux secrétaires d'État. Ces personnages lui dirent qu'ils l'avaient envoyé chercher pour apprendre de ses lèvres la vérité tout entière : quels motifs l'avaient amené en Angleterre, lui et le P. Persons, et quelles instructions avaient-ils reçues de Rome ?

Campion répondit à toutes leurs questions avec tant de franchise et d'assurance que ses interlocuteurs parurent convaincus qu'il disait la vérité en affirmant qu'il n'avait eu d'autre but que celui de propager sa foi et de sauver les âmes. Il avait fait le mal, disaient-ils, mais de bonne foi et avec bonne intention. Ils s'apitoyaient donc grandement sur son sort, surtout les deux comtes, qui n'avaient pas oublié le brillant maître d'Oxford. Ils ne lui reprochaient qu'une chose, « d'être un papiste, » ce qui, reprenait Campion, « est ma plus grande gloire. » Sa modestie, son courage, firent une telle impression sur Leicester, qu'il fit dire à Hopton de mieux traiter son prisonnier.

Le procès de Campion nous révèle sur cette entrevue un détail du plus grand intérêt. La reine y assista et demanda au prisonnier s'il la reconnaissait comme la souveraine de l'Angleterre ; oui, répondit le martyr, *de jure* et *de facto*. Élisabeth devint alors très gracieuse,

[1] Cf. Simpson, *Life of Campion*. — Lansdowne mss.

Digitized by Google

et lui offrit sa vie, sa liberté, des honneurs et des richesses, mais à des conditions que sa conscience ne pouvait accepter [1].

A la nouvelle de ce qui s'était passé, Hopton ne fut plus le même homme. Décidément, son prisonnier était un personnage! peut-être pourrait-on le gagner, qui sait? et quelle gloire pour lui, Hopton, si le fameux jésuite, la meilleure tête des catholiques anglais, s'avouait vaincu par ses arguments, comme avait fait Nichols, et embrassait sa religion! Sachant d'ailleurs que « plus fait douceur que violence, » et qu'il n'y a rien de tel que le soleil pour faire déposer un manteau, il devint très affectueux, très pressant, et promit formellement des choses qui, aujourd'hui, disait-il, n'étaient que des mots, mais qui, demain, seraient des réalités : la faveur de la reine, une riche pension, nne place à la cour, ou, s'il le préférait, un riche bénéfice, voire même l'archevêché de Cantorbéry!

Hopton n'avait aucune idée d'une religion qui fût à l'épreuve d'une pareille séduction. Il s'imagina donc qu'il avait réussi, ou, du moins, qu'il allait réussir, et s'en vanta publiquement. Ce bruit servait à merveille les intentions du conseil, qui voulait avant tout détruire l'œuvre des jésuites, soit en les rendant méprisables, soit en en faisant des transfuges.

Hopton jura qu'il avait gagné la partie, et la cour le crut ou fit semblant de le croire : elle jeta la nouvelle aux quatre vents du ciel. Bientôt on ne parla plus d'autre chose. Les ministres de la reine disaient à qui voulait l'entendre que Campion avait abjuré ou était sur le point d'abjurer le catholicisme; aussitôt la nouvelle vola de bouche en bouche, grossie sans cesse de détails nouveaux. Les prédicants de Londres annoncèrent même du haut de la chaire que le jésuite viendrait bientôt, à la croix de Saint-Paul, faire profession publique de protestantisme et brûler son livre de ses propres mains.

Walsingham venait d'être envoyé à Paris par son gouvernement. Il savait à quoi s'en tenir, comme nous le verrons tout à l'heure; cela ne l'empêcha pas d'annoncer en pleine cour que Campion, convaincu de la fausseté du catholicisme, venait d'abjurer publiquement, à la grande joie de la reine, et qu'il était même question de lui donner le siège de Cantorbéry.

Quelques jours plus tard, Hopton proposa carrément à son prisonnier de rentrer dans le sein de l'Église anglicane ; mais il fut reçu de telle façon qu'il comprit qu'il n'y avait rien à gagner par la douceur et, *avec l'assentiment de la cour, revint à sa première manière.*

II. — Dès le dimanche 30 juillet, une semaine après l'arrestation,

[1] Howel, *Collection of state trials. V. Campion.*

Digitized by Google

les lords du conseil avaient résolu d'en venir aux moyens extrêmes. Ce jour-là même, ils firent écrire à Hopton, au docteur Hammond, à Beale et à Norton, leur expliquant la marche à suivre avec Campion.

Ils lui demanderaient d'abord s'il reconnaissait qu'il fût sujet de la reine. — Sur sa réponse affirmative, ils lui feraient jurer sur la Bible (on prendrait la traduction de saint Jérôme, pour éviter toute récrimination), ils lui feraient jurer de répondre sincèrement et directement à toutes les questions.

On lui rappellerait alors certains points, préalablement laissés par lui sans réponse, en y joignant quelques questions suggérées par le conseil, et, s'il refusait obstinément de s'expliquer, on aurait recours au chevalet.

On devait insister sur les rapports de Campion avec l'Irlandais Rochford. Ford et Collington seraient interrogés sur leur fidélité à la reine, sur les maisons fréquentées par eux, sur les messes célébrées par eux chez M. Yates. A la moindre hésitation, on leur montrerait dans le lointain la torture et on les renverrait à leur prison, la *Marshalsea*. Webley et Wansfield, les deux domestiques faits prisonniers à Lyford, avaient offert de se rendre au prêche. On les mettrait entre les mains de prédicants doctes et pieux, qui les amèneraient à abjurer publiquement la papisme et à recevoir les sacrements de l'Église anglicane, puis on les mettrait en liberté.

Un *post-scriptum*, adressé au docteur Hammond, lui ordonnait d'interroger Campion et les autres prêtres sur certaines propositions extraites du livre de Sanders, *de Monarchia Ecclesiæ*, et des *Motifs* de Bristow et qui touchaient la question délicate de la reconnaissance de l'autorité de la reine [1].

Le cardinal Allen remarque dans son apologie que, par un raffinement de cruauté, le conseil faisait torturer les prêtres de préférence le dimanche ou les jours de fête.

Campion subit pour la première fois la torture du chevalet le dimanche 30 juillet ou le lundi 31 juillet.

Saint Ignace n'était pas encore béatifié, mais le 31, jour de sa mort, était déjà pour tout jésuite un jour consacré. Campion ne pouvait le fêter par la célébration de la messe, mais s'il ne pouvait offrir la victime eucharistique, il allait en revanche s'immoler lui-même et offrir à Dieu la confession publique et sanglante de sa foi et de son amour.

Conduit à la salle des tortures, vaste pièce prise dans le sous-sol de la grande tour, Campion s'agenouilla à la porte et s'arma du signe

[1] *Council book*, 30 juillet 1581.

Digitized by Google

de la croix. Pendant qu'on le dépouillait de ses habits et qu'on le liait au chevalet, il invoquait les noms de Jésus et de Marie.

Dans l'interrogatoire qui accompagna cette première torture, il ne fut pas question de haute trahison, à moins que l'on n'entende par ces mots l'exercice même du culte catholique, dans le sens des statuts d'Élisabeth. L'accusation de haute trahison politique ne fut introduite que plus tard.

Qui vous a envoyé en Angleterre ? Qui vous a conseillé d'y aller ? Dans quelle maison avez-vous été reçu ? Qui vous a hébergé et assisté ? Qui avez-vous réconcilié avec le pape et par quels moyens ? Chez qui avez-vous dit la messe ? Qui avez-vous entendu en confession ? Où demeuraient-ils ? De quoi leur parliez-vous ? Où votre livre a-t-il été imprimé ? A qui l'avez-vous donné ? — Telles furent les questions qui furent adressées à Campion. Elles se terminaient par cette demande perfide : Que pensez-vous de la bulle de Pie V contre Élisabeth ?

Les questions préparées par le conseil au sujet de l'Irlandais Rochford laissent percer l'intention de mêler le nom de Campion à l'expédition du docteur Sanders ; mais, très probablement, au dire de plusieurs catholiques, cette question ne fut soulevée que plus tard, au mois d'août. — Pendant son emprisonnement, Campion dit à un ami qu'on lui avait demandé s'il n'avait pas envoyé 30,000 livres sterling à l'armée rebelle d'Irlande et qu'on l'avait torturé pour savoir où cet argent avait été recueilli, à qui il avait été versé, comment on l'avait transporté en Irlande [1].

Nous ne savons sur cette première torture, qui eut lieu le 30 ou le 31 juillet, et sur la seconde, qui eut lieu dans le courant d'août, que ce que les ennemis de Campion voulurent bien en dire.

Avant la fin de juillet, obéissant comme à un mot d'ordre, le prédicateur à la croix de Saint-Paul et tous les prédicants de Londres répétèrent à l'envi que Campion faiblissait et allait se faire protestant. Sir Owen Hopton l'avait dit le 2 août. Les lords du conseil répandirent le bruit que maintenant la lumière était faite sur les allées et venues de Campion : on savait chez qui il avait demeuré dans le Lancashire et où il avait laissé ses livres ; et, ce qui était plus grave, ils laissaient entendre que toutes ces choses, ils les tenaient de Campion [2].

[1] Le gouvernement anglais avait eu vent de grosses sommes envoyées en Irlande. Le 21 février, Cobham écrivait de Paris que 600,000 couronnes avaient été mises à la disposition du roi d'Espagne par le cardinal Riario, au nom du Pape.

[2] *Council book*, 2 août 1581 et p. 474.

Digitized by Google

Le 4 août, ils écrivirent à lord Huntingdon de fouiller les maisons du Yorkshire *où Campion avouait avoir séjourné*. Ils chargeaient l'alderman Martin d'arrêter un certain Nash et un autre individu, nommé Eden, autrefois avocat des corporations du Guildhall, chez qui *Campion avouait avoir demeuré à Londres*.

Sir Walter Mildmay reçut l'ordre de visiter la maison du sieur Price, dans le comté d'Huntingdon, car, *au dire de Campion, c'était là que son serviteur Ralph Emerson avait déposé certains livres et certains papiers, confiés auparavant à Richard Houghton, dans le Lancashire*.

Aux directeurs de la prison de Wisbeach, où Thomas Pound était prisonnier, les lords écrivirent que Campion ayant avoué qu'il avait confié un exemplaire de son défi à un prêtre nommé Norris [1], ordinairement caché dans les environs de Londres, et à Pound, alors prisonnier à *Marshalsea*, lequel Pound était soupçonné d'avoir fait parvenir ce défi à l'étranger ; Campion ayant ajouté qu'un nommé *Stephens* [2] l'avait abouché avec Pound à Throckmorton-house, à Londres, et que Pound, par un mot d'ordre donné à un certain Demmock, l'avait mis à même, lui Campion, de communiquer avec le comte de Southampton, ils étaient chargés, eux directeurs, d'interroger Pound à ce sujet.

Les mêmes lords envoyèrent à sir Henry Neville et à un autre l'ordre de se transporter chez lady Stonor, et là de rechercher certains livres écrits en latin et répandus dans la ville d'Oxford, et qui, *d'après Campion*, avaient été imprimés dans un bois; de rechercher aussi des livres écrits en anglais en faveur du papisme et imprimés au même endroit, croyait-on, par le jésuite Persons et par d'autres ; de rechercher aussi la presse et les caractères, qui, probablement, étaient restés au même endroit.

Deux jours après, 6 août, nouvelle lettre des lords du conseil, adressée à sir Walter Mildmay, et lui enjoignant d'arrêter lord Vaux, sir Thomas Tresham, sir William Catesby et un sieur Griffitth [3].

Le jour suivant, 7 août, ordre est envoyé à lord Shrewsbury d'arrêter le sieur Sacheverell, du Derbyshire ; à sir Thomas Lucy d'arrêter sir William Catesby, au cas où il serait dans sa propriété du Warwickshire; à Robert Drury d'interroger M. East de Wickham et M. Penn ; à lord Norris d'interroger lady Babington, Mme Pollard et

[1] Norris est probablement un prêtre appelé Richardson par Laing et par le cardinal Allen.

[2] Stephens, grand ami de Pound, était alors aux Indes; il y avait été envoyé dès 1579, bonne preuve que Campion n'avait pas dit cela. Cf. More, *Hist. prov. Angliæ*.

[3] Cf. *Council book*.

Digitized by Google

Mme Morris dans le comté d'Oxford, chez lesquelles Campion disait avoir été reçu ; à Francis Hastings d'interroger Mme Beaumont dans le comté de Leicester ; à sir Henry Carke d'interroger M. Griffin de Southmims, dans le Middlesex ; à l'évêque de Lichfield d'interroger un certain Worseley, du comté de Stafford ; au recorder de Londres, nommé Fleetwood, d'interroger Mme Brideman, chez qui Campion avouait avoir demeuré à Westminster, et d'arrêter Barnes de Tothill-street et Biar, prêtre, lesquels, toujours de l'aveu de Campion, avaient fréquenté la même maison. Enfin le même jour, les lords écrivirent à sir Owen Hopton, au docteur Hammond et à Thomas Norton, le bourreau en chef, leur faisant savoir que leurs Seigneuries, après avoir parcouru les dépositions de Campion, avaient jugé bon de les renvoyer, en y ajoutant quelques questions, que Robert Beale leur ferait connaître, afin que Campion et quelques-uns de ses compagnons fussent soumis à un nouvel examen.

Toutes ces lettres eurent de graves conséquences. Partout, dans différents comtés, on arrêtait des gentilshommes, *accusés, disait-on, par Campion de lui avoir donné asile depuis la proclamation de janvier 1581.*

Pour donner plus de poids à ce témoignage, un membre influent du conseil assura certain chevalier, alors en prison, que Campion avait raconté sur son compte quantité de choses auxquelles le bon chevalier n'avait jamais songé. Le chevalier eut beaucoup de peine à voir que ce n'était là qu'une calomnie. Mais le mensonge fit son chemin et trouva tant de crédit qu'un catholique dit tout haut qu'il tenait de bonne source que le P. Edmond avait dit dans la torture tout ce qu'il savait. Peu de temps après, ce catholique reconnut qu'il avait été trop crédule. Mais le peuple, une fois trompé, ne revenait pas si facilement. — Les membres du conseil avaient même eu soin de cacher à plusieurs de leurs collègues les fils de cette infernale intrigue. Partout on répétait que lord Vaux, que Tresham et sir William Catesby devaient leur arrestation aux révélations de Campion, ce que beaucoup de catholiques et de protestants ne pouvaient lui pardonner [1].

Le 14 août, les lords du conseil avaient obtenu d'une manière ou d'une autre de nouveaux renseignements, qui leur parurent d'une telle gravité qu'ils convoquèrent aussitôt les évêques de Salisbury et de Rochester, les doyens de Saint-Paul et de Windsor et le sieur Mullins, *pour conférer sur des points qui regardaient l'avancement de la religion chrétienne et la suppression du papisme, qui dernièrement, grâce aux jésuites et aux prêtres du séminaire, avait fait de grands progrès.*

[1] *Council book, aug. 1581, p. 488.*

Digitized by Google

Au même moment, ils écrivirent au vice-chancelier d'Oxford, le pressant d'extirper le papisme des différents collèges, et l'avertissant que trois maîtres ès arts, Russell, Stubbs et Yates, s'étaient trouvés à Lyford avec Campion, et qu'un certain Jacob, musicien de profession, fait prisonnier avec Campion, avait longtemps vécu à l'université sans mettre le pied au temple.

Une lettre adressée à l'évêque de Londres lui ordonnait d'envoyer à la Tour Thomas Pound, alors son prisonnier. Une autre lettre, adressée à sir Gervase Clifton, lui enjoignait d'envoyer à Londres les frères Pierrepoint, chez qui Campion avouait avoir demeuré à Noël, pendant quatorze jours.—Le 14 août encore, le conseil écrivait à sir Owen Hopton, au docteur Hammond et à Beale, pour les remercier de la peine qu'ils avaient prise de mettre à la question Campion, Peters, Colleton et Ford, qui n'ont pas *voulu dire s'ils ont célébré la messe ou non, quelles personnes ils ont entendues en confession, et où se trouvent Persons et les autres prêtres, sur ces mêmes points qu'ils refusent de révéler, et de leur faire peur de la torture, s'ils s'obstinent à se taire*. Quant à Keynes, Hildesley et Cotton, *qui ont avoué* avoir entendu la messe chez M. Yates, il faudra leur faire dire quelles autres personnes se trouvaient là. Pour Paine (le prêtre accusé par Eliot de complot contre la vie de la reine), comme il y a de fortes présomptions contre lui, il faudra le mettre à la torture. Les personnes arrêtées chez lady Stonor doivent être interrogées, et Hopton doit se charger de Pound, qui sera interrogé conjointement avec Campion, sur les points que Campion a avoués à son sujet.

Le vendredi 18 août, lord Vaux et sir Thomas Tresham furent mandés et requis de jurer que Campion avait été chez eux, ainsi qu'il l'avait avoué. Ils refusèrent. Le 21 août, sir William Catesby refusa également de prêter serment. Tous trois furent mis au secret à la prison *the Fleet*. Le même jour, une lettre fut envoyée aux évêques de Londres, de Rochester et au doyen de Saint-Paul, leur enjoignant d'aller trouver les docteurs Hammond et Beale, qui leur apprendraient ce que Campion avait avoué, et de se concerter entre eux sur les meilleurs moyens de parer aux dangers qui menaçaient l'Église et l'État.

On avait aussi ordonné au docteur Hammond de se rendre à la Tour, et là d'interroger Pound, récemment arrivé de Wisbeach,

Quand Pound vit la liste interminable des aveux qu'on disait arrachés à Campion, il fut blessé au cœur. La pensée ne lui vint même pas qu'on le trompait. Campion l'avait trahi ! Le plus intrépide champion de l'Église en Angleterre n'était, après tout, que l'émule d'Éliot, le plus infâme des traîtres, celui qui avait livré au gouvernement le plus de noms et les preuves les plus convaincantes.

Digitized by Google

Pound était très ardent et prenait vite un parti ; le même zèle qui lui avait fait propager le défi de Campion lui suggéra une autre imprudence, dont les conséquences allaient être fort graves.

Il écrivit à Campion, le pressant de se conduire comme un homme ; lui rapportant les bruits fâcheux qui couraient sur son compte, et le conjurant de lui dire au juste ce qu'il avait fait. Il confia cette lettre à son geôlier, qui, pour quelques marcs, promit de la remettre à Campion. Le traître prit l'argent et porta la lettre à Hopton.

Celui-ci lut la lettre et la referma de manière à ce qu'on pût croire que le secret n'en avait pas été violé, et ordonna de la remettre à Campion, mais de lui rapporter la réponse. Campion, piqué au vif et pressé par le perfide geôlier, écrivit à la hâte une réponse, que *personne n'a jamais vue.*

La seule analyse qui en ait paru, rédigée par des mains hostiles, fut lue au procès de lord Vaux, de sir Thomas Tresham, de sir William Catesby et de quelques autres, le 20 novembre 1581, et au procès de Campion. « On lut une lettre interceptée, que Campion avait écrite à un compagnon de captivité, le sieur Thomas Pound. Dans cette lettre, Campion avouait que, par fragilité, il avait donné les noms de plusieurs maisons où il avait reçu l'hospitalité, ce dont il se repentait, et il demandait à Pound de lui obtenir le pardon des catholiques, ajoutant que, toutefois, il n'avait rien révélé qui fût secret, et que cela, il ne le ferait jamais, vienne la torture ou la corde [1] ! »

La lettre de Pound, à laquelle Campion répondait, ne fut jamais produite. Continuons à dépouiller le livre du conseil,

Le 21 août, Hopton et Hammond reçoivent l'ordre d'interroger Campion de nouveau sur certains points. Le conseil écrit à lord Derby et à d'autres magistrats du Lancashire, pour les remercier d'avoir arrêté Thomas Southwork, Richard Houghton, Bartholomé Heskett, à Houghton-house, et d'avoir saisi certains papiers. Si ces individus nient que Campion ait été chez eux, ce que lui-même a souvent reconnu, on les gardera en prison.

Il faudrait questionner de nouveau Houghton et sa femme sur la présence de Campion dans leur demeure, sur Ralph Emerson, son serviteur, et sur ses livres, et aussi sur les exemplaires confiés à Rishton. Lord Norris gardera lady Babington prisonnière chez elle sur parole, vu que Campion a plusieurs fois avoué qu'il a été reçu chez elle à Oxford et à Londres, dans sa maison des frères blancs. Si Morris refuse de reconnaître qu'il a hébergé Campion, on l'enverra à Londres.

Nous discuterons tout à l'heure la valeur de ces témoignages si

[1] Howell. *Collection of state trials* ; *trial of lord Vaux*, etc.

Digitized by Google

décisifs en apparence. Avant de le faire, achevons, pour ainsi dire, la lecture de l'acte d'accusation en produisant deux documents qui ont paru à plusieurs les plus accablants pour la mémoire de Campion : l'un est une lettre de Norton, le bourreau préposé aux tortures, qui, comparant le courage de Campion avec celui de Briant, un de ses compagnons de martyre, met celui-ci bien au-dessus du premier, *parce qu'il n'a jamais rien révélé.*

L'autre pièce est le récit de la mort de Campion, écrit par un prêtre qui, dit-il, fut témoin de son supplice et recueillit ses dernières paroles. Après avoir affirmé son innocence de toute trahison, Campion aurait ajouté : qu'il pardonnait à ses juges, comme il désirait que tous ceux qu'il avait pu offenser lui pardonnassent à lui-même, *surtout ceux dont il avait donné les noms dans la Tour.*

III. — Résumons maintenant et reprenons une à une, pour les discuter, les prétendues pièces de conviction ; les lettres des lords du conseil et les informations souvent très sûres qui ont dirigé leurs recherches à la suite des interrogatoires de Campion ; la persuasion générale chez les catholiques que Campion avait un instant faibli ; la lettre écrite à Thomas Pound par Campion ; le témoignage de Norton le bourreau en chef ; et enfin la confession publique du martyr, entendue et publiée par un prêtre.

Première pièce de conviction : la correspondance des lords du conseil.

Nous répondons : toutes les lettres qui précèdent le 6 août 1581 sont d'infâmes calomnies. Celui qui le déclare, c'est Cecil, lord Burghley lui-même, président du conseil. En effet, le 6 août, il écrit à lord Shrewsbury : « On a pris cette semaine un prêtre, diseur de messes, nommé Everard Ducke (Hanse). Cet homme a été accusé et convaincu d'avoir parlé comme un traître, car il maintenait que le pape avait bien fait en excommuniant Sa Majesté et en déclarant qu'elle n'était pas reine légitime et que ses sujets n'étaient pas obligés de lui obéir. On l'a condamné et exécuté comme coupable de haute trahison le 31 juillet (1581). Si l'un des papistes récemment arrêtés suit ses traces, la loi le punira de même, car, dans ce cas, ces gens n'agissent plus comme prêtres, mais comme hommes politiques, qui travaillent directement à renverser Sa Majesté.... Je pense que Votre Seigneurie aura appris l'arrestation de Campion le jésuite dans le comté de Bucks, et en même temps de trois prêtres *diseurs de messes*, tous arrêtés dans la maison d'un nommé Yates.

« *Campion refuse de répondre à toute question tant soit peu importante.* Il a eu avant la torture une entrevue avec le lord chancelier et avec milord de Leicester. »

Digitized by Google

Dans cette lettre du 6 août, lord Cecil réduit à néant toutes les affirmations si positives des lords du conseil, que Campion avait cédé, et qu'ils étaient dirigés dans leurs arrestations par ses aveux. Tout cet échafaudage de mensonges s'écroule devant ce mot de lord Cecil : *Campion refuse de répondre;* jusqu'au 6 août il n'a pas parlé.

Évidemment, ce démenti infligé par lord Cecil aux lettres des lords du conseil, qu'il avait peut-être rédigées, frappe de discrédit toutes les lettres qui ont suivi le 6 août. Une fois pris en flagrant délit, le conseil ne mérite plus créance en rien.

Deuxième preuve invoquée contre Campion. — Les informations très sûres qui dirigeaient les membres du conseil dans leurs recherches et la conviction générale, chez les catholiques, que Campion avait faibli.

On ne peut nier que, aussitôt après les interrogatoires de Campion, les lords du conseil n'aient été très bien informés. C'est là ce qui alarmait et épouvantait les catholiques; et, lorsque le bruit courait que Campion avait parlé, voyant d'autre part les lords du conseil guidés par des informations si précises, ils étaient tentés de croire à une trahison. Trahis, ils l'étaient en effet, mais non par Campion; ils avaient oublié qu'en même temps que lui avaient été arrêtés plusieurs domestiques et plusieurs hommes du peuple, qui, à la première torture, avaient promis d'aller au temple et avaient été relâchés aussitôt.

Des gens qui trahissaient si facilement leur Dieu étaient bien capables de trahir leurs maîtres et leurs amis. Ils avaient en effet parlé, et le conseil, avec un art diabolique, attribuait à Campion les révélations qu'il devait à ces malheureux.

Le peuple y était pris, mais non pas des hommes distingués comme lord Vaux, sir Thomas Tresham et sir William Catesby. A la lecture des prétendues dépositions de Campion et de sa lettre à Pound, ils flairèrent de suite une infamie de la part du conseil, relevèrent plusieurs contradictions, déclarèrent que Campion n'avait jamais mis les pieds chez plusieurs d'entre eux, et s'écrièrent enfin que les pièces qu'on leur lisait étaient fabriquées par le conseil [1].

On pouvait bien s'en douter, certes, en constatant que jamais le conseil ne consentit à confronter avec Campion les prétendues victimes de ses dépositions. Lorsque sir Thomas Tresham, auquel on ordonnait de jurer que jamais Campion n'avait mis les pieds chez lui, demanda à le voir préalablement ou du moins à l'entendre, afin que sa voix ou sa physionomie pût lui rafraîchir la mémoire, le lord chancelier lui répondit que sa demande était indiscrète. Sir Thomas

[1] Le procès de lord Vaux, de sir Th. Tresham et de sir William Catesby. *Collection of state trials* (Howell).

Digitized by Google

répliqua : « Si j'avais pu me rappeler en le voyant que je l'avais reçu chez moi, alors j'aurais déposé en conséquence ; Votre Seigneurie me dit qu'il n'est resté chez moi que peu de temps et qu'il était déguisé et avait pris un nom de guerre : autant de raisons qui m'interdisent de jurer, car il aurait pu, dans ces conditions, venir chez moi à mon insu, et alors vous me livreriez au jury, qui déciderait que j'ai été parjure. Je vous ai donc prié de me confronter avec lui, pour que je puisse reconnaître, en le voyant et en l'entendant, si oui ou non je l'ai reçu chez moi. » Le chancelier répondit une seconde fois : « Je ne vois aucune raison de vous accorder ce que vous demandez [1]. »

Ce refus obstiné de confronter Campion avec ceux qu'il avait, dit-on, compromis, convainquit les accusés que ces prétendues dépositions avaient été fabriquées à plaisir. Aussi bien Tresham ajouta-t-il : je pécherais grandement contre la charité en accusant Campion à faux et en nous avouant tous deux coupables, par le serment que vous me demandez, quand je sais que nous sommes innocents [2].

On met en avant les informations précises recueillies par les lords du conseil. Pourquoi les attribuer à Campion, quand il était si facile d'en découvrir la source ? Dans l'affaire de lord Vaux, de sir Thomas Tresham et de sir William Catesby, dont nous parlions à l'instant, quoi de plus suspect que l'attitude de Henry Tuke, domestique de lord Vaux ? Enfermé le 23 février 1581 dans la prison du Counter, cet homme fut relâché le 8 juillet 1582. A quel prix avait-il acheté sa liberté ?

Il n'est cependant pas impossible que Campion, voyant que des domestiques et d'autres personnes impliquées dans son procès avaient parlé et que le gouvernement était au courant de certaines circonstances, ait jugé inutile de cacher des secrets connus de tous.

Une pièce, écrite en partie de la main de lord Cecil, et qui donne la liste des maisons où Campion avait été reçu, corrobore cette opinion [3].

Campion avait été conduit à un certain nombre de maisons par Gervase Pierrepoint : à chaque nom se trouve une note indiquant que Gervase ou un autre l'avait indiqué. Mais, ajoute le manuscrit, quand on en vint aux maisons où Tempest avait conduit Campion, on ne put rien en tirer : *Campion ne veut rien avouer et ne donne que les noms des auberges.*

Si Campion avait parlé plus tard, lord Cecil n'aurait pas laissé dans la liste les vides effroyables que nous y constatons.

[1] Harleian mss. 859.
[2] *Ibidem.*
[3] Lansdowne mss. 30, art. 78.

Digitized by Google

On retrouve du reste les prétendus aveux de Campion parmi les papiers de lord Cecil, au British Museum [1].

D'après ce document, Campion aurait avoué qu'il avait été chez lord Vaux, chez sir Thomas Tresham et chez sir William Catesby, dans le cours de l'été de 1580. Or cela était impossible : nous savons, par le procès de ces trois personnages, qu'il n'y avait pas mis les pieds. Ainsi, ce premier paragraphe des premiers aveux de Campion, rédigés par ordre de Cecil et écrits même en partie de sa propre main, est un mensonge. Suivent plusieurs paragraphes, qui ont pour titres les noms des jeunes gentilshommes qui servaient à Campion de guides et de compagnons.

Premier paragraphe : HENRY PERPOINT et JERVYS PERPOINT, Esq.

Campion reconnaît qu'il a été chez un de ces gentilshommes à la dernière fête de Noël et qu'il y resta jusqu'au mardi qui suivit le douzième jour, amené là par Jervys Perpoint (Confession des deux Perpoint). Campion y disait la messe et y entendait la confession de Jervys, une fois par semaine [2].

2e paragraphe : HENRY SACHEVERELL, Esq.

Campion avoue qu'il a été chez ce gentilhomme vers le mercredi qui suit le douzième jour; qu'il y resta une nuit (ceci a été reconnu par Sacheverell), qu'il y a dit une messe (ici est inséré l'aveu d'une tierce personne).

Ainsi donc, à prendre cette pièce telle qu'elle est, il est impossible de dire qui a fait les premiers aveux, si Campion a parlé le premier et fait arrêter ses amis, ou si ceux-ci, étant tombés par hasard entre les mains des lords du conseil, ont fait des déclarations que Campion a jugé inutile de réfuter.

Mais le paragraphe suivant nous dit clairement que ce n'était pas Campion qui parlait le premier.

AVIERS OF THE STIPTE, gentleman.

« Jervys Perpoint avoue qu'il amena Campion chez ce gentilhomme vers le lundi qui suivit le douzième jour, et qu'ils y rencontrèrent Tempest, comme c'était convenu. Campion reconnaît qu'il alla au nord en compagnie de Tempest, qu'il resta avec lui neuf jours, mais il refuse de désigner aucune maison, et nomme seulement les auberges où il s'était arrêté. »

Évidemment, lord Cecil n'avait pu mettre la main sur Tempest, ou bien n'avait pu rien tirer de lui. On essaya alors d'arracher de vive force des aveux à Campion. Mais Campion vit qu'on ne savait rien et il ne dit rien. C'est lord Cecil lui-même qui en convient. « Il

[1] Lansdowne mss. 30, art. 78.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

refusa de désigner aucune maison, dit-il, et il nomma seulement les auberges où il s'était arrêté; » et il finit par cette phrase, où percent le dépit et la rage, mais qui suffit à réfuter toutes ses calomnies antérieures : « Il était plus facile de lui arracher le cœur qu'une syllabe : *It was easier to rack the man's heart out of his body, than a word out of his mouth.* »

Nous pourrions nous arrêter là, mais aux conférences de la Tour de Londres, qui suivirent les premières tortures, la Providence fit naître un incident inattendu, qui démontra aux yeux de tous l'invincible discrétion de Campion d'une façon péremptoire et sans réplique.

On avait convoqué à ces conférences un public d'élite, pour assister à ce qu'on appelait la défaite du jésuite ; Campion y trouva l'occasion de venger sa foi avec éclat des arguties des ministres hérétiques et d'y écraser les misérables calomnies qu'on répandait contre lui.

Malheureusement cette preuve décisive de son innocence, qu'on trouve au compte rendu officiel des conférences, ne fut connue des catholiques que deux ans plus tard ; pendant ce temps, les faux bruits habilement entretenus par la haine avaient fait leur chemin et trouvé créance, même chez les catholiques.

La première conférence à la Tour de Londres eut lieu le 31 août 1581. Remarquons cette date, car elle est importante.

Le diarium de la Tour de Londres de Rishton dit que Campion fut mis trois fois à la torture, deux fois avant le 31 août et une troisième fois vers le 31 octobre.

Or si Campion révéla quelque chose, ce fut certainement avant le 31 août, car à cette époque, les personnes qu'on disait trahies par lui étaient déjà arrêtées ou traquées par les émissaires du conseil. D'ailleurs toutes les pièces citées plus haut, au sujet des aveux de Campion, précèdent le 31 août.

Ainsi donc, c'est chose bien démontrée, au témoignage de ses ennemis : les prétendus aveux de Campion lui ont été arrachés pendant les tortures qui précédèrent le 31 août. Eh bien, il est prouvé qu'avant le 31 août Campion n'avait rien révélé. Car, à cette date, en pleine conférence, à la chapelle de la Tour de Londres, devant le gouverneur de la Tour, qui avait assisté aux tortures, et devant une foule de personnages officiels, il a déclaré qu'il n'avait pas cédé et n'avait pas parlé.

Nous lisons, en effet, dans le compte rendu officiel de la première conférence :

« Campion affirma que s'il avait été persécuté, c'était pour la religion, et que pour elle, il avait été mis deux fois à la torture; que le

Digitized by Google

chevalet lui avait paru plus horrible que la potence, et qu'il aimait mieux être pendu que torturé de cette façon. »

Sir Owen Hopton, gouverneur de la Tour, lui fit observer qu'il avait mauvaise grâce à se plaindre, lui qui avait plutôt vu que senti le chevalet, et l'avertit de modérer ses expressions, s'il ne voulait pas qu'on le traitât plus durement. Car, ajouta-t-il, bien qu'on vous ait étendu sur le terrible instrument, on vous a traité si doucement, que vous avez toujours pu regagner votre cellule seul et sans aide et vous servir de vos mains pour écrire, ce qui eût été impossible, si on vous avait, comme vous le prétendez, poussé à bout.

Alors Beale, clerc du conseil, demanda à Campion si, pendant la torture, on l'avait questionné sur la religion. « Pas directement, répondit Campion, mais on me pressait de dire dans quelles maisons j'avais été reçu depuis ma rentrée en Angleterre. — Ceci était nécessaire, répondit Beale, parce que beaucoup des compagnons de Campion et lui-même avaient réconcilié un grand nombre de sujets de la reine avec l'Église romaine. » — Campion répliqua que, dans les vieux temps, les chrétiens, requis de livrer à leurs persécuteurs leurs livres de religion, refusèrent et infligèrent à ceux qui cédèrent le nom infamant de *traditores*. Il avait, lui aussi, refusé de trahir ses frères, qui sont les temples du Saint-Esprit.

A cette affirmation solennelle, personne ne répondit un mot. Eh bien, nous maintenons que si Campion avait trahi ses frères, comme les lettres du conseil l'avaient insinué, sir Owen Hopton, et Beale, et Hammond, et Norton, le bourreau en chef, qui tous assistaient à cette conférence, se seraient écriés en chœur : Mais si, vous les avez trahis ! voici les aveux signés de votre main [1] !

Troisième pièce de conviction qui témoigne contre Campion. — La lettre de Pound et la réponse de Campion. Cette preuve est la plus faible de toutes ; car personne n'a jamais vu l'original ni de la lettre de Pound ni de la réponse de Campion. Nous n'en savons que ce que les ennemis des deux jésuites ont bien voulu nous en communiquer. Les actes mêmes du procès, où figurent des extraits de ces lettres, ne méritent aucune créance, publiés qu'ils furent plus de deux ans après l'événement, sur des notes que la mémoire suppléait sans aucun contrôle, par des hommes animés de sentiments hostiles aux catholiques [2].

On a encore cité comme pièce à charge certaine lettre écrite par Norton, le bourreau en chef, à lord Cecil [3]. Dans cette lettre, Norton

[1] Voir le compte rendu officiel des conférences de la Tour de Londres.
[2] Cf. Simpson, *Life of Campion*.
[3] *State papers, Domestic-Eliz.* V, 152, n° 72.

Digitized by Google

compare, dit-on, le courage de Campion avec celui de Briant, un de ses compagnons de captivité et de martyre, et met celui-ci bien au-dessus du premier, « parce qu'il n'a jamais rien révélé. » Le témoignage de Norton paraît impartial, car il écrit à lord Cecil une lettre confidentielle qui n'est pas destinée à la publicité.

C'est possible, mais les mots qu'on lui prête : parce qu'il n'a jamais rien révélé, sont de trop ; ils ne se trouvent pas dans le texte. Norton dit simplement, parlant du courage de Campion et de quelques autres catholiques : *J'ai dit qu'il y avait plus de courage en un seul Briant qu'en dix Campion.*

Voilà le texte authentique : mais, de bonne foi, qu'en voudrait-on tirer ? que Campion a révélé les noms de ses amis, tandis que Briant restait muet ? Norton ne dit rien de pareil. Il affirme seulement que Briant a déployé un courage plus viril, qu'il a montré une âme plus inaccessible à la douleur, soit qu'il ait reçu pour cela une de ces grâces particulières que Dieu ne doit à personne, soit que Campion, plus nerveux et plus impressionnable, ait poussé des gémissements ou se soit évanoui pendant la torture.

Et puis comment se fier à l'appréciation d'un homme comme Norton ? Briant n'était qu'un enfant à côté de Campion et lui était indifférent. Quant à Campion, il savait que lord Cecil le détestait. C'en était assez pour qu'il le haït lui-même et crût faire sa cour en le rabaissant. On rapporte que Norton fut lui-même prisonnier à la Tour de Londres, puni pour des cruautés que ses maîtres avaient ordonnées, afin de donner une satisfaction à l'opinion publique. Le geôlier qui le servait avait auparavant servi Campion et, comparant les deux prisonniers, il disait en riant qu'il servait le diable après avoir servi un ange. Si Norton eut connaissance de ce propos, on comprend qu'il n'ait pu parler de Campion avec sang-froid.

La dernière pièce à charge est tirée du récit de l'exécution de Campion, composé par un prêtre qui fut témoin de sa mort et l'entendit, à ce moment suprême, demander pardon à Dieu d'avoir livré les noms de quelques amis.

Voici les paroles de Campion, d'après ce prêtre : « Interrompu dans le discours qu'il avait l'intention de prononcer, Campion voulut au moins répondre à une objection qu'on lui faisait toujours et affirmer qu'il était innocent de tout complot politique et qu'il pardonnait comme il désirait qu'on lui pardonnât à lui-même, il demandait surtout que ceux-là lui pardonnassent dont il avait livré les noms sur le chevalet [1]. »

Quel est le prêtre auteur de ce récit ? à qui l'a-t-il confié ? qui a pu-

[1] Brochure. *British Museum*, 1370, a. 38.

Digitized by Google

blié la brochure? — Il est impossible de répondre à ces questions. La brochure, datée de 1583, deux ans après la mort de Campion, ne porte ni le nom de l'auteur, ni celui de l'imprimeur, ni celui de la ville où elle parut. Cela suffit pour lui enlever toute autorité.

A une époque où Walsingham recherchait à grands frais les livres des catholiques pour les brûler, où l'on forgeait, sans sourciller, les lettres de la cassette pour perdre Marie Stuart, où l'infâme Philipps, avec un art infernal, déchiffrait toutes les lettres de la reine d'Écosse, imitait son écriture et lui faisait dire ce qu'il fallait pour la compromettre, en un temps où le conseil de la reine n'avait pas rougi de répandre dans le pays les lettres mensongères citées plus haut, nous avons besoin, pour croire Campion coupable, d'autres preuves qu'une misérable brochure anonyme, rédigée peut-être par lord Cecil lui-même, l'auteur indigne de ce pamphlet qu'il appela *Justitia Britannica*.

Nous sommes en présence de deux affirmations contradictoires : d'un côté, le 31 août, Campion, informé sans doute des bruits qui ont couru sur sa prétendue faiblesse, se lève et s'écrie en face de ses bourreaux : « Je n'ai trahi personne, » sans que ni le gouverneur de la Tour ni les autres témoins de ses tortures osent relever l'espèce de défi qu'on leur jette, et répondre : « Mais si, vous avez trahi vos amis, nous vous avons entendu livrer leurs noms ! »

De l'autre, une brochure anonyme, imprimée on ne sait où ni comment, prétend qu'avant de mourir Campion a témoigné son regret d'avoir trahi ses amis.

Deux solutions rationnelles se présentent à l'esprit : la première, c'est que la brochure n'est qu'un des mille stratagèmes de lord Cecil ou de Walsingham.

La seconde, c'est que ce témoin, si témoin il y a, a prêté au martyr, selon l'usage du temps, un discours de circonstance, où il a rapporté, non les paroles de Campion, qui probablement ne sont pas arrivées jusqu'à lui, étouffées qu'elles étaient par le bruit, mais les paroles que Campion aurait dû prononcer, d'après ses idées et d'après le préjugé généralement répandu, parmi les catholiques, qu'il avait cédé un instant à la violence des tortures.

Du reste, ce prêtre anonyme n'assista pas seul au supplice de Campion : à ses côtés, se trouvait un ennemi du saint martyr, un espion et un apostat du nom de Munday, qui, pour plaire au tyran du jour, écrivit et publia à grand fracas un récit de la mort du jésuite. Or, dans cette brochure, Munday prête à Campion les mêmes paroles que le prêtre; mais, chose singulière, il omet précisément le passage qui regarde la trahison de ses amis. Et cependant il était venu là pour tout voir et tout entendre, et ami des bourreaux, il devait avoir

Digitized by Google

quelque poste de faveur : il est évident, d'ailleurs, que si ces paroles avaient été prononcées, il avait tout intérêt à les reproduire. Il se contente d'ajouter : *Cet homme que ni le chevalet ni la potence ne pouvaient émouvoir, cet homme dont la foi était si ferme qu'il se vantait d'être invincible sur ce point, le voilà qui est saisi de crainte et sent son âme troublée par la terreur de la mort* [1].

On a entendu les témoins à charge; qu'on nous permette d'en citer un autre, à décharge celui-là.

Au premier rang, le plus près possible du lieu d'exécution, se tenait Henry Walpole, jeune gentilhomme encore protestant, qui venait là pour recueillir les dernières paroles du martyr, peut-être quelque relique sanglante, et qui emporta de cette scène d'horreur la grâce de la conversion et de la vocation à la vie religieuse, au sacerdoce et au martyre.

Ce témoin mérite d'être interrogé et sa parole aura certainement plus de poids que celle d'un anonyme.

Nous avons de lui deux récits de la mort de Campion, un en prose et l'autre en vers [2]; or, dans aucun il ne mentionne rien qui ressemble à la demande d'un pardon pour une faiblesse passée; au contraire, dans la pièce de vers qu'il composa sous le coup de l'émotion du premier moment, il semble s'attacher à réfuter comme une calomnie le bruit qui avait couru à ce sujet.

Grossière fut sa nourriture, dit-il, mais sa douce gaieté n'en fut pas moins aimable;
Sa prison fut étroite, mais son esprit resta libre;
Ses tortures furent indicibles, mais il sembla ne rien craindre ou si peu!
Les tentations furent séduisantes, mais rien ne put lui faire prendre le change.
O constance incomparable! ô grande âme! ô étrange vertu!
Que ni le besoin, ni les menaces, ni la crainte, ni l'espérance ne purent ébranler!
La Tour de Londres est témoin qu'il défendit la vérité;
Le tribunal est témoin que son innocence éclata à tous les yeux;
Tyburn est témoin qu'il mourut avec grande patience;
Chaque porte de la cité raconte son martyre par ses trophées sanglants;
C'est en vain que vous avez lancé des pamphlets pour obscurcir sa mémoire,
Car le ciel et la terre n'oublieront jamais sa gloire.

J. Forbes, S. J.

[1] Cf. Au British Museum, à la réserve : A. Munday, *The Discoverie of Campion and his confederates.... where to is added the execution of Edmund Campion*, etc. London 1582.

[2] Cf. Jessopp, *One generation of a Norfolk house*, p. 406.

Digitized by Google

II.

LE MOT DE L'ABBÉ EDGEWORTH

L'abbé Edgeworth de Firmont a-t-il prononcé le mot fameux : *Fils de saint Louis, montez au ciel ?*

Des doutes se sont élevés à cet égard, et la plupart de ceux qui ont étudié récemment ce problème historique ont conclu d'une façon négative.

M. Édouard Fournier, dans son livre : *L'esprit dans l'histoire. Recherches et curiosités sur les mots historiques*[1], s'est exprimé en ces termes : « Le mot de l'abbé Edgeworth à Louis XVI prêt à mourir : *Fils de saint Louis, montez au ciel*, est un mot prêté. C'est Charles His, rédacteur du journal *le Républicain français*, qui l'inventa le soir même de l'exécution. Il courut bientôt tout Paris. Le pauvre abbé fut des derniers à apprendre.... qu'il l'avait dit. » — Et M. Édouard Fournier, entre autres preuves, cite ce passage des *Souvenirs diplomatiques* de lord Holland[2] : « Ce mot est une complète fiction. L'abbé Edgworth (*sic*) a avoué franchement et honnêtement qu'il ne se rappelait point l'avoir dit. Ce mot a été inventé dans un souper le soir même de l'exécution. »

Dans la troisième édition, « revue et considérablement augmentée, » de son livre, donnée en 1867, M. Édouard Fournier a ajouté quelques traits à son ébauche de 1857. Il cite les *Mémoires secrets* du comte d'Allonville, où on lit[3] : « Le lendemain, un journal républicain publia que son confesseur avait dit au Roi : *Fils de saint Louis, montez aux cieux!* Quant à Edgeworth, qui m'assura avoir entendu ou cru entendre proférer et répéter les cris de *grâce*, il ne m'a jamais dit avoir prononcé ces sublimes paroles. » M. Édouard Fournier ne se montre plus ici aussi affirmatif au sujet de l'attribution du mot à

[1] Paris, Dentu, 1857, in-18, p. 235.

[2] Trad. franç. Paris, 1881, in-12, appendice, p. 254. Voici le passage complet des *Souvenirs diplomatiques :* « Le mot attribué à l'abbé Edgworth : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » ce mot qui aurait été prononcé lorsque l'infortuné prince hésitait à gravir l'échafaud, est une complète fiction, » etc.

[3] Tome III, p. 159 (Paris, 1841).

Digitized by Google

Charles His; il dit seulement que ce journaliste « passa pour l'avoir inventé le soir de l'exécution. » En revanche, dans une note additionnelle, il introduit un nouveau *prétendant*.

Ce prétendant n'est autre qu'un écrivain célèbre, membre de l'Académie française, né en 1766, mort en 1855 : Charles Lacretelle, connu sous le nom de *Lacretelle jeune*. Cet écrivain qui, dans son *Précis historique*, publié vers 1801, et au tome X de son *Histoire de France pendant le XVIIIe siècle*, publié en 1824, n'hésitait pas à admettre le mot de l'abbé Edgeworth [1], s'est exprimé ainsi dans un ouvrage intitulé : *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, livré par lui au public longtemps après, en 1842 [2] :

« Je ne veux rien répéter dans ce fragment de mémoires des tragiques récits de mon Histoire de la Convention ; seulement je revendique l'autorité non d'un témoin impartial (qui aurait pu l'être? grand Dieu!), mais celle d'un témoin oculaire. Je fis dans l'un des journaux du temps, soumis à l'unique censure de la guillotine, un récit des derniers moments de Louis XVI. Comme c'était alors presque le seul où respirât de l'intérêt pour l'auguste victime, il fut généralement copié et traduit dans plusieurs langues. C'est là que se trouve le mot attribué au confesseur du Roi, l'abbé Edgeworth : *Fils de saint Louis, montez au ciel*. Cet ecclésiastique ne l'a point avoué. J'en ai cherché depuis vainement l'auteur. Je ne me crois point assez éloquent pour l'avoir trouvé, et il me semble qu'une telle invention ne doit point se perdre ; j'ai pu avec franchise l'insérer dans mon Histoire de la Convention, qui parut d'abord sous le titre de *Précis historique*. »

Et après cette citation, M. Édouard Fournier fait la déclaration suivante : « J'ajouterai, et sur bonnes preuves, que Charles de Lacretelle, moins discret dans l'intimité que dans son livre, se déclarait franchement l'auteur du mot. »

Personne, croyons-nous, n'a attaché la moindre importance à cette *révélation* de M. Édouard Fournier. Notons en passant que M. Ernest Desjardins, qui a consacré à Charles Lacretelle une ample notice [3], rédigée sur des documents fournis par la famille, est muet à cet égard ; il cite pourtant un fragment de ce passage des *Dix années d'épreuves*.

[1] « Louis, arrivé au pied de l'échafaud, reçut de son confesseur ces paroles inspirées : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* » (*Précis historique de la Révolution française. Convention nationale*, t. I, p. 174.) — « Il descendit de la voiture, s'entretint encore une minute avec son confesseur et en reçut ce sublime adieu : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* » (*L. c.*, t. X, p. 255.)

[2] Paris, chez A. Allouard, 1842, in-8, p. 134.

[3] *Nouvelle biographie générale*, t. XXVIII (1859).

Digitized by Google

Louis Blanc, dans *son Histoire de la Révolution française* [1], rejette le mot comme apocryphe :

« L'abbé Edgeworth, dit-il, ne mentionne aucunement dans son récit la fameuse phrase : *Fils de saint Louis, montez au ciel,* qu'il ne prononça point en effet, et qui doit être rangée au nombre des erreurs historiques. »

Dans l'article qu'il a consacré à Louis XVI, en 1860, dans la *Nouvelle biographie générale,* M. Paul Louisy écrit à son tour :

« L'abbé de Firmont ne prononça pas d'autres paroles. Il se mit à genoux sur l'échafaud, et pria. La fameuse phrase : « Fils de saint Louis, montez au ciel, » doit être rangée parmi les fables historiques dont cette époque est obscurcie. »

La question fut posée en 1865 dans l'*Intermédiaire des chercheurs* [2], et il résulta des indications, d'ailleurs fort sommaires, produites alors, que le mot était apocryphe.

La même année, dans l'*Amateur d'autographes* [3], M. Louis Combes publia un article intitulé : *Le mot attribué à l'abbé Edgeworth de Firmont.* Pour la première fois, le problème était l'objet d'une sérieuse étude, basée sur les documents.

« Sans nous arrêter, dit l'auteur, aux diverses variantes qu'on a données du mot, nous constaterons qu'on ne le trouve mentionné ni dans le *Patriote français,* ni dans la feuille de Marat, ni dans la *Chronique,* ni dans le *Républicain français,* ni dans le *Journal de Perlet,* ni dans le *Journal des amis,* ni dans le *Moniteur,* ni dans la feuille d'Hébert, ni dans les *Révolutions de Paris,* où se trouve un récit très détaillé, ni dans les *Annales patriotiques,* ni enfin dans les pièces officielles, rapports et procès-verbaux. Nous n'en voyons pas de traces non plus dans un recueil royaliste de 1798 intitulé *Procès des Bourbons,* souvent cité et dont l'auteur affirme tenir ses renseignements d'un témoin oculaire.... Le bourreau, bien placé pour entendre et voir, n'en dit rien non plus dans sa lettre au *Thermomètre* du 13 février, lettre où il rectifie des assertions inexactes de ce journal, relativement aux détails de l'exécution.... Le plus simple et le plus naturel est de recourir sur ce point à l'abbé Edgeworth lui-même.... »

Ici M. Louis Combes analyse la *Relation des derniers moments,* en y joignant des détails de son cru : « Au moment où la parole lui fut si brutalement enlevée par cette assourdissante batterie de vingt

[1] Tome VIII, p. 83, note 4. Ce volume a été publié en 1856.

[2] Voir t. II, p. 260, 317, 349, 468.

[3] Numéro du 1er juin 1865, t. IV, p. 161-167. — Cet article se retrouve dans l'ouvrage de M. Louis Combes : *Épisodes et curiosités révolutionnaires.* Paris, 1872, in-12, p. 236-47.

Digitized by Google

tambours, le roi, qui vraisemblablement avait conservé quelques illusions et comptait sur une tentative en sa faveur, entra dans une violente colère, suivant des témoignages qui n'ont rien d'invraisemblable, frappa du pied, lutta avec sa vigueur d'athlète contre les valets, poussa des cris terribles et se débattit jusqu'à la fin de telle sorte qu'il eut, non le col, mais le derrière de la tête et la mâchoire horriblement mutilés par l'effroyable machine. »

Ne nous arrêtons pas à discuter avec l'écrivain révolutionnaire, au sujet des détails fantaisistes qu'il a cru devoir accueillir [1], et poursuivons :

« Immobile et muet, glacé par cette scène hideuse, qui passa devant ses yeux comme une vision sinistre, le noble et courageux ecclésiastique, dont le roi s'était séparé dès la dernière marche pour s'avancer vers la balustrade, était tombé à genoux et n'eut plus dans ces dernières minutes aucun rapport avec son pénitent, qui n'était plus en état de l'entendre et qui, il faut bien l'avouer, ne paraissait pas fort résigné *à monter au ciel*. Et, d'ailleurs, qui l'eût entendu, quand la voix tonnante de Louis XVI ne pouvait dominer le bruit des tambours? Prononça-t-il alors, dans l'étouffement de ses sanglots, la belle apostrophe devenue historique et traditionnelle? Lui-même ne dit pas un mot, ne fait pas la moindre allusion qui se rapporte à ce mouvement oratoire. Dans son récit, aussi simple que touchant, il n'articule pas une parole, il ne fait pas un mouvement pendant la terrible lutte; on le voit ensuite descendre précipitamment les degrés de l'échafaud, pendant que les cris de *Vive la République* retentissaient dans toute la place et au loin jusqu'au delà de la Seine, parmi les élèves des Quatre-Nations, traverser les troupes et la foule, dont les rangs s'ouvrirent devant lui, et courir mêler ses larmes à celles de M. Malesherbes. »

Après cette habile mise en scène, où il n'y a plus la moindre place pour la « belle apostrophe, » M. Louis Combes poursuit sa discussion, en montrant que l'abbé Edgeworth non seulement n'a pas mentionné le mot, mais que, questionné à ce sujet, il a invariablement répondu qu'il ne se souvenait pas de l'avoir prononcé. Mais, ajoute l'écrivain, « si l'abbé Edgeworth n'a pas prononcé la phrase, ce qui paraît certain, il faut bien que quelqu'un l'ait imaginée. » Est-ce Charles His qui l'aurait inventée, le soir même, au milieu d'un souper? Cela ne paraît pas probable [2]. « Une chose positive, c'est que c'est par

[1] Ces détails sont empruntés — ce que l'auteur ne nous dit pas — au *Nouveau Paris*, de Mercier, t. III, p. 3-4.

[2] Ici l'auteur ajoute : « Alfred de Vigny, fort répandu dans l'ancienne société royaliste, a imprimé quelque part que l'auteur de cette pieuse mystifi-

Digitized by Google

erreur qu'on a répété que c'était lui qui avait lancé le mot en le publiant le lendemain dans son journal. Il n'en dit absolument rien [1].... » Et M. Combes conclut en ces termes : « En résumé, sans pousser plus loin les recherches sur le véritable auteur, il résulte assez clairement, suivant nous, de l'ensemble des témoignages, que c'est avec raison qu'on a contesté l'authenticité de ce mot. Tout le dément, rien ne l'affirme avec quelque apparence de certitude. »

On pourrait croire la question jugée [2]. Comment, en présence du silence absolu des journaux du temps, de la dénégation persévérante de l'abbé Edgeworth, soutenir encore l'authenticité du mot [3]? Comment ne pas admettre qu'il n'a été qu'une heureuse invention de quelque contemporain?

Et cependant M. Louis Combes ne nous semble pas avoir tranché définitivement la question. Nous allons montrer qu'il a négligé certaines sources importantes d'information, qui l'auraient certainement empêché — s'il les avait connues — d'être aussi affirmatif dans sa fin de non-recevoir.

Il est un point qu'il convient tout d'abord de mettre en lumière : c'est que quelle que soit l'origine du mot, les contemporains n'ont point hésité à l'admettre.

Le ministre des affaires étrangères de Louis XVI au 10 août, Bigot de Sainte-Croix, publie à Londres une *Histoire de la conspiration du 10 août 1792*, dont l'*Avertissement* est daté du 25 janvier 1793. A la fin de cet ouvrage, il donne, en appendice, des *Détails authentiques sur les derniers momens de Louis XVI*, avec cette date : Paris, 21 janvier 1793, et à la fin : Londres, le 25 janvier 1793. On y lit : « On l'a lié (le Roi) à la planche, et quand la bascule a eu pris sa di-

cation était connu ; mais il ne l'a pas nommé. Peut-être Charles His s'en vantait-il, à l'époque de la Restauration, par un calcul d'ambition ou de vanité ; peut-être fut-il en effet le créateur du mot; on ne peut avoir à ce sujet aucune certitude, et nous ne savons trop sur quoi s'appuie cette opinion. » M. Louis Combes ne parle pas de la prétention plus ou moins avouée de Charles Lacretelle à la paternité du mot.

[1] « Rien dans le numéro du mardi 22 janvier, où l'exécution est rapportée en dix lignes assez sèches, rien dans le numéro du 23, qui contient plus de détails, et notamment la première phrase d'Edgeworth, qui, suivant lui, est resté au pied de l'échafaud, rien dans les numéros suivants, rien nulle part. »

[2] M. Charles Rozan, dans ses *Petites ignorances historiques et littéraires* (Paris, 1888, gr. in-8), en quelques lignes superficielles (p. 428), rejette le mot.

[3] M. de Beauchesne (*Louis XVII*), en 1852; M. Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*) en 1866; M. Dareste (*Histoire de France*), en 1873, l'ont passé sous silence.

Digitized by Google

rection, il a encore relevé sa tête, regardant et fixant cette multitude. C'est alors que son confesseur, se penchant sur son visage, a articulé d'une voix très élevée : *Enfant de saint Louis, montez au ciel.* »

Le marquis de Limon, auteur du livre intitulé : *La vie et le martyre de Louis XVI, roi de France et de Navarre, immolé le 21 janvier 1793, avec un examen du décret régicide*, dont il fit — lui-même nous l'apprend — des lectures à Vienne, « dans des assemblées nombreuses, le 19, le 21, le 23 et le 24 février, » écrit dans cet ouvrage, qui eut alors, en Allemagne, en Belgique et en Hollande, une vogue extraordinaire [1] : « Il arrive : quel spectacle, grand Dieu! mon cœur se glace et je frissonne d'horreur. FILS DE SAINT LOUIS, MONTES AU CIEL, lui dit le saint prêtre qui l'accompagnait [2]. »

Le mot se retrouve dans *la Mort de Louis XVI, roi de France et de Navarre, drame historique en trois actes*, traduit de l'allemand par le chevalier de B. de Montjay, et publié à Liège en 1793 [3].

L'Anglais John Moore, qui avait quitté Paris au commencement de décembre 1792, pour retourner en Angleterre, a ajouté à son *Journal* [4] une relation de ce qui se passa après son départ et donné d'intéressants détails sur la captivité, le procès et les derniers moments de Louis XVI. Dans son récit de l'exécution, il dit : « The confessor then kneeling with his face near to that of the king (déjà sous le couteau), pronounced aloud : « Enfant de saint Louis, montez au ciel. » The

[1] L'édition originale est celle de Ratisbonne, 1793, in-4 de 76-8 p. (Bibl. nat., Lb[39], 9 *B*). La Bibliothèque nationale possède encore celle de Bruxelles, s. d. in-8 (Lb[39], 9 *C*); celles de Maëstricht, J.-P. Roux, 1793, in-8, et nouv. édit. revue, corrigée et augmentée. Maëstricht, P. Roux, 1793, in-8 (Lb[39] 9 *A*, et Lb[41] 394); celle de Bruxelles, de l'Imprimerie royale, juillet 1793 (Lb[39] 9); enfin une traduction italienne parue à Trieste. — On lit dans l'Avertissement de l'édition de Bruxelles, juillet 1793 (p. v) : « L'intérêt profond et universel qu'a inspiré le sujet de la *Vie et du martyre de l'infortuné LOUIS XVI* a fait multiplier d'une manière extraordinaire les éditions de cet ouvrage. En trois mois, plus de trente éditions se sont succédé à Ratisbonne, à Cologne, à Augsbourg, à Dusseldorff, dans plusieurs autres villes d'Allemagne, à Mastreich, à Liège, à Bruge : il y en a eu successivement sept dans la seule ville de Bruxelles. On en a fait en même temps plusieurs traductions en allemand, en flamand et en anglais. »

[2] Page 56 de l'édition originale de Ratisbonne, laquelle, imprimée par des compositeurs allemands, est fort incorrecte; à la page 64-65 de l'édition de Bruxelles (s. d.) on lit : *monte au ciel;* à la page 94 de l'édition de Bruxelles, juillet 1793, on lit : *montez au ciel.*

[3] A Liège, chez Lemaire, 1793, in-8 de 50 p. Voir p. 46. Le drame avait été écrit en allemand par François Hochkirch.

[4] *Journal during a residence in France.* London, 1794, 2 vol. in-8. Voir t. II, p. 602.

Digitized by Google

blow was given. Mr. Edgeworth's face was sprinkeld with the king's blood. »

Peltier, au tome second de son ouvrage *Dernier tableau de Paris, ou récit historique de la Révolution du 10 aoust 1792*, publié à Londres[1], a un chapitre intitulé : *Traits relatifs aux derniers moments et au supplice de Louis XVI*[2]. Il y donne un récit de l'exécution, que nous retrouvons ailleurs[3], et où il est dit qu'au moment où Louis XVI montait sur l'échafaud, son confesseur, « transporté de son courage et de ses vertus, se jeta à genoux, les bras et les yeux élevés vers lui, en criant d'une voix forte : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* »

Dans une histoire de la Révolution publiée aux États-Unis en 1794, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Xavier Marmier, de l'Académie française, on trouve en note (aux pages 406-408) un récit des derniers moments de Louis XVI, d'après une lettre écrite par une dame anglaise qui se trouvait alors à Paris. Cette lettre, qui reproduit la version de la presse révolutionnaire (on y trouve le mot : *Je suis perdu! je suis perdu!*), mentionne la fameuse parole de l'abbé Edgeworth : « His confessor meantime called to him from the foot of the scaffold : « Louis, fils de saint Louis, montez au ciel, » and in one moment he was delivered from the evils of mortality[4]. »

Montjoie, dans son *Éloge historique et funèbre de Louis XVIe du nom, roi de France et de Navarre*, publié en 1796, écrit[5] : « Son confesseur lui fait un dernier adieu, et lui adresse ces sublimes et consolantes paroles : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel.* »

Bertrand de Moleville, l'ancien ministre de Louis XVI, dans ses *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI*, publiés à Londres en 1797, en terminant le récit des derniers moments du Roi, écrit sous la dictée de l'abbé Edgeworth, cite le mot : « Ce fut en montant à l'échafaud, soutenu par l'abbé Edgeworth, que ce fidèle serviteur de Dieu dit au Roi, comme par une inspiration sublime : « Fils de saint Louis, montez au ciel[6]. »

[1] Troisième édition, revue et corrigée. Londres, chez l'auteur, avril 1794, 2 vol. in-8.

[2] T. II, p. 26-30.

[3] Voir plus loin p. 573.

[4] *An impartial history of the late Revolution in France, from its commencement to the death of the queen and the execution of the Gironde party.* Boston, 1794, in-8 de 496 p.

[5] Sans nom d'auteur. A Neufchâtel, de l'imprimerie royale, 1796, in-8, p. 321.

[6] T. III, p. 289.

Digitized by Google

Dans le *Nouveau Paris*, par le citoyen Mercier, publié à Paris en 1797, on retrouve le mot : « La religion semble aussi l'avoir affermi dans cet horrible passage du trône à l'échafaud, et les paroles du confesseur furent sublimes : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel*[1]. »

On lit dans l'*Histoire de la Révolution de France*, par deux amis de la liberté, au tome X (p. 394), publié en 1798[2] : « Arrivé sur le lieu de l'exécution, il (Louis XVI) mit trois minutes à descendre de voiture, pendant lesquelles il parla à son confesseur qui, voyant qu'il le quittait enfin pour aller à l'exécuteur, lui cria : *Allez, fils de saint Louis, montez aux cieux.* »

En 1800, parut une contrefaçon du *Journal de Cléry*, faite dans un esprit révolutionnaire. On y donne un récit de l'exécution du Roi, qui ne se trouve pas dans Cléry, et qui se termine ainsi : « Le confesseur l'exhorta à ne pas leur (aux bourreaux) opposer une résistance inutile. Il fut incliné promptement sous le fer, et pendant que l'abbé lui disait : « Fils de saint Louis, montez au ciel, » il s'écria, désespéré : « Vous êtes tous des tyrans, des assassins ! » Telles furent les dernières paroles de Louis XVI[3]. »

Beffroy de Reigny, dans son *Dictionnaire néologique des hommes et des choses*, dont les premiers fascicules parurent vers 1800[4], dit (t. I, p. 165), au mot ASCENSION : Quand Louis XVI monta sur l'échafaud, le prêtre irlandais qui l'assistait à ses derniers moments le bénit en disant : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel.* »

Cet ensemble de témoignages, émanés d'écrivains de toutes nuances d'opinion, prouve que le mot de l'abbé Edgeworth a pour lui la tradition. C'est d'ailleurs ce que constate M. Louis Combes lui-même, quand il parle de « la belle apostrophe *devenue historique et traditionnelle.* »

Mais, en matière de critique, la tradition ne suffit pas ; il faut des preuves formelles.

La première que nous rencontrons nous est fournie par M. Louis Combes lui-même, et nous lui laissons la parole pour la produire :

« La tradition, dit-il, est contemporaine de l'événement, ou à peu près, car le n° 185 des *Révolutions de Paris* (19-26 janvier) est accompagné de deux gravures in-8, format du journal, représentant,

[1] T. III, p. 6.

[2] Les tomes VII à XV sont de Lombard de Langres et de D. Lériguet, d'après Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, t. II, col. 710.

[3] *Mémoires de M. Cléry*, etc. Londres, 1800, in-8, p. 152 (Bibl. nat., Lb[39] 48).

[4] Quérard dit, dans la *France littéraire*, que le *Dictionnaire* commença à paraître en 1795 ; dans ses *Supercheries littéraires*, il indique la date de l'an VIII (1800).

Digitized by Google

l'une, Louis XVI sur l'échafaud, au moment où les bourreaux vont le boucler dans les sangles ; l'autre, un des exécuteurs montrant la tête au peuple. Au bas de la première se trouvent quelques lignes explicatives [1], avec la phrase du confesseur ainsi libellée : *Allez, fils aîné de saint Louis, le ciel vous attend.* Mais, comme on le sait, les gravures, d'une exécution moins rapide que la composition des journaux, n'étaient souvent livrées que plus tard. Nous avons quelque raison de penser que celles-ci n'ont été envoyées qu'à la fin du trimestre, et on les trouve à cette place (n° 192, fin mars) dans quelques exemplaires ; c'est une erreur du relieur et de l'abonné, car une note, en haut des vignettes, indique qu'elles doivent être placées au n° 185, page 202. Dans cette hypothèse, le mot avait eu tout le temps de naître et de se propager. »

On insiste beaucoup sur ce que le mot de l'abbé Edgeworth ne se retrouve dans aucun journal du temps, dans aucun récit contemporain. Il est cité pourtant par Madame Royale dans sa relation, si scrupuleusement fidèle, de la captivité de sa famille au Temple : « L'abbé, qui l'avait suivi, lui dit au moment qu'il allait mourir : *Allez, fils de saint Louis, les portes de l'éternité vous sont ouvertes.* »

Mais voici d'autres témoignages.

Dans un écrit intitulé : *Lettre historique sur la mort sublime de Louis XVI,* publié, sans lieu ni date, en 1793, et qui a huit pages in-8 [2], on lit :

« Déjà il est en face des Tuileries, à la place nommée *la Révolution;* « et presque sur les débris de la statue de Louis XV ; ne perdant rien « de son courage et de sa dignité, il vole à l'échafaud, tandis que son « confesseur lui adresse ces sublimes paroles : *Allez, fils de saint* « *Louis, montez aux cieux.* »

Dans les *Semaines parisiennes,* publiées à l'occasion du procès de Louis XVI [3], et où, au chapitre IX, se trouve une *Relation de vingt heures d'angoisses qui ont précédé le martyre de Louis XVI,* on lit (p. 423) :

« Arrivé près de l'échafaud, comme ses prières n'étaient pas finies, « il les acheva avec une grande tranquillité, descendit de la voiture « avec calme, quitta sa redingote, délia ses cheveux, ôta sa cravate,

[1] Voici ces lignes : « Louis Capet étant monté sur l'échafaud, les mains liées derrière le dos, considéra pendant quelques minutes les objets qui l'entouraient. Son confesseur lui dit : Allez, fils aîné de saint Louis, le ciel vous attend. »

[2] Bibl. nat., Lb^{41} 3661. Pièce.

[3] *Semaines parisiennes* (Réd. Pierre de Salles), avec cette devise : « La publicité est la sauvegarde du peuple. » A Paris, chez Lallemand, libraire sur le Pont-Neuf, in-8. Bibl. nat., Lc^{2} 2559, et aux Arch. nat., AD XVIII^{c} 222.

Digitized by Google

« ouvrit sa chemise pour découvrir son col et ses épaules, et se mit « à genoux pour recevoir la dernière bénédiction de son confesseur. « Aussitôt il se releva et monta tout seul à l'échafaud. Ce fut dans « cet instant d'horreur que son confesseur, comme inspiré par le cou- « rage sublime et la vertu héroïque du Roi, se jeta lui-même sur « ses genoux, et élevant les yeux vers lui, lui dit d'une voix emprun- « tée du ciel : « Allez, fils de saint Louis, montez aux cieux [1]. »

Rouy l'aîné qui, dans son *Magicien républicain*, se donne comme témoin oculaire et auquel on doit une relation très développée de l'exécution de Louis XVI, écrit :

« Étant arrivé à ce lieu terrible, Louis Capet fut livré aux exécu- « teurs des jugements criminels, lesquels s'emparèrent de lui, lui « coupèrent les cheveux, le déshabillèrent et lui lièrent les mains par « derrière; ensuite de quoi ils lui demandèrent, par trois fois diffé- « rentes, s'il croyait avoir quelque chose de plus à dire ou à déclarer « à son confesseur; ayant persisté à répondre que non, celui-ci l'em- « brassa et lui dit en le quittant : *Allez, fils de saint Louis, le ciel « vous attend.* Alors on le fit monter sur l'échafaud [2]..... »

Un autre témoin oculaire, dont le nom n'est point cité, et auquel on doit une brève relation publiée en 1802, dans l'ouvrage intitulé : *Les illustres victimes vengées des injustices de leurs contemporains*, etc. (attribué à Charles-Claude de Montigny) [3], après avoir cité les paroles de pardon prononcées par Louis XVI, ajoute :

« Les autres paroles que les historiens rapportent ne furent point « entendues. Je n'ai point entendu celles de M. de Fermont (*sic*) : *Fils « de saint Louis, montez au ciel;* mais elles circulèrent dans les « rangs comme ayant été dites. »

On lit dans le nº VIII (février 1793) du journal *le Véridique ou l'antidote des journaux* [4] :

« .... A peine le vénérable Fermont a-t-il fait entendre à l'illustre « victime ces dernières paroles : « Montez, fils de saint Louis, les « cieux vous sont ouverts, » que la hache homicide, rapide comme « l'éclair, fond sur sa tête sacrée. »

[1] Ce récit se retrouve dans Peltier, cité plus haut, et dans un ouvrage publié en 1793 sous ce titre : *Liste comparative des cinq appels nominaux*, etc., in-8.

[2] *Le Magicien républicain*, année 1794, in-18. *Récit authentique de tout ce qui s'est passé à l'égard des jugemens et exécutions de Louis XVI, dit Capet, ci-devant roi des Français, et de Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, son épouse, décapités tous deux à la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, à Paris*, écrit par le citoyen Rouy l'aîné, témoin oculaire, p. 109-136.

[3] Paris, 1802, in-8, p. 389.

[4] Sans lieu ni indication d'imprimeur, in-4. Bibl. nat., Lc² 731.

Digitized by Google

On lit dans le recueil de Dulaure intitulé : *Thermomètre du jour*, numéro du 16 février 1793 [1] :

« Le prêtre Edgeworth, qui a dit si ingénieusement à Louis XVI « en le conduisant à la mort : *Montez, fils de saint Louis, au ciel,* « est à Londres actuellement ; il reçoit beaucoup de visites. »

Cet entrefilet ne se trouve pas seulement dans le *Thermomètre du jour*. On le rencontre également dans le *Journal de France* d'Étienne Feuillant, numéro du 17 février 1793 [2], et dans les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, n° 188 (du 9 au 16 février, à la page 346), sous cette forme :

« Le prêtre Edgewolh (*sic*) qui a dit à Louis XVI, en le conduisant « à la mort : Allez, fils de saint Louis, le ciel vous attend, est à Lon- « dres actuellement ; il reçoit beaucoup de visites [3]. »

Il semble que l'argument tiré du silence des contemporains et des journaux du temps se trouve fortement ébranlé. Nous ne sommes point cependant au bout : nous pouvons inscrire encore une mention du fameux mot à la date du 28 janvier 1793. On lit dans les *Annales de la République française* de ce jour [4] :

« .... C'est elle (la religion) qui a adouci les derniers moments de « Louis et qui l'a fait monter sur l'échafaud en souriant. En effet, « comme il était sur le point d'y monter, Fermond, son confesseur, « lui dit : « Fils de saint Louis, montez au ciel...., » et Louis monta « avec un air serein. »

Voilà un ensemble de témoignages vraiment imposant et dont l'importance ne saurait être contestée. Et ce ne sont pas seulement des royalistes, des admirateurs du courage héroïque et de la sublime résignation de Louis XVI qui rapportent le mot de l'abbé Edgeworth ; ce sont aussi des républicains, et des républicains ardents jusqu'au fanatisme.

[1] Tome VII, p. 381. Bibl. nat., Lc² 623.

[2] Bibl. nat., Lc² 717.

[3] L'annonce erronée de l'arrivée de l'abbé Edgeworth à Londres (voir à ce sujet sa lettre à son frère Ussher, dans *Mémoires de M. l'abbé Edgeworth de Firmont*, p. 98-140), à la date du 29 janvier, se trouve dans plusieurs feuilles du temps, mais sans la particularité consignée dans les trois journaux que nous venons de citer. On la rencontre dans le *Spectateur universel* du 12 février ; dans le *Courrier français* du 13 ; dans les *Annales patriotiques et littéraires* du 13 ; dans le *Bulletin national ou Papier-nouvelles de tous les pays et de tous les jours*, du 13 ; dans la *Feuille du matin ou Bulletin, de Paris*, du 14 ; dans le *Journal du soir des amis de la liberté et de l'égalité* du 14 ; dans la *Révolution de 92* du 16.

[4] Bibl. nat., Lc² 758, in-4.

Digitized by Google

Peut-on opposer à des preuves aussi sérieuses le silence de l'abbé Edgeworth? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Écoutons d'abord Sneyd Edgeworth, l'éditeur de la *Relation* de son oncle :

« Il est digne de remarque que, dans le récit des derniers moments de Louis XVI, l'abbé Edgeworth a oublié de rapporter cette belle apostrophe qui est gravée dans tous les souvenirs, et que chacun croit avoir été adressée au Roi, à son dernier moment : « Fils de saint Louis, montez au ciel! »

« On a demandé à M. l'abbé Edgeworth s'il se rappelait cette exclamation. — Il a répondu qu'il ne pouvait affirmer s'il l'avait faite ou non; qu'il était possible qu'elle lui fût échappée, sans que pour cela il en eût connaissance, parce que son âme était dans un tel état d'exaltation et ses facultés dans un si grand abattement, que sa mémoire ne lui retraçait rien de particulier sur ce qu'il avait pu dire dans ce terrible moment. Son incertitude, à cet égard, semble prouver que s'il a prononcé ces paroles, ce fut uniquement par inspiration [1]. »

Au tome X (p. 429) de son *Histoire de la Révolution de France*, publié en 1802, Bertrand de Moleville dit, en note, à ce sujet :

« La modestie et l'exactitude de l'abbé Edgeworth sont telles que le grand succès de ces belles paroles lui a fait rechercher scrupuleusement dans sa mémoire s'il les avait réellement prononcées, et il m'a dit que son trouble et sa douleur profonde dans ce moment lui avaient fait oublier la plupart des choses qu'il avait dites au Roi [2], et ne lui avaient laissé d'autre souvenir, relativement à cette phrase, que celui d'en avoir exprimé la pensée à Sa Majesté ; mais que, quoiqu'elle lui eût toujours été répétée telle que je la rapporte, il n'était pas parfaitement sûr de l'avoir exprimée dans les mêmes termes. Néanmoins, comme cette version, généralement répandue dans la capitale dès l'instant de la mort du Roi, et consignée dans tous les journaux, n'a été contredite par personne, j'ai cru pouvoir la regarder comme incontestablement exacte, malgré les scrupules respectables de l'abbé Edgeworth qui, sans affaiblir ce fait, prouvent seulement avec quelle confiance on peut croire tous ceux qu'il affirme. »

En 1807, l'abbé de Bouvens prononce à Londres l'oraison funèbre de l'abbé Edgeworth [3]. Voici comment il s'exprime :

[1] *Mémoires de M. l'abbé Edgeworth de Firmont*, p. 94.

[2] Le comte d'Allonville, dans ses *Mémoires secrets*, publiés seulement en 1841, rapporte en ces termes ce que lui avait dit à ce sujet l'abbé Edgeworth (t. III, p. 159) : « J'ai parlé au moment où cette tête auguste allait tomber; j'ai parlé, je me le rappelle, mais sans me souvenir de rien; mon esprit était égaré alors au point que j'ignorais presque où je me trouvais. »

[3] *Oraison funèbre de très vénérable H. Essex Edgeworth de Firmont, prêtre*

Digitized by Google

« Mais déjà les anges tutélaires de la France le portent sur le trône « éternel qui lui est destiné et on a entendu M. Edgeworth s'écrier : « *Fils de saint Louis, montez au ciel.* J'emploie ces mots « on a en- « tendu, » Messieurs ; car cet homme, aussi modeste que vertueux, « frappé de la célébrité dont l'entourait cette sublime exclamation, a « cherché depuis à s'y soustraire ; il ne pouvait se rappeler, disait-il, « s'il s'était servi de ces expressions. Ne nous en étonnons pas ; elles « étaient descendues du ciel et la trace d'un élan si prophétique a pu « disparaître avec le moment d'inspiration. Mais il fut digne de « l'éprouver et l'histoire associera son nom à cette imposante circons- « tance[1]. »

Enfin le judicieux Eckard, dans les annotations de l'ouvrage intitulé : *Captivité de Louis XVI et de la famille royale*[2], fait la remarque suivante :

« L'humilité de ce digne ministre de Dieu était si profonde et sa véracité si scrupuleuse que l'éclat qui rejaillissait sur lui de son dernier adieu au Roi : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » était précisément ce qui l'empêchait d'affirmer qu'il eût prononcé textuellement ces belles paroles et ce qui l'a déterminé à ne point les insérer dans sa relation. Mais lorsque l'on pense qu'elles ont été répétées par les scélérats mêmes qui entouraient l'échafaud, et consignées dans les journaux du temps par des écrivains vendus à la faction régicide, on n'hésite plus à regarder comme devant être légué à l'histoire ce cri d'inspiration prophétique. »

Nous avons exposé consciencieusement toutes les objections ; nous avons groupé tous les renseignements qu'il nous a été donné de recueillir. C'est au lecteur de conclure. Mais nous pensons qu'il n'hésitera pas à admettre l'authenticité d'un mot qui, répété dans toutes les bouches au lendemain de la mort de Louis XVI, redit aussitôt dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique, n'a pu être inventé, et contre lequel on ne saurait se prévaloir du silence, plein d'humilité sacerdotale, du saint abbé dont le nom est devenu immortel.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

de la sainte Église romaine, vicaire général de diocèse de Paris et confesseur de Louis XVI, prononcée le 29 juillet 1807 dans la chapelle française de King-Street, Portman-Square, par M. l'abbé de Bouvens. Londres, de l'impr. de R. Juigné, 1807 (il y a 1007), in-8 de 59 p. (Bibl. nat., Ln[27] 7027).

[1] *Oraison funèbre*, etc., p. 33.

[2] 2e édition. Paris, L. G. Michaud, 1825, in-8, p. 226.

Digitized by Google

III.

METZ ET LE MARÉCHAL BAZAINE

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE [1]

Vingt-deux ans se sont écoulés depuis que l'armée de Metz capitula; et les tragiques événements de guerre, les singulières négociations qui précédèrent et amenèrent ce désastreux dénouement, sont encore environnés de ténèbres que le temps n'a pu complètement dissiper. Le conseil de guerre de Trianon, d'où ne furent pas suffisamment écartées les préoccupations politiques, avait nécessairement pour objet d'établir la culpabilité et la pleine responsabilité du commandant en chef. Les écrits du maréchal Bazaine, qui, d'ailleurs, n'avait pas en sa possession les archives de l'état-major général, revêtent le caractère d'un mémoire justificatif.

Pour élucider ce grand procès historique et national, il faut donc chercher des sources d'informations nouvelles, et faire bon accueil aux *Mémoires,* aux *Souvenirs* des témoins de bonne foi qui ont tenu un rôle à cette triste époque de nos annales militaires. C'est pourquoi nous devons savoir gré à Mme Jarras d'avoir publié dans leur intégralité les « Souvenirs » du chef d'état-major général de l'armée du Rhin.

I. — Le général L. Jarras passait pour un des officiers les plus travailleurs de l'armée impériale. En 1867, sur la proposition du maréchal Niel, il avait été appelé aux fonctions de directeur du dépôt de la guerre. Tout récemment promu divisionnaire, il s'appliqua avec un zèle louable à perfectionner, à reformer cet important service; obligea les officiers d'état-major à se livrer à de sérieuses études d'art militaire et à réunir des matériaux, cartes et documents, destinés à faciliter les opérations de guerre en Allemagne; car, depuis Sadowa, l'hypothèse d'une guerre franco-prussienne hantait tous les esprits.

[1] *Souvenirs du général Jarras* (1870), publiés par Mme Jarras. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1892, in-8 de XII-404 p.

Digitized by Google

Pendant l'hiver de 1867-1868, le général Jarras prépara un projet de règlement sur la télégraphie de l'armée en campagne, et, quelques mois plus tard, s'occupa des moyens d'utiliser les voies ferrées en vue d'une concentration rapide des troupes sur la frontière : c'étaient les premiers essais tentés par le ministère pour militariser ces deux services en temps de guerre.

La Prusse, en prévision d'une lutte contre la France, avait arrêté depuis longtemps dans ses moindres détails les dispositions concernant le transport des troupes et du matériel : la concentration de l'armée devait s'opérer en onze jours au plus dans la vallée de la Sarre; les gares étaient pourvues de quais d'embarquement proportionnés aux besoins des stations stratégiques; et, au jour de la mobilisation, l'autorité militaire prenait possession de tous les réseaux ferrés, avec un personnel désigné à l'avance.

En France, c'est seulement le 24 mars 1869 que les ministres de la guerre et des travaux publics, sur la demande du général Jarras, créèrent une commission mixte des chemins de fer, dont la présidence fut dévolue au général Guiod, membre du Comité d'artillerie. Cette commission se mit à l'œuvre, obtint la construction de quais d'embarquement à Châlons, à Strasbourg et à Metz, mais elle ne put s'entendre avec les directeurs des compagnies pour arrêter un projet d'ensemble relatif à la concentration de l'armée; et, quand le maréchal Le Bœuf fut choisi par l'empereur pour recueillir la succession du maréchal Niel, elle cessa de fonctionner et fut virtuellement dissoute.

La visite à Paris de l'archiduc Albert, le vainqueur de Custozza, au printemps de 1870, redonna une activité factice aux préparatifs et fit espérer que, le cas échéant, nous pourrions compter sur l'alliance effective de l'Autriche. Le ministre de la guerre présenta au prince tous les officiers généraux en résidence dans la capitale. On élabora un plan de campagne que le général Lebrun fut chargé d'aller discuter et préciser à Vienne; mais l'empereur François-Joseph déclara loyalement à l'envoyé de Napoléon III que, tout en reconnaissant l'intérêt qu'aurait l'Autriche à entrer en campagne contre la Prusse en même temps que la France, il lui était impossible de prendre des engagements sur ce point. Les illusions qu'aurait dû dissiper cette déclaration, très nettement formulée, furent entretenues à la cour impériale par le prince de Metternich; et quand, le 6 juillet, le duc de Gramont porta à la tribune du Corps législatif le mémorandum qui équivalait à une déclaration de guerre, le maréchal Le Bœuf était encore convaincu que les contingents autrichiens nous aideraient à supporter le choc de l'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Digitized by Google

Napoléon III, généralissime des troupes françaises, avait choisi pour major général le ministre de la guerre et pour aides-majors les généraux Lebrun et Jarras. L'auteur des *Souvenirs* allait donc, selon toute vraisemblance, être admirablement placé pour assister à la concentration de l'armée et juger l'ensemble des opérations de guerre.

Mais, en réalité, il n'y eut ni unité de commandement ni mise à exécution d'un plan stratégique rationnellement conçu. Il était admis, en principe, que deux armées se constitueraient, l'une à Strasbourg, sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon, et l'autre à Metz, sous les ordres du maréchal Bazaine, et que l'empereur exercerait le commandement suprême; ces dispositions furent modifiées, car l'empereur tenait essentiellement à avoir sous ses ordres directs les commandements de corps d'armée, et c'est ainsi que les huit corps furent échelonnés le long de la frontière, sans lien pour les unir, sans hiérarchie entre leurs chefs.

Lorsque fut résolue l'attaque sur Sarrebrück, le maréchal Bazaine ne reçut le commandement des 2e, 3e et 4e corps que pour la durée de l'opération; et, bien que l'étendue de ses pouvoirs ait été confirmée le 5 août, il se dispensa de secourir efficacement le général Frossard (2e corps), écrasé à Forbach.

Les défaites de Forbach et de Reichshoffen amenèrent un mouvement de retraite général et l'abandon de la ligne des Vosges; sur les instances de l'impératrice et du nouveau ministère, l'empereur renonça à son commandement suprême, tandis que le maréchal Bazaine, nommé commandant en chef de l'armée du Rhin, prenait la place de Metz comme base d'opérations provisoire.

Le général Jarras était désigné comme chef d'état-major général de la nouvelle armée, mais il devait exercer ces fonctions dans des conditions bien singulières.

Un des meilleurs écrivains militaires de notre temps, le baron Colmar von der Goltz, a ainsi caractérisé les relations du général et du maréchal Bazaine : « Avant la guerre, ils avaient eu d'excellents rapports ensemble; mais Jarras avait été, tant que l'empereur commandait en chef, c'est-à-dire depuis le commencement de la guerre jusqu'au 12 août 1870, sous-chef d'état-major général sous Le Bœuf. Bazaine le considérait en conséquence, quand l'empereur le lui donna comme chef d'état-major général, comme une sorte de surveillant incommode plutôt destiné à contrôler qu'à favoriser son action. De plus, le général Jarras n'avait pas été mis au courant des grandes affaires militaires. Cela l'empêcha, au début, d'être d'un grand secours pour le maréchal. C'est pourquoi celui-ci le tint éloigné des affaires du commandement; il lui assigna un rôle purement passif et ne le

Digitized by Google

considéra, à tout prendre, que comme un secrétaire d'un grade fort élevé [1]. »

Au cours de ses *Souvenirs* le général Jarras fait maintes fois allusion à cette situation étrange : « Le maréchal réduisit mes fonctions à celles d'un agent passif » (page 81). « Je n'eus jamais connaissance ni par le maréchal Bazaine ni autrement des dépêches reçues ou envoyées [2] » (p. 147). « Je n'ai jamais eu connaissance des communications que se faisaient le maréchal Bazaine et le gouverneur de la place de Metz, ni des résolutions qu'ils arrêtaient de concert dans les rapports auxquels je n'assistais pas. Il en résulte que j'ai été complètement étranger aux dispositions qui ont été prises concernant la place » (p. 194).

On conçoit difficilement qu'un officier général accepte l'exercice d'une charge quand on lui dénie le droit de l'exercer dans la plénitude de l'autorité qu'elle comporte. Cela diminue, il est vrai, la part de responsabilité du général dans les opérations militaires, mais la dignité de son caractère en est amoindrie, et la portée des renseignements consignés dans ses *Souvenirs* en est aussi quelque peu atténuée.

II. — L'histoire des batailles meurtrières qui précédèrent l'investissement de Metz semble définitivement écrite, et il n'est point besoin de la résumer à nouveau à propos de l'ouvrage du général Jarras, mais il est intéressant de noter les passages des *Souvenirs* qui ont trait à des questions controversées ou qui contredisent des jugements généralement admis.

Le 14 août, après le départ de l'empereur pour Verdun, le 2e corps prit position en avant de Moulins, deux divisions du 4e passèrent la Moselle et il ne resta plus sur la rive droite de la rivière que le 3e corps, au sud de Borny, ayant à sa gauche, près de Saint-Julien, une division du 4e, et en arrière, comme réserve, la garde impériale.

Depuis la veille, les Allemands avaient commencé leur mouvement tournant vers Thionville et le maréchal en avait été informé par une dépêche de l'impératrice, expédiée de Paris le 13 août, à 7 heures 45 du soir [3].

Le général Frossard, déjà rendu à Rezonville, reçut l'ordre de se

[1] *La Nation armée*, par le baron Colmar von der Goltz, du grand état-major allemand, traduit par E. Jaeglé. Paris, Hinrischsen, 1884 (p. 82-83).

[2] Dépêches échangées entre le maréchal Bazaine, l'empereur et le maréchal de Mac-Mahon, par l'intermédiaire d'émissaires, après le blocus de Metz.

[3] Voir sur cette question : *Comment le maréchal Bazaine apprit la marche enveloppante des Allemands*, le travail publié par M. Frédéric Pichereau, dans la livraison de *Samedi-Revue* du 12 janvier 1889.

Digitized by Google

mettre en marche sur Mars-la-Tour dès qu'il apercevrait la tête de colonne du 6e corps. Quant au 4e corps (général de Ladmirault), Bazaine le croyait tout entier sur la rive gauche de la Moselle, et il lui enjoignit, dans le mouvement de retraite commencé sur Verdun, de s'arrêter à Doncourt et de suivre pour s'y rendre les chemins de Plappeville-Lessy et Lorry-Amanvillers.

On connaît les péripéties et l'issue de la bataille de Gravelotte : malgré la surprise impardonnable dont fut l'objet le 2e corps, malgré l'imprudence du maréchal, qui faillit se faire enlever par les hussards de Brunswick, malgré la manœuvre dangereuse qui consistait à faire remplacer sous le feu un corps d'armée par la garde, la bataille fut indécise et l'armée française coucha sur ses positions.

Tout en rendant justice à l'empressement que mit le général de Ladmirault à accourir au canon pour prendre part à la lutte, le général Jarras semble accuser le 4e corps de n'avoir pas rigoureusement exécuté l'ordre de marche reçu le 15 août : « Qui peut dire aujourd'hui ce qu'il en serait advenu si l'ordre donné au 4e corps, dans la matinée du 15 août, avait reçu son exécution immédiate ? Le même soir, ce corps tout entier, ou au moins deux de ses divisions eussent été rendues à Doncourt, et la bataille de Rezonville se serait engagée le lendemain dans des conditions telles que, dès le début, elle aurait pris une physionomie différente de celle qu'elle a eue, et que probablement le résultat en eût été aussi tout autre[1]. »

Un ancien officier d'ordonnance du général de Ladmirault, le colonel de la Tour du Pin, n'a pas eu de peine à démontrer que rien ne justifiait cette insinuation. Le commandant du 4e corps s'était strictement conformé à l'ordre de marche général ; s'il n'a pu déboucher en temps opportun du chemin de Lessy, où il avait dû s'engager, c'est que cet étroit chemin était impraticable et complètement bouché par les équipages du 3e corps ; enfin le 16, par une heureuse initiative, il mit à profit les premières heures de la matinée et put maintenir ouverte une des routes de Metz sur Verdun après avoir repoussé l'ennemi et « lui avoir détruit une brigade d'infanterie et un régiment de cavalerie[2]. »

Plus on étudie ces opérations militaires, plus on reconnaît la justesse de ce passage de l'acte d'accusation du maréchal : « Dans un moment où une question d'heures pouvait décider du sort de la France, les mesures de précaution les plus élémentaires avaient été négligées. »

[1] *Souvenirs du général Jarras*, chap. III, p. 97.

[2] Rectification aux *Souvenirs* du général Jarras. *Avenir militaire* du 9 août 1892.

Digitized by Google

Les Allemands, qui croyaient l'armée du Rhin en marche sur Verdun avec une avance de deux jours, avaient été fort étonnés de rencontrer les Français si près de Metz[1]. Mais le prince Frédéric-Charles, quand il reconnut l'impossibilité d'enfoncer notre droite pour nous rejeter sur la place, n'en continua pas moins à multiplier ses attaques pour s'assurer à tout prix la faculté de marcher à l'ouest. En somme, les Français gagnèrent une bataille défensive stérile, et les Allemands réalisèrent le double but tactique qu'ils poursuivaient : retarder la retraite de l'armée du Rhin, et, par une pointe hardie vers le nord, menacer ses communications avec Paris.

Le maréchal Bazaine pouvait cependant disposer de la route de Verdun par Étain, et les troupes allemandes, épuisées par une bataille qui leur avait coûté plus de 17,000 hommes tués ou blessés, dont 650 officiers[2], n'auraient pas sérieusement inquiété le mouvement; mais, à onze heures du soir, il fit mander son chef d'état-major et lui dicta une circulaire pour les commandants de corps d'armée et chefs de service. Cette circulaire les informait que l'armée ne possédait plus assez de vivres et de munitions pour continuer la marche sur Verdun; et, en conséquence, des ordres étaient donnés pour se rapprocher de Metz et occuper une position défensive comprise entre Rozerieulles et Amanvillers[3].

Quel est le mobile qui poussa le maréchal à prendre une pareille décision? C'est un des principaux thèmes qui ont donné matière à d'interminables discussions. Le prétexte invoqué était absolument faux. Les vivres ne manquaient pas; aucun commandant de corps d'armée ne s'était plaint de la pénurie des munitions. Les suppositions les plus variées ont été formulées par les nombreux accusateurs et les rares apologistes du maréchal, hormis une seule qui est peut-être la plus vraisemblable. D'un caractère timoré, indécis, orgueilleux, Bazaine était satisfait d'avoir livré dans des conditions honorables une grande bataille défensive; il craignait d'être attaqué dans sa marche de flanc, tandis que, sur un front restreint, établi sur des positions bien choisies et dont il pourrait fortifier les abords, il s'imaginait qu'il serait inexpugnable, d'autant qu'il trouverait un appui solide dans cette place de Metz, Metz la pucelle, la plus formidable des forteresses françaises.

Il semblait tellement sûr de l'excellence des positions assignées

[1] *La guerre franco-allemande*, rédigée par la section historique du grand état-major. I, p. 83.

[2] *Geschichte des Krieges von Deutschland gegen Frankreich*, von Julius von Wickede. Hannover, Carl Rümpler.

[3] *Souvenirs du général Jarras*, chap. III.

Digitized by Google

aux troupes, cependant assez à la légère, que le 18, quand le maréchal Canrobert, écrasé à Saint-Privat par des forces supérieures, demanda instamment des renforts, il ne reçut, très tardivement, que deux batteries à cheval, et cependant la garde, toute la réserve d'artillerie cantonnée au Ban-Saint-Martin, la division de cavalerie de Forton, étaient disponibles et prêtes à marcher.

Malgré d'héroïques efforts, le corps du maréchal Canrobert fut obligé de battre en retraite, entraînant dans ce mouvement la droite du 4e corps, et de se rapprocher de la place pour éviter d'être tourné — ce qui n'empêcha pas Bazaine de déclarer le soir au général Jarras qu'il était « satisfait de la journée » et que les troupes s'étaient maintenues derrière « la ligne inexpugnable qu'il leur avait fait prendre. »

Pour être renseigné sur les phases du combat, il n'avait même pas envoyé sur le terrain un seul de ses officiers d'ordonnance. Il fut très surpris d'apprendre deux jours plus tard que le roi de Prusse en personne avait commandé l'armée allemande (1re et 2e armées), forte de plus de 200,000 hommes, et que les assaillants avaient eu environ 18,000 soldats hors de combat.

III. — L'heure des illusions était passée : l'armée du Rhin était bloquée autour de Metz. Une situation d'ensemble, dressée par l'intendant général. faisait connaître que les magasins contenaient des vivres pour un mois, mais qu'il n'y avait de viande fraîche que pour quinze jours, et encore en supprimant le supplément de la ration de campagne. Mais le maréchal prétendait que l'armée n'était destinée à rester sous le canon de la place qu'un temps très court, et il s'opposa à ce que les rations des hommes et des chevaux fussent réduites.

Pour entretenir les troupes dans l'espérance d'une sortie prochaine, il prescrivit au général Coffinières de rétablir les ponts sur la Moselle en aval de Metz et de faire chercher des points de passage de l'Orne, affluent de gauche qui se jette dans la Moselle à mi-distance de Metz à Thionville.

Le 25 août, les corps furent avisés d'avoir à se tenir prêts à marcher avec trois jours d'approvisionnements ; le 26 au matin, le mouvement commença : le 2e corps devait traverser Metz, appuyant sa gauche au village de Vantoux et sa droite à la route de Sarrebrück ; le 4e se déploierait en avant de Grimont, ayant à sa gauche le 6e, qui se prolongerait jusqu'à la Moselle. Le 3e corps, déjà établi sur la rive droite, boucherait la trouée entre les 2e et 4e, et la garde impériale resterait en réserve derrière le 4e. Le passage des ponts ne s'opéra que lentement et avec assez de désordre ; aussi c'est à peine si à midi les corps occupaient les emplacements prescrits.

Digitized by Google

Le maréchal Bazaine ne semblait pas, il est vrai, très pressé; il n'arriva qu'à une heure à Grimont, où il avait convoqué les commandants de corps d'armée. Il faut lire dans les *Souvenirs* du général Jarras le compte rendu de ce conseil de guerre. Quelques instants avant la séance, le maréchal s'écria : « Que vont-ils me dire ? » et, dans sa pensée, le corollaire de cette phrase était : « Que vais-je leur faire croire ? » Il allait employer toute son habileté à circonvenir ses lieutenants et à les associer à la responsabilité de ses décisions.

Il commença par exposer brièvement son plan d'opérations : gagner Thionville par la rive droite de la Moselle, puis passer la rivière et prendre la route de Montmédy. Les commandants de corps d'armée firent quelques observations de détail, mais se déclarèrent prêts à commencer le mouvement, et se portèrent garants de la valeur et du bon esprit de leurs troupes. Le commandant de l'artillerie, général Soleille, se montra partisan de l'expectative en raison de l'état de reconstitution incomplète où se trouvait l'armée et développa l'argument suivant : « Qu'en restant à Metz, l'armée du Rhin retenait autour d'elle les 250,000 hommes du prince Frédéric-Charles, ce qui permettait à la France de réunir toutes ses forces; que l'armée ennemie qui, après avoir vaincu à Frœschviller, avait continué sa marche sur Paris, serait bientôt réduite par son insuffisance numérique à revenir sur ses pas ; qu'alors commencerait pour l'armée du Rhin le rôle vraiment grand que les circonstances lui assignaient. N'ayant plus devant elle que des troupes démoralisées, elle les disperserait et les poursuivrait sans peine jusqu'à la frontière. »

Le général Coffinières, invité à faire connaître son avis, se borna à traiter la question au point de vue des intérêts de la place dont il avait le commandement. Il fit observer que le fort Queuleu, encore ouvert à la gorge, ne saurait résister efficacement à une attaque venant des villages des Sablons et de Montigny, et que, après le départ de l'armée, Metz, réduite à ses propres ressources, ne pourrait fournir une longue et honorable défense ; il pensait donc que l'armée devrait rester encore quelques jours pour achever l'armement des forts et les travaux défensifs.

Bazaine prit alors la parole, et, en résumant les arguments donnés et les opinions émises, montra très clairement qu'il se rangeait à l'avis des généraux Soleille et Coffinières. Les membres du conseil ne formulèrent aucune opposition, et le maréchal eut quelque droit de prétendre qu'en différant la sortie projetée et en arrêtant le mouvement en voie d'exécution, il ne faisait que ratifier les sentiments unanimes du conseil de guerre.

En réalité, il n'avait jamais eu l'intention de quitter Metz, et ses

Digitized by Google

bagages, chargés, il est vrai, sur des voitures, étaient restés dans la cour du quartier général.

Il est un autre point que le général Jarras a raison de mettre en relief : Bazaine s'était dispensé de faire connaître à ses lieutenants que le maréchal de Mac-Mahon, à la tête de l'armée de Châlons, avait levé le camp et pris la route de Metz. Le colonel Lewal lui avait remis la dépêche annonçant cette nouvelle le 23, et il est certain que s'il en avait été donné lecture à Grimont, « tous les membres de la conférence auraient opiné pour l'exécution immédiate du mouvement qui avait été préparé [1]. »

Il ne m'appartient pas d'étudier la valeur tactique du plan qui consistait à passer à deux reprises la Moselle et à se diriger ensuite vers Montmédy. L'armée allemande pouvait suivre une ligne beaucoup plus courte pour lui barrer le passage, mais il serait oiseux de discuter une opération stratégique que le maréchal Bazaine n'a jamais songé sérieusement à tenter.

Le 30 août, le bruit s'étant répandu que le maréchal de Mac-Mahon arrivait au secours de Metz, il fallut donner satisfaction à l'armée, et Bazaine se déclara prêt à percer les lignes prussiennes et à gagner Thionville. On reprit, le 31, les positions du 26, et un nouveau conseil de guerre se tint à Grimont. A deux heures, les troupes étaient encore l'arme au pied ; le maréchal Le Bœuf attendait le signal du général en chef, et les forces allemandes avaient eu tout le temps nécessaire pour opérer leur concentration sur la zone menacée de leurs lignes. Enfin, l'attaque commença avec entrain et vigueur. Au coucher du soleil, les Allemands étaient repoussés de Noisseville, de Servigny et de Villers-l'Orme ; ce qui prouve qu'en engageant la bataille dès le matin, on aurait pu obtenir un véritable succès. Mais, pendant la nuit, les masses ennemies reprirent Servigny, et le 1er septembre, quand le brouillard se dissipa, l'artillerie allemande nous écrasait de ses obus, les colonnes profondes de l'infanterie menaçaient de nous envelopper. Il fallut rentrer dans l'enceinte du camp retranché. La bataille de Noisseville avait été la dernière manifestation d'activité vitale de l'armée de Metz : sa douloureuse agonie allait commencer.

IV. — Bazaine ne craignit pas de rejeter sur les commandants de corps d'armée la responsabilité de ce grave échec : « Je l'avais entendu déjà, dans plusieurs circonstances, écrit le général Jarras, insinuer que ses lieutenants manquaient d'intelligence de la guerre et négligeaient quelquefois, peut-être avec intention, de se conformer aux

[1] *Souvenirs du général Jarras*, chap. IV, p. 163.

Digitized by Google

ordres qu'il leur donnait; mais, soit par nature, soit par calcul, le maréchal Bazaine ne pouvait pas se résoudre à exercer le commandement d'une main ferme et vigoureuse. Trop souvent ses ordres manquaient de précision; dans bien des cas, on pouvait croire qu'ils prêtaient volontairement à l'équivoque. Écrasé par le sentiment de sa responsabilité, il lui semblait qu'elle était partagée par ceux qui étaient les plus élevés après lui, lorsqu'il les avait consultés même indirectement. »

Le 3 septembre, on entend aux avant-postes les hurrah, les clameurs joyeuses des Prussiens fêtant la journée de Sedan. A la suite des batailles de Rezonville et de Saint-Privat, on avait renvoyé à l'ennemi 1,500 prisonniers, à charge d'échange. Le prince Frédéric-Charles avait demandé un certain délai pour faire revenir des prisonniers français déjà dirigés sur l'Allemagne, mais, le 7 septembre, il fit conduire aux avant-postes de Moulins 750 soldats ayant appartenu à l'armée de Mac-Mahon, et c'est par eux que la bataille et la capitulation de Sedan furent connues dans leurs moindres détails. Trois jours plus tard, on apprenait la révolution du 4 septembre, et un nouvel envoi de prisonniers renseigna tout le monde sur la chute de Strasbourg.

Malgré cette succession de tristes nouvelles, le moral de l'armée de Metz était encore excellent; et bien que l'effectif des chevaux de la cavalerie et de l'artillerie fût réduit de moitié, on pouvait obtenir de son dévouement autre chose que ces petites reconnaissances exécutées à de longs intervalles pour chercher quelques voitures de fourrages dans les villages situés entre les lignes des deux armées. Mais Bazaine s'imaginait qu'il était devenu, depuis l'effondrement de l'empire, l'arbitre des destinées de la patrie française. Il reléguait peu à peu au second plan ses devoirs militaires et s'abandonnait aux rêves politiques que M. de Bismarck lui avait habilement suggérés. « C'est M. de Bismarck qui a été le grand tentateur; c'est lui qui a fait miroiter devant Bazaine, devant son regard bassement avide, toutes les jouissances de l'ambition satisfaite et de la vanité repue [1]. »

Le 25 septembre, à la stupéfaction de tous, un ordre général prescrivit au général Desvaux de prendre le commandement de la garde impériale en remplacement du général Bourbaki, envoyé en mission. Voici ce qui s'était passé. Un personnage nommé Régnier, muni d'une lettre du prince Frédéric-Charles, s'était présenté au quartier général et avait été immédiatement reçu par le maréchal, avec qui il resta en conférence pendant une heure. Ce diplomate d'occasion affirmait que M. de Bismarck était disposé à traiter avec l'impératrice,

[1] *L'Armée de Metz*, par M. Camille Rousset. (*Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1892.)

Digitized by Google

et, à l'appui de son dire, il apportait un sauf-conduit soit pour le maréchal Canrobert, soit pour le général Bourbaki, avec qui Sa Majesté désirait conférer en Angleterre.

Cette étrange proposition ne fut pas jugée invraisemblable. Le maréchal Canrobert refusa de quitter son commandement, mais le général Bourbaki, couvert par un ordre explicite de Bazaine, franchit les lignes prussiennes et se rendit à Chislehurst, où il apprit de la bouche de l'impératrice qu'il avait été le jouet d'un agent prussien.

On fit quelques reconnaissances offensives à Ladonchamps, à Peltre, aux Grandes et aux Petites Tapes, où se distingua la division des voltigeurs de la garde; mais, bien que Bazaine répétât souvent qu'il livrerait une grande bataille en rase campagne plutôt que de capituler, il était démontré qu'il n'avait pas la moindre envie d'essayer de forcer le blocus.

Dans la séance du conseil de guerre tenue le 4 octobre, les récriminations des chefs de corps commencèrent à se manifester. En réponse à une circulaire du 7 octobre demandant aux chefs de corps leur avis sur la situation générale, ils rédigèrent des rapports concluant unanimement « à ce que l'armée se fît jour les armes à la main à travers les lignes ennemies, à moins que, par une convention honorable, elle ne fût autorisée à rentrer en France avec armes et bagages. »

Ces rapports furent lus à la séance du conseil tenue le 10 octobre, où l'on examina successivement trois questions : la question des approvisionnements, la question militaire proprement dite, et enfin la question politique.

Les magasins étaient à peu près vides, les chevaux mouraient de faim; les denrées de toutes sortes seraient épuisées le 16 octobre.

Personne ne songeait à une capitulation même déguisée : donc il fallait tenter un suprême effort pour sortir; mais le maréchal Bazaine fit observer que ce que l'armée n'avait pu accomplir le 31 août et le 1er septembre était devenu autrement difficile le 10 octobre. Aucun membre du conseil ne présenta de projet d'opérations.

Quant à la question politique, elle donna lieu à quelques discussions, et finalement l'on adopta une proposition du maréchal Bazaine tendant à s'adresser au roi de Prusse pour obtenir une convention permettant à l'armée de rentrer honorablement en France avec armes et bagages.

Seul le général Coffinières exprima l'idée que les sous-entendus politiques qui permettaient de croire à la possibilité d'une pareille convention sortaient du cerveau inventif de M. de Bismarck et avaient pour objet de faire patienter l'armée jusqu'au complet épuisement de ses vivres.

Le général Boyer, premier aide de camp du maréchal, partit le

Digitized by Google

12 octobre pour Versailles et revint le 17. Le chancelier prussien lui avait déclaré que, pour livrer passage à l'armée, même dans le but de lui permettre de rétablir un gouvernement régulier, il lui fallait des garanties effectives et notamment une cession de territoire consentie par l'impératrice régente.

On essaya de se renseigner sur l'esprit des troupes, sur leur fidélité au régime déchu ; les avis des généraux étaient fort dissemblables ; le général Changarnier, convoqué au conseil pour la première fois, se montra le plus impérialiste des assistants et appuya les propositions de Bazaine. Le général Boyer se rendit auprès de l'impératrice, qui refusa toute combinaison de ce genre, et Bazaine reçut du comte de Bismarck une lettre se terminant par cette phrase : « Je constate, à mon grand regret, que je n'entrevois plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques. »

Le 24 octobre, le conseil se réunit à nouveau et reconnaît la nécessité d'entrer en pourparlers avec l'ennemi. Le général Changarnier se charge de soumettre au prince Frédéric-Charles un projet de convention stipulant « que l'armée se rendrait avec armes et bagages sur un point quelconque du territoire français ou en Algérie, sous la seule condition de ne pas combattre contre les troupes allemandes pendant la durée de la guerre, » et la place de Metz serait laissée en dehors de la convention [1].

Le vieux général fut courtoisement accueilli, mais poliment éconduit par le prince Frédéric-Charles, qui délégua son chef d'état-major pour faire connaître à quelles conditions le roi permettait de traiter avec les troupes françaises.

Le général de Cissey rapporta le soir même au quartier général le protocole de la convention projetée, qui n'était autre chose qu'une capitulation pure et simple, commune à la place et à l'armée du Rhin.

A force d'avoir attendu, on avait mis l'armée dans l'impossibilité de livrer bataille avec la moindre chance de succès ; il n'y avait plus qu'à courber la tête et à chercher quelque adoucissement aux conditions draconiennes imposées par les Allemands : tel fut l'avis unanime.

Et le général Jarras, « fondé de pouvoir de tout le conseil, » fut chargé de rédiger avec le général de Stiehle, chef d'état-major de l'armée prussienne, le texte définitif de la convention.

On conçoit combien une pareille tâche fut cruelle et douloureuse. Tout ce que put obtenir le plénipotentiaire français, au cours des conférences tenues au château de Frescati, fut que les officiers prison-

[1] *Souvenirs du général Jarras*, chap. VI, p. 288.

Digitized by Google

niers conserveraient leur épée et qu'on insérât ces lignes en tête du paragraphe concernant cette disposition : *Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve, pendant la durée de la campagne, les troupes de l'armée et de la garnison....* Le prince Frédéric-Charles avait bien consenti à accorder aux troupes françaises le défilé en armes, qui constitue les « honneurs de la guerre,. » mais Bazaine, désireux de ne plus paraître devant les troupes après la signature de la capitulation, refusa formellement l'insertion de cette clause.

C'est encore le maréchal qui commit la maladresse de soulever la lamentable question des drapeaux. Il ordonna, en effet, au général Jarras de prévenir le général de Stiehle qu'il était d'usage en France, après une révolution, de détruire les drapeaux et étendards confiés aux régiments par les gouvernements déchus et que cette coutume avait reçu un commencement d'exécution. Cette communication donna à réfléchir au chef d'état-major prussien, qui, aussitôt après la signature de la convention, demanda d'une façon hautaine, au nom du prince, qu'on lui fît connaître le nombre de drapeaux existant encore et le lieu où ils se trouvaient.

Le maréchal fit répondre que l'usage de brûler les drapeaux après la disparition des gouvernements qui les avaient remis était constant en France, mais qu'aucun d'eux n'avait été détruit depuis la conclusion de la convention et qu'il en restait environ quarante et un déposés à l'arsenal de Metz.

Le général Jarras fit bien de conserver la minute de cette lettre et de la mettre sous les yeux des juges de Trianon, car Bazaine nia d'abord formellement qu'il lui eût donné l'ordre de donner ces renseignements sur les drapeaux. Il était si simple cependant, comme l'écrit l'auteur des *Souvenirs*, de ne pas s'engager dans ces négociations délicates. « Si le maréchal eût laissé ces emblèmes dans les corps, chacun eût agi suivant son inspiration, et je suis convaincu qu'en définitive tous les drapeaux auraient été anéantis avant la signature de la convention. » Sans doute Bazaine a cru être habile en agissant autrement, mais « il a obtenu un résultat entièrement opposé à celui qu'il recherchait. L'ennemi a vu dans la communication qui lui était faite un expédient pour ne pas livrer les drapeaux sans manquer à l'engagement qui avait été pris envers lui par la signature de la convention, et l'armée, dont la plupart des drapeaux n'avaient pas été brûlés, malgré la promesse faite, a justement crié à la trahison.[1] »

Tel fut le dernier et le plus douloureux épisode de l'histoire de cette capitulation, mise à exécution le 29 octobre, à midi, et qui

[1] *Souvenirs du général Jarras*, chap. VII, p. 333-34.

Digitized by Google

livra à l'Allemagne trois maréchaux de France, 90,000 hommes. 1,540 canons et mitrailleuses, 240,000 fusils et 53 aigles [1].

Le général Jarras a jeté de la lumière sur bon nombre de points obscurs ; et, quelle que fût l'amertume causée par le rôle ingrat et pénible que les circonstances lui imposèrent, il s'est efforcé d'être un témoin impartial et de ne pas « charger » son ancien chef.

Quant au maréchal Bazaine, s'il ne fut pas un traître dans toute l'ignominieuse acception du mot, s'il donna des preuves de son courage personnel dans les batailles de Rezonville et de Noisseville, il ne mérite pas moins d'être considéré comme un vaniteux, un indécis et un grand incapable. « Ni par l'étendue de son savoir, ni par son génie militaire, ni par l'élévation de son caractère, il n'était en mesure de tirer l'armée du Rhin de la situation fâcheuse où elle se trouvait le jour où il fut investi du commandement en chef. Il est d'ailleurs une qualité, indispensable dans les circonstances difficiles, qui lui faisait complètement défaut. Il ne possédait en aucune manière l'énergie du commandement ; il ne savait pas dire : *Je veux* et se faire obéir. Donner un ordre net et précis était de sa part une chose impossible. Je crois aussi bien fermement que, quoi qu'il fît, il sentait dans son for intérieur que la situation et les événements étaient au-dessus de ses forces. Il succombait sous le poids de cette vérité accablante. N'ayant pas su arrêter un plan de conduite, il n'avait pas un but net et précis, il tâtonnait et voulait ne rien compromettre en attendant que les événements lui ouvrissent des horizons nouveaux, dont il espérait, au moyen d'expédients plus ou moins équivoques, parvenir à dégager sinon son armée, au moins sa personnalité et ses intérêts. La fortune ne l'avait-elle pas favorisé jusqu'alors au delà de ses espérances ? Faute de mieux, il s'est abandonné au hasard, dernière ressource de ceux qui ne comptent plus sur eux-mêmes [2]. »

Je n'ajouterai rien à ce portrait d'une ressemblance frappante, mais il est permis de dégager un enseignement de cette prestigieuse carrière du maréchal, correspondant à une indignité complète. C'est la voix si souvent égarée de l'opinion publique qui força la main débile du souverain et fit nommer Bazaine commandant en chef du corps expéditionnaire du Mexique et commandant en chef de l'armée du Rhin. Au Mexique, il recevait des ordres de l'empereur et du ministre de la guerre ; il ne sut ni les exécuter intelligemment ni prendre des initiatives salutaires. A Metz, il était son seul maître,

[1] *Geschichte des Krieges von Deutschland gegen Frankreich*, von Julius von Wickede, p. 325.

[2] *Souvenirs du général Jarras*, p. 132.

Digitized by Google

et comme rien ne venait limiter sa responsabilité et l'horizon de ses rêves, il put donner la mesure de son caractère et de ses facultés.

Dieu veuille qu'à l'avenir la France se défie des généraux qui doivent à l'opinion publique et à des réclames savamment combinées leur réputation militaire !

ROGER LAMBELIN.

IV.

RECHERCHES SUR QUELQUES DATES ANCIENNES DE L'HISTOIRE DU MEXIQUE

Les historiens les plus autorisés, à commencer par l'écrivain indigène Ixtlilxochil pour finir par Torquemada et Veytia, sont d'accord pour reconnaître, dès les époques les plus reculées, l'existence d'un double courant civilisateur dans les régions du Mexique central. L'un, venu par la mer des Antilles, était celui des Olmèques et Xicalancas, qui occupèrent toute la contrée comprise entre le littoral et le plateau d'Anahuac. L'autre, celui des Toltèques, paraît avoir eu son point de départ bien loin vers le nord-ouest, peut-être en Californie ou même dans des pays encore plus septentrionaux.

En dépit des obscurités et confusions dont sa *Relacion* se trouve remplie, un examen approfondi de l'œuvre de Sahagun nous démontre qu'à cet égard, le vieux missionnaire espagnol se trouve plus d'accord avec les autres annalistes qu'on ne le croirait au premier abord. Il nous fournit même un renseignement précieux en signalant, d'une façon plus ou moins précise, l'usage de l'aplatissement frontal chez les Totonaques et Huastèques, c'est-à-dire précisément chez les peuples que nous avons tout lieu de considérer comme descendants directs des antiques émigrants venus par mer au Mexique.

En un mot, ces derniers auraient appartenu au *courant floridien* ou *Toltèque oriental à tête plate* [1] de L. Angrand, tandis que les Toltèques

[1] L. Angrand, *Notes manuscrites et lettre à M. Daly sur les antiquités de Tiaguanaco.*

Digitized by Google

proprement dits se seraient rattachés au courant *occidental* ou *californien à tête droite* du même auteur. Dans les notes manuscrites dont il a voulu nous confier la publication, le savant américaniste établit les caractères propres à chacun des deux groupes de civilisation dont nous venons de parler. Toutefois, nous n'entreprendrons pas d'aborder aujourd'hui l'étude de cette intéressante question. Bornons-nous à fixer, de la façon la plus approximative qu'il sera possible, le moment où les populations soit du rameau oriental, soit du rameau occidental, pénétrèrent au Mexique; l'époque, par suite, à laquelle il convient de faire remonter les origines de la civilisation en ce pays. Nous débuterons par les documents de provenance orientale parce que ce sont sinon ceux qui nous reportent le plus haut dans la série des âges, du moins ceux qui nous fournissent les dates les plus anciennes en ce qui concerne l'histoire du Mexique proprement dit.

D'après Nuñez de la Vega, l'évêque da Chiapas, « Votan aurait été le premier homme que Dieu envoya pour diviser et répartir cette terre des Indes [1]. » Il est vrai que le vénérable ecclésiastique ne nous dit pas à quelle époque le fait aurait eu lieu. Le Codex Chimalpopoca, lui, semble plus explicite. Voici en quels termes il s'exprime : « C'est ici le commencement des histoires de toute sorte qui se vérifièrent, il y a longtemps, celle de la répartition de la terre, comment elle fut partagée à chacun, en lui assignant ses bornes, il y a six fois quatre cents ans plus treize, aujourd'hui 22 mai de l'an 1558. » « En déduisant les années depuis cette époque, nous dit l'abbé Brasseur, on arrive à celle de 955 avant notre ère. » Le fait est que le docte américaniste se trompe d'un siècle en trop, et qu'en suivant son calcul, l'on ne parvient qu'à la date de 855 avant Jésus-Christ, ce qui constitue encore une assez belle antiquité. En tout cas, le Codex Chimalpopoca, bien que rédigé en langue mexicaine, l'a été du moins en partie sous l'influence des idées orientales. Si nous prétendions combiner le récit de Nuñez de la Vega avec celui du manuscrit en question, nous arriverions à cette conclusion que la civilisation a été portée pour la première fois en Amérique par Votan, vers la moitié du IXe siècle avant notre ère. Inutile d'ajouter qu'une telle date nous paraît absolument inadmissible; elle est trop isolée, ne se rattache à aucun événement postérieur. Nous ne la croyons pas plus acceptable que celles de l'histoire de Chine pour la période précédant le règne de Fo-Hi. En vain, l'abbé Brasseur, tout en faisant

[1] Nuñez de la Vega, *Constituciones diœcesanas del Obispado de Chiappa;* p. 9 et suiv. (Roma, 1702). — Abbé Brasseur de Bourbourg, *Popol Vuh;* Introd., § VII, p. CXII. — *Le Mythe de Votan* (2e vol. des *Actes de la Société philologique*. Alençon, 1871).

Digitized by Google

ressortir que rien dans la suite du texte ne vient continuer l'histoire dont ce passage semble le préambule, inclinerait-il à y voir « le récit de la fondation de quelque grand empire dont les annales nous restent inconnues [1]. » Si les régions du centre Amérique avaient été policées à une époque aussi ancienne, les annales de ce pays en eussent conservé quelque souvenir plus ou moins précis. Tout au moins y rencontrerait-on des ruines d'édifices attestant une haute antiquité, mais c'est précisément le contraire qui a lieu, et les recherches des archéologues tendent de plus en plus à confirmer l'origine relativement fort moderne des monuments antérieurs à la conquête espagnole. D'ailleurs, Votan, ainsi que nous nous proposons de l'établir dans un prochain travail, ne constitue guère qu'une forme secondaire du premier Quetzalcohuatl, litt. « le serpent quetzal, le serpent emplumé, » le héros civilisateur des rives du Tabasco et de l'Uzumacinto, l'emblème de la migration Toltèque orientale dans ces régions. Votan ne saurait donc être plus ancien que ce dernier personnage, mais il peut l'avoir suivi à un intervalle assez long et que nous n'essaierons pas de déterminer ici. Or, précisément le R. P. Motolonia, dont nous n'avons aucun motif de tenir le témoignage pour suspect, porte à l'an 63 de notre ère l'apparition de Quetzalcohuatl. Sa chronologie, sur ce point, a d'ailleurs été généralement suivie par les écrivains postérieurs [2].

Sans doute, la venue de ce personnage mystérieux se trouve reportée par Ixtlilxochitl après la destruction des Quinamés ou aborigènes du Mexique central, par les Ulmèques, qui constituaient une branche des émigrants du courant floridien. Il la considère même comme antérieure de quelques jours seulement au grand ouragan qui marque la fin du troisième âge cosmique, à savoir l'*Ehcatonatiuh* ou « soleil de vent, » et amena la destruction de la fameuse tour de Chollula. Or, ce dernier événement devrait être reporté à l'année *cé-tochtli* ou 1-Lapin (299 de notre ère) [3]. C'est alors qu'aurait débuté l'âge actuel. Remarquons toutefois que l'auteur indigène se montre peu d'accord avec lui-même, puisque, dans un autre passage, il fait Quetzalcohuatl contemporain de l'époque de l'incarnation. Il eût donc fallu que la vie du chef des Orientaux se prolongeât pendant près de trois siècles. Faisons observer d'ailleurs qu'il dut y avoir deux héros légendaires du nom de Quetzalcohuatl, ou du moins que le personnage en question, dans la suite des temps, finit par revêtir deux aspects

[1] Abbé Brasseur, *Popol Vuh*, introd., § VII, p. CXI.

[2] Veytia, *Historia antigua de Mejico*, t. I, cap. XV, p. 102.

[3] Ixtlilxochitl, *Histoire des Chichimèques*, t. I, chap. I, p. 7 (en note), trad. de Ternaux-Compans.

Digitized by Google

absolument dissemblables. Le premier Quetzalcoatl joue simplement le rôle de civilisateur, d'inventeur de l'agriculture, de fondateur du premier État policé qui ait existé dans le sud-est de la nouvelle Espagne, c'est celui que vénéraient les Ulmèques et les Xicaanques.

Quant au second, il présente une physionomie absolument différente. On nous le donne comme fils d'une vierge, réformateur religieux, pontife suprême de la confédération Toltèque. C'est même à lui que l'on attribue l'institution de la confession auriculaire et du célibat religieux.

Tout ceci s'explique sans peine par cette circonstance que les Toltèques occidentaux, en recevant des émigrants du courant floridien le culte de Quetzalcohuatl, modifièrent le caractère de ce personnage pour le mettre plus en harmonie avec l'esprit sévère et relativement élevé de leur religion. Ne pourrait-on pas citer plus d'un exemple de transformations analogues? Est-ce que les *Dews* ou mauvais génies du Parsisme n'étaient point, à l'origine, identiques aux *Devâs* ou dieux de la mythologie indoue? Est-ce que les Juifs du commencement de notre ère n'identifiaient pas avec le malin esprit *Beelzebuth* la grande déité des habitants d'Accaron? Ne voyons-nous pas, de nos jours encore, les paysans norwégiens dire par manière d'imprécation : « Va-t'en à Odin, » pour « va-t'en au diable? » Ixtlilxochitl, précisément, semble avoir confondu les deux Quetzalcohuatl l'un avec l'autre. De là, sans doute, la double date par lui indiquée. Il n'y aurait rien d'étonnant, en effet, à ce que dès la fin du IIIe siècle de notre ère les Toltèques occidentaux eussent déjà fondé des établissements dans le sud de la Nouvelle-Espagne. En tout cas, pour nous, l'apparution du premier Quetzalcohuatl se confond avec celle des Ulmèques et Xicalanques venus par mer des régions de l'Est pour apporter au Mexique les premiers germes de la civilisation, et nous n'aurions aucune répugnance à reporter, d'après l'autorité de Motolinia, cet événement à la seconde moitié du premier siècle de notre ère.

Ajoutons, enfin, que le personnage de Votan participe à la fois du caractère de ces deux héros mythiques : comme civilisateur du Chiapas, fils de *Chan* ou serpent, génie protecteur du troisième jour du mois, nous pouvons l'identifier sans crainte au chef des Ulmèques et Xicalanques. D'un autre côté, l'érection à lui attribuée d'une *Casa llobrega* ou « maison de pénitence » à *Huéhuetlan* dans le Soconusco, le caractère en quelque sorte gynécocratique du sacerdoce qu'il institua en ce lieu, attestent l'influence toltèque occidentale dans la formation de la légende relative à ce personnage. Nous aurions donc tout lieu de la regarder comme postérieure d'au moins deux siècles et demi à l'établissement des Floridiens sur la côte occidentale de la mer des Antilles.

Digitized by Google

La tradition indigène nous a conservé, au moins d'une façon approximative, le souvenir d'une autre date également fort ancienne et se rattachant à un établissement de peuples du rameau floridien ou Tête-Plate. Nous voulons parler de la fondation de la ville appelée par les Mexicains *Copan*, litt. « près du vase, de la marmite, » et *Chiquimulà* par les Pokomams qui l'habitaient. Elle aurait été bâtie, au dire de ces derniers, quinze siècles environ avant la conquête espagnole, par un farouche guerrier du nom de *Balam*, litt. « le Tigre, » qui serait venu de la région du Peten-Ytza dans le Yucatan méridional [1]. Or, on ne saurait douter que les Mayas ou Yucatèques ne constituassent, du moins sous le rapport de la civilisation, une branche du courant oriental.

Passons maintenant à l'étude chronologique des documents d'origine occidentale.

La plus ancienne date qu'ils mentionnent est tirée d'un manuscrit formant le § VIII, nº 12, du catalogue publié par M. Aubin. Voici de quelle façon il intitule cet ouvrage : « Différentes histoires originales en Nahuatle, sur papier européen, des royaumes de Culhuacan, Mexico et d'autres provinces par Domingo Chimalpaïn, depuis la gentilité jusqu'en 1591. »

« Elles sont, ajoute le docte américaniste, écrites année par année, depuis l'an 4 de Jésus-Christ, mais ne commencent réellement qu'en l'an 49, époque de l'arrivée par mer des Chichimèques à Aztlan, avec de grandes lacunes jusqu'en 669 [2]. » Nul doute qu'il ne faille entendre ici, comme dans maint autre passage des historiens, par Chichimèques, tout simplement des populations de race mexicaine et parlant le Nahuatle. Sahagun notamment, on le sait, emploie volontiers les termes de *Nahuatle* et de *Chichimèque* comme synonymes [3], bien qu'ils ne l'aient certainement point été à l'origine.

Nous ne nous étendrons pas ici sur le point de savoir où se trouvait au juste le pays d'Aztlan. Bornons-nous à rappeler qu'au dire de tous les historiens, on doit le chercher bien loin au nord-ouest du plateau d'Anahuac, vers l'embouchure du Rio-Gila, en Californie, et peut-être même au delà. A ceux qui trouveraient cette date de 49 de notre ère trop ancienne pour que les Mexicains aient pu garder souvenir d'une pareille antiquité, rappelons qu'elle nous est donnée par Chimalpaïn, celui peut-être de tous les écrivains indigènes qui s'est le

[1] Abbé Brasseur, *Popol Vuh*, introd., p. LXXXIV et CCLVI.

[2] M. Aubin, *Mémoire sur la peinture didactique des Mexicains*, p. 230 du t. III de la *Revue orientale et américaine* (Paris, 1860).

[3] Abbé Brasseur, *Histoire des nations civilisées du Mexique*, t. I, liv. II, chap. II, p. 188, et chap. III, p. 192 et 193.

Digitized by Google

plus distingué par son esprit critique et l'exactitude de ses récits [1].

Les renseignements nous font, il est vrai, absolument défaut sur l'époque à laquelle les populations de race nahuatle fondent leurs premiers établissements dans le centre et le sud du Mexique. Nous avons vu toutefois que l'on pourrait, sans trop de témérité, la faire remonter jusqu'au IIIe siècle de notre ère. En tout cas, un ouvrage rédigé en langue Maya nous donne de précieuses indications sur l'époque où elles paraissent avoir pénétré dans la péninsule du Yucatan. Nous voulons parler ici du récit publié avec une traduction française sous le nom de *Série des époques* (de l'histoire) *des Mayas*, par l'abbé Brasseur, et inséré par M. le docteur Brinton dans le premier volume de la *Library of American aboriginal litterature*, avec traduction anglaise [2]. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage en question contient le récit des événements qui se sont écoulés dans la péninsule depuis que les Tutulxiuhs, c'est-à-dire les émigrants de race toltèque ou mexicaine ont eu quitté la ville de *Tulapan*, identique, suivant toute apparence, avec la cité actuelle de Ciudad-Real de Chiapas, pour se rendre au pays de Chacnouitan, c'est-à-dire dans la Péninsule Yucatèque. Le texte donné par l'abbé Brasseur est évidemment moins complet que celui qu'a publié M. Brinton. D'ailleurs, le docte ecclésiastique s'est parfois un peu embrouillé dans ses computs. Aussi nous présente-t-il successivement deux dates absolument divergentes pour l'époque de la sortie de Tulapan, à savoir celles de 174 [3] et de 401 [4] de notre ère. Cette dernière seule semble approcher très sensiblement de la vérité. Quant aux éléments de calcul fournis par M. le docteur Brinton, nous pensons également qu'il convient de les soumettre à un examen sérieux, et c'est ce que nous allons tenter de faire ici, mais avant d'aller plus loin, quelques éclaircissements au sujet du système chronologique en vigueur chez les Mayas nous sembleront chose indispensable.

On sait que ces peuples faisaient usage d'une période de vingt-quatre ans suivant les uns, de vingt ans suivant la majorité des auteurs, que l'on appelait *Ahau*, litt. « prince, chef, » sans doute « des années. »

Treize de ces périodes constituaient un cycle ou *Ahau-Katun*, litt. « chef des guerriers, » chaque année se trouvant, pour ainsi dire, con-

[1] Remi-Siméon, *Les Annales mexicaines de Chimalpahin*, dans le 3e vol. (2e série) des *Archives de la Société américaine de France* (Paris, 1884).

[2] M. G. D. Brinton, *The Maya Chronicles (The serie of the Katuns, from the book of Chilam Balam of Mani)*; p. 97 et suiv. (Philadelphia, 1882).

[3] Abbé Brasseur, *Hist. des nations civil.*, t. I, liv. II, chap. IV, p. 127.

[4] Abbé Brasseur, Traduct. de la *Relacion de las Cosas de Yucatan de Landa*, p. 421.

Digitized by Google

sidérée comme un guerrier qui, par sa réunion avec d'autres compagnons sous un même chef, en arrivait à constituer un corps d'armée. Suivant donc que nous ferons l'Ahau de 20 ou de 24 années, l'Ahau-Katun en contiendra 260 ou bien 312.

L'ordre d'énumération desdits *Ahaus* ne laissait pas que d'être assez étrange. Au lieu de débuter par l'unité pour arriver au chiffre le plus élevé, celui de 13, on partait de ce dernier pour en arriver, par une série décroissante de nombre impair en nombre impair, jusqu'à l'unité; ensuite on procédait de la même façon pour les nombres pairs. Ainsi était obtenue la série suivante :

13-11-9-7-5-3-1 : 12-10-8-6-4-2.

Or l'auteur indigène, à chaque événement important qu'il mentionne et souvent même sans relater aucun fait, nous indique un Ahau; par ex. il nous dira : « Voici le 8 Ahau, le 6 Ahau, » c'est « au 2e Ahau qu'Ahmekat arriva à Chacnouitan. » On n'aura donc, ce semble, qu'à préciser à quel cycle appartiennent chacun des Ahaus mentionnés pour obtenir une série chronologique complète depuis la période primitive jusqu'au point de repère indiqué par la mort d'Ahpula. Cet événement aurait eu lieu, en effet, d'après l'auteur indigène, Stephens, l'abbé Brasseur et M. le docteur Brinton, à la 6e année du 13e Ahau qui marquait le commencement du VIIe grand cycle ou *Ahau-Katun*, correspondant à l'an 1536 de notre ère.

Partant de cette double hypothèse : 1o que chacun des *Ahaus* indiqués par l'écrivain indigène se sont tous succédé l'un à l'autre dans un ordre régulier et qu'aucun d'eux n'a été répété; 2o que l'Ahau-Katun a toujours contenu le nombre réglementaire de 13 périodes secondaires, M. Brinton nous dresse le tableau des sept grandes séries de l'histoire yucatèque depuis la sortie de Tulapan jusqu'au décès d'Ahpula et l'arrivée des Espagnols

Précisément, l'année 1536 constituant, nous l'avons vu, la 6e année du 13e Ahau ou 1re période du VIIe cycle, la série des événements relatés dans l'ouvrage en question comprendrait six cycles entiers plus 6 ans. Cela nous reporterait donc soit à 384, soit à 37 avant notre ère pour le départ de Tulapan, suivant que nous faisons l'Ahau de 20 ou de 24 années. C'est-à-dire en un mot, que les populations de race toltèque ou mexicaine auraient atteint le sud de la Nouvelle-Espagne plusieurs années avant le départ d'Aztlan, qui paraît avoir été le plus ancien berceau de leur race. Énoncer une pareille allégation suffit pour la reconnaître inadmissible. A notre avis, ni l'une ni l'autre des deux hypothèses sur lesquelles s'est appuyé M. le docteur Brinton ne semble acceptable.

D'abord, Pio Perez, qui était fort au courant des antiquités de son pays, affirme que le mode de comput des *Ahaus* compris dans le

Digitized by Google

grand cycle a varié suivant les époques. D'abord on aurait débuté par le chiffre 13 et ensuite par le chiffre 8. Ajoutons, par parenthèse, qu'après l'arrivée des Espagnols, un auteur indigène aurait proposé de commencer par le 11 Ahau, attendu que c'est alors qu'eut lieu la conquête. Du reste, le texte de Pio Perez n'est pas d'une clarté parfaite. L'on serait tenté, d'après son dire, de croire qu'à un certain moment, l'Ahau-Katun, ne comprenant plus que huit périodes secondaires, aurait vu sa durée raccourcie de plus d'un tiers. Il n'aurait plus été que de 160 ou de 192 ans, suivant que l'on assigne 20 ou 24 années à l'Ahau. Dans ce cas, nous atteindrions les dates soit de 371, soit de 563 de notre ère pour le départ de Tulapan. Toutefois, notre auteur ne s'exprime point catégoriquement à ce sujet. D'ailleurs, n'y a-t-il pas eu encore, dans la suite des temps, d'autres modifications dans le système de comput dont les écrivains ont négligé de faire mention? En un mot, lorsque l'on a affaire à un document d'origine yucatèque, l'on n'est jamais certain de la durée qu'il convient d'assigner aux périodes indiquées.

De plus, nous pensons que de temps à autre, l'auteur du livre de Mani se répète, et qu'à l'occasion il cite plus d'une fois les mêmes dates. De ceci nous croyons trouver une preuve irréfragable dans les deuxième et troisième paragraphes de son récit. Il commence par nous dire que les Tutulxiuhs quittèrent Tulapan au 8 Ahau du 1er cycle et qu'ils arrivent au 13 Ahau (1er du second cycle) au pays de Chacnouitan. Ils auraient donc, ajoute-t-il, employé quatre périodes de 20 ans plus une année, autrement dit 81 ans, à accomplir leur voyage. Le calcul de l'auteur indigène est, on le voit, parfaitement exact, en faisant l'Ahau de 20 années. Ensuite, il reprend au paragraphe suivant : « Voici le 8 Ahau, 6 Ahau. Au second Ahau, » « Ahmekat le Tutulxiuh arrive à Chacnouitan. Ils y restèrent cinq périodes de 20 ans, moins une année, à savoir 99 ans. » On ne pourra s'empêcher de remarquer que si l'écrivain parle de cinq périodes, il n'en mentionne cependant que trois. De plus, entre le 13 Ahau du paragraphe précédent, et le 8 dont il vient d'être question, 9 Ahaus moins une année se seraient écoulés, à savoir de la 2e année du 13e, jusqu'au 5e de la 2e période. Cela ferait un intervalle d'au moins 160 ans dont l'auteur ne souffle mot. Le soin qu'il met toutefois à nous donner le total des années écoulées à la fin de chaque paragraphe ne permet pas de supposer qu'il ait laissé volontairement une lacune si considérable dans sa chronologie. Le plus simple est d'admettre l'identification du 2e Ahau du paragraphe deuxième avec celui du précédent. Les cinq Ahaus ou périodes de 20 ans pendant laquelle les Tutulxiuhs restent à Chacnouitan font partie d'un comput différent.

En un mot, le seul point que nous ayons à prendre en considéra-

Digitized by Google

tion pour établir la chronologie du livre de Mani, c'est le nombre des années additionnées à la fin de chaque paragraphe. Depuis le départ des Tutulxiuhs jusqu'à la mort d'Ahpula en 1536, il s'élève à 1153. Si nous défalquons ce chiffre de 1536, nous obtenons la date de 383 de notre ère pour l'exode de Tulapan. D'un autre côté, cette ville, d'origine évidemment toltèque occidentale, devait avoir été fondée depuis un certain nombre d'années lorsque les Tutulxiuhs la quittèrent. Nous y verrions une confirmation de l'hypothèse par nous émise antérieurement, à savoir que des populations du courant californien à Tête droite avaient déjà fondé des établissements dans le sud de la Nouvelle-Espagne, vers la fin du troisième siècle de notre ère.

COMTE DE CHARENCEY.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Questions d'enseignement. — Enseignement supérieur. Écrits et projets inspirés par la loi en préparation sur les Universités. — L'*University Extension Movement* en Angleterre et l'imitation de ce mouvement en France. — La charité intellectuelle. Rôle et devoir des catholiques à cet égard. L'idée mère de la Société bibliographique. — Un jacobin mystique. L'unité dans l'esclavage et l'union dans la liberté. — Enseignement secondaire. Instabilité et despotisme des programmes. Le niveau et l'initiative. — L'enseignement de la philosophie. — Les humanités modernes. L'enseignement des langues vivantes. — Les études classiques. Nécessité de les maintenir et de les rajeunir. Un livre d'excellent augure. — Enseignement primaire. Les enseignements spéciaux et les enseignements locaux. Les dialectes provinciaux. — Les traditions antiques et la renaissance nationale. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Alex. Bertrand, l'abbé Duchesne, Fabia, de Charencey, de Maulde, Noël Valois, Foucart, de la Borderie, Héron de Villefosse, Le Blant, de Barthélemy, Julien Havet, Th. Reinach, Boissier, d'Arbois de Jubainville, Stéphane Gsell, J. Halévy, Toutain, Heuzey. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Glasson, Levasseur, G. Depping. — Prix et concours. — Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne. — Congrès historiques en préparation. — Travaux des sociétés savantes à l'étranger. — Fondations et revues nouvelles. — Publications récentes et publications prochaines.

I.

L'époque des vacances, séparant deux années scolaires, est bonne pour réfléchir sur les questions d'enseignement. L'importance de ces questions, dans l'état actuel de la civilisation et de l'influence comparée des diverses nations qui se partagent ou se disputent le monde, n'est contestée par personne. Elles sont en France, depuis un certain nombre d'années, l'objet d'une préoccupation particulière. L'enseignement supérieur a été considérablement remanié et réellement renforcé chez nous depuis les douloureux événements de 1870. Une loi en préparation, dont nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs, y doit apporter des modifications, des forces et des groupements nouveaux. Plaise au ciel que l'intérêt national et l'intérêt scientifique soient les inspirations dominantes dans les discussions successives et dans la rédaction définitive de son texte! Plaise à Dieu qu'aucune part n'y soit faite aux préventions, aux passions antireligieuses qui hantent malheureusement aujourd'hui tant d'esprits

Digitized by Google

même distingués, mais aveuglés par la haine ou par l'ignorance!

Sur cette loi, dont l'élaboration semble devoir être assez pénible, se sont fondées, à divers égards, des espérances en partie louables, en partie chimériques, en partie mauvaises et condamnables. Elle a donné lieu, pour ainsi dire avant de naître, à des vues imposantes et à de vastes pensées. Dans la série de *Questions du temps présent* inaugurée par l'écrit fort remarqué et fort discuté de M. Paul Desjardins : *Le Devoir présent*, il y a déjà deux brochures qui se rapportent aux Universités en expectative. L'une, due à M. Max Leclerc, et intitulée : *Le Rôle social des Universités* [1], mérite d'être prise en considération par les hommes sérieux, soit qu'ils adoptent ou non la pensée de l'auteur. Elle est surtout intéressante par les renseignements précis qu'elle contient sur le curieux mouvement qui s'est produit depuis une vingtaine d'années en Angleterre sous le nom de « mouvement pour l'extension de l'Université » (*University Extension Movement*). L'objet en est d'étendre, par une sorte de rayonnement sur tout le pays des forces intellectuelles réunies à Oxford et à Cambridge, au moyen du personnel même, professeurs ou étudiants, de ces universités, les bienfaits de la haute culture intellectuelle sur toutes les classes de la société anglaise, jusques et y compris la classe ouvrière, soit de la ville, soit des champs. L'accueil fait à ce mouvement, les procédés employés, les résultats acquis, ont été bien notés par M. Leclerc, et ce sont là des informations très curieuses et très importantes à recueillir pour tout le monde. La pensée et le désir de l'auteur, c'est qu'un mouvement semblable se produise en France en ayant pour point de départ et pour point d'appui les Universités en préparation. « Que les Universités viennent à la vie, que cinq à six centres d'attraction se forment, se solidifient, s'échauffent, et c'est vers eux, dans chaque région, que se tourneront pour s'unir ceux qui se trouvent isolés. Chaque Université sera le foyer d'une région. Et la grande œuvre démocratique de réchauffement des masses et d'expansion lumineuse se fera d'elle-même. » — Nous n'avons pas, quant à nous, d'objection absolue contre les conclusions de M. Leclerc, bien qu'elles ne nous paraissent pas exemptes d'un peu de chimère. Tout dépend de l'esprit dans lequel serait accomplie l'*extension*, rêvée par lui, des futures forces universitaires. Si ce mouvement se développait (comme sans doute en Angleterre) sous la direction de l'esprit chrétien, il pourrait certainement avoir d'excellents effets. Mais s'il était dirigé (comme il y a bien, hélas! quelque raison de le redouter) par un esprit de guerre contre la religion et d'athéisme sectaire, n'y a-t-il pas vraiment lieu de

[1] Librairie Armand Colin, in-16.

Digitized by Google

craindre qu'il n'eût pour principal et terrible résultat de multiplier les Ravachol?

L'extension, la plus large possible, de la saine culture intellectuelle en France dans toutes les classes, jusques et y compris la classe ouvrière et la classe agricole, est d'ailleurs un vœu qui nous est commun avec l'auteur de l'écrit sur *le Devoir social des Universités*. Il y a longtemps que nous avons ici même appelé sur ce point l'attention et les efforts des catholiques. Nous ne négligerons pas d'y insister souvent encore. C'est à eux, entre tous, qu'incombe le devoir et qu'appartient le droit d'exercer, au profit de la régénération française, la charité intellectuelle, autant et plus nécessaire que la charité corporelle elle-même. Il y a près d'nn quart de siècle que, sous la même inspiration que la *Revue*, la Société bibliographique, fondée « pour réunir dans une action commune les hommes d'intelligence et de cœur qui ne séparent pas les intérêts de la religion des intérêts de la science, » a formellement arboré en France, qu'on nous permette cette expression, l'étendard de cette charité. Avec l'aide de Dieu, elle ne l'abandonnera pas. Des mains vaillantes le portent de région en région en ses Congrès provinciaux. Nous supplions ceux de nos lecteurs qui seront à même de le faire, de donner tout leur appui, tout leur concours, à celui qui sera tenu à Besançon du 22 au 24 novembre. Puissent les fruits en être plus abondants encore que ceux qui ont été obtenus au Congrès de Caen et au Congrès de Lyon! Puissent les honnêtes gens comprendre de jour en jour davantage, en face de l'extension menaçante du mal, l'urgente nécessité de l'extension du bien!

L'autre écrit relatif aux Universités en projet est d'un ton tout différent de la brochure de M. Leclerc. Il a pour auteur M. Jean Izoulet et pour titre : *L'Ame française et les Universités nouvelles selon l'esprit de la Révolution*[1]. L'auteur est assurément de bonne foi et paraît tout heureux de ses bonnes intentions, même au point de vue religieux. Mais, par malheur, il est en proie à un esprit de jacobinisme mystique et sectaire qui donne à sa pensée et à son style une allure quasi frénétique et qui le pousse à des vœux d'une épouvantable tyrannie. La conscience des catholiques n'existe à ses yeux qu'à condition de se plier à toutes les fantaisies du despotisme révolutionnaire. La « réforme universitaire » qu'il croit en voie de s'accomplir doit être, selon lui, le prélude et le premier essai de la « réforme religieuse et ecclésiastique, » entendue au sens d'une sorte de nouvelle Constitution civile du clergé. Le moyen qu'il propose est, selon lui, bien simple. « Oui, en faisant résolument la réforme scientifique et universitaire, nous

[1] Librairie Armand Colin, in-16.

Digitized by Google

pouvons aussi amorcer hardiment la réforme religieuse et ecclésiastique. — Que faut-il pour cela? — Ce qu'il faut? je le dirai brusquement et tout net : il faut faire passer par les Universités nouvelles les dix mille séminaristes de France..... Si l'État a cru pouvoir et devoir dire : *Les séminaristes à la caserne!* à plus forte raison peut-il et doit-il dire : *Les séminaristes à l'Université!* » — En un mot, l'Église de France formée et dirigée, même au point de vue religieux, par M. Izoulet et ses amis, tel est le vœu, telle est l'exigence de M. Izoulet, d'ailleurs philosophe incrédule. O liberté! — Ce n'est pas d'ailleurs que, quant à nous, nous désirions voir les étudiants ecclésiastiques, pas plus que les étudiants laïques, repousser *a priori* et systématiquement toute accointance, quelle qu'elle soit, avec l'enseignement supérieur de l'État et les Universités futures. Notre désir est, au contraire, qu'ils puissent individuellement ou collectivement profiter, selon la direction et sous le contrôle de leurs supérieurs légitimes, c'est-à-dire principalement de NN. SS. les évêques, de tout ce qu'il pourra y avoir de bon à recueillir dans le haut enseignement en France, officiel ou libre; mais nous n'admettrons jamais qu'on leur impose, par voie de contrainte plus ou moins légale, je ne sais quel esclavage universitaire, et qu'on oppose, pour ainsi dire, à Léon XIII un antipape dans la personne — considérée ici idéalement et comme personnifiant la tyrannie jacobine — dans la personne, disons-nous, de M. Jean Izoulet. Nous réclamons l'union des intelligences et des âmes françaises, non sous le bas niveau d'une commune servitude, mais dans la pure et vivifiante atmosphère de la liberté et de la charité, afin d'arriver un jour, s'il plaît à Dieu, par sa grâce, de le faire luire pour les âmes, à l'unité dans la vérité librement saluée par tous nos compatriotes.

L'émulation dans la liberté, tel est également, et pour longtemps, croyons-nous, le véritable moyen d'épanouissement de l'enseignement secondaire en France, tandis que le principal obstacle est d'une part la tyrannie des programmes et des règlements et, de l'autre, l'instabilité extraordinaire, l'étonnante mobilité de ces mêmes règlements et de ces mêmes programmes, si impératifs. Ou vous aviez tort hier, peut-on leur dire presque chaque année, ou vous avez tort aujourd'hui. Étrange manie française de vouloir mesurer toutes choses au même niveau et de changer ce niveau sans cesse! Quel si grand inconvénient y aurait-il donc à laisser le champ plus largement ouvert à l'initiative des établissements et des maîtres divers, aussi bien dans l'enseignement officiel que dans l'enseignement libre? Pourquoi le lycée de Marseille et celui de Lille sont-ils nécessairement rivés à la même chaîne? C'est le résultat, ce sont les grandes lignes qui importent, et dont l'obtention et le maintien devraient être

Digitized by Google

suffisamment assurés par une inspection sage, libérale et tolérante, et par les examens d'un baccalauréat vraiment impartial et critique, ferme et souple à la fois, sans surcharge et sans pédanterie. Partisan décidé de la plus large liberté possible de l'enseignement secondaire, selon l'esprit de la loi de 1850, nous ne sommes d'ailleurs aucunement l'ennemi de l'enseignement de l'État, et nous souhaitons plutôt qu'il justifie la confiance de celles des familles françaises qui remettent entre ses mains l'éducation intellectuelle et morale de leurs enfants.

Une grosse difficulté existe pour l'Université dans l'enseignement de la philosophie, et l'on ne saurait se dissimuler qu'en ce point il peut y avoir de graves inconvénients pratiques à laisser aux professeurs une latitude illimitée. Mais les familles auraient à cet égard bien moins sujet de concevoir des inquiétudes si tous les professeurs universitaires leur offraient des garanties semblables à celles que présente, par exemple, l'homme éminent qui préside à ces études à l'École normale supérieure, M. Ollé-Laprune, ou tels de ses disciples devenus à leur tour des maîtres de très haut mérite, comme M. George L. Fonsegrive, professeur agrégé de philosophie au lycée Buffon et lauréat de l'Institut. Nous avons naguère signalé à nos lecteurs le premier volume des *Éléments de philosophie* composés par ce penseur et cet écrivain si distingué. Nous leur signalons aujourd'hui le second volume, qui vient de paraître et complète l'ouvrage [1]. Ce volume contient la logique, la métaphysique, la morale, l'histoire de la philosophie et une longue liste de dissertations philosophiques données en composition à la Sorbonne. L'utilité pour l'enseignement universitaire en est évidente. Mais nous croyons que les maîtres des établissements chrétiens y trouveront aussi beaucoup à prendre. Ce n'est pas d'ailleurs, à notre avis, un livre borné à l'usage des classes. Nous en estimerions l'étude des plus profitables aux gens du monde et en particulier aux amis des études historiques. Nos lecteurs savent le lien étroit existant, selon nous, entre ces études et les études philosophiques. Un des chapitres de la logique de M. Fonsegrive est consacré à l'histoire et à la méthode historique. La première des sources consultées et indiquées par l'auteur est le beau traité de notre éminent collaborateur le R. P. de Smedt, devenu ainsi, comme il était juste, tout à fait classique en cette matière.

Une autre difficulté actuelle de l'enseignement secondaire, celle-ci commune dans une certaine mesure à l'enseignement officiel et à l'enseignement libre, c'est la crise que traversent en ce moment les antiques *humanités*. Nous ne voulons pas nous engager aujourd'hui

[1] Librairie Alcide Picard et Kaan, in-12.

Digitized by Google

dans les discussions soulevées par l'introduction dans les programmes et dans les examens universitaires des humanités dites *modernes* par opposition aux humanités *classiques*. Nous pensons qu'il est bon de se garder à ce sujet, dans un sens ou dans l'autre, de toute préoccupation trop exclusive. Mais notre attention a été récemment appelée, à propos de l'enseignement des langues vivantes, substitué dans les humanités modernes à celui des langues anciennes, sur des observations intéressantes présentées par M. Georges Renaud dans un article de la *Revue géographique internationale* intitulé : *La France à l'extérieur*[1]. Sans prendre parti sur la question qui y est traitée par rapport à la méthode à suivre dans les collèges pour l'étude des langues vivantes, sans choisir entre les deux systèmes qualifiés par M. Renaud d'*école des textes* et d'*école de la langue parlée*, nous signalons en passant à nos lecteurs ce problème qui n'est pas sans importance, soit en lui-même, soit par rapport à la question générale de l'étude et de l'enseignement des humanités.

Nous ne sommes pas un adversaire systématique de l'enseignement dit *moderne* dans les collèges, mais nous sommes un partisan déterminé des humanités *classiques*, et non seulement de leur maintien, mais de leur relèvement, de leur régénération, nécessaires, selon nous, à la culture de l'esprit français et à la grandeur intellectuelle de notre pays. Nous sommes un partisan déterminé d'Homère et de Démosthène, de Virgile et de Cicéron, qui pourront avoir encore de beaux jours en France et y porter d'excellents fruits, en compagnie de saint Jean Chrysostome et de saint Basile, de la *Chanson de Roland*, de Corneille et de Bossuet. Le relèvement, la régénération souhaitée résulteraient bientôt, croyons-nous, d'une triple et vigoureuse infusion dans l'enseignement classique du sens historique, du sens national et du sens chrétien. Un signe des plus heureux nous est apparu à cet égard dans le beau livre du R. P. G. Sortais, de la Compagnie de Jésus, intitulé : *Ilios et Iliade*[2], et où l'on retrouve comme l'écho de l'enseignement donné naguère par l'auteur aux humanistes de *Saint Mary's College*, de Canterbury, sur le sol hospitalier de l'Angleterre. Nous en avons fait l'une de nos lectures de vacances sur les bords de l'Océan, dans les sites ravissants de la vieille Bretagne celtique, et c'est en pleine connaissance de cause que nous le signalons et que nous le recommandons très vivement à nos lecteurs. Il n'y en a point de meilleur à mettre aux mains des élèves des classes supérieures de nos collèges, à partir de la troisième et peut-être (pour les plus intelligents) de la

[1] N° 201. Juillet 1892.

[2] Librairie Émile Bouillon, in-8. Des conditions spéciales sont faites aux acquéreurs pour les distributions de prix.

Digitized by Google

quatrième, soit comme livre de récréation, au cours de l'année scolaire, soit à la fin, comme récompense aux distributions de prix. L'auteur, à la suite de Schliemann, a d'abord reconstitué la scène où se déroulèrent les dramatiques événements de l'*Iliade*. Puis, à l'aide des travaux récents de l'érudition, et en particulier de la belle *Histoire de la littérature grecque* de MM. Croiset, il a établi le système qui paraît aujourd'hui le plus probable sur la formation de l'*Iliade* et placé en regard un essai de reconstitution de l'*Iliade primitive*. Il a enfin complété son œuvre par une étude de la religion et de l'art homériques. Trois appendices sont consacrés aux *migrations helléniques*, à la *guerre de Troie* considérée historiquement et à la *mythomanie* qui a sévi de nos jours et voulu imposer une explication trop exclusive des événements, des traditions, des légendes de la haute antiquité. Le livre du P. Sortais, en venant s'ajouter à celui de MM. Croiset, est doublement de bon augure : comme un présage de relèvement des études grecques dans notre enseignement secondaire et comme une marque d'émulation féconde et d'entente cordiale dans un esprit commun de justice, de liberté, de dévouement aux lettres et à la jeunesse française.

Nous ne dirons que peu de mots de l'enseignement primaire. Sur l'état général des choses, à l'heure actuelle, par rapport aux écoles du peuple, on sait assez quelles sont nos pensées, nos tristesses, et aussi nos sujets de consolation et d'espérance. Mais les questions capitales de doctrine religieuse et d'avenir social ne doivent pas nous faire perdre entièrement de vue les questions de progrès et d'amélioration techniques. Nous croyons qu'à cet égard le dernier mot est loin d'être dit, soit dans les écoles officielles, soit dans les écoles libres, et que les écoles chrétiennes pourraient prendre peut-être de très utiles initiatives. Ici encore, et peut-être plus qu'ailleurs, l'uniformité absolue des programmes, des méthodes, des matières enseignées, serait absurde. Une très large place devrait être faite, selon nous, aux enseignements spéciaux et aux enseignements locaux. L'unité française, par exemple, n'est-elle pas aujourd'hui assez assurée et ne souffrons-nous pas trop clairement d'un véritable excès de centralisation, pour que l'attitude des chefs et des maîtres de l'enseignement primaire par rapport à ce qui subsiste encore de nos anciens dialectes provinciaux ne puisse pas sans inconvénient être modifiée? Puisque l'étude scientifique et raisonnée du provençal et du breton armoricain a aujourd'hui, de l'avis de tous, sa place dans l'enseignement supérieur, pourquoi une part raisonnable et prudente ne lui serait-elle pas donnée aussi, en Provence et en Bretagne, dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement primaire? Pourquoi dans les écoles du Finistère et du Morbihan, où le breton est encore la langue

Digitized by Google

domestique et courante, n'apprendrait-on pas aux enfants les éléments de la grammaire et de la littérature celtiques en même temps que l'on continuerait à leur y imposer (car il ne faut pas céder d'ailleurs là-dessus) l'étude et l'usage obligatoires de la langue commune, les éléments de la grammaire et de la littérature françaises ? Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à poser la question aux hommes compétents. Mais, d'une façon générale, nous souhaitons vivement de voir recueillir et conserver tout ce qu'il y a de bon et de durable en soi dans toutes nos traditions antiques, pour servir d'élément, d'instrument ou de parure à la grande renaissance chrétienne et nationale que nous attendons, après de dures épreuves encore peut-être, de la protection de Dieu sur la France et du nœud providentiel qui lie les intérêts de notre patrie à la cause de l'Église et de la Papauté. Là où Léon XIII espère, il ne conviendrait à aucun chrétien de désespérer.

II.

A l'occasion de la seconde lecture faite le 3 juin à l'Académie des inscriptions par M. Le Blant de son mémoire sur « quelques anciens talismans de bataille, » M. Bertrand signale des symboles analogues sur des armes des âges de pierre et de bronze, et M. l'abbé Duchesne rappelle le clou de la Passion, fixé dans le mors du cheval de Constantin, et qui était aussi un talisman de victoire. Dans la même séance, M. Fabia, conformément à une opinion déjà émise par M. Mommsen, et appuyée par une inscription mutilée, s'est efforcé de prouver que Pline l'Ancien avait assisté au siège de Jérusalem et a combattu les objections de M. Hirschfeld.

Dans la communication faite le 10 juin sur la chronologie du Mexique, M. de Charencey distingue deux courants civilisateurs : l'un venu par mer de l'est vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne ; l'autre parti du nord-ouest et d'origine réellement mexicaine. Dans la même séance et dans celle du 17 juin, M. de Maulde-la-Clavière a présenté un mémoire sur les ambassades au moyen âge, dans lequel, après avoir étudié les appellations données aux ambassadeurs (légats et nonces à Rome et ailleurs, messagers, orateurs, procureurs, etc.), il les distingue en temporaires et permanentes. Il montre en effet, contrairement à une opinion courante, que ce n'est pas au XVIe siècle qu'ont été inventées les dernières, que le moyen âge les a pratiquées, qu'au XVe siècle elles étaient d'un usage courant ; seulement le résident n'a qu'un rôle effacé et ne remplit qu'un poste d'observateur. Il étudie ensuite le système des représailles et le rôle de la diplomatie à leur égard. Le 17 juin, M. Noël Valois a retracé le rôle d'une am-

Digitized by Google

bassade envoyée en 1381 à Paris, par Wenceslas, pour détacher la France du pape d'Avignon et la rallier au pontife de Rome, menaçant, au cas contraire, de dénoncer les traités conclus entre les deux nations.

Dans la séance du 24 juin, M. Foucart a étudié le rôle du poète Sophocle après la déroute des Athéniens en Sicile : il fut l'un des six magistrats qui mirent la république en état de continuer la lutte; il fit partie du comité des Trente, qui établit une constitution démocratique modérée. Avec des documents recueillis en Angleterre par M. Lemoine, élève de l'École des chartes, M. de la Borderie établit que Jeanne de Montfort, de 1343 à 1370, résida constamment en Angleterre sous la charge d'officiers chargés de lui donner des soins, car il semble résulter de ces documents que Jeanne était devenue folle.

Le 1er juillet, signalons une communication de M. Héron de Villefosse, relative à une *tabella devotionis* découverte à Hadrumète : elle représente un génie à tête de coq debout sur un vaisseau et tenant une torche; au revers, un cocher du cirque appelle les malédictions infernales sur ses concurrents de la faction verte et blanche. M. Maspero fait observer que le dieu monté sur la barque appartient à l'ordre des décans astronomiques; M. Heuzey rappelle qu'il existe dans la mythologie des courses un dieu Taraxippos, qui effraie les chevaux; M. Le Blant signale à la Bibliothèque nationale une vie grecque inédite de saint Hilarion où il est question d'un char qu'un enchantement empêchait de gagner le prix de la course, enchantement qui ne put être rompu que par l'eau de la coupe magique du saint.

Le 15 juillet, M. de Barthélemy a lu une note de M. de la Noë sur une horloge solaire trouvée sur l'éminence de Herapel (que les archéologues ont déformé en Hiéraple) près de Forbach. M. Julien Havet, remarquant que presque tous les endroits dénommés Ingrandes, Aigurandes, Ingrannes, Eygurandes, Ivrandes, etc., se trouvaient à la limite de deux cités, et, avant la conquête de César, de deux nations gauloises, en conclut qu'il a dû exister en gaulois un mot Igoranda ou Icoranda avec le sens de « frontière. » Puis M. Théodore Reinach a étudié un fragment d'une histoire d'Alexandre le Grand, depuis le Granique jusqu'à Arbèles, découvert par M. Papadopoulo Kerameus dans la bibliothèque du patriarcat de Jérusalem, récit abrégé mêlé de fables et d'anachronismes et dont l'auteur a dû vivre vers la fin du deuxième siècle de notre ère.

Le 22 juillet, M. Boissier a signalé une inscription découverte à El-Maria par MM. Carton et Denis; cette inscription de l'an 170 de notre ère fait connaître une ville inconnue jusqu'ici, Numlulis. Le 29 juillet, M. Al. Bertrand a communiqué un mémoire de

Digitized by Google

M. d'Arbois de Jubainville, où il cherche à montrer que le serment celtique « par le ciel, la terre et la mer » correspond à la période historique primitive, où les États n'exercent pas la vindicte publique pour les crimes commis par un citoyen contre un autre, et où la vengeance privée est un droit en ce monde, parce qu'on ne conçoit pas la justice divine réparant dans l'autre vie les iniquités de la vie présente. M. Stéphane Gsell a ensuite entretenu l'Académie des fouilles faites à Tiposa par M. l'abbé Saint-Géraud et par lui; et a retracé l'histoire de la basilique de Sainte-Salsa, commencée au IVe siècle, embellie au Ve par l'évêque Potentius, agrandie au commencement du VIe.

M. de Barthélemy, dans la séance du 5 août, a étudié les origines du monnayage gaulois en Belgique, qui prit naissance au premier siècle avant notre ère, par l'imitation des statères macédoniens, et qui, par l'intermédiaire de la Bretagne, emprunta les types romains pour la frappe des monnaies d'argent et de bronze. M. Joseph Halévy a ensuite parlé de deux inscriptions sémitiques des neuvième et huitième siècles avant notre ère, qui font connaître deux rois du nom de Pannamou, dont le deuxième fut vassal de Tigletpileser. Enfin M. Toutain a donné une notice des fouilles qui lui ont fait découvrir à Chemton, en Tunisie, le théâtre romain de Simitthu, intéressant notamment par la mosaïque qui pave l'orchestre.

Le 12 août, M. Heuzey a signalé les nouvelles découvertes de M. de Sarzec relatives à la stèle dite des Vautours; elle aurait été consacrée par Eannadon, roi de Sirpourla, fils d'Akourgal et petit-fils de l'ancien roi chaldéen Ournina; la face de la stèle nous fait assister à la lutte de ce roi contre ses ennemis d'Is-ban-ki, et le revers nous montre un dieu ou un prince abaissant sa masse d'armes sur des prisonniers qui se débattent dans une nasse; figure curieuse, observe-t-il, et qui rappelle le passage d'Habacuc sur le peuple chaldéen qui ramasse les hommes dans son filet comme les poissons (I, 15). Le 19 août, M. Héron de Villefosse a fait connaître quelques antiquités romaines découvertes sur la voie romaine de Reims à Trèves, dans le département des Ardennes, par M. Roger Graffin, trouvailles d'autant plus intéressantes que le département est pauvre en documents de ce genre.

A l'Académie des sciences morales et politiques nous signalerons trois lectures : l'une, de M. Glasson, le 23 juillet, où il étudie l'influence des douze pairs de Charlemagne sur l'institution analogue de la monarchie capétienne; la deuxième, de M. Levasseur, le 13 août, sur les professions relatives à la subsistance du peuple et aux services publics en Gaule; la dernière, de M. Guillaume Depping, le 20 août, concernant la première exposition des produits de l'industrie

Digitized by Google

française en 1798 à Paris, qui eut lieu au Champ de Mars sous des portiques en bois et en toile construits par Chalgrin, le futur architecte de l'Arc de triomphe.

Dans la liste des prix décernés cette année par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous relevons les suivants : prix Delalande-Guérineau, à M. l'abbé Pierre Batiffol, pour sa thèse de doctorat sur *l'Abbaye de Rossano, contribution à l'histoire de la Vaticane;* 4,000 francs sur la fondation Fould à M. E. Müntz pour son *Histoire de l'architecture gothique;* concours des antiquités nationales : 1re médaille à M. Brutails, pour son *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge;* 2e médaille à M. Coyecque, pour *l'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge;* des mentions à MM. Virey *(l'Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon);* Beaudouin *(Le culte des empereurs romains dans les cités de la Gaule narbonnaise);* Gilbert Jacqueton (*Documents relatifs à l'administration financière de Charles VII à François Ier);* à Mlle Louise Guiraud *(les Fondations du pape Urbain V à Montpellier);* à MM. Bulliot et Thiollier *(le Culte de saint Martin dans le pays des Éduens).*

L'Académie des sciences morales et politiques a attribué 1.000 francs sur le prix Le Dissez de Penanrun à M. Debidour pour son *Histoire diplomatique de l'Europe;* sur le prix Rossi, pour lequel elle avait mis au concours l'*Histoire de la valeur et du revenu de la terre en France du XIIIe au XVIIe siècle*, elle a donné 5,000 francs à M. d'Avenel; sur l'autre prix Rossi, pour lequel elle avait demandé l'étude de la même question au XVIIe et au XVIIIe siècle, elle a accordé 4,000 francs à M. d'Avenel et 3,000 à M. Daniel Zolla; le prix du budget (2,000 francs) a été décerné à M. Émile Bourgeois *(Politique extérieure de l'abbé Dubois);* l'ouvrage de M. Marmottan : *le Général Fromentin et l'armée du Nord*, a valu à son auteur une récompense de 1,000 francs sur le prix Audiffred.

Dans notre dernière chronique, nous relevions quelques sujets mis au concours pour 1893 par l'Académie de Belgique. Il convient d'y ajouter le suivant: « Quelle a été, en Flandre, avant l'avènement de la maison de Bourgogne, l'influence politique des grandes villes ? » En outre, l'Académie met au concours pour 1894 : « Montrer comment l'Espagne, par sa diplomatie et ses armées, a combattu la politique de la France aux Pays-Bas de 1635 à 1700; — Histoire du Panthéon de Rome; — Histoire et statistique des caisses d'épargne en Belgique. » C'est aussi à 1894 qu'a été ajourné le concours pour une biographie de Lambert Lombard, peintre et architecte liégeois (1506-1566).

Nous relevons les sujets suivants mis au concours par l'Académie des sciences de Cracovie : « La Politique de Jean III Sobieski jusqu'à

Digitized by Google

la conclusion du traité d'alliance avec l'Autriche, 1683; — Histoire de l'abolition du servage et de la constitution de la propriété rurale dans les pays ayant fait partie de la république polonaise. »

Nous avons signalé, dans notre dernière chronique, l'ouverture du Congrès des sociétés savantes. Nous devons aujourd'hui donner à nos lecteurs un rapide aperçu de ce qui s'y est dit d'intéressant pour nos études. La section d'histoire et de philologie a d'abord entendu lecture d'une note où M. Édouard André, archiviste de l'Ardèche, s'efforce d'établir que jamais Pascal II n'a passé par Privas, et que le texte par lequel on voulait appuyer cette opinion se rapporte à la ville de Brioude. M. Callamand a précisé plus qu'on ne l'avait fait l'endroit où est mort Bayard, sans pouvoir en déterminer le nom. M. Martin, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, a dressé la statistique des manuscrits grecs aujourd'hui existant en Espagne. M. Parfouru, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a lu une note sur une saisie de navires de commerce anglais faite à Nantes et au Pellerin en 1587. Une étude de M. l'abbé Martin place la rédaction de la Genèse par Moïse entre 1480 et 1440 avant J.-C. Un registre découvert à Narbonne par M. Tissier, bibliothécaire archiviste, et sur lequel M. Alphonse Blanc a fourni quelques détails, renferme les comptes de Jacme Olivier, bourgeois narbonnais de 1381 à 1399, comptes comparables en richesse à ceux des frères Bonis. M. Thomas a démontré la fausseté de la prétendue charte d'Alphonse, comte de Toulouse, en faveur du prieuré de Lirac (1154). M. Louis Audiat a retrouvé l'épitaphe et l'acte de baptême du P. Vivien Leidet, l'un des auteurs du recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale sous le nom de collection du Périgord. M. Lièvre a fait connaître l'existence en Angoumois d'une corporation qui, moyennant exonération de toute charge féodale, entretenait la chaussée de Lyon à Saintes, dans la vallée de la Charente. Dans un intéressant mémoire, M. le chanoine Arbellot a fait connaître Guillaume Lamy, diplomate limousin du XIVe siècle, tour à tour évêque d'Apt et de Chartres, puis patriarche de Jérusalem, employé par Clément VI dans diverses missions importantes, telles que les négociations de paix en 1342 entre la France et l'Angleterre, le couronnement du roi de Sicile en 1345, une ambassade en 1347 auprès de Philippe VI pour en obtenir révocation de décrets contraires aux immunités ecclésiastiques. M. Constans signale à la bibliothèque Méjanes un excellent manuscrit de la version italienne de la *Première guerre punique* par Léonardo Bruni d'Arezzo. M. Veuclin a donné quelques renseignements sur les corporations de serruriers à Lisieux et à Bernay, sur celle des imprimeurs-libraires à Caen; sur les montreurs de curiosités aux anciennes foires et notamment à celle de Guibray, près Falaise, la plus grande du royaume après celle de Beaucaire,

Digitized by Google

M. Dumas, professeur au lycée de Tours, a entretenu le congrès d'une enquête faite dans la généralité de Tours de 1762 à 1766; M. l'abbé Guillaume, d'une secte de la Discipline dissoute en 1456 par l'archevêque d'Embrun et qui se rattache peut-être aux Flagellants; M. Eug. de Beaurepaire, du matrologe de la charité à Caen, qui contient les statuts de cette confrérie et la liste des confrères de 1437 à 1789, manuscrit important par ses spécimens de calligraphie et d'enluminure et par les mentions historiques qu'il contient. Les tarifs du péage de Bapaume aux XIIIe et XIVe siècles ont amené M. Finot, archiviste du Nord, à l'étude du commerce entre la France et les Flandres à cette époque. M. Louis Blancard démontre que c'est à tort qu'on attribue à Nicole Oresme la traduction française du Traité des monnaies, écrit par lui en latin; cette traduction serait postérieure d'un siècle et fort peu exacte. M. Antoine Thomas a commenté, en en montrant l'importance, la chanson anonyme sur les batailles de Taillebourg et de Saintes, publiée dans la *Revue des langues romanes* par M. Julien Camus. Les cahiers de doléances des corporations d'arts et métiers de Compiègne en 1789, analysés par M. Alexandre Sorel, révèlent une vive antipathie contre les privilèges de la noblesse et du clergé, le désir d'un impôt unique et pesant sur tous. M. Jadart a reconstitué l'état des prébendes de Reims en 1429. M. Autorde, archiviste de la Creuse, a lu un important mémoire où il s'efforce de prouver que jusqu'à la fin du XIVe siècle, le servage a existé dans la Marche, et où il donne ensuite d'intéressantes notices sur les mortaillables dans la coutume de 1521 et avant cette coutume. M. Mugnier a fait le récit de l'ambassade envoyée à Constantinople par le concile de Bâle (1437) pour tenter l'union des églises, ambassade dirigée par le gentilhomme savoisien Nicod de Menthon, qui ne réussit pas et qui coûta 20,595 ducats. D'après une étude critique des textes par M. de Boismarmain, c'est bien le 23 février et non le 6 mars 1429 que Jeanne d'Arc est arrivée à Chinon. M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, a étudié l'assistance publique à Grenoble au XVIe siècle.

Dans la section d'archéologie, nous noterons d'abord une communication de M. l'abbé Requin sur le tombeau d'Alain Chartier à Avignon, où il cherche à établir l'authenticité de l'épitaphe recueillie par Remerville et qui avait été contestée à cause du titre d'archidiacre de Paris donné au célèbre écrivain. M. Requin a complété cette communication par des notes sur Jean de Fontay, le sculpteur avignonnais auquel fut commandé le tombeau d'Alain Chartier. M. Souchon, archiviste de l'Aisne, a identifié la maison du Petit-Saint-Vincent, à Laon, avec une construction encore existante, et construite vers 1530. Un récit de la vie d'Adalbert de Sarrebrück, archevêque

Digitized by Google

de Mayence, a permis à M. Demaison, archiviste de Reims, de donner la description de cette ville au XIIe siècle. M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), a rendu compte de fouilles par lui exécutées à Grozon, qui dut être un établissement prospère à l'époque romaine. M. Lorin a communiqué deux inventaires de l'hôtel de Rambouillet, l'un dressé en 1652 après la mort du marquis, l'autre rédigé en 1666, après la mort de Mme de Rambouillet. On y rencontre notamment une énumération de titres qui montrent comment l'hôtel devint la propriété de la famille. M. Thiollier a étudié la sculpture romane dans le Brionnais et le Lyonnais. M. Léon Maître a décrit la forme et recherche l'âge des premières églises chrétiennes dans la Loire-Inférieure, concluant que les plus anciennes chrétientés ont été établies dans des édifices gallo-romains.

Dans la section des sciences économiques, nous avons remarqué une lecture de M. Camoin de Vence sur les fonctions des procureurs du roi auprès des autorités municipales sous l'ancien régime. Il place au XIVe siècle l'époque à laquelle les procureurs, créés d'abord pour la défense des intérêts privés du souverain, sont chargés de le représenter dans les causes où est en jeu l'intérêt public. Cette lecture a provoqué des observations de M. Tranchant prétendant qu'il y eut des procureurs du roi auprès d'autorités purement administratives, assertion repoussée par M. Camoin de Vence, qui proclame que les procureurs ne se sont trouvés que là où il y avait juridiction.

Dans la section de géographie, nous relèverons la note de M. l'abbé Pigeon sur les monts-joie, qu'on rencontre aux abords des lieux de pèlerinage, et dont le nom (*mons gaudii*) indique les réjouissances auxquelles se livraient les pèlerins en apercevant pour la première fois les sanctuaires; hypothèse combattue vivement, non sans raison, semble-t-il, par MM. de la Noë et Parfouru. M. Max Werly a reconstitué la carte du domaine concédé en 1110 à l'abbaye de Cheminon (Marne), par Hugues de Champagne. M. Georges Musset a étudié les pêcheries françaises et principalement rochelaises à Terre-Neuve au XVIe siècle et montré l'ancienneté de l'organisation et la nature de ces pêcheries. M. l'abbé Morel a exposé les malheurs du seigneur de Roberval, dans la préparation et l'exécution de son voyage au nouveau monde. M. Chauvigné a recherché les origines et les limites et donné la description de la Gatine tourangelle.

A la réunion des sociétés des beaux-arts, qui s'est tenue au même moment, quelques communications, qui nous semblent intéresser plus particulièrement nos études, méritent d'être signalées ici. M. Jarry a fait connaître un monument, ignoré aujourd'hui, sculpté à Orléans au XVIe siècle par François Marchand en l'honneur de Jeanne d'Arc. M. Henri Stein a lu de brèves recherches iconographiques sur Charles

Digitized by Google

de France, duc de Berry, de Normandie, puis de Guyenne, frère de Louis XI. Nous relèverons encore les notes de M. Veuclin sur les *Musiciens de Bernay* (1599-1793) ; sur des artistes normands, ignorés ou peu connus (1586-1650) ; sur l'organisation intime des corporations d'arts et métiers en Normandie ; et les communications de Mme Despierres sur le *Théâtre à Alençon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, et sur les *menuisiers, imagiers ou sculpteurs* de la même ville, à la même époque.

Nous signalons deux congrès historiques qui doivent se tenir à la fin de septembre : l'un est le cinquième congrès historique d'Italie, qui aura lieu à Gênes et coïncidera avec les fêtes en l'honneur de Christophe Colomb ; l'autre est le congrès des historiens allemands, qui se tiendra du 27 au 29 septembre.

Dans la collection des *Monumenta Germaniæ historica*, plusieurs volumes sont sous presse, et nous devons les annoncer à notre ordinaire. Ce sont : dans la série des *Auctores antiquissimi*, le Claudien préparé par M. Th. Birt, et les *Variæ* de Cassiodore ; puis le 2e volume des écrits relatifs à la querelle des investitures ; le tome vingt-neuvième de la série in-folio des *Scriptores ;* une édition manuelle due à M. Holder Egger des *Gesta Federici imp. in Lombardia ;* les *Leges Burgundionum*, éditées par M. L. von Salis, et la *Lex Wisigothorum* par M. K. Zeumer ; les synodes de l'époque mérovingienne collationnés par M. B. Bretholz ; le tome II des *Epistolæ*, contenant la deuxième partie du *Registrum Gregorianum :* les rouleaux des morts de Salzbourg, édités par M. Herzberg-Fränkel ; la 2e livraison du tome III des Poètes carolingiens, par M. Traube.

L'Académie de Berlin annonce de son côté la prochaine publication de l'histoire de l'industrie de la soie en trois volumes, par M. Hintze ; de l'histoire de la politique du commerce des blés, par M. Naudé.

L'exercice 1891-1892 de la Société pour l'histoire de la Réforme en Allemagne comprend un travail de M. von Wintzigerode Knon sur la réforme et la contre-réforme dans l'Eichsfeld ; et une étude de M. Uhlhorn sur Corvin ; pour l'exercice 1892-1893, nous notons une dissertation sur Canisius de M. P. Dreus.

Nous avons annoncé en son temps l'établissement d'une École de Rome pour l'Autriche *(Istituto austriaco di studii storici)*. Cette fondation a excité la jalousie de la Hongrie, et grâce aux générosités de Mgr Fraknoi, il va y avoir dans la capitale du monde chrétien un institut historique hongrois. Déjà l'éminent prélat dirigeait et inspirait depuis quelques années la publication de *Monumenta Hungariæ Vaticana*, dont 8 volumes ont déjà paru.

Nous tenons à faire connaître à nos lecteurs la création en Angleterre d'une société dont l'objet est le développement des connais-

Digitized by Google

sances bibliographiques, l'encouragement des études et des recherches qui s'y rapportent, et la publication d'ouvrages. C'est le 15 juillet que s'est constituée la *Bibliographical Society*, dont la cotisation est fixée à une guinée.

Quelques revues nouvelles nous paraissent devoir être signalées à la curiosité de nos lecteurs. Nous commencerons par une revue française assez modeste, mais qui nous semble appelée à rendre quelques services : l'*Intermédiaire de l'Ouest*, revue bibliographique mensuelle (Niort, L. Clouzot, 6 fr. par an). Cette revue a pour objet de faire connaître les publications nouvelles intéressant le Poitou et les provinces limitrophes. Mais la bibliographie ne tient pas toute la place du recueil, dont le premier fascicule a paru en juillet. On y trouve encore des communications historiques ou littéraires intéressantes, par exemple une note de M. Bourloton apprenant comment fut porté à Orléans le don de 900 livres voté en 1428 par la ville de Poitiers; une étude de M. Henri Clouzot sur les spectacles populaires en Poitou.

Nous avons aussi à signaler en Italie l'apparition d'une revue d'érudition locale : la *Rivista di storia, arte, archeologia della provincia d' Alessandria* (Alexandrie, via Dante, 7, 12 fr. par an; semestrielle). Le seul fascicule paru jusqu'ici comprend entre autres articles une étude de M. Vittorio Scati sur le rôle d'Acqui dans la guerre de la succession d'Autriche (1742-1748).

Ce ne sont plus des recueils historiques que nous avons aujourd'hui à signaler en Allemagne, mais des publications qui traitent de matières assez voisines de nos études pour que nous croyions pouvoir nous y arrêter un instant. Le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie* (Munich et Leipzig, Oldenbourg, 20 fr. par an) a un vaste programme, puisqu'il prétend tenir au courant non seulement des ouvrages relatifs aux langues romanes, mais même de ceux qui traitent du folklore et de l'histoire de la civilisation chez les peuples romans, et qu'il n'omettra pas de parler de la paléographie. L'histoire de la civilisation n'est pas non plus oubliée dans les *Jahresberichte für neuere deutsche Litteraturgeschichte* (Stuttgart, Göschen, 12 fr. 50 par an), dont le premier volume, relatif à la littérature de l'année 1890, doit paraître à la fin de l'automne.

Notre éminent collaborateur et ami M. Godefroid Kurth a publié la conférence sur *Pierre l'Ermite* faite par lui sous les auspices de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (Liège, Demarteau, in-8 de 28 p.). La conclusion de cette étude, c'est que la légende, sur ce point comme sur tant d'autres, doit céder la place à l'histoire, et que l'histoire ici est plus belle que la légende. « Celle-ci rapetisse l'histoire en rapportant l'origine de la plus prodigieuse entreprise du monde chrétien à un enthousiaste qui fut parfois bien inférieur à sa

Digitized by Google

tâche; elle la diminue aussi en faisant de la Papauté l'instrument de cet enthousiaste, qu'elle présente comme le vrai vicaire de Jésus-Christ, le Souverain Pontife n'étant, lui, que le vicaire de Pierre l'Ermite. L'histoire renverse les rôles : elle fait passer Pierre l'Ermite derrière Urbain III, et elle remet la Papauté à sa place véritable, qui est partout et toujours la première. »

Le R. P. François Balme, des Frères prêcheurs, aidé de la précieuse collaboration du P. Lelaidier, poursuit avec un courageux et actif labeur la publication de l'œuvre qu'il a entreprise en l'honneur du glorieux patriarche de son ordre : *Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique, avec illustrations documentaires.* Le troisième fascicule, qui a récemment vu le jour, contient une série d'actes allant du mois d'avril 1212 au 12 septembre 1213 (Paris, aux bureaux de l'*Année dominicaine,* in-8). Le texte de chacun de ces actes est accompagné d'un commentaire étendu d'après les sources historiques ou légendaires. Parmi les illustrations insérées dans ce fascicule on remarque notamment le *champ de bataille de Muret,* avec les vestiges historiques qui y subsistent encore, d'après une photographie de M. A. Cardes.

Nous sommes tout particulièrement heureux d'annoncer à nos lecteurs la publication prochaine d'un nouvel et important ouvrage relatif à l'héroïque vierge de France. Cet ouvrage aura pour titre : *L'Œuvre du dominicain Bréhal pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc.* Il comprendra : 1° une notice biographique sur Jean Bréhal, dont le rôle fut considérable dans les affaires religieuses et ecclésiastiques du règne de Charles VII ; 2° le récit détaillé de ses démarches pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc; 3° le texte critique des deux écrits composés par lui pour cette noble fin et notamment de la *Recollectio,* dont il fut chargé par les juges du second procès. Ce texte sera accompagnée d'une analyse raisonnée et de notes explicatives d'après la théologie et le droit canon. De plus, toutes les citations faites par Bréhal des auteurs les plus divers, saints Pères, théologiens, glossateurs, jurisconsultes, commentateurs des lois civiles et ecclésiastiques, historiens même ou littérateurs, ont été soigneusement vérifiées sur les textes originaux, imprimés ou manuscrits, et les renvois en seront indiqués d'une façon exacte et précise. — Les auteurs de cette belle publication, qui ne sera sans doute pas inutile à l'avancement de la cause de canonisation de Jeanne, sont le R. P. François Balme, déjà connu par ses travaux historiques, et le R. P. Belon, théologien de premier mérite; l'un et l'autre appartenant à l'ordre de Saint-Dominique.

La librairie Victor Retaux et fils mettra en vente, vers le moment où paraîtront ces lignes, un ouvrage intitulé : *La Chute de l'ancienne*

Digitized by Google

France. Les Débuts de la Révolution. Dans ce volume, qui fait suite à celui qui a été précédemment publié sous ce titre : *Les Préliminaires de la Révolution,* l'auteur expose et s'attache à caractériser nettement et impartialement, par le récit même, les événements de la période qui s'étend depuis l'ouverture des États généraux jusques et y compris les journées des 5 et 6 octobre 1789. Il a donné une attention particulière aux débats de l'Assemblée, notamment pour ce qui concerne la déclaration des droits de l'homme, les articles constitutionnels et la chute de la féodalité à la suite de la nuit du 4 août. Il a reproduit en bonne partie les observations si curieuses et si peu connues de Sieyès au sujet de la dîme, des biens du clergé et des droits féodaux. Il s'est efforcé de substituer dans ses récits la vérité historique aux légendes diverses qui ont cours encore dans un si grand nombre d'esprits. Nos lecteurs ont pu juger de la façon dont a été conçu et écrit cet ouvrage par les deux articles publiés l'an dernier ici même et intitulés : *Le Serment du Jeu de paume et la déclaration du 23 juin. — La Révolution de juillet 1789.*

Presque en même temps la Société d'histoire contemporaine mettra en distribution un nouveau volume, succédant à la *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt,* première publication faite par la Société. Ce volume est le tome Ier du recueil intitulé : *Captivité et derniers moments de Louis XVI,* publié par M. le marquis de Beaucourt. Ce tome Ier est rempli par les *Récits originaux.* Le tome II, qui sera distribué au commencement de janvier, sera consacré aux *Documents officiels.*

L'étude historique que M. Ferdinand Reiber publie sous ce titre : *Le Centenaire de la Marseillaise* (Strasbourg, imp. alsacienne, 1892, in-12 de 22 pages. Extrait du *Journal d'Alsace*) donne quelques détails nouveaux sur ce chant fameux, créé par un soldat royaliste, pour servir à l'armée du Rhin, et auquel on donna depuis un tout autre caractère. M. Reiber, dans cette curieuse étude, rectifie entre autres choses la date assignée à la création de la Marseillaise (nuit du 25 au 26 avril et non du 24 au 25). Il fait aussi connaître la première édition de ce chant, restée jusqu'ici inconnue aux savants.

M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de la paroisse de Lehon (Côtes-du-Nord), vient de mettre au jour une très intéressante monographie historique sur *le Prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon,* fondé vers l'an 850 par le roi breton Nominoë, et dont l'auteur suit les destinées jusqu'à la Révolution française et au delà, jusqu'à nos jours. Cet ouvrage forme un beau volume in-4, orné de 80 gravures. (Chez l'auteur à Lehon, ou à Rennes, librairie Caillière, 2, place du Palais.) Le produit de la vente est destiné à la restauration de l'église du prieuré, entreprise par M. l'abbé Fouéré-Macé.

Digitized by Google

Nous signalons avec plaisir le premier volume des documents recueillis sur *les Métiers de Blois*, par M. A. Bourgeois, archiviste de Loir-et-Cher (tome XIII des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*). Ce premier volume contient de précieux renseignements sur dix-neuf métiers, parmi lesquels les apothicaires, les barbiers, les chirurgiens, les merciers, les bouchers et les boulangers.

L'un des érudits qui ont le plus contribué en France à la constitution et aux progrès de l'histoire de notre ancien droit, le premier titulaire de la chaire créée dans cet ordre d'études à l'École des chartes, le maître de notre regretté maître M. Adolphe Tardif, — M. Eugène de Rozière, membre de l'Institut, toujours attaché aux études qui ont fait sa renommée, — vient de mettre au jour un texte très important : *L'Assise du bailliage de Senlis en 1340 et 1341, publiée d'après le manuscrit du Comité archéologique de Senlis* (Paris, Larose et Forcel, in-8 de 94 pages. Extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*). — Depuis le règne de saint Louis, les assises des grands bailliages remplissaient dans la plupart des cas le rôle de tribunal d'appel vis-à-vis des justices subalternes. Rien ne serait donc plus précieux que de posséder leurs registres d'audience. On y pourrait suivre le remplacement progressif du duel judiciaire par les formalités de l'enquête, les développements de l'appel et la substitution graduée de la procédure écrite à l'antique procédure orale. Mais aucun de ces registres ne nous était encore connu. Le document publié par M. de Rozière est jusqu'ici le seul de ce genre dont l'existence nous ait été révélée, et ce qui en augmente le prix, c'est qu'il est antérieur de plus de cinquante ans aux registres civils du Châtelet de Paris, dont le plus ancien ne remonte qu'au mois d'août 1395.

M. J. Adrien Blanchet, attaché au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, a mis au jour le tome Ier d'une série d'*Études de numismatique*, dont la compétence, bien établie maintenant, de ce jeune savant garantit assez l'intérêt (Paris, Rollin et Feuardent, in-8 de 326 pages). Parmi les travaux contenus dans ce volume nous mentionnerons les suivants : *Le titre de* Princeps juventutis *sur les monnaies romaines. — Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines. — L'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires. — Sceaux juifs du moyen âge. — Jetons du duc d'Épernon et de sa famille. — Médailles et jetons du sacre des rois de France. — Jetons de Henri et de François, ducs d'Orléans et d'Anjou. — Un ministre numismatiste au XVIIIe siècle.*

M. Maurice Prou, sous-bibliothécaire au même département, a

Digitized by Google

publié une intéressante étude intitulée : *Le Monogramme du Christ et la croix sur les monnaies mérovingiennes* (Rome, 1892, in-8 de 15 p. Extrait des *Mélanges G. B. de Rossi*).

M. Lucien Auvray, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, a publié un sérieux et solide travail de bibliographie et d'histoire littéraire intitulé : *Les Manuscrits de Dante des bibliothèques de France. Essai d'un catalogue raisonné.* (Paris, Ernest Thorin, in-8 de 195 p. — 56e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*) — Le même érudit a mis au jour un recueil de *Documents parisiens tirés de la Bibliothèque du Vatican (VIIe-XIIIe siècle).* (Paris, 1892, in-8 de 42 p. — Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*) — Nous y avons remarqué deux inventaires des reliques conservées dans l'église de Saint-Magloire et datant l'un du XIIe siècle, l'autre du 2 mars 1319.

M. Pierre de Nolhac, le savant et sympathique conservateur adjoint du musée de Versailles, a soutenu avec un succès bien mérité ses thèses pour le doctorat ès lettres devant la Faculté de Paris, à la Sorbonne. Sa thèse française forme un volume intitulé : *Pétrarque et l'humanisme.* L'introduction en a été tirée et distribuée à part sous ce titre : *Du rôle de Pétrarque dans la Renaissance* (in-8 de 23 p.). — Sa thèse latine est un opuscule ayant pour titre : *De Patrum et medii ævi scriptorum codicibus in bibliotheca Petrarcæ olim collectis* (Paris, Bouillon, in-8 de 48 p.).

Bien qu'il s'écarte un peu du cadre ordinaire de la *Revue*, — que nous aimons d'ailleurs à élargir plutôt qu'à restreindre — nous nous faisons un plaisir de signaler et de recommander à nos lecteurs l'ouvrage de notre savant collaborateur et ami, M. Victor Fournel : *Le Théâtre au XVIIe siècle. La Comédie. (La comédie avant Molière. — Les types de la vieille Comédie. — Molière. — Les contemporains de Molière. — Les successeurs de Molière : Boursault, Regnard, Dancourt.)* — (Paris, Lecène et Oudin, in-18 jésus de 416 p.) — La compétence de M. Fournel n'est pas moins bien établie pour l'histoire littéraire du XVIIe siècle que pour l'histoire anecdotique de la Révolution française.

M. Emmanuel Rodocanachi nous a envoyé trois brochures, dont l'une est consacrée à *Vittoria Colonna et la Réforme en Italie* (Versailles, imp. Ve Aubert, in-8 de 24 p.); la deuxième, plus intéressante, relate, d'après un manuscrit de la bibliothèque Corsini, *l'ambassade du doge de Gênes Imperiale Lescaro à Versailles en 1685* (Paris, E. Leroux, 1892, in-8 de 16 p.). On y trouve, outre le détail des cérémonies qui eurent lieu, le discours que prononça le doge. Mais nous trouvons plus curieux encore le récit des impressions que ressentit

Digitized by Google

Un habitant d'Udine à Paris et à Versailles en 1698 (Angers, imp. de A. Burdin et Cie, 1892, in-8 de 8 p.), parce que ce document nous semble bien refléter l'impression générale produite sur les étrangers par la grandeur et la richesse de Paris, les magnificences de Versailles, la majesté du roi.

C'est encore à M. Rodocanachi qu'est due la traduction d'une étude dans laquelle M. Giuseppe Sanesi retrace, d'après une publication de M. Cesare Paoli *(Il Libro di Montaperti)*, l'*Organisation d'une armée communale italienne* en 1260 (Angers, imp. de A.-F. Burdin et Cie, 1892, in-8 de 15 p.).

Sous le titre de *Seiscentas datas para a chronica do Ceará na 2a metade do secolo XVIII* (Fortaleza, tip. economica, 1891, in-8 de 113 p.), ce sont les annales de l'histoire de Ceará de 1750 à 1799 qu'a dressées M. Guilherme Studart, chronique un peu sèche, vu sa forme, mais intéressante; recueil précieux de matériaux pour l'histoire d'une province du Brésil. Un point spécial de cette histoire est traité avec plus de détails et avec plus de suite par le même auteur dans une autre brochure : *A esploração das minas de S. Jose dos Cariris durante o governo de Luiz-Joseph Correa de Sá segundo a correspondencia do tempo* (Ceará, tip. economica, 1892, in-8 de 62 p.). M. Studart complète les notions qu'on avait jusqu'ici sur la découverte de ces mines, relève les erreurs commises à ce sujet par M. Brigado dos Santos, notamment dans ses *Apontamentos para a chronica do Ceará*, et appuie, sur les lettres et les documents de l'époque, le récit des opérations conduites avec zèle par le gouverneur Correa de Sá et par Luiz Quaresma Dourado de 1750 à 1754. L'auteur se propose d'examiner ailleurs la conduite que tint le successeur de Correa, Luiz Diogo Lobo da Silva.

En parlant du *Centenaire de saint Bernard à l'étranger* (Lyon, E. Vitte, 1892, in-8 de 12 p.), notre éminent collaborateur M. l'abbé Ulysse Chevalier a surtout eu pour objet de nous faire connaître le recueil publié à cette occasion sous le titre de *Xenia Bernardina*, par les Cisterciens d'Autriche.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Saint Martial de Limoges est-il contemporain du Ier siècle de l'ère chrétienne? A-t-il été envoyé en Gaule par saint Pierre? C'est là une question qui a suscité et qui suscite encore bien des controverses. Répondant à M. l'abbé Arbellot, partisan de l'apostolicité, M. l'abbé Duchesne a étudié les sources de l'histoire de saint Martial, les différentes vies que nous en possédons et notamment celle qui a pour auteur un faussaire qui se donne comme contemporain de Néron et prétend s'appeler Aurélien [1]. Il n'y a, croyons-nous, rien à répondre aux arguments du savant membre de l'Institut, et il est impossible de résister à la logique serrée et rigoureuse de sa discussion. Nous sommes absolument de son avis lorsqu'il dit que tout ce que nous pouvons savoir de certain sur saint Martial est ce qu'en dit Grégoire de Tours. De l'époque de Grégoire au Xe siècle, on a forgé certaines légendes sur le compte de saint Martial, mais elles n'ont « ni la précision ni l'attestation voulues pour que l'histoire puisse en tirer parti. » Enfin, au XIe siècle, le faux Aurélien, qui est peut-être l'abbé Adhémar de Chabannes, écrivit une vie de saint Martial, qui est un tissu de faussetés et d'inventions. Pour confirmer ces fausses allégations et établir l'apostolicité de saint Martial, l'auteur et ses partisans ne reculèrent pas devant les faux témoignages, les grattages et les falsifications de manuscrits; ce qui prouve qu'avant cette époque on ne regardait saint Martial que comme un contemporain du IIIe siècle.

— A côté du travail précédent, il faut placer le texte inédit d'une ancienne vie de saint Efflam, publié par M. A. de la Borderie, avec un commentaire historique et critique [2]. Cette vie est, suivant l'usage, très ornée de circonstances romanesques et d'épisodes merveilleux; M. de la Borderie a cherché à en dégager le côté réel et historique, et il est arrivé à cette conclusion qu'Efflam et sa femme étaient à la tête d'une petite bande d'émigrants bretons qui abordèrent en Armorique dans le pays de Tréguier, dans le voisinage de Plestin. Efflam fonda dans le voisinage du lieu de son débarquement une communauté de

[1] *Annales du Midi*, juillet 1892.
[2] *Annales de Bretagne*, avril.

Digitized by Google

moines bretons; il évangélisa et défricha le pays voisin. Après sa mort, qui arriva dans le courant du VIe siècle, il fut enterré dans sa cellule. Quatre siècles plus tard, son corps fut retrouvé et transporté à Plestin par les soins de l'évêque de Tréguier et du duc Geoffroi Ier.

— On peut rapprocher des articles hagiographiques qui précèdent, l'étude de dom François Plaine sur sainte Osmanne, patronne de Féricy-en-Brie [1]. Malheureusement l'auteur n'a pas examiné la vie de la sainte aussi complètement et avec une aussi grande sûreté de méthode que les deux savants dont nous venons de parler.

— M. Charles Pfister a complété son étude sur sainte Odile en étudiant les monuments très anciens qui encore actuellement existent sur le mont Sainte-Odile et en tâchant d'en expliquer l'origine et la signification [2]. Ces monuments sont de trois espèces : il y a d'abord les monuments mégalithiques, puis ce qu'on appelle le mur païen, enfin les vestiges d'une ancienne fortification. Les monuments mégalithiques sont des dolmens et des menhirs; on sait que les savants ne sont point d'accord sur la signification de ces pierres. Le *mur païen* est une enceinte bâtie par les Gaulois, antérieurement à la conquête romaine, pour faire du mont Sainte-Odile un *oppidum*, ou lieu de refuge, dans lequel toute la population du pays pouvait se retirer en cas d'invasion. Enfin les vestiges de fortification qui existent près du couvent actuel sont les restes d'une forteresse romaine bâtie après la conquête.

— M. J.-F. Bladé, dont la compétence est si grande pour tout ce qui regarde l'histoire de l'Aquitaine pendant les époques mérovingienne et carolingienne, a entrepris de raconter la vie du duc Eudes et de la dégager de toutes les fables qui y ont été insérées [3]. D'abord, pour ce qui est de son origine, on ignore de qui il était fils, mais il est certain qu'il n'était pas fils d'un seigneur espagnol, comme le prétend une légende forgée au XVIIe siècle à l'instigation de la maison d'Autriche. M. Bladé cherche ensuite à établir qu'Eudes n'eut point de guerre à soutenir contre le roi des Wisigoths Egica, ni contre Pépin et Charles Martel pour la conquête du Berry; puis il raconte l'aide qu'il donna à Chilpéric II contre Charles Martel, sa défaite et son traité avec le maire du palais, l'invasion des Sarrasins en Aquitaine et la victoire de Charles Martel à Poitiers. Quant à la mort du duc Eudes, il faut la fixer à l'année 735, mais on ignore le lieu de son trépas.

— M. de la Borderie est un érudit d'une fécondité inépuisable. Nous venons de parler de son examen critique de la vie de saint Efflam, nous

[1] *Revue de Champagne et de Brie*, mars.
[2] *Annales de l'Est*, avril.
[3] *Annales du Midi*, avril.

Digitized by Google

aurons bientôt occasion de signaler d'autres travaux de moindre importance, et voici encore une nouvelle étude historique de lui sur *Salomon, roi de Bretagne, dans les chansons de geste* [1]. Salomon est le second successeur du célèbre Nominoé et un contemporain de Charles le Chauve. Or, au XIIe siècle, l'imagination populaire s'empara de ses exploits, mais en faisant de ce duc un contemporain de Charlemagne. C'est dans la Chanson des Saisnes (Saxons) qu'il est surtout question de Salomon. L'auteur inconnu raconte une révolte du roi de Bretagne contre l'empereur, qui a voulu le soumettre à un tribut; le Breton traverse toute la France à la tête d'une armée et va trouver Charles à Aix-la-Chapelle en le menaçant de la guerre. L'empereur abolit le tribut, et Salomon se livre à des exploits merveilleux contre les Saxons. M. de la Borderie montre que la source historique de cette légende, c'est la guerre de Salomon contre les Normands et ses révoltes successives contre Charles le Chauve, que le poète a réunies en un seul épisode.

— La notice que M. Henri Omont a donnée sur le fragment, conservé aux Archives nationales, d'une lettre grecque sur papyrus adressée par un empereur de Constantinople à un roi de France, est très intéressante [2]; malheureusement l'auteur n'est pas parvenu à fixer la date de cette pièce, l'empereur qui l'a fait écrire et le roi qui l'a reçue, le fragment que nous en possédons ne donnant à cet égard aucun renseignement. Il semble cependant que ce papyrus soit une lettre adressée par l'empereur Michel II à Louis le Débonnaire, et apportée en France par une des ambassades que ce prince y envoya de 824 à 839. Dans une note additionnelle, M. Omont étudie la formule *Legimus*, écrite en cinabre, que l'on trouve dans quatre diplômes de Charles le Chauve, et que cet empereur a évidemment adoptée à l'imitation des usages de la chancellerie orientale, puisque cette formule existe au bas de la lettre grecque dont nous venons de parler.

— M. A. Thomas a eu l'heureuse chance de pouvoir publier dans les *Annales du Midi* [3] une très curieuse chanson française du XIIIe siècle sur la bataille de Taillebourg, dont le texte avait déjà été publié, mais incorrectement et sans commentaire, dans la *Revue des langues romanes*. Ce morceau, en sept couplets avec refrain, n'est pas très remarquable au point de vue de la langue ; mais il contient des données historiques qui ne sont pas sans valeur; en tout cas, c'est un curieux spécimen de la poésie populaire au XIIIe siècle, dont on ne connaît que de trop rares exemples.

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juin.
[2] *Revue archéologique*, mai-juin.
[3] Livr. de juillet.

Digitized by Google

— M. Henri Omont a publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [1], divers documents intéressants. Il y a d'abord plusieurs pièces relatives à un projet de réunion des églises grecque et latine conçu en 1327 par Andronic II Paléologue. Ce sont deux lettres de l'empereur byzantin à Charles le Bel et à Benoît, évêque de Côme, et une lettre de Théodore Métochite, grand logothète de l'empire de Constantinople, au même Charles le Bel. M. Omont a encore publié quatre pièces originales du XIVe siècle conservées à Venise dans la bibliothèque de Saint-Marc. Ce sont : une requête d'un frère mineur de Majorque à Jean XXII ; un mandement de Philippe VI, relatif au rétablissement du temporel de l'abbaye de Saint-Pé-de-Générez, au diocèse de Tarbes ; une lettre de Jean Ier, comte d'Armagnac, et un billet de Pierre Roger, archevêque de Rouen, plus tard Clément VI, adressés tous deux au cardinal Bertrand de Montfavez.

— Dans la même revue [2], M. Teilhard de Chardin a établi, par des exemples nombreux pris dans les registres municipaux de Clermont et de Montferrand que, dans ces deux villes, l'année commença au 25 mars pendant tout le moyen âge. Cette coutume subsista, dans les deux localités, jusqu'à la réforme de Charles IX en 1566.

— D'après un mémoire rédigé en 1328 par le dominicain Guillaume Adam, il existait à Gênes une institution appelée *Officium robarie* ou office de la piraterie, établie évidemment pour mettre un terme aux exploits des corsaires génois, mais qui, par la force des choses, était arrivée à favoriser le commerce clandestin d'esclaves, d'armes et de matières prohibées que des négociants peu scrupuleux faisaient avec l'Égypte. Cet office recevait les dénonciations de tout individu lésé en mer par des Génois, à quelque nation qu'il appartînt, et forçait le spoliateur à indemniser sa victime. L'intention était bonne ; mais la conséquence de cette institution fut qu'aucun navire génois n'osa plus arrêter aucun navire, même quand il le savait chargé d'esclaves chrétiens ou de munitions de guerre destinés aux infidèles, de peur de tomber sous la juridiction de l'*Officium robarie*. Guillaume Adam est le seul auteur qui nous parle de cet office, dont il demande la suppression à cause des conséquences que nous venons de signaler ; mais une inscription gravée dans une des dépendances de la banque de Saint-Georges semble en fixer la date de fondation à l'année 1296. M. de Mas-Latrie, qui a parlé de l'office de la piraterie dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* [3], a beaucoup exagéré, à notre avis, les funestes conséquences de l'institution ; car elle n'avait

[1] Livr. 3 de 1892.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*

Digitized by Google

naturellement de juridiction que sur les seuls Génois, et tous les autres peuples, Vénitiens, Lucquois, Pisans, Marseillais, Catalans, pouvaient faire la chasse aux marchands d'esclaves et aux contrebandiers de guerre, sans craindre de tomber sous le coup des pénalités de l'*Officium robarie*.

— Quelle a été, durant tout le moyen âge, la situation juridique de la France par rapport à l'empire, et quelle fut la conduite tenue par le roi de France vis-à-vis de l'empereur? Telles sont les questions que M. Alfred Leroux a traitées avec quelque développement [1]. A son avis, Charlemagne est un Germain, et c'est à juste titre que l'empire passa aux Germains; ce qui prouve bien que cette opinion était couramment admise, c'est que la papauté n'hésita pas à reconnaître toujours pour empereurs des Allemands. Mais la France, ayant appartenu à l'empire de Charlemagne, fait toujours partie théoriquement du saint-empire romain germanique. L'empereur a en Europe une primauté de rang qui ne lui est pas contestée en droit, bien qu'en fait les rois de France aient agi vis-à-vis des empereurs avec la plus complète indépendance pour ce qui touchait à la conduite de leur royaume. La France fait partie de l'*imperium romanum*, en tant que royaume démembré de l'empire de Charlemagne; elle reconnaît en l'empereur une primauté de hiérarchie, mais non pas de juridiction. A diverses reprises, les rois de France cherchent à ramener sur leur tête la couronne impériale, qu'ils considèrent comme sortie injustement de leur race.

— L'histoire de la politique de François-Marie de Gonzague, marquis de Mantoue, pendant la lutte de Louis XII et de Ludovic Sforza, est un des chapitres les plus intéressants de l'histoire italienne à cette époque. M. Léon-G. Pélissier l'a traitée dans un travail très soigné, paru dans les *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux* [2]. Avec une habileté sans pareille et, il faut dire, avec le manque absolu de loyauté qui est le propre du XVIe siècle, le marquis sut toujours tirer son épingle du jeu et conserver intact son marquisat. Successivement condottiere au service de Venise, puis capitaine général de Ludovic Sforza, enfin généralissime de Louis, il eut toujours l'adresse de choisir le moment opportun pour quitter un allié ou un patron que la chance abandonnait et passer sous la bannière d'un adversaire plus fortuné. Dans cette série de négociations, de ruptures et de trahisons, si son talent de rusé diplomate lui fut utile, la prudence de sa femme, Isabelle d'Este, ne lui servit pas moins; elle seconda fort adroitement son mari et lui indiqua souvent la voie qu'il fallait suivre, au mieux de ses intérêts.

[1] *Revue historique*, juillet-août.
[2] Livr. 1 de 1892.

Digitized by Google

— A propos de Somaize et de son Grand dictionnaire des Précieuses, M. G. Larroumet a tracé le portrait de la société précieuse au XVIIe siècle [1]. Depuis l'époque où la marquise de Rambouillet ouvrit son salon jusqu'à celle où Molière porta le dernier coup aux précieuses, cette société avait bien changé. M. Larroumet distingue avec raison trois périodes dans l'histoire de la préciosité. D'abord, tant que la marquise dirigea elle-même le cercle politique et littéraire qu'elle avait formé, cette société exerça une très heureuse influence sur la littérature, et les défauts en germe dans cette politesse raffinée sont encore peu apparents. Lorsque Julie d'Angennes vient partager avec sa mère la direction du cercle, ces défauts se développent : « les hommes de lettres de second ordre, les femmes prétentieuses commencent à donner le ton. » Mais quand Mlle de Scudéri succède à Julie, c'est le règne des fausses précieuses : la subtilité, la fadeur, la prétention, le mauvais goût et la pédanterie dominent; il était temps que Molière y mît ordre. Quant à Somaize, ce fut un pamphlétaire sans talent, dont le seul titre au souvenir de la postérité est de nous avoir conservé sur la société précieuse des renseignements très curieux et généralement exacts.

— La *Revue d'histoire diplomatique* [2] a publié un récit de la visite d'excuses que le doge de Gênes, Maria Imperiale-Lascaro, dut faire à Louis XIV à Versailles, en 1685, après le bombardement de Gênes par du Quesne. Ce récit contient le texte des discours prononcés à cette occasion par le doge, les sénateurs et le Roi, dont on ne connaissait que des résumés. Malheureusement l'auteur ne connaît pas très bien les personnages de l'histoire de France; c'est ainsi qu'il appelle « obscur marin » le célèbre ingénieur Renaud, le second de Vauban.

— Sous le titre : *Les fêtes d'une réaction parlementaire* (1774-1775), M. Henri Carré a décrit sommairement les fêtes qui eurent lieu dans les villes de Parlements lorsque les conseils supérieurs furent supprimés et les Parlements rétablis à la suite de la chute du chancelier Maupeou [3]. Ces fêtes revêtirent le caractère « sensible » et symbolique qui était le propre de l'époque; mais, d'après M. Carré, elles n'étaient pas les indices d'une réelle popularité des Parlements; elles furent l'œuvre de partisans des magistrats et non pas du peuple lui-même.

— *La Révolution française* ne tardera pas à devenir un recueil de biographies. Il n'est pas de livraison qui ne contienne une ou deux notices sur quelques grands hommes oubliés. La livraison de juillet

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1892.
[2] Livr. 3 de 1892.
[3] *La Révolution française*, juillet.

Digitized by Google

en renferme deux, sur le constituant Charles Voidel et sur le conventionnel Jacques Isoré. L'auteur de la première est M. Jules d'Auriac, celui de la seconde, M. A. Baudon.

— Les lettres inédites de La Fayette au comte d'Estaing pendant la campagne que ce dernier fit sur la Delaware, en 1778, dans le courant de la guerre de l'indépendance américaine, sont fort intéressantes, et M. H. Doniol a eu une heureuse idée de les publier[1], d'autant plus que les éditeurs des *Mémoires* de La Fayette ont dû les ignorer, et qu'elles jettent un jour tout nouveau sur les débuts de l'intervention française dans la guerre d'Amérique. Mais M. Doniol aurait bien dû dire dans quelles archives de famille il a retrouvé les originaux de ces lettres.

— C'est une tâche difficile que celle qu'a entreprise M. Aulard en racontant l'histoire du club des Jacobins sous la monarchie, c'est-à-dire avant le 10 août[2]. Il a voulu prouver que les Jacobins ne furent pas si noirs que la réputation qu'on leur fait, que c'étaient d'excellents citoyens, des amis de la constitution dans toute la force du terme, et même des partisans dévoués de la royauté, qu'ils soutinrent et respectèrent jusqu'au bout. De telles affirmations auront du mal à entrer dans la tête de bien des gens. M. Aulard va plus loin : à propos des pamphlets qu'on multipliait à l'envi chez les libéraux comme chez les conservateurs, il dit que jamais les pamphlets émanés de membres du club n'atteignirent le cynisme et la grossièreté de ceux des amis de l'ordre. M. Aulard oublie donc les injures immondes qu'on ne ménagea guère à Marie-Antoinette, aux frères du roi, à Mmes de Lamballe et de Polignac, à la cour tout entière. Il est étonnant qu'on veuille faire croire aujourd'hui que « c'est le lapin qui a commencé. »

— Quelle est au juste la responsabilité de Carnot dans les mesures sanguinaires, les proscriptions, les exécutions, qui marquèrent le régime de la Terreur? Jusqu'à présent on a fait à Carnot la réputation d'un patriote qui a consenti à siéger à côté d'un Robespierre, d'un Couthon et d'un Saint-Just pour sauver la France par ses combinaisons militaires, mais qui n'a pas mis la main à leur sanglante besogne. M. Aulard s'est élevé à l'encontre de cette opinion, et a cherché à montrer par de nombreux exemples, avec fac-similés à l'appui, que Carnot a bel et bien participé aux mesures terroristes[3]. C'est ainsi qu'il l'accuse d'avoir rédigé le mandat d'arrestation des généraux Leigonyer et Quétineau, d'avoir signé ceux de Camille et de

[1] *Revue d'histoire diplomatique.*
[2] *Révolution française*, août.
[3] *Revue bleue*, 3 septembre.

Digitized by Google

Lucile Desmoulins, d'Hérault de Séchelles, de Chaumette; et il faut avouer qu'il est dur pour l'organisateur de la victoire. Carnot, d'ailleurs, dans sa défense devant la Convention, a expliqué comment se passait la signature au Comité. Il a expliqué, et cela avec une réelle vraisemblance, que la première signature sur la minute d'un arrêté ou la rédaction même de cet arrêté engageait seule la responsabilité; les autres, les signatures *en second*, ne sont que de simples formalités; on signait sans lire, parce qu'on n'avait pas le temps. M. Aulard a reproduit cette explication, mais il ne l'admet pas comme valable. Cependant, il y a en faveur de Carnot un argument que M. Aulard n'a pas reproduit et qui a bien sa valeur : c'est que, pour qu'un arrêté du Comité de salut public fût exécutoire, il était nécessaire qu'il fût signé par un nombre déterminé de membres. Or, il est bien évident que de très nombreux arrêtés ont dû être signés ainsi en bloc par des membres qui ne savaient pas de quoi il s'agissait, et qui n'avaient même pas peut-être assisté à la délibération du Comité où la question dont ils signaient la décision avait été traitée. Il est incontestable que souvent les employés du secrétariat durent aller relancer des membres du Comité pour arriver à avoir sur une minute le nombre de signatures nécessaires; on peut supposer comment se donnaient dans ce cas ces signatures. La justification de Carnot nous semble donc très plausible : il n'y a que le fait d'avoir rédigé la minute d'un arrêté et de l'avoir signé en premier qui puisse engager la responsabilité. On remarquera aussi que, dans les facsimilés donnés par M. Aulard, un seul arrêté est rédigé de la main de Carnot, et que justement il n'est point signé par lui, mais par le seul Robespierre; c'est celui qui met en état d'arrestation les généraux Leigonyer et Quétineau; or, Carnot rédigeant tous les arrêtés relatifs au militaire, il est tout naturel qu'il ait écrit celui-là de sa main. M. Aulard voit, dans le fait que Carnot a écrit et Robespierre signé, une preuve formelle de leur entente; ce peut être vrai, mais cela prouve aussi que Carnot, comme il le dit dans sa justification, a parfois tenu la plume sans vouloir s'associer, en signant, à une mesure qu'il réprouvait; car, sans cela, pourquoi, rédigeant l'arrêté, aurait-il passé la plume à Robespierre sans signer le premier, comme c'était l'habitude pour celui des membres qui rédigeait un arrêté. Conclusion : c'est encore l'ancienne opinion sur le peu de part pris par Carnot aux mesures terroristes qui doit prévaloir.

— On sait que M. Chedanne, un architecte pensionnaire de la villa Médicis, a entrepris l'étude approfondie du Panthéon de Rome. M. Eugène Guillaume, dans une intéressante notice [1], a exposé les résultats

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er août.

Digitized by Google

très curieux auxquels a conduit le commencement de cette étude. M. Chedanne a d'abord constaté que les murailles de la rotonde et la coupole étaient bâties avec les mêmes matériaux et se trouvaient réunies l'une à l'autre par une série de petits arcs dont on ignorait l'existence. L'examen des marques des briques a amené à cette conclusion que tout l'édifice, sauf le portique, est du temps d'Adrien. L'édifice que nous voyons n'est donc pas celui d'Agrippa, dont il ne reste sans doute que le portique, restauré d'ailleurs par Septime-Sévère. C'est la rotonde qui a été accolée au portique et non pas le portique à la rotonde. Une fouille pratiquée dans le sol du Panthéon actuel a fait retrouver des fragments de pavage en marbre qui appartenaient sans doute à l'édifice d'Agrippa. Mais quelle forme avait ce Panthéon primitif ? Pline, qui en a parlé, ne dit point qu'il fût rond ni voûté en coupole ; c'était sans doute un temple de forme rectangulaire couvert d'une charpente en bois ; on s'expliquerait en effet difficilement qu'un édifice tout en briques ait pu être incendié. On voit par ce court résumé combien ces premiers résultats sont intéressants.

— On est généralement d'avis aujourd'hui que le terme de gothique, qui sert à désigner ce genre d'architecture qui remplaça le style roman vers le milieu du XIIe siècle, est tout à fait défectueux. M. Raoul Rozières a entrepris d'établir qu'il est au contraire parfaitement exact et logique [1]. Il constate d'abord que ce style ne se trouve pas dans les pays dans lesquels s'installa, après les invasions, la « race blonde » venue d'Allemagne et du Nord, c'est-à-dire le sud de l'Angleterre, le nord-est de la Gaule, le nord de l'Italie et de l'Espagne, les pays allemands ; les pays où la « race brune » est restée dominante ont conservé le style roman jusqu'à la Renaissance. De cette constatation, plus ou moins exacte, M. Rozières conclut que l'art gothique est le produit du génie particulier de la race blonde, adouci par le génie de la « brune race celtique. » Et pourquoi a-t-on appliqué ce nom de gothique à cette architecture ? C'est parce que, pendant tout le moyen âge, ce terme a servi à désigner ces barbares « blonds » qui envahirent l'empire romain, à quelque peuple qu'ils appartinssent. On voit que la couleur des cheveux tient une grande place dans la théorie assez hasardée de M. Rozières. Mais pourquoi alors les Celtes n'auraient-ils pas inventé le gothique ? Car ils étaient blonds, au témoignage de César, quoique M. Rozières en fasse des bruns, sans doute pour les besoins de sa cause.

— Dans la *Revue de l'art chrétien*, M. Müntz a donné [2] un aperçu,

[1] *Revue archéologique*, mai-juin.
[2] Livraisons 3 et 4.

Digitized by Google

beaucoup trop rapide, des arts à la cour des papes d'Avignon ; le sujet méritait mieux que ce bref inventaire des travaux qu'ils firent exécuter. M. L. Cloquet a décrit [1] très complètement et avec beaucoup de détails une belle châsse du XIIIe siècle, conservée à la cathédrale de Tournai et connue sous le nom de châsse de Notre-Dame ; des vues des quatre faces de ce charmant monument et des planches en couleurs représentant les émaux qui l'ornent complètent heureusement le travail de M. Cloquet.

— Dans le *Bullelin monumental,* M. l'abbé Marsault a décrit [2] un instrument de paix très élégant, en argent, trouvé dans l'église de Champagne (Seine-et-Oise) ; M. J. de Laurière a donné la traduction [3] d'une notice de M. le commandeur de Rossi sur une ancienne table de jeu de l'époque romaine qui a servi de pierre tombale au Ve siècle et qu'on a mis à jour à Rome auprès de l'église Saint-Clément ; enfin, M. J. de Lahondès a décrit sommairement [4] un petit oratoire en plein vent, datant du XVe siècle, qui existe sur le territoire de Pieusse (Aude). — A côté de ces travaux il ne faut point oublier la très bonne notice de M. Georges Lafaye sur une intéressante mosaïque, malheureusement mutilée, découverte sur le territoire de Saint-Romain-en-Gal (Aisne) et qui représente les travaux des mois [5].

— Parmi les noms de lieux qui existent en France un grand nombre ont une étymologie celtique. M. Auguste Longnon a étudié ceux qui, à l'origine, se terminaient en *oialum,* forme qui a donné en français, suivant les régions, les terminaisons *eil, euil, euge* ou *ège* [6]. Il est arrivé, par un examen approfondi, à cette conclusion que cette terminaison se joignait presque toujours à une racine formée par un nom commun, généralement gaulois, quelquefois latin, emprunté à l'un des trois règnes végétal, minéral ou animal, ou même n'étant qu'un terme topographique. Cette terminaison *oialum;* modifiée dans le cours des siècles en *oilum, ogilum* et *olium,* a souvent le sens d'un fréquentatif.

Revues de province. — A propos d'un passage des Miracles de Notre-Dame de Chartres, qui parle de Bretons habitant Chartres qui auraient pris part à la construction de la cathédrale, M. Lucien Merlet a recherché les traces de cette colonie de Bretons et l'origine de son établissement [7]. L'existence de cette colonie n'est point con-

[1] Livraison 4.
[2] *Bulletin monumental,* livr. 3 de 1891-92.
[3] *Ibidem,* idem.
[4] *Ibidem,* idem.
[5] *Revue archéologique,* mai-juin.
[6] *Revue celtique,* juillet.
[7] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* avril.

Digitized by Google

testable. Les Bretons, au XIIIe siècle, habitaient un quartier spécial : ils avaient leurs prêtres particuliers, presque leurs magistrats, et un hôtel où se tenaient ses assemblées de communauté ; M. Merlet cite plusieurs exemples de Bretons qui occupèrent à Chartres, aux XIe et XIIe siècles, des situations importantes. Quant à l'origine de cette colonie bretonne, elle vient sans doute du mariage de Berthe, sœur d'Eudes II, comte de Blois, avec Alain III, comte de Bretagne. Devenue veuve au bout de peu d'années, Berthe revint s'établir à Chartres et y amena de Bretagne une maison complète ; comme elle manifestait beaucoup de bienveillance pour ses anciens sujets, un certain nombre d'entre eux vinrent s'établir auprès d'elle ; de là cette colonie bretonne dont on peut constater l'autonomie jusqu'au XIVe siècle.

— M. le vicomte du Breil de Pontbriand a donné un très bon travail sur Jean de Rouville, vice-chancelier de Bretagne sous le duc François II, qui prit une grande part aux luttes de son maître contre Louis XI et qui contribua beaucoup à l'engager à soutenir contre le roi le frère de celui-ci, Charles, duc de Guyenne [1]. Les historiens de Bretagne ont lu son nom tantôt Rouville, tantôt Romillé, et M. de Courcy, pour concilier les deux opinions, a conclu à l'existence successive d'un vice-chancelier de Rouville et d'un vice-chancelier de Romillé. M. de Pontbriand établit, sans réfutation possible, que ce personnage était normand et appartient à la famille Gougeul de Rouville et non point à la famille bretonne des Romillé, et que l'hypothèse des deux vice-chanceliers successifs n'a pas de raison d'être.

— Dans une nouvelle *Recherche sur la topographie gâtinoise*, M. Henri Stein a déterminé l'emplacement de l'ancien prieuré de Bréon [2], mentionné dans divers documents du XIIIe siècle et disparu depuis le XIVe. De ce prieuré, qui était situé sur le territoire de la commune de la Chapelle-la-Reine, il ne reste aujourd'hui qu'un puits, qui a conservé le nom de puits de Bréon. — A côté de ce travail, M. l'abbé Alliot a donné [3], d'après un registre des Archives nationales, le compte rendu des visites faites de 1458 à 1465 par l'archidiacre de Josas dans les paroisses de Corbeil et d'Essonnes. On y trouve de curieux renseignements sur les établissements religieux de ces deux localités, sur les différentes paroisses, leurs revenus, le mobilier ecclésiastique, etc.

— Il faut encore signaler dans les revues de province la réfutation par M. le docteur Humbert-Mollière de la tradition qui prétend que tous les habitants de Lyon furent massacrés et la ville détruite par

[1] *Revue historique de l'Ouest*, mars.
[2] *Annales du Gâtinais*, 4e trimestre de 1891.
[3] *Ibidem*, idem.

Digitized by Google

l'armée de Septime-Sévère après sa victoire sur l'usurpateur Albin [1]: — la notice consacrée par M. Bélisaire Ledain à Savary de Mauléon [2], le remuant partisan du roi d'Angleterre et l'adversaire irréconciliable de Philippe-Auguste en Poitou ; — la lettre d'indulgence accordée en 1347 par Clément VI aux fidèles qui visitaient l'église Saint-Jean à Dijon [3]; — les notes de M. l'abbé Félix Vernet sur Pierre de Chalus, évêque de Valence et de Die au milieu du XIVe siècle [4]; — la très ingénieuse enquête au moyen de laquelle M. Bélisaire Ledain a retrouvé l'emplacement de la maison qu'habita Jeanne d'Arc pendant son séjour à Poitiers en 1429, lorsque Charles VII l'envoya se soumettre à l'examen des docteurs et des membres du Parlement [5] ; — les documents relatifs au passage et à la prédication de saint Vincent Ferrier dans le midi de la France, documents relevés par M. Antoine Thomas [6]; — le bon travail de M. Poidebard sur la douane de Lyon [7], une des plus importantes du royaume, qui eut une organisation toute particulière et qui fut le premier établissement de ce genre auquel on donna le nom italien de douane ; — l'étude de M. Mila de Cabarieu sur le bureau des trésoriers de France à Montauban de 1635 à 1790 [8]; — les lettres inédites échangées entre Vauban et Louvois en 1672, à propos des fortifications de Nancy [9], publiées par M. V. Jacques ; — les documents extraits des archives de l'ancien contrôle général des finances, publiés par M. Henry Mosnier et relatifs à l'incendie qui consuma, en décembre 1712, la maison occupée à Clermont par l'intendant d'Auvergne, M. Turgot de Saint-Clair [10]; — les curieux Mémoires que messire Alain Desprez, recteur de Saint-Julien de Vouvantes, au diocèse de Nantes, écrivit de 1709 à 1728, pour servir à ses successeurs, et qui contiennent des renseignements sur la situation des paroisses rurales en Bretagne au XVIIIe siècle : ils ont été publiés par M. l'abbé Saint-Fort-Rondelou [11] ; — le récit du pèlerinage fait à Rome en 1750 par un ouvrier de Valence, donné par M. l'abbé Cyprien Peyrossier, qui a également publié le testament rédigé dans la ville de Rome en 1620 par un autre pèlerin dauphinois [12]; — les bulletins

[1] *Revue du Lyonnais*, avril.
[2] *Revue poitevine et saintongeaise*, mai à août.
[3] *Bulletin du diocèse de Dijon*, mars-avril.
[4] *Bulletin du diocèse de Valence*, janvier-février.
[5] *Revue poitevine et saintongeaise*, janvier.
[6] *Annales du Midi*, avril.
[7] *Revue du Lyonnais*, juin.
[8] *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, 2e trimestre de 1892.
[9] *Annales de l'Est*, avril.
[10] *Revue d'Auvergne*, mai-juin.
[11] *Revue historique de l'Ouest*, juillet.
[12] *Bulletin du diocèse de Valence*, mars à août.

Digitized by Google

médicaux des médecins Le Monnier et Lasone pendant la dernière maladie de Louis XV, retrouvés par le docteur Mauricet dans les papiers de la famille de Warren aux archives du Morbihan [1]; — l'intéressante étude de M. L. Pingaud sur l'industrie et le commerce en Franche-Comté au XVIIIe siècle [2] : l'auteur y montre que le commerce et l'industrie étaient peu développés dans la province à cause des barrières de douanes mises aux frontières après la conquête du pays par Louis XIV; — la curieuse description de la pompe funèbre célébrée à Pesmes (Haute-Saône) en l'honneur de Marat, publiée par M. Armand Lods [3]; — la notice de M. J. Roman sur la destruction du mobilier des églises en l'an III dans les Hautes-Alpes [4]; — l'intéressante étude que M. Nicollet, professeur au lycée de Gap, a faite sur l'école centrale fondée à Gap sous la Convention [5], notice qui serait plus complète si l'auteur ne s'était pas contenté des documents des archives départementales des Hautes-Alpes, mais avait consulté les fonds conservés aux Archives nationales; — les *Notes et récits pour servir à l'histoire des guerres de Vendée* que vient de commencer M. Baguenier-Désormeaux et qui promettent d'être intéressants [6] : l'auteur n'a encore traité que les débuts de l'insurrection vendéenne à Chemillé, aux mois de mars et d'avril 1793, et il a déjà utilisé nombre de documents inédits et de renseignements locaux; — l'acte de décès du général Athanase de Charette de la Contrie, fusillé à Nantes le 29 mars 1796, qu'une insertion très tardive dans les registres d'état civil de Nantes n'avait pas encore permis de retrouver [7]; — les intéressants documents inédits sur Cambronne et sa famille que M. de la Nicollière-Teijeiro a extraits des archives municipales de Nantes [8]; — l'histoire du blocus de Briançon en 1815, au moment de l'invasion des alliés, racontée par M. le docteur Chabraud [9]; — le travail commencé par M. A. Vachez sur les livres de raison du Lyonnais, et notamment sur celui de la famille Fornet, qui s'étend de 1547 à 1693, et aussi sur celui d'un simple cultivateur, Hugues Mayet, qui appartient à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe [10]; — la table d'un ancien registre de fondations de l'église de Vienne, donnée par

[1] *Annales de Bretagne*, avril.
[2] *Annales franc-comtoises*, mai-juin.
[3] *Ibidem*, mars-avril.
[4] *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, juillet.
[5] *Ibidem*, juillet.
[6] *Revue historique de l'Ouest*, mai.
[7] *Revue de Bretagne et de Vendée*, juillet.
[8] *Revue historique de l'Ouest*, mars.
[9] *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, avril et juillet.
[10] *Revue du Lyonnais*, avril à juin.

Digitized by Google

M. l'abbé Ulysse Chevalier [1]; — la notice de M. l'abbé Paradis sur l'église de Bourg-Saint-Andéol : le savant érudit vieillit un peu l'édifice, nous semble-t-il, en attribuant comme date à certaines de ses parties le milieu du IXe siècle [2]; — les observations de M. Roger Vallentin sur le monnayage des évêques de Gap [3]; — l'étude archéologique, par MM. G. Tholin et Philippe Lauzun, sur les châteaux gascons du XIIIe siècle bâtis à la suite du traité de 1279, qui attribua le Condomois à l'Angleterre : M. Ph. Lanzun a commencé par la description du château du Tauzia, commune de Maignant, dans l'arrondissement de Condom [4]; — les inscriptions funéraires conservées dans l'église de Saint-Vincent de la Châtre (Deux-Sèvres), relevées par M. Joseph Berthelé [5]; — la notice de M. Joseph Roman sur une nef en argent que les habitants de Gap offrirent comme cadeau de bienvenue à leur évêque Jean de Sains [6], lors de son entrée dans la ville en 1406, et celle de M. C. Romieu sur des trouvailles archéologiques de diverses époques faites, depuis le commencement du siècle, au village de la Bâtie-Monsaléon [7] (Hautes-Alpes); — enfin le nobiliaire local du canton de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), établi par M. Guirondet [8].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Bulletin du diocèse de Valence*, septembre-octobre.
[2] *Ibidem*, septembre-octobre.
[3] *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, avril.
[4] *Revue de Gascogne*, juin à août.
[5] *Revue poitevine et saintongeaise*, mars.
[6] *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, janvier.
[7] *Ibidem*, avril.
[8] *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1er trimestre de 1892.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Esquisse topographique de Constantinople, par le Dr Mordtmann. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1892, in-4 de 91 p.

Constantinople est, si l'on peut s'exprimer ainsi, la ville la plus « topographique » par les rares avantages et la précision d'un emplacement unique dans le monde, et dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence de l'histoire. Rien de plus important aussi quand il s'agit des reliques et des reliquaires rapportés par les croisés en 1204. Aussi le comte Riant s'était-il préoccupé sérieusement de l'état de Constantinople à l'époque de la quatrième croisade. Le regretté savant avait chargé le Dr Mordtmann de dresser un plan qu'il laissa à M. F. de Mély, en lui léguant le soin de continuer les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*. Telle est la genèse d'une publication dont le texte avait été revu et annoté par le comte Riant lui-même.

Le premier chapitre est consacré aux quatorze quartiers de l'ancienne cité, à la grande muraille et à ce célèbre château des Sept-Tours, où le sultan enferma plus tard et sans façon les ambassadeurs récalcitrants et les autres étrangers qui le gênaient. L'un d'eux y a gravé sur la muraille cette inscription qui subsiste encore :

Prisonniers qui, dans les misères,
Gémissez en ce triste lieu,
Offrez-les de bon cœur à Dieu
Et vous les trouverez légères.

Les descriptions suivantes concernent les murs de Théodose, — la porte de Charisius, — le Hebdomon et les Blaquernes, — les portes maritimes sur la Corne d'Or, — les murs maritimes et les quartiers maritimes de la Propontide, — les rues et édifices du centre.

Outre la carte grand-aigle de Mordtmann, la publication de M. de Mely contient la reproduction de précieux et nombreux monuments et plans tant anciens que modernes, un index bibliographique et une table alphabétique.

J'ai cherché dans ce livre et j'ai eu la satisfaction d'y rencontrer la mention d'un fait mémorable trop souvent omis dans les œuvres relatives aux derniers jours de Constantinople (p. 50) : j'entends la défense de la porte Saint-Démètre par un cardinal de S. E. Romaine. Isidore de Kief est une des grandes figures chrétiennes de ce quinzième siècle qui a vu saint Jean Capistran défendre Belgrade avec autant d'héroïsme et plus de succès. Fait prisonnier et vendu à un Turc, le cardinal Isidore s'échappe dans le désordre de la bataille pour déplorer en strophes enflammées et poétiques le grand désastre de la chrétienté.

A. d'Avril.

Digitized by Google

Histoire de l'Église, par X. Kraus, docteur en théologie et philosophie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Fribourg; nouvelle édition, traduite par P. Godet et C. Verschaffel, prêtres de l'Oratoire. Paris, Bloud et Barral, 1891-1892, 3 vol. in-8.

Le premier volume du *Manuel d'histoire ecclésiastique*, du docteur Kraus, a reçu d'un maître les plus légitimes éloges. Dans la *Revue catholique de Louvain* (15 mai 1872), le R. P. Charles de Smedt louait l'érudition, la critique judicieuse et ferme, l'esprit catholique qui caractérisent ce premier volume, et il ajoutait : « Ce que M. Kraus a renfermé de choses dans ce premier volume.... est vraiment incroyable. Et cependant, cette chaîne serrée de faits est si bien disposée, elle se déroule avec une telle aisance, que l'esprit du lecteur n'a aucune peine à en distinguer nettement tous les anneaux. » Dans les deux volumes qui ont complété l'ouvrage, l'auteur s'est montré, autant et plus encore peut-être que dans le premier, en pleine possession de sa science et de son talent. Il importait que ce *Manuel*, si propre à inspirer à la jeunesse ecclésiastique le goût des études sérieuses, fût introduit dans nos séminaires par une bonne traduction française; les PP. Godet et Verschaffel ont tenté l'entreprise, et, de l'aveu du docteur Kraus, ils l'ont menée à bonne fin. Ce n'est pas cependant que cette traduction soit un pur calque de l'ouvrage allemand; parfois les deux oratoriens interprètent la pensée sans s'astreindre à une reproduction littérale; dans tel passage (sixième période, chapitre VII, l'*Art chrétien*), « ils ont dû faire, disent-ils, pour se mettre au point de vue français, d'assez notables modifications. »

Tout manuel doit mettre ceux qui l'étudient sur le chemin des recherches personnelles; l'indication des sources en fait donc nécessairement partie. Le docteur Kraus le sait, et il signale les travaux à consulter, non seulement sur l'histoire proprement dite, mais encore sur les sciences auxiliaires de l'histoire, la diplomatique, la sphragistique, l'épigraphie, la numismatique, etc. Les traducteurs français ont accru encore cette nomenclature. Si riche qu'elle soit, on peut la compléter. A propos de la fameuse controverse *de phiala cruenta*, j'eusse voulu voir mentionner l'étude de l'abbé Trochon (*la question du vase de sang*, Frank, 1872); sur la controverse pascale, sur celle des trois chapitres, on n'a pas indiqué les études de M. l'abbé Duchesne (*Revue des questions historiques*, juillet 1880, octobre 1884). L'étude de l'abbé P. Martin sur le faux concile d'Éphèse, d'après les actes syriaques, aurait pu être mentionnée. De même, sur Julien l'Apostat l'ouvrage de M. Adrien Naville, sur saint Agobard de Lyon le livre de M. l'abbé Chevallard; de même aussi, le *John Wiclyff*, de M. Wattier; le *Petrus de Alliaco*, de M. l'abbé Salembier; l'introduction de MM. Moland et d'Héricault au livre de l'*Internelle consolacion;* l'*Histoire du philosophisme anglais*, de Tabaraud; *Les déistes anglais et le christianisme*, de M. Édouard Sayous. L'on a attribué au même auteur le *Port-Royal*, de Sainte-Beuve, notre contemporain, et les intéressantes *Études* sur le premier jansénisme, qui furent publiées, en 1865, par un anonyme qu'on dit l'arrière-neveu du docteur Jacques de Sainte-Beuve. Enfin — et je termine par cette remarque, — le P. Gratry est mort, non en 1871, mais en février 1872.

A. Largent.

Digitized by Google

Saint Pierre, *son apostolat, son pontifical, son épiscopat. Histoire, traditions et légendes*, par l'abbé Henriot, curé de Cormontreuil. Lille, société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, 1891, grand in-8 de xxi-541 p.

L'étude des origines chrétiennes préoccupe une grande partie des esprits à notre époque. La personne de saint Pierre attire les regards du plus grand nombre, puisque son rôle fut le plus important dans la fondation de l'Église. Mais, tandis que les uns étudient chaque phase de cette vie et l'examinent au point de vue critique, d'autres cherchent à réunir toutes les données de la tradition, sans les soumettre à un examen aussi minutieux. C'est à ce parti que s'est arrêté M. l'abbé Henriot, dont l'ouvrage se partage en quatre parties. Les deux premières suivent exactement le récit évangélique. La troisième et la quatrième sont empruntées aux Pères et aux historiens de l'Église. Ce sont les deux parties les plus étendues et, il faut le dire, les moins connues. L'auteur s'arrête d'abord à prouver le voyage de saint Pierre à Rome et entre dans tous les détails possibles sur le séjour de l'apôtre dans la capitale du monde. Il cherche à nous faire connaître les chrétiens les plus remarquables de l'époque ; il expose en peu de mots le ministère rempli par saint Pierre dans Rome ; il fait même connaître les disciples que saint Pierre adressa en différentes parties du monde ; puis il parle du concile de Jérusalem présidé par saint Pierre ; il nous montre l'action de l'apôtre à Antioche, le retour de saint Pierre à Rome, ses luttes contre Simon le Mage, et enfin la mort du premier pape. La quatrième partie est consacrée au supplice de saint Pierre et au culte qui lui est rendu.

Sans doute, tout ce que raconte M. Henriot n'a pas une authenticité égale, mais il a soin d'en prévenir le lecteur. Il faut dire aussi que souvent, sous ces traditions qui ne reposent pas sur des documents de première valeur, on trouve un certain fondement historique.

Le volume est très bien imprimé et même illustré de quelques gravures bien choisies. Deux cartes auraient été bien utiles, l'une marquant les voyages de saint Pierre, l'autre indiquant les différents domiciles de saint Pierre dans la ville éternelle. L'auteur s'est servi avec bonheur des recherches de M. de Rossi, et c'est faire son éloge.

Dom Paul Piolin.

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge. Ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits extraits des archives secrètes du Vatican et autres, par le docteur Louis Pastor, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand par Furcy Raynaud. Tomes III et IV. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1892, 2 vol. in-8 de xxxii-368 et 455 p.

La *Revue* a signalé à plusieurs reprises la magistrale *Histoire des Papes*, entreprise par notre éminent collaborateur le docteur Louis Pastor (voir t. XLI, p. 197-203, et t. XLIX, p. 554-563). Nous avons parlé du tome II de l'édition allemande, consacré aux pontificats de Pie II, de Paul II et de Sixte IV. Les tomes III et IV de l'édition française correspondent à ce volume. Dire avec quel soin et quelle intelligence M. Furcy Raynaud s'acquitte de la tâche laborieuse qu'il a assumée serait inutile : le nom de l'habile traducteur suffit. Nous n'a-

Digitized by Google

vons qu'un reproche à lui faire ou plutôt à lui renouveler (voir t XLIV, p. 294) : c'est qu'il apporte une regrettable lenteur à mettre sa traduction entre les mains du public. Le tome II de l'édition allemande a paru en 1889, et les tomes III et IV de l'édition française paraissent en 1892. Il est à désirer que le travail de M. Furcy Raynaud puisse se faire désormais sur les bonnes feuilles que lui communiquerait le docteur Pastor, de façon à ce que la traduction suive de près l'apparition de chaque volume de l'édition originale.

La traduction française laisse de côté toutes les pièces justificatives qui se trouvent dans l'édition allemande ; mais elle nous donne la liste des sources et des ouvrages cités, qui n'occupe pas moins de trente-deux pages en tête du tome III, et, pour chaque volume, une table des noms cités, œuvre personnelle du traducteur ; elle nous offre aussi toutes les notes si précieuses qui courent au bas des pages et qui ont dans l'ouvrage une grande importance.

Remercions donc M. Furcy Raynaud du service signalé qu'il rend au public français; et que notre gratitude l'encourage à poursuivre sa tâche avec une infatigable activité.

G. DE B.

—

Jesuitenfabeln. *Ein Beitrag zur Culturgeschichte*, von Bernhard DUHR, S. J. — Freiburg i. B., Herder, 1891-1892, in-12. Livraisons 1-6, pages I-VIII et 1-640.

Nous ne voulons point tarder davantage à signaler aux lecteurs de la *Revue*, bien qu'elle ne soit point terminée, l'excellente publication dans laquelle le P. Duhr s'est proposé de réfuter quelques-unes des fables semées contre la Compagnie de Jésus par ses ennemis. Publication spécialement opportune en Allemagne, où la question des jésuites est à l'ordre du jour et où le protestantisme s'efforce de répandre les calomnies contre un ordre si utile à l'Église et aux progrès du catholicisme. Dans sa préface le P. Duhr fait observer avec beaucoup de raison que la plupart de ces accusations n'ont d'autre fondement que les assertions d'ennemis avérés et intéressés de la Compagnie, et que la justice la plus élémentaire, la critique la moins sévère, exigent la récusation de tels témoignages. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner ici la liste des points d'histoire discutés par le savant jésuite : 1° Saint Ignace a-t-il fondé l'ordre des jésuites pour l'extirpation du protestantisme? 2° la prétendue révélation de la confession générale de Marie-Thérèse ; 3° l'empoisonnement de Clément XIV ; 4° les *Monita secreta* ; 5° la perversité de l'éducation jésuitique ; 6° les jésuites auteurs de la guerre de Trente ans ; 7° une profession de foi blasphématoire des jésuites (la formule bohémienne-hongroise) ; 8° les jésuites à la cour de Jacques II (histoire du P. Peters) ; 9° la Saint-Barthélemy orgie de l'esprit jésuitique ; 10° l'obligation pour les jésuites de pousser l'obéissance jusqu'au péché; 11° avarice et richesse des jésuites ; 12° commerce de la Compagnie ; 13° la Révolution française produit du jésuitisme ; 14° la fin justifie les moyens ; 15° Nicolas Ier, roi du Paraguay et empereur des mameluks ; 16° le mariage du P. Adam Schall ; 17° la suppression de l'ordre, preuve du danger qu'il faisait courir à la société ; 18° la permission du tyrannicide, invention des jésuites ; 19° régicides au service des jésuites ; 20° empoison-

Digitized by Google

neurs jésuites ; 21° falsifications d'actes par les jésuites ; 22° les jésuites confesseurs de rois ; 23° le manque de patriotisme des jésuites ; 24° les crimes des jésuites en Saxe ; 25° le meurtre commis par les jésuites à Dresde ; 26° le bain de sang de Thorn ; 27° la corruption de la morale jésuitique ; 28° les bûchers allumés par les jésuites. Cette simple énumération montre toute la diversité et tout l'intérêt des questions agitées par le P. Duhr et toute l'érudition qu'il lui a fallu pour les traiter. Nous avons à cœur de constater que ce n'est pas là seulement une tentative apologétique, mais que c'est une œuvre solide d'historien. Le P. Duhr fait une guerre habile et victorieuse aux erreurs historiques. Il prend les assertions de ses adversaires, en recherche les preuves, en discute la valeur, en montre la faiblesse et souvent l'absolue inanité. Aussi, en terminant cet article, nous exprimerons le désir de voir traduites bientôt en français presque toutes ces dissertations ; si nous faisons une restriction, c'est que telles d'entre elles, par exemple la vingt-quatrième, sont trop particulières pour intéresser le public français ; que telle autre, la treizième, pour prendre un exemple, réfute une erreur dont la seule énonciation paraîtrait ridicule chez nous.

E. G. Ledos.

Der Augustinermönch Johannes Hoffmeister. *Ein Lebensbild aus der Reformationszeit*, von Nikolaus Paulus, Priester der Bisthums Strassburg. — Freiburg i. B., Herder, 1891, in-8 de xv-444 p.

Le moine augustin dont M. Paulus nous retrace ici la vie a joué un rôle important dans l'histoire de la réformation. Tour à tour élevé au rang de prieur de son ordre à Colmar, puis de provincial, enfin de vicaire général en Allemagne, il employa toutes les ressources de son esprit, toutes les forces de sa volonté à lutter contre les progrès du protestantisme et pour la restauration des couvents d'Augustins. Une éloquence simple, appuyée d'une solide instruction chrétienne, en fit un des prédicateurs les plus populaires et les plus goûtés de son temps. Les luthériens eux-mêmes reconnaissaient le succès de ses sermons ; le roi des Romains et l'empereur goûtaient assez cette éloquence pour essayer de s'attacher Hoffmeister comme prédicateur de la cour. Il combattit l'hérésie dans des écrits assez vifs parfois, pour que le magistrat de Colmar en ait exigé la suppression, et il prit aux diètes de Worms (1545) et de Ratisbonne (1546) une part considérable. Aussi, le récit de cette courte vie, toute consumée au service de Dieu et de l'Église, est-il important pour l'histoire de la Réforme. Déjà M. Druffel avait consacré un volume au prieur de Colmar et à sa correspondance avec le général de l'ordre, Girolamo Seripando. Mais la biographie d'Hoffmeister était encore à écrire. M. Paulus s'en est chargé et il s'est acquitté de sa tâche avec succès. Entre autres documents inédits, qui lui ont aidé à mettre en relief cette belle et sympathique figure, nous citerons les lettres de Seripando, dont il a donné plusieurs en appendice. Il ne s'est pas contenté d'ailleurs de retracer la vie du pieux moine ; il a consacré toute la seconde partie de son ouvrage à exposer la doctrine d'Hoffmeister, à raconter de quelle façon il a maintenu l'enseignement traditionnel en face des erreurs des

Digitized by Google

révolutionnaires; de quelle manière il entendait la réforme non de la foi, mais des mœurs. Car ce moine, qui voyait et flétrissait avec énergie les abus, avait trop de sagesse pour les confondre avec l'institution divine à laquelle ils nuisaient, comme il avait trop d'humilité et de bon sens pour opposer les inventions et les raisonnements d'un esprit orgueilleux à l'enseignement traditionnel et à la doctrine de l'Église et des Pères. Un appendice contient un catalogue descriptif fort consciencieusement dressé des ouvrages de Johannes Hoffmeister. Bonne étude sur l'histoire de la réforme en Allemagne et sur l'état du clergé, surtout régulier, à cette époque.

E. G. L.

—

De Guilelmi Postelli vita et indole, thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi G. Weill. Paris, Hachette, 1892, in-8° de 124 p.

Il est difficile de porter un jugement sur Guillaume Postel, car, dans son histoire, le bien et le mal sont constamment mêlés. Il cultiva, avec non moins d'ardeur, les belles-lettres et les plus ridicules superstitions; il s'efforça d'apprendre presque toutes les langues, mais il les sut toutes fort imparfaitement. Telle est la conclusion, dénuée d'artifice, que M. Weill a développée à la suite de sa thèse latine de doctorat, présentée à la Sorbonne. Son érudition est très suffisante, et son style clair et simple, comme il convient quand il s'agit de traiter un sujet moderne dans une langue morte. Il est certain qu'on est étonné parfois de trouver des Turcs et des huguenots habillés avec des morceaux de Cicéron.

La fiction admise — et sans elle, il n'y aurait plus vraiment d'études supérieures, — le nouveau docteur retrace consciencieusement la vie mouvementée de Postel. Il le conduit d'Avranches dans tout le monde connu d'alors, et à travers toutes les opinions et toutes les religions. Calvin est peut-être le seul hérétique dont il n'ait pas embrassé les erreurs, et l'on doit lui savoir gré d'avoir défendu Servet au nom de la liberté. Sa vraie illustration a été de figurer au nombre des « lecteurs royaux » du Collège de France. C'est dans ce poste qu'il mourut en 1581, entre les bras d'un de ses compatriotes, le chanoine d'Avranches, et sincèrement revenu aux croyances de de sa jeunesse. M. Weill nous parle successivement des amis et des ennemis de Postel, de son enseignement, de ses rêves concernant la concorde à faire régner parmi les hommes; mais il avoue ingénument que, *sapienter quidem egisset si, neglecta theologia, linguis Orientis se totum dedisset.* Les langues orientales étaient à cette époque une vraie nouveauté; et c'est quelque chose que d'avoir montré le chemin et de pouvoir être compté au nombre des grands érudits du XVIe siècle.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Bossuet historien du protestantisme. *Étude sur l'Histoire des variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au* XVIIe *siècle*, par Alfred Rébelliau, ancien élève de l'École normale supérieure, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes. Paris, Hachette, 1891, gr. in-8 de XIX-602 p.

M. A. Rébelliau s'est proposé, en premier lieu, de démontrer que l'*Histoire des variations des églises protestantes* est un ouvrage vraiment

Digitized by Google

scientifique, et presque aussi digne de l'estime des historiens que de celle des lettrés ; en second lieu, de raconter et de juger aussi exactement que possible la controverse catholique et protestante de tout le XVIIe siècle. Avec les juges de la Sorbonne, avec nos principaux critiques, il faut déclarer que l'auteur a parfaitement réussi dans sa double entreprise. Son travail, aussi recommandable quant au fond que quant à la forme, ne nous fait pas seulement connaître à merveille un des plus magnifiques et des plus méconnus de tous les ouvrages de Bossuet, et, en outre, Bossuet lui-même, « cet homme si véritablement grand, » comme il le redit après Floquet ; il ne nous fait pas moins admirablement connaître toute la littérature religieuse et historique du XVIIe siècle.

Je vais indiquer les divisions principales de la thèse, une des plus remarquables de toutes celles qui aient jamais été soutenues devant la Faculté des lettres de Paris. Je noterai ensuite un certain nombre de points particulièrement intéressants, invitant d'ailleurs tous ceux qui voudront le mieux profiter des mille et mille renseignements répandus dans les six cents pages du volume, de prendre pour guide la table analytique des matières, qui est aussi claire que complète.

Dans le premier livre, l'auteur traite des origines de l'*Histoire des variations* et de la préparation antérieure de Bossuet aux études historiques; dans le second livre, il étudie la composition de l'ouvrage, un des « plus considérables » de l'éloquent écrivain, « le plus beau et le plus accompli peut-être, » les sources, la méthode, l'originalité de quelques vues historiques; dans le troisième livre, il s'occupe du succès de l'*Histoire des variations*, des réfutations qu'elle provoqua et des résultats qu'elle produisit.

Parmi les curieux détails réunis en si grand nombre par l'infatigable zèle de l'auteur, notons la discussion de l'erreur de ceux qui ont cru (M. Renan, M. Schérer, etc.) à la prétendue ignorance de Bossuet; le résumé de tout ce que Sainte-Beuve a écrit (*Lundis*, *Nouveaux Lundis*, *Port-Royal)* sur l'aigle de Meaux; la réfutation, au sujet de l'origine de l'*Histoire des variations* attribuée à « une mesquine pensée de revanche personnelle, » du récit de l'abbé Le Dieu, qui, « malgré la minutie pieuse avec laquelle il a recueilli tout ce qui pouvait servir à la biographie de son maître, n'est pas infaillible; » l'énumération des divers polémistes catholiques et protestants de la fin du XVIe siècle et de leurs successeurs, des conférences entre les tenants de chaque parti sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, des livres composés (pour ou contre) sur le pape-antéchrist, des projets de réunion des deux religions, des diverses éditions du *Commonitorium* de Vincent de Lérins, des traités sur l'Eucharistie, des livres qui composaient la bibliothèque de Bossuet, des ouvrages relatifs aux Vaudois, des éditions ou réimpressions et traductions de l'*Histoire des variations*, de 1688 à 1850, etc.; l'appréciation, souvent piquante, presque toujours très juste, des hommes et des livres du XVIe siècle et du XVIIe qui, de près ou de loin, sont mêlés à l'histoire du chef-d'œuvre de Bossuet, Daniel Chamier, Feuardent, La Milletière, François Véron, « le plus actif des prédicateurs polémistes de son temps » (sur lequel l'auteur a oublié de citer d'importantes pages de

Digitized by Google

M. l'abbé Feret, curé de Saint-Maurice), Desmarets (qui a laissé plus de cent ouvrages de controverse), Drelincourt, Aubertin, Claude, Cameron, Amyraut, G. Calixte, Paul Ferry, Mathieu de Larroque, David Blondel, Arnauld, Nicole, Bayle, Jurieu, l'abbé Fleury, l'abbé Nicaise, Jean Doujat, Jean Rou, Le Nain de Tillemont, Varillas, Baronius, Florimond de Raymond, Bigot, Mézeray, Davila, La Place, La Planche, La Noue, Michel de Castelnau, Hubert Languet, Belleforest, La Popelinière, président de Thou, Scipion du Pleix, Luther, Calvin, Mélanchthon, Jacques Basnage, Isaac de Beausobre, Gilbert Burnet, J.-A. Turettin, Mainbourg, etc. M. Rébelliau ne se contente pas d'apprécier tour à tour tant d'écrivains du XVIe ou du XVIIe siècle ; il remonte plus haut, il nous transporte en plein moyen âge, il examine avec le même soin, avec la même autorité, les chroniques de Bernard Gui, de Pierre de Vaucernay, etc. Toute cette série de notices est d'un très grand intérêt et d'une très grande valeur, soit au point de vue critique, soit au point de vue bibliographique. L'auteur parle (p. 97) d'une histoire — encore à faire — de l'érudition française au XVIIe siècle. On en trouverait les principaux éléments dans son livre, comme le prouverait suffisamment la citation que voici (p. 96) : « Durant la première moitié du XVIIe siècle, les membres du clergé français avaient eu, dans le renouvellement de la science historique, une part considérable. Quand, à la fin du siècle précédent, la défense catholique s'était organisée par toute l'Europe contre la Réforme envahissante, on avait vite compris que la science, et en particulier l'histoire, devait concourir à une lutte où il fallait combattre à toutes armes. Dès 1559, Baronius donna l'exemple de ces grandes entreprises d'érudition, où bientôt s'engageaient après lui Bellarmin, Holstenius, Alltazzi, Bona, en Italie; Gretser, en Allemagne; Rosweyde, Bolland, Corder, aux Pays-Bas. La France, elle aussi, fournit alors à l'Église catholique un ample contingent d'érudits, de mérites très divers sans doute, mais d'ardeur égale, et qui, dans leur curiosité laborieuse, renouvelèrent parfois les prodiges des humanistes de la Renaissance. Dès 1615, le nom du P. Sirmond était illustre. De 1600 à 1660, les PP. Fronton du Duc, Pétau, Eustache Gault, Morin, Chifflet, Labbe, Luc d'Achery, Le Cointe, Thomassin, fondent définitivement l'étude de l'archéologie, de la numismatique, de la philologie sacrée, et commencent à éclaircir, soit par des ouvrages dignes même aujourd'hui de la plus sérieuse estime, soit par des éditions plus précieuses encore, l'histoire de l'antiquité et du moyen âge chrétien. »

Il y a bien peu de fautes à relever dans un ouvrage préparé avec tant de conscience. C'est par inadvertance que le théologien Feuardent devient de cordelier jésuite dans cette phrase de la page 5 : « La *Panstratia* du pasteur Daniel Chamier est un arsenal d'arguments dont l'abondance fait frémir, mais les livres du *jésuite* Feuardent ne lui cèdent pas en fécondité ergoteuse. » — Le critique Guyet n'a jamais porté le prénom de *Stanislas* (p. 101) : il s'appelait *François*. — C'est évidemment une faute d'impression qui (p. 165) fait donner « 8 vol. in-4 » à l'*Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, par Florimond de Raymond, laquelle remplit un seul volume, bien gros, il est vrai, et qui est divisé en huit livres. — M. Rébelliau me

Digitized by Google

paraît un peu trop sévère pour trois historiens : Mézeray (p. 175-176), Du Pleix (p. 273), Pierre de Marca (p. 384). L'*Histoire* de Mézeray a de très bonnes parties, surtout en ce qui regarde les guerres de religion. M. Rébelliau, qui cite si souvent Sainte-Beuve, aurait pu rappeler que ce maître critique a favorablement jugé celui qui ne fut pas toujours un *étourdi* et un *compilateur*. Du Pleix est à consulter sur les règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII. Il a su beaucoup de particularités que l'on ne trouve pas dans les autres historiens de son temps. L'*Histoire du Béarn* de Marca reste une de nos meilleures histoires provinciales. On la réimprime présentement, et c'est justice. M. Rébelliau (p. 218, note 2) a confondu avec *un protestant* le très catholique auteur de la *Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle*, l'abbé Laurent Josse Le Clerc, un des plus solides érudits qui aient honoré la maison de Saint-Sulpice. Ces méprises et quelques autres ne sont rien au milieu de tant d'exactes et de précieuses indications contenues dans le texte et dans les deux mille notes d'un ouvrage qui mérite certainement, à tous les points de vue, le premier rang parmi tous ceux dont Bossuet a été l'objet jusqu'à ce jour.

T. DE L.

Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge, avec textes inédits, par Jacques FLACH, professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France. Paris, 1890, in-8 de 336 p.

Sous ce titre, M. Flach publie un volume dont le but est de lutter contre une doctrine qu'il considère comme dépourvue de toute base scientifique, à savoir, la doctrine d'après laquelle le droit romain aurait été, même dans les premiers siècles du moyen âge, l'objet d'une culture scientifique. M. Fitting, le célèbre professeur de Halle, étant à l'heure actuelle le principal représentant de cette doctrine, c'est surtout contre lui que ce livre est dirigé.

L'auteur examine d'abord les traités, sommes, gloses, recueils de fragments du droit romain qui sont invoqués par la thèse qu'il combat. Des écrits juridiques il fait deux parts. Les uns datent soit de l'époque justinienne, soit du temps des Glossateurs (*Compendium juris*, traités *de justitia*, *de natura actionum*, et divers autres traités sur les actions ; fragments de Bamberg, de Prague et du manuscrit Haenel sur les Institutes, *Expositio terminorum*, *libellus de verbis legalibus*. (La plupart de ces écrits ont été publiés par M. Fitting, *Juristische Schriften*, Halle, 1876, in-8.) Ils ne peuvent être cités comme des produits de l'activité scientifique des juristes de la période intermédiaire ; ils ne représentent pas la littérature juridique *pré-irnérienne*. Les écrits du second groupe, d'après les manuscrits eux-mêmes qui les contiennent (ce sont surtout des gloses), datent de cette période intermédiaire ; mais M. Flach ne leur attribue aucune valeur théorique. D'œuvre « qui ait une valeur scientifique, » qui soit originale, il n'en existe pas du VIIe à la fin du XIe siècle. Il n'y a pas à se préoccuper davantage des fragments de lois romaines qui ont été transmis dans les collections canoniques, non plus que des dispositions du droit romain, « plus ou moins comprises, qui se sont conservées par la pratique coutumière et ont influé sur le développement du droit germanique, notamment du

Digitized by Google

droit lombard. » Le champ du droit romain est stérile jusqu'au dernier tiers du XIe siècle : alors une transformation s'opère et la science commence.

Les adversaires de M. Flach concluent de l'existence d'une littérature juridique « à la persistance et à la continuité de l'enseignement du droit. » M. Flach nie absolument cette continuité. Dans le haut moyen âge, l'enseignement du droit n'a pas d'existence propre; c'est une portion de l'enseignement de la grammaire ou de la rhétorique; les écoles des arts libéraux répandaient quelques « notions juridiques sommaires, imparfaites, stéréotypées. » En France, notamment, il n'existe aucune trace d'école de droit avant le XIIe siècle. En Italie, jusqu'à la fin du Xe siècle, il n'y a que des praticiens grossiers. A Ravenne, où au XIe siècle, sous l'influence des Ottons, se forme une jurisprudence romaine, le droit romain ne parvient pas « à se dégager des liens de la pratique, de la dialectique et de la grammaire. A Bologne, un homme de génie (Irnerius) brise ces entraves; il reprend son essor, il redevient une science. »

Telle est dans ses grandes lignes la thèse de M. Flach. Elle est soutenue par une plume alerte; peu de livres scientifiques sont écrits avec cette vivacité et cette conviction. Si elle ne tranche pas définitivement la controverse, au moins aura-t-elle le mérite de signaler certaines exagérations et de provoquer des recherches nouvelles qui, tôt ou tard, arriveront à faire la lumière complète sur cette période obscure.

Le volume de M. Flach comprend aussi diverses autres études : notamment la description d'un manuscrit de Cambridge, et une très intéressante dissertation sur les manuscrits parisiens des *Exceptiones Petri*. Dans cette dissertation, l'auteur montre comment, avant les larcins commis par Libri, le manuscrit 4719 latin de la Bibliothèque nationale contenait les deux collections qui sont les sources principales du *Petrus*, à savoir, le livre dit de Tubingen et le livre dit d'Ahsburnham; grâce à la réintégration des manuscrits Libri, ce manuscrit peut maintenant être reconstitué. Quant au manuscrit latin 1730, c'est lui qui, d'après M. Flach, fournit le type primitif des *Exceptiones Petri*. Or, comme on n'y retrouve pas la mention d'Odilon, magistrat de Valence, sur laquelle avait été bâtie l'hypothèse de l'origine française du *Petrus*; comme au contraire le livre est dédié à Odilon, magistrat de Florence, M. Flach ne croit pas qu'on puisse attribuer le *Petrus* à la littérature juridique de notre pays.

M. C.

Handbuch der Deutschen Geschichte, herausgegeben von Bruno Gebhardt. Stuttgart, *Union Deutsche Verlagsgesellschaft*, 2 vol. in-8 de VIII-676 et VIII-757 p.

Présenter d'une façon aussi succincte et cependant aussi complète que possible l'histoire de l'Allemagne, voilà ce que s'est proposé l'éditeur de cette œuvre collective. Le livre s'ouvre avec les Indo-Germains, il se ferme à la paix de Francfort; un dernier chapitre même donne un rapide aperçu des événements politiques jusqu'en 1890; c'est dire la variété des sujets qu'il présente, c'est expliquer aussi pourquoi nous n'entrerons pas dans de grands détails à son propos. Comme une étude aussi vaste et d'un caractère aussi varié aurait dépassé les forces et les capacités d'un seul individu, plusieurs professeurs

Digitized by Google

et savants se sont réunis pour traiter chacun les questions relatives à l'objet plus spécial de leurs études ordinaires : il en est résulté une variété de rédaction qui ne déplaît pas trop en définitive, et qu'on aurait pu craindre plus gênante. — On s'est attaché avant tout à présenter les faits de la façon la plus substantielle possible. Chaque chapitre annonce en gros caractères le sujet traité, vient ensuite une notice littéraire relative au sujet, signalant les auteurs principaux auxquels le rédacteur a emprunté ses informations documentaires, puis, son récit, où les événements sont exposés d'une manière nette et concise, enfin, dans un texte plus fin, et séparés en paragraphes distincts, suivent les divers titres sujets à développement. Le tout est au courant des plus récentes publications savantes, et sauf quelques noms étrangers défectueusement transcrits, nous n'avons pas relevé d'erreurs bibliographiques. Le lecteur français qui tient à être au courant de l'histoire de l'Allemagne, et veut à l'occasion pouvoir consulter les ouvrages spéciaux d'outre-Rhin, ne saurait choisir un livre mieux approprié à ses besoins. Le publiciste, l'officier, le penseur, y trouveront également leur profit, quittes à négliger la note chauvine qui perce un peu partout.

G. Péries.

—

Les Hohenzollern, par Edmond Neukomm et Paul d'Estrée. Paris, Perrin et Cie, 1892, in-12 de 347 p.

Feu l'empereur allemand Guillaume a fait réunir dans le château de Montbijou « tous les objets ayant appartenu aux membres de sa famille ou rappelant leur souvenir, depuis les premiers margraves de Brandebourg de la maison de Hohenzollern jusqu'au dernier venu, le prince Guillaume, actuellement empereur. C'est en 1886 que fut inauguré ce nouveau musée des souverains..... un musée remarquable, dont chaque salle est une page d'histoire, et qui fait mieux connaître que les livres un pays né depuis deux siècles seulement... Dans l'examen de la vie journalière des anciens souverains brandebourgeois et prussiens, on découvre mille phénomènes personnels et ataviques, riches en surprises et en indications suggestives (p. 3). »

Le livre de MM. Neukomm et Paul d'Estrée n'est pas un catalogue raisonné du musée de Montbijou, mais bien une histoire anecdotique de la famille de Hohenzollern. Ce qui y domine, c'est le récit détaillé des rapines, de la cruauté et surtout de la corruption de tous les princes. Les mauvaises mœurs y sont exposées avec complaisance et sans voiles, ce qui ne permet pas de laisser l'ouvrage entre les mains de la jeunesse.

Il n'y a pas dans *les Hohenzollern* que des anecdotes, mais de l'histoire politique et militaire. L'irréligion des auteurs les a empêchés de comprendre, ou du moins de reconnaître que, si la France avait rempli son devoir de puissance catholique de 1618 à 1648, la guerre de Trente ans n'eût pas eu pour résultat de susciter une puissance capable de concevoir et d'exécuter les plans exposés aux pages 225 et 287.

A. d'Avril.

—

Mélanges carolingiens, par Bardot, Pouzet et Breyton, agrégés d'histoire. Préface par Ch. Bayet. Paris, Leroux, 1890, in-8 de iv-40-92-31 pages.

Ce recueil, qui forme le tome VII de

Digitized by Google

la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*, contient trois dissertations faites sous la direction de M. Ch. Bayet, du temps qu'il enseignait à Lyon. Ce sont des travaux estimables, attestant que leurs auteurs ont été à bonne école ; on ne peut qu'en louer la méthode, et on doit se féliciter de voir l'érudition française retourner à l'étude d'une période dont elle avait trop longtemps laissé le monopole à l'Allemagne. M. Bayet à Lyon, comme M. Giry à l'École des Hautes Études, ont été bien inspirés en se souvenant que si l'histoire de la royauté capétienne date de Hugues Capet, celle de la France remonte beaucoup plus haut.

Je résume rapidement les trois dissertations publiées par M. Bayet.

1° G. Bardot : *Remarques sur un passage de Richer*. Il s'agit de I, 22, de ce chroniqueur, où, après avoir écrit : *Rex* (c'est Charles le Simple).... *per Heinricum metropolitanum Gislebertum ducem qui in Belgica omnibus præerat accessit. Hic enim ab Heinrico persuasus, ab rege discesserat*, il revisa son texte en remplaçant *Gislebertus* par *Heinricus*, *Belgica* par *Saxonia*, et *Heinricus* par *Rotbertus*. (Cf. I, 23, 24, où ont eu lieu des modifications semblables.)

Les érudits allemands ont attribué ces corrections à la *maladive vanité nationale de l'auteur*, qui aurait voulu faire croire par là que l'Allemagne, représentée par Henri de Saxe, était dans la dépendance de la France, et plusieurs érudits français ont reproduit ces reproches. M. Bardot, sans d'ailleurs se faire l'avocat de Richer, prouve parfaitement, à mon sens, qu'il ne peut être question ici d'une *vanité nationale* qui n'existait pas encore à la date du xe siècle, et que Richer, comme un grand nombre de ses contemporains, écrit sous l'empire de cette idée que les souverains de la lignée de Charlemagne ont droit à tout son héritage, les autres princes n'étant que leurs vassaux ou bien des usurpateurs. M. Bardot est moins heureux là où il essaie de rendre compte des motifs qui ont amené Richer à modifier sa première rédaction : cette partie de la dissertation m'a paru obscure et embarrassée.

2° Ph. Pouzet : *La succession de Charlemagne et le traité de Verdun*. Excellente étude, développant des vues aussi justes qu'élevées sur les vicissitudes qu'ont subies chez les Francs, de 806 à 843, les idées relatives à la succession au trône. Le principe barbare du partage égal entre tous les fils du souverain défunt s'est trouvé aux prises, à partir de 800, avec l'idée ecclésiastique de l'unité de l'empire, et les phases du conflit sont intéressantes à noter. L'acte de 806 assure encore la prépondérance du premier, mais celui de 817 fait triompher la seconde. Louis le Débonnaire, par sa politique hésitante et maladroite, et par une aveugle prédilection pour son fils du second lit, défit de ses propres mains la grande œuvre de 817, et alors le principe barbare reprit toute sa force : le traité de Verdun le consacra d'une manière formelle, et consomma la destruction de l'unité politique. Il y a, dans le travail de M. Pouzet, beaucoup d'idées vraies ; je suis entièrement d'accord avec lui sur l'absolue indifférence de la politique du IXe siècle (et j'ajouterai du moyen âge en général) pour les différences créées entre les peuples par la langue qu'ils parlent. Jamais il n'en a été tenu compte dans aucun des actes de partage de l'époque carolingienne.

3° A. Breyton : *Remarques sur les causes qui ont facilité la conquête*

Digitized by Google

franque en Lombardie et qui en ont assuré la durée.

Il y en a plusieurs, dont le concours explique parfaitement cette circonstance. La fusion entre les indigènes et les Lombards ne se fit jamais d'une manière complète. Jusque dans les derniers temps du royaume lombard, il resta, au cœur de l'Italie, des parties notables qui ne leur étaient pas soumises et qui entretenaient l'hostilité contre eux. L'anarchie de l'époque ducale, et l'absence de toute dynastie vraiment nationale depuis la mort d'Alboïn, ont fort affaibli le royaume. La lutte avec la papauté et l'opposition presque constante de cette grande puissance morale ont été un autre élément de faiblesse. Enfin, la modération et la prudence dont Charlemagne fit preuve envers les Lombards après le détrônement de Didier enleva sa principale raison d'être à une réaction nationale.

GODEFROID KURTH.

Théodulfe, évêque d'Orléans, *sa vie et ses œuvres*, avec une carte du *Pagus Aurelianensis* au IXe siècle, par Ch. CUISSARD, sous-bibliothécaire de la ville d'Orléans. Orléans, H. Herluison, 1892, in-8 de 353 p., avec 1 carte et 1 fac-similé.

Théodulfe, évêque d'Orléans au IXe siècle, a été déjà l'objet de travaux importants. Nul néanmoins ne l'a étudié avec autant de soin et de persévérance que M. Charles Cuissard. On pourra différer d'opinion sur certains points, mais tous lui rendront cette justice qu'il n'a négligé aucune partie de sa tâche. Il a même élucidé certaines données qui ne semblaient pas rentrer absolument dans son sujet: tel est le savant travail sur la topographie du diocèse d'Orléans, à laquelle il consacre un long chapitre. Chaque partie de la vie de Théodulfe est présentée avec tous les détails que comportent les documents anciens; ces documents sont peu nombreux et laissent souvent de grandes lacunes: par exemple, sur le lieu de naissance de Théodulfe. Est-ce la Gaule, l'Italie ou l'Espagne? Notre auteur pense qu'il était Goth d'Espagne d'origine, mais qu'il est né dans la Gaule. M. Cuissard consacre une grande partie de son livre à l'examen des ouvrages de Théodulfe; en effet, ses ouvrages sont beaucoup plus connus que sa vie. Dans cette étude, l'auteur fait ressortir tous les traits distincts de la discipline ecclésiastique à cette époque. Il rapproche souvent son héros d'un autre grand écrivain du même temps, Alcuin, et il fait ressortir les différences qui existent entre ces deux grands hommes. Alcuin se consacre surtout à la cour et aux personnages qui entouraient le prince; Théodulfe, au contraire, est tout entier à la formation du clergé séculier et des campagnes. Si M. Cuissard avait écrit à une autre époque, il n'aurait peut-être pas insisté autant sur le soin de Théodulfe pour les classes agricoles et ouvrières; mais il ne faut pas lui en savoir mauvais gré, ce qu'il dit est très important pour nos jours. Peut-être pourrait-on trouver peu fondé le titre d'architecte qu'il décerne à son héros, à propos de l'église de Germigny. Il est certain, du moins, que Théodulfe approuva ce genre nouveau d'architecture. Nous ne pouvons relever tous les différents points étudiés par M. Cuissard, mais nous devons signaler comme une étude très approfondie et très intéressante, ce qu'il dit de la récension théodulfienne de la Bible. Nous ne dirons qu'un mot des poésies de Théodulfe que l'auteur

Digitized by Google

examine avec un grand soin. Une de ses compositions a été l'objet d'une controverse de notre temps, il s'agit du *Gloria laus*. L'historien, en rendant justice à la vaste érudition de M. Célestin Port, se prononce pourtant pour le système de dom Chamard. Nous en avons dit assez pour faire voir l'utilité et l'importance de ce livre, qui se termine par un plan nouveau pour une édition des œuvres de Théodulfe, et même par un ouvrage inédit de l'évêque d'Orléans.

DOM PAUL PIOLIN.

—

Eadmer, par le P. RAGEY, mariste. Paris-Lyon, Delhomme et Briguet, s. d., in-8 de XXIV-314 p.

« Le volume qu'on va lire est une étude critique. S'il s'ouvre par une biographie, c'est que cette biographie fait partie de cette étude. Il s'agit d'apprécier la valeur d'œuvres historiques, et surtout d'une histoire de saint Anselme écrite au commencement du XIIe siècle. On les appréciera avec d'autant plus de justesse que l'on connaîtra mieux leur auteur. Avant de lire une histoire, dit Baluze, étudiez la vie de l'historien; j'ose affirmer que cette règle est de la plus haute importance. »

C'est ainsi que débute le P. Ragey dans ce nouveau volume, que l'on peut regarder comme un supplément aux Vies de saint Anselme. En effet, outre la vie de ce grand archevêque, dont il nous fait voir la haute importance, il examine plusieurs points contestés ou défigurés par des écrivains contemporains, comme M. de Rémusat et M. Renan. Il montre très bien contre le premier que le traité de 1107 assura la victoire de l'Église, et par conséquent le triomphe de saint Anselme.

M de Rémusat a suivi les principes de la critique rationaliste, mais M. Renan donne les principes et l'application de cette critique. Cette partie tient une assez grande place dans l'ouvrage.

Le P. Ragey étudie ensuite les différents ouvrages attribués à Eadmer: ses vies des saints et ses écrits ascétiques. Puis il passe à des ouvrages attribués à saint Anselme, *De Conceptione sanctæ Mariæ*, et il réfute dom Gerberon contre l'attribution de ce livre à saint Anselme. Il s'occupe ensuite de la vision de l'abbé Elsin sur la Conception de Marie, et il expose toutes les raisons qui prouvent sa réalité. Il démontre aussi l'authenticité de la lettre de saint Anselme à ce sujet.

Le livre se termine par quatre appendices traitant des manuscrits de l'*Historia novorum*, de la *Vita sancti Anselmi*, de la date de la naissance de saint Anselme, enfin d'un éclaircissement sur la doctrine de ce saint docteur touchant l'Immaculée Conception. Tel est ce livre, rempli de doctrine et de savoir puisé aux bonnes sources.

DOM PAUL PIOLIN.

—

Jeanne d'Arc en Berry, *avec des documents et des éclaircissements inédits*, par Lucien TÉNY, vice-président de la Société historique de Cher, conseiller à la cour d'appel de Bourges, et P. LANÉRY D'ARC, lauréat de l'institut, avocat à la cour d'appel d'Aix. Paris, Alph. Picard, 1892, in-12 de VII-146 p.

Jeanne d'Arc a laissé dans diverses contrées des souvenirs qu'il importe de recueillir. C'est ce que M. Lucien Tény et M. Lanéry d'Arc, à qui l'on doit tant de travaux sur la Pucelle, viennent de faire pour le Berry. Plu-

Digitized by Google

sieurs fois Jeanne d'Arc se trouva dans cette province; à diverses reprises elle vint à Bourges, à Mehun-sur-Yèvre. Les auteurs ont pieusement recherché ses traces dans différents documents et ont composé un volume d'une lecture attachante. Les faits qu'ils rapportent sont généralement connus, mais ils étaient éparpillés de bien des côtés; ils les ont habilement groupés et ont pu y mêler quelques renseignements locaux dont la découverte leur appartient. Tels sont les détails sur une procession, analogue à celle d'Orléans, qui, au mois de mai, honorait, dans l'ancienne capitale du Berry, la mémoire de la Pucelle. On savait que de 1420 à 1793 cette cérémonie avait eu lieu chaque année; mais à cet égard les notions étaient devenues vagues ou incomplètes. MM. Tény et Lanéry d'Arc ont exprimé l'espoir que quelque hommage extérieur rappellerait aux habitants de Bourges la gloire de celle qui fut l'hôtesse de leurs ancêtres. Leur vœu a été exaucé : Mgr l'archevêque de Bourges a décidé le rétablissement de la procession dite de Jeanne d'Arc, et en a fixé la date au 29 mai.

Ce volume, d'une élégante composition typographique, n'a été tiré qu'à deux cents exemplaires numérotés.

TH. P.

Jeanne d'Arc en Angleterre, par M. Félix RABBE. Paris, Albert Savine, 1891, in-12 de 377 p.

M. Félix Rabbe a voulu « réunir en un faisceau les hommages les plus saillants que l'histoire, la poésie ou le roman anglais ont rendus à la Pucelle; faire plaider sa cause à travers les siècles par ses plus mortels ennemis, par ceux mêmes dont la rancune semblait devoir être éternelle; montrer comment la sorcière de la légende anglaise est devenue pour les Anglais, par la seule force de la vérité, la sainte et divine Pucelle de l'histoire. » Après M. James Darmesteter, il a recherché tout ce qui a été écrit en Angleterre sur Jeanne d'Arc, depuis les documents contemporains du procès de condamnation, depuis les historiens anglais du XVe et du XVIe siècle qui s'inspirent des chroniqueurs bourguignons, jusqu'aux modernes écrivains qui ont écrit, en termes sympathiques et émus, l'histoire de la libératrice de la France; depuis Shakespeare jusqu'à Southey et Coleridge.

En cela, M. Félix Rabbe a fait œuvre vraiment patriotique; il a fait en même temps œuvre littéraire, qui se recommande à l'attention de tous, et il y a apporté autant de soin consciencieux que d'habileté. Il a tort seulement de voir partout la « légende anglaise; » c'est la « légende bourguignonne » qu'il faudrait dire : lui-même reconnaît « qu'aux yeux des chroniqueurs anglais, les Bourguignons seuls font autorité. » Et ce n'est pas seulement en Angleterre que la légende bourguignonne s'est emparée de l'histoire ; c'est surtout en France, où, pendant de longs siècles, on ne s'est inspiré trop souvent que de Monstrelet et des autres chroniqueurs hostiles au parti français. Le tort que nous paraît avoir M. F. Rabbe, c'est de ne s'être pas livré à une étude assez approfondie des sources françaises contemporaines; il n'aurait pas commis certaines erreurs, comme celle des prétendus propos du *Bregier*, cités d'après Le Fèvre de Saint-Remy, et qui se trouvent dans la fameuse lettre de Regnault de Chartres. Les longues analyses que nous donne l'auteur du

Digitized by Google

Henri VI, faussement attribué à Shakespeare, et de la *Jeanne d'Arc* de Southey sont pleines d'intérêt; la revue qu'il fait de tous les ouvrages historiques que l'Angleterre a produits depuis le commencement de ce siècle est fort curieuse et montre bien avec quelle indépendance, avec quelle sincérité Jeanne d'Arc a été étudiée et appréciée de nos jours au delà du détroit. Nous regrettons seulement qu'en s'occupant des historiens, des poètes et des romanciers, M. F. Rabbe ait négligé les orateurs; il aurait dû citer le Panégyrique de Mgr Gillis, vicaire apostolique d'Édimbourg, prononcé à Orléans en 1857.

G. DE B.

Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais (1499-1513), recueillis et publiés par Léon-G. PÉLISSIER, ancien membre de l'école française de Rome, etc. Toulouse, Ed. Privat, 1891, gr. in-8 de XXI-371 p. (*Bibliothèque méridionale*, publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse.)

C'est dans les archives milanaises que notre collaborateur M. Léon-G. Pélissier a puisé les éléments de ce recueil de *Documents*. C'est une source des plus importantes, mais qui est assez incomplète pour la période de la domination française dans le Milanais, car un grand nombre de registres ou d'actes ont disparu. Malgré tout, la moisson recueillie par M. Pélissier a été assez abondante pour former la matière d'un volume que les historiens ne manqueront pas d'utiliser. « Les documents que l'on consultera ci-dessous, dit l'habile éditeur, ne suffisent pas à faire connaître dans toutes ses parties l'administration de Milan par et sous Louis XII; mais ils permettent d'en voir assez distinctement, et par des exemples caractéristiques, les principaux aspects. Ils donnent l'impression que cette administration, foncièrement despotique, protectionniste et méticuleuse, comme le voulaient les théories et les mœurs du temps, fut plus sage et plus équitable que la plupart des gouvernements que subissaient alors les autres États italiens, et qu'en somme le duché de Milan, en mettant à part la question de l'origine étrangère de ce régime qui était son vice essentiel, a rarement été aussi florissant et aussi heureux que pendant ces douze années de domination française. »

Le recueil s'ouvre par une courte histoire latine inédite de l'expédition du Milanais (août 1499-mai 1500), fragment de Borgia, *De Bellis Italicis*, et se ferme par le texte des statuts donnés en 1510 à la corporation des marchands de soie de Milan. Dans ces cent sept documents, nous signalerons particulièrement : l'ordonnance sur le fait de l'administration générale du duché et de la création du sénat de Milan, les privilèges concédés par Louis XII à Milan, la lettre de l'ambassadeur vénitien Blanco au Conseil des Dix sur l'état des partis à Milan en 1504, les édits fixant la valeur et réglant la circulation des monnaies milanaises et étrangères, l'édit sur l'administration des finances du Milanais, l'édit sur la sûreté publique, la liste des Milanais déclarés rebelles comme partisans de la France (18 mars 1513), enfin les statuts de différentes corporations.

Nous exprimerons le regret que ce recueil de documents ne soit point terminé par une table alphabétique.

L. C.

Digitized by Google

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* et de notes et appendices, par A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut. Tome huitième. Paris, Hachette, 1891, in-8 de 715 p. (Collection des *Grands écrivains de la France.*)

Cet énorme volume, encore plus rempli que les précédents, s'ouvre avec l'année 1701. Après divers portraits, tels que ceux de Barbezieux, de Chamillard, de Rose, de Bontemps, on y trouve le récit des faits relatifs à Philippe V et à l'Espagne, et la longue digression sur les branches de la maison de Portugal établies en Espagne, le conseil de Castille, les principales charges de la Cour, les personnages de marque, etc. Puis Saint-Simon revient en France, et raconte ce qui se passa jusqu'à la mort de Monsieur (9 juin) et de Madame (30 juin).

Tout cela occupe les pages 1-376, dont la matière est fournie plus encore par les notes si abondantes et si érudites de l'éditeur que par le texte de Saint-Simon.

Vient ensuite l'appendice, composé d'abord des Additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* (p. 379-404); puis de vingt-sept notes d'inégale longueur, où nous signalerons celle sur *le président Rose et les lettres de la main* (p. 407-420); sur *M. de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Noyon*, fragment inédit de Saint-Simon (p. 425-442); sur *la béate Rose et ses miracles* (p. 460-510); sur *la cour d'Espagne à l'avènement de Philippe V*, fragment inédit de Saint-Simon (p. 526-551); sur les *Portraits extraits des relations des ambassadeurs vénitiens en Espagne* (p. 552-570); sur *la mort de Madame Henriette* (p. 636-666), où M. de Boislisle reprend l'examen de cette question tant controversée, en suivant Saint-Simon pas à pas, et en montrant le peu de fondement de ses accusations.

Des *additions et corrections* et une table alphabétique terminent ce volume.

G. DE B.

Les guerres sous Louis XV, par le comte PAJOL, général de division. Tome VII. Paris, libr. de Firmin Didot et Cie, 1891, gr. in-8 de 600 p.

La mort est venue atteindre l'éminent auteur de cet ouvrage au moment où il l'achevait. Le tome VII forme une sorte de complément, indépendant des précédents volumes et qui mérite à ce titre d'attirer particulièrement l'attention. On y trouve : 1° l'historique de la Maison du Roi et des détails sur chacun des corps qui la composaient; 2° un aperçu de l'histoire de l'infanterie, avec les listes des régiments d'infanterie aux XVIIe et XVIIIe siècles; une notice sur chaque régiment, donnant l'indication des colonels, des campagnes et la description du costume et du drapeau (voir p. 88-91, 108-204); une notice sur chacune des légions créées de 1742 à 1766 (p. 229-245); une énumération des régiments des colonies et de la marine, et des milices provinciales; 3° un aperçu de l'histoire de la cavalerie, avec les listes des régiments formés successivement et l'état des régiments aux diverses époques, avec une notice succincte sur chacun de ces régiments, offrant les mêmes renseignements que pour l'infanterie (p. 319-361), avec des chapitres spéciaux sur les hussards (p. 362-393) et les dragons (p. 394-438).

Digitized by Google

Enfin, un chapitre contient un « lexique des lois, décrets et ordonnances réglant l'organisation de l'armée ; des usages et coutumes en vigueur parmi les troupes ; des termes spéciaux et des expressions propres à l'art militaire (1715-1774), » et ce chapitre n'a pas moins de 153 pages (p. 439-591) : c'est un répertoire alphabétique contenant une foule de notions qu'on sera charmé de trouver ici réunies.

Est-ce à dire que, dans une telle somme d'informations, quelques erreurs ne se soient pas glissées? C'était inévitable : ainsi, pour les origines de notre armée, les recherches du général Pajol étaient insuffisantes, et il y aurait matière à plus d'une rectification ; mais on ne saurait avoir assez d'estime et d'admiration pour le labeur que l'éminent auteur s'est imposé en ajoutant à son bel ouvrage sur *les Guerres de Louis XV* un complément qui n'était point indispensable et qui lui a coûté un travail immense.

EMM. D'A.

La reine Marie-Antoinette. Nouvelle édition d'après les derniers documents, par Pierre DE NOLHAC. Paris, Alph. Lemerre, 1892, gr. in-18 de 309 p.

La *Revue* a fait connaître à ses lecteurs, lors de son apparition, le splendide volume in-4 consacré par M. Pierre de Nolhac à Marie-Antoinette et publié en 1890 chez Boussod, Valadon et Cie (voir t. XLVII, p. 623). Aujourd'hui, l'auteur en donne une édition nouvelle, destinée au grand public, et qui paraît inaugurer une série d' « études sur la cour de France. » Nous ne pouvons que féliciter M. Pierre de Nolhac d'entrer dans cette voie ; mais, avouons-le, le livre que nous avons sous les yeux nous a causé quelque déception. Nous nous souvenions d'avoir lu dans l'édition originale (p. 183) : « Le caractère de ce livre en a exclu toute référence au bas des pages et toute discussion critique.... L'auteur est donc obligé de déclarer que tous les détails sont empruntés à des documents contemporains, et qu'aucune part, dans les faits, n'a été laissée à l'imagination. *Il dira ailleurs pourquoi il a été amené à se défier de l'autorité de pièces ou de mémoires acceptés par ses prédécesseurs, pourquoi il a tiré parti avec plus de confiance de renseignements moins répandus.* » — N'était-ce pas ici le cas de tenir la promesse faite il y a deux ans, et de nous donner autre chose qu'une simple reproduction? On remarque, en effet, bien peu de changements dans cette « nouvelle édition d'après les derniers documents, » et plus de suppressions que d'additions (*suppressions* : p. 34 = 23, éd. in-4; p. 132 = 80-83, éd. in-4 : p. 147 = 91, éd. in-4, suppression du nom du comte d'Hézecques; p. 161 = 100, éd. in-4; p. 109 = 127, éd. in-4; 276 p. = 161, éd. in-4; p. 274 = 166, éd. in-4). Je sais que l'auteur pourrait nous dire que certaines de ces suppressions sont motivées par l'absence des gravures; aussi ne les enregistrons-nous que pour mémoire, Ce sur quoi nous voulons insister, c'est sur les changements insignifiants faits par l'auteur (aux pages 228, 265 et 281) et sur les lacunes qu'offre cette nouvelle édition, où ne se trouve même pas mentionné l'important ouvrage de M. de la Rocheterie, dont l'auteur paraissait jadis attendre avec impatience la publication. Nous attendions mieux de M. de Nolhac. Il tiendra à honneur, nous n'en doutons pas, de nous donner une

Digitized by Google

édition nouvelle, revue sur les travaux les plus récents et accompagnée d'une critique des sources.

G. DE B.

L'Œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802). *Études critiques et documents inédits* par l'abbé E. ALLAIN. Paris, Firmin Didot, 1892, in-8 de VII-436 p.

M. l'abbé Allain vient de résoudre une question fort débattue et fort délicate, celle des écoles de la Révolution; il l'a fait avec beaucoup de science et une grande modération dans les jugements; toutes les sources ont été consultées; l'enquête a été complète. Nul n'avait été d'ailleurs mieux préparé à ce travail par ses études antérieures. On connait l'ouvrage qu'il a intitulé la *Question de l'enseignement*, et qui n'est autre chose que le relevé très exact de tous les vœux des cahiers de 1789 sur la question scolaire; les lecteurs de cette *Revue* ont bénéficié, en outre, de son étude sur l'*Enquête de 1791;* il n'est pas de travail sur la matière, publié depuis vingt ans, qui n'ait été, par lui, discuté dans tous les détails. Mieux que personne il sait combien la question est complexe et jusqu'à quel point la mauvaise rhétorique et le sophisme l'ont comme à plaisir embrouillée. On ne s'étonnera pas de le voir ne s'adresser qu'aux faits, et qu'après les avoir constatés exactement, il se soit piqué, dans ses jugements en une question trop souvent passionnée, de la plus rigoureuse équité.

La Constituante et la Législative ont renversé tout l'édifice des anciennes écoles; l'auteur peut aborder, sans autre préambule, l'étude de toutes les lois scolaires de la Convention; puis il discute les écoles primaires et les écoles centrales, créées pour remplacer l'ancien réseau, et, après avoir examiné l'école normale de l'an III, il suit avec intérêt, après le 9 thermidor, ce qu'il appelle l'*Œuvre utile*, c'est-à-dire la reconstitution de quelques services particulièrement réclamés par l'opinion publique. Les chapitres sur les écoles primaires et centrales forment le principal objet de ce livre. On sait que l'école normale de l'an III ne dura que quelques mois, et que les conventionnels furent bientôt convaincus de sa coûteuse inutilité. Les établissements réunis dans le chapitre de l'*Œuvre utile*, peu nombreux, presque tous parisiens, ont été suffisamment étudiés en une fois. Mais la législation de la Convention n'en dure pas moins jusqu'en 1802, et le livre continue à travers le Directoire et le Consulat, à travers les discussions des Conseils et les grandes enquêtes ordonnées par le premier consul.

Dans ces deux derniers chapitres, l'œuvre de la Convention reçoit l'épreuve de l'expérience; on a pu se douter, par l'examen approfondi que M. Allain en a fait d'abord, que les écoles primaires et les écoles centrales étaient mal organisées; que leur constitution contenait des vices originels, absolument incurables. En voyant la Convention hésiter si longtemps au sujet des écoles primaires, hésiter à ce point qu'en deux ans elle avait fait, à ce sujet, six législations contradictoires; en la voyant, en outre, se décider si brusquement, le 4 brumaire an IV, sur les écoles centrales, donner, en quelque sorte, un blanc-seing à Daunou, lorsqu'il ne s'agit de rien moins que de tout l'enseignement secondaire et d'une partie de ce que nous appelons

Digitized by Google

l'enseignement supérieur, on n'est pas étonné qu'un échec absolu ait été la conséquence de ces hésitations et de cette précipitation.

Pendant cinq ans, le Directoire discuta les lois de la Convention, et c'est là qu'on apprend toutes les plaintes qu'elles soulevaient dans la pratique. De toutes les discussions des Conseils il ne résulta rien, absolument rien ; aussi, quand le Consulat arrive, les plaintes deviennent une clameur. Les lois scolaires de la Convention ont succombé en floréal an x, sous l'enquête la plus solennelle dont la question des écoles ait jamais été l'objet en France. La raison avait montré que cette œuvre était mauvaise dans son ensemble, pour tout ce qui concerne le réseau principal, et sauf quelques exceptions que M. Allain réserve avec soin. Cette enquête des ans VIII et IX montre jusqu'à la dernière évidence que la pratique n'a pas d'autre conclusion et que M. Allain a conclu avec l'unanimité des témoignages contemporains.

Des quatre enquêtes du Consulat, deux étaient connues ; celle des préfets a été publiée, dès le premier Empire, presque entièrement, et celle des conseillers d'État en mission a été l'objet, il y a quinze ans, d'une excellente publication de M. Rocquain ; mais on trouvera, comme nouveauté, dans l'ouvrage de M. Allain, les deux autres enquêtes, celle qui fut faite auprès des conseils généraux et celle qui fut faite auprès des Conseils d'arrondissement, dont les attributions étaient alors très sérieuses.

On sait qu'une partie de ces enquêtes, environ quarante départements, était conservée à la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne. L'administration, pour la compléter, a fait faire des recherches dans les Archives des départements, et aujourd'hui tout est réuni aux Archives nationales ; quand je dis tout, ce n'est pas absolument exact, car bien des départements sont incomplets, près d'une vingtaine manquent absolument, soixante-neuf départements étant seuls représentés. Dans les cent dernières pages de son volume, M. Allain a donné, non seulement des extraits étendus des délibérations, mais, pour tout ce qui regarde la situation antérieure à 1789, il a dressé une statistique qui résume entièrement les documents de l'enquête. Il a pu même y compléter certaines indications de fait par les chiffres que contenait l'enquête de 1791. De longtemps on ne possédera pas de nouveaux renseignements sur les écoles de la Révolution ; d'ailleurs l'unanimité des témoignages est si grande, dans les quatre enquêtes, qu'on peut se considérer comme définitivement renseigné.

S'il a pu, sans hésiter, conclure, à la lumière de tous ces renseignements, contre les écoles primaires et les écoles centrales, M. l'abbé Allain n'a cessé de donner, dans tout le cours de son livre, tant de preuves d'équité, de modération, particulièrement lorsqu'il relève, avec le plus grand soin, tous les mérites de l'œuvre utile, qu'il fera autorité ; grâce à *l'Œuvre scolaire de la Révolution*, le débat relatif aux lois de la Convention est fini, jugé et bien jugé.

A. Silvy.

—

Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême (1793-1794). *Essai historique*, par F. A. Aulard. — Paris, Félix Alcan, 1892, gr. in-18 de VIII-371 p.

Peut-on donner le nom de *culte* à ces manifestations sans continuité,

Digitized by Google

sans permanence, à ces cérémonies burlesques ou dérisoires, à ces fantaisies sans gravité où la gauloiserie rivalisait avec l'impiété? Robespierre s'en scandalisa et inventa un autre culte : mais la fête du 20 prairial n'est pas autre chose qu'une grande mise en scène où Robespierre n'est qu'un pontife d'occasion, triomphateur dupe de son prétendu triomphe et désigné dès ce jour à une chute prochaine. Quelque soin qu'ait pris M. Aulard, et il faut l'en remercier, de rassembler le plus de documents possible sur ces démonstrations antichrétiennes, il n'a pu en faire quelque chose qui ait touché la fibre populaire et qui ait eu même quelque durée. Il faut le louer de ses recherches ; mais le résultat en est un peu maigre.

Est-ce pour s'en être aperçu que M. Aulard a voulu relever son étude historique par une théorie qui lui est personnelle? A côté de Michelet, qui trouvait que « la sécheresse du culte de la Raison et la froideur du culte de l'Être suprême ne convenaient pas aux fils du XVIIIe siècle ; » à côté de Quinet, qui accusait les révolutionnaires de timidité et qui eût souhaité la conversion de la France au protestantisme; à côté des écrivains religieux, « auxquels, dit M. Aulard, il ne faut pas demander en un tel sujet l'impartialité intelligente, » et « des pamplétaires d'opinion adverse qui, hâtivement et sans critique, cherchent dans les souvenirs de la Terreur des armes pour le moment actuel de l'éternelle lutte de la science et de la religion, » l'auteur a pensé que, dans cette double tentative, « nos pères se proposaient surtout un but patriotique..., un expédient de défense nationale. » On trouvera ces idées exprimées non seulement dans la préface, mais ch. XIV : *Caractère général du culte de la Raison* (198-203); ch. XXXI : *Le patriotisme dans le culte de l'Être suprême*, et ch. XXXII : *Le culte de l'Être suprême se perd dans le patriotisme* La place me manque ici pour discuter la question ; mais, avant même de le faire, encore faudrait-il que M. Aulard fournît des preuves de son allégation, et c'est ce qu'il a omis. Ainsi, pour la fête de l'Être suprême à Strasbourg, suffit-il d'un bonnet de la liberté « placé au sommet de la tour du Temple, et orné de rubans tricolores, » d'une montagne artificielle, de groupes de jeunes citoyennes, de parfums suaves et de « sentiments de fraternité et de bienveillance, » pour constituer une fête patriotique? Lacoste y parla, il est vrai, de la République et de la Défense nationale, mais M. Aulard nous renvoie au procès-verbal, sans le citer. Pour Landau, il cite la déclaration : elle commence ainsi : « Nous reconnaissons un Être suprême et l'immortalité de l'âme. L'Être suprême est le souverain de la nature. La nature nourrit la République. La République est une et indivisible, etc. » Et ainsi de suite. Et M. Aulard conclut : « En somme, on voit que dans toutes ces manifestations *religieuses* (sic), les braves citoyens de Strasbourg et de Landau ne songent qu'à la patrie. » Eh bien ! non, cela ne se voit pas très clairement.

M. Aulard cite à plusieurs reprises les *Nouvelles ecclésiastiques*, comme si cette feuille représentait l'opinion catholique d'alors. Il n'est pas besoin d'avertir les lecteurs que ce journal n'était l'interprète que des jansénistes et du clergé constitutionnel.

V. P.

—

Digitized by Google

Recueil des actes du Comité de salut public, *avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, publié par F.-A. Aulard. Tome troisième. Paris, Imprimerie nationale (chez Hachette), 1890, gr. in-8 de IV-649 p.

Nous avons signalé (t. XLVII, p. 335, et t. XLIX, p. 342) les deux premiers volumes de ce recueil. Le troisième comprend les documents depuis le 1er avril jusqu'au 5 mai 1793. L'abondance des matériaux a obligé l'éditeur à se restreindre et à ne plus donner *in extenso* les lettres des représentants en mission : les moins importantes sont l'objet d'une analyse soit sommaire, soit plus détaillée et accompagnée de citations. Les lettres de Carnot, qui font l'objet d'une publication spéciale, faite par les soins de M. Étienne Charavay, sont simplement mentionnées à leur date.

Les affaires militaires occupent la principale place dans ces documents. Les commissaires en Belgique exposent leurs relations avec Dumouriez, au remplacement duquel ils pourvoient après sa fuite, et les mesures qu'ils prennent pour contrecarrer ses agissements (pages 48, 65, 93, 96, 98, 137); les commissaires dans le Finistère, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine font connaître les mouvements des rebelles, les progrès de l'insurrection, et demandent des renforts (pages 38, 52, 69, 103, 123, 145, 178, 227) ; ceux envoyés dans la Loire-Inférieure et la Mayenne racontent les « atrocités » commises par les « brigands » (p. 73); ceux envoyés dans les Deux-Sèvres et la Vendée parlent des succès des armées de la République (pages 125, 177, 288); certaines des lettres des représentants en mission sont de véritables réquisitoires contre les ministres : telle la lettre des commissaires dans les Bouches-du-Rhône et la Drôme (1er avril 1793), à l'égard de Monge et de Lebrun. Le Comité de salut public entre en scène à partir du 7 avril. L'éditeur donne les discussions auxquelles sa création donna lieu, les 5 et 6 avril, au sein de la Convention, et le décret ordonnant sa formation. De nombreuses notes, principalement biographiques, accompagnent les documents.

G. de B.

—

Un agent politique sous la Révolution. *Pierre Chépy (1792-1803)* par R. Delachanal. Grenoble, imp. F. Allier, 1890, in-8 de 80 p.

Pierre Chépy est un personnage fort peu connu, qui avait moins de vingt ans en 1789 et qui, membre actif de la Société des Amis de la Constitution, y joua un rôle important. Reçu avocat, il ne se destina point au barreau et voulut entrer dans la carrière diplomatique. Chépy avait noué d'intimes relations avec un aventurier, du nom de Lebrun-Tondu, que la révolution du 10 août fit arriver au ministère des affaires extérieures, et qui avait débuté sous Dumouriez comme premier commis du premier bureau pendant son ministère. Il réussit à se faire envoyer, à titre de secrétaire, à la légation de Liège, au mois d'avril 1792, où il ne fit que passer. De là il partit pour Lisbonne, en qualité de second secrétaire; mais le comte de Châlon, ambassadeur de France, ne voulut pas le recevoir : il dut s'embarquer sur un navire anglais, et regagna la France, où il trouva son ami Lebrun-Tondu au pouvoir. On préparait alors l'annexion de la Belgique à la France ; Chépy fut envoyé dans ce pays, avec

Digitized by Google

le titre d'*agent de la République*, puis d'*agent national*. En mai, il fut nommé agent politique près l'armée des Alpes, avec mission de rendre au ministre un compte exact de la situation de l'armée, « particulièrement des principes de l'état-major et des dispositions dans lesquelles se trouvait le soldat. » Il choisit Grenoble pour centre de ses opérations et se fit accréditer par le nouveau ministre comme *commissaire national*.

C'est à cette partie de la carrière diplomatique de Chépy que M. Delachenal s'est attaché plus spécialement, à l'aide de nombreux documents inédits puisés dans les archives des affaires étrangères. Chépy ne fut point récompensé de son zèle à propager les idées révolutionnaires : le Comité de sûreté générale ordonna, à la date du 12 nivôse an II, de le faire arrêter. Conduit par la gendarmerie de brigade en brigade, il fut écroué à la prison des Carmes, où il resta plus de huit mois. Le 9 thermidor le sauva; toutefois il ne fut mis en liberté que le 28 septembre 1794.

Nous ne suivrons pas davantage M. Delachenal dans l'exposé de la carrière de Chépy; qu'il nous suffise de dire que l'auteur a fait pénétrer la lumière sur bien des points restés obscurs, et ressortir avec netteté le caractère de ce singulier personnage, dont l'audace et le fanatisme forment les principaux traits.

EMM. D'A.

—

1792 à propos de 1892. *Les Martyrs de septembre*, par le P. J. DELBREL, de la Cie de Jésus, avec une lettre-préface de Mgr d'Hulst, Recteur de l'Institut catholique. Paris, Tolra, 1892, in-18 de VIII-98 p.

Il y a quelques mois à peine, en plein Paris, on élevait une statue à Danton. Le moment était opportun et l'emplacement heureusement choisi : où donc, en effet, mieux qu'à côté de l'ancienne « Abbaye, » convenait-il d'ériger la figure du *Massacreur* de septembre?

Après cent ans écoulés, peut-être aurait-on pu laisser dormir les morts dans l'oubli du temps et le pardon des victimes. Mais on ne l'a pas voulu ainsi. Les fils des bourreaux réveillent leurs haines : — un devoir sacré oblige à parler les fils des martyrs; et, puisque l'on a osé couler dans le bronze l'audace de Danton, force est aussi de redire à la génération présente ce que furent ces prisons dont on n'a détruit que les murs, ce que furent les massacres dont on a seulement essuyé le sang.

Telle est l'œuvre, pieuse et nécessaire, qu'accomplit aujourd'hui le R. P. Delbrel. L'étude qu'il fait paraître n'est pourtant pas un écrit de polémique, et l'on y chercherait vainement la moindre trace de ressentiment ou de représailles. Dans un récit rapide, sobre, ému, il nous raconte, d'après les témoignages les plus indiscutables, la douloureuse histoire des journées de septembre 1792. Avec le tact de son sujet, l'auteur s'efface pour laisser parler les faits, et ces faits ne sont que trop éloquents : un archevêque, deux évêques, trois cents prêtres, égorgés à l'Abbaye, aux Carmes, à la Force, à Saint-Firmin et en province, sans jugement aucun et avec des raffinements de cruauté qui font frémir, — tel fut, pour ne parler que des victimes ecclésiastiques, le piédestal sur lequel, à peu de jours d'intervalle, la République allait être inaugurée.

A peine aurons-nous, cette année, célébré le centenaire de nos martyrs

Digitized by Google

que la France officielle devra — par ordre — fêter le 22 septembre. Bientôt peut-être d'autres anniversaires encore seront évoqués, et qui oserait dire que l'on se bornera toujours à des commémorations platoniques ? Daigne la Providence épargner à l'Église de nouvelles épreuves ! Mais, s'il n'en peut être ainsi, qu'elle arme son courage ! Sous la Terreur, nos ancêtres relisaient, avec une foi simple et héroïque, les actes des premiers martyrs chrétiens ; à notre tour, puisque nous avons eu, pour notre opprobre et notre gloire, la « persécution française, » reprenons les actes de nos propres martyrs, et, s'il le faut, l'Église de France, toujours fière et toujours forte, retrouvera devant les mêmes persécuteurs la même intrépidité.

« N'ayons pas peur, » — ainsi conclut le R. P. Delbrel. — « L'histoire des dix ans qui vont de 1792 à 1802 est là pour nous encourager, pour légitimer la rassurante prédiction que formulait, tout récemment, le successeur de Mgr Freppel dans les rangs de la représentation nationale :

« Nous souffrirons beaucoup, nous souffrirons longtemps peut-être, mais nous aurons le dernier mot. »

VICOMTE DE RICHEMONT.

Histoire de la Monarchie de Juillet, par Paul THUREAU-DANGIN. Ouvrage couronné deux fois par l'Académie française, grand prix Gobert, 1885 et 1886, tomes VI et VII ; Paris, Plon et Nourrit, 1892, 2 vol. in-8 de 431 et 537 p.

M. Thureau-Dangin vient de publier les deux derniers volumes de sa belle *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Les tomes VI et VII embrassent la période qui s'étend de la fin de 1845 au 24 février 1848. Jamais la situation de la dynastie et du ministère n'avait paru plus brillante qu'au début de cette période. L'opposition désarmait, ou, si elle ne désarmait pas, elle était vaincue. Les élections de 1846 donnaient à M. Guizot la plus formidable majorité qu'on ait vue depuis M. de Villèle : 223 voix contre 98 portaient son candidat, M. Sauzet, à la présidence de la Chambre. A l'intérieur, la prospérité matérielle prenait un essor inouï ; à l'extérieur, la diplomatie française faisait réussir à Madrid, malgré l'opposition anglaise, le mariage de la jeune reine Isabelle avec son cousin don François de Paule et de sa sœur avec le duc de Montpensier. En Algérie, Abd-el-Kader, vaincu et sans cesse refoulé par le maréchal Bugeaud, était contraint de se réfugier au Maroc, et quand il essayait d'en sortir pour rentrer sur le territoire conquis par nos armes, il devait déposer son épée entre les mains de Lamoricière et du duc d'Aumale, qui avait succédé au maréchal Bugeaud dans le gouvernement de l'Afrique française.

Mais sous ces apparences splendides se cachait un mal latent et terrible. Ce n'était pas de l'extérieur que le danger allait venir ; malgré le mécontentement causé à l'Angleterre par les mariages espagnols, le relâchement qui en était résulté dans l'entente cordiale, et les sourdes menées de lord Palmerston contre l'influence française, cette influence, grâce à la politique conservatrice de M. Guizot, s'affirmait de plus en plus ; l'échec même du Sonderbund n'avait pu l'affaiblir ; les grandes puissances jusque-là les plus hostiles, l'Autriche, la Prusse, et même la Russie, lui faisaient appel, notamment en Italie, où l'avènement et les réformes du nou-

Digitized by Google

veau pape, Pie IX, avaient imprimé un large essor aux idées libérales. Mais à l'intérieur le progrès même du bien-être physique avait développé les instincts matérialistes; l'intérêt devenait la seule règle à laquelle on se soumettait; les masses, jalouses de la fortune croissante des classes élevées, se laissaient emporter aux idées socialistes que prônait la littérature, devenue industrielle. Les *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, inconsciemment publiés par un journal conservateur, le *Journal des Débats*, battaient en brèche les principes constitutifs de toute société. Pierre Leroux, Cabet, Fourier, Louis Blanc, Proudhon, faisaient école. Le procès Teste et Cubières, l'assassinat de la duchesse de Praslin, jetaient un triste jour sur l'état de la haute société. La bourgeoisie, satisfaite dans ses intérêts et ses plaisirs, croyant le gouvernement indestructible, s'amusait, pour se donner un vernis de libéralisme, à faire une opposition qu'elle ne jugeait pas dangereuse. Et, à la Chambre, l'opposition dynastique, désespérant de réussir seule, contractait avec la gauche radicale une alliance intime, et se lançait aveuglément, à sa suite, dans la menaçante campagne des banquets. M. Odilon Barrot et M. Thiers donnaient la main à MM. Marrast et Ledru-Rollin. Et M. de Lamartine, jaloux de jouer un rôle prépondérant et s'estimant méconnu par le ministère, apportait à la coalition le concours de son éloquence enflammée : l'*Histoire des Girondins* préparait la victoire de leurs successeurs. Jamais la monarchie n'avait paru plus forte; jamais elle n'avait été plus minée et plus menacée; jamais amis et adversaires ne s'étaient précipités plus fiévreusement et plus aveuglément sur une révolution que ni les uns ni les autres ne voyaient venir et que bien peu voulaient. Quand elle éclata, elle surprit tout le monde, ses auteurs tout les premiers. Aujourd'hui, grâce au bel ouvrage de M. Thureau-Dangin, grâce à la sagacité avec laquelle il dépeint tous ces mouvements et analyse toutes ces causes, grâce à l'impartialité avec laquelle il fait la part de toutes les responsabilités, nous ne sommes plus étonnés; nous comprenons clairement quelle est la pierre qui a renversé ce colosse aux pieds d'argile.

Mais une chose nous surprend encore, c'est l'espèce de découragement contagieux qui, en ces tristes jours de février, a envahi toutes les âmes et avec lequel tout le monde s'abandonne, depuis le roi qui, malgré sa vieille expérience, ne sait rien résoudre, jusqu'aux chefs de l'armée, si vaillants devant l'ennemi, si irrésolus devant l'émeute, jusqu'aux nouveaux ministres, jusqu'à M. Thiers lui-même, qui, devant cette insurrection improvisée et sans chefs, ne sait que répéter ces mots fatidiques : « Le flot monte, monte, monte. »

Ce qui frappe encore l'observateur et l'historien, en lisant l'admirable et dramatique récit tracé par M. Thureau-Dangin de la révolution de février 1848, récit qui égale les plus belles pages d'histoire, c'est la ressemblance de cette révolution avec celle du 10 août 1792 : même faiblesse dans le pouvoir, même inconscience dans l'opposition, même désarroi partout; la reine seule, comme au 10 août, voulant la résistance et cherchant à l'inspirer. Cette suprême revue de la garde nationale passée par Louis-Philippe au matin du 24 février et aboutissant à des cris hostiles ne rappelle-t-elle pas celle que tenta,

Digitized by Google

au matin du 10 août, l'infortuné Louis XVI, accueillie, elle aussi, par des imprécations et des murmures? Et en voyant la duchesse d'Orléans se réfugier avec ses enfants au Palais-Bourbon et y entendant proclamer la déchéance de son fils, comment ne pas songer à ces lugubres scènes de la famille royale dans la loge du Logographe, assistant à sa déplorable chute? Le dénouement final diffère seul : il n'y eut pour Louis-Philippe et sa famille ni Temple ni place de la Révolution. Il y eut l'exil, et de l'exil on revient.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

Éducation de la démocratie, par Eugène SPULLER, Paris, Félix Alcan, grand in-18 de XV-332 p.

Littérairement, on peut se demander si M. Spuller n'aurait pas dû abandonner sur la route plus d'une de ces pages et de ces discours d'occasion; mais, au point de vue dogmatique, n'est-ce pas une œuvre de lutte et de propagande républicaine? Aussi M. Spuller ne se croit pas le droit d'en supprimer la moindre partie. On devine que les questions d'instruction publique sont traitées là dans un sens que nous n'acceptons à aucun point de vue; que, sur d'autres questions, nous aurions de perpétuelles réserves à exprimer. Sur la création d'un cours d'infirmières laïques à Paris (217 et suiv.), le conférencier se donne contre les congréganistes des hôpitaux des licences impardonnables. Comment dire et écrire ce qui suit : « Je sais bien qu'ici nous heurtons violemment le respect qu'on doit au dévouement, au désintéressement, à la charité. Et si, cependant, tout cela n'est qu'une fausse étiquette, conviendra-t-il de parler encore de respect?.... Quand il s'agit du service hospitalier, tout pour elles est dans leur habit, etc. » M. Spuller, en s'engageant ce jour-là sur les traces du docteur Bourneville, a singulièrement compromis la réputation qu'il aime à se donner de clairvoyance et de modération; c'est un sectaire comme les autres.

V. P.

Les origines de Notre-Dame de Charité, *ou son histoire depuis sa fondation jusqu'à la Révolution*, par le P. Joseph-Marie ORY, prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie. Paris, Delhomme et Briguet, 1891, in-8 de VI-620 p.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre est écrit dans un but principal d'édification, mais il apprend aussi beaucoup de détails nouveaux sur des personnages du XVIIe, du XVIIIe et même du XIXe siècle. Quoique ces personnes n'aient pas joué un rôle très éclatant, on peut pourtant y recueillir des données utiles sur ces différentes époques; ainsi, sur l'Oratoire au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il y a également des renseignements nouveaux sur la Révolution et sur une classe entière de la population parisienne à cette époque. Quels détails intéressants, par exemple, sur cette communauté qui trouve les moyens de vivre durant toute la persécution, et qui est soutenue en majeure partie par la générosité des maraîchers des environs de Paris! L'auteur donne une notice sur chacune des supérieures qui ont gouverné cet ordre, et ce n'est pas sans admiration que l'on voit des caractères si différents se succéder et poursuivre avec tant d'ardeur le même but pour le bien. Le livre est illustré de portraits historiques en assez grand nombre.

DOM PAUL PIOLIN.

Digitized by Google

La vie privée d'autrefois. *Arts et métiers. Modes, mœurs, usages des Parisiens du* XII*e au* XVIII*e siècle, d'après des documents originaux* ou *inédits*, par Alfred FRANKLIN. *Écoles et Collèges; — Médecins.* Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1892, 2 vol. in-12 de 314 et de XI-305 p.

Les deux nouveaux volumes de la *Vie privée d'autrefois* sont des meilleurs que M. Alfred Franklin ait écrits.

Dans *Écoles et Collèges*, l'auteur expose tout ce qui est relatif à l'enseignement. L'*Université* et l'*Église au moyen âge; les suppôts de l'Université et la Corporation des écrivains; la pédagogie et les corrections; l'organisation de l'enseignement primaire au* XVII*e siècle; l'enseignement primaire au* XVII*e siècle; les collèges de l'Université; la Corporation des écrivains aux* XVII*e et* XVIII*e siècles; l'organisation de l'instruction publique à la fin du* XVIII*e siècle*, tels sont les sujets passés successivement en revue d'une façon aussi érudite que piquante. On regrette seulement que l'auteur cède encore parfois à la fantaisie, comme quand il parle des « livres composés par Dieu et par Adam, » et qu'il manque aux plus simples convenances, comme lorsqu'il écrit : « La surprise, la douleur d'Adam lorsqu'il fut chassé du paradis, prouve que Dieu avait négligé de mentionner dans son manuscrit cet événement dont les conséquences ont été si graves pour l'humanité. » En parlant de l'éducation des rois de France, l'auteur a été parfois un peu superficiel (voir p. 152-153, le passage sur Charles VII). Signalons (p. 241) un trait contre les jésuites, chez lesquels « la pratique ne s'accordait pas toujours avec la théorie. » — Nous trouvons dans ce volume une foule de renseignements, donnés un peu pêle-mêle, mais qui pourront être utiles aux chercheurs.

Dans les *Médecins* nous assistons aux développements de la médecine depuis la fondation des Universités et de la Faculté de médecine jusqu'aux temps modernes. L'auteur débute par une statistique des *mires* et *migresses* qui exerçaient la médecine en 1292, sans avoir fait d'études spéciales et sans posséder aucun diplôme; il passe en revue les médecins du XIII*e* et du XIV*e* siècle, tous engagés dans les ordres, ou tout au moins célibataires, et auxquels les charlatans faisaient déjà une rude concurrence : il expose l'organisation de la Faculté de médecine à ses débuts; il énumère les médecins de nos rois, depuis Philippe le Bel jusqu'à Charles VIII, et les astrologues royaux, dont la plupart étaient « astrologiens et physiciens. »

Nous voici au XVI*e* siècle : transformation de la Faculté de médecine; thèses; coutumes; habitudes; costumes; la médecine sous Louis XIV; la médecine astrologique; l'astrologie à la cour, tout est passé en revue, avec une foule de détails curieux. Puis vient un chapitre sur les *saints guérisseurs*, et un autre sur *les rois de France et les écrouelles*. Dans le premier, l'auteur énumère les saints qu'on invoquait spécialement pour certaines maladies et les pratiques de dévotion auxquelles on avait recours; dans le second, il effleure la question plutôt qu'il ne la traite, car elle demanderait une étude plus approfondie que ces quelques pages. Nous constatons encore que l'auteur énonce parfois certains faits sans se donner la peine de les approfondir : ainsi il dit (p. 59) : « Charles VII, convaincu que son fils cherchait à l'empoisonner, se laissa mourir de faim. »

Digitized by Google

Nous émettrons une fois de plus le regret que les tables alphabétiques que renfermaient, au début, chacun de ces volumes aient disparu ; elles étaient fort utiles.

G. DE B.

—

Carpentras et le Comtat Venaissin avant et après l'annexion. *Étude historique*, par L. LOUBET, ancien magistrat. Carpentras, Tourrette, imprimeur-éditeur, 1891, in-18 de III-139 p.

Le petit volume de M. Loubet est des plus recommandables non seulement au point de vue historique, mais encore au point de vue moral, l'auteur ayant mêlé à des récits d'une grande exactitude les plus judicieuses considérations au sujet de la régénération de la société actuelle. On ne saurait dire trop de bien de ces pages remplies de bon sens, de patriotisme, de charité. M. Loubet s'occupe successivement de l'état des esprits dans le Comtat avant l'annexion, des institutions politiques, judiciaires et administratives du Comtat, de l'état social dans cette petite province, de sa situation agricole, industrielle et commerciale d'autrefois et d'aujourd'hui. Ancien président de tribunal et auteur d'un ouvrage estimé sur la *justice en France*, il avait une compétence notable pour examiner l'organisation judiciaire du Comtat Venaissin ; président depuis plus de vingt années du comice agricole de Carpentras, il n'avait pas moins de compétence pour étudier tout ce qui regarde l'agriculture, le commerce et l'industrie du Comtat avant et depuis 1789. De sérieuses recherches aux archives municipales de Carpentras et à la très riche bibliothèque donnée à cette ville par un de ses évêques, Mgr d'Inguimbert, lui ont permis de retracer le plus fidèle tableau de la prospérité, sous le gouvernement du Saint-Siège, de « ce petit coin de terre qui s'appelait le Comtat Venaissin. » Le consciencieux historien établit que nulle administration n'a été plus douce et plus paternelle que l'administration papale, si bien que les États généraux de Carpentras votèrent, le 27 mai 1790, le maintien de la souveraineté pontificale avec application au Comtat de la Constitution française. Il met en lumière bien d'autres vérités importantes à côté desquelles on trouvera diverses particularités curieuses, comme celle-ci, par exemple (p. 62) : « Les consuls recevaient annuellement des juifs une allocation de 22 livres 15 sous, indépendamment des 12 livres de sucre que cette communauté payait à la femme de chaque consul, lors de son accouchement. Détail à retenir : le présent devait être le même en cas de fausse couche et devait être doublé s'il y avait deux enfants. »

T. DE L.

—

Le village de Saint-Momelin (Artois et Flandre). 640-1789. *Notice historique*, par Joseph DU TEIL. Paris, Alph. Picard, 1891, gr. in-8 de 134 p. Tirage à 225 exemplaires, 25 sur hollande, 200 sur vélin.

Cet élégant volume contient une monographie excellente. Le baron du Teil y raconte d'abord, d'après les Bollandistes, la vie de saint Momelin ; il s'occupe ensuite du monastère et des églises qui portèrent le nom du saint. De l'histoire ecclésiastique passant à l'histoire civile, il étudie Saint-Momelin comme seigneurie (de 1187 à 1789), puis comme localité ayant joué un certain rôle pendant la guerre de Trente ans, surtout « à propos du

Digitized by Google

siège que le maréchal de Châtillon vint mettre devant Saint-Omer, en 1638, et dont les principales opérations furent dirigées » en ce village, et pendant les guerres de Flandre (1649 à 1677 et campagne de 1710). Ces deux derniers chapitres montrent en l'auteur un érudit particulièrement versé dans la connaissance des choses militaires. L'ouvrage est complété par un *Appendice* contenant : 1° la liste des prieurs du vieux monastère et curés de Saint-Momelin (depuis le XIIIe siècle); 2° la liste des prévôts de la seigneurie de Saint-Momelin (depuis le XVe siècle); 3° la liste des baillis de la même seigneurie (depuis le XVIe siècle); 4° la liste des maires (depuis 1790 jusqu'en 1862); 5° la liste des officiers municipaux et adjoints (depuis 1790 jusqu'en 1882); par un inventaire sommaire des archives de la commune antérieures à 1789, archives auxquelles l'auteur a emprunté divers documents inédits reproduits au bas des pages de son livre; enfin par un index des noms propres et par une table des matières. Il a fallu à M. du Teil une grande lecture et une grande habileté pour avoir trouvé tant à dire et d'une façon aussi intéressante sur l'histoire d'un simple village.

T. DE L.

—

Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne, publiées par la Société historique de Compiègne. II. *Almanach historique de 1789.* Note préliminaire par le comte DE MARSY. Compiègne, impr. H. Lefèbre, 1891, gr. in-8, pages 63 à 158.

M. le comte de Marsy réimprime l'*Almanach historique de Compiègne* pour l'année 1789, qui donne une idée exacte de l'état de cette ville, non seulement au point de vue des fonctionnaires et des habitants, mais encore au point de vue topographique. Il formait un petit volume in-12 de 164 pages, qui est devenu presque introuvable. Cet almanach avait été précédé d'une publication analogue pour 1788, dont M. de Marsy nous donne un aperçu. Il dit aussi un mot de l'*Almanach historique de la ville et du diocèse de Senlis* pour l'année 1787, et de l'*Almanach de la ville de Beauvais* pour l'année 1788.

L. C.

—

Portraits historiques et littéraires, par Edmond BIRÉ. Lyon et Paris, Vitte et Vic et Amat, 1892, in-8 de 389 p.

Il est fort utile que ces articles, déjà appréciés lorsqu'ils parurent dans une feuille quotidienne, reviennent au public tout entiers, réunis en volume. Sur chaque personnage, M. Edmond Biré possède des renseignements qui lui sont propres, tant sa mémoire est fidèle et son érudition abondante. Il n'est pas un seul de ces sujets où les plus compétents ne trouvent encore à glaner. Il y a surtout dans ces pages d'un critique un mérite que je veux signaler: c'est la bienveillance. Mieux qu'un autre sans doute, M. Biré pourrait relever, ne fût-ce qu'avec malice, les erreurs auxquelles il n'est pas de publication qui puisse échapper; je ne dirai pas qu'il s'en dispense, mais il le fait toujours avec indulgence, et, dans le livre qu'il juge, il va plutôt au-devant des qualités que des défauts. Le suc de l'ouvrage passe dans l'article ; les erreurs sont reléguées à la fin, comme ne pouvant faire tort au mérite du livre, s'il en a. Joseph de Maistre, M. Rousse et Mirabeau, Mgr de Salamon (l'*Almanach Royal* dit Salamon

Digitized by Google

de Fontcroze) et Alexandre Ier, Changarnier, Mme de Chateaubriand, Mme de Lamartine, M. Léon Aubineau, M. Maurice Albert, Victor Hugo, le général de Marbot, un Couvent de religieuses anglaises à Paris, le Collège Saint-Louis, Georges de Pimodan : tels sont les sujets très variés que passe en revue M. Biré. Tout y est précis et scrupuleusement traité : on ne saurait trop souhaiter de voir vulgariser ces sérieuses et agréables études.

V. P.

—

La jeunesse de Marat. *Marat romancier*, par Pierre DE WITT. Paris, Perrin et Cie, 1892, petit in-8 de 59 p.

Le regretté M. Pierre de Witt était un publiciste de grand talent, qui avait en même temps les aptitudes d'un historien. Nous avons sous les yeux la dernière production sortie de sa plume : c'est une curieuse étude sur la première partie de la vie de Marat, où l'auteur, avec autant d'érudition que de sagacité, a mis en lumière plus d'un point obscur ou peu connu de la carrière de l'ancien médecin des gardes du comte d'Artois, devenu plus tard le fougueux révolutionnaire que l'on sait. Il analyse en particulier un roman de Marat : *Les aventures du jeune comte Potowski*, où l'on trouve la trace des principes politiques qui devaient inspirer la *Terreur*.

L. C.

—

Les archives de l'histoire de France, par Ch.-V. LANGLOIS et H. STEIN. Paris, Alph. Picard, 1891-92, in-8 de XVII-608 p.

Voici comment les auteurs présentent au public leur travail : « Nous entendons par « archives de l'histoire de France » la collection de tous les *documents d'archives* relatifs à l'histoire de France, c'est-à-dire les pièces officielles de toute espèce : chartes, comptes, enquêtes, etc., et les correspondances publiques ou privées. Cette définition n'exclut, en somme, qu'une seule catégorie de documents anciens : les œuvres historiques, scientifiques ou littéraires, qui ont leur place, non dans les archives, mais dans les bibliothèques. »

Ces *documents d'archives* sont épars dans les dépôts de la capitale et des départements, dans les archives privées des grandes familles françaises, dans les archives de l'étranger. Rechercher, partout où elles peuvent se rencontrer, les sources de notre histoire nationale ; dresser un inventaire sommaire des richesses conservées dans les différents dépôts où elles se trouvent enfouies ; permettre ainsi aux travailleurs de mettre la main sur tous les documents qui peuvent leur fournir de précieux renseignements, telle est la tâche que se sont proposée MM. Langlois et Stein, et qui leur vaudra la reconnaissance de tous les amis de l'histoire de France.

Leur travail est partagé en trois parties : PREMIÈRE PARTIE : *Les archives de l'histoire de France en France.* — I. Archives nationales ; II. Archives des ministères ; III. Archives départementales ; IV. Archives municipales ; V. Archives hospitalières ; VI. Archives diverses. — DEUXIÈME PARTIE : *Les archives de l'histoire de France à l'étranger.* — I. Les archives de l'histoire de France en Allemagne ; II. En Angleterre ; III. En Autriche-Hongrie ; IV. En Belgique ; V. En Espagne-Portugal ; VI. En Ita-

Digitized by Google

lie; VII. Dans les Pays-Bas; VIII. Dans les pays Scandinaves; IX. Dans les pays slavo-grecs; X. En Suisse; XI. Dans les pays d'outre-mer. — TROISIÈME PARTIE : *Les archives de l'histoire de France dans les grandes bibliothèques de manuscrits.* — I. Bibliothèque nationale; II. Bibliothèques de France; III. Bibliothèques étrangères.

Deux fascicules de l'ouvrage ont paru jusqu'ici; ils sont entièrement consacrés à la première partie.

Les *Archives nationales* attirent tout d'abord l'attention des auteurs. Ils exposent l'origine de ce grand dépôt, son organisation; la nature des divers fonds dont il se compose; les renseignements qu'on possède sur les richesses qu'ils contiennent et qui se trouvent groupés dans les divers inventaires publiés jusqu'à ce jour et dont l'impression se poursuit. Puis ils entrent dans le détail des documents conservés dans les diverses sections : historique, administrative et domaniale, législative et judiciaire et du secrétariat, en indiquant à la fois les répertoires imprimés ou manuscrits de chacune d'elles et les ouvrages qui leur ont fait d'importants emprunts.

Viennent ensuite les *archives des ministères;* les *archives départementales*, avec l'énumération pour chaque département des inventaires publiés jusqu'à ce jour et de ceux qui sont à l'impression; les *archives municipales*, qui offrent la même série alphabétique, avec des indications sur tous les documents conservés dans les localités; les *archives hospitalières*, avec la liste des inventaires imprimés ou manuscrits de ces archives; enfin les *archives diverses*, qui comprennent celles des Cours d'appel, des Tribunaux de première instance, des Tribunaux et Chambres de commerce, des Ponts et chaussées et Bureaux de Navigation, des Bureaux de la Marine et des Arsenaux, des Prisons, des Sous-Préfectures, des Archevêchés, Évêchés et Chapitres, des Fabriques et Presbytères, des Congrégations religieuses et Confréries, des Consistoires et Églises protestantes, des Familles et Châteaux, des Notaires, enfin des Académies et Établissements publics. L'inventaire de ce chapitre est également dressé par ordre alphabétique de départements.

Dans une si grande somme de renseignements, il était impossible que quelques erreurs ou omissions ne se glissassent pas. Nous avons remarqué les suivantes, que nous nous permettons de signaler aux auteurs : Page 503, il faut lire le marquis de *Mathan* et non de *Matha*. Page 504, il faudrait ajouter l'importante collection formée à Beaumont-en-Auge par un ancien juge de paix, M. Labbé, et une autre collection formée par M. l'abbé Loir, curé de Bienfaite et président de la Société historique de Lisieux. Page 569, il aurait fallu mentionner les *Mémoires de la duchesse de Tourzel*, publiés en 1883 par M. le duc des Cars (2 vol. in-8).

Cet ouvrage rendra d'inappréciables services aux travailleurs. Nous ne saurions trop féliciter MM. Langlois et Stein de l'avoir entrepris, et nous faisons des vœux pour qu'ils le mènent promptement à son terme.

G. DE B.

Le Gérant : A. VILLIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-DEUXIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1892

Un Évêque d'Irlande au XIIe siècle. — Saint Malachie O'Morgair, par **M. l'abbé Vacandard** 5

Les Russes au concile de Florence, par le **R. P. Pierling, S. J** 58

La Mission de Gourville en Espagne (1670), par **M. Léon Lecestre** 107

Les Théatres et la Révolution, par **M. Victor Fournel**. 149

Mélanges : Une flotte de Sennachérib sur le golfe persique, par le **R. P. Delattre, S. J** 199

De quelques études récentes sur la première religion des Chinois, par **M. F. Robiou**, correspondant de l'Institut. 217

La France et la Tunisie au XVIIe siècle, par **M. Alfred Spont** 225

Correspondance du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz, par **M. Maxime de la Rocheterie** 231

Courrier Allemand, par **M. le Dr L. Pastor** 241

Courrier Italien, par **M. Léon G. Pélissier** 251

Courrier du Nord, par **M. E. Beauvois** 261

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 270

Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine**. 291

Bulletin bibliographique 299

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1892

Les origines de l'Université de Paris et son organisation aux XIIe et XIIIe siècles, par **M. l'abbé P. Feret**. . . 337

Jean l'Aveugle en France, par **M. le comte de Puymaigre** 391

Un témoin de la Révolution française a Paris. — Jean-Gabriel-Philippe Morice, par **M. le vicomte de Broc.** 453

L'Enquête scolaire de l'an IX, par **M. l'abbé Allain** . . 499

Mélanges : Une accusation contre Edmond Campion, par le **R. P. J. Forbes, S. J.** 545

Le mot de l'abbé Edgeworth, par **M. G. du Fresne de Beaucourt**. 564

Metz et le maréchal Bazaine, d'après une publication récente, par **M. le capitaine Roger Lambelin** 577

Recherches sur quelques dates anciennes de l'histoire du Mexique, par **M. le comte de Charencey**. 591

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos.** 600

Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine.** 621

Bulletin bibliographique 635

Table des matières. 666

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Esquisse topographique de Constantinople, par le Dr Mordtmann. 635
Guerre des Gaules, de C. J. César ; traduction nouvelle avec notes et index géographique, par Justin Bellanger. 299
L'épopée celtique en Irlande, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avec la collaboration de MM. Georges Dottin, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Dijon, Maurice Grammont, agrégé de l'Université, Louis Duvau, maître de conférences à l'École des Hautes Études, Ferdinand Lot, ancien élève de l'École des Chartes. Tome Ier. 299
Histoire de l'Église, par X. Kraus, docteur en théologie et philosophie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Fribourg ; nouvelle édition, traduite par P. Godet et C. Verschaffel, prêtres de l'Oratoire. 636
Saint Pierre, son apostolat, son pontificat, son épiscopat. Histoire, traditions et légendes, par l'abbé Henriot, curé de Cormontreuil. 637
Die französische politik papst Leos IX. Ein Beitrag zur Geschichte des Papsttums im elften Jarhrhundert, par Wilhelm Bröcking 302
Kultur und Sittengeschichte des italienischen Geistlichkeit im 10. und 11. Jahrhundert, von Albert Dresdner. 302
Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge ; ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits extraits des archives secrètes du Vatican et autres, par le docteur Louis Pastor, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand par Furcy Raynaud. Tomes III et IV. 637
Jesuitenfabeln. Ein Beitrag zur Culturgeschichte, von Bernhard Duhr, S. J. 638
Der Augustinermönch Johannes Hoffmeister. Ein Lebensbild aus der Reformationzeit, von Nikolaus Paulus 639
De Gulielmi Postelli vita et indole, thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi G. Weill. 640
Bossuet historien du protestantisme. Étude sur l'Histoire des variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au XVIIe siècle, par Alfred Rébelliau. 640
Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge, avec textes inédits, par Jacques Flach, professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France. 643
Proverbes et maximes de droit germanique étudiés en eux-

Digitized by Google

mêmes et dans leurs rapports avec le droit français, par A. Chaisemartin 301
Handbuch der Deutschen Geschichte, herausgegeben von Bruno Gebhardt. 644
Les Hohenzollern, par Edmond Neukomm et Paul d'Estrée . . 645
Mélanges carolingiens, par Bardot, Pouzet et Breyton, agrégés d'histoire. Préface par Ch. Bayet. 645
Geschichte des Verkehrwesens im Mittelrhein, von den ältesten Zeiten bis zum Ausgang des achtzehnten Jahrhunderts, nach den Quellen bearbeitet, von Franz H. Quetsch. 304
Théodulfe, évêque d'Orléans, *sa vie et ses œuvres*, avec une carte du *Pagus Aurelianensis* au IXe siècle, par Ch. Cuissard, sous-bibliothécaire de la ville d'Orléans. 647
Eadmer, par le P. Ragey, mariste 648
Jeanne d'Arc en Berry, avec des documents et des éclaircissements inédits, par Lucien Tény, vice-président de la Société historique du Cher, conseiller à la cour d'appel de Bourges, et P. Lanéry d'Arc, avocat à la cour d'appel d'Aix. 648
Jeanne d'Arc en Angleterre, par M. Félix Rabbe. 649
Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais (1499-1513), recueillis et publiés par Léon-G. Pélissier, ancien membre de l'école française de Rome, etc. 650
La minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Sully (1610-1612), par Berthold Zeller 305
Mazarin et Colbert, par le comte Gabriel-Jules de Cosnac. . . 307
Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* et de notes et appendices, par A. de Boislisle, membre de l'Institut. Tome huitième. . . 651
Le maréchal de Villars, gouverneur de Provence, d'après sa correspondance inédite, par Albert Babeau. 308
La France sous Louis XV, par H. Carré. 309
Les guerres sous Louis XV, par le comte Pajol, général de division. Tome VII. 651
Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris, par E. Daubigny. 310
La reine Marie-Antoinette. Nouvelle édition d'après les derniers documents, par Pierre de Nolhac. 652
L'Œuvre scolaire de la Révolution (1789-1802). Études critiques et documents inédits, par l'abbé E. Allain 653
Le patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille (avec un portrait et un fac-similé): l'Orateur du peuple Gonchon, par Victor Fournel. 311

Digitized by Google

La préparation de la guerre de la Vendée, 1789-1793, par Ch. L. Chassin. Tome I. 312
Un canton du Bocage vendéen. Souvenirs de la grande guerre. . 315
L'expédition de Custine, par Arthur Chuquet 316
L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel. 4e partie. *Les Limites naturelles* 316
Le Culte de la Raison et le culte de l'Être suprême (1793-1794). Essai historique, par F. A. Aulard 654
Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publié par F. A. Aulard. Tome III. 656
Un agent politique sous la Révolution, Pierre Chépy (1792-1803), par R. Delachenal. 656
1792 à propos de 1892. Les Martyrs de septembre, par le P. J. Delbrel, de la Cie de Jésus, avec une lettre-préface de Mgr d'Hulst. 657
Alexandre Ier et Napoléon Ier d'après leur correspondance inédite (1801-1812), par Serge Tatischeff 317
Napoléon Ier et Alexandre Ier. T. I. De Tilsitt à Erfurt, par Albert Vandal. 318
Histoire de la Monarchie de Juillet, par Paul Thureau-Dangin. Tomes VI et VII 658
Éducation de la démocratie, par Eugène Spuller 660
Chartularium universitatis Parisiensis sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit, cum authenticis chartis contulit, notisque illustravit Henricus Denifle, O. P., auxiliante Emilio Chatelain. Tomus II 319
L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis, par H. L. Bouquet, docteur et professeur honoraire de Sorbonne, aumônier du lycée Saint-Louis. 322
L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers, par l'abbé Ch. Urseau 323
La Société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés au XVIIIe siècle. Bernard de Montfaucon et les Bernardins (1715-1750), par Emmanuel de Broglie 324
Les origines de Notre-Dame de Charité, ou son histoire depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, par le P. Joseph-Marie Ory . 660
La vie privée d'autrefois. Arts et métiers. Modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred Franklin. Écoles et Collèges. — Médecins. 661
Portraits du vieux temps. Mme des Loges, Eustorg de Beaulieu, Pierre de Montmaur, Pierre de Besse, par Émile Faye . . . 325

Digitized by Google

Causeries militaires, par le général Thoumas, 3e série 326
Traditions populaires du Doubs, par Ch. Thuriet. 327
Carpentras et le Comtat Venaissin avant et après l'annexion. Etude historique, par L. Loubet. 662
Le village de Saint-Momelin (Artois et Flandre). 640-1789. Notice historique, par Joseph du Teil 662
Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne, publiées par la Société historique de Compiègne. II. Almanach historique de 1789. Note préliminaire par le comte de Mary 663
Histoire du règne de Marie Stuart, par Martin Philippson. Tome I. 328
Le socialisme allemand et le nihilisme russe, par J. Bourdeau . 329
Que deviendront les colonies françaises dans l'éventualité d'un conflit franco-russe avec la triple alliance ? par J. Popowski . 330
Réponse au mémoire de la jeunesse roumaine de Bucharest, par le Dr G. Moldovan, professeur à l'Université de Kolozsvar. Traduit du hongrois par A. de Bertha 331
Souvenirs de la côte d'Afrique, Madagascar, Saint-Barnabé, par le baron E. de Mandat-Grancey 331
Juifs et antisémites en Europe, par Jean de Ligneau 332
Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, par le comte H. de Chabannes. Tome Ier 332
L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut de France, par le comte Henri Delaborde 333
Portraits historiques et littéraires, par Edmond Biré 663
Les plus illustres captifs, ou recueil des actions héroïques d'un grand nombre de guerriers et autres chrétiens réduits en esclavage par les Musulmans 334
Marguerite d'Angoulême. Une véritable abbesse de Jouarre, par H. de la Ferrière 335
La jeunesse de Marat. Marat romancier, par Pierre de Witt . . 664
Les archives de l'histoire de France, par Ch. V. Langlois et H. Stein 664

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Allain (l'abbé E.), 653.
Arbois de Jubainville (H. d'), 299.
Aulard (F. A.), 654, 656.
Babeau (Albert), 308.
Bardot (G.), 646.
Bertha (A. de), 331.
Bayet (Paul), 645.
Biré (Edmond), 663.
Boislisle (A. de), 651.
Bouquet (l'abbé H. L.), 322.
Bourdeau (J.), 329.
Breyton (A.), 646.
Bröcking (Wilhelm), 302.
Broglie (Emmanuel de), 324.
Carré (H.), 309.
César (C. J.), 299.
Chabannes (le comte H. de), 332.
Chaisemartin (A.), 301.
Chassin (Ch. L.), 312.
Chatelain (Emile), 319.
Chuquet (Arthur), 316.
Cosnac (le comte de), 307.
Cuissard (Ch.), 647.
Daubigny (E.), 310.
Delaborde (le comte H.), 333.
Delachenal (R.), 656.
Delbrel (le P. J.), 657.
Denifle (le P. Henri), 319.
Dresdner (Albert), 302.
Duhr (le P. Bern.), 638.
Estrée (Paul d'), 645.
Faye (Emile), 325.
Ferrière (le comte H. de la), 335.
Flach (Jacques), 643.
Fournel (Victor), 311.
Franklin (Alfred), 661.
Gebhardt (Bruno), 644.
Godet (P.), 636.
Henriot (l'abbé), 637.
Kraus (X.), 636.
Lanéry d'Arc (P.), 648.
Langlois (Ch. V.), 664.
Ligneau (Jean de), 332.
Loubet (L.), 662.
Mandat-Grancey (E. de), 331.
Marsy (le comte de), 663.
Moldovan (le Dr), 331.
Mordtmann (le Dr), 635.
Neukomm (Edmond), 645.
Nolhac (Pierre de), 652.
Ory (le P. J. M.), 660.
Pajol (le général), 651.
Pastor (le Dr L.), 637.
Paulus (Nicolas), 639.
Pélissier (Léon-G.), 650.
Philippson (Martin), 328.
Popowski (J.), 330.
Pouzet (Ph.), 646.
Quetsch (Franz H.), 304.
Rabbe (Félix), 649.
Ragey (le P.), 648.
Raynaud (Furcy), 637.
Rébelliau (Alfred), 640.
Sorel (Albert), 316.
Spuller (Eugène), 660.
Stein (H.), 664.
Tatischeff (Serge), 317.
Teil (Joseph du), 662.
Tény (Lucien), 648.
Thoumas (le général), 326.
Thureau-Dangin (Paul), 658.
Thuriet (Ch.), 327.
Urseau (Ch.), 323.
Vandal (Albert), 318.
Verschaffel (C.), 636.
Weill (G.), 640.
Witt (Pierre de), 664.
Zeller (Berthold), 305.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉR. PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion** paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnemens séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récens et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignemens bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Etranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1891 forment une collection de 63 volumes grand in-8. Prix : 515 fr.; pour les sociétaires, 438 fr.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux de nos confrères qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, Directeur-Administrateur de la Librairie de la Propagande; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CANCELLED
DEC 21 '67 H
1762511

Digitized by Google

3 2044 098 639 586

Digitized by Google